

DIPLOMATIE

DE

LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE

CONGRÈS DE VIENNE

DIPLOMATES EUROPÉENS

PAR

M. Capefigue.

BRUXELLES.
MELINE, CANS ET COMPAGNIE.
LIVOURNE. MÊME MAISON. — LEIPZIG. J. P. MELINE.

1850

DIPLOMATIE

DE

LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE.

IMPRIMERIE DE G. STAPLEAUX.

DIPLOMATIE

DE

LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE

CONGRÈS DE VIENNE

DIPLOMATES EUROPÉENS

PAR

M. Capefigue.

Bruxelles.

MELINE, CANS ET COMP[ie], LIBRAIRES-ÉDITEURS.

LIVOURNE. MÊME MAISON. | LEIPZIG. J. P. MELINE.

1850

DIPLOMATIE

DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE

DEPUIS

L'AVÉNEMENT DE LA MAISON DE BOURBON.

1698—1846.

AVERTISSEMENT.

Je publie un résumé analytique des rapports de diplomatie et d'histoire entre la France et l'Espagne depuis le testament de Charles II.

Ce livre, qui prend un grand intérêt sans doute des circonstances, n'aura pas, je l'espère, l'empreinte du temps où il a été écrit; j'ai su me faire une solitude au milieu de mon époque, afin de tout voir et de tout juger avec le calme nécessaire aux appréciations historiques.

J'ai un but cependant, et je ne le dissimule pas, c'est de constater ce fait : qu'avec la politique traditionnelle on prépare toutes les grandeurs, toutes les puissances sociales de la France, et qu'avec la politique révolutionnaire on les recule, on les blesse, on perd l'avenir de ce noble pays.

Henri IV, Richelieu, Louis XIV, avaient fondé la puissance de la maison de Bourbon, et cette politique s'était développée dans les bons comme dans les mauvais jours, à ce point que Louis XV lui-même donna la Lorraine et la Corse à la France, signa le pacte de famille et prépara l'avénement d'une branche cadette des Bourbons dans le beau royaume de Naples, à Parme et à Lucques.

La politique révolutionnaire, bruyante et terrible comme un torrent, se répandit par le pillage, la violence, la conquête passagère; la réaction vint ensuite, et nous eûmes les invasions de 1814 et 1815.

Depuis ce moment, deux écoles sont en présence dans les affaires; nous les avons vues chacune à l'œuvre : la politique révolutionnaire s'est remuée avec furie, elle a compromis l'honneur, la sécurité de nos rapports. La politique traditionnelle est si simple, si nationale, qu'elle grandit notre influence par la seule application de ses principes et de ses antécédents.

Je sais qu'il ne faut jamais rien exagérer dans les conséquences d'un fait; les temps ne sont plus les mêmes que sous le vieux régime, les

formes de gouvernement se sont modifiées. Les alliances de famille n'ont pas la même importance dans un système d'assemblées et de majorités parlementaires qu'au temps des royautés absolues. Mais, quelles que soient les époques, il est des intérêts qui survivent toujours les mêmes, et, selon moi, les deux faits importants qui surgissent de la négociation actuelle sont ceux-ci :

1° On a reconstitué la politique de la maison de Bourbon ;

2° On a reconnu que cette politique était celle de la France.

A mes yeux, c'est un immense résultat.

DIPLOMATIE

DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE.

L'Espagne a le privilége, depuis trois siècles, d'occuper incessamment la grande diplomatie : peuple étrange! jeté à l'extrémité de la carte européenne, il ne peut rien par lui-même, et sa destinée cependant se mêle à tous les intérêts, à toutes les émotions. Par intervalles, il fait la sieste, s'amuse aux courses de taureaux, danse au son des castagnettes, tire des coups d'escopette pour la guerre civile : aujourd'hui une révolution, demain de grandes noces, une émeute constitutionnelle ou une procession du *corpus sanctum*. C'est toujours la vie remuante et en dehors, telle que je l'ai vue depuis Bayonne jusqu'à Cadix, depuis Barcelone et Valence jusqu'à Badajoz.

D'où vient cette préoccupation de l'Europe à l'égard de la Péninsule? Elle s'explique : c'est qu'isolée, l'Espagne n'est rien, et qu'avec la France elle constitue une immense force. Savez-vous que l'Espagne a une étendue de côtes plus considérable que celle de notre monarchie sur l'Océan et la Méditerranée, avec les plus beaux ports du monde? Cette terre fécondée, cette population mise en œuvre, pourrait servir comme un puissant auxiliaire dans la balance des forces de la France. Ainsi l'avaient compris tous les grands esprits politiques : Richelieu, Louis XIV, Napoléon.

Rien n'est changé dans les intérêts, dans les idées, depuis le dix-septième siècle; sur cette terre d'Espagne, nous trouvons la même lutte : la France d'une part, l'Europe de l'autre et l'Angleterre spécialement. Preuve nouvelle que l'histoire des nations ne forme qu'un tout et que les siècles s'enchaînent; de sorte que rien n'est plus neuf aujourd'hui et plus à la mode, chose singulière! que le traité d'Utrecht et la guerre de succession.

Il est une fois encore question, en effet, des rapports traditionnels et historiques de la France et de l'Espagne, et l'on ne s'est épargné ni les épisodes ni les anecdotes; Saint-Simon surtout a été la source dans laquelle on est allé abondamment puiser. Que de récits tissus avec l'art du romancier sur les intrigues du testament de Charles II, récits qu'on a décorés du beau titre de vérité historique! Il n'est pas de source plus mauvaise, plus impure que Saint-Simon, incontestablement homme d'esprit, mais d'un esprit pervers, étroit, sans courage; un chroniqueur mécontent qui jamais n'a su s'élever aux grandes causes, et a toujours cherché dans les parties basses du cœur humain les motifs d'une détermination. Jamais chez lui d'idées élevées : les hommes se rapetissent à des proportions mesquines, les sentiments

à des égoïsmes avilis. Est-ce là de l'histoire?

En supposant qu'il n'ait été fait aucune interpolation au texte de Saint-Simon, je pense que toutes les faussetés historiques sur Louis XIV et la régence viennent des mémoires du vieux duc mécontent.

Je me propose donc de rectifier par les pièces diplomatiques tout ce qui a été dit sur les rapports de la France et de l'Espagne, sous la maison de Bourbon, depuis le testament de Carlos II jusqu'au mariage des infantes. Ce récit sera succinct, et souvent extrait de travaux plus sérieux et plus développés. C'est un petit manuel destiné à éclairer les esprits qui cherchent la vérité avec bonne foi; je veux constater la nature des rapports entre les deux gouvernements et les deux nations, en remontant jusqu'à l'origine même du testament qui donna la couronne des Espagnes à Philippe V.

Ce travail sera divisé en plusieurs paragraphes, dont je donne immédiatement les titres :

§ Ier. Négociations françaises pour préparer le testament de don Carlos II en faveur du duc d'Anjou.

§ II. Guerre de succession. — Négociations des torys. — Reconnaissance de Philippe V par l'Europe. — Traité d'Utrecht.

§ III. Refroidissement sous la régence. — Hostilités de la France et de l'Espagne.

§ IV. Rétablissement de la bonne harmonie sous Louis XV. — Pacte de famille.

§ V. Exécution du pacte de famille par Naples, l'Espagne et la France, sous Louis XVI. — Opposition de l'Angleterre.

§ VI. Système de la république et du Directoire sur l'alliance de l'Espagne avec la France.

§ VII. Idée de dynastie napoléonienne sur l'Espagne. — Intervention armée de l'Angleterre. — Les cortès. — Émancipation des colonies.

§ VIII. La restauration et la campagne de 1823. — Canning.

§ IX. La révolution de juillet, les cortès, la royauté. — Marie-Christine. — Les partis. — Rapports avec la France et l'Angleterre.

§ X. Conclusion.

Les matières ainsi classées permettront de suivre d'un seul aperçu l'histoire des négociations et des traités, de manière que chacun puisse comprendre toutes les phases de la question espagnole. Il y aura peu de raisonnements dans ce livre, mais des faits à profusion, des faits appuyés sur les pièces historiques, qui sortiront un peu de l'ornière des *mémoires;* ils montreront, je l'espère, qu'à travers le temps, et je dirai presque les hommes, il est certaines idées dont la puissance survit à tout, certains intérêts qui ne peuvent s'effacer, car il y a plus de permanence qu'on ne croit dans l'esprit et les traditions de l'Europe.

CHAPITRE PREMIER.

NÉGOCIATIONS POUR PRÉPARER LE TESTAMENT DE DON CARLOS II EN FAVEUR DU DUC D'ANJOU.

—

(1698-1701.)

Il y a eu bien des drames écrits sur les causes qui amenèrent le testament de Carlos II; rien n'a manqué : intrigues de confesseurs, de femmes, de camérières, l'exorcisme même. Ici, le brillant amirante de Castille, don Juan de Cabrera, comte de Melgar, duc de Medina de Rio Seco; là, le comte d'Oropeza, le président du conseil de Castille; puis le duc de Medina-Sidonia (l'aîné des Guzman), le cardinal Porto-Carrero, le comte Benavente de la maison de Pimentel; la reine Marie de Neubourg, l'ambassadeur de France le duc d'Harcourt, et M. de Blécourt, plus habile que lui et le véritable négociateur; enfin l'ambassadeur d'Autriche, le comte d'Harrach, qui fut si étrangement trompé par la capacité hors ligne de M. de Blécourt. Il faut laisser toute la partie romanesque de la négociation pour arriver aux causes véritables du testament, je veux parler du traité de partage de la monarchie espagnole, fait peu connu, et qui seul décida don Carlos II à signer le testament au profit du petit-fils de Louis XIV.

Il y avait longtemps que la succession d'Espagne était l'objet des préoccupations de l'Europe, et cela s'explique quand on remonte à la pensée qui, durant deux siècles, avait dominé et effrayé le monde, la monarchie de Charles-Quint. Cette monarchie, on ne voulait pas la voir se reconstituer; ni Guillaume III, tout récemment élevé au trône d'Angleterre, ni les états généraux de Hollande ne l'auraient souffert, et déjà, au congrès de Ryswick, dans les conférences secrètes des plénipotentiaires, quelques paroles furent jetées entre la France, la Hollande et l'Angleterre, sur l'éventualité de la succession de Charles II. Le roi d'Espagne est sans enfants; on le croit dans l'impossibilité d'en procréer; maladif, d'un jour à l'autre il peut être emporté dans la tombe, et à

qui aviendra la succession d'Espagne? Telle est la question posée.

M. de Tallard, au congrès de Ryswick, ne dissimule pas que le grand Dauphin, fils de Marie-Thérèse d'Autriche, a des droits incontestés à la succession de la couronne d'Espagne, et une circonstance assez curieuse, c'est que, pour justifier ces droits résultant des femmes, M. de Tallard invoque les *fueros* espagnols, qui autorisent la succession en ligne féminine. (Plus tard, la maison de Bourbon a, au contraire, protesté contre la succession des femmes, en invoquant la loi salique française.) M. de Tallard n'hésite pas à dire que ces droits, le roi son maître les fera valoir, parce qu'ils sont légitimes (1). Sans les admettre précisément, les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande conviennent qu'il faut, avant toute chose, éviter que l'Autriche ne s'empare de la succession espagnole, et ne fasse ainsi revivre la monarchie universelle de Charles-Quint.

Que résulte-t-il d'abord de ces confidences échangées à Ryswick? Une multitude de projets ébauchés dans les conférences des plénipotentiaires, et le plus important de tous, c'est le projet de partage de la monarchie espagnole, qui, je le répète, eut la plus grande action sur le testament de Carlos II. Ce projet n'est pas signé encore, c'est une éventualité qu'on se réserve pour l'avenir. Les plénipotentiaires, prévoyant le cas d'un testament, décidèrent qu'à la mort du roi Catholique don Carlos II, la meilleure partie de l'Amérique et de ses ports serait cédée aux Anglais; les Hollandais devaient avoir une portion de ces vastes contrées; et les Pays-Bas étaient destinés à leur former une barrière à leur choix. On donnait Naples et la Sicile au roi Jacques Stuart; la Galice et l'Estramadure étaient unies au Portugal; la Castille, l'Andalousie, l'Aragon, les Asturies, la Biscaye, la Sardaigne, Majorque, Iviça, les Canaries, Oran et Ceuta, étaient donnés à l'archiduc Charles; les places de Toscane, Orbitello et Piombino, au grand-duc de Lorraine; les États de ce prince, la Navarre et ce qui restait de la Flandre, au roi de France. Ces conventions ne devaient avoir de force qu'au cas où le roi d'Espagne nommerait pour son héritier un prince autrichien, ou qu'il mourrait sans déclarer son choix.

Ceci est un fait immense. Dès le traité de Ryswick, on s'est occupé des affaires de la monarchie espagnole et du testament possible de don Carlos II pour empêcher la reconstitution de la monarchie de Charles-Quint : on ne voulait pas que la maison d'Autriche reprît son influence en Espagne.

A Madrid, si le marquis d'Harcourt était ambassadeur à titre, il y avait un homme d'une bien plus grande importance, je le répète, M. de Blécourt, le véritable agent de M. de Torcy. A cette époque, la France avait à Madrid un grand parti, et j'ai trouvé en espagnol une consultation en faveur du Dauphin : elle est de don Joseph Perez de Soto. « Les princes autrichiens, dit-il, qui régnaient en Allemagne n'ont nul droit à la couronne, en vertu des lois municipales d'Espagne, favorables aux femmes et confirmées par le testament de Ferdinand et d'Isabelle, dans lequel ils appellent au trône leur fille Jeanne, épouse de Philippe d'Autriche, surnommé le Beau, qui fut père de Charles-Quint, dont l'arrière-petit-fils, Philippe IV, maria l'infante Marie-Thérèse, sa fille, à Louis XIV, roi de France, père de Louis, Dauphin, investi des droits de sa mère, légitime héritière d'Espagne, Charles II, son frère, mourant sans postérité. »

Les jurisconsultes espagnols reconnaissaient donc un droit au Dauphin, fils de Louis XIV, et c'est ce que l'ambassade de France voulait invoquer. A Madrid, le comte d'Oropeza, de la maison de Tolède, et le duc de Medina de Rio Seco, dominaient les conseils de Castille, et ce fut d'après leur avis que don Carlos II, pour éviter toute contestation, fit un premier testament, qui éludait les difficultés de succession et de dynastie. D'après le droit et la parenté, il y avait trois héritiers naturels de la couronne d'Espagne : le prince électoral de Bavière, petit-neveu du roi d'Espagne; le Dauphin de France, fils de Marie-Thérèse, et l'archiduc d'Autriche, succédant par les agnats. Comme il ne fallait blesser personne et qu'entre deux grandes puissances on doit prendre plutôt celle du milieu, don Carlos II se décida pour le prince électoral de Bavière, enfant de sept ans, qui fut, dans le testament, déclaré héritier de la couronne d'Espagne.

Dès que la cour de France eut connaissance de cet acte, le duc d'Harcourt eut ordre de communiquer la note suivante au ministre du roi d'Espagne :

« Sire, le roi mon maître m'a ordonné de remontrer à Votre Majesté qu'elle ne feroit jamais aucune nouveauté contraire à la paix ni à son exacte observation. Il seroit fort malaisé que Sa Majesté pût ajouter foi à la nouvelle qui court d'un testament fait par Votre Majesté en faveur du prince électoral de Bavière, si elle n'étoit confirmée d'une manière à n'en pas douter. Dans ce cas, Sire, auquel le roi mon maître ne pouvoit pas s'attendre, par l'entière confiance qu'il prenoit à la parole royale de Votre Majesté, il croiroit man-

(1) *Correspondance* de M. de Tallard, — conversation avec Guillaume, 3 avril 1698.

quer à cette amitié de laquelle Votre Majesté a reçu tant de marques de sa part dans la conclusion de la paix, à ce qu'il doit à la conservation du repos de l'Europe, et enfin au maintien du droit que les lois et coutumes inviolables de la monarchie établissent en faveur de monseigneur le Dauphin, son fils unique, si Sa Majesté ne déclaroit à présent, comme elle m'ordonne de le faire à Votre Majesté, qu'elle prendra des mesures nécessaires pour empêcher en même temps le renouvellement de la guerre et l'injustice qu'on prétend lui faire. Je dois ajouter à cela, Sire, que la plus forte passion du roi mon maître est de voir Votre Majesté jouir longues années des États qu'elle a reçus de Dieu par sa naissance. Votre Majesté sait que je n'ai fait aucunes instances de sa part touchant la succession, et enfin Votre Majesté peut considérer si les égards désintéressés du roi mon maître, et le désir qu'il a témoigné d'entretenir une parfaite intelligence avec Votre Majesté, méritoient qu'on prît une semblable résolution, et ce que l'Europe entière pourra reprocher à Votre Majesté, si malheureusement les soins du roi mon maître ne peuvent empêcher que la tranquillité générale ne soit troublée par cet accident imprévu. »

A cette note, le secrétaire d'État espagnol, don Antonio de Ubilla y Medina, répondit :

« Monsieur, Sa Majesté ayant vu et considéré le mémoire remis entre ses mains par Votre Excellence le 19 janvier dernier mois, m'a ordonné de dire à Votre Excellence qu'étant persuadée d'une manière très-certaine qu'elle n'a jusqu'ici manqué en rien à l'entière et ponctuelle observation de la paix, ainsi qu'on l'a insinué à Votre Excellence en d'autres occasions, elle persévérera toujours dans les mêmes sentiments, et se proposera pour but en toutes choses la tranquillité de l'Europe, avec un zèle égal à celui du Roi Très-Chrétien; que cependant les offices de Votre Excellence ont dû lui causer quelque surprise, surtout s'étant passés dans un temps auquel, par la bonté divine qui lui a rendu sa santé, elle se trouve en état de n'être obligée, par aucun des motifs qu'un pense, de prendre des résolutions prématurées, mais plutôt d'espérer qu'elle pourra correspondre longtemps à l'amitié et à l'estime que Sa Majesté Très-Chrétienne lui témoigne, concourir avec elle au maintien du repos public, et laisser enfin cette union et cette correspondance pour maxime à la postérité. C'est ce que Sa Majesté se propose d'obtenir de Dieu par les vœux et les prières de ses fidèles sujets. Dieu garde Votre Excellence et lui donne plusieurs longues et heureuses années! A Madrid, le 8 février 1699. Monsieur, je baise les mains à Votre Excellence et suis son plus humble serviteur. — Don Antonio de Ubilla y Medina. »

Cette réponse, au fond très-évasive, ne disait pas s'il y avait un testament fait, ni au profit de qui il était fait. Dès lors la cour de France n'hésita plus à suivre le plan arrêté à Ryswick; il fallait effrayer à Madrid, par la terreur d'un partage de la monarchie espagnole. Des dépêches furent expédiées à M. de Tallard pour qu'il hâtât à la Haye la conclusion d'un traité. Toute l'habileté de M. de Tallard auprès de la Hollande et de l'Angleterre se résuma dans ce langage : « Nous avons un même intérêt; cet intérêt, c'est que la monarchie de Charles-Quint ne soit pas reconstruite; le testament au profit du prince électoral de Bavière tôt ou tard sera escamoté par l'Autriche, et c'est là ce que nous devons éviter; quel meilleur remède qu'un partage régulier de cette grande masse de territoire qu'on appelle la monarchie espagnole? Le dessein du roi n'est pas d'abandonner les droits de M. le Dauphin; si donc un parti n'est pas pris, il y aura une guerre générale : pour l'éviter, il faut morceler cette monarchie, et que chacun prenne son lot. »

Ces faits paraissent incroyables à ceux qui se sont nourris des petites intrigues à la Saint-Simon; mais le traité de partage existe, signé par M. de Tallard, par M. Van Keppel, secrétaire de Guillaume III, et depuis créé duc d'Albemarle, par le comte de Portland, le vicomte de Villers et par M. Jean Van Essen (1) au nom de la Hollande. Je le donne textuel :

« Que monseigneur le Dauphin ait pour son partage en toute propriété, possession et pleine extinction de toutes ses prétentions sur la succession d'Espagne, pour en jouir, lui, ses héritiers, successeurs, descendants mâles ou femelles, nés et à naître, à perpétuité, sans pouvoir jamais être troublé sous quelque prétexte que ce soit, de droit ou de prétention, directement ou indirectement, même par cession, appel, révolte ou autre voie que ce puisse être, de la part de l'Empereur, du roi des Romains, du sérénissime archiduc Charles, son second fils, des archiduchesses et des autres enfants mâles ou femelles, descendants, ses héritiers et successeurs, nés et à naître, les royaumes de Naples et de Sicile, en la manière que les Espagnols les possèdent présentement; toutes les places dépendantes de la monarchie d'Espagne, situées sur la côte de Toscane et îles adjacentes, comprises sous le nom de Santo-Stephano, Porto-Hercole, Orbitello, Talamonte, Porto-Longone, Piombino, en la manière aussi que les Espagnols les tiennent présentement; la ville et le marquisat de Final, la

(1) Archives de la Haye. Il est en français.

province de Guipuscoa, nommément les villes de Fontarabie et de Saint-Sébastien, situées dans cette province, et spécialement le port du Passage avec ce qui y est compris; avec cette restriction seulement que, s'il y a quelques lieux dépendants de ladite province qui se trouvent situés au delà des Pyrénées et autres montagnes de la Navarre, d'Alava ou de Biscaye, du côté d'Espagne, ils resteront à l'Espagne, et, s'il y a quelques lieux pareillement dépendants des provinces soumises à l'Espagne qui soient en deçà des Pyrénées ou autres montagnes de la Navarre, d'Alava ou de Biscaye, dans la province de Guipuscoa, ils resteront à la France, et les trajets desdites montagnes et lesdites montagnes qui se trouveront entre lesdites provinces de Guipuscoa, Navarre, Alava et de Biscaye, à qui elles appartiennent, seront partagés entre la France et l'Espagne. De plus, les États de monseigneur le duc de Lorraine, à savoir : les duchés de Lorraine et de Bar, ainsi que le duc Charles IV de ce nom les possédait, et tels qu'ils ont été rendus par le traité de Ryswick, seront cédés et transportés à monseigneur le Dauphin, ses enfants, héritiers et successeurs mâles nés et à naître, en toute propriété et possession plénière, en la place du duché de Milan, qui sera transporté et cédé en échange audit duc de Lorraine, ses enfants mâles et femelles héritiers. Ladite couronne d'Espagne et les autres royaumes, îles, États, pays et places que le Roi Catholique possède présentement tant dedans que dehors l'Europe, seront donnés et assignés au sérénissime archiduc Charles, second fils de l'Empereur, à l'exception de ce qui compose le partage de monseigneur le Dauphin et du duché de Milan, en toute propriété et possession plénière, en partage et extinction de toutes les prétentions sur ladite couronne d'Espagne, pour en jouir, lui et ses héritiers et successeurs nés et à naître, à perpétuité, sans pouvoir jamais être troublé, sous quelque prétexte que ce soit, de droits et prétentions, directement ou indirectement, même par cession, appel, révolte ou autre voie de la part du Roi Très-Chrétien, de monseigneur le Dauphin ou de ses enfants mâles et femelles. Si lesdits seigneurs rois ou les seigneurs états généraux étoient attaqués par qui que ce soit à cause de cette convention ou l'exécution qu'on fera, on s'assistera mutuellement l'un l'autre avec toutes ses forces, et on se rendra garant de la ponctuelle exécution de ladite convention et renonciation faite en conséquence. Seront admis dans le présent traité tous les rois, princes et États qui voudront y entrer, et il sera permis aux deux seigneurs rois et aux seigneurs états généraux, et à chacun d'eux en particulier, de requérir et inviter dans le présent traité, et d'être semblablement garants de l'exécution du traité et des renonciations qui y sont contenues; et pour assurer encore davantage le repos de l'Europe, lesdits rois, princes et États seront non-seulement invités d'être garants de ladite exécution du présent traité et de la validité desdites renonciations comme ci-dessus; mais, si quelqu'un des princes en faveur desquels les partages sont faits vouloit dans la suite troubler l'ordre établi par ce traité, faire de nouvelles entreprises à icelui contraires, et ainsi s'agrandir aux dépens les uns des autres, sous quelque prétexte que ce soit, la même garantie du traité sera censée devoir s'étendre aussi en ce cas; en sorte que les rois, princes et États qui la promettent, seront tenus d'employer leurs forces pour s'opposer auxdites entreprises et pour maintenir toutes choses dans l'état convenu. »

Ce traité fut signé par les trois puissances, l'Angleterre, la Hollande et la France, tout à fait en dehors de l'Autriche. Je ne m'imagine pas qu'il fût sérieux de la part du roi Louis XIV, et la raison m'en paraît celle-ci : c'est qu'il était inexécutable sans une guerre universelle, et cette guerre, tous voulaient l'éviter. Quel était donc le but de la cour de France en insistant si profondément pour la signature du traité de partage? On peut l'apercevoir avec un peu d'étude de la situation : M. de Blécourt devait faire connaître à Madrid le traité de partage; l'orgueil des vieux Espagnols devait s'impressionner à l'aspect d'un traité qui morcelait leur glorieuse monarchie et brisait la statue de Charles-Quint; la conséquence devait donc être presque un soulèvement contre cette pensée de voir se finir l'œuvre immense du grand empereur. Comment l'éviter? Ici, l'habileté de la légation française était de dire à Madrid : « Oui, c'est triste à voir que ce morcellement; mais vous pouvez l'empêcher : que le roi don Carlos fasse un autre testament, qu'il désigne pour son héritier M. le Dauphin, ou bien, par exemple, l'un de ses enfants, et alors le partage est nul. » Voyez, dès lors, combien tous les récits de Saint-Simon, toutes les intrigues qu'il suppose, tombent devant cette idée simple qui résulte de la bonne et grande diplomatie. Dans les affaires, il y a plus qu'on ne croit des résultats qui proviennent de la logique : il y a sans doute des intrigues; mais la nécessité de situation est la plus puissante des habiletés.

Quoi de plus simple que cet ordre, que cette marche des négociations? Voici un roi faible, maladif, possesseur d'une immense monarchie; il n'a pas d'enfants; devant lui sont trois héritiers à des titres divers, mais tous avec des droits:

1° l'archiduc Charles (de la maison d'Autriche) : l'Europe n'en veut pas, parce qu'on craint de voir reconstruire la monarchie de Charles-Quint; 2° le prince royal de Bavière : si don Carlos persiste à désigner cet enfant pour héritier, la France conclut et exécute un traité qui morcelle la monarchie espagnole; 3° enfin le Dauphin de France, le propre fils de Louis XIV, et celui-là seul sauve l'unité. Le roi don Carlos ne peut donc éviter le partage de sa monarchie qu'en choisissant un héritier dans la ligne française. C'est de la logique et la conséquence de ce que M. de Blécourt avait parfaitement prévu en donnant au traité de partage une grande publicité. Don Carlos s'en inquiète, s'en irrite; il se plaint à la Haye, à Londres; partout l'habile diplomatie de France le fait repousser, il y a même rupture entre lui et l'Angleterre. Le fils de l'électeur de Bavière, ce pauvre enfant, meurt tout à coup; alors M. de Blécourt jette en avant l'idée du petit-fils de Louis XIV, le duc d'Anjou. N'était-ce pas le seul moyen d'éviter le partage? La monarchie espagnole ne pouvait être morcelée, la fierté des grands et du peuple s'en indignait, et M. de Blécourt avance cette idée comme si elle était de lui, primordiale, spontanée, et qu'elle ne vînt pas de sa cour. M. de Torcy a même l'air de ne l'accepter que conditionnellement.

Plein du désir de conduire à bien une négociation aussi importante, M. de Blécourt suivit avec une vive attention le progrès du parti français parmi la grandesse; le marquis de Villa-Franca s'en était déclaré le chef, non point qu'il ne fût Autrichien de cœur, comme tout ce qui tenait par race aux descendants de Charles-Quint, mais parce que le démembrement de la monarchie espagnole blessait le patriotisme de quelques-uns. D'ailleurs, un traité de morcellement et de partage ne permettait plus de confier à la grandesse les vice-royautés, les majorats, les titres de provinces. Villa-Franca posa nettement la question au duc de Medina-Sidonia, qui, lui-même, communiqua l'idée d'un testament en faveur de la France aux marquis de Villa-Garcia et de Villena, puis à Saint-Estevan, l'un des membres actifs du conseil. Il fut arrêté entre eux qu'ils éviteraient le partage de la monarchie espagnole par tous les moyens, et, s'il le fallait même, en plaçant l'ordre successoral dans la maison de Bourbon. A côté d'un sentiment d'égoïsme et de paix particulière, se trouvait ici un noble mobile de fierté espagnole; la plupart de ces grands, Autrichiens d'opinion, ne voulaient pas voir leurs provinces morcelées, et l'Espagne, avec ses mille écussons, tomber en pièces. Ces cinq têtes de grandesses se jurèrent réciproquement de garder le secret de la délibération, comme pour une affaire d'État; pourtant le marquis de Villa-Franca pensa qu'il était urgent de s'ouvrir au cardinal Porto-Carrero, chef du conseil de Castille, et de le mêler aux mêmes intérêts; cela fut fait, et Porto-Carrero abonda dans le sens de la grandesse.

L'opinion de M. de Blécourt était qu'on ne devait rien brusquer : tout devait marcher naturellement, pour décider le roi don Carlos. Le fils de la maison d'Autriche avait de vives répugnances pour la maison de Bourbon; le cardinal Porto-Carrero se chargea d'expliquer la véritable situation de l'Espagne au roi. Il faut laisser aux pamphlets anglais et hollandais tous ces récits sur les exorcismes, les incantations bénites qu'on a supposé avoir été employées sur Charles II. La vérité est que ce fut à la suite d'une délibération du conseil de Castille qu'on motiva le testament en faveur du petit-fils de Louis XIV, et cette délibération est grave et raisonnée : « Le royaume, presque détruit par les rigueurs opiniâtres de la fortune, a besoin de se rétablir; on ne peut sans péril différer le choix d'un successeur, parce que si, dans cet état de choses, le roi venait à mourir, chaque prince prendrait une portion de la monarchie, dont les forces se consumeraient en guerres civiles, par la haine naturelle que les Aragonais, les Catalans et les Valenciens portent aux Castillans. La majesté et la splendeur d'un trône si auguste seraient accablées sous la tyrannie et l'ambition. Il ne suffit pas de nommer un héritier, si on ne le choisit en état de soutenir la pesante machine d'un si vaste empire; il faut qu'il y ait des droits, crainte que l'usurpation n'attire le malheur, et que le pouvoir, dénué de droits, ne se confonde avec la tyrannie. Dans une si grande confusion de maux, la divine Providence ne nous laisse que le choix d'un remède; il est dans la maison de Bourbon, si puissante, si heureuse, et qui a des prétentions incontestables à la succession : de toute autre façon on détruira la monarchie, et, les États étant conquis par les armes, elle deviendra une province de France. On doit promptement appeler pour héritier à la couronne le duc d'Anjou, second fils du Dauphin, afin que dans aucun temps les deux sceptres ne soient réunis dans la même main; sous ce nouveau roi renaîtra la gloire éclipsée des Espagnols, non-seulement en cessant d'avoir un ennemi redoutable, mais encore en trouvant un protecteur si puissant. »

Cet avis juste et sage ne suffit pas encore à don Carlos II, toujours fort opposé à la succession d'un Bourbon en Espagne. Ce fut alors qu'il s'adressa au pape pour lui soumettre la question morale et politique, car le pape était alors la grande puis-

sance intellectuelle. Le roi veut que Rome le conseille et le dirige.

« Très-saint Père, me voyant sans espérance d'avoir des enfants, je suis obligé de choisir un héritier des royaumes d'Espagne, lesquels tombent de droit dans une maison étrangère, bien que l'obscurité de la loi en laisse la justice douteuse; cette question est l'unique objet de mon souci, et pour être éclairé j'ai fait à Dieu d'instantes prières. Je ne cherche que ce qui est équitable; j'espère le trouver dans son oracle sacré, après que Sa Sainteté aura consulté cette grande affaire avec les cardinaux et les théologiens qu'elle jugera les plus sincères et les plus savants, et après qu'elle aura examiné les papiers que je lui envoie, c'est-à-dire les testaments de mes prédécesseurs depuis Ferdinand et Isabelle jusqu'à Philippe IV, les lois d'Espagne faites par les cortès et celles qu'on avait établies contre les infantes Anne-Marie et Marie-Thérèse, mariées en France, les actes et conventions matrimoniales, les actes, cessions et une suite de tous les actes des princes autrichiens depuis Philippe le Beau, afin qu'après les avoir examinés avec attention, Sa Sainteté puisse rendre un jugement fondé sur la justice. J'ajoute que je n'écoute ni l'amour ni la haine, et que j'attends le décret du saint-père pour qu'il soit la règle du mien. »

Le saint-père répondit avec une grande sagacité « que les rois n'appartenaient pas à leur famille, mais au peuple; que, le testament en faveur de l'archiduc entraînant le partage de la monarchie, il n'y avait pas à hésiter; la position de Louis XIV, les forces de la France, pouvaient éviter à l'Espagne le plus grand des malheurs; or, ce que devait désirer de plus heureux à la cause chrétienne le souverain pontife, c'était une paix générale, une longue trêve au moins, pour que les forces catholiques pussent être dirigées contre les Turcs, qui menaçaient l'Europe; le roi, en préparant cet heureux résultat par son testament, mériterait les plus saintes indulgences de l'Église... »

Le pape, il faut le dire, toujours porté pour la France, avait admirablement servi les intérêts de la maison de Bourbon. C'est une vieille alliance que celle du souverain pontife et de nos rois (1).

Tout marchait donc vers le testament, et cela sans intrigues, sans autre mobile que la force des choses. Le secrétaire d'État Ubilla y Medina fut appelé à le rédiger; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'avant même qu'il fut approuvé et signé par le roi, le conseil de Castille demanda qu'il fut personnellement communiqué au Roi Très-Chrétien. Je crois que des changements même furent indiqués par M. de Torcy, et cette négociation fut conduite avec tant de mystère, qu'on n'en eut aucun soupçon à Londres ni à Vienne. Ce fut au Buen-Retiro, le 20 octobre de l'année 1700, à midi, que fut signé le testament dont j'ai vu le texte espagnol aux archives de Madrid. Je le publie (2), avec la traduction, dans la partie qui concerne la couronne donnée au duc d'Anjou.

« Reconnaissant, conformément aux résultats de plusieurs consultations de nos ministres d'État et de la justice, que la raison sur quoi on a fondé la renonciation des doña Anna et doña Maria Theresa, reines de France, ma tante et ma sœur, à la succession de ces royaumes, a été d'éviter de les unir à la couronne de France; mais reconnaissant aussi que ce motif fondamental venant à cesser, le droit de la succession subsiste dans le parent le plus proche, conformément aux lois de nos royaumes, et qu'aujourd'hui ce cas se vérifie dans

(1) Le nonce remit copie du bref du pape au cabinet de Versailles (juin 1700).

(2) « Y reconociendo conforme a diversas consultas de ministros de Estado y justicia que la razon, en que se funda la renuncia de las señoras doña Ana, y doña Maria Theresa, reinas de Francia, mi tia e hermana, de estos reinos, fue evitar el perjuicio de unirse a la corona de Francia. Y reconociendo, que viniendo a cesar este motivo fundamental, subsiste el derecho de la succesion en el pariente mas inmediato, conforme a las leyes de estos reinos, y que hoy se verifica este caso en el hijo segundo del Delfin de Francia: por tanto arreglandome a dichas leyes, declaro mi sucesor, en caso que Dios me lleve sin dejar hijos, *el duque de Anjou*, hijo segundo del Delfin, y como a tal le llamo a la succesion de todos mis reinos y dominios, sin excepcion de ninguna parte de ellos; y mando, y ordeno a todos mis subditos y vasallos de todos mis reinos y señorios, que en el caso referido que Dios me lleve sin succesion legitima, le tengan y reconozcan por su rey y señor natural, y se le de luego, y sin la menor dilacion, la possesion actual, precediendo el juramento que deve hacer de observar las leyes, fueros, y costumbres de dichos mis reinos y señorios, y por que es mi intencion, y conviene asi a la tranquilidad de estos mis reinos, que se mantenga siempre desunida esta monarquia de la corona de Francia, declaro consiguientemente a lo referido, que en caso de morir del dicho duque de Anjou, o en caso de heredar la corona de Francia, y preferir el gozo de ella al de esta monarquia, en tal caso deva pasar dicha succesion al *duque de Berry* su hermano, y hijo tercero del dicho Delfin, en la misma forma: y en caso que muera tambien el dicho duque de Berry, o que venga a suceder tambien en la corona de Francia; en tal caso declaro y llamo a dicha succesion al archiduque, hijo segundo del emperador, mi tio, excluyendo por la misma razon e inconvenientes contrarios a la salud publica de mis vasallos, al hijo primogenito del dicho emperador mi tio, y viniendo a faltar dicho archiduque, en tal caso declaro y llamo a dicha succesion al duque de Saboia, y sus hijos; en tal modo es mi voluntad que se execute por todos mis vasallos, como se lo mando, y conviene a su misma salud, sin que permitan la menor desmembracion y menoscabo de la monarquia fundada con tanta gloria de mi progenitores, etc., etc. »

le second fils du Dauphin de France : pour cette raison, nous conformant aux susdites lois, nous déclarons être notre successeur (en cas que Dieu nous appelle à lui sans laisser des enfants) le duc d'Anjou, second fils du Dauphin ; et, en cette qualité, nous l'appelons à la succession de tous nos royaumes et seigneuries, sans en excepter aucune partie, et nous déclarons et ordonnons à tous nos sujets et vassaux de tous nos royaumes et seigneuries, que dans le cas susdit, si Dieu nous retire sans successeurs légitimes, ils aient à le recevoir, à le reconnaître pour leur roi et seigneur naturel, qu'on lui en donne aussitôt la possession actuelle sans aucun délai, après le serment qu'il doit faire d'observer les lois, immunités et coutumes de nos dits royaumes et seigneuries. Et parce que notre intention est, et qu'il est ainsi convenable pour la paix de la chrétienté et de toute l'Europe, et pour la tranquillité de nos royaumes, que cette monarchie subsiste toujours séparée de la couronne de France, nous déclarons, en conséquence de ce qui a été dit, qu'au cas que le duc d'Anjou vienne à mourir, ou au cas qu'il vienne à hériter de la couronne de France, et qu'il en préfère la jouissance à celle de cette monarchie, en tel cas que ladite succession doit passer au duc de Berry son frère, troisième fils dudit Dauphin, en la même forme et manière; et en cas que le duc de Berry vienne à mourir aussi, ou qu'il vienne à succéder à la couronne de France, en ce cas nous déclarons et appelons à ladite succession l'archiduc, second fils de l'empereur notre oncle, excluant, pour la même raison et inconvénients contraires au bien public de nos sujets et vassaux, le fils premier-né dudit empereur notre oncle; et venant à manquer ledit archiduc, en tel cas nous déclarons et appelons à ladite succession le duc de Savoie et ses enfants. Notre volonté est que tous nos sujets et vassaux l'exécutent et s'y soumettent comme nous l'ordonnons et qu'il convient à leur tranquillité, sans qu'ils permettent le moindre démembrement et diminution de la monarchie fondée avec tant de gloire par nos prédécesseurs, etc., etc. »

Tel est ce testament célèbre, qui donna la couronne d'Espagne au duc d'Anjou ; il est long, juridiquement rédigé, comme si on voulait prévoir d'avance toutes les objections, et s'il était destiné à convaincre l'Europe de sa légalité absolue. Ainsi l'avait désiré le cabinet de Versailles, qui voulait pouvoir dire aux cabinets : « De quoi vous plaignez-vous ? Par le traité de partage, la France avait un beau lot de territoire et de prépondérance en Italie et sur ses frontières ; elle y renonce avec un grand désintéressement. Le petit-fils de Louis XIV (duc d'Anjou) n'est pas le roi de France lui-même ; il renoncera, s'il le faut, à la couronne ; les monarchies n'en sont pas moins séparées, et l'Espagne échappe à un morcellement; ce testament est donc une œuvre de paix et de conservation toute désintéressée de la part de Louis XIV. »

Dès que le roi don Carlos II eut expiré, M. de Blécourt, qui tenait son courrier prêt, l'envoya à franc étrier à Versailles avec une lettre de don Uhilla y Medina (le secrétaire de Castille), qui annonçait le testament de Charles II. A cette lettre, la junte provisoire, formée à Madrid, en joignait une autre pour demander, comme une chose nécessaire, l'acceptation du testament (1), qui fut reçu, le roi Louis XIV étant à Fontainebleau, le mardi 9 novembre. Le conseil immédiatement se réunit ; le roi avait dit à son dîner (petit couvert) : « Messieurs, le roi d'Espagne est mort, je draperai en noir; » ce qui signifiait le grand deuil. Au sortir de ce dîner, le roi manda tout le conseil chez madame de Maintenon pour délibérer sur l'acceptation du testament. Saint-Simon rend cette séance presque bouffonne ; je vais la faire connaître d'après les papiers authentiques de M. de Torcy. Louis XIV demanda à chacun son avis avec une grande indépendance; le duc de Beauvilliers se prononça contre le testament, et pour le traité de partage qui donnait à la France la Lorraine, le Guipuscoa, la Toscane, Naples et la Sicile. M. de Torcy, sans adopter d'une façon absolue l'opinion du duc de Beauvilliers, fut d'avis qu'il fallait appuyer le traité de partage, parce qu'il était conclu et signé. M. de Pontchartrain déclara qu'on devait accepter le testament : l'Espagne était un grand appui pour la maison de France, et, si le duc d'Anjou refusait, il fallait qu'elle se jetât dans les bras de la maison d'Autriche : voulait-on exécuter le traité de partage, il y aurait une guerre sanglante; comment occuper et garder Naples et la Toscane? M. de Pontchartrain soutint les droits de M. le Dauphin, qui lui-même dit, en se tournant d'un air respectueux, mais ferme, « qu'après avoir exprimé son

(1) « Señor, en consecuencio de lo que con extraordinario escrivimos à Vuestra Magestad, en el 3 corriente, con motivo del fallecimiento del rey nuestro señor que haya gloria, y estando ya en toda forma el testamento, y condicillo que dejó y ofrecimos remittir à V. M. le pasamos a manos de V. M. con est expreso, para que se halle en mas caval conocimiento de todas sus circunstancias. Y con esta ocasion, como lo repetiremos en todos, hacemos a V. M. nueva expresion y manifestacion, de que la nobleza y pueblo estan llamando por el rey que vien nombrado, con las moyores ansias, y seguridades, paro nos imaginar a sentir ni consentir a cosa alguno que pueda ser variacion en este gran negocio ; y uniformes en mantenerle, como estan en conocimiento, deben hacerlo, por justicia, razon, y voluntad... »

avis comme les autres, il prenait la liberté de demander son héritage, puisqu'il était en état de l'accepter; que la monarchie d'Espagne était le bien de la reine sa mère, par conséquent le sien, et pour la tranquillité de l'Europe, celui de son second fils, à qui il le cédait de tout son cœur, mais qu'il n'en quitterait pas un seul pouce de terre à un autre; que la demande était juste et conforme à l'honneur du roi, à l'intérêt et à la grandeur de la couronne, et qu'il espérait bien aussi qu'elle ne lui serait pas refusée. » Le roi l'écouta fort attentivement; puis, s'adressant à madame de Maintenon : « Et vous, madame, que dites-vous de tout ceci? » Madame de Maintenon répondit avec bienséance et modestie, en faisant l'éloge des sentiments de monseigneur le Dauphin, et fut enfin d'avis d'accepter le testament. Ce n'était pas la première fois que madame de Maintenon était consultée dans les questions importantes et décisives; elle y apportait une convenance parfaite, une raison droite et sérieuse, un sentiment d'honneur et d'élévation pour tout ce qui tenait à la couronne, et plus encore une prescience fine et haute des opinions du roi. Louis XIV déclara, en séparant son conseil, qu'il aviserait.

La question résolue dans le conseil, l'acceptation fut donnée, et le roi Louis XIV s'empressa d'écrire à la reine douairière d'Espagne et au conseil de Castille qu'il acceptait le testament, dans toute sa teneur, pour son petit-fils. Puis il ajoutait :

« Nous ferons partir incessamment le duc d'Anjou, pour donner au plus tôt à des sujets fidèles la consolation de recevoir un roi, bien persuadé que, Dieu l'appelant au trône, son premier devoir est de faire régner avec lui la justice et la religion, qu'il doit donner sa principale application à rendre ses peuples heureux, à relever et à maintenir l'éclat d'une aussi puissante monarchie qu'il est obligé de connaître parfaitement, et de récompenser le mérite de ceux qu'il trouvera (dans une nation également brave et éclairée) propres à le servir dans ses conseils, dans ses armées, et dans les différents emplois de l'Église et de l'État. »

Cette lettre, datée de Fontainebleau, le 14 novembre, était destinée à flatter la nation espagnole. Dans la matinée du 16 novembre, le roi, après son lever, fit entrer l'ambassadeur d'Espagne dans son cabinet, et puis il appela monseigneur le duc d'Anjou, qui était dans les arrière-cabinets, et dit à l'ambassadeur : « Vous le pouvez saluer comme votre roi. » Le marquis Castel dos Rios se jeta à deux genoux, et lui baisa la main à la manière d'Espagne; il lui fit ensuite un assez long compliment en espagnol, et, après qu'il eut fini, le roi lui dit : « Mon petit-fils n'entend pas encore l'espagnol; c'est à moi de répondre pour lui. » Les courtisans étaient à la porte du cabinet du roi. Sa Majesté commanda à l'huissier d'ouvrir les deux battants de la porte, et de faire entrer tout le monde, et dit : « Messieurs, voilà le roi d'Espagne; la naissance l'appelait à cette couronne, toute la nation le souhaite et me le demande, ce que je lui ai accordé avec plaisir : c'était l'ordre du ciel. » Puis, se retournant vers le roi d'Espagne, il lui dit : « Soyez bon Espagnol, c'est présentement votre premier devoir; mais souvenez-vous que vous êtes né Français pour entretenir l'union entre les deux nations : c'est le moyen de les rendre heureuses et de conserver la paix de l'Europe (1). »

Cette belle et royale scène, depuis retracée par la peinture, fit un grand éclat à Versailles. Le duc d'Anjou, qui prenait alors le titre de Philippe V, avait dix-sept ans. C'était une de ces jolies figures que Mignard et Lebrun avaient reproduite enfant; jeune homme alors, le duc d'Anjou avait perdu cette vivacité qu'on remarquait en ses tendres années. L'école de Fénélon et du duc de Beauvilliers avait jeté dans ces têtes adolescentes des idées vagues de gouvernement et de morale, qui affaiblissaient les caractères politiques. Il faut en matière de gouvernement une certaine hardiesse de vues et d'exécution, et ce n'est pas ce que le duc de Beauvilliers pouvait donner à son élève. Le duc d'Anjou avait une physionomie douce, bonne; sa gracieuse et ronde face était animée de deux yeux bleus, qu'il tenait de sa mère, de race germanique; il était un peu gros, comme son père le Dauphin, et son justaucorps de drap d'or serrait à peine sa taille. Salué sous le titre de Philippe V, depuis ce moment le duc d'Anjou fut traité en roi. Louis XIV l'éleva jusqu'à sa noble égalité. Quand il se mit en marche pour aller à la chapelle, le roi fit placer son petit-fils à côté de lui et à sa droite; ils entendirent la messe à la tribune, et, comme Louis XIV vit que le roi d'Espagne n'avait point de carreau, il se leva pour lui donner le sien; le jeune monarque ne voulut pas le prendre, et Louis ôta son carreau : ils n'en eurent ni l'un ni l'autre.

Désormais la reconnaissance de Philippe V, roi d'Espagne, était comme un fait accompli de la part de la cour de France. Louis XIV ne s'en était pas caché; il fallait juger comment l'Europe allait prendre l'exécution du testament! Son premier mot fut unanime : « C'est une intrigue menée par le marquis de Blécourt à Madrid. » Dès que Philippe V fut proclamé par Louis XIV, les ambassa-

(1) Voir mon travail sur *Louis XIV*.

deurs de Hollande et d'Angleterre cessèrent de venir à Versailles afin de ne pas les rencontrer; quand M. de Torcy leur signifia le testament, ils répondirent par un simple accusé de réception. A Londres, la colère fut grande; Guillaume III accusa Louis XIV de l'avoir trompé. A Vienne, on ne se contint plus, et, par un instinct naturel et un mouvement qui s'explique, il se forma dès lors les préparatifs d'une grande coalition contre cette nouvelle tentative de Louis XIV à la monarchie universelle. A la Haye et à Londres, on disait : « Quoi! vous avez signé récemment un traité de partage, tout est convenu, et puis, changeant les éléments du traité, vous allez maintenant suivre une ligne tout opposée, celle d'un héritage par testament! » La cour de Vienne de son côté faisait courir les plus étranges bruits sur les intrigues qui avaient amené ce testament. Les dépêches du comte d'Harrach, ambassadeur d'Autriche en Espagne (les gentilshommes l'appelaient par dérision *ganache*), donnaient une version odieuse sur les événements de Madrid. A Vienne, on fut décidé à d'inévitables hostilités. Toutefois les négociations de M. d'Avaux à la Haye firent admettre au moins comme un fait, sinon comme un droit, la royauté de Philippe V. M. de Tallard avait obtenu le même résultat à Londres ; on s'était contenté de protester, et c'était aussi comme roi que le jeune prince était traité à Versailles.

Une des clauses du testament de Charles II portait qu'en aucun cas les deux monarchies d'Espagne et de France ne pourraient être réunies. Mais ce qu'il y a de curieux, c'est que le duc d'Anjou, tout en adoptant la couronne d'Espagne, ne voulut pas renoncer à ses droits sur celle de France; il existe un acte secret de Louis XIV, sous le scel de famille, ainsi conçu :

« Nous avons dit, déclaré et ordonné, et par ces présentes signées de notre main, disons, déclarons et ordonnons, voulons et nous plaît que notre très-cher et très-amé petit-fils le roi d'Espagne conserve toujours les droits de sa naissance, de la même manière que s'il faisoit sa résidence actuelle dans notre royaume. Ainsi, notre très-cher et très-amé fils unique le Dauphin étant le vrai et légitime successeur et héritier de notre couronne et de nos États, et après lui notre très-cher et très-amé petit-fils le duc de Bourgogne, s'il arrive, ce qu'à Dieu ne plaise, que notre dit petit-fils le duc de Bourgogne vienne à mourir sans enfants mâles, ou que ceux qu'il auroit en bon et loyal mariage décèdent avant lui, ou bien que lesdits enfants mâles ne laissent après eux aucuns enfants mâles nés en légitime mariage, en ce cas, notre petit-fils le roi d'Espagne, usant des droits de sa naissance, soit le vrai et légitime successeur de notre couronne et de nos États, nonobstant qu'il fût alors absent et résidant hors de notre royaume, voulant que pour les causes susdites notre petit-fils le roi d'Espagne ni ses enfants mâles ne soient censés réputés moins habiles et capables de venir à ladite succession, ni aux autres qui leur pourroient échoir dans notre dit royaume. »

Pourquoi cet acte secret qui conserve le droit du duc d'Anjou à la couronne de France? C'est qu'il n'y avait pas encore une pleine sécurité pour le nouveau roi d'Espagne : Philippe V, mélancolique, quittait la France avec regret, et on lui donnait la consolation d'un esprit de retour. Au reste, cet acte qui réserve les droits de Philippe V sur la couronne de France devint plus tard le sujet d'une grave discussion, lors de la régence de M. le duc d'Orléans. On voulait bien que les couronnes fussent séparées, mais le duc d'Anjou considérait le trône de France si supérieur à sa royauté espagnole, qu'il ne voulait pas renoncer à ses droits de famille.

L'immense autorité que Louis XIV avait conservée sur toute sa race, le prestige souverain qu'il exerçait, donnaient à toutes ses paroles un poids, une considération immense ; on les recueillait avec respect ; chaque jour il avait des conférences avec son petit-fils sur les devoirs de la royauté, et ses dernières instructions sont magnifiques. « Je ne crois pas que vous deviez prendre une Autrichienne pour femme, dit le grand roi à son petit-fils ; aimez les Espagnols et tous vos sujets attachés à vos couronnes et à votre personne ; ne préférez pas ceux qui vous flatteront le plus ; estimez ceux qui, pour le bien, hasarderont de vous déplaire : ce sont là vos véritables amis. Faites le bonheur de vos sujets, et, dans cette vue, n'ayez de guerre que lorsque vous y serez forcé et que vous en aurez bien considéré et bien pesé les raisons dans votre conseil. Essayez de remettre vos finances. Veillez aux Indes et à vos flottes ; pensez au commerce. Vivez dans une grande union avec la France, rien n'étant si bon pour nos deux puissances que cette union, à laquelle rien ne pourra résister. »

Louis XIV ne perd pas de vue l'union nécessaire des deux monarchies, qui est au fond le but de sa politique générale. « N'oubliez jamais que vous êtes Français, et ce qui peut vous arriver. Quand vous aurez assuré la succession d'Espagne par des enfants, visitez vos royaumes; allez à Naples et en Sicile; passez à Milan et venez en Flandre : ce sera une occasion de nous revoir. En attendant, visitez la Catalogne, l'Aragon et autres lieux ; voyez ce qu'il y aura à faire pour Ceuta. Jetez

quelque argent au peuple quand vous serez en Espagne, et surtout en entrant à Madrid. Ne paraissez pas choqué des figures extraordinaires que vous trouverez; ne vous en moquez point; chaque pays a ses manières particulières, et vous serez bientôt accoutumé à ce qui vous paraîtra d'abord le plus surprenant. Je finis par un des plus importants avis que je puisse vous donner : ne vous laissez pas gouverner; n'ayez jamais de favori ni de premier ministre; écoutez, consultez votre conseil, mais décidez. Dieu, qui vous a fait roi, vous donnera les lumières qui vous sont nécessaires tant que vous aurez de bonnes intentions. »

On peut considérer ces instructions comme la base des rapports qui désormais vont unir les deux monarchies. Philippe V reste Français par les intérêts, par l'éducation; il se fait Espagnol pour le gouvernement du peuple, pour l'administration de la monarchie : c'est un grand résultat obtenu. La politique de Richelieu trouve son accomplissement; comme Louis XIV l'a dit, « il n'y a plus de Pyrénées. »

Le duc d'Anjou était roi et traité en roi : partout, à Paris, à Versailles, en voyant le jeune prince, on s'écriait : Vive le roi d'Espagne! Louis XIV lui donnait sa droite comme à son hôte royal. « Monsieur, pendant ce voyage-ci, voyez ce que vous aimez le mieux faire; ne vous contraignez sur rien; chassez, promenez-vous, jouez, enfin choisissez ce qui vous divertira davantage, car vous êtes roi. » Et le petit monarque choisit l'escarpolette, parce qu'il l'aimait beaucoup; mais Louis XIV, craignant que la pluie n'eût pourri quelques-unes des cordes, lui défendit expressément d'y aller, et, se retournant vers le marquis de Bedmar, il lui dit : « Voici la seule occasion où je veuille me servir de mon autorité; dans les autres, je donnerai mes conseils. » En public, le petit roi, qui courait après le jeu d'escarpolette ou le tir aux lapins, reprenait toute sa gravité.

Enfin il fallait se décider à la séparation. Toute la cour souhaitait d'être de cette royale partie lorsque le grand jour arriva. Le 4 décembre, par un froid vif, le départ fut ordonné; Versailles retentit du bruit des carrosses et du hennissement des chevaux. Philippe V était dès l'aurore chez le roi Louis XIV, où il fut seul, et avant que les courtisans entrassent; il alla ensuite chez Monseigneur (1), avec qui il fut enfermé assez longtemps. Louis XIV conduisit Philippe V jusqu'au bout de l'appartement, se cachant le visage pour dérober ses larmes. Après de si touchants adieux, le voyage reprit sa gravité; comment en aurait-il été autrement? Représentez-vous trois princes, dont l'aîné avait à peine dix-huit ans, l'un roi, l'autre héritier présomptif de la couronne; le troisième, enfant encore, mais spirituel, caustique, enjoué, le duc de Berry en un mot, si gaillard, si dispos; puis une cour composée de jeunes gentilshommes à l'esprit riant. On passait les jours moitié en carrosse, moitié à cheval; on montait sur des barques élégantes quand venaient des rivières. Toutes les cités rivalisaient pour semer des divertissements sur les pas de cette royale marche aux Pyrénées. Les populations n'avaient rien vu de si merveilleux à Bordeaux et dans les provinces méridionales, depuis les pompes du mariage de Louis XIV sur la Bidassoa. Les princes avaient chacun trente bourses pleines de mille pistoles, pour les distribuer aux pauvres en la route. Il fallait admirer ce magnifique cortége de gentilshommes caracolant sur des chevaux blancs de si belle encolure. Le roi d'Espagne tenait conseil, pour la forme, dans chaque ville; celui que Louis XIV avait chargé d'instruire le roi, c'était M. le duc d'Harcourt, l'homme le mieux informé des affaires d'Espagne, parfaitement capable dans tout ce qui tenait aux coutumes, aux lois et même aux blasons de la monarchie espagnole. Le citadin et le paysan remarquaient avec ivresse le magnifique ordre de la Toison, tout de diamants, qui brillait sur la poitrine du jeune duc d'Anjou, devenu le roi Philippe V. A la Bidassoa, la triste séparation eut lieu; les trois frères fondirent en larmes dans les bras l'un de l'autre; Berry, si réjoui de son naturel, tenait le duc d'Anjou tout étreint, et lui disait : « Mon bon d'Anjou, quel malheur que nous ne puissions tous aller à Madrid! nous t'y suivrions, quoiqu'on dise que dans ce pays les rois ne peuvent jouer ni rire; mais console-toi, nous irons te voir l'an prochain, malgré tout. »

Depuis ce moment, Louis XIV se fit un devoir de laisser toute indépendance publique à Philippe V salué roi d'Espagne; si secrètement il put lui donner quelques conseils, imprimer une certaine direction à sa politique par l'entremise de M. d'Harcourt, il s'abstenait de toute intervention trop publique, trop avouée, et surtout d'aucune influence directe; et il avait pour motif un désir considérable d'empêcher les griefs de l'Europe contre lui. Il voulait pouvoir dire aux cabinets : « La monarchie espagnole et la monarchie française sont deux États séparés, il n'y a point d'intérêt identique; Philippe V est roi à Madrid comme je le suis à Versailles. Ce qui s'est passé est en dehors de moi. J'ai fait un acte de famille et non point un acte de politique; j'ai donné mon consentement

(1) C'était le titre qu'on donnait au Dauphin, comme celui de *Monsieur* appartenait au frère du roi.

en tant qu'aïeul et non pas en tant que roi, et cette séparation des deux États est si réelle, que Philippe V a protesté pour conserver ses droits sur la couronne de France. »

CHAPITRE II.

GUERRE DE SUCCESSION, NÉGOCIATIONS DES TORYS, RECONNAISSANCE DE PHILIPPE V PAR L'EUROPE, TRAITÉ D'UTRECHT.

(1701—1713.)

Il y avait, dans les puissances qui s'inquiétaient du testament de Carlos II au profit du petit-fils de Louis XIV, des sentiments très-opposés. L'Autriche lui était hostile d'une façon absolue, car elle se considérait comme jouée et trompée à Madrid par le roi de France; don Carlos, prince autrichien, descendant de Charles-Quint, avait fait un testament au profit d'un prince de la maison de Bourbon! Cela paraissait si étrange, si exorbitant, que l'Empereur était décidé à se mettre à la tête d'une coalition pour reconquérir cet héritage, et, alors même qu'il n'y aurait pas coalition, il voulait marcher seul à la guerre. C'est ce que déclarèrent officiellement, à Madrid et à Versailles, les comtes d'Harrach et de Zinzendorff.

Cet intérêt de famille et de politique n'existait pas à un si haut degré d'irritation à la Haye et à Londres; ces deux cours n'avaient-elles pas montré d'abord une grande antipathie pour la reconstitution de la monarchie de Charles-Quint; antipathie qui avait amené le traité de partage signé par les trois puissances, y compris le cabinet de Versailles? C'était donc pour l'exécution de ce traité qu'elles pouvaient armer et combattre, et, très-éloignées du système purement autrichien, la Hollande et l'Angleterre pouvaient entrer dans la guerre déclarée à la monarchie de Louis XIV. Les dépêches de M. de Tallard et du comte d'Avaux ne laissaient pas d'espérance de paix; il était, selon eux, bien difficile d'éviter une grande guerre. Dans cette prévision, le roi avait ordonné, depuis un an, la formation d'un camp à Compiègne. Le railleur Saint-Simon, qui n'a jamais rien su ni rien compris dans la politique élevée, voit dans le camp de Compiègne une simple satisfaction d'orgueil donnée à madame de Maintenon : il s'est complu à présenter Louis XIV debout, se courbant pour expliquer à la favorite, alors dans sa chaise à porteurs, tous les mouvements de troupes. Le camp de Compiègne avait une bien autre portée qu'un spectacle de plaisance : composé de 75,000 hommes des plus belles troupes, sous le maréchal de Boufflers, il s'était réuni pendant deux années consécutives; puis, cette armée, toute parfaitement organisée pour une campagne, s'était répartie dans les places fortes du Nord, afin d'attendre l'événement diplomatique; et, lorsque la coalition se préparait aux batailles, on pouvait lui opposer un pied de guerre de plus de 200,000 hommes. Les chefs qui allaient en prendre le commandement étaient Vendôme, Catinat, Villars, Berwick, intelligences militaires considérables qui valaient les généraux de la première époque de Louis XIV. Le maréchal de Boufflers commandait 60 bataillons et 100 escadrons; Catinat, aux frontières de la Lorraine, comptait 50 bataillons et 80 escadrons; l'armée de réserve était sous les ordres de Villars. Il régnait un admirable esprit militaire parmi tous ces gentilshommes bien nobles et bien glorieux.

On venait d'apprendre qu'une formidable coalition s'était formée. L'Empereur, vivement décidé à la guerre, avait commandé au prince Eugène de marcher sur l'Italie pour s'emparer du Milanais; le roi lui opposa Catinat, détaché en toute hâte de l'armée de Lorraine, et qui arrêta le prince Eugène par une résistance toute passive. Cette invasion des Autrichiens n'était pas prévue; le prince Eugène avait pu librement se déployer en Italie; il s'était même emparé du maréchal de Villeroy par surprise, ce qui fut le sujet de plus d'un noël de cour et de chansons aux halles de Paris.

Jusqu'ici, l'Autriche seule avait commencé la guerre avec des succès divers; mais les dépêches vinrent, sérieuses et très-graves, de la Haye et de Londres. On ne douta plus que des traités secrets ne fussent conclus entre les trois cabinets. Guillaume III, l'auteur principal de la coalition, prépara l'acte du 6 septembre 1701 qui, rappelant l'histoire des négociations conduites par Louis XIV sur la succession d'Espagne, dénonçait (1) le dessein inflexible du roi de France de réunir la monarchie espagnole à ses États. « Le roi de France ne voulait plus qu'une seule monarchie universelle, agrandie au détriment de l'Europe. » En conséquence, les coalisés s'obligeaient à faire donner à l'Empereur une satisfaction raisonnable pour tout ce qui touchait l'Espagne; on réunissait les

(1) Ce traité fut envoyé par copie à M. de Torcy par M. d'Avaux. (Affaires étrangères.)

efforts communs pour préparer la conquête immédiate des Pays-Bas espagnols et du Milanais; l'Angleterre et la Hollande se réservaient les colonies dans les deux Indes.

Il est important d'étudier les clauses de ce traité secret, parce qu'elles sont devenues la base de toutes les coalitions qui, plus tard, se sont succédé contre la France : les alliés fixaient un terme précis de deux mois pour imposer à Louis XIV les bases d'une transaction; si dans ce délai le roi de France ne voulait pas consentir aux clauses indiquées par la coalition, toutes les puissances signataires s'engageaient à la guerre. Les points sur lesquels s'entendaient les puissances coalisées étaient d'abord les forteresses des Pays-Bas, premier théâtre choisi par l'alliance; le Milanais devait être saisi comme fief de l'Empire. On s'engageait également à occuper Naples, la Toscane, les îles de la Méditerranée, qui pouvaient être utiles pour le commerce et la navigation des alliés. L'Angleterre et les États-Généraux se réservaient le droit de conquête par la force des armes sur toutes les colonies, et la propriété et domination leur appartenait de plein droit : stipulation qui indique le but commercial et intéressé de l'alliance.

Le roi Guillaume III d'Angleterre survécut peu à la signature de ce traité entre ces trois puissances si formidables; il mourut en léguant sa politique à la reine Anne, avec la succession dans la ligne protestante. On craignait alors que la France ne reconnût pour roi Jacques III (le prince de Galles), que la mort de Jacques II appelait à la couronne. Le parti whig s'étant emparé des affaires au commencement du règne d'Anne, la guerre fut immédiatement déclarée, et le duc de Marlborough prit la tête de la coalition. Les Anglais, les Allemands, les Autrichiens, sous la direction de Marlborough, vinrent s'établir sur la ligne de la Meuse et prirent l'offensive. Boufflers lui fut opposé, s'appuyant sur les grandes places de la France. Pour faire une vaste diversion, Villars et Catinat avaient soutenu l'électeur de Bavière, vivement attaqué par l'Autriche qui menaçait Ulm (la même campagne que Napoléon en 1805). En voici un court abrégé :

Villars partit d'Huningue, refoulant devant lui les corps autrichiens; il longea le Rhin, prêtant sa gauche à Catinat qui, lui-même, était soutenu par le maréchal de Tallard, lequel opérait de concert avec l'électeur de Cologne; les Bavarois marchaient en tête et formaient l'avant-garde. Le projet hardi de Villars était de se porter droit sur Vienne; mais Catinat s'y opposa. Ce plan de campagne sortait en effet des habitudes prudentes du maréchal; Villars ne put le faire prévaloir dans le conseil, et là fut la faute de la campagne. Si Catinat avait marché droit sur Vienne, et Boufflers sur Amsterdam, avant l'arrivée de Marlborough sur le continent, la coalition eût été dissoute. En Italie, Vendôme, opposé au prince Eugène, développait sa science hardie et arrêtait le mouvement offensif; le Milanais était conservé, l'armée française gardait la ligne du Pô. Au nord, dans les Flandres, la présence de Marlborough avait imprimé une haute et puissante direction à l'armée coalisée; les Français étaient en pleine retraite sur les forteresses de Flandre. Au centre, en Allemagne, la France, de concert avec son alliée la Bavière, avait pris complétement l'offensive; la tête des colonnes allait jusqu'à Ulm; on menaçait Vienne avec des forces considérables. De telles positions militaires n'étaient tenables ni pour les alliés ni pour la France : la marche des Français en Allemagne ne pouvait se justifier que par une hardiesse rapide, une pointe heureuse sur l'Autriche; car si Marlborough, poussant devant lui la ligne de Boufflers, franchissait la frontière, que devenait la campagne d'Allemagne? Vendôme, avancé jusqu'au Milanais, était-il bien sûr de ses derrières? En cas d'échec, quel corps d'armée pourrait le soutenir? Était-il en suffisante communication, par le Tyrol, avec les Bavarois?

Telle fut la hardie campagne de 1702, qui vit les Français sur le Danube. A cette époque arrivèrent, pour affaiblir la monarchie de Louis XIV, la révolte des protestants, la guerre des camisards, soulèvement qui valut à l'Angleterre une si heureuse diversion pour ses armées (1). En même temps, le duc de Piémont, un moment incertain, se déclarait pour la coalition contre Louis XIV; on lui promettait un agrandissement d'État du côté des Alpes et une portion du Milanais; le Portugal prenait parti pour l'Angleterre. Marlborough s'avançait toujours sur la Meuse avec les Anglais, les Hanovriens, les Danois, les Saxons. La grande guerre qui se fit dans cet intervalle de 1702 à 1704 se porta tout à l'extérieur, et l'on n'a pas assez comparé cette époque aux mouvements stratégiques de la république française et de l'empire de Napoléon. Le théâtre des combats est à la fois l'Italie, l'Allemagne et la Hollande; les armées françaises traversent le Tyrol, le Piémont, la Bavière; elles sont sur le Danube et sur l'Inn. A l'extrémité méridionale, c'est l'Espagne; là, va se trouver également une armée anglaise-portugaise, unie aux Allemands. Dans l'intérieur, la révolte

(1) J'ai présenté avec les pièces authentiques la véritable cause de la révolte des Cévennes et la négociation du marquis de Guiscard dans mon travail sur *Louis XIV*.

des Cévennes est comme une nouvelle Vendée; la Bretagne s'agite, le Languedoc voit la guerre civile. Marlborough et le prince Eugène sont les généraux qui mènent la coalition; Louis XIV oppose un admirable courage, une résignation puissante à tous ses ennemis; lui-même tente partout des essais de révolution. En Irlande, il s'appuie sur les catholiques et remet en honneur le nom des Stuarts; il menace les États-Généraux et le prince d'Orange.

Certes, ce fut une belle défense que celle de la France en 1705; elle avait toute l'Europe contre elle. Villars, qui avait pacifié les Cévennes avec Jean Cavalier, comme Hoche pacifia la Vendée, se mit à la tête de la campagne de 1705. La France témoignait un grand patriotisme; les édits du roi, très-rigoureux, forçaient tous les hommes valides à s'enrôler dans la milice; les lettres patentes convoquaient le ban et l'arrière-ban de la noblesse, selon les vieilles lois féodales. Tout possesseur d'un fief devait s'armer et s'équiper, pour qu'au printemps les armées fussent prêtes sur toute la ligne. Le travail du département de la guerre, œuvre très-remarquable, divisa ces troupes en plusieurs armées principales, dans l'ordre suivant: le duc de Vendôme conservait le commandement de l'armée d'Italie, dont la mission était de défendre le Milanais contre les Impériaux, et d'occuper le Piémont que surveillait une autre armée au pied des Alpes. Le quartier général de ce corps de réserve était à Dijon. Villars, qui avait quitté les Cévennes, prenait la direction de l'armée de la Moselle, et, au cas où Marlborough se porterait sur le Rhin, avait ordre de le suivre et d'empêcher ses opérations offensives. Villeroy devait le remplacer et commandait, en attendant, les réserves en Alsace, lesquelles comptaient plus de 40,000 hommes. Boufflers, chargé de la défense des places de Flandre, prêtait sa droite à l'armée de la Moselle, qui avait ses communications libres avec celle du Rhin. Un corps détaché de 30,000 hommes, sous le maréchal de Tessé, servait au delà des Pyrénées, dans les États de Philippe V. A aucune époque, peut-être, l'état militaire de la France n'avait été plus formidable: il comptait plus de 210,000 hommes présents aux drapeaux, sans comprendre la milice et les régiments de marine et gardes-côtes. Les chefs étaient tous du premier ordre, et choisis parmi l'élite des maréchaux de France; il s'agissait de sauver le territoire.

Les alliés, prenant tout d'un coup l'offensive, se divisèrent en plusieurs corps, pour envahir de toutes parts le territoire de la monarchie. L'armée de Belgique et de Flandre, sous les ordres du comte d'Onverkerk et du maréchal de Spar, se porta auprès de Namur sur la ligne des Français; elle fut repoussée. Toutes les entreprises de siéges et de batailles furent suivies en vain: Namur, Bruges, se défendirent vaillamment, et le comte de Spar fut obligé à une prompte retraite; le maréchal de Villeroy le poursuivit l'épée dans les reins jusqu'aux frontières mêmes de la Hollande. Des succès incontestables marquèrent la campagne de Flandre; le maréchal de Villeroy, toujours impétueux, profita hardiment de cet avantage. Tel était le caractère chevaleresque de Villeroy; il s'aventurait à force de courage, et le peuple, qui ne l'aimait pas, le chansonnait de plus belle aux halles de Paris.

Au nord, la monarchie de Louis XIV était préservée. Pendant ce temps, le duc de Marlborough opérait son mouvement sur la Sarre et la Moselle; il avait réuni son armée dans les lignes de l'électorat de Cologne; en face de lui se déployait Villars, auquel il offrit bataille; l'habile général, placé dans des retranchements inexpugnables, attendit son adversaire et ne l'attaqua pas. Ordre fut donné à Villeroy de détacher un corps considérable de bonnes troupes sur la Moselle et de tourner le duc de Marlborough, ainsi forcé à la retraite sans engager un seul combat; belle manœuvre de Villars, que les alliés attribuèrent aux retards de l'armée impériale sur le Rhin. L'Alsace était mise encore à l'abri et protégée sans effusion de sang. Villars prit position sur la Sarre, tandis que Marlborough, par un mouvement de gauche, se rapprocha des frontières de la Hollande et des Pays-Bas, menacées par la pointe du maréchal de Villeroy. Ainsi, par le seul effet de l'habile manœuvre concertée entre les deux chefs des armées de Flandre et de Moselle, l'ennemi était rejeté sur les Pays-Bas et la Hollande.

Pendant trois années cette lutte se continua; tous les princes du sang y prirent part: le duc d'Orléans, longtemps en disgrâce, eut l'armée d'Italie, Vendôme celle de Flandre; le prince de Conti servit sous Catinat. Marlborough s'avançait sur la Flandre, et nul obstacle ne pouvait s'opposer à sa marche rapide jusque sur l'Oise. Jamais péril plus grand; et cependant on raillait en France Marlborough, Eugène, et j'ai trouvé une vieille chanson sur cette campagne de la France contre l'Europe entière et armée.

En quatre mois prendre Landau,
Y perdre quatorze mille hommes,
C'est, dit-on, l'exploit le plus beau
D'un roi qu'on ne craint point à Rome,
Qui pourtant dans ses titres vains
Prend celui de roi des Romains.

Prendre Brisach en treize jours,
C'est une plus belle besogne;
Ces exploits vigoureux et courts
Sont du goût du duc de Bourgogne;
Convenez, Allemands jaloux,
Que nous attaquons mieux que vous.

Reprendre Landau dans un mois,
Malgré la froidure et la pluie,
Cela n'appartient qu'aux François
Sous la valeur de qui tout plie;
C'est reprendre assez promptement
Ce qu'on a pris si lentement.

L'Empereur pour fils a deux rois
(Du moins c'est ainsi qu'on les nomme);
L'un donne à l'Espagne des lois,
Comme son frère en donne à Rome;
Roi d'Espagne, roi des Romains,
Deux titres également vains.

Le dénaturé Savoyard,
Pour être roi de Lombardie,
Contre nous lève l'étendard
Par la plus grande perfidie;
Roi de Lombardie il sera
Comme de Chypre il est déjà.

Cet esprit de chansons s'étendait à tout, et, lorsque Louis XIV se dévouait avec tant d'énergie au salut de la patrie, il fut lui-même l'objet d'impitoyables épigrammes qui embrassaient toute sa vie. N'est-ce pas la triste condition de toutes les têtes élevées?

Qui veut ouïr, qui veut chanter
Une chanson nouvelle?
C'est de Louis, le grand guerrier,
Une histoire fidèle,
Qui reçut l'éducation,
La faridondaine, la faridondon,
Sous le fourbe Mazarini,
A la façon de Barbari.

Jeune il fut un bon compagnon,
Grand abatteur de quilles;
Vieilles, jeunes, tout lui fut bon,
Soit veuves, femmes ou filles.
. . . .

Il prit un soleil rayonnant
Pour faire sa devise;
Il fut nommé Louis le Grand
Fils aîné de l'Église.
Sur sa naissance et sur ce nom,
La faridondaine, la faridondon,
Chacun sait tout ce qu'on a dit
A la façon de Barbari.

Quoiqu'il fût un très-vert galant,
Il fit fort bon ménage;
Il ne lui reste qu'un enfant
De tout son mariage;
Il en eut d'autres à foison,
La faridondaine, la faridondon,
Qui *sonno tutti bastardi*
A la façon de Barbari.

Il fit, avec de grands fracas,
Renverser des murailles;
Mais il évita les combats,
Crainte des funérailles;
S'il fut brave, s'il fut poltron,
La faridondaine, la faridondon,
C'est un sentiment mi-parti
A la façon de Barbari.

Tant qu'il fut jeune et vigoureux,
Il fit tout pour la jupe;
Mais il devint, étant goutteux,
Des faux dévots la dupe,
Qui lui font, crainte des démons,
La faridondaine, la faridondon,
Rendre avec soin le pain bénit
A la façon de Barbari.

Quand son char eut de bons coursiers,
Il allait bien sans doute.
Lionne, Colbert, les Telliers,
Tiennent fort bonne route;
Ils ne quittaient point le timon,
La faridondaine, la faridondon,
Et n'allaient pas, comme aujourd'hui,
A la façon de Barbari.

A présent un double bidet,
Une très-grande rosse,
Un cheval borgne, un vrai criquet,
Traînent ce grand carrosse,
Le roi dedans : c'est Maintenon,
La faridondaine, la faridondon,
Qui les attelle et les conduit
A la façon de Barbari (1).

C'est une cruelle chose dans l'histoire que ces pamphlets qui poursuivent les dévouements à la patrie. Quoi de plus beau que cet énergique mouvement de Louis XIV contre l'Europe coalisée? A cette époque il est véritablement grand, plus grand que dans sa jeunesse et dans sa force, alors que les prospérités l'environnent, lorsque tout vient à lui, la gloire et les amours. C'est quelque chose sans doute d'avoir créé Versailles, de conquérir la Hollande et de franchir le Rhin; jusqu'à quarante ans, la fortune lui souriait comme à la vie jeune et puissante. Mais ici Louis XIV est vieillard, toute l'Europe se ligue; la mort moissonne dans sa famille; l'opposition des parlements attiédit son

(1) Collection de la Bibliothèque royale.

pouvoir; et à ce moment on le chansonne lâchement, on le poursuit de sarcasmes; il faut qu'il combatte, qu'il lutte non-seulement contre l'ennemi, mais encore contre l'opposition de tous, et cet état de l'opinion fit plus de mal à la France que les victoires de Marlborough.

Ce fut sous les tristes auspices des oppositions parlementaires que Louis XIV se détermina à faire les premières ouvertures pour la paix. Le maréchal de Boufflers, prisonnier de guerre, osa parler à Londres pour son triste et glorieux maître; bientôt le président de Rouillé partit pour la Haye; le secrétaire d'État, M. de Torcy, l'y suivit. Les instructions de M. de Torcy indiquent que Louis XIV, obligé par la nécessité, l'autorisait à renoncer pour Philippe V à la succession d'Espagne, puis à céder même les frontières de Flandre, et à prendre le traité de Ryswick pour base du côté du Rhin. Les alliés consentirent à tenir un premier congrès à Gertruydenberg, puis à la Haye, sans suspendre les hostilités (ce qu'on a vu plus tard en France en 1814, à Châtillon). MM. de Rouillé et de Torcy, en arrivant à la Haye, chargés des instructions de leur cabinet, échangèrent leurs pleins pouvoirs, et demandèrent à chaque puissance séparément les conditions qu'elle pouvait faire à la France pour la paix générale.

Avant d'en venir à l'examen des articles d'un projet de traité, une question fut posée par les plénipotentiaires des alliés; on demanda aux ambassadeurs de Louis XIV quelle sûreté le roi pouvait offrir pour l'exacte exécution des articles préliminaires, particulièrement en ce qui touchait l'évacuation d'Espagne. Sur ce premier point, les plénipotentiaires de France répondirent en termes vagues « qu'ils s'engageaient sur parole, et que le roi de France devait être cru quand il donnait son scel. » Mais comment Louis XIV pouvait-il promettre pour son petit-fils? Était-on bien sûr que Philippe V accélérait aux invitations du roi de France? N'avait-il pas déjà acquis une certaine force nationale en Espagne? Et d'ailleurs, Louis XIV ne détruirait-il pas, au moyen de la correspondance secrète, les engagements publics qu'il aurait pris envers la coalition? C'est pourquoi les cabinets alliés demandaient des garanties positives, la prise de possession ou le dépôt de quelques villes en Picardie, jusqu'à l'exécution entière du traité; ce point accepté, on entrerait en conférences diplomatiques (1).

On voit combien étaient impératives les conditions des alliés; quelles méfiances ils avaient à l'égard de la France. Bientôt les plénipotentiaires de Hollande, d'Angleterre et d'Autriche, résumèrent leur ultimatum, plus dur, plus inflexible que la première note : « Le roi Louis XIV devait reconnaître immédiatement Charles III (l'archiduc) comme roi d'Espagne et des Indes, de Naples et de Sicile, tout en réservant le droit et les intérêts du Portugal et du duc de Savoie. Comme conséquence de cet article, le roi de France devait inviter son petit-fils à sortir immédiatement des Espagnes avec sa famille; si Philippe V s'y refusait dans le délai d'un mois, les puissances coalisées, de concert avec le roi de France, s'entendraient sur les moyens de l'y contraindre; en attendant ce mouvement combiné, Louis XIV retirerait toutes les troupes, officiers, soldats, qu'il avait au service de son petit-fils : celui-ci reprenait le titre de duc d'Anjou. La couronne d'Espagne serait définitivement réunie à la maison d'Autriche, et jamais, en aucun cas, dans l'avenir, elle ne pourrait tomber au pouvoir du roi de France, de sa famille, de sa maison, ni lui être adjugée même par mariage. »

Quand Louis XIV apprit les conditions atroces que les alliés lui imposaient, il releva sa tête fière et digne comme dans ses jeunes et brillantes années; il préféra combattre jusqu'à sa dernière compagnie de gens d'armes. La France le suivrait-elle dans cette terrible crise de l'invasion, depuis trois fois reproduite? La nation seconda tout entière le roi si fier, si noble. On demandera comment il se fit que sous Louis XIV il y eut tant d'énergie, tant de puissance pour repousser l'ennemi, et comment, sous Napoléon, il n'y eut plus qu'abandon, fatigue, et je dirai presque joie d'en finir avec l'empire? C'est que, il faut bien le dire, le sentiment national reposait, pendant l'époque de Louis XIV spécialement, sur le dernier reflet de la noblesse, caste généreuse, prête à tous les dévouements pour un point d'honneur et de dignité. Napoléon fondait sa monarchie et son pouvoir sur la classe moyenne; celle-ci débordait : or, si la masse de la bourgeoisie est paisible dans ses joies domestiques, si elle peut offrir l'exemple des vertus privées, elle n'a rien qui la porte à l'héroïsme, à ces nobles sacrifices qui sauvent un pays; elle tient plus au bien-être qu'à la gloire, aux écus d'or qu'à ce beau sentiment de nationalité, auréole pure qui ceint le front de tout un peuple.

Louis XIV, décidé à résister fièrement à la coalition, malgré son conseil, contre l'opinion du parlement et de la bourgeoisie, reprit vigoureusement l'état de guerre. Partout les ordres furent donnés; on vit reparaître de belles armées, comme par enchantement. Le roi écrivit aux évêques, aux intendants, aux communes, pour réveiller le pa-

(1) Cet ultimatum est du 28 mai 1709.

triotisme ; la noblesse vendit ses terres, engagea sa vaisselle ; et, au milieu de cet entraînement général pour la gloire et le patriotisme, je trouve un passage de l'égoïste Saint-Simon, racontant tous les subterfuges qu'il employa pour sauver sa propre vaisselle, quand la noblesse entière portait la sienne à la Monnaie. Il y eut donc nouvelle campagne en Flandre, armement de la maison du roi, mousquetaires, gardes du corps, chevau-légers, gardes françaises, marchant à la frontière. Malplaquet fut un premier essai de gloire; les alliés payèrent le champ de bataille au prix de plus de 25,000 hommes. En Provence, le duc de Savoie fut arrêté par une insurrection du peuple; en Espagne, le duc de Berwick, à la tête de l'armée française, remportait la belle victoire d'Almanza sur les Allemands de l'archiduc. Un peu de bonheur revenait donc encore aux armes françaises.

Pendant ces hostilités, on négociait toujours à la Haye; cette fois, le roi n'y envoya pas M. de Torcy, mais l'abbé de Polignac et le maréchal d'Uxelles. L'état du pays était tel, la fatigue si grande, que je trouve, dans les instructions données à l'abbé de Polignac par M. de Torcy, les phrases qu'on va lire :

« 1° A l'égard de l'Espagne, on donnera une promesse authentique de la part du roi de reconnaître immédiatement, après la signature de la paix, l'archiduc Charles d'Autriche en qualité de roi d'Espagne, et généralement de tous les États dépendants de cette monarchie, tant dans l'ancien que dans le nouveau monde; à la réserve seulement des États et pays dont le roi de Portugal et le duc de Savoie ont stipulé le démembrement, en vertu des traités qu'ils ont contractés avec l'empereur et les alliés, et à la réserve aussi des places que l'archiduc s'est engagé de laisser aux États-Généraux des provinces-unies des Pays-Bas. Promesse sera également faite, non-seulement de retirer tous les secours que Sa Majesté a pu donner au roi son petit-fils, mais encore de ne lui envoyer désormais aucune assistance pour le maintenir sur le trône, de quelque nature que ce soit, directement ou indirectement. Et pour gage de l'effet de cette promesse, Sa Majesté veut bien confier aux États-Généraux quatre de ses places en Flandre, qu'ils choisiront pour les remettre en leurs mains, et pour être par eux gardées jusqu'à ce que les affaires d'Espagne soient terminées, comme otages et sûretés de la parole qu'elle donnera de ne s'intéresser directement ni indirectement aux affaires de cette monarchie. Elle promettra pareillement de défendre à ses sujets, sous de rigoureuses peines, de prendre parti dans les troupes du roi catholique, s'obligeant d'apporter une attention si vive à faire observer les défenses, qu'aucun n'y contreviendra. Sa Majesté veut bien aussi consentir que la monarchie d'Espagne, ni aucune de ses parties, ne soit jamais unie à la monarchie de France, et qu'aucun prince de la maison de France ne puisse ni régner, ni rien acquérir dans l'étendue de la monarchie d'Espagne, par aucune des voies qui seront toutes spécifiées. Les Indes espagnoles seront comprises dans tout ce qui sera dit au sujet de la monarchie d'Espagne comme en composant une partie principale, et le roi promettra qu'aucun vaisseau de ses sujets n'ira aux Indes, sous quelque prétexte que ce soit (1). »

Hélas! il avait fallu de bien douloureuses épreuves pour que le roi de France en fût réduit à proposer lui-même ces conditions ! Le conseil l'avait ainsi décidé, et Louis XIV courbait la tête devant l'opinion. Heureusement les alliés, enflés par leurs victoires, devenus impérieux à force de bonheur, repoussèrent ces conditions humiliées, continuant à imposer la clause de l'*ultimatum :* « Le roi de France s'engagera à prendre, de concert avec les alliés, les mesures propres à obliger son petit-fils à la restitution de la monarchie espagnole. » Malgré toutes les insistances de ses timides conseillers, le roi s'y refusa. Avec son bon sens ordinaire, il dit que, « s'il fallait combattre contre quelqu'un, mieux valait que ce fut contre l'ennemi de la France que contre son allié le roi d'Espagne, un Bourbon enfin de la haute liguée. » Le cabinet de Versailles enjoignit à l'abbé de Polignac de ne jamais se départir de la volonté expresse du roi sur ce point.

La guerre fut donc encore continuée. Quels progrès ne faisaient pas les alliés! Ils avaient franchi la Scarpe; des partisans se voyaient déjà sur l'Oise, et alors l'abbé de Polignac déclara au congrès « que le roi son maître offrait de l'argent à la coalition, et qu'il proposait de payer tous les frais de la guerre contre son petit-fils, afin de l'expulser de la monarchie espagnole. » Les alliés répondirent impitoyablement « que, pour donner des gages de l'exacte exécution du traité, le roi de France devait marcher contre Philippe V et le détrôner par la force : à cette condition, il y aurait armistice; que si, dans le délai de deux mois, la clause n'était pas exécutée, la trêve ne se continuerait pas, on reprendrait les hostilités. Quant au nouveau partage, les alliés délibéreraient ensuite dans un congrès général ce qu'on pourrait accorder sur les sollicitations de la France. »

Le roi seul résolut de continuer la guerre; il y eut à cette époque tant de grandeur, tant de ma-

(1) Instructions et contre-projet de M. de Torcy (1710).

gnificence, tant de patriotisme dans Louis XIV, que je ne sache rien de semblable dans l'histoire. Il aima mieux voir dissoudre le congrès que de se soumettre à de semblables conditions. Et qu'on remarque surtout que c'était le moment du deuil le plus profond à Versailles; la mort promenait sa faux sur toutes les têtes : le Dauphin, le duc de Bourgogne, la duchesse si douce, si affable; des apoplexies foudroyantes par centaines; et, en face de l'ennemi sur l'Oise, Louis XIV ne perdit pas un seul moment sa royale énergie.

Quand on parle du traité d'Utrecht et des causes qui le préparèrent, il ne faut jamais en séparer les actes de la situation du cabinet de Londres, des intentions de la reine Anne, de la lutte des torys et des whigs; on doit étudier la presse anglaise conduite par Addison, Congrève, Bolingbroke, les intentions personnelles de la reine Anne vis-à-vis de Louis XIV, la mort de l'empereur Joseph, l'avénement au trône impérial de Charles VI, la fatigue des neutres, tels que le Portugal, le Danemark, la Suède. Le traité d'Utrecht ne fut en quelque sorte que la suite des négociations secrètes engagées à Londres par M. de Tallard et M. Mesnager, agent des affaires étrangères, et à Paris par M. Prior, l'actif négociateur des torys.

Dès ce moment, la face des négociations change : M. de Torcy offre à l'Angleterre des sûretés réelles pour son commerce dans les deux Indes et dans la Méditerranée; à la considération du cabinet de Londres, le roi promet une bonne frontière à la Hollande du côté des Pays-Bas. L'état prospère des affaires du roi d'Espagne ne permettant plus de songer à un changement de dynastie, on prendra toutes les précautions qui conviendront à l'Angleterre pour garantir à jamais la séparation des deux couronnes et les priviléges de son commerce dans les Indes. M. de Torcy proposait d'ouvrir sur ces bases des conférences diplomatiques, soit à Aix-la-Chapelle, soit à Liége, pour traiter séparément ou conjointement au gré du cabinet de Londres.

L'opinion commune est que le traité qui mit fin à la question d'Espagne fut accompli par toutes les puissances à Utrecht; c'est là toute une erreur. Il y eut trois négociations très-séparées : 1° celle que commença et accomplit le parti tory en France par l'intermédiaire de M. Prior, et puis par lord Bolingbroke; 2° la négociation d'Utrecht, qui ne fut que la conséquence de ce qui était arrêté à Paris; 3° la négociation spécialement autrichienne, qui se finit plus tard à Rastadt. L'histoire de ces négociations séparées est extrêmement utile en ce qui touche la question espagnole.

La reine Anne, qui avait constitué un ministère tory, commençait, avec la France, un système de négociations à part fort bienveillantes, afin d'amener une paix nécessaire à l'affermissement de son pouvoir. Louis XIV, qui avait d'abord une répugnance pour la reine Anne, jusqu'à ce point de commander à Racine la tragédie d'*Athalie*, presque comme un pamphlet politique contre elle, consentait, dans cette circonstance, à faire les premières démarches; et voici les lettres autographes du roi de France et de la reine d'Angleterre :

« Madame ma sœur, comme vous m'avez marqué que vous aviez une entière confiance en M. Prior, j'ai cru qu'il seroit plus propre que personne à vous informer des nouvelles preuves que je suis prêt à vous donner des égards particuliers que j'ai pour vous, aussi bien que du désir que j'ai de terminer, sans aucun retardement, de concert avec vous, les négociations de la paix. Il va en Angleterre vous rendre compte des nouveaux avantages que j'ai bien voulu faire pour faciliter la conclusion de cet ouvrage. Je souhaite aussi que vous envisagiez ce que je fais dans cette conjoncture décisive, comme de nouvelles et certaines marques de mon amitié envers vous. Faites-moi le plaisir de les reconnoître, en vous intéressant avec moi en faveur de l'électeur de Bavière. Je ne vous dirai rien des liens du sang qui vous unissent, aussi bien que moi, et ne ferai aucune mention des autres motifs qui doivent vous rendre sensible à l'état où il se trouve; il suffit que vous sachiez l'intérêt que je prends à ce qui le touche, pour me persuader que ce sera le principal motif qui vous portera à agir en sa faveur. J'attends avec impatience le retour de M. Prior, dont la conduite m'est très-agréable; et, comme il vous apprendra mes sentiments, j'ajouterai seulement que je ne saurois assez exprimer la parfaite estime et l'amitié sincère que j'ai pour vous. Je suis, madame ma sœur, votre bon frère, LOUIS (1). »

On doit le remarquer, Louis XIV donne à la reine Anne le titre de *ma sœur*, et reconnaît la succession dans la ligne protestante, quoique naguère, dans la violente lutte contre l'Europe, il ait reconnu Jacques III pour légitime roi d'Angleterre; la situation politique est telle, qu'il ne peut plus, qu'il ne doit plus hésiter sur les concessions. La reine Anne répond à Louis XIV d'une façon très-gracieuse et très-empressée :

« Monsieur mon frère, j'ai reçu avec un plaisir sincère l'agréable nouvelle que M. Prior m'a apportée. Comme votre sagesse consommée a pris la résolution la plus propre pour fixer les conditions de la paix, vous devez être persuadé que je ne per-

(1) Autographe (1712).

drai pas un moment de mon côté pour en hâter la conclusion; je vous assure que la grande facilité que vous voulez bien y apporter à mon égard ne servira qu'à me faire appliquer sans relâche à rétablir la tranquillité publique comme nous le souhaitons mutuellement. Il paroitra, par les ordres que j'ai donnés à mes ministres à Utrecht, que j'ai fait tout ce que je puis dans la conjoncture présente, en faveur d'un prince dont les intérêts sont soutenus par votre générosité. Je ne doute pas qu'il en soit pleinement convaincu et que tout le monde n'en convienne. Je répète encore une fois, monsieur mon frère, que la considération de l'amitié que vous avez pour lui sera un puissant motif pour m'engager de nouveau dans ses intérêts et dans ceux de sa famille, lorsque l'occasion se présentera à l'aveuir. Au reste, je renvoie M. Prior à Versailles, lequel, en continuant de se comporter d'une manière qui vous soit agréable, ne fera qu'exécuter à la lettre les ordres que je lui ai donnés, puisqu'il ne me sauroit donner une marque plus particulière de son attachement et de son zèle pour mon service qu'en ne négligeant aucune occasion de réitérer l'estime parfaite et la considération que j'ai pour vous, et que je souhaite ardemment de vivre avec vous dans une amitié sincère et perpétuelle. ANNE R. (1). »

Cette correspondance, si confiante, si amicale, faisait pressentir que les deux puissances allaient traiter séparément sans le concours des États-Généraux et de l'Autriche; et à quelles conditions? C'est pour les régler d'une façon permanente que Bolingbroke, le chef du parti tory et ministre de la reine Anne, vint à Paris. La question capitale, l'avénement de la maison de Bourbon en Espagne, perd dès lors de sa gravité. L'Angleterre ne fait plus aucune difficulté de reconnaître Philippe V, mais sous deux conditions bien expresses : d'abord, qu'en aucune situation, en aucune hypothèse, les couronnes de France et d'Espagne ne pourront être réunies; c'est une loi inflexible; et que faut-il pour cela? une double renonciation : Philippe V s'engagera à renoncer expressément à la couronne de France; puis, chacun des princes du sang, depuis le duc de Berry, le duc d'Orléans jusqu'au prince de Conti, signeront le même acte. Et, comme les formes représentatives anglaises ne donnent puissance et valeur qu'à ce qui est sanctionné par l'intervention parlementaire, Bolingbroke demande que les états généraux soient rassemblés. La curieuse et secrète histoire de ces conférences a été consignée dans la dépêche adressée par le vicomte Bolingbroke au comte de Darmouth. Le chef des torys insistait pour la réunion d'une assemblée solennelle, qui, délibérant, approuverait la renonciation des princes du sang. L'Angleterre exigeait qu'en Espagne les cortès fussent convoquées, et qu'en France les états fussent réunis à Tours et à Blois, comme le voulaient les vieilles coutumes monarchiques. Le vicomte de Bolingbroke faisait justement observer « qu'en aucune circonstance les rois et les princes du sang n'avaient gardé foi à leurs renonciations personnelles, quand elles n'étaient pas sanctionnées par les assemblées représentatives, témoin la renonciation des infantes d'Espagne, dont on n'avait pas tenu compte dans les guerres sur la succession et le testament, depuis 1700 jusqu'à l'époque actuelle. » M. de Torcy répondit sur ce point « que les états généraux de France n'étaient pas une assemblée régulière et périodiquement convoquée comme le parlement d'Angleterre : ces états s'étaient toujours mêlés à l'histoire des troubles publics en France; le roi ne consentirait jamais à les appeler; une renonciation bien formelle, écrite et enregistrée en parlement, devait suffire. Les parlements, en France, avaient succédé à quelques-unes des prérogatives des états généraux; ils étaient en ce moment la seule autorité légalement reconnue pour examiner et approuver les traités. »

A la suite de ces insistances de lord Bolingbroke, des négociations définitives s'ouvrirent avec M. le duc de Berry et M. le duc d'Orléans pour qu'ils accédassent aux formes qui seraient admises par le conseil du roi, afin de donner une plus grande force à leur adhésion. C'était pour eux un sacrifice; le duc de Berry, exclu de la couronne de France par une branche aînée, pouvait désirer vivement succéder en Espagne; il était en quelque sorte au milieu de deux exclusions : la position n'était-elle pas pénible pour un prince? Ses aînés et ses cadets avaient un trône, et lui était placé sans État entre deux monarchies! Mais le duc de Berry était si doux, si obéissant! il avait une terreur si respectueuse du roi Louis XIV; il vivait dans une résignation si complète, si profonde envers le monarque! qu'aurait-il pu lui refuser? Quant au duc d'Orléans, il était bien plus intimement intéressé à la succession d'Espagne; car lui venait de son chef à la couronne par son aïeule Anne d'Autriche, la femme de Louis XIII. L'Angleterre exigeait impérativement sa renonciation; le duc d'Orléans pouvait-il la refuser? Le prince avait une terreur non moins grande que le duc de Berry des volontés de Louis XIV; il ne savait pas affronter l'œil du roi, ce regard qui portait le commandement dans toute sa famille.

(1) Autographe.

Le vicomte de Bolingbroke se hâta d'instruire sa cour du consentement des princes du sang à une renonciation formelle. Un courrier apporta l'acte de renonciation de Philippe V à la couronne de France ; cet acte avait été fait devant les cortès *por estamentos* (1), en présence de l'ambassadeur d'Angleterre.

« Le roi d'Espagne et des Indes, considérant la nécessité de mettre un terme à la guerre européenne, renonce de son propre mouvement et libre volonté, pour lui, ses successeurs et ses héritiers, à la couronne de France, déclarant lui et sa postérité exclus, nonobstant tout acte contraire. Son droit devra passer au duc de Berry, son frère, et, à défaut d'héritiers mâles, au duc d'Orléans, et même au duc de Bourbon, son cousin, sans que lui puisse jamais être roi de France. »

Le même courrier remit une lettre autographe de Philippe V au duc de Berry pour lui confirmer, dans les expressions les plus intimes, l'acte qu'il avait juré en présence des cortès. Immédiatement après que cette renonciation eut été reçue à Fontainebleau, le conseil s'assembla pour formuler de pareils actes de la part des ducs de Berry et d'Orléans. Le vicomte de Bolingbroke voulut présider aux termes de leur rédaction, aussi explicites que la renonciation du roi d'Espagne. Le duc de Berry déclarait « qu'en aucune hypothèse il ne pourrait être appelé à la couronne qui brillait au front de Philippe V, soit par mariage, soit par succession et testament. » Le duc d'Orléans ajoutait « qu'il renonçait à cette couronne, aussi bien du chef de Philippe V, son neveu, que de celui d'Anne d'Autriche, son aïeule. » Bolingbroke exigea des formules de serments, des déclarations jurées sur l'Évangile ; l'Angleterre souhaitait toutes ces garanties, parce que les torys avaient besoin de justifier en plein parlement les négociations qui se poursuivaient à Paris. Le point principal était toujours qu'en aucun cas les deux monarchies de France et d'Espagne ne pussent être réunies sous un même sceptre.

Ces renonciations étaient expresses et satisfaisantes pour le cabinet du comte d'Oxford ; mais la difficulté d'une sanction nationale restait tout entière. Louis XIV avait persisté dans son refus d'une convocation d'états ; il voulait qu'on se fiât au texte même des renonciations sous le scel royal. Bolingbroke avait rejeté cette forme ; Prior, l'ami et le plus intime confident de Bolingbroke, venait d'arriver à Fontainebleau avec une nouvelle lettre autographe de la reine pour Louis XIV ; il se joignit à Bolingbroke, et, par l'entremise de Beauvilliers, on arrêta, sous l'autorisation du roi, que le parlement de Paris serait convoqué en assemblée générale, avec les ducs et pairs, en leurs siéges. Là, on ferait lecture publique des divers actes de renonciation du roi d'Espagne et des princes français. Ces actes devaient être authentiquement enregistrés pour faire partie ensuite de la constitution de l'État. Ce plan fut soumis à Louis XIV, qui l'approuva sur les plus vives instances de son conseil (2).

Au jour indiqué pour cette solennité parlementaire, M. de Mesmes, premier président, et MM. les conseillers de toutes les chambres, en robes rouges et en belle cérémonie, se réunirent au Palais de Justice. A midi, après la buvette, on vit partir du Louvre et du Palais-Royal un grand cortége avec cavaliers et carrosses : c'étaient MM. les ducs de Berry et d'Orléans qui s'avançaient vers le Palais de Justice, suivis des ducs et pairs revêtus de leurs insignes, la plupart avec leur poitrine décorée du cordon bleu. Les princes prirent place en leurs bancs, et les pairs derrière eux. Quand l'assemblée eut fait silence, M. le premier président donna lecture de l'acte de renonciation des princes, et le duc de Berry s'écria : « Je le jure. » Puis vint le tour de M. le duc d'Orléans, qui prononça le même serment avec une indicible émotion. Le procureur général requit que ces pièces seraient registrées en la cour (3).

J'ai cru essentiel de faire connaître les caractères de cette négociation intime, suivie à Paris par M. de Torcy avec les plénipotentiaires anglais, afin de bien constater qu'une seule chose fut con-

(1) Voici un extrait de cette renonciation, copié sur l'original :

« De mi proprio moto, libre, espontanea, y grata voluntad, yo D. Phelipe, por la gracia de Dios rey de Castilla, de Leon, de Aragon, de las Dos Sicilias, de Hierusalem, de Navarra, de Granada, de Toledo, de Valencia, de Galicia, de Mayorca, de Sevilla, de Cerdeña, de Cordoba, de Corcega, de Murcia, de Jaen, de los Algarves, de Algeciro, de Gibraltar, de las islas de Canaria, de las Indas orientales y occidentales, islas y tierra firma del mar Oceano, archiduque de Austria, duque de Borgoño, de Brabante y Milan, conde de Abspurg, de Flandes, Tiros y Barcelona, señor de Vizcaya y Molina, etc., etc. Por el presente instrumento, por mi mismo, por mis herederos y successores, renuncio, abandono, y me desisto para siempre jamas de todas pretenciones, derechos, y titulos que yo o cualquiera descendiente mio, haya desde ahora, o pueda haver en cualquier tiempo que succeda en lo futuro, a la succesion de la corona de Francia, y me declaro por excluido, y apartado, yo y mis hijos, herederos y descendientes, perpetuamente por excluidos e inhabilitados absolutamente y sin limitacion, etc , etc. »

(2) Il existe à la bibliothèque royale un petit paquet d'imprimés, au scel royal de Louis XIV, qui contient toutes ces renonciations

(3) Voyez pour les détails mon travail sur *Louis XIV*.

venue préliminairement, c'est « qu'en aucun cas les princes de la maison de France ne pourraient être appelés à la couronne d'Espagne et que jamais les deux monarchies ne seraient réunies. » Rien n'est dit au delà sur les alliances de famille; un prince français pouvait épouser librement une infante d'Espagne (cela se vit plus tard); un infant, le prince des Asturies même, pouvait épouser une fille de France. On ne lit nulle part une prohibition directe ou indirecte, soit dans la convention de Paris, soit dans le traité d'Utrecht. Que les deux couronnes ne fussent jamais réunies, telle fut la seule stipulation imposée par les plénipotentiaires anglais.

Aucune autre condition ne fut consentie, soit avec la Hollande, soit avec l'Autriche. La bataille de Denain, glorieusement gagnée pendant les négociations anglaises de Paris, avait créé pour la France une grande prépondérance. Les Hollandais, qui avaient d'abord résisté à la volonté des torys, accédèrent presque aussitôt aux désirs de la reine Anne, désormais tout à fait dévouée à Louis XIV. Les deux cours d'Angleterre et de France se faisaient des politesses gracieuses : le roi, toujours galant, envoya à la reine Anne six vêtements de femme en riches étoffes brochées d'or, fabriquées tout exprès, et, comme la reine avait une prédilection pour les vins de France, Louis XIV lui fit expédier deux mille cinq cents bouteilles de champagne, de bourgogne, de l'Ermitage et des côtes du Rhône. La reine fit parvenir à Louis XIV une meute magnifique de chiens anglais et un équipage de ces beaux chevaux à l'élégante allure, mélange de la race normande et saxonne, comme la grande noblesse anglaise, car les chevaux ont là leur blason. Des ordres du conseil de Versailles ouvrirent immédiatement les ports de France au commerce de la Grande-Bretagne, infaillible moyen de rendre les transactions populaires. Les négociants anglais étaient fatigués de l'état de guerre; les manufactures de draps et de tissus allaient prendre un nouveau développement. Mesnager voulait agrandir l'alliance anglaise par un vaste traité de commerce qui eût embrassé tout à la fois les ports d'Europe et des colonies : c'était sa vieille idée; le comte d'Oxford et lord Saint-John la partageaient. Les torys avaient besoin de faire une paix active et profitable.

L'intervention personnelle de la reine Anne amena la signature des préliminaires d'Utrecht par la Hollande; il ne restait plus que l'Autriche, et les victoires de Villars préparèrent l'entrevue de Rastadt. A Utrecht, le plénipotentiaire d'Autriche s'était séparé des opinions anglaise et hollandaise. Le comte de Zinzendorff avait déclaré « que jamais, en aucun cas, sa cour ne pourrait l'autoriser à traiter sur les bases d'une reconnaissance de la maison de Bourbon comme souveraine légitime des Espagnes. » L'évêque de Bristol, le plénipotentiaire anglais, répondait « qu'il ne voyait pas ce qui pourrait désormais empêcher la reconnaissance de Philippe V; les renonciations du roi d'Espagne et des princes de France ne permettaient plus de supposer la réunion des deux couronnes sur la même tête, le seul danger qu'on pouvait craindre. Au contraire, l'avénement de l'empereur à la royauté des Castilles reconstruisait la formidable monarchie de Charles-Quint, bien autrement dangereuse que le fait, d'ailleurs accompli, de la royauté de Philippe V. »

Au congrès de Rastadt, après les victoires de Villars, le prince Eugène aborda franchement la question de l'Espagne, et, au nom de l'empereur, il déclara « que, si la maison d'Autriche renonçait à la couronne des Castilles, elle devait trouver au moins une indemnité en Allemagne et sur les frontières du Rhin. Les bases du congrès d'Utrecht n'étaient même pas assez larges; il fallait à l'Autriche la Bavière, l'Alsace et les Pays-Bas, comme compensation du sacrifice qu'elle faisait de ses droits à la couronne d'Espagne. » Villars répondit « que les pleins pouvoirs de sa cour, loin de s'étendre à des concessions aussi décisives, ne lui permettaient pas d'aller au delà de la cession des Pays-Bas espagnols; la frontière de l'Alsace serait limitée par Landau; mais une condition expresse de la paix était que l'électeur de Bavière fût absolument rétabli dans ses possessions héréditaires. Il n'y avait pas de traité possible sans cette condition. » L'entrevue fut très-secrète, et les papiers des affaires étrangères indiquent que Villars fit des propositions directes au prince Eugène pour quitter le service de l'empereur et passer sous le drapeau de France. On lui donnait un magnifique lot : le titre de prince français, la propriété de Chambord et l'héritage des Bouillon. Eugène écouta tout; mais l'état de guerre interdisait l'acceptation d'un projet qui, sous les armes, eût été une véritable défection.

Au moyen de ces concessions territoriales, l'Autriche renonçait à ses vieilles prétentions sur l'Espagne, et adhérait par ce fait au testament de Carlos II. La pensée de Louis XIV triomphait. Le but de l'Europe, après le traité d'Utrecht, est de rendre autant que possible les deux monarchies de France et d'Espagne étrangères l'une à l'autre. Philippe V ne devait plus se souvenir des liens de parenté, des sympathies de famille; roi d'Espagne, il devenait absolument Espagnol; on cherchait à relever les Pyrénées. Ce résultat, l'Europe l'avait

essayé par une grande coalition : la persévérance de Louis XIV venait de briser ces desseins impératifs. Il y eut dans le grand roi un puissant orgueil national. C'est une des belles époques de notre histoire et le plus vaste résultat obtenu par la diplomatie. Il faut ajouter un fait essentiel pour régler désormais les relations de l'Europe en ce qui touche l'Espagne, c'est qu'il n'y eut de parties intervenantes au congrès d'Utrecht que l'Angleterre et les états généraux de Hollande, et l'Autriche ensuite dans les stipulations de Rastadt. Ainsi, ni la Prusse ni la Russie n'ont à se mêler des incidents que l'avenir peut susciter relativement à la succession d'Espagne ou aux mariages de famille.

CHAPITRE III.

LA RÉGENCE, LA QUADRUPLE ALLIANCE, RUPTURE AVEC L'ESPAGNE, LA CONSPIRATION DE CELLAMARE, FIANÇAILLES DE FAMILLE.

—

(1715—1723.)

Un fait historique à constater, c'est l'influence corrélative et constante l'une sur l'autre des deux monarchies française et espagnole. Ce fait tient si particulièrement à la nature des choses, à la situation des territoires, qu'à toutes les époques il s'est reproduit avec les mêmes traits et les mêmes caractères. En remontant au seizième siècle, quel était le but de Philippe II durant la Ligue, si ce n'est de mettre un infant d'Espagne sur le trône de France? Quel est le but de Louis XIV, si ce n'est de placer la couronne sur la tête de son petit-fils? Ces choses-là, rien ne peut les empêcher, ni les traités, ni les stipulations; il y a des tendances qui sont si particulièrement inhérentes à la nature des faits, que c'est folie de vouloir les combattre.

Louis XIV meurt une année à peine après la signature définitive du traité de Rastadt, et voici la situation dans laquelle la France et l'Espagne vont immédiatement se trouver. La couronne de saint Louis et de Henri IV repose sur la tête d'un frêle enfant, Louis XV ; cet enfant vivra-t-il ? Tout porte à croire que non ; des crises de maladie déjà se sont révélées avec des symptômes effrayants. S'il meurt, à qui viendra la couronne de France? Ici, pour quelques-uns, s'élève une question sérieuse : les droits de Philippe V au trône de Louis XIV. Si l'on tient aux actes, la difficulté est fort simple à résoudre; il existe une renonciation authentique, renonciation imposée par le traité d'Utrecht au nouveau roi d'Espagne. Mais des jurisconsultes espagnols, quelques membres même du parlement de France, déclarent « qu'en aucun cas un prince ne doit et ne peut renoncer à ses droits, car il est toujours mineur à l'égard de la nation, » et ils rappellent l'acte sous scel secret par lequel Louis XIV réservait tous les droits de son petit-fils : donc ils concluent qu'en cas de mort du roi Louis XV enfant, la couronne sera transportée sur la tête de Philippe V. Par là se trouvent détruites les garanties du traité d'Utrecht.

A ce moment, l'Espagne était gouvernée par l'abbé Alberoni, depuis cardinal, le successeur de cette princesse des Ursins, si follement éprise du pouvoir. C'était une tête puissante que celle d'Alberoni; il voulait grandir les destinées de la monarchie espagnole et, comme Richelieu, lui assurer un immense avenir (quand on étudiera sérieusement l'histoire, on verra que la grande politique fut faite par les cardinaux). Les stipulations du traité d'Utrecht avaient placé sous le sceptre de l'empereur d'Allemagne le Milanais, Naples, la Sardaigne et les côtes de Toscane, autrefois grands fiefs de la monarchie espagnole; la Sicile, par le traité d'Utrecht, était cédée au duc de Savoie, qui avait établi ses lois et son gouvernement dans cette belle possession, au milieu des terres féodales et des hauts barons de Syracuse ou de Catane. Cette cession de territoire n'était pas de nature à plaire au cabinet de Madrid; il ne l'avait jamais absolument ratifiée; l'arrière-pensée d'Alberoni était de les recouvrer par la conquête ou les négociations diplomatiques. Le mariage de Philippe V avec une princesse de la maison de Parme avait cette tendance, et la politique d'Alberoni ne fut si dominante, si populaire à Madrid, que parce qu'elle se donna ce but à réaliser.

Le système d'Alberoni était celui-ci : le traité d'Utrecht n'a pas pu indéfiniment engager l'Espagne à l'égard de l'Autriche; le cabinet de Madrid peut, si cela lui plaît, déclarer la guerre à l'empereur pour recouvrer ses possessions d'Italie; l'Espagne ne doit point subir des conditions qu'elle n'a point acceptées. Or, cette politique active d'Alberoni inquiétait le régent sous deux points de vue : instruit des menées secrètes de Philippe V et d'Alberoni, son ministre, pour assurer la succession de la couronne de France à la branche du duc d'Anjou, le chef de la maison d'Orléans voulait défendre les éventualités incontestables de sa maison. Il y avait intrigue espagnole

dans le parlement, parmi les pairs et les bâtards de Louis XIV. La source de la vive opposition à la politique du régent venait de l'Espagne. Ensuite, soit nécessité financière, soit par tendance naturelle de caractère, le régent désirait la paix; l'exécution du traité d'Utrecht lui paraissait une garantie de sécurité pour l'avenir, et la politique conquérante du cardinal Alberoni allait troubler la sécurité de l'Europe. Dans le but de lutter contre les démarches d'Alberoni, le régent, par l'entremise de l'abbé Dubois, l'homme de sa confiance, esprit actif et d'une intelligence vaste, se mit en rapport avec lord Stanhope et les whigs, et ces rapports amenèrent le traité de triple alliance entre la France, les États-Généraux et l'Angleterre, pour l'exécution pleine et entière du traité d'Utrecht. Dans ce traité, et comme clause secrète, le régent reconnaissait la succession de la couronne d'Angleterre dans la ligne protestante, et l'Angleterre la succession légitime au trône de France dans la branche d'Orléans, au cas où Louis XV viendrait à mourir (1).

Le cabinet de Madrid n'avait ignoré aucune des négociations préliminaires pour le traité de la triple alliance entre la France, la Hollande et l'Angleterre. Le régent, avec une certaine franchise, avait tenu le cabinet de Madrid au courant de quelques-unes des phases de cette négociation, en l'invitant à y accéder; on n'avait caché que les conditions secrètes qui blessaient les prétentions du roi d'Espagne. L'abbé Alberoni prenait chaque jour un ascendant plus élevé sur le conseil de Castille; la protection de la reine lui préparait la supériorité sur le cardinal del Giudice, et d'ailleurs la pensée politique d'Alberoni s'identifiait profondément avec les intérêts de l'Espagne. Le cabinet de Madrid songeait à recouvrer les possessions d'Italie, et telle était la préoccupation d'Alberoni. Les affaires de France, la question de la régence du duc d'Orléans et de la nullité des renonciations de Philippe V lors du traité d'Utrecht, étaient également une des sollicitudes du ministre, et on explique l'agrandissement successif de sa fortune politique. Quand un ministre est l'expression des besoins ou des pensées d'un pays, rien d'extraordinaire qu'il voie s'accroître son ascendant sur les affaires; c'est une action naturelle qui l'y porte.

Le régent redoutait un mouvement armé de la part de l'Espagne; son pouvoir incertain et contesté avait besoin de la paix générale pour se maintenir; le système d'économie et de retranchement que le régent avait adopté ne permettait pas les dépenses excessives d'une guerre ou d'une perturbation européenne. Le duc de Saint-Aignan fut chargé d'une mission particulière auprès du roi Philippe V à Madrid; l'ambassadeur devait personnellement assurer le roi d'Espagne des sentiments du régent pour le maintien de la paix; le duc de Saint-Aignan donnerait connaissance à l'abbé Alberoni du traité de la triple alliance, en invitant le roi d'Espagne à une accession complète, absolue. Cette mission était toute de forme; à la bien considérer en elle-même, elle était plutôt une menace qu'un acte de bonne et franche amitié; le régent voulait retenir le cabinet de Madrid par la crainte d'une coalition entre la France, la Hollande et l'Angleterre. Le duc de Saint-Aignan fut reçu avec une grande froideur à Madrid; le roi Philippe V et Alberoni connaissaient le but secret de sa mission, et, comme le duc de Saint-Aignan demandait une réponse précise aux communications qui étaient faites à la cour d'Espagne, il fut répondu par le conseil de Castille « que, le traité d'Utrecht subsistant dans toute sa teneur, il ne paraissait pas utile de faire d'autres stipulations particulières; l'Espagne refusait donc d'adhérer au traité de la triple alliance. »

L'Espagne, sans s'arrêter aux menaces de la triple alliance, continua ses préparatifs pour reconquérir l'Italie, qu'elle considérait comme un fief, et, pour justifier cette prise d'armes, elle communiqua ses pensées dans une sorte de manifeste : « L'Europe peut s'étonner peut-être des armements que fait la couronne d'Espagne, disait le marquis de Grimaldo, secrétaire d'État des affaires étrangères à Madrid (dans une lettre circulaire qu'il adressait à chacun des membres du corps diplomatique espagnol); on demandera sans doute comment il arrive qu'en face de l'invasion des Turcs un prince catholique déclare la guerre à une puissance chrétienne; mais qu'on y prenne garde, le roi catholique ne s'est déterminé à cette résolution qu'après avoir été indignement joué par l'Empire. Il avait cédé des provinces pour rétablir l'ordre européen : eh bien! au lieu de reconnaître cette condescendance, l'Empereur avait étrangement méconnu la foi du traité; il avait détenu Mayorque et Minorque autant qu'il l'avait pu; il cherchait encore à soulever la Catalogne contre le souverain légitime : c'était donc pour se venger de ces infractions au traité que Philippe V préparait ses armements avec une destination précise et qu'on ne devait pas dissimuler. L'armée catholique était destinée à la conquête de la Sardaigne et de la Sicile pour les faire rentrer sous la domination du roi d'Espagne, leur légitime maî-

(1) Voyez, pour les pièces diplomatiques, mon travail sur *Philippe d'Orléans, régent de France.*

tre. » En communiquant cette circulaire du marquis de Grimaldo, le prince de Cellamare ajoutait lui-même une note particulière et intime adressée au maréchal d'Uxelles, président du conseil des affaires étrangères :

« Les bruits confus qui avoient couru à la cour sur un prochain armement de l'Espagne nécessitoient de simples explications; l'ambassadeur étoit assez heureux pour les donner courtes et précises à la France. Le but de l'armement, on ne devoit pas le dissimuler, étoit le recouvrement de la Sardaigne; les infractions faites par l'Autriche aux conventions d'Utrecht motivoient la rupture de l'état de paix; l'Espagne ne pouvoit paisiblement souffrir tout ce qui se disoit et se faisoit contre elle; l'honneur de la nation étoit méconnu, la dignité de la couronne vouloit une rupture avec l'Autriche, ce qui n'affoiblissoit en rien la paix générale que le roi d'Espagne se faisoit un devoir de maintenir. »

Ainsi, la cour de Madrid répondait par une sorte de déclaration de guerre aux précautions prises par les trois puissances alliées, qui voulaient imposer leurs intentions pacifiques à l'Espagne. Dans cette attitude, les démarches et les intrigues durent se multiplier : Philippe V était représenté à Paris par le prince de Cellamare, esprit actif, entreprenant, en rapport avec le parti des mécontents si nombreux contre la régence; il voyait la duchesse du Maine, par lui et par les siens, se mêlant ainsi aux calomnies répandues avec profusion contre le régent. La politique du prince de Cellamare à Paris ressemblait un peu à celle des ambassadeurs espagnols durant la Ligue, avec la différence néanmoins des temps et des mœurs. Le but de la conjuration était celui-ci : on devait reconnaître, en cas de mort du jeune Louis XV, les droits de Philippe V à la couronne de France; et comme, en attendant, on avait tout à craindre du duc d'Orléans, on devait provisoirement assurer la régence au roi d'Espagne.

Cette vaste intrigue amena, comme réaction, le nouveau traité de la quadruple alliance signé entre l'Empire, la Hollande, l'Angleterre et la France. C'était moins une convention spéciale entre les parties contractantes qu'un traité qu'on imposait militairement à Philippe V pour l'obliger à rendre la Sardaigne aux mains de l'Empereur, qui, de son côté, renonçait à tous ses titres sur la monarchie espagnole : le roi d'Espagne devait reconnaître n'avoir aucun droit sur les provinces d'Italie et les Pays-Bas; les grands-duchés de Toscane, de Parme, de Plaisance, étaient considérés comme fiefs de l'Empire et attribués comme succession éventuelle à don Carlos, infant d'Espagne, l'un des fils de Philippe V. Les trois puissances, en attendant cette éventualité, mettaient six mille Suisses en garnison à Livourne, déclaré port franc, à Porto-Ferrajo, à Parme et à Plaisance; le duc de Savoie cédait la Sicile à l'Empereur, contrairement aux dispositions du traité d'Utrecht, et en échange on lui donnait la Sardaigne, avec réversibilité à la maison d'Espagne à défaut d'enfants mâles; enfin les droits de la Savoie à la succession d'Espagne étaient confirmés, à la condition expresse pourtant qu'en aucun cas les domaines d'Italie ne pourraient être réunis. La partie importante du traité se rattachait aux mesures coercitives pour le cas où ce traité ne serait point accepté par la Savoie et l'Espagne. Le délai était fixé à trois mois, et, dans l'hypothèse où il ne serait pas alors exécuté par l'Espagne et la Savoie, les hautes parties contractantes stipulaient des contingents maritimes et militaires pour forcer les cabinets de Madrid et de Turin à accepter immédiatement les articles de cette convention diplomatique.

Ce traité, soumis au conseil de régence, trouva une vive opposition, parce qu'il était une véritable nouveauté dans la politique générale. Ce conseil se composait de deux nuances fort distinctes : 1° les vieux partisans du système de Louis XIV, les maréchaux d'Uxelles, Villars, Villeroy, et M. de Torcy, sous la direction du duc du Maine; 2° les amis du régent, les hommes dévoués à son système politique à l'intérieur et à l'extérieur, sous la direction de l'abbé Dubois. Le régent aborda la discussion du traité avec une habileté remarquable, comme il savait le faire pour toutes les graves questions : « Le traité de Londres, selon lui, n'était que le complément, l'exécution en quelque sorte du traité d'Utrecht et de la convention de Rastadt; l'Espagne et l'Empereur étaient près d'en venir aux mains; il fallait arrêter ce conflit armé en prescrivant les bases d'une convention mutuelle; l'Empereur accédait à la clause de la renonciation en faveur du roi d'Espagne, pourquoi Philippe V n'accéderait-il pas également à des articles qui assurent la paix européenne? » Les opposants déclarèrent que, par cette résolution du conseil, l'œuvre du testament, si péniblement réalisée, était compromise : se lier avec l'Angleterre contre l'Espagne, c'était perdre les destinées de la maison de Bourbon. Le régent insista, et le traité, malgré l'improbation de la majorité, fut sanctionné par le conseil *proprio motu regis*.

Toute la politique de Louis XIV était donc changée. La France allait-elle s'unir à la coalition pour contraindre Philippe V à accepter les conditions du traité d'Utrecht? Allait-elle fournir ses armées, ses subsides, pour une guerre si profondément

antinationale? Ce fut alors que, sous l'impression d'un mécontentement général, le roi d'Espagne, Philippe V, développa son projet pour renverser le pouvoir du duc d'Orléans, de concert avec la duchesse du Maine, dans cette société de Sceaux si littéraire et en même temps si intrigante que dirigeaient Malezieu, Pompadour et Laval (1). La conspiration de Cellamare a été écrite en mémoires et en romans sans que nul en ait pénétré le sens réel; il faut la réduire à des proportions historiques. Le plan était simple ; la noblesse mécontente devait se prononcer dans les provinces en faveur du roi d'Espagne. Une protestation serait signée favorable à la régence de Philippe V, petit-fils de Louis XIV, oncle de Louis XV, à l'exclusion du duc d'Orléans; et les états généraux, convoqués conformément à la loi fondamentale, devaient décider, comme assemblée nationale, la question de gouvernement et de succession. Toutes ces mesures étaient un souvenir de la Ligue, un développement de la pensée de Philippe II, réveillée par Alberoni.

Dans une crise si décisive, le duc d'Orléans et Philippe V en présence durent défendre leurs droits par des écrits et des pamphlets. Il parut à Londres et à Paris en même temps un ouvrage, rare aujourd'hui, sous le titre de *Lettres de Fitz-Moritz.* Toutes les formes de discussion y étaient anglaises; les lettres de Fitz-Moritz soutenaient le droit absolu du duc d'Orléans à la couronne de France, au cas où le roi Louis XV viendrait à mourir; et, quant à la régence, pouvait-on la contester au duc d'Orléans, le plus proche parent, l'héritier présomptif de la couronne? Les lettres de Fitz-Moritz, pleines d'érudition (2), suscitèrent une réponse de la duchesse du Maine. Il y eut trois ou quatre réfutations clandestinement distribuées; on y défendait les droits des princes légitimés et la succession naturelle de Philippe V à la couronne de France. Pour appuyer cette tendance des esprits et lui donner une certaine direction, le salon de la duchesse du Maine fit publier pour la première fois les *Mémoires du cardinal de Retz,* ce vivant tableau des troubles de la Fronde, de l'action vivace des partis dans les mouvements politiques du dix-septième siècle. Jamais publication n'avait produit un effet plus profond et plus vif; dans les temps agités, c'est moins la valeur d'un livre que son à-propos qui fait son succès. Les *Mémoires du cardinal de Retz* rappelaient l'époque de la Fronde, à laquelle chacun semblait aspirer; on se distribuait déjà les rôles. « Ce n'était pas contre un Mazarin habile dans ses projets qu'on allait agir, disait-on, mais contre un gouvernement sans tenue et sans dignité; on aurait pour soi le peuple de Paris et des provinces. » La duchesse du Maine, pleine de ces idées, rêvait le rôle de la grande Mademoiselle, l'amazone, l'héroïne de Paris et d'Orléans, ainsi que la nommaient les pamphlets de la Fronde.

C'était donc en invoquant les libertés nationales que Philippe V, roi d'Espagne, rappelait ses droits à la couronne de France; une curieuse lettre écrite par le roi de Castille au jeune Louis XV est ainsi conçue :

« Monsieur mon frère et neveu, depuis que la Providence m'a placé sur le trône d'Espagne, je n'ai pas perdu de vue pendant un seul instant les obligations de ma naissance. Louis XIV, d'éternelle mémoire, est toujours présent à mon esprit; il me semble toujours entendre ce grand prince, au moment de notre séparation, me dire en m'embrassant qu'il n'y avoit plus de Pyrénées, que deux nations qui se disputoient depuis si longtemps la préférence ne feroient plus dorénavant qu'un peuple, et que la paix éternelle qu'elles auroient ensemble produiroit nécessairement la tranquillité de l'Europe. Vous êtes le seul rejeton de mon frère aîné, dont je pleure tous les jours la perte. Dieu vous a appelé à la succession de cette grande monarchie, dont la gloire et les intérêts me seront précieux jusqu'à la mort ; enfin je puis vous assurer que je n'oublierai jamais ce que je dois à Votre Majesté, à ma patrie et à la mémoire de mon aïeul. On épuise votre clergé, votre noblesse et votre peuple, pour payer des contingents qui n'ont pour but que ma ruine et la vôtre, et des traités, qui par leur seule importance ne devroient jamais être conclus pendant une minorité sans avoir consulté la nation, c'est-à-dire les états généraux, ou du moins les parlements, se proposent au conseil de votre régence comme une chose toute faite, sans donner même le loisir à la délibération. Je n'entre point dans le détail des conséquences funestes de la quadruple alliance et de l'injustice criante qu'elle prétend exercer contre moi ; je me renferme à prier instamment Votre Majesté de convoquer incessamment les états généraux de votre royaume pour délibérer sur une affaire de si grande conséquence. Je vous fais cette prière

(1) On y faisait du bel esprit. C'est à la duchesse du Maine que le marquis de Saint-Aulaire, alors âgé de cent ans, écrivait :

La divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'étais Apollon, ne serait point ma muse,
Elle serait Téthys, et le jour finirait.

(2) Voyez mon livre sur *Philippe d'Orléans, régent de France.*

au nom du sang qui nous unit, au nom de ce grand roi dont nous tenons notre origine, au nom de vos peuples et des miens. S'il y eut jamais occasion d'écouter la voix de la nation françoise, c'est aujourd'hui; il est indispensable d'apprendre d'elle-même ce qu'elle pense, et de savoir si elle veut en effet me déclarer la guerre dans le temps que je suis prêt à verser mon propre sang pour maintenir sa gloire et ses intérêts. Au monastère royal de Saint-Laurent, le trois septembre mil sept cent dix-huit : monsieur mon frère et neveu, votre bon frère et oncle Philippe (1). »

Ce système d'intrigue espagnole suivi contre le régent était donc celui-ci : la France est mal gouvernée; elle l'est par des mains illégitimes; moi, duc d'Anjou, le roi d'Espagne, le petit-fils de Louis XIV, l'oncle du roi Louis XV, je veux avoir le gouvernement, la régence, puis la succession en cas de mort. C'est en ce sens qu'il s'adressait aux états généraux :

« Chers et féaux amis,

« La nécessité présente des affaires nous ayant obligé d'écrire au roi très-chrétien, notre très-cher frère et neveu, nous avons cru devoir en même temps vous envoyer copie de la lettre que nous lui avons adressée. Comme elle n'a pour objet que le bien public, nous vous connoissons assez pour être persuadé que le grand motif qui a toujours été l'âme de vos actions vous déterminera à concourir avec nous dans le dessein que nous avons de remédier aux désordres présents; et d'en prévenir, s'il se peut, encore de plus funestes : c'est ce qui nous fait espérer que vous emploierez tous vos soins pour obtenir du roi votre souverain le seul remède à tant de maux : c'est l'assemblée des états généraux qui certainement ne furent jamais si nécessaires à la France qu'ils le sont aujourd'hui. Nous attendons tout de votre équité naturelle et du zèle que vous avez pour votre patrie. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers et bien-aimés, en sa sainte et digne garde. Donné au monastère de Saint-Laurent, le 4 septembre 1718. Philippe. »

Tous les hommes, comme tous les pouvoirs, qui espèrent une révolution en appellent aux assemblées publiques : en cette circonstance, Philippe V revendiquait ses droits, comme s'il n'y avait pas eu de renonciation; il prétendait au titre de régent, comme le premier prince du sang, et à la succession au cas de mort de Louis XV. Or, pour arriver à ce résultat, il invoquait les franchises parlementaires, la popularité d'un système libéral et l'ancien droit public de la France. Ce fut en ces circonstances que le régent, si ferme, d'une intelligence si haute dans toutes les circonstances décisives, prit la résolution hardie de faire arrêter Cellamare, d'enlever ses papiers, et cet acte, si contraire aux priviléges des ambassadeurs, devait nécessairement amener la rupture des rapports entre la France et l'Espagne. Ce fut un véritable coup d'État dans le conseil et le gouvernement du pays; il entraîna l'exil des princes légitimés, l'arrestation d'un nombre considérable de gentilshommes, ducs et pairs, parlementaires, et la violente répression des troubles de Bretagne. L'ambassadeur d'Espagne, prince de Cellamare, vécut à Blois jusqu'à ce que le cardinal Alberoni se fût complétement expliqué sur l'état des relations entre les deux monarchies; alors l'ambassadeur quitta la France.

Cette situation était la guerre; en parcourant les ports d'Espagne et les grandes cités de la monarchie de Philippe V, on apercevait partout des mouvements militaires. A Barcelone, les galères avaient arboré leurs banderoles; de Cadix jusqu'à Saint-Sébastien, on ne voyait que navires sur les chantiers; les magasins de Valladolid, de Ségovie, les manufactures d'armes d'Albacete, avaient pris une activité immense; les vieilles bandes espagnoles se reformaient plus nombreuses; une flotte se réunissait au port du Passage sur l'extrême frontière de France; partout des proclamations royales rassemblaient *la quinta*, et la nation espagnole manifestait un dévouement sincère à Philippe V. Le plan de campagne du cardinal Alberoni était fort simple; tandis qu'une flotte espagnole seconderait une nouvelle expédition en Sicile, une seconde escadre allait voguer vers l'Irlande et l'Écosse, afin d'appuyer Jacques III dans un débarquement. Une troisième flotte devait se porter en Bretagne pour donner la main à l'insurrection. En même temps, l'armée espagnole faisait un mouvement dans les Pyrénées du côté de la Biscaye et se montrait aux frontières. Le cardinal Alberoni comptait sur une immédiate défection des troupes du duc d'Orléans; les dépêches du prince de Cellamare contiennent de nombreuses listes d'officiers qui devaient passer sous les drapeaux de Philippe V, régent de France (y compris même le jeune duc de Richelieu). Il y avait des engagements formels, des promesses écrites; c'est presque toujours l'illusion des partis à l'étranger; ils s'imaginent que les défections viendront les soutenir, comme si la première impulsion d'un officier ou d'un soldat n'est pas de combattre l'é-

(1) Habituellement le roi d'Espagne se contentait de mettre : *Yo el Rey*; ici, comme c'est une lettre de famille, il y attache son nom.

tranger qui envahit le sol de la patrie! Cependant les cadres de deux régiments français s'étaient formés dans les rangs espagnols; on espérait les remplir sur la frontière; Philippe V, proclamé régent de France, devait lui-même venir aux Pyrénées et se montrer à la tête de l'armée d'expédition contre le duc d'Orléans.

Une déclaration de guerre à l'Espagne paraissait si en dehors des intérêts de la France, qu'elle souleva dans toute la monarchie une vive indignation; autant les sympathies existaient profondes pour la couronne d'Espagne et son roi Philippe V, le petit-fils de Louis XIV, autant il y avait répugnance pour l'Angleterre. Quelques esprits sérieux et méditatifs pouvaient bien rêver les formes anglaises de gouvernement et appeler les institutions de ce pays; mais la masse du peuple était pleine de haine pour l'Angleterre. Comment faire comprendre aux vieux marins de Saint-Malo ou de Dunkerque qu'il fallait unir son pavillon à celui de l'Anglais? Il y avait au cœur des populations l'antique rivalité des siècles! Dans le dessein de détruire le mauvais effet de cette déclaration de guerre contre l'Espagne, le conseil du régent crut indispensable de développer les griefs de la France et le véritable motif de la guerre. Ce n'était pas contre le roi Philippe V, son cher oncle, que le roi Louis XV commençait les hostilités, mais contre un ministre dont le pouvoir actif et remuant troublait la paix européenne (Alberoni).

« Sa Majesté n'imputera jamais cette infraction à un prince si recommandable par tant de vertus, et particulièrement par la fidélité la plus religieuse à sa parole! Ce ne peuvent être que les ministres qui, l'ayant engagé trop légèrement, savent lui faire de cet engagement même une raison et une nécessité de le soutenir. Sa Majesté, dans les mesures qu'elle a prises, s'est proposé de satisfaire également à deux devoirs : à l'amour qu'elle doit à son peuple, en prévenant une guerre avec tous ses voisins dont il était menacé, et à l'amitié qu'elle doit au roi d'Espagne, en ménageant constamment ses intérêts et sa gloire, qui seront toujours d'autant plus chers à la France, qu'elle les regarde comme le prix de ces longs travaux et de tout ce sang qu'il lui en a coûté pour le maintenir sur son trône. »

C'était une thèse assez curieuse que soutenaient ainsi en face l'un de l'autre les rois d'Espagne et de France. Philippe V disait : « C'est dans l'intérêt de mon beau neveu que je fais la guerre à sa monarchie, à son conseil, » et le jeune Louis XV répondait à son tour : « J'aime mon bon oncle, et je lui fais la guerre néanmoins de concert avec ses ennemis. » En réponse à ce manifeste, Philippe V faisait un appel à la défection des troupes de France (la meilleure noblesse, toute la vieille société, était en réalité pour la régence de Philippe V).

« J'espère, disait le roi d'Espagne, que les troupes françoises, attirées par mon exemple, s'uniront aux miennes, ou en corps entier ou séparément, et que les unes et les autres, animées du même esprit, inspireront ensemble aux parlements et aux états généraux la liberté de s'assembler, d'examiner et de régler des affaires aussi importantes que sont celles de la conjoncture présente, à tirer la noblesse et les François bien intentionnés de l'oppression où l'on sait qu'ils gémissent, et enfin à prévenir de bonne heure la ruine entière du royaume. Comme ce royaume est ma patrie et que son roi m'est uni par le sang, plus étroitement qu'avec qui que ce soit, je suis obligé plus qu'aucun autre de procurer, à tout prix, le remède à de si grands maux. Je conserverai les corps entiers avec les mêmes officiers et les mêmes soldats; je les distinguerai tous par les honneurs et les récompenses qu'ils peuvent attendre de leurs services et de ma parole royale. »

Les grandes cours de magistrature rendirent arrêt contre les prétentions du roi d'Espagne, et la régence les obligea de se déclarer hautement contre le petit-fils de Louis XIV. Il fallait éviter le retour des temps de la Ligue et de la Fronde, l'intervention de l'étranger. On était ainsi suffisamment rassuré : au dehors, un traité de mutuelle garantie de la part de l'Angleterre et de la Hollande; à l'intérieur, une profession de foi générale de la noblesse et du parlement se déclarant fidèlement attachés au conseil de régence; toute autre tentative était qualifiée de rébellion, et le parlement du moins le proclamait avec toute la hauteur de son autorité, pour réprimer la sédition armée.

La campagne d'Espagne fut confiée au maréchal de Berwick, le fils naturel de Jacques II; l'opposition était si vive en France contre cette guerre, qu'on chansonna le duc de Berwick; il y a une sanglante épigramme contre lui :

> Quiconque est bâtard une fois
> Bâtard sera toute sa vie,
> Témoin cet échappé des rois,
> Le vainqueur de Fontarabie.
> En quoi seul est-il bon Anglais?
> C'est qu'il a renié son frère;
> S'il n'avait pas humé de l'air français,
> L'indigne aurait été le Churchill de son père.

Le maréchal de Berwick avait néanmoins réuni avec fermeté toutes les troupes de son gouvernement de Guienne; les régiments de guerre s'étaient successivement échelonnés de Bordeaux à

Bayonne. La tête de l'armée touchait la Bidassoa; les opérations devaient être vigoureusement conduites, et, afin qu'elles pussent être communes, l'Angleterre envoya au quartier du duc de Berwick le colonel Stanhope, de la famille du ministre du roi George; ce cabinet, dans la crainte que la campagne ne fût mollement suivie, la faisait surveiller. La première expédition eut pour but le port du Passage, le chantier nord de la marine espagnole : une avant-garde du marquis de Silly s'empara de cette position militaire jetée sur les côtes de France; on se saisit de beaux vaisseaux sur le chantier et d'un matériel immense. Du port du Passage, l'armée de France se porta sur Fontarabie, vieux nom, souvenir de l'occupation moresque; il fut encore enlevé l'épée à la main. On entra pleinement dans le Guipuscoa, ce magnifique pays de franchises municipales; puis on assiégea Saint-Sébastien. L'Espagnol, peu habitué à cette impétuosité dans l'attaque, battit la chamade, et la ville fut prise par capitulation. Toute la province de Guipuscoa fit sa soumission au duc de Berwick dont les armées se dirigèrent sur la Navarre et la Catalogne. Ainsi la belliqueuse troupe de France, qui, dix années avant, s'était noblement dévouée à la royauté de Philippe V, marchait pour lui enlever ses plus belles provinces; elle avait dans ses rangs le cousin de ce major général Stanhope que le duc de Vendôme avait fait prisonnier sur les frontières mêmes du Portugal. Combien le système diplomatique n'était-il pas bouleversé! On allait directement contre la pensée de Louis XIV.

Cette guerre d'Espagne était toujours vue de si mauvais œil, qu'on multipliait les satires épouvantables contre l'abbé Dubois; il paraissait contraire à tous les principes traditionnels que la maison de Bourbon marchât contre la maison de Bourbon, et que les troupes de France fussent à côté des Anglais et des Allemands dans un même système. L'Espagne devait désirer la paix; tous les cabinets continuaient la guerre avec mollesse; le but de la quadruple alliance était plutôt défensif qu'offensif; elle avait été conclue pour maintenir les faits accomplis et non pour bouleverser la sécurité des intérêts. Le système belliqueux du cardinal Alberoni faisait contraste avec l'esprit général du temps, et voilà pourquoi les cabinets se soulevèrent contre lui. Quand une tête un peu forte, un peu haute, vient troubler les habitudes pacifiques d'une époque, le sommeil des opinions et des intérêts, il se fait contre elle une sorte de croisade. L'Europe de la quadruple alliance ne s'apaisa que lorsque Alberoni fut tombé.

Il y eut donc d'actives démarches pour la paix, et le régent lui-même s'en montrait très-désireux. Ce prince portait à un très-haut degré le sentiment national, la dignité de la maison de Bourbon. Il ne s'était lié avec les whigs que pour repousser les incroyables tentatives du vieux parti espagnol et de Louis XIV. Une fois la situation régularisée, il revint à la pratique naturelle de la maison de Bourbon, l'alliance avec la France. « L'intention du régent, répétaient les notes diplomatiques, n'était pas de priver Philippe V de ses droits, mais de les restreindre dans les limites raisonnables, afin d'amener une paix durable entre les deux cabinets de Vienne et de Madrid. »

Le roi d'Espagne, fatigué de la guerre, ne pouvait obtenir la paix que par la disgrâce d'Alberoni; elle fut bientôt complète, et un ordre émané du roi prononça son exil. Le cardinal avait fait demander des passe-ports à la France pour traverser les Pyrénées, ils furent immédiatement expédiés par le secrétaire d'État Dubois. La disgrâce du premier ministre espagnol fut considérée comme un grand événement diplomatique, susceptible de hâter l'œuvre de la paix. Dubois s'empressa d'en donner avis confidentiel à lord Stanhope (1) et à tout le ministère anglais, afin qu'on pût agir de concert et par un effort simultané pour amener l'adhésion pure et simple du roi Philippe V au traité de la quadruple alliance. Lord Stanhope partit sur-le-champ pour Paris, et des instructions précises furent envoyées par le régent au père Daubenton, qui résidait auprès de la reine d'Espagne, à Madrid. Deux négociations différentes s'ouvrirent alors : l'une, commune aux

(1) Le secrétaire d'État Dubois annonçait ainsi la disgrâce du cardinal Alberoni à lord Stanhope :

« Milord, je suis persuadé que je ne pouvois apprendre à Votre Éminence aucune nouvelle plus agréable dans les circonstances présentes, ni plus importante à nos intérêts communs, que celle pour laquelle j'ai ordre de vous dépêcher un courrier. Son Altesse Royale vient d'avoir des avis certains que le roi et la reine d'Espagne ont enfin pris la résolution d'éloigner du ministère et de renvoyer hors de l'Espagne le cardinal Alberoni. Le 5 de ce mois de décembre (1720), le roi et la reine, partant pour aller à la chasse au Prado, mirent entre les mains du secrétaire d'État don Miguel Durand un décret écrit de la main du roi, portant défense au cardinal Alberoni de se mêler des affaires du gouvernement, de se présenter au palais, ni en aucun endroit devant Sa Majesté Catholique, ni devant aucun prince de la maison royale, de sortir de Madrid dans huit jours, et des États de la domination d'Espagne dans trois semaines. Dans le moment que Son Altesse Royale a été informée de cet événement, elle m'a ordonné, milord, de vous dépêcher un exprès, afin de ne pas perdre un instant à faire savoir au roi de la Grande-Bretagne cet événement, qui est la continuation du succès des mesures qu'elle avoit prises, de concert avec ses alliés, pour le rétablissement du repos public... DUBOIS. »

puissances européennes pour l'exécution du traité, l'autre particulière au régent. Il s'agissait d'une alliance de famille proposée par la France et par la maison d'Orléans elle-même; le jeune Louis XV devait épouser une infante, bien qu'elle n'eût que quatre ans, et cette infante serait élevée en France. Pour rendre l'intimité plus grande encore, mademoiselle de Montpensier, quatrième fille du régent, devait être fiancée avec le prince des Asturies, l'héritier de la couronne d'Espagne. Ainsi, d'une part, le traité de la quadruple alliance recevait son exécution, et, de l'autre, les liens de famille se rattachaient d'une manière plus intime et plus profonde. Cette combinaison était l'acte d'une haute et puissante capacité; on maintenait la paix sans briser l'œuvre de Louis XIV; la France reprenait sur l'Espagne l'ascendant qui lui était propre, et qui avait été la préoccupation de ses rois depuis l'avénement de Henri IV.

A Madrid, les négociations réelles se suivaient toujours par la correspondance directe de Dubois et du père Daubenton, le chef du parti français. Il y avait un échange de bonne amitié et de confiance intime depuis la négociation des mariages; les hostilités entre les deux couronnes avaient quelque chose d'odieux et d'antinational. Le régent l'avait bien senti, il savait l'impopularité de la guerre en France, et cette conviction allait si loin, qu'après la prise de Fontarabie il fit frapper une médaille où on lisait « que la cité n'avait été prise que comme gage de paix. » L'intimité devenait chaque jour plus active entre les deux cours de Madrid et de Paris. Il y avait cet instinct profond qu'elles ne pouvaient marcher l'une sans l'autre; le mariage du roi en était l'expression. S'il paraissait bizarre de fiancer un prince de onze ans et une petite infante de quatre ans à peine, ce mariage était le gage d'un retour vers la politique de Louis XIV. Le régent saisissait une incontestable suprématie sur la cour d'Espagne; Dubois, dans ses confidences, se vantait d'être maître du pouvoir à Madrid comme à Paris; la haute tête d'Alberoni ne gênait plus les projets de concession; l'Espagne ne faisait aucune difficulté d'adhérer à la quadruple alliance. La présence d'un Stanhope à Madrid aidait toutes les négociations; l'Espagne réclamait Gibraltar et Port-Mahon. Stanhope ne s'expliquait pas sur ce point; mais le régent faisait dire à Philippe V « que la demande était trop juste pour qu'elle ne fût pas appuyée au nom de la France; Gibraltar et Port-Mahon étaient des possessions inhérentes à la monarchie espagnole. » Les deux cabinets de Paris et de Madrid rentraient dans l'ordre habituel de leur alliance. A l'effet de régulariser toutes ces conventions, on fixa un congrès à Cambrai, réunion purement de forme, car les négociations directes avaient toujours eu lieu entre la France et l'Espagne par l'intermédiaire du duc de Saint-Aignan et du père Daubenton.

Il est maintenant besoin de résumer de quel point on était parti dans cette période de la régence et à quel point on était arrivé par la marche du temps et le développement des intérêts : Louis XIV meurt après les funérailles de presque toute sa race ; un seul rejeton reste debout de cette grande lignée; c'est un frêle enfant; il peut mourir d'un jour à l'autre : à qui la succession? Philippe V, roi d'Espagne, y prétend, parce que sa renonciation n'est pas valable, et qu'en outre il y a un acte sous le scel secret de Louis XIV qui lui garantit ses droits. Prenant prétexte des bruits puérils qui circulent, il veut la régence pour lui, de préférence au duc d'Orléans, afin de surveiller en quelque sorte l'existence de son neveu. Voici un autre motif de rupture : Philippe V, sous la direction du cardinal Alberoni, veut rattacher à la monarchie d'Espagne les fiefs d'Italie qui en ont été séparés par le traité d'Utrecht; ce rapprochement donne lieu à l'alliance des cours de Londres, de la Haye, de Versailles, et un peu plus tard les trois cabinets se rapprochent de l'Empire. Alors éclate la conjuration de Cellamare, et la guerre après cette conjuration. Puis Alberoni est disgracié; la paix rattache intimement la France et l'Espagne, et cette paix amène de doubles fiançailles.

Il faut s'arrêter sur ce point pour constater un fait essentiel dans les circonstances actuelles, c'est que jamais le traité d'Utrecht ne fut interprété dans le sens d'une prohibition d'alliances de famille entre les races royales de France et d'Espagne. Jamais l'Europe n'aurait eu l'idée d'imposer un empêchement de mariage étendu à des générations de rois sans limites et sans terme.

CHAPITRE IV.

RÉTABLISSEMENT DE LA BONNE HARMONIE SOUS LOUIS XV. — PACTE DE FAMILLE.

—

(1723-1775.)

Les vifs dissentiments élevés sous la régence entre l'Espagne et la France n'avaient été, je le répète, qu'un épisode fini par des fiançailles entre les deux branches de la maison de Bourbon.

Par les conventions de Madrid, Louis XV enfant était fiancé à Marie-Anne-Victoire, infante d'Espagne; cette jeune princesse, née le 31 mars 1718, avait donc quatre ans lorsqu'elle fut amenée en France; on ne l'appelait à Versailles que la petite infante; son père, Philippe V, l'avait donnée avec joie à la France, car il se rappelait les jours de son enfance passés au beau parc de Versailles. Par le même traité, Louise-Élisabeth d'Orléans, fille du régent, était unie à Louis, le fils aîné de Philippe V, né en 1707, et qui par conséquent avait quinze ans lors du mariage. Louise-Élisabeth (mademoiselle de Montpensier) n'avait que treize ans, et elle fut un moment reine d'Espagne; car, Philippe V ayant abdiqué, Louis porta le titre de roi d'Espagne jusqu'à sa mort, causée par la petite vérole. Il y eut un deuxième mariage dans la branche d'Orléans avec la maison d'Espagne : Philippine-Élisabeth (mademoiselle de Beaujolais), à l'âge de huit ans, fut fiancée avec don Carlos, un des fils de Philippe V, qui fut depuis roi de Naples et de Sicile.

Ainsi trois fiançailles en même temps comme pour rattacher avec plus d'intimité les liens des deux branches; une infante destinée à la couronne de France, une princesse de la branche d'Orléans destinée à la couronne d'Espagne, une autre à la couronne de Naples. Preuve évidente que le traité d'Utrecht n'empêchait pas les alliances de famille.

Il y avait néanmoins un inconvénient très-grave dans ces fiançailles prématurées. Tout le monde craignait que Louis XV ne mourût sans postérité et que la branche aînée ne s'éteignît en sa personne? Comment Louis XV aurait-il pu attendre que l'infante d'Espagne alors, à sept ans, pût être sa toute petite femme? A chaque moment, le jeune roi maladif pouvait être enlevé par une secousse terrible, et alors que devenait la ligne directe? C'est dans ce but que le duc de Bourbon, de concert avec Fleury, se décida pour un autre mariage immédiat avec la princesse Marie Leczinska. Il ne faut pas croire à l'agréable conte qu'a fait Voltaire sur les intrigues de madame de Prie pour amener ce mariage; cela se fit tout simplement, parce qu'il fallait des enfants à Louis XV, afin de continuer la branche aînée.

La conséquence de ce mariage, c'était la rupture des fiançailles avec l'infante, alors abritée sous les beaux ombrages de Versailles. Marie, petite fille de sept ans, ressentit vivement l'outrage qu'on lui faisait; elle prit avec l'ambassadeur d'Espagne la route des Pyrénées. Trois carrosses à six mules s'acheminèrent par Tours sur Bordeaux; l'infante, toute boudeuse, ne voulut recevoir ni les gouverneurs ni les magistrats des municipalités et échevinages; elle éprouvait un véritable ressentiment à la castillane. Le roi d'Espagne, Philippe V, son père, partagea cette indignation. Au congrès de Cambrai, déjà, il s'était rapproché de l'empereur, et c'était chose curieuse que de voir deux vieux ennemis se tendre la main. Mais le roi d'Espagne avait des griefs si puissants, qu'il crut nécessaire de les exposer aux yeux de l'Europe.

« Quoique les raisons qui obligent le roi d'Espagne de rompre l'union qui devoit être éternelle entre les deux royaumes soient connues de tout le monde, et que toute l'Europe soit sensible à l'affront qu'il vient de recevoir, il veut bien néanmoins apprendre par quel motif il s'arme contre sa patrie, qui lui sera toujours chère. En 1718, les mêmes troupes françoises qui avoient si souvent combattu pour maintenir le roi d'Espagne sur son trône vinrent lui déclarer la guerre, prendre ses villes, et ravager tout son pays sans que le roi d'Espagne leur opposât aucune résistance, se contentant de demander à feu M. le duc d'Orléans le motif d'une guerre qui lui paroissoit si injuste et que sa reconnoissance ne lui permettoit pas de soutenir. On lui fit dire en particulier que l'on avoit lieu de se plaindre de son premier ministre, qu'il falloit l'éloigner du roi sans rien examiner. On renvoya à l'instant le cardinal Alberoni, et avant la fin de la campagne le roi le fit sortir de ses États, pour ne pas paroître ingrat envers une nation qui avoit tant de fois versé son sang pour son service. Le gouvernement de France parut satisfait de cet éloignement; l'union des deux royaumes en devint plus forte par la double alliance qui se fit dès lors entre les deux couronnes, et la joie qui éclata partout à ce sujet fut un sûr garant de l'approbation et du consentement que toute la France donnoit au mariage du roi avec l'infante, qui devoit assurer une paix éternelle entre les deux nations. Cependant, au bout de quatre ans, malgré des engagements solennels, le roi d'Espagne (pour n'avoir pas voulu écouter les propositions basses que le premier ministre de France lui a fait faire par l'ambassadeur) se voit outragé par ce même ministre qui a l'audace, sans autre raison que celle d'un vil intérêt et de la vengeance, de renvoyer l'infante malgré les assurances qu'il a données du contraire au roi d'Espagne, affront si peu connu, que non-seulement les têtes couronnées, mais même les moindres particuliers n'y ont jamais été exposés. C'est contre un tel ministre que le roi d'Espagne est indigné, c'est contre lui qu'il se déclare et qu'il demande au roi de France la même satisfaction qu'il lui a donnée lorsqu'il a exigé, les armes à la main, l'éloignement du cardinal Alberoni; et, persuadé que le roi ni la

nation n'ont point de part à cet affront, il espère que toute la France se joindra à lui pour demander et obtenir la révocation du premier ministre, et le roi d'Espagne se joindra de même à tous les François, pour lesquels il aura toujours la plus tendre amitié, pour représenter au roi de France l'état présent de son royaume et ce que peut contre lui un premier ministre en qui la naissance est jointe à l'autorité (1). »

Bientôt arriva la disgrâce de M. le duc de Bourbon et le triomphe de l'abbé de Fleury ; alors la politique avec l'Espagne fut celle d'un rapprochement entre les souverainetés, sans cependant blesser l'Angleterre, car le maintien de la paix était dans la politique de Fleury. Il ne peut pas y avoir d'inimitiés éternelles entre cabinets; le mariage de Louis XV était consommé ; l'infante était fiancée au roi de Portugal. Les griefs n'auraient plus été qu'un vieux dépit : comment espérer encore à l'Escurial l'éventualité d'une succession, lorsqu'un enfant était né à Louis XV? Fleury engagea le jeune roi à tenter les premières démarches auprès de l'Espagne. Par une respectueuse attention de famille, il lui fit écrire une lettre autographe à son oncle Philippe V, dans les termes les plus convenables; et comme le ministre ne voulait donner aucun sujet d'ombrage et de dissimulation à l'Angleterre, son alliée intime, il s'empressa de lui communiquer toutes les démarches que la cour faisait auprès de l'Espagne, afin de l'amener à une négociation générale dans l'intérêt du continent. On ferait accéder Philippe V à la cession de Gibraltar et de Majorque, moyennant certaines compensations de famille qui lui seraient assurées en Italie. Sir Robert Walpole accepta cette situation nouvelle, entièrement pacifique, et tout dut se préparer pour les conférences de Soissons (2).

A ces conférences devaient assister les ministres d'Espagne, du saint-empire, de la France et de l'Angleterre, et le nonce du pape en qualité de médiateur : c'était comme la continuation du congrès de Cambrai ; mais les affaires, alors plus avancées, devaient recevoir une inévitable solution. Voici les points sur lesquels portaient les difficultés : dans les droits éventuels de succession, le grand-duché de Toscane était réversible à don Carlos, un des fils de Philippe V ; les Autrichiens, qui cherchaient un débouché maritime pour leurs produits sur la Méditerranée ou l'Adriatique, avaient occupé ce grand-duché de Toscane, vivement réclamé par l'Espagne. Les deux cours de France et d'Angleterre, en parfaite intelligence, remontrèrent donc à Philippe V combien son alliance avec l'Empire portait préjudice à ses intérêts les plus intimes. Il fallait réclamer fortement le droit de réversibilité au profit de don Carlos, et, à cet effet, la France et l'Angleterre lui offraient leur concours. C'était prendre l'Espagne par ses affections et ses intérêts; elle consentit au traité de Séville, l'un des plus remarquables, en ce qu'il renouait la pensée de Louis XIV, en créant un commun intérêt entre la France et l'Espagne. Et ce qui parut le plus habile dans ce traité, c'est que la diplomatie française avait tellement enlacé l'Angleterre à ses intérêts, que le cabinet britannique consentit à garantir les fiefs espagnols en Italie et à protéger ainsi l'agrandissement de la maison de Bourbon. En échange, il obtenait Gibraltar et Minorque, et le traité secret dit de l'*Asiento* lui assurait le monopole du commerce des noirs dans les colonies espagnoles et le droit d'envoyer un navire chargé de marchandises à Porto-Bello, droit qui depuis, déloyalement interprété par l'Angleterre, fut la cause de son immense commerce dans les colonies. Le traité de Séville passa tellement dans le droit public, que, lorsque le marquis de Castellar invoqua l'exécution de la garantie au traité de la part des puissances médiatrices, l'Angleterre fut la première à aider le transport des troupes espagnoles en Italie, destinées à expulser les Autrichiens.

A l'époque de ces négociations diplomatiques, et comme l'esprit ne manque jamais en France, il fut supposé une sorte de jeu de cartes, satire du temps, qui indique la position de toute l'Europe dans les négociations des congrès de Cambrai et de Soissons. Je le donne tel qu'il existe dans les pamphlets du temps.

Jeu de piquet entre les princes de l'Europe, en 1730.

La France. — C'est à moi à jouer, j'ai la main.

L'Espagne. — J'ai deux dames à l'écart, mes trois rois sont bons.

La Savoie. — J'ai quinte et quatorze, il me manque le point.

La Prusse. — Je regarde jouer.

La Lorraine. — J'ai bien pressé les cartes, mais il ne m'entre rien.

L'Empereur. — J'ai bien mauvais jeu, je crains le repic.

Le Turc. — Je déchirerai bientôt les cartes.

L'Angleterre. — Ce n'est pas à mon tour de jouer.

Le Portugal. — Je ne joue point, mais je fournirai de l'argent à mes amis.

(1) Archives de Madrid.

(2) Ce congrès eut lieu en 1733.

La Saxe. — Je joue avec trop de cartes, un seul roi me fera gagner.

Les Treize Cantons. — Nous jouons à toutes sortes de jeux, pourvu que l'on paye les cartes.

Le Pape. — Je ne joue jamais, je m'arrangerai pour un jubilé.

Les Vénitiens. — L'usage du piquet n'est point chez nous, nous ne jouons qu'à la bassette.

Tout dissentiment s'était effacé entre l'Espagne et la France à la naissance d'un Dauphin qui assurait la transmission à la branche aînée. L'ambassadeur de Philippe V à Paris, le duc de Frias, reçut l'ordre de sa cour de manifester une vive joie dans des banquets et des feux d'artifice les plus splendides, à l'hôtel même de l'ambassade. Quand donc les orgueils de famille eurent été pleinement satisfaits, les deux branches de la maison de Bourbon, de France et d'Espagne, se réunirent dans un traité d'alliance offensive et défensive, et, lorsque ce premier pas fut fait, des négociations s'engagèrent pour accomplir la triple alliance entre la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne, contre l'Empereur, et pour l'éventualité de certains droits sur l'Italie. Les conférences rapidement conduites se reprirent à Séville; il en résulta un traité public et un traité secret. Le traité public était relatif à la succession de Parme, échue à un infant d'Espagne, et que réclamait la maison d'Autriche pour ses archiducs. La France et l'Angleterre se plaçaient comme médiatrices, afin d'assurer à la maison de Bourbon le grand-duché de Parme par la négociation, et, s'il le fallait même, par les armes. Le traité secret embrassait toute l'Italie, réorganisée dans des conditions favorables aux prétentions du roi d'Espagne et aux intérêts de la maison de Savoie; l'influence autrichienne était absolument restreinte dans le Milanais; Naples et la Sicile devaient revenir aux Bourbons d'Espagne, comme complément du système que le traité de Séville faisait prévaloir.

La guerre amena le traité de Vienne (1735), et il fut question de la situation respective des alliés vis-à-vis de la maison impériale. La France n'avait pas agi seule dans la guerre; pouvait-elle agir seule dans les négociations et traiter séparément? L'Italie avait été le théâtre des plus vastes conquêtes, on ne pouvait le nier: tout le Milanais était au pouvoir de la maison de Savoie, secondée des armées de France; les avant-postes étaient sur la Sesia, et la Toscane ne serait pas épargnée, tandis que Naples et la Sicile étaient au pouvoir des Espagnols; don Carlos avait été proclamé roi à la suite d'une insurrection populaire (1). Il était impossible que l'Empereur ne tînt pas compte des événements de la guerre; ce que la victoire avait donné, il serait difficile de l'enlever aux vainqueurs, et, dans cette circonstance, M. du Theil déclara « que la France interviendrait pour régler les intérêts de ses alliés et la fixation des indemnités de guerre avec une égale impartialité. »

Le cardinal de Fleury mettait un grand intérêt à ces négociations, car la maison de Bourbon songeait à préparer le pacte de famille sur la plus large base. Jointe à l'Espagne, la France présentait, depuis Dunkerque jusqu'à Cadix, une étendue de côtes de trois cent cinquante lieues, située de manière à enlacer toute la puissance britannique. En assurant à don Carlos la possession de Naples, de la Sicile et Parme en fiefs, on donnait encore à la maison de Bourbon, dans la Méditerranée, une longueur de côtes qui s'étendait depuis Malaga jusqu'à Toulon, reprenant ensuite de Capoue pour se développer jusqu'à la pointe de la Sicile. Le cabinet de Versailles considérait comme si importante cette prise de possession de Naples et de la Sicile aux mains d'une branche de la maison, qu'à peine don Carlos avait-il été salué par le peuple, que Louis XV lui envoya un ambassadeur avec mission de le reconnaître et de résider auprès de lui, avant même que la paix eût été signée. Cette démarche disait assez à l'Empereur que jamais la France ne reviendrait sur les faits irrévocablement accomplis en Italie; seulement, en échange de tant de territoire acquis à la famille de Philippe V, M. du Theil devait engager l'Espagne à se départir du grand fief de Toscane au profit de la maison de Lorraine dépossédée. Or, cette négociation difficile n'arrivait pas à fin; l'Espagne refusait de céder la Toscane; la France s'engagea de bonne foi à l'y faire consentir, pourvu que l'Empereur reconnût sans arrière-pensée don Carlos dans sa nouvelle dynastie napolitaine. M. de Mirepoix ajouta ici « qu'il avait ordre de sa cour de ne signer aucune stipulation préliminaire, sans qu'au préalable l'Empereur eût reconnu la royauté de don Carlos sur Naples et la Sicile. »

On voit donc tout l'intérêt que la France porte à l'Espagne; elle stipule pour elle au détriment même des avantages personnels qu'elle pourrait

(1) Don Carlos, duc de Parme et de Plaisance, fils de Philippe V, roi d'Espagne, et d'Elisabeth Farnèse, était né le 20 janvier 1716; cessionnaire des droits de son père sur les royaumes de Naples et de Sicile, il fut proclamé roi le 15 mai 1734; il partit ensuite pour Messine, où il fit son entrée le 9 mars 1735. Il se rendit par mer, le 18, à Palerme, où, le 3 juillet, il fut couronné par l'archevêque avec la plus grande magnificence. De là, étant passé, le 12 du même mois, à Naples, il y établit sa résidence.

acquérir. Louis XIV a fait reconnaître Philippe V roi d'Espagne, Louis XV fait maintenant reconnaître don Carlos roi de Naples; il y arrive par la guerre et par les négociations diplomatiques, et c'est encore pour la maison de Bourbon d'Espagne que le roi de France va s'exposer aux hostilités avec l'Angleterre.

A mesure que les deux branches de la maison de Bourbon s'étaient rattachées de nouveau, l'Angleterre avait vu son crédit s'affaiblir à l'Escurial, et ce fut alors que, rapprochée de la cour de Portugal, elle conquit par mille moyens la toute-puissance à Lisbonne; car, toutes les fois que la France domine à Madrid, l'Angleterre se pose avec toute sa vigueur sur le Tage pour contre-balancer le crédit de sa rivale : elle savait les différends qui séparaient la maison de Bragance de celle de Bourbon; il y avait eu des insultes d'ambassades tellement graves, que la guerre devait éclater, et, dans le fait, la cour de Madrid avait un vieux plan de conquête qu'elle espérait mettre à exécution : l'idée fondamentale des Bourbons d'Espagne fut toujours de rattacher le Portugal à leur couronne, dont il n'était qu'un fragment brisé; toutes les fois qu'il y eut à Madrid un ministre de capacité, tel que le cardinal Alberoni, ce plan revint à sa pensée, et l'Angleterre, qui le devina, dut se placer comme une puissance protectrice à Lisbonne, sorte de vassalité qu'elle allait défendre par ses flottes et protéger par ses armées; champ de bataille qui devait être pour les Bourbons d'Espagne ce que la Guienne avait été au moyen âge pour les rois de France.

Cette attitude nouvelle de l'Angleterre et du Portugal devait nécessairement inquiéter la cour de l'Escurial, et déjà des questions commerciales et politiques avaient jeté une grande froideur dans les rapports des cabinets de Londres et de Madrid. Par les stipulations du traité d'Utrecht, l'Espagne avait consenti à deux clauses qui faisaient désormais une large place commerciale aux Anglais; les colonies d'Amérique, les vastes possessions du Mexique, du Pérou, manquaient d'esclaves; la traite des noirs répugnait au système religieux des Espagnols et à leur paresse; les Anglais, qui ne laissaient échapper aucune occasion de donner de l'activité à leurs relations du dehors, avaient stipulé qu'une compagnie britannique se chargerait de la traite des noirs moyennant trente-cinq piastres par tête qu'elle payerait au gouvernement pour chaque nègre capable de culture dans les colonies espagnoles. Cette compagnie s'était organisée sous le nom de l'*Asiento;* d'intrépides navigateurs allaient sur les côtes de Guinée, de Madagascar, à la traite des esclaves noirs, et les transportaient dans les colonies espagnoles où ils trouvaient un large et facile débit. Ce commerce d'esclaves, en procurant d'immenses bénéfices à l'Angleterre, formait et maintenait sa marine sur le pied de guerre; on n'avait point encore ces scrupules sur la légitimité de la traite, qui ne sont venus aux philanthropes anglais que lorsque la Grande-Bretagne, perdant ses colonies d'Amérique, a voulu transporter la plantation du sucre dans l'Inde. L'Angleterre a toujours eu d'excellents principes d'humanité, quand ils sont devenus nécessaires aux intérêts de son commerce.

Une autre clause du traité d'Utrecht était plus importante encore pour le commerce anglais et l'objet constant de sa sollicitude; la coutume dominante du cabinet de Londres fut toujours de poser dans les traités un privilége d'abord étroit, restreint, et qui devient comme le premier progrès vers une plus large concession : quand le peuple anglais veut s'emparer d'une terre, il y construit un petit fort sous son pavillon; quand il a dessein d'abriter un commerce, le cabinet britannique stipule un commencement de privilége, et, grâce à son activité habile, à sa persévérance continue, à son interprétation des principes de la contrebande, ce point imperceptible grandit et se transforme en une domination sur le territoire même. Ainsi l'Angleterre avait fait avec l'Espagne; maîtresse de la traite des noirs et de l'agriculture des colonies espagnoles, elle voulut aussi s'emparer de son commerce de transit; et par ce même traité d'Utrecht il avait été convenu que l'Angleterre pourrait envoyer chaque année dans les colonies espagnoles un navire de 500 tonneaux au plus chargé de marchandises manufacturées. Cette permission si limitée, l'Angleterre l'avait étendue par des fraudes continues dans les plus larges limites; en effet, ce vaisseau de 500 tonneaux au plus, qui avait ses libres entrées dans les ports des colonies espagnoles, devenait comme le tonneau des Danaïdes; s'il restait à poste fixe dans le port, des pataches, des petits navires, lui apportaient incessamment de nouvelles marchandises, de manière à se vider et à s'emplir sans interruption. Le commerce des colonies espagnoles avait tendance de passer aux mains des Anglais; la contrebande était leur arme; n'y avait-il pas mille moyens de l'agrandir?

L'intrépidité des smogleurs anglais, ne tenant compte d'aucun obstacle, bravait les côtes, les écueils, pour tromper les douanes espagnoles. En vain le cabinet de Madrid fit des remontrances sur la singulière interprétation qu'on donnait au traité d'Utrecht. Ce vaisseau de 500 tonneaux était-il un magasin de la compagnie des Indes? Voulait-on

traiter les colons espagnols comme les Indous du Gange, de Madras et de Calcutta?

De ces remontrances vives, continues, le cabinet de Madrid était passé aux actes; la marine espagnole fit une guerre décidée, franche, à la contrebande; des navires légers surveillèrent les côtes avec une active sollicitude; toutes les fois qu'ils aperçurent des bâtiments sous pavillon britannique en flagrant délit de contrebande, ils s'en emparèrent sans distinction, et ces mesures sévères arrêtèrent le développement progressif du commerce anglais. Des plaintes se firent entendre. En Angleterre, ce n'est pas la pensée du juste ou de l'injuste qui domine la politique, mais la question des intérêts réels, actifs; l'égoïsme y est populaire. Dès que le parlement vit que la grande branche du commerce avec les colonies était menacée, il résolut la guerre contre l'Espagne. Le comte de Walpole fut débordé par le parti belliqueux, comme le cardinal de Fleury l'était également en France; il ne put contenir l'indignation des communes irritées à l'aspect de quelques marins mutilés par les douaniers espagnols et qui vinrent demander vengeance au parlement. Toutefois le véritable motif de la guerre, ce fut la perte considérable d'influence et de commerce qui résultait pour la Cité de Londres du réveil de l'Espagne et de ses mesures vigoureuses contre la contrebande : l'Angleterre n'aurait plus ni le monopole de la traite des nègres, ni son magasin de marchandises aux ports du Mexique. Le parlement n'hésita pas à se jeter dans les hasards de la guerre pour soutenir les intérêts de son influence menacée : qu'avait-il à craindre d'ailleurs? La marine espagnole ne pouvait lutter seule contre les ressources navales de la Grande-Bretagne, organisées sur un pied immense. A peine la déclaration de guerre était-elle publique, que déjà vingt-sept vaisseaux de ligne anglais se portaient dans le golfe du Mexique; l'amiral Vernon mitrailla Porto-Bello, et les Anglais, maîtres de la position, s'y établirent d'une manière permanente pour inonder le Mexique de leurs produits. De Porto-Bello l'amiral Vernon vint assiéger Carthagène; la colonie résista vaillamment, le pavillon britannique fut humilié, les bandes espagnoles tirèrent l'épée. L'amiral Vernon fut forcé de gagner le large; on se fit alors de grandes hostilités par les corsaires.

La rupture était complète une fois encore entre l'Espagne et l'Angleterre : les Anglais avaient commencé les hostilités, qu'allait faire la France? Le cardinal de Fleury, si pacifique, s'était hâté d'intervenir d'une manière bienveillante pour empêcher la guerre. Le 4 janvier 1739, les ministres d'Espagne et d'Angleterre signèrent le traité du Prado. Le roi d'Espagne s'obligeait, par ce traité, à payer aux Anglais la somme de quatre-vingt-quinze mille livres sterling pour les dédommager des vexations dont ils se plaignaient de la part des gardes-côtes établis en Amérique afin d'empêcher la contrebande. Ce traité ne finit rien, parce que les griefs étaient vivaces. On n'en vint à la guerre que par degrés; les Anglais, loin de se mettre en devoir de remplir la convention du Prado, firent croiser une forte escadre sur les côtes d'Espagne, qui ne paya point l'indemnité et continua de faire arrêter les navires anglais. Le roi de la Grande-Bretagne permit à ses sujets d'user de représailles contre les Espagnols; il donna des lettres de marque aux marchands et armateurs. Sa Majesté Catholique rendit une pareille proclamation. Enfin l'Angleterre déclara la guerre la première dans les formes, le 28 novembre 1739; l'Espagne en fit autant le 2 décembre, et les flottes se trouvèrent en présence.

A ce moment il n'y avait plus à hésiter, et la France se décida à faire la guerre pour soutenir l'honneur de l'Espagne. Les intérêts des deux cours de Madrid et de Versailles étaient trop naturellement unis, trop communs, pour qu'il n'y eût pas un renouvellement de toutes les alliances à l'occasion de la guerre. Philippe V, vieillard, avait dans les veines trop de sang de Louis XIV pour ne pas déployer une grande vigueur contre l'Angleterre. La guerre d'Italie paraissait l'absorber, car don Philippe, son fils, l'époux d'une fille de France, y cherchait un grand fief d'héritage, et don Carlos ne venait-il pas d'obtenir Naples? Don Philippe avait jeté les yeux sur le Milanais et la Savoie, qui pouvaient, réunis, former un beau duché. Dans ce but, il était débarqué en Provence, tandis que la flotte espagnole était venue s'abriter à Toulon. Trente mille hommes de ses vieilles bandes avaient filé par le Var pour se porter dans la Savoie; elles attendaient une déclaration de guerre pour agir simultanément et fermement. Jamais donc, à aucune époque, l'intimité ne fut plus grande entre les diverses branches de la maison de Bourbon; les intérêts communs les unissaient dans une même politique. Louis XIV avait fait de l'Espagne une dépendance de la maison de Bourbon, Louis XV voulait faire de l'Italie un autre fief de la France. Les Espagnols étaient presque partout, et le roi de Naples, entraîné un moment dans un système de neutralité par les violences de l'Angleterre, était revenu à la politique de l'alliance. Dès que le commodore Martyn eut quitté la baie de Naples avec sa petite escadre et ses bombardières, le roi don Carlos ordonna de travailler avec ardeur aux fortifications qui pour-

raient empêcher désormais l'entrée de la rade. On éleva des forts, des redoutes; des ingénieurs français construisirent des batteries à fleur d'eau, des fours pour chauffer des boulets rouges, de manière qu'en quelques mois Naples fut mise à l'abri d'un coup de main; et quand ces travaux furent achevés, le roi, sans tenir compte de la neutralité forcée, fit marcher son armée pour rejoindre les troupes de son frère don Philippe. Ainsi, les Alpes franchies, les Espagnols, les Français et les Napolitains pouvaient se prêter secours et accomplir simultanément une sorte de fédération italique. Il ne faut pas perdre ce système un seul moment de vue; il découle d'une même source et d'une commune pensée.

C'est à la suite d'une déclaration de guerre solennelle que commença la campagne de Flandre, si glorieusement couronnée par la bataille de Fontenoy, la belle victoire de Louis XV sur les Anglais (1745) (1). Après Fontenoy, le congrès d'Aix-la-Chapelle, qui amena le traité du mois d'octobre 1748. Par ce traité, don Carlos était solennellement reconnu roi de Naples. L'infant don Philippe acquérait les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla. La France donc, toujours favorable à l'Espagne, toujours protectrice, lui faisait tout obtenir, sans jamais rien lui demander en échange : il s'agissait d'établir solidement les diverses branches de la maison de Bourbon, et avec elle l'union des trois peuples et la domination sur la Méditerranée.

Philippe V venait de mourir; Ferdinand VI, son successeur, avait cherché à maintenir la paix dans ses États des deux mondes, en tenant une juste balance entre la France et l'Angleterre. Comme il avait de grands maux à réparer, il désirait la continuation d'un système pacifique, et c'est par là qu'il faut expliquer sa facilité extrême à renouveler, après le congrès d'Aix-la-Chapelle, la convention de l'*Asiento* pour la traite des nègres, alors le monopole de la Grande-Bretagne (2). Le ministère anglais voulait essayer une séparation entre l'Espagne et la France; mais les liens de famille s'étaient réveillés parmi tous les membres de la maison de Bourbon, et ici commence l'active correspondance diplomatique de la France, qui, prévoyant l'inévitable choc de la guerre générale, invite le roi Ferdinand VI à préparer sa marine, à multiplier le nombre de ses vaisseaux : « Il faut grandir les ressources navales; à Aix-la-Chapelle, il n'a été signé qu'une véritable trêve. Si la guerre éclate, elle sera et deviendra surtout maritime. Dans ce conflit, l'Espagne ne peut rester seule, isolée; la France elle-même ne peut essayer une lutte contre l'Angleterre qu'avec le concours de l'Espagne. Eh bien! il faut armer simultanément; il ne s'agit pas encore de la guerre, mais de s'y préparer. » Ces paroles étaient répétées par l'ambassadeur, et, à la suite de cette correspondance, les armements se développent dans de très-larges proportions à Cadix, à Saint-Sébastien, à la Corogne, à Barcelone; l'Angleterre les surveille. Sa diplomatie vient d'apprendre que, par des stipulations écrites, la France s'est engagée à faire restituer Gibraltar et l'île de Minorque à l'Espagne; elle fait des remontrances au cabinet de Madrid, déjà même elle le menace d'une guerre s'il ne s'explique sur ces liens intimes, sur ces menées sourdes qui le lient à la France.

Dans la grande guerre de 1756, l'Espagne et la France marchent simultanément: n'est-ce pas pour rendre Mahon à l'Espagne que le maréchal de Richelieu accomplit cette belle campagne, tandis que La Galissonnière livre un glorieux combat de mer à l'amiral Byng? Tant de services, tant de mutuelles concessions de la part des deux cours de Madrid et de Versailles, préparèrent le fameux traité secret qu'on appela plus tard le *pacte de famille*. Ce n'était pas seulement une convention de mutuelle garantie pour les trônes, mais encore pour les territoires des États respectifs, de sorte qu'il ne pouvait pas y avoir de paix ou de guerre sans que tous les membres de la famille de Bourbon fissent cause commune. Une grande force morale devait résulter pour la France de ce pacte secret; ce n'était plus elle seule qui agissait ou stipulait dans les transactions européennes, mais tous les membres indistinctement de la maison de Bourbon, c'est-à-dire la France, l'Espagne, Naples et les États de Parme.

Il y eut cela de remarquable et d'habile dans cette négociation de Madrid, que le secret fut impénétrablement gardé de manière à n'éveiller aucun des soupçons du cabinet anglais. Lord Bristol, qui représentait l'Angleterre à Madrid, n'en eut véritablement connaissance qu'après la signature, et encore comme d'un bruit répandu sans caractère officiel. Dès que le premier Pitt (depuis lord Chatham) en fut informé, il envoya ses passe-ports à M. de Bussy, avec invitation de quitter sur-le-champ l'Angleterre; il rappela plus brusquement encore M. Stanley, alors à Versailles. Ses dépê-

(1) Le 22 juillet 1746, arriva un deuil commun pour les deux familles de France et d'Espagne: madame l'infante, dauphine de France, mourut en couches à Versailles. Le dauphin l'adorait.

(2) L'Angleterre faisait alors un *casus belli* du maintien de la traite des noirs. Que les choses sont changées!

ches à lord Bristol, à Madrid, lui intimèrent l'ordre d'obtenir des explications du gouvernement espagnol, expresses, positives, sur la nature du traité qui venait de se conclure; sinon il devait quitter Madrid. Lord Bristol exécuta les ordres de son gouvernement, et on ne put lui dissimuler l'existence d'un traité désormais accompli et devenu comme un article de droit public dans la maison de Bourbon. C'est alors qu'en plein conseil Pitt demanda impérativement que la guerre fût déclarée à l'Espagne : « Le moment paraissait favorable; ses flottes n'avaient pas eu le temps de se réunir encore : le butin serait magnifique pour les corsaires et la marine. » La question, ainsi posée nettement, fut écartée par la majorité du conseil. L'influence plus pacifique du comte de Bute se faisait déjà sentir; six ministres votèrent contre M. Pitt, qui offrit sa démission et se retira des affaires avec le titre, depuis si célèbre, de lord Chatham.

La dernière main fut mise à ce traité, le 15 août 1761, sous don Carlos III, et presque aussitôt il reçut son exécution dans la guerre contre le Portugal. Le cabinet de Versailles envoya une armée auxiliaire en Espagne, tandis que les Anglais paraissaient à côté des Portugais : c'est toujours à peu près la même situation qui se reproduit. La correspondance du duc de Choiseul indique que le *pacte de famille* est une réalité; il veut aboutir à une forte guerre maritime, qui doit se préparer par les armements : l'Espagne portera sa flotte à cinquante vaisseaux de haut bord, la France en aura soixante-quatre, ce qui est suffisant pour former une ligue de résistance contre l'Angleterre. On a l'espérance que le Danemark entrera dans la coalition, ainsi que la Suède. On est sûr de la neutralité de la Hollande. L'Espagne doit avoir deux préoccupations : reprendre Gibraltar et chasser les Anglais de la Méditerranée ; et, pour atteindre ce but, la France lui offre son plus actif concours. Le comte d'Aranda est très-disposé à cette levée de boucliers contre l'Angleterre. Les circonstances paraissent favorables; l'agitation est partout dans la Grande-Bretagne et dans ses colonies ; on doit en profiter. Les griefs ne manqueront pas : le cabinet de Londres s'est montré de mauvaise foi dans toutes les applications des articles de 1763. Les limites du Portugal sont mal régularisées; en toute hypothèse, le comte d'Aranda rêve de rendre à l'Espagne la souveraineté du Portugal, afin de ne plus faire qu'un seul empire.

Ainsi tout le règne de Louis XV a pour but d'unir plus intimement encore la France à l'Espagne, afin d'en faire une même nation, une même famille ; il assure la royauté de Naples à un infant d'Espagne, et un autre infant devient duc de Parme. Les armements sont communs; la marine n'en forme plus qu'une. La France, qui a fait rendre Mahon à l'Espagne, prépare la délivrance de Gibraltar. Comme alliance de famille, le grand Dauphin avait épousé Marie-Thérèse, infante d'Espagne, morte en couches et si pleurée. Je rappelle chacun de ces mariages pour prouver ce que j'ai déjà dit, que jamais le traité d'Utrecht ne put être interprété dans le sens d'une prohibition matrimoniale entre les deux branches, ce qui eût été une véritable absurdité : le principe seul de la non-réunion des deux royaumes était admis et appliqué avec une juste rigueur diplomatique. J'ajouterai qu'à mesure qu'on étudie plus spécialement notre histoire, on doit remarquer la grandeur et la nationalité de la diplomatie quand elle est dirigée par l'esprit de la maison de Bourbon. On s'explique aussi les méfiances, les inquiétudes qu'excite toujours en Angleterre la réunion des intérêts et de la politique de tous les membres de cette maison illustre : depuis Henri IV, elle eut deux pensées : 1° la lutte contre la maison d'Autriche : elle vint à ses fins sous Louis XIV ; 2° la lutte contre l'Angleterre, et celle-ci se continue à l'époque de Louis XVI.

CHAPITRE V.

EXÉCUTION DU PACTE DE FAMILLE PAR NAPLES, L'ESPAGNE ET LA FRANCE SOUS LOUIS XVI; OPPOSITION DE L'ANGLETERRE; GUERRE D'AMÉRIQUE.

(1774—1789.)

A l'avénement de Louis XVI, la maison de Bourbon est arrivée, on peut le dire, à son apogée de haute prépondérance diplomatique. Le cabinet de Versailles étend son réseau sur l'Espagne, Naples, la Sicile, Parme; par ses vastes colonies l'Espagne est maîtresse du nouveau monde. Les alliances de famille unissent les Bourbons à la maison de Savoie, à la Bavière, à la Saxe, c'est-à-dire aux puissances intermédiaires qui peuvent servir nos intérêts dans une guerre européenne. L'Autriche n'est plus à redouter comme puissance rivale; des rapports sympathiques s'établissent avec Joseph II, et la reine Marie-Antoinette est un gage de paix sur le continent.

Dès lors la rivalité se réveille, ardente, nationale, entre la France et l'Angleterre, au point de vue de la prépondérance maritime; tôt ou tard la France doit conduire dans les mêmes voies ses auxiliaires naturels, les membres de la famille des Bourbons, et c'est dans ces conditions de force qu'elle va commencer (en 1778) sa lutte avec le cabinet de Londres.

L'Espagne était alors sous le sceptre de don Carlos III, le roi qui a laissé dans la Péninsule tant de traces de son admirable gouvernement, le constructeur des grandes voies à la manière des Romains, des ponts, des canaux, des ports vastes et commodes. Le prince des Asturies, du nom de don Carlos comme lui, était un chasseur intrépide, qui faisait retentir les forêts d'Aranjuez des fanfares du cor (1). Une noble infante devenait grande-duchesse de Toscane, car l'Italie était aussi le patrimoine de la maison de Bourbon; un infant d'Espagne régnait à Naples et dans les Deux-Siciles, sous le nom de Ferdinand IV, roi de vingt-trois ans, lié à la maison d'Autriche par son mariage avec Marie-Caroline, sœur de Marie-Antoinette, qui devint depuis célèbre par la fermeté et l'énergie de son caractère dans les guerres de la révolution française.

La pensée de Louis XIV se réalisait : partout les fleurs de lis rayonnaient sur les blasons, là au centre de l'écu, ici à côté des tourelles et du lion de Castille ou de la croix de Savoie. Était-il étonnant que cette maison inspirât de grandes jalousies, lorsqu'elle dominait toutes les autres? En Angleterre, elle avait soutenu les Stuarts, et la maison régnante ne lui pardonnait pas ses négociations secrètes pour amener son renversement. Dans sa longue lutte avec la maison d'Autriche, elle lui avait arraché plus de quatre millions de population en Flandre, en Lorraine, en Alsace; elle avait découronné les archiducs du beau fleuron d'Espagne et de Naples. On ne pouvait négocier en Europe sans rencontrer partout la maison de Bourbon avec son plan politique invariable de grandeur et de puissance souveraine, et les dernières tristesses du règne de Louis XV n'avaient pas effacé cette prépondérance; car, enfin, c'était ce règne qui avait donné la Lorraine et la Corse à la France (2).

Le règne de Louis XVI, le roi si profondément ennemi des Anglais, s'ouvre par la question grave de l'émancipation des États-Unis d'Amérique, *casus belli* s'il en existe un au monde. Toutefois, le cabinet de Versailles fait tous ses efforts pour conserver la paix. Louis XVI s'occupe lui-même avec la plus grande activité de la correspondance diplomatique, et de sa personne il conduit la plus imposante négociation, celle de la reconnaissance des nouveaux États. Il écrit à son ministre des affaires étrangères, M. de Vergennes, afin qu'aucune imprudence ne soit commise. M. de Vergennes, à son tour, s'efforce de développer avec habileté le système d'alliances naturelles à la maison de France, et qui peut, en cas de guerre, assurer une bonne position à son cabinet.

La plus forte, la plus simple de ces alliances, l'union avec l'Espagne, résultait du pacte de famille. Il faut rendre cette justice au duc de Choiseul, esprit aigre, vindicatif, mais d'une remarquable dextérité, qu'il avait compris déjà, sous Louis XV, tout le parti qu'on pourrait tirer du pacte de famille dans le cas de nouvelles hostilités. On doit à M. de Choiseul deux idées capitales : l'union de toutes les branches de la maison de Bourbon comme force nationale; la paix continentale par le mariage de Louis XVI avec Marie-Antoinette, système qui nous permettait une lutte vigoureuse avec l'Angleterre.

Je trouve un mémoire présenté à Louis XVI par le comte de Broglie, négociateur habile (3), sur la possibilité d'une lutte heureuse et forte contre l'Anglais :

« Supérieure en tout à l'Angleterre, la France ne le cède qu'en fait de marine à l'Angleterre seule. Si l'Angleterre nous laisse le loisir de rétablir la nôtre, il n'y auroit bientôt plus d'inégalité. Les avantages naturels de la France, ses moyens, les ressources du sol, de la population, de l'industrie, du numéraire, l'enthousiasme patriotique dont la nation est susceptible, tout cela mis en œuvre avec intelligence, manié avec ordre, développé avec énergie, formeroit un poids, une masse, dont l'impulsion bien dirigée renverseroit enfin le colosse de la puissance angloise. »

Sous Louis XV, M. de Choiseul avait tellement excité le vif ressentiment des Espagnols contre le cabinet anglais, que Charles III allait déclarer la guerre : c'était forcer la France d'y prendre part, en vertu de l'alliance. Le duc d'Aiguillon, sans adopter cette tendance trop belliqueuse pour la quiétude de Louis XV vieillard, n'avait pas négligé les intimités avec l'Espagne. Toute la correspondance de M. de Sartines, ministre de la marine, peut se résumer par ce seul mot : « Armez. » Il envoie aux ports d'Espagne des officiers et des ingénieurs : quelle formidable *armada* que cette

(1) Depuis Charles IV.

(2) Comparez mon travail sur *Louis XV* et *Louis XVI*.

(3) Le comte de Broglie faisait partie de la diplomatie secrète de Louis XV.

masse de navires sous pavillons français et espagnol, réunis dans les ports depuis Toulon jusqu'à Dunkerque ! L'Angleterre ne présentait pas dans son plus large développement un tiers de ces côtes, sans compter les immenses colonies sous le drapeau espagnol.

M. de Vergennes, dans sa correspondance secrète, prévoyant le cas possible d'une rupture avec l'Angleterre, invitait l'Espagne à multiplier les constructions navales. En 1775, les ports de Cadix et du Ferrol protégent plus de soixante vaisseaux de guerre.

A Londres, le ministère de lord North, parfaitement informé de toutes ces négociations hostiles, de ces précautions éventuelles et des insistances de M. de Vergennes pour hâter les armements espagnols, déclare qu'il prendra l'initiative si l'Espagne ne cesse ses menaces. Charles III, d'abord décidé à la guerre contre la Grande-Bretagne, s'était un peu refroidi par suite du système d'amélioration intérieure qui absorbait le cabinet de Madrid. On s'était épris des manies de réforme; en Espagne comme dans toutes les autres monarchies, le système philosophique devait détruire l'énergie nationale. Croire et sentir, c'était pour l'Espagnol le principe d'organisation, et dès l'instant qu'on faisait pénétrer l'esprit de doute, on ne devait plus espérer de puissantes choses. M. de Vergennes avait également invité les Bourbons de Naples à des armements, non pas que l'on pût compter sur un vaste déploiement de forces dans un État de second ordre : quelques vaisseaux seulement pourraient être ajoutés à la flotte coalisée; mais Naples possédait surtout des stations devenues nécessaires pour toutes les navigations maritimes et des abris après les combats sur la Méditerranée.

Depuis l'avénement de Louis XVI et en opposition avec tout ce qu'on a vu depuis dans cette Espagne molle et indifférente pour les rapports extérieurs, c'était le cabinet de Madrid qui donnait l'impulsion vigoureuse contre les Anglais. Au lieu de s'envelopper dans son manteau, l'Espagnol le secouait fièrement, et du Buen-Retiro partait l'impulsion la plus ferme pour commencer les hostilités contre l'Angleterre. Cette ardeur belliqueuse tenait au caractère de Charles III, et surtout aux avantages particuliers que la France offrait à l'Espagne dans la guerre commune; vingt ans auparavant, n'était-ce pas déjà une flotte française qui, sous le maréchal de Richelieu, avait reconquis Minorque sur les Anglais pour la faire rentrer sous le pavillon espagnol? Aujourd'hui, le cabinet de Versailles faisait des offres plus considérables encore à Madrid : Gibraltar, tombé par surprise dans les mains des Anglais, avait été fortifié d'une façon immense, nid d'aigles dans un rocher : n'était-il pas triste pour l'Espagne d'avoir sur son propre territoire, attaché à ses flancs, en face de l'Afrique, le pavillon anglais flottant sur le détroit? Eh bien! la France proposait de fournir des troupes, des armements, des soldats de terre et de mer, un nombre suffisant d'officiers d'élite, pour aider l'Espagne à replacer son drapeau sur Gibraltar, comme le maréchal de Richelieu l'avait planté sur Port-Mahon. En compensation, la France demandait à l'Espagne d'armer sur le plus haut pied maritime ses escadres, et M. d'Aranda avait promis de porter la flotte à soixante-sept vaisseaux de ligne, mis à la disposition de la France. Le comte d'Aranda offrait même de prendre l'initiative de guerre, si le cabinet de Versailles avait encore quelques ménagements à garder. Telle était l'ardeur que la diplomatie de Louis XVI avait su répandre à Madrid, que, pour la première fois, l'Espagne se levait au retentissement d'une guerre étrangère avec toute la vigueur qu'elle apporte dans la guerre civile, inhérente à son soleil et à ses mœurs.

Je dois rappeler qu'au moment où Louis XVI était prêt à se décider pour la guerre d'Amérique, plusieurs questions existaient douteuses entre la France et l'Espagne, relativement à la reconnaissance des États-Unis. Une note secrète en fait foi (1).

« Il a été agité entre la France et l'Espagne trois partis à prendre : accéder aux réquisitions de la cour de Londres, en observant une exacte neutralité; continuer le plan formé sous le ministère du duc de Choiseul, en cherchant à détacher les colonies de la mère patrie et lui opposer ainsi dans la république formée des treize colonies unies de l'Amérique une rivale redoutable, la secourir d'une manière efficace et l'empêcher de redevenir jamais la proie d'un vainqueur irrité. Le troisième parti étoit de tromper également des deux côtés, de promettre à Sa Majesté Britannique de ne procurer aucun asile à ses sujets rebelles, et de le faire cependant à titre d'humanité. Le ministre espagnol représenta au ministre de la France que c'en étoit faire trop et trop peu; trop pour ne pas aigrir les Anglois, qui en conserveroient un souvenir indélébile et s'en vengeroient dès que leurs armes victorieuses le leur permettroient; et trop peu pour se concilier les Américains, qui ne prendroient pas beaucoup de confiance en un pareil allié. Cette détermination ne plaisant pas à l'Espagne, on lui a fait sentir définitivement que

(1) Dépêche de lord Stormont au cabinet de Londres (avril 1777).

si Sa Majesté Catholique persistoit à vouloir attaquer et humilier les Anglois, il falloit, pour engager la France à la seconder, qu'elle commençât par lui fournir cent millions, dont elle avoit besoin pour entrer en campagne. »

A mesure qu'on avance vers les nécessités impérieuses de la guerre, l'Espagne réfléchit, s'arrête; puis elle offre sa médiation pour éviter cet immense conflit au monde. M. d'Aranda proposa d'ouvrir des négociations à Madrid, afin de débattre toutes les questions relatives à l'Angleterre, à ses colonies, aux intérêts commerciaux et politiques des couronnes que cette situation nouvelle allait atteindre. L'Angleterre pouvait-elle accepter les offres d'un cabinet qu'elle savait intimement uni à la branche aînée des Bourbons? Ces démonstrations prouvaient une seule chose, c'est qu'on n'était pas prêt encore et qu'on voulait commencer la guerre avec des forces considérables. Pour cela on avait besoin d'attendre la résolution même des Américains.

Ces offres de réunir un congrès n'étaient-elles pas illusoires? On était entraîné malgré soi dans la question de la guerre active. D'une part, l'opinion irrésistible poussait le cabinet de Versailles à la reconnaissance des États-Unis; de l'autre, l'Angleterre menaçait d'une rupture immédiate, si cette reconnaissance avait lieu. Le roi se détermina pour la guerre, avec ce sentiment libre, naturel, « qu'une fois résolu dans une idée, on doit aller jusqu'au bout et faire sortir tous les effets d'une situation franchement avouée. »

En 1778, la France commence la guerre seule, mais avec l'espérance d'un effort commun. L'Espagne, un peu piquée que l'on eût pris le parti des hostilités sans son acquiescement, se porta de nouveau médiatrice. Les Anglais, intéressés à la conserver neutre le plus longtemps possible, acceptèrent l'offre avec empressement; alors l'ambassadeur de Sa Majesté Catholique, sous le voile d'une impartialité apparente, proposa une trêve avec toutes les puissances, dans laquelle les Américains seraient compris, chacun restant *in statu quo*, ce qui n'était pas acceptable pour les Anglais. La déclaration du roi d'Espagne, du 2 octobre 1778, fut une sorte d'approbation indirecte du traité de la France avec les États-Unis : « les ports d'Espagne devaient être sans cesse ouverts aux bâtiments français revenant des îles et des colonies de l'Amérique septentrionale, leur servir d'asile, recevoir leurs cargaisons; les corsaires n'étaient pas moins bien traités; ils pouvaient non-seulement décharger, mais vendre leurs prises, sauf les marchandises prohibées, qu'ils auraient cependant la liberté d'emmagasiner ou de réserver également dans des bâtiments espagnols pour les soustraire à la reprise de l'ennemi et les décharger partout où ils voudraient hors des États de Sa Majesté Catholique. » Signer ce traité, c'était dire : « Je veux la guerre et j'y suis préparé. »

Dans le manifeste que publia Louis XVI contre l'Angleterre, en 1778, on aperçoit une vive préoccupation de caresser l'alliance avec l'Espagne :

« Il est notoire, disait le roi (1), que les forces de la France, dans la crise actuelle, furent les premières en état d'agir; il étoit au pouvoir du roi de porter à l'Angleterre les coups les plus imprévus et les plus sensibles. On avouera même que Sa Majesté s'en occupoit et que ses projets alloient éclater, lorsqu'une parole de paix l'arrêta. Le roi Catholique lui fit part du désir que la cour de Londres laissoit entrevoir pour une conciliation par la médiation de l'Espagne. Ce monarque ne voulut pas paroître comme médiateur sans être assuré préalablement d'une acceptation claire et positive, dans le cas où il offriroit son entremise, et sans connoître les objets principaux qui pourroient servir de base à la négociation. Le roi reçut cette ouverture avec une satisfaction proportionnée au vœu qu'il a toujours fait pour le maintien de la paix. Quoique le roi d'Espagne eût déclaré d'abord qu'il lui étoit indifférent qu'on acceptât ou qu'on refusât sa médiation, et que, nonobstant les ouvertures qu'il faisoit, il laissât le roi son neveu dans une entière liberté d'agir selon ses vues; non-seulement Sa Majesté accepta la médiation, mais elle suspendit sur-le-champ la sortie de la flotte de Brest et consentit à communiquer ses conditions de paix, aussitôt que l'Angleterre auroit articulé d'une manière positive son désir pour une réconciliation dans laquelle seroient compris les États-Unis de l'Amérique, la France ne devant et ne voulant les abandonner. Rien assurément ne pouvoit être plus conforme aux intentions apparentes de la cour de Londres que cette détermination. Le roi Catholique ne perdit sans doute pas un moment pour agir en conséquence auprès du roi d'Angleterre et de son ministère; mais celui-ci ne tarda pas à convaincre la cour de Madrid que les ouvertures de paix n'avoient point été sincères. Le ministère britannique répondit sans doute qu'il ne pouvoit être question de réconciliation et de paix qu'après que la France auroit retiré sa déclaration du 13 mars de l'année dernière (la reconnoissance des États-Unis). Cette réponse étoit injurieuse pour l'Espagne comme pour la France, et elle décéloit de la manière la plus ardente les vues hostiles de l'Angleterre. Les deux monarques l'en-

(1) Ce manifeste est corrigé de la main de Louis XVI.

visagèrent sous ce point de vue; et quoique le roi, toujours animé par son amour pour la paix, laissât encore Sa Majesté Catholique le maître de donner, s'il le jugeoit à propos, suite à la médiation, ce prince ordonna à son chargé d'affaires à Londres de garder désormais le silence sur cet objet. »

La médiation offerte par l'Espagne dans ces termes ne pouvait durer longtemps, et la France allait entraîner toutes les branches de sa maison dans son système politique; car cette médiation même n'était qu'un moyen de préparer les hostilités plus paisiblement. L'Espagne attendait ses galions, ses ressources d'or et d'argent du Mexique, craignant de les exposer aux corsaires anglais; dès que la plupart furent rentrés dans ses ports, elle se décida pour la cause de sa maison, et le traité d'alliance offensive et défensive fut signé avec la France. L'état de sa flotte alors était formidable : elle apportait dans la balance soixante vaisseaux avec des marins braves et déterminés, tels que les Catalans, les Biscayens, et une longue ligne de ports dans la Méditerranée et l'Océan. Les forces de la France étaient doublées par l'adhésion de l'Espagne aux vigoureuses hostilités contre la Grande-Bretagne.

Dans le traité d'alliance offensive et défensive signé entre les deux branches de la maison de Bourbon, il était convenu qu'en échange de la flotte que l'Espagne prêtait à la France, le cabinet de Versailles ferait tous ses efforts pour l'aider à reprendre Gibraltar, place redoutable que la trahison avait donnée à l'Angleterre; à cet effet, un corps auxiliaire français passerait les Pyrénées pour marcher droit au rocher inexpugnable et s'en emparer. La cour d'Espagne se rappelait que le maréchal de Richelieu avait enlevé Port-Mahon comme à vol d'oiseau; Gibraltar, ce nid d'aigles, n'était pas plus formidable, et le commandement du corps auxiliaire fut placé sous l'épée d'un Crillon.

Quelle époque brillante pour notre grande histoire! Non-seulement la patrie déployait tout ce qu'elle avait de ressources et de puissance contre sa vieille ennemie, mais encore le gouvernement doublait ses forces par d'habiles négociations. D'abord alliance étroite, inséparable avec l'Espagne; elle nous prête ses escadres pour écraser les forces britanniques, nous lui donnons un corps auxiliaire pour attaquer Majorque et Gibraltar. Avec cette alliance se prépare l'adhésion complète de la Hollande à notre politique qui, bientôt, mettrait ses vaisseaux à notre disposition. A Teschen est signée la paix allemande, sous la garantie de la France et de la Russie; enfin, la ligue des neutres se prépare pour faire respecter la liberté des mers et l'indépendance du pavillon : premier jalon d'une large alliance avec la Russie sous Catherine II.

Il résulte des documents secrets du cabinet que le plan de cette guerre, essentiellement réfléchie, embrasse à la fois l'Amérique, l'Inde et, par-dessus tout, la force du pavillon et la liberté des mers. Le roi Louis XVI veut que l'Amérique soit désormais comme partagée sous la suzeraineté de la maison de Bourbon : 1° l'Espagne règne déjà sur le centre et le midi, au Pérou et au Mexique; 2° des conventions secrètes conclues avec le congrès américain stipulent que la nouvelle république aidera le roi de France à ressaisir le Canada et la Louisiane, si récemment perdus; les soixante-trois millions prêtés aux États-Unis seront comme une compensation de l'appui militaire et naval que le congrès donnera aux troupes du roi pour reconquérir les terres et les colonies perdues. Maître du golfe du Mexique, où commence la domination espagnole sous un autre Bourbon, on fermera tout commerce aux Anglais; la colonie de Saint-Domingue demeurera l'expression du système mixte espagnol et français; une partie de cette terre splendide reste à la branche aînée des Bourbons, l'autre à la branche cadette, et les deux gouvernements s'entendent à merveille dans les intérêts communs. Des négociations sont ouvertes à Paris pour assurer le commerce de la France dans les colonies espagnoles, mines d'or ouvertes à notre industrie. M. Gérard de Rayneval travaille auprès du congrès pour obtenir un traité plus large encore sur les échanges entre les États-Unis, la France et l'Espagne, tandis que la colonisation de la Guyane, vigoureusement poussée, produit déjà tous les arbustes odorants, tous les arbres à épices de Ceylan et de Bourbon.

En vertu du traité d'alliance, trente-cinq vaisseaux espagnols s'étaient réunis dans la rade de la Corogne, sous le commandement des amiraux don Luiz de Cordova et Langara, officiers braves, avec cette paresse d'esprit et de corps, type de la nation espagnole. Tout se fit avec tant de nonchalance, que près de deux mois se passèrent à attendre la jonction des forces de don Luiz. Ce fut un admirable spectacle de mer que ces soixante-cinq vaisseaux réunis sous le commandement du comte d'Orvilliers, sans compter les frégates et les bâtiments légers. Rien de pareil depuis l'*armada* de Philippe II. Malheureusement, les deux mois d'attente dans le golfe de Biscaye avaient fait naître les plus dangereuses maladies sur l'escadre du comte d'Orvilliers; plus d'un tiers des matelots succomba; ce qui restait suffisait à peine pour la manœuvre. Néanmoins on pénétra dans la Man-

che, et bientôt l'amirauté anglaise apprit que soixante-cinq vaisseaux de ligne se présentaient devant le port de Plymouth.

La tempête préserva toujours l'Angleterre contre les projets de l'ennemi ; ce n'est pas en vain que Dieu l'a placée au milieu de l'Océan comme un cétacé immense. Jamais, d'ailleurs, une flotte aussi vaste, composée d'éléments si divers, ne peut marcher avec harmonie, et telle est la destinée de toutes ces *armada*, qu'elles sont plutôt une démonstration formidable qu'un danger réel pour l'ennemi. La flotte combinée, perpétuellement contrariée par les vents de la Manche, perdant un grand nombre de ses matelots par les privations, disputant de prérogatives entre ses généraux, se vit contrainte de rentrer dans le port de Brest afin de se ravitailler. Les intelligences sur lesquelles on avait compté en Angleterre, en Irlande et en Écosse, manquèrent complétement ; survinrent ensuite les équinoxes, fatals pour toutes les escadres de blocus sur les côtes, et les Anglais purent rendre des actions de grâces d'avoir échappé à un tel péril. Dès lors l'attention publique dut se porter sur les autres efforts de la guerre.

Par des articles secrètement stipulés, si l'Espagne fournissait la flotte sous l'amiral don Luiz de Cordova, la France accordait ses soldats sous un brave capitaine qu'elle désignait également, le duc de Crillon, d'un nom illustre, général de la guerre de Sept ans et de l'école du comte de Saint-Germain. Les instructions furent de s'emparer d'abord de Minorque, et de là de se porter dans l'Andalousie, au camp de Saint-Roch, pour assiéger Gibraltar de concert avec l'armée espagnole. Qui ne se souvenait de Mahon enlevé par le duc de Richelieu sous Louis XV ? Aujourd'hui on confiait à un Crillon le soin de rendre à l'Espagne l'île fertile et si riche de Minorque, couverte d'orangers, de citronniers. L'armée de France se comporta comme toujours dans ces assauts poussés avec vigueur, où les régiments montaient à la brèche violons en tête. Minorque fut restituée à l'Espagne par ce coup de main. Charles III accabla le duc de Crillon de récompenses : créé capitaine général, il reçut la grandesse, et, couvert de tous ces honneurs, il vint devant Gibraltar se réunir aux troupes espagnoles et les seconder dans le siége. Ces soldats, alors réunis dans le camp de Saint-Roch, au pied de l'immense rocher, avaient converti le siége en blocus ; la lenteur espagnole s'accommodait mal avec ces assauts brusques, impétueux, à la manière française, qui en finissent avec une place. Brave, fier et sobre, l'Espagnol indolent aime la sieste, et s'endort, au son de la mandoline, dans la tranchée (1).

Depuis deux années, le siége se continuait ; le brave commandant anglais Elliot multipliait les prodiges de résistance. Fatiguée de ces retards, afin de donner plus de mouvement, plus d'activité aux opérations de l'armée, la cour de France résolut d'y envoyer deux jeunes princes avides d'y faire leurs premières armes, M. le comte d'Artois et le duc de Bourbon, tous deux du même âge, souvent rivaux, et qui venaient de se rencontrer en duel à la suite d'un bal masqué (2). Un petit propos, une médisance, entraînaient un croisement d'épées entre deux gentilshommes, et, comme pour les punir, on les envoyait à une bataille, duel sur une plus large échelle. M. le comte d'Artois traversa l'Espagne, apportant partout cet esprit légèrement moqueur qui faisait son caractère ; dans sa correspondance avec la reine, il l'amuse par le récit des anecdotes espagnoles que *le Mariage de Figaro* a mises à la mode ; « il a été surpris de voir au milieu du caractère sévère et sérieux de ses habitants les danses légères et animées. » (L'Espagne laisse à tous les mêmes empreintes.) Après un court séjour à Madrid, le prince vint se brunir le visage au camp de Saint-Roch, et, comme il le dit lui-même avec son esprit railleur, « la batterie qui avait fait le plus de mal aux Espagnols, c'était sa batterie de cuisine, » car il traitait les officiers avec une grande magnificence (3).

Les Anglais se défendirent vaillamment à Gibraltar, et les Espagnols, étonnés de tant de résistance, se hâtèrent de convertir encore le siége en un blocus qui permettait la sieste, la cigarette et les *scagna* de l'amant, chantées au son de la mandoline. Le duc de Crillon ne put rien changer à ces habitudes inhérentes au sol, aux traditions, au climat ; les soldats de France eux-mêmes se laissaient aller aux enivrantes émotions de l'Andalousie, au vin généreux de Val-de-Peñas, au malaga recueilli sous la treille, au xérès si doux à boire, et aux sérénades de Séville et de Cordoue (4).

La paix alors se préparait, et le ministère an-

(1) Voir mon travail sur *Louis XVI*.
(2) Le comte d'Artois avait insulté la duchesse de Bourbon.
(3) Voyez sa Correspondance avec la reine.
(4) *Épître à Messieurs du camp de Saint-Roch.*

Messieurs de Saint-Roch, entre nous
Ceci passe la raillerie ;
En avez-vous là pour la vie,
Ou quelque jour finirez-vous ?
Ne pouvez-vous à la vaillance
Joindre le talent d'abréger ?
Votre éternelle patience
Ne se lasse point d'assiéger ;
Mais vous mettez à bout la nôtre.

glais, composé de whigs, espérait détacher l'Espagne de la France, amener un traité séparé et affaiblir ainsi l'alliance. M. Fox faisait négocier à Madrid, et on lui répondait toujours : « Nous ne traiterons qu'avec la France, inséparablement unie par le pacte de famille. » Aussi voit-on l'Espagne stipuler de concert dans le traité de 1783, par l'organe de son plénipotentiaire, le marquis d'Heredia, caractère hautain, qui n'approuva pas constamment les facilités et les concessions de M. de Rayneval pour la paix.

L'Espagne avait sacrifié ses flottes; elle croyait mériter en échange le rocher de Gibraltar, assiégé et bloqué par ses armées. Si l'on avait suivi exactement les instructions du cabinet de Madrid, le plénipotentiaire eut imposé la restitution de Gibraltar : n'était-il pas contraire à toutes les notions du droit public et de la souveraineté territoriale qu'à l'extrémité d'un grand royaume civilisé et puissant comme l'Espagne, une autre nation conservât une cité et une citadelle qui commandaient au détroit? On posa cette question dans les conférences de Londres; mais, si la France obtint Minorque pour son alliée, elle échoua sur l'autre point : l'Angleterre ne voulut restituer Gibraltar à aucun prix; le commandant Elliot avait déployé tant de courage, et le blocus espagnol était si mou, si timide, qu'il se trouvait être à la fois un argument de gloire à l'égard de l'Angleterre et une preuve de l'impuissance de l'Espagne. La restitution de Gibraltar était impossible : en aucune hypothèse, la Grande-Bretagne n'espérait conquérir l'alliance espagnole, trop intimement unie avec la branche aînée des Bourbons par le pacte de famille; whigs ou torys ne pouvaient en concevoir l'idée, et ceci rendit plus difficile lord Shelburne dans les négociations; il fit une condition absolue de la conservation de Gibraltar sous le pavillon anglais. La paix signée en 1783 fut l'application la plus directe, la plus absolue, du pacte de famille. Toutes les branches de la maison de Bourbon prirent parti contre l'Angleterre avec un égal dévouement, et les flottes se battirent de concert, durant la guerre, comme les plénipotentiaires unirent leurs intérêts dans le traité de paix. Si chaque peuple conserva ses habitudes, son orgueil, les gouvernements gardèrent entre eux la meilleure intelligence; l'Angleterre en éprouva un vif ressentiment.

Soyez ou battants ou battus,
Messieurs du camp et du blocus,
Terminez de façon ou d'autre.
. . . .
Votre blocus ne bloque point,
Et, grâce à votre heureuse adresse,
Ceux que vous affamez sans cesse
Ne périront que d'embonpoint.

Lorsque M. de Vergennes, en 1786, entre dans la large voie des traités de commerce, c'est avec l'Espagne qu'il négocie sur le pied d'égalité; et voici d'après quelles notions : des masses considérables de produits s'écoulent par les Pyrénées; nous tirons les laines de l'Espagne et nous lui fournissons ses fantaisies. L'industrie est encore fort arriérée dans les provinces espagnoles, excepté en Catalogne, et la France sert exclusivement les besoins de la Péninsule. On s'était montré très-indulgent dans une récente convention sur la limite des Pyrénées (1); les deux territoires, comme les deux nations, s'étaient mêlés par les échancrures de frontières, de sorte qu'on pouvait dire que, les Pyrénées abaissées, il n'y avait plus qu'un peuple. Dans une confusion si grande de sol et d'intérêts, il était fort urgent de réprimer la contrebande, si facile à travers les pics, les vallées, les vieux châteaux de la Navarre et de la Biscaye. Cette contrebande fut donc l'objet d'une convention signée à Madrid, le 24 décembre 1786, par le duc de la Vauguyon et le comte de Florida-Blanca. On fixa les règles positives de la contrebande, quels en seraient les objets et les moyens de répression, surtout pour la sortie des monnaies, qui, à toutes les époques, inquiète le gouvernement espagnol. L'or des onces, comme celui des sequins de Venise, si pur, était incessamment retiré d'Espagne; le quadruple, qui portait l'empreinte de Mexico ou du Pérou, était convoité par le commerce du monde; et, comme rien n'était plus facile que de dérober des groupes d'or à la vigilance des douaniers, il fallait soumettre les navires qui entraient dans les ports d'Espagne à certaines règles en dehors du droit maritime régulier. Tel fut l'objet de la convention spéciale signée entre M. de la Vauguyon et le comte de Florida-Blanca. La cour de Versailles voulait donner toute satisfaction au gouvernement espagnol, parce qu'elle savait les services qu'il pouvait rendre dans une guerre maritime et les bons rapports de famille qui assuraient une inébranlable alliance.

A ce moment finissait le long règne de Charles III. Il est un double aspect sous lequel ce règne doit être envisagé : au point de vue administratif, rien ne peut se comparer aux améliorations que le roi des Espagnes et des Indes avait accomplies; là, des routes, des cités, des ponts, les magnifiques allées du Prado, les fontaines jaillissantes (2); ici,

(1) Signée à Élissonde, le 27 août 1785.

(2) En Espagne, quand on interroge un paysan sur l'architecte d'un édifice, d'un pont ou d'un canal, il répond toujours : « *El rey nuestro señor don Carlos III.* »

des ports, des arsenaux, des hôpitaux, des manufactures. Au point de vue moral, l'antique Espagne éprouvait les premiers symptômes d'un profond bouleversement : une nation ne se compose pas seulement d'un groupe d'intérêts matériels, il y a encore des principes qui établissent le respect des peuples pour les gouvernements; et en Espagne, une cause de ruine pour cette monarchie, c'était l'affaiblissement du lien religieux, but où tendait évidemment le ministère philosophique composé par Charles III. Rien ne fait plus de mal à la politique d'un pays que ces têtes toutes farcies de doctrines nouvelles, qui, sous prétexte de corriger un peuple de ses préjugés, bouleversent ses mœurs, ses antiques habitudes. Le principe religieux une fois affaibli en Espagne, il n'y aurait plus de nation unie et fortement rattachée par le lien catholique. C'est ce que n'avaient pas compris les comtes d'Aranda, de Florida-Blanca, et cette école de philosophes dirigée par M. d'Azzara, aussi dangereuse pour l'Espagne que la coterie du marquis de Pombal l'avait été pour le Portugal. En brisant le caractère traditionnel, ces ministres affaiblirent l'antique nationalité, énergiquement formulée par Charles-Quint et Philippe II.

Le prince qui succédait à Charles III avait deux passions dominantes, la chasse et la musique; les affaires de la monarchie inquiétaient moins Charles IV qu'une belle battue de sangliers ou un concert au violoncelle. L'alliance la plus intime continuait à régner entre les deux royales familles de Versailles et du Buen-Retiro; mais on entrait à cette époque en pleine voie de dévergondage politique : la France s'occupait d'assemblée de notables, d'états généraux, du triomphe de la bourgeoisie et de maximes constitutionnelles; la haute diplomatie était abandonnée pour des questions niaises et bruyantes; les clubs, les émeutes, les assemblées, ne permettaient plus le libre développement des grandeurs de la France, et certes l'Angleterre devait se réjouir de voir crouler le système de la maison de Bourbon, qui lui avait fait tant de mal. On oubliait les traditions pour les utopies, les intérêts réels pour les discours.

L'Espagne, à ce moment, était à son plus haut point de prospérité maritime; d'un seul coup elle avait fait construire près de cinquante vaisseaux de ligne avec du bois de cèdre dur et épais, et, sans hésiter, le cabinet de Madrid les offrit comme secours à la France, au cas d'une déclaration de guerre. L'Angleterre n'était pas sans connaître par ses agents que les flottes française et espagnole réunies pouvaient offrir cent dix-huit vaisseaux à la voile, état militaire qui dépassait d'un tiers la marine britannique. A travers ses douleurs personnelles, Louis XVI s'était réservé la direction de la marine, et il venait de désigner M. de Suffren pour l'élever au rang de vice-amiral de la flotte. Trente mille hommes de troupes régulières filèrent vers la Normandie et la Bretagne; car, depuis la création magique du port de Cherbourg, on croyait possible une descente en Angleterre : elle était le rêve et l'orgueil de Louis XVI.

Tous ces patriotiques projets furent emportés par les états généraux, par cette brutale réunion du Jeu de paume, la prise de la Bastille, que les Anglais pouvaient payer bien cher, puisque tous ces désordres les sauvaient d'un immense danger. Désormais plus de grande diplomatie; la captivité du roi, une politique publique et une politique secrète, la propagande et les émigrations. L'Espagne ne parut plus que dans une seule et triste circonstance, le jugement de Louis XVI. Je trouve un extrait d'une note du chevalier Ocariz, chargé d'affaires du roi d'Espagne à Paris, adressée au comité diplomatique (novembre 1792). Le pacte de famille se résumait en de timides observations :

« Sa Majesté Catholique ne sauroit être accusée de vouloir se mêler des affaires intérieures de l'État, lorsqu'elle vient faire entendre sa voix en faveur d'un parent, d'un allié, d'un prince malheureux, du chef de sa famille. Si je pouvois, par ma réponse, annoncer au roi que les désirs de son cœur ont été remplis, heureux d'avoir été l'agent d'une négociation aussi humaine, aussi glorieuse, heureux d'avoir bien servi ma patrie et la vôtre, ce jour seroit le plus beau, le plus consolant de ma vie. »

C'était en faveur d'un roi prêt à monter sur l'échafaud qu'on tenait cet humble langage. Quelle résignation en présence du terrible jugement de Louis XVI! Était-ce à ce point d'abaissement qu'était tombée la politique de la maison de Bourbon? L'Espagne envoya quelques centaines de mille piastres à Paris pour gagner les voix des juges; elles furent mal distribuées, honteusement reçues, et le roi de France monta sur l'échafaud. Le réveil fut donc terrible! Charles IV, aidé des conseils actifs, ardents, de sa femme, Marie-Louise de Parme, porta au ministère ce *guarda del cuerpo*, Manuel Godoï, le plus bel homme des Castilles, plein d'espérance, de jeunesse et de grandeur, avant que la corruption eût gâté son âme. Le premier conseil de Manuel à Charles IV fut pour la guerre vigoureuse à la révolution française; dans cet âge d'énergie et de force, il ne calculait que d'après un sentiment d'honneur et le désir d'offrir à Maria-Luisa une belle épée de victoire; la destinée du Cid enthousiasme tant de têtes castillanes!

CHAPITRE VI.

SYSTÈME DE LA RÉPUBLIQUE, DU DIRECTOIRE ET DU CONSULAT, SUR L'ALLIANCE DE L'ESPAGNE AVEC LA FRANCE.

—

(1793—1804.)

L'Espagne ne pouvait désormais hésiter à prendre une attitude de guerre contre la révolution, lorsque la tête de Louis XVI tombait sur l'échafaud : plus on a été apathique et oublieux de ses devoirs, plus on se réveille avec énergie et colère par la nouvelle de quelques-uns de ces événements terribles qui menacent votre existence. Combien Charles IV ne dut-il pas regretter d'avoir suivi, depuis 1789, une politique si molle, quand le premier il devait entrer vigoureusement dans la coalition, comme l'avait fait le Piémont, sans se préoccuper du danger !

La cour de Madrid entrait tardivement en ligne, et c'est une faute, parce qu'alors on n'inspire ni crainte ni intérêt. Manuel Godoï devait mener l'armée des Pyrénées, tandis que l'Angleterre engageait le Portugal dans une même lutte. La Grande-Bretagne, par un traité avec la cour de Madrid, signé le 25 mai 1793 par lord Saint-Helens et le duc d'Alcudia (Manuel Godoï, depuis prince de la Paix), venait de se substituer en quelque sorte au pacte de famille qui, depuis Louis XV, identifiait la politique des deux branches de la maison de Bourbon, pacte anéanti par la guerre qu'avait déclarée la France à l'Espagne ; soixante mille Espagnols étaient déjà aux prises avec deux armées françaises dans toute l'étendue des Pyrénées, depuis Bayonne jusqu'à Perpignan. Le traité de 1793 avec l'Espagne était d'autant plus profitable à la puissance de l'Angleterre, que la Méditerranée valait au commerce anglais près d'un million sterling de revenu. Il s'agissait de repousser des côtes d'Espagne et d'Italie le pavillon français, devenu l'objet d'une vive inquiétude de la part du ministère britannique, depuis que la flotte sortie de Toulon avait menacé Naples, attaqué l'île de Sardaigne et fait trembler les petits princes d'Italie. Lord Hood ayant cinglé avec une escadre vers la Méditerranée, son apparition fit rentrer la flotte française dans Toulon. Jusque-là, menacées et frappées de terreur, les puissances italiennes de second ordre trouvèrent leur sûreté sous l'aile britannique. Pour compléter son influence dans la Méditerranée, la cour de Londres fit aussi négocier une alliance avec la cour de Naples ; elle fut conclue, le 12 juillet 1793, par le chevalier Hamilton, ambassadeur anglais, et le chevalier Acton, ministre du roi de Naples.

On voit, au fond, combien l'Angleterre profitait de la révolution française, en suivant toute la combinaison politique de Louis XIV ; elle se substituait partout pour son influence diplomatique et son commerce à l'antique puissance de la maison de Bourbon. L'Espagne n'hésitait pas à entrer dans la coalition de l'Europe, car l'esprit du peuple était tout à fait opposé au mouvement jacobin et philosophique. Cette langue d'impiété du comité de salut public et de la commune de Paris lui était odieuse ; l'action nationale des moines espagnols était trop puissante pour que le peuple adoptât jamais ces doctrines qui proscrivaient les couvents, asiles des fils du pauvre. Le conseil de Castille avait soin d'entretenir ces ardentes opinions par des manifestes qui exagéraient même les horreurs révolutionnaires. A la mort du roi Louis XVI le deuil fut général dans les Espagnes ; les cités environnèrent leurs armoiries d'un crêpe ; dans chaque couvent on prononça l'éloge funèbre du malheureux roi de France, et l'excommunication fut jetée contre les impies et les régicides. La *quinta* se fit avec enthousiasme, comme s'il s'agissait d'une guerre sacrée. Toutefois, il y avait cela de spécial et de caractéristique en Espagne, que tout devait se concentrer dans une guerre défensive et pour ainsi dire personnelle. Cette nation n'avait rien d'expansif, d'extérieur ; son héroïsme était comme un manteau de pourpre dont elle s'enveloppait, à la manière de ses *ricoshombres* et de ses *caballeros*, pour dormir d'une grande *siesta* ; le jour de sa terrible défense et de son réveil n'était point venu (1).

Dans cette confusion d'une guerre universelle, l'Angleterre avait étendu la domination de ses principes dans les deux mondes : ainsi Louis XVI avait voulu grandir l'idée de colonisation pour la France ; l'Angleterre se pose comme la protectrice des colons contre les esclaves révoltés, et, pour se sauver du massacre, les îles se tournent vers les flottes de la Grande-Bretagne. Dans le Levant, le pavillon britannique se substitue aux couleurs de Henri IV et de Louis XIV ; l'Anglais s'empare de la Corse, visite les neutres, abaisse les pavillons sous prétexte de précaution maritime, et les flottes espagnoles, qui naguère combattaient de concert

(1) Voyez mon travail sur *l'Europe pendant la révolution française*.

avec les escadres de France, maintenant sont unies à l'Angleterre. A Toulon, l'amiral Langara se trouve à côté de l'amiral Hood pour détruire la flotte française et le grand arsenal. Quel bouleversement dans les idées régulières du droit public européen !

La Convention ordonna une campagne aux Pyrénées, comme sous la régence; elle fut rapidement et glorieusement conduite par Dugommier, et l'Espagne subit des échecs. Les Français s'avancèrent jusqu'aux frontières de la Vieille-Castille, comme sous le duc de Berwick; la cour d'Espagne s'en alarma : aussi, dès qu'à Bâle la république française traite avec la Prusse, on voit l'Espagne accourir la première pour essayer un traité de paix; M. Barthélemy, le plénipotentiaire français et l'ancien secrétaire de M. de Choiseul, tente de renouer les éléments de la politique de Louis XVI. Voici dans quelles circonstances : le cabinet de Madrid avait envoyé en Suisse, sous prétexte d'un voyage de montagnes, un des conseillers de Castille, don Domingo de Yriarte, négociateur habile, insinuant, qui vit M. Barthélemy (1), et le pressentit sur un traité d'alliance. Les ouvertures, communiquées à Paris, furent acceptées avec empressement. Dans le système nouveau qui reconstituait, pour ainsi dire, la pensée de Louis XIV, une intimité avec l'Espagne paraissait aussi indispensable que l'alliance de la Hollande. Au moyen des trois marines réunies, on pouvait hardiment lutter contre les flottes anglaises; les escadres française, espagnole et batave, grouperaient sous leur pavillon cent vingt vaisseaux de haut bord, et ces considérations rendirent le traité facile de la part de M. Barthélemy.

Il y eut, comme pour l'Espagne, deux espèces de conventions. L'une, publique, ne stipulait que paix, amitié et bonne intelligence entre la cour de Madrid et la république française (2) : l'Espagne cédait la partie de Saint-Domingue qui lui appartenait; la révolution, si compromise dans ses colonies, voulait réparer ses pertes. La France acceptait la médiation de l'Espagne pour le rétablissement de la paix avec le Portugal, l'infant duc de Parme, les rois de Naples et de Sardaigne, car on marchait à un système de paix partielle. Le but de la république française, d'ailleurs, était d'isoler les trois grandes puissances, l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, de manière qu'il ne se formât plus de coalition générale contre la France. Dans le secret, les engagements allaient plus loin : indépendamment d'une contribution de trente millions de piastres, l'Espagne prévoyait le cas où sa flotte se joindrait à celle de France dans une lutte commune; et la France, à son tour, établissait la possibilité, pour l'Espagne, de s'emparer d'une ou de plusieurs provinces du Portugal, au cas où ce cabinet voudrait rester dans l'alliance anglaise. Les prétentions du roi de Castille sur les Algarves se réveillaient avec quelques idées d'ambition, sous l'inspiration de Manuel Godoï, qui recevait en récompense le titre pompeux de prince de la Paix, comme un peu plus tard il y eut un duc de la Victoire.

Voici donc une situation curieuse, tant il est vrai que les intérêts entre les deux nations se réveillent toujours les mêmes, quels que soient les gouvernements ! On est sous la Convention, à une époque encore terrible, avec une république à la tête, et il se trouve que l'Espagne et la France arrivent aux mêmes conditions d'alliance que par le passé, sans tenir compte de la mort violente de Louis XVI. Sous le Directoire, le marquis del Campo est reçu officiellement comme ambassadeur d'Espagne à Paris, et, dans son audience solennelle, il s'exprime en ces termes :

« La paix heureusement conclue entre le roi d'Espagne et la république française a été un événement de la plus grande importance pour les deux nations. Sa Majesté Catholique, animée du désir le plus sincère de la conserver et consultant toujours le bonheur de ses peuples, aura soin d'éviter, de son côté, tout ce qui pourra le troubler. En me nommant son ambassadeur près de la république, il m'a ordonné de me rendre au plus tôt à cette nouvelle destination, comme un témoignage de sa bonne foi et de son empressement. Dans ces circonstances, et honoré de la confiance de mon souverain, j'emploierai tout mon zèle pour obéir à ses ordres, très-heureux si je parviens à remplir ses intentions et à mériter la bienveillance de ce gouvernement auquel j'ai l'honneur de m'adresser. »

Je dois ajouter quelques révélations pour expliquer une alliance si extraordinaire. La constitution de l'an III avait fait illusion à plus d'un cabinet, à la Prusse surtout (3) et à l'Espagne; on y voyait un gouvernement représentatif sans tête, auquel

(1) Je tiens du marquis de Barthélemy, vice-président du sénat et de la chambre des pairs, le vieillard vénérable qui protégea mes premiers pas dans la carrière, une foule de détails sur les négociations secrètes de Bâle.

(2) Le traité de paix entre la république française et le roi d'Espagne fut signé le 22 juillet 1795.

(3) Le baron de Goltz était un des hommes d'État de Prusse qui abondaient le plus dans ces idées, et, quand le Directoire négocia l'exil des princes de la maison d'Orléans aux États-Unis, c'était pour favoriser les espérances de la Prusse et de l'Espagne à la couronne de France. L'abbé Sieyès était dans les idées prussiennes.

il ne manquait plus qu'un roi : les uns voulaient la branche d'Orléans, les autres un Brunswick ; on murmurait tout bas le nom d'un infant d'Espagne, en réveillant le droit de Philippe V. Les idées étaient tellement bouleversées, qu'on put faire pressentir à Madrid, ainsi qu'on l'avait dit à Berlin, qu'il serait possible d'appeler un infant à la couronne de France, en maintenant autour du trône les institutions des deux conseils, comme la monarchie de 1791, avec l'expérience de plus et les jacobins de moins ; il y avait même ici une sorte de légitimité, car l'Assemblée nationale avait déclaré les princes émigrés déchus du trône. Au moyen de ces ruses et par la faiblesse insouciante de Charles IV et les espérances aveugles du prince de la Paix, l'Espagne allait donner à la France révolutionnaire plus que sa neutralité, c'est-à-dire son alliance intime, publique, avec la coopération de ses flottes contre l'Angleterre. Tout cela fut dit à Bâle. La révolution était une grande rusée, et, quand on en fera l'histoire réelle, on dira qu'elle a plus trompé qu'elle n'a vaincu. Après le comité de salut public, elle ne fut plus qu'une robuste prostituée.

Dans cette voie d'alliance intime on marchait toujours, et l'Espagne, par l'intermédiaire du prince de la Paix, Manuel Godoï, négociait un nouveau traité sur les bases de la confiance la plus absolue. Le Directoire se substituait aux vieux droits des Bourbons dans le pacte de famille, résultat sans doute étrange, et néanmoins fait désormais accompli. La négociation, conduite avec bonheur par M. de Pérignon, ambassadeur à Madrid, avait produit la convention de Saint-Ildefonse, qui renouvelait les stipulations du traité de Louis XV pour l'alliance offensive et défensive (1), et à ce traité étaient joints des articles secrets qui mettaient une partie de la flotte espagnole et des subsides considérables à la disposition de la république. Il n'était qu'un pas à faire pour que l'Espagne déclarât la guerre à l'Angleterre, et, pour s'y essayer, elle attaquait le Portugal.

Le Directoire se trouve ainsi substitué à Louis XIV, à Louis XV, à Louis XVI ; le traité de Saint-Ildefonse n'est que l'application du pacte de famille, qui bientôt reçut son développement naturel. Le Directoire venait de déclarer la guerre au Portugal ; il demanda pour une armée française le passage à travers l'Espagne, afin de forcer la cour de Lisbonne à la paix. Plein d'hésitation et de terreur, ce cabinet envoya en toute hâte à Paris le chevalier Aranjo d'Azevedo, muni de pleins pouvoirs, de vastes moyens de corruption, et de quelques-uns de ces beaux diamants du Brésil qui brillaient à la couronne de Bragance. Les distribuant mal, en public, avec gaucherie, le chevalier fut enfermé au Temple pour la forme ; mais le but de la négociation fut atteint : le Portugal se plaça sous la protection de la France, et ce fut alors que l'amirauté ordonna à lord Saint-Vincent de se rendre à pleines voiles dans le Tage et d'occuper le fort Saint-Julien, qui dominait Lisbonne. Là, il devait demander des explications immédiates, s'emparer de la ville, si le traité conclu avec le Directoire n'était pas immédiatement déchiré. Lisbonne pouvait-elle braver la marine britannique? Le cabinet portugais céda donc devant les menaces et les promesses de la flotte anglaise ; le Tage vit rayonner les couleurs de ses grands vaisseaux. A peine avait-il appris cette concession, que le Directoire déclara nul ce traité et ordonna au ministre du Portugal de quitter sur-le-champ le territoire de la république. Depuis la révolution française, les cabinets de second ordre étaient sans liberté d'agir.

Ce n'étaient pas seulement des exigences militaires que le Directoire appliquait d'une manière impitoyable à ses alliés : comme il n'avait pas d'argent et qu'il en dépensait beaucoup, il mêlait l'action financière à la force soldatesque ; c'étaient d'incessantes demandes de subsides, et l'Espagne n'était pas épargnée. A l'aide de mille corruptions, le crédit du prince de la Paix s'était élevé incessamment, et nul ne pouvait lui disputer l'influence absolue sur l'esprit du roi, caractère si affaibli ; animé parfois d'un sentiment patriotique, le prince de la Paix, poussé à bout, ne correspondait plus aussi exactement aux caprices, aux exigences du Directoire ; s'il n'avait pas la force de rompre avec la république française, parce qu'il savait bien l'impuissance des armées espagnoles, il ne voulait pas non plus capricieusement obéir aux moindres injonctions de ce gouvernement, qui ne laissait rien à la volonté et à l'honneur de ses alliés.

Cette situation complexe, l'Angleterre la savait bien, et, tout en faisant une guerre violente à la

(1) Le traité de Saint-Ildefonse, signé le 18 août 1796, fut ratifié en ces termes de la main de Charles IV :

« Por tanto habiendo visto y examinado los referidos diez y nueve articulos, he venido en aprobar y ratificar cuanto contienen, como en virtud de la presente los apruebo y ratifico en la major y mas amplia forma que puedo, prometiendo en fé y palabra de rey complirlo y observarlo, hacer que se cumple y observe enteramente como si yo mismo los huviese formado. En fé de lo cual, mandé despachar la presente firmada de mi mano, sellada con mi sello real, y refrendada por el infra escrito, mi consejero y primer secretario de estado y del despacho. Dada en San-Lorenzo, catorce de octubre de mil setecientos noventa y seis.

« Yo el Rey. »

marine, au commerce espagnol, elle offrait secrètement des subsides à Madrid pour entraîner cette cour à une guerre nationale. Le Directoire exigeait que la flotte espagnole de Cadix, composée de vingt-deux vaisseaux de ligne, vînt joindre la grande escadre de Brest, et le roi répondait que Cadix était bloqué par des forces britanniques plus considérables et qu'on allait exposer son *armada* dans un combat inégal. La même incertitude se manifestait en ce qui touchait les rapports de l'Espagne avec le Portugal : le Directoire avait exigé du prince de la Paix des menaces de guerre, des démonstrations belliqueuses sur la frontière des Algarves, et l'Espagne n'avait rien fait; loin de là même, la plupart des avis reçus à Lisbonne venaient de Madrid, et l'Angleterre savait par cette voie les affaires de France avec une certaine exactitude.

Dans ces circonstances, le Directoire se résolut à briser la toute-puissance du prince de la Paix. C'était sa constante politique : toutes les fois qu'un premier ministre, un favori de cour, cessait d'être dans ses intérêts, il multipliait ses efforts pour le renverser. Ce que Bernadotte avait essayé à Vienne contre M. de Thugut, l'amiral Truguet fut chargé de le réaliser à Madrid contre le prince de la Paix, et ici avec bien plus d'éléments de succès. L'ambassade du général Pérignon à Madrid avait produit l'alliance intime des deux cours de France et d'Espagne, le renouvellement du pacte de famille; après le rappel de M. de Pérignon, il n'y avait plus à Madrid qu'un chargé d'affaires. L'amiral Truguet, nommé ambassadeur en titre, eut une double mission : renverser le pouvoir du prince de la Paix, exiger ensuite que l'escadre d'Espagne sortît du port de Cadix pour se joindre à la flotte de Brest. L'amiral n'était point un esprit vulgaire : avec des formes un peu brusques, il avait reçu la bonne éducation des officiers rouges; car, major de la marine sous le bailli de Suffren, il était aussi bien dans un salon qu'à bord d'un navire de guerre, et c'est ce qu'il fallait à Madrid. Présenté dans le palais d'Aranjuez, il parvint à plaire au roi, à la reine des Espagnes, et, bien qu'il gardât certaines formes de démocratie commandées par le Directoire, il les corrigeait par ses paroles éminemment distinguées. Le discours dont il accompagna la présentation de ses lettres de créance est empreint d'un caractère de franchise respectueuse; s'il parle fièrement de la république, il s'exprime avec dignité sur les vertus et la loyauté de la royale famille de Charles IV. Le voici :

« Sire, le Directoire exécutif de la république française, désirant maintenir et continuer de plus en plus l'alliance qui unit nos deux nations, m'a choisi pour ambassadeur auprès de Votre Majesté. La garantie de cette alliance, sire, repose sur nos intérêts communs autant que sur nos engagements sacrés et solennels; elle se trouve aussi dans les vertus de Votre Majesté et dans les talents des hommes d'État dont elle a su s'entourer. Après avoir conquis la paix continentale par une suite de triomphes, un seul ennemi nous reste à vaincre : cet ennemi est le vôtre, sire; il est celui de l'Europe, dont il n'a cessé de troubler le repos; il est celui de l'humanité entière, dont chaque jour il outrage les lois les plus saintes. C'est aux efforts réunis des deux puissances alliées qu'il appartient de punir son affreux machiavélisme ou de réprimer sa rapace ambition. Je ne souillerai point cette cérémonie auguste, sire, en prononçant devant vous le nom de ces transfuges qui vont partout traînant le désespoir de n'avoir pu consommer la ruine de leur patrie. Je ne vous parlerai point de ces traîtres dont les machinations plus perfides encore ont servi sourdement le parti anglais. Le gouvernement de la république en a reconnu dans son sein même; il les a chassés et punis. Sans doute aussi Votre Majesté fera justice de tous ceux qui lui seront signalés; car ils sont les ennemis de son trône aussi bien que de la république. Amitié sincère et dévouement loyal à ses alliés, valeur généreuse contre les ennemis armés, mépris et châtiment pour les traîtres, voilà, sire, les sentiments du peuple français et de son gouvernement; il les réclame, il les attend de la part de ses alliés. Le Directoire exécutif, sire, ne pouvait choisir pour ambassadeur de la république auprès de Votre Majesté un citoyen français plus pénétré que moi d'estime pour la généreuse et brave nation espagnole, plus pénétré de respect pour les vertus personnelles de Votre Majesté. »

A peine installé dans son ambassade à Madrid, l'amiral Truguet travaille hardiment contre le prince de la Paix pour briser sa fortune. Le favori, espérant conjurer l'orage, avait nommé le banquier Cabarrus, le père de madame Tallien, ambassadeur à Paris; car madame Tallien n'avait-elle pas le plus doux ascendant sur Barras? Mais la question était trop importante pour qu'elle pût se résoudre par une influence de femme, et l'amiral Truguet reçut ordre de porter aux relations extérieures, à Madrid, M. de Saavedra, alors secrétaire d'État des finances, chef du parti tout dévoué à la France. Les paroles de l'ambassadeur devinrent si impérieuses, que le roi Charles IV, malgré sa vive amitié pour le favori, dut céder au moins publiquement; il écrivit donc au prince de la Paix :

« Ce n'est qu'avec la plus grande répugnance que je cède enfin aux sollicitations réitérées que tu m'as faites pour obtenir la permission de te retirer du ministère : tu n'en continueras pas moins de jouir à ma cour de tous les honneurs qui t'ont été accordés, et moi, le roi, je conserverai une reconnaissance éternelle pour tous les services que tu m'as rendus. »

Le prince de la Paix quitta le ministère et le commandement des gardes du corps ; M. de Saavedra prit le portefeuille en vertu d'un édit royal, et l'amiral Truguet put annoncer cette révolution de palais au Directoire. Dès que le nouveau ministre fut nommé, on vit immédiatement toute l'action française dans les moindres actes du cabinet. Un ordre royal prohiba l'introduction de toutes les marchandises des manufactures anglaises, ainsi que cela s'était fait en France dans les jours de colère du Directoire. Quelques émigrés s'étaient réfugiés en Espagne ; l'amiral Truguet en demanda impérativement l'expulsion, sans distinguer même les nobles familles qui, depuis Louis XIV, avaient reçu la grandesse comme témoignage de services et d'alliance entre les deux nations. On vit un prince de Poix, un duc de Pienne, un Saint-Simon, naguère couverts devant le roi, forcés de quitter l'Espagne, et la rigueur fut poussée si loin, que le gouvernement espagnol ordonna de visiter tous les palais de Madrid afin d'y rechercher les émigrés.

Voilà donc l'Espagne à la suite du Directoire, plus peut-être qu'elle ne l'avait jamais été au temps de la toute-puissance de Louis XIV. Elle demeure dans cet abaissement même alors qu'il se fait un grand réveil en Europe par la coalition austro-russe, quand Suwarow arrive jusqu'au pied des Alpes. Charles IV reste le plus fidèle allié du Directoire exécutif, et cette sujétion fut si grande, que Paul Ier, dans son indignation, déclara spontanément la guerre à l'Espagne :

« Nous, par la grâce de Dieu, Paul Ier, empereur et autocrate de toutes les Russies, etc., informons tous nos fidèles sujets que nous et nos alliés sommes résolus à renverser le gouvernement sans loi qui domine la France, et que c'est à cet effet que nous nous sommes levés avec notre puissance contre lui. Dieu a béni nos armes et a couronné jusqu'à ce jour du succès et de la victoire toutes nos entreprises. Dans le petit nombre des puissances européennes qui paraissent extérieurement lui être dévouées, mais qui, en effet, ne craignent que la vengeance de ce gouvernement rejeté de Dieu et qui touche à ses derniers instants, l'Espagne, plus que toute autre, a donné des preuves de sa crainte et de son dévouement envers la France, non-seulement par les secours réels qu'elle lui a prêtés, mais encore par les préparatifs qu'elle a faits pour les rendre efficaces. En vain avons-nous employé tous les moyens pour ouvrir à cette puissance le vrai chemin de l'honneur et de la gloire, en l'engageant à se réunir à nous ; elle a persisté opiniâtrément dans des erreurs et des mesures qui n'aboutiront qu'à sa destruction, et nous nous sommes vu enfin dans la nécessité de lui faire connaître notre mécontentement en renvoyant son chargé d'affaires à notre cour, Quix. Mais, apprenant à présent que notre chargé d'affaires, le conseiller Batzow, a été obligé de s'éloigner des États du roi d'Espagne dans un délai déterminé, nous ne pouvons regarder cet acte que comme une offense à Notre Majesté, et nous lui déclarons la guerre par la présente. En conséquence, nous ordonnons de mettre le séquestre sur tous les vaisseaux espagnols qui se trouvent dans nos ports, de les confisquer, et d'envoyer à tous les commandants de nos forces de terre et de mer l'ordre de procéder hostilement partout et contre tous les sujets du roi d'Espagne.

« Donné à Saint-Pétersbourg, le 31 juillet 1799.

« PAUL. »

Certes, l'Espagne ne fût point restée dans cette situation abaissée, si la coalition avait vaincu ; mais son apathique gouvernement attendait toujours, lorsque surgit le 18 brumaire. Bonaparte est au pouvoir avec la dictature consulaire : le consul mit une très-grande importance à maintenir l'alliance espagnole, et il désigna son frère Lucien comme ambassadeur. Charles IV, Bourbon d'Espagne, avait parfaitement accueilli les envoyés de la Convention et du Directoire ; il dut se montrer plus empressé encore pour le propre frère du consul, dont le nom jetait un si vif éclat, ce Bonaparte dont Maria-Luisa parlait avec tant d'enthousiasme. Lucien arrivait avec toutes les formes des gentilshommes de la vieille monarchie ; jeune homme aux belles manières, il copiait les ambassadeurs de l'ancienne cour, les Grammont, les Fronsac ; son voyage de Bayonne à Aranjuez, il l'avait accompli sur de beaux chevaux andalous que la cour d'Espagne lui avait fait préparer. Lucien arrivait à Madrid, dans cette ville de processions et de fêtes, au milieu de ces enivrements du soleil de Castille, si puissant sur l'imagination et le cœur. Charles IV et son ministre, le prince de la Paix, la reine Maria-Luisa, le comblèrent de prévenances ; la cour, si monotone, se para pour lui ; il vit les courses de taureaux à la *plaza Mayor* ; il assista aux pompes des grandes fonctions du taureau, au milieu de ces festons et de ces draperies de soie

verte et jaune, de ces illuminations à cierges d'église, qui font de Madrid, dans les soirées de réjouissance, comme une chapelle de la Fête-Dieu.

Lucien y obtint un grand succès. Une dépêche de Madrid en contient le témoignage :

« Il n'y a qu'une voix sur la grâce et la convenance de sa manière de s'exprimer. Il n'a pas fait de discours à Leurs Majestés, comme on s'y attendait : il n'a dit que quelques phrases ; mais on aime à les répéter, ainsi que les réponses qu'il a obtenues. Le roi lui a dit : « Le premier consul « peut compter sur ma loyauté, comme je compte « sur la sienne, et chaque jour vous prouvera davantage avec quel plaisir je vous vois ici. » Sur son voyage à franc étrier, le roi a remarqué que l'histoire ne citait qu'on seul ambassadeur français, le chevalier de Grammont, qui eût voyagé avec cette rapidité en Espagne. L'ambassadeur a remercié à ce sujet Sa Majesté de la réception ordonnée par lui sur la route ; il a ajouté que, « s'il « avait évité tous ces honneurs, c'était pour obtenir plus tôt le plus grand de tous, celui de sa « présentation. » On cite aussi cette réponse de la reine : « Je vous vois avec plaisir ; nous savons « que le premier consul a de l'amitié pour nous, « et nous le lui rendons bien. Il peut compter sur « notre bienveillance, puisqu'il nous a donné tant « de preuves de la sienne (1). »

Le jeune frère de Bonaparte ne put discuter les affaires publiques que quelques jours après son arrivée à Madrid ; ce fut au prince de la Paix qu'il s'ouvrit spécialement, parce que Manuel Godoï, le seul qui s'occupât de la monarchie, de son administration et de ses alliances, avait repris le gouvernement du royaume d'Espagne et d'Amérique. Lucien déclara d'abord que la volonté de son frère était de consolider plus fortement que jamais l'alliance intime de la monarchie espagnole et de la France ; le pacte de famille serait reconstitué sur d'autres éléments ; le premier consul, en témoignage de sa bonne et loyale amitié, créait pour l'infant don Luiz de Parme le royaume d'Étrurie, et, en souvenir de Charles-Quint, le pavillon espagnol flotterait sur les plaines de la Toscane.

Ce fut sur ces bases que le prince de la Paix et Lucien signèrent un traité de paix et d'alliance (2). D'après l'ordre du premier consul, Lucien insinua à Madrid qu'on pouvait donner à Charles IV, sous le titre d'empereur, la souveraineté réunie de toute la Péninsule, avec ses deux capitales, Madrid et Lisbonne (la manie impériale commençait à se révéler). « Le Portugal était une dépendance naturelle de l'Espagne ; une mauvaise politique l'en avait séparé ; n'était-il pas contraire à tous les principes, à l'organisation naturelle du sol, que l'Angleterre fut maîtresse à Lisbonne, tandis que le roi d'Espagne n'avait aucune influence sur ce cabinet ? Pourquoi le prince de la Paix ne chercherait-il pas à se créer une grande souveraineté indépendante dans les Algarves ? L'armée espagnole pouvait s'emparer de Porto et de Lisbonne. Si un secours paraissait nécessaire, le premier consul fournirait une armée de 25 à 30,000 hommes, s'avançant des Pyrénées sur le Portugal, pour seconder l'expédition espagnole. En échange, le premier consul ne demandait que la restitution de la Louisiane, cédée à l'Espagne sous Louis XV par la faiblesse du ministère ; la Louisiane pouvait préparer la conquête du Canada, cette colonie si française ; l'Espagne avait assez de riches possessions en Amérique ; il lui était même utile d'avoir, sur la vaste ligne du Mexique, le vieil empire du soleil, un auxiliaire aussi formidable que la France pour la défendre contre les Américains et les Anglais ; les intérêts seraient ainsi communs dans les deux mondes. Le premier consul demandait au cabinet de Madrid un concours actif et loyal contre l'Angleterre, l'ennemie des deux souverainetés ; il fallait déployer toutes les ressources de l'Espagne dans des armements maritimes, renouveler les vastes expéditions de la Manche, comme à l'époque de Philippe V, contre les Anglais et la maison d'Autriche. »

Telles étaient les paroles conciliantes du premier consul à Madrid afin d'entraîner l'Espagne à son système. Enfin, comme résultat de cette mission de Lucien, la guerre fut déclarée au Portugal, l'intime allié de l'Angleterre, guerre mollement conduite et qui finit par un traité de paix qui procura des ressources immenses d'argent à Bonaparte (je crois vingt millions payables à Paris). Lucien reçut personnellement plus de cinq millions, réalisés en diamants pour que l'indemnité fût plus portative et plus secrète. On fit des dons à tout le monde, et M. de Talleyrand en eut sa part comme madame Bonaparte elle-même, qui seconda la négociation par ses douces paroles auprès du premier consul. Depuis le Directoire, le Portugal avait toujours ainsi traité ; on le considérait comme une sorte de vassalité dorée, la royauté de Golconde pour la diplomatie française, le pays des diamants, des rubis, des perles et des émeraudes, les *Mille et une Nuits* des négociateurs.

La création la plus curieuse fut alors celle d'un royaume d'Étrurie au profit d'un infant d'Espagne, qui prit le nom de Louis Ier. Le royaume d'Étrurie

(1) Dépêche de M. de Beurnonville.

(2) Le 21 mars 1801.

comprenait la Toscane, magnifiquement cultivée sous le ciel d'Italie. La Toscane avait vécu paisible pendant l'administration des grands-ducs de la maison d'Autriche; sa population, heureuse, n'avait aucune tendance vers les révoltes et les agitations populaires; elle ne répugnait point à une royauté; cette forme convenait au pays des monuments et des artistes si noblement protégés. Mais la Toscane, placée au milieu de toutes les républiques italiennes, la Transalpine, la Cisalpine, la Ligurienne même, ferait contraste avec toutes les autres formes sociales, comme un pays isolé, sans relations avec ses voisins. La Toscane, environnée de républiques, serait toujours à la veille d'être engloutie par la violence; il fallait se résigner à subir tous les complots, toutes les agitations de sa noblesse, très-avancée dans les idées d'émancipation et de liberté; la couronne de l'infant serait emportée par la tempête. L'organisation du royaume d'Étrurie, je le répète, n'était point un acte sincère de la part de Bonaparte; il n'avait aucune probabilité de durée, et, lorsqu'il l'avait conféré à l'infant don Louis de Parme, il s'y était décidé par deux motifs : 1° donner à l'Espagne un gage afin qu'elle accédât à son système; 2° abaisser les Bourbons en leur faisant l'aumône d'une couronne de second ordre, affront habile jeté à Louis XVIII. Il y avait orgueil dans le chef de la république française, quand il créait ainsi un monarque; le consul élevait un trône et ne voulait point s'y asseoir (1).

Il existe un acte de prise de possession de l'infant d'Espagne, Louis Ier, comme roi d'Étrurie :

« Louis Ier, par la grâce de Dieu, infant d'Espagne, roi d'Étrurie. En conséquence du traité solennel conclu et signé le 8 février dernier, et des conventions qui en ont été la suite, nous, appelé au trône auguste de Toscane, chargeons le marquis de Gallinella, comte César Ventura, gentilhomme de la chambre en exercice et conseiller privé de Son Altesse Royale l'infant de Parme, de prendre, en notre nom royal et en qualité de notre plénipotentiaire, possession du royaume de Toscane, de recevoir à cet effet les hommages et serments d'inauguration dans la forme accoutumée et avec la solennité jusqu'ici usitée dans de pareilles occasions. »

Cette faible royauté d'Étrurie prépara bientôt un épisode d'orgueil et d'hommage pour le premier consul; je veux parler de l'arrivée du roi et de la reine d'Étrurie à Paris. Sous le Consulat, la présence de deux Bourbons donna une nouvelle impulsion à ce faste qui avait son origine dans la fortune inouïe de tant de glorieux parvenus. Voilà deux Bourbons, jeunes, timides, jetés au milieu de cette cour brillante et moqueuse du consul, que la victoire grandit jusqu'à l'insolence. N'est-il pas mélancolique de les suivre, pauvres infants, loin de la patrie? On les donna en spectacle; les fêtes furent splendides : M. de Talleyrand accueillit les Bourbons dans sa maison de campagne, à Neuilly (je crois que c'est aujourd'hui le château royal, cédé un moment à la famille Bonaparte); il y mit ce bon goût, cette distinction, cette coquetterie, qu'il savait apporter à toutes choses; on y dit des vers, des bergeries, comme Louis XIV savait en commander à l'époque de sa jeunesse et de sa gloire; on récita des odes en l'honneur de ces princes tout à coup transportés sous une région si éloignée de l'Espagne, inquiets, fatigués, en vue de toute cette génération trop heureuse pour eux! La critique s'en prit à leur vie et à leur santé frêle, à la pâleur de leurs fronts, à la timidité de leur démarche; on ne tint aucun compte des ennuis, des humiliations que les infants durent éprouver au milieu d'une patrie qui n'était pas la leur, de ces abaissements qu'on leur couvrait d'or. L'Espagne avait fui loin d'eux avec ses douces habitudes, la sieste de midi, les courses de taureaux, les danses de Madrid, de Cadix, de Barcelone. Pauvres fleurs d'Andalousie jetées sous le ciel brumeux du Nord, quoi d'étonnant qu'elles n'aient plus leur éclat et leur parfum? Après les fêtes de M. de Talleyrand, ce fut le tour de M. Chaptal, ministre de l'intérieur, qui montra au roi d'Étrurie la Toscane en carton, le beau palais Pitti, avec ses orangers, ses grenadiers, et l'Arno, qui coule ses flots jaunâtres à travers les cités merveilleuses. La fête donnée par Berthier fut toute guerrière et une sorte de commémoration de Marengo. Ce noble souvenir parut au milieu des feux redoublés de l'artillerie. Des festins militaires eurent lieu sous la tente, en présence de ces deux jeunes princes, comme pour leur rappeler que c'était à la victoire de Marengo qu'ils devaient leur couronne (2).

Bonaparte se montra au spectacle à côté des infants : lui avec sa tête bronzée comme un camée antique, les princes avec leur frêle existence de monastère et des jardins d'Aranjuez et de Saint-Ildefonse. Dans une représentation aux Français, il se fit jeter à la face ces beaux vers de louange : « qu'il avait fait des rois et n'avait pas voulu l'être. » Il abaissa le prince de Parme tant qu'il

(1) Voyez mon livre sur l'*Europe sous le consulat et l'empire de Napoléon*.

(2) Voyez la description donnée par le *Moniteur*.

put dans ses conversations. En plein conseil d'État, il raconta toutes ses faiblesses, toutes ses infirmités; le roi avait défailli en plein repas : n'était-ce pas un crime de timidité pour des soldats heureux enivrés de vin d'Aï et de Clos-Vougeot? Il y a des cœurs qui ne comprennent pas le mal que fait une situation humiliante! Dans une séance solennelle du conseil d'État, Bonaparte s'exprima tout haut sur le roi et la reine d'Étrurie. Quand tout était silencieux, lui s'écria d'une voix dure et sonore : « C'est encore un pauvre roi. On n'a pas d'idée de son insouciance. Je n'ai pas pu obtenir de lui, depuis qu'il est ici, qu'il s'occupât de ses affaires, ni qu'il prît une plume. Il ne pense qu'à ses plaisirs, au spectacle, au bal. Ce pauvre M. d'Azzara (ambassadeur d'Espagne), qui est un homme de mérite, s'est mis en quatre et y perd ses peines. Le prince le traite avec fierté. Tous ces princes se ressemblent bien. Celui-ci se croit vraiment fait pour régner. Il est très-mauvais pour ses gens. Ils l'avaient déjà signalé au général Leclerc, à Bordeaux, comme faux et avare. En venant dîner hier ici, il tomba du haut mal. Il était très-pâle quand il entra; je lui demandai ce qu'il avait, il me répondit que c'était un mal d'estomac. Ce sont ses gens qui dirent qu'il tombait du haut mal, et que cela lui arrivait assez souvent. Enfin, il va partir sans savoir seulement ce qu'il va faire. C'est d'ailleurs un homme aussi présomptueux que médiocre. Je lui ai donné une serie de questions, il n'a pu y répondre. Sa femme a du tact et de la finesse; elle est aimée de ses gens. Quelquefois, ayant l'air occupé d'autre chose, j'observe et j'écoute le mari et la femme; elle lui dit, ou lui fait signe des yeux, comme il doit agir (1). »

Ainsi s'exprimait Bonaparte; heureux et impitoyable vainqueur, il faisait un roi et il l'abaissait tant qu'il pouvait dans l'esprit de ses conseillers, politique perfide qui devait avoir pour résultat la chute fatale et irrévocable de la maison de Bourbon.

A la paix d'Amiens, l'Espagne stipula de concert avec la France et ne se sépara pas un moment dans les traités avec l'Angleterre. Les deux marines n'en formèrent plus qu'une, et l'on vit alors jusqu'à quel degré était arrivée cette alliance, lorsque les deux flottes voguèrent ensemble pour la conquête de Saint-Domingue. Une première escadre devait se réunir à Brest, vaste et principal port d'embarquement, sous le commandement du vice-amiral Villaret-Joyeuse. Composée de dix vaisseaux de haut bord, elle formerait le corps d'armée, ralliant dans la rade sept vaisseaux espagnols sous les ordres de l'amiral Gravina. Sept mille hommes de bonnes troupes étaient destinés au débarquement; et ici cette union dans la conquête était d'autant plus désintéressée, que l'Espagne avait cédé à la France les possessions qu'elle avait encore dans l'île de Saint-Domingue. L'expédition n'eut aucun succès; Bonaparte n'y trouva d'autre avantage que de s'y débarrasser de cette portion de l'armée républicaine qui le gênait dans ses desseins à la dictature et à l'empire.

J'ai dit également que l'Espagne avait cédé la Louisiane à la France, comme une restitution légitime. C'était un beau lot colonial, une situation magnifique d'influence au Mexique. Or voici ce que fit Bonaparte : sans acte législatif, sans consulter même le conseil d'État, il vendit la Louisiane en bons deniers comptants aux États-Unis (2). Cet argent n'entra jamais au trésor; Bonaparte le garda ou le distribua à ses officiers généraux pour préparer le consulat à vie et son élévation au trône impérial.

Telle fut l'Espagne en présence de la révolution française; ce ne fut pas une alliance à la manière de Louis XIV que cette révolution lui offrait, mais une oppression, un pillage : elle devait livrer ses flottes, ses trésors; plus de liberté, plus d'indépendance diplomatique. Cette situation va-t-elle changer avec le système impérial?

CHAPITRE VII.

IDÉE DE DYNASTIE NAPOLÉONIENNE SUR L'ESPAGNE; INTERVENTION ARMÉE DE L'ANGLETERRE; LES CORTÈS; PREMIÈRE ÉMANCIPATION DES COLONIES.

—

(1804-1814.)

L'avénement de Napoléon à l'empire avait été précédé par la rupture du traité d'Amiens. La guerre avec l'Angleterre devenait violente, désordonnée. M. Pitt, intelligence si énergique, avait voulu donner à ces hostilités un caractère vaste, impératif, frapper les alliés de Bonaparte comme l'empereur lui-même. Un traité intime de subsides venait de rattacher plus étroitement l'Espagne à l'alliance française. Les chancelleries étaient dé-

(1) Ceci est rapporté par un conseiller d'État témoin oculaire.

(2) Le prix de la vente fut de cinq millions de dollars (vingt-cinq millions de francs).

vouées à M. Pitt, et il obtint copie des articles secrets qui mettaient la flotte espagnole et son armée de terre à la disposition de Bonaparte. A ce moment, il résolut la guerre contre Charles IV avec autant de vigueur que contre la France; l'Angleterre ne pouvait souffrir, sous peine de sa ruine, la réunion des escadres française, espagnole, hollandaise et danoise, cinglant sous le même pavillon. A aucune époque, la Grande-Bretagne n'a accepté une situation diplomatique qui abrite le nord et le midi de nos frontières par une alliance avec les Pays-Bas et l'Espagne : une suite de côtes qui s'étend depuis Rotterdam jusqu'à Nice dans l'Océan et la Méditerranée, trois grandes marines sous le même pavillon, ce sont là pour elle les éléments d'un danger qu'elle repousse de toutes ses forces.

M. Pitt en comprenait si bien les conséquences, que, se fiant peu aux protestations de neutralité de l'Espagne, il imposa ou le désarmement ou la guerre, et comme l'Espagne ne voulait pas s'expliquer, le cabinet de Londres publia l'acte suivant :

« Londres, 1er janvier 1805.

« Sa Majesté Britannique, informée de l'ordre donné par le roi d'Espagne de mettre un embargo sur tous les vaisseaux anglais qui se trouveraient ou entreraient dans les ports du royaume catholique, ordonne, d'après l'avis de son conseil privé, qu'il soit fait défense à tous vaisseaux ou navires appartenant à ses sujets de faire voile pour aucun des ports d'Espagne jusqu'à nouvel ordre. Sa Majesté ordonne en outre de mettre un embargo ou séquestre général sur tous navires ou vaisseaux espagnols quelconques qui se trouvent maintenant ou arriveraient par la suite dans les ports, havres ou rades dépendants des royaumes-unis de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, comme aussi de se saisir de toutes personnes et de tous effets à bord desdits vaisseaux. Néanmoins elle a recommandé de prendre le plus grand soin des objets formant les cargaisons desdits bâtiments, afin qu'elles ne souffrent aucun dommage ou avarie quelconque.

« G. R. »

Le roi Charles IV et le prince de la Paix, poussés par l'ambassadeur français, M. de Beurnonville, se préparèrent aux hostilités par une déclaration de guerre.

« Le rétablissement de la paix, que les puissances de l'Europe avaient vu avec tant de plaisir par le traité d'Amiens, a été malheureusement de courte durée pour le bien des peuples : les cabinets de Paris et de Londres tenaient l'Europe en suspens et dans l'indécision entre la crainte et l'espoir, voyant chaque jour plus incertaine l'exécution de leurs négociations, jusqu'à ce que la discorde vînt rallumer entre eux le feu d'une guerre qui naturellement devait se communiquer à d'autres puissances, l'Espagne et la Hollande, qui traitèrent avec la France à Amiens, et que leurs intérêts et leurs relations politiques tiennent si particulièrement unies, qu'il était très-difficile qu'elles ne pussent à la fin prendre part dans les agressions et offenses faites à leur alliée... Le roi, encouragé par ces sentiments, après avoir épuisé, pour conserver la paix, toutes les ressources compatibles avec la dignité de sa couronne, se trouve dans la dure nécessité de faire la guerre au roi de la Grande-Bretagne, à ses sujets et peuples, et de supprimer les formalités d'usage concernant la déclaration et la publication solennelles, puisque le cabinet anglais a commencé et continué à faire la guerre sans la déclarer. En conséquence, Sa Majesté, après avoir fait mettre l'embargo, par voie de représailles, sur toutes les propriétés anglaises qui se trouvent dans ses domaines, a ordonné qu'on fît passer aux vice-rois, capitaines généraux et autres commandants, tant de mer que de terre, les ordres les plus convenables pour la défense du royaume et les hostilités contre l'ennemi; le roi a ordonné à son ministre de se retirer avec toute la légation espagnole. Sa Majesté ne doute point que, lorsque les sujets de ses royaumes seront informés de la juste indignation que la conduite violente de l'Angleterre a du lui inspirer, ils n'épargneront aucun moyen de tous ceux que leur suggérera leur valeur pour contribuer avec Sa Majesté à la plus complète vengeance de l'insulte faite au pavillon espagnol. »

Telle était la nature des griefs : l'Espagne disait : « Je suis l'alliée de la France et j'arme, je mets l'embargo sur les navires ennemis comme je l'ai fait, sous Louis XVI, dans l'insurrection d'Amérique; » et l'Angleterre répondait : « L'embargo, c'est la guerre. »

« Le cabinet de Madrid ayant violé une des conditions dont dépendait l'indulgence de Sa Majesté, l'Angleterre s'est vue dans la nécessité de prévenir la continuation des secours fournis par l'Espagne à la France en vaisseaux et en argent. Sa Majesté s'est prêtée, par une modération sans exemple, au payement du subside; mais, du moment où l'Espagne manifesta l'intention de joindre ses forces maritimes à celles de la France, en équipant une escadre considérable dans le port de Ferrol, prête à se rallier à une escadre française et en nombre

supérieur alors aux forces britanniques chargées de la bloquer, Sa Majesté ne put différer de prendre des mesures de précaution : elle est en droit de retenir l'argent destiné à accroître les moyens de ses ennemis et d'attaquer les vaisseaux espagnols qui feront voile avec ceux de la France. »

C'est en vertu de ce principe que l'Angleterre déclarait ouvertement la guerre à l'Espagne et ordonnait de courir sur ses escadres. Elle avait tout ici à gagner : l'Espagne avait de belles colonies, de riches galions en mer; que de grandes prises pour les corsaires! quel moyen d'écouler les produits manufacturés ! La guerre fut donc le dernier mot du gouvernement britannique.

Cependant les deux marines de France et d'Espagne se réunirent pour offrir une grande bataille à l'Angleterre. L'amiral Villeneuve s'était groupé dans la rade de Cadix, et, de concert avec l'amiral Gravina, il pouvait mettre en ligne trente-trois vaisseaux de haut bord. Villeneuve, homme de mer avec quelque capacité, était néanmoins au-dessous d'un tel commandement. Les flottes combinées se composaient de vaisseaux français et espagnols, montés par des équipages de mœurs et de langues différentes. Les vaisseaux étaient vastes comme les mondes; on en comptait, comme dans l'*armada* de Philippe II, de cent quarante canons, immenses cétacés difficiles à manœuvrer. Les équipages étaient la plupart mal composés de marins français, espagnols et italiens, levés à la hâte et peu exercés. La conduite des grandes flottes suppose une parfaite obéissance au chef qui commande, une résignation à tout ce qu'il ordonne, parce qu'il répond sur sa tête de toutes les fautes d'une bataille; plus une escadre est considérable, plus il faut d'unité, et c'est malheureusement ce qui manquait toujours à la marine de France : chaque officier avait son opinion sur l'amiral; il n'y avait pas d'ensemble, et cela jetait de l'incertitude dans les manœuvres. Ces trente-trois navires, offrant le combat à l'escadre de blocus, cinglaient dans la Manche pour se réunir à la flotte de Brest, qui comptait vingt-deux vaisseaux de ligue; ainsi cinquante-cinq navires de haut bord paraîtraient pour seconder une descente.

L'amirauté anglaise, instruite du ralliement des deux flottes de France et d'Espagne dans la rade de Cadix, confia le commandement des escadres britanniques à lord Nelson, le génie de mer qui pouvait rivaliser de gloire avec Napoléon. La flotte de Nelson comptait vingt-sept vaisseaux, cinq de moins que l'armée navale de Villeneuve, mais ils étaient unis; le pavillon britannique était hissé aux mâts, les équipages mieux choisis, la discipline plus soumise et plus régulière. Les Anglais, habitués aux courses de mer, manœuvraient avec une précision remarquable. Nelson ne s'arrêtait pas devant les petits obstacles; marin aux hardies manœuvres, il secouait les anciennes méthodes pour aller droit à des conceptions vastes, inouïes, qui devaient étonner les vieux tacticiens. De là résulta le désastre de Trafalgar, si épouvantable défaite pour les marines française et espagnole (1), un des événements qui eurent le plus d'influence sur la grandeur maritime de l'Angleterre.

C'est à ce point d'union que la France et l'Espagne étaient arrivées; elles combattaient sous le même drapeau. Cette situation pouvait-elle longtemps se prolonger? Ici quelques réflexions paraissent nécessaires sur la différence qui existe entre le système de Napoléon et celui de Louis XIV en ce qui touche l'Espagne. Comme on les a souvent comparés, il faut en marquer les caractères distinctifs.

Louis XIV, en donnant la couronne d'Espagne à son petit-fils, avait créé un système d'alliance; il n'y avait plus de Pyrénées en ce sens que, dans une guerre commune, les deux États interviendraient, unis sur un pied d'égalité parfaite par le mobile d'un intérêt commun et sans contrainte. Ce n'était pas ainsi que Napoléon comprenait ses rapports avec la Péninsule : ce qu'il voulait, c'était l'obéissance passive; ce qu'il ordonnait devait être exécuté sur l'heure; Charles IV n'était qu'un humble vassal. Argent, flotte et armée, l'empereur demandait tout; d'un trait de plume il venait d'anéantir les Bourbons de Naples en donnant la couronne à un de ses frères, Joseph. A cette époque, on passait roi, et l'honnête médiocrité de Joseph allait rayonner sous la pourpre. Les Bourbons étaient renversés à Naples, et cet exemple devait vivement frapper cette autre race des Bourbons qui régnait sur l'Espagne. Le roi dont un simple décret impérial prononçait la déchéance était le cadet de leur race, leur plus intime parent : n'était-ce pas le sort qu'on réservait tôt ou tard à Charles IV et aux infants élevés à Saint-Ildefonse ou au Buen-Retiro? Peut-être le temps n'était-il pas venu; mais l'empereur, avec sa ruse habituelle, le ferait naître bientôt. Son dessein se développait alors; il voulait substituer sa famille à celle des Bourbons : il avait la couronne de France, l'Espagne subirait le sort de Naples. Le cabinet de Londres, qui faisait poursuivre la marine et le commerce espagnols avec un vigoureux acharnement, ne manquait pas de répéter cette prédiction de l'avenir au ministère de Charles IV, afin de lui rendre un peu d'énergie. Ses agents secrets di-

(1) L'amiral Villeneuve se tua de désespoir.

saient au prince de la Paix, à la reine et au roi : « Ne voyez-vous pas la perfidie de Napoléon? il vous ménage pour vous perdre. Réveillez-vous avec l'Europe alarmée ! Tremblez sur l'avenir de votre monarchie : Naples! Naples! c'est un exemple. »

On peut déjà remarquer qu'il se fait, à cette époque, un léger mouvement de résistance à la cour de Madrid : le prince de la Paix, pour se rendre plus populaire, se montre plus antifrançais; la Russie, la Prusse et l'Angleterre l'engagent simultanément à une invasion par le midi; l'Angleterre promet de lui rendre sa flotte. Tandis que les grandes batailles se livrent au nord, le prince de la Paix arme. Une communication de la Russie fit une impression bien autrement sinistre sur le cabinet de Madrid : à côté des articles publiés du traité conclu par M. d'Oubril avec M. de Talleyrand, il y avait une stipulation secrète qui blessait profondément les intérêts espagnols. La Russie exigeant une indemnité pour le roi de Naples, Ferdinand, dépossédé de ses États, Napoléon, sans consulter l'Espagne, sans le consentement de son allié, avait cédé au roi de Naples les îles Baléares, Majorque, Minorque, riches possessions de l'Espagne. Quel était donc ce pouvoir étrange de Napoléon, qui disposait des territoires sans l'aveu des souverainetés? Lors de la rupture des négociations de M. d'Oubril, la Russie s'était hâtée de communiquer ces articles secrets à l'Espagne, et l'on conçoit dès lors comment l'Angleterre put entraîner le roi Charles IV et le prince de la Paix à une prise d'armes pour seconder la coalition. On se prépara dans la Péninsule, et cette proclamation du prince de la Paix, qu'on a dite inexplicable lorsqu'elle arrivait sur le champ de bataille d'Iéna, commence à se justifier par les faits diplomatiques qu'on vient d'exposer. Bonaparte obtenait encore plus la victoire par l'astuce que par le génie; beaucoup de ses triomphes pourraient s'expliquer par sa police diplomatique.

Ce fut après la grande campagne couronnée par Friedland et la paix de Tilsit que Napoléon jeta les yeux définitivement sur l'Espagne, avec le dessein arrêté d'en finir avec la dynastie des Bourbons. Charles IV touchait à sa cinquante-neuvième année, vieil époux de Louise-Marie-Thérèse de Parme, aux passions vives encore, bien qu'elle n'eût que trois ans de moins que son mari. Les habitudes du roi d'Espagne s'étaient enracinées; son goût de chasse ne le quittait point, et, comme les infirmités étaient venues avec l'âge, il se plaçait sur un simple pavillon à l'Escurial, au Buen-Retiro, à Aranjuez, et là, le gibier du Tage, rassemblé à grands frais, tombait sous la carabine royale, fabriquée aux manufactures d'Albaceta. Charles IV, bon musicien, passait sa vie à jouer du violon; les célébrités, pour lui, étaient Rode et Boucher : que lui importaient ses États, lorsqu'il pouvait réunir quelques virtuoses pour faire entendre les airs d'Italie? Le roi vieillissait dans une décadence profonde, et, avec lui, la reine Louise-Marie, femme fatiguée d'intrigues et qui eût tout sacrifié pour un page aux yeux noirs, baisant la main flétrie de sa souveraine.

Trois infants étaient nés sous les ombrages d'Aranjuez : le premier, du nom de Fernand, jeune homme encore, car il atteignait à peine sa vingt-troisième année. A six ans, Fernand, selon l'usage des Castilles, fut proclamé prince des Asturies, héritier de la couronne : sa figure n'était point belle, ses traits n'avaient rien de noble; il se distinguait seulement par cet esprit actif qui bouillonne toujours dans la poitrine d'un prince de Castille qui voit son héritage livré aux désordres de la faiblesse et de l'intrigue. Ses deux frères, Carlos et Francisco de Paule, étaient enfants encore : Francisco n'avait que treize ans; Carlos, plus âgé de six années, triste, mélancolique, semblait prévoir une destinée de captivité. Trois infantes étaient également nées du mariage de Charles IV, le roi des Espagnes : Charlotte-Joachime, unie à l'infant de Portugal; Marie-Louise, qui parut à la cour du Consulat, sous le titre de reine d'Étrurie, spirituelle et impérieuse Espagnole; enfin Marie-Élisabeth, qu'un récent mariage venait d'unir à l'héritier des Deux-Siciles.

Chacun des membres de cette royale famille avait son parti, ses ministres, ses favoris. Quand il existe un palais, il faut qu'il y ait des hommes qui le conduisent, et quand ce palais est un couvent, tout prend un caractère sombre, comme les drames sous Philippe II. Le favori de la reine et du roi était toujours Manuel Godoï, prince de la Paix, duc d'Alcudia. L'esprit paresseux de Charles IV aimait à se reposer sur Manuel Godoï, le ministre dirigeant, le chef des conseils et de l'armée; le roi ne voyait que par lui : quand Manuel se retirait, on ne savait comment agir et se décider; il le fallait toujours présent. Lorsqu'on sollicitait le roi, il répondait : « *Voyez Manuel.* » Il l'appelait de sa voix rauque sous les longues voûtes de l'Escurial, là où Philippe II avait rêvé de si grandes choses : « *Manuel! Manuelito!* » Tel était son cri d'habitude, et la reine le désignait sous le nom de « *notre pauvre ami.* »

Les infants, et particulièrement don Fernand, avaient aussi quelques conseillers intimes, et il le fallait bien, dans l'abandon où on laissait l'héritier des Castilles. Fernand avait une extrême vigueur

do corps, qui faisait fermenter son imagination ardente; il savait que le prince de la Paix, craignant la réaction de son avénement, avait conçu le projet de le déshériter, en reportant la couronne sur don Carlos ou même sur don Francisco. Par ce moyen la vengeance du prince des Asturies serait empêchée, et Manuel, après la mort de Charles IV, pourrait jouir pleinement de toutes ses dignités. Que faire dans une pareille crainte, surtout depuis la mort de la princesse des Asturies, frêle fleur de Sicile, arrachée par une maladie violente à dix-huit ans? Fernand avait pour conseiller un bon chanoine, du nom d'Escoïquiz, d'un sens remarquable; avec une finesse d'aperçu peu commune, il exerçait sur le jeune prince un ascendant d'éducation. Le duc de l'Infantado, grand d'Espagne distingué, vivait auprès de Fernand et représentait l'armée. Il faut remarquer que l'une des ruses les plus familières à Napoléon, c'était de porter incessamment la discorde dans les royales familles, afin d'en profiter pour la grandeur de son pouvoir; il aidait sa force par la finesse.

Au milieu de ces situations diverses et de ces intérêts en lutte, l'Espagne avait résolu un mouvement national. La diplomatie de l'Europe entourait les Bourbons d'Espagne; le comte Strogonoff, ministre de Russie, de concert avec le ministre anglais, avait démontré les excès de cette politique de Napoléon, qui, méconnaissant tous les droits, secouant tous les principes, renversait une royauté par un simple décret. C'était l'époque de la coalition formée par la Prusse et la Russie avant Iéna; il entrait dans le plan de l'Angleterre, accompli en 1812, de réunir une masse de troupes pour la porter dans le midi de la France; quatre-vingt mille hommes, portugais, espagnols ou anglais, devaient opérer simultanément sur les Pyrénées, tandis que la grande armée des puissances du nord marcherait sur l'Elbe et le Rhin. Pour l'exécution de ce plan, conçu à Madrid par le comte Strogonoff et les agents de l'Angleterre, le prince de la Paix s'était hâté de lancer une proclamation pompeuse, sorte d'appel au patriotisme espagnol. On y lisait une suite de phrases vagues sur la nécessité de sauver l'Espagne contre les dangers qui la menaçaient.

L'empereur Napoléon se montra furieux de cette proclamation du prince de la Paix. Que signifiait cet appel à la nation espagnole? Voulait-on lui faire la guerre? On remarquera que, lorsque les gouvernements faibles ont osé un acte de vigueur, si cet acte échoue, ils tombent dans un abaissement inouï. Telle fut la maison d'Espagne après la proclamation du prince de la Paix. La campagne de Prusse l'avait atterrée; elle voulut apaiser le vainqueur en redoublant les témoignages de son dévouement. Le prince de la Paix consentit à toutes les concessions qui furent demandées par M. de Beauharnais : voulait-on les trésors et les soldats d'Espagne? ils étaient à la disposition de l'empereur des Français, l'auguste protecteur de la Péninsule. Cette situation abaissée et servile, Napoléon sut l'exploiter au profit de sa couronne et de ses projets de dynastie. La France avait déjà dévoré les flottes de l'Espagne; Trafalgar, sanglante catastrophe, avait vu disparaître les derniers débris de la grande *armada;* on ne pouvait plus demander à Charles IV que ses armées, composées de vieux régiments des gardes wallonnes et d'une cavalerie parfaitement montée. Plusieurs camps étaient formés dans la Navarre, la Catalogne et l'Andalousie : l'empereur exigea que vingt-cinq mille hommes des meilleures troupes fussent mis à sa disposition, en vertu de l'alliance, pour servir d'auxiliaires à ses projets au nord de l'Europe. Les vues de Napoléon étaient simples, il acquérait d'abord un corps de braves soldats, infanterie solide, sobre et patiente; puis il affaiblissait les forces militaires de la Péninsule, au cas où il entreprendrait une expédition sérieuse contre ce gouvernement. Tout ce que Napoléon demandait fut accordé par le prince de la Paix et la cour d'Espagne; deux corps d'armée furent mis à sa disposition : l'un, sous les ordres d'O'Farrill, officier général de mérite qui avait commencé sa carrière aux Pyrénées contre la république et Dugommier, fut destiné pour la Toscane; l'autre, formant près de quatorze mille hommes, dut traverser la France sous les ordres du marquis de la Romana, noble physionomie de cette époque, et on le jeta dans le Holstein.

Au moment où le marquis de la Romana et le corps d'élite espagnol étaient transportés dans des régions si éloignées, Duroc signait à Fontainebleau un traité secret avec le conseiller Izquierdo, dont les termes sont d'une haute curiosité, parce qu'ils supposent le partage du Portugal.

« La province entre Minho et Duero, y est-il dit, la ville d'Oporto y comprise, sera donnée en toute propriété et souveraineté à Sa Majesté le roi d'Étrurie (1), avec le titre de roi de la Lusitanie septentrionale. La province d'Alentejo et le royaume des Algarves seront donnés en toute propriété et souveraineté au prince de la Paix, qui en jouira avec le titre de prince des Algarves. — Sa Majesté l'empereur des Français, roi d'Italie, garantit à Sa Majesté le roi d'Espagne la possession

(1) Le royaume d'Étrurie était ainsi effacé et l'infant destitué comme un préfet.

de ses États du continent d'Europe situés au midi des Pyrénées. — Il s'oblige à reconnaître Sa Majesté Catholique le roi d'Espagne comme empereur des deux Amériques quand tout sera prêt, afin que Sa Majesté puisse prendre ce titre, ce qui pourra arriver au temps de la paix générale, ou le plus tard d'ici à trois ans. — Le présent traité restera secret; il sera ratifié, et les ratifications seront échangées à Madrid dans vingt jours. Fait à Fontainebleau, le 27 octobre 1807. »

Ainsi partage du Portugal, création du titre impérial pour Charles IV ; et, en échange de ces concessions puériles et menteuses, par une autre convention secrète, une armée française de vingt-cinq mille hommes d'infanterie et de trois mille hommes de cavalerie devait entrer en Espagne pour faire la conquête du Portugal; un autre corps de quarante mille hommes devait se réunir à Bayonne dans le même objet.

Tant de sujétion, tant d'obéissance de la part de l'Espagne, avait indigné le peuple généreux, qui dès lors prit pour symbole de sa nationalité l'infant don Fernand, le fils aîné de Charles IV. Ici commencèrent ces dissensions de famille, ces divisions implacables, qui menacèrent de rappeler les sanglantes tragédies de Philippe II : l'abdication de Charles IV presque aussitôt rétractée, la révolte d'Aranjuez; le peuple appelle de tout son amour le règne de Ferdinand, il proscrit le favori, et au milieu de ces drames Napoléon intervient et voici les instructions qu'il dicte à Savary : « Vous allez partir pour Madrid. On me mande de cette ville que le roi Charles IV a abdiqué et que son fils lui succède, et en même temps l'on m'apprend que cela est arrivé à la suite d'une révolution dans laquelle le prince de la Paix paraît avoir succombé, ce qui me donne à penser que l'abdication du roi n'a pas été volontaire. J'étais bien préparé à quelques changements en Espagne, mais je crois voir, à la tournure des affaires, qu'elles prennent une marche tout autre que je ne croyais : voyez notre ambassadeur, et dites-moi ce qu'il a fait dans tout cela. Comment n'a-t-il pas empêché une révolution que l'on ne manquera pas de m'attribuer et dans laquelle je suis forcé d'intervenir? Avant de reconnaître le fils, je veux être instruit des sentiments du père : c'est lui qui est mon allié, c'est avec lui que j'ai des engagements; et s'il réclame mon appui, je le lui donnerai tout entier, et le remettrai sur le trône en dépit de toutes les intrigues. Je vois maintenant qu'il avait raison d'accuser son fils d'avoir tramé contre lui; cet événement le décèle, et jamais je ne donnerai mon assentiment à une pareille action, elle déshonorerait ma politique et tournerait un jour contre moi. Mais si l'abdication du père est volontaire, et, pour qu'elle le soit, il faut qu'elle en porte les caractères, au lieu que celle-ci n'a que ceux de la violence, alors je verrai si je puis m'arranger avec le fils comme je m'arrangerais avec le père. Lorsque Charles-Quint abdiqua, il ne se contenta pas d'une déclaration écrite, il la rendit authentique par les cérémonies d'usage en pareil cas, il la renouvela plusieurs fois, et ne remit le pouvoir seulement qu'après que tout le monde fut convaincu que rien autre chose que sa volonté l'avait porté à ce sacrifice. »

Dans cette alternative, l'empereur prépara pour la famille royale d'Espagne le guet-apens de Bayonne. Ferdinand n'a pas une confiance aveugle comme Charles IV en Napoléon; il soupçonne qu'on le trahit et qu'on le trompe; il écrit en espagnol à son frère Francisco de Paula, qui est resté à Madrid :

« Mon cher Antonio, j'ai reçu ta lettre du 24, et j'ai lu la copie de la lettre de Murat, et ta réponse dont je suis satisfait. Je n'ai jamais douté de ta prudence et de ton attachement à ma personne, et je ne sais comment t'en récompenser. J'ignore comment ceci finira; je désire que ce soit bientôt, et surtout à la satisfaction de tous. Je te préviens que Napoléon a entre ses mains une lettre de Maria-Luisa (leur mère) qui porte que l'abdication de mon père a été forcée. Fais comme si tu l'ignorais, mais conduis-toi en conséquence, et tâche que ces maudits Français ne te fassent aucun trait de leur méchanceté.

« Je suis ton affectionné frère,

« FERNAND.

« Bayonne, le 28 avril 1808. »

Voici les haines nationales qui se développent et nous sommes déjà les *maudits Français!* Ce qui surprit l'empereur, c'est que Savary trouva une résistance très-vive dans Ferdinand VII « qui ne venait, disait-il, à Bayonne que pour être reconnu roi; » le général se hâta d'en rendre compte à Napoléon fort avant dans la nuit. Sur-le-champ, l'empereur manda au palais le chanoine Escoïquiz, le conseiller sérieux, l'esprit tout-puissant auprès de Ferdinand, son élève; il voulait le gagner à lui, il voulait lui dévoiler en termes précis toutes ses idées sur l'Espagne et l'entraîner sous le prestige de son système. Dans ces sortes de conférences intimes, Napoléon était admirable de finesse et de dextérité, employant tour à tour la force, la douceur, la souplesse; il savait toute la puissance qu'Escoïquiz avait sur le prince; si donc il pouvait obtenir une victoire sur la conscience du digne chanoine, il était certain d'arriver au résul-

tat de sa politique, qui était l'abdication de toute la famille royale des Bourbons.

Alors l'insurrection espagnole se développa par la terrible journée du 2 mai 1808, car les événements de Bayonne, la captivité des princes, les mauvais desseins de Napoléon, commençaient à retentir dans toute l'Espagne. Les précautions prises pour surveiller la captivité de Fernand n'empêchaient pas que des émissaires biscayens, basques, aragonais, ne vinssent jusqu'à lui; quand ils avaient vu leur seigneur, ils repassaient la frontière pour raconter le guet-apens de Bayonne. La correspondance des généraux français, depuis Vittoria, Burgos et Madrid, constate qu'on s'attendait à un mouvement populaire; le général Bessières emploie même l'expression de *répres siciliennes* pour indiquer le véritable caractère que pourrait prendre une insurrection. A Madrid, l'effervescence bouillonnait comme les dalles de la rue d'Alcala sous les feux de juillet; il ne fallait qu'une étincelle pour que l'incendie s'étendît depuis Vittoria jusqu'à Cadix. Lorsque le voyage de Bayonne avait été décidé, don Fernand VII, en quittant Madrid, avait établi une junte centrale, un gouvernement par intérim qui s'organisait en Espagne en l'absence du monarque; elle fut placée sous la direction de don Antonio, l'oncle du roi, alors resté au Buen-Retiro avec l'infant don Francisco de Paula et la reine d'Étrurie. Toutes les fois que Murat, gouverneur militaire de Madrid, avait reçu des ordres de l'empereur, c'était à don Antonio qu'il les adressait pour les communiquer à la junte. Don Antonio était un vrai Espagnol, et seul peut-être il avait prévu le résultat du voyage de Bayonne; prince actif, il avait écrit à tous les capitaines généraux des provinces de Valence, de Biscaye, d'Andalousie, de Catalogne, « que le seigneur roi était réellement captif à Bayonne, et qu'il fallait se préparer à prendre les armes comme au temps des Mores. »

L'insurrection n'attendait plus qu'un prétexte : c'est ce que la police du général Savary avait prévu, et, d'après son conseil, l'empereur invita don Antonio, don Francisco et la reine d'Étrurie, à quitter Madrid pour se rendre à Bayonne; il voulait avoir sous sa main tous les membres de cette famille, afin qu'il n'y eut plus aucun chef de mouvement à Madrid : quant au cardinal de Bourbon, on avait peu à le craindre. L'empereur ignorait que ce peuple énergique ne s'abandonnerait pas lui-même, et qu'il se lèverait en masse pour protester contre l'indigne traitement qu'on faisait à son caractère de nation et à sa couronne. La première insurrection d'Aranjuez avait accoutumé les masses au tumulte des armes; et lorsque le peuple de Madrid, cette multitude si active, les Asturiens, les Castillans, les Valenciens, les Andalous, les *frayles* des grands couvents, les muletiers, les toréadors couronnés dans les luttes, aux membres forts, aux muscles énergiques, s'aperçurent qu'on leur enlevait leur dernière espérance, don Antonio et don Francisco, un cri de *mort aux Français!* se fit entendre, et les vêpres siciliennes commencèrent.

Des masses immenses se portent à la *Casa del Campo*, habitée par Murat; dans les rues, des soldats français sont insultés et la guerre au couteau est proclamée. La générale bat dans les quartiers, on prend tumultueusement les armes; tout à coup on voit apparaître un officier qui porte des ordres pressants de Murat pour que les canons soient braqués et que l'artillerie retentisse. L'insurrection éclate; on se porte à l'arsenal; les cloches de San-Geronimo et des quatre-vingt-deux églises de Madrid sonnent le tocsin; partout où la foule rencontre un militaire français, il est frappé de mort: c'est le réveil du peuple avec ce caractère d'origine africaine qui le distingue. Point de pitié! La mitraille sillonne les rues, la multitude se jette sur les canons; la mêlée devient sanglante; on poursuit les insurgés, et, à la nuit seulement, la populace s'apaise à la voix de quelques magistrats. Cent trente citoyens de Madrid succombèrent dans cette fatale lutte, et le soir, dans les casernes, l'appel fut assombri par l'absence de plus de cinq cents soldats, cavaliers, fantassins, qui manquèrent aux régiments; la plupart furent assassinés, un à un, dans les rues isolées.

Cette insurrection terrible, parvenue à la connaissance de l'empereur, hâta le drame de Bayonne, et Napoléon inspira l'abdication au faible Charles IV; elle fut signée par un traité ainsi conçu :

« Sa Majesté le roi Charles n'ayant eu en vue toute sa vie que le bonheur de ses sujets, et considérant dans le principe que tous les actes d'un souverain ne doivent être faits que pour arriver à ce but, les circonstances actuelles ne pouvant être qu'une source de discussions d'autant plus funestes que les factions ont divisé sa propre famille, a résolu de céder, comme il cède par le présent, à Sa Majesté l'empereur Napoléon, tous ses droits sur le trône des Espagnes et des Indes, comme le seul qui, au point de vue où sont arrivées les choses, peut rétablir l'ordre; entendant que ladite cession n'ait lieu qu'afin de faire jouir ses sujets des deux conditions suivantes : 1° l'intégrité du royaume sera maintenue; le prince que Sa Majesté l'empereur Napoléon jugera devoir placer sur le trône d'Espagne sera indépendant; 2° la religion

catholique, apostolique et romaine, sera la seule en Espagne. Il ne pourra y être toléré aucune religion réformée et moins encore infidèle, suivant l'usage établi aujourd'hui. — Sa Majesté le roi Charles ayant ainsi assuré la prospérité, l'intégrité et l'indépendance de ses sujets, Sa Majesté l'empereur s'engage à donner refuge dans ses États au roi Charles, à la reine, à sa famille, au prince de la Paix, ainsi qu'à ceux de leurs serviteurs qui voudraient les suivre, lesquels jouiront en France d'un rang équivalent à celui qu'ils possédaient en Espagne. — Le palais impérial de Compiègne, les parcs et forêts qui en dépendent, seront à la disposition du roi Charles, sa vie durant. — Sa Majesté l'empereur donne et garantit à Sa Majesté le roi Charles une liste civile de trente millions de réaux, que Sa Majesté l'empereur Napoléon lui fera payer directement tous les mois par le trésor de la couronne. A la mort du roi Charles, deux millions de revenu formeront le douaire de la reine. — Sa Majesté l'empereur Napoléon s'engage à accorder à tous les infants d'Espagne une rente annuelle de quatre cent mille francs, pour en jouir à perpétuité, eux et leurs descendants, sauf la réversibilité de ladite rente d'une branche à l'autre, en cas de l'extinction de l'une d'elles, et en suivant les lois civiles. En cas d'extinction de toutes les branches, lesdites rentes seront réversibles à la couronne de France. — Sa Majesté l'empereur Napoléon fera tel arrangement qu'il jugera convenable avec le futur roi d'Espagne pour le payement de la liste civile et des rentes comprises dans les articles précédents; mais Sa Majesté Charles IV n'entend avoir de relations pour cet objet qu'avec le trésor de France. — Sa Majesté l'empereur Napoléon donne en échange à Sa Majesté le roi Charles le château de Chambord, avec les parcs, forêts et fermes qui en dépendent, pour en jouir en toute propriété et disposer comme bon lui semblera. — En conséquence, Sa Majesté le roi Charles renonce en faveur de Sa Majesté l'empereur Napoléon à toutes les propriétés allodiales et particulières non appartenantes à la couronne d'Espagne, mais qu'il possède en propre. Les infants d'Espagne continueront à jouir du revenu des commanderies qu'ils possèdent en Espagne. — La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées dans huit jours ou le plus tôt qu'il sera possible.

« Fait à Bayonne, le 5 mai 1808.

« *Signé :* Duroc. — Le prince de la Paix. »

Ainsi, dans la pensée de Napoléon, la race de Louis XIV cessait de régner sur l'Espagne; et Godoï, en signant ce fatal traité, allait lui substituer celle de Bonaparte. La pensée d'une abdication de la maison d'Espagne préoccupait tellement l'empereur, qu'il avait écrit dès le mois de mars à Joseph, son frère, alors roi de Naples, pour qu'il vînt le joindre à Bayonne; un nouvel aide de camp lui fut expédié le 15 avril, et l'aîné des Bonaparte arriva au château de Marac dans les premiers jours de mai. L'empereur, dans une longue conférence avec Joseph, lui expliqua ses desseins sur l'Espagne : Napoléon, nourri des instructions de Louis XIV au duc d'Anjou, avait médité sur le moyen d'asseoir sa dynastie en face d'une population mobile; il se résuma en quelques phrases : « Ménagez la religion, réformez peu à peu les couvents, appuyez-vous sur la bourgeoisie; la grandesse sera pour la France, elle est dégénérée; le peuple vous viendra par la prudence et les démonstrations catholiques. Murat m'a un peu compromis les affaires; à vous il appartient de les mener à meilleure fin. Au reste, ma volonté est impérative (1). »

Joseph quitta Naples avec regret, et, comme les rois de vieille dynastie (il les singeait toujours), il écrivit une lettre souveraine à ses anciens sujets pour leur annoncer ses destinées nouvelles; Napoléon l'avait voulu. A peine la conférence était-elle finie, que, le soir, l'empereur annonçait à quelques grandesses réunies à Bayonne qu'il avait désigné son frère Joseph pour roi des Espagnes et des Indes. On avait appelé aux Pyrénées un simulacre de junte; quelques députés des provinces étaient venus avec les infants, tous si parfaitement choisis, qu'il était impossible d'attendre la moindre résistance nationale. Que pouvait être une junte sans élections, convoquée à l'étranger? Quelle légalité, quelle liberté pouvait-elle avoir en dehors du pays et captive elle-même? Tout était marqué d'un caractère singulièrement forcé : des abdications, des renonciations faites au milieu d'une place forte, sous la surveillance de Napoléon; une junte enfin illégalement convoquée et délibérant sur un territoire ennemi.

Comme toujours, il y eut un mensonge de constitution pour pallier la violence et justifier le pouvoir du roi intrus; mais la véritable force nationale n'était pas là. Ferdinand VII, encore à Bayonne, avait écrit secrètement à des agents chargés de répandre sur toute la surface de l'Espagne les fatales résolutions de ces *maudits Français* envers le seigneur roi. Captif aux mains de Napoléon, il avait exposé aux fidèles provinces les afflictions de leur seigneur, et celles-ci avaient

(1) J'ai trouvé des instructions données par l'empereur à Murat sur l'esprit des Espagnes ; mais je les crois faites après coup.

répondu à cet appel en s'organisant pour défendre leurs *fueros*. Les Français, d'ailleurs, étaient déjà devenus antipathiques à la nation; accueillis en amis, en alliés, ils s'étaient emparés par ruse de toutes les forteresses, sans rien respecter de ce que vénérait l'Espagne: les couvents se transformaient en casernes, les églises étaient livrées au pillage; les régiments français, comme les sauterelles dont parle l'Écriture, ne laissaient pas un brin d'herbe sur terre, pas un peu de paille à la chaumière. A ce moment, le mot insurrection fut prononcé, mot immense, qui allait aux mœurs des Espagnols. Presque toutes leurs vieilles guerres s'étaient manifestées par l'insurrection : fiers Aragonais, nobles Valenciens, Andalous, habitants de la Sierra-Morena, tous avaient souvenir en leurs annales de ces cris d'armes tumultueux dans la montagne : « Quand le comte dira : *Le More vient*, toutes les communes doivent obéir à la parole du seigneur. » Ainsi parlaient les *partidas*, les *fueros* d'Aragon.

Cette vaste insurrection se manifestait en Espagne avant même que le nouveau roi, don Joseph Napoléon, eût passé la Bidassoa. L'empereur s'était imaginé que tout se ferait à Bayonne régulièrement comme à son conseil d'État à Paris. La junte ridicule qu'il avait réunie autour de lui ne représentait rien; et encore ces grands et ces bourgeois qui la composaient n'avaient pris que des engagements conditionnels, subordonnés à de secrètes protestations. Y avait-il liberté dans une ville étrangère sous la domination de la force? Don Joseph Napoléon, pâle imitateur de Philippe V, cherchait à pacifier l'Espagne; son esprit conciliant et sans portée avait voulu fondre les ministres de Charles IV et les conseillers de Ferdinand VII dans un commun gouvernement, et ce fut de cette manière qu'il composa son conseil. On vit donc réunis simultanément don Pedro Cevallos, si dévoué à Ferdinand VII et son secrétaire d'État; Urquijo, le conseiller intime du prince de la Paix; don José de Azanza l'ami personnel de Charles IV. Joseph Napoléon confirma les capitaines des gardes qui portaient de beaux noms, les ducs del Parque, de l'Infantado et de Castel-Franco; on vit parmi ses grands officiers le duc de Hijar, de Castel-Florida, et ce Sotomayor dont le nom est si retentissant et si espagnol dans sa fierté et sa hauteur castillanes. Cette réunion des vieux titres de Castille n'était qu'une auréole mensongère que don Joseph voulait imprimer autour de sa récente couronne; la junte de Bayonne se considérait en pays étranger et captive (1).

(1) Voyez mon travail sur *l'Europe pendant le consulat et l'empire de Napoléon*.

Je trouve à cette époque le catéchisme de l'insurrection espagnole, curieuse expression de mœurs nationales :

« Dites-moi, mon enfant, qui êtes-vous? — Espagnol. — Que veut dire Espagnol? — Homme de bien. — Combien y a-t-il d'obligations à remplir et quelles sont-elles? — Trois : être chrétien, catholique, apostolique et romain; défendre sa patrie, sa religion, ses lois, et mourir plutôt que de se laisser vaincre. — Qui est votre roi? — Fernand VII. — Comment doit-il être obéi? — Avec l'amour que ses vertus et ses malheurs lui ont mérité. — Quel est l'ennemi de notre bonheur? — L'empereur des Français. — Quel est cet homme? — Un nouveau souverain, infiniment méchant et ambitieux, le principe de tous les maux, le destructeur de tout bien; enfin, c'est un composé de vices et de méchanceté. — Combien a-t-il de natures? — Deux : l'une diabolique, l'autre inhumaine. — Combien y a-t-il d'empereurs? — Il y en a un en trois personnes fausses : Napoléon, Murat et Godoï. — L'une est-elle plus méchante que l'autre? — Non, mon révérend, puisqu'elles sont égales. — De qui procède Napoléon? — De l'enfer et du péché. — Et Murat? — De Napoléon. — Et Godoï? — De l'intrigue des deux autres. — Quels sont les attributs du premier? — L'orgueil, la méchanceté et le despotisme. — Et du second? — La rapine, l'infamie et la cruauté. — Et du troisième? — La trahison, la débauche et l'ignorance. — Que sont les Français? — D'anciens chrétiens et de nouveaux hérétiques. — Qui les a ainsi perdus? — La fausse philosophie et la dépravation de leurs mœurs. — A quoi les Français servent-ils à ce despote? — Les uns à augmenter son orgueil; les autres servent d'instruments à son iniquité, et le reste à exterminer le genre humain. — Ce règne d'iniquités doit-il finir bientôt? — Suivant les sentiments des plus sages politiques, il touche à sa ruine. — Est-ce pécher que de tuer un Français? — Non, c'est au contraire bien mériter de la patrie, si, par ce moyen, on la délivre des insultes, du vol et des tromperies. — Qui est venu en Espagne? — La seconde personne de la trinité endiablée. — Quels sont ses principaux offices? — Ceux de tromper, voler, assassiner et opprimer. — Quelle doctrine nous enseigne-t-elle? — L'infidélité, la corruption des mœurs et l'irréligion. — Qu'est-ce qui peut nous délivrer d'un tel envoyé? — L'union, la constance et les armes, etc. »

Au milieu de ces haines suscitées par le faux système de l'empereur, qu'était devenue la politique de Louis XIV, l'union des deux peuples, la fusion admirable des gouvernements et des intérêts? L'Angleterre avait bien senti toute la force

qu'elle pouvait tirer des folies de Bonaparte pour briser le pacte de famille et prendre tout son ascendant sur l'Espagne. L'insurrection avait grandi; la division Dupont avait baissé les armes, et l'Angleterre, par le Portugal, allait porter un secours effectif aux insurgés espagnols. A Londres, ce fut un cri de joie; on avait trouvé enfin la partie faible du colosse : il n'était pas invulnérable. L'expédition de Copenhague, avec ses succès de quelque mille pièces d'artillerie, n'était rien comparativement aux résultats obtenus d'un double échec de l'armée française ; c'était une sorte de revanche de la capitulation d'Ulm : quarante mille hommes environ avaient mis bas les armes à Cintra (Portugal), sous Junot, et à Baylen, sous Dupont; rien ne pouvait se comparer à ces événements accomplis, à ces revers éprouvés.

Aussi M. Canning en exprime-t-il sa joie dans le parlement; le ministère de lord Castlereagh se fortifie, l'assentiment de la nation vient à lui. L'Angleterre a obtenu le résultat désiré; elle a cherché un champ de bataille au milieu des insurrections, à Naples, en Italie. Maintenant le voilà tout trouvé; elle a une nation derrière elle, un peuple qui, la baïonnette au bout du fusil, l'escopette et le poignard à la main, va soutenir son indépendance. Les plus belles villes d'Espagne sont insurgées, les Français en pleine retraite sur l'Èbre. Sir Arthur Wellesley, Moore, Dalrymple, vont soutenir une expédition anglo-portugaise et espagnole. Au milieu des événements militaires, le commerce britannique n'est point oublié, l'Espagne ouvre ses ports. Les juntes des Asturies et de l'Andalousie se mettent en rapport avec le cabinet de Londres; une activité merveilleuse règne partout. Les colonies ne reconnaissent pas Joseph Bonaparte; l'Espagne secoue le système continental : quels mobiles pour vivifier les branches diverses de son industrie ! L'Angleterre grandit dans la guerre; elle prend sa vie dans la mort politique des autres peuples.

Lord Castlereagh développa au parlement son système militaire : un surcroît de forces lui paraissait indispensable pour expulser les Français de l'Espagne; tout le peuple était en armes depuis Vittoria jusqu'à Cadix; il fallait multiplier les envois de canons, de munitions de guerre! La Tour de Londres se dégarnit; plus de deux cent mille fusils furent jetés sur les côtes : les habits, les fourniments, les munitions, tout fut donné avec une profusion témoignant l'importance que mettait l'Angleterre à se saisir de ce champ de bataille. Des ordres furent envoyés pour imprimer une direction meilleure au mouvement militaire ; les discussions qu'amena la convention de Cintra en Portugal (capitulation de Junot) aidèrent même lord Castlereagh à grandir le pouvoir de sir Arthur Wellesley, le chef capable de cette campagne et momentanément rappelé en Angleterre. M. Canning crut indispensable de donner une plus grande unité au système des juntes et des municipalités, en régularisant le caractère énergique de l'insurrection espagnole. L'esprit de l'Espagne était unanime, la haine contre Joseph et les Français pénétrait tous les cœurs ; seulement il y avait à craindre qu'avec un si grand nombre de juntes, lorsque chaque ville, chaque municipalité, voulait avoir un système à elle, il en naquît des morcellements et des divisions qui pouvaient servir l'ennemi commun; il était urgent de donner une impulsion vigoureuse en grandissant les pouvoirs de la junte centrale de Cadix ou de Séville.

L'Angleterre pensa même un moment à l'idée d'une création de régence. Tous les princes d'Espagne étaient captifs; les Bourbons de la branche aînée se souciaient peu de se placer à la tête d'une insurrection; ils avaient trop les yeux fixés sur la France, et, dès ce moment, l'attention des cortès se porta sur un prince habile que depuis longtemps les écrits de Dumouriez signalaient comme un principe et une espérance pour les monarchistes dans le sens des idées de 1791; je veux parler de M. le duc d'Orléans (1). Ce prince, après ses longs voyages au nord de l'Europe et dans l'Amérique, avait habité l'Angleterre; il s'y était lié avec les membres principaux du parti whig, avec la société de lord Grey et du prince de Galles ; on reconnaissait à M. le duc d'Orléans une sagacité extrême dans l'esprit, une habitude d'examiner et de juger les événements , une haute façon de comparer les faits et de manier les hommes et les partis ; ce prince était Bourbon, et le peuple espagnol avait toujours conservé un grand respect pour cette dynastie.

On espérait donc qu'un prince aussi habile que le duc d'Orléans pourrait donner une impulsion forte à une cause éminemment nationale. Son Altesse Sérénissime avait quitté l'Angleterre depuis deux ans pour chercher, avec un frère qu'il aimait tendrement, le comte de Beaujolais, un climat plus doux, une vie plus heureuse. C'étaient trois tendres frères que les fils de la noble héritière des Penthièvre. Mélancolique histoire à raconter que leur jeune vie! Que de grâce dans ce duc de Montpensier enlevé par la mort, succombant sous une maladie de poitrine à trente-deux ans! et ce comte de Beaujolais, si enjoué, si aimable, l'espiègle des prisons, le lutin de la tour Saint-Jean de

(1) Aujourd'hui le roi Louis-Philippe.

Marseille, si sensible et si doux quand il avait à consoler le vieux duc de Bourbon-Conti, presque républicain par peur! Moutpensier était mort à Londres (1), et les sombres voûtes de Westminster avaient recueilli ses cendres; Beaujolais portait aussi avec lui une maladie de poitrine, contractée peut-être, hélas! au milieu de tant de souffrances; il y succomba à Malte (2), et son frère, tristement ému, se réfugiait en Sicile, dernier abri de la maison de Bourbon.

Le duc d'Orléans avait dans sa famille des souvenirs de l'Espagne; il ne les avait jamais oubliés, et, lorsque l'Angleterre songeait à un prince sicilien pour lui confier la régence, Son Altesse Sérénissime avait envoyé à Séville un homme entièrement dans sa confiance, le chevalier de Proval, habile négociateur, qui, chargé de pleins pouvoirs, s'était abouché avec les principaux chefs de l'insurrection. Le prince voulait faire une guerre nationale à ce dictateur qui alors opprimait l'Europe de son glaive, et ici le duc d'Orléans restait fidèle à ses idées. Les patriotes regardaient Napoléon comme la main qui abaissait les nationalités et la liberté; dès lors, le prince, qui était resté attaché aux principes de Dumouriez et de 1791, pouvait se poser comme l'adversaire de Bonaparte, le symbole de la dictature militaire. Le duc d'Orléans se présentait d'ailleurs comme Bourbon, et, en l'absence des princes d'Espagne, la régence devait lui appartenir. Jusque-là l'insurrection, trop désordonnée pour adopter un chef, voulait conserver son caractère espagnol sans prendre parti pour aucune des maisons souveraines de l'Europe; les juntes populaires de Séville et de Cadix, dès que le drapeau fut levé, envoyèrent des agents dans toutes les cours de l'Europe; les ambassades, qui conservaient hautement le cœur espagnol, les consuls, les agents diplomatiques, demandèrent le secours des cabinets auprès desquels ils résidaient.

Qui pouvait croire à la puissance et à la durée de Joseph Bonaparte à Madrid? La capitale des Espagnes était couverte de placards en langue populaire et castillane; Joseph Napoléon y était fort maltraité; on lui appliqua plus d'une expression ordurière si fréquente dans les chants des muletiers d'Oviedo et de la Sierra-Morena. « L'Espagne, disait-on dans un de ces chants populaires, ne pouvait reconnaître un roi qui ne savait pas dire *carajo.* » Voici ces vers un peu trop licencieux pour être traduits :

En la plaza hay un cartel,
Que nos dice en castellano,
Que Joseph, rey italiano,
Urida a Madrid su dosel.
Y a leer ese cartel,
Dice una maja a su majo :
Manolo, poulo mas abajo,
Que me cago en esa ley,
Que no queremos aqui rey
Que no sabe decir : Carajo.

Dès ce moment, le champ de bataille s'ouvre en Espagne entre les deux cabinets de Londres et de Paris, ni plus ni moins que sous Louis XIV lors de la guerre de succession. Il s'y fit des prodiges de valeur; le caractère atroce de cette guerre a semé des haines populaires qui n'y sont point éteintes encore. J'ai vu célébrer à Madrid le souvenir de la défense de Saragosse et la guerre au couteau de Palafox. Il est incontestable qu'à partir de cette époque l'influence anglaise grandit en Espagne; le cabinet de Londres fournit les subsides, les armes, les vêtements à l'insurrection. La Péninsule, en échange, est couverte de marchandises britanniques, et les agents anglais préparent en Amérique le plus triste événement pour la mère patrie, l'émancipation des colonies. Si l'Angleterre prête secours à l'insurrection espagnole, elle y trouve une puissante compensation; les manufactures de Manchester, de Liverpool, de Birmingham, envoient leurs produits en Amérique, dans tous les ports péninsulaires, presque sans droit, sans prohibition; l'Espagne se ressentira plus tard de ce bras intéressé qui la protége. La ruine de sa monarchie ne vient-elle pas de ce qu'on l'a privée de ses mines d'or, de ses ressources, qui aidaient sa fortune de nation?

A cette époque de crise, de nouvelles instances sont faites par la junte d'Espagne pour appeler le duc d'Orléans à la tête de l'insurrection contre le pouvoir odieux de Bonaparte. Ce ne sont point ici des conjectures. Voici la lettre originale :

Lettre du conseil suprême de la régence d'Espagne et des Indes à M. le duc d'Orléans.

« Sérénissime seigneur, la nation espagnole jette un cri d'indignation contre l'inique agression de Bayonne et jure unanimement de conserver son indépendance ou de mourir pour son roi légitime, don Fernand VII. Ni les revers de nos armées, ni les succès des tyrans, n'ont pu ébranler sa constance. L'amour de la patrie, de la religion et du monarque, brûle dans tous les cœurs et y brûlera toujours, car les sentiments d'honneur et

(1) Le 18 mai 1807.

(2) Le 20 mai 1808.

de loyauté n'abandonneront jamais cette terre de héros. Votre Altesse a exprimé le désir de combattre dans les armées espagnoles et de défendre la cause de son auguste famille. Des circonstances imprévues ont contrarié jusqu'à ce moment ce généreux désir; mais aujourd'hui, tous les obstacles étant heureusement levés, le suprême conseil de régence offre à Votre Altesse le commandement d'une armée en Catalogne. L'enthousiasme des valeureux et illustres habitants de cette province s'élèvera au plus haut degré lorsqu'ils verront un prince, parent de notre bon roi, partager avec eux les fatigues de la guerre, et, avec l'aide de la Providence, les conduire à la victoire et à une gloire immortelle. La Catalogne conserve encore le souvenir des triomphes obtenus par les illustres ancêtres de Votre Altesse, c'est donc à elle à reverdir tant de lauriers. L'entreprise est terrible, la lutte difficile, l'ennemi opiniâtre; mais, d'un autre côté, la haine que les Espagnols portent à l'usurpateur est grande, et leur amour pour leur légitime souverain est ardent comme leur amour de l'indépendance est énergique. Les Catalans combattront fermement avec Votre Altesse, et l'on verra que jamais aucun prince n'a défendu une plus belle, une plus juste cause, avec des soldats plus déterminés à la soutenir. Puisse Votre Altesse élever la voix du haut des Pyrénées, en tête de nos armées, promettre la liberté à la France opprimée, délivrer le trône de ses ancêtres, rétablir l'ordre en Europe et proclamer le triomphe de la vertu sur la tyrannie et l'immoralité. A tout événement, Votre Altesse aura rempli les devoirs de son auguste naissance : les princes sont les défenseurs-nés des nations. Nous sommes charmés d'avoir cette occasion de manifester à Votre Altesse notre affection pour sa personne et notre admiration pour ses hautes qualités. Que Dieu conserve Votre Altesse pendant un grand nombre d'heureuses années!

« *Signé :* Xavier de Castaños, président; F. de Saavedra, A. de Escaños, Mig. de Lardizabal, Y. Uribe.

« Ile royale de Léon, 4 mars 1810. »

Qu'on remarque les termes si précis de cette lettre. La junte invoque les liens antiques qui unissent tous les membres de la maison de Bourbon; les ancêtres du duc d'Orléans ont déjà versé leur sang pour l'Espagne; pour ce prince commencent les mêmes devoirs. Il s'agit non-seulement de délivrer la Péninsule, mais aussi la France, en poussant un cri de liberté du haut des Pyrénées.

Réponse de M. le duc d'Orléans.

« Seigneur, le cri que la nation espagnole a jeté contre l'inique agression de Bayonne, en jurant de conserver son indépendance et sa fidélité à son roi légitime le seigneur Ferdinand VII, n'a jamais cessé de retentir dans mon cœur, et, depuis cette époque, le premier de mes vœux a été d'obtenir l'honneur que la junte me fait aujourd'hui en me permettant d'aller combattre avec ses armées. C'est le 5 de ce mois que j'ai reçu la lettre en date du 4 mars, par laquelle elle a bien voulu m'appeler au commandement d'une armée en Catalogne. Avec le consentement du roi des Deux-Siciles, mon beau-père, je quitte le commandement de ses armées, que Sa Majesté daignait me confier sous le prince héréditaire son fils; je quitte les plans dont nous nous occupions pour la défense même de la Sicile; je m'arrache, après six mois bien courts, à des liens de bonheur (son mariage avec Marie-Amélie), et j'accepte avec le plus grand empressement et la plus profonde reconnaissance votre honorable invitation. En l'acceptant, je remplis non-seulement ce que mon honneur et mon inclination me dictent, mais je me conforme au désir de Leurs Majestés Siciliennes et des princes mes beaux-frères, si éminemment intéressés au succès de l'Espagne... Puissé-je débuter dans la noble carrière que vous m'ouvrez par sauver la Catalogne pour Ferdinand VII, comme le duc d'Orléans, mon aïeul, la sauva pour Philippe V. Je ne me dissimule point la difficulté que mon devoir m'obligera de combattre, mais j'ai la plus grande confiance dans l'aide du ciel et dans l'appui de Votre Excellence et dans le caractère espagnol, si justement célèbre par son énergie, sa noblesse, sa persévérance. Espérons que par l'union de tous, par l'élévation de l'âme et des pensées, par l'activité, la discipline et la constance, la Providence destine votre grande et généreuse nation à réparer les maux sans nombre que la faiblesse et la désunion des gouvernements ont attirés sur l'Europe coupable. L'Espagne recouvrera son roi, ses autels et son trône, et, s'il plaît à Dieu, j'aurai l'honneur d'accompagner les Espagnols vainqueurs, lorsque, par leur exemple et avec leur assistance, leurs voisins les recevront chez eux. L'adoption dont ils m'honorent fera ma gloire; je n'en ambitionne pas d'autre que celle qui leur appartiendra à tous, et qui sera particulièrement la gloire de Votre Excellence. Que Dieu accorde à Votre Excellence un grand nombre d'heureuses années!

« *Signé :* Louis-Philippe, duc d'Orléans.

« Palerme, 7 mai 1810. »

Ces expressions si nobles allaient créer un lien entre M. le duc d'Orléans et l'Espagne, lien de famille, d'honneur, de tradition et d'histoire. L'Angleterre ne le permit pas : elle suscita des obstacles; elle ne voulait point donner une direction française et bourbonienne à la guerre de la Péninsule. Le cabinet de Londres désirait garder l'influence entière, absolue, sur l'insurrection et les cortès; la négociation avec le duc d'Orléans fut rompue parce que la Grande-Bretagne avait peur de sa régence.

Quelle destinée était réservée aux Bourbons d'Espagne, à ces petits-fils de Philippe V, que la main de Louis XIV avait établis sous la couronne de Castille et des Indes, et que la fortune de Napoléon venait de briser? Par le traité signé à Bayonne, Ferdinand VII devait recevoir en propriété le domaine de Navarre, que l'empereur donna depuis à Joséphine. L'homme fort, en se moquant de l'exécution des traités, promettait beaucoup et tenait peu; au lieu de la propriété de Navarre, les infants furent jetés à Valençay, à loyer, et sous la surveillance de la police impériale; on leur payait une pension, deux ou trois cent mille francs pour eux tous. Valençay était, au centre de la France, la propriété même de M. de Talleyrand; les infants y avaient quelques distractions : la promenade, la chasse, la pêche, les lectures de livres français. L'empereur avait intérêt à faire croire qu'heureux dans leur situation, les princes d'Espagne avaient renoncé entièrement à revoir leurs palais du Tage ou du Manzanarès. On ne manquait jamais de raconter que, dans les fêtes et les banquets, les infants portaient des toasts à l'empereur, leur souverain bien-aimé. Napoléon, ne se contentant pas de les dépouiller, voulait encore qu'ils en fussent reconnaissants; on leur faisait illuminer le château, tirer des feux d'artifice pour la Saint-Napoléon, et, lors du mariage avec l'archiduchesse, ils adressèrent des lettres de félicitations respectueuses à l'empereur comme ses sujets les plus soumis; ils prirent part à la joie que cet heureux événement jetait en France. Les expressions des princes d'Espagne étaient vives, touchantes; seulement on voyait trop qu'elles étaient dictées par un sentiment de crainte, de faiblesse, qui porte les princes malheureux à des concessions comme en fait tout roi captif. Il y a une sorte de torture morale que nul ne peut comprendre : la police commandait la joie aux princes d'Espagne, elle leur imposait la gaieté dans leur solitude; Ferdinand VII souffrait tout avec cette patience qui caractérise la race espagnole, sauf ensuite à se venger. Pour cette race, du grand au petit la misère n'est rien; le proverbe de Castille ne dit-il pas : ***Padre viejo y manga rota no es deshonra*** (vieux père et manche déchirée n'est pas déshonneur)?

Cependant une circonstance se présenta assez grave pour exciter une profonde attention. L'Angleterre, en continuant vigoureusement la guerre d'Espagne, avait senti la nécessité de donner un chef, une unité, à cette prise d'armes : n'était-ce pas au nom de Ferdinand VII que la nation se levait et que pour lui le clairon sonnait dans la montagne? Si l'on parvenait à conduire le roi au milieu de la Castille, l'énergie nationale recevrait un nouvel aliment; le peuple aurait un chef, son monarque bien-aimé. Dans ces idées, le ministère du marquis de Wellesley résolut de faire enlever Ferdinand VII pour le transporter en Angleterre; il désigna le baron de Kolly à cet effet. Cet émissaire intelligent, actif, arriva subitement à Paris, chargé de lettres intimes du marquis de Wellesley pour Ferdinand VII et d'une note de la main de George III et du prince régent pour se faire reconnaître; des crédits considérables lui étaient ouverts. A peine descendu à Paris, le baron de Kolly fut arrêté par les soins de Fouché, et voici ce que la police imagina pour tenter les infants : au baron de Kolly elle substitua un agent habile, qui dut porter toutes les pièces anglaises et les moyens de reconnaissance dont l'émissaire était chargé; le faux baron devait donc inviter les princes d'Espagne à le suivre dans sa fuite en Angleterre, et, s'ils acceptaient, on les eût renfermés à Vincennes. Les infants furent prévenus par une voie détournée du petit complot de la police contre eux; ils surent que le véritable baron de Kolly était détenu à Vincennes. Leur premier soin fut, lorsqu'ils reçurent les propositions de l'agent, d'écrire sur-le-champ à l'empereur dans les termes respectueux du plus grand dévouement; ils dénonçaient eux-mêmes les propositions faites par le baron de Kolly : « On voulait les entraîner à manquer de fidélité à Napoléon; jamais ils ne consentiraient à de telles infamies; contents de leur sort, ils ne demandaient, comme gage de satisfaction, qu'une alliance avec une nièce de l'empereur, une simple parente même; tout mariage serait glorieux pour eux. » Le cabinet de l'empereur fit beaucoup de bruit de cette déclaration des princes d'Espagne, parce qu'il fallait prouver aux cortès de Cadix que Ferdinand VII restait sans espoir et sans volonté de ressaisir une couronne qu'il avait définitivement cédée à Napoléon (1).

Telle était la situation des affaires entre la France et l'Espagne, lorsque Napoléon résolut

(1) Voyez *l'Europe sous le consulat et l'empire de Napoléon.*

d'ouvrir des négociations avec l'Angleterre avant la campagne de Moscou. Il offrit donc, par l'organe de M. Maret, de fixer les bases de la paix, et voici ce qu'il proposait officiellement :

« Les affaires de la Péninsule et des Deux-Siciles, disait M. Maret dans une note du 17 avril 1812 adressée à lord Castlereagh, sont les différends qui paraissent les plus difficiles à concilier; je suis autorisé à vous proposer d'en établir l'arrangement sur les bases suivantes : L'intégrité de l'Espagne serait garantie, la France renoncerait à toute extension du côté des Pyrénées; la dynastie actuelle serait déclarée indépendante et ce royaume régi par une constitution des cortès. — L'indépendance et l'intégrité du Portugal seraient également garanties à la maison de Bragance, qui continuerait à y régner. — Le royaume de Naples resterait au roi Joachim. — Le royaume de Sicile serait garanti à la maison actuelle de Sicile. Par suite de ces stipulations, l'Espagne, le Portugal et la Sicile seraient évacués par les troupes françaises et anglaises de terre et de mer. Chaque puissance garderait ce que l'autre ne pourrait pas lui ôter par la guerre. »

Lord Castlereagh fit à ces propositions plus ou moins sincères une réponse curieuse :

« Monsieur, la lettre de Votre Excellence du 17 de ce mois a été reçue et mise sous les yeux du prince régent. Son Altesse Royale a cru qu'elle devait, à son honneur, avant de m'autoriser à entrer dans aucune explication sur l'ouverture transmise par Votre Excellence, de s'assurer du sens précis que le gouvernement français attache au passage suivant de la lettre de Votre Excellence : « La dynastie actuelle sera déclarée indépendante, « et l'Espagne sera gouvernée par la constitution « nationale des cortès. » Si, comme le craint Son Altesse Royale, le sens de cette proposition est que l'autorité royale en Espagne et le gouvernement établi par les cortès seront reconnus résider dans le frère du chef du gouvernement français et les cortès formées sous son autorité, et non dans le souverain légitime, Ferdinand VII et ses héritiers, et l'assemblée extraordinaire des cortès investies en ce moment du pouvoir du gouvernement dans ce royaume en son nom et par son autorité; j'ai ordre de déclarer franchement, explicitement, à Votre Excellence, que les devoirs de la bonne foi ne permettent pas à Son Altesse Royale de recevoir la proposition d'une paix fondée sur cette base. Mais, si les expressions citées ci-dessus s'appliquent au gouvernement actuel d'Espagne qui exerce l'autorité souveraine au nom de Ferdinand VII, sur une assurance de Votre Excellence à cet effet, le prince régent sera disposé à entrer en explication sur la base qui a été transmise pour être soumise à la considération de Son Altesse Royale, son désir le plus ardent étant de contribuer, de concert avec ses alliés, au repos de l'Europe et à une paix qui soit à la fois honorable non-seulement à la Grande-Bretagne et à la France, mais aussi aux États qui sont en relations d'amitié avec chacune des deux puissances (1). »

Ainsi l'Angleterre disait : « Ferdinand VII et les cortès; » Napoléon répondait : « L'Espagne et mon frère Joseph. » Ce furent toujours sur ces bases réciproques que les propositions de paix se continuèrent jusqu'aux grands revers de 1813; alors l'empereur des Français voulut lui-même prendre l'initiative de la restauration de Ferdinand, afin d'empêcher les Anglais de dominer d'une manière absolue et de séparer leur armée de celle des Espagnols. Depuis le mois de novembre, la Péninsule presque entière avait secoué l'oppression odieuse de Bonaparte; le duc de Wellington, à la tête de l'armée anglo-espagnole-portugaise, allait franchir les Pyrénées, et le maréchal Suchet, obligé de suivre le mouvement rétrograde, faisait sauter les places fortes de la Catalogne. Le pauvre et ridicule Joseph arrivait à Paris avec les débris de quelques fourgons sauvés à Vittoria, la bataille des bagages; le maintenir dans la royauté de Charles-Quint, c'était puéril; il y tenait pourtant : chaque Bonaparte se prenait roi au sérieux. Or, voici l'idée que M. Maret suggéra à Napoléon : il fallait immédiatement rendre le trône d'Espagne à Ferdinand VII, le reconnaître en traitant avec lui, et on le renverrait en Espagne auprès des cortès. Ici, on avait l'apparence d'une grande modération, d'une concession première et fondamentale aux alliés, sur les bases de Francfort. Ensuite on espérait que la présence de Ferdinand VII en Espagne couperait l'armée de lord Wellington en deux; les Espagnols quitteraient son drapeau pour n'obéir désormais qu'à leur roi; les Anglais demeurant seuls, on abaisserait ainsi l'influence britannique à Madrid. Ce fut M. de Laforest, homme habile, longtemps ambassadeur auprès de Joseph Bonaparte, qui se chargea de la négociation avec Ferdinand VII; il n'eut pas de peine à lui faire signer toutes les conditions imposées pour prix de sa liberté; l'important était pour lui d'abord de la recouvrer. Ferdinand voulait revoir l'Espagne, et, une fois à Madrid, il ne tiendrait du traité que les clauses à sa convenance. Qu'est-ce qu'une signature donnée sous le sceau de la captivité?

Le croirait-on? le difficile fut d'obtenir l'abdi-

(1) Traduit sur la note originale.

cation de Joseph, qui ne voulait pas renoncer au titre de successeur de Charles-Quint et de petit-fils de Louis XIV; il fallut insister pour le contraindre à signer. Il fut donc conclu un curieux traité à Valençay, le 11 décembre 1813, par M. de Laforest et le duc de San-Carlos, lequel stipulait : « Reconnaissance de Ferdinand VII comme roi d'Espagne et des Indes; intégrité du territoire espagnol; remise des places encore occupées par les Français; engagement par Ferdinand VII de faire retirer les troupes anglaises des provinces et places qu'elles occupaient et de ne jamais céder à la Grande-Bretagne Mahon ni Ceuta, places actuellement en son pouvoir; engagements réciproques par les puissances contractantes de défendre l'indépendance de leurs droits maritimes, conformément aux stipulations du traité d'Utrecht; conservation de leurs droits et prérogatives à tous Espagnols ayant servi Joseph; obligation de payer au roi Charles IV une somme annuelle de 30 millions de réaux (7 millions 500,000 francs), et 2 millions (500,000 francs) à la reine, en cas de veuvage. Le présent traité ne devait recevoir son exécution qu'après l'approbation du conseil de régence établi par les cortès (1). »

Ainsi finissaient les rapports de l'empereur Napoléon avec l'Espagne. Depuis vingt ans la révolution et l'empire avaient admirablement servi les affaires des Anglais, en séparant deux peuples faits pour s'estimer et se prêter appui. Le despotisme des idées françaises sur l'Espagne avait amené une réaction naturelle. Les Anglais conserveraient longtemps un grand crédit à Madrid, en invoquant les secours qu'ils avaient donnés à l'insurrection; les Français, au contraire, devaient rester odieux aux peuples. Les souvenirs de gloire des guérillas se mêlaient à nos défaites. Il y a fête funèbre encore à Madrid pour le service des morts frappés par Murat le 2 mai 1808; il y a fête de gloire pour Castaños, en souvenir de la défaite du général Dupont sur la Sierra-Morena, à Baylen. Tout ce qu'il y a de répugnance, de haine en Espagne, vient de là. Louis XIV avait abaissé les Pyrénées, la révolution et l'empire les relevaient jusqu'aux nuages et les changeaient en volcans. Que de mal nous a fait cette diplomatie de Bonaparte! Elle a semé des haines partout contre notre influence traditionnelle; trente ans d'efforts n'ont pu encore les réparer, et la propagande en a été la triste continuation à une époque plus moderne!

(1) Ferdinand VII fut néanmoins longtemps encore détenu à Valençay.

CHAPITRE VIII.

LA RESTAURATION, LA CAMPAGNE DE 1823, CANNING, MARIAGE DE FERDINAND VII, PRAGMATIQUE SUCCESSORALE.

Les événements de la grande crise de 1814 plaçaient la maison de Bourbon dans une situation toute nouvelle; la branche aînée était restaurée dans la personne de Louis XVIII. En Espagne, Ferdinand VII reprenait le sceptre de Philippe V, et, après de longs efforts, l'influence de la France et de M. de Talleyrand au congrès de Vienne rendait aux Bourbons de Sicile le royaume de Naples; de sorte que l'état de choses existant avant 1789 semblait rétabli. Il ne l'était pas réellement.

Une annexe du traité du 7 mai 1814, entre la France et l'Angleterre, portait que l'Espagne et la France renonçaient à tout jamais « aux anciennes stipulations connues sous le titre de pacte de famille et aux obligations diplomatiques et militaires que cette convention imposait. » Dans les crises les plus diverses, les plus mobiles de son histoire, jamais le cabinet britannique n'a renoncé à la direction une et constante de sa politique. Une idée conçue, il la suit avec persévérance. Pour lui, tout est accident dans une même pensée.

Voici Ferdinand VII rétabli, et quel système de gouvernement va-t-il choisir dans la crise? Les forces qui avaient préparé la résistance héroïque de l'Espagne à la conquête et à la tyrannie de Napoléon étaient de deux sortes : 1° l'élément populaire et religieux de la vieille Espagne, le patriotisme des moines et des couvents; 2° l'élément libéral et anglais avec la constitution des cortès de 1812, plagiat de la constitution de 1791. Ferdinand ne se servit que de l'élément national et religieux; il persécuta l'autre. Dans cette lutte, le roi déploya un caractère de sauvagerie moresque qui est un peu dans le sang des Castilles; mais il resta bon Espagnol, et, malgré les services rendus à sa cause par l'Angleterre, il fut anti-Anglais. Dès 1815, cette tendance se révéla avec une énergie qui fit peur même à lord Castlereagh. C'est pour cela que le cabinet de Londres lui fit une guerre sourde, déplorable, et il y employa deux moyens : l'émancipation des colonies et le soulèvement des troupes contre le roi des Espagnes. Le travail pour l'émancipation commence dès 1811 dans l'Amérique; l'Angleterre le développe avec ténacité par ses agents. Il s'agit d'ouvrir un monde nouveau à son commerce, et, devant cet avenir, elle n'a jamais hésité; elle favorise des emprunts, engage les capitaux avec les nouvelles républiques,

sans s'arrêter à aucune des remontrances de la cour de Madrid; M. Canning entre complétement dans cette voie. Est-ce ainsi que l'Angleterre se dit l'amie de l'Espagne? Elle a Gibraltar sur ses flancs pour favoriser sa contrebande; elle prive l'Espagne de ses richesses; elle la découronne du Mexique. Si Ferdinand VII organise une armée à l'île de Léon dans le dessein de recouvrer les possessions riches et lointaines de l'Espagne, c'est l'Angleterre qui en prépare le soulèvement au nom de la constitution de 1812. L'on croit peut-être qu'il s'agit pour elle d'assurer la liberté politique? Nullement. Elle se soucie fort peu du bien-être de l'Espagne; mais elle veut, par la révolte du soldat, rendre à jamais impossible le système politique qui rattache la mère patrie à ses colonies. L'Angleterre favorise le parti des cortès, parce qu'elle sait qu'avec ce parti, moitié philosophique et anglais, on annulera la grandeur et la force du caractère espagnol, qui est croyant et absolu.

La situation de la France, au contraire, devenait meilleure vis-à-vis de l'Espagne. En adoptant la charte de 1814, le gouvernement de la restauration restait néanmoins royaliste; il pouvait ne point approuver tous les actes de Ferdinand VII, ses vengeances personnelles et ses ressentiments indomptables, mais en aucun cas il n'eût aidé la révolte militaire, le soulèvement d'une soldatesque insensée pour renverser le trône des Bourbons. Il n'y eut de favorable aux intérêts secrets de l'étranger que ce parti révolutionnaire en France qui émigra en Espagne pour servir les cortès insurgées et qu'on retrouve ensuite sur la Bidassoa en 1823. Je crois que M. Armand Carrel alors avait consacré son épée patriote à servir contre la patrie; le gouvernement qu'il appelait de l'étranger eut le malheur de le combattre, lui, dans les rangs de l'étranger, et la restauration, qu'il disait implacable, eut l'honneur et le bonheur de le gracier après la victoire.

Ce fut en présence de l'Espagne et de Ferdinand VII, roi captif, que le congrès de Vérone se réunit. Au milieu des discussions graves sur l'Orient, la traite des noirs et la liberté du pavillon, on s'occupa beaucoup de la situation de l'Espagne. Le ministère de M. de Villèle ayant tout à fait pris la bannière royaliste, il était impossible de laisser la Péninsule dans l'état de révolution où elle se trouvait. Les dépêches de M. de Lagarde avaient signalé la marche suivie par la révolution; désordonnée d'abord, elle avait voulu ensuite se faire modérée sous l'influence des cortès; le parti du mouvement l'avait emporté; des révoltes, des violences, l'esprit de révolution partout. A la fin, cette situation avait produit un ministère dans le sens des *descamisados*, sous l'influence du colonel San-Miguel, rédacteur de l'*Espectador*, journal d'une exaltation forcenée. Le roi Ferdinand VII était sans cesse menacé. Les besoins du trésor avaient amené la mesure impopulaire de la vente des biens ecclésiastiques; des bandes de la Foi royaliste s'étaient formées : le désordre et la confusion étaient dans les villes. L'Espagne servait de refuge à tous les révolutionnaires de France et d'Italie; la presse y insultait les Bourbons. Des tentatives avaient été faites sur la frontière, et puis, par-dessus tout, l'opinion royaliste, maîtresse du ministère, ne pouvait pas souffrir une révolution aux frontières. L'idée d'un congrès, où cette question serait traitée, fut donc adoptée avec enthousiasme. D'après toutes les notes confidentielles, le congrès devait d'abord s'occuper de quelques questions morales et spéculatives, puis d'affaires positives : celles de la Turquie et de l'Espagne; « car, disaient les dépêches, la situation intérieure de ces deux États était excessivement alarmante, non-seulement pour leurs voisins, mais encore elle compromettait le repos et la paix de toutes les parties de l'Europe. »

Le conseil des ministres, sous la présidence du vicomte de Montmorency, se réunit pour désigner les personnages politiques qui représenteraient la France au congrès. M. de Montmorency lui-même dut se rendre à Vérone; M. de Chateaubriand avait aussi manifesté le désir d'assister au congrès, et M. de Villèle était bien aise de l'opposer à l'impatience trop monarchique du principal plénipotentiaire. M. de la Ferronnays, qui, par la loyauté de son caractère, avait la confiance de l'empereur Alexandre, reçut également l'ordre de se rendre à Vérone. Le duc de Rozan, qui avait accompagné M. de Chateaubriand à l'ambassade de Berlin, et M. de Gabriac furent désignés pour s'adjoindre aux plénipotentiaires (1). Cette légation était bien faible, dans ses chefs surtout, plutôt hommes de parti que d'affaires. M. de Montmorency, si plein d'honneur, était sans aucune de ces conditions d'habileté nécessaires dans des négociations aussi importantes, en face surtout d'esprits rompus en affaires tels que M. de Metternich, lord Strangford et le duc de Wellington lui-même. M. de Rayneval, ministre à Berlin, M. de Caraman et M. de Serres (alors ambassadeur à Naples), devaient se rendre au congrès, seulement comme témoins, pour rendre compte à leur cour de leurs impressions diverses; le rôle de M. de Caraman se bornerait aux affaires du Piémont, à l'évacuation de son territoire déjà arrêtée à Vienne. Lord

(1) Voir mon *Histoire de la restauration*.

Castlereagh devait dans l'origine représenter l'Angleterre; déjà l'on annonçait son départ, lorsque l'Europe apprit son suicide. Par qui l'Angleterre se ferait-elle donc représenter dans des circonstances si graves? Le duc de Wellington fut désigné; le noble lord, qui devait accompagner lord Castlereagh, allait se trouver en opposition avec la politique d'Alexandre, dont il aimait le caractère. On s'est toujours trompé lorsqu'on a considéré le duc de Wellington comme exclusivement l'homme de la Sainte-Alliance; il avait le patriotisme, les sentiments, les préjugés et jusqu'à l'égoïsme anglais; il allait être au congrès l'expression des idées défendues avec tant de zèle et de force par lord Strangford, qui reçut l'ordre de se rendre à Vienne pour conférer avec lord Wellington. En même temps, le roi d'Angleterre confiait à M. Canning la direction des affaires étrangères. C'était un pas immense. Quoique M. Canning appartînt aux torys modérés, son avénement au ministère changeait absolument la situation du cabinet anglais vis-à-vis de l'Espagne surtout.

Dès l'arrivée de M. Canning au ministère, une note écrite à lord Stuart posait les questions suivantes : « A la réquisition de quelle puissance le congrès va-t-il s'assembler? On demande si l'Europe consent à donner à la Russie une sorte de surintendance sur ses intérêts? » Lord Stuart devait agir en conséquence, pousser le cabinet français à s'affranchir des liens de la Sainte-Alliance. Lorsque le duc de Wellington quitta l'Angleterre, M. Canning lui remit de longues instructions :

« S'il y a un projet arrêté d'intervenir par la force ou menace dans la lutte avec l'Espagne, les ministres de Sa Majesté sont si convaincus de l'inutilité et du danger d'une telle intervention, les principes sur lesquels on se fonde paraissent si erronés, l'exécution en paraît si impraticable, que, quand la nécessité le réclamera, ou plutôt quand l'occasion s'en présentera, Sa Seigneurie le duc de Wellington doit déclarer franchement que Sa Majesté est bien décidée, quelles que soient les circonstances qui se présentent, à ne jamais prendre part à une telle intervention (1). »

Ces instructions étaient précises, quoiqu'il fût encore possible que le congrès ne s'occupât pas sérieusement des affaires d'Espagne. Le duc de Wellington, en passant à Paris, vit M. de Villèle, et il fut secondairement question de la possibilité d'une intervention française dans la Péninsule; c'était pourtant à l'époque où venait de se former la régence de la Seu-d'Urgel, où le général espagnol Queseda et les officiers de la Foi recevaient un accueil enthousiaste dans les salons du faubourg Saint-Germain et annonçaient l'appui formel de la Russie. L'empereur Alexandre venait en personne au congrès, car il se croyait une mission de paix, de répression et de sainte-alliance. La révolution d'Espagne le préoccupait.

« L'empereur, disait une note de M. de Nesselrode, sera absent pendant plusieurs mois. C'est un sacrifice que Sa Majesté fait au bien public, car la Russie a sans cesse besoin de sa présence; mais nous avons le droit d'attendre de l'Europe qu'elle reconnaisse franchement la loyauté des efforts de notre souverain pour maintenir la tranquillité de cette partie du monde. L'Europe a vu combien le fondateur de cette sainte-alliance a eu à cœur de mettre à exécution les principes qui y sont établis; il en donne une nouvelle preuve par son voyage actuel; il va continuer ses efforts. Sa Majesté Impériale acquiert des droits à la reconnaissance de tous les citoyens en offrant son secours puissant pour conjurer tout orage qui menacerait la tranquillité de l'homme paisible; le présent et l'avenir doivent ce tribut, et la postérité éternisera sa mémoire. »

Alexandre n'était point accompagné, cette fois, de M. Capo d'Istria; une dissidence d'opinion s'était manifestée entre ce ministre et son souverain à l'occasion de la Grèce. M. Capo d'Istria avait voulu, avec toutes les Russies, qu'Alexandre intervînt actuellement par les armes au profit des Grecs. Au reste, c'était moins une disgrâce intime qu'un éloignement officiel. Les temps n'étaient pas encore venus pour réaliser les idées et les plans trop poétiques, et toujours un peu faux, du comte Capo d'Istria. L'empereur était suivi au congrès du comte de Nesselrode, de M. de Tatitscheff, ambassadeur à Vienne, et de M. de Strogonoff, qui avait quitté Constantinople pour rendre compte au congrès de ses négociations près de la Porte Ottomane. M. Pozzo di Borgo, qui ne manquait aucune occasion de se rapprocher d'Alexandre, s'était également rendu au congrès.

M. de Metternich devenait l'âme de ces nouvelles négociations; il avait joué un rôle si actif, si puissant dans les affaires d'Orient et en général dans toutes les transactions de l'Europe en ces dernières années, que rien ne pouvait se faire et se résoudre sans son assentiment. M. de Lutzow lui était adjoint pour remplir le même rôle que M. de Strogonoff dans la question de la Turquie. Des entrevues préparatoires eurent lieu séparément sur ce point entre MM. de Nesselrode, de Metternich et le duc de Wellington. On jeta les bases d'une transaction. Quant à la Prusse, qui n'avait qu'un intérêt secondaire et de balance po-

(1) Note du 5 septembre 1822.

litique, elle était toujours représentée par MM. de Hardenberg et de Bernstorff, habitués aux grandes négociations diplomatiques depuis 1815.

Les conférences officielles pour le congrès fixé à Vérone ne durent s'ouvrir que dans le mois d'octobre. Le vicomte de Montmorency partit pour Vienne ; son intention était de voir les souverains et leurs ministres avant que les conférences définitives s'engageassent, afin d'être préparé aux diverses affaires qui seraient traitées à Vérone. A son départ, plusieurs conseils des ministres se réunirent pour délibérer les instructions de M. de Montmorency ; aucun parti tranché ne fut pris : on arrêta que le plénipotentiaire français pressentirait les cabinets sur l'état actuel de l'Espagne, sur les difficultés qui pouvaient naître de cette situation, et en définitive sur l'éventualité d'une intervention armée dans la Péninsule. Mais M. de Montmorency, plus avant dans la question, dès son arrivée à Vérone, se mit immédiatement en communication avec quelques-uns des agents les plus actifs de la régence d'Urgel, expression du parti royaliste.

Aussi, le 12 octobre, M. de Montmorency remit une note aux cabinets, afin d'obtenir une réponse explicite :

« Au cas où la France se trouverait dans la nécessité de rappeler son ministre de Madrid et d'interrompre toutes ses relations diplomatiques avec l'Espagne, les hautes puissances sont-elles disposées à adopter des mesures semblables et à rappeler leurs ambassadeurs ? Si la guerre éclatait entre la France et l'Espagne, sous quelles formes et par quels actes les hautes puissances offriraient à la France cet appui moral qui donnerait à ses mesures tout le poids et toute l'activité de l'alliance et inspirerait une terreur salutaire aux révolutionnaires de tous les pays ? Quelle est enfin l'intention des hautes puissances sur l'étendue et la forme du secours matériel qu'elles seraient disposées à donner à la France, si une intervention active devenait nécessaire à sa demande ? »

Les difficultés se compliquèrent ; le vicomte de Montmorency, dans quelques nouvelles notes aussi énergiques, insista sur l'intervention en conformité avec les vues de sa cour ; mais l'Angleterre parvint à arrêter ou à suspendre l'assentiment général, et le premier projet fut mis de côté. Il consistait à embarquer une armée austro-russe, qui aurait effectué une descente sur la côte orientale d'Espagne, tandis que l'armée française marcherait droit sur Madrid. L'Angleterre voyait avec crainte ce grand développement des forces maritimes de la Russie ; et d'ailleurs qui en payerait les frais ? Une escadre pourrait-elle transporter plus de trente ou quarante mille Russes ? Une longue conférence eut lieu entre lord Wellington, le prince de Metternich et le vicomte de Montmorency. A ce sujet, il fut arrêté qu'avant toute détermination ultérieure on attendrait les dépêches du gouvernement espagnol en réponse aux ouvertures qui lui avaient été faites dès les conférences de Vienne. Le courrier ayant apporté un refus formel, une réponse fière et forte des cortès de Madrid, il fut résolu à l'unanimité, dans une conférence ministérielle et sur la proposition du prince de Metternich, que, puisque les paroles bienveillantes n'avaient produit aucun effet, une remontrance officielle serait adressée au gouvernement espagnol au nom de toutes les puissances convoquées au congrès.

Un second protocole des trois cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, sollicité par M. de Montmorency, portait, en résumé, « que les trois puissances suivraient l'exemple de la France à l'égard de leurs relations diplomatiques ; ensuite, qu'elles prendraient l'attitude que prendrait la France ; enfin, qu'elles lui donneraient tous les secours dont elle aurait besoin. Un traité devait établir les motifs et fixer le mode et l'époque de cette coopération. » Le duc de Wellington, provoqué pour une explication, répondit que, « n'ayant pas connaissance des causes de la mésintelligence avec les cortès, et n'étant pas en état de porter un jugement quelconque sur un cas hypothétique, il lui était impossible de répondre à aucune de ces questions. » C'était éluder la question.

Le plan de conduite proposé et agréé subit quelques altérations. Au lieu de notes officielles destinées à être présentées par chacun des quatre ministres à Madrid, il fut entendu que ces dépêches seraient adressées à chacun de ces ministres respectivement. Ce mode de procéder fut adopté comme donnant pour la discussion et pour les explications une plus grande latitude que n'en auraient permis des notes officielles. Le duc de Wellington dit que la France et les autres cours devaient se borner à régler ce qui pouvait proprement se nommer la querelle extérieure élevée entre la France et l'Espagne ; elles devaient donc s'abstenir de menacer celle-ci, et surtout de se rapprocher du territoire espagnol avec des démonstrations hostiles, se contentant de conclure un traité d'alliance défensive contre elle. On ne s'arrêta pas à ces observations, et les puissances envoyèrent des notes particulières à leurs ambassadeurs à Madrid, avec ordre de les lire au cabinet des cortès. L'Angleterre s'abstint. M. Canning ne cessa pas un moment d'être en communication avec la révolution espagnole. A tout prix il voulait

éviter l'intervention française, parce que la politique du pacte de famille semblait renaître avec la France en Espagne. Le duc de Wellington s'en préoccupa aussi vivement que M. Canning; il s'agissait d'un intérêt anglais et il n'y a plus pour cela ni whigs ni torys. A son retour du congrès de Vérone, le duc de Wellington passa par Paris et communiqua à M. de Villèle un memorandum de M. Canning, ainsi résumé :

« Le duc de Wellington pourra hautement déclarer à Sa Majesté le roi de France que le gouvernement de Sa Majesté Britannique a toujours été opposé à toute intervention étrangère dans les affaires intérieures de l'Espagne. Le gouvernement espagnol n'a donné aucun sujet de plainte à aucune puissance, et les défauts de la constitution sont un objet de politique intérieure dans laquelle aucune puissance ne peut s'immiscer. »

Le duc de Wellington avait une immense influence sur l'esprit du roi Louis XVIII; il le vit dans une longue audience qui se prolongea plus d'une heure. Le noble lord se résuma en offrant la médiation officielle de l'Angleterre pour faire cesser les malheureux différends survenus entre la France et l'Espagne. Je n'ai pas besoin d'ajouter que les grands services rendus par le duc de Wellington à la famille régnante donnaient en France de l'ascendant à ses conseils. Il représenta au roi « que, dans une guerre avec l'Espagne, on jouerait au hasard sa dynastie, et qu'en se prononçant contre l'intervention, il lui garantissait l'appui de l'Angleterre. » Le roi fut très-frappé des paroles du duc de Wellington, car il sentait aussi bien que lui tous les hasards d'une campagne. Louis XVIII avait une haute prudence dans le conseil; il était même timide et n'aimait pas les partis tranchés. « Voyez M. de Villèle, lui dit-il; il vous comprendra mieux que M. de Montmorency. » Le duc de Wellington eut donc une conférence avec M. de Villèle, qui abonda tout à fait dans ses idées. Mais il fallait aboutir à M. de Montmorency; le plénipotentiaire anglais remit au ministre des affaires étrangères une note officielle dans le sens d'une médiation offerte par l'Angleterre; il demandait l'explication précise des griefs dont la France avait à se plaindre vis-à-vis de l'Espagne, afin de savoir sur quelle base la négociation pouvait s'ouvrir. M. de Montmorency répondit « que les causes des différends entre la France et l'Espagne n'étaient pas des causes de ce caractère distinct et précis qui admettent une définition exacte et spéciale; qu'un nouvel état de choses était formé par les relations de ces deux pays; que les opinions favorisées en Espagne étaient dangereuses aux États de Sa Majesté Très-Chrétienne, et que, dans le fait, telle était l'exaspération naturelle, que la France aimerait mieux s'exposer à tous les inconvénients de la guerre que de risquer l'autre alternative (1). »

Le système diplomatique de M. de Montmorency n'ayant pas l'approbation du conseil, sa démission fut acceptée. M. de Chateaubriand fut appelé au ministère des affaires étrangères, et M. de Villèle prit un moyen terme dans les négociations anglaises : s'il refusait l'offre d'une médiation officielle de l'Angleterre, il ne déclina point la proposition d'une médiation amicale que M. Canning avait proposée en dernière ligne. Sur la désignation du duc de Wellington, lord Fitz-Sommerset reçut l'ordre de se rendre à Madrid et de s'entendre avec sir William A'Coort pour presser l'adoption d'un arrangement qui pût éviter les hostilités entre la France et la Péninsule. Lord Fitz-Sommerset avait laissé de longs souvenirs dans la guerre de délivrance, sous le duc de Wellington; M. Canning espérait que ses remontrances seraient écoutées dans les cortès. Un memorandum fut également remis par le duc de Wellington au nouveau plénipotentiaire, et voici dans quel sens il appelait des modifications dans la constitution espagnole :

« Les pouvoirs et les prérogatives dévolus au roi d'Espagne, par suite du nouveau système, doivent lui donner toute faculté pour accomplir les devoirs que lui impose la puissance dont il est revêtu; que si la situation du roi n'était pas telle qu'elle devait être, s'il n'avait pas le pouvoir de se protéger lui-même, ni de protéger ceux auxquels il confie l'exécution de ses ordres; si enfin le roi n'était pas persuadé que le pouvoir qui lui est accordé par la loi a une latitude suffisante, l'Espagne ne serait jamais tranquille; il y aurait des insurrections perpétuelles, et le roi et son gouvernement demeureraient sans cesse dans un état mutuel de défiance. Les liens de famille qui existent entre le roi de France et le roi d'Espagne, et l'intérêt qu'ils se portent naturellement, seront le sujet d'une irritation perpétuelle entre les deux pays aussi longtemps que la situation du roi d'Espagne ne sera pas ce qu'elle doit être, et tôt ou tard il en résultera la guerre ou l'invasion du pays le plus faible. Ainsi les Espagnols, qui désirent la paix et le bonheur de leur pays, doivent considérer les modifications à faire à leur constitution comme ayant pour but d'investir le roi de la puissance exécutive; ces modifications devraient se faire de concert avec le roi, ce qui ne laisserait plus aucun motif de désirer la chute du système

(1) Affaires étrangères.

établi. Le noble lord pensait qu'il n'y avait aucune raison de différer ces modifications; car non-seulement la France ne balancerait pas à retirer son armée d'observation, qui dès lors serait inutile, mais encore vraisemblablement le gouvernement français prendrait des mesures pour prévenir tout rassemblement de troupes anticonstitutionnelles sur ses frontières; par ce moyen, l'harmonie et les relations amicales entre les deux pays ne seraient point troublées. Il faut surtout que les Espagnols soient bien convaincus que toutes les sources de la prospérité de leur pays seront bientôt taries; ils doivent s'apercevoir que, dès à présent, ils n'ont plus ni commerce, ni revenus, que ni l'armée ni les employés de l'administration publique ne peuvent être payés, et qu'ils ne peuvent négocier aucun emprunt, car aucun capitaliste ne veut faire passer de fonds en Espagne jusqu'à ce qu'il y voie prévaloir un système qui fasse espérer le rétablissement de la paix et du bon ordre. Tout Espagnol doit avouer que le temps est venu de faire ces modifications déjà désignées par les hommes doués de raison et de jugement, et regardées maintenant comme très-urgentes. »

Il y avait donc en présence le système français qui allait droit à la répression de l'esprit révolutionnaire et le système anglais qui cherchait à tempérer la violence des cortès. M. de Lagarde quittait Madrid après avoir renouvelé d'inutiles efforts auprès des cortès pour arriver à un changement dans la constitution et la ramener aux proportions de la charte française. Louis XVIII et M. de Villèle ne voulaient rien au delà, et il existe à ce sujet une correspondance infiniment curieuse aux affaires étrangères. Pour bien comprendre la position de M. de Villèle, on doit surtout pénétrer dans ces mystérieuses et intimes confidences; il est constant que, si quelques concessions avaient été faites par les cortès, d'après les instances communes de sir William A'Court et de lord Fitz-Sommerset, M. de Lagarde ne devait pas abandonner Madrid; M. de Villèle voulait éviter la guerre; le moindre prétexte, il l'aurait saisi. Le ministre espagnol, San-Miguel, alla trop loin dans sa résistance révolutionnaire : il eut de l'impertinence, des façons d'agir qui blessèrent l'Europe : tel est le caractère des esprits de révolution; toute concession leur paraît impossible, et puis ils perdent leur cause par ces entêtements!

M. Canning, qui cherchait à ramener la question à des intérêts positifs, et qui voulait surtout repousser l'idée d'un droit fondé sur la parenté trop étroite des Bourbons (le pacte de famille), communiqua à M. de Villèle l'article d'un traité secret conclu en 1814, et par lequel la France et l'Espagne renonçaient aux anciens liens du pacte de famille nuisible aux intérêts anglais. Cet article était ainsi conçu :

« Sa Majesté Catholique s'engage à ne participer à aucun traité ni engagement avec la France de l'espèce et de la nature de celui connu sous la dénomination de *pacte de famille*, ni d'entrer dans aucun arrangement qui aurait pour motif ou pour but d'altérer l'indépendance de l'Espagne. »

De là M. Canning concluait que la France ne pouvait invoquer aucun droit particulier d'intervention fondé sur les intérêts de famille. Au reste, toutes les paroles de M. Canning dans cette difficile négociation n'avaient qu'un but, qu'elles ne dépassèrent pas : il désavouait le principe invoqué par la France; ne voulant prendre aucune part à l'intervention, il se bornait à des plaintes : point de menaces positives. L'Angleterre devait se tenir mécontente et neutre, voilà tout. Sir William A'Court continuait ses bons offices pour amener, s'il était possible, une conciliation; il ne quitta point Madrid, suivant son rôle de pacificateur. Les cortès ne cédèrent en rien. J'ajouterai que, dans toute cette négociation, il y a eu de la part de M. Canning plus de forfanterie que de volonté d'empêcher les hostilités par une démonstration armée; sa pensée était de maintenir sa majorité au parlement et sa popularité britannique. Cela se voit souvent en Angleterre, où les ministres font beaucoup de bruit de paroles pour inspirer des craintes. Tenez ferme, ils s'apaisent et se calment, parce que la réflexion vient et les intérêts se montrent.

M. Canning n'avait rien empêché, et pourtant l'Angleterre voyait avec méfiance l'occupation possible de l'Espagne par les Français : quel serait le résultat d'une telle croisade? Après avoir dompté la révolution en Espagne, ne se porterait-on pas sur le Portugal? Où s'arrêterait cette extension extrême du principe de l'intervention? Ce fut dans ces circonstances difficiles que s'ouvrit le parlement anglais (1); le discours de la couronne se tenait dans le vague; il ne précisait rien, M. Canning se réservant les explications. Ce discours annonçait « que les efforts de Sa Majesté avaient tendu sans relâche à conserver la paix de l'Europe. Fidèle aux principes qu'elle a annoncés au monde comme devant former la règle de sa conduite, elle avait évité de prendre part à aucun des actes de Vérone, qui pouvaient être envisagés comme une intervention dans les affaires intérieures de l'Espagne de la part des puissances étrangères. Le roi avait employé et continuait d'employer

(1) Le 15 janvier 1823.

ses plus grands efforts et les bons offices pour adoucir l'irritation qui existait entre les cours de Paris et de Madrid, et pour détourner, s'il était possible, le fléau de la guerre entre la France et l'Espagne. » On devait remarquer cette expression d'*irritation*, M. Canning n'admettant pas qu'il y eût motif légitime de guerre. L'adresse souffrit peu de difficulté et souleva très-peu d'objections. Le ministre avait demandé à l'opposition un peu de répit pour que, les affaires étant plus avancées, il put être fait sur les griefs une réponse plus nette et plus satisfaisante. Les explications furent donc retardées; la motion du comte Grey dans la chambre des lords et celle de M. Warre dans la chambre des communes devinrent l'occasion d'un débat important.

M. Canning examinait d'abord si l'honneur et les intérêts de la Grande-Bretagne exigeaient la guerre.

« Je ne le pense pas! s'écria-t-il; la neutralité nous est commandée par une politique bien entendue. Nos bons offices n'ont pu conserver la paix, notre médiation a été une tâche ingrate : nous devons donc prendre le parti de la neutralité, d'une neutralité franche et réelle. Je ne puis ni ne veux nier que l'Espagne ait eu plus de droit de changer sa constitution que la France d'établir une armée d'observation ; mais enfin nos démarches pour parvenir à un arrangement ont été infructueuses. Je regrette beaucoup notre peu de succès, et, quoique nos opinions soient partagées sur la convenance de la politique adoptée par l'Angleterre, j'affirme que, si les mêmes circonstances se représentaient, loin de me reprocher le parti que j'ai pris, je suivrais encore la même marche. J'assure à la chambre que nous sommes loin de voir avec indifférence un tel état de choses, et j'espère que l'Espagne sortira triomphante de cette lutte, mais j'ai la ferme conviction que le premier résultat de ces succès serait d'effectuer les changements auxquels on l'a invitée. »

M. Canning reculait donc, comme le fera toujours l'Angleterre quand elle n'aura pas pour elle le sentiment et le concours de l'Europe. La France avait pris son parti avec courage, et la campagne de 1823 s'accomplit en face de l'Angleterre, campagne dont la portée diplomatique était immense, puisqu'elle reconstruisait moralement le pacte de famille ; et c'est ce que ne comprenait pas la petite opposition libérale en France. Tandis que les cortès faisaient des folies et tenaient le roi dans une espèce de captivité, le ministre anglais poussait à une transaction qui aurait maintenu les formes constitutionnelles. La nature des révolutions est de ne pas savoir s'arrêter : les hommes qui leur appartiennent sont sans ménagements ; ils vont roide et droit devant eux, sans s'inquiéter s'ils ne creusent pas un tombeau aux vraies idées de progrès par leur inconcevable obstination. Les cortès ne tinrent aucun compte des justes remontrances de sir William A'Court, et c'est quelques jours après que se passa la scène déplorable dans laquelle le roi Ferdinand fut déclaré déchu par les cortès comme frappé d'incapacité mentale (1). M. Galiano était l'auteur de la proposition :

« J'invite les cortès, vu le refus de Sa Majesté de mettre à l'abri de l'invasion ennemie sa personne royale et sa famille, à déclarer que le cas de considérer Sa Majesté comme étant dans un empêchement moral de remplir ses fonctions, cas prévu par l'article 187 de la constitution, est arrivé, et à nommer une régence provisoire qui, pour le seul objet de la translation, réunira les attributions du pouvoir exécutif. »

Cette proposition, adoptée par les députés présents à Séville, amena le départ de sir William A'Court. Après une déclaration aussi folle, les cortès entraînèrent violemment Ferdinand à Cadix. Le duc d'Angoulême ne renonça point toutefois aux moyens modérés, en continuant de négocier avec les chefs militaires. Ballesteros reçut des propositions comme Mina, Morillo et l'Abisbal; ces conditions étaient avantageuses et décisives ; mais précisément cette conduite de sagesse et d'espérance, qui devait rallier les esprits à la cause française et au généralissime, leur aliénait les royalistes espagnols et même la régence de Madrid, quoique plus calme et plus modérée que les exaltés de son parti. Les choses en vinrent à ce point, qu'à Andujar le duc d'Angoulême, à la suggestion du comte Guilleminot, se vit obligé de prendre des mesures générales pour comprimer l'esprit de réaction et assurer le maintien de l'occupation française.

ORDONNANCE D'ANDUJAR.

« Les autorités espagnoles ne pourront faire arrêter personne sans l'autorisation des officiers français; les commandants en chef des corps sous les ordres de Son Altesse Royale doivent exiger la mise en liberté de tout individu qui aurait été arbitrairement emprisonné par des motifs politiques, et spécialement des miliciens qui pourraient retourner dans leurs foyers, à l'exception de ceux qui, après leur élargissement, auraient donné de

(1) Ces scènes se sont reproduites plus tard, après les violences de la Granja, auprès de la reine Christine. Les idées et les formes ne changent pas.

justes motifs de plaintes. Les commandants en chef des corps sont autorisés à faire arrêter toute personne qui contreviendrait à ce décret. Les éditeurs d'écrits périodiques sont placés sous la direction des commandants des troupes. »

L'ordonnance d'Andujar, signée par M. le duc d'Angoulême, était un acte véritable de dictature qui plaçait tout le pouvoir aux mains des généraux de l'armée française; mais ce pouvoir se posait dans le sens modéré, avec le dessein de contenir les réactions de partis, chose aussi difficile en Espagne que d'empêcher les feux du soleil de brûler la tête et le cœur. De là presque une rupture entre Ferdinand VII et le duc d'Angoulême. On vit, chose curieuse, le roi d'Espagne, délivré à Cadix par le duc d'Angoulême, lui adresser la parole à peine, parce que le système de réaction espagnole ne lui était pas permis et qu'il se croyait tyrannisé par la modération.

La question militaire finie, celle des négociations allait commencer. Deux grandes puissances avaient pris une part plus ou moins directement active à la guerre d'Espagne : la Russie et l'Angleterre. Le czar, dès l'ouverture de la campagne, avait offert de couvrir les frontières de France de grandes masses armées ; il proposait de faire avancer un corps de troupes russo-bavaroises, qui aurait agi selon les événements et d'après les ordres de la France. Ceci était pour répondre aux éventualités posées par M. de Montmorency. L'Angleterre s'opposa formellement à cette nouvelle intervention armée, et M. Canning expédia une note énergique dans laquelle il disait : « La France croyant sa sûreté menacée et ses intérêts compromis par l'état de choses existant dans la Péninsule, on lui a reconnu le droit d'intervenir; mais elle seule doit agir, et la plus stricte neutralité doit être gardée par toutes les autres puissances. Si, contre toute attente, les cabinets européens dérogeaient à ces conventions, l'Angleterre se verrait forcée de faire respecter les engagements pris, et elle considérerait la cause espagnole comme la sienne propre. »

Après la campagne achevée, Ferdinand VII reprit sa couronne. Mais, d'après la convention arrêtée à Madrid, l'Espagne dut être occupée par une armée française pendant une année, et cette occupation fut motivée autant par la nécessité de contenir l'esprit révolutionnaire que pour empêcher également les réactions royalistes, ardentes, implacables; et c'est ce qui mit la France dans une position froide avec Ferdinand VII, qui voulait rester maître de la réaction. Sir William A'Court et le général Digeon, conjointement avec M. de Talaru, avaient cherché à modifier les conseils réactionnaires, cette politique qui procédait ardente comme le caractère espagnol. Déjà le roi d'Espagne, oubliant l'immense service de sa délivrance, se jetait, malgré le roi Louis XVIII (1), dans un système tout absolu. On avait demandé une amnistie pour les délits politiques, afin d'éviter les réactions; cette amnistie fut promise comme un moyen d'ordre, mais environnée de tant d'exceptions, qu'on l'aurait prise pour une grande raillerie jetée aux vaincus. Il en résultait qu'aucun des acteurs de la révolution n'était excepté. Était-ce là le moyen de ramener la paix publique dans la Péninsule? De nouveaux troubles éclatèrent, et le gouvernement espagnol se vit bientôt réduit à demander une prolongation d'occupation militaire. La France devait y consentir; car elle espérait que, l'occupation se prolongeant, l'influence des conseils modérés pourrait prévaloir à Madrid. Une convention spéciale portait que les troupes françaises, qui devaient quitter la Péninsule au 1er juillet 1824, y resteraient jusqu'au mois de janvier 1825. La prolongation de séjour excita de vives alarmes en Angleterre, toujours inquiète de notre influence. Le prince de Polignac fut autorisé à affirmer auprès de M. Canning que la France n'avait pas l'intention de prolonger au delà du terme fixé l'occupation militaire de l'Espagne, et que la pensée du cabinet de Paris n'était que de prêter main-forte aux conseils de modération.

Tout en paraissant protéger les libertés de l'Espagne, M. Canning avait continué à développer sa pensée dominante, l'émancipation des colonies, système qui tendait à découronner l'Espagne de sa splendeur, de sa richesse : le but du ministre anglais était de faire reconnaître cette indépendance par le cabinet de Madrid, point sur lequel le roi Ferdinand VII était inflexible. M. de Villèle était trop bon financier pour ne pas désirer qu'un arrangement volontaire des colonies avec la métropole pût s'opérer à des conditions favorables. Le premier effet de cet arrangement devait être de donner à l'Espagne des ressources telles, qu'elles pourraient désormais dispenser la France de faire des avances à son gouvernement, et peut-être même obtiendrait-on un remboursement des frais occasionnés par la guerre. L'Espagne était sans doute très-obérée, mais elle ne voulait en aucune manière subir l'émancipation des vieilles conquêtes de Cortez et de Pizarre, orgueil bien naturel à un noble peuple. Loin de là, Ferdinand VII préparait déjà dans ses ports des forces

(1) Louis XVIII s'exprimait d'une manière très-vive sur le roi Ferdinand.

militaires et une petite escadre dont la destination était l'Amérique; le roi voulait tenter un mouvement qui eût rallié les colonies, fatiguées de licence et de misère, à la métropole, désireuse de les rattacher à ses flancs. Ces projets étaient favorisés par l'opinion royaliste en France, qui portait anathème sur tout arrangement. Selon les royalistes, on devait protéger la Péninsule dans ses projets sur l'Amérique, parce que l'intérêt de la France était dans l'agrandissement de l'Espagne.

M. Canning, en ces circonstances, fit connaître les vœux du gouvernement britannique relativement aux possessions espagnoles, et ces vœux étaient pour l'émancipation des Amériques au détriment des Espagnes, qui avaient secoué la protection anglaise.

« Toute tentative, disait-il, pour ramener l'Amérique espagnole à son ancien état de soumission à la métropole est sans aucune chance de succès; toute négociation à ce sujet échouerait, et le renouvellement d'une guerre dans ce but ne servirait qu'à infliger de grandes calamités entre les deux parties sans aucun résultat. Cependant le gouvernement anglais, loin de mettre obstacle à une tentative de négociation que pourrait faire l'Espagne, la soutiendra au contraire, pourvu qu'elle soit engagée sur des bases praticables. En tout cas, l'Angleterre resterait rigoureusement neutre dans la guerre entre l'Espagne et les colonies; si cette guerre malheureusement venait à se prolonger, la métropole en subirait toutes les chances; mais l'intervention d'une puissance étrangère quelconque serait considérée par l'Angleterre comme constituant une question nouvelle, question sur laquelle le gouvernement anglais prendrait telle résolution que les intérêts de la Grande-Bretagne exigeraient, s'empressant de désavouer non-seulement tout désir du gouvernement anglais de s'approprier aucune portion des colonies espagnoles, mais encore de former avec elles d'autres relations que celles de l'amitié et les communications commerciales. Complétement convaincu que l'ancien système des colonies ne saurait être rétabli, le gouvernement anglais ne pouvait entrer dans aucune stipulation qui l'obligerait à refuser ou à retarder la reconnaissance de leur indépendance; tant qu'il y aurait chance d'arrangement avec la métropole, cette reconnaissance n'aurait pas lieu; mais l'intervention d'une puissance étrangère, soit par force, soit par menace, serait un motif pour l'Angleterre de reconnaître les colonies sans aucun délai. L'envoi des consuls dans les diverses provinces de l'Amérique espagnole n'était pas une mesure nouvelle de la part de l'Angleterre; c'était absolument pour la protection de son commerce avec les colonies, commerce qui était ouvert aux sujets britanniques d'après les conventions de 1810. D'ailleurs la force des circonstances et la marche des événements avaient décidé l'existence de cette liberté pour tout le monde; l'Angleterre la revendiquait pour elle-même, et, si on lui disputait ce droit, elle regardait une reconnaissance prompte et illimitée de l'indépendance de l'Amérique espagnole comme le meilleur moyen de couper court à une semblable tentative (1). »

Par cette note, M. Canning s'opposait aux desseins de l'Espagne, impatiente de recouvrer son ancienne splendeur coloniale. L'Angleterre voulait que la séparation entre l'Espagne et l'Amérique fût absolue, afin d'en profiter pour son commerce. M. Canning ajouta « que l'Angleterre ne pouvait entrer dans une délibération commune avec d'autres puissances dont les opinions étaient moins fixées sur cette question, et les intérêts moins impliqués dans la décision définitive. »

M. le prince de Polignac, ambassadeur à Londres, répondit à cette communication « que le gouvernement français ne voyait aucun espoir de réduire l'Amérique espagnole à son ancien état de soumission vis-à-vis de l'Espagne. La France désavouait, de son côté, toute intention de se prévaloir de l'état actuel des colonies et de sa position vis-à-vis de la Péninsule pour s'approprier aucune portion des possessions espagnoles, ni même pour obtenir aucun avantage exclusif. Le cabinet français abjurait complétement tout projet d'agir contre les colonies par la force des armes; il n'y avait jamais songé et ne pouvait y prétendre. » M. de Polignac ajoutait : « Je ne vois pas quelle difficulté peut empêcher l'Angleterre de prendre part à une conférence pour régler ces difficultés entre l'Espagne et ses colonies. » Tout en annonçant la différence entre sa manière de voir et celle des autres alliés, l'ambassadeur français ne concevait pas ce qu'on pouvait définir, dans les circonstances présentes, par une reconnaissance pure et simple de l'indépendance des colonies espagnoles, puisque dans ces provinces, déchirées par la guerre civile, il n'existait pas un gouvernement qui présentât une apparence de solidité. Aussi longtemps que cet état de choses durerait, une reconnaissance de l'indépendance américaine ne serait autre chose qu'une sanction donnée à l'anarchie. M. le prince de Polignac terminait ainsi sa note : « Dans l'intérêt de l'humanité, et spécialement dans celui des colonies de l'Amérique du Sud, il serait digne des gouvernements européens de concerter les moyens de calmer les pas-

(1) Note de cabinet.

sions, aveuglées par l'esprit de parti, et d'essayer de ramener à un principe d'union dans le gouvernement, soit monarchique, soit aristocratique, des peuples parmi lesquels des théories absurdes et dangereuses entretiennent l'agitation et la désunion. » M. Canning, sans entrer dans la discussion de ces hypothèses, se contenta de répondre : « Quelque désirable que puisse être, d'un côté, l'établissement d'un système monarchique dans ces provinces, et quelles que soient, de l'autre côté, les difficultés qui s'y opposent, mon gouvernement ne saurait prendre sur lui de mettre en avant ce point comme une condition de la reconnaissance. »

J'ai besoin de m'arrêter sur cette attitude malveillante et profondément égoïste prise par M. Canning à l'égard de l'Espagne. Il sait que la richesse de la Péninsule réside dans ses colonies : l'Angleterre y a mis le feu ; puis, quand l'agitation est au comble et que la mère patrie veut recouvrer ses colonies, elle s'y oppose. M. Canning presse, engage la France à soutenir ses idées, son système. Que lui importe le préjudice que la Péninsule va éprouver ? Les manufactures anglaises ont besoin de débouchés, à tout prix il faut leur en assurer ; et ce qu'il y a de plus triste en ceci, c'est que le parti révolutionnaire français le soutient dans cette pensée tout anglaise.

Dès ce moment, les rapports entre la France et l'Espagne sont de deux natures : la France conseille la modération à Ferdinand VII, son allié ; la France parle haut et Ferdinand l'écoute peu. Puis, comme le cabinet de Paris voudrait rentrer dans ses avances de subsides, il conseille un arrangement avec les colonies. Il y avait dans M. de Villèle deux hommes et deux pensées : chef de la majorité royaliste, il faisait à cette majorité toute espèce de concession ; ministre des finances, il sentait bien que les fonds publics et le crédit de l'État n'arriveraient à bonne fin qu'en secondant le mouvement commercial et industriel. Ses rapports avec la banque, l'action du comte de Saint-Cricq ou celle de M. Laffitte, qui avaient auprès de lui une grande influence, l'entraînaient dans cette voie nouvelle d'émancipation coloniale. L'idée de faire reconnaître par l'Espagne l'indépendance des colonies d'Amérique lui souriait comme moyen de restituer au trésor les immenses avances que le gouvernement français avait faites à Ferdinand. Le nouveau monde, ouvert aussi à l'industrie française, donnerait d'actifs débouchés aux produits des manufactures et grandirait en conséquence la fortune publique. Dans cette idée, l'émancipation de Saint-Domingue, colonie française révoltée, ouvrait la voie à un système modéré de concessions de la part de Ferdinand VII. M. de Villèle préparait l'émancipation de l'Amérique espagnole aux mêmes conditions ; M. Canning la pressait vivement, car la crise financière que subissait l'Angleterre, l'abaissement des emprunts des nouvelles colonies, faisaient désirer qu'une reconnaissance par la métropole pût restaurer le crédit et l'existence des nouveaux États de l'Amérique du Sud. Mais l'Espagne paraissait inflexible. Au mois de janvier 1825, le chargé d'affaires d'Angleterre auprès de Ferdinand VII communiqua au gouvernement espagnol une note qui annonçait la reconnaissance virtuelle, spontanée, des colonies espagnoles par l'Angleterre. Cette note suscita une violente opposition dans le conseil du roi Ferdinand, et M. de Zéa fut chargé de répondre d'une manière ferme et positive à ces communications de l'Angleterre.

« Le roi mon maître, disait M. de Zéa, ne consentira jamais à reconnaître les nouveaux États de l'Amérique espagnole, et il ne cessera d'employer la force des armes contre ses sujets rebelles de cette partie du monde. Sa Majesté Catholique proteste de la manière la plus solennelle contre les mesures annoncées par le gouvernement britannique, comme portant atteinte aux conventions existantes et aux droits imprescriptibles du trône espagnol. »

M. Canning répondait avec sa hauteur toujours un peu railleuse :

« L'Angleterre n'a ni la prétention ni le désir de contrôler les résolutions de Sa Majesté Catholique ; mais la conduite du cabinet britannique se trouve complétement justifiée par la déclaration de M. de Zéa, puisque tous les ménagements, même les plus prolongés, n'auraient pas satisfait l'Espagne, et que, lors même que la Grande-Bretagne eût différé le plus longtemps possible ses arrangements avec les nouveaux États, ils n'auraient jamais eu l'adhésion de l'Espagne, parce qu'elle était décidément prononcée contre tout arrangement, dans toutes les circonstances et en tout temps, et qu'elle était résolue de faire une guerre sans fin à ses colonies. Quant à la protestation, contre quoi l'Espagne proteste-t-elle ? L'Angleterre n'avait enfreint aucun traité, et la reconnaissance qu'elle accordait aux nouveaux États ne décidait aucune question de droit. C'est pourquoi elle exprimait le désir de voir terminer une discussion qui était sans aucun objet. »

A ces explications insolentes, à la manière de M. Canning, le gouvernement de Ferdinand répondit par les préparatifs d'une expédition au Ferrol, destinée pour la Havane, et qui, de là, devait se rendre à la Véra-Cruz. Mais l'Espagne avait-elle par elle-même des ressources suffisantes et

pouvait-elle compter sur la France? Le cabinet des Tuileries avait refusé de se joindre aux pressantes sollicitations de M. Canning pour reconnaître la liberté des colonies espagnoles; mais il était d'avis qu'on pourrait arriver à un arrangement mixte. A mesure que M. de Villèle et M. de Polignac entraient dans les vues anglaises, l'influence de la France se perdait en Espagne : Ferdinand VII ne veut ni charte ni garantie; il se proclame roi absolu, ennemi de toute innovation; il croit que sa force est dans la pensée de la vieille Espagne, et c'est ce langage précis, invariable, que parle M. de Calomarde, le ministre de confiance à la cour de Ferdinand VII.

« J'ai appris avec la plus vive douleur, disait Ferdinand VII dans ce manifeste, que depuis quelque temps on fait circuler des bruits alarmants tendant à faire croire qu'on me conseille et qu'on veut m'obliger à faire des innovations dans le système actuel du gouvernement, altérant les anciennes lois de l'État et mettant des limites à ma royale autorité. En conséquence, je déclare que non-seulement je suis décidé à conserver intacts et dans toute leur plénitude les droits de ma souveraineté, sans en céder dans aucun temps la moindre partie, ni permettre l'établissement de chambres ni d'autres institutions, quelle que soit leur dénomination, contraires à nos lois et en opposition avec nos mœurs; mais que même j'ai l'assurance la plus positive que tous mes augustes alliés continueront d'appuyer l'autorité de ma couronne, sans conseiller ni proposer, directement ou indirectement, aucune innovation dans les formes de mon gouvernement (1). »

Avec cette ardente protestation, la conspiration armée de Bessières éclate aux cris de : *Vive la religion! vive le pouvoir absolu! mort aux Français!* Ce mouvement une fois réprimé, M. de Villèle, d'accord avec M. Canning, veut profiter des petites velléités constitutionnelles de Ferdinand pour obtenir quelque concession, car le royal système jetait le pouvoir dans l'impuissance absolue de tenir ses engagements avec la France. Ces tentatives échouent encore; les troupes de l'occupation sont menacées par les *exaltados*, qui comparent déjà les régiments réunis sur les Pyrénées aux armées de Bonaparte, qui foulèrent le sol brûlant de la Péninsule en 1808. Le gouvernement espagnol échappa ainsi à l'action de toute pensée simple et modérée. M. de Moustier, qui avait remplacé M. de Talaru, favorise indirectement cette tendance, car il appartient aux opinions du duc de Montmorency.

(1) Cet acte est daté de février 1827.

L'Angleterre insistait toujours pour l'émancipation des colonies espagnoles. Les capitaux britanniques étaient fortement engagés dans les nouveaux États, et M. Canning, espérant qu'une reconnaissance formelle et générale relèverait la confiance publique, n'hésita pas à donner le premier exemple; l'Angleterre fit des traités de commerce, stipula des avantages au profit de la navigation britannique. Par cet exemple, le ministère anglais semblait inviter les autres cabinets à entrer dans cette voie et y prenait position; il voulait surtout relever la confiance des capitalistes exposés à une véritable tempête. Quand les opérations commerciales sont engagées dans une route périlleuse, il est difficile d'en arrêter la tendance; l'Angleterre subit la crise financière qu'elle s'était faite. Depuis quelque temps une fureur de spéculations s'était manifestée; les capitaux jetés dans les diverses associations se montaient au chiffre effrayant d'un milliard trois cent sept millions (2); les banques avaient vu une occasion favorable d'accroître leurs profits en multipliant leurs émissions de billets; elles l'avaient saisie : chacun leur offrait des lettres de change qui, dans la réalité, n'étaient que des emprunts faits à ces banques. Les signatures étaient peu solvables; on les avait prises de toutes mains. Ce système devait donc crouler à la première panique qui donnerait lieu à des demandes nombreuses et simultanées aux banques de province, et c'est ce qui arriva. Ajoutez d'autres considérations. L'exportation du numéraire sur le continent avait rendu le change avec l'étranger défavorable à l'Angleterre, et l'énorme quantité de produits manufacturés exportés dans divers pays, et surtout en Amérique, n'ayant point trouvé de consommation, toutes les cargaisons étaient revenues comme elles étaient parties. Le besoin d'argent se faisait vivement sentir : les capitaux se resserrèrent, les produits de l'industrie s'avilirent, la banque d'Angleterre réduisit ses escomptes; plusieurs banques des comtés se déclarèrent insolvables, et les 3 pour 100 consolidés, qui, au commencement de l'année, étaient au-dessus de 94, tombèrent à 84 3/4 (10 fr. de baisse).

Combien les événements ont marché depuis la campagne royaliste de 1823! La France a rétabli Ferdinand VII dans la plénitude de ses droits contre l'opinion de l'Angleterre, qui appuyait les cortès et une transaction. Ici, grand service rendu au roi Ferdinand VII par la France. Mais le système mixte de M. de Villèle n'agréant pas d'une manière absolue aux actes et à la manière de voir du roi d'Espagne restauré, il y a déjà une première divi-

(2) En 1826 et 1827.

sion. M. de Villèle voudrait bien suivre l'exemple de M. Canning et reconnaître l'émancipation des colonies; mais il ne le peut pas, en face de l'opinion royaliste qui appuie le pouvoir absolu de Ferdinand. La France a fait des avances considérables à l'Espagne, et elle veut être remboursée; de là des tâtonnements pour un système d'emprunt.

L'Espagne s'isolait donc ainsi de plus en plus de la politique commune, lorsqu'un acte très-important vint encore signaler son existence aux yeux de l'Europe attentive. Ferdinand VII s'était marié une première fois, presque adolescent, avec Marie-Antoinette-Thérèse, fille du roi de Naples, qui mourut d'une manière inopinée princesse des Asturies (1). Roi d'Espagne, Ferdinand épousa une infante de Portugal; puis la princesse Amélie de Saxe, religieuse et poëte; enfin, Marie-Christine, princesse de Naples : ce fut l'épouse de ses prédilections, si puissante sur sa vie avancée. Le mariage se célébra le 7 décembre 1829. Dans les premiers mois de l'année 1830, la grossesse de la reine Marie-Christine fut déclarée, et ici commence à se présenter la question importante, celle de la loi politique de succession.

L'Europe est gouvernée par trois droits en matière successoriale : la succession cognatique, qui n'admet au trône que les hommes; la succession agnatique, qui admet la fille aînée ou ses représentants après que tous les mâles du même degré sont morts sans postérité ; enfin, la succession agnatique mixte, qui n'admet les filles qu'après l'extinction absolue des mâles, même en ligne collatérale, oncles, cousins; c'est ce qu'on a appelé fort à tort la loi salique dans le vocabulaire historique adopté depuis deux siècles. C'était cette loi agnatique mixte qu'avait établie la pragmatique de Philippe V en Espagne, et sur laquelle le roi Ferdinand VII porta la main par une autre pragmatique qui substituait la succession agnatique des vieilles Castilles, c'est-à-dire l'appel de la fille aînée même de préférence aux collatéraux les plus rapprochés. Presque immédiatement, lorsque cette pragmatique fut promulguée, les membres de la famille de Bourbon protestèrent, Naples en tête, puis l'infant don Louis de Bourbon, prince de Lucques, de Parme. Le 1er avril 1830, M. de Saint-Priest remit, au nom de Charles X et des autres membres de la famille des Bourbons, une protestation contre le changement opéré dans la loi successoriale. On n'alla pas au delà; les affaires politiques étaient trop actives en Europe. D'ailleurs, on ne savait pas si la reine d'Espagne donnerait à Ferdinand VII un fils ou une fille, et jusqu'à ce point la question demeurerait en suspens. On était en avril 1830, c'est-à-dire à quelques mois de la révolution de juillet, et à ce moment décisif il faut récapituler l'attitude de la branche aînée des Bourbons à l'égard de ses cadets d'Espagne pendant les seize années de sa durée.

En 1814, la branche aînée trouve l'Espagne dans une situation très-irritée contre les Français; on était au lendemain de la guerre au couteau ; les Anglais avaient prêté appui à la bonne cause alors que les Pyrénées s'étaient relevées contre nous. Peu à peu la situation change : Ferdinand, qui s'appuie sur le vieil esprit espagnol, repousse les cortès de 1812, favorables aux Anglais. La France prend un système mixte; si elle n'approuve pas Ferdinand VII dans tous ses actes, elle est loin de vouloir le renverser; elle lui prête même son concours; de là de nouveaux liens intimes, puis le mouvement simultané et royaliste qui aboutit à la campagne de 1823, dont le résultat est l'occupation de l'Espagne par une armée française. Les Anglais à ce moment se séparent entièrement de l'Espagne, boudent la France, mais ils prennent leur revanche par l'émancipation des colonies et la reconnaissance des nouvelles républiques de l'Amérique du Sud. Enfin nouvelle complication; le changement dans l'ordre successorial, le retour vers la loi de la succession agnatique, en vertu des traditions castillanes; et c'est à ce point que la révolution de juillet trouve la question d'Espagne.

CHAPITRE IX.

LA RÉVOLUTION DE JUILLET, LES CORTÈS, LA ROYAUTÉ, MARIA-CHRISTINA, LES PARTIS, RAPPORTS AVEC LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.

J'ai déjà remarqué que les époques historiques se ressemblent, sinon dans les détails, au moins dans les faits généraux, et, à l'époque de la révolution de juillet, il se présente des circonstances presque identiques avec celles qui suivirent la mort de Louis XIV; je veux parler du temps de la régence. Il s'agit encore une fois de succession et de testament, des principes du droit public en désaccord et surtout d'une situation particulière qui modifie les rapports généraux de la France et de l'Espagne.

Ferdinand VII, en 1830, comme Philippe V au

(1) On a dit d'une façon violente.

moment de la régence du duc d'Orléans (1715), pouvait devenir le centre d'un grand parti opposé au gouvernement de la nouvelle dynastie en France. Il y a sans doute bien loin de M. de Calomarde au cardinal Alberoni; mais enfin les hommes ne sont que les instruments de certaines situations, de certaines nécessités; ils grandissent avec elles. L'Espagne pouvait dès lors devenir le centre d'une conjuration contre l'ordre nouveau, et c'est avant tout ce qu'il fallait empêcher. Le premier besoin d'un gouvernement est de se défendre, et ce n'est que lorsque l'ordre régulier est rétabli de part et d'autre, que la politique traditionnelle peut paisiblement se suivre et se développer. Donc il fallait d'abord que le gouvernement de Ferdinand VII reconnût et admît la nouvelle dynastie en France, qu'il renonçât à toute pensée d'opposition aux faits accomplis, à toutes illusions sur le retour du passé. A ce point seulement, la question successoriale put être examinée avec calme et sang-froid. Cette situation exceptionnelle explique certain acte qui, sans cela, n'aurait pas de sens; une marche régulière ne s'établit que lorsque les esprits furent plus calmes. Si l'on put donner, en 1830, à Paris, quelques passe-ports à des réfugiés révolutionnaires, on put également, à Madrid, nourrir le projet d'une garde royale pour Henri V. Ces choses-là se font dans les tempêtes : ce sont des représailles; on n'y pense plus quelques années plus tard.

Une fille naquit au roi Ferdinand VII, le 10 octobre 1830 : c'est Marie-Isabelle-Louise, actuellement reine d'Espagne. La pragmatique royale allait donc s'appliquer à cette princesse, au cas où il n'y aurait pas d'enfant mâle. A ce point de vue, la question ne devenait considérable qu'à la mort de Ferdinand VII, parce que, jusque-là, toutes les puissances devaient respecter en lui le pouvoir royal incontesté et attendre le cercueil pour se prononcer. Il ne pouvait y avoir avant cet événement que des intrigues, qui, de chaque côté, devaient préparer une violente lutte : d'une part, le parti carliste s'organisait avec patience, mais avec énergie; de l'autre, le parti des cortès de 1812, les révolutionnaires plus ardents encore, les jacobins de 1823. A ce moment d'effervescence, le système tempéré n'avait encore pour lui aucune grande fraction du pays, parce qu'il faut de longues épreuves et une profonde lassitude pour que les partis de modération et d'ordre prennent le dessus. Ce fut déjà une victoire néanmoins que le renversement de M. de Calomarde et la puissance de M. de Zéa.

Faut-il parler des petites intrigues de ce drame qu'on a joué autour du lit de mort de Ferdinand VII? Je persiste à croire ce que j'ai dit déjà à l'occasion du testament de Charles II : il y a moins de mystères et d'intrigues qu'on ne croit en ce monde; les choses arrivent parce qu'elles sont dans la nature des événements et des opinions. Je répète que la question considérable et capitale par rapport à l'Europe ne naquit qu'à l'époque de la mort de Ferdinand VII, parce qu'enfin il fallait décider d'après quelle loi serait réglé l'ordre successorial à la couronne d'Espagne. Sur ce point, la France et l'Angleterre se mirent complétement d'accord; elles n'hésitèrent pas à reconnaître la jeune reine doña Maria-Isabel; et, je dois le remarquer, dans cette circonstance, si l'Angleterre ne fit aucun sacrifice de ses principes de droit public ancien, la France livra, pour le repos du monde, quelques fragments de l'œuvre immense de Louis XIV; car enfin le droit de succession était réglé par Philippe V, tout entier au profit de la race des Bourbons. Ce sacrifice, dont on doit lui tenir compte, elle le fit pour assurer la pacification des âmes et éloigner toute idée qu'elle apportait de l'égoïsme dans l'examen des questions européennes.

A côté de la France et de l'Angleterre, qui avaient reconnu le gouvernement de la jeune reine Isabelle, l'Autriche, la Russie, la Prusse, s'abstinrent, et cette détermination fut plutôt une manifestation de principes, le résultat d'une situation prise, qu'un acte d'intérêt bien senti. A l'égard de la Russie et de la Prusse, il n'y avait rien à dire; comme elles n'étaient pas parties contractantes au traité d'Utrecht ou parties belligérantes dans la guerre de succession, pour elles l'intérêt historique et traditionnel n'était que très-secondaire; mais il n'en était pas ainsi de l'Autriche. Si on avait été dans un temps calme, la ligne d'intérêt était complétement tracée à la maison d'Autriche : qu'avait-elle fait jusqu'à la paix de Rastadt (1714)? Elle avait protesté pour les droits de sa maison contre les actes qui donnaient la couronne d'Espagne à la famille de Louis XIV. L'événement qui avait le plus bouleversé la fin du dix-septième siècle et le commencement du dix-huitième n'était-il pas le testament de don Carlos II? Eh bien! Ferdinand VII altérait spontanément cet ouvrage au profit de l'Europe; sans aller aussi loin que Carlos II, il donnait sa succession à une fille, et cette fille pouvait s'unir, dans la suite, à un archiduc. En suivant donc la politique traditionnelle, l'Autriche devait se hâter de reconnaître ce fait accompli. Mais à cette idée simple se mêlaient des complications de partis dans la lutte monarchique et révolutionnaire, de sorte que M. de Metternich trouva la question si mélangée qu'il s'abstint de se décider sur la reconnaissance de dona Isabelle.

L'Europe s'annula ainsi d'elle-même dans la question espagnole, tout entière laissée à la direction de la France et de l'Angleterre. Pour l'Europe, ce fut une faute; il n'y a pas de position plus mauvaise en diplomatie que de s'annuler. C'est en cet état que la question s'est continuée depuis la mort de Ferdinand VII.

A travers la mobilité incessante des événements et cette couleur un peu capricieuse dont elle s'enveloppe toujours en Espagne, il est possible néanmoins de classer, de diviser les douze années de sa récente histoire en trois catégories distinctes. J'appellerai l'époque de lutte, de doute, d'incertitude, celle qui s'écoule depuis la mort de Ferdinand VII jusqu'à l'insurrection de la Granja; après celle-ci vient la seconde période, celle du désordre, du despotisme, dont l'expression la plus extrême est la dictature d'Espartero; enfin, arrive l'époque de restauration traditionnelle, religieuse et modérée, qui suit le retour de la reine Christine et s'achève par les mariages de famille dans la maison de Bourbon. Il est bien important de suivre ces trois périodes dans leurs moindres détails, parce qu'elles peuvent expliquer la solution que vient de recevoir actuellement la question espagnole.

1833-1836.—Jusqu'à la mort de Ferdinand VII, tout ce qui tenait aux questions de guerre civile en Espagne était plutôt en espérance, en projet, qu'en réalisation. Dans les dernières crises qui précédèrent la mort du roi d'Espagne, chaque parti avait pris position, et des partisans de don Carlos répandaient déjà une protestation du prince ainsi conçue :

« Moi, Carlos-Maria-Isidore de Bourbon, infant d'Espagne, bien convaincu de mes droits à la couronne d'Espagne si je survis à Votre Majesté sans qu'elle laisse d'enfant mâle, je dis que ma conscience et mon honneur ne me permettent pas de reconnaître d'autres droits, et ainsi je le déclare, seigneur, aux pieds de Votre Majesté. Son plus tendre frère et fidèle vassal,

« L'infant DON CARLOS DE BOURBON.

« 22 avril 1833. »

Dans cet acte se trouvait le manifeste de tout un parti, et je me rappelle qu'à cette époque moi-même, parcourant l'Espagne, je trouvais partout les armes préparées et l'escopette amorcée dans chaque village pour une prochaine guerre civile; dans les campagnes, don Carlos avait un grand parti. Mais ceux qui ont prétendu que la volonté de Ferdinand VII, d'abord violentée, revint à sa liberté dans la crise qui précéda sa mort pour préparer la révocation de sa pragmatique, ne connaissent pas le texte de la lettre qu'il écrivit de sa main, le 6 mai 1833, précisément à don Carlos.

« Mon très-cher frère Carlos, je n'ai jamais douté de ton affection pour moi, j'espère que tu ne doutes pas davantage de celle que j'ai pour toi; mais je dois veiller aux intérêts de mes droits, à ceux de ma fille, de même qu'à ceux de ma couronne. Je ne veux pas non plus faire violence à ta conscience en te faisant renoncer à tes prétendus droits que tu crois que Dieu seul peut t'ôter, quoiqu'ils ne soient fondés que sur la division des hommes. Mais l'affection fraternelle que j'ai toujours eue pour toi me décide à t'épargner les dégoûts que tu éprouverais dans un pays où tes droits sont méconnus. Mes devoirs de roi m'obligent à éloigner la présence d'un infant dont les prétentions pourraient servir de prétexte aux mécontents. Des raisons de la plus haute politique, les lois du royaume qui l'ordonnent expressément, ta propre tranquillité qui m'est aussi chère que le bien des peuples, ne te permettent plus de retourner en Espagne; je t'autorise à te diriger tout de suite avec ta famille vers les États pontificaux : tu me donneras avis de ton arrivée et du lieu que tu auras choisi pour y fixer ta résidence. Un de mes bâtiments de guerre arrivera incessamment aux portes de Lisbonne pour y être à ta disposition. L'Espagne est indépendante de toute action et de toute influence étrangère en ce qui touche son administration intérieure, et j'agirais contre la libre et complète indépendance de ma couronne en violant le principe de non-intervention adopté généralement par tous les souverains de l'Europe, si je leur communiquais ta protestation d'après le désir que tu manifestes. Ton frère,

« MOI LE ROI. »

Cette lettre, écrite dans la plénitude des sens et de la raison du roi Ferdinand VII, ne pouvait laisser de doute sur sa volonté formelle d'appeler sa fille à la succession royale, en cas de mort sans enfant mâle; il ne restait donc plus de vivace et de réellement en débat que le principe même du droit successorial : le roi avait-il l'autorité suffisante pour changer la pragmatique de Philippe V? Ferdinand décidait seul la question, et en invitant son frère Carlos à quitter l'Espagne, prévoyait-il déjà la résistance du grand parti prêt à se soulever au nom de don Carlos? Le roi s'efforçait ainsi d'éloigner pour l'Espagne les violences d'une guerre civile. A ce sentiment venait se joindre l'extrême tendresse de Ferdinand VII pour sa femme Marie-Christine, tendresse qui se révèle

dans une lettre de gratitude qu'il lui adresse après une crise maladive où la mort s'était approchée de son chevet :

« A mon épouse bien-aimée la reine. — Pendant la grave et douloureuse infirmité dont il a plu à la Providence de m'affliger, la présence et les soins continuels de Votre Majesté ont fait tout mon repos et toute ma joie. Jamais je n'ouvris les yeux sans vous voir à mon côté et sans trouver dans vos regards et dans vos paroles un adoucissement à mes souffrances; jamais je ne reçus de secours qui ne vinssent de votre main. Je vous dois les consolations qui m'ont été prodiguées dans mes peines, les allégements qu'ont éprouvés mes douleurs! Affaibli par une longue maladie, retenu par une convalescence délicate et prolongée, je vous confiai les rênes du gouvernement afin que l'expédition des affaires ne subît aucun retard ; j'ai vu avec joie l'étonnante promptitude et la sagesse avec lesquelles vous les avez dirigées et surpassé ma confiance. Tous les décrets que vous avez rendus, tous vos actes sans exception, ont mérité mon assentiment autant par leur sagesse que par leur opportunité pour la félicité des peuples dont le Seigneur m'a confié la direction suprême. Rétabli de mes maux et me chargeant de nouveau de la direction des affaires, je dois à Votre Majesté les plus sincères remercîments pour ses veilles auprès de moi, pour ses travaux et son habileté dans le gouvernement. La reconnaissance qui vivra toujours dans mon cœur pour des services aussi éminents servira à accroître et à justifier l'amour que m'ont dès longtemps inspiré vos talents et vos vertus. Je me glorifie et je félicite Votre Majesté de ce qu'ayant été les délices du peuple espagnol depuis son avénement au trône, elle soit encore aujourd'hui pour les épouses un exemple de tendresse conjugale et pour les reines un modèle dans l'administration.

« FERNANDO. »

Le roi Ferdinand VII éprouvait donc une tendresse illimitée pour Marie-Christine et s'abandonnait à ses conseils comme à ceux de Dieu même. L'Espagne voyait alors trois systèmes : les partisans de don Carlos, c'est-à-dire du droit héréditaire tel que Philippe V l'avait établi ; les amis des cortès et de la constitution démocratique de 1812, ardents mais faibles encore ; puis le parti de M. de Zéa groupant autour de lui les partisans de la reine Christine. Plusieurs provinces avaient déjà pris les armes, les partis partout s'organisaient pour le cas éventuel de la mort de Ferdinand VII ; les carlistes exerçaient une grande puissance d'opinion ; ils avaient de l'argent, des guérillas toutes prêtes sous le drapeau des nationalités provinciales. Cette opposition trop vive, trop hâtée, avait donné l'espoir au parti des *liberales* que le roi Ferdinand VII ferait un appel à leur force, à leur énergie : qu'opposer aux royalistes de Carlos si ce n'était la constitution et les cortès? De là résultait nécessairement un mouvement d'opinion qui devait dépasser M. de Zéa : un acte d'amnistie rappelait en Espagne les partisans des cortès salués par leurs anciens amis; le doux, le tempéré Martinez de la Rosa allait devenir comme le centre d'un plus vaste mouvement que celui d'une simple modification dans la loi héréditaire. On marchait à une organisation nouvelle de la monarchie espagnole : serait-il possible de poser des limites à cette action occulte d'un parti sur lequel on était obligé de s'appuyer? Une opinion qui espère le pouvoir se fait timide d'abord, puis quand elle grandit elle déborde pour emporter toutes les digues. Le roi Ferdinand VII n'était pas dénué de sens et de droite raison. Il ne voulait se dépouiller d'aucune de ses prérogatives; s'il n'aimait pas les partisans de Carlos, il avait répugnance aussi pour les amis des cortès. De là cette lutte continuelle dans l'esprit du roi. Pour assurer le droit de la reine Christine, il avait besoin des *liberales*, et il savait que ces *liberales* compromettraient son pouvoir. M. de Zéa fit alors adopter la convocation des cortès *por estamentos*, chargées de reconnaître et de proclamer la nouvelle loi de succession et de saluer l'infante comme héritière légitime du royaume. Par le décret de convocation, on se renfermait textuellement dans la question de famille, sans toucher aux formes constitutives de la monarchie. Et néanmoins, ces concessions faites, il était impossible que la marche des affaires n'entraînât pas la royauté dans de nouvelles voies constitutionnelles.



Ce fut un temps de fêtes que les quatre journées du 21 au 28 juin 1833, avec leurs royales fonctions des taureaux, leurs splendides cérémonies, leurs illuminations du Prado et de la *plaza Mayor* (1). Derrière la régence apparaissait la constitution ; l'opinion générale ne permettait pas de croire que la convocation de cette assemblée fût une simple forme. On avait violemment remué les idées d'un peuple entier, la pensée des cortès était partout dans la bourgeoisie ; le roi avait posé sans doute un point d'arrêt aux partis, mais cet obstacle ne serait-il pas facilement écarté? Le système de M. de Zéa ne pouvait être qu'une transition; la

(1) J'y assistai avec M. de Rayneval, alors ambassadeur à Madrid.

voix de la modération ne pouvait se faire longtemps entendre au milieu d'une nation si ardente par ses principes et ses opinions; on était pour don Carlos ou pour les cortès, pour la constitution par province ou pour l'unité constitutionnelle de 1812; et au milieu de tout cela, le roi gardait sa conviction personnelle avec ténacité, si bien que, malgré la volonté de son conseil, Ferdinand VII insistait pour intervenir dans la querelle de don Miguel et de don Pedro, question si capitale aux yeux de la France et de l'Angleterre. Les choses continuèrent ainsi durant la longue agonie de Ferdinand VII. La session des cortès *por estamentos* se borna à reconnaître la loi de succession et à sanctionner la pragmatique royale.

Le roi mourut le 29 septembre 1833, à trois heures du matin (1). A ce moment seul la question fut tout à fait engagée au point de vue de la diplomatie et des partis. Le gouvernement français n'hésita point à reconnaître le droit public de la pragmatique, et la déclaration suivante fut solennellement publiée : « Le roi d'Espagne est mort le 29 septembre. Une dépêche télégraphique, expédiée par M. de Rayneval, en a apporté hier la nouvelle au gouvernement du roi. Conformément aux dernières dispositions de Sa Majesté Catholique, la reine douairière est déclarée régente pendant la minorité de la jeune reine Isabelle. Le ministère a été maintenu; Madrid était parfaitement tranquille. Un courrier part cette nuit pour porter à M. de Rayneval l'ordre de déclarer que le gouvernement du roi est disposé à reconnaître la nouvelle souveraine dès qu'il aura reçu les notifications nécessaires. » C'était ainsi un engagement pris. On s'y était préparé. L'attitude adoptée par don Carlos, ses liaisons avec tout le parti légitimiste français, ne pouvaient laisser le moindre doute à cet égard. M. de Rayneval, lié avec les libéraux modérés en Espagne, promettait l'appui de son gouvernement à un système calme, tempéré, sous la régente.

A Madrid, toutes les autorités qui constituaient le gouvernement de Ferdinand VII n'hésitèrent pas à reconnaître la jeune reine Isabelle et à saluer la régence de Marie-Christine dont la sagacité s'était montrée dans cette difficile négociation. Le vieux conseil de Castille lui vota une adresse de dévouement :

« Madame, le conseil réuni, ayant lu le décret de Votre Majesté, par lequel vous daignez lui communiquer la nouvelle de la mort du roi, notre seigneur don Ferdinand VII, auguste époux de Votre Majesté, a été pénétré du plus profond sentiment de douleur à cette triste nouvelle; et, sentant toute la perte que vient d'éprouver la monarchie, qui se trouve privée des vertus qui ornaient le meilleur des rois, ordonne de prendre toutes les dispositions usitées en pareil cas et d'expédier dans tout le royaume des circulaires pour faire connaître ce douloureux événement et les résolutions de Votre Majesté. Le conseil dépose également aux pieds de Votre Majesté l'expression d'une douleur si vive, que le silence seul peut bien l'exprimer. Il se conforme à la pieuse résignation de Votre Majesté, dont l'amour a tant souffert de cette perte douloureuse, et qui, se conformant aux décrets de la divine Providence, doit veiller aux besoins de cette monarchie. Le conseil voit avec la plus vive satisfaction que les qualités éminentes que possède Votre Majesté feront le bonheur de la nation, qui les a déjà éprouvées, et qu'elle les transmettra à son auguste fille aînée la reine doña Isabelle II, pour qu'au temps voulu ses sujets jouissent des heureux résultats du gouvernement de Votre Majesté.

« Madrid, le 30 septembre 1833 (2). »

Le conseil de Castille en cette circonstance s'exprimait auprès de la reine Christine comme l'avait fait le vieux conseil après le testament de Carlos II auprès de Louis XIV. Toutefois l'opposition allait commencer; le 1er octobre, manifeste de don Carlos pour réclamer la couronne que la pragmatique lui a enlevée.

« Combien a été douloureuse pour mon cœur la mort de mon bien-aimé frère! Au milieu de mes afflictions et de mes douleurs, j'éprouvais au moins la douce satisfaction de savoir qu'il existait, car sa conservation était pour moi du plus haut prix. Demandons tous à Dieu de le faire participer à sa sainte gloire, s'il ne jouit déjà de cet éternel et heureux séjour. Je n'ambitionne pas le trône, je suis loin de poursuivre avec ardeur des biens périssables; mais la religion et l'accomplissement de la loi fondamentale de la succession, et l'obligation particulière de défendre les droits imprescriptibles de mes fils et de tous mes parents bien-aimés, me forcent à soutenir et à défendre la couronne d'Espagne dont on a voulu me dépouiller par une sanction illégale et destructive de la loi qui légitimement et sans altération doit être immuable. Depuis le fatal moment de la mort de mon bien-aimé frère, je crus que les dispositions nécessaires allaient être prises en ma faveur pour me reconnaître et me proclamer; et si jusqu'à ce moment on eût pu considérer comme traître celui

(1) On l'avait cru mort deux fois déjà.

(2) En original sur le registre du conseil de Castille.

qui l'eût tenté, maintenant il le deviendra s'il ne se range sous mes bannières. Et je regarderai surtout comme tels les généraux, les gouverneurs et les autres autorités civiles et militaires qui en seront instruites lorsque la miséricorde de Dieu, si elle le juge convenable, me rendra au sein de ma patrie bien-aimée et à la tête de ceux qui me sont fidèles. Je recommande surtout la paix, l'union et la charité. Je ne puis supporter l'idée seule que les catholiques espagnols qui m'aiment puissent tuer, injurier, voler et commettre le moindre excès. L'ordre est le premier besoin de la justice, c'est la récompense des hommes bons et de leurs sacrifices; c'est le châtiment des méchants et de leurs sectateurs impies, devant Dieu et devant la loi. Et qu'ainsi s'accomplisse ce que j'ai tant de fois désiré! »

Don Carlos, qui prenait dans ce manifeste le titre de roi des Espagnes, appelait un heurtement de couronne et de peuple, en un mot la guerre civile. La régente lui répondait par un décret de proscription.

« D'après une série de faits pleinement avérés et plus que décisifs, j'ai acquis la funeste certitude que l'infant don Carlos-Maria-Isidore a pris une résolution hostile et aspire à usurper le trône de mon auguste fille dona Isabelle II, au mépris de la loi fondamentale et vivante de l'État, de la dernière volonté du roi, mon époux, qui jouit de la gloire éternelle, et de la reconnaissance de la nation donnée récemment aux cortès par les prélats, les grands, les nobles et les députés des villes, auxquels ont uni leurs protestations de fidélité à la fille aînée du roi les municipalités et autorités civiles et militaires de la monarchie. Cette conspiration téméraire jetterait la fidèle nation espagnole dans un abîme de maux et d'horreurs après tant de souffrances qu'elle a eues à supporter dans ce siècle. Cela n'étant pas juste, et ne pouvant pas tolérer que l'on cherche à fomenter la guerre civile au milieu de mes peuples par les moyens destinés à subvenir dignement et convenablement à l'entretien d'une personne obligée, tant par sa haute position que par les liens étroits du sang, à respecter les droits reconnus de l'auguste fille de son frère et à maintenir dans le royaume la paix dont il a besoin pour les améliorations et le bien-être que j'espère lui procurer, j'ai décidé et j'ordonne par le présent décret qu'il soit procédé immédiatement au séquestre (*embargo*) et à la consignation au trésor royal de tous les biens, de quelque nature qu'ils soient, appartenant en propriété à l'infant don Carlos... Vous le tiendrez pour entendu et veillerez à son entière exécution (1). »

Cette situation des affaires était si prévue par les cabinets de Londres et de Paris, qu'ils ne pouvaient en être surpris; ils avaient tout le loisir de s'y préparer. Vis-à-vis d'eux, aucune difficulté n'était, ne pouvait être élevée sur le droit successorial. Déjà ce point en litige avait été réglé entre les deux puissances : dona Isabelle de Bourbon serait reine des Espagnes, sous la régence de Marie-Christine, aux yeux de la France et de l'Angleterre. S'il y avait du doute sur ce point, il n'aurait pu durer longtemps, car l'attitude du parti légitimiste en France ne permettait pas une autre décision. Ce parti soutenait don Carlos, comme un marchepied à une restauration de la branche aînée; d'où la nécessité d'appuyer le gouvernement de la reine; bien entendu, toutefois, que l'on n'irait pas jusqu'à l'extrême mouvement des cortès, parce que, là aussi, était un danger. Si les légitimistes soutenaient don Carlos, les républicains appuyaient la constitution anarchique de 1812, ce qui était ni plus ni moins que la révolution pleine et entière en France. Ainsi la marche diplomatique était toute tracée : reconnaître Isabelle II et maintenir M. de Zéa. C'est dans ces termes que M. de Rayneval avait reçu ses instructions, sur lesquelles il dut se concerter avec M. de Villiers, esprit très-avancé que le cabinet anglais envoyait à Madrid pour suivre attentivement la marche de la question politique.

M. de Rayneval et M. de Villiers (2), à Madrid, devaient donc marcher de concert, au moins par les instructions respectivement communiquées; mais l'instinct habile de l'ambassadeur de France s'aperçut bientôt que les ordres secrets de M. de Villiers différaient sur plusieurs points des instructions publiques. Ainsi M. de Rayneval devait soutenir vivement M. de Zéa, parce que la France ne voulait pas se séparer d'une manière absolue des idées continentales et modérées, tandis que M. de Villiers, loin de craindre le débordement des idées révolutionnaires, en souhaitait secrètement le triomphe, parce que cette agitation seconderait tout à fait le parti anglais en Espagne, laissant loin de lui l'influence française qui se rattachait à la tempérance de M. de Zéa. D'après M. de Villiers, l'état réel des esprits ne permettait pas le milieu dans un pays où le sol brûlait; si donc on voulait vaincre don Carlos, il fallait franchement s'appuyer sur le parti des cortès, et der-

(1) Ce décret, daté du 17 octobre, est écrit de la main de la reine régente.

(2) Depuis lord Clarendon, membre aujourd'hui du cabinet anglais.

rière les cortès se trouvait toute la masse des intérêts et des passions que la constitution de 1812, soutenue par M. Canning, avait mis en jeu; aussi M. de Zéa était-il fort compromis vis-à-vis du parti ardent. A mesure que les carlistes obtenaient un succès attribué à la trahison, ou bien que l'opinion libérale croyait à sa propre force, à sa nécessité, aussitôt elle demandait le renvoi de M. de Zéa. Toute modération était alors importune, tout point d'arrêt insupportable. Le ministre fut donc obligé de donner sa démission, parce qu'on marchait à des résolutions plus fermes, mieux dessinées, et un décret royal fut publié en ces termes :

« Le service de l'État exigeant que don Francisco de Zéa Bermudez remplisse les obligations que lui impose sa charge effective de conseiller d'État, j'ai résolu, au nom de ma fille bien-aimée la reine Isabelle II, de le relever des fonctions de ministre d'État, demeurant satisfaite de ses talents, de ses services et de sa loyauté éprouvée. En considération des vastes connaissances de don Francisco Martinez de la Rosa et de son attachement notoire à la personne et aux droits de ma fille bien-aimée la reine Isabelle II, je le nomme, en son nom royal, secrétaire d'État et ministre des relations extérieures. »

C'est par cet acte que commençait le ministère de M. Martinez de la Rosa, esprit disert et littéraire, avec une connaissance moins étendue que M. de Zéa des intérêts et des négociations de l'Europe. M. Martinez de la Rosa, qui avait beaucoup acquis par l'expérience depuis 1823, n'était pas un homme capable de jeter l'Espagne dans le désordre. Ses études étaient calmes, ses habitudes modérées; mais M. Martinez de la Rosa serait-il maître toujours de ce mouvement libéral qui l'emportait au delà de toutes concessions lentes, réfléchies? Son arrivée au pouvoir nécessitait la convocation des anciennes cortès, une amnistie pour les opinions les plus extrêmes de 1812 et de 1820, et l'organisation des municipalités. Dans les affaires on ne s'appartient pas; on marche en vertu d'une certaine destinée qui fait que les hommes sont enchaînés aux positions et qu'ils obéissent à la loi qu'elles imposent. Les mesures préparées contre le clergé en Espagne furent une faute au milieu d'un peuple ardent catholique.

La lutte donc était partout non-seulement ouverte et hardie entre le gouvernement et don Carlos, mais encore entre ce même gouvernement et le parti révolutionnaire qui s'agitait d'instinct, parce qu'il avait la conviction que la régente aurait besoin de lui contre les carlistes. M. Martinez de la Rosa, quoique ancien membre des cortès, n'avait aucune idée de bouleverser la monarchie espagnole : sa pensée était de limiter la question dans une lutte personnelle contre don Carlos, en s'appuyant sur les idées modérées. Mais qui peut imposer des limites quand une impulsion est donnée? Tout progresse, et dans un pays violent surtout comme l'Espagne, les passions fermentent avec une vivacité instinctive. M. Martinez de la Rosa, pour la masse du parti, c'étaient les cortès, la constitution de 1812, et l'on y tendait invinciblement.

Telle était l'Espagne lorsque le soulèvement carliste se manifesta comme une longue traînée de poudre et vint donner une nouvelle énergie au parti révolutionnaire. Dans cette situation nouvelle, pour la première fois il fut parlé d'une intervention de la France. « L'intervention possible, loin d'avoir un caractère de révolution, disaient quelques-unes des notes, serait un gage de modération et de sécurité; la France ne pouvait souffrir la guerre civile sur ses frontières, et la possibilité pour le parti légitimiste de placer son quartier général sur les Pyrénées. Ce n'était pourtant pas là tout le danger; on devait craindre que la modération elle-même ne fût débordée par l'extrême mouvement à Madrid et dans l'Andalousie, et n'était-ce pas là ce que l'Europe redoutait elle-même? La France devait donc s'opposer au succès de l'extrême mouvement dans la Péninsule, au besoin par la force militaire; car, les cortès de 1812 triomphant, le parti républicain s'en aiderait pour reprendre sa revanche. Madrid deviendrait un refuge pour l'anarchie, un foyer pour la propagande. L'intervention serait donc toute pacifique, précautionneuse et dirigée à la fois contre les partis carliste et républicain; elle n'appuierait que le changement dans la loi successoriale, sur laquelle l'Europe était presque d'accord. Au reste, la pensée d'une intervention était encore dans le domaine absolu des éventualités. Ce ne serait qu'au cas d'une nécessité urgente et combattue que la France se déciderait à une mesure si coûteuse. »

A ces considérations les cours de Vienne et de Pétersbourg répondaient : « qu'en admettant le principe d'intervention comme un droit général (ce que la France de juillet 1830 avait combattu), il était difficile de croire au but pacifique et modéré que se proposait la France; par la force des choses, son armée, ses généraux, son drapeau, étaient révolutionnaires; l'aspect de ses soldats, quelle que fût leur discipline, produirait un sentiment de joie et d'espérance au milieu des patriotes espagnols. Malgré lui, donc, le gouvernement français se ferait complice de l'anarchie. Il fallait laisser au temps le soin de régler les

résultats d'une guerre civile inhérente aux mœurs espagnoles. Il était libre au gouvernement français de soutenir moralement par la diplomatie la nouvelle royauté à Madrid, comme il était libre aux autres puissances d'appuyer les droits de don Carlos, pourvu que tout se fît par les voies de persuasion et sans l'intervention des armes; qu'au reste, ne s'agissant encore que d'une éventualité, il était inutile d'avoir ainsi prématurément une opinion arrêtée. »

Le gouvernement anglais, d'accord sur bien des points avec la France, repoussait alors également l'intervention armée par les Pyrénées (il changea de thème plus tard) : ce n'était pas qu'il craignît le triomphe des cortès même de 1812; mais l'ancienne école de M. Canning aurait vu avec un déplaisir marqué une armée française passer de nouveau la Bidassoa, comme en 1823, et le souvenir de M. Canning était vivace dans le parlement. Dans cette incertitude, le cabinet français, qui n'était pas en mesure de s'affranchir de toute influence européenne, borna ses précautions à rassembler une division de 15,000 hommes sur les Pyrénées.

L'Europe continentale avait pris, je le répète, à l'égard de la question espagnole une situation irrégulière; ni l'Autriche, ni la Russie, ni la Prusse, n'avaient reconnu le changement opéré dans le droit successorial par la pragmatique de Ferdinand VII. Jusque-là, c'était dans leur liberté; chaque gouvernement est maître, en effet, de prendre la détermination qui lui convient. Mais ce qui se passait n'était pas de même nature; il était constant que, par une certaine répugnance pour la révolution de juillet, la Russie fournissait des subsides à don Carlos, l'Autriche l'aidait de ses conseils, la Prusse le souffrait. Il y avait même plus : deux puissances secondaires, Naples et la Sardaigne, soit par engagement, soit par entraînement, promettaient et donnaient des secours effectifs à don Carlos. A ces démonstrations plus ou moins considérables, il fallait opposer un système net, et alors à Londres, de concert avec M. de Talleyrand et lord Palmerston, fut signé le traité de la quadruple alliance (23 avril 1834), traité qui fut plutôt une démonstration qu'un acte définitif tel que l'entendait l'ancien droit public :

« Sa Majesté la reine d'Espagne, pendant la minorité de sa fille Isabelle II, reine d'Espagne, et Sa Majesté Impériale le duc de Bragance, régent des royaumes du Portugal et des Algarves, au nom de la reine dona Maria II, intimement convaincues que les intérêts et la sûreté des deux couronnes exigent l'emploi immédiat et vigoureux des efforts réciproques pour terminer les hostilités qui, si d'abord elles eurent pour but de renverser le trône de Sa Majesté Portugaise, fournissent aujourd'hui appui et protection aux sujets mécontents du royaume d'Espagne; désirent lesdites Majestés pourvoir à la fois aux moyens nécessaires pour rétablir la paix et le bonheur intérieurs et resserrer sur des bases réciproques et solides l'avenir des deux États; en conséquence de ces considérations, Leurs Majestés régentes se sont adressées à Leurs Majestés le roi des Français et le roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande. Ces deux derniers princes, considérant l'intérêt qu'ils doivent toujours prendre à la sûreté de la monarchie espagnole, et animés du plus ardent désir de contribuer à l'établissement de la paix, tant péninsulaire qu'européenne, et Sa Majesté Britannique considérant en outre les obligations spéciales qui émanent de son ancienne alliance avec le Portugal, ont consenti d'agir comme parties dans ledit traité. A cet effet, les plénipotentiaires sont convenus des articles suivants : Sa Majesté Impériale le duc de Bragance, au nom de la reine dona Maria II, s'oblige à mettre en action tous les moyens qui sont en son pouvoir pour chasser l'infant don Carlos des domaines portugais (1). Sa Majesté la reine d'Espagne, priée et invitée par son Altesse Royale le duc de Bragance, ayant en outre de très-justes et de très-graves reproches contre l'infant don Miguel, pour le soutien qu'il a prêté à l'infant don Carlos d'Espagne, s'engage à faire entrer sur le territoire portugais le nombre de troupes espagnoles suffisant et nécessaire pour coopérer avec celles de Sa Majesté Impériale, s'engageant en outre la reine d'Espagne à entretenir pour son compte et sans aucuns frais de la part du Portugal les troupes espagnoles, lesquelles troupes seront reçues et traitées partout de même que les troupes de Sa Majesté Impériale le duc de Bragance, et Sa Majesté s'engage à faire retirer ses troupes du territoire portugais dès l'instant que l'expulsion desdits infants sera accomplie, et lorsque la présence de ces troupes ne sera point demandée par Sa Majesté Impériale. Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne s'engage à coopérer, en employant une force navale pour seconder les opérations et déterminations nécessaires d'après le présent traité. Dans le cas où la coopération de la France sera jugée nécessaire par les hautes parties contractantes, Sa Majesté le roi des Français s'engage à faire tout ce que lui et ses très-augustes alliés détermineront d'un commun accord. Les hautes parties contractantes sont convenues qu'en conséquence des at-

(1) Don Carlos y avait cherché un refuge.

tributions contenues dans les précédents articles, on procédera immédiatement à faire une déclaration annonçant à la nation portugaise les principes et le but du présent traité; et Sa Majesté Impériale le duc de Braganee, animé du sincère désir d'effacer tout souvenir du passé, et désirant réunir autour du trône de sa fille la nation entière, déclare son intention de publier une amnistie complète et générale en faveur de tous les sujets de Sa Majesté Impériale. »

Ce traité ne contenait en lui-même aucun engagement bien précis de la part du gouvernement français; l'Angleterre s'obligeait seule à coopérer par des forces navales; la France restait dans le vague d'un système de protection que des conventions subséquentes devaient établir et régler, et en l'état des affaires nulle résolution ne pouvait être prise sérieuse et définitive. On remarquera les similitudes qui existent encore entre cette époque (1834) et le temps de la régence (1720); M. de Talleyrand stipule à Londres avec lord Palmerston comme l'habile abbé Dubois avec lord Stanhope : c'est un traité accidentel de situation et de circonstance; c'est une arme plutôt qu'un principe.

Si l'on jetait un regard sur l'Espagne, la guerre civile y prenait un caractère très-grave. Depuis l'avénement de M. Martinez de la Rosa, la faible régence de la reine Christine se trouvait entre deux dangers déjà signalés, l'insurrection des carlistes et les exigences impératives du mouvement des cortès, auxquelles on avait dû faire un appel pour soutenir les droits de la jeune reine. Timides d'abord, les *liberales* s'étaient montrés exigeants. M. Martinez de la Rosa avait essayé un statut royal, sorte de contrefaçon de la charte de 1814. D'après ce statut, les cortès générales devaient se composer de deux chambres (*estamentos*), celle des *proceres* du royaume (les grands) et celle des *procuradores* du royaume (les députés). La chambre des *proceres* se composait des archevêques, évêques, grands d'Espagne, titres de Castille, d'un nombre indéterminé d'Espagnols élevés en dignités et illustres par leurs services dans les différentes carrières, ministres secrétaires d'État, membres de la chambre des *procuradores*, conseillers d'État, ambassadeurs ou ministres plénipotentiaires, généraux de terre et de mer, membres des tribunaux suprêmes; propriétaires fonciers, propriétaires de fabriques, manufactures ou établissements industriels, réunissant à leur mérite personnel et aux autres motifs de considération la jouissance d'un revenu annuel de soixante mille réaux (quinze mille francs) et la condition d'avoir été antérieurement membres de la chambre des *procuradores*. Pouvaient aussi y être appelés ceux qui, dans l'enseignement public ou dans la culture des sciences et des lettres, auraient acquis un grand renom et de la célébrité, pourvu qu'ils jouissent d'un revenu de soixante mille réaux, provenant soit de leurs biens propres, soit d'un traitement du trésor public. La dignité de *proceres* du royaume était héréditaire pour les grands d'Espagne; le roi nommait les autres *proceres*, et leur dignité était à vie. Le nombre des *proceres* du royaume était illimité. La chambre des *procuradores* devait se composer de personnes élues conformément à la loi. Pour être *procurador*, il fallait être né en Espagne ou fils de parents espagnols, avoir trente ans accomplis, jouir d'un revenu propre de douze mille réaux (trois mille francs), être né dans la province où l'on est nommé ou y résider depuis deux ans, ou y posséder une propriété de ville ou de campagne. Ne pourraient être *procuradores* ceux qui se trouveraient sous la poursuite d'un procès criminel ou condamnés par un tribunal à une peine infamante; ceux qui seraient affectés de quelque incapacité physique notoire ou d'une nature chronique; les négociants déclarés en faillite ou qui auraient suspendu leurs payements, les propriétaires dont les biens seraient hypothéqués, les débiteurs du trésor public. La durée des pouvoirs des *procuradores* devait être de trois ans (1).

C'était une copie de la charte française adaptée aux mœurs et aux habitudes de l'Espagne. M. Martinez de la Rosa espérait renfermer la tendance des esprits dans les limites du statut royal. Cette illusion devait se dissiper bientôt; dans les choses politiques, un premier pas en commande un second; un peu de liberté entraîne à beaucoup de licence, surtout chez un peuple neuf pour ces sortes d'émotions. On peut largement oser avec des masses fatiguées; avec des populations ardentes, il faut se garder de faire luire cette espérance des institutions constitutionnelles. Le statut royal ne pouvait donc satisfaire les populations, et il compromettait le pouvoir de la reine, si faible encore; car en face de ces cortès éclatait l'insurrection des provinces, timide d'abord, puis s'étendant aux quatre coins de l'Espagne. Le siége de ce gouvernement insurrectionnel s'était placé dans les provinces basques, aux frontières des Pyrénées; l'organisation n'était pas complète encore; mais déjà s'élevait, à la tête des bandes, un général actif, brave, de premier ordre, adoré du soldat, Zumalacarreguy. Les guerres civiles ont leur personnalité, elles enfantent leurs héros; avec Zumalacarreguy, les insurgés espéraient la conquête

(1) L'*Estatuto real* fut promulgué en mai 1834.

de l'Espagne, la ruine des *liberales*, en présence des généraux de la reine s'épuisant en marches forcées.

L'insurrection devenait un fait assez grave pour appeler l'attention de l'Europe, lorsque tout à coup un événement plus important encore vint singulièrement compliquer les affaires d'Espagne et grandir les destinées de l'insurrection : ce fut l'arrivée inespérée sur le théâtre de la guerre de don Carlos, roi d'un grand parti en Espagne. Comment don Carlos était-il parvenu à se rendre au sein de l'insurrection à travers toutes les polices, et de qui tenait-il ses passe-ports? S'il n'y avait aucune complicité, il y avait au moins une audace romanesque dans cette course aventureuse. En voici les détails : un moment retiré en Portugal, don Carlos avait quitté la Péninsule, à la suite du traité de la quadruple alliance, pour se rendre en Angleterre; les whigs l'avaient accueilli avec cette froideur inquiète, symptôme de l'abandon d'une cause. Au contraire, don Carlos avait été chaudement entouré par tout le parti tory, qui voyait en lui un en-cas. Sans prendre officiellement sa cause en mains, les envoyés secrets de l'Europe lui avaient fourni des subsides en argent, en munitions. Comme don Carlos avait des amis dévoués, sa résolution fut bientôt arrêtée de se rendre en Espagne. Il pouvait choisir deux voies pour son itinéraire : la mer jusqu'à Saint-Sébastien ou le continent par Calais, et alors traverser le territoire de la France jusqu'aux Pyrénées. La dernière voie, plus périlleuse néanmoins, fut préférée : don Carlos fit la route de Calais à Paris en chaise de poste; il résida même quelques jours dans une des rues les plus populeuses, fit des visites en voiture découverte, puis, traversant toute la France, il toucha les Pyrénées, et, par Bayonne, il fut bientôt au milieu des siens, qui le saluèrent du titre de roi. Par cet événement inattendu, l'organisation militaire avait pris un développement considérable sous un chef né véritablement des circonstances, tête de haute capacité militaire, je le répète, Zumalacarreguy. Au milieu de ces troupes levées à la hâte, il avait su introduire la première force de toutes, la discipline du soldat et l'organisation des corps.

Le gouvernement de la reine était donc menacé par deux dangers imminents : le soulèvement carliste partout se prononçant avec énergie, et, ce qui était au moins aussi dangereux, les progrès de l'esprit révolutionnaire marchant à grands pas vers la constitution de 1812 avec la souveraineté du peuple. Le régime du statut royal n'avait eu qu'une très-courte durée; les grandes cortès allaient être convoquées. Par la force des choses, M. Martinez de la Rosa avait cédé son poste à un ministère plus avancé, car rien ne pouvait apaiser le parti révolutionnaire alors en péril; il allait aux excès pour cacher ses terreurs, et un décret solennel venait de proscrire l'infant don Carlos et de prononcer la confiscation de ses biens. Dans ces circonstances sérieuses, il s'était formé un parti parmi les partisans de la reine, qui voulait mettre un terme à la guerre civile en traitant avec l'infant don Carlos, et, à ce point de vue, il était soutenu par les torys et l'Europe continentale. On avait tâté les conseils de don Carlos. « Il est prêt, disait une note de cabinet, à abdiquer en faveur de son fils, qui portera le nom de Charles VI; il est prêt à quitter l'Espagne aussitôt que la régente Christine s'absentera du royaume; il permet les fiançailles de son fils aîné avec la princesse Isabelle; il reconnaît les dettes contractées et consolidées jusqu'au décès de Ferdinand VII; il promet amnistie pleine et entière pour délits politiques; il promet la réunion immédiate des anciennes cortès pour la révision et sanction légitime et définitive de tous les actes faits depuis la mort de Ferdinand VII, qu'il méconnaît comme émanés d'un gouvernement illégitime. » Ces conditions acceptées, les hostilités en Espagne auraient fini, comme toutes les guerres civiles, par une transaction.

Une autre fraction du parti de la reine Christine penchait vers l'intervention anglo-française, en vertu du traité de la quadruple alliance. Les termes précis de ce traité ne disaient rien de semblable; il s'agissait, du côté de la France, d'un appui moral ou d'un concours diplomatique : les articles additionnels signés par les plénipotentiaires s'étaient bornés à déclarer que la France prendrait sur ses frontières toutes les mesures nécessaires pour empêcher de secourir les insurgés en armes ou en munitions de guerre; l'Angleterre seule devait fournir une force navale. Jusque-là donc, aucun principe, aucun devoir d'intervention posé d'une manière positive, et néanmoins le parti christino, inquiet des projets de don Carlos, craignant surtout que, s'il s'emparait de Burgos ou de Bilbao, l'Europe ne reconnût sa souveraineté royale, avait fait une démarche active à Londres et à Paris pour demander l'intervention armée comme conséquence du traité de la quadruple alliance. Une telle résolution était trop prononcée, trop décisive; la France devait hésiter non-seulement au point de vue diplomatique, mais encore en ce qui touche les subsides de guerre qu'allait entraîner l'entretien d'une armée de 80,000 hommes. L'Europe allait-elle assister tranquille, comme en 1823, à une invasion française en Espagne?

Telles étaient les difficultés capitales qui se rattachaient à la pensée d'une interventinn militaire en Espagne, et M. de Talleyrand consulté s'était prononcé d'une manière négative. Il avait même rédigé un mémoire très-explicite, très-serré, pour prouver que rien de semblable à une intervention armée ne se trouvait dans le traité de la quadruple alliance; on pouvait bien appuyer, secourir le gouvernement de la reine par des moyens d'armes, de subsides et de diplomatie; mais lancer une armée en Espagne par les Pyrénées, c'était se compromettre avec l'Europe, briser le cabinet des whigs en Angleterre, et par-dessus tout prêter le flanc aux partis intérieurs qui ne demandaient pas mieux qu'un moyen et une occasion d'entamer la guerre civile. Telle était l'opinion très-prononcée du roi, fermement opposé à toute idée d'intervention qui dépasserait les bornes d'un secours assez limité pour ne pas compromettre la sécurité de l'intérieur et la paix du monde. Rien ne l'aurait fait revenir sur cette pensée; le roi disait avec sa haute expérience qu'une guerre en Espagne serait coûteuse, meurtrière et peut-être sans effet; il en avait eu l'expérience durant son émigration; il avait vu alors l'esprit des populations exaspérées contre l'invasion des Français; à Cadis, il avait assisté aux premières émotions des cortès, il avait vu l'aigle même de l'empire blessée sur les Sierras-Nevadas. En opposition avec ces sentiments si raisonnés, M. Thiers se déclarait pour l'intervention : ce n'était pas seulement le résultat de son affection pour les choses militaires et de son enfantillage de plans de campagne, mais la conséquence inflexible de sa position révolutionnaire. Cette position lui imposait des devoirs de parti; menacée en Espagne, la révolution demandait secours, pouvait-on le lui refuser? M. Thiers commençait à développer cette politique étourdie et nulle qui, avec beaucoup de bruit et de fracas, produisait peu; tandis que la capacité consiste à faire peu de bruit, peu de fracas, et à produire beaucoup. La mauvaise politique emploie mille bras pour lever un poids imperceptible, la forte politique avec un tout petit levier remue les grandes questions.

Dans la nouvelle phase où se trouvait la question espagnole, il fallut négocier à la fois à Londres et à Paris : le gouvernement anglais reconnaissait en principe « que le traité de la quadruple alliance et les articles additionnels n'autorisaient pas une intervention militaire, directe et avouée, comme en 1823 sous le duc d'Angoulême; on ne pouvait suivre un tel précédent repoussé par toute l'école des whigs et de M. Canning. » Cependant la demande du duc de Frias, ambassadeur à Paris, était formelle, explicite; il fallait donc prendre un parti qui, sans porter aucun ombrage en Europe, correspondît aux besoins des christinos. Deux précédents servirent de bases aux stipulations du cabinet. Dans les affaires de la Belgique et du Portugal, on avait admis l'intervention navale et les recrutements irréguliers d'hommes de toutes les nations. Il fut donc décidé que la reine Isabelle serait autorisée à faire des enrôlements en France, en Angleterre, comme don Pédro avait fait pour son expédition de Portugal. Et de plus, pour servir de noyau à ce recrutement de véritables condottieri, la France prêterait à la reine d'Espagne la légion étrangère, actuellement à son service dans la régence d'Alger, et composée de réfugiés allemands, polonais, italiens. Voici comment cette résolution était annoncée :

« A la suite d'une convention signée le 28 juin 1835, par le ministre des affaires étrangères le duc de Broglie et l'ambassadeur d'Espagne le duc de Frias, la légion étrangère doit quitter le service de la France, et Sa Majesté Catholique prendra à sa solde les officiers, sous-officiers et soldats dont elle se compose. Sa Majesté le roi des Français s'engage à ne les recevoir de nouveau à son service, ensemble ou séparément, que du consentement formel du gouvernement espagnol. Des bâtiments français les transporteront du territoire de la régence d'Alger sur le point de la Péninsule désigné par le cabinet de Madrid; ils conserveront leurs armes et équipements, dont la valeur sera fixée par une estimation contradictoire, et remboursée au gouvernement français par le gouvernement espagnol. Enfin, un commissaire espagnol doit se rendre en Afrique sur un bâtiment de la marine royale de France pour procéder tant à l'admission au service d'Espagne de la légion étrangère qu'à l'estimation ci-dessus. »

Un ordre du cabinet anglais permettait aussi les enrôlements pour la reine Isabelle d'Espagne.

« *A la cour de Saint-James*, *10 juin* 1835.

« Présente sa très-excellente Majesté en son conseil :

« Sa Majesté, de l'avis de son conseil privé, désirant faciliter l'engagement de tous individus quelconques au service militaire et naval de Sa Majesté Isabelle II, reine d'Espagne, a pour agréable d'ordonner qu'à partir de cejourd'hui il sera permis légalement à tout individu d'entrer au service de terre ou de mer de sadite Majesté, comme officier commissionné ou non, comme simple soldat, matelot ou marinier, et de servir sadite Majesté dans toute entreprise militaire, en toute opé-

ration sur terre et sur mer, et d'accepter toute nomination ou commission de sadite Majesté, et de s'enrôler à son service en acceptant de l'argent, une solde ou des gratifications. La présente autorisation n'aura force que pour deux ans.

« William L. Bathurst (1). »

A Madrid, M. Martinez de la Rosa était emporté par le mouvement qui poussait M. de Toreno aux affaires; après lui vint M. de Mendizabal, singulier empirique qui promettait de tout payer sans avoir aucune ressource (la révolution d'Espagne s'était faite surtout agioteuse). Déjà on commençait à remuer le sol des Espagnes par les principes empruntés à l'école de l'Assemblée nationale et de la Constituante : on allait droit à la sécularisation des ordres monastiques, force et grandeur de la nationalité espagnole. Plagiat de l'idée de 89, le mouvement à Madrid marchait vers la confiscation des biens du clergé et la vente de tout ce sol pour la création d'un papier-monnaie. Ce qui faisait la difficulté de la situation de M. de Rayneval à Madrid, c'est que dans cette question ministérielle il était complétement séparé de M. Villiers, l'ambassadeur d'Angleterre, avec lequel pourtant il devait marcher d'accord. Les instructions des whigs radicaux étaient larges, élastiques, en matière de révolution. Lord Palmerston soutenait M. Mendizabal et toutes les conséquences de son système, même la convocation des cortès dans les formes de 1812. M. de Rayneval ne pouvait aller jusque-là; la dernière limite de son adhésion ne s'étendait pas beaucoup en dehors des opinions de M. Martinez de la Rosa. La France avait admis même difficilement M. de Toreno; mais M. Mendizabal et les cortès, c'était une révolution nouvelle, et dès lors Madrid deviendrait le centre des intrigues républicaines contre la monarchie du 9 août; la propagande avait besoin d'une capitale. Lord Palmerston, qui n'avait pas en face les mêmes dangers pour son pays, voyait dans les cortès un moyen de grandir l'influence anglaise, et M. de Villiers agissait dans ce sens, tandis que M. de Rayneval s'opposait à toutes ses démarches par ce seul sentiment que les cortès c'était la république, et que le gouvernement français ne pouvait la souffrir sur les frontières des Pyrénées.

La reine Marie-Christine, femme d'un esprit ferme et distingué, ne partageait aucune de ces violences; si elle était fort attachée à son titre de régente et à la succession réglée par Ferdinand VII, elle restait hostile à cet esprit de révolution qui procédait par le pillage des églises et cherchait à lui enlever ses droits et ceux de sa fille, la jeune reine alors âgée de cinq ans à peine. Dès que le système de M. Martinez de la Rosa fut dépassé, on put dire que la volonté de la régente ne fut plus libre ni spontanée; l'esprit révolutionnaire l'opprima comme il domina l'Espagne. On devait d'abord ordonner la convocation des vieilles cortès conformément aux lois de 1812, avenir tout à fait inconnu, horizon sans bornes. L'acte de la reine fut ainsi conçu :

« Doña Isabelle II, etc., et, en son nom royal, doña Maria-Cristina de Bourbon, reine régente pendant la minorité de mon auguste fille, voulant resserrer les liens qui unissent les libertés de cette noble, loyale et magnanime nation, au trône de ma fille bien-aimée, j'ai résolu, le conseil de régence et celui des ministres entendus, de la consulter dans son organe le plus certain et le plus légitime, savoir, les cortès du royaume, convoquées suivant un système électoral représentant les intérêts sociaux d'une manière plus large que celle qui est actuellement en vigueur. Ces cortès, qui se réuniront le plus promptement possible, reviseront, d'accord avec l'autorité de la couronne, le statut royal pour assurer d'une manière stable et permanente l'entière exécution des lois fondamentales de la monarchie, et constitueront définitivement la grande société espagnole. J'ordonne en conséquence que, le 16 novembre de cette année, les *proceres* et les *procuradores* se réunissent en cortès dans la capitale du royaume (2). »

Avec ce décret qui ne laissait plus rien debout ni du statut royal, ni de l'autorité suprême, étaient promulguées les nominations des capitaines généraux pris dans la pensée la plus ardente des cortès : c'étaient le glorieux Palafox, saint et grand nom de Saragosse, Mina, ce héros de la Catalogne, Quiroga et Espinosa. Certes, l'Espagne pouvait s'honorer de ces illustrations des grands jours de la guerre d'indépendance; mais en ce moment ils exprimaient l'idée des cortès de 1812, de la révolution militaire de l'île de Léon, souvenir si menaçant pour les royautés européennes. Aussi pou-

(1) On lisait quelques jours après sur tous les murs de Paris :

« La légion étrangère étant destinée à passer en Espagne, M. le ministre de la guerre a décidé que tous les Français qui seraient dans l'intention d'y aller soutenir la cause constitutionnelle pourront, par exception et sans autorisation de sa part, être reçus à contracter un engagement pour cette légion.

« Le conseiller d'État, préfet de la Seine,

« Comte de Rambuteau.

« Paris, le 30 juin 1835. »

(2) L'acte de convocation des cortès est du mois de septembre 1835.

vait-on prévoir que, comme complément à ces mesures, les cortès une fois réunies, il serait tenté un mouvement contre la régence de la reine Christine; et c'est dans la crainte prévue d'une telle révolution que M. de Rayneval avait reçu l'ordre de quitter Madrid, si le parti des cortès essayait de dépouiller la régente de son autorité légitime et la jeune reine de sa couronne.

Plus le mouvement révolutionnaire bouleversait les intérêts, plus aussi grandissait la cause de don Carlos, représentant de la vieille Espagne; son armée avait des succès incontestés; don Carlos invoquait précisément les idées religieuses, ardentes, catholiques, que blessaient profondément les révolutionnaires de Madrid. Dans le but de mettre un terme à cette inévitable anarchie, les torys avaient, dans leur passage au pouvoir, rêvé un projet de conciliation auquel le gouvernement français, en haine de l'anarchie, était tenté d'adhérer lorsqu'il vit l'immense danger d'un triomphe de la démocratie en Espagne. Ce projet consistait à fiancer la jeune Isabelle II avec le fils aîné de don Carlos, désigné prince des Asturies. En présence de l'anarchie révolutionnaire, le meilleur parti à prendre, n'étaient-ce pas les fiançailles des deux branches d'Espagne pour mettre fin au mouvement démocratique? Toutes les guerres civiles finissent par des transactions. Il ne faut jamais prétendre à l'absolu dans les principes; les causes se perdent par leur roideur.

Résolue cependant dans les limites indiquées déjà par le conseil des ministres en France et par les whigs en Angleterre, la question de l'intervention en Espagne n'était pas finie; elle était de la nature de ces sortes d'affaires qui, ne se terminant pas d'un seul coup, se continuent et se développent à mesure qu'un fait nouveau s'offre aux intérêts des partis. Ainsi, chaque fois que la cause des cortès était trop exposée à Madrid, les hommes de la révolution de 1830 insistaient pour l'intervention immédiate, absolue; ils la voulaient parce que c'était une cause sympathique comme celle de don Pedro en Portugal. Le gouvernement français cherchait en vain à garder une certaine mesure entre ces idées. N'y aurait-il pas un moment où il serait nécessairement débordé? Serait-il toujours parfaitement maître de la situation? Une partie de la chambre et la fraction avancée du conseil des ministres même se prononçaient pour une intervention en Espagne au profit du gouvernement des cortès menacé par don Carlos, alors presque aux portes de Madrid.

Le sens donné par l'Angleterre et la France au traité de la quadruple alliance ne pouvait aller au delà des conditions suivantes : intervention simultanée par les flottes sur les côtes d'Espagne, envoi de deux légions étrangères anglaise et française, secours d'armes et d'argent. On n'avait pas stipulé des sacrifices indéfinis au profit de la cause démocratique; on pouvait bien augmenter le contingent, multiplier les secours, grandir les forces maritimes, comme cela s'était fait pour don Pedro en Portugal, mais le système d'une intervention militaire sur un large pied, telle qu'elle avait eu lieu en 1823, était également repoussé par toutes les forces de la diplomatie et l'opinion de la France; néanmoins cette intervention paraissait la pensée fixe de M. Thiers.

Les progrès de la cause de don Carlos venaient surtout de ce que le nouveau gouvernement de Madrid attaquait dans leur essence les vieilles institutions du royaume catholique : le peuple accourait donc autour de don Carlos pour soutenir sa cause. L'insurrection n'était plus seulement dans les provinces, mais elle s'étendait partout, en Catalogne, en Andalousie, jusqu'aux environs de Madrid. Si don Carlos n'avait pas obtenu jusqu'ici de ces résultats décisifs qui donnent de l'éclat à une cause, on voyait que l'esprit général de l'Espagne venait à son système par haine des excès de la révolution plus encore que par sympathie personnelle. En toute hypothèse, le gouvernement de la reine n'avait pas en lui des forces assez considérables pour comprimer le mouvement royaliste; n'était-il pas lui-même aux prises avec le plus violent esprit révolutionnaire? Tout était dépassé, les idées de MM. de Zéa, Martinez de la Rosa, Toreno; l'imprudent Mendizabal avait amené la réaction de M. Isturitz; partout du désordre : un pouvoir faible, des juntes provinciales insurgées et le vieux parti des cortès rêvant l'insurrection militaire pour arriver violemment à la constitution de 1812. Une des dernières dépêches de M. de Rayneval avant sa mort pouvait ainsi se résumer :

« Une crise vraiment inquiétante vient de se déclarer; les désordres de Malaga ont trouvé des imitateurs. Heureusement le mouvement, dans les villes qui ont suivi cet exemple, n'a pas été souillé par l'effusion du sang; c'est la seule pensée qui puisse consoler les esprits au milieu des fâcheuses nouvelles apportées hier, à dix heures du soir, au gouvernement par un courrier extraordinaire. Cadix, Xerès, Port-Sainte-Marie, l'île de Léon, Séville et Cordoue ont presque simultanément proclamé la constitution de 1812, c'est-à-dire que, par cette déclaration politique, ces villes se constituent en opposition directe avec Sa Majesté, à qui ces événements inspirent une profonde douleur. La reine est animée de vifs sentiments de

répugnance pour cette constitution, dont les partisans semblent s'entendre pour diminuer en apparence l'odieux de leur insurrection, en mêlant à leurs cris séditieux des acclamations en faveur de la reine. On demande à Sa Majesté : 1° le renvoi du ministère actuel; 2° la convocation des cortès dans l'esprit et les termes de la loi électorale établie par la constitution de 1812, cette loi devant être réformée et adaptée aux exigences actuelles du pays. L'arrivée de ces nouvelles vraiment désastreuses a provoqué une réunion immédiate du conseil des ministres et du conseil de régence; les ministres se sont assemblés dans le cabinet de M. Isturitz. Ces importantes délibérations ont duré deux heures, et, à leur issue, le ministre de l'intérieur est parti pour la Granja. Voici les mesures que les ministres ont cru devoir arrêter dans cette conférence et soumettre à la sanction de la reine : 1° la suspension des mesures rigoureuses adoptées contre les révoltés de Malaga ; 2° l'envoi de commissaires dans les provinces insurgées, avec mission d'employer tous les moyens de persuasion pour faire rentrer les rebelles dans l'ordre; 3° l'envoi de commissaires dans les provinces où la tranquillité n'a pas encore été troublée, pour éviter qu'elle le soit; 4° le rappel et la concentration de forces imposantes dans la capitale : quinze à vingt mille hommes seront réunis dans les murs de Madrid pour soutenir le gouvernement et assurer le maintien de la tranquillité... »

Madrid, en effet, n'était pas tenable pour la famille royale. La reine Christine et les deux infantes s'étaient alors retirées pour la saison d'été à Saint-Ildefonse de la Granja, où se préparait une scène de violence et de brutalité. Dans la nuit du 12 au 13 août 1836, un bruit d'armes, des cris d'insurrection se font entendre au milieu du palais, comme un écho des scènes qui se passaient dans les provinces insurgées, où partout les juntes insurrectionnelles proclamaient la constitution de 1812. Un bataillon des provinciaux, sortis de leur caserne comme les prétoriens du Bas-Empire, tiraient l'épée et s'avançaient vers la résidence royale de la Granja. Une partie des régiments de la garde royale se joignait à eux, et tous à moitié ivres, guidés par leurs sous-officiers, ils se présentent à la reine Marie-Christine, auprès de la jeune reine sa fille. Cette princesse déploya en cette circonstance un haut caractère de fermeté, en résistant pendant cinq heures aux vociférations de la soldatesque armée; on l'insulta, on la menaça du geste et de la voix; autour d'elle, M. de Villiers, ambassadeur d'Angleterre, M. Bois-le-Comte, récemment arrivé de Paris (M. de Rayneval était alité), lui firent un rempart de leur corps et de leur puissance diplomatique. Toute la nuit la lutte se prolongea entre des soldats ivres, une femme et deux jeunes filles en pleurs. Enfin, pour éviter de plus tristes scènes, le matin du 13 août une série de décrets royaux vint sanctionner, pour ainsi dire, l'insurrection.

« A titre de reine régente d'Espagne, j'ordonne et mande que l'on proclame la constitution politique de 1812, jusqu'à ce que la nation représentée dans les cortès manifeste expressément sa volonté ou adopte une autre constitution conforme à ses besoins.

« Moi, LA REINE RÉGENTE.

« Saint-Ildefonse, 13 août 1836. »

« Comme reine régente pendant la minorité de mon auguste fille, la reine doña Isabelle II, je nomme secrétaire d'État des affaires étrangères et président du conseil des ministres don José-Maria Calatrava; secrétaire d'État des finances, don Joaquim Ferrer, et secrétaire d'État de l'intérieur, don Ramon Gil de la Cuadra, en remplacement de don Francisco Isturitz, de don Felix d'Olabergue Blanco et du duc de Rivas, qui remplissaient ces fonctions.

« Moi, LA REINE RÉGENTE.

« Saint-Ildefonse, 14 août 1836. »

Par deux autres décrets, l'état de siége de Madrid était levé, et la garde nationale de cette ville, institution révolutionnaire, était réorganisée et armée. Le commandement des forces militaires était confié au général Rodil; mais, en même temps que la reine Christine signait ces décrets royaux, elle remettait aux ambassadeurs de France et d'Angleterre une protestation sur les actes de violence qui avaient marqué cette fatale nuit du 12 au 13 août.

Je reporte à cette insurrection de Saint-Ildefonse de la Granja la période d'extrême violence révolutionnaire qui ne laisse plus aucune liberté à la reine Marie-Christine. La régente demeure encore quelque temps à Madrid, mais elle ne peut plus rien; le parti soldatesque est entièrement maître de la situation; la tendance des affaires d'Espagne est complétement changée : d'une part, don Carlos avec ses armées qui se rapproche de Burgos et menace Madrid; de l'autre, le parti révolutionnaire proclamant la constitution des cortès de 1812. Quelle sera donc la solution à cette crise ?

1836-1843. — La tendance naturelle de toute révolution qui ne se régularise pas avec les conditions de la légalité est de se réduire naturellement à une lutte entre la parole désordonnée d'une assemblée et la dictature militaire d'un chef : des tribuns discoureurs et un soldat heureux, tel est le résumé de tous les mouvements démocratiques. Après l'insurrection de la Granja et le triomphe du tumulte militaire, il n'y eut plus de souveraineté régulière à Madrid. C'était en vain que le pouvoir de la régente était encore inscrit dans la constitution ; de fait, il n'existait plus : Espartero agissait en maître, les cortès en dominateurs ; le général n'avait pas encore assez de puissance pour s'imposer absolument ; avant de dominer par la force, il s'essayait par des intrigues.

Ici la question d'intervention se réveille, d'une manière plus active, plus personnelle, car la présidence du conseil est encore aux mains de M. Thiers. La révolution alors se croyait menacée par les progrès des carlistes en Espagne, et M. Thiers, pour lui obéir, se déclara contre le système de sagesse et de tempérance du roi Louis-Philippe. Le but de M. Thiers était surtout d'effrayer par beaucoup de bruit et d'éclat ; or, jamais le *ridiculus mus* d'Horace ne fut mieux appliqué. Sa diplomatie entreprenante, mais stérile, lançait des foudres de géant pour aboutir à des divagations puériles, sorte de carmagnole diplomatique. Je ne sais quels engagements avait M. Thiers à Madrid envers le parti révolutionnaire, mais il insistait à chaque conseil, menaçant de donner sa démission. Pour éviter une crise ministérielle, une première concession dut lui être faite : on s'engagea à porter la légion étrangère jusqu'à dix mille hommes, ou, pour parler plus exactement, on permettait les enrôlements jusqu'à concurrence de ce chiffre même dans les régiments français, afin d'avoir des troupes solides et fermes à opposer dans le cas d'une résistance sérieuse de l'insurrection. Le roi se montra alors très-opposé à cette mesure, et certes il avait raison au point de vue du moral de l'armée.

On se rappelle les soins que le maréchal Soult avait apportés à l'organisation de l'armée pour régulariser la discipline et la tenue des régiments. Les mesures qu'imposait au conseil une fantaisie révolutionnaire de M. Thiers n'étaient ni plus ni moins que la désorganisation de ces mêmes régiments. Voyez l'effet qu'aurait produit ce choix des hommes les plus fermes, les plus solides, enlevés aux compagnies, aux bataillons, et tout cela pour former des corps désormais étrangers au service de la patrie ! Mais, lorsque M. Thiers avait une idée fixe et un intérêt, il l'imposait, et il entraîna le maréchal Maison à cette désastreuse mesure.

De plus, et sans consulter même le conseil, il manda par une dépêche télégraphique le général Bugeaud à Paris, dans le dessein, sans doute, de lui confier le commandement des corps expéditionnaires en Espagne. Cet épisode avait convaincu le roi que M. Thiers ne jouait pas un jeu franc, qu'il voulait entraîner le conseil dans des voies périlleuses, engager la France à soutenir par des sacrifices immenses la révolution d'Espagne, et peut-être tendre la main à l'esprit de propagande. Les dépêches de M. de Rayneval expirant et de M. de Bois-le-Comte étaient dans le même sens ; elles ajoutaient que M. de Villiers avait l'air de se contenter parfaitement du nouvel état de choses et de ne faire aucune opposition bien vive au système des juntes et des cortès. Ces dépêches, loin de dissuader M. Thiers, le firent insister davantage sur un système d'intervention plus large, plus franc encore, et, prenant tous les prétextes, tous les motifs, il les développa avec la vivacité de son caractère. L'opposition du roi se roidit contre les exigences du ministre, qui offrit sa démission si le système proposé n'était pas adopté. M. Thiers brûlait d'avoir une armée à diriger ; sa grande manie, c'est la stratégie. Il traçait ses plans de campagne, le général Bugeaud était son lieutenant, comme Hoche ou Joubert l'était de Sieyès ou de Carnot ; M. Thiers saluait la révolution partout, et on ne pouvait lui laisser dans les mains la direction des affaires d'Espagne. Le roi accepta donc la démission de M. Thiers, qui sortit du conseil en déclarant le motif patriotique de sa retraite, et ce motif était celui-ci : « J'ai voulu prêter secours à la révolte de la Granja ; pour cela j'aurais sacrifié le sang et l'argent de la France ! »

Après ce ministère à l'ardeur compromettante, vint l'administration honorable de M. le comte Molé, dont le principe absolu était la non-intervention. Le comte Molé aimait à le proclamer partout, cette doctrine lui plaisait parce qu'elle était paisible et sans engagements. Plus le comte Molé avait soutenu avec ténacité le principe de non-intervention en Espagne contre la théorie de M. Thiers, plus il mettait d'importance à constater que nulle autre cour ne devait intervenir dans un sens opposé. Or, il résultait de documents irrécusables que les deux gouvernements de Turin et de Naples préparaient des secours à don Carlos. Le cabinet de Naples non-seulement avait protesté pour le maintien de la loi salique, mais encore il avait fourni des subsides, et au moment même il fit la menace de reconnaître la légitime succession dans l'infant don Carlos.

Depuis l'année 1836, les progrès des carlistes en Espagne avaient été rapides, incontestés; les simples guérillas étaient devenues des armées. Concentré un moment dans les provinces du nord, le soulèvement s'était étendu jusque dans l'Andalousie; les deux Castilles étaient en feu; le cri de *viva el rey neto* se faisait entendre depuis la Sierra de Oca jusqu'à la Sierra Nevada. Mais un des caractères qui se produisaient dans cette guerre vivement poursuivie par don Carlos, c'était l'impuissance pour toutes ces bandes, maîtresses des campagnes, de s'emparer d'une ville de quelque importance; elles avaient en vain tenté le siége de Bilbao, de Burgos, de Valence; la population bourgeoise mêlée d'étrangers, organisée en milice, s'était défendue vigoureusement. La campagne au contraire, les sierras les plus sauvages, étaient à don Carlos, et les guérillas s'y multipliaient contre le gouvernement de Madrid, toutefois sans principe d'obéissance ni espérance d'unité.

Cette marche rapide de don Carlos impressionnait vivement les Espagnes. A Madrid, l'épouvante avait gagné les âmes, car la révolution était aux prises avec des difficultés sans nombre: impuissance financière, émeutes bruyantes, insolence soldatesque jusque dans le palais; la lutte s'était établie entre les deux écoles qui se disputaient le gouvernement. L'Espagne révolutionnaire eut besoin de se raviser, et, comme il fallait un dictateur pour combattre la cause de don Carlos, il s'en éleva un plus fort que tous les autres: c'était Espartero; et celui-là se fit maître en s'emparant d'abord du ministère et en prenant le parti de se passer d'assemblées pour mener plus vigoureusement la guerre contre les carlistes; ces sortes de pouvoirs naissent avec les circonstances et finissent avec elles. Depuis les scènes de la Granja, tout se faisait en dehors de la reine Christine, et dès lors les pouvoirs de M. de Latour-Maubourg, ambassadeur de France, se trouvaient moralement annulés, car les instructions précises étaient de n'entretenir de relations sérieuses qu'avec la régente. Si M. de Villiers, l'ambassadeur britannique, n'avait pas ces scrupules, s'il traitait avec tout pouvoir de fait sans se rendre précisément compte de sa durée et de sa légitimité, pourvu qu'il favorisât l'influence et le commerce anglais, il n'en était pas ainsi de M. de Latour-Maubourg, qui avait des lettres de créance spéciales et des instructions particulières pour la reine Christine de Bourbon.

Voici donc la marche des affaires d'Espagne telle que je l'ai indiquée: d'abord l'annulation du pouvoir de la régente au profit des cortès, et ensuite la ruine des cortès par le pouvoir d'Espartero; plus ou moins grand, il y a toujours un Cromwell dans les révolutions, pour les tromper, les diriger, les bâtonner et fermer les portes des assemblées en imprimant le *room to let* (chambre à louer) du protecteur. C'est sous le ministère du 12 mai que les affaires d'Espagne prennent une tournure plus dessinée. La campagne de don Carlos n'avait pas eu le résultat espéré par son parti, j'ai presque dit par l'Europe; le prétendant ne s'était emparé d'aucune ville, il n'avait pas même pu établir un centre de gouvernement: il y avait incapacité des chefs, ou résistance de la population. Il devait résulter nécessairement des longueurs de la guerre civile une lassitude des esprits qui facilite singulièrement la corruption des âmes. Dans les temps de foi et d'énergie, il n'y a pas de défection, la corruption passe sans trouver où s'arrêter; mais, quand la fatigue arrive, chacun veut faire sa paix, et telle était la situation d'esprit de Raphaël Maroto, soul général de quelque valeur auprès de l'infant don Carlos depuis la mort de Zumalacarreguy. Il y eut donc des négociations entamées. Que désiraient les provinces basques soulevées depuis la mort de Ferdinand VII? La proclamation de leur liberté et de leurs *fueros*; si on leur concédait ce qu'elles demandaient, pourquoi les bataillons basques ne feraient-ils pas leur soumission au gouvernement de la reine?

Il faut remarquer qu'à ce moment il paraissait certain, pour les habiles de l'insurrection carliste, que l'Europe abandonnait la cause de don Carlos. Les envois de subsides avaient cessé, la plupart des officiers étrangers prenaient leur retraite; le peu d'argent qui arrivait des cours étrangères était destiné à don Carlos personnellement; les troupes ne recevaient plus de solde; nul emprunt possible; le succès s'éloignait de jour en jour plus incertain, et cependant Espartero enlaçait de ses troupes le camp de don Carlos. Toutes ces circonstances étaient donc favorables à un traité, et il fut conclu dans les termes suivants:

« Le capitaine général don Baldomero Espartero recommandera avec intérêt au gouvernement l'accomplissement de l'offre qu'il a faite, que l'on proposerait formellement aux cortès la concession ou la modification des *fueros*. Seront reconnus les emplois, grades et décorations des généraux, chefs et officiers, et autres individus dépendant de l'armée commandée par don Raphaël Maroto. Ceux qui accepteront du service auront une place dans le corps de l'armée; ceux qui préféreront se retirer dans leurs foyers obtiendront l'autorisation de se rendre où ils voudront avec la solde accordée par les règlements. Si les divisions navarraise et alavaise se présentent de la même manière que les divisions castillane, biscayenne et guipuzcoane,

elles jouiront des concessions exprimées dans les articles précédents. Seront mis à la disposition du capitaine général Espartero les parcs d'artillerie, les maîtrises, les dépôts d'armes, d'habits, de vivres, qui sont au pouvoir du lieutenant général don Raphaël Maroto (1).

Par les résultats de ce traité, les bataillons les plus fermes qui servaient la cause de don Carlos faisaient leur soumission au gouvernement de la reine : on pouvait craindre encore quelques résistances individuelles, de nombreuses guérillas sur les sierras, des contrebandiers à la longue escopette, des chevriers de Castille ou des muletiers asturiens, des coups de fusil échangés; mais des batailles régulières, des engagements considérables, des siéges, des prises de cités, il n'y en aurait plus. Après ce traité, il n'y eut véritablement plus de grand parti carliste en Espagne. Espartero l'avait vaincu moins par les armes que par une transaction. Il est incontestable néanmoins que ce service devait créer pour lui un immense crédit; il devenait l'espérance, la joie, la tête de la révolution.

Après que don Carlos eut été obligé de se réfugier en France, était-il possible que le parti carliste se développât dans les conditions de la victoire? Le prince, sans abdiquer son rang, demanda un asile en France, et le conseil décida qu'il aurait Bourges pour résidence. Sa cause était finie, mais un danger nouveau naissait pour l'Espagne : c'était le développement de la crise révolutionnaire. Avec l'orgueil des services qui lui avaient valu le titre un peu présomptueux de *duc de la Victoire*, le général Espartero avait senti grandir démesurément ses prétentions ambitieuses. Tout en respectant ce qu'il appelait les droits de la jeune Isabelle, il tentait d'enlever à la reine Christine la régence de sa fille. La régente avait l'affection de l'Espagne, son gouvernement était modéré, ses pensées bonnes; elle était comme le lieu intime entre la France et la Péninsule. Jamais elle n'eût volontairement marché aux excès; son système réel était représenté par MM. Martinez de la Rosa, Isturitz, et par conséquent il correspondait parfaitement aux vues du roi Louis-Philippe. En attaquant la vie privée de Marie-Christine, le général Espartero avait atténué l'influence morale de la régente; si le général désormais s'appuyait sur l'esprit révolutionnaire et sur l'alliance du parti républicain en France (qui n'avait que des injures pour la reine), il pouvait espérer, au moyen des juntes, le titre de régent de la jeune Isabelle, et s'emparer avec ce titre de toute la puissance du gouvernement. Le général Espartero pouvait tout imposer, tout demander à la reine régente : il venait de lui adresser un manifeste contre ce qu'il appelait une intrigue, une coterie (le parti modéré); il demandait la dissolution des cortès, de nouvelles élections, un nouveau ministère, des concessions pour l'armée, tout cela en vertu de la force militaire dont il était le chef et l'organe. Voici ce manifeste :

« Madame, j'ai déclaré en diverses circonstances à Votre Majesté, avec la franchise et la loyauté d'un soldat dont le dévouement à sa reine et à sa patrie ne s'est jamais démenti, tout ce qui pouvait être favorable à ses intérêts et à la prospérité nationale; mais une coterie, dont j'étais parvenu à déjouer les projets funestes par mes représentations publiques et à force de triomphes signalés sur le champ de bataille, a constamment suivi son plan, en faisant usage du machiavélisme et de l'intrigue pour me faire perdre l'estime que Votre Majesté m'avait accordée, et en jetant cette généreuse nation dans de nouveaux désastres. Je crois, madame, que le trône de ma reine n'est pas en péril, et je suis convaincu que l'on peut éviter les maux de mon pays en appréciant les conseils que j'avais cru devoir donner à Votre Majesté pour les conjurer. Que Votre Majesté publie un manifeste plein de franchise à la nation, promettant que la constitution ne sera pas altérée, que les cortès actuelles seront dissoutes (2), et que les lois rendues par les cortès seront soumises à la délibération de nouvelles cortès qui seront convoquées. Ce manifeste tranquillisera les esprits, si, en même temps, Votre Majesté choisit six conseillers de la couronne d'opinion libérale, purs, justes et sages. Alors, n'en doutez pas, tous les dissidents renonceront à leur attitude hostile. L'armée, toujours vertueuse, conservera la discipline, maintiendra l'ordre et le respect aux lois; elle sera la forte égide du trône constitutionnel, notre indépendance sera respectée, et l'on verra commencer l'ère de prospérité dont a besoin cette nation pour être récompensée de ses généreux sacrifices et de ses héroïques efforts.

« Le duc de la Victoire.

« Barcelone, 7 septembre 1840. »

La dictature d'Espartero, désormais sans limites, manifestait ses inimitiés contre la reine Marie-

(1) Ce traité fut signé à Vergara le 30 août 1839.

(2) C'est à peu près ce que M. de Lafayette et ses amis demandaient, en 1831, au roi Louis-Philippe : les révolutions procèdent toujours ainsi.

Christine. Ce titre de régente l'offusque et l'importune ; Espartero ne restera maître de l'État que lorsqu'il sera lui-même régent ; c'est dans ce but qu'il dirige les cortès et qu'il se sert spécialement de l'armée. Espartero est maître à Madrid ; nul ne contrarie sa volonté, pas même M. Mathieu de la Redorte, l'ambassadeur de France envoyé par M. Thiers pendant son second ministère (1840).

Dans ces circonstances si capitales, la reine Marie-Christine avait à prendre un parti ; pour les affaires politiques, mieux vaut quelque chose de franc, de dessiné, qu'une situation mixte et embarrassée ; quand un titre est vain et mensonger, quand il ne laisse pas la liberté suffisante de faire le bon et le bien, il faut y renoncer, parce qu'on porte la responsabilité des actes sans avoir la liberté suffisante pour les réaliser. Ainsi était Marie-Christine envers le général Espartero ; elle n'était plus qu'un instrument que la révolution faisait agir à son gré, et, comme la reine régente ne partageait aucune des opinions violentes, elle abdiqua avec solennité.

« La situation actuelle de la nation et l'état précaire de ma santé m'ont décidée à renoncer à la régence du royaume, qui, pendant la minorité de mon illustre fille Isabelle II, m'a été conférée par les cortès constituantes de la nation, assemblées en 1836. Malgré les vives instances qui m'ont été faites par mes conseillers, avec la loyauté et le patriotisme qui les distinguent, pour que je la conservasse au moins jusqu'à la réunion des prochaines cortès, il m'est absolument impossible de continuer à remplir ces fonctions. Je crois agir dans l'intérêt de la nation en y renonçant. J'espère que les cortès nommeront pour ces hautes et importantes fonctions des personnes capables de rendre le peuple aussi heureux que ses vertus lui donnent le droit de l'être. Je confie à la nation mon auguste fille. Voulant que ceci reçoive son plein et entier effet, je signe le présent acte d'abdication.

« Marie-Christine. »

« Valence, le 12 octobre 1840. »

Cette abdication se passait à l'origine du ministère du 29 octobre, sous le maréchal Soult et M. Guizot, qui donnaient une direction ferme et sérieuse aux affaires du pays. La pensée du roi Louis-Philippe était que, dans l'état d'effervescence des esprits en Espagne, il fallait laisser la révolution se débattre elle-même et se dévorer avec violence ; la reine Christine devait abandonner l'Espagne, afin de se réserver pour un temps meilleur. Dans l'opinion de M. Guizot, l'abdication de la régente était un fait de violence révolutionnaire, sur lequel il faudrait revenir quand les temps seraient prêts. La dictature d'Espartero était le triomphe d'un soldat ; on devait temporiser, attendre. Le républicain parlementaire M. Arguelles devenait le tuteur de la jeune reine. Espartero représentait le pouvoir militaire dans ce qu'il avait de violent, d'usurpateur ; M. Arguelles, le pouvoir bavard des cortès : les deux phases auxquelles toute révolution est condamnée. La vieille Espagne avait gardé un si grand respect pour sa souveraine, que ni le régent, ni le tuteur, n'osaient usurper matériellement la couronne ; mais dans le fait Espartero et Arguelles exerçaient le pouvoir absolu, et les deux pauvres petites infantes, captives dans le palais d'Aranjuez ou du Buen-Retiro, privées de leur mère, ressemblaient à ces enfants d'Édouard sous la régence du duc de Glocester. Pendant ce temps, les cortès, sous l'autorité du duc de la Victoire, froissaient toutes les sympathies, toutes les opinions des vrais Espagnols. On dépouillait les couvents de leurs reliquaires ; les églises voyaient leurs vases sacrés vendus à l'encan ; les tableaux de Murillo, de Zurbaran, de Velasquez, achetés par des étrangers, allaient orner les galeries lointaines.

Cette régence d'un général heureux paraissait si étrange à tous, que l'infant don Francisco de Paula lui-même avait protesté (1). L'infant don Francisco était comme le symbole du parti libéral en Espagne, quoique cependant on eût exagéré la tendance de ses opinions. Marie-Christine le connaissait bien ; ce n'était point une femme vulgaire que la reine régente d'Espagne ; elle avait de la persévérance, une religieuse fermeté, de l'habileté dans la conduite, et par elle on espérait rétablir un peu d'ordre dans la Péninsule, résoudre surtout la question si délicate du mariage de la jeune reine. Marie-Christine était déjà fort dévouée à cette pensée politique que la couronne d'Espagne

(1) *A la régence du royaume.*

« La reine doña Maria-Cristina de Bourbon étant absente du royaume d'Espagne, et le conseil des ministres ne pouvant annuler les fonctions de régent et de tuteur, la tutelle de mes augustes nièces la reine Isabelle II et l'infante doña Maria-Luisa m'appartient de droit, conformément aux lois existantes, jusqu'à la décision des cortès. L'intérêt national et l'amitié que je porte aux filles de mon frère et roi me font désirer de me charger immédiatement de leur tutelle. J'adresse donc la présente déclaration à la régence provisoire, me confiant en la loyauté, l'honneur et le patriotisme des membres qui la composent, et j'espère que son appui et sa coopération me faciliteront l'exécution d'une charge si élevée et si délicate.

« Francisco-Antonio, infant d'Espagne.

« Paris, 23 octobre 1840. »

ne pouvait pas sortir de la maison de Bourbon; bien qu'alors elle fût loin de la patrie, une tentative ne lui paraissait pas impossible pour rétablir son autorité. La reine Christine, dans un but de prévoyance, avait réuni des sommes considérables; à l'aide de ce secours et de ses amis, la reine espérait qu'elle pourrait préparer une restauration favorable aux droits de sa fille et au triomphe de ses principes. Cette résolution devait trouver appui dans le cabinet de M. Guizot, car Espartero était la révolution incarnée, et le journal des intérêts républicains, *le National*, en devenait le moniteur officiel, le représentant fanatique. Dans un manifeste daté de Marseille, Marie-Christine disait :

« Espagnols, servie par des ministres responsables qui avaient l'appui des cortès, j'acceptai leur démission, impérieusement exigée par une émeute à Barcelone. Dès lors commença une crise qui n'a trouvé de terme que dans la renonciation que j'ai signée à Valence. Durant cette déplorable période, la municipalité de Madrid s'était mise en rébellion contre mon autorité, et les municipalités d'autres villes considérables avaient suivi son exemple. Les révoltés exigeaient que je condamnasse la conduite des ministres qui m'avaient loyalement servie; que je reconnusse la révolte comme légitime; que j'annulasse ou au moins que je suspendisse la loi des municipalités, sanctionnée par moi après avoir été votée par les cortès; que je misse en question l'unité de la régence. Je ne pouvais accepter la première de ces conditions sans me dégrader à mes yeux; je ne pouvais accéder à la seconde sans subir le droit de la force, droit que ne reconnaissent ni les lois divines ni les lois humaines, et dont l'existence était incompatible avec toutes les constitutions; je ne pouvais accepter la troisième sans enfreindre la constitution, qui appelle loi tout ce que votent les cortès et que sanctionne le chef suprême de l'État, et qui place hors du domaine de l'autorité royale une loi déjà sanctionnée; je ne pouvais concéder la quatrième sans accepter mon ignominie, sans me condamner moi-même et sans énerver le pouvoir que le roi m'avait légué, que depuis confirmèrent les cortès constituantes, et qui était conservé par moi comme un dépôt sacré que j'avais juré de ne pas livrer aux mains des factieux. Ma confiance à résister à ce que ne me permettaient d'accepter ni mes devoirs, ni mes serments, ni les plus chers intérêts de la monarchie, a accumulé sur moi, femme sans défense, dont la voix s'adresse aujourd'hui à vous, une telle suite de douloureuses et pénibles épreuves, qu'elle ne pourrait être exprimée par aucune parole humaine. »

Les paroles de la régente avaient quelque chose de triste et de solennel, comme les circonstances de son exil; après avoir visité le midi de la France, Marie-Christine vint habiter Paris dans le dessein d'y combiner avec le cabinet français une politique de restauration, pendant qu'Espartero trouvait chez le ministre anglais à Madrid les dispositions les plus favorables à ses projets. Durant ce séjour en France, le roi put connaître l'étendue d'esprit et la force de volonté de Marie-Christine, où se mêlait un peu de témérité. Dès ce moment elle espéra reconquérir son titre de régente : qui ne pouvait pardonner quelques bouillonnements dans cette imagination vive, et le désir très-naturel de revoir ses filles, la jeune reine et la petite infante? Ce désir légitime entraîna la régente dans une première tentative trop prompte, car les gouvernements même les plus capricieux et les plus violents ont une certaine durée; il ne faut jamais les attaquer quand ils naissent, mais quand ils s'affaiblissent et meurent. Le nom d'Espartero était entouré d'un glorieux prestige; lui seul avait lutté vigoureusement contre les carlistes, et le parti révolutionnaire lui en tenait compte, non-seulement en Espagne, mais encore en France, où toutes les violences d'Espartero étaient soutenues, je le répète, par *le National*. Sa dictature plaisait aux débris du parti jacobin.

Les cortès avaient privé la reine mère de la régence, puis de la tutelle légale de ces pauvres petites infantes, qui n'entendaient plus autour d'elles que la parole rude de M. Arguelles. Profondément indignée de ces excès, la reine Christine se pressa trop dans ses projets; si elle avait gagné une partie de l'armée, cette armée se trouvait en présence des milices, de quelques régiments dévoués à Espartero, de l'énergique parti qui avait fait la révolution, et, lorsque l'insurrection au profit de Christine éclata, la résistance fut générale presque sur tous les points et la révolution resta maîtresse du gouvernement. « Onze compagnies du régiment de la Princesse, dit une dépêche, auxquelles se sont jointes celles qui étaient de garde au palais, et qui forment mille hommes environ, sont entrées à la fois dans le palais et ont voulu s'emparer de toutes les issues et pénétrer jusqu'aux appartements de la jeune reine. La défense a été opiniâtre; on s'est battu dans le salon de la reine, dans la salle des ambassadeurs, et dix-huit hallebardiers ont défendu, pied à pied, avec un héroïsme incroyable, chaque appartement, jusqu'à la porte de la chambre à coucher des princesses, où des balles ont pénétré. Dans tout le palais, on s'est battu de chambre en chambre depuis huit heures du soir jusqu'à quatre heures du matin.

Pendant ces combats, les deux pauvres enfants priaient et demandaient du secours. Elles se sont couchées sous des matelas, dans la crainte d'être atteintes par les balles. Les chefs, Diego Leon et Concha, voyant que le palais était cerné par les troupes sous les ordres d'Espartero, se sont sauvés par une porte cachée conduisant dans la campagne. Les soldats, se voyant abandonnés par leurs chefs, ont déposé les armes et se sont rendus à discrétion. »

Cette insurrection avortée, comme toute entreprise avant terme, amena deux résultats : d'abord un affaiblissement des christinos en vain soulevés; puis un violent système de réaction, arme nécessaire de tout parti militaire qui triomphe. Espartero se montra implacable dans ses vengeances et ses jalousies; il frappa même un général tout jeune encore, plein de dévouement et de fermeté, don Diego de Leon, célèbre dans la guerre contre don Carlos et d'un courage qui l'avait rendu populaire.

Cette victoire sanglante d'Espartero lui donna une immense audace, et son représentant à Paris, M. Olozaga, se plaignit avec amertume, au gouvernement français, de l'insurrection de Madrid. Je crois que le cabinet de M. Guizot avait souhaité et aurait vu favorablement le triomphe de la reine, parce qu'Espartero était la république militaire en Espagne; mais, comme il avait à maintenir ses bons rapports avec le régent à Madrid et vis-à-vis de l'Angleterre, dont le ministre, M. Aston, était très-dévoué à Espartero, le cabinet des Tuileries dut nier toute participation à ce qui s'était passé à Madrid au nom de Marie-Christine. La reine mère se défendit elle-même d'avoir suscité la guerre civile. Cette déplorable situation, qui l'avait faite? N'était-ce pas la révolte des juntes provoquée par Espartero? Eh bien! le duc de la Victoire poussa l'audace à ce point de supprimer même la subvention qui était accordée à la reine Marie-Christine. Voici ce décret :

« Ayant égard à de justes considérations politiques et à des motifs certains de convenance publique, en ma qualité de régent du royaume pendant la minorité de la reine Isabelle II, et d'accord avec le conseil des ministres, j'ai décrété ce qui suit : Est suspendu dès ce moment, et jusqu'à l'adoption d'une nouvelle disposition légale, le payement de l'allocation accordée dans le budget à la reine mère, Marie-Christine de Bourbon.

« Le duc de la Victoire.

« Vittoria, 26 octobre 1841. »

Dans la vue de soutenir le triomphe possible d'un gouvernement modéré, le roi avait désigné M. de Salvandy pour remplacer M. Mathieu de la Redorte dans l'ambassade d'Espagne. Nul embarras ne vint s'opposer à son voyage, ni les guérillas de don Carlos, ni la police violente du dictateur. M. de Salvandy put comparer la situation de l'Espagne en 1841 à ce noble royaume tel qu'il l'avait vu autrefois, lorsqu'il suivait une armée en se délassant comme écrivain dans l'étude des mœurs castillanes. L'Espagne sans la poésie du catholicisme, sans ses *frailes*, ses couvents, les chants de ses sérénades, ses courses de taureaux, est un corps privé de vie. Une question fort importante s'élevait pour l'ambassadeur : les lettres de créance étaient adressées à la reine Isabelle, et devait-il les remettre au régent? En thèse générale, le régent possédant le droit absolu de gouvernement, c'est à lui que les lettres de créance devaient être remises; or, le cabinet des Tuileries ne se souciait nullement de reconnaître le droit du duc de la Victoire, et, sous prétexte d'une étiquette de famille remontant à Louis XIV, M. de Salvandy insista pour présenter les lettres à la jeune reine en personne. Ceci amena une discussion assez grave pour que l'ambassadeur déclarât qu'il ne resterait pas à Madrid dans une situation officielle, puisque son caractère d'ambassadeur de famille lui était dénié : le régent, conseillé sous main par le ministre anglais, persista dans son refus, et M. de Salvandy quitta Madrid. Il put néanmoins renseigner le cabinet sur le véritable esprit de la Péninsule, sur la popularité toujours vivace des idées religieuses et monarchiques que blessait la révolution.

Dans cet état de crise et de violence, une nouvelle situation se présentait pour la reine Christine relativement à l'avenir et à la destinée de l'Espagne; il était évident que le parti révolutionnaire perdait ce pays; violent, désordonné, il dépassait toutes bornes. Sur quelle force pouvait s'appuyer la reine Marie-Christine? Les esprits n'étaient pas suffisamment apaisés pour qu'il y eût en Espagne un milieu de tempérance et de modération; et ce fut alors qu'on songea à l'idée d'une alliance avec les carlistes modérés. Les torys et le comte d'Aberdeen revinrent à leur idée favorite, l'union de l'aîné des fils de l'infant don Carlos avec la jeune reine; c'était s'éloigner de la politique des whigs, qui soutenait Espartero, comme système d'opposition à la France. Le comte d'Aberdeen rappela M. Aston, si dévoué au parti révolutionnaire, et les choses se préparaient ainsi à marcher dans les voies de conciliation. On ne pouvait se dissimuler que les carlistes formaient un grand parti en Espagne, et il fallait en tenir compte dans une pacification. Ce plan de conciliation entre les deux branches de la famille est

révélé dans une lettre que Marie-Christine elle-même adressa à don Carlos, son beau-frère :

« Bien que souffrante encore d'une légère indisposition, je réponds moi-même à votre dépêche. Je passe sous silence les points de la proposition que vous m'avez soumise, et auxquels je n'ai pas d'objections à faire, et je n'énumère que ceux qui me paraissent susceptibles soit d'une modification assez large, soit même d'un rejet complet. Je souscrirai au mariage que vous me proposez entre mon auguste fille, la reine très-légitime d'Espagne, et Son Altesse le prince des Asturies. Bien que cet assentiment de ma part heurte les vues conçues depuis longtemps par une puissance de premier ordre, je dois, pour la prospérité de mes bien-aimés sujets et forcée par les circonstances, me joindre à votre désir. J'aime à vous donner cette preuve non équivoque de mon affection ; et pesez de votre côté cette concession éminente, qui me touche comme reine et mère à la fois, avec le poids juste que votre balance doit contenir. Je voudrais cependant que cette alliance ne s'opérât qu'un an après la défaite de celui qui a usurpé tous mes pouvoirs, pouvoirs qui doivent être restaurés immédiatement après la paix. Bien que, comme servante de Notre-Seigneur, je porte respect au malheur même de ceux qui ont souffert pour vous, je ne puis cependant pas accepter comme condition leur réintégration dans des emplois éminents et publics, et cela d'autant moins que les cortès de l'Espagne constitutionnelle ne peuvent point voir avec confiance des ministres qui pourraient, sous quelques rapports, leur être suspects. La raison même que je viens d'alléguer suffirait au besoin pour prouver à Votre Altesse Royale que je n'entends point priver l'Espagne d'une constitution, quoiqu'en même temps je doive avouer que celle actuellement en vigueur a besoin soit de quelques modifications, soit même d'améliorations. J'aime à croire qu'après une plus mûre réflexion vous arriverez à de plus doux avis ; le temps marche et s'écoule, et, dans sa marche, il entraîne et commande impérativement : nous lui devons donc une entière obéissance. Je désire aussi que toutes mes objections, que je n'ai faites qu'après un bien mûr examen des détails de votre proposition, puissent être appréciées à leur juste valeur, et que, n'hésitant plus longtemps, vous commenciez par l'entreprise proposée d'accord avec moi la régénération d'un pays qui nous est également cher (1). »

Il résulte de cette lettre que la reine Christine et don Carlos, d'accord sur les personnes, différaient encore sur les conditions mêmes d'une pacification. Y aurait-il un système conciliateur ou bien une réaction ? Don Carlos voulait le retour des hommes monarchiques avec les vieilles coutumes ; la reine Christine désirait maintenir les libéraux modérés et les institutions. MM. de Toreno, Martinez de la Rosa, entraient complétement dans ces idées. Le conseil de don Carlos se montrait mal disposé pour une de ces transactions qui en finissent avec les guerres de partis ; il s'agissait pour lui d'abord d'une question de forme : si don Carlos ne refusait pas d'abdiquer, il voulait que son fils fût roi et qu'il épousât l'infante plus encore que la reine ; il demandait des garanties, des changements dans la constitution, choses imprudentes, et la négociation devait aboutir à des impossibilités. Quand un prince tombé traite pour reprendre sa couronne, il doit se montrer facile, sauf à examiner ensuite, une fois le pouvoir en main, s'il a trop cédé. Ce fut le rôle de Henri IV.

Cet état des affaires d'Espagne préoccupait le cabinet du 29 octobre, car l'esprit révolutionnaire qui appuyait Espartero pouvait faire de la Péninsule ce qu'il avait fait un moment de la Suisse, le siége de ses complots ; et, pour éviter ce danger, le gouvernement français, qui soutenait les droits de la reine Christine, était à la veille de rompre ouvertement avec Espartero, le dictateur exalté par tout le parti républicain. Sous le titre de régent, le général Espartero restait le maître des affaires politiques du pays ; avait-il même à compter avec le tuteur de la reine, M. Arguelles, esprit brouillon et médiocre, expression du pouvoir des cortès ? La lutte entre un chef militaire et l'assemblée démocratique ne pouvait être d'une longue durée ; Espartero resterait définitivement à la tête de tous les pouvoirs ; si les cortès faisaient résistance, elles seraient brisées ; si le peuple voulait manifester ses sentiments, on avait de l'artillerie,

(1) *Seconde lettre de la reine Marie-Christine à don Carlos.*

« Par suite de la réponse que vous m'avez faite, je ne crois plus devoir hésiter à vous témoigner toute la confiance que m'inspire votre caractère personnel. Le sort m'a poursuivie comme Votre Altesse Royale, et, qui plus est, je suis pour le moment séparée de mes augustes enfants. Au nom de la sainte religion qui nous anime, ainsi que pour le bien-être des Espagnols qui, entraînés par un homme que j'ai comblé de mes bienfaits, peuvent pour un moment avoir oublié leur saint devoir, nous coopérerons à une entreprise qui, bien qu'elle n'ait point réussi à mon gré en septembre dernier, ne manquera cependant pas son effet salutaire du moment que nous agissons de concert. Je souscrirai volontiers aux conditions raisonnables que vous jugerez à propos de me faire soumettre.

« Votre affectionnée,

« Marie-Christine.

« 14 mars 1842. »

de la mitraille, et le parti démocratique ne s'en faisait pas faute. Il faut donc voir maintenant le dictateur dans ses rapports avec la jeune reine et l'infante, les cortès, la population, la diplomatie, pour rechercher quelles furent les causes de sa décadence et de sa ruine.

A moins que les idées de révolution ne durcissent les entrailles jusqu'à éteindre les sentiments naturels, il était impossible de ne pas contempler tristement le sort qu'on avait fait à la jeune reine Isabelle et à l'infante Maria-Luisa, sa sœur. La reine, qu'avec un peu de raillerie les journaux appelaient l'innocente Isabelle, avait alors treize ans; toujours elle avait vécu sous la main de sa mère, et on l'en séparait avec violence pour la placer sous la protection d'un général et la tutelle impérative et bavarde d'un démocrate. Les cortès, les municipalités de Madrid, gardaient en public quelque convenance, parlaient de la souveraine bien-aimée; mais dans les rapports particuliers il n'y avait ni mesure dans les expressions des conseillers, ni respect de la part des sujets. Espagnole de sang et d'éducation, la reine Isabelle témoignait quelquefois un désir de résistance, quand la mesure était trop sévère, quand elle blessait ses idées religieuses, son éducation royale, et l'on vit plus d'une fois dans le palais l'enfant courroucée se roidir avec un remarquable courage; plus tard, un ministre fut assez insolent pour fermer au loquet le cabinet de la reine, afin d'arracher une ordonnance de dictature révolutionnaire.

Les correspondances de la reine Isabelle avec sa mère Marie-Christine étaient rares, et toutes les lettres passaient par les mains des ministres responsables, qui, sous prétexte de couvrir sa personne, les lisaient, les commentaient, et souvent faisaient un grief des expressions de tendresse, de souvenir et d'espérance, que ces lettres pouvaient contenir. C'est peut-être ce qui témoignait le mieux de la captivité de la jeune reine: n'est-ce pas, en effet, le mode employé dans les prisons que ces lectures préalables des correspondances par les geôliers? La reine n'avait donc pour se consoler, et pour calmer les ennuis d'une captivité dorée, que sa jeune et gracieuse sœur, ayant dix-huit mois de moins qu'elle, d'un caractère doux et conciliant. Partout des gardes qui, sous prétexte de rendre honneur, espionnaient et rapportaient les moindres paroles; des dames d'honneur choisies dans les familles des généraux vainqueurs. Deux jeunes filles, deux princesses en face du désordre des cortès et de la licence de l'armée! et l'Espagne subirait-elle longtemps cette oppression sous le glaive du duc de la Victoire?

Dans ses rapports avec les cortès, Espartero agissait avec ce sans-façon de l'épée contre la toge; car, en temps de révolution, les maximes cicéroniennes n'ont pas grande puissance: il n'y a que les épées émoussées qui cèdent devant les avocats. Si donc Espartero pouvait respecter quelques jours les formules générales des cortès, il devait finir par les briser. Sans être Cromwell ni Bonaparte, il ne lui était pas difficile de mettre la clef de l'assemblée dans sa poche, ou de faire sauter les tribuns par les croisées, comme cela s'était fait à Saint-Cloud le 18 brumaire. Espartero, qui opprimait la jeune reine, pouvait bien plus facilement dissoudre et briser les cortès, institution trop nouvelle pour être respectée; leur mandat était comme une feuille morte; leur puissance, le vent l'emporterait. Un jour de revue militaire, Espartero pouvait mener ses soldats contre les cortès, comme d'autres séditieux les avaient conduits contre la reine: ces sortes de violences sont communes aux époques révolutionnaires, et personne ne s'en serait étonné.

Je me trompe, une grande fermentation se faisait partout sentir; il y avait une vieille soumission aux choses religieuses et royalistes dans le caractère espagnol. Ce désordre révolutionnaire ne pouvait convenir à un peuple qui désirait le repos après de si sanglantes secousses. Il y eut donc des révoltes contre le pouvoir d'Espartero, et la plus spontanée, la plus terrible, fut celle de Barcelone. Cette révolte, où en est le principe? Dans le traité de commerce que l'Angleterre veut imposer à l'Espagne, comme elle l'a fait pour le Portugal, et ce traité tue les manufactures de l'industrieuse Catalogne, qui prend les armes. Je détourne les yeux de cette répression sanglante ordonnée par le dictateur, de ces centaines de canons qui foudroyaient la ville manufacturière, de ces exécutions en masse qui suivirent la victoire. Rien de tel ne peut se retrouver dans l'histoire, si ce n'est à nos époques révolutionnaires. Et qu'on le remarque, cette démocratie qui se fait si humaine quand elle veut défendre les siens, qui s'élève contre la justice légale et la puissance royale protectrice des intérêts, cette démocratie, dis-je, louait de toutes parts les violences d'Espartero et de Zurbano, comme elle avait loué les massacres de 92, les excès des conventionnels à Lyon et à Toulon pendant la terreur. Les idées se tiennent et sont corrélatives; la révolution forme un tout qui n'a qu'un corps et une âme, dont la parole est la propagande.

Maintenant il faut voir les rapports de cette régence d'Espartero avec l'Europe; il ne peut être question dans ces rapports de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, demeurées tout à fait en

dehors de cette situation; j'entends parler seulement de l'Angleterre et de la France qui se trouvent en présence du général duc de la Victoire. La France a suivi un système simple et naturel; sur son territoire elle a accueilli Marie-Christine, elle lui a reconnu le titre de reine et de mère qu'une révolution ne lui a pas enlevé; le cabinet continuait ses réserves contre le titre de régent dans la personne d'Espartero, non pas d'une manière publique, mais par une absence presque absolue de relations diplomatiques : elle n'a plus à Madrid qu'un jeune chargé d'affaires, M. Louis Decazes, duc de Glucksberg, plein d'intelligence et de fermes intentions pour les intérêts français. L'hôtel de l'ambassadeur de France comme les maisons des consuls sont devenus un refuge, un asile, dans les mouvements qui agitent la Péninsule. A Madrid, quand l'Angleterre refuse sa protection aux exilés, le duc de Glucksberg n'hésite pas à ouvrir son hôtel pour préserver quelques têtes de la réaction démocratique. A Barcelone, la conduite du consul français, M. de Lesseps, est admirable. La marine de France offre ses navires comme des hôpitaux pour les terribles blessures de la guerre civile; notre pavillon ne paraît partout que pour assurer l'ordre et la propriété.

Que fait en même temps l'Angleterre? Si la reine Christine est tombée, elle ne s'en soucie pas le moins du monde, car ce n'est qu'un accident dans la vie politique; la légation anglaise est dans les meilleurs termes avec Espartero; elle lui reconnaît le titre de régent, sans s'inquiéter de la légitimité de la reine Christine exilée à Paris. A ses yeux, la reine mère n'est ni plus ni moins que don Carlos réfugié à Bourges : elle est tombée, tout est dit. La marine anglaise réprime-t-elle une seule des violences d'Espartero? Il est libre et maître de tuer, de persécuter; les consuls voient avec indifférence le sort des proscrits et font même entendre que la protection qu'accorde la France aux réfugiés est intéressée et compromet les rapports des gouvernements. Les journaux anglais, d'accord sur ce point avec le *National* en France, n'ont que des éloges pour Espartero, alors qu'il massacre partout la population de Barcelone; on dirait même que c'est avec une secrète joie que l'Angleterre voit les bombes éclater sur la rambla et sur l'admirable port dont le commerce est si puissant dans la Méditerranée. La Catalogne n'est-elle pas riche en manufactures, la plus industrieuse des provinces d'Espagne? Et chaque coup de canon retentit comme un accent de joie aux manufactures de Manchester. A ce moment même, l'Angleterre, qui ne perd pas son idée fixe d'un agrandissement commercial, propose un traité au régent; celui-ci, vassal soumis, l'accepte : que faut-il donc de plus à la Grande-Bretagne? Les choses marchent à son gré!

Je crois en effet que le système d'Espartero fut celui qui présenta le plus d'avantages à l'Angleterre, celui qu'elle accepta le plus gracieusement, qu'elle soutint avec le plus de persévérance et le plus de fermeté. Lorsque la lutte commence entre le régent et le parti modéré dans le congrès, n'est-ce pas M. Aston qui soutient le duc de la Victoire avec une énergie et un dévouement que rien n'égale? C'est parce que le congrès ne veut pas admettre la dictature du régent et la libre entrée du coton qu'il est frappé et dissous; l'Angleterre règne dans le sénat contre le parti de la reine. Lorsque, indignée des outrages subis par la souveraine, l'Espagne se soulève par des *pronunciamentos*, qui prend hautement le parti d'Espartero et met à sa disposition les vaisseaux au pavillon britannique, toujours avec la condition de recevoir les cotonnades? N'est-ce pas le ministère anglais? Si partout l'Espagne s'indigne contre le despotisme d'un soldat, il ne dépend pas de l'Angleterre que la répression ne soit violente; la nation espagnole en décide autrement. Espartero se réfugie en Angleterre; son règne est fini avec celui de Zurbano, son digne lieutenant. De cette époque date la décadence de l'action anglaise à Madrid.

1843-1846. — Il y a deux modes de restauration pour les pouvoirs : l'un se formule comme une réaction (c'est un peu ce que proposait le parti carliste lorsqu'il eut un moment l'espérance de finir la question espagnole par l'union du fils aîné de don Carlos avec la jeune reine Isabelle). Les conditions exigées entraînaient nécessairement l'Espagne dans un système réactionnaire. L'autre est le retour naturel, simple, aux principes de l'ordre éternel des États. L'idée française à ce moment commence à se développer, parce que le terrain est plus mûr : après tant d'agitations, il se forme en Espagne un système de modération; la dictature d'Espartero passe, parce qu'elle n'est appuyée sur rien; tous les esprits modérés accourent à un gouvernement réparateur. Quand le moment sera venu, cette autorité reprendra son éclat, à la condition qu'elle acceptera les faits accomplis, en un mot, qu'en comprimant le parti anarchique, elle n'ira pas tendre la main aux royalistes absolus; un système régulier doit naître en Espagne avant que toute autre idée s'accomplisse.

La force de la restauration qui se prépare résulte principalement de la fatigue des longues secousses, des répugnances qu'excite partout le système violent d'Espartero, répugnances qui se

manifestent par des *pronunciamentos* dans toutes les villes : en vain le duc de la Victoire veut opposer la popularité de son nom, la force de ses souvenirs; de tous côtés, le pouvoir lui échappe, les régiments hésitent, les villes se soulèvent ; on est indigné des traitements que les ministres font subir à la jeune reine Isabelle. Le moment est donc parfaitement choisi pour une restauration ; et ici elle se fait par l'union de deux sentiments, j'ai presque dit de deux ordres d'idées qui s'étaient séparés un moment : les monarchistes purs s'indignent de l'état d'abjection où Espartero avait réduit le pouvoir de la reine; les partisans de la constitution se préoccupent de cette dictature qui heurte et brise les pouvoirs légitimes de l'État. Cette ligue, qui a pour appui, au reste, l'indignation nationale contre les hommes du sabre tels que Zurbano, et les empiriques anglais tels que Mendizabal, est forcément entraînée elle-même vers le bien et le bon; un des premiers actes des cortès rendues à la liberté, c'est de restituer au culte catholique son clergé, son existence, en renouant les rapports avec Rome; les cortès s'occupent des finances si délabrées que M. Mendizabal avait complétement désorganisées par le coup de folie de la suppression des impôts. La vieille Espagne se réveille avec ses mœurs et ses forces nationales. La reine Christine rentre à Madrid sans opposition. Quel parti vont prendre les cabinets?

Depuis l'origine de cette question, je le répète, l'Europe avait commis une grande faute en se préoccupant d'une idée exclusive comme seule légitime, comme seule réalisable, le triomphe de don Carlos, si bien que toutes les fois que cette idée surgit, soit par l'abdication de don Carlos au profit du prince des Asturies, soit lorsqu'il est question d'un mariage entre Isabelle et ce jeune prince, on voit alors la Russie, l'Autriche, la Prusse, se rapprocher et applaudir. En dehors de cette combinaison, les trois cabinets s'éloignent, refusent de prendre un parti, comme si, dans les affaires d'un peuple, il n'y avait qu'un seul aspect. Il nous semble que, lorsqu'une certaine forme est devenue impossible, l'habileté consiste à faire sortir d'une autre forme les mêmes conditions, les mêmes résultats d'ordre et de sécurité.

Le tort donc des trois cabinets fut de demeurer indifférents à la restauration du pouvoir de la reine, qui amenait successivement, plus que toute combinaison, l'ordre et la pacification dans la Péninsule. Les services rendus par cette restauration sont incontestables, l'expérience en est faite depuis trois années : les juntes régularisées, la presse réprimée, les cortès soumises à l'influence d'une majorité fixe, deux chambres, un ministère capable, modéré, le triomphe des opinions mitoyennes, à ce point que toute espèce d'émotion est devenue impossible; l'honneur en revient autant à la reine Christine qu'à ce bon sens espagnol, qui voulait en finir avec les révolutions.

Cette quiétude était telle il y a déjà deux ans, que la question put changer entièrement de forme; jusque-là elle se résumait toujours en ces termes : Qui triomphera? Est-ce la faction carliste ou révolutionnaire? L'idée modérée une fois victorieuse, on dut entrer en d'autres combinaisons, et ce fut alors que la question du mariage devint l'affaire capitale : c'était un progrès. Au lieu des craintes de la guerre civile, on n'eut plus qu'un débat de formules et de diplomatie régulière, comme cela se voit à toutes les époques. Ici donc commence une nouvelle direction donnée à la politique. Je dois la prendre de haut dans les traditions historiques.

C'est depuis la révolution de 1688 que l'Angleterre a développé son action sur le continent; cette action s'est largement accrue par suite des conquêtes violentes de la révolution française et de l'empire de Bonaparte, les deux plaies de notre diplomatie. En 1814, une armée anglaise paraît à la fois en Espagne et dans les Pays-Bas, et, lors des traités de 1815, c'est encore elle qui stipule pour s'assurer des garanties sur les frontières du nord et du midi de la France.

Ainsi il est incontestable que chaque fois qu'il se présentera dans la diplomatie une question intéressante, soit de politique, soit de famille, qui touche à la Belgique ou à l'Espagne, l'Angleterre s'en inquiétera : cela doit être; sa politique depuis la révolution de 1688 a toujours été d'empêcher l'action trop immédiate de la France sur ces deux points extrêmes de ses frontières.

De son côté, la France ne peut laisser ni l'Espagne ni la Belgique en dehors de sa sphère d'action; cela est impossible, politiquement et commercialement; voilà pourquoi le royaume hollando-belge, formé en 1815, est tombé, et pourquoi tout système en Espagne qui s'est trop mis en opposition ouverte avec la France a dû naturellement faire place à un autre.

Cet intérêt opposé de l'Angleterre et de la France, en ce qui concerne la Belgique et l'Espagne, a toujours amené beaucoup de complications. Entre peuples qui sont unis par des intérêts et des principes, entre gouvernements qui s'estiment, on ne marche pas à la guerre chaque fois qu'on est en débat; on finit tout par des transactions, c'est-à-dire par l'application de certaines idées mixtes qui luttent avec les principes absolus ou au moins qui les atténuent.

L'idée absolue eût été, par exemple, à l'égard de la Belgique, l'acceptation de la couronne pour M. le duc de Nemours. Quand le congrès belge appela ce prince au trône, le gouvernement du roi refusa l'acceptation, parce qu'en effet c'eût été un acte de trop grande opposition aux intérêts anglais; il en résulta une idée mixte et de transaction. Le prince Léopold fut appelé au trône de Belgique; la France eut pour garantie son mariage avec une princesse de la maison d'Orléans, et, ce qui est plus fort encore que le mariage, le maintien de la foi catholique et l'éducation du prince royal dans cette foi, ardente chez les Belges.

En Espagne, l'idée absolue eût été, par exemple, de faire épouser la reine par un prince français, comme on l'avait pensé un moment pour M. le duc d'Aumale. L'Angleterre, à ce point de vue, pouvait avoir un droit, un intérêt à s'y opposer. Que faire alors? Il fallait, comme pour la Belgique, recourir à l'idée mixte, et cette idée a encore triomphé.

Il en résulte donc une conciliation des deux intérêts hostiles, sans complication, sans égoïsme; l'Angleterre y trouve des garanties, la France également. Quand on ne peut pas effacer les sujets de rivalité, il faut en diminuer l'idée, en atténuer le principe, à ce point que chacun puisse être satisfait, et que, s'il ne l'est pas, ce ne soit que par injustice, malentendu, mauvais vouloir ou mauvaise forme.

Ces principes posés, il faut revenir aux faits. La France à l'égard de l'Europe, en ce qui touche la question espagnole, n'avait que deux conventions à observer : les stipulations d'Utrecht et l'article secret des traités de 1814, qui empêche le renouvellement du pacte de famille.

En ce qui touche le traité d'Utrecht, la Russie et la Prusse n'ont rien à y voir; elles n'ont pas été parties stipulantes; il n'y eut de signataires que la Hollande et l'Angleterre, puis l'Autriche, qui y adhéra par les articles spéciaux de Rastadt. L'Autriche s'est mise en dehors, la Hollande reste indifférente; toute la question demeure entre l'Angleterre et la France, et ici voyons la somme des sacrifices de part et d'autre.

Le plus grand, le plus fort de ces sacrifices a été l'adhésion donnée par le cabinet français en 1833, lors de la mort de Ferdinand VII, au changement dans l'ordre successorial; par le fait, la maison de Bourbon renonçait ici à la partie capitale de l'œuvre de Louis XIV en reconnaissant la royauté des filles : renonciation la plus complète au pacte de famille; il fallait même un temps de crise, un besoin immense d'assurer la paix du monde, pour que le roi de France pût ouvrir cette chance à un changement complet dans l'ordre successorial en Espagne, car dès ce moment une maison étrangère pouvait s'y introduire, qui sait même? un prince de la maison d'Autriche!

Pour lutter contre ce danger, il fallait (et cela devait être) que la France établit et posât quelques limites au droit de choisir un époux à la reine Isabelle; ces limites, quoique précises, étaient néanmoins larges, car la seule condition était que l'époux fût choisi parmi les membres de la maison de Bourbon, si nombreuse dans ses branches diverses. Cette stipulation était dans l'intérêt de tous : serait-ce le fils de don Carlos, un prince de la maison de Naples ou un infant issu de don Francisco? Entre eux, la France pouvait avoir des préférences, des prédilections; mais, comme droit diplomatique, il n'y avait que cette limite posée (la maison de Bourbon); toute autre question était de convenance et de détail. La force de la diplomatie française est venue précisément de ce principe nettement posé, et l'Angleterre, dans l'origine, n'y vit aucun obstacle. Elle pouvait différer sur les personnes, espérer mieux ou donner moins, mais elle ne pouvait nier le droit et la faculté de limiter les choix dans la maison de Bourbon.

Deux mariages devaient s'accomplir : si la France s'était montrée exigeante dans son droit absolu, elle aurait pu ne point exclure un des fils du roi de la possibilité de devenir mari de la reine d'Espagne, par le même motif que dans la Belgique la reine est une des filles de la maison d'Orléans. Cela eût été diplomatiquement logique, autorisé par les traités et l'exemple; eh bien! la France n'a pas été jusque-là; elle s'y est même refusée : toute son action s'est bornée à voir et à examiner le prince qui dans la maison de Bourbon présentait le plus de chances d'ordre, de hiérarchie, de légalité en Espagne. On a pu essayer d'abord la combinaison du fils de don Carlos, lui demander son programme et ses conditions : ce programme était une réaction, une restauration royaliste: dès lors ce candidat a été rejeté. On a pu s'enquérir auprès de don Henrique de ses idées d'avenir, de ses principes; ou y a vu un désordre, une sorte d'agitation révolutionnaire, et on y a renoncé encore. Qui sait peut-être? on a pu même consulter un des fils de la maison de Naples, et ce n'est que lorsque toutes les épreuves ont été faites, qu'on a pris le mari de la reine d'Espagne parmi l'un des infants de don Francisco, le plus modéré de caractère, et qui, en donnant des garanties au parti libéral, laissait intactes et fortes les institutions monarchiques. Voilà toute l'action

droite et régulière de la France relativement au mariage de la reine.

De son côté, comment a agi l'Angleterre? Elle a procédé, en quelque sorte, par exclusion; elle rendait un à un comme impossibles les candidats de la maison de Bourbon; à chacun elle trouvait un défaut, une impuissance. Si elle s'est arrêtée un moment à don Henrique, c'est que, chef du parti progressiste, ce prince aurait facilité la combinaison favorite, qui tendait à faire du prince de Cobourg le mari de l'infante; et au milieu de cette action incessante, visible à tous, elle affectait néanmoins de dire que le mariage était une affaire purement espagnole, que la reine et les cortès devaient décider. Nous n'en faisons pas un reproche à M. Bulwer; il n'a point été trompé, seulement il a mal engagé la question. Tout en disant qu'il ne se mêlait pas du mariage de la reine, il s'en est beaucoup mêlé; tout en répétant que liberté pleine et entière était laissée à la famille royale, il a voulu contraindre, presser et trop agir. Il n'a fallu que le simple bon sens et une logique ordinaire à M. Bresson pour arriver au résultat de ses instructions, car la chose marchait toute seule. Les faits ignobles qu'on a cités ne sont pas plus exacts que les exorcismes que le parti anglais supposa lors du testament de Charles II au profit du duc d'Anjou. Quand les idées sont parfaitement engagées en diplomatie, elles marchent d'elles-mêmes à leur réalisation, sans qu'il soit besoin de festins luxurieux et de soupers enivrants.

Le dernier état de la question diplomatique était donc la liberté du choix, pourvu qu'il fût légalement exprimé par le gouvernement de la reine et les cortès; c'était une chose entendue, quand le *Times* dénonça la *grande intrigue* du comte Trapani; la feuille anglaise déclarait solennellement que le mariage de la reine Isabelle était une question intérieure de famille. Cet état de la négociation fut accepté; dès lors il ne s'agit plus que d'une affaire d'influence. Si, d'un côté, on avait pu espérer un prince de la famille Cobourg, dont on exaltait les titres, de l'autre on avait pu désirer un Bourbon. Ces choses-là arrivent fréquemment. Nul cabinet ne peut s'en plaindre. Cette action n'eût été illégitime que si elle avait blessé un traité ou une convenance. Un traité! il n'en existe aucun; les convenances! quoi de plus convenable que la reine épousât son propre cousin, jeune prince que rien ne lie encore, ni à aucune puissance, ni à aucun système politique?

Quant au second mariage, celui de l'infante Maria-Luisa avec le duc de Montpensier, je ne pense pas qu'aujourd'hui le dernier des jurisconsultes anglais puisse sérieusement contester la légalité de cette union au point de vue diplomatique. Quel traité, quelle convention peut-on invoquer contre le mariage de M. le duc de Montpensier? Les pièces des négociations des torys à Paris, sous M. Prior, en contiennent-elles la moindre prohibition, directe ou indirecte? Où est la clause du traité d'Utrecht qui empêche à tout jamais les mariages entre les Bourbons d'Espagne et les Bourbons de France? J'ai indiqué six mariages dans cette double combinaison, sous la Régence, Louis XV, Louis XVI. Ainsi, par le droit, par le fait, rien de plus légal, de plus légitime, qu'un mariage de race entre les deux branches de la lignée des Bourbons.

Reste la question des *procédés*; je sais qu'elle est toujours grave en diplomatie, entre nations et entre gouvernements qui se respectent.

On peut manquer de procédés de plusieurs manières: ou en méconnaissant les engagements généraux qui résultent d'une position d'alliance, d'intimité; ou en violant les clauses sous-entendues d'un traité, ou bien en oubliant certains devoirs de loyauté et de franchise. Je pose donc ici toutes les hypothèses.

L'Angleterre et la France ont été depuis 1830 dans les meilleurs termes; leur conformité d'idées, le principe commun des deux révolutions, tout tendait à les rapprocher, à créer ces sortes d'alliances qui tôt ou tard apaisent les vieilles irritations de peuples. L'honneur des deux gouvernements, selon moi, a été précisément de lutter contre ces antipathies malheureusement trop nationales.

Mais cette intimité, quelque grande qu'on puisse la supposer, n'a pu enlever à chaque peuple le sentiment de ses droits, la liberté de ses résolutions: de sorte qu'il a pu se trouver et qu'il peut se trouver encore des questions particulières sur lesquelles chacun aura de toute nécessité une politique distincte, nuancée: cela s'est vu pour Alger, pour la question d'Orient. Il n'y a pas d'*entente* qui soit telle entre gouvernements on peuples qu'elle ne suppose certaines divisions. Depuis quand deux nations doivent-elles s'absorber l'une dans l'autre?

Et pour ne parler que de l'Espagne, cette dissidence d'avis et de conduite s'est produite en plusieurs occasions, par exemple, sur l'intervention, sur la quotité de la légion étrangère, sur la régence de Marie-Christine, ou sur celle du général Espartero, sur la direction politique de chacun. M. de Villiers n'était-il pas dans une opinion, M. de Rayneval dans une autre? Le duc de Glucks-

berg et M. Aston n'étaient-ils pas dans une ligne opposée, comme depuis M. Bulwer et M. Bresson? Est-ce là ce qu'on appelle manquer de procédés?

Quels engagements moraux ont été pris relativement au mariage des infantes? Le gouvernement français a-t-il accepté la condition absolue de ne jamais allier sa dynastie à celle de la maison d'Espagne? Quelles paroles ont été données à ce sujet? Aucune : on s'est tenu au texte du traité d'Utrecht, à la liberté que le *Times* proclamait complète de la part de la reine. On a cité des conversations, des engagements, des promesses? La publication des correspondances, dont le dépôt sera fait devant la chambre, prouvera que la sincérité a été entière du côté de la France.

Il y a même plus, ce mariage est la consécration de cette politique mixte dont j'ai parlé, et qui doit être la règle générale de nos rapports quand il s'agit de l'Espagne ou de la Belgique, les deux points sur lesquels nous devons nécessairement rencontrer les intérêts anglais. On eût manqué de procédés en 1831, en acceptant la royauté belge pour le duc de Nemours; on eût manqué de procédés en acceptant la main de la reine d'Espagne pour le duc d'Aumale, comme le projet en existait en 1843. On est resté au contraire parfaitement dans les procédés en unissant une princesse française au roi des Belges, et le duc de Montpensier à la jeune infante Maria-Luisa, la sœur de la reine d'Espagne : la situation est identique.

Mais, dit-on, s'il n'y a pas d'enfants de la reine, la couronne passera dès lors à l'infante Maria-Luisa, et le duc de Montpensier pourra être roi d'Espagne. De là l'impérative nécessité de nouvelles renonciations, éclatantes, formelles.

De nouvelles renonciations, et pourquoi? Si vous invoquez avec tant de puissance le traité d'Utrecht, si vous croyez que ses clauses existent aujourd'hui comme au commencement du XVIIIe siècle, qu'est-il besoin de renouveler des renonciations aussi fortes maintenant que dans le vieux temps? C'est affaiblir la parole donnée que de la répéter plusieurs fois. L'éventualité lointaine et que l'on prévoit est-elle près de se réaliser? Si elle avait lieu et que le traité d'Utrecht fût applicable, ne serait-il pas temps de les invoquer?

Et d'ailleurs qui ferait cette renonciation? Est-ce l'infante mineure? et voudrait-elle, pourrait-elle loyalement se priver d'une éventualité successoriale? Est-ce à M. le duc de Montpensier qu'on demanderait la renonciation, et à quoi pourrait-il renoncer? A une succession qui ne lui appartient pas, car, en toute hypothèse, il ne serait que le mari de la reine et non pas le roi, ce qui est bien différent.

On ne s'explique pas que des Anglais, des hommes d'État, qui savent parfaitement bien ce que c'est que le mari de la reine, puissent encore s'alarmer de la situation de M. le duc de Montpensier en Espagne. Il existe des cortès, un système représentatif sous l'empire d'une majorité, des ministres responsables, une reine constitutionnelle, et, en supposant M. le duc de Montpensier le mari d'une reine, qu'est-ce que cela ferait encore? S'inquiète-t-on en Angleterre de la parenté du prince Albert avec les souverains de l'Allemagne?

Je soutiens donc qu'il n'y a, dans la question actuelle, ni violation de traité, ni manque de procédés, et qu'une fois la question finie, le mariage accompli, toute négociation ultérieure n'aurait plus de sens. Il y a en Espagne une reine jeune et libre; sa succession directe deviendra d'autant plus facile que, d'après les nouvelles lois, les femmes succèdent. Que la reine Isabelle ait un fils ou une fille, toute incertitude cesse. La duchesse de Montpensier n'est plus qu'une princesse française comme l'infante Dauphine sous Louis XV.

Si, par extraordinaire, la reine meurt jeune et ne laisse pas de postérité, la duchesse de Montpensier devient reine, mais reine de son propre chef, avec un mari qui n'est que son premier sujet, comme le prince Albert en Angleterre, le prince de Cobourg en Portugal. Qu'y a-t-il là de contraire au traité d'Utrecht? et à quoi le duc de Montpensier devrait-il renoncer?

C'est au point de vue surtout du gouvernement représentatif que la question doit être examinée. La France et l'Espagne sont placées sous l'empire des institutions constitutionnelles. C'est beaucoup, sans doute, que les liens de famille, mais il y a quelque chose de plus haut encore, ce sont les institutions, les intérêts. Indépendamment de la renonciation formelle de 1814, le pacte de famille n'est plus aujourd'hui une idée réalisable. Les nations se guident par leur instinct, par leurs sympathies, par l'égoïsme entier de leur jouissance. La politique traditionnelle, à ce point de vue, s'est grandement modifiée.

Or, le véritable pacte de famille, en ce moment, repose sur la proximité des territoires, la force irrésistible des transactions commerciales. Il est impossible de ne pas laisser une large part d'influence à la France sur les destinées de l'Espagne; et cette influence, depuis cinq ans, elle ne l'a exercée que par des conseils de sagesse et de modération : rétablir l'ordre, l'harmonie des pouvoirs, par un ministère modéré; résoudre la question de mariage par une combinaison mixte et légitime dans la maison de Bourbon, est-ce là sortir des

limites du droit et des termes politiques des traités ?

CHAPITRE X.

CONCLUSION.

En relisant l'exposé historique que nous venons de placer sous les yeux de nos lecteurs, on verra qu'il n'est pas une seule époque où la France n'ait agi sur les destinées de l'Espagne et réciproquement. Après la Ligue du seizième siècle vient la réaction de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV, qui préparent l'alliance intime et le testament de Charles II : il n'y a plus de Pyrénées. Sous Louis XV, Louis XVI, la révolution, l'Empire, cette action de la France se montre, se manifeste toujours, parce qu'elle est dans la nature des choses, comme celle de l'Angleterre sur le Portugal. Nul ne peut briser ce que la force des intérêts accomplit avec le temps.

Selon moi donc, il est heureux que, par la combinaison mixte du mariage, la question d'Espagne soit résolue sans blesser ni les idées ni les intérêts raisonnables. C'est pourquoi les cabinets de l'Europe se sont montrés si froids devant les ouvertures de lord Palmerston; ils ont profité de la mauvaise humeur des whigs pour frapper un coup en Pologne. Sur la question d'Espagne, l'opinion publique en Angleterre est demeurée indifférente; la polémique des journaux ne l'a pas émue. L'amour-propre d'un peuple ne s'arrête pas toujours aux émotions de l'amour-propre d'un homme d'État, alors même qu'on lui reconnaît une haute importance et une incontestable capacité.

Quand donc la question sera vue de sang-froid, elle n'aura altéré que peu de temps la bonne harmonie qui a existé entre les deux cabinets les plus intelligents, les plus sérieux de l'Europe, et voici pourquoi :

1° C'est que le mariage de la reine Isabelle avec l'infant son cousin est un acte libre, spontané, convenable, puisqu'il ne touche à aucun des grands intérêts espagnols;

2° C'est que le mariage de l'infante doña Maria-Luisa avec le duc de Montpensier n'aura créé qu'une éventualité successoriale très-éloignée, et qu'en aucun cas le prince ne serait jamais que le mari de la reine;

3° Que toutes nouvelles renonciations seraient nulles pour l'infante, inutiles pour le duc de Montpensier, puisqu'elles ne sont commandées par aucun traité;

4° Qu'il n'y a pas eu mauvais procédés en s'éloignant d'une fantaisie whig sur une simple question de famille;

5° Qu'il ne s'agit point de réunir les deux couronnes, mais de régler des intérêts d'un mariage, moins politiquement sérieux depuis l'établissement du système représentatif;

6° Que la France et l'Espagne, par la force des choses, doivent réagir nécessairement l'une sur l'autre, qu'il est heureux qu'une idée mixte vienne exprimer et régulariser cet intérêt commun;

7° Enfin que soutenir qu'il y a grave injure dans une telle attitude de la France à l'égard du gouvernement anglais, c'est une idée plutôt colère que raisonnable; et les gouvernements sérieux ne peuvent et ne doivent jamais être colères : c'est même une de ces mauvaises passions d'hommes d'État qui souvent les égarent et les perdent.

Comme nous parlons aux hommes graves du ministère anglais et à ceux qui en dehors peuvent y arriver, nous insisterons sur ces divers points de politique. Le mariage une fois consommé, que pourront-ils résoudre comme résistance? Voici les divers expédients que nous pouvons supposer dans le cercle des irritations :

Bouderie diplomatique;
Tentative de guerre civile en Espagne;
Explications au parlement;
Polémique des journaux;
Négociations avec l'Europe.

Bouderie diplomatique! ne point assister à des fêtes, ne point se présenter aux châteaux royaux, ou s'y présenter de certaine manière, avec des distinctions subtiles comme un dogme de concile ou une dissertation d'avocat! Autrefois ce pouvait être sérieux, surtout lorsqu'une rupture s'ensuivait; mais cette position, plusieurs cabinets l'ont prise depuis 1830 : qu'en est-il résulté? Un peu d'ennui pour les ambassadeurs, quelques privations de plaisirs et de fêtes. A la fin, on s'est rapproché, parce qu'en politique, comme dans la vie privée, une bouderie est toujours un peu d'enfantillage.

Une tentative de guerre civile en Espagne! Ce serait une action coupable, et plus encore une idée vieillie. On a beaucoup parlé, à l'époque des déclamations de la république et de l'empire, du machiavélisme anglais. Il y avait beaucoup de puérilités sans doute dans les articles du *Moniteur* d'alors; mais il ne faudrait pas que l'Europe eût cette opinion qu'un gouvernement fait naître à plaisir la guerre civile et ensanglante un pays par amour-propre. L'Espagne d'ailleurs est mal jugée si l'on croit aujourd'hui, comme il y a dix ans, qu'elle se lèverait pour la guerre civile. Il y a des

temps pour toutes choses; l'habileté des hommes d'État consiste à voir et à comparer les époques et à ne pas prendre les unes pour les autres. Les populations espagnoles ont tant souffert, qu'elles veulent se reposer. Le fils de don Carlos serait une réaction, on le repousse; le système d'Espartero a laissé de sanglantes empreintes, on n'en veut pas davantage. Le gouvernement de la reine est réparateur; il rend à la religion sa puissance, il fait la part des vieilles mœurs espagnoles et celle des institutions nouvelles. Il pourra y avoir des révoltes, tous les gouvernements y sont exposés; mais il n'y aura pas de révolution.

Les explications au parlement! C'est avec curiosité qu'on doit les attendre, mais elles ne sont pas redoutées par la France, dont la politique est simple, loyale, dans le sens des traités. Lord Palmerston est-il bien sûr d'être soutenu par tout le monde? En dehors de son propre parti, n'est-il pas des hommes d'État de sens et de portée qui ne comprennent pas ses ressentiments? Le parlement a une belle et grande tribune qui retentit en Europe. Tout y sera dit; *eh bien!* si tout y est dit, on révélera bien des fautes, des intrigues secrètes, des dépits mal déguisés. La politique d'un grand peuple ne s'agite pas par de si petites causes. Ces explications qu'on redoute, je suis convaincu que M. Guizot les attend avec une pleine et entière sécurité; elles seront l'époque de la justification de tout le monde; les pièces seront mises sous les yeux des chambres, la correspondance même, s'il le faut, et cela sans hésitation, sans détour. La chambre des députés sera en face du parlement d'Angleterre.

Les journaux anglais! Ils sont personnels, vindicatifs, colères, mais ce sont des nuages qui passent; que d'injures n'ont-ils pas jetées à la face de Napoléon, de la restauration, toutes les fois que la politique britannique n'était pas pleinement satisfaite! Il ne faut pas prendre ce langage à la lettre. Les mœurs anglaises ne nous sont pas assez connues; il y a toujours la vieille peau saxonne; on boxe dans la presse comme dans la rue; les mœurs polies, courtoises, n'y ont pas pénétré. Mais au premier jour cette colère s'évanouit, ils passent à l'éloge outré sans transition; on parlera désormais du mauvais langage de lord Clarendon comme on parlait naguère de celui de M. Brougham. Ceci deviendra proverbe.

Quant à l'Europe, lord Palmerston vient de faire l'épreuve à ses dépens que la question espagnole l'intéresse moins que d'autres intérêts plus égoïstes; la Pologne a payé pour l'Espagne. Le secrétaire d'État se croyait au temps de la question d'Orient et en présence de M. Thiers. Dans la question d'Orient, l'Europe entière était intéressée; elle y était intervenue, et, de plus, les cabinets voulaient donner une leçon à la politique aventureuse de M. Thiers. Cette fois, elle a compris qu'elle n'avait rien à faire dans une négociation de famille où les traités n'étaient pas mis en jeu; la Russie, la Prusse, l'Autriche, ont pris un prétexte pour s'abstenir; elles ont dit qu'elles n'acceptaient pas le sens actuel de la question espagnole.

C'est une faute, au point de vue général, de se rattacher à une seule idée, d'y persister, quand à côté une autre combinaison produit le même résultat d'ordre et de sécurité. Lorsqu'en 1830 les folies et la faiblesse de la branche aînée des Bourbons eurent laissé la France dans l'anarchie, la préoccupation de l'Europe (et en cela elle se montra habile) fut de favoriser le triomphe d'un principe tout à côté qui opérait le moins de changements possible dans l'ordre social; pourquoi cette politique ne serait-elle pas celle des cabinets du continent à l'égard de l'Espagne? La ligne suivie par la France et qu'elle a fait triompher n'est-elle pas celle d'un grand apaisement des âmes dans la Péninsule? A qui doit-on ce calme des esprits, la chute de l'anarchie, un ministère raisonnable, un gouvernement réparateur, et la seule solution pacifique à la question des mariages? S'abstenir, s'annuler, c'est une politique sans but.

Toutefois cette neutralité aura le résultat de déjouer toutes les démarches, toutes les tentatives de la diplomatie anglaise; elle espérait plus: elle voulait un concours, une adhésion à ses colères; elle a obtenu de la froideur, des *en cas* indéfinis; elle a ouvert les voies à cette habileté qui sait profiter d'un refroidissement passager entre deux grandes puissances pour réaliser des projets également odieux aux tribunes du parlement d'Angleterre et de la chambre des députés.

La force de la diplomatie de la France, en toutes les hypothèses qui peuvent surgir, aussi bien au centre de l'Europe qu'en Espagne, c'est qu'elle est dans le *droit*, et que cette attitude est toujours puissante, calme, respectable; elle n'invoque ni la propagande ni *la Marseillaise* (les folies de 1830 ou de 1840), mais la grande politique de la maison de Bourbon, le texte et la foi des traités.

FIN DE LA DIPLOMATIE DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE.

LE

CONGRÈS DE VIENNE

DANS SES RAPPORTS

AVEC LA CIRCONSCRIPTION ACTUELLE

DE L'EUROPE.

POLOGNE. — CRACOVIE. — ALLEMAGNE. — SAXE. — BELGIQUE. — ITALIE. — SUISSE. — 1814-1846.

Une des causes qui soulevèrent le plus vivement l'Europe contre l'empire de Napoléon, ce fut le système de réunion violente et d'agglomération capricieuse.

Chaque matin on lisait dans le *Moniteur* un de ces décrets en quelques lignes qui, au détriment des traditions historiques et des liens de nationalité, déclaraient que Hambourg, Rome, Raguse, l'Istrie ou la Dalmatie étaient réunis à l'empire français.

L'Europe alors baissait la tête sous la force, mais silencieusement elle recueillait ses griefs; et quand le grand jour de délivrance arriva, rois et peuples furent debout pour renverser la puissance oppressive qui avait méconnu le droit. Cette réaction est vieille comme Charlemagne. La violence même civilisatrice amène le soulèvement de tous.

C'est parce que je suis profondément l'ennemi de l'esprit révolutionnaire que je supplie les cabinets de réfléchir sur leur dernier acte, la réunion de Cracovie au mépris des traités. Un acte dénué de justice et de légalité fait un bien grand tort à l'esprit européen, et l'homme éminent qui préside aux destinées de l'Autriche a pu s'en apercevoir lorsqu'il n'a pas eu d'autre raison à invoquer que le cas de guerre pour justifier la prise de possession de Cracovie.

Depuis 1814, un esprit de calme, de justice et de paix avait dominé la politique des États; le congrès de Vienne avait commencé un système de justice et de réparation; la Sainte-Alliance elle-même n'avait pas d'autres bases.

Nous sommes tout d'un coup rejetés en arrière, et c'est un très-grand tort que de faire de la force la souveraine du monde, car elle a ses faveurs capricieuses et son sceptre est une épée!

Il n'est plus désormais de sécurité pour personne, et la correspondance des hommes sérieux de l'Europe doit apprendre aux cabinets l'effet produit à Constantinople, en Allemagne, en Italie par la prise de possession de Cracovie.

Sans doute on ne fera pas la guerre pour cela, mais la violation du droit public est quelquefois plus terrible que la guerre. Celle-ci a une fin; le manque à un engagement solennel tient un glaive suspendu perpétuellement sur la tête de tous : qui peut désormais garantir un système de neutralité ou d'indépendance?

Rien d'étonnant qu'un frisson de crainte et de douleur se soit manifesté au cœur de tous les États de second ordre; les faibles ont peur et c'est une crise.

Je crois que depuis 1830 nul événement n'a été plus sérieux, parce que pour la première fois l'Europe est dans son tort et se montre violemment agressive en dehors des traités; et les esprits d'ordre, de conservation et d'avenir en éprouvent une peine profonde! Ce livre en est l'expression.

LE

CONGRÈS DE VIENNE.

On vient de faire la récente expérience de tout ce qu'a d'important pour un pays l'étude du droit diplomatique. Une nation telle que la France n'est pas née d'hier; elle ne date pas exclusivement de ce chiffre égoïste de 1789 que notre orgueil pose à tout le monde comme la dernière limite de l'esprit humain. Les traités des dix-septième et dix-huitième siècles viennent d'être invoqués comme s'ils étaient faits de la veille, et les transactions d'Utrecht sont expliquées et commentées avec la jeunesse et la nouveauté de nos jugements.

Cette direction d'idées a placé les esprits dans une situation particulière; les caractères les plus paresseux se sont vus forcés à travailler, à fouiller bien ou mal; on s'est aperçu que l'étude du passé était bonne à quelque chose et que notre grande histoire formait un tout, avec son passé, son présent et son avenir.

L'insuffisance de l'éducation politique et la vanité des jugements sont un peu les défauts de notre époque; la génération nouvelle parle, agit, condamne ou absout sans connaître les faits; elle veut régir l'Europe sans en savoir le code.

Prenons un exemple récent. On a dit partout dans la presse plus ou moins éclairée : « La réunion de Cracovie à l'Autriche a brisé les traités de Vienne; donc ces traités ne nous obligent plus, et nous pouvons relever les fortifications d'Huningue. »

Oui, l'article VI de l'acte final du congrès de Vienne a été violé par l'acte qui réunit Cracovie à l'Autriche, nul n'en doute; mais ce n'est pas cet acte final qui a prescrit la démolition des ouvrages d'Huningue; c'est le traité signé à Paris le 20 novembre 1815, tandis que le congrès de Vienne avait clos ses travaux le 9 juin de la même année. Cette confusion a donné des armes à la polémique de *l'Observateur autrichien;* et c'est une faute.

Ce n'est pas l'Europe qui a imposé la démolition des fortifications d'Huningue, mais les négociants de Bâle qui l'ont demandée pour s'éviter dans l'avenir un bombardement semblable à celui que le général Barbanègre leur avait fait subir en 1815.

Nous citons ces faits parmi cent autres; le patriotisme n'est pas toujours éclairé, ni studieux; il déclame avec plus d'énergie que de science. Il ne faut pas lui en faire un reproche : rien n'est moins dans le vrai que la poésie ou l'enthousiasme; et pourtant lorsque l'enthousiasme se lie à l'honneur de la patrie, il est noble même dans ses erreurs.

J'ai résolu encore d'aider l'étude de nos affaires diplomatiques par l'intelligence et la publicité des faits réels et des documents positifs.

Ce petit livre ne veut être qu'un manuel à l'usage de la discussion des chambres et de la polémique des journaux; il est destiné à éviter beaucoup de recherches spéciales aux hommes de

tribune, aux fonctionnaires, aux gens du monde qui s'occupent dans leur salon des affaires de ce pays. On fait tant de théorie que je me sens toujours porté à ramener les questions à leur réalité.

Le congrès de Vienne a fixé les bases du droit public actuel de l'Europe; il a été la conséquence du plus grand des bouleversements à l'époque moderne, la révolution française et les conquêtes de Napoléon. C'est ce congrès dont on invoque journellement les actes et dont peu de personnes connaissent les dispositions précises.

Il m'a paru important d'en détailler les circonstances, les particularités, en ce qui touche les diverses souverainetés européennes et la circonscription des États. Tel est le but de ce travail qui ne sera ni éloquent ni magnifique d'expressions; je me défends de ces sortes de triomphe en notre temps.

Je résume d'abord quelques idées générales qui peuvent servir à l'étude du droit public.

On appelle *congrès*, dans la langue diplomatique, les grandes réunions de souverains ou de ministres qui ont pour but non pas seulement la constitution d'un État particulier, mais la solution définitive d'un ensemble de questions qui touchent au droit général de l'Europe. Ce sont en quelque sorte les conciles diplomatiques; en quoi ils diffèrent des *conférences*, simples réunions de ministres, ayant pour objet une question spéciale plus ou moins grande, mais néanmoins particulière.

On distingue parmi les congrès :

1° Celui de Munster, qui finit par la paix de Westphalie (1648);

2° Celui de Nimègue, tenu sous l'influence des deux médiateurs, le pape et le roi d'Angleterre (1676, 1677, 1678 et 1679), dont la conséquence fut la paix signée entre la France et la Hollande le 10 août 1678, et le 5 février 1679 entre Louis XIV et l'empereur;

3° Celui de Riswick (1697). La France, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande y signèrent la paix, le 20 septembre, par la médiation de Charles XII, roi de Suède; l'empereur fit un traité particulier le 30 octobre;

4° Celui d'Utrecht (1712 et 1713), véritablement capital, quoique l'Autriche n'eût définitivement traité qu'à Rastadt (6 mars 1714);

5° Celui d'Aix-la-Chapelle (1747 et 1748);

6° Celui de Teschen (1779).

Depuis la révolution française, il y a eu des façons de congrès : celui de Rastadt (1797 et 1798), vrai simulacre pour prolonger le *statu quo* avant de commencer les hostilités. Il finit d'une manière déplorable par la violence exercée sur les plénipotentiaires français.

On appela aussi du nom de congrès les simples conférences d'Amiens (1800), pour le traité conclu entre la France et l'Angleterre, parce que l'Espagne et la Hollande y étaient intervenues, mais d'une manière si exclusivement dévouée à la France, qu'elles n'y avaient pas une action suffisamment libre pour constituer un congrès (1).

A Prague, en 1813, nouvel essai de congrès sous l'influence de l'État médiateur, l'Autriche, représentée par M. de Metternich, et dissolution sans résultat.

A Châtillon-sur-Seine (1814), au temps de nos malheurs, autre congrès, alors de toutes les puissances de l'Europe impitoyables et victorieuses. M. de Caulaincourt y vint demander les conditions de paix pour l'empire; quoi qu'en aient pu écrire les admirateurs de Napoléon, il acceptait des conditions si abaissées pour garder la couronne, que c'est honte de le dire (2)!

Tel est le résumé rapide des congrès qui précédèrent la grande réunion des souverains à Vienne. Avant d'étudier cette nouvelle époque de l'histoire diplomatique, il est besoin d'expliquer la situation de la France et de l'Europe lorsque ces conférences s'engagèrent après la chute de l'empire.

§ Ier.

LA FRANCE ET LE TRAITÉ DU 30 MAI 1814.

Il ne faut jamais perdre de vue, en 1814, au moment où les affaires diplomatiques allaient s'engager à Vienne, cette circonstance dominante, qu'il y avait des faits accomplis d'une nature capitale. Les alliés avaient envahi la France; maîtres de Paris, leurs armées débordaient d'une manière violente sur tous les points de l'Europe. Il se révélait un formidable fait de possession que Dieu avait permis et que nul ne pouvait contester.

La Russie, par ses armées, occupait toute la Pologne.

L'Autriche occupait l'Italie, excepté Naples.

Les Anglais et les Suédois tenaient la Hollande et la Belgique.

Les Prussiens, la Saxe.

Les Wurtembergeois et les Badois, tout le cours du Rhin.

(1) J'ai fait connaître tous ces congrès en détail dans mes travaux historiques sur *Louis XIV*, *le Régent*, *Louis XV* et *Louis XVI*, *la Révolution et l'Empire*.

(2) J'en donne la preuve dans mon travail sur *l'Europe pendant le consulat et l'empire de Napoléon*.

Les Anglo-Portugais, une portion de l'Espagne.

En même temps, il s'était opéré plusieurs restaurations spontanées au milieu des insurrections populaires : Ferdinand VII en Espagne, la maison de Savoie en Piémont, la maison d'Orange dans toute la Hollande.

Depuis 1812 jusqu'au mois de mars 1814, des traités particuliers avaient été conclus entre les diverses puissances pour favoriser le mouvement militaire contre Napoléon et lui donner ce caractère universel qui avait brisé son impériale couronne.

Les traités d'Abo (juin 1812), de Oerebro (3 mars 1813) signé avec le prince royal de Suède, lui assuraient la Norwége et la Guadeloupe comme indemnité des possessions perdues.

Par les conventions de Kalisch (février 1813) et de Reichenbach (14 juillet 1813), la Prusse avait obtenu la promesse formelle d'une reconstitution de frontières au moins aussi considérable que celle qu'elle possédait avant la guerre. Le traité de Tœplitz (9 septembre 1813), le plus curieux document historique, parce qu'il a été sans cesse renouvelé, portait les conditions suivantes : 1° que la monarchie autrichienne serait reconstruite sur l'échelle la plus conforme possible à celle selon laquelle elle existait avant la malheureuse campagne de 1805, et la monarchie prussienne conformément à celle qui précéda la campagne également malheureuse de 1806 ; 2° que la Confédération rhénane serait dissoute, et les États situés entre les frontières de France et celles des monarchies autrichienne et prussienne rendus indépendants ; 3° que les possessions de la maison de Brunswick-Lunebourg en Allemagne lui seraient restituées ; 4° qu'un arrangement à l'amiable entre les trois cours alliées fixerait le sort futur du grand-duché de Varsovie. Par ces mêmes articles secrets, qui confirmaient les conventions de Trachenberg, Reichenbach et Peterswaldau, les trois puissances s'engageaient à tenir chacune en campagne au moins 150,000 hommes !

L'Angleterre et l'Autriche, pour attirer Murat dans la guerre commune, s'étaient engagées à lui conserver Naples en pleine souveraineté.

Il y avait également des traités avec les cortès espagnoles, avec le Portugal, de manière à ce qu'on dovait arriver dans le congrès, chacun les mains liées ; comme au reste cela s'était vu dans presque toutes les grandes assemblées diplomatiques qui n'étaient que des formes et des moyens de sanction pour les conventions déjà arrêtées (1).

(1) Particulièrement à Utrecht, où tout était fini à Paris avec M. Prior.

Mais le lien le plus fort, c'était celui qu'avait imposé à la France le traité du 30 mai 1814, conclu après la première occupation de Paris par les alliés, lorsque le droit de la guerre s'était prononcé contre nous.

Ce traité, toutefois, faisait une assez large part aux frontières de France, et sur ce point il ne faut pas le confondre avec l'impitoyable convention du 20 novembre 1815, après la seconde invasion. Il était signé par le prince de Metternich, le comte de Stadion et le prince de Talleyrand ; car l'Autriche stipulait pour ses alliés : on fixait les frontières de France au point où elles se trouvaient au 1er novembre 1792. Sur la frontière de Belgique nous gardions Chimay ; dans Sambre-et-Meuse, le canton de Valcourt ; dans le département de la Sarre, Sarrebruck avec Landau ; le Rhin ensuite servait de limite : du côté du Jura, nos frontières étaient agrandies par une fraction du canton de Léman ; nous gardions la Savoie et Chambéry, puis Monaco.

En échange de ces concessions faites, la France acceptait les conditions suivantes qui tenaient à la circonscription générale de l'Europe. La Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevrait un accroissement de territoire. Les États de l'Allemagne seraient indépendants et unis par un lien fédératif. La Suisse neutre continuerait de se gouverner par elle-même. L'Italie, hors les limites des pays qui reviendront à l'Autriche, serait composée d'États souverains. L'île de Malte et ses dépendances appartiendraient en toute propriété et souveraineté à Sa Majesté Britannique (*annexe A*).

On doit remarquer ces dernières clauses qui font d'avance accepter par la France certains principes de réorganisation autour de ses frontières, en Hollande, en Allemagne, en Suisse et en Italie ; principes dont elle ne pourra se départir. Restait donc à savoir, ces points une fois réglés, quelle prépondérance serait réservée à la France dans le congrès européen. Ce congrès se tiendrait-il sans elle, ou au moins ne serait-elle que partie assistante, sans prendre part à la délibération commune, et une fois son territoire fixé par le traité du 30 mai 1814, devait-elle se contenter de son lot et ne pas se mêler du partage général de l'Europe?

§ II.

ATTITUDE PRISE PAR LA MAISON DE BOURBON, DIPLOMATIE DE M. DE TALLEYRAND.

La position la plus fâcheuse pour un pays, c'est d'avoir subi la conquête, et avec la conquête une

sorte de réaction défavorable à sa prépondérance naguère excessive : telle était la France après les secousses et les angoisses de l'invasion en 1814; on se vengeait sur elle des folies de Napoléon. Les alliés étaient à Paris : quel langage pouvait-on leur parler pour être entendu? Celui de la force? ils étaient les maîtres. Celui d'un malheur digne et résigné? en diplomatie il est généralement peu écouté. Il fallait trouver un principe, un point d'appui, qui pût séparer la France de Bonaparte (brisée et envahie), de la France des Bourbons alors restaurée; et tel fut le plan politique de M. de Talleyrand. En partant donc de ce principe qu'il y avait restauration de la famille légitime, M. de Talleyrand effaçait d'un seul trait de plume les années de conquête et de violence, de revers et de fatalité de la république et de l'empire; il disait aux vainqueurs : « Ce qui se produit en France n'a rien de commun avec le passé de la révolution et de Bonaparte; dès lors il faut traiter la France non pas en pays conquis, mais en peuple délivré. »

La conséquence de ce principe était simple et naturelle : « La France n'est plus envahie, mais la France est libre d'un joug odieux, elle n'a pas d'ennemis mais des alliés; vous devez la traiter en grande puissance, sans jeter un regard sur ses malheurs; vous devez lui laisser la force territoriale et morale qu'elle a toujours exercée dans le monde. »

Cette attitude, Louis XVIII la sut prendre merveilleusement; le vieux parti libéral lui fit le reproche de traiter les monarques victorieux à Paris comme ses alliés. Dans ce titre précisément était la force de sa position diplomatique; s'il les avait traités comme des ennemis, n'était-il pas vrai, ces ennemis étaient vainqueurs, maîtres de Paris, ils pouvaient être impitoyables, comme ils le furent plus tard, hélas! par le traité du 20 novembre 1815 (1).

Une fois ce mot allié admis et reconnu, ce n'était plus qu'un traité de bonne harmonie, d'organisation, et tellement Louis XVIII sentait l'importance de cette situation, qu'une fois le principe de l'alliance adopté, il prit immédiatement la suprématie héraldique qui appartenait en histoire à la maison de Bourbon. On vit ainsi aux Tuileries le vieux roi, tout goutteux, appuyé sur sa canne, prendre le pas sur l'empereur Alexandre et le roi de Prusse, quoiqu'ils fussent chez lui, aux Tuileries et maîtres de Paris; cela pour constater toujours la suprématie de sa maison. En diplomatie, une démarche en apparence insignifiante a souvent une grande portée parce qu'elle fait prendre une position nouvelle et meilleure.

Ceci se passait entre les souverains, et voici maintenant les conséquences qu'en tirait M. de Talleyrand. « Les intérêts de la France sans doute, spécialisés dans les questions de territoire et de nationalité, ont été réglés par le traité de Paris du 30 mai. Cela est net, écrit, et nous ne le contestons pas; mais la force, la grandeur d'une nation ne résultent pas exclusivement de son territoire, de ses moyens matériels d'agir; elles viennent encore de la prépondérance qu'elle exerce sur l'ensemble des transactions européennes. Si donc quelque puissance recevait une extension trop considérable, l'équilibre serait brisé, et quoique la part faite à la France fût équitable à un point de vue spécialisé, elle ne pourrait pas, elle ne devrait pas rester étrangère aux autres arrangements de l'Europe.» Ce fait, selon M. de Talleyrand, était tellement reconnu par les puissances, que dans l'art. 6 du traité du 30 mai la France devait intervenir pour régler diverses questions de politique générale : l'agrandissement de la Hollande, le lien fédératif de l'Allemagne et de la Suisse, et le partage des souverainetés en Italie. Or, si la France avait été appelée dans cette réorganisation, elle ne devait rester étrangère à aucune autre transaction européenne.

Il est bon de voir cette attitude immédiatement prise par la maison de Bourbon, qui, à peine restaurée, parlait le langage historique de ses aïeux, aux jours de leur plus grande gloire et de la plus haute prospérité de la France.

Dans cette attitude forte et nouvelle, M. de Talleyrand voyait au reste qu'il pourrait être aidé par les intérêts divers qui allaient séparer l'Europe, et nés précisément de l'exécution du traité de Paris. A travers toutes les formes de la plus extrême modération et de la plus excessive tempérance, l'empereur Alexandre ne semblait préoccupé que d'une seule pensée, la constitution de la Pologne comme royaume adhérant à la Russie et tôt ou tard destiné à grouper les diverses fractions de cet État, attribuées dans les derniers partages à la Prusse et à l'Autriche. Reconstituer la nation polonaise était une des pensées les plus chères à l'empereur Alexandre, espérant peut-être que le protectorat russe tôt ou tard se changerait en domination absolue sur toutes les nations slaves (2).

La Prusse sans doute était blessée par la pensée

(1) Voir mon travail sur *la Restauration*.

(2) Lord Castlereagh avait profondément pénétré la pensée de la Russie, et lord Stewart, son frère, l'avait écrit déjà en 1813.

définitive du czar sur la Pologne, que M. de Hardenberg savait aussi bien deviner ; mais dans tous les arrangements arrêtés, la Prusse trouvait une suffisante indemnité dans la Saxe que la Russie était convenue de lui céder comme le ventre naturel de la monarchie prussienne si efflanquée ; long ceinturon de l'épée du grand Frédéric.

Il n'en était pas ainsi de l'Autriche, qui ne trouvait aucune compensation, si ce n'est en Italie, à ces deux agrandissements de la Russie et de la Prusse qui lui faisaient véritablement peur. En supposant la constitution d'une Pologne russe, l'Autriche était menacée par sa tête, la Gallicie; et l'agrandissement de la Prusse par la Saxe prenait aussi l'Autriche sur son flanc, la Silésie. En aucune hypothèse, M. de Metternich ne devait, ne pouvait le souffrir, sous peine de voir dans l'avenir sa monarchie tout entière exposée à la double invasion russe et prussienne. On était alors aux idées normales de la vieille politique, depuis grandement modifiées par la peur des idées révolutionnaires qui trouble souvent les meilleures têtes.

M. de Talleyrand, qui avait parfaitement compris cette situation hostile des cabinets, dut en conclure que dans un futur congrès l'Autriche marcherait tôt ou tard avec nous, parce qu'elle avait intérêt à s'opposer à une telle extension de la Russie et de la Prusse. Quelques courtes conversations avec lord Castlereagh pendant son séjour à Paris purent aussi le convaincre que l'Angleterre avait également un commun intérêt à s'opposer aux vues de la Russie sur la Pologne. Dès lors le rôle de la France était tout tracé ; elle aurait au congrès une position non point à elle seule, mais une situation au moins à trois. L'Angleterre et l'Autriche lui rendraient toute son importance vis-à-vis la Prusse et la Russie. La force des choses irait à ce résultat de prépondérance française.

§ III.

CONVOCATION DU CONGRÈS A VIENNE.

L'article final du traité de Paris du 30 mai 1814 portait que dans le délai de deux mois toutes les puissances engagées dans la dernière guerre enverraient des ministres à Vienne pour régler dans un congrès général les dispositions arrêtées.

Les deux mois expiraient le 30 juillet; mais le voyage des trois souverains (Alexandre, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche) à Londres, le retour subit du czar à Saint-Pétersbourg ne permirent pas l'exécution exacte de cet article ; et la réunion du congrès fut prorogée jusqu'au 30 septembre. Vienne avait été choisi comme point central afin que toutes les questions pussent se décider sans retard; on avait d'ailleurs une foi très-grande et très-juste dans la capacité du prince de Metternich, qui avait joué le grand rôle diplomatique depuis 1813, et on lui devait cette marque de déférence (1).

Les grands souverains firent leur entrée à Vienne le 25 septembre; les rois de Bavière, de Danemark, du Wurtemberg, y arrivèrent presque aussitôt, et des fêtes précédèrent l'ouverture du congrès. Elles furent brillantes et coûteuses ; le prince de Ligne nous en a laissé le tableau.

Les légations, c'est-à-dire les hommes qui devaient traiter les affaires étaient choisis avec une haute distinction ; chaque puissance tenait à se faire représenter avec tout l'éclat de son rang. M. de Talleyrand, qui présidait le conseil des ministres du roi Louis XVIII, désira lui-même aller à Vienne; comme il avait dirigé d'une manière presque absolue la restauration de 1814 et les événements qui l'avaient préparée, il gardait en Europe la haute renommée de ses services antérieurs. A Vienne, il se poserait avec dignité, parce qu'il y avait en M. de Talleyrand un haut sentiment de la France, de la royauté et de lui-même. Il s'était adjoint le duc de Dalberg, son vieil ami, très-avant dans les idées de la restauration, libéral au fond de l'âme comme la plupart des gentilshommes de la confédération du Rhin; bouche un peu indiscrète dont M. de Talleyrand se servait pour répandre certaines nouvelles, des projets que tout le monde devait savoir ; et avec M. de Dalberg, les comtes de la Tour du Pin et Alexis de Noailles, jeunes hommes alors. Enfin comme secrétaire et tête d'intelligence, M. de la Besnardière qui appartenait aux bureaux des affaires étrangères.

Les autres légations se composaient ainsi : l'Autriche, qui devait présider le congrès, avait confié ses intérêts au prince de Metternich, l'homme d'État qui avait dominé les résolutions de la cour de Vienne dans les plus récentes transactions. En M. de Metternich s'absorbait donc toute la légation autrichienne, comme la légation française se résumait dans M. de Talleyrand; seulement il s'était adjoint pour la forme M. de Wessenberg, esprit de distinction, au reste, et fort expert dans les intérêts de la coalition.

(1) Le prince de Metternich avait conquis sa grande renommée dans les événements de la fin de 1813, par les deux qualités qui le distinguent : la fermeté et la modération.

Comme toujours, le prince de Metternich avait des conseillers pour toutes les spécialités d'affaires, se réservant à lui seul la haute direction. Le baron de Gentz, le plus habile rédacteur politique, l'avait suivi comme secrétaire du congrès.

L'Angleterre envoyait à Vienne lord Castlereagh, qui déjà avait visité le continent, et premier ministre avait assisté aux conférences de Châtillon (homme d'État aux idées persévérantes, tenaces); l'Angleterre lui devait cette grandeur, cet éclat qu'elle venait d'acquérir dans la guerre par la chute de Napoléon, son implacable ennemi. Le duc de Wellington devait venir à Vienne, mais il n'y était point encore arrivé; lord Castlereagh s'était adjoint les lords Cathcart, Clancarty et Stewart (frère du ministre), diplomates militaires, qui avaient suivi la campagne des alliés et assisté à tous les événements.

La légation russe, composée des comtes de Nesselrode et Razumowski, se trouvait dans la position subordonnée qui est un peu son caractère et sa destinée quand l'empereur est présent. Or, dans les événements de 1814, Alexandre avait joué un rôle si décisif, si personnel, que tout se concentrait en lui; rien ne se faisait en dehors du czar. M. de Nesselrode tenait, auprès de l'empereur Alexandre, le poste de secrétaire d'État, que M. Maret occupait auprès de Napoléon.

Le chancelier de Hardenberg représentait la Prusse, la plus tenace, la plus persévérante des puissances dans le congrès; il s'était adjoint le baron de Humboldt, non point le savant, trop populaire pour être complétement sérieux, mais le baron Guillaume de Humboldt, l'homme d'État bien plus considérable, qui avait donné une grande et ferme impulsion à la résistance de la Prusse et au soulèvement national qui en avait fini avec le despotisme de Napoléon (*annexe B*).

Telles étaient les grandes légations à Vienne, où toutes les puissances du second ordre avaient envoyé leurs représentants, tous néanmoins absorbés par l'influence décisive des grandes cours. J'ai besoin d'ajouter que, même relativement à la prépondérance supérieure de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, la France, si récemment conquise et reconstituée sous une nouvelle dynastie, devait avoir une position inférieure résultant même de ce double fait; car l'occupation si récente de Paris n'était-elle pas une cause d'infériorité aux yeux de l'Europe? D'un autre côté, la restauration des Bourbons n'était alors qu'une épreuve dont le résultat était douteux; pouvait-on savoir si ce gouvernement avait en lui-même de la force, de la durée? M. de Talleyrand l'affirmait sans doute, mais on avait des notions contraires, plus ou moins exactes, et cela jetait de l'incertitude dans l'attitude et la fermeté de la légation française à Vienne.

Aussi, dès les premières conférences des plénipotentiaires, une grande objection fut soulevée par les quatre puissances, l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie, contre la participation des plénipotentiaires français à la distribution et au partage des territoires en dehors de son influence. Il fut dit par le plénipotentiaire prussien : « Que peut avoir à faire la France dans des actes qui ne la touchent pas? »

Dès le 16 septembre, les plénipotentiaires des quatre grandes cours ouvrirent des conférences préliminaires sur le premier article secret du traité de Paris, ainsi conçu :

« La disposition à faire des territoires auxquels Sa Majesté Très-Chrétienne renonce, par l'art. 3 du traité patent, et les rapports desquels devait résulter un équilibre réel et durable en Europe, seront réglés en congrès sur les bases arrêtées par les puissances alliées elles-mêmes. »

Se fondant sur cet article, les plénipotentiaires soutinrent que, pour tout ce qui tenait à ces arrangements, il devait être formé un comité spécial, composé exclusivement des représentants des quatre grandes cours, lesquels, une fois arrêtés sur les bases, les communiqueraient à la France et à l'Espagne. En conséquence, un protocole fut arrêté; il y était dit : « Que les quatre puissances conviendraient entre elles seules de la disposition des provinces disponibles, d'après le traité de Paris, et que la France et l'Espagne seraient ensuite admises pour énoncer leur avis et faire, si elles le jugeaient à propos, des objections qui seraient discutées avec elles. »

La France dans ce premier système n'aurait plus été appelée au congrès que pour reconnaître, recevoir et subir en quelque sorte les résolutions des autres cabinets pour le partage et l'équilibre européen. Lorsque le protocole du 22 septembre fut communiqué à la légation française, M. de Talleyrand envoya en réponse une première note, dans laquelle il disait : « Que la dénomination d'alliés était tombée par le seul fait de la paix, qu'il n'existait à ses yeux qu'un congrès général auquel toutes les puissances étaient appelées à concourir; qu'il ne s'opposait point à ce que les quatre puissances formassent un comité, mais un comité de simples propositions, lesquelles seraient ensuite soumises à un comité général de toutes les puissances intéressées. »

Si M. de Talleyrand était resté seul dans cette opinion habile, peut-être eût-il succombé, mais il était parvenu à s'associer lord Castlereagh, qui

avait refusé la ratification des principes posés par les trois cours de Prusse, de Russie et d'Autriche, sur leur droit exclusif de statuer. Dans une note fort curieuse, parfaitement rédigée, de concert avec le plénipotentiaire d'Espagne, le comte de Labrador, M. de Talleyrand fit observer : « que le titre de puissances alliées ne convenait plus depuis l'heureuse restauration des deux branches de la maison de Bourbon ; qu'il y avait eu des ennemis et des alliés contre Napoleon, mais que le fait seul de la restauration faisait cesser cette dénomination ; qu'il n'y avait donc plus que des puissances ayant des droits égaux, et par conséquent réunies à Vienne pour délibérer sur la circonscription générale de l'Europe, en appliquant, développant ou exécutant les stipulations particulières des traités antérieurs, y compris celui de Paris (1). »

M. de Metternich, qui sentait lui-même le besoin de lutter contre la prépondérance russe et prussienne par la réunion de toutes les forces morales et matérielles, admit ce système de la France, de l'Espagne et de lord Castlereagh. A la suite de ces négociations, il se forma le fameux comité des huit puissances appelées à délibérer en commun et sous la présidence du prince de Metternich. Ces puissances étaient : l'Autriche, l'Angleterre, la France, la Prusse, la Russie, l'Espagne, le Portugal, la Suède, ayant chacune une voix, et, afin qu'un système d'égalité fût complétement adopté, il fut résolu que désormais on ne suivrait plus dans la hiérarchie, pour la désignation des cabinets, que l'ordre alphabétique, Angleterre, Autriche, etc. Toutes ces circonstances sont à remarquer pour combattre la théorie de distinction qu'on a voulu établir entre les puissances contractantes directement intéressées et les puissances garantes des clauses arrêtées. Cette théorie avait été pleinement repoussée par le congrès (2), il n'y avait pas de distinction ; les huit plénipotentiaires intervenaient au même titre, avec les mêmes pouvoirs et les mêmes droits ; ce qui était décidé se trouvait ainsi l'œuvre de l'Europe entière et l'Europe entière pouvait seule le défaire.

Le congrès donc était constitué ; mais à côté de la réunion générale, il s'en forma de particulières, qui toutes devaient traiter des points spéciaux, et ils étaient considérables dans le congrès. Il faut voir maintenant les débats sur chacune des questions séparées, qui sont celles-ci : la Pologne, la Saxe, le royaume Hollando-Belge, la constitution de l'Allemagne, l'Italie et la Suisse, questions toutes décidées par le comité des huit.

(1) Voir ces notes dans mon *Histoire de la Restauration.*

(2) Voir l'article de l'*Observateur autrichien*, 10 décembre 1846.

§ IV.

LA POLOGNE.

On doit d'abord établir en fait qu'au mois de novembre 1814, époque de la réunion du congrès, les Russes étaient entièrement maîtres du grand-duché de Varsovie, et leurs garnisons tenaient Kalisch, Cracovie et Zamosc, en y comprenant même la forteresse de Thorn.

Cet *uti possidetis*, Alexandre ne voulait point l'abandonner ; son idée fixe paraissait la reconstitution de l'ancienne Pologne, sous le protectorat russe. Et sur ce point, le czar s'était assuré le consentement tacite de la Prusse (je rappelle que l'indemnité du cabinet de Berlin était la Saxe).

Lord Castlereagh fut le premier à s'opposer au rétablissement d'une Pologne russe. Dans un mémoire mis sous les yeux du congrès, il disait : « qu'il s'opposait itérativement et avec force, au nom de sa cour, à l'érection d'un royaume de Pologne qui fut uni et fit partie intégrante de l'empire de Russie ; le désir de sa cour étant de voir une puissance indépendante, plus ou moins considérable en étendue, établie en Pologne sous une dynastie distincte, et comme un État indépendant, entre les trois grandes monarchies. »

Cette protestation n'arrêta point l'empereur Alexandre, qui se montrait plus que jamais décidé dans son projet sur la réunion de la Pologne. Avant même que le congrès eût statué, le grand-duc Constantin, qui avait quitté Vienne le 9 novembre, disait aux Polonais, dans une proclamation du 11 décembre, ces paroles décisives :

« L'empereur, votre puissant protecteur, vous fait un appel, réunissez-vous autour de vos drapeaux ; que votre bras s'arme pour la défense de votre patrie et la conservation de votre existence politique. »

Dans une note, le comte de Nesselrode déclara que huit millions de Polonais étaient resolus de défendre l'indépendance de leur pays (3).

Ainsi trois systèmes étaient engagés sur la Pologne :

1° Celui de l'empereur de Russie, qui en voulait faire un tout, une agglomération, avec des institutions nationales et le protectorat russe ; système

(3) Je donne toutes ces pièces diplomatiques dans mon *Histoire de la Restauration.*

qui aurait eu pour résultat tôt ou tard de rattacher tous les fragments séparés de l'ancienne Pologne autour de la Russie ; et ce résultat devait être repoussé par la Prusse et l'Autriche, si vivement intéressées au maintien du dernier partage.

2° Le système anglais et français, qui consistait à créer une nationalité polonaise, véritablement indépendante aussi bien de la Russie que de la Prusse et de l'Autriche. Ce système, il faut le dire, était trop opposé aux intérêts de la Russie, et même à ceux de la Prusse et de l'Autriche, pour qu'il pût jamais être accepté. Une Pologne indépendante ! ni le XVIII[e] siècle, ni la république, ni Napoléon n'avaient eu la pensée, l'espoir, la possibilité de la faire revivre; la Pologne s'était suicidée par ses dissensions et sa gloire même; on pouvait espérer pour elle des institutions, une certaine indépendance sous un protectorat ; mais la France et l'Angleterre devaient se borner à des vœux, parce que rien au delà ne leur était permis dans le balancement actuel des forces européennes.

3° Un système mixte tendait à corriger l'influence exclusivement russe sur la Pologne, en cédant à la Prusse un nouveau fragment sur ses frontières, en restituant à l'Autriche les parties limitrophes de la Gallicie qui avaient été cédées par le traité de Vienne, en 1809; puisqu'on ne pouvait pas espérer une Pologne indépendante il fallait au moins éviter qu'elle ne devînt russe.

Ici, se rattachait la question de Cracovie.

On se rappelle que dans sa première négociation de 1814, la Russie demandait les points de Thorn, à l'extrémité du grand-duché de Varsovie; Cracovie, à l'autre extrémité, avec la forteresse de Zamosc au centre. Cette prétention à laquelle d'abord au moment de la guerre, lorsqu'il s'agissait avant tout de combattre Napoléon, la Prusse et l'Autriche avaient tacitement consenti, devait soulever des obstacles, lorsque la question serait définitivement traitée. Si le grand-duché de Varsovie avait englobé la forteresse de Thorn, c'eût été un point trop menaçant pour la Prusse, dont les frontières n'étaient plus garanties. Et si, d'un autre côté, Cracovie et Zamosc se trouvaient cédés au royaume de Pologne, sous l'influence russe, l'Autriche devait voir son territoire exposé à la première invasion. Ces questions, il est vrai, furent conduites par les trois puissances dans des conférences particulières; elles furent *préparées*, elles purent être même *résolues* par trois; mais elles ne furent invariablement *sanctionnées* que par l'intervention du comité des huit, c'est-à-dire par l'Europe.

Alors seulement on arrêta que le grand-duché de Varsovie, séparé de quelques fragments du duché de Posen et de la Gallicie, serait uni à la Russie pour former un royaume distinct avec des institutions nationales, et cette stipulation devint la base d'un premier traité qui fut inséré dans l'acte final du congrès de Vienne et fit partie du droit général. On ajouta quelques dispositions relatives à la nationalité polonaise et aux institutions particulières que l'empereur croirait utile d'accorder.

La doctrine du partage paraissait un moyen permanent de mettre en hostilité les intérêts russes, prussiens et allemands. Dès qu'il fut constant que la nationalité et l'unité polonaises étaient une impossibilité, à moins de tout jeter aux mains de l'empereur Alexandre, la doctrine du partage entre les trois puissances fut préférée afin d'éviter l'action absorbante de la Russie (*annexe C*).

Ces articles n'avaient rien décidé sur le sort de Cracovie, alors occupée par les Russes et qui devait leur rester dans le premier projet. Ce fut M. de Metternich qui proposa, au nom de l'Autriche, inquiète pour ses frontières, d'en faire une cité indépendante, dernier vestige de la Pologne. Cracovie, ville studieuse, universitaire, savante, en dehors des agitations, possédait le tombeau des vieux rois : c'était comme la nécropole de la Pologne. Tant qu'il resterait une ombre de nationalité polonaise, on ne pouvait démembrer Cracovie de ce grand corps, et comme les habitants étaient alors paisibles, à côté de la nationalité polonaise, proclamée par la Russie, on créa la république indépendante de Cracovie, sous le protectorat des trois puissances, l'Autriche, la Prusse et la Russie, comme un point neutre entre des États qui se touchaient et pour éviter de la donner à l'un d'eux à l'exclusion des autres.

Les traités sur la liberté et l'indépendance de Cracovie sont considérables. Le premier est conclu le 8 avril 1815, entre la Prusse, la Russie et l'Autriche; il y est formellement stipulé que Cracovie sera ville libre, indépendante (*annexe D*). Le second est spécial entre la Prusse et la Russie (3 mai 1815), et la même stipulation y est consignée (*annexe E*). Enfin les ministres des trois puissances, le prince de Metternich, MM. de Hardenberg et Razumowski arrêtent la forme constitutionnelle de Cracovie, dans un traité en vingt-deux articles qui règle les fonctions du sénat, les élections, les privilèges de l'université et le gouvernement de la république (*annexe F*).

L'acte final du congrès de Vienne contient les principaux articles des premiers traités ainsi devenus actes du droit public général, et par con-

séquent inséparables : où donc se trouve cette distinction entre les puissances signataires et les puissances seulement garantes ? Les actes du congrès sont un. Les traités particuliers qui les précèdent sont comme des projets proposés à l'assemblée des huit et acceptés par tous ; si bien que les autres pièces ne sont que des annexes, c'est-à-dire des preuves justificatives, comme les conventions préliminaires sont habituellement ajoutées aux traités définitifs dans les contrats entre particuliers.

§ V.

LA SAXE.

La question qui se rattachait à la souveraineté de la Saxe n'était pas plus entière que celle de la Pologne, lorsque les plénipotentiaires français arrivèrent au congrès de Vienne. La Prusse faisait de la souveraineté de la Saxe une question capitale, en invoquant les traités antérieurs et les engagements pris envers elle par la Russie, et la clause surtout qui lui assurait une augmentation de territoire. Son lot était tout trouvé dans la Saxe ; la conquête était réelle et M. de Hardenberg rappelait l'*uti possidetis* accompli depuis un an et le fait de l'occupation de la Saxe par les Prussiens, ainsi que celui de l'administration même qui leur était confiée sans résistance. A ses yeux, c'était un fait qui se liait à l'occupation du grand-duché de Varsovie par les Russes, et de l'Italie par l'Autriche : à chacun son indemnité ; Dresde et Leipzig paraissaient au cabinet de Berlin, pour son commerce et sa frontière, des cohésions inévitables. Il se trouvait en outre que le respectable roi de Saxe était comme captif aux mains des Prussiens, et dès lors tout semblait dit sur la question saxonne.

La Prusse pouvait même trouver dans l'ancien droit germanique des exemples pour appuyer ses prétentions : d'après les vieilles coutumes, le membre de la fédération ou le vassal qui manquait à ses devoirs généraux envers l'empire, était frappé dans sa personne, dans son fief, et le tribunal de la diète prononçait sa déchéance. Or, dans l'opinion de la Prusse, le vieux roi de Saxe se trouvait précisément dans cette hypothèse : l'Allemagne en effet s'était levée tout entière en 1813 contre Napoléon par un sentiment unanime et national ; qu'avait fait dans cette circonstance le roi Frédéric-Auguste ? il s'était donné corps et âme à l'oppresseur de la patrie ; lui seul avait résisté à l'impulsion patriotiqoe, et les Prussiens avaient été obligés d'occuper la Saxe, pour assurer le triomphe de la nationalité allemande ; qu'importait l'antiquité de la race lorsque l'écu des armoiries était brisé ? (Ici je parle le langage du prince de Hardenberg.) D'où la Prusse concluait qu'il y avait eu forfaiture de la part de la maison de Saxe et motif de confiscation de fief : on loi chercherait une indemnité en Italie (la Prusse protestante indiquait les légations pontificales) ; mais son royaume était acquis à la confédération germanique, qui en disposerait en faveur de la Prusse, le plus patriotique des États, le premier en avant par les sacrifices depuis 1813.

Ce système, appuyé spécialement sur la force et la conquête, se liait aux idées de la Russie, et l'empereur Alexandre l'avait complétement approuvé. M. de Hardenberg en faisait une loi impérative : point de traité sans la cession de la Saxe à la Prusse, en partant toujours de ces paroles : « Je possède, je tiens, je ne céderai pas. »

Dans ces circonstances impératives le roi Frédéric-Auguste venait d'envoyer au congrès de Vienne une protestation contre l'administration prussienne en Saxe ; conçue en termes dignes et touchants, elle reposait sur les principes qui fondaient l'alliance et la coalition de l'Europe : puisque le but annoncé était de secouer le système ardent de conquête et de possession arbitaire posé par Napoléon, pour revenir aux anciennes maximes du droit politique européen, la conséquence légitime n'était-elle pas que toutes les souverainetés devaient reprendre leur place ? A plus forte raison une vieille maison européenne, comme celle de Saxe, devait retrouver ses droits, son territoire, sa souveraineté : la dépouiller, c'était agir avec la brutalité des révolutions. Le roi Frédéric-Auguste avait pour lui la majorité des publicistes allemands ; la violence du système militaire exercé par les Prussiens soulevait une vive répulsion ; des écrits remarquables étaient publiés pour soutenir la force et la validité des droits de la maison de Saxe.

Hélas ! cette protestation n'eût été qu'un vain cri jeté au milieu du congrès, si elle n'avait été soutenue d'une façon effective : qu'allaient faire la France, l'Autriche et l'Angleterre, en présence d'un si grand intérêt ?

M. de Talleyrand, en arrivant au congrès, et pour se faire une position considérable, avait cherché tous les éléments de force, soit en se rapprochant de l'Angleterre ou de l'Autriche dans certaines questions de politique générale, soit en suscitant des intérêts particuliers et j'ai presque dit des rivalités ; la question de Saxe s'offrit à lui comme un moyen de donner tout d'un bond à la

France une grande position. Pour arriver à cette fin il avait plusieurs motifs à invoquer : les liens de parenté qui unissaient Louis XVIII à la maison de Saxe, puisque la Dauphine sa mère était de cette maison. Ensuite, à toutes les époques la France était intervenue dans les intérêts du corps germanique, et ici c'était une occasion nouvelle pour y prendre une large place.

En conséquence, M. de Talleyrand présenta une note très-nette, ainsi résumée : « Le roi de France ne sanctionnera jamais la cession entière de la Saxe à la Prusse et la disparition de cette royale lignée ; car la confiscation, étant bannie du code des nations éclairées, ne peut au dix-neuvième siècle faire partie du droit public : est-ce que deux millions de Saxons s'affectionneraient jamais pour la dynastie prussienne? et cette injustice ne serait-elle pas l'étincelle qui allumerait un vaste incendie en Allemagne? »

C'était déjà très-hardi, quand on songe que la maison de Bourbon venait à peine d'être restaurée, et qu'à deux mois de là les alliés occupaient Paris. Mais M. de Talleyrand savait bien qu'en prenant cette attitude il obtiendrait l'assentiment tacite de l'Angleterre et l'approbation formelle de l'Autriche.

C'était en effet avec un vif et grand déplaisir que M. de Metternich voyait les prétentions de la Prusse sur le territoire saxon ; le chancelier d'État n'ignorait pas les desseins du cabinet de Berlin pour le développement progressif de son influence morale en Allemagne ; et si on laissait la Prusse s'arrondir par la Saxe, le territoire autrichien se trouvait entamé, ou au moins tellement enveloppé qu'une résistance serait difficile dans une lutte d'avenir entre l'Autriche et la Prusse. Le danger pour cette puissance était celui-ci : d'une part, la Russie, par le grand-duché de Varsovie, la menaçait par la tête ; de l'autre, la Prusse maîtresse de la Saxe la pressait par le centre, et comme il y avait intimité de famille, de pensées et d'intérêts entre les deux cabinets russe et prussien, l'indépendance de l'Autriche n'était pas le moins du monde assurée.

Aussi, M. de Metternich s'empressa-t-il de présenter une note d'une certaine fermeté :

« Les prétentions de la Prusse sur l'incorporation de la Saxe à sa monarchie sont un véritable sujet de regrets pour l'empereur. Sa Majesté Impériale voit avec peine qu'une des plus anciennes dynasties de l'Europe puisse être menacée de perdre tout le patrimoine de ses pères dans un système réparateur ; si en dernier résultat la force des circonstances rendait la réunion de la Saxe inévitable, Sa Majesté Impériale y mettrait pour conditions l'entière conformité de vues et d'intérêt de la Prusse et de l'Autriche, leur appui réciproque dans la question de la Pologne ; enfin qu'on lierait la question de la Saxe aux arrangements pris pour les affaires de l'Allemagne et sa division en nord et en sud. »

M. de Metternich avec sa modération habituelle n'osait pas blesser complétement la Prusse dans son idée favorite d'incorporation, car M. de Hardenberg avait déclaré « qu'en aucune circonstance le roi son maître ne se départirait de la possession réelle et effective de la Saxe, une des conditions et des conséquences du soulèvement de l'Allemagne. »

Que ferait l'Angleterre qui déjà s'était associée à la France dans la question polonaise? La suivrait-elle avec la même ardeur dans la grande difficulté de la confiscation de la Saxe? Ici la position de lord Castlereagh était moins nette, moins sincère que celle de M. de Talleyrand. L'Angleterre s'était toujours beaucoup mêlée du corps germanique ; dans toutes ses guerres sur le continent, elle y avait acheté ses hommes et remonté sa cavalerie de manière qu'aucune division ou changement territorial en Allemagne ne pouvait s'accomplir sans que l'intérêt de l'Angleterre en fût vivement excité.

Dans cette nouvelle circonstance, le cabinet britannique n'était pas dans une opinion aussi prononcée que la France, et ceci moins par les sentiments que par les intérêts. Si, par les sentiments, elle eût soutenu la Saxe, par les intérêts elle appuyait la Prusse que le torysme voulait constituer comme une barrière formidable à la Russie. Ajoutons que l'acte de Vienne allait constituer en royaume le Hanovre, autrefois simple électorat, création à laquelle les torys mettaient le plus grand intérêt ; de là une certaine froideur dans les démarches de lord Castlereagh pour sauver la Saxe et son vieux roi.

Donc à vrai dire, M. de Talleyrand fut le seul à soutenir avec fermeté les droits du roi de Saxe, et il le fit dans un sentiment de tenue parfaite et de fermeté remarquable. Ce fut un rôle d'une certaine ampleur que celui de la légation française à Vienne ; Louis XVIII mit de l'amour-propre à rétablir le roi de Saxe, et cette persévérance enfin amena une transaction qui fut l'œuvre de l'Autriche et de la France. Le roi de Prusse ne garda qu'un fragment de la Saxe, une certaine somme de population pour s'arrondir ; ses frontières durent s'étendre dans tout le duché, depuis Wittemberg jusqu'à Rothenbourg, Sondershausen ; mais le roi de Saxe sauva Weimar, Dresde, Leipzig. Ainsi presque immédiatement la protection

de la France s'étendait même en Allemagne.

Ce fut une des belles parties de la négociation que de voir le gouvernement d'une nation naguère envahie se poser avec de fermes volontés dans une négociation purement allemande. Ce nouveau traité fut aussi ratifié par le comité des huit et fit partie de l'acte final.

Or je demande si le roi de Saxe, depuis l'acte récent des trois puissances, a plus de garanties que la république de Cracovie? Qui le protége et qui peut le sauver d'une fantaisie conquérante consentie en faveur de la Prusse moyennant indemnité par la Russie et l'Autriche? Voilà comment un acte injuste, usurpateur et par conséquent révolutionnaire, rend toutes les situations incertaines; voilà comment le droit public de l'Europe se trouve compromis et les garanties perdues à l'occasion d'un acte arbitraire consommé par la force! (*Annexe G.*)

§ VI.

LE ROYAUME HOLLANDO-BELGE.

On ne peut plus parler aujourd'hui de la configuration du royaume hollando-belge ou des Pays-Bas, tel qu'il fut organisé par le congrès de Vienne, que comme d'une chose morte, par suite des nouvelles combinaisons arrivées en 1833. Toutefois, au point de vue commercial et militaire, ce n'était pas une conception sans portée et sans résultat que la création d'un royaume des Pays-Bas formé des deux nationalités belge et hollandaise.

Lorsqu'en 1814 la population se fut prononcée, en Hollande, en faveur de la maison d'Orange avec une grande énergie, il avait été promis à cette maison, spécialement protégée par les torys, une grande extension de territoire. On retrouve ces promesses dans l'article final du traité de Paris du 30 mai 1814; et la France y avait consenti d'une manière si formelle, qu'il n'était plus possible de revenir sur ces conditions. La question fut donc soumise au comité des huit à Vienne.

Au point de vue commercial tout était à merveille. La Hollande exportait ce que la Belgique produisait; l'une était puissance maritime, l'autre nation manufacturière; c'était donc accomplir la fortune de l'un et de l'autre de ces pays que de les réunir sous un même sceptre.

Au point de vue militaire, le royaume des Pays-Bas, dans l'équilibre général de l'Europe, avait deux missions : ou de servir d'arrière-garde à la Prusse, constituée comme barrière à la Russie, ou bien de servir d'avant-garde à l'Europe au cas d'invasion du territoire français.

Dans les délibérations du congrès de Vienne, il n'y eut pas de difficulté sur ce point; comme le congrès était peu frappé des incompatibilités morales et religieuses, il ne vit ni la répugnance que créait la diversité des croyances, ni le puissant attrait d'une nationalité séparée, instinct irrésistible qui domine tous les autres. J'ai relu les notes de l'Angleterre pour me pénétrer de l'esprit qui présida à la réunion des Belges et des Hollandais: le duc de Wellington et lord Castlereagh exposent la nécessité de créer et de grouper une masse d'États comme en échelons, de manière à ce que le choc des grandes puissances ne pût amener de nouveaux bouleversements: sur un point la Suisse, la confédération germanique, et comme couronnement de ce système précautionneux, le royaume des Pays-Bas s'appuyant sur la Prusse, et qui devait servir de barrière à la Russie et à son débordement possible sur le midi de l'Europe.

Dans une suite de notes lord Castlereagh réfuta les difficultés que semblaient opposer la différence de religions et la nature diverse des croyances. « La Saxe protestante, dit lord Castlereagh, n'était-elle pas gouvernée par une race de rois catholiques? Le roi de Prusse, protestant, avait plus de cinq millions de sujets catholiques; dans les temps modernes, ces nuances religieuses n'étaient pas la cause d'une division irritante. L'Angleterre elle-même n'était-elle pas une nation composée mi-partie de catholiques et de protestants? »

La démarcation du royaume des Pays-Bas, presque arrêtée d'avance, ne fut pas une des grandes difficultés du congrès; il ne s'agit plus que de régler les rapports politiques et commerciaux du nouvel État avec la France, l'Allemagne et l'Angleterre.

Le comité des huit apporta une grande sollicitude à cette création du royaume hollando-belge, qu'il croyait définitive; l'Autriche depuis 1794 avait renoncé totalement à la Belgique, qui exigeait une administration éloignée et bien coûteuse; la France ne pouvait la réunir que par une guerre victorieuse; il fallait donc lier les deux États par le commerce, les relations politiques. Les Belges ne voulaient pas être Allemands, ils ne pouvaient pas être Français. Autrefois, ils formaient un groupe de cités libres, marchandes, toujours hostiles, villes de tisserands et de métiers en révolte : pouvait-on réveiller les morts? Comment leur donner une nouvelle vie si ce n'est par une fusion avec la Hollande? En dehors nulle possibilité d'exister, car les douanes allaient enlacer

la Belgique que les prohibitions tueraient infailliblement. Ces considérations décidèrent le congrès à sanctionner la fusion des deux peuples dans un même royaume ; conception réalisée par une série d'articles sur la forme de gouvernement, la dette, le système politique et commercial des deux nations qui désormais n'en formaient plus qu'une sous le sceptre de la maison d'Orange.

Les points réglés dans le comité des huit furent ceux-ci : 1° souveraineté de la maison d'Orange sur la Hollande et la Belgique reconnue par tous ; 2° association (pour la souveraineté du grand-duché de Luxembourg) à la confédération allemande ; 3° annexe de la principauté de Bouillon au Luxembourg et la ville de Luxembourg reconnue forteresse de la confédération. Tout cela était formulé expressément dans l'acte final du congrès de Vienne (*annexe II*). Nous verrons plus tard comment cet ordre de choses fut détruit par une première violence révolutionnaire. Celle-ci vint de la propagande ; fatal précédent pour les questions d'avenir.

§ VII.

LA CONSTITUTION DE L'ALLEMAGNE.

C'était déjà un point important et résolu par le congrès en ce qui touche l'Allemagne, que la conservation du roi de Saxe dans la souveraineté d'une partie de ses États. Désormais on pouvait dire que l'Europe avait admis elle-même ce principe : « que le cabinet de Paris pouvait se mêler de l'organisation intérieure de l'Allemagne, » car enfin la France avait soutenu jusqu'au bout le vieux roi de Saxe, et en vertu de quel titre l'aurait-elle fait, si le droit d'intervention lui avait été refusé d'une façon absolue sur les affaires de la confédération germanique ?

De ce précédent, la légation française concluait justement : « qu'elle avait droit de s'immiscer dans le règlement définitif de l'Allemagne. »

Ce droit, elle le fondait sur le passé historique : à toutes les époques, sa vieille monarchie s'était alliée aux électorats d'Allemagne, spécialement contre la politique de l'Autriche. Cette union avec les petits princes de l'Allemagne avait fait la force de nos guerres depuis le seizième siècle ; et jusqu'en 1789, les alliances même de famille avaient créé des appuis au système français dans le sein du corps germanique (1).

(1) Voyez mon travail sur *Louis XV* et *Louis XVI*.

Napoléon avait exagéré cette idée : partant du point politique de Richelieu et en secouant ses limites, il avait donné une force, une extension immense au système fédératif de l'Allemagne par la confédération du Rhin. On devait à l'empereur des Français la création de la Bavière, du Wurtemberg, de la Saxe, constitués en royaumes ; il avait posé la couronne de Westphalie au front de son frère Jérôme ; il avait augmenté l'État de Bade, ajouté à la Saxe le grand-duché de Varsovie, et cette force centrale de l'Allemagne devait dans son système maintenir, étouffer les deux puissants États, l'Autriche et la Prusse.

Au congrès de Vienne il s'opéra nécessairement une réaction visible contre l'extension démesurée des États du centre de l'Allemagne, telle que Napoléon l'avait conçue ; si l'Autriche et la Prusse n'osèrent développer en plein ni avouer hautement leur système, dans la crainte de soulever des méfiances, leur pensée fut au moins d'atténuer autant que possible l'influence des États de second ordre, pour grandir leur propre domination à la diète. On dut empêcher dans l'avenir l'action trop absorbante de la France sur ces mêmes États de second ordre ; on voulut éteindre ou amortir non-seulement les effets de l'ambition napoléonienne, mais encore la politique nationale de Richelieu, dans son action militaire et diplomatique, parce qu'il était dangereux, disait-on, pour l'Autriche et la Prusse, de voir marcher simultanément les Français, les Bavarois, les Wurtembergeois, les Badois, dans une guerre commune, et qu'il y avait également danger de laisser la France (dépositaire des idées libérales) semer les velléités du gouvernement représentatif trop haut et trop loin en Allemagne.

De là, résulta donc à Vienne un plan concerté, à savoir :

1° Que les puissances allemandes régleraient seules l'organisation de la confédération germanique ;

2° Que cette confédération serait établie de manière qu'en aucune circonstance la France ne pût exercer l'action diplomatique ou militaire de l'ancienne monarchie ou de Napoléon qui avait dominé et brisé le corps germanique.

En face de ce cercle impérieux, tracé par la Prusse et l'Autriche, quelle attitude allaient prendre l'Angleterre, la France et la Russie, intéressées à intervenir dans tout ce qui touchait les affaires d'Allemagne? L'Angleterre y pénétrait tout naturellement par la création du royaume de Hanovre, par le grand-duché de Luxembourg laissé à un prince d'Orange ; elle était liée à la confédération par ses vieux rapports avec le Mecklem-

bourg et par son alliance avec la Prusse. La Russie cherchait à vaincre les répugnances de l'Allemagne pour la nationalité slave au moyen des alliances de famille; elle se plaçait au centre de la confédération, dirigeant, protégeant les petits princes, les petits intérêts, de manière à ce que son action fût reconnue et pleinement satisfaite.

Quant à la France, son influence en Allemagne devait résulter des services rendus aux princes de second ordre avec loyauté et désintéressement; sa conduite avec le roi de Saxe lui avait fait un bien infini; elle avait été généreuse et persévérante; cette protection accordée aux petits contre les grands, aux faibles contre les forts, était un beau titre pour renouer les liens d'antiques amitiés. On ne sait pas tout ce qu'il y a de force dans la justice. Mais en dehors de cette influence simple, naturelle, la France fut très-peu écoutée dans ce qui tenait à la constitution générale de l'Allemagne; selon le prince de Metternich, c'était une affaire de famille qui devait se régler par l'action intérieure de chaque gouvernement.

Il en résulta l'insertion dans l'acte final du congrès de Vienne d'une série d'articles tous relatifs à la confédération germanique. On y proclamait d'abord l'indépendance de Francfort, cité libre, impériale (l'article est conçu à peu près dans les mêmes termes que l'article relatif à la liberté de Cracovie, et Francfort, ville libre, tient désormais à un caprice (*annexe I*). Vient ensuite la nomenclature des membres de la confédération, les diverses voix de la diète réparties entre l'empereur d'Autriche, les rois de Prusse, de Danemark pour le Holstein, et le roi des Pays-Bas pour le Luxembourg, etc. Toutes les éventualités sont réglées dans un mode invariable soit pour la guerre à l'extérieur, soit pour l'administration et la police.

Ces articles du congrès relatifs à l'Allemagne se ressentent de la réaction dont j'ai déjà parlé : Bonaparte a marché depuis 1805 à la tête d'une grande fraction de l'Allemagne contre la Prusse et l'Autriche; on veut éviter que dans l'avenir une telle situation se reproduise; on veut reformer politiquement une nationalité germanique. Ces articles constituent une des bases du congrès de Vienne, et comme la France en a signé les actes, comme le système a eu l'assentiment du comité des huit, rien ne peut et ne doit être changé dans sa base, sans le concours des puissances signataires.

Je crois donc qu'une conférence européenne devrait se réunir et délibérer s'il s'agissait jamais d'une modification dans les points suivants de la constitution germanique : 1° la liberté des membres de la confédération, 2° les votes à la diète, 3° le nombre de voix, 4° l'ordre de délibération dans les changements fondamentaux, 5° la défense mutuelle de l'Allemagne, 6° la liberté des alliances d'État. Si l'Autriche et la Prusse délibéraient seules pour modifier les points essentiels dans l'existence de la confédération, ce serait encore violence et jamais elle n'a créé un droit (*annexe J*).

§ VIII.

L'ITALIE.

Le congrès de Vienne trouva également l'Italie dans la situation d'un territoire conquis et occupé; les Autrichiens étaient maîtres de Venise, des marches d'Ancône, du Milanais, de l'Istrie, de la Dalmatie, du Frioul, de tout le Piémont, de la Savoie; leurs corps d'armée s'étaient avancés même jusqu'à Grenoble.

Au centre de l'Italie, le pape Pie VII était revenu dans ses États après un long exil : quelle portion de territoire lui serait allouée dans le partage, et les faibles seraient-ils sacrifiés? Enfin, à l'extrémité, à Naples, était Murat, mais non encore le proscrit au ban des royautés européennes; mais Murat, à la tête d'une armée, ayant trahi Napoléon et muni de deux traités, l'un conclu avec l'Angleterre, l'autre avec l'Autriche, qui lui assuraient la plénitude de la souveraineté (1) sur Naples, sur le duché de Bénévent et de Ponte-Corvo; je crois même qu'on lui avait fait espérer une fraction des légations romaines.

Tel était donc l'état de l'Italie lorsque le congrès dut s'en occuper à Vienne; quelques points étaient résolus d'avance, quelques autres restaient dans le doute le plus absolu.

L'Autriche prétendait à un très-large lot de frontières dans le Milanais, et on les étendait sans difficulté dans tout le Frioul, les États de Venise, jusque dans la Dalmatie. L'Autriche ne voulait pas céder un pouce de terrain; l'*uti possidetis* était sa loi, et un traité particulier le lui assurait.

A ses côtés, elle admettait la restauration de la maison de Savoie dans l'ancienne royauté de Piémont; et comme les possessions héréditaires de la maison de Savoie étaient rognées du côté de Chambéry au profit de la France, et du côté du Milanais en faveur de l'Autriche, on cherchait une indemnité. Indépendamment de l'île de Sardaigne, soumise depuis longtemps à cette maison, on

(1) Voyez mon travail sur les *Cent-Jours*.

lui donnait tout l'État de Gênes ; concession encore contraire à bien des engagements pris par l'Angleterre en 1814.

Les Génois et les Piémontais avaient peu de sympathie ; c'étaient deux natures entièrement opposées. Lorsque lord Bentinck parut devant Gênes pour soulever la vieille cité contre les Français, il avait promis qu'on rendrait aux Génois leur ancienne indépendance, leur nationalité commerciale, et comment concilier ces promesses avec l'engagement qu'allait prendre le congrès d'unir Gênes et le Piémont sous une commune souveraineté?

Même difficulté pour Rome et le gouvernement pontifical ; les États du saint-père se composaient de deux natures territoriales bien distinctes : 1° Ce qu'on appelait l'antique patrimoine de saint Pierre ; 2° les légations qui étaient comme une attenance, un appendice que l'Autriche désirait dominer au moins moralement, et que Murat voulait occuper pour sa sûreté personnelle. Le cardinal Consalvi, envoyé par le saint-père à Vienne, faisait valoir les plus hautes considérations pour le rétablissement plein et entier de la souveraineté pontificale : « Déjà le saint-siége, dans le désir de ne pas compromettre la paix, sacrifiait à la France Avignon, le comtat, sa vieille propriété; était-il juste de l'amoindrir encore ? Il était dans la nature de la constitution apostolique que le pape possédât tout en viager; ce qu'il recevait, il devait le transmettre; de sorte que le saint-père ne pouvait prendre aucun engagement, donner aucune parole, sanctionner aucun traité de cession d'une manière permanente et définitive. » Ces motifs triomphèrent à Vienne; le lot de l'Autriche était assez considérable en Italie, pour ne point désirer actuellement des possessions plus étendues; il fallait d'abord assouplir, calmer, gouverner les terres et les populations que lui assignait le congrès de Vienne, et cette tâche devenait difficile.

Quant à Murat, quel intérêt pouvait-il inspirer dans ses projets de lutte, en dehors de sa souveraineté, lorsque le principe de cette souveraineté était lui-même en question?

Ceci m'amène à rappeler la position que M. de Talleyrand avait prise à Vienne, relativement à Murat et au royaume de Naples.

Je crois que dans plusieurs circonstances l'habileté de M. de Talleyrand fut d'établir un principe général, plus ou moins exact dans sa vérité absolue, et dont il tirait les conséquences les plus favorables à sa cause. Ainsi M. de Talleyrand avait dit en 1814 : « La restauration partout, dans les idées comme dans les dynasties, tout le reste est une intrigue ou un trouble. » De là, il concluait tout naturellement qu'au lieu de Murat, il fallait restaurer l'ancienne famille des Bourbons à Naples, comme elle était rétablie en France et en Espagne.

A l'aide de ce principe, M. de Talleyrand déclara qu'il n'aurait à Vienne aucun rapport avec la légation de Murat, usurpateur et intrus aux yeux de la maison de Bourbon. Ce système ne fut point adopté par l'Angleterre et l'Autriche, qui ayant des engagements positifs devaient au moins trouver un prétexte convenable pour se dégager. A mesure que le congrès s'avançait vers ses résolutions définitives, la cause de Murat perdait du terrain; à l'aide d'un principe, M. de Talleyrand voulait reconstituer l'ancienne politique de la maison de Bourbon, et renouer le pacte de famille avec l'Espagne et Naples.

Ce fut la connaissance de cette attitude de M. de Talleyrand à Vienne, qui porta Murat à la folle entreprise d'envahir les Marches pontificales. Il s'élança des Apennins à travers la campagne, avec le dessein insensé de faire la guerre à la France. Un mois après, les cent-jours éclatèrent.

Ceci simplifia singulièrement toutes les positions.

L'Angleterre et l'Autriche en prirent prétexte pour briser leurs engagements envers Murat : lord Castlereagh publia l'étrange correspondance du lazzarone couronné. Le congrès désormais passa outre à l'organisation de l'Italie en dehors de la dynastie de Murat. Les articles posèrent les bases suivantes :

Le Piémont avec la Sardaigne et l'État de Gênes à la maison de Savoie.

L'Autriche avec cette large et belle possession du Milanais, des États vénitiens, du Frioul et de la Dalmatie.

Le pape avec les légations.

Naples avec la maison de Bourbon et la Sicile.

Et au milieu de cela des petits princes, qui tenaient les uns à la maison de Bourbon, les autres à la maison impériale, avec les fiefs de Toscane, de Modène, de Parme, de Plaisance.

La pensée de M. de Metternich fut alors de lier tout cela par un pacte fédératif comme le type en existait en Allemagne. Mais tout changement conçu dans l'organisation de l'Italie ne pouvait et ne devait se faire qu'avec l'assentiment des puissances signataires au congrès. Il est impossible de concevoir une modification dans la forme générale de l'Europe sans le concours de tous. L'œuvre d'un congrès est une constitution, un pacte synallagmatique qui crée des droits, des devoirs, des obligations réciproques. On ne pourrait pas toucher à l'indépendance d'un petit prince

d'Italie sans l'intervention du comité des huit formé à Vienne comme l'expression de l'Europe. Le Piémont, Naples, États du saint-siége, duché de Modène, Massa-Carrara, Parme, Plaisance et Guastalla, Lucques, Toscane, ne peuvent être altérés dans leur territoire, dans leur dynastie, sans l'assentiment de tous. C'est en ce sens que la main mise sur Cracovie ébranle toutes les souverainetés de second ordre, et quelle garantie ont-elles désormais (*annexe K*)?

§ IX.

LA SUISSE.

La neutralité de la Suisse est un vieux principe reconnu et pourtant violé par tout le monde. Les généraux du Directoire, Napoléon, et après eux les armées coalisées avaient traversé la république helvétique dans un ou plusieurs cantons, sans se faire le moindre scrupule.

La Suisse avait envoyé à Vienne une légation solennelle pour solliciter une réorganisation permanente et reconnue par tous. Telle était la mission du colonel Laharpe, ancien précepteur d'Alexandre, et qui exerçait sur lui un influent prestige, aidé en cela de son compatriote le général Jomini, très-actif à Vienne.

La Suisse avait subi l'empire de deux actions diverses et hostiles depuis les événements de 1789: un parti voulait l'unité, c'était le plus violent, le plus démocratique; secondé par la France sous le Directoire et le consulat, il avait abouti à la médiation de l'empereur Napoléon. Le second parti voulait, au contraire, une grande variété dans les divers éléments qui composaient la confédération helvétique; il désirait une pondération, un balancement dans toutes ses parties : catholiques, protestants, noblesse, bourgeoisie, paysans, diversité de religion, d'intérêts, de commerce, de langage, et contre-poids si parfaitement réglé que l'unité pût triompher dans la diète générale.

Plusieurs puissances avaient intérêt à la constitution de la Suisse. La France ne pouvait pas laisser accomplir un travail aussi capital sur ses frontières sans y prendre part; Genève et le canton de Vaud étaient presque la France. De toute antiquité, la maison de Bourbon s'était déclarée la protectrice des Suisses, ses bons amis et confédérés. Ces sortes de liens ne s'effacent pas.

L'Autriche de son côté, par les frontières des Grisons et la Valteline, avait le plus grand intérêt à toute l'organisation de la Suisse, qui du haut de ses montagnes démocratiques menaçait l'Allemagne et l'Italie. L'Angleterre elle-même mettait du prix à ses liens commerciaux avec la Suisse; le Piémont gardait des méfiances; et enfin l'empereur Alexandre, qui essayait de se mêler à tout, s'intéressait vivement à leur constitution; il leur parlait tantôt un langage bienveillant, tantôt il leur jetait des paroles de colère afin de les contenir dans le système que lui-même avait tracé, mélange d'idées religieuses et politiques.

Dès l'ouverture du congrès, le 2 novembre, le comité des grandes puissances avait créé un comité spécial sur les affaires de la Suisse « pour garantir, conformément au traité de Paris, l'organisation politique que la Suisse se donnerait sous les auspices desdites puissances; » ce comité fut composé du baron de Wessenberg pour l'Autriche, M. de Humboldt pour la Prusse, lord Stewart et M. Strafford Canning pour l'Angleterre, du comte Capo-d'Istrias pour la Russie. La France en fut d'abord exclue, et pourtant il s'agissait de ses frontières, d'une neutralité violée contre elle! Hélas! il existait alors une méfiance très-grande, même en Suisse, contre l'influence française, et le congrès tendait moins à établir un juste équilibre de forces que des barrières contre les projets ultérieurs de la France. Les instructions des plénipotentiaires demandaient l'intervention des puissances pour que la Suisse fût reconnue dans son indépendance et sa liberté actuelle, dans sa neutralité, enfin qu'elle fût réintégrée dans les anciennes frontières avec les adjonctions convenables à sa ligne militaire du côté de la France.

Indépendamment de la députation générale de la diète, quelques cantons tels que Berne, Saint-Gall, Argovie, avaient envoyé des députés spéciaux. Une circonstance marqua l'influence que la Russie tendait à s'assurer désormais sur le midi de l'Europe. Dans la réception que fit Alexandre aux députés suisses, il leur adressa une fort vive réprimande, et déclara que si la confédération voulait son indépendance, elle devait commencer par s'en rendre digne.

Une première question se présentait et devait précéder toutes les autres : comment les puissances allaient-elles intervenir dans les affaires de la Suisse? Était-ce une intervention d'autorité, ou bien de pure bienveillance? Les puissances devaient-elles imposer ou conseiller seulement? M. Strafford Canning soutint au nom de l'Angleterre l'intervention par autorité; les puissances devaient intervenir *necessitate rei*. Le plénipotentiaire russe répondit « qu'on ne pouvait rien se promettre d'avantageux de l'arbitrage forcé, simple ou limité, attendu l'irritation où se trouvaient

les parties intéressées; qu'il fallait se borner à déclarer que les puissances énonceraient leur volonté sur les contestations entre les cantons, et attacheraient à l'assentiment de ceux-ci la reconnaissance de leur indépendance et de leur neutralité perpétuelle. »

La contestation prenant un caractère général et passionné, la légation française obtint de se faire représenter dans le comité pour la Suisse, et M. de Dalberg fut admis dans la séance du 30 novembre. La plus grande contestation portait sur le point de savoir si le pays de Vaud resterait détaché de Berne, conformément à l'acte de médiation, ou bien s'il y serait réuni; on opposait à Berne son attachement pour la France; le pays de Vaud, à son tour, déclara qu'il ne se soumettrait que par la force. Quelques autres cantons réclamaient des bailliages qui en avaient été détachés; Genève demandait un agrandissement de territoire du côté de la France et du côté de la Savoie; on sollicitait l'érection en cantons nouveaux du Valais et du pays de Neuchâtel, récemment fief militaire de Napoléon concédé au maréchal Berthier; la Valteline et les comtés de Chiavenna et de Bormio, si importants comme positions militaires, étaient également réclamés par l'Autriche. On peut voir que la tendance du congrès de Vienne était de tout régler d'une manière fixe et permanente; en un mot, de réorganiser l'Europe après le grand bouleversement qu'elle avait subi (1).

Au reste ces négociations sur la Suisse tenaient à l'existence de divers partis qui tous visaient à la domination. J'ai déjà parlé de la lutte entre l'opinion unitaire demandant un gouvernement central et fort, une république sous un seul président; et le parti fédératif qui voulait maintenir le vieux groupe d'États, si respectables depuis Guillaume Tell. Ce n'étaient pas toutes les divisions politiques: dans les cantons eux-mêmes, on pouvait distinguer la force de l'aristocratie suisse, c'est-à-dire le gouvernement des familles bourgeoises ou nobles, dont l'origine se mêlait à l'indépendance primitive, et le parti des démocrates né avec la révolution française, parti qui appelait quelque chose de semblable à la constitution que l'abbé Soulavie avait donnée à la Suisse sous le Directoire.

Dans cette lutte, la combinaison européenne que le congrès s'efforça de faire triompher se résumait en quelque forme de conservation historique: prépondérance des grandes familles nobles ou bourgeoises, qui depuis des siècles avaient fait le bonheur et la prospérité de la Suisse; balancement des États et des cantons de telle sorte que le gouvernement conservateur de Berne eût toujours une action prépondérante; fixation des voix, établie de manière à ce que les petits cantons conservateurs pussent dominer les cantons révolutionnaires tels que Vaud et Genève. Enfin, il fut laissé à chacun de ces cantons une force assez indépendante pour n'être pas opprimés les uns par les autres. Telle dut être la constitution helvétique, et à cette époque, aucune des puissances n'avait de fâcheuses intentions à l'égard de la Suisse; loin de là, elles voulaient la conserver dans sa neutralité et son indépendance, moyennant qu'elle s'engageait de son côté à ne point troubler la sécurité et l'ordre dans les États voisins. On ne craignait pas encore que la Suisse, terre d'asile pour les proscrits, pût un jour devenir le point central de tous les complots contre les souverainetés légitimes!

Avec un peu d'habitude des affaires et une certaine notion d'histoire, on devait comprendre que si la Suisse sortait des conditions naturelles et simples que l'Europe lui imposait, elle serait exposée à mille dangers. Placée comme elle l'était en présence de trois États rivaux ou au moins méfiants, l'Allemagne, l'Autriche, le Piémont; soutenue sur une longue lisière de ses frontières par la France, qui pouvait l'appuyer ou la délaisser selon l'occurrence, la Suisse devait garder d'habiles ménagements; elle n'avait ni unité pour sa langue, ni conformité dans ses mœurs, ses habitudes, sa religion; la Suisse se trouvait placée entre plusieurs États comme la Pologne; seulement elle avait de plus qu'elle ses montagnes impénétrables. En cas de dissolution du pacte par la violence, chaque puissance avait son lot fait d'avance. Si par sa folle conduite elle devenait jamais un sujet de crainte ou de tourmente pour l'Europe, la dissolution de la fédération pouvait parfaitement arriver, et les cabinets étaient prêts à recueillir la succession d'une folle démocratie ivre du vin de Léman.

L'œuvre du congrès relativement à la Suisse était prévoyante, conservatrice; désormais vingt-deux cantons formaient la confédération helvétique, neuf catholiques, huit protestants et cinq mixtes, et les voix étaient mesurées de manière à ce que la prépondérance demeurât au parti véritablement traditionnel; car en sortant de cette idée on était menacé du chaos. Mais pour la Suisse, aussi bien que pour l'Italie et l'Allemagne, rien ne pouvait se décider sans l'assentiment commun; ce que le congrès avait arrêté, un autre congrès pouvait seul le détruire; l'œuvre ne pouvait dépendre ni de la volonté d'un cabinet seul, ni d'un caprice de peuple, à la suite d'une émeute.

(1) Voir mon travail sur *la Restauration*.

Neutralité suisse, indépendance des villes libres d'Allemagne, république de Cracovie, tout cela partait de la même pensée et se plaçait sous la même garantie (*annexe L*).

§ X.

LA TRIPLE ALLIANCE DE LA FRANCE, DE L'ANGLETERRE ET DE L'AUTRICHE.

J'ai déjà remarqué la position entièrement isolée qu'avait d'abord subie la France après le traité de Paris du 30 mai 1814, et à l'origine du congrès de Vienne; je répète qu'un moment il avait été question de l'exclure même des transactions capitales du congrès, sous prétexte que tout pour elle avait été réglé par le traité de Paris.

L'habileté de M. de Talleyrand fut donc, en s'adressant aux intérêts particuliers, de se faire une bonne position à Vienne; et il aperçut bientôt que les prétentions de la Russie sur le grand-duché de Varsovie, de la Prusse sur la Saxe, et l'alliance intime des deux cabinets de Berlin et de Pétersbourg, créaient des rivalités, des méfiances, dans les cours de Londres et de Vienne, et la France devait en profiter.

Sur les questions de la Pologne et du grand-duché de Varsovie, l'Autriche et l'Angleterre étaient d'accord : « que cette prépondérance exorbitante à laquelle la Russie semblait tendre pour elle-même était de nature à briser l'équilibre européen, et dès lors ce n'était pas trop que de s'unir intimement pour arrêter les projets de cet immense colosse qui menaçait de s'étendre sur le midi de l'Europe. »

En effet, l'attitude de l'empereur Alexandre à l'égard de la Pologne semblait un système tellement arrêté, qu'il n'y avait plus moyen de le surveiller et de l'empêcher que par la menace d'une guerre. L'armée russe était restée sur un pied formidable; le grand-duc Constantin réunissait les débris de l'armée polonaise. Qu'allaient donc faire toutes ces forces? et à quel dessein les avait-on groupées? Ce nouveau royaume de Pologne constitué par l'empereur Alexandre, avec des institutions et une armée nationales, n'était-il pas un piége tendu, afin que toutes les portions de l'ancienne Pologne, détachées par les partages successifs, en y comprenant même la Gallicie et le grand-duché de Posen, vinssent se grouper et se réunir sous la protection russe?

Les trois représentants des cours de France, d'Angleterre et d'Autriche, M. de Talleyrand, lord Castlereagh et M. de Metternich, avaient étudié traditionnellement la politique russe en ce qui concerne la Pologne. Au dix-huitième siècle même y avait-il eu encore une Pologne indépendante? L'expédition aventureuse de Charles XII, comme la campagne de Napoléon en 1812, avait bien plus avancé la dernière heure de la Pologne que les traités de partage. Depuis Pierre Ier, qu'étaient ces rois polonais, si ce n'est les lieutenants des czars? et la noblesse ne s'était-elle pas soumise au glaive, et, ce qui tue mieux que le glaive, à la corruption du cabinet de Pétersbourg? et les rois de Pologne s'étaient faits les favoris efféminés des impératrices de Russie! A bien considérer le partage même, il n'était qu'une garantie européenne; car il avait intéressé la Prusse et l'Autriche à contenir la Russie dans ses desseins sur l'Allemagne et le midi de l'Europe.

En partant de cette donnée et pour arrêter les projets ultérieurs de la Russie, lord Castlereagh, M. de Talleyrand et le prince de Metternich, décidèrent qu'il fallait signer un traité d'alliance éventuelle, avec stipulation de subsides et de contingents militaires qui pourraient être appelés sous les armes, au cas où la Russie ne resterait pas dans des conditions raisonnables.

Ce traité secret du mois de mars 1815 est un des actes les plus curieux, parce qu'il constate au moyen de quels efforts ingénieux M. de Talleyrand avait dissous la coalition et trouvé des alliés pour la France le lendemain même du jour où elle avait subi l'invasion. De puissance passive, elle devenait donc puissance active; l'Angleterre gardait ses flottes sur le pied de guerre, l'Autriche ne désarmait pas, et la France échelonnait ses troupes sur les frontières. On ne s'expliquait pas en France un mouvement de troupes qui s'opéra un peu avant les cent-jours sur les frontières du Nord et des Alpes. Ces mouvements étaient la suite de ce traité signé à Vienne, et une dépêche de M. de Talleyrand indique même des chances de guerre à cette époque (*annexe M*).

§ XI.

QUESTIONS MORALES DU CONGRÈS. LA TRAITE DES NOIRS. LA PIRATERIE. LES COLONIES.

Dans ce grand partage de territoires et d'âmes, pour me servir de l'expression diplomatique, le congrès avait vu s'agiter quelques-unes de ces questions qu'on est habitué à appeler morales dans le langage de notes, parce qu'elles se lient moins que d'autres à des intérêts positifs. L'esprit mys-

tique et rêveur de l'empereur Alexandre se prêtait admirablement à l'examen et à la solution de ces grands points de la liberté humaine, et déjà il ne parlait que des rapports de l'âme à Dieu, de la fraternité générale des nations, idées vagues qui remplirent la fin de sa vie.

Dans tous les actes, dans tous les manifestes, l'Angleterre avait demandé l'abolition de la traite des noirs. Je crois qu'elle avait un grand intérêt colonial à l'obtenir; mais ce qui était plus fort encore que cet intérêt, c'est qu'il existait en Angleterre une école fort considérable d'hommes politiques ou de philosophes spéculatifs qui appelaient l'affranchissement des noirs comme le couronnement nécessaire à l'édifice chrétien. Cette école, dont Wilberforce avait été longtemps le chef, embrassait le parti des *saints* et des méthodistes, qui domine la haute société en Angleterre.

Lord Castlereagh insista donc pour que le congrès prononçât l'abolition du commerce des esclaves, et un comité se forma à ce sujet. L'idée d'une grande émancipation chrétienne ne pouvait déplaire à l'empereur Alexandre, qui d'ailleurs n'avait aucun intérêt immédiat à maintenir le commerce des noirs. Ce sentiment était également commun à la Prusse et à l'Autriche.

M. de Talleyrand, esprit trop positif pour ne pas comprendre le dessein secret de l'Angleterre dans cette simple manifestation de doctrines, demanda d'abord que l'abolition de la traite fût progressive, afin de ne pas heurter les intérêts coloniaux menacés par le principe d'émancipation subite; mais comme il avait absolument à se ménager l'Angleterre, à l'attirer à son alliance, il accepta le principe de l'abolition de la traite des noirs, en demandant un délai pour l'entière exécution.

C'était en effet une question si complexe, que ni l'Espagne, ni le Portugal, ne voulurent y accéder, parce que le principe de l'émancipation des noirs jetait les colonies d'Amérique dans un inévitable bouleversement (*annexe N*).

Cette question des colonies n'était résolue pour personne; lord Castlereagh soutenait d'une manière absolue qu'il y avait désormais impossibilité pour l'Espagne de recouvrer ses colonies, et dès lors le meilleur intérêt était une transaction, un arrangement. Le commerce des deux mondes y gagnerait en activité, en richesse.

L'Angleterre s'était acquis les plus belles colonies dans les deux Indes, le cap de Bonne-Espérance, l'île de France, une portion de Ceylan; partout elle avait des stations maritimes et commerciales; par l'indépendance des Amériques espagnoles, elle trouvait un moyen de les inonder de ses marchandises.

Sur ce point de l'indépendance américaine, l'Angleterre trouvait les répugnances de la Russie qui dénonçait le mauvais exemple donné au monde par la sanction d'une révolte heureuse. L'Autriche et la Prusse restaient neutres et silencieuses sur cette question, tandis que la France se montrait alors opposée au système d'émancipation des colonies espagnoles, et voici dans quel but. D'abord alliée à l'Espagne, appartenant à la même famille, la branche aînée des Bourbons ne voulait pas se séparer d'une façon absolue des idées et du système espagnol sur les colonies; c'eût été manquer de bonne foi et de loyauté. Ensuite elle-même était loin d'avoir renoncé à recouvrer Saint-Domingue, que la révolte des noirs avait bouleversé. On préparait même en 1814, et presque ouvertement, une expédition pour le Cap, afin d'obtenir la soumission de la république d'Haïti.

Un premier pas fait vers ce système de reconnaissance, et la France ne pouvait plus s'appuyer sur son droit absolu à l'égard des colonies séparées par la révolte. Rien donc ne fut décidé; si M. de Talleyrand s'associa, pour complaire à l'Angleterre, aux notes de lord Castlereagh sur l'abolition de la traite des noirs, il dut faire toute réserve pour son système colonial. La question fut ainsi suspendue; chaque cabinet se réserva son propre droit pour des temps mieux préparés.

Il n'en fut pas ainsi pour la piraterie, qui était un intérêt de droit général. Depuis quelques années, les petites puissances assises sur le littoral de la Méditerranée avaient à se plaindre de la violence des États barbaresques; la piraterie était un fait ancien pour Alger surtout et le Maroc. Les Anglais, qui s'étaient fait adjuger Malte et les îles Ioniennes, afin d'obtenir la souveraineté de la Méditerranée plus spécialement intéressée à réprimer la piraterie, voulaient garder leur ascendant maritime, en se faisant les protecteurs du commerce libre. Un an plus tard, dans cette pensée, lord Exmouth devait foudroyer Alger : les esclaves seraient rendus; mais ce n'était là qu'un fait passager, qu'une répression momentanée, et la piraterie, comme principe, devait trouver sa répression dans les congrès subséquents.

Toutes les puissances étaient également intéressées à ce grand acte; l'empereur Alexandre, avec ses pensées de mysticité chrétienne, acceptait avec enthousiasme le principe de la répression à l'égard de la piraterie, sorte de traite des blancs. L'Autriche, qui devenait puissance méditerranéenne par ses possessions sur la mer Adriatique et le fief de Toscane, y adhérait avec empressement, tandis que la France n'avait qu'un seul regret, celui de ne pouvoir prendre l'initiative. Une note de M. de

Talleyrand en fait foi ; cette note fut insérée au congrès ; elle prélude à ce que la restauration fit quinze ans plus tard par la prise d'Alger (1).

§ XII.

DÉBARQUEMENT DE BONAPARTE. DÉCLARATION. TRAITÉ MILITAIRE. CONCLUSION DU CONGRÈS.

Le congrès de Vienne, au mois de février 1815, avait résolu, quoique avec peine, une multitude de questions territoriales relativement à la Pologne, à la Saxe, à l'Italie, et l'on était presque d'accord sur les concessions mutuelles. Il restait bien des inimitiés, des jalousies de puissance à puissance, dont le traité du 15 février 1815, entre la France, l'Autriche et l'Angleterre, était l'expression ; mais au demeurant les conférences tendaient à leur fin et les objets principaux étaient moralement réglés.

On était au milieu des plaisirs à Vienne, les fêtes s'y succédaient, lorsque la nouvelle du débarquement de Bonaparte au golfe Juan parvint au congrès. Elle y arriva par la Toscane avec une rapidité surprenante. Le 5 mars au soir, les souverains et une grande partie du corps diplomatique étaient réunis dans une de ces fêtes, brillants épisodes au milieu des sérieuses opérations du congrès. Jamais la politique n'avait été plus oubliée pour les petites intrigues amoureuses de salon. Tout à coup on aperçoit les empereurs d'Autriche, de Russie, et le roi de Prusse qui se retirent dans un coin du salon et s'entretiennent fortement préoccupés. Une vive agitation se manifeste parmi les spectateurs ; on se demande partout avec inquiétude ce qui peut occasionner ce trouble, et bientôt on apprend que Bonaparte a quitté l'île d'Elbe le 25 février. On ne savait point encore où s'était dirigée la flotte, sur quel point Napoléon allait débarquer. Cette nouvelle était arrivée à vol d'oiseau ; elle jeta la plus vive inquiétude. L'état de fermentation de l'Italie était connu. Bonaparte allait-il soulever cette population mécontente ? Se portait-il vers Naples pour fortifier les résolutions belliqueuses de Murat ? Les monarques n'ignoraient pas non plus l'état de la France, les partis qui s'y agitaient violemment autour d'un trône faible et presque abandonné par l'opinion. Le 8 mars, à cinq heures du soir, un nouveau courrier de Sardaigne apporta la nouvelle que Bonaparte était débarqué à Cannes, et qu'il se dirigeait au pas de course vers les montagnes de la Provence.

Dans cet intervalle, M. de Talleyrand, le duc de Wellington, le prince de Metternich étaient partis de Vienne pour Presbourg, afin de notifier au roi de Saxe, captif, la résolution du congrès qui lui enlevait une partie de ses États. M. de Talleyrand, ayant reçu les dépêches de Sardaigne, exposa à ses deux collègues la nécessité d'une démonstration énergique de la part des grandes puissances, afin d'arrêter par la menace d'une guerre générale les progrès que Bonaparte pourrait faire en France. Peu d'objections furent présentées, attendu que cette démarche était une simple mesure de précaution. Le duc de Wellington fit même observer qu'il pourrait être utile que la proposition vînt du cabinet de Vienne pour éloigner toute idée d'un concours, d'une intelligence entre l'Autriche et Napoléon. M. de Metternich s'offrit volontairement à porter la parole dans le comité dirigeant.

Dans la conférence du 21 mars, entre les plénipotentiaires des huit puissances, M. de Metternich exposa « que Napoléon, en quittant l'île d'Elbe et en débarquant sur les côtes de France avec des hommes armés, s'était ouvertement constitué perturbateur du repos public ; que, comme tel, il n'était plus sous la protection d'aucun traité, ni d'aucune loi ; que les puissances signataires du traité de Paris se trouvaient particulièrement appelées à conserver la paix de l'Europe ; qu'elles devaient donc déclarer qu'elles étaient prêtes, en cas de besoin, à fournir à Sa Majesté Très-Chrétienne les secours qu'elle pourrait juger convenables pour le maintien de toutes les stipulations du traité de Paris. »

Le système de M. de Metternich était donc de s'appuyer sur le traité de Paris pour fournir le secours de l'Europe entière au roi Louis XVIII ; et c'est ce qui amena la déclaration de Vienne, monument si remarquable qui constate l'esprit du congrès et la tendance de ses résolutions.

Les puissances disaient d'abord qu'informées du débarquement de Bonaparte, elles devaient au monde une déclaration solennelle ; Bonaparte en brisant son ban à l'île d'Elbe s'était privé de la protection des lois ; désormais il ne pouvait y avoir ni paix ni trêve avec lui, et même toutes relations sociales étaient brisées. Elles déclaraient « qu'elles voulaient maintenir *intact* le traité de Paris du 30 mai 1814, et garantir la France de tout attentat qui la menacerait d'une nouvelle révolution. »

L'attitude nouvelle que le débarquement de Bonaparte donnait à la diplomatie devait immédia-

(1) J'ai publié tous les documents diplomatiques secrets sur les négociations pour la campagne d'Alger dans l'*Europe depuis l'avénement du roi Louis-Philippe*.

tement hâter la conclusion des actes du congrès ; un tel fait était d'un intérêt si grand que toutes les petites querelles devaient s'effacer devant la nécessité impérative d'en finir avec sa puissance. Désormais tout fut militaire à Vienne, tout se résuma en traités de subsides, de contingents, pour porter des armées immenses contre Bonaparte.

Et dans cette action militaire forte et simultanée, les questions secrètes durent également tenir leur place. On examina donc à Vienne, comme appendice, un point de politique très-sérieux. Le voici : L'empereur Alexandre, fort mécontent de la branche aînée des Bourbons, reçut plusieurs mémoires : si l'Autriche n'était pas entièrement éloignée d'une régence avec Marie-Louise et le roi de Rome; si l'Angleterre faisait des protestations indifférentes et froides sur les éventualités de l'avenir laissées libres tout entières à la France, la Russie fort mécontente, je le répète, de la conduite un peu hautaine de Louis XVIII, était pressentie par quelques hommes d'État (je crois que le duc de Dalberg était dans cette opinion) sur la possibilité de substituer le duc d'Orléans à Louis XVIII sur le trône de France. L'empereur Alexandre semblait y voir plus de garantie, une meilleure direction des idées, moins de contrariétés à ses desseins, et néanmoins après le débarquement de Bonaparte le torrent coulait tellement à pleins bords que tout fut abandonné devant la question militaire; les préférences de dynastie disparurent devant les périls et les hasards des batailles; tout le monde eut des espérances de victoire et d'agrandissement, et les mêmes puissances qui déclaraient maintenir dans leur intégralité les dispositions du traité de Paris du 30 mai 1814, voulaient se préparer de nouvelles conquêtes, de nouveaux avantages après la chute de Napoléon.

Dès le débarquement de Bonaparte on ne songea donc plus qu'à terminer les affaires et à rédiger l'acte final du congrès. Avant même que les plénipotentiaires se réunissent à ce dessein, il y avait eu une série de traités particuliers qui pour chaque puissance avaient terminé les différends essentiels. Ainsi les frontières de la Russie et de l'Autriche avaient été déterminées par un traité du 21 avril (3 mai 1815), les autres frontières de la Russie et de la Prusse par un traité du même jour; une autre convention sur Cracovie avait été réglée exclusivement entre l'Autriche, la Prusse et la Russie (3 mai 1815). La Saxe avait signé son traité avec la Prusse le 18 mai, la Prusse avec le Hanovre le 29 mai, avec les Pays-Bas le même jour, avec le grand-duché de Saxe-Weimar le 1er juin, avec le prince de Nassau le 31 mai. On avait organisé la fédération de l'Allemagne le 8 juin, l'acte fédératif de la Suisse le 27 mai; successivement on avait réglé le sort de Naples, de Rome et de la Sardaigne, etc.

Chacune de ces conventions était spéciale et conclue entre les plénipotentiaires seuls intéressés. Il fut convenu qu'elles seraient ensuite toutes transformées en dispositions générales insérées dans l'acte final du congrès qui en fut souvent la copie textuelle. De cette insertion résultait pour chacun de ces actes un caractère général et européen. L'acte final signé le 5 juin 1815 était une véritable transaction entre tous qui ne pouvait aussi se modifier que par l'assentiment de tous (*annexe O*).

§ XIII.

SECONDE RESTAURATION. TRAITÉ DU 20 NOVEMBRE 1815.

Une distinction capitale doit être faite d'abord afin d'éviter la confusion fréquente dans laquelle on tombe dans les débats; on parle toujours du congrès de Vienne comme du régulateur absolu des rapports entre la France et l'Europe, sans remarquer qu'à cette époque le droit public de la France fut spécialement réglé par le traité du 30 mai 1814, et la convention plus fatale du 20 novembre 1815.

A cette deuxième époque, il ne s'agissait malheureusement plus des actes du congrès; ce congrès était clos, les actes signés; notre droit public, si triste qu'il fût, était néanmoins réglé par le traité du 20 novembre 1815.

Ces traités du 20 novembre sont de plusieurs natures, et par leur essence ils furent en eux-mêmes une violation flagrante de la déclaration du 13 mars à Vienne, proclamant que l'Europe s'armait pour le maintien du traité du 30 mai 1814. Comment se fait-il donc qu'après un engagement si solennellement pris, l'on modifie et l'on change sans scrupule tous les articles de ce traité?

Mon Dieu! c'est que la victoire est le droit public des plus forts! Sept cent mille baïonnettes étaient en France, il n'y avait plus ni armée ni esprit public, les cent-jours avaient jeté la dissolution partout; chaque puissance de l'Europe faisait ses réclamations. La vieille Allemagne demandait l'Alsace et la Lorraine; la Suisse, une fraction du département du Jura; le roi de Sardaigne, le cours de l'Isère jusqu'à Grenoble; au nord, la Prusse, les Pays-Bas, voulaient une augmentation de frontière, et nul ne pouvait nier que ces puissances fussent maîtresses à Paris!

Les traités du 20 novembre 1815, tout durs

qu'ils étaient, furent donc une sorte de victoire remportée sur l'Europe par la loyauté du duc de Richelieu, qui pleura des larmes de sang en apposant sa signature sur ces traités : c'était une nature si noble, si française !

Je le répète, ces traités étaient de plusieurs natures.

La convention territoriale la première est conclue directement entre la France et l'Angleterre ; signée par le duc de Richelieu, le vicomte Castlereagh et le duc de Wellington, elle porte d'abord une rectification des frontières, qui nous enlève tout le duché de Bouillon, une fraction du département des Ardennes, le pays de Saarbruck jusqu'à Landau. Un peu plus bas le Rhin nous sert de limite; Genève voit s'agrandir son territoire ; Chambéry retourne au royaume de Piémont ; Monaco entre dans la souveraineté du roi de Sardaigne. L'art. III du traité est ainsi conçu :

« Les fortifications d'Huningue ayant été constamment un objet d'inquiétude pour la ville de Bâle, les hautes parties contractantes, pour donner à la confédération helvétique une nouvelle preuve de leur bienveillance et de leur sollicitude, sont convenues entre elles de faire démolir les fortifications d'Huningue ; et le gouvernement français s'engage par le même motif à ne point les rétablir dans aucun temps et à ne point les remplacer par d'autres fortifications à une distance moindre que trois lieues de la ville de Bâle. »

Cette prescription du traité n'est donc pas un article du congrès de Vienne, mais une disposition postérieure qui n'a rien de commun avec l'acte final du 9 juin 1815.

Le traité fixe ensuite à 700 millions de francs l'indemnité due par la France aux puissances alliées, pour les frais de campagne ; l'occupation de la France par cent cinquante mille étrangers, pendant un laps de cinq ans au plus.

L'art. XI est curieux parce qu'il se rattache au congrès de Vienne, il porte :

« Le traité de Paris du 30 mai 1814, et l'acte final du congrès du 9 juin 1815, sont confirmés et seront maintenus dans toutes celles de leurs dispositions qui n'auraient pas été modifiées par les clauses du présent traité. »

Cet article constate deux faits, la confirmation et la modification tout à la fois de l'acte définitif du congrès de Vienne, résultats aussi sacrés l'un que l'autre. Les traités de Paris du 30 mai 1814, l'acte final du congrès de Vienne du 9 juin 1815, sont acceptés, confirmés par la France, de manière que tout ce qui s'y est fait, tout ce qui a été conclu, est une affaire commune qui ne peut être changée que par un même accord.

Les autres traités du 20 novembre 1815 sont relatifs à l'abolition de la traite des noirs, commerce odieux, également réprimé par la religion et la nature; au règlement et à la fixation des indemnités de guerre inflexiblement imposées à la France. L'annexe n° 1 règle le mode de payement de l'indemnité de 700 millions, acquittée par portions de quatre mois en quatre mois, soit par des bons du trésor, soit par des rentes constituées. Une commission mixte était formée dans le but d'opérer la liquidation entière de la France.

L'annexe n° 2 était relative à l'occupation militaire par les alliés et à leurs rapports surtout avec les commandants français ; le règlement des rations des soldats, les hôpitaux, les charrois, les postes.

L'annexe n° 3 fixait le mode de liquidation des créances réclamées par des particuliers étrangers contre la France, un des points les plus difficiles à régler, parce que les réclamations étaient exorbitantes et souvent ridicules. Tout cela était déterminé en rentes sur l'État, de manière à décharger successivement le trésor.

Tels sont les traités de 1815 parfaitement distincts des actes du congrès de Vienne, et cette séparation, cette individualité il ne faut jamais la perdre de vue ; en faisant toutefois observer que, dans ces mêmes traités, il est fait la condition expresse que, pour tous les points auxquels il n'était pas dérogé, les articles du congrès de Vienne recevraient leur exécution. Or, dans le traité de Paris du 11 novembre, il n'était pas dit un seul mot sur la réorganisation de la Pologne ; sur l'Allemagne et sur la Suisse, il n'était pas apporté une seule modification aux actes postérieurs ; de telle sorte que la France restait dans la plénitude de ses droits comme par le passé à l'égard de ces divers points diplomatiques.

On doit en conclure que ces deux actes, les traités de 1815 et le congrès de Vienne, sont à la fois séparés et connexes : séparés, parce qu'ils n'émanent pas l'un de l'autre; connexes, en ce qu'ils s'expliquent, se commentent et se protégent mutuellement (*annexe P*).

§ XIV.

ACTES PARTICULIERS DES PUISSANCES RELATIFS A LA POLOGNE ET A L'ALLEMAGNE.
DÉCLARATION DE LA SAINTE-ALLIANCE.

L'irruption subite de l'empereur Napoléon dans les cent-jours, la nécessité de prendre des mesures

militaires contre lui, avaient suspendu l'entière exécution du congrès de Vienne et ne lui avaient plus donné qu'un intérêt secondaire. Une fois les arrangements arrêtés avec la France par les traités du 20 novembre 1815, chaque cabinet dut prendre les mesures particulières qui le concernaient spécialement dans la réorganisation de l'Europe.

La France, après la seconde invasion, était si affaissée sous le poids de ses malheurs qu'elle ne pouvait élever la voix pour se plaindre ; l'étranger la dominait avec hauteur, et une circonstance qui n'est pas assez connue, c'est que le même jour que tant de sacrifices nous étaient imposés, l'Angleterre, la Russie, la Prusse et l'Autriche s'engageaient entre elles par une convention à soutenir, appuyer de toutes leurs forces le maintien et l'exécution des traités du mois de novembre. En voici les termes :

« Le but de l'alliance conclue à Vienne le 25 mars 1815 ayant été heureusement atteint par le rétablissement en France de l'ordre des choses que le dernier attentat de Napoléon Bonaparte avait momentanément subverti, Leurs Majestés l'empereur d'Autriche, le roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, considérant que le repos de l'Europe est essentiellement lié à l'affermissement de cet ordre de choses, fondé sur le maintien de l'autorité royale et de la charte constitutionnelle, et voulant employer tous leurs moyens pour que la tranquillité générale, objet des vœux de l'humanité et but constant de leurs efforts, ne soit pas troublée de nouveau, désirant en outre de resserrer les liens qui les unissent pour l'intérêt commun de leurs peuples, ont résolu de donner aux principes consacrés par les traités de Chaumont du 1er mars 1814, et de Vienne du 25 mars 1815, l'application la plus analogue à l'état actuel des affaires et de fixer d'avance, par un traité solennel, les principes qu'elles se proposent de suivre pour garantir l'Europe des dangers qui pourront encore la menacer. A cette fin, les hautes parties contractantes ont nommé pour discuter, arrêter et signer les conditions de ce traité, etc., etc. :

« Article premier. Les hautes parties contractantes se promettent réciproquement de maintenir dans sa force et vigueur le traité signé aujourd'hui avec Sa Majesté Très-Chrétienne, et de veiller à ce que les stipulations de ce traité, ainsi que celles des conventions particulières qui s'y rapportent, soient strictement et fidèlement exécutées dans toute leur étendue.

« Art. ii. S'étant engagées dans la guerre qui vient de finir pour maintenir inviolables les arrangements arrêtés à Paris l'année dernière pour la sûreté et l'intérêt de l'Europe, les hautes parties contractantes ont jugé convenable de renouveler, par le présent acte, et de confirmer comme mutuellement obligatoires, lesdits arrangements, sauf les modifications que le traité signé aujourd'hui avec les plénipotentiaires de Sa Majesté Très-Chrétienne y a apportées, et particulièrement ceux par lesquels Napoléon Bonaparte et sa famille, ensuite du traité du 11 avril 1814, ont été exclus à perpétuité du pouvoir suprême en France, laquelle exclusion les puissances contractantes s'engagent, par le présent acte, à maintenir en pleine vigueur, et, s'il était nécessaire, avec toutes leurs forces. Et comme les mêmes principes révolutionnaires qui ont soutenu la dernière usurpation criminelle pourraient encore, sous d'autres formes, déchirer la France et menacer ainsi le repos des autres États, les hautes parties contractantes, reconnaissant solennellement le devoir de redoubler leurs soins pour veiller, dans des circonstances pareilles, à la tranquillité et aux intérêts de leurs peuples, s'engagent, dans le cas qu'un si malheureux événement vînt à éclater de nouveau, à concerter entre elles et Sa Majesté Très-Chrétienne les mesures qu'elles jugeront nécessaires pour la sûreté de leurs États respectifs et pour la tranquillité générale de l'Europe.

« Art. iii. En convenant avec Sa Majesté Très-Chrétienne de faire occuper pendant un certain nombre d'années, par un corps de troupes alliées, une ligne de positions militaires en France, les hautes parties contractantes ont eu en vue d'assurer, autant qu'il est en leur pouvoir, l'effet des stipulations des art. 1 et 2 du présent traité; et constamment disposées à adopter toute mesure salutaire propre à assurer la tranquillité en Europe par le maintien de l'ordre établi en France, elles s'engagent, dans le cas où ledit corps d'armée serait attaqué ou menacé d'une attaque de la part de la France, comme dans celui que les puissances fussent obligées de se remettre en état de guerre contre elle, pour maintenir l'une ou l'autre des autres stipulations, ou pour assurer et soutenir les grands intérêts auxquels elles se rapportent, à fournir sans délai, d'après les stipulations du traité de Chaumont, et notamment d'après les art. 7 et 8 de ce traité, en sus des forces qu'elles laissent en France, chacune son plein contingent de soixante mille hommes, ou telle partie de ce contingent que l'on voudra mettre en activité, selon l'exigence du cas.

« Art. iv. Si les forces stipulées par l'article précédent se trouvaient malheureusement insuffisantes, les hautes parties contractantes se concer-

teront sans perte de temps sur le nombre additionnel de troupes que chacune fournira pour le soutien de la cause commune, et elles s'engagent à employer en cas de besoin la totalité de leurs forces pour conduire la guerre à une issue prompte et heureuse, se réservant d'arrêter entre elles, relativement à la paix qu'elles signeraient d'un commun accord, des arrangements propres à offrir à l'Europe une garantie suffisante contre le retour d'une calamité semblable.

« Art. v. Les hautes parties contractantes, s'étant réunies sur les dispositions consignées dans les articles précédents, pour assurer l'effet de leurs engagements pendant la durée de l'occupation temporaire, déclarent en outre qu'après l'expiration même de cette mesure, lesdits engagements n'en resteront pas moins dans toute leur force et vigueur pour l'exécution de celles qui sont reconnues nécessaires au maintien des stipulations contenues dans les art. 1 et 2 du présent acte.

« Art. vi. Pour assurer et faciliter l'exécution du présent traité, et consolider les rapports intimes qui unissent aujourd'hui les quatre souverains pour le bonheur du monde, les hautes parties contractantes sont convenues de renouveler, à des époques déterminées, soit sous les auspices immédiats des souverains, soit par leurs ministres respectifs, des réunions consacrées aux grands intérêts communs et à l'examen des mesures qui, dans chacune de ces époques, seront jugées les plus salutaires pour le repos et la prospérité des peuples et pour le maintien de la paix de l'Europe.

« Art. vii. Le présent traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées dans deux mois, ou plus tôt si faire se peut.

« En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signé, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

« Fait à Paris, le 20 novembre de l'an de grâce 1815.

« *Signé :* Castlereagh, Wellington, Metternich, Wessenberg, Hardenberg, Humboldt, Razumowsky, Capo d'Istria. »

Je crois ce traité capital dans l'histoire pour faire connaître la tendance des cours européennes. Jamais elles ne s'en sont un moment départies : l'union contre l'esprit révolutionnaire a toujours été le même ; et la France fut surveillée comme le foyer des doctrines de bouleversement.

Désormais en l'état de l'occupation militaire de notre territoire par l'étranger, tout ce qui tenait à l'Allemagne et à la Pologne, quoique partie essentielle des actes du congrès de Vienne, allait se régler par chaque puissance spécialement intéressée ; et à peine les armées étrangères évacuaient-elles la France, que l'empereur Alexandre s'adressait solennellement à ses nouveaux sujets de Pologne, pour leur annoncer ses intentions de liberté et de gouvernement :

« Polonais, de nouveaux liens vont vous unir à un peuple généreux qui, par d'anciennes relations, par une valeur digne de la vôtre et par le nom commun de nations slaves, est disposé à vous admettre à une confraternité qui sera chère et utile aux deux peuples. Une constitution appropriée aux besoins des localités et à votre caractère, l'usage de votre langue conservé dans les actes publics, les fonctions et les emplois accordés aux seuls Polonais, la liberté du commerce et de la navigation, votre armée nationale, tous ces moyens garantis pour perfectionner vos lois, la libre circulation des lumières dans votre pays : tels sont les avantages dont vous jouirez sous notre domination et sous celle de nos successeurs, et que vous transmettrez comme héritage à vos descendants. Ce nouvel État devient *Royaume de Pologne*, nom si vivement désiré, depuis si longtemps déclaré par la nation, et acquis au prix de tant de sang et de sacrifices. »

Ainsi s'exprimait l'empereur Alexandre, et remarquons la date, en octobre 1815. On était à quelques mois seulement de l'acte final du congrès de Vienne ; l'empereur l'interprétait donc dans le sens le plus large de la liberté polonaise ; et cela malgré l'Autriche et la Prusse.

Ces paroles étaient claires et nettes : l'empereur promettait une constitution à part et la création d'un royaume de Pologne, nationalité distincte sous son sceptre. Il était non moins explicite en ce qui touchait la liberté et l'indépendance de Cracovie ; il disait :

« Pour aplanir les difficultés qui se sont élevées au sujet de la ville de Cracovie, nous avons fait adopter l'idée de rendre cette ville neutre et libre. Ce pays, placé sous la protection de trois puissances libératrices et unies, jouira du bonheur et de la tranquillité en se consacrant uniquement aux arts, aux sciences, au commerce et à l'industrie. Il sera comme un monument d'une politique magnanime, qui a placé cette liberté dans l'endroit même où reposent les cendres des meilleurs de vos rois, et où se rattachent les plus nobles souvenirs de la patrie polonaise. Enfin, pour couronner une œuvre que les malheurs des temps ont si longtemps retardée, on a consenti d'un accord unanime que, dans les parties mêmes de la Pologne soumises aux dominations prussienne et autrichienne, les habitants fussent désormais gouvernés par leurs propres magistrats choisis dans le pays. »

Étaient-ce là des promesses explicites et complètes? Dans une assemblée solennelle à Varsovie, au bruit des salves d'artillerie retentissantes, le rétablissement du royaume de Pologne fut proclamé! Un héraut d'armes au blason polonais lut l'acte de renonciation du roi de Saxe, la proclamation d'Alexandre, et déclara les bases de la constitution polonaise, les mêmes que celles de 1791. Alors les habitants prêtèrent par acclamation le serment inaugural au roi de Pologne et à la constitution. L'aigle et les drapeaux de Sobieski furent arborés sur tous les édifices; sur la place publique où un autel avait été érigé, les troupes polonaises prêtèrent serment par bataillon, à l'empereur, roi de Pologne, et à la nation polonaise reconstituée.

A Cracovie, on fit l'inauguration des armes de la nouvelle république en présence des commissaires des trois puissances protectrices, et les habitants, dans une assemblée solennelle, refusèrent de célébrer des fêtes le 18 septembre, jour où Poniatowski avait glorieusement péri au passage de l'Elster.

L'empereur de Russie ne borna pas là ses générosités. Un régiment d'infanterie, un régiment de cavalerie et un parc d'artillerie furent déclarés garde royale polonaise. Un gouvernement à part fut organisé; le comte Matuszewich fut désigné pour le ministère des finances; le comte Matowski pour celui de l'intérieur et de la police. C'est sous l'influence d'hommes d'État, de patriotes distingués que s'élaborait la constitution dont les bases avaient été jusque-là seulement posées. L'empereur Alexandre, toujours occupé de son idée de réunir tous les fragments de l'ancienne Pologne en un grand et unique royaume, permettait aux évêques de la Volhynie, de la Lithuanie et de l'Ukraine, de se rassembler en synode avec les évêques du grand-duché.

La Prusse et l'Autriche virent avec ombrage les députés de Cracovie assister au couronnement de l'empereur, où chaque palatinat parut avec sa bannière et ses couleurs. Les vieux Russes murmuraient de cette protection pour un peuple vaincu. L'empereur persista dans sa volonté de constituer la Pologne. Il écrivit aux patriotes Kosciusko, Dembrowski et Niemcewitz, pour qu'ils vinssent fixer leur résidence à Varsovie; répondant au sénateur président de la diète, Alexandre dit : « Je sais tout ce qu'a souffert le royaume, mais des institutions libérales pourront le sauver. »

Il est besoin de s'arrêter à toutes ces paroles, à tous ces actes, pour bien comprendre le sens et la portée de conventions arrêtées à Vienne et relatives à la Pologne et à l'établissement de la république de Cracovie : n'étaient-ce pas le développement et la confirmation des actes du congrès? Désormais il n'était pas plus permis de supprimer Cracovie que d'effacer l'indépendance des villes libres de Francfort, Hambourg ou Lubeck. Sans doute les puissances protectrices pouvaient faire tous les actes intérieurs, changer même la constitution, la forme de représentation nationale ou du gouvernement administratif; mais la suppression absolue de l'indépendance, sa fusion, deviendraient une violation manifeste des traités.

La tendance des affaires de l'Allemagne en 1815 était non moins libérale que celle de la Pologne; on venait de vaincre Bonaparte au nom de la liberté, et la Prusse se mettait à la tête du mouvement. L'organisation militaire et civile avait été ainsi fixée par le roi Frédéric-Guillaume. La Prusse devait avoir dix provinces et vingt-cinq arrondissements ou cercles; un général en chef devait commander chaque division; il y avait à la tête de chaque province un grand président avec la surveillance générale des affaires de la province, de la police civile et médicale, de l'éducation et du culte; il était en même temps président de la régence de l'arrondissement, et dirigeait les autres régences.

Dans les provinces où il y avait des corps de représentants ou états provinciaux, ces corps devaient être maintenus, mais organisés de manière que toutes les classes de citoyens y fussent représentées. Dans les provinces où il n'y avait pas un corps d'État, il en devait être créé. Ces assemblées provinciales nommaient les députés à l'assemblée nationale.

Il était créé par approximation une université par province. Celles de Kœnigsberg, Dantzick, Breslau, Berlin, Greifswalde pour la Poméranie, et Halle pour la Saxe, étaient organisées ou décrétées. Il devait en être établi à Coblentz, à Dusseldorf et à Munster; celle-ci était particulièrement destinée aux catholiques. On devait établir à Posen une université polonaise.

Les provinces du Rhin, cédées par le traité de Paris, recevaient une organisation à part. Il était dit dans l'acte de leur constitution « que, malgré la force des derniers événements, et au milieu même du bruit des armes, Sa Majesté le roi de Prusse n'avait pas cessé de s'occuper des moyens susceptibles de consolider le bien-être futur de ses nouveaux sujets; qu'une des premières nécessités, pour atteindre ce but, était une constitution solide, mûrement discutée, et tellement parfaite dans son ensemble, que toutes les branches de la justice et de l'administration fussent en harmonie; qu'il entrait dans les vues paternelles de Sa Majesté de

donner une telle constitution aux pays nouvellement acquis, et d'apporter des modifications dans ceux des rapports locaux qui pourraient rendre une exception nécessaire ou avantageuse. »

Jusque-là c'était moins des institutions générales que l'on s'occupait, que d'une simple administration locale; mais le conseil préparait une constitution pour la monarchie; la *Gazette de Berlin* disait :

« Les changements ordonnés par le roi, et qui avaient pour objet une plus grande extension de liberté, sont en partie achevés. On croit que l'époque n'est pas éloignée où s'assembleront les états composés des députés de toutes les provinces de la monarchie, pour délibérer sur le bien-être futur d'un peuple qui, dans ces derniers temps, a tant contribué, par une énergie morale sans exemple, à la paix dont l'Europe espère jouir sous peu. Le peuple prussien se promet de la nouvelle constitution et de l'assemblée générale de ses représentants infiniment de bien et de bonheur.

Une ordonnance du roi Frédéric-Guillaume réalisait la plupart de ces promesses.

« Par notre ordonnance du 30 du mois dernier, y était-il dit, nous avons prescrit pour notre monarchie une administration régulière basée sur les rapports provinciaux qui existaient précédemment. Mais afin que cette institution reçoive un nouvel appui, qu'il soit donné à la nation prussienne un gage de notre confiance, nous avons statué qu'il serait établi une *représentation du peuple;* que les états provinciaux, en tant qu'il en existe encore, seront réhabilités et organisés suivant l'exigence du cas. C'est parmi ces états provinciaux que sera choisie l'assemblée des représentants du pays, dont le siége sera établi à Berlin. Les fonctions des représentants du pays consistent dans la consultation sur tous les objets de la législation qui concernent les droits individuels et de propriété des citoyens du royaume, y compris l'imposition des charges. Il sera formé sans délai à Berlin une commission choisie dans les fonctionnaires publics et les habitants des provinces dont le mérite et la prudence ne laissent aucun doute. Cette commission s'occupera de l'organisation des états provinciaux, de la représentation du pays, de la rédaction de l'acte constitutionnel d'après les principes établis. Le jour de l'assemblée est fixé au 1er septembre de cette année. »

Aucun engagement ne pouvait être plus formel. Le roi promettait une constitution véritable, une représentation du peuple, dont le siége serait à Berlin. Il appelait toutes les intelligences à s'en occuper, à discuter les bases les mieux appropriées au caractère et à l'esprit prussien.

Dans les divers États de l'Allemagne, on suivait la même tendance. Des constitutions plus ou moins libérales avaient été données au Wurtemberg, à la Saxe, au Hanovre, au grand-duché de Bade, et à toutes les principautés nouvellement instituées. Dans le Hanovre, la vieille liberté des états avait été rétablie et reconnue par l'Angleterre. Dans le Wurtemberg, le jeu nouveau des institutions avait amené un conflit entre le roi et les états, si bien que, le roi persistant dans son refus, les états s'adressèrent aux puissances signataires du traité de Vienne, pour faire reconnaître leurs droits.

La forme générale de ces institutions était deux chambres convoquées, l'une héréditaire, l'autre élue par les corporations : vote triennal ou quinquennal des impôts; liberté de la presse, suspendue par rapport aux journaux; états provinciaux; municipalités locales; liberté des personnes et des propriétés. Mais tous ces petits royaumes ou grands-duchés, compris eux-mêmes dans la diète germanique, ne pouvaient protéger leur indépendance intérieure. Une menace des deux grandes puissances, l'Autriche ou la Prusse, suffisait pour leur faire modifier les concessions libérales qu'ils pouvaient faire à leurs sujets. Par l'organisation de la diète, l'Autriche conservait une haute influence; politiquement elle y dominait.

L'Autriche n'avait pas fait de concessions générales, mais elle avait établi pour ses États héréditaires une administration régulière et paternelle. La Hongrie jouissait de quelques débris de sa vieille indépendance. Ses comitats se réunissaient toujours, votaient des subsides de guerre, des levées d'hommes; mais la composition de ces conseils était toute dans les mains du gouvernement.

Les nouvelles possessions de l'Autriche en Italie avaient été le sujet de sérieuses réflexions. La cour de Vienne avait eu un moment l'idée de faire couronner l'empereur roi d'Italie; mais les mêmes raisons qui s'étaient opposées à ce que François II prît le titre d'empereur d'Allemagne furent invoquées contre le titre de roi d'Italie. On parlait déjà pourtant du pacte fédéral qui devait unir toutes les souverainetés indépendantes de l'Italie. Le but du pacte était d'empêcher tout changement dans les rapports intérieurs et extérieurs des États souverains de cette partie de l'Europe. En cas d'attaque, les puissances fédérées devaient chacune fournir un contingent, déterminé à une armée de cent mille hommes. On devait également organiser une marine suffisante pour repousser les États barbaresques. Le prince de Metternich était l'auteur de ce plan, qui devait mettre à la disposition de l'Autriche toutes les forces de la Péninsule italique.

On est aujourd'hui vivement étonné de la ten-

dance libérale de l'Europe à cette époque de crise qui suivit la seconde invasion de Bonaparte. Il fut fait de grandes promesses des rois aux peuples pour le développement des libertés. Ces promesses n'ont pas absolument été tenues : à qui la faute? est-elle tout entière du côté des rois, et ne faut-il pas faire la part des menées révolutionnaires partout si menaçantes? Pour que la liberté soit possible et pratique chez un peuple, il faut la détacher de l'esprit révolutionnaire qui est la destruction de tout pouvoir; et dès 1815 les deux esprits jacobin et bonapartiste travaillaient les peuples pour préparer de nouvelles révolutions : dès lors les rois durent prendre l'initiative. On peut rattacher à cet ordre d'idées le manifeste ou déclaration connue sous le titre de traité de la *Sainte-Alliance*. L'empereur Alexandre aimait les choses d'imagination et de philosophie mystique; l'idée d'une confédération chrétienne pour le maintien des couronnes et des peuples lui souriait, comme la pensée d'une croisade dont il serait le chef.

Ce traité de la *Sainte-Alliance*, si souvent attaqué comme l'expression et l'œuvre du despotisme, est la pièce diplomatique qui, sous des apparences vagues et mystiques, exprime les principes les plus larges en matière de gouvernement et de liberté philosophique. L'impulsion première vint de l'empereur Alexandre, qui en fit comme son œuvre de prédilection et sa croyance ardente dans les oratoires bénis sous l'influence de madame Krudner, à ce moment où les idées de fraternité chrétienne se propageaient dans les actes, tels que la déclaration sur la traite des noirs. La Prusse accepta cette déclaration par condescendance pour l'empereur Alexandre; M. de Metternich, parce qu'il ne voulait pas faire de l'opposition immédiate aux choses sans importance, et qu'au fond ce traité très-vague ne changeait en rien les actes positifs (*annexe Q*). Le prince régent se refusa à signer, en se fondant sur la constitution anglaise, qui ne permettait pas les traités dont on ne pouvait pas apprécier la portée matérielle : que signifiait cette fraternité chrétienne entre toutes les puissances? y avait-il là un sens caché, à double entente, dont l'énigme était à Pétersbourg? Si la fraternité chrétienne se résumait dans l'abolition de la traite des noirs, dans la cessation de la piraterie, cela était bien; mais comme la Turquie n'était pas sous l'empire de la croix, était-ce une déclaration de guerre qu'on lui faisait et une menace de partage? A peine né, le traité de la Sainte-Alliance fut considéré comme une simple déclaration de principes, sans résultat actuel, et qu'il fallait reléguer dans les archives.

Mais un acte bien plus capital, ce fut le renouvellement de la triple alliance entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, pour le maintien du traité signé à Paris le 20 novembre. On y rappelait toutes les stipulations, toutes les menaces du traité de Chaumont; la solidarité entre les couronnes et cette situation prise par les trois puissances a toujours été invariable. Ce qu'elle a été elle l'est encore, et cela s'explique : tant que les principes de la révolution française ne seront pas éteints ou apaisés, il y aura danger pour l'Europe. Celle-ci se groupe, s'organise, et toujours elle est préparée à une entrée en campagne, parce qu'en présence des menaces incessantes de l'esprit propagandiste, il s'agit de sa sûreté et de sa force de gouvernement.

§ XV.

RÉACTION EUROPÉENNE CONTRE L'ESPRIT LIBÉRAL. CONGRÈS D'AIX-LA-CHAPELLE.

La répartition territoriale de l'Europe était accomplie par le congrès de Vienne et les traités de Paris du 30 mai 1814 et du 20 novembre 1815; la pensée morale s'était révélée par la déclaration de la Sainte-Alliance. Restait donc maintenant un seul point, l'accomplissement des promesses pour l'organisation libérale et constitutionnelle de divers États, ainsi qu'on l'avait promis aux peuples dans le moment d'enthousiasme et de marche en avant contre Napoléon.

Je distingue l'immense différence qui existe entre l'esprit libéral et l'esprit révolutionnaire; je crois que la révolution a beaucoup contribué à tuer la liberté, en mêlant une question de bouleversement à une question de garantie et de constitution politique. L'Europe, dès lors, a dû réprimer avant d'organiser.

De grandes promesses avaient été faites par les souverains lors du mouvement militaire contre Napoléon; cela est incontestable. Ces engagements pouvaient-ils être tenus? Oui, sans doute, si l'esprit de bouleversement n'avait pas corrompu l'esprit constitutionnel; si, en un mot, les couronnes elles-mêmes n'avaient pas été menacées :

1° En Allemagne, par les sociétés secrètes, les écoles, les universités;

2° En Italie, par le carbonarisme;

3° En Pologne, par l'esprit d'agitation militaire et de nationalité extrême;

4° En France, par l'esprit jacobin mêlé à l'esprit impérialiste.

Cette conspiration à quatre faces a compromis la liberté en Europe, j'entends la liberté légitime

sur les bases de la constitution, de la famille, de la religion, de la propriété.

Dès qu'il fut constaté pour l'Europe que l'esprit révolutionnaire se mêlait aux plaintes légitimes des sujets, les méfiances commencèrent, et la réaction s'établit dans tous les cabinets, car le premier besoin d'un pouvoir est de se défendre.

Il faut reporter cette nouvelle tendance des cabinets européens à la fin de 1816. La coalition avait été occupée, depuis 1813, à comprimer le grand mouvement militaire de la France, cet esprit belliqueux qui avait débordé par la conquête; et à cette fin elle s'était servie de la liberté. Une fois débarrassée de cette peur de la dictature napoléonienne, elle dirigea toute son attention sur l'autre danger qui la menaçait. En Prusse, le roi cherchait à mettre un point d'arrêt aux sociétés secrètes, à ce puissant amour de patrie qui avait excité tant d'enthousiasme parmi la population allemande. A cet effet une vive polémique s'était engagée, et les difficultés devenant tous les jours plus sérieuses, le cabinet prussien s'en préoccupa exclusivement. Après avoir profondément étudié l'esprit public, il tenta une première mesure contre les sociétés secrètes, contenue dans un édit royal du 6 janvier 1816.

Le roi disait « qu'il avait remarqué avec un juste mécontentement l'esprit de parti qui se montrait, et la différence des opinions sur l'existence des sociétés secrètes. Lorsque la patrie, en proie à l'adversité, était exposée à de grands dangers, le roi avait approuvé la société dite ***Réunion de la vertu*** (***Tugendbund***) parce que c'était un moyen d'accroître le patriotisme. Maintenant que la paix générale était rétablie, tous les habitants devaient être animés d'un même esprit et n'avoir qu'un but, celui de la conserver. » En conséquence le roi renouvelait les dispositions du code que voici : « Les membres de toutes sociétés dans l'État sont tenus de déclarer aux autorités, quand ils en seront requis, l'objet et le but de leur réunion. Les liaisons secrètes de plusieurs membres de l'État, lorsqu'elles peuvent avoir quelque influence sur l'État lui-même et sa sûreté, doivent, sous peine d'une forte amende ou d'une punition corporelle, être soumises par les membres à l'examen et à l'approbation des autorités. D'après ces dispositions, les débats qui avaient lieu dans des écrits publics sur l'existence et le but des sociétés secrètes étaient inutiles, propres à jeter de l'inquiétude parmi les fidèles sujets et à nourrir un esprit de parti dangereux ; en conséquence le roi voulait et ordonnait : Qu'à compter de la publication de ces présentes, personne dans les États prussiens ne pût, sous peine d'une forte amende ou d'une punition corporelle, rien imprimer ou publier au sujet des sociétés secrètes.

La conclusion philosophique de cet édit était, celle-ci : Il n'y aura plus de société dans l'État et le roi c'est l'État. La situation de l'Allemagne préoccupait, comme on le voit, le cabinet de Berlin qui le premier sentit la nécessité d'une prochaine réunion diplomatique et tout allemande dans l'objet de prendre en considération les rapports des souverains et des sujets. La position des petites souverainetés germaniques n'était pas rassurante. La Bavière était sur plusieurs points en dissidence avec l'Autriche. Des traités secrets unissaient le Wurtemberg, le grand-duché de Bade et la Bavière. La diète de Francfort ne pouvait encore se réunir; on parlait d'un protectorat commun attribué à la Prusse et à l'Autriche sur toutes les principautés germaniques du second ordre. Quant à l'Autriche, elle organisait ses nouveaux États; le Tyrol obtenait une administration à part. L'empereur voyageait en Italie pour y recevoir les hommages de ses sujets. Les archiducs et archiduchesses prenaient également en Italie possession de leurs apanages.

Ces actes de l'autorité royale produisirent un immense effet; le mécontentement fut vif en Allemagne; les étudiants proposaient des duels mystiques et chevaleresques. C'était principalement dans l'armée prussienne que cette force d'associations se faisait sentir. Blücher et son vieil ami le général Gneisenau étaient les chefs visibles de ces sociétés, et le ministère n'osait point affronter des guerriers qui avaient rendu de si grands services à la patrie. J'ai conservé une lettre que le prince Blücher écrivit à la bourgeoisie de Mecklembourg; elle peint le patriote, le vieux soldat, l'homme enthousiaste :

« Je me lève en votre nom pour remercier notre souverain commun. Je lui appartiens, et je me fais un bonheur d'être votre compatriote. Dieu a voulu accorder à un Mecklembourgeois la grâce d'aider à délivrer le monde de la tyrannie. L'entreprise est terminée, et je jouis maintenant du bonheur tant désiré de me trouver gai et libre dans le pays où j'ai joué dans mon enfance et où reposent les cendres de mes parents. Tu le sais, ô mon Dieu! combien j'ai souhaité de prier près de leur tombe, avant de remplir la mienne. Je te remercie de m'avoir accordé cette grâce! Que je voudrais bien reposer auprès d'eux! Mais je n'ose plus former de vœux. Je n'ai obtenu que trop, j'ai obtenu plus que je ne méritais. Mon cœur vous appartient. Aimez-moi; restez, comme je vous trouve, fidèles à votre Dieu et à la vérité, fidèles à votre prince et à la liberté! Je ne crois pas me tromper, si, à la fin

de mes jours, je prédis les jours les plus heureux et les plus indépendants à ma patrie, sous le prince que j'ose appeler mon ami (1). »

Ces paroles un peu mystiques révélaient le véritable état des esprits en Allemagne, et l'on en peut dire autant de la Pologne et de l'Italie. Les trois cabinets de Russie, de Prusse et d'Autriche, craignant les effets que les principes révolutionnaires pouvaient produire dans leurs propres États, se lièrent plus intimement dans un but de répression. L'Europe n'était pas fort tranquille alors; en Angleterre le ministère avait été obligé d'invoquer contre les mouvements révolutionnaires l'*alien bill* et de suspendre l'*habeas corpus*. Lors Castlereagh persistait dans son système de répression et de force, et M. de Metternich avait les yeux fixés sur la situation de l'Allemagne. La Prusse partageait les craintes de l'Autriche; les ministres des cabinets s'étaient réunis, ils avaient conféré préparatoirement sur toutes les questions politiques que faisait naître la situation des esprits, et le résultat de leurs délibérations par rapport à l'Allemagne faisait craindre qu'ils ne résolussent pas la question de prépondérance et de liberté européenne dans le sens désiré par le véritable parti libéral, appelant alors une constitution générale et fédérative.

Dans ces circonstances on résolut de réunir un nouveau congrès à Aix-la-Chapelle. Le but officiel de ce congrès était de déterminer les moyens sérieux et légitimes de faire cesser l'occupation étrangère en France. L'Europe avait si peur même que cette réunion des souverains fût prise pour un congrès fondamental qui changerait les bases des récents traités, que les cabinets crurent devoir adresser une circulaire à leurs ministres respectifs auprès des cours de l'Europe :

« Monsieur, y disaient-ils, les souverains alliés qui ont signé avec la France le traité du 20 novembre 1815, étant convenus de se réunir dans l'automne prochain, pour, conformément à l'article 5 dudit traité, prendre en considération, de concert avec Sa Majesté Très-Chrétienne, l'état intérieur de la France, et, d'après cet antécédent, décider si l'occupation des provinces frontières de ce royaume peut cesser, ou bien si elle doit être continuée, mes collègues et moi avons reçu les ordres de nos cabinets respectifs de vous faire connaître les motifs de cette réunion; il n'est aucun doute que l'article susmentionné ne réserve aux souverains alliés le droit exclusif de décider seuls l'importante question qui en est l'objet. Cependant, Leurs Majestés Impériales et Royales, voulant éviter toute interprétation non fondée qui pourrait tendre à donner à leur réunion le caractère d'un congrès, et écarter en même temps l'intervention d'autres princes et cabinets dans la discussion dont la décision leur est expressément réservée, ils ont ordonné à la conférence de Paris de faire connaître, par l'organe des ministres et employés accrédités auprès des autres cours et États, la résolution qu'ils ont prise de décliner toute ouverture contraire qui pourrait leur être adressée à cet égard, et de n'admettre aucun plénipotentiaire qui serait envoyé au lieu destiné pour leur réunion. En usant d'un droit qui leur est exclusivement réservé par le traité de 1815, les souverains alliés ne veulent nullement attirer à eux les négociations entamées à Paris, à Londres et à Francfort, lesquelles doivent être terminées dans les lieux où les conférences sont établies, et avec l'intervention de toutes les parties qui, vu la nature des affaires, sont appelées à y prendre part. En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer de cette détermination unanime des souverains alliés, afin que vous vouliez bien vous exprimer dans le même sens toutes les fois que le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, vous exprimerait le désir ou l'intention d'envoyer quelque personne, ou de prendre part directement ou indirectement aux délibérations exclusivement réservées à la décision des cours alliées. »

Cette circulaire était destinée non-seulement à prévenir les alarmes de l'opinion, mais encore à arrêter les demandes intempestives que pouvaient adresser les divers gouvernements à la réunion des souverains alliés; elle tendait en outre à écarter de la conférence trois des parties signataires du traité de Paris du 30 mai 1814, l'Espagne, le Portugal et la Suède. L'Espagne avait déjà fait parvenir à son ministre en Prusse des mémoires sur les moyens de réprimer le mouvement révolutionnaire de ses colonies; le Portugal avait également adressé de nombreuses réclamations; de tous côtés arrivaient des pétitions sur des intérêts divers que le congrès de Vienne avait laissés irrésolus. Le véritable objet de la réunion souveraine se rattachait à l'unique difficulté de l'évacuation du territoire de la France.

Cette évacuation fut résolue le 27 septembre, chez le prince de Hardenberg, après une longue explication, car, à vrai dire, il n'y eut pas de discussion. Le principe de l'évacuation du territoire de la France fut admis dans la soirée du 1er octobre; un courrier de cabinet fut immédiatement expédié au roi Louis XVIII pour lui annoncer l'heureux résultat. Le premier protocole signé le soir même ne contenait qu'un article :

(1) Voyez mon travail sur la *Restauration*.

« Les troupes composant l'armée d'occupation seront retirées du territoire de la France le 31 novembre prochain, ou plus tôt si faire se peut. Les places et forts que les susdites troupes occupent seront remis aux commissaires nommés, à cet effet, par Sa Majesté Très-Chrétienne, dans l'état où elles se trouvaient au moment de l'occupation, en conformité de l'art. 30 de la convention conclue en exécution de l'art. 15 du traité du 20 novembre 1815. La somme destinée à pourvoir à la solde, l'équipement et l'habillement des troupes de l'armée d'occupation, sera payée dans tous les cas jusqu'au 30 novembre, sur le même pied qu'elle l'a été depuis le 1er décembre 1817. »

C'était là le point essentiel à régler : il était admis que le territoire français ne serait plus occupé par les troupes étrangères ; les souverains interprétaient l'art. 4 de la convention du 20 novembre, dans le sens d'une simple occupation de trois années au lieu de l'occupation facultative de cinq ans qu'ils pouvaient se réserver ; ils reconnaissaient enfin que la France était appelée à jouer le rôle d'indépendance et de grande nation qui toujours lui appartient.

La déclaration du 15 novembre 1818 me paraît résumer admirablement les dispositions de l'Europe lors de la réunion d'Aix-la-Chapelle ; elle est ainsi conçue :

« A l'époque où la pacification de l'Europe est achevée par la résolution de retirer les troupes étrangères du territoire français, et où cessent les mesures de précaution que des événements déplorables avaient rendues nécessaires, les ministres et plénipotentiaires de Leurs Majestés l'empereur d'Autriche, le roi de France, le roi de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, ont reçu de leurs souverains l'ordre de porter à la connaissance de toutes les cours de l'Europe les résultats de leur réunion à Aix-la-Chapelle, et de faire, à cet effet, la déclaration suivante.

« La convention du 9 octobre, qui a définitivement réglé l'exécution des engagements consignés dans le traité de paix du 20 novembre 1815, est considérée, par les souverains qui y ont concouru, comme l'accomplissement de l'œuvre de la paix et comme le complément du système politique destiné à en assurer la solidité. L'union intime établie entre les monarques associés à ce système, par leurs principes non moins que par l'intérêt de leurs peuples, offre à l'Europe le gage le plus sacré de la tranquillité future, l'objet de cette union est aussi simple que grand et salutaire. Elle ne tend à aucune nouvelle combinaison politique, à aucun changement dans les rapports sanctionnés par les traités existants. Calme et constante dans son action, elle n'a pour but que le maintien de la paix et la garantie des transactions qui l'ont fondée et consolidée. Les souverains, en formant cette union auguste, ont regardé comme la base fondamentale leur invariable résolution de ne jamais s'écarter, ni entre eux, ni dans leurs relations avec d'autres États, de l'observation la plus stricte des principes du droit des gens, principes qui, dans leur application à un état de paix permanent, peuvent seuls garantir efficacement l'indépendance de chaque gouvernement et la stabilité de l'association générale. Fidèles à ces principes, les souverains les maintiendront également dans les réunions auxquelles ils assisteraient en personne, ou qui auraient lieu entre leurs ministres, soient qu'elles aient pour objet de discuter en commun leurs propres intérêts, soient qu'elles se rapportent à des questions dans lesquelles d'autres gouvernements auraient formellement réclamé leur intervention ; le même esprit qui dirigera leurs conseils et qui régnera dans leurs communications diplomatiques présidera aussi à ces réunions, et le repos du monde en sera constamment le motif et le but. C'est dans ces sentiments que les souverains ont consommé l'ouvrage auquel ils étaient appelés. Ils ne cesseront de travailler à l'affermir et à le perfectionner. Ils reconnaissent solennellement que leurs devoirs envers Dieu et envers les peuples qu'ils gouvernent leur prescrivent de donner au monde autant qu'il est en eux l'exemple de la justice, de la concorde, de la modération. Heureux de pouvoir consacrer désormais tous leurs efforts à protéger les arts de la paix, à accroître la prospérité intérieure de leurs États, et à réveiller ces sentiments de religion et de morale dont le malheur des temps n'a que trop affaibli l'empire.

« Aix-la-Chapelle, le 15 novembre 1818. »

Je supplie l'Europe de relire en ce moment cette note où se trouvent signés les noms de MM. de Metternich, Nesselrode et du duc de Wellington, et de répondre ensuite si ces principes sont parfaitement en harmonie avec la conduite des cabinets à l'égard de la Pologne et de Cracovie !

Trois notes suivirent les conventions pécuniaires et les conventions territoriales arrêtées au congrès d'Aix-la-Chapelle. Dans l'une, les ministres alliés disaient qu'après un mûr examen de l'état des opinions en France, ils ne croyaient plus l'occupation de son territoire nécessaire à la force de la couronne. Dans la seconde note, M. le duc de Richelieu exprimait les véritables sentiments de la France, sorte de garantie pour l'Europe inquiète de l'esprit de nos institutions et de la tendance

funeste du jacobinisme. Dans la troisième enfin, l'Europe admettait la France comme puissance désormais active dans les traités, en se déclarant elle-même indissolublement unie pour la sécurité des questions européennes. On doit encore méditer ces documents pour rappeler aux cabinets signataires les principes de large politique qui y sont exposés et qui se rattachaient à la nature d'esprit de la diplomatie à cette époque. Je crois que M. de Gentz tenait toujours la plume.

Cette invocation au code général du droit des gens comme base désormais de toute transaction politique est utile à résumer : les puissances déclarent qu'elles ne veulent ni changement, ni modification, ni nouvel agrandissement. Ces maximes d'éternelle justice ne doivent-elles pas vivre à travers les temps et les circonstances, et ne sont-elles pas aujourd'hui méconnues par elles? A Aix-la-Chapelle, l'Europe, aussi inquiète sur le mouvement révolutionnaire, ne prend encore aucune mesure active contre lui; mais elle suspend les concessions libérales. Elle ne veut plus aider les principes constitutionnels qui débordent mélangés avec les idées de société secrète et de carbonarisme; l'épée à la main, l'Europe étudie et menace la révolution, et cette attitude, depuis elle l'a constamment gardée! (*Annexe Q.*)

§ XVI.

LES RÉUNIONS DE CARLSBAD, DE TROPPAU, DE LAYBACH ET DE VÉRONE.

L'histoire doit suivre les faits, le développement des idées politiques pour se faire une juste idée des principes qui dominent encore la diplomatie. Le passé est inséparable du présent; ils s'interprètent l'un par l'autre.

Dès 1819, l'agitation qui tourmentait l'Allemagne préoccupait vivement les cabinets. Lord Castlereagh lui-même n'était pas éloigné d'entrer dans un grand système de répression à l'égard de cette licence qui se manifestait par des assassinats au nom de sociétés secrètes. On devait d'abord s'occuper de l'Allemagne, et M. de Metternich avait songé à un congrès, idée alors qui lui était chère; l'empereur de Russie, pensant qu'il s'agissait surtout d'une répression partielle, la réduisit à une simple réunion de ministres. Il fallait savoir si toutes les puissances voudraient envoyer également des plénipotentiaires. On savait que la France s'y refuserait si la réunion avait un caractère officiel, et M. de Metternich se hâta d'écrire « qu'il ne s'agissait que de simples conférences d'intimité, qui avaient l'Allemagne pour sujet exclusif. » Chacune des puissances envoya à Carlsbad des agents secrets, qui, sous divers prétextes, et avec des caractères différents, devaient suivre les résultats de la conférence. Les cours de l'Allemagne seules s'y firent officiellement représenter; le roi de Prusse y vint en personne et eut plusieurs conférences avec le prince de Metternich sur l'état d'agitation des cœurs et des esprits : les universités étaient en feu, et une répression immédiate paraissait impérative.

Des propositions furent adoptées afin de contenir l'esprit révolutionnaire, et en se séparant, les ministres réunis à Carlsbad lancèrent une déclaration qui annonçait la ferme volonté des souverains de réprimer l'émeute morale qui troublait les esprits. Carlsbad ouvre une ère nouvelle de réaction ferme et résolue de la part des cabinets allemands : ils se groupent et se resserrent autour de la Prusse et de l'Autriche. L'événement qui mit l'Allemagne en émoi, ce fut surtout l'assassinat du professeur Kotzebue, le savant à l'imagination si vive, qui avait préparé les conférences de Carlsbad et les mesures énergiques prises contre les sociétés secrètes.

Le second événement politique à l'extérieur, la révolution d'Espagne, était de nature à appeler la sérieuse attention des cabinets. Aucune des grandes cours n'avait approuvé la conduite du roi Ferdinand VII en 1814; toutes auraient voulu que le roi d'Espagne eût agi avec une plus grande modération, et surtout avec une plus haute habileté. Mais, en blâmant les imprudences du cabinet espagnol, les cours d'Autriche et de Prusse, particulièrement, ne pouvaient voir sans une extrême sollicitude le mouvement militaire qui avait obligé le roi Ferdinand à adopter la constitution des cortès. C'était un dangereux exemple pour les chefs des grandes armées allemandes. M. de Metternich fut frappé des conséquences que pouvait avoir cette révolution, à Naples, dans le Piémont et dans les États autrichiens de l'Italie. Son intelligente capacité n'en fut pourtant pas découragée. Il est dans les habitudes de M. de Metternich de ne s'étonner d'aucune crise, par la conviction où il est qu'avec de la tempérance et de l'habileté, tout événement, quel qu'il soit, peut facilement se tourner.

Cette tactique est surtout efficace quand il s'agit d'une révolution d'abord effervescente et terrible, puis se divisant, s'épurant au milieu de mille obstacles et d'immenses oppositions; c'est en s'appuyant sur tous les faits récents que M. de Metternich ouvrit des négociations avec les cabinets, sur la nécessité de la réunion prochaine d'un congrès.

La France, qui jusqu'à la mort de M. le duc de Berry s'était assez directement opposée à ces grandes réunions de souverains prévues par le traité d'Aix-la-Chapelle, lesquelles ne laissaient pas toujours toute liberté aux gouvernements, paraissait un peu revenir de cette opposition. Il ne s'agissait plus que d'entraîner l'empereur Alexandre; M. de Metternich lui écrivit directement : il exposa la situation de l'Europe avec cette clarté d'expression et cette hauteur de vues qui caractérisent le chancelier d'Autriche. L'ambassadeur auprès du czar fut chargé de presser, autant qu'il serait possible, la résolution de l'empereur Alexandre qui paraissait indécis sur la mesure à prendre; le libéralisme le dominait encore à ce point que, sur les mémoires des réfugiés à Bruxelles, il s'était épris de l'idée qu'on pourrait substituer un prince d'Orange à la maison de Bourbon en France.

En Espagne c'était l'esprit de sédition militaire qui provoquait l'Europe, et cet exemple fut imité à Naples et dans le Piémont, puis même à Lisbonne. Cette époque de 1820 eut quelque chose de violent, de fanatique, plus peut-être que ne l'a été la révolution de 1830; qu'on s'imagine en effet, en une seule année et comme enflammées par une traînée de poudre, des révoltes militaires sans frein; les soldats chargés de l'ordre et de la répression tournant la baïonnette contre les rois; les strélitz et les janissaires partout : c'était sauvage comme un retour au Bas-Empire. M. de Metternich apprit, à son retour d'un voyage en Hongrie, la révolution de Naples; sa résolution fut à l'instant prise; le conseil aulique se réunit en présence de l'empereur, et il fut décidé que l'armée autrichienne de Lombardie et du Tyrol serait mise sur le pied de guerre. « Il faut éviter que cela s'étende, dit M. de Metternich; c'est une affaire de carbonarisme, il y a longtemps que j'aurais dû la prévenir. » M. de Gentz reçut l'ordre de rédiger plusieurs notes; l'une, adressée à la confédération germanique, cherchait à la raffermir et à la rassurer.

« Sa Majesté Impériale et Royale Altesse, prenant en considération les mouvements séditieux survenus dans les Deux-Siciles par suite des intrigues des *carbonari* et autres associations secrètes, a l'intention d'employer tous ses efforts pour empêcher qu'il soit porté la moindre atteinte aux droits légitimes des princes italiens. Si, malgré sa répugnance, la cour d'Autriche était obligée d'avoir recours à la force contre la rébellion armée, Sa Majesté Impériale est trop persuadée que les dispositions des princes de la confédération germanique sont en harmonie avec les siennes, pour ne pas être assurée que la plus parfaite tranquillité régnera dans l'intérieur de l'Allemagne. »

La note se terminait ainsi :

« Une grande gloire est réservée à l'Allemagne, si dans la prudence et le caractère ferme de ses princes, dans le maintien inébranlable de ses constitutions existantes, dans la loyauté de ses peuples et dans la puissante garantie de sa confédération, elle trouve les moyens et les forces dont elle a besoin pour conserver, parmi les orages de ce siècle agité, sa paix intérieure, ses institutions légales, son indépendance, sa dignité et son antique caractère. Sa Majesté est convaincue qu'aucun de ses nobles alliés allemands ne sera insensible à une telle gloire, et elle se trouvera elle-même heureuse d'y participer en ne craignant pas de faire trop d'efforts et de supporter trop de sacrifices pour atteindre un but si grand et si sublime. »

Ce n'était pas encore un appel aux armes, mais l'Autriche exprimait suffisamment son opinion sur l'esprit des événements qui éclataient dans les Deux-Siciles; elle préparait sur la plus large base la doctrine de l'intervention.

La seconde note fut adressée aux princes des petites souverainetés en Italie; M. de Gentz l'avait rédigée dans le même esprit et à peu près dans les mêmes termes; la cour d'Autriche assurait à chacune de ces souverainetés leur situation, leur gouvernement et leur territoire; et tout en faisant entrevoir la possibilité d'une intervention armée dans le royaume de Naples, la note promettait que la liberté de ces États intermédiaires serait entièrement conservée. M. de Metternich se proposait ici plusieurs résultats; par ces fréquentes communications de notes, de protocoles, par cette intervention protectrice et d'amitié, il fortifiait le pouvoir et l'influence de l'Autriche sur l'Italie et l'Allemagne, dernier terme des vœux du cabinet de Vienne. Sur la question de Naples, le ministre autrichien invoquait, pour autoriser son intervention, un article secret des conventions de 1815; par cet article, l'Autriche assurait à Naples sa royauté et sa constitution telles qu'elles étaient alors établies; M. de Metternich concluait de cet article un droit d'intervention pour renverser les événements accomplis par une révolte violente et sans justice.

Ainsi la première conséquence de ce mouvement sauvage de l'esprit révolutionnaire fut d'amener l'intervention des Autrichiens à Naples, et de leur donner une plus grande prépondérance en Italie. Au congrès de Troppau, M. de Metternich domina entièrement l'empereur Alexandre, en réveillant chez lui la juste crainte de l'esprit de rébellion parmi les troupes, ce qui compromet

toutes les souverainetés. Dans une conversation intime avec le prince de Metternich, Alexandre se résuma par ces paroles : « Que faut-il faire? — Que la Prusse et l'Autriche se lient entre elles par un renouvellement de la Sainte-Alliance, répondit M. de Metternich, et pour l'application de ces principes, et je réponds de l'avenir. » En disant ces mots, M. de Metternich prit la plume et rédigea sur place la minute d'un protocole entre les trois puissances, par lequel elles adoptaient dans ce qu'il avait de plus large et de plus complet le principe d'intervention pour conserver en leur pleine intégralité les États, soit pour la forme de leur gouvernement, soit pour leur territoire, tels qu'ils étaient constitués lors des traités de 1815 ; elles invitaient la France et l'Angleterre à adhérer à ce principe. M. de Metternich fit suivre cette minute de protocole d'une déclaration qui devait expliquer le but définitif de l'alliance et ses moyens d'exécution. Cette déclaration disait :

« Instruites des bruits faux et extravagants que des malintentionnés ont répandus sur le but et les résultats des conférences de Troppau, et que des hommes crédules ont propagés, les cours alliées croient nécessaire de faire parvenir à leurs légations près les cours étrangères des éclaircissements authentiques pour les mettre en état de réfuter les erreurs et les opinions fausses qui ont fait naître ces bruits. Le court aperçu ci-joint leur en fournit les moyens. Il n'est pas destiné à faire l'objet d'une communication dans les formes, mais ils peuvent en donner connaissance par les voies confidentielles. Elles concerteront les démarches à faire à cet égard avec les ministres des deux autres puissances alliées.

« Troppau, le 8 décembre 1820. »

Court aperçu des premiers résultats des conférences de Troppau.

« Les événements qui ont eu lieu le 8 mars en Espagne, le 2 juillet à Naples, la catastrophe du Portugal, ont dû nécessairement faire naître un sentiment profond d'inquiétude et de chagrin chez ceux qui sont chargés de veiller à la tranquillité des États, mais en même temps leur faire sentir le besoin de se réunir pour délibérer en commun sur les moyens de prévenir tous les maux qui menaçaient de fondre sur l'Europe.

« Il était naturel que ces sentiments fissent une vive impression sur les puissances qui avaient récemment étouffé la révolution, et qui la voyaient de nouveau relever la tête. Il n'était pas moins naturel que ces puissances, pour la combattre une troisième fois, eussent recours aux mêmes moyens dont elles avaient fait usage avec tant de succès dans cette lutte mémorable qui a délivré l'Europe d'un joug qu'elle a porté vingt ans.

« Tout faisait espérer que cette alliance formée dans les circonstances les plus critiques, couronnée du plus brillant succès, et affermie par les conventions de 1814, 1815 et 1818, de même qu'elle avait préparé, fondé et affermi la paix du monde, et qu'elle avait délivré le continent européen de la tyrannie militaire du représentant de la révolution, serait aussi capable de mettre un frein à une domination nouvelle non moins tyrannique, non moins affreuse, celle de la révolte et du crime.

« Tels ont été les motifs et le but de la réunion de Troppau. Les premiers sont si évidents, qu'ils n'ont pas besoin de développements ; le dernier est si honorable et si salutaire, que les vœux de tous les gens de bien accompagneront sans doute les cours alliées dans la noble lice où elles vont entrer.

« L'entreprise que leur imposent les plus saints engagements est grande et difficile ; mais un heureux pressentiment leur fait espérer qu'en maintenant invariablement l'esprit de ces traités, auxquels l'Europe doit la paix et l'union entre tous les États, elles parviendront à leur but.

« Les puissances ont exercé un droit incontestable en s'occupant de prendre en commun des mesures de sûreté contre des États dans lesquels le renversement du gouvernement opéré par la révolte, ne dût-il être considéré que comme un exemple dangereux, devait avoir pour suite une attitude hostile contre toutes les constitutions et les gouvernements légitimes. L'exercice de ce droit devenait d'une nécessité plus urgente encore, quand ceux qui s'étaient mis dans cette situation cherchaient à étendre sur leurs voisins le malheur qu'ils s'étaient attiré eux-mêmes, et à propager autour d'eux la révolte et la confusion.

« Une telle position, une pareille conduite est une infraction évidente du pacte qui garantit à tous les gouvernements européens, outre l'inviolabilité de leur territoire, la jouissance des rapports paisibles qui excluent tout empiétement réciproque sur leurs droits.

« Ce fait incontestable est le point d'où sont parties les cours alliées. Les ministres qui pouvaient être pourvus à Troppau même d'instructions positives de la part de leurs monarques, se concertèrent en conséquence sur les règles de conduite à suivre relativement aux États dont le gouvernement avait été renversé par la violence, et sur les mesures pacifiques ou coercitives qui pourraient ramener ces États dans le sein de l'alliance euro-

péenne, dans les cas où l'on pouvait attendre une influence importante et salutaire; ils communiquèrent les résultats de leurs délibérations aux cours de Paris et de Londres, afin que celles-ci pussent les prendre en considération...

« Ce système, suivi de concert par la Prusse, l'Autriche et la Russie, n'a rien de nouveau. Il est basé sur les mêmes maximes qui ont servi de fondement aux conventions qui ont cimenté l'alliance des États européens. L'union intime entre les cours qui se trouvent au centre de cette confédération ne peut que gagner par là en force et en durée. L'alliance s'affermira par les mêmes voies qu'ont suivies, pour les former, les puissances auxquelles elle doit son origine, et qui l'ont fait adopter peu à peu par toutes les autres, qui se sont convaincues de ses avantages plus que jamais incontestables.

« Du reste, il n'est pas nécessaire de prouver qu'aucune idée de conquête, ni aucune prétention de porter atteinte à l'indépendance des autres gouvernements dans leur administration intérieure, ni enfin le projet d'empêcher des améliorations sages, faites librement et compatibles avec le véritable intérêt des peuples, n'ont aucune part à la résolution des puissances. Elles ne désirent que de conserver et maintenir la paix, de délivrer l'Europe du fléau des révolutions et de détourner ou d'abréger les maux qui naissent de la violation de tous les principes de l'ordre et de la morale. »

De cette note résultent plusieurs conséquences ; nulle conquête ni changement dans l'ordre territorial, respect des traités et de la liberté légitime ; et ce principe était aussi sacré pour les gouvernements que pour les peuples.

L'empereur Alexandre approuva cette rédaction et se chargea d'y faire adhérer la Prusse toute dans son intérêt ; la déclaration et le protocole furent signés comme l'œuvre commune des trois cours qui entraient dans une union plus étroite à laquelle la France et l'Angleterre étaient seulement invitées à prendre part.

Il est bien essentiel de suivre pas à pas toutes ces déclarations de principes qui constatent l'union intime et permanente de trois grandes puissances dans le même intérêt; toujours on les voit s'entendre, se concorder pour la répression de ce qu'elles appellent l'esprit révolutionnaire, et, comme conséquence, elles réalisent dans le présent et l'avenir les maximes de l'intervention armée.

Voici même ce qui est étrange : à Troppau, M. de Caraman et lord Stewart n'eurent connaissance du protocole et de la déclaration qu'après que toutes les dispositions eurent été arrêtées, et en quelque sorte par simple communication. L'empereur Alexandre était entré complétement dans un cercle d'idées politiques en opposition avec la France et l'Angleterre surtout. Dans la conférence du soir, lord Stewart s'emporta ; il déclara à M. de Metternich qu'on avait trompé l'Angleterre, et lui dit en face qu'il avait agi avec mauvaise foi; la chose alla si loin qu'il dut y avoir une explication, un défi. Lord Stewart protesta dans une note violente; mais la négociation était allée mieux que ne l'avait désiré M. de Metternich (*annexe R*); l'empereur Alexandre s'était prononcé pour le principe de l'intervention.

Ces mêmes principes triomphent à Laybach. La réunion de Laybach a plusieurs parties et embrasse un grand nombre d'événements ; on peut les résumer dans les cinq points suivants :

1° L'examen de la question générale du droit d'intervention, de ses limites et de ses bases ;

2° L'application de ce droit à la révolution de Naples ;

3° La tentative d'une confédération italique ;

4° La révolution du Piémont ;

5° Enfin l'insurrection grecque qui éclata pendant le séjour des monarques à Laybach.

Les empereurs d'Autriche et de Russie y étaient en personne ; le roi de Prusse, qui n'avait pu s'y rendre, s'y était fait représenter par M. de Hardenberg. Indépendamment de l'empereur Alexandre qui faisait beaucoup par lui-même, la Russie comptait M. Capo-d'Istrias, alors en première ligne dans la confiance du czar dont il partageait presque toutes les idées d'avenir sur la Grèce, et de plus M. Pozzo di Borgo, qui venait à tous les congrès pour rendre compte à l'empereur de la véritable situation de la France et enfin comme secrétaire d'État de M. Nesselrode.

M. de Metternich y représentait l'Autriche, et avec lui le baron de Vincent, accrédité près la cour de France. La Prusse, qui n'avait pas un grand intérêt dans la solution immédiate des questions actuellement soulevées, y avait envoyé néanmoins M. de Hardenberg, ainsi que M. Bernstorff, ministre des relations extérieures, et M. de Krusemarck, ministre près la cour de Vienne. Trois plénipotentiaires y représentaient la France : M. de Caraman, porteur de pouvoirs, M. de Blacas, ambassadeur à Rome, et M. de la Ferronnays, qui suivait l'empereur Alexandre dont il avait conquis l'amitié et la confiance. L'Angleterre ne voulut point d'abord envoyer d'ambassadeur au congrès, car elle gardait rancune du protocole de Troppau; elle n'y avait accrédité qu'un simple envoyé, M. Gordon, ministre près la cour de Vienne ; puis, par des motifs d'étiquette, lord Clanwilliam. Lorsque l'affaire devint plus sérieuse, et qu'il s'agit de l'occupation armée de Naples, le vicomte Castlereagh

manda à lord Stewart l'ordre exprès de se rendre à Laybach. Les conférences s'ouvrirent d'abord entre MM. de Metternich, Capo-d'Istrias, de Hardenberg; le principe de l'intervention à Naples fut admis entre eux sans difficulté. Lord Stewart s'était fait précéder d'une circulaire de lord Castlereagh (*annexe S*), espèce de protestation contre le principe d'intervention qu'aucun cabinet en face du parlement ne pouvait reconnaître.

La France prit un système à part, mixte, entre la protestation de l'Angleterre et la résolution des alliés à Laybach (*annexe T*). M. de Metternich insistait plus que jamais sur le principe de l'intervention complétement admis, et la France alors s'y opposa quant au Piémont. Le Piémont était une de ses frontières, et sa neutralité une des garanties des traités de 1814 et de 1815. Ce fut au milieu de ces débats qu'un courrier de l'ambassade autrichienne apporta la nouvelle de la révolution de Turin. M. de Metternich se rendit immédiatement chez Alexandre. « Eh bien ! sire, dit-il en entrant, voici une autre révolution. — Et où donc? dit le czar avec une inquiétude visible. — Dans le Piémont... Encore du carbonarisme ! — M. de Saint-Marsan en est-il instruit ? — Je viens de lui envoyer les lettres de son gouvernement. — Il faut réprimer, il faut réprimer. — D'autant plus, répliqua M. de Metternich, qu'il suffit de souffler sur ces révolutions pour qu'elles disparaissent. — Je vais donner des ordres pour hâter la marche de mon armée sur la Gallicie, reprit Alexandre tout agité. — L'empereur mon maître, répliqua M. de Metternich, a compté sur l'assentiment de Votre Majesté, et un ordre a été donné au corps autrichien de la Lombardie pour occuper le Piémont. — Rien ne peut s'y opposer, dit Alexandre en secouant la tête, il faut étouffer partout la révolution; j'y suis fermement décidé. Je vais expédier un courrier pour que mes troupes avancent à marches forcées. »

J'ai besoin d'insister sur tous ces détails pour bien faire connaître l'esprit des cabinets qui n'a point changé à l'égard des révolutions produites par l'esprit d'émeute et de troubles; c'est entre eux un traité de mutuelle garantie; ils poursuivent leur ennemie à outrance, et tel est encore le but du congrès de Vérone. C'est en vain que la France et l'Angleterre se sont tenues à l'écart; la France même, un moment emportée à Vérone par l'esprit royaliste de son cabinet, sollicite le principe de l'intervention dans ce qu'il a de plus large, le renversement des cortès dans la péninsule espagnole. Je ne pense pas, comme l'a écrit M. de Chateaubriand, que la France royaliste voulût seule l'intervention en Espagne; je crois que l'Autriche et la Russie la désiraient vivement. La Prusse put demeurer indifférente, l'Angleterre de M. Canning se montrer hostile, mais l'esprit de l'Europe était alors très-décidé pour le principe d'intervention. Quand l'Autriche faisait marcher ses troupes sur Naples et sur Turin pour comprimer les troubles d'Italie, il était simple que la France fît marcher les siennes sur Madrid pour briser le gouvernement des cortès. M. de Villèle seul exagéra l'idée en déclarant « que, si on ne portait pas la guerre aux Pyrénées, on la ferait sur le Rhin. » M. de Chateaubriand ne connut pas tout à Vérone s'il a pu croire que l'Europe ne voulait pas l'intervention de la France; sans cela que signifieraient les notes menaçantes des trois puissances aux cortès et le rappel de leurs ambassadeurs? Ces notes étaient l'expression la plus pure des maximes répressives, et le résumé du code de la Sainte-Alliance.

Le congrès de Vérone, dont la conséquence immédiate fut la marche d'une armée française en Espagne, me paraît la dernière et la plus absolue expression de ce principe : « que lorsqu'il y a révolution sur un point, l'Europe entière peut intervenir pour la réprimer. »

Depuis 1824, la sécurité monarchique étant tout à fait rétablie, d'autres intérêts surgirent assez forts pour diviser les cabinets : la révolution naguère si menaçante avait été vaincue avec une facilité si étrange à Madrid qu'on en revint tout rempli de force. M. de Metternich se rassura; on était en veine de restauration. Une fois l'émeute militaire réduite à l'impuissance, chaque cabinet dut songer à ses intérêts : on lit de la politique à part.

La Russie se laissa aller tout à fait à ses penchants, à ses idées relativement à l'émancipation de la Grèce, en opposition avec le prince de Metternich qui protégeait la Porte et voyait bien que les envahissements russes vers Constantinople allaient complétement briser l'équilibre européen.

L'Angleterre, sous M. Canning, se rapprocha de la France afin d'obtenir son appui pour l'émancipation des colonies espagnoles. Cette même Angleterre, ne pouvant éviter les envahissements de la Russie vers le Balkan, se lie avec le cabinet de Saint-Pétersbourg et la France, dans le traité du 27 juillet 1827, qui sanctionna l'émancipation de la Grèce. L'Autriche est inquiète, mécontente, et M. de Metternich lutte seul contre une situation désespérée; désormais en froid avec la Russie, en froid avec la Prusse, il veut attirer à lui la France et l'Angleterre pour peser d'un grand poids dans la question d'Orient, et c'est l'objet des négociations de l'année 1829. L'Angleterre et la France sont elles-mêmes très-séparées depuis l'expédition

d'Alger. A ce moment éclate la révolution de juillet, qui trouve les cabinets fort divisés sur des questions de politique générale, comme le débarquement de Bonaparte au golfe Juan les trouva partagés au congrès de Vienne en 1815.

§ XVII.

LA RÉVOLUTION DE JUILLET.

Il serait difficile de séparer la révolution de juillet 1830 des premières tentatives faites par les sociétés secrètes et le carbonarisme en 1820; les partis, qui ont l'instinct des similitudes, honorent dans les fêtes funèbres les victimes de cette époque et les efforts de la propagande s'essayent d'abord à réveiller les souvenirs du carbonarisme dans le Piémont, à Naples, en Allemagne.

Comment se fait-il que les mêmes cabinets qui avaient combattu les principes révolutionnaires à Aix-la-Chapelle, à Troppau, à Laybach, à Vérone, acceptèrent la grande émotion de Paris presque sans difficulté?

Ceci tient à plusieurs causes : d'abord à la fatale attitude prise par la branche aînée des Bourbons, si pleine de faiblesse, dépourvue de toute énergie à ce moment d'une crise qu'elle ne devait préparer qu'avec la certitude d'un triomphe; puis à l'assurance fermement donnée par la nouvelle couronne que la révolution de juillet n'était qu'un accident dans la politique générale, et que le pouvoir nouveau avait assez de prudence et de modération pour n'accepter de cette révolution que le noble mandat de la comprimer et de la maintenir dans des proportions d'ordre et de paix.

Enfin, et ce qui était plus considérable aux yeux de l'Europe inquiète, c'est qu'en aucun cas les traités existants ne seraient violés; la couronne nouvelle acceptait toutes les conditions fixées par le congrès de Vienne et les traités de Paris du 30 mai 1814 et du 20 novembre 1815. Je crois que sauf les brouillons et les plus ardents, cette condition du respect des traités fut acceptée par tout le monde, les uns en vertu de la foi jurée, les autres par crainte de la guerre.

Telles furent les bases de la reconnaissance de la nouvelle dynastie (1), fait immense qui s'opéra sans angoisse de guerre civile ou de guerre étrangère. C'était sans exemple qu'un tel changement pût s'accomplir avec si peu d'agitations politiques.

(1) Voir les preuves dans mon travail sur *l'Europe depuis l'avénement du roi Louis-Philippe.*

Mais ces promesses d'immutabilité dans les transactions européennes pourraient-elles être tenues dans leur stricte sincérité? Tout changement dans l'ordre politique d'un État est suivi d'une commotion violente; c'est inévitable, et le pouvoir n'est pas toujours maître de ses volontés.

Je crois que M. de Talleyrand était de bonne foi lorsqu'il donna sa parole, en aout 1830, que l'ordre européen serait respecté d'une façon absolue sans rien déranger. Mais pouvait-on commander aux passions mauvaises qui de tous côtés surgissaient? Était-il possible de comprimer tout à coup la propagande dans ses entreprises aventureuses sous le drapeau tricolore?

Les forces qui combattirent et triomphèrent en juillet se composaient de plusieurs éléments : les patriotes de 91, parti eunuque et niais, constituants de toute espèce, avocats faiseurs de chartes, grands déclamateurs de principes : ce parti pérorerait beaucoup; mais au demeurant, comme il était poltron et que la guerre lui faisait peur, il se contenterait de semer ses idées désordonnées à l'intérieur dans les actes et les lois. C'était déjà beaucoup.

Le second parti, la vieille queue des jacobins, jeunes imitateurs sanglants ou puérils des sociétés démocratiques, remueraient à plaisir les mauvaises passions de la société pour les jeter sur le monde entier. Là étaient les propagandistes, les sauveurs du genre humain, les jeunes hommes qui, en beau langage, appelaient les rois des tyrans et les peuples des souverains. Ceux-ci parlaient de la guerre avec enthousiasme; ils voulaient promener le drapeau tricolore sur tout le globe, et dans cette conflagration générale quelques-uns espéraient le triomphe du communisme, leur dernier but.

Enfin, venait un troisième parti : les bonapartistes; les uns éclopés, les autres mécontents, qui rêvaient les grands jours de la conquête et de l'empire. Pour eux les traités de 1815 étaient déshonorants; il fallait tout exposer pour reprendre l'attitude impériale en Europe. Ils n'oubliaient qu'une chose : c'est que les folies seules du parti bonapartiste, et nulle autre cause, avaient amené les alliés à Paris. Oui, les traités de 1815 étaient malheureusement le résultat des cent-jours; l'esprit bonapartiste abâtardi devait nous humilier à ce point, nous autres nation de Louis XIV, de voir les chevaux des cosaques bivaquer sur les places publiques de Paris. Les véritables auteurs des maux de l'invasion, c'étaient ces hommes sans foi qui, après avoir juré fidélité à Louis XVIII, allaient rejoindre les drapeaux de Bonaparte. Tristes défections qui jetèrent une fatale empreinte

sur le caractère français et amenèrent la grande crise de 1815.

Patriotes de 91, jacobins imitateurs, bonapartistes soulevés, tous ces hommes exaspérés respecteraient-ils les actes du congrès de Vienne et les traités de Paris? Je crois que ces partis abandonnés à eux-mêmes, à leur instinct brouillon, auraient brisé ces traités par un coup de tête; mais les sages parmi eux voyaient bien que c'était la guerre, et devait-on la vouloir et avait-on des chances de succès? Telle était la question qui se présentait avec netteté en 1830.

Si le gouvernement respecta les traités avec sagesse et bienséance, il se forma une opinion très-hostile aux conventions de 1815; on eut une école *des frontières naturelles* qui se manifesta dans les journaux, les écrits politiques et la poésie même. On demanda bruyamment le Rhin, comme si, pour un État, le meilleur moyen d'agrandir ses frontières n'était pas de maintenir sa force et sa dignité par le respect de l'ordre, d'entrer par les voies légales et légitimes dans les transactions européennes, de manière à ce que, lorsqu'il arrive une modification à l'ordre territorial, on songe à vous faire une part dans les lots d'une nouvelle classification. Tant qu'il existera un principe monarchique en Europe, tout gouvernement turbulent d'attitude et de paroles sera mis à l'écart; il n'aura ni alliances, ni affections, ni partage, comme une sorte d'excommunié dans l'âge politique.

Que résulta-t-il d'ailleurs de ces menaces déclamatoires de la poésie, des pamphlets et des journaux contre l'Europe? Une réaction naturelle des gouvernements : les trois cabinets, la Russie, la Prusse et l'Autriche, un moment séparées sous la restauration par des intérêts particuliers, se réunirent dans de nouveaux traités de mutuelle garantie, et ces traités nous les voyons reparaître de temps à autre dans leur application. Rien n'est changé; nous n'avons pas détaché un seul fil de la triple alliance; le traité de Chaumont a été renouvelé; il est appliqué dans chaque question sérieuse. Il est évident que les idées de la révolution française, étant opposées à celles des cabinets, préparent le jour d'une grande lutte que jusqu'ici une prévoyante sagesse a conjurée avec tant de peine et de sueurs.

§ XVIII.

PREMIÈRE MODIFICATION AU CONGRÈS DE VIENNE. LA BELGIQUE.

Une des grandes combinaisons établies par les actes du congrès de Vienne, je le répète, c'était la formation du royaume des Pays-Bas. Au point de vue commercial et politique, cette combinaison était bonne, et le congrès de Vienne y avait mis le plus grand soin. C'était l'œuvre des torys anglais aussi bien que de la Russie et de la Prusse. La France y avait adhéré par les traités de 1814 et de 1815; nous l'avions reconnu dans son indépendance et sa forme constitutionnelle.

La propagande de 1830 n'avait pas ainsi vu la question, car elle avait posé ce principe : que toute émeute triomphante devait devenir souveraine, et les traités de 1815 étaient de petites misères dont il fallait faire bon marché devant la majesté du peuple. Tout à coup une révolution éclate à Bruxelles. Cette révolution, plus turbulente que forte, triomphe un moment; les séditieux, maîtres du pouvoir, organisent une sorte de gouvernement provisoire contre la maison régnante.

Si les actes du congrès de Vienne eussent été pleinement respectés, que devait-il arriver à la suite de cette turbulence? Le roi des Pays-Bas, en invoquant les vieux traités qui unissaient la maison d'Orange à l'Angleterre et au cabinet de Berlin, appelait les alliés à son aide; il pouvait comprimer cette révolution et en finir en quelques journées. Le roi Guillaume avait cru à ce concours; c'est ainsi qu'on avait agi en Piémont, à Naples, en Espagne, en 1821 et 1823, en vertu des congrès de Troppau, Laybach, Vérone; la révolution n'avait duré que quelques soleils : l'ancien pouvoir avait été complétement rétabli.

La France (et dans la position spéciale qu'avait créée la révolution de juillet, elle ne pouvait pas faire autrement) s'opposa à cette exécution absolue des traités de Vienne; avec un esprit de grande fermeté que je ne saurais blâmer dans M. le comte Molé, quand il s'agit d'une question de prépondérance et de frontières, le cabinet de Paris déclara que l'intervention des Prussiens amènerait les Français en Belgique; système très-national, mais violation formelle des stipulations du traité de Vienne que le vieux roi Guillaume invoquait avec loyauté contre la révolution de Bruxelles.

Toutes les démarches, tous les actes sont la conséquence de cette première infraction; le congrès de Vienne avait fait un royaume des Pays-Bas, on le sépare, on le morcelle; il n'y avait plus de Belgique, et l'on en fait une désormais distincte, avec un pouvoir à part; on s'éloigne tant qu'on peut des dispositions arrêtées par les puissances en 1815, et les violations par la force sont toujours un tort, parce qu'en définitive elles tournent toujours contre vous.

Toutefois, ici il faut le remarquer, car la question est capitale et peut servir d'exemple, ce chan-

gement ne se fait pas dans un traité spécial entre la France et la Belgique, mais à la suite d'une conférence mutuelle. Il s'agit d'une modification à apporter aux stipulations de Vienne, et les puissances intéressées y prennent part. Tout se discute dans les protocoles, tout se règle en commun; j'ajoute avec cette différence néanmoins que dans les conférences de Londres, la France, la Prusse, la Russie et l'Angleterre, n'interviennent pas en tant que signataires des actes du congrès de Vienne, mais en tant que puissances intéressées au sort de la Belgique.

Car autrement il aurait fallu que toutes les puissances signataires dans le comité des huit, c'est-à-dire la Suède, l'Espagne et le Portugal, intervinssent également; peu importe qu'elles fussent puissances du second ordre, parce qu'on ne peut pas défaire à cinq ce qu'on a fait à huit, alors même qu'il n'y a pas parfaite égalité de force.

Un changement capital s'opère donc; on n'agit plus en vertu de son titre de signataire au congrès de Vienne, mais en vertu de son caractère de *puissance intéressée*. Ainsi M. le comte Molé avait dit au cabinet de Berlin et à celui de la Haye: « J'entre en Belgique si vous intervenez, parce que j'ai un intérêt immédiat à ce que la Belgique soit organisée sur certaines bases. » La Prusse, la Russie, l'Autriche et l'Angleterre interviennent parce qu'elles sont directement intéressées à l'organisation de la Belgique. La doctrine des intérêts se substitue ici à la doctrine des signataires du congrès. Ceci est grave. En effet, qui la première a violé les stipulations de Vienne? C'est la propagande en insurgeant le peuple du royaume hollando-belge; une fois le fait accompli, il a fallu le régulariser. De là les conférences de Londres et les protocoles entre les puissances qui ont organisé la Belgique sur de nouvelles bases. Le désordre pas plus que la violence ne peuvent produire de résultats que lorsqu'ils sont acceptés et régularisés dans les formes. Or la violence peut venir du pouvoir régulier comme des passions révolutionnaires, témoin ce qui vient de se passer à Cracovie. On ne peut donc légitimer un fait de possession violente qu'en le régularisant par des protocoles.

§ XIX.

INTERPRÉTATION DONNÉE PAR LA RUSSIE AUX ACTES DU CONGRÈS DE VIENNE SUR LA POLOGNE APRÈS L'INSURRECTION.

Ce qui a fait le plus de mal aux nationalités indépendantes, c'est la propagande révolutionnaire; elle a tout brisé, parce qu'en semant de folles espérances, des projets sans réalisation possible, elle a créé le droit souverain de la force victorieuse, et c'est ce qui est arrivé pour le grand-duché de Varsovie.

Depuis 1814 les empereurs de Russie protégeaient la Pologne aux dépens de leur popularité contre l'esprit moscovite qui voulait l'effacer de la carte. Alexandre fut même menacé dans sa personne pour avoir réalisé une nationalité polonaise, qu'il avait lui-même imposée dans les actes du congrès de Vienne. Le texte de l'article 1er du congrès de Vienne déclare le duché de Varsovie réuni à l'empire russe et lié irrévocablement par sa constitution. Le second paragraphe, relatif à une représentation et aux institutions nationales, est commun aux sujets polonais de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche. Il est dit: que ces institutions seront réglées d'après le mode d'existence politique que chacun des gouvernements jugera convenable et utile de leur accorder. Ainsi, pour le grand-duché de Varsovie et les provinces du partage, tout reste un peu libre et arbitraire dans les mains des souverains. C'eût été une chicane mal fondée que de discuter une faculté entièrement réservée aux trois puissances et sur laquelle toutes trois se sont entendues. Je pense qu'à ce point de vue toute protestation sérieuse n'aurait eu aucun objet; les actes de Vienne quant au duché de Varsovie n'avaient rien d'impérativement obligatoire.

Les insensés qui criaient à tue-tête *vive la Pologne!* ne voyaient pas qu'ils précipitaient encore les fatales destinées de cette nationalité. La chambre elle-même dans ses votes irréfléchis et répétés, dans ses lamentations annuelles sur la nationalité polonaise, ne faisait que gêner les négociations en supposant qu'elles eussent été possibles. Je ne sais, mais tout le monde éprouve une sorte de contrariété à voir qu'un étranger veut se mêler de vos propres affaires, et je suis certain que chaque fois qu'un vote de la chambre venait avec tous ses bruissements frapper à la face l'empereur et les vieux Russes, ceux-ci redoublaient leurs efforts pour effacer de plus en plus la nationalité polonaise.

Il faut bien distinguer les articles du congrès sur le grand-duché de Varsovie d'avec les stipulations sur l'indépendance de Cracovie, qui sont explicites, entières, formelles, et dont j'aurai plus tard à m'occuper. Je crois que, d'après le texte du congrès, la Russie, après l'insurrection du mois de novembre 1830, a été parfaitement libre d'organiser les Polonais du grand-duché comme elle l'a voulu; elle l'a fait peut-être arbitrairement, sans huma-

nité, sans grandeur, mais l'insurrection était un fait de guerre et de violence, suivi d'une répression par la victoire ; elle seule a prononcé. La France n'a pu intervenir, ni par le droit ni par la force militaire. L'insurrection avait tué la Pologne et une protestation sur ce point eût été inutile.

Je ne sache pas de question historique sur laquelle on ait plus déraisonné que sur la Pologne. On a dit et répété à satiété que c'est la lâcheté du gouvernement de Louis XV qui a perdu la Pologne; ce qui a perdu ce malheureux pays, ce sont ses débats intestins, ses diètes déclamatoires, les complots de ses grands, de ses rois, amants des czarines. Le gouvernement de Louis XV agit au contraire avec une haute habileté et un sentiment très-national. Ce qui valait mieux qu'un vain secours jeté à la Pologne, car la France se faisait confirmer la réversibilité de la Lorraine, après la mort de Stanislas nous gagnions une province, et je ne sais pas si nous perdions au change. Le grand partage de la Pologne se fit sous la Convention nationale, en plein 1793, après la prise de Varsovie par Suwarow. La république fut plus faible, plus abaissée que Louis XV !

L'Angleterre, qui dans le parlement et dans quelques journaux faisait mine de vouloir défendre la nationalité polonaise, en disait à peine un mot à Saint-Pétersbourg, et la mission de lord Durham eut pour objet les affaires commerciales et la question d'Orient, rien au delà ; l'Angleterre est trop sérieuse pour faire des questions inutiles un objet capital.

L'Autriche et la Prusse, loin de se montrer mécontentes de ce que la nationalité polonaise disparaissait, en étaient pleinement satisfaites, parce que cette idée les gênait toujours. Il fallait en effacer les derniers vestiges, et en 1815, l'Autriche et la Prusse s'étaient opposées à la constitution d'un royaume de Pologne. Elles avaient peur que la nationalité polonaise ne devînt une affaire russe, une agglomération nouvelle et menaçante.

Ici on doit remarquer que si les arrangements de la Belgique se firent à cinq au lieu de huit, toutes les transactions qui touchent à la Pologne se firent à trois ; les traités secrets ou publics ne sortirent pas du cercle de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse. Le principe des intérêts domine encore, et c'est dans ce sens qu'est interprété le congrès de Vienne. Si l'on renouvelle le traité de mutuelle garantie militaire ou de police, c'est toujours à trois ; on se communique des notes, des protocoles, des articles pour les douanes et les extraditions, toujours à trois ; nulle autre puissance n'y prend part. C'est encore une modification aux actes de 1815, mais une modification qui s'explique par la théorie des intérêts. Il ne s'agit plus des signataires du congrès de Vienne, mais des puissances copartageantes.

§ XX.

ADDITIONS, EXPLICATIONS DU CONGRÈS DE VIENNE. LA SUISSE DEPUIS 1830. LA QUESTION D'ORIENT. LA TRAITE DES NOIRS.

Le congrès de Vienne avait également réglé les bases de la confédération suisse, l'organisation des cantons, la force respective de chaque État. Bien des bouleversements sont arrivés depuis; ce que le congrès de Vienne avait réglé est altéré sur plusieurs points, et si, pressée par les événements de la Suisse, l'Europe intervient tôt ou tard, je suis certain que le règlement définitif se fera encore par la doctrine des puissances intéressées. Ainsi, le roi de Sardaigne, la confédération germanique, qui n'ont pas été parties au congrès de Vienne, interviendront, tandis que le Portugal, la Suède, l'Espagne ne seront point appelés à décider les difficultés de la confédération. Il ne sera pas question des signataires du congrès de Vienne, mais des cabinets immédiatement intéressés dans ce débat par leurs frontières.

Comment se sont faits les protocoles de la question d'Orient ? Également par la doctrine des puissances intéressées. Il est vrai qu'aucun congrès ne les avait réglés d'avance : à Vienne, en 1815, il n'en avait pas été dit un mot ; à Aix-la-Chapelle, à Troppau, à Laybach, à peine avait-il été question des premiers mouvements de l'émancipation grecque, réglée par les trois puissances, la Russie, l'Angleterre et la France, même sans l'Autriche, dans le traité de 1827. Toutefois la question d'Orient était assez grosse pour qu'elle pût faire une annexe aux actes des congrès, et néanmoins elle fut résolue par les seules puisssances intéressées.

D'où il faut conclure que le congrès de Vienne, obligatoire et réglementaire pour la masse des questions générales, a laissé certaines libertés pour les questions spéciales. J'en prends encore un exemple dans une des difficultés les plus actives du jour, l'abolition de la traite des noirs.

Le principe général de cette abolition avait été fixé par une déclaration du congrès de Vienne ; et néanmoins la France ne l'exécuta d'abord qu'avec restriction, le Portugal s'y refusa et l'Espagne fit des protestations.

Qu'est-il résulté depuis? C'est que les puissances intéressées ont seules réglé les questions

de la traite dans les conférences de Londres. Les conventions sur le droit de visite, la liberté du pavillon, n'ont-elles pas été l'œuvre spéciale de l'Angleterre, de la France, de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, sans que la Suède, l'Espagne et le Portugal eussent été le moins du monde consultées? Pourtant elles étaient signataires des actes du congrès de Vienne.

J'en conclus donc qu'on a fait à huit, puis à cinq, puis à quatre, certaines stipulations particulières qui se rattachent au congrès de Vienne. Mais en diplomatie, il faut bien distinguer ce qui est le développement d'un principe, la conséquence d'une clause, d'avec ce qui est en immédiate opposition avec ce principe ou cette clause.

Ainsi, les traités de Londres sur le droit de visite ont été la conséquence du congrès de Vienne, et non point un acte en opposition avec les actes du congrès; et c'est précisément ce qui jette un jour particulier sur le dernier acte relatif à Cracovie, acte de force, de violence, qui mérite un examen impartial.

§ XXI.

RÉUNION DE LA VILLE LIBRE DE CRACOVIE.

Ici, comme il s'agit de s'adresser à l'Europe, trêve de cette polémique de partis, trêve d'une discussion ardente, passionnée; avec des hommes d'État, c'est le langage des faits, des traités et de la raison qu'il faut parler; rien au delà, rien en deçà.

Tout ce qui est relatif à l'indépendance de Cracovie est contenu soit dans les actes généraux du congrès, soit dans les annexes, soit dans les conventions particulières entre les trois puissances protectrices; et il fallait bien que les puissances missent quelque importance à ce qui touche Cracovie, puisque c'est peut-être ce qui tient matériellement le plus de place dans les pièces du congrès de Vienne.

Tout ce qui concerne Cracovie a été réglé 1° par les articles VI, VII, VIII, IX, X, de l'acte du congrès, signé le 9 juin 1815 (voir *annexe C*).

2° Par un traité préparatoire relatif à Cracovie, conclu par la Prusse, l'Autriche et la Russie, le 3 mai 1815. Ce traité contient dix-neuf articles, dont le premier consacre l'indépendance perpétuelle de la cité libre de Cracovie (voir *annexe E*).

3° Enfin, par un autre acte conclu aussi le 3 mai 1815, en vingt-deux articles, signé par le prince de Metternich, le prince de Hardenberg et le comte Razumowski, représentants de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie (voir *annexe F*).

Une première distinction est à faire entre le premier de ces actes et les deux autres qui suivent; l'un est synallagmatique entre toutes les puissances signataires du congrès, les deux autres sont particuliers aux puissances protectrices.

D'où il suit (et ici point de confusion) que si les puissances ont été parfaitement libres de modifier les deux traités qui leur étaient propres, elles n'ont pu briser, modifier à elles seules les stipulations arrêtées par tous dans le congrès de Vienne.

L'indépendance de Cracovie était aussi bien écrite dans l'acte final que celle de Francfort, de Lubeck, de Brême et de Hambourg. Certes, nul n'a contesté à la confédération germanique le droit de modifier ses constitutions, de prendre des mesures sévères et inflexibles de police territoriale; mais le jour où Francfort, Lubeck, Brême ou Hambourg, disparaîtraient comme villes indépendantes de la confédération germanique, pour être réunies à la Prusse, au Danemark, à l'Autriche, il y aurait violation des actes du congrès de Vienne, et l'Europe devrait aviser.

C'est précisément le cas de Cracovie; si la ville était remplie de brouillons (et nous le croyons facilement), de séditieux et de mécontents, rien de plus simple que de les chasser, de concerter des mesures militaires contre la cité séditieuse; personne n'avait rien à dire aux puissances protectrices; elles prenaient leurs précautions, elles étaient dans leur droit.

Mais elles cessaient de l'être quand elles enlevaient l'indépendance d'une façon absolue à une ville libre, pour la réunir à un des grands États.

Et qu'on ne compare point ceci à ce qui s'est passé pour le grand-duché de Varsovie et ce qu'on a dénoncé au monde comme la mort de la constitution et de la nationalité polonaises.

Il suffit, pour se convaincre de la différence, de comparer l'article 1er du congrès de Vienne, relatif au grand-duché de Varsovie, et l'article VI du même congrès, relatif à la ville libre de Cracovie.

Pour le duché de Varsovie, il est dit « qu'il est réuni à l'empire de Russie et lié irrévocablement par sa constitution. Le czar est roi de Pologne. » On y parle bien d'une représentation et d'institutions nationales, mais ce même article ajoute « que chacun des gouvernements jugera la nature et le caractère de ces institutions. » On comprend donc parfaitement qu'en interprétant cet article dans son sens même le plus large, l'empereur de Russie a pu déclarer que la Pologne n'avait plus de constitution depuis qu'elle s'était insurgée et qu'elle était

réunie d'une façon absolue à la Russie, comme le porte l'article 1er.

L'article VI, relatif à Cracovie, ne parle pas de réunion; loin de là, la ville est déclarée cité libre, indépendante et strictement neutre; et dans l'état actuel est-elle encore libre, indépendante et neutre? Non. Eh bien! les actes du congrès de Vienne sont donc violés, dans un article si précis qu'il ne peut laisser aucun doute.

Il n'y a pas de raisonnement qui puisse être opposé à cette thèse, pas de tradition historique qu'on puisse invoquer, pas de prétexte politique, car dans le droit public il n'y a que deux manières de modifier les traités: la guerre avec la conquête qui en est la suite, et les stipulations conventionnelles signées avec les mêmes puissances qui ont sanctionné les traités primitifs.

Il n'y a pas eu pour Cracovie le prétexte même de la guerre et de la conquête comme pour Varsovie; il n'y a pas eu même besoin de déployer une force, une énergie de nation ou de système militaire, car la ville de Cracovie est impuissante pour résister à une coalition sérieuse et armée de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche. L'occupation était si facile qu'en vérité elle n'a pu donner ni peine, ni souci, ni gloire, et c'est ce qui rend la violation des articles plus flagrante, j'ai presque dit plus odieuse. Y avait-il des complots dans la ville? il fallait les réprimer; des séditions? la force était aux mains des puissances protectrices: elles pouvaient supprimer l'université, le sénat, la constitution tout entière; mais ce qu'elles devaient respecter, c'était le caractère neutre, indépendant, le titre de ville libre consacré par un article spécial du congrès signé de toutes les puissances du comité des huit à Vienne.

En ce monde, il y a un autre empire que la force; de ce qu'on peut, on ne doit pas toujours; de ce qu'on commande à de grandes armées, il ne faut pas croire qu'on puisse disposer de toutes les puissances secondaires qui sont défendues par le droit général et protecteur. Aujourd'hui c'est une ville, demain ce sera un duché, un électorat; s'il convient à la Prusse, à l'Autriche et à la Russie de supprimer un ou deux électorats de l'Allemagne, maintenant tout leur est permis. Le droit public n'est pas pour les forts; ils n'en ont pas besoin; il est pour les faibles, pour les infirmes dans l'ordre politique, et je crois qu'à ce point de vue, nulle question n'intéresse plus vivement l'Allemagne et l'Italie, partout où existent de petites puissances intermédiaires.

De là cet embarras extrême dans les réponses de la chancellerie autrichienne généralement forte et logique: très-certainement les puissances avant le congrès de Vienne et son acte final avaient pris à deux, à trois, à cinq des engagements particuliers, et de ces engagements elles ne voulaient pas se départir; mais dès qu'elles les faisaient ratifier par les huit puissances signataires, ces traités antérieurs devenaient les parties mêmes du congrès. La théorie de distinction entre les signataires et les garants d'un traité est en dehors de toute logique. Et depuis quand d'ailleurs un garant n'est-il pas consulté lorsqu'on supprime le gage, l'objet même de la stipulation? Aussi l'esprit éminent du prince de Metternich ne s'est-il pas contenté d'une démonstration logique, il a fait insinuer qu'il avait eu la main forcée par la Russie. Nous croyons à l'Autriche trop de force et d'indépendance pour se laisser forcer la main par nulle autre puissance; et cette fois il eût été d'autant plus loyal de résister, que la violence qu'on lui faisait était douce et bonne. On répète: « Nous avions besoin de Cracovie pour la sûreté de l'Allemagne. » Nous soutenons, nous, au contraire, que l'acte le plus menaçant pour toutes les petites souverainetés de l'Allemagne, c'est précisément cette incorporation de Cracovie à l'Autriche: villes, électorats n'ont plus de sûreté désormais; les forts peuvent dévorer les faibles et l'équilibre est brisé.

§ XXII.

CONDUITE DE LA FRANCE; PROTESTATION; NÉCESSITÉ D'UN CONGRÈS OU D'UNE CONFÉRENCE.

Il faut prendre garde que certaines époques ne soient marquées d'un caractère trop spécial d'injustice et de violence, car c'est un danger pour l'ordre moral des sociétés. Ces sortes d'époques sont généralement signalées par la multitude des protestations.

La force superbe dédaigne trop ces actes qu'en diplomatie et dans le droit public on appelle protestation; c'est un cri qui s'exhale du fond de la conscience, et quand les plaintes sont fondées sur la justice et le droit, elles acquièrent une force immense; tôt ou tard ceux qui les raillent sont punis en vertu des mêmes principes qu'ils ont méconnus.

Une protestation n'est et ne peut pas être une menace; c'est une plainte, un appel à la justice, à Dieu et à l'avenir des événements; le caractère des protestations est donc d'être calme, réfléchi, de faire honte à la violence par la mesure et la tempérance des expressions. Rien de déclamatoire, point d'épée tirée du fourreau; comme une protestation se dépose dans les archives du temps, il

faut qu'on la retrouve intacte et pure à l'époque où l'on en aura besoin, car alors elle deviendra un manifeste.

Il y a des esprits qui appellent la guerre à la moindre question, au moindre embarras, à la plus petite secousse; ceux-là ne connaissent pas la balance des intérêts, l'esprit des nations. Il y a aussi des gouvernements qui, perdant leur calme accoutumé, nous disent : « Faites-nous la guerre; vous ne le pouvez pas, vos embarras intérieurs vous en empêchent. »

A ces deux classes de sophistes, nous répondrons clairement : « Nous savons tous les dangers de la guerre, et voilà pourquoi la France ne la veut pas imprudemment, par des coups de tête, et à la suite des moindres difficultés. »

Mais conclure de là que la France ne peut pas faire la guerre, c'est mal connaître ce peuple, belliqueux de sa nature, qui, au premier signal, se jette sur toute l'Europe avec un enthousiasme sans frein. Les cabinets doivent savoir que notre nation a besoin d'être contenue, et non poussée par son gouvernement. Une marche en avant serait signalée par de bruyantes et joyeuses fanfares. Nous l'avons bien prouvé, et l'Europe le prouve encore par son inquiétude sur chacune de nos actions.

Cela dit, il y a deux motifs pour lesquels, dans la question actuelle, on ne doit pas faire la guerre; c'est qu'il y a impossibilité de préserver Cracovie et que l'objet, au point de vue matériel, n'est pas assez sérieux pour imposer les sacrifices que commanderait une campagne.

La question est bien différente au point de vue moral. Le fait est grave, la violation immense, et les cabinets ne sauraient trop peser les conséquences qui peuvent en surgir. Non pas que nous soyons de cette école qui croit les traités de Paris brisés par la violation d'un article du congrès de Vienne. Ceci suppose une confusion extrême que j'ai signalée; il n'y a rien de commun entre les actes du congrès de Vienne (9 juin 1815) et les traités de Paris (30 mai 1814, 20 novembre 1815). Ce sont deux actes tout à fait distincts et séparés.

Mais nous croyons que depuis longtemps rien n'a été fait qui puisse blesser plus fortement l'ordre public européen; nous pensons qu'il n'y a pas une seule puissance intermédiaire du second et du troisième ordre qui n'envisage avec inquiétude la suppression de l'indépendance de Cracovie. On se tâte, on se regarde. Qu'y aura-t-il désormais de légal et de sacré?

L'ordre moral étant ainsi troublé, il est urgent, il est impérieux de le rétablir; et pour cela, le meilleur moyen est de faire examiner et juger l'acte des trois puissances par les signataires du congrès de Vienne. Ici sera seulement le droit, parce que toutes les formes seront strictement observées.

Les puissances protectrices ont cru que l'indépendance de la ville libre de Cracovie était un motif de trouble et de tourment pour leurs propres États, comme la France a cru, en 1830 et 1831, que la séparation de la Belgique était un fait acquis pour l'ordre européen; pourquoi dans cette nouvelle circonstance les trois puissances craindraient-elles d'exposer leurs griefs devant un congrès, ou, si un congrès fait peur, devant une simple conférence, comme cela s'est pratiqué pour les affaires de la Belgique?

Nous savons qu'il n'y a rien d'inflexible, d'immuable dans ce monde; le congrès de Vienne n'est pas l'acte éternel qui réglera le droit général des nations; tout change, tout se modifie; le royaume des Pays-Bas a cessé d'exister dans sa configuration de 1815; la Pologne a cessé d'avoir sa nationalité et sa constitution. La Suisse voit la sienne s'ébranler et se déchirer; nous ne jugeons pas dans sa pensée l'acte qui réunit Cracovie à l'Autriche; peut-être a-t-il été nécessaire comme la séparation de la Belgique et de la Hollande; mais pour qu'il en soit ainsi, il faut que la question soit résolue légalement.

Si un congrès a trop de solennité, il a toujours d'heureuses conséquences sur les grandes questions du monde. Est-ce qu'il n'y a pas eu assez de changements depuis 1830, d'assez profondes secousses, pour appeler cet examen calme et impartial des hommes d'État? Si l'Europe est matériellement tranquille, il y a bien des matières en effervescence qui l'ont ébranlée; les nations ont passé à travers de grandes épreuves et les gouvernements aussi. Il serait bon peut-être de remanier quelques-uns des résultats de 1815, et d'approprier les principes aux nouvelles idées : l'Orient est à la veille d'une crise; il faut la prévoir et la régler; les populations chrétiennes gémissent sous le joug ottoman. L'Allemagne travaille à sa double unité religieuse et politique; l'Italie a un nouveau pontife, et un certain esprit d'innovation y pénètre par les grandes voies du catholicisme. L'Espagne a vu son droit successorial se modifier et la question s'est résolue par un mariage; il y a froideur, irritation, entre plusieurs cabinets. En Orient, il s'opère une certaine tendance vers la civilisation européenne; les beys et les pachas viennent étudier Paris, les mœurs chrétiennes et les forces nouvelles des sociétés. Les questions de douanes, de commerce et de chemins de fer préparent un ave-

nir mystérieux que nul ne peut prévoir encore. Nous savons que telle est l'opinion de la Prusse et de son roi si éclairé. Que s'est-il donc passé dans l'esprit du prince de Metternich, lui qui plaçait les principes éternels de justice au-dessus de la force; lui qui dans son éducation de Strasbourg s'est nourri des études impartiales du professeur de Koch sur le droit public ; lui surtout qui aimait tant ces réunions suprêmes où son esprit éminent dominait avec sa puissante supériorité?

Ne serait-ce pas le cas de réunir en congrès les grands cabinets de l'Europe? Nous ne dirons pas, comme un éloquent orateur de la chambre des pairs, « les rois s'en vont; » mais nous croyons que les gouvernements dorment, qu'ils dorment dans la sécurité de leur force et de leur passé. Comme l'humanité a ses douleurs et ses labeurs infinis, la tâche des gouvernements, c'est le travail; le travail incessant, journalier, comme le pain que Dieu donne à l'homme à travers les périls et les sueurs du monde.

§ XXIII.

PROTECTION DES NEUTRES ET DES ÉTATS INTERMÉDIAIRES.

Si l'idée d'un congrès ou d'une conférence n'était point admise comme seul moyen de discuter et d'amener la sanction légale des résolutions prises par les trois puissances, il résulterait de ce refus une bonne attitude pour la France.

Tant que, sous la révolution et l'empire, la France avait été le centre de grandes violences (la propagande et la conquête), la protection du droit pris dans son acception absolue était passée aux puissances de l'Europe coalisées. Je vais même plus loin : après la révolution de 1830, la perturbation vint longtemps de nos propres idées, de l'esprit de notre politique; et alors, jusqu'à un certain point, la protection des traités restait encore aux mains de l'Europe.

Dans la circonstance présente, les rôles ont changé : la violence, je dis même la révolution, n'est plus en nous, mais dans les actes de l'Europe elle-même. Dès lors la protection des faibles, du droit, de la justice et des traités nous revient pleinement.

Les conséquences de cette situation sont immenses, parce que l'Europe se compose d'États forts et d'États faibles, de grandes et de petites puissances; et par la nature des choses, dans le système de violence adopté depuis la réunion de Cracovie, cette protection des États faibles est désormais notre mission diplomatique.

En Orient, par exemple, qui garantit la Turquie des caprices victorieux de la Russie sur la Moldavie et la Valachie, et des menées plus secrètes de l'Autriche à l'égard de la Bosnie et de la Servie? Il en résultera qu'à Constantinople il n'y aura plus désormais d'appui que dans la France et dans l'Angleterre. Encore en voyant lord Palmerston si faible et si mou dans cette question de Cracovie, à ce point de se faire pour ainsi dire complice de l'Europe, la Turquie se tournera tout entière vers la France, et ce protectorat unique, ce n'est pas nous qui l'aurons préparé.

En Italie, qui désormais garantit les légations pontificales contre les caprices de l'Autriche? Naples, le Piémont et toutes les souverainetés secondaires ont-elles d'autre protection que celle de la France?

Partout la Suisse, l'Allemagne, Saxe, Bavière, Wurtemberg, Bade, villes libres, viendront naturellement se placer sous nos grandes ailes, et c'est ici une belle et noble position. Tant il est vrai qu'il y a une immense force dans ce qui est juste! Toutes les puissances intermédiaires avaient peur de la France révolutionnaire, ces mêmes puissances viendront à cette France conservatrice qui, par un souvenir des vieux temps de notre monarchie, se déclare la protectrice des faibles, et reprend ici sa position naturelle, traditionnelle.

Le cardinal de Richelieu l'avait ainsi comprise, quand il s'était fait le protecteur de l'Allemagne contre la maison d'Autriche. Voyez la Suède qui proteste comme autrefois contre les actes violents de l'Europe! Louis XIV avait agrandi cette belle mission, et on la trouve encore sous Louis XV et sous Louis XVI. L'époque de la république et de Napoléon l'avait compromise, la restauration l'avait essayée; mais faible à son origine, elle ne pouvait tout ce qu'elle voulait.

Aujourd'hui cette grande politique peut renaître, et pour arriver à ces nobles fins, il faut que la France s'éloigne de plus en plus des doctrines de désordre et de révolution, et voilà pourquoi l'attitude de M. Guizot est admirable, car, il est passionné pour l'ordre et le respect des traités. Il ne faut plus faire peur aux petits cabinets avec nos idées, mais leur tendre la main, les soutenir. Ce sera donc un beau rôle pour notre France que celui de chef de la ligue des États du second ordre, d'amie et de protectrice de tous les États intermédiaires au nom de la justice et du droit.

La mission de la France est donc aujourd'hui d'accepter entièrement ce rôle, de s'y jeter avec

une certaine grandeur, avec une majesté de bienveillance et de protection, afin que les faibles sachent que, lorsqu'ils seront menacés, ils auront derrière eux une nation forte, et un gouvernement qui peut se faire entendre par sa diplomatie, ses armées, ses finances et ses richesses publiques égales à celles de toutes les nations.

L'Europe ne doit point se le dissimuler, une ère diplomatique nouvelle commence; il ne s'agit plus de la lutte révolutionnaire ou antirévolutionnaire, mais des questions sérieuses de prépondérance, de bonne foi et d'exécution des traités. La France se place avec justice et hardiesse dans l'exécution du texte et de l'esprit des grandes transactions européennes. Elle ne menacera plus; elle protégera.

ANNEXES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

ANNEXE A.

TRAITÉ DE PAIX ENTRE LE ROI LOUIS XVIII ET LES PUISSANCES ALLIÉES DU 30 MAI 1814.

Au nom de la Très-Sainte et indivisible Trinité,

S. M. le roi de France et de Navarre, d'une part, et S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, et ses alliés, d'autre part, étant animés d'un égal désir de mettre fin aux longues agitations de l'Europe et aux malheurs des peuples, par une paix solide, fondée sur une juste répartition de forces entre les puissances, et portant dans ses stipulations la garantie de durée; et S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, et ses alliés, ne voulant plus exiger de la France, aujourd'hui que, s'étant replacée sous le gouvernement paternel de ses rois, elle offre aussi à l'Europe un gage de sécurité et de stabilité, des conditions et des garanties qu'ils lui avaient à regret demandées sous le dernier gouvernement... etc.

ART. I. Il y aura, à compter de ce jour, paix et amitié entre S. M. le roi de France et de Navarre, d'une part, et S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, et ses alliés, de l'autre part, leurs héritiers et successeurs, leurs États et sujets respectifs à perpétuité. Les hautes parties contractantes apporteront tous leurs soins à maintenir, non-seulement entre elles, mais encore autant qu'il dépend d'elles, entre tous les États de l'Europe, la bonne harmonie et intelligence si nécessaires à son repos.

ART. II. Le royaume de France conserve l'intégrité de ses limites telles qu'elles existaient à l'époque du 1er janvier 1792. Il recevra en outre une augmentation de territoire comprise dans la ligne de démarcation fixée par l'article suivant.

ART. III. Du côté de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Italie, l'ancienne frontière, ainsi qu'elle existait le 1er janvier 1792, sera rétablie, en commençant de la mer du Nord entre Dunkerque et Nieuport, jusqu'à la Méditerranée entre Cagnes et Nice, avec les rectifications suivantes :

1° Dans le département de Jemmapes, les cantons de Dour, Merbes-le-Château, Beaumont et Chimay, resteront à la France; la ligne de démarcation passera là où elle touche le canton de Dour, entre ce canton et ceux de Boussu et Pâturages, ainsi que plus loin entre celui de Merbes-le-Château et ceux de Binche et de Thuin.

2° Dans le département de Sambre-et-Meuse, les cantons de Valcour, Florennes, Beauraing et Gédinne, appartiendront à la France : la démarcation, quand elle atteint ce département, suivra la ligne qui sépare les cantons précités du département de Jemmapes et du reste de celui de Sambre-et-Meuse.

3° Dans le département de la Moselle, la nouvelle démarcation, là où elle s'écarte de l'ancienne, sera formée par une ligne à tirer depuis Perle jusqu'à Fromerdorf, et par celle qui sépare le canton de Tholey du reste du département de la Moselle.

4° Dans le département de la Sarre, les cantons de Saarbruck et d'Arneval resteront à la France, ainsi que la partie de celui de Lebach qui est située au midi d'une ligne à tirer le long des confins des villages de Herchenbach, Ueberhofen, Hilsbach et Hall (en laissant ces différents endroits hors de la frontière française), jusqu'au point où, près de Querselle (qui appartient à la France), la ligne qui sépare les cantons d'Arneval et d'Ottweiler atteint celle qui sépare ceux d'Arneval et de Lebach, la frontière de ce côté sera formée par la ligne ci-dessus désignée, et ensuite par celle qui sépare le canton d'Arneval de celui de Bliecastel.

5° La forteresse de Landau ayant formé avant l'année 1792 un point isolé dans l'Allemagne, la France conserve au delà de ses frontières une partie des départements du Mont-Tonnerre et du Bas-Rhin, pour joindre

la forteresse de Landau et son rayon au reste du royaume. La nouvelle démarcation, en partant du point où, près d'Obersteinbach (qui reste hors des limites de la France), la frontière entre le département de la Moselle et celui du Mont-Tonnerre atteint le département du Bas-Rhin, suivra la ligne qui sépare les cantons de Weissembourg et de Bergzabern (du côté de la France), des cantons de Pirmasens, Dahn et Anweiler (du côté de l'Allemagne), jusqu'au point où ces limites, près du village de Wolmersheim, touchent l'ancien rayon de la forteresse de Landau : de ce rayon, qui reste ainsi qu'il était fixé en 1792, la nouvelle frontière suivra le bras de la rivière de la Queich, qui, en quittant ce rayon près de Queicheim (qui reste à la France), passe près des villages de Merlenheim, Knittelsheim et Belheim (demeurant également français), jusqu'au Rhin, qui continuera ensuite à former la limite de la France et de l'Allemagne. Quant au Rhin, le thalweg constituera la limite, de manière cependant que les changements que subira par la suite le cours de ce fleuve, n'auront à l'avenir aucun effet sur la propriété des îles qui s'y trouvent; l'état de possession de ces îles sera rétabli tel qu'il existait à l'époque de la signature du traité de Lunéville.

6° Dans le département du Doubs, la frontière sera rectifiée de manière qu'elle commence au-dessus de la Rançonnière près de Locle, et suive la crête du Jura, entre le Cerneux-Péquignot et le village de Fontenelles, jusqu'à une cime du Jura située à environ sept ou huit mille pieds au nord-ouest du village de la Brévine, où elle retombera dans l'ancienne limite de la France.

7° Dans le département du Léman, les frontières entre le territoire français, le pays de Vaud, et les différentes portions du territoire de la république de Genève (qui fera partie de la Suisse), restent les mêmes qu'elles étaient avant l'incorporation de Genève à la France. Mais le canton de Frangy, celui de Saint-Julien (à l'exception de la partie située au nord d'une ligne à tirer du point où la rivière de la Laire entre, près de Chancy, dans le territoire genevois, le long des confins du Seséguin, Lacouex et Séseneuve, qui resteront hors des limites de la France), le canton de Reignier (à l'exception de la portion qui se trouve à l'est d'une ligne qui suit les confins de la Muras, Bussi, Pers et Cornier, qui seront hors des limites françaises), et le canton de la Roche (à l'exception des endroits nommés la Roche et Armanoy, avec leurs districts), resteront à la France : la frontière suivra les limites de ces différents cantons et les lignes qui séparent les portions qui demeurent à la France de celles qu'elle ne conserve pas.

8° Dans le département du Mont-Blanc, la France acquiert la sous-préfecture de Chambéry (à l'exception des cantons de l'Hôpital, de Saint-Pierre-d'Albigny, de la Rocette et de Montmélian), et la sous-préfecture d'Annecy (à l'exception de la partie du canton de Faverge, située à l'est d'une ligne qui passe entre Ourchaise et Marlens du côté de la France, et Marthed et Ugine du côté opposé, et qui suit après la crête des montagnes, jusqu'à la frontière du canton de Thones); c'est cette ligne qui, avec la limite des cantons mentionnés, formera de ce côté la nouvelle frontière. Du côté des Pyrénées, les frontières restent telles qu'elles étaient entre les deux royaumes de France et d'Espagne à l'époque du 1er janvier 1792. La France renonce à tous droits de souveraineté, de suzeraineté et de possession sur tous les pays et districts, villes et endroits quelconques situés hors de la frontière ci-dessus désignée; la principauté de Monaco étant toutefois replacée dans les rapports où elle se trouvait avant en après le 1er janvier 1792. Les cours alliées assurent à la France la possession de la principauté d'Avignon, du comtat Venaissin, du comté de Montbéliard, et de toutes les enclaves qui ont appartenu autrefois à l'Allemagne, comprises dans la frontière ci-dessus indiquée, qu'elles aient été incorporées à la France avant ou après le 1er janvier 1792. Les puissances se réservent réciproquement la faculté entière de fortifier tel point de leurs États qu'elles jugeront convenable pour leur sûreté. Pour éviter toute lésion de propriétés particulières, et mettre à couvert, d'après les principes les plus libéraux, les biens d'individus domiciliés sur les frontières, il sera nommé, par chacun des États limitrophes de la France, des commissaires pour procéder, conjointement avec des commissaires français, à la délimitation des États respectifs.

ART. IV. Pour assurer les communications de la ville de Genève avec d'autres parties du territoire de la Suisse situées sur le lac, la France consent à ce que l'usage de la route par Versoy soit commun aux deux pays : les gouvernements respectifs s'entendront à l'amiable sur les moyens de prévenir la contrebande, et de régler le cours des postes et l'entretien de la route.

ART. V. La navigation sur le Rhin, du point où il devient navigable jusqu'à la mer, et réciproquement, sera libre, de telle sorte qu'elle ne puisse être interdite à personne; et l'on s'occupera, au futur congrès, des principes d'après lesquels on pourra régler les droits à lever par les États riverains, de la manière la plus égale et la plus favorable au commerce de toutes les nations. Il sera examiné et décidé de même, dans le futur congrès, de quelle manière, pour faciliter la communication entre les peuples, et les rendre toujours moins étrangers les uns aux autres, la disposition ci-dessus pourra être également étendue à tous les autres fleuves, qui, dans leur cours navigable, séparent ou traversent différents États.

ART. VI. La Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevra un accroissement de territoire. Le titre et l'exercice de la souveraineté n'y pourront, dans aucun cas, appartenir à aucun prince portant ou appelé à porter une couronne étrangère. Les États de l'Allemagne seront indépendants et unis par un lien fédératif. La Suisse indépendante continuera de se gouverner par elle-même. L'Italie, hors les limites des pays qui reviendront à l'Autriche, sera composée d'États souverains.

ART. VII. L'île de Malte et ses dépendances appartiendront en toute propriété et souveraineté à Sa Majesté Britannique.

ART. VIII. Sa Majesté Britannique, stipulant pour elle et ses alliés, s'engage à restituer à Sa Majesté Très-Chrétienne, dans les délais qui seront ci-après fixés, les colonies, pêcheries, comptoirs et établissements de tout genre que la France possédait au 1er janvier 1792, dans les mers et sur les continents de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, à l'exception toutefois des îles de Ta-

bago et de Sainte-Lucie, et de l'île de France et de ses dépendances, nommément Rodrigue et les Séchelles, lesquelles Sa Majesté Très-Chrétienne cède en toute propriété et souveraineté à Sa Majesté Britannique comme, aussi de la partie de Saint-Domingue cédée à la France par la paix de Bâle, et que Sa Majesté Très-Chrétienne rétrocède à Sa Majesté Catholique en toute propriété et souveraineté.

ART. IX. Sa Majesté le roi de Suède et de Norwége, en conséquence d'arrangements pris avec ses alliés, et pour l'exécution de l'article précédent, consent à ce que l'île de la Guadeloupe soit restituée à Sa Majesté Très-Chrétienne, et cède tous les droits qu'il peut avoir sur cette île.

ART. X. Sa Majesté Très-Fidèle, en conséquence d'arrangements pris avec ses alliés, et pour l'exécution de l'art. 8, s'engage à restituer à Sa Majesté Très-Chrétienne, dans le délai ci-après fixé, la Guyane française, telle qu'elle était au 1er janvier 1792. L'effet de la stipulation ci-dessus étant de faire revivre la contestation existant à cette époque au sujet des limites, il est convenu que cette contestation sera terminée par un arrangement amiable entre les deux cours, sous la médiation de Sa Majesté Britannique.

ART. XI. Les places et forts existant dans les colonies et établissements qui doivent être rendus à Sa Majesté Très-Chrétienne, en vertu des art. 8, 9 et 10, seront remis dans l'état où ils se trouveront au moment de la signature du présent traité.

ART. XII. Sa Majesté Britannique s'engage à faire jouir les sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne, relativement au commerce et à la sûreté de leurs personnes et propriétés, dans les limites de la souveraineté britannique sur le continent des Indes, des mêmes facilités, priviléges et protection qui sont à présent ou seront accordés aux nations les plus favorisées. De son côté, Sa Majesté Très-Chrétienne, n'ayant rien de plus à cœur que la perpétuité de la paix entre les deux couronnes de France et d'Angleterre, et voulant contribuer, autant qu'il est en elle, à écarter dès à présent, des rapports des deux peuples, ce qui pourrait un jour altérer la bonne intelligence mutuelle, s'engage à ne faire aucun ouvrage de fortification dans les établissements qui lui doivent être restitués, et qui sont situés dans les limites de la souveraineté britannique sur le continent des Indes, et à ne mettre dans ces établissements que le nombre de troupes nécessaires pour le maintien de la police.

ART. XIII. Quant au droit de pêche des Français sur le grand banc de Terre-Neuve, sur les côtes de l'île de ce nom et des îles adjacentes, et dans le golfe de Saint-Laurent, tout sera remis sur le même pied qu'en 1792.

ART. XIV. Les colonies, comptoirs et établissements qui doivent être restitués à Sa Majesté Très-Chrétienne par Sa Majesté Britannique ou ses alliés, seront remis; savoir : ceux qui sont dans les mers du Nord ou dans les mers et sur les continents de l'Amérique et de l'Afrique, dans les trois mois, et ceux qui sont au delà du cap de Bonne-Espérance, dans les six mois qui suivront la ratification du présent traité.

ART. XV. Les hautes parties contractantes s'étant réservé, par l'art. 4 de la convention du 23 avril dernier, de régler dans le présent traité de paix définitif le sort des arsenaux et des vaisseaux de guerre armés et non armés qui se trouvent dans les places maritimes remises par la France en exécution de l'art. 2 de ladite convention, il est convenu que lesdits vaisseaux et bâtiments de guerre armés et non armés, comme aussi l'artillerie navale et les munitions navales, et tous les matériaux de construction et d'armement, seront partagés entre la France et le pays où les places sont situées, dans la proportion de deux tiers pour la France et d'un tiers pour les puissances auxquelles lesdites places appartiennent...

ART. XVI. Les hautes parties contractantes, voulant mettre et faire mettre dans un entier oubli les divisions qui ont agité l'Europe, déclarent et promettent que, dans les pays restitués et cédés par le présent traité, aucun individu, de quelque classe et condition qu'il soit, ne pourra être poursuivi, inquiété ou troublé, dans sa personne ou dans sa propriété, sous aucun prétexte, ou à cause de sa conduite et opinion politique, ou de son attachement, soit à aucune des parties contractantes, soit à des gouvernements qui ont cessé d'exister, ou pour toute autre raison, si ce n'est pour les dettes contractées envers les individus ou pour des actes postérieurs au présent traité.

ART. XVII. (Cet article porte que dans les pays qui devront changer de maîtres, il sera accordé aux habitants un délai de six ans pour disposer de leurs propriétés acquises et se retirer dans tel pays qu'il leur plaira.)

ART. XVIII. Les puissances alliées, voulant donner à Sa Majesté Très-Chrétienne un nouveau témoignage de leur désir de faire disparaître, autant qu'il est en elles, les conséquences de l'époque de malheur si heureusement terminée par la présente paix, renoncent à la totalité des sommes que les gouvernements ont à réclamer de la France, à raison de contrats, de fournitures ou d'avances quelconques faites au gouvernement français dans les différentes guerres qui ont eu lieu depuis 1792. De son côté, Sa Majesté Très Chrétienne renonce à toute réclamation qu'elle pourrait former contre les puissances alliées, aux mêmes titres.

(Les articles XIX à XXXI sont relatifs principalement à des questions financières ou d'intérêt public pendantes entre le gouvernement français et les pays cessant de lui appartenir.)

ART. XXXII. Dans le délai de deux mois, toutes les puissances qui ont été engagées de part et d'autre dans la présente guerre enverront des plénipotentiaires à Vienne pour régler, dans un congrès général, les arrangements qui doivent compléter les dispositions du présent traité.

ART. XXXIII. Le présent traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées dans le délai de quinze jours, ou plus tôt, si faire se peut. En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 30 mai de l'an de grâce 1814.

Le prince de BÉNÉVENT.
Le prince de METTERNICH.
Le comte de STADION.

Le même jour, dans le même lieu et au même moment, le même traité de paix a été conclu entre la France et la Russie, la France et la Grande Bretagne, la France et la Prusse, et ces traités particuliers signés par le prince de Bénévent au nom de la France, les comtes de Razumowski et de Nesselrode pour la Russie, lord Castlereagh, le comte d'Aberdeen, le vicomte Cathcart et sir Charles Stewart pour l'Angleterre, le prince de Hardenberg et le baron de Humboldt pour la Prusse.

Articles additionnels au traité avec la Grande-Bretagne.

ARTICLE PREMIER. Sa Majesté Très-Chrétienne, partageant sans réserve tous les sentiments de Sa Majesté Britannique, relativement à un genre de commerce que repoussent et les principes de la justice mutuelle et les lumières des temps où nous vivons, s'engage à unir au futur congrès tous ses efforts à ceux de Sa Majesté Britannique pour faire prononcer par toutes les puissances de la chrétienté l'abolition de la traite des noirs; de telle sorte que ladite traite cesse universellement, comme elle cessera définitivement et dans tous les cas de la part de la France, dans un délai de cinq années, et qu'en outre, pendant la durée de ce délai, aucun trafiquant n'en puisse importer ni vendre ailleurs que dans les colonies de l'État dont il est sujet.

ANNEXE B.

CONGRÈS DE VIENNE. — PERSONNEL DU COMITÉ DES HUIT.

Plénipotentiaires.

AUTRICHE. — Le prince de Metternich, le baron de Wessenberg.

ESPAGNE. — Don Gomez Labrador.

FRANCE.—Le prince de Talleyrand, le duc de Dalberg, le comte Gouvernet de la Tour du Pin, le comte Alexis de Noailles.

ANGLETERRE. — Le vicomte de Castlereagh, le duc de Wellington, le comte de Clancarty, lord Cathcart, lord Stewart.

PORTUGAL. — Le comte de Palmella, Antonio de Saldanha, dom Joaquin Lobo da Sylveira.

PRUSSE. — Le prince de Hardenberg, le baron Guillaume de Humboldt.

RUSSIE. — Le comte de Razumowski, le comte de Stackelberg, le comte de Nesselrode.

SUÈDE. — Le comte de Lœvenhielm.

ANNEXE C.

ACTES DU CONGRÈS DE VIENNE SUR LA POLOGNE.

ART. I. Le duché de Varsovie, à l'exception des provinces et districts dont il a été autrement disposé dans les articles suivants, est réuni à l'empire de Russie. Il y sera lié irrévocablement par sa constitution, pour être possédé par Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, ses héritiers et ses successeurs à perpétuité. Sa Majesté Impériale se réserve de donner à cet État, jouissant d'une administration distincte, l'extension intérieure qu'elle jugera convenable. Elle prendra avec ses autres titres celui de czar, roi de Pologne, conformément au protocole usité et consacré pour les titres attachés à ses autres possessions.

Les Polonais, sujets respectifs de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, obtiendront une représentation et des institutions nationales, réglées d'après le mode d'existence politique que chacun des gouvernements auxquels ils appartiennent jugera utile et convenable de leur accorder.

ART. II. La partie du duché de Varsovie, que S. M. le roi de Prusse possédera en toute souveraineté et propriété pour lui et ses successeurs, sous le titre du grand-duché de Posen, sera comprise dans la ligne suivante (ce qui suit est relatif à une démarcation de frontières).

ART. III. Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique possédera en propriété et souveraineté les salines de Wieliczka, ainsi que le territoire y appartenant.

ART. IV. Le thalweg de la Vistule séparera la Gallicie du territoire de la ville libre de Cracovie. Il servira de même de frontière entre la Gallicie et la partie du ci-devant duché de Varsovie, réunie aux États de S. M. l'empereur de toutes les Russies, jusqu'aux environs de la ville de Zavichest.

ART. V. S. M. l'empereur de toutes les Russies cède à Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique les districts qui ont été détachés de la Gallicie orientale, en vertu du traité de Vienne de 1809, des cercles de Zloczow, Brzezan, Tarnopol et Zaleszczyk.

ART. VI. La ville de Cracovie avec son territoire est déclarée à perpétuité cité libre, indépendante et strictement neutre, sous la protection de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse.

ART. VII. (Cet article règle en détail les frontières du territoire de la ville libre de Cracovie.)

ART. VIII. S. M. l'empereur d'Autriche, voulant contribuer en particulier de son côté à ce qui pourra faciliter les relations de commerce et de bon voisinage entre la Gallicie et la ville libre de Cracovie, accorde à perpétuité à la ville riveraine de Podgorze les privilèges d'une ville libre de commerce, tels qu'en jouit la ville de Brody. Cette liberté de commerce s'étendra à un rayon de cinq cents toises, à prendre de la barrière des faubourgs de la ville de Podgorze. Par suite de cette concession perpétuelle, qui cependant ne doit pas porter atteinte aux droits de souveraineté de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, les douanes autrichiennes ne seront établies que dans des endroits situés au dehors dudit rayon. Il n'y sera formé de même aucun établissement militaire, qui pourrait menacer la neutralité de Cracovie, ou gêner la liberté du commerce dont Sa Majesté Impériale veut faire jouir la ville de Podgorze.

ART. IX. Les cours de Russie, d'Autriche et de Prusse s'engagent à respecter en tout temps la neutralité de la ville libre de Cracovie et de son territoire; aucune force

armée ne pourra jamais y être introduite sous quelque prétexte que ce soit.

En revanche il est entendu et expressément stipulé qu'il ne pourra être accordé dans la ville libre et sur le territoire de Cracovie aucun asile ou protection à des transfuges, déserteurs ou gens poursuivis par la loi, appartenant aux pays de l'une ou de l'autre des hautes puissances susdites, et que, sur la demande d'extradition qui pourra en être faite par les autorités compétentes, de tels individus seront arrêtés et livrés sans délai sous bonne escorte à la garde qui sera chargée de les recevoir à la frontière.

ANNEXE D.

TRAITÉ ENTRE LA RUSSIE ET LA PRUSSE, DU 21 AVRIL (3 MAI 1815).

ART. I. La partie du duché de Varsovie que S. M. le roi de Prusse possédera en toute souveraineté et propriété pour lui et ses successeurs, sous le titre de grand-duché de Posen, sera comprise dans la ligne suivante (suit la délimitation de cette ligne).

ART. II. La ville de Cracovie est déclarée libre et indépendante, ainsi que le territoire désigné dans le traité additionnel signé en commun entre les cours de Russie, d'Autriche et de Prusse.

ART. III. Le duché de Varsovie, à l'exception de la ville libre de Cracovie et de son territoire, ainsi que du rayon qui sur la rive droite de la Vistule retourne à S. M. l'empereur d'Autriche, et des provinces dont il a été autrement disposé en vertu des articles ci-dessus, est réuni à l'empire de Russie. Il y sera lié irrévocablement par sa constitution, pour être possédé par S. M. l'empereur de toutes les Russies, ses héritiers et successeurs à perpétuité. Sa Majesté Impériale se réserve de donner à ces États, jouissant d'une administration distincte, l'extension intérieure qu'elle jugera convenable. Elle prendra avec ses autres titres celui de czar, roi de Pologne... Les Polonais, sujets respectifs des hautes parties contractantes, obtiendront des institutions qui assurent la conservation de leur nationalité, d'après les formes d'existence politique que chacun des gouvernements auxquels ils appartiennent jugera convenable de leur accorder...

ANNEXE E.

TRAITÉ ADDITIONNEL RELATIF A CRACOVIE ENTRE L'AUTRICHE, LA PRUSSE ET LA RUSSIE, DU 21 AVRIL (3 MAI) 1815.

ART. I. La ville de Cracovie avec son territoire sera envisagée à perpétuité comme cité libre, indépendante et strictement neutre, sous la protection des trois hautes parties contractantes.

ART. II. Le territoire de la ville libre de Cracovie aura pour frontière sur la rive gauche de la Vistule une ligne qui, commençant au village de Woliça, à l'endroit de l'embouchure d'un ruisseau qui, près de ce village, se jette dans la Vistule, remontera ce ruisseau par Clo, Koscielniki jusqu'à Czulice, de sorte que ces villages sont compris dans le rayon de la ville libre de Cracovie; de là, en longeant les frontières des villages, continuera par Dziekanowice, Garlice, Tomaszow, Karniowice, qui resteront également dans le territoire de Cracovie, jusqu'au point où commence la limite qui sépare le district de Krzeszowice de celui d'Olkusz; de là elle suivra cette limite entre les deux districts cités, pour aller aboutir aux frontières de la Silésie prussienne.

ART. III. (Cet article est la répétition textuelle de l'article VII de l'acte général du congrès de Vienne.)

ART. IV. Par une suite de cette concession, Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique a résolu de permettre également à la ville de Cracovie d'appuyer ses ponts à la rive droite de la Vistule, aux endroits par lesquels elle a toujours communiqué avec Podgorze, et d'y attacher ses bateaux. L'entretien de la rive, là où ses ponts seront ancrés ou amarrés, sera à ses frais. Elle sera également chargée de l'entretien des ponts ainsi que des bateaux ou prames de passage pour la saison où les ponts ne peuvent point être maintenus. S'il y avait cependant à cet égard relâchement, négligence ou mauvaise volonté dans le service, les trois cours conviendraient, sur des faits constatés à cet égard, d'un mode d'administration pour le compte de la ville, qui écarterait toute espèce d'abus de ce genre pour l'avenir.

ART. V. Immédiatement après la signature du présent traité, il sera nommé une commission mixte, composée d'un nombre égal de commissaires et d'ingénieurs, pour tracer sur le terrain la ligne de démarcation, placer les poteaux, en décrire les angles et les relèvements, et lever une carte avec la description des localités, afin que, dans aucun cas, il ne puisse y avoir par la suite ni difficulté ni doute à cet égard. Les poteaux qui désigneront le territoire de Cracovie devront être numérotés et marqués aux armes des puissances limitrophes et de celle de la ville libre de Cracovie. Les frontières du territoire autrichien, vis-à-vis de celui de Cracovie, étant fermées par le thalweg de la Vistule, les poteaux autrichiens respectifs seront établis sur la rive droite de ce fleuve. Le rayon comprenant le territoire de Podgorze, déclaré libre pour le commerce, sera désigné par des poteaux particuliers, marqués aux armes d'Autriche, avec l'inscription : Rayon libre pour le commerce, *Wolny okrog dla handlu*.

ART. VI. Les trois cours s'engagent à respecter et à faire respecter en tout temps la neutralité de la ville libre de Cracovie et de son territoire; aucune force armée ne pourra jamais y être introduite, sous quelque prétexte que ce soit. En revanche, il est entendu et expressément stipulé, qu'il ne pourra être accordé dans la ville libre et sur le territoire de Cracovie aucun asile ou protection à des transfuges, déserteurs ou gens poursuivis par la loi, appartenant aux pays de l'une ou de l'autre des trois puissances contractantes, et que sur la demande d'extradition qui pourra en être faite par les

autorités compétentes, de tels individus seront arrêtés sans délai et livrés sous bonne escorte à la garde qui sera chargée de les recevoir à la frontière.

ART. VII. Les trois cours ayant approuvé la constitution qui devra régir la cité libre de Cracovie et de son territoire, et qui se trouve annexée comme partie intégrante aux présents articles, elles prennent cette constitution sous leur garantie commune...

(Les articles VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, sont relatifs aux droits de barrières et de pontonnage, au passage libre sur le territoire de Cracovie du bois de chauffage, des charbons et de tous les articles de première nécessité pour la consommation, aux droits de propriété et de redevance des paysans dans les terres du clergé et du fisc, aux postes, aux revenus publics, etc.)

ART. XV. L'Académie de Cracovie est confirmée dans ses privilèges et dans la propriété des bâtiments et de la bibliothèque qui en dépendent, ainsi que des sommes qu'elle possède en terres ou en capitaux hypothéqués. Il sera permis aux habitants des provinces polonaises et limitrophes de se rendre à cette Académie et d'y faire leurs études, dès qu'elle aura pris un développement conforme aux intentions de chacune des trois hautes cours.

ART. XVI. L'évêché de Cracovie et le chapitre de cette cité libre, ainsi que tout le clergé séculier et régulier, seront maintenus. Les fonds, dotations, immeubles, rentes ou perceptions, qui constituent leur propriété, leur seront conservés. Il sera libre cependant au sénat de proposer aux assemblées de décembre un mode de répartition différent de celui qui pourrait exister, s'il était prouvé que l'emploi actuel des revenus ne fût point conforme aux intentions des fondateurs, principalement dans ce qui a rapport à l'instruction publique et à la malheureuse position du clergé inférieur. Tout changement à faire devra passer par les mêmes formalités que l'adoption d'une loi d'État.

ART. XVII. La juridiction ecclésiastique de l'évêché de Cracovie, ne devant point s'étendre sur les territoires autrichien et prussien, la nomination de l'évêque de Cracovie est réservée immédiatement à S. M. l'empereur de toutes les Russies, qui, pour cette fois-ci, fera la première nomination d'après son choix. Par la suite, le chapitre et le sénat auront le droit de présenter chacun deux candidats, parmi lesquels Sadite Majesté choisira le nouvel évêque.

ART. XVIII. Un exemplaire des articles ci-dessus, ainsi que de la constitution qui en fait partie principale, sera déposé solennellement par la commission susdite aux archives de la ville libre de Cracovie, comme une preuve permanente des principes généreux adoptés par les trois hautes puissances en faveur de la cité et du territoire libre de Cracovie.

ART. XIX. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées dans l'espace de six jours.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Vienne, le trois mai de l'an de grâce mil huit cent quinze.

Le prince de METTERNICH,
Le prince de HARDENBERG,
Le comte de RASUMOWSKI.

ANNEXE F.

CONSTITUTION DE LA VILLE LIBRE DE CRACOVIE

ART. I. La religion catholique, apostolique et romaine est maintenue comme religion du pays.

ART. II. Tous les cultes chrétiens sont libres et n'établissent aucune différence dans les droits sociaux.

ART. III. Les droits actuels des cultivateurs seront maintenus. Devant la loi tous les citoyens sont égaux, et tous en sont également protégés. La loi protége de même les cultes tolérés.

ART. IV. Le gouvernement de la ville libre de Cracovie et de son territoire résidera dans un sénat composé de douze membres appelés sénateurs, et d'un président.

ART. V. Neuf des sénateurs, y compris le président, seront élus par l'assemblée des représentants. Les quatre autres seront choisis par le chapitre et l'Académie, qui auront le droit de nommer chacun deux de ses membres pour siéger au sénat.

ART. VI. Six des sénateurs le seront à vie. Le président du sénat restera en fonctions pendant trois ans, mais il pourra être réélu. La moitié des autres sénateurs sortira chaque année du sénat pour faire place aux nouveaux élus; c'est l'âge qui désignera les trois membres qui devront quitter leur place au bout de la première année révolue, c'est-à-dire que les plus jeunes d'âge sortiront les premiers. Quant aux quatre sénateurs délégués par le chapitre et l'Académie, deux d'entre eux resteront en fonctions à vie; les deux autres seront remplacés au bout de chaque année.

ART. VII. Les membres du clergé séculier et de l'université, de même les propriétaires de terres, de maisons, ou de quelque autre réalité, s'ils payent cinquante florins de Pologne d'impôt foncier, les entrepreneurs de fabriques ou de manufactures, les commerçants en gros et tous ceux qui sont inscrits en qualité de membres de la Bourse, les artistes distingués dans les beaux-arts et les professeurs des écoles, auront, dès qu'ils seront entrés dans l'âge requis, le droit politique d'élire. Ils pourront de même être élus, s'ils remplissent d'ailleurs les autres conditions déterminées par la loi.

ART. VIII. Le sénat nomme aux places administratives et révoque à volonté les fonctionnaires employés par son autorité.

Il nomme de même à tous les bénéfices ecclésiastiques, dont la collation est réservée à l'État, à l'exception de quatre places au chapitre, qui seront réservées pour les docteurs des facultés exerçant les fonctions de l'enseignement, et auxquelles nommera l'Académie.

ART. IX. La ville de Cracovie, avec son territoire, sera partagée en communes de ville et de campagne. Les premières auront chacune, autant que les localités le permettront, deux mille, et les autres trois mille cinq cents âmes au moins. Chacune de ces communes aura un maire, élu librement et chargé d'exécuter les ordres du gouvernement. Dans les communes de campagne il pourra y avoir plusieurs substituts de maire, si les circonstances l'exigent.

ART. X. Chaque année il y aura au mois de décembre une assemblée des représentants, dont les séances ne pourront être prolongées au delà de quatre semaines. Cette assemblée exercera toutes les attributions du pouvoir législatif; elle examinera les comptes annuels de l'administration publique, et réglera chaque année le budget. Elle élira les membres du sénat suivant l'article organique arrêté à cet égard. Elle élira de même les juges. Elle aura le droit de mettre en accusation (par une majorité de deux tiers de voix) les fonctionnaires publics, quels qu'ils soient, s'ils se trouvent prévenus de péculat, de concussion ou d'abus dans la gestion de leurs places, et de les traduire par-devant la cour suprême de justice.

ART. XI. L'assemblée des représentants sera composée :

1° Des députés des communes, dont chacune en élira un;

2° De trois membres délégués par le sénat;

3° De trois prélats délégués par le chapitre;

4° De trois docteurs des facultés, délégués par l'Université;

5° De six magistrats conciliateurs en fonctions, qui seront pris à tour de rôle.

Le président de l'assemblée sera choisi d'entre les trois membres délégués par le sénat. Aucun projet de loi, tendant à introduire quelque changement dans une loi ou un règlement existant, ne pourra être proposé à la délibération de l'assemblée des représentants, s'il n'a pas été préalablement communiqué au sénat, et si celui-ci n'a pas agréé la proposition à la pluralité des voix.

ART. XII. L'assemblée des représentants s'occupera de la formation du code civil et criminel et de la forme de procédure. Elle désignera incessamment un comité chargé de préparer ce travail, dans lequel on gardera de justes égards aux localités du pays et à l'esprit des habitants. Deux membres du sénat seront réunis à ce comité.

ART. XIII. Si la loi n'a pas été consentie par les sept huitièmes des représentants, et si le sénat reconnaît, à la pluralité de neuf voix, qu'il y a des raisons d'intérêt public à la soumettre encore une fois à la discussion des législateurs, elle sera renvoyée à la décision de l'assemblée de l'année prochaine. Si le cas concerne les finances, la loi de l'année révolue restera en vigueur jusqu'à l'établissement de la loi nouvelle.

ART. XIV. Il y aura pour chaque arrondissement, composé au moins de six mille âmes, un magistrat conciliateur nommé par l'assemblée des représentants; son exercice sera fixé à trois ans. Outre son devoir de conciliateur, il veillera d'office aux affaires des mineurs, ainsi qu'aux procès qui regardent les fonds et les propriétés appartenants à l'État ou aux instituts publics. Il s'entendra sous ce double rapport avec le plus jeune des sénateurs, à qui sera déféré expressément le soin de veiller aux intérêts des mineurs, et à tout ce qui concerne les causes relatives aux fonds ou aux propriétés de l'État.

ART. XV. Il y aura une cour de première instance et une cour d'appel. Trois juges dans la première et quatre dans la cour d'appel, y compris leurs présidents, seront à vie; les autres juges adjoints à chacune de ces cours, au nombre nécessaire, d'après les localités, dépendront de la libre élection des communes, et ne géreront leurs fonctions que pendant un intervalle de temps déterminé par les lois organiques. Ces deux cours jugeront tous les procès sans distinction de leur nature ou de la qualité des personnes. Si les arrêts des deux instances sont conformes dans leurs décisions, il n'y a plus lieu à l'appel. Si leurs décisions sont discordantes pour le fond, ou bien si l'Académie, après avoir examiné les pièces du procès, reconnaît qu'il y a lieu à la plainte de violation de la loi ou des formes essentielles de procédure en matière civile, de même dans les arrêts emportant peine capitale ou infamante, l'affaire sera portée encore une fois à la cour d'appel; mais dans ce cas, au nombre des juges ordinaires, il sera adjoint tous les juges conciliateurs de la ville et quatre individus, dont chacune des parties principales pourra choisir à son gré la moitié parmi les citoyens. La présence de trois juges est nécessaire pour porter la décision en première, celle de cinq en seconde et celle de sept en dernière instance.

ART. XVI. La cour suprême, pour les cas prévus à l'art. 10, sera composée :

1° De cinq représentants tirés au sort;

2° De trois membres du sénat choisis par le corps;

3° Des présidents des deux cours de justice;

4° De quatre magistrats conciliateurs pris à tour de rôle;

5° De trois citoyens choisis par le fonctionnaire mis en jugement.

La présence de neuf membres est requise pour porter la décision.

ART. XVII. La procédure est publique en matière civile et criminelle. Dans l'instruction des procès (et en premier lieu de ceux qui sont strictement criminels), on appliquera l'institution des jurés, en l'adaptant aux localités du pays, à la culture et au caractère des habitants.

ART. XVIII. L'ordre judiciaire est indépendant.

ART. XIX. A la fin de la sixième année, à dater de la publication du statut constitutionnel, les conditions pour devenir sénateur, par l'élection des représentants, seront :

1° D'avoir l'âge de trente-cinq ans accomplis;

2° D'avoir fait ses études complètes dans une des Académies situées dans l'étendue de l'ancien royaume de Pologne;

3° D'avoir géré les fonctions de maire pendant deux ans, celles de juge pendant deux ans, et celles de représentant pendant deux sessions de l'assemblée;

4° D'avoir une propriété immeuble taxée à 150 florins de Pologne d'impôt territorial, et qui a été acquise au moins un an avant l'élection.

Les conditions pour devenir juge seront :

1° D'avoir l'âge de trente ans accomplis;

2° D'avoir fait ses études complètes dans une des Académies précitées et obtenu le grade de docteur;

3° D'avoir travaillé pendant un an près d'un greffier, et d'avoir également pratiqué durant une année près d'un avocat;

4° D'avoir une propriété immeuble de la valeur de 8,000 florins de Pologne acquise au moins un an avant l'élection.

Pour devenir juge de la seconde instance ou président de l'une ou de l'autre cour, il faudra, outre ces conditions, avoir fait les fonctions de juge de première instance ou celles de magistrat conciliateur, pendant deux ans, et avoir été une fois représentant.

Pour être élu représentant d'une commune, il faudra :

1° Avoir vingt-six ans accomplis;

2° Avoir fait le cours complet d'études à l'Académie de Cracovie;

3° Avoir une propriété immeuble taxée à 80 florins de Pologne, et acquise au moins un an avant l'élection.

Toutes ces conditions, exprimées à l'article présent, ne seront plus applicables à ceux qui, durant l'existence du duché de Varsovie, avaient géré des fonctions dépendantes de la nomination du roi ou de l'élection des diétines, ni à ceux qui maintenant les auront de l'autorité des souverains contractants. Ils auront plein droit d'être nommés ou élus à toutes les places.

ART. XX. Tous les actes du gouvernement, de la législation et des cours judiciaires seront rédigés en langue polonaise.

ART. XXI. Les revenus et les dépenses de l'Académie feront partie du budget général de la ville et du territoire libre de Cracovie.

ART. XXII. Le service intérieur de sûreté et de police se fera par un détachement suffisant de la milice municipale. Ce détachement sera relevé alternativement et commandé par un officier de ligne, qui, ayant servi avec distinction, acceptera ce genre de retraite.

Il sera armé et monté un nombre suffisant de gendarmes pour la sûreté des chemins et des campagnes.

Fait à Vienne, le trois mai de l'an de grâce mil huit cent quinze.

Le prince de METTERNICH.
Le prince de HARDENBERG.
Le comte de RAZUMOWSKI.

ANNEXE G.

ACTES DU CONGRÈS DE VIENNE SUR LA SAXE.

ART. XV. S. M. le roi de Saxe renonce à perpétuité, pour lui et tous ses descendants et successeurs, en faveur de S. M. le roi de Prusse, à tous ses droits et titres sur les provinces, districts et territoires, ou parties de territoire du royaume de Saxe désignés ci-après; et S. M. le roi de Prusse possédera ces pays en toute souveraineté et propriété, et les réunira à sa monarchie. Ces districts et territoires ainsi cédés seront séparés du reste du royaume de Saxe par une ligne qui fera désormais la frontière entre les deux territoires prussien et saxon, de manière que tout ce qui est compris dans la délimitation formée par cette ligne sera restitué à S. M. le roi de Saxe, mais que S. M. le roi de Saxe renonce à tous les districts et territoires qui seraient situés au delà de cette ligne, et qui lui auraient appartenu avant la guerre. (Suit la délimitation de cette ligne.)

ART. XVI. Les provinces et districts du royaume de Saxe qui passent sous la domination de S. M. le roi de Prusse, seront désignés par le nom de duché de Saxe. Sa Majesté ajoutera à ses titres ceux de duc de Saxe, landgrave de Thuringe, margrave des deux Lusaces et comte de Henneberg. S. M. le roi de Saxe continuera à porter le titre de margrave de la haute Lusace. Sa Majesté continuera de même, relativement et en vertu de ses droits de succession éventuelle sur les possessions de la branche Ernestine, à porter ceux de landgrave de Thuringe et de comte de Henneberg.

ANNEXE H.

FORMATION DU ROYAUME DES PAYS-BAS.

ART. LXV. Les anciennes provinces unies des Pays-Bas et les ci-devant provinces belgiques, les unes et les autres dans les limites fixées par l'article suivant, formeront conjointement avec les territoires désignés dans le même article, sous la souveraineté de S. A. R. le prince d'Orange-Nassau, prince souverain des provinces unies, le royaume des Pays-Bas, héréditaire dans l'ordre de succession déjà établi par l'acte de constitution desdites provinces unies. Le titre et les prérogatives de la dignité royale sont reconnus par toutes les puissances dans la maison d'Orange-Nassau.

ART. LXVI. La ligne, comprenant les territoires qui composeront le royaume des Pays-Bas, est déterminée de la manière suivante (suit le tracé de cette ligne de démarcation).

ART. LXVII. La partie de l'ancien duché de Luxembourg, comprise dans les limites spécifiées par l'article suivant, est également cédée au prince souverain des Provinces-Unies, aujourd'hui roi des Pays-Bas, pour être possédée à perpétuité par lui et ses successeurs en toute propriété et souveraineté. Le souverain des Pays-Bas ajoutera à ses titres celui de grand-duc de Luxembourg, et la faculté est réservée à Sa Majesté de faire, relativement à la succession dans le grand-duché, tel arrangement de famille, entre les princes ses fils, qu'elle jugera conforme aux intérêts de sa monarchie et à ses intentions paternelles.

Le grand-duché de Luxembourg, servant de compensation pour les principautés de Nassau-Dillenbourg, Siegen, Hadamar et Dietz, formera un des États de la confédération germanique; et le prince, roi des Pays-Bas, entrera dans le système de cette confédération comme grand-duc de Luxembourg, avec toutes les prérogatives et priviléges dont jouiront les autres princes allemands.

La ville de Luxembourg sera considérée sous le rapport militaire comme forteresse de la confédération. Le grand-duc aura toutefois le droit de nommer le gouverneur et commandant militaire de cette forteresse, sauf l'approbation du pouvoir exécutif de la confédération, et sous telles autres conditions qu'il sera jugé nécessaire d'établir en conformité de la constitution future de ladite confédération.

ART. LXVIII. (Cet article détermine les frontières du grand-duché de Luxembourg.)

ART. LXIX. S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, possédera à perpétuité pour lui et ses successeurs la souveraineté pleine et entière de la partie du duché de Bouillon non cédée à la France par le traité de Paris, et sous ce rapport elle sera réunie au grand-duché de Luxembourg.

Des contestations s'étant élevées sur ledit duché de Bouillon, celui des compétiteurs dont les droits seront légalement constatés possédera en toute propriété ladite partie du duché, telle qu'elle l'a été par le dernier duc, sous la souveraineté de S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg.

ANNEXE I.

FRANCFORT.

ART. XLVI. La ville de Francfort, avec son territoire tel qu'il se trouvait en 1803, est déclarée libre et fera partie de la ligue germanique. Ses institutions seront basées sur le principe d'une parfaite égalité des droits entre les différents cultes de la religion chrétienne. Cette égalité de droits s'étendra à tous les droits civils et politiques, et sera observée dans tous les rapports du gouvernement et de l'administration. Les discussions qui pourront s'élever, soit sur l'établissement de la constitution, soit sur son maintien, seront du ressort de la diète germanique, et ne pourront être décidées que par elle.

ANNEXE J.

CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.

ART. LIII. Les princes souverains et les villes libres de l'Allemagne, en comprenant dans cette transaction Leurs Majestés l'empereur d'Autriche, les rois de Prusse, de Danemark et des Pays-Bas, et momentanément :

L'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, pour toutes celles de leurs possessions qui ont anciennement appartenu à l'empire germanique ;

Le roi de Danemark pour le duché de Holstein, le roi des Pays-Bas pour le grand-duché de Luxembourg, établissent entre eux une confédération perpétuelle qui portera le nom de confédération germanique.

ART. LIV. Le but de cette confédération est le maintien de la sûreté extérieure et intérieure de l'Allemagne, de l'indépendance et de l'inviolabilité des États confédérés.

ART. LV. Les membres de la confédération, comme tels, sont égaux en droit; ils s'obligent tous également à maintenir l'acte qui constitue leur union.

ART. LVI. Les affaires de la confédération seront confiées à une diète fédérative, dans laquelle tous les membres voteront par leurs plénipotentiaires, soit individuellement, soit collectivement, de la manière suivante, sans préjudice de leur rang :

1. Autriche.	1 voix.
2. Prusse.	1
3. Bavière.	1
4. Saxe.	1
5. Hanovre.	1
6. Wurtemberg.	1
7. Bade.	1
8. Hesse-Électorale.	1
9. Grand-duché de Hesse.	1
10. Danemark pour Holstein.	1
11. Pays-Bas pour Luxembourg.	1
12. Maisons grand-ducale et ducales de Saxe.	1
13. Brunswick et Nassau.	1
14. Mecklembourg-Schwerin et Strelitz.	1
15. Holstein-Oldenbourg, Anhalt et Schwarzbourg.	1
16. Hohenzollern, Lichtenstein, Reuss, Schaumbourg-Lippe, Lippe et Waldeck.	1
17. Les villes libres de Lubeck, Francfort, Brême et Hambourg.	1
Total.	17 voix.

ART. LVII. L'Autriche présidera la diète fédérative. Chaque État de la confédération a le droit de faire des propositions, et celui qui préside est tenu à les mettre en délibération dans un espace de temps qui sera fixé.

ART. LVIII. Lorsqu'il s'agira des lois fondamentales à porter ou des changements à faire dans les lois fondamentales de la confédération, de mesures à prendre par rapport à l'acte fédératif même, d'institutions organiques ou d'autres arrangements d'un intérêt commun à adopter, la diète se formera en assemblée générale, et dans ce cas la distribution des voix aura lieu de la manière suivante, calculée sur l'étendue respective des États individuels :

L'Autriche aura	4 voix.
La Prusse.	4
La Saxe.	4
La Bavière.	4
Le Hanovre.	4
Le Wurtemberg.	4
Bade.	3
Hesse-Électorale.	3
Grand-duché de Hesse.	3
Holstein.	3
Luxembourg.	3
Brunswick.	2
Mecklembourg-Schwerin.	2
Nassau.	2
Saxe-Weimar.	1
— Gotha.	1
— Cobourg.	1
— Meinungen.	1
A reporter.	49

Report.	49
Saxe-Hildburghausen.	1
Mecklembourg-Strelitz.	1
— Holstein-Oldenbourg	1
Anhalt-Dessau.	1
— Bernbourg.	1
— Kothen.	1
Schwarzbourg-Sondershausen.	1
— Rudolstadt.	1
Hohenzollern-Hechingen.	1
Lichtenstein.	1
Hohenzollern-Sigmaringen.	1
Waldeck.	1
Reuss branche aînée.	1
— branche cadette.	1
Schaumbourg-Lippe.	1
Lippe.	1
La ville libre de Lubeck.	1
— Francfort.	1
— Brême.	1
— Hambourg.	1
Total.	69 voix.

La diète, en s'occupant des lois organiques de la confédération, examinera si on doit accorder quelques voix collectives aux anciens États de l'empire médiatisés.

ART. LIX. La question si une affaire doit être discutée par l'assemblée générale, conformément aux principes ci-dessus établis, sera décidée dans l'assemblée ordinaire à la pluralité des voix.

La même assemblée préparera les projets de résolution qui doivent être portés à l'assemblée générale, et fournira à celle-ci tout ce qu'il lui faudra pour les adopter ou les rejeter. On décidera par la pluralité des voix, tant dans l'assemblée ordinaire que dans l'assemblée générale, avec la différence toutefois que, dans la première, il suffira de la pluralité absolue, tandis que dans l'autre les deux tiers des voix seront nécessaires pour former la pluralité. Lorsqu'il y aura parité de voix dans l'assemblée ordinaire, le président décidera la question. Cependant chaque fois qu'il s'agira d'acceptation ou de changement de lois fondamentales, d'institutions organiques, de droits individuels ou d'affaires de religion, la pluralité des voix ne suffira pas, ni dans l'assemblée ordinaire, ni dans l'assemblée générale.

La diète est permanente; elle peut cependant, lorsque les objets soumis à sa délibération se trouvent terminés, s'ajourner à une époque fixe, mais pas au delà de quatre mois.

Toutes les dispositions ultérieures, relatives à l'ajournement et à l'expédition des affaires pressantes qui pourraient survenir pendant l'ajournement, sont réservées à la diète, qui s'en occupera lors de la rédaction des lois organiques.

ART. LX. Quant à l'ordre dans lequel voteront les membres de la confédération, il est arrêté que, tant que la diète sera occupée de la rédaction des lois organiques, il n'y aura aucune règle à cet égard, et quel que soit l'ordre que l'on observera, il ne pourra ni préjudicier à aucun des membres, ni établir un principe pour l'avenir. Après la rédaction des lois organiques, la diète délibérera sur la manière de fixer cet objet par une règle permanente, pour laquelle elle s'écartera le moins possible de celles qui ont eu lieu à l'ancienne diète, et notamment d'après le recez de la députation de l'Empire de 1803. L'ordre que l'on adoptera n'influera d'ailleurs en rien sur le rang et la préséance des membres de la confédération hors leurs rapports avec la diète.

ART. LXI. La diète siégera à Francfort-sur-le-Mein. Son ouverture est fixée au 1er septembre 1815.

ART. LXII. Le premier objet à traiter par la diète, après son ouverture, sera la rédaction des lois fondamentales de la confédération et de ses institutions organiques relativement à ses rapports extérieurs, militaires et intérieurs.

ART. LXIII. Les États de la confédération s'engagent à défendre non-seulement l'Allemagne entière, mais aussi chaque État individuel de l'union en cas qu'il fût attaqué, se garantissant mutuellement toutes celles de leurs possessions qui se trouvent comprises dans cette union.

Lorsque la guerre est déclarée par la confédération, aucun membre ne peut entamer des négociations particulières avec l'ennemi, ni faire la paix ou un armistice, sans le consentement des autres.

Les États confédérés s'engagent de même à ne se faire la guerre sous aucun prétexte, et à ne point poursuivre leurs différends par la force des armes, mais à les soumettre à la diète. Celle-ci essayera, moyennant une commission, la voie de la médiation; si elle ne réussit pas, et qu'une sentence juridique devienne nécessaire, il y sera pourvu par un jugement austrégal (*austrägalinstanz*) bien organisé, auquel les parties litigantes se soumettront sans appel.

PRUSSE.

ART. LXV. S. M. le roi de Prusse possédera en toute propriété et souveraineté les pays situés sur la rive gauche du Rhin et compris dans la frontière ci-après désignée (suit cette délimitation, depuis modifiée et agrandie par les traités de Paris du 20 novembre 1815).

S. M. le roi de Prusse, en réunissant à ses États les provinces et districts désignés dans le présent article, entre dans tous les droits et prend sur lui toutes les charges et tous les engagements stipulés, par rapport à ces pays détachés de la France, dans le traité de Paris du 30 mai 1814.

Les provinces prussiennes sur les deux rives du Rhin, jusqu'au-dessus de la ville de Cologne qui se trouvera encore comprise dans cet arrondissement, porteront le nom de grand-duché du Bas-Rhin, et Sa Majesté en prendra le titre.

BAVIÈRE.

ART. XLIV. S. M. le roi de Bavière possédera pour lui, ses héritiers et successeurs, en toute propriété et souveraineté, le grand-duché de Wurtzbourg, tel qu'il fut possédé par S. M. I. l'archiduc Ferdinand d'Autriche, et la principauté d'Aschaffenbourg telle qu'elle a fait partie du grand-duché de Francfort sous la dénomination de département d'Aschaffenbourg.

FORMATION DU ROYAUME DE HANOVRE.

ART. XXVI. S. M. le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ayant substitué à son ancien titre d'électeur du saint-empire romain celui de roi de Hanovre, et ce titre ayant été reconnu par les puissances de l'Europe et par les princes et villes libres de l'Allemagne, les pays qui ont composé jusqu'ici l'électorat de Brunswick-Lunebourg, tels que leurs limites ont été reconnues et fixées pour l'avenir par les articles suivants, formeront dorénavant le royaume de Hanovre.

ART. XXVII. S. M. le roi de Prusse cède à S. M. le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, roi de Hanovre, pour être possédé par Sa Majesté et ses successeurs en toute propriété et souveraineté.

1° La principauté de Hildesheim, qui passera sous la domination de Sa Majesté avec tous les droits et toutes les charges avec lesquelles ladite principauté a passé sous la domination prussienne;

2° La ville et le territoire de Goslar;

3° La principauté d'Ost-Frise, y compris le pays dit le Harlinger-Land, sous les conditions réciproques stipulées à l'article XXX pour la navigation de l'Ems et le commerce par le port d'Embden : les états de la principauté conserveront leurs droits et privilèges;

4° Le comté inférieur (*niedere Grafschaft*) de Lingen, et la partie de la principauté de Munster prussienne qui est située entre ce comté et la partie du Rheina-Wolbeck occupée par le gouvernement hanovrien. Mais comme on est convenu que le royaume de Hanovre obtiendra par cette cession un agrandissement renfermant une population de 22,000 âmes, et que le comté inférieur de Lingen et la partie de la principauté de Munster ici mentionnée pourraient ne pas répondre à cette condition, Sa Majesté le roi de Prusse s'engage à faire étendre la ligne de démarcation dans la principauté de Munster autant qu'il sera nécessaire pour renfermer ladite population.

Sa Majesté prussienne renonce à perpétuité pour elle, ses descendants et successeurs, aux provinces et territoires mentionnés dans le présent article, ainsi qu'à tous les droits qui y sont relatifs.

ANNEXE K.

ROYAUME DE SARDAIGNE.

ART. LXXXV. Les limites des États de S. M. le roi de Sardaigne seront, du côté de la France, telles qu'elles existaient au 1er janvier 1792, à l'exception des changements portés par le traité de Paris du 30 mai 1814. (Suit la fixation de ces limites du côté de l'Autriche, de la Suisse, et des États de Parme et de Plaisance.)

ART. LXXXVI. Les États qui ont composé la ci-devant république de Gênes sont réunis à perpétuité aux États de S. M. le roi de Sardaigne, pour être comme ceux-ci possédés par elle en toute souveraineté, propriété et hérédité de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, dans les deux branches de sa maison, savoir, la branche royale et la branche de Savoie-Carignan.

ART. LXXXVII. S. M. le roi de Sardaigne joindra à ses titres actuels celui de duc de Gênes.

ART. LXXXVIII. Les Génois jouiront de tous les droits et privilèges spécifiés dans l'acte intitulé : *Conditions qui doivent servir de bases à la réunion des États de Gênes à ceux de Sa Majesté Sarde*, annexé à ce traité général.

ART. LXXXIX. Les pays nommés fiefs impériaux, qui avaient été réunis à la ci-devant république Ligurienne, sont réunis définitivement aux États de S. M. le roi de Sardaigne de la même manière que le reste des États de Gênes; et les habitants de ces pays jouiront des mêmes droits et privilèges que ceux des États de Gênes désignés dans l'article précédent.

AUTRICHE.

ART. LI. Tous les territoires et possessions, tant sur la rive gauche du Rhin, dans les ci-devant départements de la Sarre et du Mont-Tonnerre, que dans les ci-devant départements de Fulde et de Francfort, ou enclavés dans les pays adjacents mis à la disposition des puissances alliées par le traité de Paris du 30 mai 1814, dont il n'a pas été disposé par les articles du présent traité, passent en toute souveraineté et propriété sous la domination de S. M. l'empereur d'Autriche.

ART. LII. La principauté d'Isenbourg est placée sous la souveraineté de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, et sera envers elle dans les rapports que la constitution fédérative de l'Allemagne réglera pour les États médiatisés.

ART. XCIII. Par suite des renonciations stipulées dans le traité de Paris du 30 mai 1814, les puissances signataires du présent traité reconnaissent S. M. l'empereur d'Autriche, ses héritiers et successeurs, comme souverain légitime des provinces et territoires qui avaient été cédés, soit en tout, soit en partie, par les traités de Campo-Formio de 1797, de Lunéville de 1801, de Presbourg de 1805, par la convention additionnelle de Fontainebleau de 1807, et par le traité de Vienne de 1809, et dans la possession desquelles provinces et territoires Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique est rentrée par suite de la dernière guerre, tels que : l'Istrie tant autrichienne que ci-devant vénitienne, la Dalmatie, les îles ci-devant vénitiennes de l'Adriatique, les bouches du Cattaro, la ville de Venise, les Lagunes, de même que les autres provinces et districts de la terre ferme des États ci-devant vénitiens sur la rive gauche de l'Adige, les duchés de Milan et de Mantoue, les principautés de Brixen et de Trento, le comté de Tyrol, le Vorarlberg, le Frioul autrichien, le Frioul ci-devant vénitien, le territoire de Montefalcone, le gouvernement et la ville de Trieste, la Carniole, la haute Carinthie, la Croatie à la droite de la Save, Fiume et le littoral hongrois, et le district de Castua.

ART. XCIV. Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique réunira à sa monarchie pour être possédés par elle et ses successeurs en toute propriété et souveraineté :

1° Outre les parties de la terre ferme des États véni-

tiens, dont il a été fait mention dans l'article précédent, les autres parties desdits États, ainsi que tout le territoire qui se trouve situé entre le Tessin, le Pô et la mer Adriatique;

2° Les vallées de la Valteline, de Bormio et de Chiavenna;

3° Les territoires ayant formé la ci-devant république de Raguse.

En conséquence des stipulations arrêtées dans les articles précédents, les frontières des États de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique en Italie seront :

1° Du côté des États de S. M. le roi de Sardaigne, telles qu'elles étaient au 1er janvier 1792.

2° Du côté des États de Parme, Plaisance et Guastalla, le cours du Pô, la ligne de démarcation suivant le thalweg de ce fleuve.

3° Du côté des États de Modène, les mêmes qu'elles étaient au 1er janvier 1792.

4° Du côté des États du pape, le cours du Pô jusqu'à l'embouchure du Goro.

5° Du côté de la Suisse, l'ancienne frontière de la Lombardie, et celle qui sépare les vallées de la Valteline, de Bormio et de Chiavenna, des cantons des Grisons et du Tessin.

DUCHÉ DE MODÈNE, DUCHÉ DE MASSA ET CARRARA.

ART. XCVIII. S. A. R. l'archiduc François d'Este, ses héritiers et successeurs, posséderont en toute propriété et souveraineté les duchés de Modène, de Reggio et de Mirandole, dans la même étendue qu'ils étaient à l'époque du traité de Campo-Formio.

S. A. R. l'archiduchesse Marie-Béatrix d'Este, ses héritiers et successeurs, posséderont en toute souveraineté et propriété le duché de Massa et la principauté de Carrara, ainsi que les fiefs impériaux dans la Lunigiana. Ces derniers pourront servir à des échanges ou autres arrangements de gré à gré avec S. A. I. le grand-duc de Toscane, selon la convenance réciproque.

Les droits de succession et réversion établis dans les branches des archiducs d'Autriche relativement au duché de Modène, de Reggio et Mirandole, ainsi que des principautés de Massa et de Carrara, sont conservés.

GRAND-DUCHÉ DE TOSCANE.

ART. C. S. A. I. l'archiduc Ferdinand d'Autriche est rétabli, tant pour lui que pour ses héritiers et successeurs, dans tous les droits de souveraineté et propriété sur le grand-duché de Toscane et ses dépendances, ainsi que S. A. I. les a possédés antérieurement au traité de Lunéville.

Les stipulations de l'article 2 du traité de Vienne du 3 octobre 1735 entre l'empereur Charles VI et le roi de France, auxquelles accédèrent les autres puissances, sont pleinement rétablies en faveur de S. A. I. et ses descendants, ainsi que les garanties résultant de ces stipulations.

Il sera en outre réuni audit grand-duché, pour être possédé en toute propriété et souveraineté par S. A. I. et R. le grand-duc Ferdinand et ses héritiers et descendants :

1° L'État des Présides ;

2° La partie de l'île d'Elbe et de ses appartenances qui était sous la suzeraineté de S. M. le roi des Deux-Siciles avant l'année 1801 ;

3° La suzeraineté et la souveraineté de la principauté de Piombino et de ses dépendances;

4° Les ci-devant fiefs impériaux de Vernio, Montauto et Monte-Santa-Maria, enclavés dans les États toscans.

DUCHÉ DE PARME, PLAISANCE ET GUASTALLA.

ART. XCIX. S. M. l'impératrice Marie-Louise possédera en toute propriété et souveraineté les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, à l'exception des districts enclavés dans les États de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique sur la rive gauche du Pô.

La réversibilité de ces pays sera déterminée de commun accord entre les cours d'Autriche, de Russie, de France, d'Espagne, d'Angleterre et de Prusse, toutefois ayant égard aux droits de réversion de la maison d'Autriche et de S. M. le roi de Sardaigne sur lesdits pays.

DUCHÉ DE LUCQUES.

ART. CI. La principauté de Lucques sera possédée en toute souveraineté par S. M. l'infante Marie-Louise et ses descendants en ligne directe et masculine. Cette principauté est érigée en duché, et conservera une forme de gouvernement basée sur les principes de celle qu'elle avait reçue en 1805. Il sera ajouté aux revenus de la principauté de Lucques une rente de 500,000 francs que S. M. l'empereur d'Autriche et S. A. I. et R. le grand-duc de Toscane s'engagent à payer régulièrement aussi longtemps que les circonstances ne permettront pas de procurer à S. M. l'infante Marie-Louise et à son fils et à ses descendants un autre établissement.

ART. CII. Le duché de Lucques sera réversible au grand-duc de Toscane, soit dans le cas qu'il devînt vacant par la mort de S. M. l'infante Marie-Louise ou de son fils don Carlos et de leurs descendants mâles et directs, soit dans celui que l'infante Marie-Louise ou ses descendants obtinssent un autre établissement ou succédassent à une autre branche de leur dynastie.

Toutefois, le cas de réversion échéant, le grand-duc de Toscane s'engage à céder, dès qu'il entrera en possession de la principauté de Lucques, au duc de Modène les territoires suivants :

1° Les districts toscans de Fivizano, Pietra-Santa et Barga ;

2° Les districts lucquois de Castiglione et Gallicano, enclavés dans les États de Modène, ainsi que ceux de Minucciano et Monte-Ignoso, contigus au pays de Massa.

ÉTATS DU SAINT-SIÉGE.

ART. CIII. Les Marches, avec Camerino et leurs dépendances, ainsi que le duché de Bénévent et la principauté de Ponte-Corvo, sont rendus au saint-siége.

Le saint-siége rentrera en possession des légations de Ravenne, de Bologne et de Ferrare, à l'exception de la partie du Ferrarais située sur la rive gauche du Pô.

Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique et ses successeurs auront droit de garnison dans les places de Ferrare et de Comacchio.

ROYAUME DES DEUX-SICILES.

ART. CIV. S. M. le roi Ferdinand IV est rétabli, tant pour lui que pour ses héritiers et successeurs, sur le trône de Naples, et reconnu par les puissances comme roi du royaume des Deux-Siciles.

ANNEXE L.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

ART. LXXIV. L'intégrité des dix-neuf cantons, tels qu'ils existaient en corps politique, lors de la convention du 29 décembre 1813, est reconnue comme base du système helvétique.

ART. LXXV. Le Valais, le territoire de Genève, la principauté de Neuchâtel sont réunis à la Suisse, et formeront trois nouveaux cantons. La vallée de Dappes, ayant fait partie du canton de Vaud, lui est rendue.

ART. LXXVI. L'évêché de Bâle et la ville et le territoire de Bienne seront réunis à la confédération helvétique, et feront partie du canton de Berne...

ART. LXXVII. Les habitants de l'évêché de Bâle et ceux de Bienne, réunis aux cantons de Berne et de Bâle, jouiront à tous égards, sans différence de religion (qui sera conservée dans l'état présent), des mêmes droits politiques et civils dont jouissent et pourront jouir les habitants des anciennes parties desdits cantons. En conséquence, ils concourront avec eux aux places de représentants, et aux autres fonctions, suivant les constitutions cantonales...

ART. LXXVIII. (Cet article porte que l'empereur d'Autriche confirme la disposition qu'il a faite de la seigneurie de Rasuns, enclavée dans le pays des Grisons, en faveur du canton des Grisons.)

ART. LXXIX. Pour assurer les communications commerciales et militaires de Genève avec le canton de Vaud et le reste de la Suisse, et pour compléter à cet égard l'art. 4 du traité de Paris du 30 mai 1814, Sa Majesté Très-Chrétienne consent à faire placer la ligne des douanes de manière à ce que la route qui conduit de Genève par Versoy en Suisse, soit en tout temps libre, et que ni les postes, ni les voyageurs, ni les transports de marchandises, n'y soient inquiétés par aucune visite de douanes, ni soumis à aucun droit. Il est également entendu que le passage des troupes suisses ne pourra y être aucunement entravé.

ART. LXXX. (Cet article porte cession de territoires par le roi de Sardaigne au canton de Genève.)

Les art. LXXXI, LXXXII et LXXXIII sont relatifs à des mesures de finances entre quelques cantons et aux fonds placés en Angleterre par les cantons de Zurich et de Berne.

ART. LXXXIV. La déclaration adressée, en date du 20 mars, par les puissances qui ont signé le traité de Paris, à la diète de la confédération suisse, et acceptée par la diète moyennant son acte d'adhésion du 27 mai, est confirmée dans toute sa teneur, et les principes établis, ainsi que les arrangements arrêtés dans ladite déclaration, seront invariablement maintenus.

DÉCLARATION DES PUISSANCES SUR LES AFFAIRES DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE, DU 20 MARS 1815.

Les puissances appelées à intervenir dans l'arrangement des affaires de la Suisse, pour l'exécution de l'art. 6 du traité de Paris du 30 mai 1814, ayant reconnu que l'intérêt général réclame en faveur du corps helvétique l'avantage d'une neutralité perpétuelle, et voulant, par des restitutions territoriales et des cessions, lui fournir les moyens d'assurer son indépendance et maintenir sa neutralité;

Après avoir recueilli toutes les informations sur les intérêts des différents cantons, et pris en considération les demandes qui leur ont été adressées par la légation helvétique;

Déclarent :

Que, dès que la diète helvétique aura donné son accession en bonne et due forme aux stipulations renfermées dans la présente transaction, il sera fait un acte portant la reconnaissance et la garantie, de la part de toutes les puissances, de la neutralité perpétuelle de la Suisse dans ses nouvelles frontières, lequel acte fera partie de celui qui, en exécution de l'art. 32 du susdit traité de Paris du 30 mai, doit compléter les dispositions de ce traité.

(Suivent huit articles dont les dispositions sont insérées dans l'acte général du congrès de Vienne.)

ART. IX.... Pour consolider de plus en plus le repos de la Suisse, les puissances désirent qu'une amnistie générale soit accordée à tous les individus qui, induits en erreur par une époque d'incertitude et d'irritation, ont pu agir, de quelque manière que ce soit, contre l'ordre existant. Loin d'affaiblir l'autorité légitime des gouvernements, cet acte de clémence leur donnera de nouveaux titres à exercer cette sévérité salutaire contre quiconque oserait à l'avenir susciter des troubles dans le pays.

Enfin, les puissances intervenantes aiment à se persuader que le patriotisme et le bon jugement des Suisses leur prescriront la convenance ainsi que la nécessité de se sacrifier mutuellement le souvenir des différends qui les ont divisés, et de consolider l'œuvre de leur réorganisation en travaillant à la perfection dans un esprit conforme au bien de tous, sans aucun retour sur le passé.

La présente déclaration a été insérée au protocole du congrès réuni à Vienne, dans sa séance du 17 mars 1815.

Fait et certifié véritable par les plénipotentiaires des huit puissances signataires du traité de Paris, à Vienne, le 20 mars 1815.

ACTE D'ACCESSION DE LA DIÈTE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE À LA DÉCLARATION DES PUISSANCES.

1. La diète accède, au nom de la confédération suisse, à la déclaration des puissances réunies au congrès de Vienne, en date du 20 mars 1815, et promet que les stipulations de la transaction insérée dans cet acte seront fidèlement et religieusement observées.

2. La diète exprime la gratitude éternelle de la nation suisse envers les hautes puissances qui, par la déclaration susdite, lui rendent, avec une démarcation plus favorable, d'anciennes frontières importantes, réunissent trois nouveaux cantons à son alliance, et promettent solennellement de reconnaître et de garantir la neutralité perpétuelle que l'intérêt général de l'Europe réclame en faveur du corps helvétique. Elle témoigne les mêmes sentiments de reconnaissance pour la bienveillance soutenue avec laquelle les augustes souverains se sont occupés de la conciliation des différends qui s'étaient élevés entre les cantons.

3. Ensuite du présent acte d'accession et de la note adressée aux envoyés suisses à Vienne le 20 mars 1815, par le prince de Metternich, président des conférences des huit puissances, la diète exprime le vœu que les ministres de Leurs Majestés résidants en Suisse veuillent, en vertu des instructions et des pouvoirs qu'ils ont reçus, donner suite aux dispositions de la déclaration du 20 mars, et compléter l'exécution des engagements qui y sont énoncés.

En foi de quoi les présentes ont été signées et scellées à Zurich, le 29 mai 1815.

Le bourgmestre du canton de Zurich, président,

Signé : DE WYSS.

Le chancelier de la confédération,

Contre-signé : MOUSSON.

ANNEXE M.

TRAITÉ SECRET ENTRE L'AUTRICHE, L'ANGLETERRE ET LA FRANCE, CONCLU À VIENNE LE 3 FÉVRIER 1815.

Leurs Majestés l'empereur d'Autriche, le roi de France et le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, convaincus que les puissances qui avaient à compléter les dispositions du traité de Paris devaient être maintenues dans un état de sécurité et d'indépendance parfaites, pour pouvoir fidèlement et dignement s'acquitter d'un si important devoir, regardant en conséquence comme nécessaire, à cause des prétentions récemment manifestées, de pourvoir aux moyens de repousser toute agression à laquelle leurs propres possessions, ou celles de l'un d'eux, pourraient se trouver exposées en haine des propositions qu'ils auraient cru de leur devoir de faire et de soutenir d'un commun accord par principe de justice et d'équité, et n'ayant pas moins à cœur de compléter les dispositions du traité de Paris de la manière la plus conforme qu'il serait possible à son véritable sens et esprit, à ces fins, ont résolu de faire entre eux une convention solennelle, et de conclure une alliance défensive...

ART. I. Les hautes puissances contractantes s'engagent réciproquement, et chacune d'elles envers les autres, à agir de concert, avec le plus parfait désintéressement et la plus complète bonne foi, pour faire qu'en exécution du traité de Paris, les arrangements qui doivent en compléter les dispositions soient effectués de la manière la plus conforme qu'il sera possible au véritable esprit de ce traité; que si, par la suite et en haine des propositions qu'elles feront et soutiendront d'un commun accord, leurs possessions étaient attaquées, alors, et dans ce cas, elles s'engagent à se tenir pour attaquées toutes trois, à faire cause commune entre elles et à s'assister mutuellement pour repousser une telle agression, avec toutes les forces spécifiées ci-après.

ART. II. Si par le motif exprimé ci-dessus, et pouvant seul amener le cas de la présente alliance, l'une des hautes parties contractantes se trouvait menacée par une ou plusieurs puissances, les deux autres parties devront, par une intervention amicale, s'efforcer, autant qu'il sera en elles, de prévenir l'agression.

ART. III. Dans le cas où leurs efforts pour y parvenir seraient insuffisants, les autres puissances contractantes promettent de venir immédiatement au secours de la puissance attaquée, chacune d'elles avec un corps de 150,000 hommes.

ART. IV. Chaque corps sera respectivement composé de 120,000 hommes d'infanterie et de 30,000 hommes de cavalerie, avec un train d'artillerie et de munitions proportionné au nombre des troupes.

ART. V. Les parties contractantes n'ayant aucune vue d'agrandissement, et n'étant animées que du seul désir de se protéger dans l'exercice de leurs droits, s'engagent, pour le cas où (ce qu'à Dieu ne plaise!) la guerre viendrait à éclater, à considérer le traité de Paris comme ayant force pour régler, à la paix, la nature, l'étendue et les frontières de leurs possessions respectives.

Fait à Vienne, le 3 février 1815.

Signé : METTERNICH, TALLEYRAND, CASTLEREAGH.

ARTICLE SÉPARÉ.

Les rois de Bavière et de Hanovre et le souverain des Pays-Bas sont invités à accéder au traité recommandé au secret des parties contractantes.

(Les souverains désignés dans l'article séparé donnèrent leur assentiment à ce traité; de plus, le roi de Sardaigne le signa sur l'invitation de l'Autriche et de la France.)

ANNEXE N.

DÉCLARATION DES PUISSANCES SUR L'ABOLITION DE LA TRAITE DES NÈGRES.

Les plénipotentiaires des puissances qui ont signé le traité de Paris du 30 mai 1814 réunis en conférence,

Ayant pris en considération :

Que le commerce connu sous le nom de traite des nègres d'Afrique a été envisagé, par les hommes justes et éclairés de tous les temps, comme répugnant aux principes d'humanité et de morale universelle ;

Que les circonstances particulières auxquelles ce commerce a dû sa naissance, et la difficulté d'en interrompre brusquement le cours, ont pu couvrir jusqu'à un certain point ce qu'il y avait d'odieux dans sa conservation ; mais qu'enfin la voix publique s'est élevée dans tous les pays civilisés pour demander qu'il soit supprimé le plus tôt possible ;

Que depuis que le caractère et les détails de ce commerce ont été mieux connus, et les maux de toute espèce qui l'accompagnent complétement dévoilés, plusieurs des gouvernements européens ont pris en effet la résolution de le faire cesser, et que successivement toutes les puissances possédant des colonies dans différentes parties du monde ont reconnu, soit par des actes législatifs, soit par des traités et autres engagements formels, l'obligation et la nécessité de l'abolir ;

Que par un article séparé du dernier traité de Paris, la Grande-Bretagne et la France se sont engagées à réunir leurs efforts au congrès de Vienne, pour faire prononcer, par toutes les puissances de la chrétienté, l'abolition universelle et définitive de la traite des nègres ;

Que les plénipotentiaires rassemblés dans ce congrès ne sauraient mieux honorer leur mission, remplir leur devoir et manifester les principes qui guident leurs augustes souverains, qu'en travaillant à réaliser cet engagement, et en proclamant au nom de leurs souverains le vœu de mettre un terme à un fléau qui a si longtemps désolé l'Afrique, dégradé l'Europe et affligé l'humanité ;

Lesdits plénipotentiaires sont convenus d'ouvrir leurs délibérations sur les moyens d'accomplir un objet aussi salutaire par une déclaration solennelle des principes qui les ont dirigés dans ce travail.

En conséquence et dûment autorisés à cet acte par l'adhésion unanime de leurs cours respectives au principe énoncé dans ledit article séparé du traité de Paris, ils déclarent à la face de l'Europe que, regardant l'abolition universelle de la traite des nègres comme une mesure particulièrement digne de leur attention, conforme à l'esprit du siècle et aux principes généraux de leurs augustes souverains, ils sont animés du désir sincère de concourir à l'exécution la plus prompte et la plus efficace de cette mesure par tous les moyens à leur disposition, et d'agir dans l'emploi de ces moyens avec tout le zèle et toute la persévérance qu'ils doivent à une aussi grande et belle cause.

Trop instruits toutefois des sentiments de leurs souverains pour ne pas prévoir que, quelque honorable que soit leur but, ils ne le poursuivront pas sans de justes ménagements pour les intérêts, les habitudes et les préventions mêmes de leurs sujets, lesdits plénipotentiaires reconnaissent en même temps que cette déclaration générale ne saurait préjuger le terme que chaque puissance en particulier pourrait envisager comme le plus convenable pour l'abolition définitive du commerce des nègres. Par conséquent la détermination de l'époque où ce commerce doit universellement cesser sera un objet de négociations entre les puissances ; bien entendu que l'on ne négligera aucun moyen propre à en assurer et à en accélérer la marche, et que l'engagement réciproque contracté par la présente déclaration entre les souverains qui y ont pris part, ne sera considéré comme rempli qu'au moment où un succès complet aura couronné leurs efforts réunis.

En portant cette déclaration à la connaissance de l'Europe et de toutes les nations civilisées de la terre, lesdits plénipotentiaires se flattent d'engager tous les autres gouvernements, et notamment ceux qui, en abolissant la traite des nègres, ont manifesté déjà les mêmes sentiments, à les appuyer de leur suffrage dans une cause dont le triomphe final sera un des plus beaux monuments du siècle qui l'a embrassée et qui l'aura glorieusement terminée.

Vienne, le 8 février 1815.

(Suivent les signatures des plénipotentiaires au congrès.)

ANNEXE O.

ART. CXVIII. Les traités, conventions, déclarations, règlements et autres actes particuliers qui se trouvent annexés au présent acte, et nommément :

1° Le traité entre la Russie et l'Autriche, du 21 avril (3 mai) 1815 ;

2° Le traité entre la Russie et la Prusse, du 21 avril (3 mai) 1815 ;

3° Le traité additionnel relatif à Cracovie, entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, du 21 avril (3 mai) 1815 ;

4° Le traité entre la Prusse et la Saxe, du 18 mai 1815 ;

5° La déclaration du roi de Saxe sur les droits de la maison de Schœnbourg, du 18 mai 1815 ;

6° Le traité entre la Prusse et le Hanovre, du 29 mai 1815 ;

7° La convention entre la Prusse et le grand-duc de Saxe-Weimar, du 1er juin 1815 ;

8° La convention entre la Prusse et les duc et prince de Nassau, du 31 mai 1815 ;

9° L'acte sur la constitution fédérative de l'Allemagne, du 8 juin 1815 ;

10° Le traité entre le roi des Pays-Bas et la Prusse, l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, du 31 mai 1815 ;

11° La déclaration des puissances, sur les affaires de la confédération helvétique, du 20 mars, et l'acte d'accession de la diète, du 27 mai 1815 ;

12° Le protocole du 29 mars 1815, sur les cessions faites par le roi de Sardaigne au canton de Genève ;

13° Le traité entre le roi de Sardaigne, l'Autriche, la Russie, la Prusse et la France, du 20 mai 1815 ;

14° L'acte intitulé : *Conditions qui doivent servir de bases à la réunion des États de Gênes à ceux de Sa Majesté Sarde ;*

15° La déclaration des puissances, sur l'abolition de la traite des nègres, du 8 février 1815 ;

16° Les règlements pour la libre navigation des rivières ;

17° Le règlement sur le rang entre les agents diplomatiques ;

Sont considérés comme parties intégrantes des arrangements du congrès, et auront partout la même force et valeur que s'ils étaient insérés mot à mot dans le traité général.

ART. CXX. La langue française ayant été exclusivement employée dans toutes les copies du présent traité, il est reconnu par les puissances qui ont concouru à cet acte que l'emploi de cette langue ne tirera point à conséquence pour l'avenir, de sorte que chaque puissance se réserve d'adopter dans les négociations et conventions futures la langue dont elle s'est servie jusqu'ici dans ses relations diplomatiques, sans que le traité actuel puisse être cité comme exemple contraire aux usages établis.

ART. CXXI. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications seront échangées dans l'espace de six mois, par la cour de Portugal dans un an, ou plus tôt si faire se peut.

Il sera déposé à Vienne, aux archives de cour et d'État de S. M. I. et R. A., un exemplaire de ce traité général, pour servir dans le cas où l'une ou l'autre des cours de l'Europe pourrait juger convenable de consulter le texte original de cette pièce.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé cet acte, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Vienne, le 9 juin de l'an de grâce mil huit cent quinze.

Suivent les signatures, dans l'ordre alphabétique des cours :

Le prince de METTERNICH, le baron de WESSENBERG, le prince de TALLEYRAND, le duc de DALBERG, le comte ALEXIS DE NOAILLES, CLANCARTY, CATHCART, STEWART, L.-G., le comte de PALMELLA, ANTONIO DE SALDANHA DE GAMA, D. JOAQUIM LOBO DA SILVEIRA, le prince de HARDENBERG, le baron de HUMBOLDT, le comte de RASUMOWSKI, le comte de STACKELBERG, le comte de NESSELRODE, le comte CHARLES-AXEL DE LOWENHIELM, sauf la réservation faite aux articles 101, 102 et 104 du traité.)

RÈGLEMENT SUR LE RANG ENTRE LES AGENTS DIPLOMATIQUES.

Pour prévenir les embarras qui se sont souvent présentés, et qui pourraient naître encore des prétentions de préférence entre les différents agents diplomatiques, les plénipotentiaires des puissances signataires du traité de Paris sont convenus des articles qui suivent, et ils croient devoir inviter ceux des autres têtes couronnées à adopter le même règlement.

ART. I. Les envoyés diplomatiques sont partagés en trois classes : celle des ambassadeurs, légats ou nonces; celle des envoyés, ministres ou autres accrédités auprès des souverains; celle des chargés d'affaires, accrédités auprès des ministres chargés des affaires étrangères.

ART. II. Les ambassadeurs, légats ou nonces ont seuls le caractère représentatif.

ART. III. Les envoyés diplomatiques, en mission extraordinaire, n'ont à ce titre aucune supériorité de rang.

ART. IV. Les envoyés diplomatiques prendront rang entre eux, dans chaque classe, d'après la date de la notification officielle de leur arrivée.

Le présent règlement n'apportera aucune innovation relativement aux représentants du pape.

ART. V. Il sera déterminé dans chaque État un mode uniforme pour la réception des envoyés diplomatiques de chaque classe.

ART. VI. Les liens de parenté ou d'alliance de famille entre les cours ne donnent aucun rang à leurs envoyés diplomatiques. Il en est de même des alliances politiques.

ART. VII. Dans les actes ou traités entre plusieurs puissances qui admettent l'alternat, le sort décidera entre les ministres de l'ordre qui devra être suivi dans les signatures.

Le présent règlement est inséré au protocole des plénipotentiaires des huit puissances signataires du traité de Paris, dans la séance du 19 mars 1815.

ANNEXE P.

TRAITÉ DU 20 NOVEMBRE 1815.

Au nom de la Très-Sainte et Indivisible Trinité.

Les puissances alliées ayant, par leurs efforts réunis et par le succès de leurs armes, préservé la France et l'Europe des bouleversements dont elles étaient menacées par le dernier attentat de Napoléon Bonaparte, et par le système révolutionnaire reproduit en France pour faire réussir cet attentat; partageant aujourd'hui avec Sa Majesté Très-Chrétienne le désir de consolider, par le maintien inviolable de l'autorité royale et la remise en vigueur de la charte constitutionnelle, l'ordre de choses heureusement rétabli en France, ainsi que celui de ramener, entre la France et ses voisins, ces rapports de confiance et de bienveillance réciproques, que les funestes effets de la révolution et du système de conquête avaient troublés pendant si longtemps; persuadées que ce dernier but ne saurait être atteint que par un arrangement propre à leur assurer de justes indemnités pour le passé et des garanties solides pour l'avenir, ont pris en considération, de concert avec S. M. le roi de France, les moyens de réaliser cet arrangement; et ayant reconnu que l'indemnité due aux puissances ne pouvait être ni toute territoriale, ni toute pécuniaire, sans porter atteinte à l'un ou à l'autre des intérêts essentiels de la France, et qu'il serait plus convenable de combiner les deux modes, de manière à prévenir ces deux inconvénients, Leurs Majestés Impériales et Royales ont adopté cette base pour leurs transactions actuelles, et se trouvant également d'accord sur celle de la nécessité de conserver pendant un temps déterminé, dans les provinces frontières de France, un certain nombre de troupes alliées, elles sont convenues de réunir les différentes dispositions fondées sur ces bases, dans un traité définitif...

ART. I. Les frontières de la France seront telles qu'elles étaient en 1790, sauf les modifications de part et d'autre indiquées dans l'article présent.

1° Sur les frontières du Nord, la ligne de démarcation

restera telle que le traité de Paris l'avait fixée, jusque vis-à-vis de Quiévrain; de là elle suivra les anciennes limites des provinces belges, du ci-devant évêché de Liége et du duché de Bouillon, telles qu'elles étaient en 1790, en laissant les territoires enclavés de Philippeville et de Marienbourg, avec les places de ce nom, ainsi que tout le duché de Bouillon, hors des frontières de la France, depuis Villers près d'Orval (sur les confins du département des Ardennes et du grand-duché de Luxembourg), jusqu'à Perle; sur la chaussée qui conduit de Thionville à Trèves, la ligne restera telle qu'elle avait été désignée par le traité de Paris. De Perle elle passera par Langsdorff, Wallwich, Schardorf, Niederweiling, Pellweiler, tous ces endroits restant avec leurs banlieues à la France, jusqu'à Houvre, et suivra de là les anciennes limites du pays de Sarrebruck, en laissant Sarrelouis et le cours de la Sarre, avec les endroits situés à la droite de la ligne ci-dessus désignée et leurs banlieues hors des limites françaises. Des limites du pays de Sarrebruck, la ligne de démarcation sera la même qui sépare actuellement de l'Allemagne les départements de la Moselle et du Bas-Rhin, jusqu'à la Lauter, qui servira ensuite de frontière jusqu'à son embouchure dans le Rhin. Tout le territoire sur la rive gauche de la Lauter, y compris la place de Landau, fera partie de l'Allemagne; cependant la ville de Weissembourg, traversée par cette rivière, restera tout entière à la France, avec un rayon sur la rive gauche n'excédant pas mille toises...

2° A partir de l'embouchure de la Lauter, le long des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, du Doubs et du Jura, jusqu'au canton de Vaud, les frontières resteront comme elles ont été fixées par le traité de Paris. Le thalweg du Rhin formera la démarcation entre la France et les États de l'Allemagne: mais la propriété des îles, telle qu'elle sera fixée à la suite d'une nouvelle reconnaissance du cours de ce fleuve, restera immuable, quelques changements que subisse ce cours par la suite du temps. La moitié du pont entre Strasbourg et Kehl appartiendra à la France, et l'autre moitié au grand-duché de Bade.

3° Pour établir une communication directe entre le canton de Genève et la Suisse, la partie du pays de Gex bornée à l'est par le lac Léman, au midi par le territoire du canton de Genève, au nord par celui du canton de Vaud, à l'ouest par celui de la Versoy et par une ligne qui renferme les communes de Collex-Bossy et Meyrin, en laissant la commune de Ferney à la France, sera cédée à la confédération helvétique, pour être réunie au canton de Genève. La ligne des douanes françaises sera placée à l'ouest du Jura, de manière que tout le pays de Gex se trouve hors de cette ligne.

4° Des frontières du canton de Genève jusqu'à la Méditerranée, la ligne de démarcation sera celle qui, en 1790, séparait la France de la Savoie et du canton de Nice. Les rapports que le traité de Paris de 1814 avait établis entre la France et la principauté de Monaco cesseront à perpétuité, et les mêmes rapports existeront entre cette principauté et S. M. le roi de Sardaigne.

5° Tous les territoires et districts enclavés dans les limites du territoire français, telles qu'elles ont été déterminées par le présent article, resteront réunis à la France...

ART. II. Les places et districts qui, selon l'article précédent, ne doivent plus faire partie du territoire français, seront remis à la disposition des puissances alliées, et S. M. le roi de France renonce à perpétuité, pour elle, ses héritiers ou successeurs, aux droits de souveraineté et de propriété qu'elle a exercés jusqu'ici sur lesdites places et districts.

ART. III. Les fortifications d'Huningue ayant été constamment un objet d'inquiétude pour la ville de Bâle, les hautes parties contractantes, pour donner à la confédération helvétique une nouvelle preuve de leur bienveillance et de leur sollicitude, sont convenues entre elles de faire démolir les fortifications d'Huningue; et le gouvernement français s'engage, par le même motif, à ne les rétablir dans aucun temps, et à ne point les remplacer par d'autres fortifications à une distance moindre que trois lieues de la ville de Bâle.

La neutralité de la Suisse sera étendue au territoire qui se trouve au nord d'une ligne à tirer depuis Ugine, y compris cette ville, au midi du lac d'Annecy, par Faverge, jusqu'à Lecheraine, et de là au lac du Bourget jusqu'au Rhône, de la même manière qu'elle a été étendue aux provinces de Chablais et de Faucigny par l'article 92 de l'acte final du congrès de Vienne.

ART. IV. La partie pécuniaire de l'indemnité à fournir par la France aux puissances alliées est fixée à 700 millions de francs. Le mode, les termes et les garanties du payement de cette somme, seront réglés par une convention particulière, qui aura la même force et valeur que si elle était textuellement insérée au présent traité.

ART. V. L'état d'inquiétude et de fermentation dont, après tant de secousses violentes, et surtout après la dernière catastrophe, la France, malgré les intentions paternelles de son roi et les avantages assurés par la Charte constitutionnelle à toutes les classes de ses sujets, doit nécessairement se ressentir encore, exigeant, pour la sûreté des États voisins, des mesures de précaution et de garantie temporaires, il a été jugé indispensable de faire occuper pendant un certain temps, par un corps de troupes alliées, des positions militaires le long des frontières de la France, sous la réserve expresse que cette occupation ne portera aucun préjudice à la souveraineté de S. M. T. C., ni à l'état de possession tel qu'il est reconnu et confirmé par le présent traité.

Le nombre de ces troupes ne dépassera pas cent cinquante mille hommes. Le commandant en chef de cette armée sera nommé par les puissances alliées. Ce corps d'armée occupera les places de Condé, Valenciennes, Bouchain, Cambrai, le Quesnoy, Maubeuge, Landrecies, Avesnes, Rocroy, Givet avec Charlemont, Mézières, Sédan, Montmédy, Thionville, Longwy, Bitche et la tête de pont de Fort-Louis. L'entretien de l'armée destinée à ce service devant être fourni par la France, une convention spéciale réglera tout ce qui peut avoir rapport à cet objet. Cette convention, qui aura la même force et valeur que si elle était textuellement insérée dans le présent traité, réglera de même les relations de l'armée d'occupation avec les autorités civiles et militaires du pays.

Le *maximum* de la durée de cette occupation militaire est fixé à cinq ans. Elle peut finir avant ce terme, si, au bout de trois ans, les souverains alliés, après avoir, de

concert avec S. M. le roi de France, mûrement examiné la situation et les intérêts réciproques, et les progrès que le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité aura faits en France, s'accordent à reconnaître que les motifs qui les portaient à cette mesure ont cessé d'exister. Mais, quel que soit le résultat de cette délibération, toutes les places et positions occupées par les troupes alliées seront, au terme de cinq ans révolus, évacuées sans autre délai et remises à S. M. T. C. ou à ses héritiers et successeurs.

ART. VI. Les troupes étrangères, autres que celles qui feront partie de l'armée d'occupation, évacueront le territoire dans les termes fixés par l'article 9 de la convention militaire annexée au présent traité.

ART. VII. Dans tous les pays qui changeront de maître, tant en vertu du présent traité que des arrangements qui doivent être faits en conséquence, il sera accordé aux habitants naturels et étrangers, de quelque condition et nation qu'ils soient, un espace de six ans, à compter de l'échange des ratifications, pour disposer, s'ils le jugent convenable, de leurs propriétés et se retirer dans tel pays qu'il leur plaira de choisir.

ART. VIII. Toutes les dispositions du traité de Paris du 30 mai 1814 relatives aux pays cédés par ce traité, s'appliqueront également aux différents territoires et districts cédés par le présent traité.

ART. IX. Les hautes parties contractantes s'étant fait représenter les différentes réclamations provenant du fait de la non-exécution des articles 19 et suivants du traité du 30 mai 1814, ainsi que les articles additionnels de ce traité signés entre la France et la Grande-Bretagne, désirant de rendre plus efficaces les dispositions énoncées dans ces articles, et ayant à cet effet déterminé, par deux conventions séparées, la marche à suivre de part et d'autre pour l'exécution complète des articles susmentionnés, les deux dites conventions, telles qu'elles se trouvent jointes au présent traité, auront la même force et valeur que si elles y étaient textuellement insérées.

ART. X. Tous les prisonniers faits pendant les hostilités, de même que tous les otages qui peuvent avoir été enlevés ou donnés, seront rendus dans le plus court délai possible. Il en sera de même des prisonniers faits antérieurement au traité du 30 mai 1814, et qui n'auraient point encore été restitués.

ART. XI. Le traité de Paris du 30 mai 1814, et l'acte final du congrès du 9 juin 1815, sont confirmés et seront maintenus dans toutes celles de leurs dispositions qui n'auraient pas été modifiées par les clauses du présent traité.

ART. XII. Le présent traité, avec les conventions qui y sont jointes, sera ratifié en un seul acte, et les ratifications en seront échangées dans le terme de deux mois, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 20 novembre de l'an de grâce 1815.

Signé : RICHELIEU, CASTLEREAGH, WELLINGTON.

ARTICLE ADDITIONNEL.

Les hautes puissances contractantes, désirant sincèrement donner suite aux mesures dont elles se sont occupées au congrès de Vienne, relativement à l'abolition complète et universelle de la traite des nègres d'Afrique, et ayant déjà, chacune dans ses États, défendu sans restriction à leurs colonies et sujets toute part quelconque à ce trafic, s'engagent à réunir de nouveau leurs efforts pour assurer le succès final des principes qu'elles ont proclamés dans la déclaration du 4 février 1815, et à concerter, sans perte de temps, par leurs ministres aux cours de Paris et de Londres, les mesures les plus efficaces pour obtenir l'abolition entière et définitive d'un commerce aussi odieux et aussi hautement réprouvé par les lois de la religion et de la nature.

Le présent article additionnel aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot au traité de ce jour, etc.

Le même jour, dans le même lieu et au même moment, le même traité, ainsi que les conventions et articles y annexés, a été conclu entre la France et l'Autriche, entre la France et la Prusse, entre la France et la Russie.

Les annexes du traité du 20 novembre sont au nombre de quatre ; en voici les titres :

1° Convention conclue en conformité de l'article 4 du traité principal, et relative au payement de l'indemnité à fournir par la France aux puissances alliées.

2° Convention conclue en conformité de l'article 5 du traité principal, et relative à l'occupation d'une ligne militaire en France par une armée alliée.

3° Convention conclue en conformité de l'article 9 du traité principal, et relative à la liquidation des réclamations à la charge du gouvernement français.

4° Convention conclue en conformité de l'article 9 du traité principal, et relative à l'examen et à la liquidation des réclamations des sujets de Sa Majesté Britannique envers le gouvernement français.

ANNEXE Q.

SAINTE-ALLIANCE ENTRE LEURS MAJESTÉS L'EMPEREUR DE TOUTES LES RUSSIES, L'EMPEREUR D'AUTRICHE ET LE ROI DE PRUSSE, SIGNÉE A PARIS LE 14 (26) SEPTEMBRE 1815.

Au nom de la Très-Sainte et Indivisible Trinité.

LL. MM. l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, par suite des grands événements qui ont signalé en Europe le cours des trois dernières années, et principalement des bienfaits qu'il a plu à la divine Providence de répandre sur les États dont les gouvernements ont placé leur confiance et leur espoir en elle seule, ayant acquis la conviction intime qu'il est nécessaire d'asseoir la marche à adopter par les puissances dans leurs rapports mutuels sur les vérités sublimes que nous enseigne l'éternelle religion du Dieu sauveur ;

Déclarons solennellement que le présent acte n'a pour objet que de manifester à la face de l'univers leur détermination inébranlable, de ne prendre pour règle de leur conduite, soit dans l'administration de leurs États respectifs, soit dans leurs relations politiques avec tout autre gouvernement, que les préceptes de cette religion

sainte, préceptes de justice, de charité et de paix, qui, loin d'être uniquement applicables à la vie privée, doivent au contraire influer directement sur les résolutions des princes et guider toutes leurs démarches, comme étant le seul moyen de consolider les institutions humaines et de remédier à leurs imperfections.

En conséquence, Leurs Majestés sont convenues des articles suivants :

ART. I. Conformément aux paroles des Saintes Écritures, qui ordonnent à tous les hommes de se regarder comme frères, les trois monarques contractants demeureront unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble, et, se considérant comme compatriotes, ils se prêteront en toute occasion et en tout lieu assistance, aide et secours; se regardant envers leurs sujets et armées comme pères de famille, ils les dirigeront dans le même esprit de fraternité, dont ils sont animés pour protéger la religion, la paix et la justice.

ART. II. En conséquence, le seul principe en vigueur, soit entre lesdits gouvernements, soit entre leurs sujets, sera celui de se rendre réciproquement service, de se témoigner, par une bienveillance inaltérable, l'affection mutuelle dont ils doivent être animés, de ne se considérer tous que comme membres d'une même nation chrétienne, ces trois princes alliés ne s'envisageant eux-mêmes que comme délégués par la Providence pour gouverner trois branches d'une même famille, savoir : l'Autriche, la Prusse et la Russie, confessant ainsi que la nation chrétienne, dont eux et leurs peuples font partie, n'a réellement d'autre souverain que celui à qui seul appartient en propriété la puissance, parce qu'en lui seul se trouvent tous les trésors de l'amour, de la science et de la sagesse infinie, c'est-à-dire Dieu, notre divin Sauveur Jésus-Christ, le verbe du Très-Haut, la Parole de vie. Leurs Majestés recommandent en conséquence avec la plus tendre sollicitude à leurs peuples, comme unique moyen de jouir de cette paix qui naît de la bonne conscience et qui seule est durable, de se fortifier chaque jour davantage dans les principes et l'exercice des devoirs que le divin Sauveur a enseignés aux hommes.

ART. III. Toutes les puissances qui voudront solennellement avouer ces principes sacrés qui ont dicté le présent acte, et reconnaîtront combien il est important au bonheur des nations trop longtemps agitées que ces vérités exercent désormais sur les destinées humaines toute l'influence qui leur appartient, seront reçues avec autant d'empressement que d'affection dans cette sainte alliance.

Fait triple et signé à Paris, l'an de grâce 1815, le 14 (26) septembre.

FRANÇOIS.
FRÉDÉRIC-GUILLAUME.
ALEXANDRE.

MANIFESTE DE L'EMPEREUR DE RUSSIE EN PUBLIANT A SAINT-PÉTERSBOURG LA CONVENTION DU 26 SEPTEMBRE 1815, LE JOUR DE NOËL, 25 DÉCEMBRE 1815.

Nous, Alexandre Ier, empereur et autocrate de toutes les Russies, savoir faisons :

Ayant reconnu par l'expérience et des suites funestes pour le monde entier, qu'antérieurement les relations politiques entre les différentes puissances de l'Europe n'ont pas eu pour bases les véritables principes sur lesquels la sagesse divine a, dans la révélation, fondé la tranquillité et le bien-être des peuples, nous avons, conjointement avec LL. MM. l'empereur d'Autriche François Ier, et le roi de Prusse Frédéric-Guillaume, formé entre nous une alliance à laquelle les autres puissances sont aussi invitées d'accéder. Par cette alliance nous nous engageons mutuellement à adopter dans nos relations, soit entre nous, soit par nos sujets, comme le seul moyen propre à la consolider, le principe puisé dans la parole et la doctrine de notre Sauveur Jésus-Christ, qui a enseigné aux hommes qu'ils devaient vivre comme frères, non dans des dispositions d'inimitié et de vengeance, mais dans un esprit de paix et de charité. Nous prions le Très-Haut d'accorder à nos vœux sa bénédiction; puisse cette alliance sacrée entre toutes les puissances s'affermir pour leur bien-être général, et qu'aucune de celles qui sont unies avec toutes les autres n'ait la témérité de s'en détacher!

En conséquence nous joignons ici une copie de cette alliance, et nous ordonnons qu'elle soit publiée dans tous nos États, et lue dans les églises.

Pétersbourg, le jour de la naissance de notre Sauveur, le 25 décembre 1815.

ALEXANDRE.

CONVENTION ENTRE SA MAJESTÉ LE ROI DE FRANCE D'UNE PART, ET LEURS MAJESTÉS L'EMPEREUR D'AUTRICHE, L'EMPEREUR DE RUSSIE, LE ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE ET LE ROI DE PRUSSE D'AUTRE PART, CONCLUE A AIX-LA-CHAPELLE LE 9 OCTOBRE 1818.

Au nom de la Très-Sainte et Indivisible Trinité.

LL. MM. l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, s'étant rendus à Aix-la-Chapelle, et LL. MM. le roi de France et de Navarre, et le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne, y ayant envoyé leurs plénipotentiaires, les ministres des cinq cours se sont réunis en conférence, et le plénipotentiaire français ayant fait connaître que d'après l'état de la France et l'exécution fidèle du traité du 20 novembre 1815, Sa Majesté Très-Chrétienne désirait que l'occupation militaire stipulée par l'article 5 du même traité cessât le plus promptement possible, les ministres des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, après avoir, de concert avec ledit plénipotentiaire de France, mûrement examiné tout ce qui pouvait influer sur une décision aussi importante, ont déclaré que leurs souverains admettaient le principe de l'évacuation du territoire français à la fin de la troisième année, etc.

ART. I. Les troupes composant l'armée d'occupation seront retirées du territoire de France le 30 novembre prochain, ou plus tôt si faire se peut.

ART. II. Les places et forts que les susdites troupes occupent seront remis aux commissaires nommés à cet effet par Sa Majesté Très-Chrétienne, dans l'état où ils se trouvaient au moment de l'occupation, conformément à l'article 9 de la convention conclue en exécution de l'article 5 du traité du 20 novembre 1815.

Art. iii. La somme destinée à pourvoir à la solde, l'équipement, l'habillement des troupes de l'armée d'occupation, sera payée, dans tous les cas, jusqu'au 30 novembre, sur le même pied qu'elle l'a été depuis le 1er décembre 1815.

Art. iv. Tous les comptes entre la France et les puissances alliées ayant été réglés et arrêtés, la somme à payer par la France pour compléter l'exécution de l'article 4 du traité du 20 novembre 1815 est définitivement fixée à deux cent soixante-cinq millions de francs.

(Les articles v, vi, vii, sont relatifs à la manière dont sera acquittée la somme stipulée ci-dessus.)

Art. viii. La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées à Aix-la-Chapelle, dans le délai de quinze jours, ou plus tôt si faire se peut.

Fait à Aix-la-Chapelle, le neuf octobre de l'an de grâce mil huit cent dix-huit.

Richelieu.

Le prince de Metternich.

Des conventions semblables et particulières ont été signées, le même jour, entre le plénipotentiaire de France et lord Castlereagh et le duc de Wellington pour l'Angleterre, entre le plénipotentiaire de France et le prince de Hardenberg et le comte de Bernstorff pour la Prusse, entre le plénipotentiaire de France et le comte de Nesselrode et le comte Capo-d'Istrias pour la Russie.

Protocole signé a Aix-la-Chapelle le 15 novembre 1818.

Les ministres d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, à la suite de l'échange de la convention signée le 9 octobre, relativement à l'évacuation du territoire français par les troupes étrangères, se sont réunis en conférence pour prendre en considération les rapports qui, dans l'état actuel des choses, doivent s'établir entre la France et les puissances cosignataires du traité de paix du 20 novembre 1815; rapports qui, en assurant à la France la place qui lui appartient dans le système de l'Europe, la lieront étroitement aux vues pacifiques et bienveillantes que partagent tous les souverains, et consolideront ainsi la tranquillité générale.

Après avoir mûrement approfondi les principes conservateurs des grands intérêts qui constituent l'ordre des choses établi en Europe, sous les auspices de la Providence divine, moyennant le traité de Paris du 30 mai 1814, le recez de Vienne, et le traité de paix de l'année 1815, les cours signataires du présent acte ont unanimement reconnu et déclarent en conséquence :

1° Qu'elles sont fermement décidées à ne s'écarter, ni dans leurs relations mutuelles, ni dans celles qui les lient aux autres États, du principe d'union intime qui a présidé jusqu'ici à leurs rapports et intérêts communs; union devenue plus forte et indissoluble par les liens de fraternité chrétienne que les souverains ont formés entre eux;

2° Que cette union, d'autant plus réelle et durable, qu'elle ne tient à aucun intérêt isolé, à aucune combinaison momentanée, ne peut avoir pour objet que le maintien de la paix générale, fondé sur le respect religieux pour les engagements consignés dans les traités pour la totalité des droits qui en dérivent;

3° Que la France, associée aux autres puissances par la restauration du pouvoir monarchique légitime et constitutionnel, s'engage à concourir désormais au maintien et à l'affermissement d'un système qui a donné la paix à l'Europe, et qui seul peut en assurer la durée.

4° Que si, pour mieux atteindre le but ci-dessus énoncé, les puissances qui ont concouru au présent acte jugeaient nécessaire d'établir des réunions particulières, soit entre les augustes souverains eux-mêmes, soit entre leurs ministres et plénipotentiaires respectifs, pour y traiter en commun de leurs propres intérêts, autant qu'ils se rapportent à l'objet de leurs délibérations actuelles, l'époque et l'endroit de ces réunions seront chaque fois préalablement arrêtés au moyen de communications diplomatiques, et que, dans le cas où ces réunions auraient pour objet des affaires spécialement liées aux traités des autres États de l'Europe, elles n'auront lieu qu'à la suite d'une invitation formelle de la part de ceux de ces États que lesdites affaires concerneraient, et sous la réserve expresse de leur droit, d'y participer directement, ou par leurs plénipotentiaires;

5° Que les résolutions consignées au présent acte seront portées à la connaissance de toutes les cours européennes, par la déclaration ci-jointe, laquelle sera considérée comme sanctionnée par le protocole en faisant partie.

Fait quintuple et réciproquement échangé, en original, entre les cabinets signataires.

A Aix-la-Chapelle, le 15 novembre 1818.

Metternich, Richelieu, Castlereagh, Wellington, Bernstorff, Nesselrode, Capo-d'Istrias.

ANNEXE R.

Déclaration publiée a Vienne (13 février 1821).

Extrait.

.... Sa Majesté s'était rendue à Troppau, afin de délibérer avec ses augustes alliés sur une question de la plus haute importance, non-seulement pour la monarchie autrichienne, mais pour le salut commun de l'Europe. Ces délibérations ne laissèrent heureusement aucun doute sur la manière dont toutes les cours alliées envisageaient l'origine et le caractère de la révolution de Naples, et les dangers dont elle menaçait d'autres États.

Quant aux résolutions qu'exigeait un pareil état de choses, si des circonstances particulières d'un grand poids engagèrent le gouvernement britannique à ne pas partager celles des autres cours, et le cabinet de France à n'y accéder qu'avec des restrictions, l'empereur eut la satisfaction de se trouver entièrement d'accord sur toutes les questions avec les souverains de Russie et de l russe, et de se convaincre en même temps que les différences de position et de marche entre les puissances de l'Europe n'en amèneraient aucune dans les bases de

leur alliance et dans l'uniformité générale de leurs principes et de leurs vues.

Les souverains réunis à Troppau, décidés à ne pas reconnaître les changements que la force ou la révolte avaient opérés à Naples, et à faire cesser, par des efforts communs, les résultats de ces changements, n'en étaient pas moins animés du plus vif désir d'atteindre à ce but par des voies pacifiques, et avec tous les ménagements dus à un pays déchiré déjà par tant de convulsions et de calamités...

Dans l'ensemble des transactions qui viennent d'avoir lieu, les monarques alliés n'ont en vue que le salut des États qu'ils sont appelés à gouverner, et le repos du monde. C'est là tout le secret de leur politique. Aucune autre pensée, aucun autre intérêt, aucune autre question n'a trouvé place dans les délibérations de leurs cabinets. L'inviolabilité de tous les droits établis, l'indépendance de tous les gouvernements légitimes, l'intégrité de toutes leurs possessions : telles sont les bases dont leurs spéculations ne s'écarteront jamais.

Les monarques seraient au comble de leurs vœux, et amplement récompensés de leurs efforts, s'il était possible d'assurer sur les mêmes bases la tranquillité au sein des États, les droits des trônes, la vraie liberté et la prospérité des peuples, biens sans lesquels la paix extérieure elle-même ne saurait avoir ni prix ni durée. Ils béniraient le moment où, affranchis de toute autre sollicitude, ils pourraient exclusivement consacrer au bonheur de leurs sujets tout ce que le ciel leur a conféré de moyens et de pouvoir.

ANNEXE S.

DÉPÊCHE CIRCULAIRE ADRESSÉE AUX MINISTRES DE SA MAJESTÉ BRITANNIQUE PRÈS LES COURS ÉTRANGÈRES (BUREAU DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, 19 JANVIER 1821).

Monsieur, je n'aurais pas jugé nécessaire de vous faire aucune communication dans l'état actuel des discussions entamées à Troppau, et transférées à Laybach, sans une circulaire adressée par les cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, à leurs légations respectives, et qui, si le gouvernement de Sa Majesté ne s'expliquait pas à cet égard, pourrait donner lieu à des impressions très-erronées sur les sentiments précédents et actuels du gouvernement britannique. Il est donc devenu nécessaire de vous informer que le roi a jugé devoir refuser de prendre part aux mesures en question.

Ces mesures embrassent deux objets distincts : 1° la fixation de certains principes généraux destinés à régler à l'avenir la conduite politique des alliés dans les cas qui y sont indiqués ; 2° le mode proposé d'agir d'après ces principes, relativement aux affaires actuelles de Naples.

Le système de mesures proposé sur le premier point serait, s'il était l'objet d'une réciprocité d'action, diamétralement opposé aux lois fondamentales de la Grande-Bretagne. Mais, lors même que cette objection décisive n'existerait pas, le gouvernement britannique n'en jugerait pas moins que les principes qui servent de base à ces mesures ne peuvent être admis avec quelque sûreté comme système de loi entre les nations. Le gouvernement du roi pense que l'adoption de ces principes sanctionnerait inévitablement et pourrait amener par la suite, de la part de souverains moins bienveillants, une intervention dans les affaires intérieures des États, beaucoup plus fréquente et plus étendue que celle dont il est persuadé que les augustes personnages ont l'intention d'user, ou qui puisse se concilier avec l'intérêt général ou avec l'autorité réelle et la dignité de souverains indépendants. Le gouvernement de Sa Majesté ne croit pas que, d'après les traités existants, les alliés aient le droit d'assurer aucuns pouvoirs généraux de cette espèce, et il ne croit pas davantage qu'ils puissent s'arroger des pouvoirs aussi extraordinaires, en vertu d'aucune nouvelle transaction diplomatique entre les cours alliées, sans s'attribuer une suprématie incompatible avec les droits d'autres États ou même, en acquérant ces pouvoirs du consentement spécial desdits États, sans introduire en Europe un système fédératif, oppresseur, et qui, non-seulement serait inefficace dans son effet, mais encore pourrait avoir les plus graves inconvénients ..

Signé : CASTLEREAGH.

ANNEXE T.

DÉCLARATION PUBLIÉE, AU NOM DES COURS D'AUTRICHE, DE PRUSSE ET DE RUSSIE, LORS DE LA CLÔTURE DU CONGRÈS DE LAYBACH, LE 12 MAI 1821.

L'Europe connaît les motifs de la résolution prise par les souverains alliés d'étouffer les complots et de faire cesser les troubles qui menaçaient l'existence de cette paix générale dont le rétablissement a causé tant d'efforts et tant de sacrifices.

Au moment même où leur généreuse détermination s'accomplissait dans le royaume de Naples, une rébellion d'un genre plus odieux encore, s'il était possible, éclata dans le Piémont...

Le plan d'une subversion générale était tracé dans cette combinaison contre le repos des nations. Les conspirateurs du Piémont avaient leur rôle assigné, ils se sont hâtés de le remplir.

Le trône et l'État ont été trahis, les serments violés, l'honneur militaire méconnu, et l'oubli de tous les devoirs a bientôt amené le fléau de tous les désordres.

Partout le mal a présenté le même caractère, partout un même esprit dirigeait ces funestes révolutions.

Ne pouvant trouver de motif plausible pour les justifier, ni d'appui national pour les soutenir, c'est dans de fausses doctrines que les auteurs de ces bouleversements cherchent une apologie ; c'est sur de criminelles associations qu'ils fondent un plus criminel espoir. Pour eux, l'empire salutaire des lois est un joug qu'il faut briser. Ils renoncent aux sentiments qu'inspire le véritable amour de la patrie ; et, mettant à la place des devoirs connus, les prétextes arbitraires et indéfinis d'un changement universel dans les principes constitutifs de la

société, ils préparent au monde des calamités sans fin.

Les souverains alliés avaient reconnu les dangers de cette conspiration dans toute leur étendue; mais ils avaient pénétré en même temps la faiblesse réelle des conspirateurs à travers le voile des apparences et des déclamations. L'expérience a confirmé leurs pressentiments. La résistance que l'autorité légitime a rencontrée a été nulle, et le crime a disparu devant le glaive de la justice.

Ce n'est point à des causes accidentelles, ce n'est pas même aux hommes qui se sont si mal montrés le jour du combat, qu'on doit attribuer la facilité d'un tel succès. Il tient à un principe plus consolant et plus digne de considération.

La Providence a frappé de terreur des consciences aussi coupables; et l'improbation des peuples, dont les artisans de troubles avaient compromis le sort, leur a fait tomber les armes des mains.

Uniquement destinées à combattre et à réprimer la rébellion, les forces alliées, loin de soutenir aucun intérêt exclusif, sont venues au secours des peuples subjugués, et les peuples en ont considéré l'emploi comme un appui en faveur de leur liberté, et non comme une attaque contre leur indépendance. Dès lors la guerre a cessé; dès lors les États que la guerre avait atteints n'ont plus été que des États amis pour les puissances qui n'avaient jamais désiré que leur tranquillité et leur bien-être...

La justice et le désintéressement qui ont présidé aux délibérations des monarques alliés régleront toujours leur politique. A l'avenir, comme par le passé, elle aura toujours pour but la conservation de l'indépendance et des droits de chaque État, tels qu'ils sont reconnus et définis par les traités existants. Le résultat même d'un aussi dangereux mouvement sera encore, sous les auspices de la Providence, le raffermissement de la paix que les ennemis des peuples s'efforcent de détruire, et la consolidation d'un ordre de choses qui assurera aux nations leur repos et leur prospérité!

Pénétrés de ces sentiments, les souverains alliés, en fixant un terme aux conférences de Laybach, ont voulu annoncer au monde les principes qui les ont guidés. Ils sont décidés à ne jamais s'en écarter, et tous les amis du bien verront et trouveront constamment dans leur union une garantie assurée contre les tentatives des perturbateurs.

C'est dans ce but que Leurs Majestés Impériales et Royales ont ordonné à leurs plénipotentiaires de signer et de publier la présente déclaration.

Laybach, le 12 mai 1821.

Autriche, Metternich, baron de Vincent.
Prusse, Krusemarck.
Russie, Nesselrode, Capo-d'Istrias, Pozzo di Borgo.

FIN DU CONGRÈS DE VIENNE.

LES DIPLOMATES

ET

HOMMES D'ÉTAT EUROPÉENS.

Les onze nouvelles notices que je publie sur les hommes d'État et les diplomates européens, se rattachent plus spécialement à la politique active; sauf quelques noms propres qui expriment des systèmes éteints, les autres sont encore à l'œuvre dans les événements les plus vifs, les plus saillants de notre époque. C'est pour cela qu'il a fallu apporter une plus grande tempérance dans les jugements, une appréciation toujours calme et réfléchie sur des faits non encore accomplis dans toutes leurs conséquences.

En tête, je place lord Palmerston avec les deux parties de sa vie; la première obscure, toute de petits bruits et d'administration intérieure; la seconde, de diplomatie bruyante, remueuse sur tous les points de l'Europe; et aujourd'hui si profondément irritable qu'il serait difficile d'y trouver le calme nécessaire à un homme d'État.

Après lord Palmerston, M. Casimir Périer, chez qui se révèlent deux types, l'homme de la ferme volonté et l'esprit à vues très-limitées, né pour les circonstances et les dominant avec une puissante et honorable indignation. J'ai suivi l'histoire de la politique prussienne, dans les deux frères Guillaume et Alexandre de Humboldt. M. Decazes m'a paru l'esprit tempéré de la restauration, le système du juste-milieu, depuis essayé avec plus de bonheur. Dans la notice sur le cardinal Pacca, j'ai spécialement étudié l'admirable esprit de la papauté pour la résistance, comme dans la notice du cardinal Consalvi, je l'avais considéré dans ses tendances aux concessions. M. de Villèle est la tête largement pratique de la restauration, l'homme d'affaires du parti royaliste : nous vivons dans un temps si parfaitement impartial qu'on peut tout dire sur les hommes, l'éloge même de ceux que l'opinion a renversés avec le plus de bruit.

Le système autrichien, tour à tour si timide ou si osé, trouvera son histoire dans les vies politiques des comtes Kolowrat, Appony, Fiquelmont et Münch de Bellinghausen; le caractère si poli, si convenable de M. de Barante, sera mis en regard de ses ambassades de Turin et de Saint-Pétersbourg. Le comte de Toreno, si parfaitement espagnol, me donnera l'occasion de juger l'histoire des trente dernières années dans la Péninsule. Dans la notice sur les aides de camp Czernitscheff, Benckendorff et Orloff, je chercherai à pénétrer la pensée impériale, et à compléter ainsi les notions que j'ai données sur le comte de Nesselrode et le prince de Liéven. Enfin, j'ai osé aborder sans crainte le caractère du prince de Polignac, et le drame de sa vie si curieuse dans l'histoire de nos derniers temps.

Ce qui distinguera ce travail, je l'espère, c'est le courage des opinions qui s'éloignent du vulgarisme des systèmes admis sur les hommes et sur les choses. On ne sait pas tout le mal que nous fait cette ignorance de l'esprit des cabinets et des ministres qui les composent ou les dominent. Nous parlons de tout avec emportement et colère, de manière à laisser grand jeu à la

politique habile qui prépare des résultats. L'Europe étudie et agit ; nous, nous dédaignons les faits. Ce n'est certes pas la faute des hommes d'État en France ; eux savent beaucoup et bien, et s'ils n'agissent pas toujours, c'est qu'ils ne sont pas les maitres en présence de la presse et de la tribune ; le courage d'oser est la plus difficile des qualités de l'âme. Et certes, quand on connalt le mécanisme compliqué du gouvernement représentatif, il faut encore savoir gré au pouvoir d'avoir réalisé tant de choses depuis seize années, en face d'une opposition irritée et si profondément en dehors des principes européens.

LES DIPLOMATES

ET

HOMMES D'ÉTAT EUROPÉENS.

I

LORD VICOMTE PALMERSTON

HENRY JOHN TEMPLE.

Depuis l'époque de la restauration de 1814, si considérable dans l'histoire diplomatique du monde, il s'est formé en Angleterre une école dont on peut considérer M. Canning comme la source et le chef. Cette école n'est point whig, et elle a cessé d'être tory ; elle se distingue néanmoins par deux caractères particuliers : une certaine protection des principes libéraux et presque révolutionnaires (souvenir de 1823, quand M. Canning menaçait d'ouvrir l'*outre d'Éole* pour déchaîner les tempêtes); puis une antipathie vive, prononcée pour les grandeurs et la prépondérance de la France; en cela succédant aux traditions de M. Pitt. C'est à cette école qu'appartient le vicomte Palmerston, et en Angleterre où tout est tradition, suites et précédents, il est utile de remonter à l'origine et même à la famille du secrétaire d'État actuel des affaires étrangères, dont le caractère a souvent échappé à l'analyse.

Lord Palmerston ne descend point directement, comme on l'a dit, de sir William Temple (le ministre d'État, l'écrivain politique du règne de Charles II), il appartient seulement à une ligne collatérale de cette famille; s'il en possède quelque bien, c'est par l'heureux système des substitutions, ce principe si éminemment conservateur. Sir William Temple n'eut qu'un fils, sir John; sur celui-ci il existe deux particularités curieuses pour les chercheurs d'anecdotes. Sir John, longtemps secrétaire d'État de la guerre, avait épousé une Française, mademoiselle Duplessis Rambouillet; il avait d'elle deux filles. Un jour il prit à cet homme d'État, bizarre, excentrique, un si grand dégoût de la vie, qu'après avoir passé toute la matinée dans ses bureaux, il loua un bateau au bord de la Tamise; remontant quelque temps le grand fleuve, il se fit descendre à terre, et une demi-heure après les flots roulèrent son cadavre.

Après cette catastrophe, le chevalier Guillaume Temple devint le tuteur de ses petites-filles, nées Duplessis Rambouillet; et dans son testament, William Temple déclara qu'il leur laissait sa fortune, sous la condition expresse qu'elles n'épouseraient pas de Français. J'ai noté ce fait parce qu'il n'y a pas de petits incidents, en histoire, qui ne puissent expliquer souvent même une situation d'avenir. Je me souviens qu'ayant eu l'honneur de dîner avec lord Palmerston, je lui rappelai cette anecdote de la vie d'un de ses aïeux; il se la fit dire deux fois, l'écouta avec une grande curiosité; puis il l'expliqua moins par une cause politique que par quelques différends de famille qui avaient séparé mademoiselle Rambouillet de son beau-père. Tout ceci fut dit, du reste, en riant, avec convenance, et comme une toute vieille histoire,

au milieu des politesses et de la courtoisie de salon.

Le vicomte Palmerston est né le 20 octobre 1784, c'est-à-dire qu'il est déjà assez avancé dans la vie, bien que toute sa personne soit de la plus parfaite conservation, on dirait presque la jeunesse : son front, sa bouche, ses yeux, son cou, conservent une grande pureté de formes ; son sourire est fin, gracieux, un peu railleur, ses manières aisées et aristocratiques. Il appartient à une famille de naissance moyenne, et son père exerçait les fonctions d'*attorney* général pour l'Irlande. Certaines races en Angleterre sont vouées aux affaires publiques pour ainsi dire depuis leur origine ; c'est une union politique entre elles et l'État : heureuse condition d'un pays aristocratique, où la fortune, le nom, les services, les opinions même se substituent d'une manière permanente. Il est impossible en Angleterre de parler de l'éducation d'un homme politique, sans dire qu'il fit ses études au collége de Harrow, dont le souvenir était si cher à lord Byron, où il avait connu sir Hobhouse, son cher écuyer ; et où sir Robert Peel, le lourd et studieux enfant du riche manufacturier, servait un peu de martyr à ses camarades. Les études du jeune Temple furent ensuite terminées à Édimbourg et à Cambridge ; elles demeurèrent donc classiques comme toutes celles de l'aristocratie anglaise qui se destine au parlement.

Le père de lord Palmerston appartenait corps et âme au parti tory, et le jeune Henry John fut envoyé à la chambre des communes, sur la recommandation ministérielle, au moment où Pitt expirait au bruit du canon d'Austerlitz. Il parla peu, se consacra presque immédiatement à l'administration matérielle, et il obtint les fonctions de secrétaire de la guerre. C'est ici que, même en Angleterre, les écrivains sont tombés dans une étrange erreur, en confondant cette situation de lord Palmerston, simple secrétaire de la guerre, avec celle d'un ministre à portefeuille. Le secrétaire de la guerre n'a et n'exerce qu'une simple fonction de bureau ; il n'a nullement entrée au conseil ; c'est ce qu'on appelle en France un sous-secrétaire d'État. Cette position, le vicomte Palmerston l'occupa, à vingt-cinq ans, pendant les dernières guerres de l'empire et durant les premières années de la restauration ; fort obscur, parce qu'il n'avait aucune clientèle au parlement, et que sa parole était alors lente, difficile. Pour être un homme important en Angleterre, avec les formes de la constitution, il faut être nécessairement orateur disert, classique. Sous cette constitution, dominée par de puissantes races, la parole est la grande affaire (et pourtant les grandes affaires s'y font sans la parole) ; la majorité et la minorité n'y sont qu'un jeu d'opinions sous la main de certaines familles ; le gouvernement s'y déplace, il ne change jamais. Lord Palmerston se voua corps et âme au parti de M. Canning, et donna la démission de sa place de secrétaire de la guerre, avec M. Huskisson, son ami, lors de la combinaison de torys en 1829, sous le duc de Wellington. Tout l'ancien parti Canning se jeta dès lors dans l'opposition, non point en tant que whig, mais parce qu'il voyait les questions européennes dans un sens tout à fait opposé à celui de lord Wellington, l'antique école de Castlereagh. La vie politique de lord Palmerston jusqu'ici n'a rien de saillant et de considérable.

Toutefois, lorsque après la révolution de juillet lord Grey fut appelé à former un cabinet whig, il vit bien qu'il ne pouvait se passer de l'appui des anciens amis de Canning, et lord Palmerston fut désigné pour diriger le département des affaires étrangères : situation nouvelle qui devait considérablement grandir son existence politique au moment où les affaires de l'Europe allaient suivre une direction si particulière et si étrange dans l'histoire du droit public.

La position de lord Palmerston, en acceptant la direction de l'extérieur, était complexe. Comme élève et admirateur de Canning, lord Palmerston n'aimait pas, ne pouvait pas aimer de prédilection, le système d'alliance avec la France ; c'était pour lui tradition, habitude de vieille et longue date, qu'une répulsion innée pour nos grandeurs. Mais en même temps partisan du principe de la souveraineté du peuple (l'école, je le répète, des vents d'École de M. Canning), il ne pouvait pas séparer la cause anglaise de la révolution de 1830, qui d'ailleurs trouvait en Angleterre une immense popularité. Lord Palmerston eut désormais pour but de surveiller cette fougue première de l'esprit français, qui voulait se produire par la propagande ; il fallait le contenir, le diriger, et c'est ainsi qu'il se posa presque immédiatement vis-à-vis M. de Talleyrand. L'un et l'autre devaient bientôt se trouver aux prises, et cette lutte serait d'autant plus vive que les deux caractères étaient antipathiques. M. de Talleyrand était un esprit calme, personnel, si plein de lui qu'il laissait peu de place aux autres, à moins que ceux-ci n'eussent une position égale, exceptionnelle dans le monde politique par les traditions et l'expérience ; tels étaient, par exemple, le prince de Metternich, le duc de Wellington, le comte de Nesselrode, esprits européens ; et à ce point de vue, lord Palmerston n'était pas assez considérable aux yeux de M. de Talleyrand ; il lui devenait donc insupportable que lord Palmerston gardât dans ses manières,

dans ses formes, une certaine légèreté, affectée, railleuse, qui ne rendait pas assez d'hommages à l'expérience, à l'esprit, j'ai presque dit à la naissance souveraine de M. de Talleyrand, et le *ren que Dieu* des armoiries antiques du Périgord se montrait dans ses exigences traditionnelles.

Cependant le ministre et l'ambassadeur avaient des affaires à diriger en commun, des questions à résoudre; et comme les deux gouvernements devaient vivre d'intelligence et peu se séparer dans l'origine, il fallait bien que leurs représentants se fissent des concessions dans les formes. M. de Talleyrand et lord Palmerston se virent donc, sinon dans l'intimité, au moins pour les affaires d'ambassade au *Foreign Office;* comme politesse personnelle on se laissait mutuellement de simples cartes : point de ces intimités traduites en jeu de whist, point de ces causeries de nuit qui autorisaient la familiarité autour de M. de Talleyrand. La première question sérieusement engagée à Londres après 1830 fut celle de la Belgique, et lord Palmerston, avec sa facilité ordinaire, se fit sur ce point une théorie très-arrêtée : la fondation du royaume des Pays-Bas, mi-partie belge et hollandais, était essentiellement une idée des torys, une préoccupation fort chère au duc de Wellington, le généralissime de 1815; les liens les plus intimes unissaient la maison d'Orange à celle d'Angleterre. Le commerce anglais en Belgique faisait des bénéfices considérables, ce qui est un intérêt puissant toujours à ménager. Sans doute lord Palmerston, n'appartenant pas aux idées torys, voyait avec satisfaction se démolir l'œuvre du duc de Wellington, qu'il n'avait aucun intérêt à ménager; mais, Anglais avant tout, il ne pouvait pas laisser ces belles provinces aux mains de la France, et permettre qu'une simple parcelle d'autorité ou de commerce échappât à la domination anglaise. Il posa donc ce principe : La Belgique sera indépendante, c'est un fait acquis; désormais rattachée à l'Angleterre par un réseau de chemins de fer, elle deviendra un pays de transit et de passage; comme couronnement de cette œuvre, on placera sur le trône un prince intimement lié au parti whig, et conservant une dotation anglaise en sa personne. La pensée de lord Palmerston fut réalisée par les actes de la conférence de Londres, avec une persévérance qui fait honneur aux lumières politiques des hommes d'État. On modifiait de concert les actes du congrès de Vienne.

La question belge résolue, d'autres surgirent successivement : quel parti prendre dans la lutte violente entre les insurgés polonais et la Russie? Sur ce point la question s'engagea de nouveau entre l'idée politique et l'idée commerciale. Les whigs avaient toujours témoigné une certaine répugnance pour la Russie en tant que prépondérance européenne; les idées continentales appartenaient essentiellement aux torys : à Pétersbourg, lord Palmerston inspirait peu de confiance, et néanmoins les intérêts anglais étaient fortement rattachés au maintien de la paix et des relations industrielles avec la Russie. Le commerce de la Baltique était dans les mains des Anglais; chaque année plus de dix millions de livres sterling établissaient la balance commerciale entre les deux pays; l'on ne pouvait abandonner tout cela pour des idées enthousiastes et de petites répugnances. Tel fut l'objet de la mission de lord Durham, qui allait à Pétersbourg moins pour protester au nom de l'indépendance de la Pologne que pour régler la question commerciale de la Baltique et la difficulté flagrante de l'Orient.

J'ai besoin, avant de parler de la mission de lord Durham, de bien préciser la situation politique de lord Palmerston à l'égard des whigs. Je le répète, le secrétaire d'État du *Foreign-Office* appartenait à l'école de Canning, pour laquelle les whigs renforcés n'avaient aucune prédilection; lord Durham songeait lui-même à faire un ministère presque radical, et lord Palmerston serait essentiellement dépassé. Les torys n'en voulaient pas davantage, parce qu'ils avaient à leur tour leur ministre tout trouvé, le comte d'Aberdeen. Ajoutons qu'à cette époque lord Palmerston n'avait acquis aucune consistance dans le parlement; il n'avait ni clientèle, ni autorité par la parole, et aucun discours saillant ne l'avait distingué. Que fallait-il faire dès lors pour conquérir une puissance réelle dans le pays? s'identifier à l'honneur britannique jusqu'à la susceptibilité; il fallait se créer une popularité d'orgueil en acceptant les haines traditionnelles de l'Angleterre contre la France; en un mot, acquérir cette force, cette considération qui vient à un homme d'État lorsqu'il s'incarne à l'esprit national d'un peuple. Telle fut désormais la mission que se donna lord Palmerston, la carrière qu'il voulut s'ouvrir, et c'est ce qui le rendit insupportable à M. de Talleyrand; celui-ci le trouvait partout comme obstacle, comme résistance; c'était à tout propos des difficultés, des objections, des disputes de mots. Par ce moyen lord Palmerston, peu apprécié d'abord sur le continent, s'en rendit les cabinets favorables : on disait de lui que s'il pouvait aimer la révolution française, il n'aimait pas les intérêts français; et ce caractère développé fit toute sa popularité en Europe. On vit en lui un ennemi des grandeurs de la France.

Il est incontestable qu'à cette époque lord Pal-

merston était antipathique à lord Durham; ils se détestaient l'un l'autre, et la condition que le lord radical mettait à son adhésion au ministère Grey, c'était la sortie de son antagoniste des affaires. Il n'était pas moins insupportable aux torys, qui à ce moment, par une habile politique, cherchaient à se rapprocher de la France. Comment sortir de cette double lutte, si ce n'est en développant une activité immense et féconde? La supériorité de lord Palmerston consistait dans une grande improvisation d'idées politiques et commerciales; homme d'esprit au dernier point, imagination active et féconde, on rencontrait son action partout; sa diplomatie ne restait jamais paisible spectatrice: ainsi en Espagne, M. de Villiers (lord Clarendon) contrariait, depuis l'origine du testament de Ferdinand VII, M. de Rayneval et le système français; on disait bien que M. de Villiers agissait par lui-même et souvent contre ses instructions; mais comment se faisait-il alors que la même situation se produisît à Constantinople, où lord Ponsonby contrariait à son tour l'amiral Roussin? Ne disait-on pas aussi que lord Ponsonby agissait de son propre chef et au delà des ordres de lord Palmerston? Je crois que le ministre anglais avait deux langages, l'un intime avec ses propres agents; l'autre, officiel, public, avec l'ambassade de France à Londres et le cabinet des Tuileries. Ce fut un peu dans toutes les affaires l'esprit de lord Palmerston; il n'eut pas toujours une extrême franchise, ou si l'on aime mieux, il ne fut pas conséquent avec lui-même.

Cette situation fausse devint plus claire et plus explicite dans la question d'Orient, à l'occasion de laquelle lord Palmerston déploya un caractère de ténacité, de hardiesse, qui tenait sans doute au désir d'obtenir les applaudissements de l'Angleterre, même du parti tory. Lord Palmerston n'aimait pas le pacha d'Égypte; cette puissance qui s'entremettait sur la Méditerranée entre les établissements anglais de l'Inde et Malte, au moment où la navigation reprenait les voies antiques, lui était insupportable, et lord Palmerston disait avec ce ton léger qui est un peu le type particulier de sa conversation: « Je ne vois pas pourquoi l'Angleterre souffrirait que quelqu'un tînt la clef de ses magasins dans sa poche. » Ce quelqu'un était Méhémet-Ali.

Les tendances plus spéciales que le pacha paraissait avoir pour la France, les affections qu'il nous témoignait, en bien des circonstances, pour la navigation et le commerce, tout faisait dire à lord Palmerston qu'on devait abaisser la force et la volonté de Méhémet-Ali, devenues la force et la volonté de la France. Enfin, pour contrebalancer la puissance russe à Constantinople, l'Angleterre dut appuyer les démarches de lord Ponsonby, si favorables à la Porte Ottomane. On ne peut pas dire, à cette époque, que lord Palmerston se pose comme l'ennemi de la France; ce n'est pas là son idée: il a conçu un plan très-net et marche avec fermeté à son exécution. Il s'est dit: Si les prétentions du pacha d'Égypte sont admises, les Russes, en vertu de leur traité d'alliance avec la Porte Ottomane, marcheront dans l'Asie Mineure et offriront peut-être le second spectacle d'un camp établi en permanence sur le Bosphore. Ce résultat, il faut l'éviter à tout prix, et c'est pour cela que je dois offrir le concours de l'Angleterre à la Porte pour soumettre le pacha à des conditions raisonnables.»

Ici une nouvelle considération se présente à l'esprit de lord Palmerston. Le pacha d'Égypte a pour protectrice la France; si son système triomphe, c'est la France qui en profite; elle va devenir ainsi toute-puissante à Alexandrie, en Syrie, jusque sur le revers de l'Euphrate; il faut donc se placer de manière à empêcher cette double action, prêter la force anglaise à la Porte Ottomane, pour qu'elle n'ait pas exclusivement recours à la Russie; menacer le pacha de cette même force et de l'intervention anglaise, de manière à empêcher les Français de s'établir d'une façon trop complète à Alexandrie.

C'est ce qui fait que lord Palmerston accueillit avec tant d'empressement la démarche du baron de Brunow, qui vint lui faire quelques ouvertures au nom de la Russie, pour finir par un traité commun les affaires d'Orient. Lord Palmerston avait ce respect qu'ont les hommes d'État d'Angleterre pour les traités diplomatiques; quoique libéral, il appartenait comme Canning à l'école européenne, c'est-à-dire à cette réunion d'hommes qui considèrent les nations comme autant d'unités qui se rapprochent et se séparent en vertu de certaines idées ou de certains faits, mais qui, en tous les cas, respectent la parole donnée, les événements accomplis, surtout les traités signés. Lord Palmerston se mit d'accord avec M. Brunow sur le plan déjà ébauché à Pétersbourg pour lord Durham, c'est-à-dire la modification du traité d'Unkiar-Skelessi et la part territoriale qu'on devait faire au pacha d'Égypte; il parvint à s'entendre aussi sur le même point avec l'Autriche et la Prusse, et quand il fut maître de la question, il en parla plus hardiment au général Sébastiani d'abord, puis à M. de Bourqueney jusqu'à l'ambassade de M. Guizot. Ici s'élève un doute historique que j'ai cherché à éclaircir dans un autre livre (1), c'est de savoir si lord Palmerston manqua

(1) *L'Europe depuis l'avénement du roi Louis-Philippe.*

aux conditions de l'alliance, en ne donnant pas jour par jour connaissance à la France des progrès de la négociation? Sur ce point, j'ai consulté bien des documents; il me paraît en résulter que ce qui détermina lord Palmerston à hâter la signature du traité du 15 juillet, c'est qu'il avait appris les négociations étourdies que M. Thiers cherchait à faire prévaloir soit à Alexandrie, soit à Constantinople. Lord Palmerston savait bien tout ce qu'il y avait de suffisance et de légèreté politique dans la tête de M. Thiers; puisque la France cherchait à prendre une place à part, on la lui laissait libre, en signant sans elle un traité à quatre sur les affaires d'Orient. Les actions se mesurent généralement sur les hommes, et lord Palmerston n'agit dans les conditions d'une si grande fermeté militaire en Syrie, que parce qu'il avait devant lui M. Thiers, l'esprit le plus brouillon, le plus parleur, le moins résolu, qui remuerait tout pour aboutir à je ne sais quel résultat pusillanime; qui armerait 500,000 hommes, pour arriver à la note poltronne du 8 octobre, c'est-à-dire à la concession la plus complète, la plus absolue des points sur lesquels tout le monde était d'accord.

A cette époque on prêta beaucoup de mots à lord Palmerston, quelques-uns durs, impertinents; je crois qu'ils étaient dans son caractère et dans la connaissance parfaite qu'il avait de l'esprit du cabinet du mois de mars 1840; il avait joie de voir rager ce cabinet comme un grand enfant à chaque coup de canon tiré en Syrie; je crois qu'avec un ministère plus imposant, il ne se fut pas tant permis, parce qu'il y a toujours respect devant un pouvoir grave et une renommée austère. Malheureusement nul ne prenait au sérieux M. Thiers, ni ses menaces de guerre européenne; il irritait sans se faire craindre, ce qui est la plus mauvaise position pour un homme politique.

Aussi, dès que le ministère dont M. Thiers était le chef fut remplacé par une combinaison plus calme (celle du 29 octobre), le premier, le plus grand désir de lord Palmerston fut de voir la France rentrer dans ce concert européen. Ici ce n'était pas seulement un sentiment tout personnel qui le portait à cette démarche, à l'égard de M. Guizot, nouveau ministre des affaires étrangères, c'était encore la situation bien étudiée des intérêts anglais, la juste préoccupation des hommes d'État. Sans doute l'Angleterre avait pu se détacher un moment de la France sur une question spéciale, et se rapprocher de la Russie; mais une telle situation ne pouvait être permanente; elle était contraire à l'opinion publique, aux intérêts bien entendus des deux pays, qu'une tendance irrésistible devait toujours porter l'un vers l'autre. Les deux politiques eurent hâte de se replacer dans leurs conditions naturelles, et lord Palmerston put s'en féliciter en plein parlement. Il venait d'acquérir à ce moment une certaine ampleur d'homme d'État, par une situation populaire bonne en elle-même, car c'était lord Palmerston qui avait mené à droite fin, non-seulement la question d'Orient, mais encore la guerre de l'Inde et de la Chine; il y avait dans tout ceci un souvenir de l'école de Pitt et de Canning; les Anglais aiment à saluer ces deux noms.

Cette portion de force et de mérite venait exclusivement à lord Palmerston, sans rejaillir sur ses collègues; le ministère Melbourne, dont il faisait partie, commençait à être débordé par les radicaux d'une part, et par la tactique adroite et persévérante de sir Robert Peel, l'homme d'État bourgeois qui, peu à peu, gagnait les voix une à une, par ses idées d'économie, de tempérance, de modération. Sir Robert faisait alors un appel à tout ce qui laisse un pays dans des conditions médiocres, mais sûres et durables. Ces sortes d'esprits, par un travail patient, finissent toujours par triompher. Il y eut donc un vote contre lord Melbourne, une dissolution de parlement et une majorité pour les torys; toutefois pour les torys alors singulièrement posés, abdiquant leurs traditions, leur histoire, abaissant leur vieil étendard sous la bannière économique de sir Robert Peel.

Le duc de Wellington est un esprit sage et tempéré; si par ses opinions et ses antécédents il appartient à la haute aristocratie anglaise, par ses tendances, son caractère essentiellement de transaction, il se fait de la classe mitoyenne, et c'est ce qui explique l'extrême condescendance qui lui fit accepter une position de second ordre dans la combinaison du ministère de M. Peel; le noble duc se fit comme l'intermédiaire entre le ministre bourgeois et la haute aristocratie. Dès ce moment commença la singulière œuvre de sir Robert Peel; avec une entière abnégation de lui-même, de ses antécédents, de son histoire, sir Robert se prit à démolir les garanties de la vieille Angleterre; il fit plus dans le sens novateur que n'auraient fait les whigs les plus aventureux, et cette politique singulière, fort applaudie par les médiocrités, et que j'ai étudiée dans ma notice sur Robert Peel, dénatura, affaiblit considérablement l'ancienne attitude du parti tory. Or, la diplomatie du comte d'Aberdeen dut nécessairement s'en ressentir : la politique anglaise, à l'extérieur, cessa d'être dans les proportions hardies que lui avait données lord Palmerston. Le comte d'Aberdeen s'empressa de mettre une certaine tempérance dans les relations à l'extérieur, parce que sir Robert Peel exécutait

un plan de réforme et d'économie qui ne permettait plus rien de grandiose. Tous les États qui se réforment trop perdent leur énergie et leurs forces vis-à-vis l'étranger.

Dans cette situation, quelle devait être l'attitude de lord Palmerston, jeté en dehors des affaires? Il n'avait pas, comme membre du parlement, cette constance, cette clientèle, qui donnent une haute place aux Grey, aux Russell, parmi les whigs. Il avait donc peu d'amis, peu de ces commensaux de parlement qui grandissent un homme d'État en Angleterre, où la hiérarchie est comptée encore pour quelque chose. L'importance de lord Palmerston résulta donc de deux faits incontestables: son administration de 1840 avait amoureusement chatouillé l'honneur britannique; on y avait vu quelque chose qui ressemblait à l'ancienne attitude de Pitt et de Canning; des notes fermes au point de vue anglais, des expéditions conduites avec bonheur et résolution; les boulets britanniques rebondissant sur les murailles de Saint-Jean-d'Acre, en Asie, presque sur les confins de la Chine; et cette situation était bonne pour gagner la popularité anglaise; ensuite, soit que lord Palmerston eût acquis plus d'habitude de la parole, soit que le besoin de la défense et la grandeur des intérêts eussent aussi élevé son talent, lord Palmerston montra dans le parlement une ampleur d'idées et d'intelligence qu'on ne lui avait pas reconnue jusqu'alors. Il fit plusieurs beaux discours; en Angleterre, cette sorte de mérite est comptée, parce qu'il n'y a nul danger à être éloquent, les partis étant comptés d'avance. La lutte est toujours entre deux fractions d'aristocratie.

On put voir, dès ce moment, quelle serait la tactique de lord Palmerston; il n'attaqua jamais le comte d'Aberdeen et sir Robert Peel sur les affaires de l'intérieur: pourquoi l'aurait-il fait? Les torys marchaient avec autant de hardiesse dans les réformes que les whigs auraient pu le faire, et leur donnaient ainsi la sanction de leur repentir. M. Peel était devenu un réformateur de toutes choses, depuis le haut jusqu'au bas de l'échelle politique, un pénitent de son passé conservateur. Ce fut donc exclusivement sur la politique étrangère que lord Palmerston entreprit le comte d'Aberdeen. Cette politique, il ne la trouvait ni assez habile ni assez haute; lord Palmerston parlait avec toute l'autorité de son expérience et d'une récente gloriole pour les armes anglaises. Et qu'avait à lui opposer, de grandeur et de services, le comte d'Aberdeen?

Toutefois lord Palmerston savait que l'obstacle le plus vif à sa rentrée au gouvernement du pays, c'étaient les antipathies vives, intempérantes, qu'on lui supposait pour les idées et l'alliance française; cette alliance comptait un grand parti en Angleterre, et l'on craignait que sa simple présence au pouvoir ne devînt le signal de nouvelles méfiances. Cet obstacle, lord Palmerston dut chercher à le détruire par ses paroles au parlement, par ses communications intimes avec le comte de Sainte-Aulaire. Il voulut constater que ce qui s'était passé en 1840 n'était qu'un accident, qu'un malentendu dans une situation générale, et que la base exclusive et principale de toute la politique anglaise était l'union avec la France. Par cet aveu plusieurs fois répété, il dut s'attirer la confiance d'une certaine partie du parlement qui voulait conserver les liens intimes et rapprochés entre les deux pays.

A la fin de la session de 1845, lord Palmerston et tous les hommes de quelque portée en Angleterre déclaraient que la position du cabinet Peel-Wellington n'était plus tenable. Si Robert Peel s'aventurait avec son imperturbable sang-froid et sa folie remuante dans des réformes sans fin et des remaniements sans but, le duc de Wellington commençait à s'apercevoir que le temps était venu de s'arrêter; la vieille aristocratie d'État et d'Église menaçait de se séparer même de son chef, tandis que le parti d'O'Connell et des réformateurs, peu satisfait, appelait de nouvelles hardiesses dans les changements de la constitution anglaise. De cette situation complexe devait surgir nécessairement un vote de coalition contre M. Peel; les whigs, par la tendance des choses, devaient reprendre la direction des affaires, et avec eux lord Palmerston obtiendrait de nouveau le département du *Foreign Office* qu'il avait naguère cédé au comte d'Aberdeen. Mais pour que cette révolution dans le cabinet ne produisît pas dans les affaires extérieures une commotion brusque (le nom de lord Palmerston était un épouvantail pour certains esprits en France), le noble lord résolut un voyage à Paris, d'apparat et de bienveillante communication, sorte de témoignage qu'on ne voulait ni les froids rapports, ni la guerre; qu'on avait mal compris, en 1840, la nature des questions posées à Londres et la situation respective des États. En un mot, on voulait dire que si par un revirement parlementaire inévitable, lord Palmerston revenait aux affaires, il n'y aurait pas de changement notable dans la politique générale; ce que le comte d'Aberdeen avait voulu, lord Palmerston le voulait aussi. Tel fut l'objet et le but du voyage à Paris, dont chaque détail fut annoncé dans les journaux avec l'importance d'un événement politique.

C'était dans le mois d'avril, au moment où la session parlementaire en France était le plus vive et où cependant les esprits fatigués n'aspiraient

plus qu'au repos. Lord Palmerston choisit ce temps-là pour visiter Paris et ses salons politiques. En d'autres circonstances on ne l'eût peut-être pas aperçu; nombre d'illustrations du parlement anglais étaient passées à Paris, et M. Peel lui-même, sans laisser trace! Cette fois, lord Palmerston était plus qu'un homme politique, c'était un explorateur attentif qui venait voir et tâter le terrain pour organiser, j'ai presque dit justifier une administration nouvelle. Dans cette voie, lord Palmerston avait deux objets à remplir : effacer d'abord et peu à peu la première et mauvaise impression que jetait partout son nom propre; pour cela il se montrait aimable, abandonné, vif, causeur, et sa physionomie ouverte prêtait bien à ce rôle. Puis aux intimes, il exposait sa théorie de paix et de concorde avec la France, de manière à produire la plus favorable impression; il vit tout le monde, il accepta des invitations courtoises de manière à se révéler et à se produire. Avec notre laisser aller français, notre peu de rancune, nous nous montrâmes très-empressés autour de lui; on allait voir lord Palmerston, comme on accourait autour d'Ibrahim-Pacha; s'il ne dîna point aux Tuileries, c'est que les convenances s'y opposaient, tant que sir Robert Peel aurait le département des affaires étrangères. Mais lord Palmerston écrivit au roi une lettre fort convenable au sujet de l'horrible attentat de Lecomte, et avec ses respectueuses félicitations, il ajoutait quelques expressions politiques qui pouvaient faire pressentir la bonne position d'un nouveau cabinet vis-à-vis la France.

M. Thiers insista beaucoup pour voir lord Palmerston, et l'on ne s'explique que par l'étourderie de son caractère, cette persistance auprès de l'homme politique qui l'avait si impitoyablement raillé; lord Palmerston, avec bon goût, accepta cette abnégation, consentit à une promenade à cheval autour de ce mur d'octroi, œuvre du génie de M. Thiers, qui ne tarit pas sur la stratégie; on sait que telle est sa manie; il expliqua les plans de fortification et de campagne; il traça des lignes à ne plus finir; et lord Palmerston subit une promenade de cinq heures à cheval, autour de cet amas de pierres; il en riait encore le soir, autant que la fatigue pouvait le lui permettre. Cette grande journée lui laissa les plus magnifiques idées sur la portée politique d'un ministre qui, pour empêcher les Anglais de canonner Saint-Jean-d'Acre, bordait Paris d'une chemise en pierre municipale. Lord Palmerston, si railleur de sa nature, répétait avec cette accentuation anglaise dont il n'a pu se défaire : « M. Thiers vient de m'expliquer la campagne de Syrie et de me montrer les causes qui lui firent rappeler la flotte de l'amiral Lalande. » Presque partout lord Normanby accompagnait lord Palmerston, il causait mieux en français et avait tout à fait les manières d'un dandy, comme toute l'aristocratie anglaise qui se voue à la diplomatie et à la littérature.

A Paris, lord Palmerston voulut tout voir par lui-même, les établissements scientifiques, les chambres, le mécanisme de notre administration, les ateliers d'industrie, les manufactures, et à toutes choses il donna des éloges et manifesta sa surprise sur la grandeur et la puissance de la France, mettant dans tous ses propos, sans doute, un peu d'affectation enthousiaste pour caresser notre orgueil de nation (1).

Ce que lord Palmerston avait pressenti se réalisa à son retour à Londres. Sir R. Peel voyait bien que son cabinet ne pouvait plus aller; il avait beau se faire décerner des ovations par les manufacturiers des comtés et des villes d'industrie, c'en était fait de son pouvoir dès que le duc de Wellington lui retirait solennellement la protection que jusque-là il lui avait accordée. Le ministère subit des votes tellement douteux ou mécontents, qu'il fut obligé de donner sa démission; dès lors le triomphe des whigs fut complétement assuré. Ils s'étaient préparés avec sollicitude à former une administration politique.

Dans la circonstance d'un nouvel avénement au pouvoir, lord Palmerston dut se faire des idées nettes de sa position personnelle et de la politique générale de son pays. Des changements notables s'étaient opérés dans la direction et l'attitude des partis : depuis quelques années, les dénominations de *whig* et de *tory* avaient perdu beaucoup de leur valeur et de leur distinction sociale; ces deux écoles, qui autrefois étaient séparées d'une façon absolue, maintenant allaient se rapprocher et presque se confondre, pour préparer le triomphe d'un système de transaction. Il y a dix ans encore, un changement ministériel était une modification entière de système; on allait dans un sens ou dans un autre d'une façon nette avec le caractère tranché de l'école Grey ou de l'école Castlereagh. Je crois que les hommes d'État d'Angleterre ne voient plus ainsi les questions : sir Robert Peel a marché plus avant dans la doctrine des whigs que ne le fera John Russell lui-même, et lord Palmerston, dans la politique étrangère, a montré, en 1840, toute la fierté, toute la hauteur des vieux torys;

(1) Il fut accompagné dans ses visites par un des membres les plus instruits de l'Académie des sciences, avec qui un séjour commun à Rome m'a lié, M. Dufresnoi, esprit si distingué et si aimable.

d'où il résulte qu'il ne faut pas désormais attacher à un changement de ministère la signification tranchée qu'on y mettait autrefois.

Cette circonstance est heureuse à noter; elle résulte de ce que sur les questions sociales, tous les partis sont à peu près d'accord en Angleterre; les luttes sont attiédies; les convictions moins absolues; tous les partis veulent marcher vers la liberté religieuse et la liberté civile, effacer les traces vieillies du despotisme protestant; sauf pour quelques entêtés, la voie est largement ouverte.

Il ne s'agit plus maintenant que de résoudre les questions pratiques de propriété et de gouvernement. Autour de nous tourbillonne un mouvement qui emporte les esprits vers un avenir inconnu et mystérieux; la puissance anglaise est parvenue à un degré de grandeur incomparable dans l'Inde, dans la Chine, dans l'Amérique; le prolétariat est le seul danger qui la menace: s'occuper des classes laborieuses, c'est sa mission et son devoir. Ces questions lui restent à résoudre, parce que la civilisation moderne, toute brodée d'or et de pierreries, cache sous son manteau splendide une vermine qui la dévore, et je crois que, sous ce point de vue, l'idée de corporation chrétienne dans les conditions de secours et d'égalité, pourra seule résoudre ce problème si difficile d'organisation et de prospérité publique.

Le défaut de lord Palmerston est de ne point assez s'occuper de ces questions intérieures, dans lesquelles M. Peel s'était peut-être trop absorbé; lord Palmerston s'agite avec pétulance au milieu des cabinets, lorsque le premier besoin de tous ces cabinets est de demeurer en repos. Son caractère irascible se préoccupe de certains incidents qui ne sont pas des affaires capitales pour l'Europe, qui n'a que faire de ses emportements. De là ses fautes dans la question des mariages espagnols. Nous savons bien que dans cette affaire il y a plus de lord Clarendon que de lord Palmerston; mais, en toute hypothèse, la mauvaise humeur s'est montrée; le ministre n'a point assez vu le sens réel de la question; il s'est laissé entraîner aux vieux ressentiments du parti Pitt contre la maison de Bourbon et la France. De ce que les plans caressés par l'imagination de quelques-uns n'ont pas réussi, est-ce un motif pour se laisser aller à une colère publique? En quoi lord Palmerston s'est trompé en cette circonstance, le voici: c'est qu'il s'est imaginé qu'il ferait reculer la France, dans une question où la justice et le droit étaient pour nous. S'il a réussi dans sa politique en 1840, c'est, il faut le dire, que la question était mal engagée. On avait un ministère brouillon qui avait fait trop de bruit pour ne pas reculer ensuite faiblement; on s'était posé en fanfaron, on dut finir en couard, comme les faux braves dans un duel. L'Europe ensuite, qui voyait la question s'agiter brûlante sur le terrain de la propagande, avait besoin de donner une leçon aux révolutionnaires, et c'est pourquoi les cabinets prêtèrent aide à lord Palmerston et à la politique anglaise.

Aujourd'hui, à l'occasion des mariages espagnols, la France, s'étant appuyée sur la justice et le droit, a dû tenir un langage ferme, modéré; une fois cette attitude prise, elle devait s'y tenir, ne pas reculer, parce qu'elle n'avait pas avancé au delà des limites; comme elle était dans le sens des traités, dans la politique de tradition, toutes les exigences de lord Palmerston étaient sans motif et sans portée; elles sont restées sans résultat. La vie ministérielle de lord Palmerston s'est donc compromise par ses irritations sur les mariages espagnols, et cette colère l'aveugle à ce point que les questions capitales ne sont plus pour lui que des accessoires: au congrès de Vienne, en 1814 et 1815, lord Castlereagh, le duc de Wellington, firent leur préoccupation diplomatique de la nationalité polonaise. Tout convergea vers ce résultat; l'Angleterre se liait à la France, et les deux cabinets agissaient en commun pour constituer une barrière à l'influence russe. Aujourd'hui rien de semblable; lord Palmerston dans son amour-propre blessé se contente d'une légère et impuissante protestation pour le fond et la forme. Il s'isole, et cela parce qu'il garde au cœur ce qu'il appelle un manque de procédés; il voit à travers le prisme d'une politique qui n'a même pas la grandeur de la question de 1840.

Une telle attitude, dans ce qu'elle a d'étroit et de personnel, pourra porter malheur à la fortune ministérielle de lord Palmerston. Une situation hostile avec la France n'est pas populaire en Angleterre; le peuple anglais, qui a toujours l'admirable instinct de ses nécessités politiques, pense d'abord à ses plaies intérieures et profondes; il faut les calmer, sinon les guérir, et pour cela il faut la paix. On ne peut même expliquer que par cette nécessité impérative sa récente condescendance pour les prétentions des Américains: s'il était une circonstance où il fallût déployer l'étendard de la vieille Angleterre, c'était alors qu'on l'outrageait d'une façon si publique en rejetant son ultimatum, et cependant rien n'a été fait. D'où vient tant de fierté pour une petite question? Est-ce qu'on s'imagine faire peur et tout obtenir? Je pense que lord Palmerston a méconnu toute la force qui résulte de la conscience du droit et de la justice; quand on marche à l'étourdie, on recule; quand on est dans le vrai on persiste, pensant bien qu'une

nation même rivale revient à de meilleurs sentiments quand elle s'aperçoit qu'on n'a ni intérêt ni prétexte dans une querelle d'amour-propre, vieille comme le traité d'Utrecht et la guerre de succession.

De cette fausse attitude prise par lord Palmerston, il pourra résulter quelque vote fâcheux pour lui dans un parlement préoccupé des misères de l'Irlande; mais, si ce vote arrive, lord Palmerston peut être sûr que ce résultat n'aura pas été amené par l'influence, j'ai presque dit par le désir des hommes d'État en France, qui espèrent plus encore un changement de pensée qu'une révolution ministérielle dans le cabinet. Il est impossible qu'un esprit de la portée de lord Palmerston résume la politique d'un grand peuple dans une question de colère.

II

CASIMIR PÉRIER.

Il y a, dans les hommes politiques appelés à gouverner les États, certains caractères que j'appellerai de circonstances, âmes et cœurs appropriés à une situation spéciale; et en dehors de cette situation et de ces circonstances pour lesquelles ils sont admirables, esprits étroits, têtus, sans intelligence du passé, sans prévoyance de l'avenir; Dieu veut souvent qu'ils vivent et qu'ils meurent en quelque sorte avec le temps pour lequel ils sont faits.

Je ne sache personne qui dans une certaine limite d'idées ait rendu plus de services que M. Casimir Périer, dont le nom représente encore pour nous la pensée de répression et de fermeté, à une époque où elle était un besoin si puissant pour le pays. Et pourtant rien de plus limité que cet esprit, rien de plus atrabilaire, de plus en dehors de ces connaissances larges et fécondes qui constituent les hommes d'État. Certes, M. Casimir Périer consacra toutes les forces de sa parole et de sa volonté à reconstituer l'ordre social, et à ce point de vue il rendit un incommensurable service à la France, livrée à l'anarchie et à la désorganisation. Mais en dehors de ces belles inspirations de la colère contre le mal, M. Casimir Périer n'était plus qu'un homme fort vulgaire; il connaissait imparfaitement les besoins moraux des sociétés, le but définitif qu'elles doivent se proposer, et peut-être eût-il été déplacé dans la tendance d'idées monarchiques qui devait suivre la première répression brute de l'insurrection et de l'émeute. Qui sait même? M. Périer eût fait de l'opposition aux lois de septembre, et il siégerait à côté de ceux qui soutiennent l'absurde maxime « que le roi règne et ne gouverne pas. » Il serait aussi arriéré que le centre gauche dans sa vie ministérielle.

C'est parce que ces idées sur le caractère de M. Casimir Périer ne sont pas absolument acceptées, que je dois procéder avec une grande modération et une certaine lenteur d'examen dans la vie entière de M. Périer. Cette vie se divise en plusieurs périodes bien distinctes, bien séparées et souvent très-contradictoires. M. Casimir Périer appartenait à l'ancienne province du Dauphiné, si remuante, si active, dans les premiers jours de la révolution française; car l'esprit des montagnes est de sa nature impétueux, ardent; il était né le 21 octobre 1777, non loin de ce fameux château de Vizille, où furent balbutiées les premières paroles de résistance en 1788. Les traditions sur ce berceau agité se conservaient religieusement dans la famille Périer, une des plus honorables et des plus respectées de la province. Son père Claude Périer, à la tête d'une fortune considérable, l'avait conquise par l'activité de son industrie, et deux ans avant la révolution de 1789 il avait précisément acheté du duc de Villeroi ce château de Vizille qui devait retentir des premiers éclats populaires; l'agitation fut grande, et bientôt, sous la terreur de 1793, Claude Périer fut obligé de quitter lui-même le Dauphiné.

Casimir son fils était au collége de l'Oratoire à Lyon lors de ces événements; il avait quatorze ans; il ne faut jamais oublier que les oratoriens surtout préparèrent cette génération constitutionnelle qui se montra dans les premières assemblées; les oratoriens faisaient du jansénisme, et c'était alors l'esprit d'opposition. Les terribles orages de cette époque engagèrent la famille Périer à venir s'établir à Paris, et le jeune Casimir suivit ses parents, assistant ainsi à ce spectacle d'anarchie et de violence qui marqua la terreur. Claude son père, tout en restant à l'écart de la révolution, avait admirablement spéculé sur les assignats et les biens nationaux; sa fortune s'était accrue. La conscription de vingt ans fit enrôler M. Casimir Périer dans l'armée d'Italie, où il servit comme adjoint au génie, poste où l'avait porté son éducation plus avancée que celle des officiers de cette époque; alors on recherchait les jeunes hommes de quelque instruction. M. Périer ne resta à l'armée que deux ans (l'espace d'une campagne), suffisamment pour prendre quelque chose de cette énergie, de ce courage qui jamais ne lui manquèrent dans les circonstances décisives. Sous

le consulat il fonda, de concert avec son frère Antoine-Scipion, une maison de banque, circonstance qui domina désormais la vie politique de M. Casimir Périer. L'esprit du banquier suppose plusieurs conditions, un besoin de régularité, d'ordre, qui ne permet aucun trouble, aucune perturbation dans la marche régulière des affaires; puis une certaine inflexibilité de cœur qui ne comprend pas les concessions aux nobles choses, aux idées de martyre et de dévouement. Dans la banque, tout se solde par des chiffres. La tendance de la banque est de faire de la vie d'un homme une sorte de mécanisme régulier où les sentiments exaltés n'ont que très-peu de place, les affections peu de prise: tout est addition ou soustraction; mais, je le répète, il y a haine du désordre et des troubles publics. La banque a besoin de la quiétude des intérêts, qui n'arrive qu'avec l'extrême sentiment de l'ordre, et c'est déjà admirable dans la gestion des sociétés. Cela fait qu'un gouvernement de banquiers a son bien et son mal; sous leurs mains une société ne périt pas matériellement, mais quelquefois elle dégénère et se dégrade. Sans le sentiment de la vie morale d'un pays, ce n'est plus qu'un grand agioteur d'or et d'argent.

Sous l'empire de Napoléon, la maison Périer fit beaucoup d'affaires, réalisa des bénéfices considérables; toutefois la puissance et le développement de cette maison ne commencèrent qu'à la restauration de 1814. La paix, le mouvement industriel, d'heureuses spéculations, conduites avec une haute habileté par M. Casimir Périer, l'emploi sévère du crédit, donnèrent à sa banque un éclat qu'elle n'avait point encore sous Napoléon. Pendant le règne de l'empereur, en effet, la banque n'avait pas le pouvoir et la splendeur d'aujourd'hui. Napoléon, qui avait dans sa personne quelque chose du moyen âge féodal à la façon de Charlemagne, haïssait un peu les banquiers comme les barons haïssaient les juifs; il avait sa raison de popularité historique; il procédait par avanies contre le crédit, et c'est ce qui faisait qu'avec les richesses les plus considérables, enfouies aux Tuileries, et le revenu le plus certain, l'empereur n'aurait pas trouvé l'emprunt de quelques millions; les banquiers et les avocats étaient, à ses yeux, des agioteurs et des bavards; il ne sortait pas de cette alternative. La restauration eut d'autres besoins et, par conséquent, d'autres idées; comme elle voulait mettre de l'ordre et la plus scrupuleuse probité dans l'acquittement de toutes ses dettes, elle eut recours à la banque, elle l'honora, l'éleva. Ceci explique en grande partie les fortunes colossales qui se firent de 1814 à 1817.

La maison Périer profita de cet heureux changement dans la tendance des idées, et bientôt elle monta au premier rang; M. Casimir Périer, avec les sentiments d'une haute et rigide probité, et d'une dureté inflexible, joignait une grande justesse d'esprit, une habile appréciation du bon et du mauvais côté des affaires; il spécula beaucoup et heureusement; on le voit, dès 1817, au sommet des capitalistes qui s'occupent du crédit public et des emprunts après la crise de l'invasion étrangère. M. Casimir Périer, qui appartenait par goût, par caractère et par orgueil, à la classe moyenne, se montra dès ce moment inquiet, vivement enclin à l'esprit d'opposition: voilà pourquoi la restauration avait donné l'essor à une autre aristocratie; j'entends parler de l'esprit gentilhomme, qui différait essentiellement des goûts de la banque. Sous l'empire, on avait affaire à des sabreurs; respect donc à la force, et la banque ne murmurait pas le moindre mot! sous la restauration, on avait affaire à une caste polie, tenant son rang de dignité et d'honneur; vieux noms, traditions antiques, blasons du temps passé, et tout cela blessait les fortunes nouvelles, qui s'étaient aussi armoriées: derrière le comptoir des banquiers, il y avait même des princesses de fraîche date, orgueilleuses et susceptibles; la banque donc se jeta dans l'opposition, parce qu'elle était riche, puissante, et en même temps jalouse de ces illustrations qui se proclamaient elles seules, sans avoir les moyens matériels de se faire respecter ou obéir. La fierté fut pour beaucoup dans l'opposition politique de M. Casimir Périer. Lui qui, plus tard, poursuivait, avec une juste colère et un dédain réfléchi, les écrivains de journaux, commença sa vie par faire des brochures; il n'est pas d'existence politique sans un peu ou beaucoup d'écritures; c'est notre pente à tous. Ces brochures portèrent, il est vrai, sur la spécialité de ses études, c'est-à-dire sur les finances et les emprunts; que nous importe? La folie des cent jours, cette conspiration de caporaux et de jacobins mécontents, avait coûté à notre pauvre France plus d'un milliard; les étrangers étaient à Paris, exigeant des contributions de guerre, et force était bien au gouvernement de songer à la libération du territoire par l'emprunt et l'impôt. De là cette nécessité d'un budget plus considérable et d'un système de crédit largement conçu; à cette œuvre s'était consacré le ministre des finances d'alors, M. Corvetto.

Il faut attribuer à cette première et jeune fougue d'opposition les idées singulières qui, en matière de finance, préoccupèrent alors M. Casimir Périer. A ce temps de la restauration, personne n'était à sa place; le système représentatif avait donné la

popularité au parti libéral, et le pouvoir aux royalistes. De là cette majorité qui devait venir nécessairement à la gauche, et M. Casimir Périer, à la suite de ses brochures financières, fut porté au collége électoral de Paris; et le député put dès lors proclamer à la tribune les principes et les idées d'économie politique qu'il avait développés dans ses brochures.

On s'étonne (quand on examine depuis la vie sérieuse et forte du ministre de 1831) de voir les étranges maximes que, même dans les matières de finances, M. Casimir Périer alors exprima à la tribune : ainsi, lorsqu'il s'agit d'acquitter l'effrayante contribution de guerre que les cent jours nous avaient imposée, M. Périer, qui savait bien l'impuissance où se trouvaient les seuls capitalistes français de réaliser un emprunt, repoussa le concours de M. Baring et des banquiers étrangers, qui, par un simple revirement de fonds, s'offraient de souscrire la dette. S'imagine-t-on par exemple que M. Périer, si sérieux depuis, proposait de faire souscrire de petits coupons d'obligations par tous les citoyens français, afin de réaliser les 700 millions imposés par l'étranger; tandis que l'expérience a prouvé (et on l'a vu depuis en 1831 et 1832) que ces souscriptions de rentes volontaires, même au milieu de l'enthousiasme, n'avaient jamais pu s'élever au delà de 30 millions. Un emprunt régulier appelle dans un mois les masses de numéraire de toute l'Europe. Mais alors les choses les plus étranges, pourvu qu'elles fussent dirigées contre le gouvernement établi, étaient accueillies, saluées avec enthousiasme!

L'opposition de gauche, à laquelle appartenait M. Casimir Périer, se divisait en deux fractions bien distinctes. L'une, agitatrice, conspirait hautement contre le principe que la restauration avait fait triompher en 1814, et celle-ci se plaçait sous la direction de MM. de la Fayette, Voyer d'Argenson, Manuel; l'autre voulait la réalisation pacifique des principes de 1789, par le mouvement naturel des institutions, sans violence, sans trahison, et je dois dire, à l'honneur de M. Périer, comme à celui du général Foy, que ces deux honorables caractères appartenaient à cette partie saine et respectable de l'opposition de gauche; ce qui n'empêchait pas M. Périer d'être l'un des adversaires les plus considérables du gouvernement établi.

Ce caractère irascible se trouve engagé dans une voie singulière à l'époque où le gouvernement, averti par le double fait de l'élection de M. Grégoire et de l'horrible assassinat de M. le duc de Berry, veut revenir sur le principe de la loi électorale. M. Casimir Périer monte à la tribune à chaque instant; il ne voit pas que l'émeute gronde, que la société est en péril; lui, qui fut plus tard l'homme de gouvernement et de force, se fait l'écho des mille calomnies que l'on prodigue au pouvoir. Si la main ferme et prudente du maréchal Macdonald fait mouvoir des masses de troupes dans les rues, afin de réprimer le désordre et l'émeute, c'est un sujet de plainte et d'ardents reproches de M. Périer à la tribune. « La représentation est entourée de soldats, s'écrie-t-il, on ne délibère plus librement. » Telles sont les clameurs que pousse l'opposition de gauche, et M. Casimir Périer s'y mêle d'une manière vive, saccadée, impétueuse. Quand M. de Serres, un des ministres les plus honorables, dénonce les complots des sociétés secrètes, les menées des factieux, comme plus tard le fit, en 1832, M. Casimir Périer lui-même, celui-ci s'écrie : « Nos têtes vous font-elles obstacle, faites-les tomber, mais que ce soit devant la loi (1). » Eh! mon Dieu! M. Casimir Périer savait bien que la restauration n'avait ni la force ni la volonté de faire tomber les têtes des députés de la gauche, et ils avaient sur ce point toute impunité d'action et de paroles. Il y avait un comité directeur, des affiliations de carbonari, une conspiration flagrante, et, je le répète, M. Périer n'en faisait point partie. Il restait honorable, en dehors de tout complot; seulement, en vertu de son droit de parole, il luttait contre le gouvernement établi par une opposition violente, injuste, implacable, qui, rendant impossibles la paix et l'ordre dans la pensée du pouvoir, favorisait les tentatives des factieux.

Le gouvernement royaliste prit une tendance plus régulière sous le ministère de M. de Villèle : les élections repoussèrent la gauche; alors l'opposition, réduite à un très-petit nombre de voix, ne put conserver sa force d'opinion qu'en se multipliant par les discours. M. Casimir Périer parut chaque jour à la tribune pour combattre les projets du gouvernement. Sa voix alors retentissante, sa taille forte et élevée, sa parole aigre et maussade, menaçaient incessamment la droite, à laquelle il jeta ces paroles : « Nous seuls représentons la France. » Sous un certain point de vue il avait raison : l'éducation donnée aux masses par le XVIIIe siècle avait enfanté des idées et des intérêts tout à fait en dehors des principes de la restauration, et la gauche allait les ramasser jusque dans la rue. A mesure donc que le ministère de M. de Villèle, exagérant les principes royalistes et religieux, leur donnait une nuance, une couleur trop prononcée, il s'opérait une réaction; la popularité, s'exilant des abords du trône, passait entièrement

(1) Voir mon travail *sur la Restauration*.

à la gauche; la révolution française et l'empire avaient créé des fortunes nouvelles, des amours-propres irritables, des intérêts alarmés, une noblesse orgueilleuse, une bourgeoisie susceptible; et toutes ces forces étaient hostiles à la maison de Bourbon. La gauche les accueillait et les favorisait dans leurs mauvaises tendances, et voilà pourquoi dix députés, la plupart fort médiocres, étaient la France.

Si l'opposition de M. Casimir Périer, par la généralité de ses termes, s'en prenait à l'ensemble de l'administration ministérielle, elle se rattachait plus spécialement au système financier, et le député devint ainsi le plus aigre adversaire de M. de Villèle, ministre des finances. Quand on relit les discours de ce temps, lorsqu'on les compare ensuite à la vie pratique des deux hommes alors en lutte, on doit dire que l'infériorité est tout entière pour M. Casimir Périer, au point de vue de l'économie politique et des théories financières. M. de Villèle propose la conversion de la dette publique, c'est une mesure avancée dans les idées du crédit, une pensée qui peut n'être point habile pour la popularité de la maison de Bourbon, mais qui enfin est des plus utiles, des plus fécondes, dans l'histoire du crédit. Quel est son plus puissant adversaire? M. Casimir Périer, et avec lui la gauche entière dans son libéralisme étroit et mesquin. Ce serait une curieuse histoire à faire que de constater toutes les bonnes idées que le système de la parole a empêchées en France. Avec la tribune, une nation telle que la nôtre vit petitement en ménage; mais les grands plans, les grandes idées sont et deviennent impossibles.

Qu'on relise les discours d'opposition de M. Périer contre les budgets, depuis 1822 jusqu'en 1827! je ne sache rien de plus médiocre, de plus arriéré, de plus en dehors de ces doctrines pratiques du gouvernement, que depuis il a été heureusement appelé à mettre en action pour la force du pays. Ce sont des lieux communs sur les dépenses exagérées, sur les réductions de quelques centaines de millions dans le budget, doctrines qui ne sont pas plus élevées que celles de MM. Voyer d'Argenson, Labbey de Pompières et Audry de Puyraveau. Aujourd'hui on doit sourire de pitié à la lecture de pareilles discussions : nulles larges idées, ni en économie politique, ni en liberté commerciale; souvent même il se révèle dans ces débats certain égoïsme de position ; on a des rentes, des forges, des usines, on veut les utiliser. Dans tous les discours de M. Périer, on voit le grand propriétaire d'usines qui a besoin des prohibitions, le banquier jaloux d'autres fortunes de la banque, et les choses sont ainsi conduites, jusqu'à ce que le ministère de M. de Villèle se fourvoyant avec maladresse dans les idées antipopulaires, l'opposition de gauche grandit et s'allie avec le parti politique et doctrinaire, afin d'amener la chute d'une administration imprudente.

Les temps historiques arrivent aujourd'hui plus calmes, et je crois que les esprits sages et posés ne jugeront pas avec autant de sévérité qu'en 1825 les projets de lois de M. de Peyronnet sur la presse périodique, projets auxquels on est un peu revenu dans les lois de septembre. Ces projets furent le terme de la plus vive opposition de M. Casimir Périer; il manifesta alors un grand amour pour la liberté de la presse, même pour ses licences, jusqu'au point de s'écrier : « Autant vaut dire, en un seul article, la liberté de la presse est supprimée. » Il ne faut pas lui en faire un reproche; souvent les positions font les principes : les hommes politiques sont presque toujours complexes; dans l'opposition, ils formulent certaines idées qu'ils abdiquent une fois au pouvoir, et cela de très-bonne foi. Car si l'opposition a ses prismes, ses entraînements, ses hallucinations, le pouvoir a ses intérêts, j'ai presque dit son égoïsme; de manière que ces deux situations créent pour l'homme comme deux facultés différentes dans la manière de voir et de sentir.

M. Casimir Périer fut un des membres de l'opposition qui contribuèrent le plus chaudement à la chute de M. de Villèle, et lorsque surgit pour la France le ministère calme et rationnel de M. de Martignac, la situation de M. Périer devint plus simple et plus droite. A son honneur, je le dis encore, M. Périer n'avait jamais conspiré; son esprit sûr et ferme voyait dans le développement naturel de la maison de Bourbon une garantie de paix et de sécurité pour la France. S'il y avait chez lui de l'orgueil et de la jalousie contre l'aristocratie de naissance, cette aristocratie ne tenait pas dans l'État une place tellement haute, qu'elle pût lutter contre la bourgeoisie et la banque maîtresses du pays. M. Périer, d'ailleurs, homme considérable par sa position, sa fortune, la puissance des capitaux engagés, ne voulait pas, ne désirait pas une révolution. A côté de lui il voyait des hommes qui allaient trop loin et trop vite dans des projets sans limites. Le souvenir des cent jours, avec la seconde et terrible invasion, était encore présent à son esprit. Il savait que l'Europe, garante de la stabilité des traités de 1815, considérait la maison de Bourbon comme la sécurité conditionnelle de ces traités, et que tout renversement amènerait la guerre à l'extérieur. A côté de lui, il voyait de grands enfants, comme M. de la Fayette, des caractères aventureux, tels que M. Mauguin, des

rêveurs politiques, tels que M. Voyer d'Argenson, des hommes sans fortune, criblés de dettes, comme Benjamin Constant, et entre le triomphe de ces hommes ou de ces idées et le maintien de la restauration, il n'y avait pas à hésiter.

En outre, Casimir Périer, vivement entraîné par tout ce qui caressait la partie vaniteuse de sa vie, avait conçu pour Charles X un dévouement personnel à l'occasion d'une douce prévenance du vieux monarque. Dans le voyage que le roi fit alors en Alsace et dans le département du Nord, afin de jouir de sa popularité, M. Casimir Périer fut accueilli d'une manière si bienveillante, qu'il en avait gardé un digne et bon souvenir (partie admirable de sa vie). Il y avait ceci de merveilleusement coquet dans la parole de Charles X, que personne ne s'en allait de sa présence sans être content du prince et de soi-même; le roi savait caresser, avec un esprit charmant, toutes les plus petites fibres d'amour-propre, et l'on se rappelle le mot spirituel qu'il dit à Benjamin Constant, criant *vive le roi!* le jour de son entrée à Paris : « Ah! M. de Constant, je vous y prends! » Eh bien, le roi avait pris M. Casimir Périer (c'est le mot) en flagrant délit d'amour pour sa personne; il l'avait séduit à ce point, que le député de la gauche ne parlait que de la grâce personnelle du prince, et qu'il se montrait fier de la décoration qu'il avait reçue de sa main. Charles X, à son tour, savait qu'avec une grande loyauté, M. Périer n'avait jamais conspiré, que les opinions qu'il exprimait étaient les siennes, et que si, par tradition de famille ou comme acquéreur de biens nationaux, M. Périer aimait la révolution de 1789, il se rallierait franchement à la légitimité des Bourbons, si la charte était appliquée dans sa sincérité.

C'est ce qui m'amène à parler d'une circonstance toute particulière dans l'histoire de l'administration de M. de Martignac. Le roi Charles X, si dessiné contre l'opposition de gauche, aurait donné sans répugnance un portefeuille à M. Casimir Périer, de préférence à ceux qu'il appelait le parti de la défection, MM. Delalot et Agier. M. de Saint-Cricq doit se rappeler certaines négociations politiques, à la fin du ministère Martignac, qui avaient pour but de fortifier la fraction libérale de ce cabinet. Cette préférence du roi pour les opinions sincères était le résultat de la loyauté de son esprit; il n'aimait pas les trahisons de principes, les abdications de sentiment. A ses yeux, les défectionnaires étaient des royalistes qui le trahissaient; M. Casimir Périer, au contraire, un homme de conviction qui, ne concédant rien, venait au trône comme un honorable ligueur à Henri IV, et cela plaisait au roi. Dès ce moment, on put s'apercevoir d'un changement absolu dans la conduite de Casimir Périer; et je dois lui rendre cet hommage, qu'il renonce dès lors aux déclamations de la tribune; il se dit souffrant, malade, et sa physionomie altérée signale en effet une atteinte profonde dans la région des entrailles et du foie. Mais à d'autres époques, il a éprouvé les mêmes symptômes d'un mal mortel, et cependant il n'a cessé de lutter et de combattre à la tribune. C'est que M. Périer est alors sous une double préoccupation; il voit que ses amis de la gauche attaquent avec trop de violence et secouent le ministère Martignac avec trop d'implacabilité; ces passions l'importunent, ces injustices le fatiguent; toute lutte trop violente lui fait peur : qu'aura-t-on après le ministère Martignac? En outre, M. Périer veut se rendre possible pour un portefeuille; il sait que le temps approche où il doit prendre part au gouvernement du pays; il en a le droit par sa probité et sa modération; et cela lui donne une mesure, une gravité politique que n'ont plus ses amis.

Au mois de juillet 1829, le ministère de M. de Martignac tomba sous une coalition de droite et de gauche, car en général tous les cabinets à concessions finissent ainsi. Voici pourquoi! Un ministère est toujours plus ou moins le résultat d'une transaction, il exprime des nuances, des termes moyens; qu'arrive-t-il, une fois aux affaires? A la première session, les extrémités opposées le souffrent; à la seconde, elles le taquinent; à la troisième, elles le renversent, et pour cela, elles ont besoin de se coaliser. C'est l'histoire de tous les temps et à peu près de toutes les situations.

La formation subite, étrange, du ministère de M. de Polignac plaçait M. Casimir Périer dans un grand embarras; certes, il ne partageait en aucune manière les opinions extrêmes, les illusions du parti alors au ministère; il devait même le poursuivre, le combattre à outrance par conviction et position; mais ici se retrouvait pour lui l'immense danger qu'il avait voulu prévenir en s'alliant avec loyauté à l'administration de M. de Martignac. M. Périer craignait la chute des Bourbons; il connaissait ses amis de la gauche, leurs folies désordonnées, le dernier mot des conspirateurs; il pouvait désirer le triomphe du parti parlementaire, de l'idée de 1789, y contribuer de toutes ses forces. Rien au delà ne lui paraissait légitime; le cercle de la charte lui semblait inflexible : la large voie de l'élection et celle de la tribune restaient ouvertes comme les seules et suffisantes forces pour renverser M. de Polignac. Il avait peur qu'en allant au delà, l'ordre social tout entier ne fût ébranlé; la secousse des intérêts lui faisait éprouver une vive commotion; avec son esprit fier et calme, il au-

rait, au besoin, préféré le triomphe d'une monarchie absolue, sage et tempérée, à la liberté orageuse d'un gouvernement anarchique. M. Casimir Périer, à partir de 1829, a bien plus peur du peuple que du roi; il n'entre jamais dans ses idées qu'il puisse surgir un gouvernement en dehors de la légitimité qu'il a loyalement acceptée. Les projets de ces conspirateurs de rues ou de ces sociétés secrètes, dont il sait parfaitement la clef, dont il connaît surtout la composition, lui inspirent une terreur bien autrement grande que la pensée des coups d'État, dont une main débile menace la France; et ces coups d'État, à vrai dire, il ne les redoute que par la crainte de la réaction révolutionnaire qu'ils peuvent amener. Aussi, toujours sous prétexte de sa santé, on voit M. Périer ne prendre aucune part aux discussions de la chambre, ni aux assemblées turbulentes qui dirigent les élections. Son front est chargé de nuages; comme le temps politique, il se rembrunit; et cette situation doit bien se comprendre, bien s'étudier, parce qu'elle explique l'honorable attitude prise par M. Périer dans les terribles événements qui vont surgir à la suite de la révolution de juillet. Ici sera l'honneur éternel de sa vie. Quand les passions du jour seront amorties et que l'histoire sérieuse sera appelée à juger les événements contemporains, elle pourra dire comme un témoignage d'estime pour M. Périer : « Il était fils de la révolution de 1789, admirateur de ses œuvres; il renonça à tout ce qui pouvait flatter, caresser les instincts de son éducation et de son amour-propre, pour rester fidèle au droit antique et traditionnel jusqu'à ce que ce droit s'abandonnât et s'abdiquât lui-même. » Si, dans ces derniers moments, le roi Charles X avait montré un peu d'énergie, une résolution même vulgaire, M. Périer se serait rallié à son sceptre; et comme il le disait après l'expédition de Rambouillet : « Comment! on vous envoyait la révolution en guenilles et désarmée, et vous n'avez pas su vous en débarrasser avec une charge de cavalerie? »

Revenons sur l'ordre chronologique. Les ordonnances de juillet venaient d'être promulguées avec les insouciantes façons de M. de Polignac. A la suite de ce coup d'État si malheureusement préparé, une réunion eut lieu chez M. de Laborde, afin d'examiner la légalité des ordonnances, et en cette circonstance, ce qui témoigne dans M. Périer d'un esprit calme, judicieux, c'est l'opinion qu'il exprima alors : « Que les chambres étaient bien dissoutes, et que le roi Charles X en avait le droit. » Quand une formule de protestation fut proposée, M. Périer soutint avec la même fermeté et la même logique, « que comme il n'y avait plus de chambre, il ne pouvait plus y avoir de députés; et s'il n'y avait plus de députés, il ne pouvait pas y avoir de protestation. » C'était admirable de logique. M. Périer ne jugeait pas la question définitivement accomplie, il avait peur des idées et des amis qu'il avait autour de lui; l'insurrection était antipathique à son esprit si droit, si honnête, et il balbutiait déjà en présence des fous de révolution les premières doctrines d'ordre qu'il devait ensuite appliquer si vigoureusement.

Lorsque l'insurrection, se développant par la coupable trahison des uns et l'insouciance inexplicable des autres, voulut enfin constituer son gouvernement à l'hôtel de ville, l'esprit éminemment pratique de M. Périer commence à distinguer ce qu'il y a de juste et de légal dans cette organisation, et ce qui peut devenir violent et extraconstitutionnel : ainsi M. Casimir Périer approuve la formation d'une commission municipale, parce que cela s'explique simplement par la désertion des autorités et l'impérative nécessité de l'ordre dans une cité vaste, agitée, comme Paris en 1830. Mais lorsque cette commission, sous l'incroyable dictature de M. de la Fayette, de M. Mauguin ou de M. Audry de Puyraveau, prononce des déchéances, renvoie une dynastie, M. Casimir Périer se sépare de cet étrange pouvoir; il ne veut point y associer son nom, et ce qu'on appelle une faiblesse est peut-être l'acte qui fait le plus d'honneur à sa vie. M. Périer porte haut le sentiment de la régularité, qui est la passion de son existence. Que peut-on lui reprocher dans les journées de juillet? de n'avoir pas prononcé la déchéance de Charles X et de la branche aînée? Mais quel droit en avait la bizarre commission de l'hôtel de ville? Où était son pouvoir? Quel est ce peuple, juste ciel! campé sur la Grève et que M. de la Fayette proclame le souverain de la France? Dans les négociations que suit M. le duc de Mortemart, avec une si inconcevable faiblesse, M. Casimir Périer est désigné pour le ministère de l'intérieur, et je ne doute pas qu'il ne l'eût accepté des mains du roi. Cette position lui plaît, elle est conforme à son culte pour l'ordre légal. C'est dans ces dispositions bienveillantes que le trouvent M. Collin de Sussy et le comte Arthur de la Bourdonnaye. Oui, M. Casimir Périer penchait pour un arrangement qui eût sauvé un grand principe : cet arrangement était-il possible? Ici s'élèvent de grands doutes historiques, que j'ai longuement examinés dans un ouvrage d'histoire spéciale (1).

Toutefois, lorsque la cause de la branche aînée des Bourbons se perd par l'abandon, les fautes, les

(1) *L'Europe depuis l'avénement du roi Louis-Philippe.*

trahisons d'âme et de corps, M. Casimir Périer se rattache avec une fermeté non moins digne d'éloges à la seule combinaison possible qui peut ramener l'ordre dans le pays, c'est-à-dire à la monarchie du 9 août. Tant qu'il y a eu anarchie dans les pouvoirs, usurpation démocratique, M. Périer n'a pas voulu s'associer à ces autorités de la rue; désormais c'est un gouvernement régulier qui va agir et commander; et il eut l'honneur de présider la réunion des députés qui confia la lieutenance générale à M. le duc d'Orléans. Quand il fallut constituer un ministère définitif, le cabinet du 11 août, M. Casimir Périer y prit place sans portefeuille. Singulière combinaison que celle-ci! un ministère composé de toutes les couleurs, depuis le duc de Broglie jusqu'à M. Dupont (de l'Eure), sans unité, les uns tirant à droite, les autres à gauche, sans présidence du conseil, et ce chaos s'appelait un ministère de coalition! Peut-être le prince habile qui prenait le gouvernement de l'État espérait-il trouver dans ce cabinet un moyen d'assurer la souveraineté de son expérience. La plus grande disparate dans ce conseil, évidemment c'étaient les deux personnalités de M. Laffitte et de M. Périer: M. Laffitte, le plus décousu de tous les hommes, sous des formes polies, agréables, l'artiste en anarchie; M. Casimir Périer, le plus roide et le plus absolu des caractères, avec une violente attraction vers la fermeté et la colère. Ce fut donc pour M. Casimir Périer l'un des beaux jours de sa vie, lorsqu'il put secouer cette situation inconcevable. Et quand il fut reconnu que la présidence du conseil de M. Laffitte et la dictature armée de M. de la Fayette étaient indispensables pour suivre et développer le procès des ministres de Charles X, M. Périer donna sa démission pour prendre la présidence de la chambre des députés.

Ici commence à se distinguer dans le caractère de M. Casimir Périer une double tendance qui va dominer sa vie ministérielle, pour le bien comme pour le mal des affaires. Incontestablement c'est un homme d'ordre et de bonnes pensées; en même temps c'est un caractère absolu, qui ne peut souffrir l'empire d'aucune supériorité, pas même celle du prince; son cerveau a certaines cases inflexibles, dans lesquelles toutes les questions se renferment : ainsi on ne sait pourquoi il a pris une inconcevable méfiance de la supériorité du prince habile qui a les yeux fixés sur l'Europe. De ce que le roi ne brise pas d'une manière abrupte et saccadée tous les obstacles, et qu'il marche à ses fins par des tempéraments, M. Casimir Périer ne le croit pas suffisamment apte à dominer la situation; le prince fait obstacle à son caractère; s'il consent à prendre la présidence du conseil, c'est à la condition expresse que le roi s'effacera pour laisser place à la couronne ministérielle. Il veut le bien, mais il se croit seul appelé à le réaliser. De son côté, le roi, trop poli, trop convenable pour juger défavorablement son ministre, n'aime pourtant pas les façons de M. Périer; s'il sent la nécessité de le subir pour un temps, il voit bien que ce caractère est tout de circonstance, que sa domination est exceptionnelle, car si avec la colère on peut enlever momentanément une position, on ne peut pas longtemps la garder; pour gouverner avec durée il faut de la tempérance, de la modération, le ménagement des hommes et des intérêts. Le roi savait M. Périer fort ignorant en traditions, en histoire des traités, avec des préventions, des petitesses d'idées telles, qu'il pouvait par une parole ou par un acte irréfléchi compromettre l'état de paix heureusement conservé par sa royale sagesse.

C'est pour cela que le roi avait accueilli avec une certaine défiance l'avénement de M. Casimir Périer, non point qu'il faille croire à tous ces contes recueillis par les chroniques de parti crédules comme les moines du moyen âge; mais n'y avait-il pas assez de conditions et de programmes? fallait-il en recevoir encore de ses propres ministres? Seulement le roi, avec son admirable instinct, avait bien compris que les affaires ne pouvaient rester aux mains désordonnées de M. Laffitte, qui, le sourire aux lèvres, nous entraînait à l'anarchie et à la guerre; le pays se perdait, l'ordre public était compromis, l'abîme ouvert sous les pas de la nouvelle monarchie, et dès lors il fallut subir les conditions de M. Périer, ce qu'il appelait son programme de dictature : j'ajouterai que le tort du nouveau ministre dans une pareille situation fut de faire trop sentir qu'il gouvernait, et que, maître du pouvoir, il ne voulait aucun obstacle. Cela était bien à l'égard de la sédition et de l'émeute; fallait-il également le témoigner d'une manière si impérative à l'égard de cette couronne qui devait un jour montrer que seule elle avait compris la situation de la France vis-à-vis les partis et l'Europe? Ce que M. Périer était dans sa maison de banque, il voulut l'être dans le gouvernement du pays; il y apporta ses défauts et ses qualités; il voyait nettement et bien par instinct; mais l'idée qu'il avait conçue, bonne ou mauvaise, il voulait qu'elle s'exécutât sans obstacles, sans résistance.

Dans les affaires intérieures, cette fermeté absorbante, cette dictature imposée, ne pouvait avoir d'inconvénients sérieux, car, sans imiter les formes brusques, parfaitement inutiles, le roi ne voulait et ne pouvait avoir qu'une même intention avec M. Périer pour la répression du désordre; et

certes la France doit une reconnaissance éternelle à cette main violente et brusque du président du conseil, qui brisa l'émeute, contint les sociétés secrètes sans pactiser jamais avec la mollesse et le décousu des écoles politiques de 1791 et de 1830. La Providence fit châtier les hommes de révolution par cette main de fer, née de la révolution même; les héros de juillet furent traités en ilotes par un de ceux qui avaient fait marcher le plus en France les idées libérales. M. Casimir Périer et le maréchal Soult contribuèrent puissamment à constituer les droits et les devoirs de la hiérarchie dans l'armée, dans la garde nationale et l'administration publique. Au milieu de ces tourments, de ces douleurs intimes, qu'une haute mission donnait à M. Périer, il dut pleurer des larmes de sang en se rappelant que lui-même avait encouragé dans la génération nouvelle ces sentiments de résistance, lorsque sous la restauration il était allé se faire inscrire le premier chez le sergent Mercier, de ridicule mémoire, qui avait refusé d'obéir à ses supérieurs dans un service de répression militaire.

On dut à M. Périer une suite de bonnes, d'excellentes lois : la pénalité destinée à réprimer les attroupements, et qui ramena quelque sécurité au milieu de Paris; les mesures contre les placards, les cris et les affichages séditieux. Indépendamment de la législation, ce cabinet se servit de sa propre force pour contenir ou briser toutes les autorités illégales qui s'étaient placées à la tête de la société depuis la révolution de juillet, et, par exemple, l'association révolutionnaire destinée à défendre le territoire, sorte de ligue à la façon du duc de Guise contre le gouvernement et son légitime possesseur. M. Périer occupa sa prodigieuse activité à maintenir l'ordre et la hiérarchie, étrangement méconnus, dans les diverses parties du gouvernement, à établir cette théorie simple, que tout fonctionnaire doit obéissance à l'autorité supérieure, que la première condition pour le repos d'un pays c'est la discipline; appliquant bientôt cette salutaire maxime aux élections elles-mêmes, il demanda, il imposa le vote des fonctionnaires publics. A ces doctrines ministérielles, si fermes, si justes, on dut opposer plus d'une fois les maximes et la conduite de M. Périer sous la restauration, et pour cela on avait beau jeu. L'école de la restauration était dans le vrai; M. Périer et ses amis d'alors dans le faux; l'expérience le convertit bientôt, et l'aspect de tous ces pénitents politiques est une satisfaction donnée à nos doctrines, car ils se sont démentis eux-mêmes par leurs lois et leurs actes.

Dans les relations extérieures, M. Périer n'avait ni la même expérience ni la même sûreté de principes. Telle fut la véritable cause des dissidences qui éclatèrent entre le ministre, le prince, et la diplomatie qui voulait maintenir la paix du monde. Le corps diplomatique aimait dans M. Périer cette énergie de moyens, qui comprimait les fausses tendances de la société, et en récompense de cette ardeur fébrile contre la révolution, il passait au président du conseil ses formes mauvaises, ses colères brusques et hautaines, son pugilat de gestes et ses airs de Jupiter antique. Ainsi, M. Pozzo di Borgo et le comte Appony, qui, à cette époque, durent voir fréquemment M. Périer, subirent plus d'une fois sa conversation irréfléchie et ses phrases un peu hautaines. Il fallait pardonner cela à un défaut d'éducation, compensé par de si éminentes qualités; mais en quoi M. Casimir Périer pouvait compromettre la sécurité générale de l'Europe, c'est qu'il établissait en diplomatie des principes absolus là où il n'y a jamais que des maximes relatives. M. Périer disait : « Le principe de non-intervention doit être respecté par l'Europe comme par nous-mêmes. » Et le corps diplomatique ne pouvait admettre dans le sens absolu cette maxime, car il peut surgir certaine circonstance où l'intervention est indispensable, surtout quand la sûreté d'un État est menacée : ainsi, l'Autriche n'admettait pas une sédition en Italie sans y faire marcher les armées; ainsi, la Russie établissait qu'une révolution en Pologne expliquait suffisamment sa récente intervention; la France n'avait-elle pas elle-même intérêt à intervenir dans la Belgique, en Suisse, en Espagne, si des événements se préparaient contre elle?

L'expérience démontra bientôt la vérité des *en cas* d'intervention, difficulté tout entière d'accidents et de circonstances, et qu'on ne peut résoudre absolument. Les fautes de M. Périer résultaient de son ignorance absolue des plus vulgaires notions de diplomatie; il ne savait les antécédents de l'Europe ni par les hommes, ni par les principes; il n'avait nulle éducation historique, et avec les meilleures intentions de maintenir la paix, il pouvait être entraîné vers la guerre; tout en proclamant que le sang français n'appartenait qu'à la France, il pouvait le faire verser à flots pour des fantaisies révolutionnaires ou des coups de colère, et si l'affaire d'Ancône n'avait pas été habilement atténuée, expliquée par l'intervention sage, intelligente du roi, auprès du corps diplomatique, hélas! qu'en fût-il résulté? peut-être une conflagration générale!

La forte et impérative compression de l'esprit de désordre à l'intérieur devait avoir sa réaction. M. Périer avait dissous la chambre afin de se don-

ner l'appui du corps électoral; avec un dévouement dont il faut lui tenir compte, il avait consacré toute sa puissance de volonté à obtenir une majorité conservatrice. Eh bien! telle était la folie de l'esprit public, ou tel était le vice du système électoral, que la majorité revint plus incertaine encore, et lorsque, dans le discours de la couronne, le ministre s'exprima avec une certaine fermeté sur les affaires générales, le vote sur la présidence, disputé entre M. Laffitte et M. Girod (de l'Ain), ne donna au ministère qu'une majorité de cinq voix. Remarquons bien que M. Périer, afin de gagner une popularité vulgaire, avait voulu faire voir qu'il mettait en pratique, même matériellement, la maxime : *le roi règne et ne gouverne pas*; à cet effet, de sa main il avait écrit le discours de la couronne, que le roi devait prononcer. On remarqua même qu'avec une affectation certes de très-mauvaise compagnie, le ministre suivait mot à mot, sur une copie qu'il tenait dans ses mains, le discours que le roi prononçait, comme pour dire : « Je ne veux pas qu'il en omette un seul mot. » Cette manière de dictature, qui s'adressait à la popularité de quelques-uns, ne grandit pourtant pas la force ministérielle, et le vote sur la présidence fut considéré comme un échec; le soir même M. Casimir Périer donna sa démission. Le roi ne l'accepta pas, car malgré les mauvaises formes du ministre, il savait que sa main providentielle était nécessaire pour ses desseins d'ordre et de conservation.

D'ailleurs, la confiance de la majorité ne pouvait-elle pas se regagner par une attitude plus populaire dans les affaires de l'extérieur? Alors fut résolue l'expédition de Belgique, destinée à arrêter l'invasion des Hollandais. Ce qu'il y avait de plus curieux et de plus contradictoire dans cette résolution subite, c'est que M. Périer était en opposition manifeste avec sa maxime de non-intervention, et « si le sang français ne se devait qu'à la France, » qu'allait donc faire le corps expéditionnaire dans la Belgique? Ici, évidemment, M. Périer se donnait un démenti; ce n'était pas le premier que subissait cet esprit hautain, et la résolution d'entrer en Belgique était d'autant plus dangereuse que, d'après l'aveu du maréchal Soult, rien n'était moins prêt que l'armée qui se mettait en campagne, sorte de pêle-mêle sans artillerie, sans équipages de siége; mais il fallait à tout prix conquérir la popularité, aux dépens même de cette rigidité de principes, de cette force de volonté dont M. Périer se faisait justement gloire!

Il y avait même dans cette belle faculté de M. Périer des parties fort incomplètes, et souvent dans les choses importantes ce ministre cédait d'une manière sensible à tous. Par exemple, l'hérédité de la pairie, M. Périer ne sut ni la défendre, ni la sauver; je sais que c'était fort difficile; l'opinion trompée avait essayé des manifestations dans le mandat impératif des députés. Un ministre ferme en toutes choses, dans les idées morales comme dans les idées matérielles, aurait opposé une résistance calme et raisonnée, de manière à faire ajourner la question jusqu'à des temps moins passionnés. Au lieu de cela, M. Périer en aida la solution; tout en protestant dans son exposé des motifs de ce que pouvait avoir d'utile et de bon la pairie héréditaire, il en abandonna le principe, il fit nommer trente-six pairs, afin d'aider le vote du projet dans la chambre haute. Qu'aurait fait un ministre de fermeté et d'énergie dans toute l'étendue du mot? Il aurait soutenu ses propres convictions, et laissant aller le jeu des institutions politiques dans leur composition présente, il aurait fait rejeter par la chambre des pairs, sans en modifier la majorité, le principe de la pairie viagère. Mais, je le répète, M. Périer n'avait pas les convictions morales suffisantes dans les questions de gouvernement politique; il ne voyait de grave que les désordres matériels; la hiérarchie des dignités dans l'État, les idées de tradition, lui étaient étrangères, et peut-être vit-il avec une satisfaction mal déguisée l'abolition de l'hérédité de la pairie; l'aristocratie de la banque prenait sa revanche sur l'aristocratie traditionnelle.

En même temps que M. Périer cédait à l'opinion électorale, au mandat impératif, l'hérédité de la pairie, il proclamait en présence de la chambre des députés la nécessité de lui accorder une majorité de confiance. Pour agir vigoureusement, il lui fallait assouplir la majorité, lui donner un corps, une âme, amener enfin la chambre sous sa main à n'être qu'un instrument de forte compression. C'est ce qui le fit tant insister sur l'ordre du jour motivé, ordre du jour qui se résumait en cette pensée : « La majorité et le ministre sont inséparables, votre volonté c'est la mienne; donnez-moi la dictature, afin que je sauve la société de ses périls. » Ces périls étaient grands en effet : à Paris, l'émeute grondait avec une violence épouvantable à l'occasion de la prise de Varsovie. M. Périer, le général Sébastiani, entourés, menacés dans les rues, ni plus ni moins que ne l'avait été M. de Polignac dans les journées de juillet, se virent aux prises avec une populace hideuse. M. Périer fut obligé de descendre de voiture, de haranguer ces furieux, et sa figure, déjà si fatiguée par la maladie, se colora cette fois d'énergie et de colère. En même temps on apprenait que la grande

ville manufacturière du royaume, Lyon, se révoltait à main armée; ici c'étaient les prolétaires soulevés, les ouvriers des manufactures, fatal exemple dont M. Périer, plus qu'un autre, devait comprendre la portée, lui propriétaire de grandes usines. Le ministre devient donc implacable; il s'agit d'intérêts qui le touchent, de terribles principes dont l'application sera désastreuse pour la classe moyenne: les prolétaires sont les maîtres d'une opulente cité!

Dans ces circonstances si difficiles, les ennemis de M. Périer cherchent à lui enlever même la force morale résultant de son intégrité ministérielle; de là ces attaques répétées à la tribune contre les marchés des fusils accomplis en Angleterre; M. Gisquet est l'ami dévoué de M. Périer; il va devenir son préfet de police: les coups qui portent sur le serviteur atteignent un peu le maître. Par suite de cette habitude qu'a prise M. Périer de n'avoir autour de lui que des instruments passifs, il ne peut pas choisir des cœurs d'élite, des existences élevées; il prend à tort et à travers les bras qui le servent. Et c'est ici une grande faute pour les hommes d'État; comme ils ne peuvent pas faire tout par eux-mêmes, il faut qu'ils aient de bons et d'honorables instruments; sinon, tout en restant en dehors des trafics, ils sont souvent compromis par les autres: fâcheuses empreintes, qui toujours détrempent sur vous-même.

Au commencement de l'année 1832, le caractère de M. Périer devient d'une irascibilité plus grande encore; on lui en a fait un reproche, moi je l'explique: quand un esprit a conçu un projet, que ce projet se lie au bien général, qu'il en est profondément convaincu, alors tout ce qui lui fait obstacle le blesse au cœur; l'homme d'État fait sa cause personnelle de son idée; il l'aime avec ardeur, comme le sculpteur sa statue et le poëte son œuvre; il prend en aversion tout ce qui s'y oppose; il fait de ses adversaires ses véritables ennemis. Ce qu'on appelle la passion du bien public est toujours un peu violente, et c'était à ce paroxysme qu'était arrivé M. Périer, ne souffrant désormais ni contradiction ni faiblesse; sa voix était devenue retentissante comme la tempête; il tapait du poing sur les tables, ouvrait, refermait les portes avec fracas. Quand sa pensée n'était pas fidèlement exécutée, il devenait menaçant jusqu'à l'injure, jusqu'à des gestes qu'un homme de bonne compagnie ne pouvait supporter; on ne l'abordait qu'en tremblant; ses lèvres convulsives frémissaient à chaque mauvaise nouvelle, à chaque tentative des passions qui menaçaient la société. Et c'est pourtant avec cette intelligence irritable que le roi le plus habile, le mieux élevé de l'Europe, avait à traiter les questions les plus sérieuses, surtout sur la politique étrangère.

Ainsi en pleine paix, lorsqu'on venait d'obtenir avec peine quelques résultats difficiles dans l'affaire de la Belgique, on apprend que, d'après les ordres de M. Périer, Ancône vient d'être enlevé de vive force par les troupes françaises. Ce coup militaire et imprévu a-t-il été bien réfléchi? M. Périer en a-t-il compris la portée? La surprise d'Ancône n'a pas eu d'autres desseins politiques que de gagner un peu de popularité vulgaire en constatant la fermeté diplomatique du cabinet. M. Casimir Périer se met en contradiction avec lui-même, qui naguère a posé le principe de non-intervention. Sa conduite en diplomatie est inexplicable depuis un an; après être intervenu en Belgique, il nie à l'Autriche le droit d'intervenir dans les légations, et enfin, il intervient lui-même dans les États du pape sans même y être appelé: coup de tête qui place la France dans une situation difficile à l'égard de l'Europe. En vain le roi, qui ne partage pas ces opinions décousues, veut le rappeler aux conditions de la paix, M. Périer persiste dans le plein exercice de sa souveraineté ministérielle. Ici donc commence la lutte avec le corps diplomatique. Dirai-je toutes ses conversations chaudes, emportées, soit avec M. Appony, soit avec le comte Pozzo di Borgo? A ce moment M. Périer, la violence personnifiée, parle si haut qu'on l'entend de partout, même de son antichambre. Les conseils tempérés du comte Sébastiani ne l'arrêtent pas; M. Casimir Périer n'écoute que le murmure patriotique de ses instincts; il est arrivé au pouvoir pour empêcher M. Laffitte d'engager la guerre avec l'Autriche, et lui-même va exposer le pays à cette terrible nécessité. Heureusement le prince est là, toujours calme, toujours réfléchi, qui donne à l'Europe sa parole de roi, de Bourbon, que l'occupation d'Ancône, toute momentanée, ne sera point dirigée contre le souverain pontife; au contraire, qu'elle est destinée à faire respecter son autorité légitime. Le corps diplomatique sait bien que la parole du roi est un acte, et que plus tard cette volonté prédominera sur le conseil.

C'est dans cette lutte, qui dépasse la force humaine par son énergie passionnée, que la santé de M. Casimir Périer s'altéra profondément. On dit qu'il subit les premières atteintes du terrible choléra qui éclata sur Paris; je crois que la maladie, vieille comme sa situation même, venait de ce chagrin profond, de cette tristesse ardente, qui depuis deux ans semblait développer son germe mortel dans cette existence si tourmentée. Chacun de nous porte sa tombe de ses mains, et la mort tend à se développer par les circonstances; dans les uns l'at-

trait du plaisir ou l'abus de nobles facultés, dans les autres le fiel de la jalousie, les contrariétés, l'opposition, les obstacles; la mort, toujours la mort plus ou moins hâtive! En vain M. Périer lutta par sa constitution robuste et son organisation contre le feu de cette puissance d'orgueil et de commandement qui brulait son âme; il succomba au bout d'un mois et demi d'une maladie convulsive et douloureuse; les saignées successives qu'ordonna M. Broussais, les bruits de bourse, donnèrent à croire qu'il n'avait pas conservé jusqu'au bout cette raison droite et ferme dont il avait fait un si noble usage dans sa vie politique. Il paraît qu'alors, sans être privé de ses autres facultés, M. Périer avait gardé surtout ces irritations mentales qui avaient fait le désespoir de ses amis, de son parti, et même de ses admirateurs. Il mourut le 19 mai 1832, entouré de l'estime générale, et de cette renommée que donnent les grands services rendus à l'État.

Les hommes publics doivent être jugés moins encore dans leur valeur individuelle et absolue, que par une certaine qualité de leur âme devenue nécessaire à leur temps, à leur mission. Certes, dans une période d'histoire calme, mesurée, M. Périer n'eût tenu qu'une médiocre place; car il n'avait aucune faculté d'esprit éminente, peu d'études sérieuses et une ignorance profonde de la valeur des hommes et des traditions; mais l'époque dans laquelle il vivait était tout exceptionnelle; la violence se déchaînait par tous les points contre un gouvernement dont la force et la mission étaient niées par les partis; il n'y avait nulle confiance dans le pouvoir, nulle puissance dans l'autorité. M. Périer arriva donc comme une main providentielle, parce qu'il avait précisément les qualités et les défauts qui pouvaient le faire réussir. Pour contenir des partis bruts et désordonnés, il fallait un pouvoir rude, implacable, colère, et il surgit à point nommé.

M. Périer eût été parfaitement déplacé au temps actuel, où il n'y a plus que des nuances et presque pas de partis. Aujourd'hui la lutte est entre les idées morales, le développement intellectuel, et toutes ces questions étaient en dehors de la portée d'esprit de M. Périer. Il ne serait plus resté dans sa spécialité que les questions industrielles, et il y était trop mêlé par ses propres intérêts pour s'en faire des idées nettes et impartiales; puis les questions diplomatiques, qui étaient étrangères à l'éducation, aux formes, à la vie entière du président du conseil.

On fit des funérailles hautes et solennelles à M. Périer, et il les méritait; car, au point de vue dont je viens de parler, c'était un homme hors ligne. Les services qu'il avait rendus au pays étaient si considérables, qu'on devait les constater par les vastes pompes du tombeau. C'était au reste une démonstration du parti conservateur; les honnêtes gens voulaient témoigner qu'il y avait encore des cœurs paisibles qui ne demandaient qu'un centre et un commandement pour se grouper comme une force. Toute opinion saisit une circonstance pour en faire un mobile de publicité; et ceci explique comment M. Royer-Collard fit entendre une parole grave et mesurée sur le cercueil de M. Périer. Les conservateurs avaient besoin de dire leur pensée, ils cherchaient une occasion de témoigner que la France n'était pas un pays à jamais perdu pour le principe monarchique. On avait soif de se séparer de toute pensée désordonnée, violente, pour rendre la sécurité aux esprits et aux intérêts. Autour de ce cercueil on voulut sceller comme un pacte d'alliance, prêter un serment d'honneur et de conservation. M. C. Périer fut donc un caractère type, un symbole; car tous les temps, quels qu'ils soient, se formulent toujours dans la personnalité d'un homme. Le ministre qui tombait avait marché à la dictature violente, parce que tout était violent autour de lui. A l'époque actuelle, on ne le comprendrait pas. M. Périer ne serait plus pour nos débats qu'un caractère excentrique, qu'une trop rude main pour des passions désormais mieux assouplies. Que pourrait comprendre aujourd'hui M. Périer aux questions religieuses et diplomatiques? Pourrait-il jamais sentir ces nuances qui distinguent les écoles de philosophie et de morale? Il ne s'agit plus d'émeutes sur la place publique, de séditions à main armée qui appellent la gendarmerie du pouvoir et les exécutions militaires dans la rue; grâce au ciel, nous en sommes préservés; l'obéissance est partout dans l'armée, dans la hiérarchie administrative; nous n'avons plus de ces fonctionnaires singuliers qui discutaient avec l'autorité supérieure et niaient la légitimité du commandement et le devoir de l'obéissance. Tout est rentré dans la hiérarchie la plus parfaite; la société n'est plus menacée qu'au point de vue de l'ordre moral, partout attaqué par les doctrines rongeuses et parasites qui le minent et le creusent : est-ce que M. Périer aurait pu jamais apprécier l'état anarchique des idées politique et sociale? Je ne le pense pas; il se contenterait de couvrir les pouvoirs positifs et réguliers par des lois répressives; le reste demeurerait à découvert.

Et dans la diplomatie, M. Périer eût-il compris enfin qu'il y avait une politique traditionnelle dans les maisons royales inhérente à l'esprit monarchique? Aurait-il senti qu'avec le besoin de la paix,

chacun désirait aussi la garantie morale, que cette paix porterait avec elle-même l'assurance d'un respect mutuel des gouvernements, incompatible avec les coups de tête, les insultes, les brusqueries et les humeurs atrabilaires? Aurait-il compris enfin, que pour que la royauté soit forte et respectée en France, il faut qu'elle gouverne elle-même, au-dessus du contrôle inquiet d'un ministre, fût-il intelligent et fort comme le cardinal de Richelieu; et la mémoire de M. Périer ne peut pas prétendre d'être élevée jusque-là!

A Dieu ne plaise pourtant que je veuille rabaisser le mérite de l'homme d'État qui rendit tant de services à notre France, fatiguée par l'anarchie : Dieu a réparti les destinées; il tient un homme disponible pour chaque situation, et c'est déjà un beau rôle en histoire que d'être un caractère providentiel.

III

LES DEUX BARONS DE HUMBOLDT.

(GUILLAUME ET ALEXANDRE.)

C'est seulement au point de vue de leur carrière diplomatique, et d'après l'influence qu'ils ont exercée sur les affaires de l'Europe, que je vais suivre la vie active des deux barons de Humboldt, car je n'ai pas la spécialité suffisante pour apprécier leurs œuvres dans la haute sphère des sciences. Cette distinction une fois admise, les hommes d'État me comprendront lorsque je placerai en première ligne le baron Guillaume de Homboldt, l'aîné des frères, mort depuis quelques années. Celui-ci employa la science comme une distraction, un passe-temps de philosophie, tandis que le baron Alexandre chercha dans la science un grand éclat pour relever sa vie politique. Il y a plus qu'on ne croit de M. Arago dans cette existence moitié libérale, moitié scientifique de M. de Humboldt. L'avantage est de se faire louer beaucoup au temps présent; de faire servir ses opinions à la popularité de la science. Mais, ce bruit passé, il ne reste le plus souvent de ces vies mixtes qu'une fausse renommée et un lointain retentissement.

Charles-Guillaume, baron de Humboldt, était né à Berlin en 1767, et Frédéric-Henri-Alexandre, son frère, vint au monde deux ans après, le 14 septembre 1769. Tous deux firent leurs premières études dans la ville natale, et vinrent les compléter l'un à Iéna, l'autre à Gœttingue et à Francfort-sur-l'Oder. Il y a dans l'éducation allemande quelque chose de plus élevé que celle que donnent nos colléges; le déplorable système d'égalité qui règne parmi nous, cette confusion démocratique dans les rangs, dans les existences, ne permettent aucune de ces éducations exceptionnelles, que l'on trouve aux colléges d'Angleterre, en Allemagne. Là, se forment de hautes liaisons, et ces longues amitiés que l'on retrouve au parlement, dans les conseils diplomatiques ou d'administration : les études sont un lien de la vie entière. Chez nous il existe encore de la petite monnaie scientifique, et des pièces d'or bien peu.

La Prusse alors venait de naître, pour ainsi dire, dans sa force d'organisation. Sa configuration territoriale avait imposé deux conditions à ses souverains; un fort état militaire et une renommée d'études sérieuses : 1° un grand état militaire, afin de conquérir matériellement et d'agrandir le territoire primitif, pour que la Prusse cessât d'être ce long boyau, cet État efflanqué, tout tête, tout jambes, sans ventre; il fallait des soldats pour s'arrondir par la Silésie, la Pologne, et un peu plus tard par le grand-duché de Saxe; 2° la science devait également servir les desseins du cabinet prussien; les philosophes, les écrivains, allaient partout répandre le nom de la Prusse, populariser sa bonne position en Allemagne, les vastes destinées qui lui étaient réservées. Qui peut dire tout le parti que le grand Frédéric tira de ses correspondances avec Voltaire et les encyclopédistes, renégats de Dieu et de la patrie, qui trahissaient la France pour l'étranger? Je ne sache pas, au point de vue patriotique, de plus grand traître au pays que ce parti du XVIII[e] siècle, qui vendait la France à Frédéric, railleur et mécréant, et à Catherine II, parce qu'elle caressait Voltaire et d'Alembert.

Charles-Guillaume de Humboldt fit donc de fortes études à Iéna, où il connut Schiller, le poëte ardent et révolutionnaire de l'Allemagne; il y a dans les écrits de Schiller un sentiment de révolte continue contre l'état social; soit qu'avec Charles de Moor, il intéresse toute la génération à la destinée d'un brigand; soit que dans la tendre pièce de *Cabale et Amour*, il attaque complétement la famille, la société, la noblesse, et les préjugés de rang qui constituent l'état d'un pays.

Dans toutes les situations de sa vie politique, Guillaume de Humboldt conserva avec Schiller d'intimes rapports, et la correspondance qu'il a publiée plus tard constate que, pendant les dix années les plus terribles qui pesèrent sur l'Europe (1793 à 1803), Guillaume de Humboldt garda

une certaine quiétude d'esprit et même une forte tendance vers les opinions libérales. C'était un homme littéraire et philosophique dans le sens absolu du mot, prenant à peine garde au bruit révolutionnaire qui se faisait autour de lui.

A cette époque, la Prusse était entrée dans un système politique qu'il ne faut jamais oublier en écrivant l'histoire de la révolution française. Après un premier effort ardent et bientôt calmé de répression contre la révolution de 1792, la Prusse avait adopté un système de neutralité qui remonte au comité de salut public. Sans affection pour la maison de Bourbon, entraînée par l'esprit libéral et un désir d'agrandissement en Pologne, en Allemagne, la Prusse n'était pas le moins du monde opposée au développement de la république française, qu'elle acceptait comme l'Allemagne avait accepté les états généraux de Hollande, en attendant le stathoudérat. Sous le Directoire, Sieyès avait même conquis une certaine influence pédante dans son ambassade à Berlin, en proposant son projet d'un dictateur, d'un président, d'un roi, choisi dans la famille de Brunswick. De là devait naître parmi les hommes d'État prussiens, comme dans le cabinet de Berlin, une certaine tendance pour le développement des idées libérales et constitutionnelles; les têtes influentes qui gouvernaient à Paris dans le Directoire ou dans les conseils, appartenaient presque toutes à l'école encyclopédique, fort admiratrice de la Prusse. D'où les rapports très-fréquents entre les deux cabinets; et Guillaume de Humboldt fit un voyage à Paris, sous le Directoire, avec une première mission secrète, car c'est ainsi que se forment les hommes d'État.

Pendant ce temps son frère cadet, Frédéric-Alexandre, parcourait la Hollande, l'Angleterre et les rives du Rhin; si Guillaume s'occupait de littérature et de philosophie, Alexandre se jetait dans l'étude des sciences exactes, et publiait avec ardeur ses premiers travaux scientifiques, mêlant aux études du galvanisme, alors si populaire, les éléments de la botanique, de la géologie; il se fit ainsi remarquer par des ouvrages spéciaux, et accompagna son frère dans son voyage à Paris, qui tenait sans doute à quelque dessein secret de la cour de Berlin. C'était l'époque de l'expédition d'Égypte; remarquons bien cette date; l'Europe avait intérêt à connaître le but et la destination de ces armements, et la Prusse en fut la première instruite. C'est par Berlin que l'Angleterre connut le véritable but de l'expédition de Bonaparte. Toutes ces circonstances sont à noter, parce que je crois que déjà les deux frères de Humboldt instruisirent leur gouvernement des projets de la république; c'était dans leur mission diplomatique, et leur juste renommée littéraire ou scientifique les servit dans la certitude de leurs informations. A Berlin on sut que la flotte française allait en Égypte, et l'Angleterre en fut bientôt renseignée par cette source.

A la suite de cette mission à Paris, Guillaume de Humboldt fut nommé résident prussien à Rome, auprès du saint-père. Toutes les puissances, même protestantes, entretiennent auprès du pape un chargé d'affaires, elles distinguent dans le souverain pontife le pouvoir temporel du pouvoir spirituel; mais le chargé d'affaires prussien avait bien d'autres devoirs, une mission bien autrement importante : il s'agissait d'obtenir un concordat pour régler les rapports des sujets catholiques de la Prusse avec le saint-siége. Bien que le cabinet de Berlin, à cette époque, n'eût point à régir encore les provinces rhénanes si ardentes catholiques, il possédait déjà la Silésie, une fraction de la Pologne qui formait à peu près un tiers de ses États, et dans ces provinces la religion romaine était dominante. C'était donc pour la Prusse une nécessité impérative, que d'entretenir à Rome un agent politique, homme d'habileté et d'expérience, avec ordre de suivre toutes les négociations relatives au clergé. Mille difficultés s'élevaient sur les mariages mixtes, sur les dispenses, sur les rapports des évêques et de Rome; le gouvernement prussien, loin de se montrer intolérant, avait besoin de ménager la partie catholique de la population dans des pays à peine réunis à son domaine; il fallait dompter les esprits, se rattacher les âmes, et il est rare qu'avec la violence on obtienne les résultats désirés. L'esprit modéré de Guillaume de Humboldt était éminemment propre à ces négociations; c'est une excellente école de diplomatie que Rome, cabinet neutre, habile, parfaitement renseigné sur toutes les questions morales et politiques de l'Europe. Aussi après avoir séjourné trois années à Rome, M. de Humboldt fut appelé à la tête de la division des cultes et de l'instruction publique à Berlin; sorte de justice et d'hommage que l'on rendait à ses rapports avec Rome et à l'impartiale direction de son esprit.

Alors son frère Alexandre-Frédéric de Humboldt avait pris la résolution de visiter le nouveau monde. Était-ce simple désir de satisfaire une curiosité scientifique, une de ces gloires désintéressées qui volent sur les ailes de la poésie, pour recueillir les précieuses sources du savoir; ou bien avait-il une mission de son gouvernement? Toute la vie de M. Alexandre de Humboldt est si particulièrement mêlée de sciences et d'affaires, d'examen et de négociations, qu'il serait certes très-difficile de les

séparer ; il ne faut pas oublier qu'il avait été chargé de la direction des mines à Berlin, et que le long voyage qu'il entreprenait dans les Amériques se rattachait à la minéralogie, à l'exploitation de ces grandes veines d'or et d'argent qui sillonnent les géants de pierre dans la Nouvelle-Espagne et forment comme leur brillant collier. Ce voyage difficile et considérable est un des titres de gloire de M. Alexandre de Humboldt, et certes nul ne conteste les beaux résultats obtenus par son concours, et surtout par celui de M. de Bonpland. Il faut rendre à la France ce qui lui appartient, sans qu'une gloire efface jamais l'autre; et comme M. de Humboldt et M. de Bonpland marchèrent avec simultanéité dans l'esprit de découverte et d'examen, il faut savoir leur donner à chacun la part méritée : or je crois que pour la grandeur des pensées, la netteté de l'exécution, Bonpland est supérieur au baron Alexandre de Humboldt, dont la phrase un peu déclamatoire vise surtout à la popularité. Après ce long voyage, le baron Alexandre vint séjourner à Paris pour y surveiller l'impression de son grand ouvrage, corriger les épreuves, occupation fort innocente. C'était l'époque la plus intime des relations de la Prusse et de Bonaparte qui se faisait empereur; les plus pressants avis qui décidèrent le consul à prendre la couronne impériale vinrent de la Prusse, se prêtant avec une admirable complaisance aux projets souverains de Napoléon. M. Alexandre de Humboldt était trop bien posé dans les deux pays, pour ne pas aider ce bon concours des cabinets dans une même politique. Il fut constamment du parti de l'alliance qu'il vit avec peine s'affaiblir lors de la campagne contre l'Autriche en 1805; il agit dans le sens des idées françaises, au milieu des hésitations de sa cour, tandis que Guillaume son frère, tout à fait lié à l'esprit allemand soulevé contre Napoléon, approuvait la prise d'armes de la Prusse en 1807. La bataille d'Iéna accabla cette grande monarchie de Frédéric, qui devait plus tard se retremper dans l'énergie nationale et les forces de sa propre nationalité. La paix de Tilsitt modifia tout à fait la politique prussienne, en la replaçant sous l'absolue influence de la France.

Le baron Guillaume de Humboldt dut alors un peu se retirer de la scène publique; il lui préféra l'étude et les muses dans sa retraite chérie de Tegel, aux environs de Berlin. Quand la patrie est abaissée sous les malheurs, on aime à trouver dans la retraite un peu de repos et de calme; pour le pauvre cœur du patriote, les émotions pèsent et l'étude console. D'ailleurs, à cette époque, l'Allemagne scientifique s'était entièrement liée aux sociétés secrètes qui rêvaient la délivrance de la patrie ; faire de la science, de la littérature, c'était encore du patriotisme. Quels plus grands patriotes que Schiller, Gœthe? Ils préludaient aux beaux chants de Kœrner que l'Allemand récitait les jours de bataille à Lutzen, à Dresde, à Leipzig. Je crois qu'à ce moment le cabinet de Berlin, comme tous les gouvernements placés sous un joug oppresseur, avait deux diplomaties, deux langages : envers Napoléon c'était celui de la soumission et de l'alliance; à l'égard du peuple de la vieille Allemagne, c'était l'espérance de l'avenir et de l'insurrection.

Cet esprit explique le véritable sens de l'ambassade du baron Guillaume de Humboldt auprès de la cour de Vienne, à laquelle il fut appelé dès 1810: comment renonça-t-il à la retraite pour accepter une mission active et si difficile en présence de la France, pouvoir alors dominateur? Les cours de Vienne et de Berlin avaient entre elles des sympathies et des répugnances : des sympathies parce que, toutes deux allemandes, elles avaient le même désir d'un affranchissement prochain pour secouer leurs chaînes au front superbe de Napoléon. Il y avait répugnance entre elles, parce que de toute antiquité les intérêts de la Prusse et de l'Autriche étaient séparés dans les questions locales ou religieuses de l'Allemagne. J'ajouterai que la mission de M. de Humboldt à Vienne était d'autant plus délicate qu'il devait tout pressentir sans se livrer, car Vienne était rempli d'agents secrets de Napoléon qui n'auraient pas manqué de prendre texte des moindres démarches de la Prusse pour anéantir les derniers éléments de sa force en Europe.

Tandis que le baron Guillaume accomplissait sa difficile mission à Vienne, le baron Alexandre voyageait en Italie avec un savant français, M. Gay-Lussac, s'occupant toujours de hautes études scientifiques avec un soin, un zèle qui feront son bonheur et sa gloire; mais à ces recherches si hautes le baron Alexandre de Humboldt joignait toujours l'esprit d'examen et de recherches curieuses sur les affaires du gouvernement et les tendances des peuples. La Prusse pouvait-elle désirer un investigateur d'un esprit plus élevé et d'une puissance philosophique plus grande? Il venait rarement à Berlin; son séjour de prédilection était Paris, et l'alliance qui existait alors entre les deux gouvernements devenant toujours plus intime, le séjour de la France était aussi agréable qu'utile à M. de Humboldt; on sait que les conditions de cette alliance vinrent à ce point que, lors de la campagne de Moscou, la Prusse s'était engagée à livrer ses armées, ses magasins à l'empereur Napoléon: alliance trop forcée pour être sincère, et qui supposait le mépris le plus profond de la nationalité allemande.

Cette nationalité allemande, le baron Guillaume de Humboldt cherchait à la faire prédominer dans ses rapports avec le prince de Metternich à Vienne; les désastres de Napoléon dans la campagne de Russie avaient amené pour l'Allemagne une situation nouvelle et dessinée ; la généreuse levée des sociétés secrètes, toute spontanée, bel acte de patriotisme, suivie de la défection des généraux York et Massenbach, donnait une impulsion nouvelle et forte à la diplomatie ; l'Autriche, sous main, poussait au soulèvement de la Prusse, et si elle-même ne se déclarait pas encore, c'est que le prince de Metternich voulait conserver jusqu'au bout cette impartialité modérée que commandait l'alliance de famille avec Napoléon. On sent alors toute l'importance du baron Guillaume de Humboldt à Vienne, et le rôle d'activité qu'il devait y jouer sous les inspirations du prince de Hardenberg, qui résolûment s'était mis à la tête de la Prusse soulevée avec les partis de Stein, de Blücher, de Schill, de Kotzebue ; ce fut cette pensée que M. de Humboldt dut représenter dans son ambassade, et lorsque les conférences pour la paix générale furent ouvertes, avec plus ou moins de franchise, à Prague, le baron Guillaume de Humboldt fut désigné pour défendre les intérêts prussiens au congrès.

Une suite de notes sont destinées à bien préciser le rôle invariable que la Prusse doit jouer dans la guerre présente, et les avantages de territoire qu'elle veut en tirer : n'y a-t-elle pas un légitime droit après tant de sacrifices ? Au congrès de Prague, il est presque immédiatement admis que la Prusse sera reconstruite sur une très-grande échelle ; le rôle qu'elle vient de jouer a été trop décisif, les forces qu'elle prête trop considérables, pour qu'elle n'en tire pas un résultat de reconstruction politique. La Prusse, en effet, avait été pendant cinq ans humiliée ; jamais État n'avait autant souffert dans son honneur, dans sa considération générale, jamais vainqueur insolent n'avait secoué la poussière de ses éperons avec autant de fierté que l'empereur Napoléon sur la tête de cette malheureuse reine Amélie, si belle et si noble. Aussi la Prusse se montre-t-elle difficile, et ce n'est qu'à regret qu'elle accepte l'armistice. Le baron Guillaume de Humboldt le témoigne partout ; il se montre haineux contre la France, parce que tel est l'esprit de son gouvernement et de son peuple. Sur ce point sa correspondance avec le prince de Hardenberg est fort remarquable ; on y retrouve les traces d'une visible intimité entre la Prusse et la Russie ; elle se développe à mesure que les événements de la guerre prennent un caractère plus ferme, plus décisif; car viennent pour nous de désastreux souvenirs, la bataille de Leipzig, et les alliés sont sur le Rhin !

Le baron Guillaume de Humboldt négocie avec activité les traités destinés contre la France et son empereur, tandis que son frère Alexandre publie des livres scientifiques, ses *Essais de voyage aux régions équinoxiales ;* il vivait avec le nouveau monde quand l'ancien s'ébranlait jusqu'à ses derniers fondements. Cette vie paisible, et certes plus utile au développement des intelligences, lui permettait le séjour de Paris au milieu de la guerre ; il est donc impossible qu'en présence d'événements si considérables, depuis le début si brillant de la campagne de 1812 jusqu'au sinistre tableau de nos défaites, le baron Alexandre de Humboldt n'ait pas trouvé le sujet d'une correspondance politique sérieuse et détaillée, et je crois qu'elle existait : les événements étaient si considérables, si profondément significatifs ; en France, la conspiration Malet, le réveil du libéralisme dans les corps politiques, le sénat muet, le corps législatif dissous, la régence de Marie-Louise, la décadence et la ruine de ce gouvernement de force et de faiblesse, la lutte de l'empereur Napoléon contre tous, ce nouvel empire romain qui s'écroulait pierre à pierre : la majesté sombre et forte de ces événements, dis-je, était trop importante pour que le baron Alexandre de Humboldt, au milieu de ses nobles occupations scientifiques, n'en rendît pas l'impression à son gouvernement. Son examen calme, impartial, bienveillant, devait être d'une grande utilité pour la Prusse, qui avait besoin de connaître, par cette intelligence élevée, les côtés de force et de faiblesse de l'empire de Napoléon, genre d'informations que les gouvernements apprécient à l'étranger, parce qu'il détermine leurs résolutions ultérieures.

Le baron Alexandre observait avec la puissance de son esprit, tandis que le baron Guillaume agissait dans le feu des événements même ; et telle était la marche irrésistible, que bientôt les deux frères purent se rapprocher lorsque le congrès de Châtillon s'ouvrit : triste drame, joué une dernière fois avec un peu de raillerie pour la France tombée, pour l'aigle frappée d'une immense flèche au cœur. Le baron Guillaume y fut envoyé comme le représentant de la Prusse et l'homme de confiance du prince de Hardenberg, symbole de l'esprit allemand, fortement empreint de la vieille nationalité. Au congrès de Châtillon, la puissance qui se montra la plus dessinée contre la France, ce fut la Prusse ; et il fallut l'intervention calme des autres cabinets pour contenir cette colère d'une nation longtemps abaissée sous le joug des armes françaises. La Prusse, liée entièrement à l'An-

gleterre, manifesta une joie indicible lorsque le congrès de Châtillon fut dissous. La guerre recommença sous les murs de Paris, qu'une capitulation ouvrit aux armées alliées. Alors le baron Guillaume de Humboldt, qui avait joué un rôle de premier ordre dans les affaires, s'effaça devant l'influence du prince de Hardenberg, qui vint prendre lui-même la tête des négociations au traité de Paris.

A cette époque étrange de la première restauration, les haines s'étaient comme apaisées ; il y avait un si grand bonheur pour tous d'être délivrés de ce joug terrible de Napoléon, de cette oppression qui planait sur les âmes, que la Prusse elle-même, victorieuse, renonça à toutes représailles ; le traité de Paris, de 1814, fut signé par M. de Hardenberg, et en seconde ligne par le baron de Humboldt, et presque aussitôt s'ouvrit le congrès de Vienne. Dans ce congrès, où furent discutées les questions générales, il se forma des comités, chacun avec sa mission particulière: ainsi, la Prusse y avait trois représentants, le prince de Hardenberg, le baron Guillaume de Humboldt et M. de Bulow; M. de Humboldt fut chargé de la partie la plus difficile, la question de la Saxe, de si haute importance pour le cabinet de Berlin. A l'aide de cet esprit de réaction, vif et profond, soulevé contre Bonaparte, la Prusse avait cherché un moyen d'agrandissement; la fidélité de la maison de Saxe pour les idées françaises, les agrandissements que le vieux roi avait acceptés en Pologne, faisaient dire à la Prusse qu'il n'y aurait rien de plus légitime que de dépouiller la vieille lignée de Vitikind au profit des gouvernements qui s'étaient levés pour la sainte cause. Dresde et Leipzig paraissaient nécessaires à la configuration commerciale et militaire de la Prusse. Les droits de la Saxe étaient défendus fermement par la France, un peu par l'Autriche, et absolument délaissés par l'Angleterre et la Russie. Le baron Guillaume de Humboldt, profondément pénétré de l'esprit prussien, était très-dessiné contre la maison de Saxe, qui, selon lui, devait être dépouillée, parce qu'elle avait trahi la cause allemande. De là résulta une difficile négociation, soutenue même à main armée, dont la fin fut un compromis : une partie de la Saxe fut cédée à la Prusse, mais Dresde et Leipzig demeurèrent aux mains de la dynastie saxonne. Ce fut une des négociations qui révélèrent dans M. de Humboldt un esprit de suite et de persévérance ; le roi Guillaume le récompensa par le don d'une terre d'un revenu considérable.

A ce moment éclatent les cent jours, et ici je trouve encore le baron Alexandre de Humboldt à Paris. Son goût irrésistible le porte aux études au milieu de nos académies. Il a vu rentrer Louis XVIII sans s'émouvoir ; maintenant c'est le tour de Bonaparte, et le baron demeure pour examiner et attendre les événements. Dans tout le cours de sa vie, le baron Alexandre a manifesté des opinions fort libérales qui l'ont lié au parti de l'opposition en 1814. A l'aide de cette bonne position, il peut librement observer l'état des partis et juger la marche des affaires de France, dont il renseigne son gouvernement. Napoléon, une fois maître du pouvoir, a senti que tout son danger vient de l'Europe ; il veut donc se servir de tous les éléments qu'il a sous sa main, pour faire pressentir les cabinets. En même temps que la duchesse de Saint-Leu écrit à l'empereur Alexandre, M. Ouvrard à l'Angleterre, M. de Stassart au prince de Metternich, M. Maret va voir M. Alexandre de Humboldt, afin qu'il pressente la Prusse elle-même sur les conditions possibles de la paix : il ne s'agit plus de conquêtes de territoire ou de nouvelles invasions, on accepte tous les traités avec l'application d'un système modéré et représentatif, sous la dynastie napoléonienne. M. de Humboldt se charge de communiquer ces propositions à son gouvernement. Il ne s'engage à rien qu'à se poser en intermédiaire pacifique, faisant toujours servir ces ouvertures à la bonne information de son gouvernement. Songer à la paix était chose absurde : croire possible que les gouvernements posassent les armes devant Bonaparte aux Tuileries, c'était ne pas avoir l'intelligence des véritables éléments européens. Aussi la guerre se fit et les alliés entrèrent une seconde fois dans Paris.

Ici se présente une situation qui doit être particulièrement remarquée en ce qui touche la Prusse; tout le parti libéral de l'Allemagne armée sous Blücher, la landwehr, les levées en masse, étaient saisies d'une violente colère contre la France, qui deux fois avait nécessité la guerre. Aussi la plupart des excès de l'invasion vinrent des Prussiens, enfants de l'insurrection et de la liberté. Dès que Paris fut au pouvoir des alliés par la seconde capitulation, un congrès de ministres étrangers dut se réunir, et le baron Guillaume de Humboldt y fut encore chargé des intérêts de la Prusse. Dans cette circonstance délicate pour tous et si malheureuse pour nous, il se montra impératif, exigeant ; ses notes, qui demandent la cession de Montmédy, Longwy, Metz, Thionville et Sarrelouis, en font foi (1). Le baron de Humboldt avait adopté la doctrine de M. de Gagern, plénipoten-

(1) Je les ai publiées dans l'*Histoire de la Restauration*.

tiaire des Pays-Bas, à savoir, « qu'il était permis de recouvrer par la conquête ce qui avait été perdu par la conquête. » De là, une conclusion extrême, que l'Allemagne pouvait reprendre l'Alsace, la Lorraine; et les Pays-Bas pouvaient obtenir la Flandre et l'Artois.

De ces étranges prétentions, il ne fallait pas en faire un reproche à M. Guillaume de Humboldt seul, car tel était alors l'esprit général de l'Allemagne, implacable contre nous. On a écrit que c'est à l'intervention du baron Alexandre de Humboldt que l'on doit la conservation du pont d'Iéna que Blücher voulait faire sauter. C'est une erreur de la flatterie scientifique; ce qui sauva le pont d'Iéna, c'est la précaution prise par le duc de Wellington d'y faire mettre un corps de garde anglais avec des sentinelles que le feld-maréchal Blücher devait respecter; M. Alexandre de Humboldt n'eut rien à faire en tout cela. Son frère nous demandait les places fortes de la Meuse. Le baron Alexandre aurait eu une belle occasion de se montrer dans son extrême amour pour la France, en préservant nos dépôts scientifiques, littéraires et des beaux-arts, des représailles commises par les alliés. J'ai beaucoup fouillé dans les archives diplomatiques, et j'aurais désiré trouver une pièce, un acte qui constatât l'intervention bienveillante du baron Alexandre de Humboldt, pour préserver les musées, les bibliothèques, dans lesquelles souvent il avait trouvé une si généreuse hospitalité.

Ce fut à une autre intervention, à celle du duc de Richelieu spécialement et de l'empereur Alexandre, que la France dut quelque adoucissement à ses malheurs; la popularité scientifique de M. de Humboldt est assez grande, les éloges des journaux assez retentissants en sa faveur pour laisser le mérite à ceux qui, en servant leur pays, n'ont pas eu l'honneur de tant de phrases dans la presse périodique. A peine les alliés quittèrent-ils Paris, que les ministres allemands se réunirent à Francfort pour délibérer sur les destinées de la Germanie; et ici se manifestent déjà les deux opinions qui divisent les hommes d'État du cabinet de Berlin. L'effort des Allemands, en 1813, glorieux et si beau pour la patrie, avait inspiré et créé une école libérale qui appelait l'unité constitutionnelle de l'Allemagne. Tout le monde était d'accord sur ce point, que l'Allemagne devait être constituée; mais on différait essentiellement sur les termes et le but; ce que voulait l'école des véritables hommes d'État, c'était l'unité allemande résultant d'un vaste et fort système de confédération, de manière que s'il s'élevait jamais à l'étranger un homme encore à la hauteur de Napoléon, il trouvât dans la force même de la nationalité germanique une résistance efficace à ses projets ambitieux. Mais à côté de cette école de force et d'avenir, il s'en était élevé une autre de constitutionnalisme anglais et français, dont le but spécial était d'appliquer à l'Allemagne le gouvernement représentatif. Et je crois que dans cette dernière catégorie on peut placer le baron Guillaume de Humboldt, quoique avec des expressions très-mitigées.

Le feu roi de Prusse avait pris, il est vrai, quelques engagements de liberté dans ses décrets de levée en masse, en 1813, et ces engagements tenaient à la réaction patriotique que l'école de Stein, de Blücher, avait imposée aux époques de crise, dans les temps d'effervescence et d'exaltation. Mais ces engagements étaient-ils de nature à nécessiter le bouleversement des antiques institutions prussiennes qui reposaient sur trois points essentiels : 1° la force militaire; 2° la parfaite et économe administration; 3° la liberté philosophique? Qu'aurait produit, je le demande, le gouvernement représentatif appliqué à la Prusse? En dehors des États, où il n'est qu'une forme inhérente et traditionnelle, qu'est-ce que le gouvernement représentatif, si ce n'est un moyen d'affaiblissement réel de la force, de la considération, de la vie même des États? Si j'étais ennemi d'un peuple, grand, immense par son histoire, par les traditions, sa puissance de conquête et sa force expansive, je lui imposerais le système représentatif, les élections, la tribune, la presse libre : et pourquoi cela? c'est que cette énergie qui le poussait naguère sur le monde, il l'userait au dedans, il l'épuiserait sur lui-même. La constitution serait comme la cage où l'écureuil roulant toujours sur lui-même, ne fait pas un pas, avec la plus prodigieuse activité. Telle nation qui pendant un siècle a acquis sept provinces par la force de la diplomatie et de la guerre, userait sa vie forte, turbulente, à discuter sur le droit des électeurs et sur un calcul de majorité. Je m'explique donc très-bien comment le véritable parti des hommes d'État en Allemagne pouvait justement repousser le système représentatif; on l'admit pour quelques petits États, comme un jouet d'enfants, on le repoussa pour les grandes monarchies qui avaient un avenir et une force à maintenir. Le gouvernement représentatif, il faut le respecter quand on l'a, mais ne pas trop le demander comme un bienfait quand il vous manque.

Aussi, à partir de 1816, le baron Guillaume de Humboldt ne fut plus employé que dans la diplomatie d'ambassade; son esprit est toujours lucide, les services qu'il a rendus, considérables; mais il n'a pas et ne peut plus avoir ce qu'en politique on appelle la direction, c'est-à-dire ce mouvement

libre et spontané qui fait qu'on s'identifie profondément avec la pensée même du pouvoir, à ce point qu'on le domine. Le baron Guillaume est d'abord nommé ministre à Londres, parce que, là, ses idées libérales ne sont point à redouter ; il peut même se passer la fantaisie des formes parlementaires ; il vient ensuite au congrès d'Aix-la-Chapelle comme simple plénipotentiaire, parce qu'il s'agit de la question française, dont M. de Humboldt est plus spécialement pénétré. On doit examiner si l'occupation cessera, et comme on veut en effet qu'elle cesse, on doit régler les contributions, les indemnités pécuniaires, le mode de payement, et pour cela M. de Humboldt est parfaitement apte; il signe les protocoles rédigés sous l'influence de l'empereur Alexandre; l'alliance est tellement intime entre la Prusse et la Russie, qu'aucune séparation n'est désormais possible.

C'est au congrès d'Aix-la-Chapelle que se termine, à proprement parler, la vie diplomatique du baron Guillaume de Humboldt; d'autres idées, d'autres intérêts vont se produire en Prusse, et il n'est plus capable de les comprendre et de les satisfaire; le feu roi Frédéric-Guillaume le désigne pour l'administration de Neuchâtel, petite principauté unie à la monarchie prussienne par de vieux droits de suzeraineté et d'héritage. Cette administration ne se lie en rien au système politique. Depuis 1820, l'Europe entre dans des voies nouvelles en face de l'esprit révolutionnaire qui partout se réveille; l'Allemagne se couvre de sociétés secrètes, et les esprits libéraux, tels que M. Guillaume de Humboldt, seraient fort dangereux à la tête d'un cabinet. S'ils ont pu servir leur pays dans d'autres circonstances, lorsqu'il fallait secouer le joug de Napoléon, ces circonstances étant passées, le gouvernement, sans se montrer ingrat, peut leur dire : « Votre temps est fini. » Et d'ailleurs le baron Guillaume de Humboldt n'avait point à se plaindre du roi de Prusse; il était comblé de faveurs; les premiers ordres brillaient sur sa poitrine, et possesseur d'une fortune considérable, il devait tout à son souverain. Ce fut alors qu'il se retira dans ses terres pour se livrer à des études un peu étranges dans une vie aussi positive. Mon Dieu ! j'honore la science, les travaux même capricieux de l'esprit, mais que dire du baron Guillaume de Humboldt le diplomate, écrivant une dissertation sérieuse *sur la différence des sexes dans la nature organique,* c'est-à-dire sur la beauté des formes masculines et féminines? Puis l'érudit se consacre à l'étude des origines, des langues, non point pour les parler ou les écrire, ni pour les faire servir aux rapports d'intelligence ou aux relations commerciales et à l'agrandissement de l'esprit humain, mais pour rechercher systématiquement les origines, les similitudes; le baron Guillaume de Humboldt s'éprend surtout pour la langue basque; il y rattache tout, le basque c'est évidemment la langue des Phéniciens, c'est l'idiome primitif des peuples. Tour à tour M. de Humboldt examine le panthéisme indou, le génie de la langue chinoise, si bien que, malgré le caractère un peu courtisan de M. Abel de Rémusat, il ne peut s'empêcher de railler les prétentions scientifiques du ministre prussien qui disserte sur le chinois sans le savoir précisément. Pour étudier et comparer les langues de l'Asie, le baron Guillaume de Humboldt avait-il la compétence des maîtres? Il n'en savait que la superficie, et l'on n'apprend pas tout avec de l'esprit; pour comparer le chinois, le sanscrit et les langues antiques, il faut une vie tout entière, et le baron Guillaume de Humboldt, heureusement pour les affaires de la Prusse, n'y avait consacré que ses loisirs.

Tout en faisant une plus large part scientifique au baron Alexandre de Humboldt, je crois toujours qu'il faut distinguer dans ses œuvres ce qui est esprit d'observation et de recherches, c'est-à-dire les faits, les expériences, d'avec les théories de hasard et d'improvisation. Un esprit éminent, comme le baron Alexandre de Humboldt, qui a beaucoup vu, beaucoup étudié, est toujours intéressant à consulter. Mais il y a chez lui, comme chez M. Arago, une partie essentiellement vulgaire qui tient au besoin de popularité politique. A travers toute la science astronomique de M. Arago, il y a de l'almanach, il y a même la petite partie des prédictions et des *faits-Paris* livrés à la presse. De semblables faiblesses se trouvent dans le baron Alexandre de Humboldt, et c'est ce que le savant Cuvier dédaignait profondément; ce n'était qu'à la science elle-même qu'il demandait sa grandeur; et même au point de vue politique, très-lié au système de M. de Villèle, il était devenu fort hostile à la presse et aux déclamations de la gauche.

Cette popularité du baron Alexandre de Humboldt le sert admirablement lors de la révolution de 1830, et il se trouve tout naturellement à Paris mêlé, comme dans les cent jours, aux premières transactions politiques; chez lui se révèlent donc les diverses conditions que j'ai signalées : l'homme d'État prussien appelé à observer, à voir les faits pour l'instruction de son gouvernement, le savant fort lié avec M. Arago, le libéral très-ami de M. de la Fayette. Cette situation complexe lui sert à éclairer la Prusse sur la tendance de la révolution, et le feu roi sent tous les services que dès lors il peut rendre. C'est M. de la Fayette que M. de Humboldt va consulter sur la tendance de l'esprit révolution-

naire; il en reçoit la singulière réponse que j'ai textuellement rapportée dans un autre livre (1). C'est par cette voie qu'il éclaire le cabinet de Berlin, et détermine la reconnaissance immédiate de la monarchie du 9 aout.

A partir de cette époque, le baron Alexandre de Humboldt prend une importance politique qu'il n'avait pas eue jusqu'alors; le vieux roi de Prusse, sous l'influence de la princesse de Liegnitz, croit indispensable le maintien de la paix; et comme il faut un intermédiaire auprès du nouveau gouvernement, avec habileté il choisit le baron Alexandre de Humboldt, parce qu'il le sait parfaitement bien posé auprès du parti triomphant. C'est lui qui porte les lettres de reconnaissance de la nouvelle dynastie; toutes les fois qu'il y a une communication privée, conciliante, à travers toutes les difficultés de gouvernement, c'est M. de Humboldt qui s'en charge. Ses voyages se multiplient, il devient presque un habitant de Paris, et c'est au palais de l'Institut qu'il s'abrite comme pour garder ce caractère scientifique dont il se glorifie justement. Tandis que son frère Guillaume de Humboldt est entièrement retiré dans ses terres (2), après avoir joué un rôle important dans les derniers temps de l'empire et de la restauration, Alexandre, lui, semble renaître au contraire pour la politique au milieu de la nouvelle époque, et il obtient ainsi toute la confiance du vieux roi de Prusse et de la princesse de Liegnitz.

Cette situation a duré jusqu'à l'avénement du roi de Prusse actuel, prince d'intelligence qui, en renonçant à la politique active de la guerre et de la conquête, s'est plus spécialement voué à la direction des esprits et à l'administration de la Prusse. Sous le vieux roi, une multitude de difficultés étaient nées de la situation réciproque des catholiques et des protestants; on avait essayé des persécutions impopulaires et maladroites contre les évêques des provinces rhénanes, ce qui avait amené une grande fermentation des esprits. Le premier soin du nouveau monarque a été de faire cesser toutes ces violences et de rendre la paix aux provinces agitées.

L'honneur du règne actuel sera cette large protection accordée aux catholiques, la répression de l'esprit philosophique et novateur qui nie le Christ et bouleverse la vieille et sainte Allemagne. Ce sera pour le nouveau roi une grande tâche, parce que la négation religieuse porte à la négation monarchique. Le roi Frédéric-Guillaume est un prince éclairé d'une véritable éducation libérale; il écoute, discute, accorde même beaucoup; mais il doit se défier de cette facilité même, et se convaincre surtout que la tâche des gouvernements est de remplir leurs destinées traditionnelles, et Frédéric le Grand les avait solennellement tracées pour la monarchie prussienne.

Maintenant le roi de Prusse a encore à lutter contre les fausses tendances de cette vieille école dont M. de Humboldt est le représentant, et que j'appellerai le constitutionnalisme prussien. Chaque année cette école fait courir le bruit que le roi est à la veille de donner une constitution. Qu'est-ce que cela signifie? Est-ce que la Prusse n'est pas constituée? N'a-t-elle pas une bonne administration, économe et surveillante? N'y a-t-il pas une liberté suffisante de penser et d'écrire, trop grande peut-être, en religion et en philosophie? Est-ce la tribune qu'on demande pour la Prusse, et la lutte des majorités et des minorités? Dieu en préserve la monarchie du grand Frédéric! Si elle veut s'arrêter dans son développement de grandeur, dans son influence européenne, elle n'a qu'à ouvrir une tribune où chaque année on vienne démolir ce que le gouvernement peut faire de bien et de bon. Un des hommes influents de la mission de Chine me disait naguère qu'il avait cherché à expliquer au mandarin chargé des négociations le mécanisme du système représentatif, et le mandarin, après avoir grandement réfléchi, répondit avec un grand sérieux : « Ah! « je comprends; vous bâtissez une maison, puis « vous permettez qu'on mette devant des canons, « et qu'on tire à pleine volée sur elle. »

Si nous étions encore au temps de Voltaire, on pourrait dire, comme lui, que la sagesse vient décidément du Céleste Empire!

IV

LE DUC ÉLIE DECAZES.

Lorsqu'on visite le château des Tuileries, aux jours de simples réceptions, on peut remarquer une sorte de couloir qui sert d'avant-salon à la plus vaste pièce où se réunit aujourd'hui le conseil des ministres. Ce petit dégagement, hélas! bien délaissé (la France n'a plus de reliques), était le cabinet du feu roi Louis XVIII, le prince habile qui s'efforça de concilier les grands partis en France et de renouer la chaîne des temps. Le cabinet du roi était de la plus austère simplicité; Louis XVIII

(1) *L'Europe depuis l'avénement du roi Louis-Philippe*, t. III.

(2) Il y est mort en 1835.

passait sa vie dans son fauteuil à roulettes, modeste mais fort ingénieusement préparé pour le transporter çà et là dans les appartements. Devant lui était une petite table de bois blanc, compagne fidèle de son émigration, le meuble de ses habitudes. Peut-être avait-il signé la charte sur ce frêle support; puis quelques chaises sur lesquelles étaient des gravures roulées, des livres ouverts, une bibliothèque basse en forme d'armoire avec glaces, telles qu'on les faisait au commencement de la révolution française; deux gravures suspendues, l'une reproduisant le *Bélisaire* de Gérard, l'autre un sujet dont je ne me souviens pas précisément, étaient les seuls ornements de ce cabinet où le roi avait reçu pourtant les souverains et les ministres de l'Europe avec cette dignité de la maison de Bourbon qui ne cédait le pas à personne.

Dans ce cabinet, vers le commencement du mois d'août 1815, tout en face du vieux roi, était debout un jeune homme de trente-quatre à trente-cinq ans, d'une belle figure, le front haut, le nez arqué et méridional, revêtu de l'uniforme de préfet de police dans la plus stricte étiquette de cour; le roi aimait ces marques de respect, et il adressait ainsi la parole à ce jeune homme : « Eh bien, M. le préfet, qu'est-ce donc que cette tentative d'empoisonnement sur l'empereur Alexandre? qu'y a-t-il de vrai? que venez-vous m'annoncer? » Alors, avec les formes les plus respectueuses, le préfet répondit au roi « que, d'après les ordres de M. de Talleyrand, il s'était rendu chez M. de Nesselrode, que là, perquisition faite en présence des officiers de l'empereur, on avait reconnu que la bouteille de l'office (qu'on disait remplie de poison) contenait une substance pour nettoyer les meubles et placée fort innocemment dans le buffet. » — « Ah! tant mieux, s'écria Louis XVIII, ce sera une accusation et un embarras de moins. » J'ai besoin de dire que le vieux roi n'aimait pas les mauvaises nouvelles; il se laissait entraîner doucement vers toutes les bouches qui le rassuraient, égoïsme que nous avons un peu tous. Les gens qui veulent exercer sur nous de l'empire doivent nous rassurer ou nous égayer; ceux qui nous alarment ou nous blessent, nous les secouons le plus vite possible, parce que telle est la nature humaine. Les Bourbons surtout avaient cette tendance; elle pourrait expliquer la puissance de bien des favoris depuis Louis XIV.

Le jeune homme qui alors, pour la première fois, se trouvait en présence de Louis XVIII, se nommait Élie Decazes. Né à Saint-Martin-de-Laye, près du glorieux champ de bataille de Coutras, si célèbre sous Henri IV, sa famille était simple, mais honorable, de magistrature et d'échevinage. Dans le midi, parlementaires, échevins et jurats avaient une grande importance. Henri IV, dans ses jours de botté et de périls, avait anobli un Raymond Decazes, et c'était un de ses descendants qui se trouvait à la face d'un petit-fils du Béarnais qui, hélas! n'avait pas, comme lui, noirci son front à la poussière des batailles. Les temps étaient si dissemblables! Nous arrivions aux époques d'écriture et de chartes; on ne noircissait plus son front de poudre, mais on trempait d'encre ses doigts.

Les réponses du jeune fonctionnaire plurent donc singulièrement au roi Louis XVIII, qui lui dit : « Je suis charmé, monsieur, d'avoir un préfet de police aussi intelligent; je désire que dorénavant vous veniez me rendre compte en personne des événements importants de ma capitale. » M. Decazes fit connaître respectueusement au roi que M. de Vitrolles lui avait dit : « que comme secrétaire d'État, lui seul devait servir d'intermédiaire entre le préfet et le monarque ; fallait-il obéir à cet ordre? » — « Non, vous personnellement, répéta le roi, je désire vous voir. » Et alors de sa toute petite voix criarde il ajouta : « M. Decazes, êtes-vous parent de la belle madame Cazes, femme du fermier général ? » C'était une des grandes beautés de l'époque de Monsieur, comte de Provence, au Luxembourg, et ces souvenirs-là, Louis XVIII en était encore tout ravi. — « Je dirai au roi, répondit M. Decazes, que je n'ai point cet honneur-là, et que nous appartenons à une famille de robe. » Et Louis XVIII, qui déjà se sentait de l'affection pour le jeune préfet, lui dit : « Au reste, vous n'avez pas besoin d'être le parent d'une jolie femme pour être excellent préfet de police. » Et il le congédia de la main en lui disant : « Allons, monsieur, au revoir. »

Tous ces premiers détails étaient indispensables pour bien faire connaître l'origine de la faveur de M. Decazes; et pour la comprendre plus en grand, il faut nécessairement dessiner la situation politique, car la faveur vient moins aux personnes qu'aux positions; et si l'on analyse un favori, il n'est quelquefois que le symbole d'une certaine situation plus forte que la volonté. Louis XVIII alors était entre deux partis, tous les deux considérables, hostiles, et tous les deux avec leur pensée de gouvernement et leur police : le parti de la révolution avait pour organe Fouché, que le roi avait été obligé d'accepter pour ministre comme garantie donnée aux jacobins et pour ne point trop effrayer le parti révolutionnaire. Quoique Fouché eût dressé une liste de proscription, sacrifié ses amis avec une extrême légèreté, Louis XVIII ne pouvait se

fier à lui; on savait qu'il travaillait pour une autre idée, qu'il complotait pour un autre changement, et en aucune manière la restauration ne pouvait se personnifier dans un régicide.

D'un autre côté, les royalistes groupés sous M. le comte d'Artois formaient également un grand parti qui imposait ses idées, ses ministres; et ce parti, qui n'aimait pas Louis XVIII, avait pour organe et pour agent le baron de Vitrolles, homme d'activité et d'esprit. Si le parti ultra-royaliste ne conspirait pas précisément, il désirait un changement politique qui eût annulé Louis XVIII au profit du comte d'Artois. Or, le vieux roi, très-décidé à garder son autorité, devait repousser de toutes ses forces cette double intrigue du parti jacobin et du parti royaliste; pour cela il avait donc besoin d'un homme de confiance. Il n'aimait pas M. de Talleyrand; c'était querelle de grand seigneur, et l'air compassé, impératif du président du conseil lui déplaisait. Les rois qui veulent faire tout par eux-mêmes aiment les jeunes hommes; ils espèrent les instruire, les façonner; il les considèrent alors comme leur ouvrage, comme des élèves chéris, exécutant leurs pensées politiques. De là cette tendance de Louis XVIII à grandir le jeune préfet de police jusqu'à en faire plus tard un favori.

M. Élie Decazes ne commençait pas alors sa carrière d'administration, je dirai presque de politique. Enfant, il avait été envoyé de Libourne au collége de Vendôme, où il fit sa première éducation, éducation alors si merveilleusement dirigée par les corps religieux, seuls capables de comprendre et de moraliser les primitives impressions de la vie. La révolution ayant dissous ces colléges, Élie Decazes porta ses études vers le barreau, à Libourne, tout à côté de cette ville de Bordeaux qui avait produit les deux girondes, républicaine et royaliste. De Libourne, sous une protection attentive, il vint s'attacher au barreau de Paris, où il plaida sa première cause sous le consulat, au bruit du canon de Marengo. Ses débuts furent heureux; il eut le bonheur de plaire à un magistrat de rang élevé, bienveillant, quoique d'un esprit fort ordinaire, M. Muraire, premier président de la cour de cassation, et celui-ci le présenta à l'empereur. Le but de toute l'ambition du jeune Élie Decazes, c'était le titre d'auditeur au conseil d'État, ce qui lui ouvrait l'administration publique, et l'empereur, capricieusement, l'envoya comme juge dans une petite ville d'Allemagne, dans le Hanovre, je crois; M. Decazes obéit, parce qu'avec Napoléon c'était le seul parti à prendre. Le voilà donc jeté dans un pays inconnu, au milieu de cette étrange administration impériale, oppressive, soldatesque, que le peuple allemand secoua avec tant de bonheur aux jours de la délivrance. M. Decazes n'y resta pas longtemps; la même protection, et son zèle pour le service public, le firent nommer juge au tribunal de la Seine. Alors il venait d'épouser la fille de son protecteur, mademoiselle Muraire, et cette alliance était tout à la fois un témoignage de l'esprit et de la bonne situation de M. Decazes. Sous l'empire de Napoléon, c'était moins la valeur individuelle qui était remarquée, que le classement de chacun dans la vaste hiérarchie de l'empire. Or un premier président à la cour de cassation, un comte de l'empire (cette noblesse improvisée était si vaniteuse) tenait un haut rang dans l'État; un jeune juge d'un tribunal civil était appelé à un immense honneur en s'associant à une telle fortune politique. Une année à peine écoulée, la jeune femme mourut, et jamais douleur d'époux ne fut plus profonde ni mieux sentie; elle fit le bruit de tout Paris. Cette tendresse expressive devint le sujet des conversations même aux Tuileries, et le jeune magistrat inspira un intérêt d'autant plus vif, qu'il s'était montré chevaleresque presque comme aux vieux temps (alors les mœurs des chevaliers reprenaient leur cours). De juge au tribunal de la Seine, M. Decazes devint conseiller à la cour impériale, président remarquable des assises, tâche si difficile et hautement consciencieuse pour le magistrat.

C'est à cette époque que commencent les premiers rapports de M. Decazes avec la famille Bonaparte. Je laisse de côté toutes les légendes d'amour qui se rattachent à cette vie d'un jeune homme aux traits nobles, à la tournure distinguée, au milieu de cette cour de femmes mal élevées, sans tenue et sans respect d'elles-mêmes; je ne suis ni Juvénal ni Suétone, et nous ne sommes point dans l'empire romain. Je dirai seulement que M. Decazes y conquit la plus haute puissance avec les plus gracieuses intimités; il fut attaché comme secrétaire des commandements à madame Lætitia Bonaparte, femme pleine de sens et de finesse, qui ne s'était pas laissé éblouir par les grandes aventures de cette famille, qu'un seul nom couvrait de ses splendeurs, celui de Napoléon. L'esprit de tenue et de convenance, que M. Decazes portait au plus haut degré, lui attira la confiance de cette bonne vieille Corse, active, surveillante, minutieuse pour sa huche, faisant, au reste, du bien, et qu'une grande tendresse créait comme médiatrice entre tous ses enfants.

De cette position auprès de la mère de l'empereur, M. Decazes passa comme conseiller de cabinet auprès de Louis Bonaparte, que le caprice de la fortune avait élevé un beau jour à la royauté de

Hollande ; et voilà M. Decazes jeté à la cour de la Haye, ennuyeuse et ennuyée, quittant les distractions de Paris, les affaires de magistrature, pour obtenir un titre sans fonction, tout à fait au caprice de Louis Bonaparte, homme doux, inoffensif, prenant au sérieux sa pauvre et ridicule royauté, et voulant faire le souverain même contre l'empereur. Je ne feuillette jamais cette histoire de l'empire sans voir, à côté de grandeurs incontestées, des petitesses inouïes, du drame et de la parade, du héros et du saltimbanque. M. Decazes se trouva plus d'une fois l'intermédiaire entre Louis Bonaparte, sa mère et l'empereur; il s'habitua ainsi aux ménagements, à la discrétion, à cette façon douce de causeries, respectueuse envers les uns, bienveillante envers les autres, qui ne compromet pas, n'engage à rien, et arrive souvent à un résultat. Cette situation devint toujours plus délicate, lorsque Louis Bonaparte prit la fuite et se rendit en Allemagne pour échapper aux colères de l'empereur. Si c'était déjà beaucoup que de supporter le frère de Bonaparte heureux et se croyant roi, il était plus difficile encore de le subir très-inquiet, dans la disgrâce, au milieu de l'Autriche. M. Decazes revint à Paris pour reprendre ses fonctions à la cour d'appel de la Seine; c'est là que la restauration le trouva dès son origine.

Il signa un des premiers l'acte d'adhésion des cours souveraines à la restauration, et, en 1814, il se fit remarquer par cette chaleur de royalisme qui était inhérente aux opinions du Midi. Cette première restauration dura peu, pêle-mêle étrange de bien et de mal, de grandeurs et de fautes; et alors arrive l'empereur au 20 mars; le drapeau tricolore flotte sur Notre-Dame, avec un gouvernement mi-parti d'empire et de jacobinisme.

La plus grande calamité qu'aient eue à subir la noble nationalité française et la loyauté de son caractère, ce furent les cent jours; il s'y mêle de la trahison, un manque inouï à la foi des serments; des généraux qui, la veille, jurent de mourir pour Louis XVIII, et qui passent le lendemain avec enthousiasme à Bonaparte; des adresses démenties, quelque chose du Bas-Empire, des jacobins et des niais de 89 dans la parade déclamatoire du champ de mai. A l'aspect de cette époque, si dégradante pour le caractère national, ceux qui protestèrent contre l'étrange abus de la force, ceux qui allèrent à Gand auprès du roi pour empêcher les maux d'une guerre d'invasion et assurer le triomphe de Louis XVIII et de la charte, ceux-là furent de bons Français. Cette assertion paraîtra étrange à la petite école libérale; mais la grande histoire marche en secouant les récits de MM. Dulaure, Norvins et Thiers, chroniqueurs plus vieux et moins attrayants que les moines du moyen âge, légendaires plus crédules et plus passionnés sur les temps de la révolution et de l'empire, que tel religieux qui racontait les batailles contre les mécréants de Palestine et les Albigeois de la langue d'oc. Rien d'étonnant, dès lors, que des magistrats sérieux, comme M. Séguier, refusassent de siéger sur les fauteuils de la cour, ou au moins qu'ils pussent manifester leur opinion à la face de tous. Ce sentiment dicta la conduite de M. Decazes : discutant en pleine cour royale une adresse à l'empereur, il fit valoir avec un talent remarquable les avantages du principe de la légitimité; et comme on lui répondait par ce qu'il y avait de merveilleux, cette marche rapide de l'empereur du golfe Juan à Paris, il répondit par cette phrase restée historique : « Je ne croyais pas que la couronne fût donnée comme un prix de course. » De telles paroles, qui méritèrent l'exil à M. Decazes, avaient retenti dans le sein du parti royaliste, et, à la seconde restauration des Bourbons, il dut à ces gages donnés pendant les cent jours une renommée incontestée parmi les magistrats dévoués à la famille des Bourbons. Exilé durant quelques mois dans le Midi, il reparut à Paris au commencement de juillet 1815, après la bataille de Waterloo.

Tout était confusion dans la capitale; les armées alliées y faisaient leur entrée belliqueuse, tandis que la chambre des représentants rédigeait des constitutions et des protestations, amusettes de partis dans les gouvernements morts. Lié d'amitié avec M. de Jaucourt, M. Decazes fut présenté à M. de Talleyrand, qui arrivait à côté du roi au moment où s'organisait le ministère. Un des magistrats fort dévoués à la restauration, M. Decazes fut indiqué pour la préfecture de police, et, le même jour, sa nomination était signée à la hâte, afin d'accomplir une tâche assez singulière : il avait à disperser cette grande cohue, appelée chambre des représentants, qui vociférait encore aux Tuileries, et menaçait de se réunir en d'autres lieux pour embarrasser les affaires de ce pauvre pays de France, que l'esprit jacobin et impérialiste venait de compromettre si étrangement. Fouché voulait en finir avec ces représentants qui parlaient du triomphe de la souveraineté du peuple pour briser la dictature de Napoléon et créer celle de M. de la Fayette. Tout était confusion à Paris. M. Decazes allait exécuter les ordres du gouvernement, lorsque la garde nationale, ne prenant conseil que de la nécessité, occupa militairement la salle des séances, et les clefs furent portées à la préfecture de police. On fut donc débarrassé, pour le moment, de cette assemblée plus identique qu'on ne croit avec les premières chambres qui nous

sont venues après juillet 1830, sous les mêmes inspirations de M. de la Fayette. Il faut tant d'efforts pour arriver à l'ordre et à la régularité dans les idées politiques !

C'était un devoir difficile, immense, que celui d'un préfet de police à cette époque. L'ennemi occupait la capitale : impératif, despote, il voulait se venger de nos victoires et de nos conquêtes ; les exigences se succédaient : aujourd'hui c'était de l'argent, demain des réquisitions de vivres ; puis on voulait faire sauter le pont d'Iéna ; le plus souvent c'étaient des rixes entre les vieux soldats de l'armée impériale et les troupes alliées ; avec cela, les conspirations de partis, les espérances des uns, les exigences des autres, et par-dessus tout les intrigues qui se croisaient au château ou chez M. de Talleyrand, le heurtement des opinions et des hommes, M. Fouché et M. de Vitrolles, les jacobins et le parti royaliste ; enfin, cet esprit de réaction qui entraîne toujours les opinions victorieuses vers les excès et les fatalités de la vengeance.

M. Fouché avait présenté au conseil des ministres une liste de cent dix-sept noms, la plupart ses vieux amis dont il voulait se débarrasser, selon ses habitudes, comme gage aux opinions victorieuses : c'étaient les chefs du parti militaire et les fonctionnaires les plus compromis dans les cent jours. Indépendamment de cette liste, une autre fut adressée au préfet de police de plus de soixante personnes qui devaient être éloignées de Paris dans un rayon de quarante lieues. M. Decazes en fit effacer quelques-uns, obtint des modifications pour quelques autres, spécialement pour MM. Benjamin Constant et Montalivet. Cette liste était encore l'œuvre de M. Fouché, sacrifiant avec indifférence ses amis et ses ennemis ; elle supposait évidemment de l'arbitraire ; les conditions d'un gouvernement ne sont-elles pas d'abord de vivre ? et le devoir de M. Decazes dut être de poursuivre avec vigueur les auteurs et les complices de la conspiration des cent jours. Ainsi, loin d'adopter le système de ceux qui font un crime à un magistrat de faire son devoir, je dis que ce qu'on pourrait reprocher à M. Decazes, ce fut peut-être de ne point le faire assez, en se montrant trop indulgent envers les hommes qui avaient renversé le pouvoir des Bourbons et jeté la France dans le chaos des cent jours.

Ici se présentent les premiers procès politiques, j'entends parler des procédures contre le colonel Labédoyère, M. de Lavalette et le maréchal Ney. Il faut essentiellement préciser la part qu'y prit M. Decazes. Je crois que personne ne conteste aujourd'hui la culpabilité, au point de vue militaire, du colonel Labédoyère. Il avait passé d'un drapeau à un autre, et les lois ne lui prêtaient aucune excuse ; seulement comme c'était un noble cœur, un enthousiaste jeune homme, ceux qui s'intéressaient à lui devaient lui fournir les moyens d'échapper à la fatalité de sa destinée. Après le 8 juillet 1815, époque de la capitulation de Paris, Fouché fit appeler M. de Labédoyère et lui dit : « Je vous conseille de quitter la France ; voici des passe-ports ; la Suisse n'est pas loin, la Belgique, l'Angleterre ; si vous ne pouvez avoir de l'argent, voici 25,000 francs en or, mais partez, au nom du ciel, ou je ne réponds pas de vous ! » M. de Labédoyère quitta Paris, mais il ne dépassa pas Clermont. La police savait qu'il y était, et les avertissements ne lui manquaient pas pour qu'il eût à se tenir caché. La cour craignait un mouvement à Paris ; elle était sans cesse dans des transes de conspiration, lorsqu'un billet de ses bureaux annonça à M. Decazes, préfet de police, et qui dînait hors de chez lui, que le colonel Labédoyère, arrivé par la diligence, venait d'être arrêté. M. Decazes courut chez M. Fouché, alors au milieu des fêtes de son mariage (1) avec mademoiselle de Castellane. « Eh bien ! lui dit-il, M. de Labédoyère est arrêté. — Cela n'est pas possible, répondit le ministre ; quel imprudent jeune homme ! Comment faire maintenant ? Je crois qu'il est urgent de l'interroger. » M. Decazes se fit donner par ses bureaux les détails sur l'arrestation ; M. de Labédoyère avait été reconnu dans la diligence par un officier de gendarmerie qui avait pris soin de le suivre à son arrivée à Paris et de le dénoncer à la préfecture. On a dit que cet officier était un agent envoyé tout exprès à Clermont par le préfet de police ; d'abord le préfet n'avait aucune attribution en dehors de Paris ; ensuite, si l'on savait que M. de Labédoyère était à Clermont, à quoi bon le faire arrêter à Paris ? N'était-il pas plus simple de s'en saisir à Clermont ? et à quoi servait alors l'agent dans la diligence ? On connaissait toute l'imprudence de M. de Labédoyère, et il n'était pas difficile de découvrir sa retraite. Il faut un peu se méfier de ces contes sur la police, espèce de Mille et une Nuits que l'on arrange sur des faits qui s'expliquent tout seuls par l'imprudence des hommes. M. Decazes se rendit à la prison du dépôt pour l'interrogatoire. Il ne connaissait que très-imparfaitement M. de Labédoyère ; mais il ne put s'empêcher de lui dire : « Et pourquoi êtes-vous venu à Paris, et, qui plus est, en diligence ? — Je me proposais d'aller en Angleterre, répondit M. de Labédoyère, et je venais

(1) Voir mon travail *sur la Restauration*.

pour embrasser ma femme et ma famille.—Comment ne pas gagner la Suisse? Vous aviez des passe-ports et de l'argent!—C'est un coup de tête, dit M. de Labédoyère, je suis exposé à le payer cher! » M. Decazes procéda ensuite à l'interrogatoire légal, qui ne présenta aucune circonstance extraordinaire. Tout son rôle se borna là; le reste fut le fait du conseil de guerre. Quel reproche pouvait-on faire à un préfet de police? Avait-il juridiction à Clermont en Auvergne? S'il y a eu d'autres ordres, ne furent-ils pas le fait d'un pouvoir de parti, alors si plein de méfiance contre M. Decazes lui-même? S'il y eut une cruelle condamnation, ne fut-elle pas l'œuvre d'un tribunal militaire?

Voici maintenant le procès de M. de Lavalette, dont le nom soulevait les haines les plus grandes à la cour. Je crois qu'il avait refusé des chevaux à Louis XVIII le 19 mars, en prenant possession de l'hôtel des postes. M. de Lavalette, comme la plupart des proscrits de l'ordonnance de M. Fouché, n'avait point cherché à se dérober aux poursuites; il ne fallait pas de bien hautes recherches à la police pour découvrir son asile; il demeurait à la campagne de sa belle-mère ou dans son propre hôtel. Tous les jours il arrivait du pavillon Marsan des rapports de police pour indiquer qu'on avait vu M. de Lavalette. On mettait en doute déjà la fidélité du préfet, accusé de protéger les révolutionnaires; car M. de Lavalette était considéré comme le chef de la conspiration civile, et le château en voulait raison à tout prix. M. Decazes résolut de prévenir M. de Lavalette d'une manière détournée. Un agent se présenta à son hôtel et demanda M. de Lavalette de la part du préfet de police; on lui répondit qu'il n'y était pas. « Dites-lui, répondit l'agent, que je repasserai demain matin. » M. de Lavalette, après cet avertissement, eut l'imprudence de rester chez lui, et il fut arrêté à onze heures, déjeunant paisiblement au milieu de sa famille sans autre précaution; le préfet de police pouvait-il agir autrement? L'arrêt fut aussi étranger à M. Decazes que la condamnation du colonel Labédoyère; traduit devant le jury en cour d'assises, M. de Lavalette fut condamné à mort, et le parti royaliste accusa fortement le pouvoir d'avoir favorisé cette évasion, qui fit tant de bruit à Paris. M. Decazes n'y était pour rien; il ne trahit pas son devoir même pour une bonne action. La délivrance de Lavalette fut tout entière le résultat du dévouement de sa noble et sainte femme.

Dans l'affaire du maréchal Ney, quelle fut la part de M. Decazes? Simple préfet de police, son ressort se bornait à Paris, à la banlieue, et le maréchal fut arrêté, comme on le sait, près du château de Bessonis, propriété de sa famille. Le maréchal conduit à Paris, il était dans le devoir de M. Decazes de l'interroger. Les premières conversations furent tout entières un échange de politesses et de souvenirs; le maréchal raconta à M. Decazes le désastre de Waterloo; il en était vivement préoccupé; il lui parla de la fatale journée; c'est ainsi qu'il appelait le 13 mars. « J'ai perdu la tête un moment, j'ai été entraîné. » Après avoir repoussé avec force l'accusation d'avoir reçu de l'argent de Louis XVIII, Ney rappela ses souvenirs avec précision. « J'ai en effet, dit-il, baisé la main du roi, Sa Majesté me l'ayant présentée en me souhaitant un bon voyage. Le débarquement de Bonaparte me paraissait si extravagant que j'en parlais avec indignation, et que je me servis, il est vrai, de cette expression de *cage de fer*.—Comment, demanda alors le préfet de police, pouvez-vous donc expliquer le changement qui s'est opéré en vous, et comment justifier votre conduite du 14 mars? Vos devoirs n'étaient-ils pas toujours les mêmes?—C'est vrai, répondit le maréchal, j'ai été entraîné; j'ai eu tort, il n'y a pas le moindre doute. »

A cet interrogatoire se borna toute la participation de M. Decazes dans le procès du maréchal Ney, qui devint la grosse affaire politique du temps, depuis si étrangement appréciée. J'ai besoin de dire tout cela afin de faire à chacun la part historique dans les événements de la réaction. Qu'est-ce qu'un préfet de police? Un véritable juge instructeur, qui commence les interrogatoires, entoure les accusés, prépare comme résultat les premiers éléments de l'instruction. A l'époque où nous vivons, les hommes et les choses doivent s'apprécier d'une manière plus sérieuse: presque toutes les arrestations de ce temps se firent en dehors de la préfecture de police de Paris. M. Fouché lui-même, ministre de la police, dont l'action s'étendait sur tout le royaume, ne voulait pas de victimes; mais il y avait quelque chose de plus fort, de plus énergique, c'était un parti victorieux qui imposait ses conditions et ses garanties après la grande trahison des cent jours. La police des partis est la plus terrible, leur justice est plus cruelle encore: n'en a-t-on pas vu un exemple dans le procès des ministres en 1830? et que de vigueur il fallut au pouvoir pour éviter d'être cruel!

La réaction en vint à ce point que M. Fouché fut obligé de donner sa démission, et le roi accepta M. Decazes pour le remplacer; Louis XVIII voulait avoir auprès de lui un homme de sa confiance, car sa position était bien difficile. Le roi était en

présence des négociations étrangères et de la chambre de 1815, si ardente; le duc de Richelieu était absorbé par les négociations avec les alliés, et le roi pour les affaires intérieures n'avait personne qui lui rendît compte du mouvement réel des esprits et de la situation des partis. Louis XVIII fit de M. Decazes un ministre de confiance; il voulait qu'il lui dît tout avec un abandon extrême, pourvu qu'il ne l'inquiétât pas trop; et le ministre, comprenant parfaitement cette situation, associa pour ainsi dire le roi à tous les actes de la politique. S'agissait-il d'une nomination ou d'une mesure? M. Decazes avait grand soin de consulter Louis XVIII, de lui en rendre compte : plus aucune de ces formes souveraines de M. de Talleyrand qui imposait les actes en maître; Louis XVIII aimait les anecdotes, M. Decazes lui en fournissait beaucoup, car son esprit était pénétrant et savait lire un peu dans tous les intérieurs. Le roi adorait les détails politiques, M. Decazes ne les ménageait pas; et peu à peu il s'infiltrait dans les habitudes du vieux monarque à ce point qu'il ne pouvait plus se passer de sa correspondance. L'esprit de M. Decazes était parfaitement approprié aux prévenances, bonnes, douces; il caressait habilement les tendances, les faiblesses même de Louis XVIII et tous les petits côtés de son caractère.

Toutefois il faut se rendre compte de cette position pour en comprendre les difficultés. Le ministre était parfaitement bien avec le roi, c'était beaucoup sans doute, mais il était à la face de deux grands partis qui tour à tour lui faisaient des menaces et des caresses; les royalistes avaient voulu absorber M. Decazes dans leur sein, il leur avait donné des gages pendant les cent jours, et le comte d'Artois était aise d'avoir un ministre dans la confiance du roi. Le parti libéral voulait également avoir M. Decazes, parce qu'avec son concours il espérait reprendre une certaine position dans les affaires et se voir amnistier de son passé. Ainsi se trouvait M. Decazes pendant toute la réaction de 1815, à cette époque la plus difficile de sa vie, celle qu'on a jugée avec le plus de sévérité, parce que, dans les périodes de transition, tous ceux qui veulent tenir un milieu soulèvent contre eux des tempêtes; il faut alors tant de petites habiletés, tant de corruptions, tant de tempérances, que les meilleurs et les plus droits caractères y empruntent une finesse d'habitude, une formule de doucereuse indifférence, qui se détrempe sur toute une vie politique.

Je reviens sur le procès du maréchal Ney, dont l'arrestation était restée étrangère à M. Decazes, encore préfet de police, car le maréchal fut arrêté non point à Paris, et tout à fait en dehors de sa juridiction. Quant au procès, il fut poursuivi par le conseil des ministres tout entier, qui remplit son devoir, devoir terrible mais impératif et juste, car il y avait une grande trahison. Ce fut une affaire toute de judicature; la cour des pairs prononça une peine inflexible; ce fut aussi son devoir. Laissant les déclamations à l'esprit de parti, il faut se reporter au temps, aux maux que la trahison des cent jours avait fait peser sur le pays, à la situation du pouvoir en lutte avec les étrangers. Je crains qu'il n'y ait bien des passions politiques qui se cachent aujourd'hui derrière le nom glorieux du maréchal Ney!

La seconde grande poursuite fut l'affaire des patriotes de 1816, sur laquelle on a publié tant de singulières versions parce qu'on y a vu le gouvernement aux prises avec les dernières classes de la société : j'ai lu même quelque part que M. Decazes était le complice de Pleignier, le corroyeur, pour renverser les Bourbons et faire sauter les Tuileries : « Ce fut quand le complot eut échoué que le ministre abandonna ses hauts complices. » La conspiration de 1816 fut un commencement de carbonarisme mêlé à l'esprit jacobin; je crois aussi que la police y mit trop d'importance, une solennité inutile contre de pauvres diables qui n'agissaient que comme les instruments de quelques hommes cachés qu'il fallait oser punir. Là fut toujours la faute de la restauration que cette poursuite contre les petits et cette indulgence pour les grands; on parla d'agents provocateurs, de police immorale; il n'y a pas de complot qui ne présente un peu toutes ces circonstances, et en général la police n'a rien de vertueux; mais supposer qu'un ministre influent était d'accord avec des corroyeurs pour renverser le gouvernement de Louis XVIII au profit de la république ou d'un autre système, c'est une véritable niaiserie! Le tort de M. Decazes, ou pour mieux dire du conseil des ministres, fut de laisser prononcer des peines capitales contre des malheureux qui n'étaient pas dignes en vérité qu'un gouvernement sérieux s'occupât d'eux à ce point d'en faire ses victimes. Mais alors on était à la face d'une majorité de chambre qu'il fallait satisfaire; elle avait des haines politiques, et le cabinet eût été brisé à la moindre concession : l'empire des majorités est souvent si terrible aux époques de réaction!

L'affaire de Grenoble et de M. Didier est l'un des griefs les plus invétérés contre cette époque. Comme on a réveillé tout récemment cette question, je dois l'examiner avec la maturité de l'histoire. Les documents sont connus et publiés, car il y a moins de mystère qu'on ne croit dans les choses

politiques. On promet beaucoup de révélations, on en donne peu; nous sommes habitués depuis longtemps à ces sortes de menaces de correspondances et de publicité. Nul ne peut contester qu'il y avait eu complot et révolte à Grenoble. Maintenant que nous avons plus d'expérience sur les choses de gouvernement, on voudra bien admettre la nécessité des répressions quand il y a sédition à main armée contre le pouvoir établi. Ministre de la police, M. Decazes dut faire son devoir à l'égard de la conspiration de Grenoble; et comme je suis impartial pour tout le monde, je dis que le général Donnadieu fit aussi le sien, parce qu'il était homme de gouvernement, et qu'aujourd'hui, après la répression des grandes émeutes de Lyon et de Paris, il serait puéril de reprocher à un ministre de la police et à un général d'une division militaire d'avoir fait exécuter les lois de leur pays en réprimant les séditieux. Une fois ceci posé, il faut faire la part de chaque chose et de chacun. Il y a eu d'abord le roman royaliste : M. Decazes était d'accord avec les conspirateurs; on l'a dit, on l'a écrit, on promet de l'écrire encore, et ce complot avait pour but de réaliser en 1816 les événements accomplis en 1830; c'est parce que Didier échoua que M. Decazes le fit sacrifier afin de se couvrir lui-même! Quel intérêt, juste ciel! eût eu M. Decazes, royaliste outré dans les cent jours, bourbonien jusqu'à la racine de ses cheveux, à renverser le gouvernement de Louis XVIII dont il était le ministre et le favori? Cela était-il vraisemblable? et quelle place une révolution aurait-elle pu lui donner plus élevée que celle qu'il avait auprès du roi légitime?

Voici maintenant l'accusation libérale : M. Decazes donna des ordres impitoyables pour l'exécution des arrêts, et lui seul envoya la fameuse dépêche télégraphique qui ordonnait l'exécution des coupables : pour tout ceci il faut bien recueillir les dates, les souvenirs, les actes de chacun, afin que les responsabilités soient bien réparties. 1° M. Dambray, chancelier, garde des sceaux, avait sous sa responsabilité la justice et les grâces; 2° M. Decazes, ministre de la police, avait dans son département l'arrestation des coupables et la sûreté de l'État; 3° le général Donnadieu, commandant la division, devait réprimer par la force; 4° le comte Montlivault, préfet de l'Isère, était le délégué du ministre de l'intérieur et de la police : à ces deux derniers appartenaient donc le gouvernement militaire et l'administration. Une conspiration éclate, le ministre de la police reçoit le premier avis du préfet; le général Donnadieu écrit au ministre de la guerre, le duc de Feltre; et le garde des sceaux, ministre de la justice, fait réunir la cour prévôtale : chacun reste donc dans ses attributions. Que les rapports aient été exagérés, qu'on ait mis trop de zèle, comme toujours, dans la répression, cela est possible; mais ici tout est régulier; le jugement est rendu dans des conditions sévères, inflexibles, si vous voulez, je dis même impitoyables et sanglantes; mais à tout cela que peut faire le ministre de la police? Les grâces dépendaient-elles de lui? Dans la hiérarchie, elles tiennent au garde des sceaux; les conseils de guerre, les cours prévôtales ne ressortissent pas à lui, mais au ministre de la guerre; l'ordre d'exécuter n'est pas plus dans ses attributions, car il doit venir de la chancellerie, et non pas du ministre de la police.

Résumons la part de chacun dans sa responsabilité : une conspiration éclate, tout gouvernement doit la réprimer, et c'est ce que fait avec zèle le général Donnadieu, brave soldat de la révolution de 1789; et comment blâmer sa conduite, quand on fait l'éloge du général Bugeaud, du général Aimar? Le préfet, M. de Montlivault, fait son devoir en instruisant le ministre de la police; celui-ci ne manque pas au sien en donnant l'ordre d'arrêter les coupables; tout se fait selon la loi; le jugement est rendu. Il ne reste plus que la question des grâces, et ici, je le dis, on aurait bien fait de se montrer clément; mais les grâces regardaient le ministre de la justice, le conseil des ministres tout entier, si l'on veut, mais non point un seul des membres exclusivement, et pourquoi tout faire reposer sur lui?

Il faut se rendre compte d'ailleurs de la position du cabinet, et les hommes politiques savent trop qu'on ne s'appartient pas toujours. Le ministère Richelieu n'était maître d'aucun de ses actes en face de la chambre de 1815; si le roi Louis XVIII n'aimait pas cette chambre parce qu'il la savait dominée par son frère, il était loin pour cela d'être libéral dans le sens qu'on donne à ce mot. Le roi soutenait ses prérogatives et il avait des préventions très-arrêtées; il fallait lutter incessamment, l'éclairer chaque jour, lui faire comprendre enfin ce pays de France que vingt-cinq ans de révolution avaient changé. La double maxime que M. Decazes posa toujours devant le roi fut celle-ci : « Royaliser la nation et nationaliser la royauté. » A ce travail le ministère suait nuit et jour dans une lutte incessante avec la chambre de 1815, qui à chaque moment menaçait de lui enlever la majorité. La position de milieu que M. Decazes voulait prendre est toujours une des situations les plus accusées; cela se conçoit, parce qu'on est nécessairement en butte à tous les partis extrêmes; et cette position

mitoyenne est toujours si difficile qu'elle nécessite souvent, je le répète, une sorte de duplicité dans les moyens d'action. Il est évident qu'avec cette chambre de 1815, tôt ou tard M. Decazes aurait été jeté en dehors du pouvoir; Louis XVIII, soit par indifférence de caractère, soit par respect du système représentatif, aurait parfaitement abandonné M. Decazes, qui d'ailleurs n'était point alors parvenu à cette domination familière, intelligente, sur l'esprit du vieux roi, qui lui arriva plus tard. Que devait donc faire le ministre? S'attacher à détruire peu à peu l'influence de la majorité, afin de convaincre le roi que la chambre de 1815 était plutôt l'expression d'un parti que l'opinion de la France elle-même. En butte aux haines des royalistes, M. Decazes dut préparer la chute de la chambre de 1815, et comment y parvenir?

Pour cela il fallait s'appuyer sur plusieurs éléments : 1° sur la froideur, j'ai presque dit la jalousie qui séparait Louis XVIII du comte d'Artois; 2° sur la force et la popularité d'opinion que présentait le parti libéral; 3° sur les quelques débris du parti de madame de Staël, l'école doctrinaire groupée autour de M. Royer-Collard; 4° enfin, obtenir l'appui de la diplomatie étrangère en constatant que le meilleur moyen de pacifier la France était d'adopter un système libéral modéré, qui pût permettre le développement des richesses publiques. Dans ce but, le premier besoin des hommes politiques était de constater l'impuissance de l'esprit révolutionnaire et sa prompte répression. Cet esprit n'était nullement éteint, il s'agitait partout, à l'étranger, parmi les réfugiés de Bruxelles, en Suisse, à Paris et dans les provinces; il suscitait la conspiration de Grenoble, dont j'ai parlé; à Paris éclatait le complot très-réel des patriotes de 1816, mauvaise queue de l'école impérialiste, se plaçant derrière l'échoppe des corroyeurs et le bonnet rouge de Babœuf; le plan des conjurés, je le répète, n'était rien moins que de faire sauter les Tuileries; il fallut sévir avec rigueur; il le fallait même pour n'être point accusé de complicité.

Quand une cause veut triompher, son premier besoin est de se dépouiller de la conspiration pour agir dans l'ordre légal, et le ministre devait frapper les jacobins pour tendre la main au véritable libéralisme. Les royalistes disaient que M. Decazes était d'accord avec les révolutionnaires; ceux-ci à leur tour parlaient d'agents provocateurs, de conspirations fausses, inventées à plaisir. La police, en effet, était fort active, comme à toutes les époques d'agitation et de changement. Des espions, il y en a dans toutes les conspirations, depuis Rome et Venise; et les conjurés devraient savoir que parmi eux il y a toujours des yeux pour voir, des bouches pour dénoncer, aussi larges que le vomitoire du palais ducal sur la Piazzetta. A cette époque, surtout, il y avait des polices d'une nature si diverse! le pavillon Marsan avait la sienne, le libéralisme la sienne, et tout cela se mêlait, se confondait. Puis enfin, tous les gouvernements ne sont-ils pas dans la triste nécessité de montrer la police un peu partout, plaie invétérée de la civilisation?

Le travail politique de M. Decazes contre la chambre de 1815 fut une longue épreuve qui aboutit enfin à cette question posée en plein conseil : « Dissoudra-t-on la chambre introuvable, et osera-t-on faire un appel aux électeurs? » On ne sait pas assez tout ce qu'il fallut de luttes, j'ai presque dit d'intrigues, pour arriver à cette conviction difficile dans l'esprit de Louis XVIII. La faveur de M. Decazes avait grandi; il en était à tous les petits soins auprès du vieux roi; avec une facilité extrême d'écriture et de rédaction, le ministre de la police lui envoyait chaque jour les mémoires, les extraits, les correspondances que le roi lisait, et sur lesquels il faisait des observations. Il n'était pas une seule question d'hommes ou de choses qui ne fût l'objet d'une correspondance; le roi écrivait jusqu'à trois fois par jour à M. Decazes; à chaque difficulté, nouveau billet, dans le style le plus intime, et ce n'était qu'avec une extrême habileté qu'on pouvait parvenir à dompter les scrupules du roi, qui savait bien toute la force, tout le dévouement de la chambre de 1815. Cette majorité n'était pas sans grandeur, sans patriotisme; expression de l'esprit provincial, elle voulait une restauration avec le drapeau blanc fleurdelisé partout et la loyauté de l'esprit gentilhomme. Pour faire admettre le principe de sa dissolution, que de peines! que de sueurs! que de rapports vrais ou exagérés! qu'il fallut réveiller de grands et de petits sentiments au cœur de Louis XVIII! C'est à l'aide d'une activité sans pareille que fut enfin arrachée l'ordonnance du 5 septembre, qui substitua un régime de tempérance à l'ardeur des passions victorieuses et loyales de la réaction royaliste.

L'Europe eut sa part à cette résolution du roi; mais M. Decazes fut le véritable auteur de l'ordonnance du 5 septembre, et en cela il fut aidé par le comte Pozzo di Borgo, et l'action même de l'empereur Alexandre qui avait des mécontentements contre le parti royaliste. Désormais le ministre demeurait à peu près maître de la position auprès du roi, et la chambre nouvellement élue présenta d'autres conditions de majorité que la précédente. Si les royalistes y revinrent, ils n'y

furent plus qu'en minorité; le centre droit y dominait en masse avec les hommes modérés. Ici, M. Decazes se trouvait en présence d'un autre danger dont il faut maintenant parler.

Avant l'ordonnance du 5 septembre, le parti révolutionnaire, complétement effacé, n'existait plus dans les pouvoirs; vaincu après les cent jours, il s'était retiré des affaires. Après ce nouvel acte, au contraire, M. Decazes eut besoin de s'adresser au libéralisme modéré, afin qu'il lui donnât une force pour lutter contre les royalistes; le libéralisme avait sa représentation dans la chambre et dans l'opinion. La mission du ministre fut de se placer dans une sorte de milieu, en tendant la main de droite et de gauche; et comme le parti patriote prit un grand développement, comme il menaça la royauté tout entière, les accusations durent naturellement tomber sur M. Decazes. Que de peines, que de soucis alors pour acclimater Louis XVIII dans cette nouvelle sphère, avec des élections qui faisaient successivement disparaître les éléments du parti royaliste! Le ministre se multipliait pour donner à Louis XVIII toutes les douceurs de la popularité, et il y parvint par une administration large, retentissante. Ce fut M. Decazes qui créa les expositions de l'industrie, où le roi allait lui-même distribuer les médailles et donner les récompenses; il fonda les conseils d'agriculture et de commerce; par ce moyen il attirait à Louis XVIII les hommages qu'il pouvait souhaiter; le ministre proclama que ceux qui étaient fidèles aujourd'hui étaient censés l'avoir toujours été. Successivement, il fit rentrer les proscrits; le but avoué par le ministre était de réunir, de grouper autour du gouvernement toutes les consciences, toutes les opinions modérées, et de créer ainsi un pouvoir tiède et inoffensif.

A ce point de vue, M. Decazes jugea-t-il avec une suffisante aptitude la véritable situation du pays? Le parti patriote conspirait toujours; l'ordre établi en 1814 lui pesait, et les cœurs n'étaient point changés par cette amnistie morale. Le parti royaliste, aux affûts, ne pardonnait pas cette marche incertaine du ministère de M. Decazes; il était puissant sous son chef M. le comte d'Artois, le loyal gentilhomme, et toute sa tactique fut dès lors de prouver à Louis XVIII que M. Decazes trahissait la couronne au profit de la révolution. N'était-il pas pardonnable à ce parti, naguère victorieux, de se plaindre de la destinée d'abaissement que M. Decazes lui avait faite? Le système du ministère pouvait être généreux, mais il était imprudent, parce qu'il allait trop loin : pour prouver cette vérité aux yeux de Louis XVIII, le parti royaliste employait non-seulement les mémoires, les correspondances, fidèlement, loyalement, mais encore il ne négligeait pas les moyens de police et d'occultes dénonciations; plusieurs circonstances, qui n'entrent pas dans le cadre d'un article, révélaient cette immoralité des partis quand ils se préoccupent d'une idée et d'un désir de victoire. Il y eut même des faux matériels, des correspondances supposées, et dans ces intrigues se mêlaient pourtant des hommes honorables, tant les passions démoralisent même les plus hautes natures (1).

M. Decazes, pour se défendre, employa tous les moyens, c'était son droit. A la chambre des pairs une proposition avait été faite par le marquis Barthélemy pour modifier la loi électorale; le ministre obtint du roi une promotion de pairs dans le sens libéral et impérialiste. A la chambre des députés, harcelé par les royalistes, il cherchait son appui dans le centre gauche, et cette bascule dura jusqu'à l'élection de l'abbé Grégoire, événement qui frappa singulièrement Louis XVIII. Alors, arrêtant tout d'un coup le système ministériel, le roi déclara fermement à M. Decazes que c'en était assez, qu'il fallait prendre un parti et changer la loi des élections; sur ce point le roi se montra tellement inflexible que rien ne put le convaincre, et dès lors il fallut songer à une nouvelle combinaison politique, qui ferait une plus large part à l'ordre et aux pacifiques opinions. Ici le ministre s'adressa en vain de droite et de gauche pour obtenir appui; les royalistes avaient trop de ressentiment contre lui; les patriotes ne voulaient à aucun prix modifier la loi électorale, qui, tôt ou tard, leur assurerait la majorité. M. Decazes essaya toujours de se maintenir dans un milieu qui pût lui donner une loi électorale mitoyenne, et ce fut alors qu'avec le concours de M. de Serres, de M. Guizot, de M. Royer-Collard, de M. Villemain, du duc de Broglie, il essaya la rédaction d'une grande charte qui aurait été comme un complément à celle de Louis XVIII.

Les partis n'en étaient plus là; le calme n'était plus permis à un conseil philosophique; il y avait une lutte engagée, et on voulait aller jusqu'au bout. A mesure que les royalistes tentaient d'arracher M. Decazes au roi, le vieux prince s'entêtait : qui sait, peut-être la difficulté eût-elle été vaincue si l'horrible assassinat du duc de Berri n'était venu bouleverser toutes les combinaisons et jeter le roi Louis XVIII dans une triste perplexité. Dans ce grand deuil, la position de Monsieur, comte d'Artois, était devenue plus haute par la majesté de la douleur. Les royalistes assiégeaient le pavillon

(1) Voir mon travail *sur la Restauration.*

Marsan; de toutes parts venaient des plaintes et des griefs avec une aigreur si démesurée, je dirai presque si atroce, qu'on en vint jusqu'à accuser M. Decazes d'avoir armé le bras de Louvel. Cela fut dit dans des brochures. M. de Chateaubriand, dans sa haine éloquente, avait écrit cette phrase, d'une sauvage expression, « que le pied de M. Decases avait glissé dans le sang. » C'est à ce point qu'étaient portés les ressentiments de partis. Tout haut cela fut répété, et, qui le croirait? à la tribune même de la chambre des députés, M. Clausel de Coussergues porta un acte d'accusation contre M. Decazes, accusation dont le principal grief était l'attentat contre le duc de Berri. L'indignation de M. de Sainte-Aulaire se résuma dans ce seul mot : « Vous êtes un calomniateur. » Il fut même dit que si M. Decases retournait aux Tuileries, il serait frappé par un garde du corps, comme un Guise, sans doute entre les deux portières de la salle des mousquetaires.

Dans cette situation délicate, M. Decases crut indispensable de tâter à la fois l'appui qu'il pourrait trouver dans le roi Louis XVIII, le degré d'irritation de Monsieur et la juste portée de sa douleur, enfin l'effet qu'un tel événement allait produire dans la chambre. Le roi exprima sans doute de l'indignation contre les royalistes, un vif désir de maintenir M. Decazes dans le poste de son amitié et de sa confiance. Fallait-il tenir compte d'une manière absolue de ces paroles de Louis XVIII? Le roi, qui témoignait souvent sa sensibilité par des expressions exaltées, était peut-être le prince qui abandonnait le plus facilement ses amis, ses favoris, et certes l'état d'irritation des esprits dans la chambre et au château exercerait nécessairement sur le roi une influence décisive. Tout en manifestant une grande amitié pour M. Decases, on devait croire qu'il le renverrait, et, qui plus est, qu'il l'oublierait. « Mon ami, lui dit-il, ce n'est pas toi qu'on veut renverser, mais moi qu'on veut détrôner. » Le roi, qui aimait les phrases sentimentales, avait pris cette habitude de tutoiement avec M. Decazes, comme les monarques espagnols envers leurs ministres, les sujets grands et petits. Quand le temps des révélations viendra, la postérité lira avec intérêt cette longue et royale correspondance que M. Decazes possède encore comme un souvenir de son bienfaiteur.

Je répète que Louis XVIII, à la première attaque un peu ferme de sa famille, ne devait pas résister. M. Decases se rendit directement chez Monsieur, pour lui dire qu'il venait d'offrir sa démission au roi et qu'il ne voulait en aucune façon se placer comme un obstacle à sa douleur. Le prince traita avec une grande convenance M. Decazes. « Ce n'était pas, dit Monsieur, à lui qu'on en voulait, mais à son système, et rien n'empêchait même qu'il ne restât au pouvoir s'il adoptait la direction de sa politique. » Paroles jetées au hasard, car, avec les idées des ultra-royalistes, M. Decases était une véritable anomalie. L'auteur de l'ordonnance du 5 septembre pouvait-il marcher avec les chefs de la chambre de 1815? J'ajoute que M. Decazes, en allant chez Monsieur, passa à travers les gardes du corps qui devaient le frapper du poignard; il put s'apercevoir que c'était là un de ces bruits qu'on jette en circulation pour effrayer les âmes pusillanimes : les grands coups, comme les grands crimes, se font par les actes; on ne les dit pas d'avance comme bravades. Le lendemain, la démission de M. Decases fut acceptée par le roi Louis XVIII, qui se sépara de son favori les larmes aux yeux, après l'avoir créé duc et son ambassadeur en Angleterre. Louis XVIII avait de grandes expansions de sensibilité, et en mettant la main sur son cœur, il dit à M. Decases : « Au moins j'aurai là ton portrait, il ne me quittera pas. » Et en effet depuis quelque temps le roi avait voulu que le portrait de M. Decases, peint par Gérard, fût placé dans son cabinet (1).

La correspondance commencée durant le ministère se continua pendant l'ambassade; d'abord on s'écrivit jusqu'à deux fois par jour, puis un peu moins; tel était le caractère de Louis XVIII, qui s'accommodait parfaitement des situations politiques et pensait peu aux absents; il avait oublié M. de Blacas, il oublierait M. Decazes : et à cette époque commençait la puissance gracieuse de la comtesse du Cayla (2), qui absorbait toutes les facultés, toutes les affections de Louis XVIII. Durant son ambassade en Angleterre, M. Decazes eut l'occasion de représenter la France dans une circonstance difficile, au moment où les révolutions de Piémont, d'Espagne et de Lisbonne menaçaient encore une fois la royauté. Il mit un grand soin à multiplier ses rapports d'hommes, à étudier le système du gouvernement anglais, le mécanisme qui sépare les whigs des torys, à remplir son devoir d'homme public. Au reste, cette ambassade il ne pouvait la garder longtemps, et lorsque le mouvement dépassa M. de Richelieu pour porter les royalistes aux affaires, M. Decazes donna sa dé-

(1) Le vieux comte Siméon m'a rapporté que la première parole de Louis XVIII, quand il entra dans le cabinet du roi, fut celle-ci : « Nous avions là un bon ami. »

(2) Ce fut M. Decazes qui la présenta au roi. Louis XVIII d'abord l'avait sévèrement jugée.

mission. M. de Chateaubriand le remplaça à Londres.

Dès ce moment M. Decazes fut entièrement effacé des affaires; Louis XVIII avait vu peu à peu s'éteindre la vive amitié qu'il avait pour lui; comme M. Decazes n'était pas placé à la tête d'un parti, comme aucune opinion ne se rattachait à lui, il ne pouvait et ne devait avoir qu'une situation de retraite; les hommes de tempérance, quand ils ne sont pas soutenus par la puissance des faits et le besoin de repos des sociétés, n'exercent sur leur époque qu'une très-médiocre action. M. Decazes vint donc s'asseoir silencieusement à la chambre des pairs, entouré de quelques amis; son nom et son système étaient en dehors des circonstances; à la mort de Louis XVIII, seulement, il courut au château déposer quelques larmes sur le cercueil du prince qui avait fait tant pour lui. Charles X ne lui pardonna jamais sa résistance aux volontés du pavillon Marsan; et comme M. Decazes n'était ni assez révolutionnaire pour marcher avec la gauche, ni assez royaliste passionné pour s'associer au gouvernement de M. de Villèle, il se contenta de voter avec le parti Richelieu, en repoussant les mesures impopulaires du cabinet Villèle. On peut dire que jamais homme n'avait eu plus d'influence sur les affaires, et jamais homme aussi n'en fut plus en dehors depuis 1823 jusqu'en 1828, période de gouvernement et d'action pour le parti royaliste.

Ce fut alors que M. Decazes, pour nourrir cette activité d'esprit qu'il avait contractée dans les affaires publiques, se livra aux grandes entreprises d'usines et de forges, selon la méthode des Anglais; il créa avec magnificence les vastes établissements qui retiennent encore le nom de Decazes-Ville; il y compromit une partie de sa fortune avec une sorte de prodigalité qui est un sentiment de quelque grandeur et de quelque élévation dans les hommes. Il vit plus d'une fois le véritable caractère égoïste, étroit, de cette banque et de ces industriels dont il appelait le concours. Je n'entre point dans les affaires privées; elles ne furent point toujours heureuses pour M. Decazes; et cette gêne influa sur la situation politique. Toutefois il fut question encore une fois, sous la Restauration, de rappeler M. Decazes à un ministère, et je dois dire que Charles X et M. de Polignac y songèrent au moment où les élections avaient donné une majorité considérable au parti libéral. Charles X, oubliant les griefs du comte d'Artois avec une générosité qui fit alors de l'éclat, avait un instant pensé qu'à l'aide de M. Decazes, de M. Humann et de M. Pasquier, il pourrait reconstituer une administration mitoyenne et échapper ainsi aux périls de la situation. Cette inspiration était bonne sous le ministère Martignac; la Restauration était si bien acceptée comme un fait accompli, qu'un ministère de transaction était encore possible.

Voici la révolution de juillet qui éclate; elle est amenée, préparée par ce système que précisément Monsieur, comte d'Artois, voulait essayer dès 1815, et que le prévoyant Louis XVIII avait évité avec sagesse. En présence d'une chute si soudaine, M. Decazes n'hésita pas à accepter les faits accomplis et la seule solution possible à la crise d'anarchie qui menaçait la société. Ainsi que tout le parti politique, il prêta serment à la nouvelle dynastie; il y mit une grande tenue, une discrétion extrême, parce que son ancienne situation commandait des ménagements, et il vint siéger à la chambre des pairs à côté de ses anciens amis de 1819. Ici commence pour M. Decazes une double carrière d'administration et de tribune; son aptitude aux affaires le rendait très-propre à discuter les projets de lois, à les combiner dans leurs dispositions; il en fut souvent le rapporteur à la chambre des pairs, et il obtint une véritable renommée de rédaction facile et de science spéciale. La presse périodique, qui l'avait souvent maltraité, lui doit quelques modifications importantes, spécialement les suppléments sans timbre et l'extension du format. Comme orateur, M. Decazes ne voulut avoir d'autre mérite que la faculté d'être clair et précis; il ne faisait pas de longs discours, se bornant à dire les bonnes raisons sur les choses dans un langage mesuré, et c'est quelquefois le moyen d'obtenir de l'ascendant sur les assemblées politiques. Il se fit aussi l'intermédiaire de plus d'un cabinet, parce que, indépendamment de ses vieilles relations avec les personnes, il avait un caractère conciliant, facile; il avait trop vu la vie de chacun pour ne pas connaître les ambitions, les faiblesses, les désirs de tous; et de cette habitude de négociation était né un défaut saillant chez M. Decazes, c'était de ne pas toujours assez distinguer la partie noble, élevée, dans le cœur humain, et de confondre les hommes dans une bienveillance trop commune pour qu'elle fût une distinction réelle; il aimait tant à rapprocher les caractères, les situations, que la vie politique serait restée sans aspérités, mais aussi sans aucune de ces nobles distinctions aussi chères que l'honneur même.

Tous ses amis politiques avaient des positions dans le nouveau gouvernement : M. Pasquier présidait la chambre des pairs; M. de Barante était ambassadeur; M. Guizot, ministre; M. d'Argout, M. de Montalivet étaient également aux affaires; M. Humann, toujours à la veille d'y entrer : il était

impossible qu'on ne fît pas quelque chose pour M. Decazes, qu'on n'employât pas son activité dans quelque haute position de l'État. Il fut d'abord question de lui pour le gouvernement de l'Algérie; l'affaire était en bon train, prête à être signée, lorsque le système d'un gouvernement militaire prévalut avec raison : il fallut songer à pourvoir M. Decazes d'une autre manière, et l'on me permettra de rapporter ici ce que j'ai dit dans un autre livre sur la nomination de M. Decazes à la place de grand référendaire de la chambre des pairs. « Quand vint la démission de M. de Sémonville, le maréchal Soult trouva un moyen d'indemnité, et sur la démission acceptée de l'ancien titulaire, M. Decazes fut nommé grand référendaire de la chambre des pairs, poste tout à la fois d'activité et de retraite. Si M. Decazes n'était pas complétement lié au ministère, il pouvait néanmoins le soutenir à la chambre des pairs; en cela, véritable lien entre la majorité de la pairie et le gouvernement. M. de Sémonville aurait pu désirer un autre successeur, M. Maret, par exemple; mais il ne fut pas opposé, dans l'origine, à cette mutation; il vit plusieurs fois M. Decazes pour les arrangements que sa démission pouvait entraîner, et insista même pour qu'il acceptât une situation qui le fatiguait : le spirituel et malicieux vieillard put faire faire quelques caquetages, c'était dans sa nature; mais au fond la chose s'arrangea d'une manière discrète et convenable. La paix fut signée en bons termes... Telle est la vérité : rien de plus, rien de moins (1). »

Cette nouvelle fonction, admirablement appropriée à son caractère, imposait à M. Decazes d'actifs devoirs, et il les remplit avec habileté et convenance. Rapprochant les opinions les plus extrêmes, encourageant les uns, attiédissant les autres, le grand référendaire est comme le haut questeur de la chambre des pairs; il voudrait rallier tout le monde, ôter à chacun ses aspérités de caractère, quand ces aspérités sont souvent de l'honneur. Les longues habitudes du monde, la fréquentation de la cour de Louis XVIII, donnaient à M. Decazes des formes d'une politesse exquise, d'une grâce parfaite et abondante, de la bienveillance générale, peu de morgue, un esprit facile, ingénieux à servir le pouvoir, mais en même temps très-empressé de se rendre utile à tous. Son salon est comme un grand rout de toute la hiérarchie sociale, un peu mélangé de bien et de mal; sa causerie, sans être brillante, est fine; son œil est doux et pénétrant, ce qui annonce qu'il aime à servir les hommes et à se les attirer. A la tribune, M. Decazes est plutôt un esprit d'affaires qu'un orateur éminent; ennemi de la phrase, il donne ses raisons avec clarté, et plus d'une fois les projets qu'il propose, les additions qu'il présente, sont acceptés de confiance par ses collègues. Comme une tradition du temps où il était ministre de l'intérieur, M. Decazes a conservé un grand goût pour les améliorations agricoles, pour les spéculations d'industrie; il aime à se mêler à tout ce qui touche aux progrès de la prospérité matérielle du pays. Un homme d'esprit disait de lui qu'il était un peu pour les plans d'agriculture ce que M. Thiers était pour les plans de campagne, et qu'il rectifiait les vieilles méthodes comme M. Thiers la stratégie de Marengo et d'Austerlitz.

Aujourd'hui M. Decazes, parvenu à sa soixantesixième année, a conservé sa vigueur de corps, qu'il doit à une vie active et toujours occupée. Au palais du Luxembourg, qu'il habite, il a tout amélioré, et les jardins, et les vergers, et les serres, comme il le fait dans ses propriétés particulières. Quelquefois il jette un regard sur son passé, sur la longue lutte qu'il a soutenue sous la Restauration contre le parti royaliste, il en parle avec plaisir, avec toute la passion d'un souvenir de jeunesse. Hélas! nous avons tous ce faible! Sa position mixte lui a laissé peu de ces amis ardents qui se dévouent à vos intérêts, à votre renommée; ceux qui aiment sa personne souvent le critiquent avec sévérité; comme il n'a appartenu à aucun parti, tous sont contre lui; comme il est tombé du pouvoir après une grande catastrophe, bien des esprits sont restés à son égard dans une fausse prévention. Et cela est un tort. M. Decazes vécut à une époque où le calme était impossible; dans toute transition, il faut appartenir à une couleur; autrement on est mal jugé. Je crois que dans sa lutte contre le parti royaliste il alla trop loin; il se passionna contre cette opinion, et il eut tort; il voulut rallier le parti révolutionnaire aux Bourbons, et il ne fit qu'accroître sa force au détriment de la couronne. Son dessein était honorable; mais il supposait peu d'intelligence de l'esprit de parti; il crut tenir un milieu, il versa trop d'un côté.

A cela, il fut poussé un peu par les injustices des royalistes. Ceux-ci ne lui ont pas pardonné : ils sont restés implacables envers lui. De quoi ne l'accusent-ils pas? D'avoir trahi la Restauration! Hélas! nous avons vu cette Restauration se trahir elle-même, et la fatalité n'a pu que pousser les hommes. On l'accuse d'avoir fait de la police gouvernementale! Mais tous les pouvoirs ont le droit et la mission de se défendre. On l'accuse d'avoir,

(1) *L'Europe depuis l'avénement du roi Louis-Philippe.*

par un laisser aller coupable, compromis la destinée de la maison de Bourbon! Je crois que ce laisser aller a consisté dans cette seule faute, c'est qu'il a cru la Restauration et la révolution compatibles l'une avec l'autre, et ce fut là son erreur; avec le sentiment de l'oubli et du pardon, on fait un testament sublime comme celui de Louis XVI, mais on ne gouverne pas un peuple. Un pays se gouverne par la force, l'intelligence, la puissance des faits, et la branche aînée des Bourbons n'avait que des vertus et des qualités négatives. A la face d'une nation depuis quarante ans agitée par l'ambition, la gloire, les faux principes, les intérêts, la jalousie des classes, la séparation des propriétés nationales ou héréditaires, deux noblesses, deux peuples, deux drapeaux, il fallait pour régir et régler tout cela une capacité au-dessus de ces nobles princes, qui ne savaient qu'aimer et pardonner!

V

LE CARDINAL PACCA.

Le temps actuel a été témoin d'un des changements les plus remarquables dans l'opinion publique. Lorsqu'à la fin de 1830, le pape Pie VIII mourut, et qu'il s'agit de lui élire un successeur, à peine la presse indifférente s'occupait-elle de la mort du dernier pontife et de l'élection du nouveau. L'esprit philosophique était à ce point qu'il se demandait en raillant : Qu'est-ce qu'un pape catholique? et de quel poids peut-il être dans la destinée humaine? Alors dans les chaires de l'enseignement on disait : « Le catholicisme est fini, et la doctrine du Christ, bonne pour le moyen âge, ne doit point y survivre. » On avait un pape saint-simonien, des apôtres démocratiques, devenus depuis de fort spirituels courtisans et des spéculateurs très-habiles.

Combien tout est changé aujourd'hui! car l'événement mémorable de notre époque a été la mort du pape et l'élection de son successeur. On s'en est occupé comme d'une grande affaire; les plus dédaigneux ont suivi avec sollicitude la nouvelle direction du saint-siége : quel sera le pape? que fera-t-il du haut de sa grande chaire? et chacun reconnaît à l'envi que d'incommensurables destinées lui semblent réservées. C'est qu'en effet, pour les esprits de quelque portée, la société prend une tendance religieuse, tendance indispensable dans la déception de toutes choses, dans l'affaissement des âmes et la démoralisation des cœurs, lorsque l'esprit industriel et spéculateur déborde de tous côtés. Dans cette tendance inévitablement religieuse, la force d'unité est encore au sein du catholicisme, dont la papauté est le symbole. En Irlande, en Syrie, dans les deux Indes, dans la Belgique, la Pologne, les rives du Rhin, où est la liberté et l'espérance d'un meilleur avenir, si ce n'est dans le catholicisme?

Ainsi, sans s'en rendre précisément compte, et par le mouvement naturel des esprits, la question pontificale est devenue immense. J'étais à Rome lors du dernier voyage de l'empereur Nicolas, et j'y pus voir quel était l'ascendant d'un pauvre vieux moine sur un des plus puissants et plus forts souverains de la terre. Je choisis donc la vie du cardinal Pacca pour étudier les luttes morales de Rome avec le plus grand potentat des temps modernes, l'empereur Napoléon. Dans l'article Consalvi, j'ai suivi l'homme habile, et tout à ménagement, le prince de Talleyrand de la papauté; dans le cardinal Pacca, ce sera le caractère ferme, résolu par sa ténacité d'esprit, sa tendance probe et religieuse. Il est essentiel d'indiquer tout d'abord cette distinction, afin de ne pas confondre les deux existences politiques.

Barthélemi Pacca appartenait d'origine à une famille noble de la province de Bénévent, territoire qui fut l'objet de longues disputes entre le saint-siége et Naples, et que Napoléon, dans son caprice, donna plus tard comme principauté à M. de Talleyrand : était-ce pour lui laisser un caractère clérical ou une petite raillerie jetée à son antique robe? Le cardinal aimait à dire qu'il était né le jour de Noël (1756), la même nuit que le Sauveur du monde, et pour les familles d'Italie c'est là presque une vocation. Rien de remarquable dans son enfance. Son éducation fut forte, selon les coutumes des prélats romains : il étudia profondément le grec, le latin, au collége de la Propagande; et comme sa famille était considérable dans le Bénévent, il se destina à une position politique dans le gouvernement à Rome. En général, nous connaissons mal le mécanisme de cette administration pontificale, peut-être la plus habile et la plus forte qui existe au monde. Cette habileté vient de deux idées qui paraissent contradictoires, et lesquelles se lient entre elles à Rome plus qu'ailleurs; je veux parler de la puissance morale et de la faiblesse matérielle. La puissance morale résulte du sentiment profondément éprouvé des croyances religieuses; la faiblesse vient de la réalité d'une situation qui, matériellement, n'a aucun élément de résistance : ainsi la cour de Rome ne possède pas huit mille hommes de troupes, ses citadelles

sont à peine défendues, et tout souverain qui voudra s'emparer des États romains par la conquête le pourra avec quelques régiments. On brisera les clefs de saint Pierre sur la porte de Rome, on pourra traîner le saint-père captif de cité en cité, relever l'aigle sur le Capitole, et tout cela ne l'affaiblit pas. Il n'y a pas de force plus grande que celle qui consiste à dire : « Frappez, frappez toujours; ma conscience me défend d'obéir. » C'est encore du vieux stoïcisme romain.

Il y a deux sortes de fonctions à Rome : les prélats attachés à l'administration intérieure, aux tribunaux, à la rote, aux finances, et les prélats de la nonciature, le véritable corps diplomatique. Or, cette double situation de force et de faiblesse relative se retrouve également dans les négociations extérieures. Le nonce ne peut pas dire : « Si vous n'accédez pas à cette note, je ferai marcher une armée, je conquerrai une province, » et cependant il exerce une véritable influence sur l'ensemble des négociations de l'Europe, parce qu'elles touchent plus ou moins diversement à tous les intérêts religieux. Il y a plus, c'est que Rome étant presque toujours une puissance très-désintéressée dans les questions politiques, on lui fait beaucoup de confidences, beaucoup d'insinuations, et les hommes qui ont un peu l'habitude des affaires en Europe savent que les meilleurs renseignements de diplomatie viennent de Rome. La correspondance des nonces est des mieux informées depuis le seizième siècle.

Ce fut dans la nonciature que Barthélemi Pacca commença sa carrière d'affaires. Il fut d'abord désigné pour exercer cette fonction auprès de l'électeur de Cologne, membre de la Confédération germanique, place de second ordre, mais importante, parce que la plupart des États de la Confédération se liaient à un système de politique générale? Pendant son séjour à Cologne, le nonce put étudier avec quelque profondeur la combinaison des électorats protestants et catholiques, et il prit cette idée vraie du protestantisme : « qu'il était destiné à se morceler incessamment jusqu'à sa grande ruine. » Thème que depuis le cardinal a développé dans des dissertations spéciales.

La résidence officielle de Barthélemi Pacca était donc Cologne; il y demeura quelques années, jusqu'à ce qu'il fût nommé à Lisbonne, nonciature de premier ordre, dans le royaume très-fidèle. Il fallait sans doute lutter contre l'influence anglaise et protestante, mais l'ardente religion du peuple était une garantie pour les droits du saint-siége, et l'on n'en briserait pas impunément les rapports. Le nouveau nonce en Portugal se distingua par des mœurs irréprochables, une vie austère, des volontés fermes, caractère spécial des *zelanti*, c'est-à-dire de cette fraction du clergé romain qui, sans s'arrêter aux concessions, aux nécessités de la politique, conserve la dignité d'elle-même, l'ardente passion religieuse pour les prérogatives de la souveraineté pontificale. Les zelanti forment un grand parti à Rome, presque toujours en lutte avec le corps diplomatique, qui, au contraire, aime les transactions et les termes moyens. Voilà pourquoi Consalvi était si cher à la diplomatie européenne et Pacca un peu en suspicion.

Au retour de la nonciature de Lisbonne, Barthélemi Pacca fut fait cardinal; on était en 1801, à peu près à l'époque où le concordat fut signé avec le premier consul par la main de Consalvi. Nous ne savons pas assez en France la grandeur populaire d'un cardinal à Rome, chéri du peuple, jouissant d'une vie solennelle et publique comme un prince électeur de l'empire allemand. Les Romains, les Transtévérins surtout aiment leurs cardinaux, vieille image du patriciat; quand ils aperçoivent *al Corso*, à la place d'Espagne, la calotte, les bas et la robe rouges, ils se précipitent audevant du cardinal, comme si c'était l'image d'un vieux sénateur romain sorti du tombeau. Il n'y a pas un seul pays au monde où la liberté d'opinion soit plus grande qu'à Rome et les façons d'agir plus spontanées. La cité éternelle est plus libre aujourd'hui qu'elle ne l'était sous l'antique république du patriciat des Brutus et des Cassius. Le cardinal Pacca, à cette époque, n'exerçait pas une grande influence auprès de Pie VII, dont pourtant il était l'ami, et l'on se l'explique par la situation des affaires. On était alors à une époque de transactions, d'accommodements, à ce point que le saint-père venait de couronner l'empereur Napoléon à Notre-Dame. Tout se faisait sous l'influence du modéré Consalvi, douce parole qui cherchait incessamment à concilier le sacerdoce et l'empire, afin de préserver la religion d'une nouvelle crise.

Au contraire, lorsque les temps de luttes et de roideur religieuse arrivèrent, par suite des trop grandes exigences, lorsque enfin Pie VII, poussé à bout, voulut résister à ce pouvoir superbe qui ne ménageait rien, alors le cardinal Pacca se trouva tout prêt pour la résistance, et Pie VII lui tendit les mains comme à un fidèle conseiller, qui ne l'abandonnerait pas même dans le martyre. En général, les hommes sont faits pour les circonstances, et certains esprits se retrouvent et s'élèvent selon les événements. L'époque du cardinal Pacca était donc venue. Consalvi avait cherché à calmer Napoléon par des façons douces, persuasives, affectueuses, et l'empereur le brisa. En vain

le pape s'était-il adressé à d'antres cardinaux, les Doria, les Gabrielli, leur pouvoir éphémère était également passé. Dans cet abandon, Pie VII jeta les yeux sur le cardinal Pacca pour le poste de *pro-secrétaire d'État*, situation alors d'un très-grand péril, car il fallait contre-signer les actes du saint-père, et ces actes étaient dirigés contre Bonaparte. Qu'on se représente les façons superbes des agents français en Italie, et à Rome surtout! Napoléon avait établi une hiérarchie d'obéissance et de devoir parmi tous les siens, et cette hiérarchie était d'autant plus impérative, qu'elle s'adressait à des autorités faibles et résignées. Je ne sache rien de plus rude, à l'étranger, que les manières de ces officiers généraux chargés de notifier les ordres du gouvernement impérial, et, à l'égard de Rome, il s'y mêlait encore ce petit esprit d'impiété du dix-huitième siècle, si insolent sous le Directoire, et alors à peine attiédi par le caractère éminemment religieux de Bonaparte. Il n'était pas de soldat parvenu qui, tout rempli de son *Voltaire* ou de *Rousseau*, ne redressât sa moustache d'un air railleur ou ne fit retentir ses éperons sous les longs couloirs du palais Quirinal pour châtier ces prêtres, dont « notre crédulité faisait toute la science; » ces vers étaient si bien dits au théâtre!

A Rome, comme on savait que le cardinal Pacca était hostile au système de concession, il vint un ordre impératif du cabinet impérial contre lui personnellement, pour le séparer sans pitié du pape, dont il était le plus fidèle ministre. Cette notification fut faite militairement, par un simple chef de brigade, avec les insistances les plus acerbes : quand Pie VII apprit cet ordre, qui insultait si gratuitement à la liberté de sa puissance souveraine, il fit ouvrir les appartements du Mont-Quirinal, et, sortant avec toute la majesté de l'Église, il vint dans la chambre même de son *pro-secrétaire d'État*, afin de la défendre contre toute violence. Là, tellement son esprit était éperdu et son indignation grande, il ne reconnut même pas le cardinal Pacca, et, s'avançant toujours, il s'écria : « Où est l'officier? où est l'officier? » On le lui désigna du doigt, et le pape lui dit, en langue italienne : « Je veux en finir, monsieur, avec ces offenses profondes qui me blessent. On veut me séparer de mes ministres les plus fidèles, de ceux qui prennent intérêt à mes droits et défendent le saint-siége. Répétez au général qui vous envoie que je ne veux pas, que je ne peux pas me séparer du cardinal Pacca, lequel me suivra dans le palais ou dans les fers. » Puis alors le pape prit son fidèle serviteur par la main et rentra dans ses appartements. Il y eut dans ce spectacle une force, une dignité, qui frappèrent vivement; et l'officier, étonné, accablé, se retira sans remplir sa mission.

Cependant une telle résistance fit éclater plus tôt qu'on ne l'aurait cru l'impétueuse colère de l'empereur contre le pape. Une pensée libérale de grandeur et d'indépendance était celle qui avait fait de Rome une ville neutre et pontificale. Lorsque la politique brisait tant de destinées, froissait tant d'intérêts, n'était-il pas noble et merveilleux qu'il existât une cité de repos et de retraite, un sépulcre silencieux dans lequel tout proscrit de couronne, de pouvoir ou de peuple, pût reposer sa tête? Rome n'appartenait ni au système monarchique, ni à la république, ni aux opinions, ni aux partis; elle ouvrait ses portes antiques à tous les proscrits de la fortune. Eh bien, cette grande cité neutre, Napoléon voulut la réunir à son empire, déjà si vaste, en vertu de ces idées souveraines d'universalité, qui berçaient son imagination ardente. Roi d'Italie, il ne comprenait pas qu'il y eût, au milieu de ses nouveaux États, un souverain qui ne fût pas son vassal, une cité qui ne portât pas sa livrée. Les débris du parti philosophique du dix-huitième siècle l'avaient secondé dans ses idées contre Rome pontificale. Il n'y avait pas jusqu'à l'ex-oratorien M. Daunou, esprit obéissant à travers des formes roides et pédantes, qui n'eût écrit son petit livre contre la papauté, pour prouver qu'elle ne pouvait être qu'un pouvoir spirituel sans souveraineté temporelle : pamphlet lourd, menteur et surtout rancunier du jansénisme contre un vieillard captif.

Ce projet, donc, de réunir Rome à l'empire, Napoléon allait l'exécuter par la force militaire. Que lui importaient les moyens! La violence, les armes, le canon contre le Vatican ou le Monte-Cavallo, tout cela était à sa disposition. Il y avait à Rome même un parti composé d'avocats beaux parleurs, qui, sous le prétexte de philosophie et de lumières, auraient vendu la patrie italienne à tout oppresseur, et c'est sur ce parti que comptait le général Miollis, gouverneur de Rome, honorable soldat, du reste, qui porta toute sa vie le douloureux souvenir de sa triste mission. Le décret de l'empereur était arrivé à Rome, précédé de quelques singuliers considérants, sans doute rédigés par M. Maret, sur le balancement de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité laïque. Déjà le saint-père était prévenu, par le cardinal Pacca, de l'existence de ce décret souverain et de son application immédiate.

Le texte en est bien curieux : « De notre camp impérial de Vienne, le 17 mai 1809. Napoléon Ier, etc., considérant que lorsque Charlemagne, empereur des Français et *notre auguste*

prédécesseur, fit don aux évêques de Rome de diverses contrées, il les leur céda à titre de fief, pour assurer le repos de ses sujets, et sans que Rome ait cessé pour cela d'être une partie de son empire; considérant que, depuis ce temps, l'union des deux pouvoirs spirituel et temporel a été, comme elle l'est encore aujourd'hui, la source de continuelles discordes; que les souverains pontifes ne se sont que trop souvent servis de l'influence de l'un pour soutenir les prétentions de l'autre, et que, par cette raison, les affaires spirituelles, qui, de leur nature, sont immuables, se trouvent confondues avec les temporelles, qui changent selon les circonstances et la politique du temps... » A la suite de ces beaux raisonnements de la chancellerie venait le décret impérial : « Les États du pape sont réunis à l'empire français; la ville de Rome, premier siége du christianisme, et si célèbre par les souvenirs qu'elle rappelle, est déclarée ville impériale et libre; les monuments de la grandeur romaine seront maintenus aux dépens de notre trésor; les revenus actuels du pape seront portés à deux millions; les propriétés et palais du saint-père ne seront soumis à aucun impôt ni visite. » Une consulte extraordinaire devait organiser la forme du gouvernement de Rome, et un second décret nommait membres de cette consulte le général Miollis, gouverneur de Rome, président; le Corse Salicetti, jacobin rallié à l'empire, ministre à Naples; puis, un conseiller d'État, poli, souple, travailleur ardent, M. de Gérando; enfin MM. d'Arcet et del Pozzo.

Par le fait de cette consulte, le gouvernement de Rome cessait d'appartenir au pape; Napoléon enlevait au saint-père le fief que *son auguste prédécesseur Charlemagne* lui avait conféré; à l'influence des cardinaux succédait celle d'une consulte presque étrangère, imitation de ce qui se passait sous le Directoire. Tout cela était profondément injuste, ridicule : de la petitesse et de la violence; mais le pouvoir qui l'usait était sans contredit la plus grande force de l'Europe. C'était de Vienne, quelques jours après la victoire de Wagram, à la veille de la paix, au moment où le monde était à ses pieds, que Napoléon dictait ce décret de colère. Rome était réunie à l'empire, et la plus forte des armées allait faire exécuter ce décret. On pouvait jeter trente à quarante mille hommes à Rome, sans que cela dérangeât le système et les éléments de la guerre européenne.

Certes, il n'y avait pas besoin d'une force aussi considérable; quelques coups de canon en réjouissance, une proclamation lue par les hérauts d'armes dans les quartiers du Tibre, cela suffisait pour constater un changement de pouvoir. C'était par ce moyen que Napoléon avait réuni Amsterdam, la Haye, les villes hanséatiques, Hambourg, Lubeck : pourquoi n'en serait-il pas ainsi de Rome? Et d'ailleurs qu'y avait-il donc pour soulever la résistance populaire? Deux malheureux vieillards, dans un coin de Monte-Cavallo, le pape Pie VII et son fidèle ministre le cardinal Pacca. Qu'allaient-ils faire, l'un le pontife suprême, l'autre son pro-secrétaire d'État, lorsque le canon retentirait pour annoncer le renversement de la puissance pontificale? Faut-il le dire? Cette attitude inquiétait vivement Napoléon. Lui qui n'avait jamais eu affaire qu'à des esprits abaissés, à des princes qu'il changeait arbitrairement de résidence comme de simples préfets, à des gens qu'il attirait par des dotations, l'empereur, dis-je, avait cru bien traiter le pape : « Comment celui-ci ne se contenterait-il pas de deux millions de revenus, avec ses palais affranchis de tout impôt, environné d'une cour brillante? Le pape serait bien difficile de ne pas se placer au niveau de l'archichancelier Cambacérès, de Murat, ou de Berthier le connétable! »

En tous ces points, Napoléon s'était trompé. Les hommes sensuels ne savaient pas qu'une petite chambre de quatre pieds carrés, juste grande comme la cellule d'un camaldule, suffisait à Pie VII et lui allait mieux que ses palais, et qu'avec deux paoli par jour il pouvait vivre. Plus on lui imposerait de liens, plus il ressemblerait à ces pontifes des temps primitifs du christianisme, saint Let, saint Clément, martyrisés par les empereurs romains. Rien donc n'arrêterait le pape dans ce qu'il croyait son devoir; et alors, pour la première fois, Pie VII songea aux armes morales de l'Église, je veux parler de l'excommunication.

Les grands esprits auraient dit en raillant : « Qu'est-ce qu'une excommunication? » Beaucoup, sans doute, puisque l'empereur tout-puissant, l'homme qui commandait à un million de soldats, éprouvait une sorte de frissonnement et de terreur à la seule idée qu'il pourrait être excommunié! On voit, dans la correspondance intime de Napoléon avec le général Miollis, cette question perpétuellement répétée : « Que fera le pape? Se contentera-t-il d'une simple protestation? En ce cas, on la laissera faire, on n'en tiendra pas compte. Ce peu de bruit sera bientôt effacé par les coups de canon retentissant au château Saint-Ange. Quant à l'excommunication, il ne l'osera pas; ce serait trop se compromettre, s'exposer à la colère de l'empereur, à la captivité. » On voit le souverain du plus puissant empire inquiet, affecté, car lui, qui a sollicité naguère la béné-

diction du pape à Notre-Dame, va-t-il subir maintenant sa malédiction ? Celle d'un vieillard, avait dit Pacca, ne porte jamais bonheur.

Dans un coin du Quirinal se passait donc une scène des plus mémorables. Pie VII, et avec lui son fidèle Pacca, seuls en délibération, le décret de l'empereur sous les yeux, allaient décider la mesure à prendre contre Napoléon. « Eh bien! l'iniquité est consommée, dit en latin le souverain pontife, *consummata est*.—L'iniquité est accomplie, très-saint père ! » répondit Pacca. Et s'approchant de la fenêtre, il relut attentivement les motifs de ce décret impérial, œuvre inique et absurde. « Qu'ordonne Votre Sainteté? la protestation est déjà affichée et répandue dans Rome; se bornera-t-elle là ? » Et alors le saint-père parla, avec une fermeté remarquée, de la nécessité d'une bulle d'excommunication ; elle était rédigée d'avance par les conseils du cardinal Pacca, qui manifestait une grande exaltation de courage.

C'était aussi le cardinal qui avait rédigé la proclamation affichée dans Rome au nom de Pie VII, et conçue en ces termes : « Dans la douleur où nous nous trouvons, nous ressentons une consolation suave de voir que nous éprouvons ce que Notre-Seigneur annonça à saint Pierre en lui disant : Vous serez dans l'âge sénile, lorsque vous étendrez vos mains et qu'un autre vous liera et vous portera là où vous ne voulez pas aller. Nous abandonnons nos mains sacerdotales à la force qui nous lie pour nous porter ailleurs, et nous déclarons les auteurs de ce fait responsables envers Dieu de toutes les conséquences de cet attentat. De notre côté nous désirons, nous conseillons, nous ordonnons que nos fidèles sujets, que notre troupeau universel de l'Église catholique, imitent ardemment les fidèles des premiers siècles dans les circonstances où saint Pierre était renfermé en prison et où l'Église ne cessait jamais de prier pour lui. » La seule résistance recommandée par le saint-père, c'était la prière : mais je ne sache pas de plus grande force que la prière et la résignation religieuse.

Cette simple protestation, affichée aux quatre coins de Rome avec une merveilleuse promptitude, produisit un effet d'indicible tristesse au milieu du peuple. Ce n'était pas tout : le cardinal Pacca, dans sa conviction personnelle, croyait à la nécessité de la bulle d'excommunication immédiate contre Bonaparte : le pape n'avait-il pas tout cédé comme un agneau de douceur? A chaque parole de Napoléon il avait obéi; il était venu à Paris pour le sacrer. Bonaparte s'était fait roi d'Italie, la couronne de fer au front, le pape s'y était-il opposé ? Les États temporels de l'Église étaient son patrimoine, le pape n'en était que l'usufruitier, et comme les empereurs de la maison de Souabe, Napoléon remplissait la ville éternelle de terreur et de violence!

Il se révèle à Rome un grand esprit de suite, un génie de gouvernement particulier ; certes il y a des prélats médiocres, des hommes d'intrigues et de passions, mais l'esprit traditionnel du gouvernement est admirable. Or, tout en prenant une mesure extrême, le pape voulait rester dans les conditions modérées, et ce n'était qu'avec une répugnance paternelle qu'il se résolvait à la bulle d'excommunication, car il aimait Bonaparte; il l'avait sacré avec joie ; et ce caractère italien, cette vivacité corse lui plaisaient, à lui pauvre vieillard très-fier de sa patrie, orgueilleux de sacrer empereur un enfant de son sein, un patriote comme lui. Mais alors, en présence d'un grand devoir, cet enfant chéri venait déchirer le sein de sa mère l'Église catholique, et le pape n'hésita point à châtier le fort par un exemple venu du faible. Pacca, qui appartenait au parti des zélés, à la secte des martyrs, fut un des grands conseillers de la bulle d'excommunication; néanmoins, comme elle pouvait entraîner des conséquences très-graves pour le souverain pontife et ses serviteurs, le cardinal, s'agenouillant devant Pie VII, lui dit : « Très-saint père, ceci vous regarde seul; consultez les lumières du Saint-Esprit; » et le pape, élevant les yeux vers le ciel, s'écria : « Que la volonté de Dieu soit faite! » Alors la bulle fut signée, scellée, et courageusement publiée par le cardinal Pacca. L'anathème fut jeté du haut des basiliques.

Rome était remplie de fêtes, d'illuminations ordonnées par le général Miollis et la consulte, pour célébrer sa réunion à l'empire français, lorsque, par une sorte de miracle, la bulle d'excommunication se répandit dans tout le peuple de la ville éternelle, et pénétra jusqu'au dernier foyer des Transtévérins. Bientôt, du haut de la chaire de saint Pierre, elle reflua dans le monde catholique. Ce n'était pas seulement autour de la basilique des apôtres qu'elle devait ulcérer les cœurs, frapper les imaginations ; l'Espagne soulevée récitait la bulle du saint-père au milieu de ses guérillas; en Autriche, en Hongrie, en Belgique, sur le Rhin, en Pologne, partout elle se répandit pour exalter l'opposition déjà violente contre l'empereur excommunié. Dieu sait si à ce temps la France et l'Europe flétries, abaissées, étaient heureuses sous ce terrible conquérant ! La bulle d'excommunication fut un des instruments les plus actifs pour démolir la puissance de l'empe-

reur; on la lisait partout au foyer catholique; le prêtre la communiquait dans les réunions de famille. La police ne pouvait pénétrer partout; cette police brute, ignare du général Savary, n'avait que des espions ou des gendarmes, et le délit moral qu'on poursuivait se communiquait par les âmes, sortes de crimes qui ne se saisissent pas.

La consulte savait à Rome que le cardinal Pacca était l'auteur principal et le plus ferme conseiller de la bulle d'excommunication, le ministre surtout qui en avait assuré la publicité. Les ordres de l'empereur furent terribles comme la foudre; j'ai dit que le pape Pie VII fut enlevé par le général Radet (1), de Monte-Cavallo, jeté dans une voiture de poste et militairement conduit jusqu'à Florence. L'histoire de Pie VII a raconté les souffrances physiques dont le souverain pontife fut accablé, dans une voiture hermétiquement close par des cadenas, au milieu des chaleurs de l'été, et tout cela afin que le saint-père ne pût donner sa bénédiction au peuple et qu'on ne pût savoir quel prisonnier on transportait à travers la campagne. Le cardinal Pacca, le fidèle compagnon du pontife, ne le quitta pas dans cet itinéraire jusqu'à Florence, où un ordre de la police impériale vint de Paris pour séparer violemment le cardinal Pacca d'avec Pie VII. Conduit d'abord dans la forteresse d'Alexandrie, Pacca fut enfin jeté comme prisonnier d'État dans le château fort de Fénestrelle, un de ces tombeaux vivants que Napoléon avait semés sur tout son empire, nouvelles et dures bastilles dont il châtiait les consciences religieuses, les vieux patriotes et les royalistes; le cardinal Pacca fut soumis à toutes les rigueurs des prisonniers d'État.

Une remarque curieuse de ses mémoires est celle-ci : que jamais il ne s'était mieux porté; ajoutant, avec une joie de sainteté chrétienne, « que c'était sans doute parce que jamais il n'avait été plus en paix avec sa conscience. » La génération sceptique et sensualiste qui nous environne ne peut pas comprendre ces satisfactions de l'âme qui dominent tous les plaisirs des sens. Le bien-être matériel, voilà ce qui constitue ses joies, ses fêtes, et en dehors, il n'est plus que des idées incomprises. Eh bien! si l'on se reporte aux temps héroïques, où les opinions restent un peu fortement trempées, on s'aperçoit très-aisément que la paix de la conscience, la satisfaction du devoir, est peut-être la plus douce joie du corps, de l'esprit et du cœur. Le républicain qui se voue à une cause et subit les liens pour elle, éprouve un immense bonheur; le chrétien martyr de la religion, les héros martyrs de la gloire, tous ces hommes d'exaltation et de pensée jouissent d'un bonheur ineffable, d'une satisfaction que nous ne pouvons comprendre. Tel était le cardinal Pacca à Fénestrelle; lui qui dans sa vie avait eu le bonheur de parcourir les catacombes de Rome, de saluer les cénotaphes des martyrs, devait retrouver dans ses propres souvenirs de quoi sanctifier et embellir cette captivité dont l'exemple était si fréquent dans la primitive Église. « Il peut « arriver, dit sainte Thérèse, que l'âme se dé« tache du corps, si bien que les coups que l'on « reçoit vous soient joyeux comme les sons de « la musique ou l'odeur d'une fleur suave. »

Le cardinal Pacca resta ainsi à Fénestrelle jusqu'en 1812, fatale date pour le puissant persécuteur, représaille de Dieu contre le fort. Quand les revers vinrent pour Napoléon, lorsque les terribles événements de Russie ramenèrent les débris de la grande armée jusque sur le Rhin, l'empereur se ressouvint du mauvais traitement qu'il avait fait subir au pape, et alors de sa personne il vint à Fontainebleau, résidence de Pie VII, pour arranger les affaires de l'Église. Le cardinal Pacca toujours captif, un concordat fut signé sans trop de réflexions par Pie VII, alors mal entouré, et sous l'oppression des caresses et de la crainte; à la suite de ce concordat, l'empereur ayant promis de rendre sa bonne grâce aux cardinaux exilés, Pacca put sortir de la forteresse de Fénestrelle pour rejoindre le souverain pontife à Fontainebleau. Il fut étonné sur sa route, dans cette France qu'on lui représentait comme labourée par l'esprit philosophique, de trouver tant de piété, tant d'affections saintes; le clergé accourait au-devant de lui, les populations se pressaient pour recevoir sa bénédiction apostolique. Tout cela tenait (indépendamment de l'esprit religieux) à la sourde opposition qui partout s'élevait contre l'empereur. Aux yeux de beaucoup, protestants et catholiques, le pape était un martyr politique, un prisonnier d'État, et on le témoignait en entourant le modeste cortége du cardinal secrétaire.

Sur la route, le général Savary avait envoyé un de ses agents auprès du cardinal Pacca, pour lui dire que l'empereur lui rendrait toutes ses bonnes grâces, s'il voulait enfin exposer au souverain pontife la légalité du nouveau concordat et en préparer la sincère exécution; eh bien! loin de suivre ce conseil de faiblesse et de concession, la première parole du cardinal, après avoir baisé l'anneau pontifical, ce fut de déclarer qu'en son

(1) Voir mon travail sur *l'Europe pendant le Consulat et l'Empire de Napoléon*.

âme et conscience ce concordat n'était ni légitime ni librement conclu, et que dès lors le pape devait hautement protester contre le scel de l'anneau de saint Pierre arraché de force. Le cardinal restait ici pleinement d'accord avec ses antécédents et sa vie; chef du parti des zélés, il ne voulait pas que la moindre concession fût faite, surtout en ce qui touchait les droits de l'Église, ouvertement violés par le concordat de Fontainebleau. C'est donc encore Pacca qui rédigea la protestation de Pie VII, comme il avait fulminé la bulle d'excommunication contre l'empereur, avec la même force et la même fermeté.

L'horizon était triste et assombri; Napoléon, sous le coup fatal de la campagne de Russie, était à la veille de partir pour l'Allemagne soulevée et en armes. A ce moment, l'empereur voulait constater que ses vastes États étaient en paix, les opinions satisfaites, et les querelles entre Rome et l'empire entièrement apaisées. Le ministre des cultes exigea que les cardinaux vinssent se présenter aux Tuileries; là devaient se retrouver en face Consalvi et Pacca : Consalvi, doux et paisible; Pacca, avec son caractère si fortement nuancé. Quelle n'était pas la crainte qu'inspiraient alors l'aspect et le nom de l'empereur! La moindre de ses démarches était étudiée, redoutée par tous, et une frayeur générale se montrait sur tous les visages lorsqu'on annonçait *l'empereur!* A ce terrible mot, tout le monde se prosternait comme devant une idole de Babylone, et quels abaissements! Et lui qui savait son prestige distribuait en maître des caresses ou des coups de fouet, des mots familiers ou des paroles de mauvaise compagnie, qu'on accueillait en rampant avec une lâcheté de valet de pied.

L'empereur vint enfin aux cardinaux : devant Consalvi, il ne dit qu'un mot : « Ah! je le connais, c'est Consalvi. » Puis il regarda fixement le cardinal Pacca; et lorsque le ministre des cultes le lui eut nommé, l'empereur, qui parut un peu décontenancé de la manière ferme et respectueuse à la fois dont le cardinal se tenait devant lui, dit en italien : « Vous avez été longtemps dans une forteresse?—Sire, trois ans et demi à Fénestrelle, » répondit le cardinal. Et l'empereur avec un geste tout théâtral, façonnant une certaine manière d'écrire, lui dit : « *Siete voi che avete scritto la bolla di scomunicazione* (1). » Le cardinal ne dit mot, salua, et l'empereur continua : « *Oggi non e più memoria di niente* (2). » Et Napoléon se retira au grand contentement du cardinal, demeuré debout avec une respectueuse inclination de tête. Pacca resta auprès du saint-père à Fontainebleau jusqu'à la fin de l'année 1813.

A cette époque, l'Empire croulait d'une ruine inévitable, et Napoléon, pour empêcher que Murat, alors soulevé contre lui, ne s'emparât des États du saint-siége, consentit enfin à rendre le pape à Rome. Toutefois, comme il désirait que le souverain pontife fût entièrement détaché du parti des *zelanti*, le cardinal Pacca reçut un nouvel ordre d'exil dans l'intérieur de la France. Uzès fut fixé pour lieu de sa résidence obligée pendant la crise de 1813. Tel était le gouvernement d'alors : la force militaire, la police, la censure, l'exil, la captivité sur un mot et sur un simple ordre. A Uzès le cardinal attendit la Restauration, entouré des respects du peuple et de la vénération du clergé. La police avait pourtant tout calculé pour attiédir et rendre impuissante l'influence du cardinal; Uzès est une ville protestante; un prince de l'Église romaine devait y être mal vu, raillé, méprisé; et cependant, soit esprit d'opposition à l'empereur, soit le respect universel qu'inspiraient les vertus et le malheur, le cardinal l'avouait encore dans ses derniers moments, les trois mois de son séjour à Uzès furent les plus beaux de sa vie. La chute de l'empereur, la paix signée à Paris, la délivrance et le bonheur du monde par la ruine du système napoléonien, abaissèrent les montagnes, brisèrent les fers, et Pie VII put revoir sa ville de Rome, ses chers Transtévérins, les jeunes filles qui semaient des fleurs sur le chemin que foulait sa mule. Le cardinal Pacca, qui avait rejoint Pie VII à Florence, était dans la voiture même du saint-père, à son entrée à Rome, et il ne le quitta plus; il fut un des hommes politiques qui insistèrent vivement pour que rien ne fût détaché de l'ancien patrimoine de saint Pierre; et une circonstance peu connue, c'est qu'il se fit le rédacteur, à Rome, de la protestation qui réclamait le comtat d'Avignon enlevé au saint-siége. Pacca, pour les principes, était un homme de granit, et la confiscation du Comtat lui paraissait encore une violence.

Ici se présente une question historique des plus sérieuses : je crois que c'eût été un grand malheur que Rome eût été définitivement réunie au royaume d'Italie, sous la main de Napoléon, non-seulement au point de vue de la question morale et religieuse, mais encore dans ses conséquences diplomatiques, car le caractère neutre, antique et majestueux dont Rome est revêtue se serait complétement effacé sous les étreintes de l'aigle de Napoléon; alors dans la réaction de l'Europe qui suivit la conquête, la ville éternelle serait peut-être aujour-

(1) « C'est vous qui avez écrit la bulle d'excommunication. »

(2) « Maintenant il n'est plus question de rien. »

d'hui, comme Venise, une possession autrichienne. Qui pourrait jamais dire le mal que les violences de Napoléon ont fait à la diplomatie calme et sérieuse et au droit public européen? Elles ont amené de terribles représailles. C'est Bonaparte qui donna Venise et la Dalmatie à l'Autriche; et qu'on y prenne bien garde, si les principes révolutionnaires triomphaient jamais dans les Légations romaines, la réaction les donnerait à l'Autriche. Il est beau, il est grand au contraire, de voir un État central au milieu de l'Italie, qui garde le caractère religieux, impartial et généreux d'une hospitalité universelle, quand grondent toutes les passions humaines, qu'elles viennent du trône ou des peuples.

La grande expérience du cardinal Pacca lui faisait dire qu'il ne fallait pas toujours croire à la fierté absolue des hommes et des gouvernements usurpateurs, et il aimait à raconter un fait constaté d'ailleurs par les archives pontificales. On sait que, de tous les rois établis par Napoléon, Murat seul avait survécu en 1814. Pour se maintenir, que n'avait-il pas fait, lui, si impétueux à la tête de sa belle cavalerie? Il s'était séparé de l'empereur et avait marché contre ses propres frères d'armes. Il y a plus, Murat fit proposer au saint-père de renouveler l'hommage lige des anciens rois de Sicile, de se faire le vassal du saint-siége, et en conséquence de lui offrir la haquenée ferrée d'argent, en lui tenant l'étrier de la selle, comme cela se voyait aux tableaux antiques? Que diraient les admirateurs du fier Murat s'ils voyaient l'humble lettre du roi de Naples au pape en 1814, telle qu'elle est conservée aux archives pontificales?

Une fois Pie VII restauré à Rome, le cardinal Pacca en devient le ministre principal; le souple Consalvi traite avec l'Europe dans le congrès de Vienne; Pacca, cardinal pro-secrétaire d'État, régle les affaires intérieures qui touchent au gouvernement des États; il y apporte une grande fermeté, comme tous les *zelanti*. C'est à Pacca que l'on doit la bulle qui rétablit les jésuites, dont il fait l'éloge le plus complet; comme il croit le régime des concessions finies, « l'Église de Rome, selon Pacca, doit s'environner de son vieil éclat et de sa force antique pour reprendre son rang dans le monde; les jésuites sont la milice catholique; leur zèle est universel, leur principe est l'obéissance qu'il faut ramener dans tous les cœurs. »

C'est à ce point de vue que l'institution des jésuites au temps présent est si combattue, et néanmoins c'est avec cette tendance qu'elle peut rendre des services! L'intelligence déborde dans la société, l'esprit de liberté est partout; l'éducation brillante jette chaque année dans le monde des masses de jeunes hommes auxquels il faut des carrières à tout prix; le service que pourrait rendre l'institution des jésuites, ce serait d'apporter dans l'éducation l'idée corrélative d'obéissance et de hiérarchie; aux colléges on chanterait un peu moins *la Marseillaise*, mais on apprendrait que le premier devoir est d'obéir aux pouvoirs établis. Je conçois fort bien que certaines opinions ardentes, séditieuses, ne veuillent pas des jésuites; mais si j'étais gouvernement, j'aurais moins de répugnance pour un institut qui m'épargnerait des prisons, des gendarmes, des cours d'assises et des émeutes. Le rétablissement des jésuites se fit à Rome avec quelques actes d'administration intérieure qui devaient fortifier l'existence politique du pontificat.

Cependant les temps d'épreuve n'étaient point finis pour le saint-siége. Murat, qui naguère avait fait l'offre si humble de son vasselage au pape, menacé par le congrès de Vienne, prit les armes d'une façon brusque, subite, avec le dessein avoué de réunir sur sa tête tous les États de la péninsule italique, ainsi que le préparait le carbonarisme. Sous prétexte d'une route militaire plus facile pour marcher sur Milan, Murat demanda qu'une division de ses troupes fût admise sur le territoire romain. Une note de son ministre en fait une condition immédiate au saint-siége; le cardinal Pacca répondit par un refus fondé sur l'inviolabilité du territoire pontifical, tandis que l'armée napolitaine s'avançait à marches forcées sur Rome. Le cardinal, au lieu de l'attendre et de céder, résolut de quitter une fois encore, avec le saint-père, la capitale du monde chrétien. Pouvait-on compter sur la parole de Murat? Ne garderait-il pas Pie VII en otage? C'était une coutume de famille. Le triste et solennel cortége se dirigea vers Gênes, que le roi de Sardaigne s'était empressé d'offrir au souverain pontife qui ne voulut point se séparer du fidèle cardinal; sur son passage, Pie VII put voir de nouveau quel était le prestige de la tiare; les populations baisaient la terre que ses pas avaient foulée.

Le manifeste que publia le saint-père contre l'invasion de Murat fut encore l'œuvre du cardinal Pacca; il est signé de lui comme camerlingue de la sainte Église et pro-secrétaire d'État. Il semblait que la vie entière du cardinal était destinée à protester contre les violences de la famille Bonaparte. Ce fut encore sur ses instances que le corps diplomatique tout entier suivit le pape à Gênes, afin de constater que l'Europe ne reconnaissait la souveraineté que là où se trouvait le pape en personne.

A cette époque commence une première division entre les cardinaux Consalvi et Pacca. Consalvi, alors au congrès de Vienne au moment où il s'agissait de régler les questions définitives sur la souveraineté des Légations, croyait au moins imprudent que le saint-père quittât Rome de nouveau: n'était-ce pas avouer que sa souveraineté n'avait pas de racines dans la population même? Le cardinal Pacca répondait « que mieux valait une retraite momentanée en face de l'ennemi (c'est ainsi qu'allait agir un peu plus tard Louis XVIII dans les cent jours) que de s'exposer à une captivité inévitable sous la main de Murat; si cette captivité avait pu servir les desseins de l'Europe en 1810, elle n'aurait pas le même but actuellement; il était inutile d'exposer Sa Sainteté, lorsqu'un voyage à Gênes était si facile, et un retour plus aisé encore. » Les deux cardinaux avaient raison à leur point de vue; Consalvi, à Vienne, savait que l'Autriche ne demandait qu'un prétexte pour détenir Bologne et Ferrare, et cet incident d'un voyage à Gênes pouvait servir ses desseins de conquête. Pacca avait la preuve que Murat voulait un otage, et que la captivité du pape lui en servirait dans la crise que l'Italie allait subir de nouveau, et fallait-il s'y exposer?

L'invasion napolitaine passa comme l'éclair; l'impétueux condottiere n'entra pas dans Rome; ses divisions se tinrent à distance, et le cardinal Somaglia n'eut pas même besoin d'abaisser les armes du souverain pontife. Le pape ne resta donc que très-peu de temps à Gênes, accueilli avec vénération, salué comme le roi des rois par les ministres sardes. On remarqua même dans le cortége du pape sir William Bentinck, le frère de lord Portland, commandant des forces britanniques, et qui rendait ainsi hommage au souverain des États de Rome. Sous Guillaume III, les aïeux de Bentinck étaient les plus furieux protestants de la conquête hollandaise, et ils auraient maudit leur fils qui baisait l'anneau pontifical. Les temps devaient plus tard modifier bien des choses encore, et l'on verrait l'Angleterre, si fière, si antipapiste, supplier le saint-père de calmer l'Irlande; la force pontificale devait ainsi renaître de sa résignation et de son abaissement. Le séjour du pape à Gênes ne fut que de très-peu de durée; une marche en avant du général autrichien de Frimont suffit pour éparpiller les Napolitains, chèvres craintives des montagnes, et le souverain pontife revit sa Rome chérie en passant à travers Turin, Florence et la haute montagne de Radicofani, qui sépare la Toscane des États romains.

A ce retour à Rome, finit la vie politique du cardinal Pacca, par ses idées fermes et arrêtées n'étaient plus en rapport avec le système de modération qui semblait prévaloir. Le cardinal Consalvi avait repris ses fonctions de secrétaire d'État, et Pacca eut sa retraite. Dès ce moment, il devint le chef d'une sorte d'opposition qui se montra dans tous les conclaves. Le parti des zelanti lui fit une grande renommée, et, après la mort de Pie VII, il réunit quelques voix pour la papauté; c'est Pacca qui disposa de ces mêmes voix pour le pape Grégoire XVI. Dès lors, entièrement retiré des affaires publiques, il bornait toute l'activité de son esprit à quelques-unes de ces négociations qui viennent à chaque conclave constater la présence d'une opposition contre le parti des couronnes. C'est une grande affaire qu'un conclave, moins par l'esprit et la direction spontanée des cardinaux que par l'influence que veulent y exercer les puissances étrangères. L'autre moitié de son temps, Pacca la consacrait aux sciences, à la littérature, pour lesquelles il avait une tendresse infinie. Président de l'académie de la religion catholique, il y prononçait des discours où toute sa vie était exposée, parce qu'elle était une lutte pour le triomphe du catholicisme et les droits du saint-siége. Esprit fin et distingué, il aimait les dissertations sur le dogme ou la hiérarchie ecclésiastique, et chacun de ses discours est empreint d'un mélancolique intérêt sur l'état malheureux où le catholicisme est réduit dans plusieurs provinces du monde. Son intelligence ferme, au reste, se déguisait sous des formes charmantes; il écoutait, applaudissait, sans jamais rien céder dans les points essentiels : de sorte qu'il fallait le ménager dans les conclaves, comme un des caractères qui convenaient le mieux à la situation. Consalvi négociait toujours, atermoyait, retardait les questions, Pacca les décidait avec fermeté; tant qu'il ne s'était agi que des points de détails, des prérogatives usuelles et des formes, Consalvi avait été un ministre parfait, parce que, homme du monde, il devait beaucoup au monde.

Pacca devint le prélat nécessaire lorsqu'on demanda trop au saint-siége : alors il fallait aller droit à la résistance, conseiller des choses fermes, et le cardinal Pacca n'y manquait pas. Il y a un caractère merveilleux dans cet esprit du pontificat romain; il s'élève toujours des hommes de circonstance, des esprits providentiels qui viennent à chaque moment rehausser la puissance du catholicisme. Maintenant, Rome est devenue le centre de toutes les grandes négociations; il n'est pas une question qui, par un côté, ne se fasse religieuse. La philosophie avait promis la liberté, le bonheur, en échange des vieilles croyances;

cet avenir que la science orgueilleuse avait promis, de l'aveu de tous, ne s'est point réalisé ; elle nous a donné un désenchantement de toute chose, une société d'égoïsme matériel, une course au clocher vers la fortune, et les grossiers instincts de la corruption. De là ce puissant et nécessaire empire des choses religieuses, ce retour vers le sentiment catholique ; les esprits même les plus prévenus se sont demandé comment la liberté réelle, l'esprit démocratique, en un mot, se montrait partout où la croyance était vive, ardente ; témoin la Pologne, l'Irlande.

C'est qu'en effet la vraie, la légitime liberté ne se trouve que là : le reste est déception et mensonge. Si l'on étudiait bien les causes de la réforme protestante, elles se trouveraient dans la tyrannie, dans les passions mauvaises (un roi qui veut un divorce et fait monter sa jeune femme sur l'échafaud, un électeur bigame qui demande à Luther la ratification d'un scandale), et surtout dans ce despotisme qui veut réunir le double glaive temporel et spirituel, afin que les cris de l'Église ne s'élèvent plus, et que l'homme d'armes puisse vider la coupe des festins dans les anciennes abbayes saxonnes ou normandes, où lord Byron voyait encore les longues files de moines, psalmodiant les chants des morts, quand lui s'enivrait au milieu des courtisanes joyeuses. La réforme protestante, qu'on a présentée comme le triomphe de la raison, ne fut qu'une révolte de sensualistes, d'érudits pédants et de petits despotes impatients de tout joug moral dans la société humaine.

VI

LE COMTE JOSEPH DE VILLÈLE.

Les hommes considérables du parti légitimiste, lorsqu'ils voyagent dans le midi de la France, s'arrêtent habituellement à Morville, maison de campagne à quelques lieues de Toulouse, la vieille cité. Cette propriété, très-vaste, n'est pas un château et n'est pas non plus une ferme, c'est quelque chose qui tient à la fois aux traditions et aux habitudes de la gentilhommerie provinciale et de la vie citadine des capitouls. Là tout est régulier, les blés semés avec une méthode admirable et hardie, les vignes à côté des mûriers, des prairies parfaitement irriguées, des plantations d'arbres annuelles et bien aménagées ; peu de haute futaie, parce que c'est trop seigneurial, une sorte de partage avec le paysan, des métayers dévoués, en un mot, une belle et bonne terre, mais sans luxe, sans apparat.

Dans cette maison de campagne habite pourtant l'homme politique qui a dirigé pendant sept années à peu près d'une façon absolue les affaires de ce pays oublieux. Nous ne connaissons, en général, la vie du comte Joseph de Villèle que par les vulgarités de ce vieillard, conteur édenté, qu'on appelle le libéralisme, et qui défigure par ses récits les plus belles années de notre histoire. Quand on a bien répété quelques diatribes contre les *trois cents* de M. de Villèle, contre la congrégation et les votes assouplis de la chambre, on pense avoir jugé l'administration et l'homme pratique qui dirigea si longtemps les destinées de ce pays. Ce n'est pas dire que M. de Villèle ne fit pas de grandes fautes sous son long ministère ; il les inspira, les subit ou s'y associa, et cela suffit pour appeler le jugement sévère de l'histoire. La plus grande de toutes fut d'avoir résisté trop longtemps à un mouvement d'opposition injuste, mais trop général pour qu'un homme d'État pût le subir sans compromettre la monarchie tout entière.

Au demeurant, le comte de Villèle fut peut-être la tête de détails la plus forte, la mieux organisée en administration, je dirai presque en économie politique. C'était une intelligence très-avancée : cette loi sur la réduction de la rente, qu'on ose à peine essayer aujourd'hui, lui, en avait pris l'initiative au milieu d'un tonnerre d'opposition. Cette majorité compacte et forte, condition du système représentatif, qu'on se félicite d'avoir trouvée enfin après tant d'efforts, lui se l'était assurée pour sept ans. On lui doit la sécurité des possessions territoriales, jusqu'alors divisées en biens d'émigrés et en propriétés patrimoniales, l'indemnité pour les confiscations, le traité avec Saint-Domingue, une notable réduction dans l'impôt foncier, l'élévation du crédit public, la régularité du budget, la facilité des emprunts, la centralisation du ministère des finances ; toutes mesures qui doivent compter dans la politique d'un État. C'est ce qui jette un si grand éclat sur la vie du comte de Villèle.

Les familles de petite noblesse de province destinaient, en général, les cadets à un poste dans la marine, quand elles n'étaient pas d'assez vieilles souches pour en faire un chevalier de Malte, comme les Villeneuve-Trans, les de Grasse, les Barras Saint-Tropez, les Suffren, qui faisaient l'orgueil des vaisseaux de France. Ce fut dans cette carrière que débuta le jeune Joseph de Villèle, né dans l'année 1771, à la fin du règne de

Louis XV. Il naviguait dans l'Inde comme simple garde, lorsque la révolution éclata sur la France, et alors il abandonna les vaisseaux de l'État pour la gestion d'une habitation coloniale à l'île Bourbon, dont l'amiral de Saint-Félix, son parent, je crois, était gouverneur. C'est donc un curieux rapprochement que la fin et le commencement de cette vie presque identique : planteur dans sa jeunesse, agriculteur à la fin de son existence, et, à travers ces deux extrémités si simples, si modestes, la présidence du conseil, la direction suprême de la France! Ce caractère d'ordre et de bonne gestion se reflète dans son gouvernement ministériel. Il y eut toujours l'administrateur habile dans M. de Villèle, l'homme d'État qui comprit le mieux la petite partie des intérêts, et ce qu'on pourrait appeler trivialement le ménage des affaires : cette renommée est demeurée à l'île Bourbon, où l'on se rappelle le gérant de l'habitation, qui depuis gouverna plus en grand les affaires publiques de la France. M. de Villèle y devint secrétaire de l'assemblée coloniale, et ses travaux sont encore considérés comme pleins de sagesse et d'ordre matériel.

Quand la tempête révolutionnaire se calma, à la paix d'Amiens, M. de Villèle rentra en France, et, sans grands préjugés, sans idées étroites, il prit une position municipale sous l'empire de Napoléon, ce qui, à vrai dire, était la situation rationnelle du parti royaliste lors de la grande et glorieuse épreuve du gouvernement impérial. Pour une opinion politique se mettre tout à fait en dehors des affaires, c'est un suicide; quelquefois cela est commode pour un parti riche, satisfait; le repos vient, on dort, on se livre à la satisfaction propre, mais on ne sert pas sa cause; le devoir de la société, c'est le travail; la condition de l'homme, l'action; et l'existence d'un parti, c'est le dévouement. Sous l'empire de Napoléon, les débris de l'opinion royaliste avaient parfaitement raisonné : l'empereur assouplissait les esprits à la monarchie, et refaisait l'ancien régime par ses tendances et par ses actes. S'il y avait quelque espérance pour les Bourbons, alors on se trouvait tout prêt, et pour ainsi dire dans la maison, pour en ouvrir la porte; si, au contraire, cette espérance était malheureusement perdue, eh bien! alors on restait parti conservateur, grande coalition de propriétaires, ligue de gens de bien, et c'est une situation considérable dans un État. Cette position du parti royaliste était si bonne que ce fut un des siens, le comte Lynch, qui, maire de Bordeaux, arbora le premier le drapeau blanc en 1814, et détermina ainsi le mouvement de la restauration, que les alliés voulaient moins qu'on ne croit.

M. de Villèle, qui se trouvait à ce moment décisif maire de Toulouse, se prononça avec une grande ferveur pour le mouvement bourbonien qui était si national. Ce ne fut pas l'acte le plus important à cette origine de sa vie politique : M. de Villèle publia encore une brochure contre la charte que Louis XVIII venait de donner à la France. Nous vivons aujourd'hui dans un temps impartial qui veut et peut tout entendre avec calme, et heureusement nous ne nous passionnons plus pour des idées ou des théories politiques; il y a quinze ans que, si quelqu'un avait mis en doute que la charte ne fût une œuvre admirable, il aurait été moralement lapidé, ou pour le moins traité de fou. Tout est bien changé aujourd'hui, où des esprits très-graves peuvent se demander si tout ce bruit de tribune, de presse, de journaux, est très-utile à la grandeur, à la force, à la destinée d'un pays; s'il n'y a pas là des causes de faiblesse et de décadence pour une nation ardente, passionnée comme la France; en un mot, si, avec ces formes bruyantes, il est jamais possible de faire à l'extérieur comme à l'intérieur de grandes affaires à la manière de Richelieu, de Louis XIV et de Napoléon, à moins qu'une main habile, rédnisant tout cela à n'être plus qu'un mécanisme, ne fasse tout passer au niveau de son unité. Avec le système représentatif, on vivote, on ne grandit pas.

Il s'était donc élevé légitimement, en 1814, une école royaliste que j'appellerai provinciale, qui, au lieu du système vague et centralisé du gouvernement représentatif, voulait créer des assemblées locales, des libertés de cité, de province, d'agrégations et de corporations. En échange de ces formes incertaines et philosophiques de liberté générale, il voulait appliquer la vieille organisation de la commune à chaque localité. Ces idées tenaient spécialement au Languedoc, anciennement en possession d'états fort éclairés et très-indépendants. C'est dans ces préoccupations que se trouvait M. de Villèle, et faut-il lui reprocher de ne pas avoir trouvé, dans la charte de 1814 (toute parisienne et centralisée), la condition de sa chère liberté de province? La France historique lui paraissait rappeler la maison de Bourbon; mais cette France, à son tour, voulait que les descendants de saint Louis et de Henri IV respectassent le privilége des villes, des localités qui s'étaient données à la couronne successivement avec la stipulation de leur droit. La charte paraissait oublier la France du passé, la commune, la paroisse, bien qu'elle eût la prétention de renouer la chaîne des temps.

Pendant l'année 1814, M. de Villèle ne se mêla que fort indirectement à la politique : cette forme de restauration ne lui plaisait pas; et, en effet,

elle avait quelque chose d'étrange, car on y trouvait de tout : le drapeau blanc et la république, les mousquetaires et les grenadiers de la garde impériale, le royalisme et les régicides, M. de Blacas et Fouché. Des esprits considérables pouvaient donc se demander si cet amalgame était viable, s'il y avait possibilité à un tel régime de vivre et de se développer dans la plénitude de sa force (1). Aussi les cent jours arrivèrent pour mettre fin à cette grande cohue, et comme si la politique avait hâte de démêler les situations, les royalistes se retrouvèrent royalistes, les jacobins reprirent leur couleur; il y eut des blancs et des bleus, rien de plus, rien de moins. C'est ce qui donna à la seconde Restauration cet énergique élan, et, puisqu'il faut le dire, ce caractère de réaction qui est la condition des partis vigoureux. Aimer et haïr, c'est la vie forte dans les masses comme dans les individus : en dehors tout est mollesse et transaction.

M. de Villèle se trouvait précisément à Toulouse au centre de ce mouvement méridional qui bouillonnait autour du drapeau blanc, et lors des élections de 1815 il fut choisi député avec unanimité, car le parti provincial n'oubliait pas sa protestation contre la charte et son opinion bien prononcée pour ramener la France aux proportions d'un gouvernement où les localités auraient leur place naturelle avec la paroisse, les feux et la maison commune.

Arrivé dans la chambre qu'on appela introuvable, M. de Villèle dut tout d'abord examiner sa position, et surtout s'en faire une égale à son ambition active et raisonnée; cette chambre était ardente de royalisme, décidée à tout braver pour consolider l'antique monarchie; c'était un bon sentiment, mais il ne suffisait pas : avec sa finesse expérimentée, M. de Villèle vit que ce qui manquait à la majorité de 1815, c'était un homme d'affaires. Les uns, gentillâtres accourus de leurs châteaux, avaient peu d'idées, et encore moins d'habitude de la politique appliquée; les autres, trop grands seigneurs, dédaignaient les questions spéciales, donnant à la tribune plutôt des coups d'épée qu'ils ne prononçaient des discours; de là devait résulter que celui de leurs collègues qui se ferait homme d'affaires pour leur épargner la besogne, pourvu que ses principes fussent sûrs et son dévouement incontesté, deviendrait peu à peu le rapporteur indispensable, puis le ministre du parti. C'était la tendance naturelle et inévitable des faits.

Aussi M. de Villèle, avec le pressentiment de cette destinée, jette autour de lui des regards pour se choisir des amitiés, des confraternités, qui plus tard pourront partager avec lui le poids des affaires : c'est de là que date sa vive intimité avec M. de Corbière. Celui-ci est un Breton à l'esprit tout différent du sien; et il y a une pensée dans cette distinction même. Les deux parties de la France les plus vivement empreintes de l'opinion royaliste sont le Midi et la Bretagne, d'où est venue la réaction de 1815; les deux personnifications de l'esprit de ces provinces devaient donc prendre leur place naturelle dans la chambre des députés, puis dans le pouvoir. Dès la première session, MM. de Villèle et Corbière en devinrent les hommes les plus considérables.

Il faut maintenant se reporter à cette époque et voir la lutte qui s'engage entre deux systèmes, j'ai presque dit entre les deux princes qui les représentent, car l'un et l'autre vont singulièrement influer sur les destinées de la France : ces deux princes, ce sont Louis XVIII et M. le comte d'Artois son frère, qui alors portait le titre de MONSIEUR. Cette lutte datait de loin; dès l'émigration, les systèmes s'étaient séparés. La pensée de Louis XVIII avait toujours été de transiger avec la révolution française, avec les hommes et les choses, sans répugnance (puisqu'on assurait qu'il avait eu des relations même avec Robespierre et qu'incontestablement une correspondance avait eu lieu entre Louis XVIII et Barras). Ce système, le roi restauré voulut l'appliquer à la France, et la charte l'avait même consacré d'une manière fondamentale. Le système de M. le comte d'Artois avait aussi sa logique et son intelligence; le prince, ennemi des idées de 1789, croyait la révolution française profondément atteinte, je dirai presque brisée, par la chute de Napoléon, et surtout par la folie des cent jours; de là MONSIEUR concluait qu'à l'aide du parti royaliste provincial, très-puissant et presque dominateur, il viendrait à bout de dompter l'esprit révolutionnaire qui n'était qu'à la surface du pays et non encore dans ses entrailles. Ce système s'appuyait sur la majorité de la chambre de 1815, composée de trois éléments principaux : le banc religieux, que dirigeaient les marquis de Rougé et de Chifflet; le parti militaire, et je dirai presque vendéen, avec le cri de *vive le roi quand même*, à la tête duquel se trouvaient M. de Labourdonnaye et le marquis de Béthisy; enfin l'opinion des libertés provinciales, qui comptait pour chefs MM. de Villèle, Corbière, Castelbajac, auxquels se mêlaient les plus beaux noms de France, Chateaubriand, Fontanes, Bonald, Montmorency.

Toute cette majorité se réunissait au pavillon

(1) Voyez mon *Histoire de la Restauration*.

Marsan, chez M. le comte d'Artois. C'était là que se formulait l'opposition contre les actes de M. Decazes, expression de Louis XVIII. M. de Villèle vivait au milieu de gentilshommes paresseux, aimant mieux courre un lièvre que de faire un rapport politique, ou bien encore au milieu de grands seigneurs charmants dans la causerie, mais incapables de travail; il devint donc naturellement l'homme de confiance, le faiseur d'affaires de Monsieur; et il se trouvait en même temps qu'esprit de tempérance et d'expédients, M. de Villèle corrigeait les trop vives émotions de ses amis par la force calme et sérieuse de ses rapports. Il y avait d'autres hommes de valeur dans cette majorité : MM. de Vitrolles, de Bruges, de Pradel; mais nul ne portait à un plus haut degré que M. de Villèle l'aptitude de rédaction, la sûreté de jugement; de manière qu'il faisait passer en des termes très-modérés les résolutions quelquefois les plus hardies. C'est à M. de Villèle que l'on dut les premières idées électorales de 1815, fondées sur le suffrage presque universel, où le gentilhomme devait couduire ses fermiers aux luttes électorales; il fut rapporteur du budget, et il refondit les projets financiers avec une aptitude remarquable.

Toujours d'une prudence extrême, M. de Villèle aurait désiré éviter la rupture trop soudaine que prépara l'ordonnance du 5 septembre : il ne voulait pas se séparer d'une façon irremédiable des ministres de Louis XVIII, parce qu'il craignait de faire passer le pouvoir aux chefs du parti doctrinaire, et de leurs mains dans celles du centre gauche. Le roi l'aurait fait par dépit. M. de Villèle eût préféré une transaction à une brouille absolue avec M. Decazes. Esprit tempéré, il savait que pour s'emparer du pouvoir il ne faut pas en être trop loin, et qu'on doit se garder de jamais jeter un défi à un gouvernement. Toutefois, lorsque la droite résolut la rupture, M. de Villèle accepta sa position nette; il devint l'homme de l'opposition, se plaçant sur le terrain provincial dont j'ai parlé, c'est-à-dire la défense de la commune, du clocher et de tout ce qui tenait enfin à cette constitution méridionale, l'objet de ses études, la force de ses souvenirs. Non-seulement il était orateur à la tribune, mais encore journaliste dans *le Conservateur*, recueil qui, par sa périodicité, n'était point soumis à la censure, et où travaillaient toutes les sommités royalistes : MM. de Bonald, Castelbajac, Cornet d'Incourt, Chateaubriand, Fitz-James, Bouville, recueil si éminent, dont la collection est devenue si rare aujourd'hui. La lutte du parti royaliste avec M. Decazes, violente, implacable, sous la direction de M. le comte d'Artois lui-même, fut conduite avec une grande habileté par la presse et la tribune : la rupture des royalistes avec Louis XVIII fut absolue. M. Decazes se prononça contre eux, et ils le rendirent en haine à M. Decazes. Nul parti n'avait plus d'esprit, plus de joyeux propos, une activité plus grande; les gloires littéraires étaient avec lui; les journalistes les plus éminents le secondaient : les frères Bertin, des *Débats*, Michaud, de *la Quotidienne*, Bonald, Lamennais, Martainville. A chaque occasion, M de Villèle développait, avec l'admirable netteté de son talent, cette thèse : que la loi électorale, telle que les doctrinaires l'avaient faite, n'était ni royaliste ni nationale : antiroyaliste, parce qu'elle excluait l'action propriétaire conservatrice; antipopulaire, parce qu'elle était restreinte à une seule classe et qu'elle ne faisait pas assez descendre le cens vers le peuple pour le faire ensuite remonter par degrés jusqu'à l'aristocratie (1).

M. Decazes défendait sa loi tant qu'il le pouvait. Mais il ne fut plus possible de se dissimuler que cette loi était vicieuse, compromettante pour les Bourbons, lorsqu'à Grenoble l'abbé Grégoire fut élu. Il faut lire, à cette époque, la terrible polémique du *Conservateur* contre le mauvais système qui perdait la monarchie. Louis XVIII, qui s'était jusqu'ici séparé de son frère, le fit sonder, pour savoir ce qu'on pouvait espérer du concours des royalistes, et alors commencèrent de nouvelles négociations avec M. de Villèle, la tête de l'opposition modérée. Dans ce parti, je le répète, existaient déjà deux fractions bien distinctes, les tempérés et les absolus. M. de Villèle avait un esprit trop étendu, une habitude d'affaires trop grande pour s'associer aux excès, et s'il répugnait à une alliance avec M. Decazes, il le laissait vivre paisiblement aux royalistes, sauf ensuite à le débusquer du pouvoir. Que fallait-il pour cela? Le brouiller d'une façon irrévocable avec la gauche; une fois cette rupture accomplie, M. Decazes serait obligé de venir à la droite, et alors on le renverserait; c'est ainsi qu'on agit en 1819. Mais cette incertitude politique cessa par l'affreux attentat accompli contre le duc de Berry; M. Decazes, accablé par les plus tristes polémiques, fut forcé de donner sa démission, et le mouvement royaliste dès lors devint si prononcé que le ministère Richelieu dut nécessairement se jeter dans les bras des royalistes.

Avec cet esprit sagace qui dominait sa vie, M. de Villèle vit bien qu'il ne fallait pas entrer tout d'un coup dans le ministère d'une manière violente. On devait d'abord imposer des conditions de choses et de principes, obtenir par les centres

(1) C'est le système qu'a conservé la *Gazette de France*.

effrayés une meilleure loi électorale qui mettrait le pouvoir aux mains des royalistes tout naturellement et par la force des choses. Si M. de Villèle entra dans le ministère Richelieu, ce fut sans portefeuille; son ami, M. de Corbière, l'y suivit avec le titre de grand maître de l'Université, et le duc de Richelieu accepta ces arrangements avec candeur et comme une véritable alliance : là était son erreur. Pouvait-il croire que c'était une situation suffisante pour les royalistes que ces postes secondaires dans un cabinet? Ceux-ci, maîtres de la majorité, voudraient-ils se contenter de portefeuilles sans influence? Voici donc ce qui arriva : on passa une session tant bien que mal dans cette sorte de mariage de raison; les royalistes ménagèrent d'abord le duc de Richelieu; mais au premier vote capital, ils renversèrent le cabinet; cela devait être, et qui pouvait s'en plaindre? Il ne faut pas demander aux hommes et aux partis des vertus surhumaines; quand on est si près du pouvoir et qu'on peut s'en emparer, on le laisse difficilement aux mains des autres. Un vote en finit donc avec le ministère Richelieu et une administration royaliste fut organisée sous la présidence du duc Mathieu de Montmorency : M. de Villèle prit le ministère des finances.

Cette fois, on était parfaitement à l'aise entre amis ou complices d'opinions, MM. de Montmorency, de Villèle, Chateaubriand, Corbière, tous dévoués à un même système, prêts à le soutenir par toutes les forces. Le ministère des finances allait de droit à M. de Villèle, l'homme d'affaires du parti; et presque immédiatement il y déploya des facultés considérables. Désormais chez lui se révélèrent deux hommes éminents : l'orateur, chef de majorité, adoré des centres; puis le ministre d'affaires, et supérieur peut-être à l'homme du parlement. A la tribune, M. de Villèle était merveilleux de clarté, simple, spirituel; il plaisait aux centres parce qu'il avait un langage d'affaires inimitable, et dans ses bureaux, il étonnait les chefs de division les plus experts par son aptitude à tout comprendre, à tout saisir et, ce qui est une grande qualité chez les ministres, à tout résoudre.

Cependant ce ministère, quelque uni qu'il pût être, offrit immédiatement différentes nuances : j'ai déjà distingué au sein du parti royaliste plusieurs subdivisions; d'abord les provinciaux et les centralisateurs; les uns gens de clochers, les autres partisans de Paris, de la cour, de la royauté absolue à la façon de Louis XIV. Ce n'était pas la seule distinction à faire, il y avait encore d'autres nuances : l'esprit du dix-huitième siècle avait fait des ravages parmi les nobles, comme dans la bourgeoisie; bon nombre de gentilshommes restaient voltairiens, c'est-à-dire un peu impies, amateurs de plaisirs et de dissipations; à côté d'eux les dévots, affiliés aux congrégations religieuses, esprits d'austérité et de probité; enfin, venaient les gens d'affaires du parti, fort amateurs du budget, des places, grands dépenseurs de leur avoir. Ces nuances des royalistes durent trouver leur représentation dans le ministère même. M. de Montmorency symbolisait le parti religieux; M. de Corbière, un peu voltairien, n'aimait pas les jésuites; M. de Villèle, l'homme d'affaires, se trouvait souvent dans une position délicate : esprit positif, il ne pouvait pas toujours servir les instincts du parti religieux. Au milieu de ces difficultés inextricables, il se mit à gouverner par les intérêts; il y fut admirable; il jeta dans la bourse congréganistes, gentilshommes; cherchant à atténuer les opinions extrêmes par les intérêts qui en sont le correctif. Il ne faut pas oublier cette circonstance dans la vie politique de M. de Villèle, parce qu'elle va expliquer la puissance rivale de M. de Peyronnet. La jalousie sourde qui s'éleva entre ces deux hommes d'État fut une des causes du renversement du ministère royaliste. M. de Villèle devenant trop homme d'affaires et de concessions au parti du libéralisme et de la banque, il fallut pour les royalistes une tête résolue et d'action, et M. de Peyronnet prit cette place.

Le parti des gentillâtres, qui n'avait pas voulu non plus trop complétement adhérer au système financier de M. de Villèle, prit de son côté pour organe et pour chef M. de Labourdonnaye, et celui-ci reçut de la parole railleuse de M. de Villèle le nom de chef du parti des *pointus*. Ainsi, la congrégation avec M. de Peyronnet, le parti des ultras avec M. de Labourdonnaye, sapèrent sourdement la politique d'affaires de M. de Villèle, et furent la cause réelle de la chute de son cabinet.

Remontant dans l'ordre chronologique, j'ai besoin de détailler un peu les actes principaux de cette administration active, travailleuse. D'abord, M. de Villèle prend dans le cabinet l'importance capitale, car il n'est pas seulement député, mais chef de majorité, l'homme de confiance de Charles X, et par-dessus tout esprit sérieux et d'affaires; comme rapporteur du budget, il s'est si longtemps occupé de finances que la tâche lui est facile; il régularise tout, et conçoit les deux idées capitales du système financier, la réduction de la rente et la diminution de la contribution foncière; c'est la première fois peut-être qu'un ministre des finances réalise l'idée d'un allégement assez considérable dans l'impôt, puisque dans quelques départements il s'élève jusqu'à 22 centimes par

franc. Quant à la réduction de la rente, M. de Villèle, d'accord ici avec toutes les notabilités financières, a pour pensée fondamentale d'alléger les charges publiques; la création ingénieuse du 3 pour cent à 75 est son ouvrage de prédilection; il combine l'augmentation du capital et la diminution de l'intérêt, pour laisser au jeu de bourse son action naturelle et compenser les pertes par les bénéfices et faire gagner tout le monde.

Cependant l'opposition s'élève contre lui; les hommes qui aujourd'hui demandent le plus vivement la conversion de la rente comme une heureuse mesure financière, s'acharnent pour faire rejeter le projet de M. de Villèle; il s'y mêle de la passion et de la colère aveugle, et M. Casimir Périer devient l'adversaire acharné de la mesure et M. Humann le seconde. Il est vrai que les oppositions politiques ont des motifs secrets à côté des raisons véritables, et qu'elles jugent les questions moins en elles-mêmes qu'en vertu de leurs ambitions impatientes de triompher.

La mesure considérable, celle qui marquera le ministère de M. de Villèle d'un cachet de grandeur historique, c'est l'indemnité accordée aux émigrés, accomplie avec tant d'art, tant de précautions, que le trésor ne devait pas en être essentiellement grevé par sa combinaison avec la conversion de la rente. C'était une grande violence que ces confiscations prononcées contre les émigrés; quand l'histoire viendra avec sa vérité absolue, elle dira que ce fut même plus qu'une spoliation politique. La révolution s'empara du bien d'autrui parce qu'elle avait la force en main; là était sa seule justification. Victorieuse à son tour, la restauration aurait pu faire restituer les biens spoliés; c'eût été dent pour dent, violence pour violence; elle ne le fit pas. Toutefois il était odieux que depuis onze ans la restauration n'eût pas songé à préparer une compensation pour les spoliés à côté des heureux possesseurs. L'habileté de M. de Villèle fut, dans cette circonstance, de proposer l'indemnité des émigrés en l'appuyant sur la réduction de l'intérêt de la dette; de sorte que les 30 millions de rente demandés pour les indemnitaires se trouvaient compensés par le résultat de la réduction. Les chambres repoussèrent ce projet financier, et l'indemnité seule triompha après une lutte violente, acharnée. La faute de cette mesure fut de grandir la fortune de plus d'un ennemi de la restauration: parmi les plus forts indemnisés se trouvaient MM. de la Fayette, le général comte de Thiars et le duc de Choiseul.

L'aptitude spéciale de M. de Villèle pour les questions de finance se changeait en un gros et sérieux bon sens lorsqu'elle était appliquée aux relations extérieures, et je dois dire ici comment il fut appelé à y jouer un rôle. Lors de la formation du ministère royaliste, le vicomte Mathieu de Montmorency avait été appelé au département des affaires étrangères; c'était, certes, un beau nom dans un homme d'honneur et de traditions monarchiques; le vicomte Mathieu avait surtout la conviction profonde qu'il fallait fortement réprimer l'esprit révolutionnaire après le soulèvement de l'Espagne, en 1821; et, dans cette idée, il était allé en personne, comme principal plénipotentiaire, au congrès de Vérone. M. de Villèle ne partageait pas absolument ces convictions répressives; ses liaisons avec la banque de Paris, avec MM. Rothschild et Laffitte surtout, lui avaient fait craindre qu'une guerre contre l'Espagne n'amenât une baisse trop considérable dans les fonds publics, et la dépréciation du crédit lui faisait peur, parce qu'il y voyait la chute de son œuvre. Dès lors il se montra très-opposé à toute intervention armée, il se promit donc de contenir M. de Montmorency avec mesure, et, dans ce but, il avait envoyé à Vérone M. de Chateaubriand avec des instructions tout à fait opposées à celles du vicomte Mathieu. Cette dissidence entraîna la démission du ministre des affaires étrangères et son remplacement par M. de Chateaubriand. M. de Villèle ne voulait pas alors la guerre d'Espagne, à laquelle, plus tard, il fut malgré lui entraîné.

Maintenant commence pour lui une nouvelle lutte. Il s'était cru sûr de M. de Chateaubriand, et nul esprit ne correspondait moins que celui-là au caractère de M. de Villèle; M. de Chateaubriand avait de la poésie dans la tête et au cœur, un entrain indéfinissable pour toutes les choses généreuses et libérales; M. de Villèle, au contraire, aimait le positif, les chiffres, les mesures de force et de souplesse gouvernementales: deux esprits de cette nature ne pouvaient longtemps se comprendre. M. de Chateaubriand craignait, avant toute chose, l'impopularité. M. de Villèle, comme tous les esprits pratiques, marchait devant lui sans s'en inquiéter. La rupture vint à l'occasion du projet de loi sur la conversion des rentes. M. de Chateaubriand, par désir de popularité, vota ouvertement contre le ministère dont il faisait partie; le soir même, il reçut le billet suivant:

« Monsieur le vicomte,

« J'obéis aux ordres du roi en transmettant de suite à Votre Excellence une ordonnance que Sa Majesté vient de rendre. J'ai l'honneur, etc.

« Le président du conseil des ministres,

« J. de Villèle. »

« Louis, etc. Le sieur comte de Villèle, président de notre conseil des ministres et secrétaire d'État au département des finances, est chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères, en remplacement du sieur vicomte de Chateaubriand.

« Donné à Paris, en notre château des Tuileries, le 6 juin de l'an de grâce 1824, et de notre règne le vingt-neuvième.

« *Signé* : Louis. »

Voici la courte réponse de M. de Chateaubriand :

Paris, 6 juin 1824.

« Monsieur le comte,

« J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'écrire, contenant l'ordonnance du roi, datée de ce matin, 6 juin, qui vous confie le portefeuille des affaires étrangères. J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai quitté l'hôtel du ministère et que le département est à vos ordres.

« Je suis, avec une haute considération, etc.

« Chateaubriand. »

C'était bref, impertinent de part et d'autre; mais M. de Villèle était dans son droit : un ministre, quelque grand que fût son nom, pouvait-il voter avec publicité contre l'opinion du cabinet? Pour prendre cette liberté, M. de Chateaubriand devait donner sa démission ou la recevoir.

Cette mesure, très-juste, avait néanmoins des dangers pour M. de Villèle. M. de Chateaubriand était lié à deux sortes de réunions parlementaires, celle qu'on appelait d'abord le parti Agier (les royalistes constitutionnels), puis l'autre coterie royaliste que M. de Villèle désignait sous le nom de *la Pointe*, sous M. de la Bourdonnaye. Cette opposition soudaine, vivace, parmi les royalistes, compromettait la majorité de M. de Villèle, et ce fut alors qu'il chercha un peu de popularité dans une tentative de résistance que personne n'a jamais bien connue et que je vais révéler pour la première fois. J'ai dit que, dans le ministère royaliste, M. de Peyronnet s'était fait spécialement l'expression du parti religieux; il y cherchait son appui, sa puissance. M. de Villèle se prit donc à lutter secrètement contre l'influence congréganiste, et une chose qu'on ne sait pas, ce fut lui qui inspira à M. de Montlosier son fameux *Mémoire à consulter* contre les jésuites.

Ce n'était pas la première fois que, dans le même conseil, deux ministres avaient travaillé secrètement à la chute l'un de l'autre. Cette lutte, qui se continua quelque temps, aurait amené la chute de M. de Villèle au profit de M. de Peyronnet, si les élections politiques n'avaient hâté d'une façon plus décisive la chute de ce cabinet. Ces élections firent triompher l'opposition, non pas l'opposition d'une seule couleur, mais nuancée de mille manières : ainsi les royalistes de *la Pointe*, ennemis de M. de Villèle, les amis de M. de Chateaubriand, une fraction du parti religieux, amalgamé avec le parti libéral, formaient la majorité; et alors le ministre essaya plusieurs combinaisons. D'abord M. de Villèle, qui avait conservé des rapports fort avancés avec M. Laffitte, n'aurait pas été opposé à offrir un portefeuille aux hommes de la gauche. Les négociations échouèrent, et cela se conçoit; ni le roi Charles X ni le parti révolutionnaire n'auraient accepté un tel pacte dans les circonstances où l'on se trouvait alors. Ensuite M. de Villèle tâta quelques amis de M. de la Bourdonnaye, pour savoir si un arrangement n'était pas possible, et, comme il éprouva des refus de toutes parts (les haines étaient trop vives), le ministre, après sept ans de pouvoir, donna sa démission. C'était la plus longue administration qui eût gouverné le pays.

M. de Villèle, après sa démission acceptée, voulut rester à la chambre des députés comme chef d'opposition politique, car il sentait la belle situation qu'il pouvait s'y faire. Que serait, en effet, la destinée du ministère de M. de Martignac? Par la force des choses, il serait obligé de faire des concessions à la gauche, et, dès ce moment, le rôle de M. de Villèle devenait magnifique; il refusait ou donnait la majorité par la droite, à moins que M. de Martignac ne se jetât complétement vers la gauche, et alors le cabinet serait brisé par le roi lui-même, qui ne souffrirait pas un tel abandon de sa prérogative au profit de la révolution.

C'est parce que cette situation était très-bien comprise par les successeurs du ministre qu'ils exigèrent préalablement à toute chose que M. de Villèle, ainsi que son collègue, M. de Peyronnet, fussent élevés à la pairie. Dans cette chambre libérale et modérée, l'un et l'autre seraient absorbés; et, de plus, Charles X, qui tenait avec un grand scrupule, selon l'ancienne coutume, à ce que les ministres déchus ne fissent pas d'opposition à leurs successeurs, par respect pour la prérogative royale, fit entrevoir à M. de Villèle qu'il désirait son séjour à Toulouse ou bien une situation tout à fait silencieuse à la chambre des pairs. M. de Villèle obéit; je crois même qu'il ne parla qu'une seule fois, mais ses amis agirent pour lui dans la nouvelle crise qui se préparait. Depuis longtemps Charles X s'était vivement préoccupé des concessions arrachées par le parti libéral à M. de Martignac. Si ces concessions il les avait faites de bonne

foi, dans l'esprit du prince on commençait à aller trop loin. Dès lors le roi résolut de faire un ministère de résistance, au moyen de la fusion de tous les royalistes dans un même système, et c'est pour cela qu'il s'était adressé à M. de Polignac, en y mettant la condition essentielle que M. de Villèle ne se mêlerait en rien à cette combinaison, parce que son nom était un dissolvant, et que néanmoins il devait l'appuyer de toutes ses forces. Personne moins que M. de Villèle n'avait confiance dans la capacité de M. de Polignac. Lui, homme sérieux et d'affaires, ne voyait pas en M. de Polignac l'étoffe nécessaire pour un ministre appelé dans la grande crise de la monarchie; il se tint donc en silence les six premiers mois; puis, prenant pour prétexte la prochaine session, il vint à Paris s'asseoir sur les bancs de la chambre des pairs.

Ce voyage, au reste, se lia à une nouvelle combinaison politique. Il paraissait constant pour tous les esprits un peu graves que M. de Polignac ne pourrait plus marcher la session suivante. En vain il menaçait la chambre de dissolution, ou n'obtiendrait pas des électeurs le concours nécessaire; dès lors il fallait songer à la réorganisation d'un ministère nouveau, plus fort, plus capable. M. de Villèle offrit d'essayer cette œuvre de conciliation. Il comptait sur M. Laffitte, sur M. de Saint-Cricq, sur M. Humann, pour attirer à lui la partie industrieuse du pays, la fraction libérale de la chambre; les anciens royalistes voteraient avec lui d'après les ordres du roi, et avec le concours de tous, il préserverait la monarchie de la grande crise; il insista pour avoir une entrevue avec M. de Peyronnet; elle dut avoir lieu chez M. Olivier, à la banque de France, dans un dîner d'apparat. De part et d'autre on se tint dans une telle réserve, avec des expressions d'une telle aigreur, qu'il fut constant, à la fin de la soirée, qu'il y avait impossibilité d'une réunion nouvelle, et qu'à cet égard, tout était fini. Charles X, informé de ces intrigues contre M. de Polignac, en sut très-mauvais gré à M. de Villèle, et on lui fit insinuer de s'en retourner à Toulouse, en même temps que M. de Peyronnet était nommé ministre de l'intérieur.

Ce fut dans la retraite que le prit la révolution de juillet. Pour un esprit aussi grave que M. de Villèle, je crois que cet événement ne dut pas absolument le surprendre. On y marchait depuis bien des années! S'il pouvait dépasser ses prévisions dans ses fatales conséquences, il avait trop l'habitude des partis et du jeu des institutions politiques pour ne pas comprendre que, depuis 1829, la dynastie jouait sa couronne, et, cette fois-ci, elle l'avait perdue. Dès lors M. de Villèle, tout résolu à la solitude, s'enveloppa dans la vie agricole. Il avait traversé le pouvoir sans acquérir une autre fortune que le patrimoine un peu agrandi que lui avait laissé son père. L'homme d'État redevenait donc le propriétaire provincial comme au début de sa vie, non-seulement par ses occupations modestes, ses goûts d'administration ménagère, mais encore par les principes, et, je le dirai presque, par son code politique. Je m'explique :

Depuis la révolution de juillet, plusieurs écoles partageaient le parti royaliste; l'une, active, ardente, voulait la guerre civile, comme les Cavaliers des Stuarts; cette école n'était ni dans l'âge ni dans les habitudes de M. de Villèle. La seconde voulait prêter serment, aller aux élections, se mêler, en un mot, à la vie publique, et M. de Villèle, qui considérait la charte de 1814 comme une mauvaise concession, n'en voulait pas davantage. Il adopta donc un principe pour lui et ses amis, ce fut la réforme électorale; ses rapports avec la *Gazette de France* donnèrent l'impulsion de réforme à la politique du parti royaliste. Cette fois la direction sérieuse du parti était sortie de ses mains : il est des temps pour chaque homme. Nous vivons avec une certaine somme d'action sur la société; elle dure pendant une période, puis elle s'éteint. Aussi, lorsque M. de Villèle voulut sortir de ses attributions d'un pontificat éloigné, pour se mêler à la vie active de journaliste, il réussit peu, et fut obligé de regagner sa retraite et de se condamner au rôle de conseiller, parce que l'actualité n'était plus en lui. Les dernières périodes de cette vie ramenèrent forcément M. de Villèle dans les paisibles fonctions d'agriculteur.

Ceux qui vont visiter aujourd'hui le président du conseil de la Restauration ne peuvent s'empêcher de faire quelques réflexions philosophiques sur les grandeurs et les décadences des plus puissantes vies politiques. Voici un homme d'État qui, pendant huit ans, a dirigé les affaires du pays; les adulations de toute espèce venaient battre les pieds de son fauteuil; il disposait des forces et des ressources de la France; avec lui marchait une majorité constante, dévouée; le roi n'agissait que par ses conseils; il disposait des places et des honneurs; il faisait des pairs, dissolvait la chambre des députés! Et maintenant nul ne s'occupe plus de lui; il est mort aux affaires. Parlez à la nouvelle génération de M. de Villèle, c'est pour elle un nom presque inconnu, mêlé aux accusations vulgaires contre la Restauration. Grave leçon dont les esprits sérieux doivent profiter! Les élévations de la fortune sont passagères, celles du mérite sont discutées : il n'y a rien de fixe et de stable dans les conditions de la grandeur, rien de plus capricieux que les causes de décadence : tel homme d'État qui se croit

appelé à se poser en renommée dans la postérité ne laissera peut-être qu'un nom oublié déjà après une période de quelques années. La loi de Dieu, c'est qu'il n'y a rien de grand que ce qui se rattache aux conditions élevées de l'homme; la puissance est bientôt en poussière, et il ne reste plus debout que le souvenir de quelque beau dévouement ou de quelques nobles vertus.

Le système de M. de Villèle peut se résumer par cette seule pensée : il voulut faire dominer les intérêts au milieu du parti royaliste et dans les conditions du système représentatif; le premier des ministres depuis la charte, il eut l'habileté de grouper une majorité fixe, obéissante, qu'il domina par le vote et la tribune. M. de Villèle eut l'heureuse pensée de réduire le gouvernement représentatif à n'être plus qu'un grand mécanisme autour du pouvoir royal pour lui prêter appui, le conseiller, et ne jamais embarrasser l'action de la couronne, la seule grande, la seule forte, la seule nécessaire dans un État. Il y eut alors un ministère selon le roi, et une majorité selon le ministère, et c'est la perfection dans le système de gouvernement.

VII

LES COMTES KOLOWRAT, APPONY, FIQUELMONT ET MUNCH DE BELLINGHAUSEN,

HOMMES D'ÉTAT AUTRICHIENS.

L'Autriche n'aime pas que la polémique s'empare de ses actes et juge ses hommes d'État; elle veut vivre et agir silencieusement. Au temps actuel, cette vie de mystère n'est plus possible; la publicité est partout, et les gouvernements les plus ennemis de la presse l'invoquent par les manifestes et les articles de gazettes.

Le système de la politique autrichienne se résume à la fois dans une grande patience et une résolution subite quand une idée est arrêtée. De là une immobilité apparente et une action réelle journalière, et quelquefois si prodigieusement hâtive qu'on dirait de la témérité; politique qui a ses avantages et ses inconvénients. C'est parce que Napoléon l'avait bien comprise qu'il avait eu tant de succès dans ses campagnes contre le cabinet de Vienne : ou il surprenait l'Autriche ou il l'arrêtait en marche : Marengo et Ulm sont les deux témoignages de ce grand art de deviner le système autrichien.

La vieillesse du prince de Metternich vient de prendre part à deux actes d'énergie peut-être un peu surexcitée : la répression des troubles de Gallicie, la réunion de Cracovie à la monarchie impériale. C'est au moment où l'on parlait de sa décadence morale que tout à coup le prince s'est réveillé par des actions presque téméraires. Au point de vue de la politique intérieure et extérieure, c'est grave. L'un de ces actes met en jeu la révolte des paysans contre les nobles, l'autre met en question la force et la sainteté des traités. Dans cette direction si dessinée que le prince de Metternich vient de donner à la politique autrichienne, est-il seul à soutenir le poids des idées et des résolutions? C'est ce que je me propose d'examiner. J'ai donc choisi quatre noms considérables pour me rendre compte du véritable esprit du cabinet de Vienne.

Nul ne possède dans une plénitude plus absolue que le prince de Metternich la direction des affaires étrangères en Autriche. L'état de faiblesse et de triste maladie de l'empereur Ferdinand ne permet même pas l'intervention particulière et active d'une politique de cour; la main souveraine, desséchée et fiévreuse, s'est retirée de la direction générale des affaires; nul contrôle puéril et gênant de chambres ou de journaux : ainsi, le prince de Metternich est et demeure le dictateur suprême de la chancellerie d'État. Quelques personnes ont désigné déjà, comme son successeur dans cette haute dignité, le comte de Fiquelmont, spirituel causeur. Comment le croire? Le comte de Fiquelmont est d'abord presque de l'âge du prince de Metternich; il y a autant de chances pour la vie de l'un que pour celle de l'autre, dans cette solution immense que la tombe seule peut donner. Certes, nul n'a un esprit aussi scintillant que le comte Fiquelmont, un plus aimable caractère; il est communicatif, instruit, causeur, et son salon est le plus élégant de Vienne; mais entre lui et le prince de Metternich il n'y a pas éventualité nécessaire de succession politique; on ne peut compter que quelques chances d'années (1773-1778).

La famille, au reste, du comte de Fiquelmont est d'origine lorraine, c'est-à-dire qu'il y a dans son blason un mélange de France et d'Allemagne; on trouve son nom dans les grandes chartes provinciales de Nancy, Bar, comme celui de beaucoup d'autres familles aujourd'hui établies en Autriche. Lorsque la réunion de la Lorraine à la France s'accomplit sous Louis XV, les Fiquelmont restèrent attachés aux empereurs, leurs vieux maîtres. Quelle carrière devait prendre la noblesse, si ce n'est l'épée? et le jeune comte de Fiquelmont servit dans toutes les campagnes heureuses et malheureuses de l'Autriche, jusqu'à ce que, en 1813,

il fût envoyé comme ministre plénipotentiaire auprès de Bernadotte, prince royal de Suède, à cette époque où les alliés mettaient tant d'importance à l'amener sur le champ de bataille de l'Allemagne. Auprès du général mécontent il fallait une diplomatie autant militaire que civile. Sir Charles Stewart (depuis lord Londonderry) était le représentant de l'Angleterre; le comte Pozzo di Borgo, celui de la Russie; le comte de Fiquelmont fut désigné par l'Autriche; toutefois, ils étaient là moins comme ambassadeurs de puissances que comme surveillants et commissaires pour rendre compte des opérations de l'armée prusso-suédoise qui s'avançait contre Napoléon : les alliés suspectaient la bonne foi de Bernadotte, qui ne s'armait qu'en tremblant contre son ancienne patrie. Tel fut donc le commencement de la carrière diplomatique du comte Fiquelmont.

Le comte Kolowrat-Liebsteinsky appartient à la Bohême, à sa pittoresque capitale, et son nom s'y trouve inscrit comme burgraff supérieur, la plus haute dignité d'État. Il est né à Prague, le 31 janvier 1778, ce qui en fait presque le contemporain du prince de Metternich et du comte de Fiquelmont. Il faut noter la tendance et le commencement de ses études, toujours conformes à elles-mêmes, parce que je considère le comte Kolowrat comme le représentant de la bureaucratie. Ici s'explique donc l'engouement de la partie bourgeoise et la prétention qu'elle a eue un moment de l'opposer à l'influence de la noblesse, bien que M. de Kolowrat soit très-grand aristocrate. A Vienne, comme à Prague, ce nom est très-populaire. Et pourquoi cela? C'est que la bourgeoisie aime plutôt les paperasses que l'épée, et l'administration paisible que la guerre, même avec la gloire.

Le comte Kolowrat fut élevé à l'université de Prague, et on le voit à dix-huit ans déjà s'occuper de gouvernement de bailliage dans les cercles de Bohême. Sa vie se révèle dès sa jeunesse. Si, comme toute la noblesse, il se rend à l'armée, ce n'est point pour y tenir l'épée à la tête d'un régiment de son nom, c'est comme administrateur, commissaire des vivres, poste qui, du reste, a bien son importance : ainsi quand l'Autriche, en vertu de son traité d'alliance avec la Russie, fait marcher un corps d'armée auxiliaire sous le grand et sauvage Souwarow, le comte Kolowrat en est l'intendant pour l'administration des subsistances, des munitions : administrer, c'est sa prédilection, comme pour d'autres nobles de grande race combattre et vaincre. Au plus fort des guerres contre l'empereur Napoléon, le comte Kolowrat obtient le grade de commissaire des guerres aux armées. Quand la Bohême se lève en masse, après la bataille d'Austerlitz, c'est toujours à la voix du comte Kolowrat; lui seul prépare avec une habileté remarquable et une persévérance incontestée les levées en masse, les landwehrs, les landsturms; rien ne l'arrête, ni les difficultés de l'insurrection, ni les questions de finances; c'est son courage à lui, c'est sa forme de dévouement à la monarchie autrichienne que le service d'administration militaire. Dans la guerre de 1809, éclate surtout chez le comte Kolowrat cette ardente vocation pour les devoirs de la patrie et les grandeurs de l'Autriche. On sait qu'à ce moment la famille impériale fut en péril : Bonaparte menaçait les vieilles races et la lignée légitime de l'Empereur. Le comte Kolowrat sacrifia tout, sa fortune, son existence de repos, pour la sûreté de la maison d'Autriche.

Il fut donc un des grands patriotes de ce temps; car le patriotisme ne consiste pas seulement à défendre de folles théories de liberté, mais à protéger les institutions antiques, l'honneur de son pays. Quand la paix fut rendue, par l'alliance de Marie-Louise avec Napoléon, le comte Kolowrat revint dans ses beaux domaines de Prague, dans sa splendide résidence de Reichenau, et il y commença ses fondations publiques, les actes de bonne administration qui lui ont assuré la juste renommée et la prépondérance dont il jouit encore aujourd'hui dans l'administration autrichienne; pour cela il fallait moins de génie qu'un esprit exact, appliqué. Lorsque la guerre éclata de nouveau en 1813, tandis que le prince de Metternich et le comte Stadion suivent les opérations du congrès de Prague, le comte Kolowrat est appelé au poste d'intendant général de l'armée autrichienne. Il organise tout le service considérable d'une armée de trois cent mille hommes prêts à entrer en campagne, derrière le rideau des montagnes de Bohême.

Quelques années avant cette époque décisive avait commencé la carrière diplomatique du comte Appony. Né en 1782, le comte Appony appartenait à cette partie de la haute Hongrie où s'élèvent les montagnes de la Moravie, entre Presbourg et Rosenberg. Son père, le comte Appony, était un des seigneurs hongrois qui, fatigués de la lutte sans but et sans terme que la grande noblesse des magnats continuait contre les empereurs d'Autriche, s'étaient franchement ralliés à l'auguste maison régnante, et dès lors il avait fixé sa résidence à Vienne. Possesseur d'une fortune considérable, le père du comte Appony se livra tout entier au goût des arts, à la musique, à la peinture, et c'était dans sa résidence de Vienne que Haydn avait composé ses plus belles pages d'oratorio. Élevé sous les yeux de son père, le jeune Appony fut destiné

à la diplomatie, partie si importante des affaires en Autriche. Le comte Stadion était encore chef de la politique autrichienne lorsqu'il fut attaché au corps diplomatique comme conseiller d'ambassade. Le premier poste important qu'il occupa fut celui de ministre à Bade; on était alors dans toutes les grandeurs de l'empire de Napoléon, avec l'étrange et passive confédération du Rhin, sous son protectorat oppresseur; la pauvre Allemagne baissait la tête. Le seul but important de la mission du jeune comte Appony fut donc alors d'examiner et de suivre le véritable esprit de la vieille Germanie, et de pressentir l'époque de son réveil, tenté plusieurs fois déjà avant 1813, avec la Prusse en 1807, et avec l'Autriche en 1809. On attendait l'instant où la domination des Français ne serait plus soutenue par la force et la victoire. Ce temps vint après l'expédition de Russie, et c'est ainsi que le comte Appony préluda à sa légation plus importante de Florence, qui suivit presque immédiatement la délivrance de l'Europe en 1814.

A ce temps était alors fort inconnu, comme simple commissaire de cercle, M. de Münch, depuis comte de Bellinghausen, et aujourd'hui président de la diète de Francfort. Je dois m'arrêter plus spécialement sur cette vie et ce caractère, parce que je crois aujourd'hui M. de Münch l'objet de la prédilection du prince de Metternich, et peut-être celui à qui sa succession est destinée. J'ai vu tout récemment à Francfort le témoignage de cette confiance amie et abandonnée. La famille de M. de Münch est fort obscure; il appartient à la bourgeoisie, comme M. de Thugut au peuple, aux artisans; il y a plus de démocratie qu'on ne croit dans les monarchies qu'on dit absolues, et je pense même que les idées les plus despotiques viennent des gens de démocratie. M. de Bellinghausen doit sa fortune à une rare sagacité d'esprit, à une connaissance parfaite des hommes, et à cette étude profonde du mécanisme de la constitution germanique qu'il a acquise par l'expérience et l'application. Sa carrière a commencé pour ainsi dire dans la police de la confédération allemande, à ces temps où il fallait surveiller les partis, comprimer les passions mauvaises. C'est ce qui le fit spécialement remarquer par le prince de Metternich. Comme il n'avait pas assez d'importance de famille et d'origine pour se croire une individualité égoïste et absorbante, il se contenta d'étudier et d'appliquer la politique du prince de Metternich; il fit comme M. de Thugut, qui se plaça dans la pensée du prince de Kaunitz pour la dominer ensuite : exécuter les ordres avec sagacité, examiner, surveiller, conquérir pour l'Autriche une sérieuse influence en Allemagne, telle fut la préoccupation de M. de Münch, et ce qui lui mérita la plus haute confiance de M. de Metternich.

Dans l'origine d'une carrière il faut savoir se faire obéissant, secondaire; on ne doit pas heurter si l'on veut réussir, il faut se circonscrire dans une mission d'obéissance si l'on ne veut se perdre. Les écoles diplomatiques de l'Autriche, après la mort du prince de Kaunitz, ont été représentées, durant la révolution française et l'empire, par trois systèmes : 1° celui du comte Mercy-d'Argenteau, qui était de trop concéder; 2° le système du baron de Thugut, et après lui du comte Stadion, qui, avec le sentiment exagéré de la puissance autrichienne, pouvait la jeter dans des guerres incessantes et des sacrifices infinis; 3° la tempérance du prince de Metternich, milieu entre les deux idées de concession trop faible ou de résistance trop dure, et c'est ce système qui avait prévalu dans les grands changements opérés en Europe par la chute de la dictature de Napoléon.

M. de Fiquelmont se rattacha avec constance à ce système, et c'est comme représentant de ces idées qu'il fut d'abord envoyé comme ministre à Naples par le prince de Metternich. La situation de l'Autriche y était très-délicate à cette époque; la maison de Bourbon venait d'y être définitivement restaurée après les événements de 1815; l'Autriche, qui avait pris part à toutes les éventualités de la guerre et à tous ses sacrifices, ne pouvait pas s'opposer à la restauration de la vieille dynastie en vertu du droit antique; les Bourbons y régneraient. Mais afin de conserver toute sa prépondérance en Italie, l'Autriche voulait s'assurer sur cette maison de Naples une influence nécessairement en lutte avec la lignée de Louis XIV. En temps ordinaire, ce résultat n'eût pas été possible, par cette raison simple qu'à toutes les époques, et en vertu du pacte de famille, les diverses branches de la maison de Bourbon étaient unies les unes aux autres. Mais on était alors au milieu d'événements extraordinaires, travaillé par l'esprit de révolution, et l'Autriche dut profiter de la peur qu'on avait à Naples d'un mouvement insurrectionnel pour dominer une cour alors faible et craintive. C'est ce qui explique comment, lors de l'insurrection odieuse et puérile du carbonarisme en 1821, les Autrichiens marchèrent droit sur Naples sans rencontrer d'opposition, et ils le firent avec vigueur afin de bien constater qu'eux seuls étaient capables de protéger à main armée le gouvernement napolitain. Ce fut dans ces circonstances que M. de Fiquelmont eut à exercer une mission décisive auprès de la cour de Naples; il fallait à la fois inspirer confiance au vieux roi, rendre l'occupation la plus douce possible afin

qu'elle fût acceptée comme un précédent pour l'avenir, et résister enfin à l'influence française qui voulait apporter son caractère modéré et constitutionnel au milieu des événements d'une restauration qui ne serait forte que parce qu'elle serait absolue et vigoureuse. Il y avait dans le caractère de M. de Fiquelmont le sérieux de l'Allemand, la finesse de l'Italien, et par-dessus tout l'esprit du gentilhomme français, esprit toujours prodigieux au dix-huitième siècle.

L'Italie était la grande préoccupation de l'Autriche, et, en même temps que M. de Fiquelmont était à Naples, M. Appony passait de l'ambassade de Florence à celle de Rome, dans une époque également de sérieuse difficulté, puisque la mort du pape Pie VII allait nécessiter la réunion d'un conclave, et que du choix du souverain pontife dépendait la sécurité de l'Italie centrale. Ceux qui se rappellent le conclave de 1823 doivent reconnaître qu'il s'en présenta peu d'aussi difficiles, d'aussi disputés. Le règne de Pie VII avait été si long, que Rome avait eu le temps de voir se former des partis hostiles et divisés. Les modérés, les mondains, qui désiraient le cardinal Consalvi, ne tenaient pas assez compte de l'extrême facilité de vie du prélat, de ce laisser aller qui ne présentait pas de suffisantes garanties à l'austérité religieuse de Rome catholique. Les *zelanti*, que dirigeait un peu le cardinal Pacca, n'avaient pas, selon les puissances, un caractère de modération assez souple pour mener les affaires religieuses à bonne fin dans les temps difficiles. Le conclave de 1823 eut donc ceci de remarquable, que les puissances furent presque toutes décidées à donner l'*exclusive*, c'est-à-dire à repousser le cardinal Severoli, auquel on avait fait une réputation de trop grande sévérité. Le comte Appony prit l'initiative au nom de sa cour, et le résultat qu'il obtint par l'exclusive (l'élection du cardinal della Genga, Léon XII) fut vu avec une grande faveur par sa cour. M. de Metternich tenait à avoir un pape qui, tout en montrant une profonde sévérité dans la vie privée, néanmoins ne resterait pas purement religieux et Italien. Le choix fut approuvé, et à cette occasion le comte Appony, dont la correspondance avait été très-remarquée à Vienne, reçut l'ordre de Saint-Étienne, si peu prodigué. M. de Metternich lui écrivit une lettre de félicitation sur sa conduite sage et modérée dans une circonstance aussi capitale.

Telle était l'Italie, lorsque, pour les affaires de l'Allemagne, M. de Münch fut nommé représentant de l'Autriche à la diète de Francfort. Ce poste avait une grande importance, parce que, d'après la constitution de la diète, la présidence est assurée à l'Autriche, et son ministre y exerce une influence d'action et d'examen : 1° influence d'action, parce que là l'Autriche, qui a renoncé par le fait à la couronne impériale, veut néanmoins conserver sa force morale sur l'Allemagne politique, et cette souveraineté, elle l'exerce par la diète; 2° influence d'examen, parce que Francfort, ville libre et parleuse, est le centre le mieux informé des menées secrètes, des tendances particulières de chaque parti en Allemagne. Antique cité d'observation et de banque, elle correspond avec le monde entier par ses grandes maisons. M. de Münch, longtemps président d'un cercle, devait mieux que tout autre comprendre et suivre les menées des partis. Sa correspondance, écrite avec une grande perfection, fut bientôt remarquée par le prince de Metternich, et l'on ne sait pas assez tout le prix que met le prince à ces dépêches qui, n'appréciant les faits que comme accessoires, s'élèvent à des considérations d'une certaine grandeur. M. de Münch n'était pas d'une naissance assez élevée, d'une fortune assez indépendante pour jamais lutter avec le chancelier d'État. Le caractère de M. de Münch, qu'il créa d'abord baron de Bellinghausen, lui plaisait par ses habitudes, son goût de belle galanterie et de sensualisme : les nobles dames, une table splendidement servie, lui permettaient à Francfort une domination plus douce, moins sentie par tous, et le prince de Metternich aimait tout cela comme un souvenir de ses ambassades. Il n'avait pas cette gravité allemande qui éloigne la confiance et l'abandon. M. de Bellinghausen devenait pour la diète de Francfort l'homme indispensable, comme M. de Kolowrat l'était pour l'administration intérieure. Seulement l'un restait l'observateur intelligent des intérêts généraux de l'Allemagne, l'autre se montrait le bureaucrate le plus zélé, au milieu de ce tout un peu disjoint des nationalités hongroise, bohême, morave, croate, illyrienne, qui toutes voulaient garder leurs privilèges.

Le remarquable talent qu'avait déployé le comte Appony dans l'ambassade difficile de Rome le fit un moment désigner pour le poste de Londres, où devaient s'agiter les grands intérêts de l'Orient. Mais lorsque le nouvel ambassadeur se préparait à son départ, le comte d'Aberdeen écrivit à M. de Metternich qu'on serait aise de conserver à Londres le prince Paul Esterhazy, qui plaisait plus spécialement au cabinet tory. Le prince Paul, avec ses mœurs faciles, ses prodigalités retentissantes, à ce point d'obérer son immense fortune, était agréable à la haute compagnie de Londres. M. de Metternich ne s'opposa pas aux vœux des torys qu'il ménageait toujours, et il se fit donc un échange.

Le comte Appony reçut l'ambassade de France, vacante par la retraite du baron de Vincent; il désirait y venir pour connaître cette nation si active et si spirituelle, qui avait toujours tenu le monde en éveil. Après donc un court congé pour visiter ses terres en Hongrie, M. Appony vint habiter Paris, avec toute sa famille (1827), tandis que le comte de Fiquelmont était appelé de l'ambassade de Naples à celle de Pétersbourg. La diplomatie donnait un plus vaste théâtre à ces deux hommes de mérite.

Je dois m'arrêter à la physionomie générale des événements auxquels la diplomatie autrichienne va se mêler d'une façon active. Il ne faut pas oublier une remarque que j'ai faite en commençant cette notice, c'est que pour les affaires étrangères le prince de Metternich est le maître absolu, le directeur suprême qui donne une même impulsion à tout; de sorte que les trois ambassadeurs, prince Paul Esterhazy, comte Appony, Fiquelmont, ne devaient être que le bras d'une pensée, celle du chancelier d'État. L'Autriche, à cette époque, entrait dans une politique très-prononcée, car la marche des Russes vers l'Orient l'avait effrayée; le cabinet de Vienne avait vu avec une véritable douleur l'imprudent et populaire traité du 15 juillet 1827 pour l'émancipation de la Grèce, la victoire de Navarin et les conséquences absolument russes qui devaient en résulter. L'Autriche, sans déguiser ses mécontentements, ses impressions, avait donc pris une situation tout à fait séparée des trois puissances signataires; sa politique était de convaincre la France et l'Angleterre que dans toute cette question elles étaient dupes de la Russie, si habile à profiter de tout, et que, sous prétexte de relever la croix, cette puissance allait à ses fins de conquête et de domination. Il est curieux de pénétrer, à cette époque, dans les dépêches du prince de Metternich, aigres, colères et presque emportées contre la Russie et, par contre-coup, contre la France, sous la politique russe de M. de Damas, du comte de la Ferronnays, et les traditions de la diplomatie populacière de M. Canning. C'est M. de Metternich qui agit le plus puissamment pour renverser le ministère de M. de Martignac, et il développa son rôle en travaillant sous main auprès du roi Charles X pour la composition d'un nouveau cabinet moins dévoué à la Russie.

Je ne dis pas que M. de Metternich concourut au ministère du prince de Polignac, dont il devina même la portée incapable; mais j'établis que les ambassades anglaise et autrichienne ne furent point étrangères au mouvement ministériel d'alors, qui brisa le ministère Martignac, comme en 1821 M. de Metternich n'avait pas été étranger à la chute du duc de Richelieu et de M. Pasquier, qui s'étaient opposés à l'intervention autrichienne dans le Piémont. L'opinion de l'Autriche était que l'affaire d'Orient était mal engagée par M. de la Ferronnays, tout au profit de la Russie, et qu'en conséquence il fallait à tout prix affaiblir, atténuer le traité d'émancipation de la Grèce. L'Autriche, qui se croit sûre à ce moment de contenir l'esprit révolutionnaire, s'engage dans les questions purement d'affaires, jusqu'à ce qu'éclate la révolution de juillet, mouvement d'opinion que la diplomatie n'avait point assez pressenti, parce qu'elle ne tenait pas suffisamment compte des passions mauvaises et profondément irritées que la presse favorisait depuis vingt ans. Je crois que pour la diplomatie ce fut un acte fatalement imprévu.

Cette révolution subite retentit au loin, et la secousse s'en fit sentir jusqu'à Vienne. On crut alors le crédit du prince de Metternich ébranlé, et on lui supposa comme compétiteur le comte Kolowrat; je raconte moins les faits que les bruits qui furent répandus : on parla très-fort encore du vieux parti du prince Charles, de constitutions d'états, et l'on attribuait tous ces projets à un parti de cour. Cette faveur de la presse libérale, M. de Kolowrat la devait à ses idées un peu bourgeoises; et comme d'ailleurs il faut toujours qu'un parti se personnifie, on le prit au hasard comme chef de l'opposition en Autriche. Les journaux français retentirent donc comme d'un triomphe de la prochaine retraite du prince de Metternich et de l'élévation du comte Kolowrat. « Lui seul, disaient-ils, est un esprit régulier, parfait : qui sait? il donnera des constitutions provinciales. » Je crois que le comte Kolowrat était alors parfaitement en dehors de toute intrigue politique pour renverser M. de Metternich; il savait trop sa propre spécialité et celle du prince. Si lui connaissait parfaitement l'administration de la monarchie autrichienne, il ne savait pas le premier mot des relations extérieures. M. de Kolowrat est administrateur, M. de Metternich diplomate, et dans un grand État tel que l'Autriche, une place est réservée naturellement à ces deux capacités; faire de M. de Kolowrat un chancelier d'État, c'était atténuer l'influence extérieure de l'Autriche, l'absorber en elle-même, mettre en présence les prétentions et les rivalités de territoires, la Bohême et la Hongrie, la Styrie et la Moravie. M. de Metternich seul tenait dans ses mains les liens intimes des grandes relations avec l'Europe, et nul ne pouvait le remplacer dans cette tâche immense. C'était donc un bruit vague et dénué de vraisemblance que l'avénement pos-

sible de M. de Kolowrat à la place de M. de Metternich ; on pouvait y appeler M. de Bellinghausen, le comte de Fiquelmont, parce qu'ils savaient l'Europe ; mais pour le comte Kolowrat, toutes ses études se limitaient à l'administration autrichienne ; et certes, plus que jamais, on allait avoir besoin d'activité et de force en présence de la révolution de juillet.

Le comte Appnny était à son poste lorsque la grande sédition éclata aux rues de Paris ; sur-le-champ il dut se consulter avec ses collègues, et ses premières dépêches révélèrent les difficultés d'un événement de cette importance, envisagé au point de vue des rapports de la France avec l'Europe. Dans ce terrible moment d'émotion populaire, le premier soin du comte Appony fut de s'enquérir, de se renseigner ; toute la légation fut sur pied, depuis la rue jusqu'au salon (1), et je dois cette justice que les premières dépêches du comte Appony donnèrent l'espérance d'un prompt rétablissement de l'ordre public. Dès que la monarchie du 9 août fut constituée, le comte Appony n'hésita pas à voir dans ce grand événement une garantie de sécurité publique, et il n'eut plus qu'à s'informer des bases générales de la nouvelle politique en ce qui touchait l'Europe : les traités de 1815 seraient-ils absolument respectés, et quels principes suivrait-on dans la conduite des affaires diplomatiques ? Lorsque le comte Appony eut entendu les raisons de haute sagesse et de politique générale qui avaient fait accepter au roi le pouvoir, afin d'opposer une digue au torrent révolutionnaire, alors l'ambassadeur écrivit une série de dépêches parfaitement rédigées, et il ne dissimula pas que le sentiment unanime était pour la consolidation de la monarchie nouvelle, afin d'éviter l'anarchie et la guerre. Il dit tout cela aussi haut que le comte Pozzo di Borgo l'avait écrit le 9 août, et le sens connu de ces dépêches lui fit une bonne position auprès du nouveau roi à Paris, qui le traita avec une bienveillance marquée.

Il était impossible que dans l'Allemagne, si souvent agitée, la révolution de juillet n'eût pas son retentissement. Toutefois, à la diète de Francfort, loin que cet événement si grave ébranlât le crédit du comte Bellinghausen, il redoubla pour ainsi dire sa puissance et sa force morale. En effet, dans l'état d'agitation des partis, le prince de Metternich avait besoin d'avoir sous sa main un représentant de sa politique, esprit à la fois de souplesse et de fermeté : de souplesse d'abord, afin d'entraîner doucement les États de second ordre dans un système de répression et de police ; de fermeté, parce qu'après une résolution prise, il fallait aller droitement à la répression militaire ; et ce double caractère se rencontrait avec un incontestable mérite dans le comte de Bellinghausen, poli, aimant les plaisirs du monde et néanmoins résolu dans ses volontés, et ne cédant jamais devant les turbulences des multitudes, alors même qu'elles se transformaient dans les plaintes bourgeoises. La diète alors avait à prendre des résolutions contre la presse, les sociétés secrètes, les universités et le tumulte des villes ; M. de Metternich trouva dans M. de Bellinghausen un esprit propre à tout ; à la violence s'il le fallait, à la modération toujours, et par-dessus tout il reconnut en lui l'absence de ces petits préjugés de popularité qui gâtent les meilleures têtes. L'Allemagne fut donc rassurée par les fermes résolutions de la diète, et M. de Bellinghausen rendit à cette époque d'éminents services à la Confédération, en la préservant de l'action corrosive de la propagande.

A ce moment, deux hommes d'État assuraient à la politique autrichienne des résultats considérables : le comte de Fiquelmont, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, et M. d'Ottenfels, internonce à Constantinople ; tous deux, esprits d'affaires et de négociations, habiles et tempérés. Mêlés à des questions de grande diplomatie, ils n'avaient pas à s'inquiéter des tendances révolutionnaires : à chacun son rôle dans un grand État tel que la monarchie autrichienne ; eux avaient à s'occuper de l'Orient, de la balance des rapports entre les cabinets, comme si le temps était calme et l'horizon sans nuages ; tandis que M. de Bellinghausen s'absorbait dans l'état de l'Allemagne et le comte Kolowrat dans l'administration des provinces. A Vienne, tout en ménageant la Russie, dont on avait besoin, comme pouvoir moral, dans la répression des idées révolutionnaires, on n'acceptait cependant pas toutes les idées de l'empereur Nicolas sur l'Orient. Pour la Pologne, on avait aidé la Russie avec franchise, parce qu'il y avait intérêt commun, et l'on ne s'était même pas opposé à ce qu'elle effaçât la nationalité polonaise par le partage, idée au reste très-soutenue en 1814 au congrès de Vienne.

On était loin d'être aussi rapproché sur la question turco-égyptienne. Ici l'on voit reparaître tous les éléments primitifs de la question d'Orient,

(1) Les deux jeunes princes de Schwartzemberg et de Metternich, attachés alors à l'ambassade, s'étaient coupé les moustaches, parcourant les rues de Paris pour tout voir et rendre compte heure par heure à l'ambassadeur du caractère des événements.

telle qu'elle se présenta en 1827; en 1829, la cour de Vienne ne veut pas que la Porte Ottomane, son alliée, succombe sous le protectorat de la Russie; elle la soutient dans sa lutte morale. De là ses relations secrètes avec l'Angleterre; M. d'Ottenfels se rapproche considérablement de lord Ponsonby à Constantinople, tandis que M. de Fiquelmont cherche à démontrer au cabinet russe « que dans l'état des esprits rien ne doit et ne peut troubler, sans danger pour tous, la bonne harmonie des cabinets. » Le progrès des idées révolutionnaires est le grand, l'unique effroi du prince de Metternich; cette crainte il l'invoque pour expliquer sa politique et arrêter celle des autres cabinets. Peut-être même la préoccupation en est trop grande pour laisser le calme nécessaire à l'intelligence de l'homme d'État.

A l'origine de la révolution de juillet, le corps diplomatique s'est aperçu, et M. Appony surtout, que, pour la sécurité de l'Europe, le roi Louis-Philippe doit rester seul maître de la direction de son gouvernement. Tous ces ministres qui se succèdent à Paris avec plus ou moins de capacité et de volonté peuvent amener des accidents dans les relations de gouvernements, et le roi seul est capable de les résoudre. C'est pourquoi, sous le ministère de M. Laffitte, comme sous celui de M. Casimir Périer, M. Appony (après avoir, pour la forme, communiqué ses ordres aux ministres à portefeuilles) va toujours directement au roi, ou bien se met en rapport avec le comte Sébastiani, le calque de sa pensée. Quand le faible M. Laffitte, si décousu, si désordonné, quand le brusque et cassant M. Périer, sont prêts à briser les derniers liens de confiance qui existent entre la France et l'Autriche, à l'occasion de l'Italie, c'est au roi que s'adresse M. Appony, en lui seul il met sa confiance : la parole inconsidérée des ministres est-elle le dernier mot de la situation? Le roi rassure l'ambassadeur, lui dit ses intentions de paix, son inflexible résolution de la maintenir, et le peu de durée de l'orage que suscitent quelques imprudents, quelques entêtés. Les dépêches du comte Appony tiennent compte seulement des paroles du roi, et non pas des menaces emportées ou des insinuations malveillantes des hommes que la fortune pousse aux affaires; et en cela il est dans la vérité de la situation.

C'est ainsi qu'on arriva à l'année 1833, époque où les grands troubles commencent à s'apaiser. Il faut bien distinguer en diplomatie les affaires de ce que j'appellerai les dangers : les affaires sont des questions qui ont des limites dans les intérêts, chacun sait alors ce qu'il veut et où il va; les dangers sont plus graves, parce qu'il ne s'agit plus d'une simple affaire avec certaines conditions, mais de l'existence des gouvernements eux-mêmes, véritable et seule question qui se fût agitée depuis 1830 jusqu'à 1832. L'Europe, durant cette période, n'avait pas foi dans le gouvernement que la France s'était donné; elle le croyait bien intentionné mais impuissant; celui-ci, à son tour, et sans le vouloir même, travaillait l'Europe en vertu de son principe populaire, et, malgré ses efforts contre la propagande, il ne fut pas toujours maître de la comprimer. A partir de 1833, il y eut bien encore des questions sérieuses, l'Italie, l'Orient; mais elles n'entraînaient pas avec elles-mêmes ces alternatives de vie et de mort que les événements de juillet avaient jetées partout.

L'Autriche fut dès lors placée dans un centre particulier d'affaires; le caractère si modéré, si réfléchi du prince de Metternich, lui avait fait toujours choisir ce rôle de médiateur au milieu des grands complots; de toutes ses forces, il appelait le désarmement de l'Europe que ruinait l'état de guerre, et le comte Appony fut un des diplomates qui insistèrent le plus pour l'obtenir de la France, dont l'attitude, en 1832, violente et armée, avait inquiété le monde. Parfaitement posé à Paris, avec un salon très-agréable, le mieux composé, sous la spirituelle direction de la comtesse Appony, l'ambassadeur, plein de droiture et de raison, insista pour convaincre le ministère et les chambres du véritable désir qu'avait l'Autriche d'accomplir un désarmement sérieux. La paix du monde une fois assurée, pourquoi ces mesures qui ruinaient tous les trésors d'État en exagérant la force des armements? Quel danger pouvait-il y avoir encore d'une guerre générale? La propagande serait comprimée par une forte police, telle qu'elle existait en Suisse, en Allemagne, en France; et en vertu d'un système simultané on pouvait arriver à la compression. En Suisse, M. de Metternich avait pour représentant un Français spirituel et actif, le comte de Bombelles; en Allemagne, il pouvait répondre de M. de Bellinghausen, qui par son infatigable activité surveillait toutes les menées, comprimait toutes les folles tentatives. Il n'y avait donc plus que la France, et M. Appony vit avec une satisfaction naturelle le développement des lois répressives de septembre, qui enfin préparaient l'ordre et la sécurité au milieu de cette nation française, si intelligente et si forte, mais souvent aussi une cause de trouble pour l'Europe par la vivante hardiesse de ses projets.

Appelé plusieurs fois à prendre la parole au nom du corps diplomatique, et comme son doyen, en l'absence du nonce, à qui ce droit et ce devoir

reviennent dans les circonstances solennelles, M. Appony n'adressa jamais au roi des Français que des paroles d'une respectueuse modération. Les représentants de l'Europe, en présence du roi, ne peuvent pas développer un système politique; ce qu'ils doivent souhaiter et appeler, c'est surtout la continuation de la paix, la paisible existence des rapports entre les gouvernements et les peuples; et, puisqu'il faut le dire, plus ces harangues sont insignifiantes au point de vue des opinions ardentes et soulevées, plus elles vont au but qu'on doit se proposer, le calme et la modération dans la pensée.

Depuis 1836, l'Autriche prend une attitude toujours plus tempérée et médiatrice dans les vastes conflits qui s'élèvent. On n'a plus à s'inquiéter de l'existence intérieure des États, de la vie du gouvernement et de l'exécution des traités de 1815. Le prince de Metternich s'absorbe dans la question orientale, et celle-ci se présente sous des faces mobiles et inquiétantes; l'Autriche a pour principe traditionnel qu'elle doit protection et appui à la Porte Ottomane, son alliée; et tel est l'objet de la mission de M. d'Ottenfels à Constantinople, qui en répète l'assurance au divan. En même temps, la correspondance de M. de Fiquelmont ne laisse plus de doutes sur les conséquences et les résultats du traité d'Unkiar-Skelessi: c'est, dans l'avenir, la fermeture des Dardanelles pour toute autre puissance que la Russie; l'Angleterre a déjà protesté; or, depuis la réunion littorale de l'Adriatique à la monarchie autrichienne, la question maritime intéresse vivement le cabinet de Vienne; le cabotage des Ragusais, des Dalmates, s'opère en grand dans la Méditerranée. L'Autriche s'inquiète donc des liens intimes de la Russie et de la Porte; et vis-à-vis de cette union, qui est la suprématie pour Pétersbourg, M. de Metternich a plusieurs partis à prendre. Si le nom et l'appui moral de la Russie lui ont été nécessaires pour développer son système de répression en Allemagne, et pour inspirer des craintes à la révolution, il ne faut pourtant pas que les exigences de la Russie aillent trop loin, et c'est pourquoi M. de Fiquelmont a ordre de se joindre aux insistances de lord Durham, qui demande l'explication, la modification du traité d'Unkiar-Skelessi. C'est à ce moment que se jettent les premières bases d'une union maritime entre l'Autriche et l'Angleterre: on agira de concert si les événements en Orient deviennent d'une telle nature qu'il faille prendre une détermination soudaine et simultanée. Cette union entre l'Angleterre et l'Autriche est de vieille date; elle se rattache presque à l'empire de Napoléon.

A Paris, M. Appony reçoit des confidences de plusieurs natures: les amis de la dynastie le consultent, l'interrogent d'abord sur le voyage projeté de MM. les ducs d'Orléans et de Nemours, qui veulent visiter Berlin et Vienne. L'ambassadeur accueille cette ouverture avec cet empressement de la haute aristocratie qui veut connaître et apprécier les princes de la maison d'Orléans. Je ne pense pas qu'il fût indirectement complice de la grande étourderie de M. Thiers, qui annonce à tort et à travers le mariage du duc d'Orléans avec l'archiduchesse Thérèse d'Autriche, sans que rien eût été préparé ni pressenti. Mais on laisse dire, on laisse agir, parce que la cour de Vienne a besoin alors de la France dans ses projets de répression sur l'Italie, l'Allemagne, la Suisse. Quand se présente la question d'Orient, M. Appony a ordre de ne pas repousser les offres de la France, mais à la condition bien expresse qu'on n'entrera pas d'une manière absolue dans les idées égyptiennes. Le pacha est presque une antipathie pour M. de Metternich. Méhémet-Ali a failli troubler la vieille paix de l'empire ottoman, et la cour de Vienne ne pardonne pas aux brouillons: compromettre le repos de l'Europe lui paraît presque un crime. Dans l'opinion du prince de Metternich, la période présente est toute de répression pour les idées révolutionnaires, qui certes ne sont point mortes.

C'est parce qu'il trouve ce sentiment au plus haut degré chez M. de Belliughausen qu'il le prend en confiance, et M. de Bombelles avec lui. Les comtes d'Ottenfels et de Fiquelmont lui paraissent plutôt des diplomates aux études exclusivement extérieures que des hommes d'État qui embrassent les idées de gouvernement. Ce sont des esprits spéciaux pour certaines questions qu'ils voient bien, et grandement; mais ils n'aperçoivent que cela. Le comte de Kolowrat, que flattent et caressent les idées françaises, pour le désigner comme successeur de M. de Metternich, n'est au fond que le pontife d'un état-major de plume, d'administrateurs, d'employés, et, parfait dans cet emploi, il est incapable de pénétrer le sens moral d'une question et la portée politique d'un événement. Cela est si vrai qu'on le soupçonne d'avoir prêté la main à l'idée de mariage de l'archiduchesse Thérèse avec le prince royal duc d'Orléans, et d'avoir fait naître ces illusions en France, sans voir le côté difficile d'un tel rapprochement, qui ne serait populaire ni à Paris, ni à Vienne. M. Thiers s'est jeté dans cette idée avec ses inconséquences accoutumées; il annonce, il publie ce mariage, qu'il dit préparé par son immense habileté.

Lorsque la question orientale devient absorbante à ce point que tout se concentre dans la guerre du pacha avec la Porte, M. de Fiquelmont trouve naturellement sa place au-dessous ou à côté du prince de Metternich, et alors il est fait ministre des conférences. Est-ce un rival du chancelier et un successeur nécessairement désigné? Non, je le répète; nul n'a cette prétention, cette volonté. C'est un aide, un adjoint du prince, une tête spéciale, si pleine de finesse et d'esprit, qu'elle éclate dans la plus charmante causerie. Le salon de M. de Fiquelmont est le plus érudit, le plus instruit, le plus aimé à Vienne, mais il se garde d'être en lutte avec la pensée du prince de Metternich, parce que M. de Fiquelmont sait très-bien ce qu'il doit de respect et de soumission à cette capacité si considérable qui gouverne la monarchie autrichienne depuis 1810. C'est avec M. de Fiquelmont que commencent toutes les conférences sur la question orientale; c'est avec M. de Metternich qu'elles se finissent. Lorsque la France veut entraîner l'Autriche à ses idées lors des événements de 1840, on peut s'apercevoir que c'est M. de Metternich seul qui dirige et domine la question, et c'est à lui seul aussi qu'on s'adresse; lui seul fait aussi cette réponse : « Arrangez-vous à Londres, et je serai toujours prêt à accéder à ce qui sera fait dans la conférence; point de système à part, pas de politique exclusive; l'Europe toujours une et identifiée aux idées d'ordre et de paix! »

Il ne faut pas se dissimuler aussi que depuis 1841, qui fut le moment d'une sorte de crise intérieure d'administration provinciale, le crédit et la puissance de M. de Kolowrat grandissent effectivement, et ceci même sans contestation de la part du prince de Metternich, car on se tromperait si l'on croyait que le prince veut tout et peut tout pour chaque partie du service dans la monarchie autrichienne : oui, il est absolu en diplomatie; ministres et ambassadeurs sont des instruments dans sa main, parce que ses études, sa vocation, son passé, les immenses services qu'il a rendus, lui donnent le droit et la volonté de sa mission supérieure; mais dans les questions intérieures, dans celles qui tiennent au gouvernement des provinces, de la Bohême, de la Moravie, de la Gallicie ou de la Hongrie, il laisse à M. de Kolowrat la direction, la puissance, parce qu'il sait que telle est la spécialité de l'administrateur suprême qui, depuis vingt ans, s'est occupé de ce côté difficile du gouvernement autrichien.

C'est un des grands embarras pour la cour de Vienne que cette administration provinciale si variée, si exigeante; et l'on vient de le voir dans la récente affaire de la Gallicie. Après examen approfondi de cette question, il faut dire que la vive sollicitude de M. de Kolowrat a toujours été de résoudre ce grand problème, à savoir : s'attirer la haute noblesse par les honneurs, et favoriser les paysans par la liberté graduelle, la propriété et le fermage; tâche immense dans la Hongrie, la Moravie et la Bohême, car paysans et nobles étaient toujours hostiles les uns aux autres; le paysan, je le répète, veut la liberté et la propriété, les nobles la domination et l'obéissance; et que faire dans cette lutte? Ce qu'on a reproché comme un grand crime dans la Gallicie n'a été que la conséquence de ce seul fait : « Le gouvernement autrichien a retiré la main de protection qu'il accordait aux nobles, et alors les paysans ont pris leur revanche sur eux. »

Les scènes cruelles qui ont eu lieu sont la conséquence nécessaire du système d'émancipation que la Russie, la Prusse et l'Autriche suivent à l'égard des paysans dans les anciennes provinces polonaises. Si tout ce mouvement est un peu sauvage, cela tient aux mœurs des habitants; l'Autriche n'a pas ordonné de faire, mais elle a laissé faire; la maison impériale a dit aux nobles : « Dès que vous vous séparerez de moi, vos paysans vous briseront. » Et les tristes scènes de la Gallicie ressemblent un peu à ce qui se passait en France au commencement de la troisième race, lors de l'émancipation des communes; les rois, favorables aux serfs, leur donnaient leurs chartes de communes; ceux-ci, joyeux et libres, couraient contre leurs seigneurs à coups de fourche, sonnaient la cloche des églises; mouvement de peuple, au reste, fort loué par l'école historique dont les chefs font aujourd'hui les plus amères critiques de la conduite du gouvernement autrichien. Rappelez-vous le récit enthousiaste de la formation des communes de Laon, de Beauvais, dans les écrits historiques de 1829, et vous aurez le tableau des mêmes excès de la Jacquerie! Quoi qu'il en soit, M. de Kolowrat est le plus ferme soutien de l'émancipation des paysans, système habile qui neutralise l'influence des nobles de Gallicie; ces nobles, avec le clergé, sont la partie patriotique du pays.

Afin d'atténuer l'influence de M. de Kolowrat, M. de Metternich accorde sa plus extrême confiance au comte de Bellinghausen, esprit d'une portée bien plus étendue et d'une intelligence plus sagace, surtout avec la haute habitude des questions politiques. Le président de la diète germanique n'est pas seulement une tête de police, comme on a voulu le représenter, mais un esprit exercé, étendu, souple, qui voit les questions sous cet

aspect de généralité tant aimé par le prince de Metternich ; il raisonne la pratique même des affaires. Chaque fois que le prince se rend au Johannisberg, il ne manque jamais de s'arrêter à Francfort pour voir M. de Bellinghausen, qui, de son côté, demeure presque toujours à Vienne, depuis surtout que les opinions ardentes de l'Allemagne se sont attiédies. Plus jeune que le comte de Fiquelmont et que M. de Kolowrat (1), il joint la modération des formes à une grande énergie de répression intelligente, et à l'amour du travail ce caractère de joyeux convive, d'homme à bonnes fortunes, qui ne déplaît pas à M. de Metternich, lui-même un des hommes qui exercèrent le plus d'empire sur les femmes et par elles. Souvent quelques bouteilles de vin de Johannisberg viennent en aide aux affaires du gouvernement, surtout dans ces longs soupers, les délices de la grande famille allemande ; du Rhin à la Gallicie, quand neuf heures sonnent, les flots du vin et de la bière coulent à pleins bords, et les longs tourbillons de fumée s'élèvent dans les vastes salons, autour des longues tables ; c'est l'heure des contes fantastiques d'Hoffmann et des fortes pensées politiques.

Si l'hôtel du comte de Fiquelmont, à Vienne, est une des plus agréables hospitalités, au milieu de l'esprit petillant du noble propriétaire ; en France, l'ambassade du comte Appony est une des plus aimables maisons de la capitale. La comtesse, femme de beaucoup de grâces, a mis à la mode les matinées allemandes ; pourquoi faut-il, hélas ! que les teints roses de Vienne, de Munich ou de Prague, n'aient point été transportés à Paris ? Nos femmes, si pâles avant midi, n'ont pas la ressource du rouge sous les mille lustres ; beaucoup de fleurs, une splendide musique, des danses et des valses viennoises, ne dérobent pas les révélations malheureuses des visages, dans les matinées, au soleil ; et la diplomatie, qui dissimule tant de choses, n'a pas encore trouvé un moyen de farder le beau et le laid que Dieu nous a départis. C'est un peu mentir à sa mission.

Le comte Appony est un homme vrai, simple comme un vieux gentilhomme, aimant le monde, et, lors de ses voyages en Hongrie, laissant à Paris, pour le remplacer dans une hospitalité gracieuse, son fils, le comte Rodolphe, uni aux Benckendorf de Russie, jeune homme instruit, bienveillant. Le chargé d'affaires officiel est M. de Thom, esprit réfléchi, dont la figure pâle et maladive cache une imagination surexcitée, active, rechercheuse, mais absorbée aujourd'hui par la plus grande affaire : la santé.

(1) M. de Münch-Bellinghausen est né en 1788.

C'est au milieu de cette situation paisible des légations autrichiennes qu'a surgi tout à coup l'affaire de Cracovie, une des plus sérieuses, parce qu'elle a fait sortir le droit européen de ses conditions habituelles, et que l'Europe a pris encore une fois l'initiative contre l'esprit révolutionnaire. Soit que cet esprit ait été le prétexte, soit qu'on doive le considérer comme une cause réelle, il est incontestablement la première origine de tous les agrandissements des trois grandes puissances continentales. Si la Pologne n'existe plus, si l'Italie est sous la domination absolue de la maison d'Autriche, il faut en chercher la cause dans cet esprit de turbulence qui, partout, s'est manifesté depuis 1830. Sans doute les actes du congrès de Vienne donnaient à Cracovie une existence indépendante, comme ils assuraient une constitution à la Pologne ; mais l'esprit de révolution s'est mêlé à tout cela, il a fourni des prétextes, et l'Europe a pris ses représailles. Certes, il ne faut pas l'en louer, la violence ne sert jamais aucune cause ; les monarchies doivent même un respect particulier pour la foi des traités. La diplomatie autrichienne, en cette circonstance, a pris une attitude plus dessinée qu'à l'ordinaire, et la vieillesse du prince de Metternich s'est ainsi imposé une tâche très-rude, parce qu'il y a une opinion européenne toute-puissante, qu'il faut savoir respecter, même quand on a la force pour soi.

Je ne pense pas que cet acte se soit fait en dehors du prince de Metternich, dont on annonce trop souvent la santé délabrée ; mais, dans tous les cas, je le crois fait en dehors de ses habitudes de tempérance et de modération. C'est un coup de tête ; et, dans la vieillesse, ces résolutions-là sont imprudentes. Peut-être le prince est-il maintenant sous le charme exclusif de M. de Bellinghausen, qui, par ses habitudes de répression en Allemagne, altère assez le côté européen de l'intelligence si vaste du prince de Metternich, pour le réduire à certaines proportions étroites de police. Le spirituel M. de Fiquelmont, le tempéré M. de Kolowrat, le sage comte Appony, peut-être n'auraient pas conseillé une concession aussi grande à la Russie, la seule intéressée à ce qu'il n'y ait plus un seul vestige de la Pologne !

VIII

LE BARON BRUGIÈRE DE BARANTE.

Les anciennes familles de magistrature, sous la monarchie, voyaient s'ouvrir devant elles trois

carrières pour leurs enfants. Les aînés succédaient à leur père dans les charges du parlement, sénéchaussée ou bailliage; un nom se faisait ainsi traditionnel, car l'hérédité s'établit partout, dans les petites comme dans les grandes choses. La seconde carrière, c'étaient les intendances, et presque tous les grands administrateurs du règne de Louis XIV, et spécialement de celui de Louis XV (le plus large, le plus fécond en travaux publics), furent des fils de magistrats (1).

Enfin, une dernière voie ouverte aux familles parlementaires, c'était la diplomatie. Ceux qui connaissent un peu l'histoire savent que la plupart des vastes négociations du XVI[e] au XVII[e] siècle furent confiées à des magistrats. Quand il s'agissait de l'honneur et de l'épée, un gentilhomme représentait le roi de France; mais pour les affaires de gouvernement, les magistrats, profondément pénétrés du droit public, suivaient les discussions sérieuses entre les États. Depuis le président Jeannin jusqu'à M. de Vergennes, n'étaient-ce pas les parlements, les intendances, qui fournissaient les ministres les plus sérieux, les ambassadeurs les plus habiles, les hommes les mieux initiés à la pensée du roi et aux traditions de la France?

Prosper Brugière de Barante appartient, par son origine, à ce qu'on appelait une famille de robe de la province d'Auvergne. Il y avait dans cette famille une certaine fleur de littérature qui s'épanouit toujours : un de ses ancêtres avait fait, dans sa première jeunesse, de petits drames pour la Comédie-Italienne, puis des dissertations plus sérieuses sur divers points d'érudition : il s'était enfin retiré dans sa province pour y mener la vie austère et grave du magistrat. Le père de M. de Barante, Claude-Ignace Brugière de Barante, avancé déjà dans la vie lors de la révolution française, avait accepté du premier consul la préfecture de l'Aude. Il avait cet esprit tempéré, cette modération de formes, qui se faisaient remarquer dans quelques-uns des premiers préfets du consulat. Deux écoles, en effet, devaient être bien distinguées dans les administrateurs de l'empire : l'une, obéissante jusqu'à la servilité pour l'éloge comme pour la persécution (et celle-ci comprenait en général les révolutionnaires); l'autre, plus élégante et réfléchie, se refusait à servir les pensées brutes et violentes du maître, tout en secondant ses vues d'ordre et de gouvernement. Et cela tenait aux différentes formes d'éducation et d'origine : les fonctionnaires qui venaient de la révolution en avaient servi toutes les dictatures, celle de Napoléon n'était pour eux que le complément du comité de salut public; au contraire, les magistrats et les gentilshommes gardaient un certain respect d'eux-mêmes, un certain amour-propre de leurs souvenirs et des traditions de la monarchie, qui les faisaient servir avec dévouement, mais aussi avec tempérance.

Au sortir de l'adolescence, Prosper de Barante, immédiatement jeté dans les fonctions publiques, fut nommé, à vingt-trois ans, auditeur au conseil d'État, puis sous-préfet de l'arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres). On était en 1806, et qu'on remarque bien la date et le lieu! Bressuire avait été un centre d'insurrection dans la Vendée; il en restait un secret frémissement, des regrets chez les uns, des ressentiments chez les autres; comme partout où une lutte violente s'était établie, il y avait des partis très-hostiles, les acquéreurs des biens nationaux et les fils des anciens Vendéens. C'était un peu comme l'Irlande et l'Écosse sous le protectorat de Cromwell. Au sortir du consulat, tout était loin d'être calmé encore; le sous-préfet de Bressuire avait une grande tâche à remplir, et pourtant il n'avait que vingt-cinq ans! Dans l'exercice de ces difficiles fonctions, M. de Barante s'éprit d'une certaine passion pour le caractère vendéen, je veux dire pour ces nobles familles qui avaient arrosé de leur sang cette héroïque terre. L'empereur ne le défendait pas; au contraire, son grand esprit rêvait d'entraîner au milieu de ses armées glorieuses les chefs et les principaux héros de la Vendée, mission qui allait si bien aux goûts de M. de Barante. Il y contracta même ce besoin de tempérance, de modération, d'examen calme et réfléchi, qui l'aidèrent plus tard dans l'histoire et la diplomatie. Tout en servant avec un dévouement incontestable les intérêts de son gouvernement, M. de Barante n'oublia jamais le respect que l'on doit aux causes malheureuses, lorsque ces causes se lient aux souvenirs historiques, aux traditions et aux gloires du passé.

Aussi l'empereur, un an après, le nomma préfet du département de la Vendée, département presque nouveau, formé du Poitou et de la Saintonge, où fermentaient les débris de l'ancienne guerre civile. Alors, les temps étaient devenus si calmes, les esprits si apaisés, que M. de Barante, distrayant ses fonctions administratives par ses goûts littéraires, se mit en rapport avec cette grande héroïne de la famille la Rochejaquelein, dont même il a écrit les mémoires. Remarquons cette circonstance : voilà un fonctionnaire de l'empire, préfet à vingt-cinq ans d'un département où naguère existait la guerre civile; il fait son devoir dans toute l'étendue du mot; et pourtant ses

(1) J'en donne la preuve dans mon travail sur *Louis XV*.

goûts, ses entraînements demeurent pour les anciennes familles héroïques, pour ces légendes qu'un jour il reproduira comme érudit et chroniqueur; son imagination se plaît aux récits d'une femme; il lui prête son temps, ses soins et jusqu'à sa plume : non pas qu'il faille croire que madame de la Rochejaquelein n'ait pas eu, comme les femmes qui écrivent, ce génie personnel, cet admirable talent d'impression et de récits; elle les possédait au plus haut point, elle qui avait vu les champs de bataille! M. de Barante ne fit que lui prêter cette correction de mots, cette exactitude grammaticale que donnent les études sérieuses et la vie littéraire. Je rappelle qu'à cette époque et à la suite d'un concours, M. de Barante publiait ce *Précis littéraire du* XVIIIe *siècle*, bien plus sérieux, bien plus impartial que le travail de Chénier, si rempli de passions et de petitesses. Avec les dehors de la critique calme et de l'impartialité, l'école philosophique était implacable dans ses appréciations et ses jugements sur les œuvres de l'esprit; elle formait une coterie serrée qui ne laissait point passage aux libres opinions. Apprécier Voltaire avec sérénité dans le bien et le mal de ses œuvres, ne point admirer indéfiniment Rousseau, Diderot, Condorcet, était un crime sans rémission. Ainsi vivent et se protégent toutes les coteries; pour elles, la liberté est un mot de passe: sous l'empire, l'éloge des idées religieuses, du sentiment moral des âmes, vous faisait exclure des académies, et l'on ne pardonnait même pas le *Génie du Christianisme* à M. de Chateaubriand.

Il faut également dire qu'à ce temps le nom de M. de Barante n'était point en faveur. Le père du jeune administrateur, alors préfet lui-même à Genève, remplissait avec dignité les pénibles devoirs de ses fonctions : je dis pénibles, parce que, en 1810, Genève était devenue un lieu de proscription ou d'asile, que la police avait choisi souvent dans ses sévérités odieuses. Madame de Staël résidait à Coppet, et avec elle la société choisie de Benjamin Constant, de Schlegel, de M. de Montmorency, alors en opposition avec l'empire. Si le préfet du Léman eût été élevé à l'école des dictateurs révolutionnaires, il aurait exécuté, dans leur pensée inflexible, les ordres de Fouché ou du général Savary, organes du gouvernement impérial; mais M. de Barante, issu d'une famille de magistrature, appartenant à une opinion modérée, ne croyait pas possible d'agir avec ce monde élégant, spirituel, comme avec des repris de justice. Il ne cessa pas d'admirer madame de Staël comme la femme européenne, dont l'esprit pouvait blesser l'empereur, mais dont la renommée vivrait autant que la sienne. Ces façons d'agir si modérées ne plurent pas à Napoléon, et M. de Barante le père reçut sa démission. Néanmoins son fils garda sa préfecture, et fut même appelé à celle de Nantes, encore dans cette Vendée dont il avait si bien compris les grandeurs. Il la garda jusqu'à la chute de ce puissant colosse qu'on appelait l'empire français.

Ceci explique comment la restauration fut saluée par la famille de Barante comme une époque de liberté et de délivrance : ainsi l'avaient envisagée la société de madame de Staël, le duc de Broglie, Benjamin Constant, tous ceux enfin sur qui la main de la police dictatoriale s'était si particulièrement étendue; cet empereur, que madame de Staël avait si énergiquement nommé *le Robespierre à cheval*, et que M. de Constant, alors en Allemagne avec les alliés, avait dénoncé à l'Europe dans ses écrits, leur apparaissait comme l'oppresseur du monde, et la véritable école libérale entourait loyalement Louis XVIII. En 1814, on trouve tous ceux que nous appelons aujourd'hui les hommes d'État, MM. Pasquier, Royer-Collard, Guizot, de Barante, aidant MM. de Jaucourt, l'abbé de Montesquiou, le prince de Talleyrand, dans le travail de la charte, et développant les conditions de la liberté. Cette école, qui peut avoir des nuances, des phases diverses, n'en continue pas moins l'œuvre qu'elle a commencée, c'est-à-dire l'alliance possible de la monarchie, de l'ordre et de la liberté. C'est donc avec ce même sentiment de répulsion contre toute dictature violente que M. de Barante demeure lorsque les cent jours arrivent. Bonaparte s'offre à ses yeux comme le despote d'autrefois, appuyé sur la mauvaise queue du parti jacobin; et cette monstrueuse alliance devait produire d'informes résultats, tels que la parade du Champ de Mai, la constitution et le sabre, la liberté et la police. Ce fut en face d'une situation si particulièrement mauvaise que M. de Barante donna sa démission de préfet de la Loire-Inférieure.

Cette démission lui assura, au second retour des Bourbons, une certaine faveur politique, car on recherchait les administrateurs habiles qui avaient donné des gages à la légitimité; il fut nommé secrétaire général du ministère de l'intérieur, pendant que l'*interim* était confié à M. Pasquier, et avant à M. de Vaublanc, à ce moment si difficile où il fallait rétablir l'ordre administratif, remanier tous les préfets, reconnaître les bons et les mauvais, apporter un esprit calme et de modération au milieu des passions agitées. On ne tient pas assez de compte aux hommes d'État qui viennent dans une époque de transition; ce qu'il leur faut de prudence dans cette lutte est inconcevable; que d'ennemis ils se font dans les choix, dans les dis-

tinctions qu'ils accordent! Et il ne faut pas oublier qu'il existait un parti froissé longtemps et victorieux après les cent jours. Ce parti, maître de la majorité dans la chambre, poussait le gouvernement aux excès. M. de Barante fut envoyé, par le département du Puy-de-Dôme, dans cette chambre ardente de 1815.

Ici commence l'intime liaison de M. de Barante, nommé directeur général des contributions indirectes, avec M. Decazes. Le ministre favori de Louis XVIII avait besoin de s'entourer de quelques royalistes sages, modérés, d'hommes sérieux et travailleurs, qui pussent lutter contre le torrent de la réaction de 1815. La chambre de cette époque, vive et très-fortement prononcée, n'écoutait rien; elle marchait dans le sens le plus irrité de ses opinions. M. Decazes dut donc nécessairement s'appuyer sur une minorité de résistance, et alors se forma ce que depuis on a appelé le parti doctrinaire. Cette opinion, sous la direction de M. Royer-Collard, se composait d'un petit nombre de membres, ayant presque tous appartenu à la société de madame de Staël; tels étaient MM. Maine de Biran, Camille Jordan, Guizot, de Barante, le duc de Broglie. S'il y avait là quelques nuances, mélangées par le caractère, tous formaient un parti instruit, éclairé, dévoué profondément au système représentatif, aux institutions constitutionnelles, par conséquent fermes dans leurs idées, dogmatiques dans leurs résolutions, et M. de Barante, avec plus de douceur et d'aménité que tous les autres, se résignait, sous la main de M. Decazes, à ce que j'appellerai les nécessités d'un gouvernement. La première condition des hommes d'État est de s'abstenir des principes absolus; l'esprit qui s'applique aux affaires doit nécessairement s'assouplir et faire d'incessantes concessions aux hommes, aux situations. Le défaut alors du parti doctrinaire, je le crois, fut d'être trop entier dans ses idées, trop sentencieux dans ses expressions, et cela devait surtout déplaire aux royalistes, qui formaient en leur essence un parti léger, chevaleresque, inconsistant, la main sur la vieille épée, le chapeau sur l'oreille, et ceci soit dit sans caricature.

M. de Barante s'associa loyalement à la fortune de M. Decazes, qui le fit nommer pair de France, en 1819, à trente-sept ans. Il devint, dans cette chambre, un des orateurs les plus diserts, les plus sages, les plus opposés aux mesures extrêmes, votant à côté de ce qu'on appelait le parti cardinaliste, qui combattit avec mesure, mais avec une persévérance remarquable, le système de M. de Villèle. Cette vie, en dehors des affaires, laissa de doux loisirs à M. de Barante; il travailla laborieusement comme un simple et vrai littérateur; époque brillante que celle-là pour les trois hauts enseignements de MM. Guizot, Villemain et Barante. Comme tous trois ont passé depuis à travers le gouvernement du pays, comme la vie d'affaires les a profondément secoués, je leur demanderai si ces temps de belles études ne furent pas les plus heureux, les plus faciles, les plus nobles de leur vie? Lorsque M. de Barante allait fouiller, rechercher dans les chroniques le récit des riches cours de plaisance des ducs de Bourgogne, les poétiques luttes, les admirables récits de Froissart, son esprit ne se complaisait-il pas dans tous ces ravissements de la vie historique, qui vous fait planer à la fois dans les régions de la poésie, de la politique, et de l'existence usuelle? Quand M. Guizot remuait les vieilles générations franques, les luttes des Gaulois contre Rome, la grande Rome, sa vive et forte intelligence n'était-elle pas plus à l'aise dans cet horizon sans limites, que dans l'examen absorbant de ces petits jeux de partis et de parlement qu'il est obligé de suivre dans ses devoirs politiques? et s'il n'avait pas pour se grandir les relations avec l'Europe, la politique ne lui paraît-trait-elle pas bien étroite? M. Villemain lui-même, étudiant les pères de l'Église et la splendide organisation du christianisme, devait éprouver plus de joie que dans ce temps de tristesse désabusée d'un court ministère. Ma mémoire se lie à ces jours, qui furent ceux de mes premières études, et l'auteur des *Ducs de Bourgogne* voulut bien accepter la dédicace du premier ouvrage de ma jeunesse, ***Philippe-Auguste***, et le protégea de ses ailes, comme M. Guizot avait protégé de son savoir mes premières études historiques.

Maintenant je reviens aux affaires. Nous étions sous le ministère de M. de Martignac; la réaction royaliste allait cesser, et M. de Barante, à qui les idées sages et modérées plaisaient toujours, se rallia d'une manière loyale à ce système, qui eût sauvé la couronne de Charles X. A la chambre des pairs, il le soutint, et comme rapporteur, et comme membre de la majorité, jusqu'à l'avénement de M. de Polignac, qui le rejeta d'une façon très-prononcée dans l'opposition; mais toujours avec ses formes conciliantes, avec sa nature polie et facile. Comme il voyait de tous côtés l'édifice crouler, comme il était sincèrement attaché à la branche aînée, il suivait avec inquiétude les folies du parti royaliste, auxquelles il s'était déjà opposé en 1815. Il ne se trouvait point à Paris lors de la révolution de juillet; son nom ne se montra qu'à l'époque où l'esprit monarchique reparut avec le prince habile qui montait sur le trône. L'amitié de M. de Broglie et de M. Molé le désigna bientôt pour un poste

de diplomatie, et il reçut l'ambassade de Turin. On recherchait alors les hommes considérables avec un reflet de popularité.

Il faut d'abord se faire une juste idée de ce que pouvait être la diplomatie de la France en 1830, et les opinions que l'Europe se faisait sur nous-mêmes, pour expliquer la difficulté alors des ambassades. La révolution de juillet avait fortement surpris et effrayé les cabinets ; par le seul fait de cet écroulement subit d'une dynastie, le repos de l'Europe était compromis, les traités mis en question ; en un mot, la paix se trouvait livrée au hasard d'une carte mal jouée ; il fallait donc choisir des ambassadeurs qui, avec une certaine renommée de popularité, pussent rassurer l'Europe, et dire le dernier mot de la situation, le haut désir du roi de maintenir la paix, de respecter les traités, et d'amener, par la sagesse de son gouvernement, les esprits à un grand calme. Il fallait inspirer la confiance que souvent on n'avait pas soi-même, révéler la sagesse au milieu des folies, et avec cela, convaincre profondément les cabinets que ce qui s'était passé à Paris était sérieux, durable ; qu'on ne voulait point de propagande, mais qu'on ne souffrirait pas davantage d'intervention dans nos propres affaires ; qu'en un mot, on se substituait à la restauration pour les traités, mais aussi avec une certaine liberté d'allure pour les actes personnels du gouvernement.

La mission de M. de Barante à Turin était d'autant plus délicate, que le royaume de Sardaigne se trouvait dans une situation particulière, tant à cause de sa proximité des frontières de France que par une circonstance spéciale : la présence de la plupart des sommités légitimistes, réfugiées à Turin ou à Nice. Le cabinet sarde, de son côté, devait s'inquiéter de la propagande et de la complicité redoutée du gouvernement français dans les projets aventureux que les patriotes italiens pouvaient essayer contre le souverain légitime. Dès son arrivée, M. de Barante, entouré, pressenti par les partis hostiles, dut convaincre le gouvernement sarde qu'il n'y avait et ne pouvait y avoir aucune connivence entre la jeune Italie et le nouveau gouvernement établi en France ; que ce gouvernement se poserait comme l'ami, le soutien des intérêts légitimes ; mais qu'il ne souffrirait pas que d'autres gouvernements étrangers vinssent se mêler des affaires sardes ; car l'intervention autrichienne pourrait amener une intervention d'une autre nature, que tout le monde avait intérêt à éviter.

M. de Barante eut le bonheur de rencontrer à Turin un roi fort éclairé, studieux, loyal, quelquefois un peu prévenu, mais qui, dans toutes les circonstances sérieuses, craignait de se compromettre avec la France. Il y avait, comme partout, un parti très-opposé aux idées françaises de 1830, et à sa tête le marquis de Pallavicini, homme fort lié avec les légitimistes. Ce parti n'était pas considérable, et le roi Charles-Félix ne lui aurait jamais permis d'aller au delà de ce que les convenances de famille et le respect du malheur lui commandaient. Les éventualités successoriales occupaient les esprits à Turin. M. de Barante s'y trouvait ambassadeur à peu près dans la même situation que le préfet de la Vendée autrefois, c'est-à-dire obligé de concilier les devoirs difficiles et multipliés avec la considération, je dirai presque le culte que lui inspiraient de grandes infortunes. C'est dans cette situation complexe qu'il apporta un esprit tout plein de délicatesse et de goût. Il savait bien que les gouvernements et les royales familles ont des principes et des idées qu'il ne faut pas heurter avec trop de violence, que les révolutions politiques sont des faits lentement et difficilement acceptés, et que c'est déjà beaucoup d'arriver à un résultat de calme et de pacification après les grands troubles publics.

Lorsqu'à l'approche du débarquement de la duchesse de Berry il se forma un véritable complot dont Nice fut le centre, M. de Barante dut hautement porter la parole, demander une réponse catégorique au nom de son gouvernement, et il n'hésita pas dans le plein accomplissement de sa mission : c'est ici une distinction que les esprits d'élite seuls savent faire. Quand on accepte une fonction, on en connaît toute l'étendue, alors même que certaines choses répugnent à nos relations, à nos habitudes. M. de Barante fit à cette époque plusieurs voyages à Paris pour remplir les devoirs politiques ou les devoirs judiciaires de la pairie, et il put ainsi parfaitement exposer la véritable situation des esprits dans les États du roi de Sardaigne. Une fois les premières ébullitions qui avaient suivi la tentative de Madame tout à fait apaisées, il ne resta plus entre les deux gouvernements que des rapports parfaits.

Le roi Charles-Albert, prince très-appliqué, avait pris goût pour le caractère de l'ambassadeur de France. M. de Barante avait montré une très-grande discrétion dans toutes les affaires du complot de la duchesse de Berry ; bien des documents avaient été trouvés lors de la captivité de Madame ; il y avait des choses si intimes que, pour appeler une grande indulgence sur tous, il fallait faire disparaître ou atténuer les traces malheureuses de complicité et de dévouement. Toutes les fois qu'il s'agissait des personnes, M. de Barante se montrait large et facile, lorsque les intérêts de son gouvernement ne demandaient pas l'application

vigoureuse d'un principe de force et de sécurité; et c'est ce qui distingue l'école véritablement politique : ménager les personnes, l'honneur, les sentiments de délicatesse, et néanmoins aller droit au but de force et de dignité gouvernementale.

Après sa légation si délicate à Turin, M. de Barante fut appelé à un poste véritablement capital, l'ambassade de Saint-Pétersbourg. Quand il accepta cette mission, il dut se faire une idée exacte, naturelle de ses devoirs dans une sphère si élevée. D'après les renseignements recueillis, comme toujours, avant de désigner un ambassadeur, on pouvait croire que M. de Barante serait personnellement accueilli avec une grande faveur; la société littéraire de Pétersbourg avait apprécié ses livres, et l'*Histoire des Ducs de Bourgogne* spécialement; ce beau travail lui avait donc créé une grande popularité. M. de Barante, de plus, était un homme bien élevé, qui devait attirer à lui ce que la Russie avait d'élégant, de spirituel et de sérieux. Mais M. de Barante n'allait pas à Pétersbourg pour se représenter lui-même ou la littérature française; ce n'était pas l'académicien qui devait y tenir sa place, mais l'ambassadeur, et, avec l'ambassadeur, le gouvernement et le roi qui en était le chef. Telle était la série d'idées fort exactes à travers lesquelles on devait passer pour arriver enfin au véritable sens de l'ambassade de Pétersbourg. Ce n'étaient point des hommages, un accueil personnel qu'allait chercher là M. de Barante, il savait qu'il l'obtiendrait dans de très-larges conditions; il allait représenter sa cour, y développer les affaires, et obtenir enfin pour son gouvernement tous les égards qui lui étaient dus; c'est dans cette pensée de bien faire comprendre la vérité sur l'esprit et la force de l'établissement du 9 août, qu'il accepta une si haute mission. Il est essentiel de donner maintenant un aperçu des affaires qu'il fallait suivre auprès de l'empereur de Russie.

Quand M. de Barante fut nommé à l'ambassade de Pétersbourg, la question de Pologne était véritablement épuisée; s'il y avait encore quelques protestations dans la presse et à la tribune, si les chambres votaient des adresses stériles, le corps diplomatique savait que, par rapport à la Russie, le sort de la Pologne était définitivement fixé; jamais, en aucun cas, le cabinet de Pétersbourg ne reviendrait de sa résolution sur la fusion de la Pologne dans la nationalité russe, et à moins de déclarer la guerre (ce qui était une folie), il n'y avait, quant à ce, rien à espérer. La grande affaire qui seule pouvait préoccuper les hommes d'État, c'était l'Orient : la lutte entre la Russie et la Porte s'était changée en une alliance intime, et une fois cette alliance conclue par le traité d'Unkiar-Skelessi, il fallait en adoucir les termes, en faire régler les conditions, puis enfin éviter un conflit entre le pacha et la Porte Ottomane; hautes difficultés qui se rattachaient plus spécialement à l'ambassade de l'amiral Roussin à Constantinople.

Lord Durham était déjà envoyé à Pétersbourg. En attendant le terme de sa mission, il avait suivi la route de la Méditerranée, visité lord Ponsonby à Constantinople, et traversé ainsi toute la Russie. Ce fut également cet itinéraire que prit M. de Barante, afin de s'enquérir par lui-même des détails et des tendances de cette question d'Orient qui devait faire l'objet principal de sa mission à Pétersbourg; car M. de Barante le savait, celle-là seulement pouvait être l'objet d'une discussion sérieuse; tout ce qui se rattachait au grand-duché de Varsovie était aux yeux de l'empereur une question finie, en dehors de toute discussion d'affaires. A Constantinople, l'amiral Roussin, et M. de Billecoq, premier secrétaire, paraissaient pleins de sécurité sur le maintien de la paix entre la Porte et le pacha : lord Ponsonby s'agitait beaucoup, agissait avec cette vivacité de caractère et ce dandysme de formes qui est un peu le type de l'école de lord Palmerston. M. de Barante put voir avec quelle activité, quelle persévérance l'Angleterre suivait son plan dans les questions orientales, et comme preuve, il vit signer, pendant son séjour à Constantinople, le traité de commerce et de libre échange que l'Angleterre venait d'obtenir de la Turquie sous l'action de M. Bulwer; résultat que nul ne pouvait prévoir, et qui constata jusqu'à quel point l'Angleterre était entrée dans la confiance de la Porte. Lord Ponsonby encourageait le sultan à la guerre contre le pacha, ou au moins il laissait les préparatifs s'accomplir, et ce rôle, opposé aux paroles de lord Ponsonby à l'amiral Roussin, devait tôt ou tard amener un conflit; l'ambassadeur put dès lors s'en convaincre.

Débarqué à Odessa, M. de Barante traversa par terre tous ces vastes pays, ces populations incultes qui séparent la Crimée de Pétersbourg. Ce fut pour lui une route pittoresque, instructive; l'aspect de cette civilisation étrange, de ce mécanisme militaire à côté du servage, et d'un bonheur patriarcal avec toutes les privations de la vie sociale : ici, des villes moitié asiatiques, moitié européennes; là, de fertiles campagnes cultivées, des steppes, des forêts profondes, le Volga, des lacs, des montagnes; quelque chose de robuste dans les hommes, et de limité dans les intelligences; un ordre administratif établi comme l'engrenage d'une lourde machine. Cet aspect curieux devait faire naître mille pensées diverses dans une imagination

méditative comme celle de M. de Barante; il put voir beaucoup, comparer les forces, et examiner si réellement cet empire gigantesque recèle une menace immense dans l'avenir de la guerre et de la conquête du monde, et si enfin la Russie, robuste colosse pour une guerre orientale, apporterait une égale force dans une campagne d'Allemagne ou des bords du Rhin. C'est avec ces préoccupations que l'ambassadeur arriva à Saint-Pétersbourg, et il reçut partout un accueil distingué.

La société de Saint-Pétersbourg a une physionomie à part; elle réunit la politesse, le savoir et le désir de plaire. Les étrangers qui ont habité Pétersbourg, quelquefois mal prévenus, ou méprisant un peu trop les façons du monde, se sont plaints de l'accueil froid et indifférent qu'on leur a fait. D'autres aussi, parfaitement accueillis, ont commis la mauvaise action de déchirer ceux-là même qui les avaient comblés de politesse et de prévenances : cela tient aujourd'hui en garde la haute compagnie de Pétersbourg. Les étrangers qui y sont admis se croiraient presque dans un des plus purs salons du faubourg Saint-Germain : l'uniforme domine, tempéré par la grâce nonchalante des femmes et l'instruction très-avancée des gens bien nés, qui savent toute notre littérature, mieux peut-être que nous-mêmes. Comme on n'y connaît ni les maussades débats des chambres, ni les répétitions incessantes des journaux, ni les orgueils et les personnalités de la tribune, on cause lettres, beaux-arts et renommées scientifiques. S'il y a des formes, de l'étiquette, elle est tellement mitigée par la grâce des rapports, qu'on s'en aperçoit peu. M. de Barante vit beaucoup le monde, sans choisir de salons spéciaux; il ouvrit ceux de l'ambassade, et sa gracieuse famille devint ainsi le centre de la bonne compagnie française de Pétersbourg.

Admis à présenter ses lettres de créance, l'ambassadeur reçut le plus favorable accueil de l'empereur Nicolas, qui, dit-on, lui parla de ses ouvrages, du plaisir qu'il avait à le voir auprès de lui; il l'entretint d'une façon convenable de la France, de son souverain, rappelant même des souvenirs personnels auxquels l'empereur semble attacher un grand prix. Mais l'ambassadeur dut s'apercevoir, au premier échange de mots, que la situation était telle qu'il la savait, c'est-à-dire qu'il y aurait bienveillance personnelle, des dispositions conciliantes, une facilité extrême de traiter les affaires, mais qu'il serait difficile d'aller au delà, jusqu'à ce que certaines préventions fussent entièrement effacées.

Et ici j'ai besoin de m'expliquer une fois encore. L'empereur de Russie est certainement un souverain loyal et franc; mais il est demeuré sous l'empire de certaines préoccupations, et la plus absorbante de toutes, c'est qu'il avait cru, avec bonne foi, que l'ordre établi par suite des déplorables événements de 1830 n'aurait aucune durée; il en avait conclu tout naturellement que dans une situation nouvelle, amenée par une crise européenne, il aurait à jouer le rôle de son frère Alexandre, pour lequel il a conservé une tendre et respectueuse vénération. Ces préoccupations, l'empereur les a gardées à travers tous les événements qui sont venus les démentir; s'il conserve des rapports de bienveillance et d'affaires avec la France, il tient trop aux premières impressions conçues; comme il y a chez lui un sentiment religieux pour le droit, il en tire des conséquences extrêmes, non point par tendresse spéciale pour le parti légitimiste, qu'il n'aime pas, mais parce que l'empereur n'a pas encore suffisamment compris que dans la marche du temps et des faits, il y a certaines nécessités providentielles qu'on n'a pas voulues, mais qu'on accepte parce que l'ordre européen s'y mêle et s'y confond, et qu'elles sont venues à temps pour sauver la société en péril.

M. de Barante n'eut qu'à se louer de ses rapports diplomatiques avec la cour impériale; tout ce qu'on avait d'affaires était bien conduit, admirablement écouté, et jamais la France ne fut repoussée dans ses justes et légitimes intérêts. Tout ce qui ne se faisait pas tenait à des rapports de personnes, à ce qui touchait les intimités de famille, aux naturels compliments d'étiquette et de correspondance, et encore était-ce plutôt par suite d'une habitude prise que par un sentiment réfléchi. L'empereur, le plus convenable des souverains, s'exprimait toujours avec l'ambassadeur en termes pleins de tenue sur la dynastie avec laquelle il n'avait pas de rapports de cour et de chancellerie intimes, mais nul n'osait lutter d'une façon ouverte, pas même M. de Nesselrode, contre des préoccupations vieilles comme la révolution de 1830, et qui se rattachaient, peut-être comme réaction, à la trop grande faveur avec laquelle le comte Pozzo di Borgo avait accepté le fait accompli; l'empereur Nicolas était très-prononcé contre la correspondance du comte Pozzo, qu'il n'aimait pas; et la mission du duc de Mortemart, très-favorable au système de paix, avait, comme rapport de cour, plutôt compromis la situation qu'elle n'avait avancé les idées et raffermi les relations de souverains.

Toute la diplomatie se préoccupait de la mission de lord Durham. La faveur avec laquelle l'empereur l'avait accueilli cachait un dessein secret d'alliance, et une volonté coquette de plaire même aux whigs. De la Pologne, je l'ai déjà dit, il ne

pouvait plus en être question comme affaire. Lord Durham l'avait complétement abandonnée; M. de Barante ne pouvait seul la défendre. Un ambassadeur, un homme d'État ne doit jamais aborder de difficultés que celles qu'il peut résoudre, autrement c'est compromettre son crédit; lord Durham, d'ailleurs, tout à fait sous le charme de l'empereur, ne secondait que très-faiblement le système de protestations; et quant à la question d'Orient débattue à Constantinople d'une manière sérieuse entre M. de Boutenieff, l'amiral Roussin, l'internonce d'Ottenfels et lord Ponsonby, elle ne retentissait à Saint-Pétersbourg que comme l'écho de la négociation principale, et lord Durham, sous le charme d'une grande illusion, était entré dans le système russe (1).

Le rôle de M. de Barante était donc ici tout d'information, d'examen; mission qui demandait une vive intelligence, spécialement en Russie où les événements les plus sérieux de la politique n'ont aucune publicité. C'est là qu'on peut se convaincre d'une vérité pratique, à savoir que lorsqu'un souverain puissant est dans une voie bonne ou mauvaise, le sentiment de lui-même domine tout, et qu'on y persiste moins parce qu'on est juste que parce qu'on est engagé d'amour-propre. Autour de l'empereur il y avait une multitude d'hommes éclairés, de gens de cœur et d'honneur; mais les uns, tels que le comte de Nesselrode, n'osaient pas dire toute la vérité; les autres, tels que les aides de camp de l'empereur, gens de dévouement et de bravoure, gardaient un si grand respect pour la majesté impériale qu'ils lui laissaient ses volontés, ses instincts même, sans oser les détruire ou sans les éclairer; de manière qu'une fois une idée conçue, l'empereur la gardait jusqu'au bout.

Ainsi se trouvait M. de Barante à Pétersbourg, cherchant à triompher d'une position souvent délicate, et que des incidents venaient encore de temps à autre compliquer. La timidité du comte de Pahlen à Paris, les démarches qui furent moins peut-être le résultat d'une réflexion que la suite et la conséquence du hasard, mille causes particulières, tout devait contribuer à rendre difficile la présence d'un ambassadeur en titre à Pétersbourg. Toutefois, c'est une erreur de croire qu'au moment où M. de Barante prit congé de l'empereur, il y eut des complications particulières qui commandaient d'une façon absolue le rappel de M. de Barante. On pourrait même dire que les grandes affaires étaient finies, et que jamais on ne fut en meilleurs rapports. Aussi le congé ne fut-il que *pro tempore*, et l'empereur, en adressant les paroles les plus bienveillantes à l'ambassadeur de France, déclara qu'il espérait bientôt le revoir. Ce ne fut que depuis le départ de M. de Barante que les choses s'aigrirent peu à peu, et le comte de Pahlen ayant quitté Paris sans esprit de retour, M. de Barante vit son congé prolongé d'une manière indéfinie.

Un des caractères particuliers de cette ambassade à Pétersbourg fut surtout de voir un diplomate appartenant à l'ordre civil pleinement réussir auprès d'un cabinet tout militaire, où toutes les choses se font à cheval et les présentations presque dans les revues. Il y avait sans doute un inconvénient à n'être point constamment auprès de l'empereur dans les grandes parades, mais l'avantage était aussi de ne pas faire dépendre la dignité d'un pays de quelques bonnes ou mauvaises paroles dites publiquement par l'empereur au milieu de ses officiers. M. de Barante fut peut-être l'ambassadeur qui, par la nature de son esprit, put le mieux renseigner son gouvernement sur les avantages et les inconvénients de l'alliance russe, sur l'esprit et les tendances de ce cabinet. Je le crois avec conviction, les bons rapports pourront se renouer; mais il est un point sur lequel tous les esprits sérieux se réunissent aujourd'hui : c'est que les deux États doivent, avant toutes choses, avoir le respect d'eux-mêmes, le sentiment de leur force et de leur valeur respectives. La Russie a plus besoin de la France, dans la balance de l'Europe, que la France n'a besoin de la Russie, même au point de vue commercial. Il serait puéril que l'un ou l'autre des deux États aspirât au rôle de protecteur, comme cela s'est peut-être vu à d'autres époques. Dieu a donné à chaque gouvernement, à chaque peuple, ses formes, ses institutions, et il ne faut pas juger tout sur un seul modèle. Le temps n'est pas éloigné, sans doute, où ces vérités seront comprises, et alors, sans renouer les intimités un peu capricieuses et mobiles de 1814, sous l'empereur Alexandre, la France et la Russie pourront entrer dans un système d'intérêt et de respect mutuels, le seul que les gouvernements sérieux puissent aujourd'hui désirer.

Depuis un an ces vérités paraissent mieux senties à Pétersbourg, et le commerce, cette grande voie de la civilisation, prépare les rapprochements politiques. Dans toutes les circonstances, l'empereur Nicolas s'est montré très-empressé pour notre politique sérieuse et loyale telle que le ministère de M. Guizot l'a comprise. Tout récemment un traité a fixé les rapports de navigation et de commerce entre les deux États, et ce traité a motivé un échange de distinctions. M. de Barante a reçu

(1) Pour les détails, voyez mon travail sur *l'Europe depuis l'avénement du roi Louis-Philippe*.

les insignes de l'ordre de Saint-André, et M. Kisseleff la grand'croix de la Légion d'honneur. Je ne pense pas que ce soient là les indices d'une alliance exclusivement russe; nul ne la désire; elle est souvent un fardeau et rarement une nécessité; mais cet échange de bons procédés prépare le seul résultat appelé par tous les esprits sérieux, c'est-à-dire la bienveillance mutuelle entre les couronnes et les rapports réguliers entre les deux gouvernements. Il appartient à M. Guizot de réaliser la pensée d'une situation mitoyenne, digne et réservée, au milieu des grandes puissances. Ce n'est pas là ce qu'on appelle l'isolement. La France ne peut pas être *délaissée* dans les questions européennes; tout ce qui sera réglé sans elle manquera d'équilibre, de durée, et surtout de force morale.

IX

LE COMTE DE TORENO.

La politique traditionnelle survit heureusement à tous les turbulents épisodes que les révolutions jettent au monde. Certaines idées, certains intérêts ne peuvent pas mourir : les dynasties se modifient, les royales familles se succèdent; mais la permanence des traditions est la vie même de toute diplomatie dans les États fermement constitués. Si la maison de Bourbon a subi les tristes caprices de la fortune dans sa lignée, les plans de Henri IV, de Richelieu, de Louis XIV sont éternels, parce qu'ils se rattachent à notre existence de peuple, à notre circonscription de territoire, à nos influences naturelles. C'est pourquoi les hommes d'État qui s'écartent de cette ligne ne vivent qu'un jour, comme les passions qui les soutiennent. Ceux-là seuls existent pour la postérité, qui marchent avec les idées de longue expérience.

Aujourd'hui, le pacte de famille se reforme comme de lui-même, parce qu'il est moins une ambition de race, un intérêt exclusif de dynastie, qu'une pensée nationale. Les émeutes de 1830 avaient jeté le pays tout à fait en dehors de ses intérêts naturels; à Naples, nous envoyions du carbonarisme; en Espagne, des insurrections populaires et les cortès de 1812, politique étrange, qui avait pour résultat de jeter Naples sous la main de l'Autriche, et l'Espagne sous l'action de l'Angleterre, qui gouverne déjà le Portugal. C'est donc par la politique traditionnelle, par le sens historique, que nous sommes parvenus à rendre chaque chose à sa destinée. Nos liens se reforment à Naples et à Madrid, où notre influence va naturellement s'agrandir. Sur ce terrain, nous allons rencontrer l'Angleterre comme Louis XIV l'avait rencontrée, comme Napoléon la trouva plus tard. Rien ne change, comme on le voit, et ceux qui prétendent que 1789 a modifié la face du monde ne sont vrais que sur ce point, à savoir : que toutes nos faiblesses, nos imperfections viennent de là; nous ne sommes quelque chose qu'en nous séparant de cette époque de brouillons sanglants et de niais philosophiques. J'ai choisi la vie du comte de Toreno, moins pour suivre sa personnalité historique (qui n'a pas une importance assez capitale pour nous occuper) que pour envisager la question espagnole tout entière, depuis l'époque des cortès de 1812 et la guerre de l'indépendance, événement auquel se mêle le comte de Toreno, jusqu'à ce moment où l'on reparle du traité d'Utrecht. Les vieilles choses ne sont pas mortes, comme on le répète parmi les jeunes bien décrépits.

Don José-Maria-Gueypo de Llano, Ruiz de Saravia, vicomte de Matarrosa, depuis comte de Toreno, était né à Oviedo, dans les Asturies, ce pays de montagnes qui fournit à Madrid une grande partie de la classe laborieuse, les muletiers asturiens, les vendeurs d'*agua fresca* célèbres jusque dans l'admirable roman de *Don Quichotte*. Don José naquit quelques années avant la révolution française, en 1786, le 26 novembre, à la fin du règne de Charles III, roi travailleur dont le nom est populaire en Espagne. Il alla faire ses études dans la Vieille-Castille, et se trouva tout jeune homme, en 1808, lorsque le cri de l'indépendance espagnole se fit entendre pour secouer le joug fatal de Napoléon. Don José avait sucé dans l'air des montagnes une énergie de caractère et une surabondance de force; et, bien qu'à vingt-deux ans à peine, il se chargea d'insurger sa province et de l'organiser, dans cette guerre à mort que les guérillas déclarèrent à l'oppresseur de la patrie. Glorieuse époque pour la Péninsule (1).

Le mouvement d'insurrection qui s'étendait sur toute l'Europe, à cette époque, n'a jamais été parfaitement compris, et pour l'étudier spécialement en Espagne, il faut savoir que plusieurs écoles (si l'on peut appeler écoles les dissidences d'opinion dans une terrible émeute de peuples) se révélaient au milieu de la prise d'armes. Il y avait d'abord le mouvement religieux, énergique, puissant, les moines, les *frayles*, si nationaux en Espagne, chefs des bandes de guérillas, héroïques sous les ruines

(1) J'ai cherché néanmoins à la faire comprendre dans mon travail de *l'Europe durant le consulat et l'empire de Napoléon*.

de Saragosse. C'était le parti véritablement espagnol, le parti peuple, celui qui délivra la patrie. Puis, à ses côtés, et marchant néanmoins à la délivrance commune, se trouvait une école libérale et spéculative qui spécialement dominait dans les cortès de Cadix. Le XVIIIe siècle avait laissé quelques empreintes en Espagne dans les hommes de science, d'éducation polie; le comte d'Aranda les avait favorisées, et ces idées, survivant à l'époque de la révolution française, s'étaient infiltrées dans les traditions historiques, popularisées par la *Teoria de las Cortes*, du chanoine Mariana. Ce parti, enthousiaste des formes constitutionnelles de 1789, sacrifiait en échange les *fueros* de chaque ville, de chaque province. En 1808, ces deux nuances se confondaient dans une même énergie contre la tyrannie de Napoléon et le gouvernement de l'imbécile Joseph; plus tard elles devaient se retrouver dans une lutte politique.

Le comte de Toreno appartenait essentiellement au parti philosophique de l'Espagne; son éducation l'avait façonné à ces idées de réforme politique et ecclésiastique que le comte d'Aranda avait mises à la mode, et presque aussitôt on le voit en rapport avec l'Angleterre, habile à exploiter la tendance des Espagnols contre l'action française.

Curieuse étude à suivre, que cette alliance des intérêts anglais et de ceux qui s'appelaient les libres penseurs du XVIIIe siècle! C'est don José qui se charge d'aller solliciter, à Londres, les secours nécessaires pour l'insurrection des Asturies; il négocie, et se fait, dès ce moment, le partisan passionné des Anglais. De Londres désormais vient son appui et sa protection. Si les moines (les *frayles*), vrais Espagnols, conservent une vieille et nationale antipathie pour les habits rouges, il n'en est pas ainsi des philosophes aux cortès; aussi, pour récompenser le zèle de don José, l'Angleterre favorise son élection, à l'âge de vingt-cinq ans à peine, pour les grandes cortès de Cadix. Il était alors colonel dans l'armée nationale, ou, pour parler plus exactement, chef d'une de ces bandes de guérillas qui harcelaient les armées françaises; à cette époque, les fonctions et le devoir étaient complexes, parce que tous les députés aux cortès appartenaient à l'armée ou aux ordres religieux, qui étaient aussi une armée. A Cadix, don José se révéla immédiatement dans son amour pour les deux idées inséparables, le XVIIIe siècle et l'Angleterre; il se prononça comme l'ennemi le plus vif des institutions monacales, et le partisan le plus chaud de l'Angleterre. Il attaqua l'inquisition, s'efforçant ainsi d'enlever à l'Espagne son caractère, sa force de nationalité, pour en faire un second Portugal sous la domination des torys ou des whigs, avec une flotte anglaise à Cadix ou à la Corogne. Cette situation, prise dans les cortès de Cadix, amena la disgrâce du comte de Toreno lors de la restauration de Ferdinand VII, prince qu'il faut aujourd'hui juger avec impartialité dans ses actes comme dans sa politique. Le nouveau roi d'Espagne n'était pas un homme aux idées étendues, d'un vaste développement d'intelligence, mais il avait deux sentiments très-exclusifs; il était Espagnol et Bourbon; Espagnol avec tous les défauts et les qualités de ce caractère national: de la paresse nonchalante et une énergie abrupte, de la familiarité domestique et du despotisme oriental, quelquefois de la cruauté comme un chef de guérillas ou un *picador* de taureaux. Il était Bourbon par son indicible tendance envers sa race, par l'orgueil de sa maison, par l'amour de la vieille monarchie, et une répugnance invincible pour les nouveautés libérales; religieux par la pensée, licencieux par la parole, Espagnol, et cela comme le muletier des Asturies, ou la *manola* de Madrid, ou le *hidalgo* d'Andalousie. Ferdinand VII, avec une sagacité instinctive, sut parfaitement distinguer, en 1814, les vrais libérateurs de la patrie, les vieux Espagnols, en armes pour elle, de ces turbulents députés des cortès qui s'étaient ligués avec l'Angleterre pour faire triompher ses idées et sa domination, plus encore que la nationalité espagnole. Don José, appartenant au parti des libéraux anglais, fut obligé de quitter l'Espagne, et vint alors se réfugier à Paris. C'était l'époque de ces conspirations ardentes qui se liaient au soulèvement général de l'Europe. La constitution des cortès devint alors à la mode; on la proclamait partout en vertu de l'insurrection militaire, à Cadix, à Naples, à Lisbonne. Par ses prouesses et ses antécédents, M. de Toreno devait seconder de toutes ses forces ce qu'il appelait les espérances de sa patrie. Après la campagne de 1823, le système national des Bourbons triompha; le pacte de famille reçut sa complète exécution par l'expédition de M. le duc d'Angoulême et la chute des cortès de Cadix.

Mon Dieu! si la vieille école libérale n'avait pas tout corrompu, les idées et les faits, on verrait combien la maison de Bourbon fut nationale, et avec quelle persévérance elle avait compris les intérêts et les traditions diplomatiques du pays. Lorsque, en 1823, elle allait détruire, en Espagne, les cortès, et rétablir Ferdinand VII, quel était son but? Une vigoureuse lutte contre le système anglais qui, à l'aide de la constitution, voulait s'emparer de l'Espagne comme il avait fait pour le Portugal. L'Angleterre avait soutenu la révolution de 1820; Canning n'avait-il pas montré toutes ses

colères et jeté toutes ses menaces? La restauration de Ferdinand VII ne fut donc que le triomphe du système français; si l'on suivait une à une les questions diplomatiques depuis un siècle, on verrait que la grande plaie pour notre France a été l'influence du parti philosophique et libéral. Au XVIII[e] siècle, il vendait la patrie à Frédéric et à Catherine, et, sous la restauration, il était prosterné aux pieds de l'Angleterre pour la supplier d'empêcher l'armée française de pénétrer en Espagne, comme, plus tard, de conquérir Alger; sanglante prostituée, la révolution parlait néanmoins de sa vertu et de sa chasteté patriotique!

En 1826, alors étudiant à Paris, je rencontrais souvent, à la Bibliothèque du Roi, deux hommes fort modestes, qui visitaient ses longues et savantes galeries, sous la direction du prodigieux Van Praet; l'un et l'autre parlaient français avec une accentuation espagnole, gutturale, un peu étrange (et qui dans l'espagnol vient de l'arabe). C'étaient M. Martinez de la Rosa et le comte de Toreno. Tous deux s'occupaient d'érudition et d'histoire; Martinez de la Rosa, Grenadin d'origine, rêvait de son Alhambra, de ses souvenirs moresques, de ses églises dentelées; Toreno, qui avait une vigueur plus grande dans l'esprit, des fibres plus vivement émues par les choses politiques, préparait son *Histoire du soulèvement de l'Espagne sous Napoléon*. Nul n'était plus capable de suivre et d'accomplir une pareille tâche; acteur dans le mouvement, soit à l'armée, soit dans les cortès, homme politique avant tout, le comte de Toreno avait pu comprendre la cause et le développement de cette belle guerre de l'indépendance, qui brisa le prestige de Napoléon; Martinez de la Rosa faisait des drames, de la poésie, de la simple littérature; il se délassait dans l'exil; Toreno ne cessait pas de faire de la politique. C'était un caractère préoccupé, absorbé par les événements de sa patrie; soldat et orateur, il rêvait le rôle de Thucydide dans le récit des guerres nationales auxquelles il avait assisté.

Cependant les événements marchaient dans la voie que pouvait désirer le comte de Toreno. A Paris, éclatait la révolution de 1830, et le parti des réfugiés espagnols put saluer cette catastrophe terrible, comme le précurseur d'une révolution semblable dans la Péninsule. Le roi Ferdinand VII, inquiet, maladif, avait épousé une princesse jeune, active, qui exerçait une grande puissance sur son esprit. La révolution de 1830 ayant un peu altéré les rapports des diverses branches de la maison de Bourbon, il en résulta un changement sensible dans le vieil esprit espagnol. Le roi fut entraîné, dominé par les événements; les *liberales* entourèrent la reine Christine, la prirent non pas comme but, mais comme moyen d'arriver à leurs desseins, et lorsqu'à la mort de Ferdinand VII, il fallut soutenir les droits de l'infante, la reine douairière fut obligée de recourir à l'appui du parti libéral modéré contre les carlistes. A cette époque commence une ère nouvelle pour l'Espagne: plusieurs systèmes et plusieurs hommes arrivent qui vont s'emparer du terrain de la politique.

En première ligne, M. de Zea, l'esprit de tempérance diplomatique dans la révolution, libéral à la façon de M. Decazes en 1818; ses longs rapports avec la Russie lui avaient donné une empreinte européenne. Dans un état de société calme, régulier, M. de Zea eût été sans doute l'homme le plus capable de réaliser un bon système de gouvernement; mais au centre de l'Espagne en feu, où étaient et où pouvaient être les modérés? Garder un milieu quand la guerre civile est flagrante, cela est impossible; le milieu n'arrive qu'après les longues luttes, quand les âmes sont fatiguées. M. de Zea, qui aurait pu beaucoup avec Ferdinand VII, un peu libéralisé, à la façon de Louis XVIII (M. de Zea avait quelque chose du comte d'Aranda), était incapable de dominer les hommes et les événements tels qu'ils se produisaient, avec toute l'énergie des guérillas et de la guerre civile, la lutte des *serviles* et des *negros*.

Martinez de la Rosa arrivait avec une plus grande réputation révolutionnaire que M. de Zea, car il avait souffert et subi la persécution pour la cause commune; son nom se liait à la mémorable époque des cortès: n'avait-il pas eu un moment même le portefeuille des affaires étrangères? Mais les services antérieurs, incontestés, ne suffisent pas toujours aux partis, qui veulent vivre avec le temps actuel et satisfaire leurs intérêts et leurs passions présentes; ils regardent moins ce qu'un homme a fait ou souffert pour eux qu'ils ne s'inquiètent de ce qu'il fera. Or, par tempérance de caractère, par douceur, ou, si l'on veut, par faiblesse, Martinez de la Rosa n'était pas capable de servir les vues réactionnaires du parti libéral. Celui-ci voulait des mesures vigoureuses, l'application de certains principes contre les hommes, et il ne lui donnait que des discours; l'auteur de l'*estatuto real* croyait que cette charte était un progrès suffisant pour les idées et les intérêts. Ce n'était pas assez pour la révolution.

Il fallait donc s'adresser à des caractères plus en avant dans les conditions mêmes de la révolution politique que subissait l'Espagne. Tant que M. de Zea gardait le ministère, il avait cru indispensable d'éloigner de Madrid MM. Martinez de la

Rosa et Toreno. L'un et l'autre, revenus de l'exil à l'étranger, s'étaient rendus dans leurs provinces, et le comte de Toreno avait pris une grande influence dans les Asturies (les provinces sont une puissance en Espagne). Bientôt élevé à la dignité d'*alferez mayor*, il seconda le développement du parti de la reine, comme l'espérance du mouvement libéral. A la mort de Ferdinand, le comte de Toreno fit partie de la députation qui vint complimenter l'infante sur son avénement à la couronne. Élu député, il siégea dans l'assemblée des *procuradores*, et de ce poste il entra bientôt dans le cabinet comme ministre des finances, car il avait développé à la tribune une certaine aptitude d'examen et de rigueur dans l'appréciation des comptes. Est-ce une fatalité? Ceux qui dans les causes révolutionnaires se disent les purs, les désintéressés, se trouvent presque toujours mêlés à des opérations compromettantes pour la moralité. A ce point de vue, M. de Toreno, comme Mendizabal, fut accusé d'être un des grands agioteurs de l'Espagne. Sa direction des finances fut très-sévèrement jugée; les emprunts laissèrent sur lui de fâcheuses empreintes. Alors, sans doute, et pour faire excuser cette partie douteuse de sa vie, M. de Toreno se jeta dans les exagérations du principe révolutionnaire, moyen souvent habile de faire excuser par les partis les petits péchés administratifs : faites des concessions de principes, les partis vous en feront d'une autre nature ; qu'on soit un homme sans scrupules, qu'importe! les opinions passionnées vous le pardonneront bien, pourvu que vous soyez pour elles ardent, dévoué. Il fut donc à peine question des tendances du comte de Toreno dans ses opérations financières, et il fut porté à la présidence du conseil, parce que la révolution en avait besoin dans ses desseins politiques.

Triste époque alors pour l'Espagne! La dispersion des ordres monastiques, la confiscation des biens du clergé; on dépouillait les églises des vases sacrés. On fit de la monnaie de toutes choses; les biens des couvents furent vendus au profit de l'État; l'Espagne en fut-elle plus riche? Aucunement; les tableaux de ses grands maîtres furent partout dispersés; les mécréants et les juifs se disputèrent les dépouilles des églises. Et quant à la présidence du conseil du comte de Toreno, voici ce qui se passait : c'était l'époque des plus grands efforts et des succès incontestés de don Carlos ; si les affaires de ce prince avaient été bien conduites, s'il y avait eu de l'ordre dans ses finances, de l'unité dans ses conseils, de la modération dans la pensée, il aurait infailliblement vaincu. Heureusement pour la jeune reine Isabelle, il se révélait au moins autant d'intrigues dans le cabinet du prétendant que dans le ministère de la reine ; or la crainte du triomphe possible de don Carlos devait donner plus d'énergie, plus d'audace au parti des *liberales;* on accusait la reine régente d'être d'accord avec les carlistes, de ne point donner assez de vie et de mouvement au principe révolutionnaire, la force active contre don Carlos. De là cette guerre sourde qui était faite aux prérogatives de la couronne par un parti puissant.

On était donc partout dépassé; le règne de M. de Zea n'avait été que d'une courte durée. Ces tempérances de caractère ne convenaient plus à la situation des esprits ; après lui, était venu le mou, le timide Martinez de la Rosa, révolutionnaire en théorie, conservateur de fait. Le comte de Toreno, qui lui avait succédé, ne pouvait donner ni plus de force ni plus de tenue au gouvernement de la régente ; tôt ou tard, celle-ci devait être dominée par les deux forces qui triomphent et s'élèvent nécessairement dans les révolutions : la parole et l'épée, les assemblées et un soldat. Ainsi, le système des cortès et la dictature d'Espartero devaient apparaître comme les conséquences de la situation au milieu de l'Espagne agitée. Le comte de Toreno se serait parfaitement accommodé des cortès de 1812, dont il avait fait partie, et, en général, nous appartenons toujours un peu aux premières impressions de notre vie. Mais cette anarchie des cortès (qui n'était pas un gouvernement) devait bientôt faire place à la dictature d'Espartero, parce que, dans le fait, celui-ci allait rendre un service incontesté à la révolution espagnole, en la délivrant de son puissant et véritable danger : l'armée de don Carlos. La dictature d'Espartero venait de cette origine, rien ne devait lui faire obstacle d'une manière sérieuse : aussi, le régne constitutionnel de M. de Toreno, de très-courte durée, fit bientôt place à ce singulier M. Mendizabal qui promettait, en charlatan, la guérison prochaine des plaies de l'Espagne ; il travailla en juif, en banquier, et Toreno céda la place à un exploiteur plus hardi et plus habile, qui accomplit le pillage des églises et suspendit le payement des impôts en Espagne, pour se mettre plus complétement sans doute à la discrétion des Anglais.

A cette époque, le comte de Toreno commence à prendre une certaine expérience des hommes, éprouve un véritable dégoût pour les idées et les formes révolutionnaires qui débordent. Comme tous les esprits éclairés, impartiaux, il est profondément affecté des scènes de la Granja ; cette révolte de soldats, cette scène du Bas-Empire, n'allait point à son caractère tout rationnel et plein

d'études; esprit métaphysique, comme un grand nombre de députés sûrs et fermes de l'Espagne, il aperçut la nécessité de mettre une digue à ces sauvages insurrections, et, membre des cortès, il vota dès lors avec les modérés. Puis, quand il vit ces jeunes princesses captives, cette reine régente expulsée par le pouvoir des soldats, il offrit ses services avec loyauté à Marie-Christine, et il partit avec un congé de santé pour Londres et Paris, sans doute afin de juger par lui-même les intentions de ces deux cabinets, les éclairer sur la véritable situation des Espagnes, et demander appui pour le pouvoir légitime. A Londres, le comte de Toreno avait laissé d'anciennes affections, vieilles comme l'époque de la guerre de l'indépendance; la manière dont il avait parlé de la puissante adhésion de l'Angleterre, dans son livre sur la guerre de 1808, avait été applaudie par le duc de Wellington et les principaux chefs de l'armée auxiliaire. Il vit bien que l'Angleterre, surtout, désirait garder une certaine influence sur les affaires de la Péninsule. Comme toujours, le comte de Toreno ne s'y opposait pas; puis il vint à Paris étudier les véritables intentions du cabinet, en même temps que ses goûts littéraires et son aptitude d'histoire le portèrent vers les recherches sur un point qui avait bien sa portée politique alors, j'entends parler de l'*Histoire de la domination de la maison d'Autriche en Espagne*. Cette étude, le comte de Toreno la suivait avec prédilection; je crois qu'il y apportait une intention secrète.

Pour expliquer le but et la pensée de ce livre que se proposait d'écrire le comte de Toreno, il faut d'abord poser en fait qu'à ses yeux la cause du prétendant était perdue, et que, selon lui, il ne pouvait plus être question de son droit à la couronne d'Espagne. Dès lors, ce droit reposait sur la tête des deux jeunes infantes, la reine Isabelle et sa sœur; et puisque tôt ou tard il fallait songer à un mari de la reine, la question était de savoir dans quelle lignée, dans quelle maison on choisirait ce mari. Les uns penchaient justement vers la maison de Bourbon, comme une continuation traditionnelle du passé; les autres désiraient un prince d'Allemagne, peut-être même un Autrichien; et dès lors on voit toute l'importance politique qu'allait prendre le livre du comte de Toreno, puisqu'il allait rappeler l'époque qui avait vu régner la maison d'Autriche en Espagne. Cette époque était brillante, splendide, et je crois que le comte de Toreno, un peu dans les opinions anglaises, voulait broder son œuvre pour constater que la décadence de l'Espagne datait du jour où la maison de Bourbon l'avait gouvernée. Mensonge de parti : cette ruine venait de la révolution française; l'historien aurait élevé si haut la race flamande de Charles-Quint, aux dépens de la race française de Louis XIV, qu'on aurait pu comparer les deux époques; point de vue faux, sans doute, mais qui aurait singulièrement aidé les idées de mariage telles que l'Angleterre pouvait les entendre après la ruine des espérances de don Carlos.

Quoi qu'il en soit, à son passage à Paris, le comte de Toreno se livra à des recherches considérables dans les précieuses archives, et la France lui ouvrit libéralement ses trésors de pièces diplomatiques. La révolution d'Espagne avait pris alors une tendance si désordonnée, que les esprits de tempérance s'en étaient séparés avec effroi : l'insurrection de la Granja marque le commencement véritable de la dictature militaire; en vain la reine Christine veut lutter contre le général victorieux qu'entourent les passions populaires et qu'elles exaltent comme un héros. Espartero, par le fait maître des destinées de l'Espagne, y règne par les juntes et l'armée; la reine Christine cède et résiste tour à tour, ne songeant plus qu'à une abdication politique pour laisser passer l'orage. Ce fut durant cette époque si agitée que le comte de Toreno resta à Paris, tout entier livré aux études sérieuses, et y cherchant une distraction qui ne manque jamais aux esprits d'élite fatigués de la politique. Nul ne connaissait mieux l'état des partis, la situation des opinions ardentes ou découragées dans la Péninsule; il devint souvent l'intermédiaire de la reine Christine, qui l'éleva à la grandesse en 1839. L'Espagne commençait alors une ère toute nouvelle sous l'empire de la constitution si imparfaite de 1837; tous les fermes esprits sentaient la nécessité de réprimer les juntes provinciales : don Carlos venait de trouver un refuge en France. La dictature d'Espartero devait cesser à son tour, parce que toute violence amène avec elle-même une réaction, et qu'il n'y a pas de despotisme militaire, quelque tendu qu'il puisse être, qui n'ait son terme. On songeait donc sérieusement à une solution quelconque des affaires d'Espagne; les esprits sérieux s'y préparaient. Cette solution se rattachait à la situation des affaires intérieures et des relations à l'extérieur, c'est-à-dire à la forme, à la garantie des constitutions et à l'action régulière des pouvoirs les uns envers les autres, puis à l'influence que l'Europe pouvait exercer sur le mariage de la jeune Isabelle. L'exil de la reine Christine, son séjour à l'étranger, ne pouvait être qu'une situation passagère comme le pouvoir absolu d'Espartero; la reine douairière devait être rappelée en Espagne, soit par un mouvement de peuple, soit par un mécontentement d'armée. Dès que la cause de don

Carlos était finie, il n'y avait plus à examiner que cette seule question : fallait-il préférer un régime militaire invoquant partout l'appui de la violence, à la tempérance du système de la reine Christine, plus habile, plus réfléchie qu'on ne le croyait généralement? Restait encore un seul obstacle à cette autorité de la régente, c'était sa position non avouée avec celui qui depuis a pris le titre de duc de Rianzarès. Cet embarras, on ne se le dissimulait pas, même aux Tuileries, était sérieux, parce qu'il autorisait les invectives, les accusations, les injures du parti de la révolution, trop heureux de flétrir une tête couronnée et d'appeler la reine-mère madame Muñoz. A la cour de France, où l'on aimait véritablement la reine Christine, on lui conseillait la consécration d'un mariage qui seul pouvait légitimer une position équivoque; et pour cela on offrait l'influence des relations avec Rome, de nature à faciliter les dispenses pour un mariage secret.

Ce n'était là qu'un premier aspect de la question auquel le comte de Toreno s'était parfaitement associé; l'autre, plus considérable, était le mariage de la jeune reine Isabelle, et divers systèmes se trouvaient en présence. La France, sortie du chaos, commençait alors à comprendre toute la grandeur de la maison de Bourbon, et les études historiques de M. Guizot favorisaient la puissance des idées traditionnelles. Le système français par rapport au mariage était celui-ci : « Nous ne voulons qu'une seule chose, que la jeune reine choisisse pour époux un Bourbon. » Ici la difficulté se subdivisait encore : ceux qui voulaient une fin à tout principe de guerre civile en Espagne, soutenaient que le meilleur parti à prendre était d'unir le fils aîné de don Carlos à la reine Isabelle; mariage qui, favorisé par l'Europe, trouvait un double obstacle : d'une part, le parti de don Carlos se montrait difficile sur les conditions d'une abdication royale, tandis que les révolutionnaires modérés, tels que Martinez de la Rosa, Toreno, ne voyaient pas assez de garanties dans une transaction qui, en définitive, mettrait le pouvoir aux mains des carlistes. La combinaison Bourbon (rien que Bourbon) n'en demeura pas moins celle de la cour de France; et ici point de limites; que ce fut un prince de la maison de Naples, de Lucques, d'Espagne ou d'Orléans, peu importait encore pourvu que le principe établi fût sauvé. Telle était l'opinion personnelle aussi de la reine Christine, et elle y rattacha facilement Martinez de la Rosa et Isturitz; le comte de Toreno demeura neutre, parce qu'il avait un irrésistible penchant pour les idées anglaises.

Ces idées anglaises qui ont de la tenue, de la persévérance, voulaient arracher l'Espagne au pacte de famille, et l'on doit se rappeler qu'en 1814 la cour de Londres en fit une condition du traité de paix qui rendait la couronne à Ferdinand VII. L'Angleterre, placée sur le même terrain que dans la guerre de la Succession au dix-huitième siècle, désirait un prince allemand sur le trône d'Espagne; elle espérait éteindre de cette façon les derniers germes du pacte de famille, et ce principe elle le popularisait à l'aide de la plus ardente faction révolutionnaire sous Espartero. L'Angleterre insinuait aux patriotes progressifs que renouer avec la maison de Bourbon, c'était placer l'Espagne dans un état de sujétion constante à l'égard de la France; qu'elle ne devait pas être une auxiliaire, mais une nation complétement indépendante; avec un roi étranger d'origine on serait toujours maître de la politique du pays, tandis qu'avec un prince de la maison de Bourbon on devrait attendre les ordres et les instructions de Paris. L'Angleterre offrait toutes les garanties au parti des cortès s'il acceptait le prince de son choix; la succession d'Isabelle étant fondée sur les coutumes antérieures aux lois héréditaires de la famille des Bourbons, pourquoi n'irait-on pas jusqu'au bout dans cette voie ouverte en 1833, et ne continuerait-on pas ce principe par un mariage en dehors de leur ligne? Ces idées, je le répète, avaient séduit le comte de Toreno, et dans ce but on le voit travailler avec ardeur à son *Histoire de la domination de la maison d'Autriche en Espagne*, pour en relever l'éclat et la splendeur. Il ne faut pas non plus oublier que les premiers rapports du comte de Toreno avaient commencé avec l'Angleterre, et ces impressions ne s'oublient jamais, lorsque surtout elles se mêlent aux héroïques efforts de la patrie.

Le comte de Toreno vint siéger aux cortès de 1840, fort considéré par la reine, et conservant ses alliances, ses principes, ses opinions d'un libéralisme tempéré. Une certaine inquiétude d'esprit lui faisait incessamment quitter l'Espagne pour visiter tour à tour la France, l'Angleterre, l'Italie, où il allait autant pour les besoins de sa santé que pour recueillir les matériaux indispensables à son vaste travail. Dans ces années de voyage, il avait assisté, lointain spectateur, aux tristes et étranges événements de la patrie; il avait vu la régente d'Espagne exilée à Paris, toujours active et pleine d'espérance, Espartero dictateur, Arguelles petit tyran, alguazil de tutelle, les cortès et les juntes, la fusion momentanée du parti carliste et du parti de Christine, princesse faible dans son intérieur, mais hardie et entreprenante dans les questions d'État. Le comte de

Toreno salua donc le retour de la reine-mère à Madrid.

Ce rétablissement de l'autorité de Christine faisait naître plusieurs questions qui se liaient aux coutumes, aux lois traditionnelles de la monarchie espagnole, et la première était la forme de constitution qui serait préférée. Au milieu de toutes les mauvaises idées de gouvernement, l'Espagne, qui par ses mœurs ne ressemble à aucun autre pays, subissait ce *criterium* universel, la constitution anglaise, que l'engouement du dix-huitième siècle a jetée sur tant de nations; et ce balancement des pouvoirs n'allait à aucune des coutumes castillanes. Les mœurs de l'Espagne ne se prêtaient qu'à une double combinaison politique, le roi uet, les priviléges provinciaux, priviléges que contenait l'action religieuse. Il n'y avait pas en Espagne les premiers éléments d'une chambre des pairs considérable, car la vieille grandesse était affaiblie ou éteinte. Quant à la chambre des *procuradores*, elle ne serait qu'une représentation ardente et factieuse, ou bien une chambre complétement annulée. La reine, appuyée sur l'école de MM. de Toreno et Martinez de la Rosa, ne pouvait pas abdiquer cette forme représentative d'une manière absolue, car elle était l'œuvre et l'idée prédominante de ses amis. Sa politique dès lors fut d'affaiblir, d'atténuer autant qu'elle le pouvait le mauvais esprit des deux chambres. Quand on ne peut détruire les institutions fautives, le meilleur parti à prendre c'est de leur enlever leur côté âpre, actif, influent, de les empêcher enfin de produire le mal.

La seconde question, celle du mariage de la jeune Isabelle, se présentait non moins sérieuse, et il faut dire par quelle phase elle avait passé. En 1841, lors de l'exil de la reine Christine, on était revenu au mariage avec l'infant Carlos, fils du prétendant, et le motif de ce rapprochement se trouvait dans l'impérative nécessité de s'appuyer sur une opinion influente. En Espagne surtout, deux grands partis étaient en lutte; le milieu était encore faible, indécis; on devait donc opter entre le mouvement Arguelles-Espartero et les carlistes, avec lesquels la reine Christine s'était déjà mise en rapport à Paris. La base d'un arrangement devait toujours être le mariage du fils de don Carlos avec la jeune reine Isabelle. Marie-Christine y était complétement décidée. L'école du comte de Toreno et de Martinez de la Rosa se dessina naturellement comme un obstacle, non point au mariage en lui-même, mais aux conditions d'après lesquelles il serait conclu. On reprit l'éternelle question de savoir si le prince Carlos-Luis serait roi d'Espagne ou seulement mari de la reine. Le prince, je le crois, passait condamnation sur le simple mot; mais ce qui lui importait surtout, c'était de savoir la position qu'on ferait en Espagne au parti qui avait servi ses intérêts. Quelle forme de gouvernement serait adoptée à Madrid? N'y aurait-il aucune modification à ce système constitutionnel d'assemblées et de chambres, en si complète opposition avec les mœurs de l'Espagne? Ne vaudrait-il pas mieux revenir aux priviléges des provinces, aux institutions religieuses, aux formes antérieures de la monarchie? Autour de lui, don Carlos avait des amis, des serviteurs fidèles : qu'en ferait-on? « Il ne doit y avoir ni réaction, ni même de restauration. » Sur ce point insistaient spécialement MM. de Toreno et Martinez de la Rosa, représentant les intérêts modérés des cortès. Toute négociation fut donc brisée, quoique le gouvernement français s'intéressât vivement à une solution si particulièrement satisfaisante, pourvu qu'elle admît un second mariage avec un prince de la maison de Bourbon pour l'infante sœur de la reine. Il fallut recourir à des combinaisons nouvelles; et ici encore deux systèmes se trouvaient en présence, toujours dans les mêmes tendances que lors de la guerre de Succession; les choses ne changent pas ainsi en diplomatie. L'intérêt français se résuma dans un double mariage tout favorable à la maison de Bourbon; l'intérêt anglais dut, au contraire, se résumer dans un mariage germanique.

Ce fut dans le but de ces négociations que le comte de Toreno visita plusieurs fois encore l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie. Quoique, par ses principes et ses antécédents, il appartînt au parti philosophique, il avait essayé également, à Rome, une négociation que la reine Christine avait tout à fait à cœur : c'était la reconnaissance et la bénédiction de son mariage secret avec le duc de Rianzarès. Il se passait un fait fort triste dans l'Espagne catholique; ce pays, où les émotions religieuses sont si puissantes, avait été mis, par la faute de son gouvernement, dans une sorte d'interdit avec Rome. Le Portugal avait obtenu son concordat, quoique sous l'influence de la domination anglaise, et l'Espagne vivait comme en dehors de l'Église. La reine Christine mettait donc un haut prix à obtenir à la fois la bénédiction de son mariage et la réconciliation de l'Église espagnole avec le saint-siége. En vain la négociation fut ébauchée par le comte de Toreno : sa solution était réservée à un négociateur plus catholique, qui visita l'Italie deux ans plus tard (1). A

(1) Le duc de Gor, je crois, qui a présidé la chambre des pairs, et que je rencontrai en Italie en 1845

son retour de Rome, le comte de Toreno séjourna quelque temps à Paris. La maladie dont il était atteint fit de visibles progrès, et il y mourut dans l'hiver de 1843, avec la réputation d'un homme d'érudition et d'esprit, gâté par deux idées, la philosophie du dix-huitième siècle et la manie du système représentatif appliqué partout et à tout. L'école de M. de Toreno était une nuance de celle de M. Martinez de la Rosa, plus prononcée dans le sens du libéralisme. En vieillissant, M. Martinez de la Rosa était devenu plus monarchique; le comte de Toreno gardait ses souvenirs des cortès de 1812 avec un caractère plus courageux, plus imprudent, en mémoire de sa première éducation militaire. M. Martinez de la Rosa, comme M. Isturitz, sut parfaitement s'accommoder des formes monarchiques, tandis que le comte de Toreno croyait possibles les idées des cortès de 1812.

Au reste, ce qui se passe en Espagne constate que les mœurs des peuples, quelque violence qu'on puisse leur faire, restent toujours les mêmes; elles éclatent et triomphent tôt ou tard. Est-ce que, de bonne foi, l'Espagne possède le système représentatif, avec ses libertés nécessaires? Nullement. Aujourd'hui c'est un dictateur qui prend le pouvoir, arrête et fait fusiller les journalistes; le lendemain, on perçoit l'impôt sans le vote des chambres; un général établit la censure de sa propre autorité; une feuille déplaît, on la supprime; un homme est-il suspect, on l'arrête sans ménagement. C'est donc absolument ce qui se passait sous le roi absolu, avec cette seule différence qu'il y a d'autres noms, des semblants de liberté, et, comme couronnement, un peu de guerre civile, une dette accablante, des impôts difficiles et la misère du peuple. Il faut espérer que cet état de choses aboutira enfin à la véritable théorie monarchique. Déjà l'idée de Louis XIV se réalise : la maison de Bourbon en Espagne triomphe par un double mariage. Les factions germanique et anglaise viennent d'être vaincues sur le champ de bataille des négociations diplomatiques. Reste maintenant à dompter la force et la pensée révolutionnaire, qui se mettrait fort volontiers au service de l'étranger. On l'a vu au temps d'Espartero. Il se manifestait alors la plus touchante harmonie entre les hommes qui fusillaient à Madrid, mitraillaient à Barcelone, et les républicains à Paris. Espartero était le héros de l'Espagne. Aujourd'hui, pour M. Thiers et ses amis, l'Angleterre seule a eu raison dans l'affaire des mariages, et lord Palmerston a été le seul ministre habile. Ce parti s'appelle pourtant national !

X

LES COMTES CZERNITSCHEFF, BENCKENDORFF ET ORLOFF,

AIDES DE CAMP GÉNÉRAUX DE L'EMPEREUR NICOLAS.

Il peut paraître étrange que dans un livre destiné à retracer la biographie des diplomates européens, je m'occupe des aides de camp généraux de l'empereur Nicolas. Toutes choses tiennent aux habitudes d'un gouvernement et d'une nation. Lorsqu'on veut se faire une idée exacte de l'organisation diplomatique de la Russie, il faut un peu se reporter aux temps et aux idées de l'empire sous Napoléon : serait-il dans l'essence des gouvernements militaires de se ressembler tous? Quand M. de Talleyrand se fut retiré de la grande scène du monde politique, quels organes portaient le dernier mot de l'empereur des Français? Les aides de camp Lauriston, Caulaincourt, et même Savary !

Cette coutume est celle de la Russie. Certes le cabinet de Pétersbourg a eu et possède encore d'habiles diplomates. Pozzo di Borgo était une tête de grande tempérance; le prince de Liéven, un homme de sens et de droiture; le comte de Ribeaupière offre une des longues expériences de diplomatie; le comte de Boutenieff est aujourd'hui en première ligne; le baron de Brunow est actif, ardent pour le service de son cabinet; le comte de Meden a beaucoup grandi à Vienne. Si le comte de Nesselrode pouvait joindre un peu plus de fermeté de langage à cette vaste science du passé de l'Europe, qui en fait une archive vivante depuis 1809, ce serait un esprit parfait de tenue. Je crois donc que l'influence des aides de camp généraux de l'empereur tient à l'organisation même de la Russie, à ce système militaire qui ne reconnaît dans la hiérarchie que l'armée, et une seule volonté, le commandement de l'empereur. La diplomatie des aides de camp généraux est donc la plus souvent employée dans les affaires de cabinet; comme elle est l'expression de la pensée personnelle de l'empereur, et que cette pensée est absolue, prépondérante, quoique tempérée par les usages, je crois d'une grande utilité d'étudier la vie et de faire connaître la carrière des trois hommes qui se sont le plus rapprochés de la personne des empereurs Alexandre et Nicolas : je veux parler des comtes Czernitscheff, Benckendorff et Orloff, dont les noms ont si souvent retenti, mêlés aux affaires européennes.

Dans les grandes parades, à Pétersbourg, on

peut voir et suivre encore un officier général parfaitement conservé, d'une taille si svelte, qu'on jurerait presque celle d'un jeune homme; un soin excessif de toilette lui en donne toutes les façons; on dirait son front orné encore d'une belle chevelure; ses allures sont vives, saccadées; sa marche droite, son cou parfaitement tendu. Cet officier général, c'est le comte de Czernitscheff, ministre de la guerre, aide de camp général de l'empereur Nicolas. Son nom est vieux dans les annales même de notre histoire : il n'est pas une des coquettes de l'empire de Bonaparte qui ne se souvienne du bel aide de camp que l'empereur Alexandre envoya deux ou trois fois à Paris, comme un nouveau Potemkin, de 1810 à 1811. Le comte de Czernitscheff, célèbre alors dans les salons, est né en 1782; déjà colonel-propriétaire d'un régiment de cosaques de la garde impériale, il fut chargé d'une double mission en France, presque comme tous les officiers russes, l'une publique, l'autre secrète. La mission publique consistait à porter une lettre de son souverain à Napoléon; l'empereur des Français aimait ces ambassades familières qui venaient saluer son pouvoir, alors qu'il se disait le neveu de Louis XVI et le successeur de Louis XIV. Ces sortes d'hommages donnaient un nouvel éclat à sa couronne; il la portait d'or, de fer, sous son aigle impériale. Napoléon, qu'on a voulu faire l'homme du peuple, l'expression de la démocratie couronnée, était un suzerain tout bronzé d'orgueil féodal, qui aurait fait revivre les fiefs, les titres, le droit d'aînesse. C'est le véritable et grand côté de ses œuvres, que la reconstitution de la société au point de vue aristocratique et religieux. Otez-lui cette grandeur, ce n'est plus que l'Attila tel que l'histoire nous le décrit. La mission secrète du comte de Czernitscheff était de s'enquérir réellement des forces que le vaste empire français pouvait mettre en mouvement dans une guerre qu'on disait imminente depuis l'application du tarif russe et l'occupation du duché d'Oldenbourg. Alexandre, à la veille de grandes hostilités, désirait obtenir tous les renseignements indispensables pour éclairer une campagne. Il n'y avait là nul abus du caractère d'envoyé. La diplomatie se permet ces sortes d'enquête; elle ne serait rien sans cela, et Napoléon ne s'en privait pas à Vienne, à Berlin, à Pétersbourg même, cités remplies de ses agents. Le colonel Czernitscheff, comme le prince de Metternich, fit de la diplomatie avec les grâces de sa personne, et, dans cette société guindée et de fort mauvaise compagnie qui formait la cour des Tuileries, les bonnes fortunes n'étaient pas difficiles, même tout à côté de l'empereur.

Jusque-là tout était bien, si le comte Czernitscheff n'avait entraîné un malheureux employé de la guerre, nommé Michel, à lui livrer les états de la grande armée destinée pour la campagne de Russie. Ce fut par une singulière légèreté du comte que les traces en furent laissées lors de son départ. La police, qui avait quelques soupçons sur les rapports du comte Czernitscheff, fit visiter son appartement. On y trouva les fragments d'une lettre, et l'on fut bientôt sur la trace des coupables. Le malheureux Michel expia son crime sur l'échafaud, et ce sang dut être un long remords pour le comte Czernitscheff. En vain le télégraphe joua pour se saisir du jeune colonel : il avait déjà passé le Rhin, courant à franc étrier à travers l'Allemagne, avec les états de l'armée française.

On a dit que cette circonstance du grand larcin aux bureaux de la guerre avait fait modifier les plans de Napoléon, et contribué au mauvais succès de l'expédition de Russie. Je n'attribue pas tant d'importance à ce fait : n'a-t-on pas écrit la même chose sur le plan de la campagne de 1815, livré avant la bataille de Waterloo? On le dira toujours après une expédition manquée. Les renseignements qu'Alexandre put se procurer ne changèrent rien aux grandes vues stratégiques que Napoléon avait seul dans sa tête, et qu'il n'écrivait pas à ses bureaux. Tout cabinet intelligent sait d'ailleurs, à quelques hommes près, les forces de chaque État; si l'on peut obtenir plus de détails par la trahison, quant aux faits généraux, ils sont facilement pénétrés par chacun des intéressés. Ainsi, dès l'origine de sa vie militaire, le comte Czernitscheff se mêle à des missions diplomatiques. Il est preste, hardi, aimé des femmes, insinuant et poli. Puis, reprenant son rôle d'état-major et d'officier d'avant-garde, il fit avec distinction la campagne de 1812. Il y commandait un de ces grands *pulks* des cosaques de la garde qui firent tant éprouver de désastres à nos armées. Son caractère allait parfaitement à cette activité bouillante de la cavalerie légère. Quand les Russes débordèrent sur l'Allemagne pour se joindre au grand mouvement de la délivrance, le général Czernitscheff vint passer l'Elbe au-dessous de Magdebourg, et, avec sa division de cosaques, il prit part aux batailles de Lutzen et de Bautzen. Sa mission était de harceler, de pousser, d'enlever les convois : les bulletins de Napoléon le désignent toujours comme chef de partisans, avec toutes les épithètes de colère que l'empereur prodiguait aux ennemis redoutables. En 1813, quand nous manquions de cavalerie, les cosaques étaient d'infatigables et terribles visiteurs sous

nos tentes; le courage de notre belle et grande infanterie ne suffisait plus.

Tandis que le comte Czernitscheff faisait ainsi campagne dans la partie active et d'avant-garde, le comte Alexandre de Benckendorff servait dans le centre même de l'armée russe. Les Benckendorff, comme les Liéven, appartiennent à la Livonie, province moitié allemande, moitié russe, qui garde ainsi une physionomie mélangée des deux nationalités slave et germanique. Son père, Christophe de Benckendorff, était déjà attaché au service de Russie sous l'empereur Paul. Les Benckendorff et les Liéven étaient surtout aimés de l'impératrice Marie Federowna, la mère d'Alexandre, et que le czar chérissait d'une tendresse si filiale. L'aîné des Benckendorff portait lui-même le nom d'Alexandre.

La révolution française avait jeté en Russie beaucoup de gentilshommes et de prêtres, qui s'étaient voués au service du souverain, les uns en offrant leur épée, les autres leurs études, leur science; l'abbé Nicole, que nous avons tous vu si aimé du duc de Richelieu, avait fondé un institut français pour la noblesse russe. Ce fut dans cet institut que le jeune comte Alexandre entra à l'âge de treize ans, pour en sortir à quinze, comme cadet dans le régiment Séménowsky (garde impériale). Sa fortune y fut si rapide qu'à vingt-six ans déjà il était aide de camp de l'empereur Paul, qui, reconnaissant en lui du courage uni à la capacité, lui donna une mission en Allemagne, le grand pays intermédiaire que la Russie ménage avec tant de sollicitude dans ses rapports de diplomatie. La Russie, en effet, a une double destinée : l'Orient, puis le centre de l'Europe; pour une guerre d'Orient elle peut déployer ses immenses ressources, jeter des masses d'hommes sur le Pruth et même dans l'Asie Mineure; nulle puissance ne peut sérieusement lui résister, la modération est la seule limite qu'elle doit s'imposer. Mais dans une guerre au centre de l'Europe, sa force n'est pas la même, car elle ne peut agir et se mouvoir qu'avec l'Allemagne; jamais elle ne pourrait entrer dans une guerre sérieuse sans le concours de la Prusse ou de l'Autriche; admirable auxiliaire, elle ne saurait jamais être la tête d'une coalition. A ce point de vue, elle caresse, elle ménage l'Allemagne, qui pourtant ne l'aime pas, et dont elle ne pourrait être que l'arrière-garde.

La mission du jeune comte de Benckendorff, fort importante, se liait à la campagne de Souwarow : « Il fallait pénétrer l'esprit et la direction des cours germaniques dans une prise d'armes si capitale. » Encore à Vienne, il reçut l'ordre de se rendre en Grèce pour essayer une alliance avec les populations chrétiennes, et préparer le soulèvement des Souliotes. Enfin Benckendorff vint commander un régiment dans la guerre de Géorgie, ce théâtre où s'essayent presque tous les officiers russes. Chaque nation choisit ainsi une école de batailles, véritable camp d'exercices où les armées apprennent les grands combats. Tel est Alger pour la France et la Géorgie pour la Russie.

Dans ces missions de confiance, le général Benckendorff fut chargé d'organiser à Corfou les Souliotes et les Albanais réunis sous la bannière russe. A ce moment l'Europe voulait sérieusement lutter contre Napoléon, et pour cela elle s'adressait à toutes les forces, à tous les auxiliaires; les Souliotes et les Albanais étaient de braves soldats; les Russes les armaient pour la cause commune dans le mouvement de délivrance. Le comte de Benckendorff resta dans le midi de la Russie durant toute la campagne si glorieusement couronnée par Austerlitz. Il ne parut en ligne dans l'armée russe que lorsque la Prusse, secouant enfin les liens impitoyables que l'empereur Napoléon lui avait imposés, se mesura si malheureusement à Iéna. Alors le comte Benckendorff fut envoyé à Berlin avec une mission secrète de l'empereur, afin de promettre des secours actifs d'hommes et d'argent. Cette mission eut un plein succès, et dans la campagne de 1807 on trouve le général de Benckendorff comme chef d'état-major de l'armée de Tolstoy. Terrible choc que ce champ de bataille d'Eylau; ce fond de neige couvert de quarante mille cadavres, que Napoléon décrivait en artiste dans son bulletin; Friedland fit passer la victoire sous la tente de France, et Tilsitt vit deux empereurs qui se pressaient la main en se livrant les destinées du monde.

On entrait ainsi dans un état de paix et d'apaisement des âmes, après les excitations de la victoire. Le général Benckendorff, déjà fort avant dans les secrets de son souverain, fut adjoint au comte de Tolstoy, qui recevait la première ambassade de Paris. C'était un temps de jeunesse et de joie pour tous. L'empereur Napoléon, au faîte de la victoire, caressait tous les grands noms de l'aristocratie, les traitant avec les façons de Louis XIV; il fut poli, convenable avec les envoyés russes qu'il voulait attirer à son système. M. de Tolstoy précéda l'ambassade du prince Kourakin, et la mission de M. de Benckendorff finit avec celle de l'ambassadeur; alors il quitta Paris pour une campagne de Turquie, car telle est la destinée des officiers généraux russes : des batailles ils passent inopinément aux négociations. Ils sont envoyés pour prendre une batterie ou ob-

tenir un traité, et le caractère russe est si habile, si multiplié, qu'il réussit à tout cela.

C'est à ce moment que commence à paraître le comte Orloff, aujourd'hui l'aide de camp favori de l'empereur Nicolas, et qui le mérite à juste titre par un dévouement à toute épreuve et une fidélité hors ligne. Le comte Orloff porte le sentiment d'obéissance à ses plus extrêmes limites. Le service de l'empereur pour lui est un culte; il exécute comme la pensée se révèle, vite et bien. Si le comte Benckendorff gardait une sorte de liberté dans les conseils, le comte Orloff met son honneur à comprendre, à deviner son souverain, et à lui obéir : cela tient peut-être à son origine, je dirai presque au nom traditionnel qu'il porte.

Le dix-huitième siècle, et Voltaire spécialement, se sont beaucoup occupés des Orloff. Le philosophe de Ferney, spirituel et plat courtisan, comme d'Alembert et Diderot, vendait la vérité historique pour les médailles d'or de Catherine. Orloff était le favori de la czarine; pour Voltaire c'était un dieu. Les maîtresses de roi, les favoris des impératrices, quoi de plus grand, de plus haut pour les encyclopédistes? On doit chercher l'origine des Orloff parmi les strélitz que la politique de Pierre Ier sacrifia aux besoins de son gouvernement et de la discipline militaire. Parmi ces soldats magnifiques que le czar se plaisait à exécuter de sa main, il en vit un d'un sang-froid si stoïque, d'un courage si beau, qu'il l'appela auprès de lui, l'interrogea; et comme il fut frappé de plus en plus de ses réponses, fières et simples, Pierre le fit entrer dans ses gardes. A la troisième génération, nous trouvons un Grégoire Orloff, alors officier dans l'artillerie russe; ses autres frères servaient dans les grenadiers; Grégoire fut choisi comme aide de camp du général Schouwaloff, grand maître de l'artillerie; fortune rapide, et moins rare en Russie qu'on ne le croit : un soldat peut s'y élever haut par les services, par la fantaisie, par la fortune, plus capricieuse que toute chose. Sur ce point, le plus vaporeux, le plus fantastique des despotes, ce fut le comité de salut public, qui fit des généraux avec des sergents aux gardes françaises; tant il est vrai que tous les pouvoirs absolus se ressemblent; il n'y a pas loin entre madame Dubarry et Saint-Just; ils ne différaient que par les façons, et à tout prendre, je préfère celles de la favorite.

En Russie la force du corps, la finesse de l'esprit, les passions et les sens servent également la destinée d'un soldat. Grégoire Orloff devint le favori de la princesse Kourakin, aimée de Schouwaloff, qui déjà ordonnait l'exil de Grégoire Orloff en Sibérie, lorsque Catherine, vivement frappée de l'audace de son regard, le fit entrer dans la conspiration qui devait lui assurer le pouvoir. Orloff fut le chef de ce grand complot, et comme récompense il reçut le titre de grand maître de l'artillerie, au lieu et place de Schouwaloff, et de plus l'amour de la czarine. Aucune limite ne fut mise dès lors à l'ambition d'Orloff; le favori espéra tout, même la main de sa souveraine : il la méritait! Quel courage pour réprimer les séditions armées! Partout Orloff se présente et paye de son intrépidité personnelle; puis il est négociateur avec les Turcs, avec l'Autriche; il fait la guerre sur terre et sur mer; et à la fin, lorsque la faveur l'abandonne, il voyage partout, en Allemagne, en Italie, en France, avec les pompes d'un souverain. Ce n'était point là une organisation vulgaire.

Un autre Orloff, Alexis, d'une taille de colosse, balafré comme le duc de Guise, seconda son frère, et de ses mains, dit-on, étrangla le jeune empereur Alexis dans sa prison. Caractère primitif et sauvage, son domaine fut la mer; amiral, il conduisit la flotte russe avec courage. Son frère Ivan fut le littérateur, le philosophe, l'ami de Voltaire et de Rousseau, et Wladimir resta lieutenant-colonel des gardes. Parmi la descendance de ces Orloff, il en est un autre dont la vie est plus curieuse encore; il prit le rôle de littérateur libéral sous la restauration; c'était Grégoire Wladimir Orloff, qu'on rencontrait en France, en Italie; voyageant en grand seigneur artiste, et s'entourant de toutes les médiocrités littéraires des journaux du vieux libéralisme. Il écrivit sur la révolution de Naples en 1820, sur la peinture et la musique en Italie, avec des idées parfois justes, toujours empreintes de l'esprit du temps, si petit, si étroit. L'esprit libéral caressait Grégoire Orloff, qui finit sa vie fort obscurément dans la grande dignité sénatoriale à Pétersbourg. Tels avaient été tous les Orloff : nul d'entre eux n'était vulgaire; tous avec de l'énergie, de l'habileté, une finesse infinie, l'amour de l'État, le courage militaire; c'était la vieille peau russe.

L'aide de camp actuel de l'empereur Nicolas, comte Orloff, ne vient pas d'une branche légitime de cette famille; toutefois, il faut remarquer qu'en Russie la légitimité de naissance n'a pas les mêmes priviléges qu'en France, et l'adoption, approuvée par l'empereur, rectifie tout. Plus jeune que le comte Czernitscheff, le comte Orloff est né en 1787; comme lui, il se fit distinguer dans la cavalerie légère de Platow, lors de la campagne de 1812. Bientôt le nom qu'il portait, la valeur brillante déployée sous la tente, le firent attacher à la personne de l'empereur Alexandre, non point encore comme aide de camp, mais comme simple

officier d'état-major. Le comte Orloff est plus d'une fois cité dans les bulletins russes pour son coup d'œil et son intrépidité au champ de bataille. Les malheurs si déplorables pour nos armes dans la campagne d'Allemagne et de France amenèrent les alliés sous les murs de Paris : à cette époque de si lamentable souvenir, la Russie, entre toutes les puissances, s'était montrée la plus modérée, la plus exempte de projets ambitieux; elle avait besoin que la France fût forte dans la balance générale de l'Europe. Toutes les espérances du sénat et de la nation s'étaient groupées autour de l'empereur Alexandre, si populaire en 1814. Ce fut en son nom que le comte Orloff signa la capitulation de Paris, de concert avec le général Fabvier et le colonel Denys de Damrémont. On sait avec quel enthousiasme les Russes furent partout accueillis, et ils durent cette bonne réception à la modération de leur caractère, à leur modestie dans la victoire. Cette époque vit donc réunis à Paris les trois aides de camp dont j'écris la biographie : Czernitscheff, Benckendorff et Orloff.

Ce fut par la haute confiance qu'il inspirait à l'empereur Alexandre que le comte Orloff fut chargé d'une mission délicate, celle de présider, au nom de l'empereur, à l'entière exécution du traité de Kiel, c'est-à-dire à la réunion de la Norwége à la Suède. Voici quelle était l'importance de cette négociation. L'empereur Alexandre, dans l'entrevue d'Abo, concertée avec Bernadotte, y avait pris certains engagements pour entraîner le vieux camarade de Bonaparte dans la coalition et lui faire prendre parti contre lui. Il fut même question, un moment, sinon de placer sur sa tête la couronne de France, au moins de lui assurer une place dans le gouvernement qui pourrait surgir après la ruine de Napoléon; et, en supposant que Bernadotte restât prince royal de Suède, on s'obligeait à rattacher à la Scandinavie la terre antique de Norwége, le *vagina gentium* de Jornandès, en compensation des sacrifices de la Finlande et de la Poméranie, cédées à la Russie et à la Prusse. La restauration des Bourbons ayant rendu la première hypothèse tout à fait irréalisable, il fallait donc que la seconde fût pleinement exécutée, et l'empereur mettait un grand prix à ce que nulle résistance ne vînt du roi de Danemark. Tel fut donc le but de la mission du comte Orloff, et il la remplit selon les intentions d'Alexandre, avec discrétion et habileté : à son retour, il fut nommé son aide de camp. Dans la seconde campagne de 1815, le comte Orloff reçut le gouvernement de la ville de Nancy, qu'il garda pendant la fatale occupation de la France.

Dans la situation nouvelle que la paix de 1815 allait créer pour la Russie, voici quelle était l'influence des trois aides de camp : le comte Czernitscheff, hardi, chevaleresque, tout plein de lui-même, conservait les conditions, les défauts et les qualités de sa nature un peu vaniteuse; le comte de Benckendorff, plus sérieux, discutait quelquefois les mesures proposées par l'empereur et ne les exécutait que conditionnellement; quant au comte Orloff, esprit fin comme tous les Russes, il se contentait du rôle d'exécuteur passif des ordres de l'empereur, et sur ce point il maintenait le sang de ses ancêtres. Benckendorff, comme Czernitscheff et Orloff, avait fait les campagnes de 1814 et 1815, avec la division qui avait traversé la Hollande; il assistait à la bataille de Craonne. En 1815, il accompagna de nouveau l'empereur Alexandre, et, à son retour en Russie, il fut appelé au commandement de la deuxième division des dragons de la garde, puis chef d'état-major général. De sa nature, l'empereur Alexandre était timide, incertain; l'éducation libérale qu'il avait reçue du colonel suisse la Harpe autorisait une certaine liberté de parole autour de lui, et j'ajouterai que par cela même il avait moins besoin d'obéissance passive. Les aides de camp n'eurent pas la même importance diplomatique qu'ils ont obtenue depuis sous son successeur.

Quoiqu'il eût passé à travers de grandes crises, le système d'Alexandre était plutôt civil que militaire, et son esprit était moins fortement nuancé d'une tendance moscovite. C'est ce qui créait autour de lui le crédit du comte de Nesselrode et de M. Pozzo di Borgo, généralement peu agréables au vieil esprit russe. Aussi les missions spéciales qu'eurent à cette époque d'Alexandre les aides de camp généraux, furent presque toutes limitées à des formules de compliments; la diplomatie civile eut le dessus. Nous voyons le comte de Czernitscheff remplir successivement une foule de missions qui se bornent à des affaires de famille, à des félicitations pour la naissance d'un fils, ou un avénement à la couronne. En 1817, il vient à Bruxelles saluer la naissance d'un prince héréditaire d'Orange; en 1818, il est à Stockholm, auprès de Bernadotte, appelé au trône. Il ne quitte point l'empereur, ni aux eaux de Spa, ni au congrès d'Aix-la-Chapelle, à Paris et à la Haye. Il vient avec lui à Vérone, mais aucunement avec une charge diplomatique. Il est aide de camp attaché à la personne de l'empereur, il le suit, exécute ses ordres, mais les affaires de diplomatie sérieuse restent aux mains du cabinet et de M. de Nesselrode, qui en a la suprême direction. C'est encore l'école diplomatique des congrès de Vienne; les habitudes prises, on ne les quitte pas.

Le comte de Benckendorff, non moins attaché à la personne de l'empereur, réside plus spécialement à Pétersbourg; sa place est à la tête de la division des cuirassiers de la garde, qui tient garnison dans la capitale; déjà il rend des services par une attention scrupuleuse de discipline, d'ordre et d'organisation. Dans l'année 1824, par une nuit de tempêtes et d'orages (c'était le 7 novembre), la Néwa s'agite comme une grande mer, et en un moment elle inonde Saint-Pétersbourg. Ce fut un désordre, une confusion dont rien n'approche; des vents impétueux soulèvent l'eau partout; les cris affreux, le bruissement de la tempête jetaient une terreur indicible, et dans cette épreuve de Dieu, le comte de Benckendorff déploya un courage, une énergie au-dessus de tout éloge. L'empereur lui écrivit une lettre de félicitations, une des dernières peut-être qu'Alexandre ait tracées, car, à peine à quelques mois de là, il mourait à Tangarock. Czernitscheff, Benckendorff et Orloff étaient autour de lui quand l'ange de la Russie s'envola, pour me servir des expressions nationales. On retrouve encore l'énergie et le dévouement des aides de camp de l'empereur dans cette grande émeute qui salua d'une manière si sanglante l'avénement de l'empereur Nicolas au trône.

Nul, il faut le dire, ne déploya une plus puissante énergie de caractère mêlée à un plus profond respect du droit, que l'empereur Nicolas dans cette circonstance; à lui seul vraiment on dut la victoire sur les factieux. Montrant à la fois le courage personnel d'un soldat, la vigueur et l'intelligence d'un souverain, l'empereur paya partout de sa personne; le czar obtint le repos de son pouvoir par l'épée, et c'est immense. Dans cette circonstance, il fut parfaitement secondé, je le répète, par les comtes Benckendorff et Orloff. Ces dévouements-là dans les crises ne s'oublient point, et ici commence une nouvelle situation diplomatique qu'il faut faire comprendre, pour expliquer même la tendance actuelle des affaires en Russie. L'empereur Nicolas est dominé par deux sentiments : il porte un respect profond à la mémoire d'Alexandre, son frère; tout ce qui a tenu de près et de loin à sa personne lui est cher; il aime aussi à conserver les positions acquises, les droits anciens, et pourtant, je dois le dire, les hommes de l'époque alexandrienne ne sont pas les siens, il n'a pas envers eux une absolue confiance. J'en prends un exemple : tout en prodiguant les choses les plus aimables au comte Pozzo, en lui écrivant de sa main, l'empereur Nicolas ne pouvait pas le souffrir; et si le comte de Nesselrode descend un peu lui-même au fond de sa position, il verra que son crédit est plutôt le résultat d'une habitude que d'une de ces confiances spontanées qui viennent du cœur. De là son rôle purement passif, qui n'ose pas une observation. Ceci s'applique également au comte Czernitscheff; l'empereur le conserve parce qu'il sait merveilleusement le mécanisme de l'armée, comme M. de Nesselrode a les détails des affaires étrangères. Tous deux sont de simples archives vivantes d'un temps fini; ils ne sont que cela.

A l'avénement donc de l'empereur Nicolas, il se fit un changement dans le caractère de la diplomatie russe, désormais plus militaire que civile. Les comtes Orloff et Benckendorff devinrent les hommes puissants, quoique cependant avec les caractères divers que j'ai déjà indiqués; savoir : le comte Benckendorff, d'une nature moins passive, osant quelques observations; le comte Orloff, au contraire, mettant sa gloire et son honneur à l'obéissance la plus absolue. Le comte de Benckendorff fut nommé chef des gendarmes de la garde, ce qui revient à la direction de la police militaire en France, avec les mêmes fonctions et le même devoir que le général Savary auprès de l'empereur Napoléon. C'est en cette qualité qu'il suivit le czar dans la guerre de Turquie en 1828, veillant avec une attention scrupuleuse sur tout ce qui touchait à la personne de l'empereur; tandis que le comte Orloff déployait une vigueur peu commune dans la répression des troubles survenus aux colonies militaires. C'est en ces circonstances surtout que se révélait l'énergie originaire des Orloff; le vieux strélitz était là; la peau d'ours paraissait au moindre frottement sous les riches uniformes et les décorations de toute l'Europe : les hommes n'oublient jamais leur première origine. Dans les Orloff il y avait à la fois du Tartare et du favori; pour la répression c'était une main de fer, pour l'obéissance une main gantée; et dans les monarchies absolues, ces sortes de caractères doivent nécessairement tenir la première place.

Dès lors, toutes les missions d'une gravité confiante sont pour le comte Orloff; quand l'empereur veut donner une empreinte personnelle à une négociation, c'est le comte Orloff qu'il y destine, et incessamment le comte passe de la diplomatie à la guerre. Il a fait avec vigueur la campagne contre la Turquie; il fait avec non moins d'énergie la campagne contre les Polonais. Ici, son crédit s'augmente d'autant plus que cette campagne de Varsovie s'empreint d'un caractère purement russe. C'est une réaction qui vient de loin; l'empereur Alexandre a protégé les Polonais contre l'opinion de la vieille Moscovie; maintenant les antipathies peuvent éclater librement, et c'est avec joie : il y a trois siècles que les Polonais et les Russes cherchent des champs de bataille; ils s'y rencontrent

encore une fois, et les baïonnettes se croisent sanglantes. Désormais le comte Orloff aura la plus absolue confiance de l'empereur, qui l'envoie à la Haye, à Londres, partout où il faut consulter ou s'enquérir; la diplomatie de l'Europe l'écoute, le consulte, moins pour savoir son opinion personnelle que parce qu'on le sait l'organe, l'image, la pensée intime de l'empereur. Quand il a des injonctions, il ne s'en écarte pas d'une ligne; le comte Pozzo di Borgo faisait des observations raisonnées, des remontrances sur une ligne diplomatique qu'il ne croyait pas bonne; il expliquait une situation selon ce qu'il pensait de vrai et de juste; le prince de Liéven tempérait par une grande douceur de caractère et une facilité extrême de rapports les volontés absolues de l'empereur. MM. de Bontenieff et de Brunow sont surtout des hommes d'affaires, qui savent qu'on doit accorder beaucoup de concessions pour obtenir un résultat.

Quant au comte Orloff, il voit les questions moins par ses yeux que par ceux de son empereur; il s'éclaire non point sur la vérité absolue, mais sur cette vérité relative qui en est une toujours pour nous parce qu'elle plaît à ceux que nous aimons; il n'oserait dire que la ligne suivie est mauvaise ou la pensée fausse; et ce qu'il y a de spécialement remarquable dans le comte Orloff, c'est qu'il ne suit pas cette pente par un mauvais esprit d'abaissement: c'est chez lui habitude d'obéissance, tendance vers l'admiration religieuse pour son empereur, à peu près comme cela se reproduisait dans les généraux de Napoléon. A la fin, les plus fidèles n'osaient plus lui dire ce qui était vrai, même sur la situation et les forces de l'ennemi. L'empereur voulait que les choses ne sortissent pas de l'ordre strict qu'il avait tracé; et voilà comment les intelligences d'élite s'égarent, se perdent.

La position du comte de Benckendorff le rapprochait aussi intimement de l'empereur que celle du comte Orloff; peut-être plaisait-il moins, parce que son caractère était moins assoupli, qu'il osait dire souvent la vérité à son souverain, et quelquefois même lui résister; distinguant ainsi deux idées toujours parfaitement séparées: le devoir c'est-à-dire l'exécution pleine et entière de ce qu'on doit à la position qu'on a acceptée, et cette sorte d'aveuglement souvent honorable, vieille foi de chevalerie que l'on s'impose pour ne plus voir que par les yeux de son maître. Le comte Benckendorff avait cependant toute la confiance de l'empereur, et ne le quittait plus dans sa vaste pérégrination, qui embrassait tant de peuples. Ce fut dans un de ces voyages qu'il tomba malade et mourut, pendant la traversée, sur un bateau à vapeur de guerre, à la hauteur de l'île de Dago, vivement regretté de tout ce que la Russie compte d'hommes honorables et d'esprits avancés. Le comte Benckendorff avait été élevé dans les idées de la politique tempérée qui distingue l'école du comte de Nesselrode. Toujours en correspondance avec la princesse de Liéven, il empruntait à cet esprit éclairé les impressions favorables sur les affaires de France, et sans doute il fût parvenu à effacer bien des préventions, si elles n'avaient pas été trop vives, trop prononcées. Le comte de Benckendorff était membre du conseil de l'empereur, sénateur de Russie et comblé de toutes les dignités. Une de ses filles a épousé le prince Grégoire de Wolkonsky, l'autre le comte Rodolphe Appony, et ces liens de famille constatent encore la tempérance des idées du comte Benckendorff et la direction de ses sentiments politiques.

Le comte Orloff lui a succédé dans son titre et ses fonctions de chef des gendarmes de la garde, ministre de la police militaire, et aujourd'hui lui seul possède l'entière confiance de l'empereur, qui le considère comme sa main d'exécution fidèle. Le comte ne l'a pas quitté un seul moment dans ses récents voyages; ceux qui ont eu l'honneur d'approcher de la personne de l'empereur, lors de ses deux itinéraires d'Angleterre et d'Italie, ont pu voir le comte Orloff à la tête de ce brillant état-major qui partout accompagne l'empereur Nicolas; à Londres, à Palerme, on a pu étudier ce groupe militaire tout russe par les formes, aux manières polies et néanmoins impérieuses, ne se mêlant à rien de ce qui se passait au dehors, et suspendu pour ainsi dire à la parole de l'empereur, exécutant ses ordres avec une ponctualité toute militaire. A Londres, l'empereur, comme enivré de la bonne réception, faisait éclater sa joie par son geste, son regard; les aides de camp, afin de caresser encore davantage cet enthousiasme, exagéraient d'une façon étrange cette parole très-répétée dans la causerie de l'empereur: « Je suis enchanté d'avoir été si bien reçu. » Écho fidèle des émotions de leur souverain, les aides de camp la redisaient comme la plus douce flatterie qui pût arriver aux oreilles de l'empereur.

A Palerme, lorsque l'empereur y vint l'année 1845, le salon du comte Orloff était devenu comme une colonie russe, car, pas plus qu'en Angleterre, officiers et aides de camp ne se mêlaient en rien à l'esprit de la population italienne. L'empereur, attentif à tous les tendres soins domestiques, à toutes les façons du plus doux ménage, s'occupait peu de politique. On avait parlé d'une tentative criminelle contre la personne du czar, la fidélité du comte Orloff se tint constamment éveillée; par-

tout à côté de l'empereur, il le suivait des yeux comme la majesté sacrée de l'empire, et le roi de Naples le secondait par toutes les veilles de sa police. Il y avait quelque chose d'étrange, j'en fus témoin alors, dans cette population toute russe, que les Siciliens regardaient avec une curiosité mêlée de je ne sais quoi d'inquiet et d'importun. C'étaient des hôtes souvent difficiles par leur exigence, leurs manières impératives : la Sicile, qui prêtait son soleil, pouvait désirer plus de complaisance et d'affabilité; non pas que l'empereur ne fût d'une courtoisie parfaite, l'impératrice d'une bonté divine; mais les deux races ne se comprenaient pas; je comparais la présence des Russes en Sicile à un bouquet de noirs sapins au milieu d'une forêt d'orangers et de citronniers, nature absolument antipathique.

Durant ce séjour assez prolongé en Sicile, le comte Orloff reçut mission d'aller à Rome pour conclure quelques arrangements avec le pape, relativement aux catholiques de Pologne, et sonder le terrain sur cette question : L'empereur pourrait-il lui-même visiter le saint-père? La Russie avait à Rome un ministre d'infiniment d'esprit et de tact, le comte Boutenieff, et certes le comte Orloff ne pouvait faire mieux que lui : son nom pourtant n'y était point inconnu; un des Orloff, dans ses moments de loisir, avait écrit l'*Histoire de la peinture en Italie*, ouvrage au reste médiocre et rédigé sous les influences du vieux parti libéral.

A Rome, Pasquin et Marforio, qui disent parfois quelques vérités, avaient porté ce jugement sur le voyage du comte Orloff : « Boutenieff fait les affaires, Orloff prépare les logements. » L'entrevue une fois arrangée avec quelques difficultés de la part du pape, l'empereur Nicolas vint à Rome, et le comte Orloff ne put s'empêcher de remarquer après la longue entrevue du Vatican une agitation extrême, une inquiétude marquée sur la physionomie de son souverain. Je ne dirai pas l'histoire si connue du séjour de l'empereur Nicolas à Rome, en présence du monde chrétien; je suivis en voyageur attentif jusqu'au moindre incident, et certes sans l'esprit habile, souple, de M. Boutenieff, les affaires, loin de s'arranger, auraient pris une tournure acerbe. Les Romains n'accueillirent pas l'empereur avec un grand enthousiasme: il y a chez ce peuple une fierté antique qui traite les rois comme le faisait le sénat de l'antique Rome; les Transtévérins ont tant vu de monarques déchus et de souverainetés en décadence, qu'ils accueillent tous, empereurs et rois, avec cette fierté qui rappelle la gloire du Capitole. Il y a sous ces misères, encore des façons de tribuns et de consuls qui traitent les rois en clients; les Transtévérins ne saluent que le pape et les cardinaux, comme les symboles des empereurs et du sénat.

Il serait faux de comparer le crédit du comte Czernitscheff à celui du comte Orloff; la position du comte Czernitscheff est plus élevée qu'influente: ministre de la guerre, il veille sur la vaste organisation de l'armée, sur la discipline, et certes, c'est immense dans un État militaire. Au delà de ses fonctions il est peu puissant dans l'esprit et la confiance de l'empereur, parce que, je le répète, le comte Czernitscheff est l'homme d'un autre temps et d'un autre règne. Son crédit personnel est un peu comme ses allures, il s'y mêle quelque chose de suranné, de vieilli; hélas! il est impossible d'empêcher les ravages du temps et de la fortune! Chaque homme appartient à une période, il y vit et il y meurt; c'est en vain qu'il veut se rattacher à un temps nouveau, il ne le peut pas; il se met du blanc et du rouge, ce mensonge des ris et des amours ne cache pas l'âge. L'empereur Nicolas diffère de l'empereur Alexandre, comme 1814 de 1846; des temps nouveaux sont venus; la puissance souveraine de l'empereur Nicolas a été obligée elle-même de céder devant des nécessités impératives. Certes nul ne dispose de plus grandes forces, et néanmoins comprimé par la situation actuelle de l'Europe, par les intérêts des cabinets, le grand colosse de la Russie ne peut pas se mouvoir, et son activité s'use dans une toute petite guerre en Géorgie.

La cause de cette position active et gênée néanmoins, la voici : en tant que puissance européenne, la Russie est contenue par l'Allemagne, si calme et si réfléchie; elle peut bien, dans une coalition, seconder la Prusse ou l'Autriche, envoyer sur l'Elbe et même sur le Rhin deux cent mille hommes comme arrière-garde, excellentes troupes, fermes soldats; mais elle ne peut, en aucun cas, prendre l'initiative en Europe. Il n'en est pas ainsi quand elle se pose comme puissance orientale; certes alors elle peut immensément, parce que son avenir est là : toutefois encore, dans ses projets sur Constantinople, la Grèce et l'Asie Mineure, elle est contenue par les deux grandes forces navales de l'Angleterre et de la France. D'où il arrive que cet empire gigantesque, avec le développement le plus énergique de ses ressorts, est néanmoins obligé souvent de se replier sur lui-même, à moins d'oser quelques-uns de ces coups de tête qui jetteraient la perturbation dans le monde. Jusque-là, son empereur, au lieu de paraître en conquérant, devient l'hôte aimable et poli de toutes les capitales. Il voyage en Sicile, parcourt l'Italie presque en artiste, et cette situation nouvelle sera peut-être pour la Russie une époque d'améliorations intérieures.

Ce ne sont pas les terres qui manquent à cet immense État; son étendue est assez considérable sur la carte pour ne point désirer l'agrandir encore; la haute intelligence et l'énergique volonté de l'empereur peuvent donc s'appliquer aux améliorations industrielles et administratives de la Russie. Aujourd'hui, l'embarras de la Pologne agitée n'existe plus; le foyer de résistance est éteint même à Cracovie. La Russie a en elle-même tous les éléments de grandeur et de prospérité : un territoire riche, des mines abondantes, des manufactures en progrès, des ports dans la mer Noire et dans la Baltique, deux grands fleuves qui les lient; avec des chemins de fer, les grands espaces seront parcourus, l'industrie circulera partout comme le sang dans les veines, les richesses seront échangées, et ces triomphes, si dignes de l'empereur Nicolas, valent bien les sanglants trophées de la guerre et de la conquête. Je le répète, ce ne sont point les terres qui manquent à la Russie, et si la pénurie des céréales se fait encore sentir longtemps, les flots d'or de l'Europe iront s'engloutir dans les greniers de la Crimée.

XI

LE PRINCE JULES DE POLIGNAC.

Je ne sache pas de plus mélancolique histoire que celle de la noble duchesse de Polignac, l'amie intime de la reine, cette femme que des misérables prirent comme à plaisir de calomnier, pour que les larmes de son beau visage vinssent sillonner d'une douleur profonde l'âme si aimante de Marie-Antoinette; les méchants ne se contentent pas de nous persécuter en nous-mêmes, ils nous poursuivent aussi dans ce que nous aimons; ils rendent nos douleurs plus poignantes en brisant le cœur de ceux qui nous approchent. Telle fut la destinée de la duchesse Yolande-Gabrielle, la mère d'Armand et de Jules de Polignac, frères bien-aimés, qui eurent deux sentiments exaltés dans leur vie, l'amour pour leur tendre mère et le culte du comte d'Artois, si beau, si noble gentilhomme. Avez-vous contemplé quelquefois à Versailles le portrait de deux femmes, si calmes, si belles, un peu vermillonnées, comme toute l'école de ce temps? Vêtues en bergères, un grand chapeau de paille à l'anglaise, elles parcourent le petit parc de Trianon, changé en laiterie suisse : ces deux femmes sont la reine et madame de Polignac, l'une morte sur l'échafaud, l'autre expirant de douleur à Vienne, en apprenant l'exécrable meurtre de la reine; deux vies moissonnées en même temps.

Le théâtre et la fantaisie commencent à nous faire admirer les costumes de la vieille monarchie. Sous la restauration, on raillait les gentilshommes, les mousquetaires, les chevau-légers, les dragons de la reine; maintenant la mode nous les fait aimer. Une autre justice viendra plus tard, c'est de nous faire justement admirer ces époques de dévouement et d'esprit français qui précédèrent 1789, à côté de la révolution, qui nous a fait reculer jusqu'à la sauvagerie des vieux Francs du ve siècle. Cette justice viendra difficilement, parce que les amours-propres sont intéressés à soutenir les faits contemporains : les générations sont peu impartiales envers le passé; toutes se croient plus parfaites, plus avancées; elles sacrifient tout à leur égoïsme, et les flatteurs ne manquent pas.

Il y avait une belle qualité dans la reine de France, c'était l'auguste protection qu'elle accordait, avec son enthousiasme de femme, à de nobles et jeunes gentilshommes sans fortune; s'il y eut des ingrats tels que les MM. de Lameth et de la Fayette, il y eut aussi des chevaliers dévoués jusqu'à la mort, et les deux frères, Armand et Jules de Polignac, furent de ce nombre. Enfants, ils furent bercés dans les appartements de la reine de France; tout petits garçons, floquetés de rubans, ils jouèrent avec le Dauphin sur les genoux de Marie-Antoinette, au moment où tout était calomnié, et les plus affreux propos circulaient sur les causes de cette liaison entre les deux tendres amies.

La famille de Polignac fut en effet comblée des bontés de la reine; les cabales de cour, les mauvais propos de la rue l'accusèrent de dévorer la fortune publique sur le livre rouge. On peut feuilleter ce livre, aujourd'hui déposé aux archives du royaume; la famille de Polignac s'y trouve à peine portée une ou deux fois pour des sommes peu considérables, et pour la baronnie de Fenestrange; tandis que MM. de Lameth, M. de la Fayette, et surtout ses chers Américains, y reçoivent de larges encouragements. Cette vive amitié de la reine pour les Polignac était donc un sujet d'incessante jalousie, et dès que les premiers orages de la révolution grondèrent, l'exigence impérative des meneurs de la cour et de l'Assemblée imposa l'exil de cette noble famille; madame de Polignac partit avec ses deux enfants, Jules et Armand, pour Vienne, où les avaient suivis les recommandations de la reine. Là précisément commença l'éducation de Jules de Polignac, à peine ébauchée en France, et une circonstance assez piquante pour un esprit à coups d'État, c'est que son premier précepteur se montra

tout à fait dans les idées nouvelles de liberté et de constitution ; le duc Mathieu de Montmorency n'avait-il pas eu l'abbé Sieyès pour précepteur ? Le complément nécessaire de l'éducation de gentilhomme était alors les voyages ; le prince Jules de Polignac vit toute l'Allemagne, l'Italie, s'occupant de l'examen des formes des gouvernements et des mœurs des peuples, tout préoccupé des idées que Montesquieu avait jetées dans le monde politique sur la pondération des pouvoirs et de la liberté.

Cependant les orages grondaient en France, et sous les débris du trône la hache du bourreau atteignait Louis XVI et Marie-Antoinette, ces deux noms qui avaient toujours excité une religieuse tendresse dans la famille de Polignac. Pour les croyants à ce magnétisme immense et mystérieux qui unit les êtres entre eux par des sympathies étranges, et cette musique des nerfs et du cerveau, dont le retentissement se fait sentir dans la commune harmonie de la nature, il se produisit le phénomène dont j'ai parlé, c'est qu'une semaine après, jour pour jour, en apprenant la mort de la reine de France, son amie, madame de Polignac mourut. Comme l'Allemagne aime les légendes, les rapprochements mystérieux, on écrivit ces deux mots seulement sur la tombe de madame de Polignac : « Victime de l'amitié ; » car la mort de la reine l'avait tuée.

Jules de Polignac, profondément affecté, parcourut le reste de l'Europe ; et comme un moment la Russie avait semblé plus spécialement prendre un droit parti contre la révolution française, M. de Polignac devint un des chauds admirateurs de la généreuse politique de Catherine II et de Paul Ier, jusqu'au jour où le czar si bizarre expulsa cette belle troupe de gentilshommes qui s'était groupée autour de lui, comme les braves huguenots au XVIe siècle sous les ordres d'un Condé; c'était le même esprit. A Riga, M. de Polignac s'embarqua pour l'Angleterre, et l'aspect de la force de ce gouvernement et de la grandeur de ce peuple le frappa vivement. Il faut s'arrêter sur cet incident, parce qu'il va dominer la vie politique de M. de Polignac. Il s'abandonna incessamment à la comparaison et au parallèle de la France et de l'Angleterre. Il y vit une grande aristocratie toute nationale quoique divisée, une démocratie immense mais respectueusement soumise aux lois, une religion d'État, un parlement jamais capricieux et présentant une majorité fixe pour un côté ou pour un autre, les séditions apaisées par la baguette d'un constable : de là il conclut que cette forme de gouvernement, réduite à ces proportions d'aristocratie, pouvait développer avec une certaine énergie les ressources d'un peuple. M. de Polignac eut donc un faible pour le représentatif anglais, c'est-à-dire pour la domination de quelques grandes familles sur les masses, et ce système il le rêva pour son pays, sans considérer que l'égalité était notre rêve jaloux.

Ces réflexions, il put les faire alors; mais les événements étaient bien en dehors de ces proportions philosophiques. Après le Directoire, la France se stabilisait sous le consulat, sorte de transition pour arriver à la couronne impériale. Dans cette époque toute provisoire, les habiles du parti royaliste faisaient ce raisonnement, qui n'était pas sans logique : si la révolution a besoin de se faire monarchie pour se sauver, pourquoi ne reviendrait-elle pas à l'ancienne race ? Le moment était donc venu d'en faire l'essai. Fausse idée, parce qu'en général ce ne sont pas les principes qu'une révolution désire préserver, elle en fait bon marché au besoin. Ce qu'elle souhaite, c'est la consolidation des intérêts nouveaux, des biens acquis ou dérobés, des situations accomplies, des amours-propres satisfaits, sortes de jouissances qu'on désire se conserver une fois acquises ; tout le reste n'est qu'un vocabulaire de convention. Or, la fortune militaire de Bonaparte couvrait toutes les autres ; qu'il fît de la monarchie ou du despotisme, peu importait : homme nouveau, il protégeait les intérêts nouveaux, et cela suffisait. Les idées politiques ne sont qu'en dernière ligne, et la liberté du pays n'est souvent qu'un prétexte pour cacher bien des égoïsmes satisfaits. Les uns désiraient Bonaparte comme la personnification des faits révolutionnaires, les autres comme protection de l'ordre et de la sécurité; tous voulaient en finir avec l'anarchie.

Il n'y avait de murmures qu'à la surface de la société, et cette opposition du petit nombre, parce qu'elle s'agite et se trémousse incessamment, fait facilement croire qu'elle est puissante et prête à renverser un pouvoir. Alors Pichegru était en Angleterre ; Moreau s'était engagé dans un mouvement contre le premier consul qui allait se faire empereur ; de nobles et fières âmes dans l'armée ne voulaient pas abdiquer le passé de la république. Les royalistes crurent donc le moment favorable pour essayer leur propre combinaison, celle du rétablissement de la vieille maison régnante. C'est dans ce complot qu'entrèrent les deux frères Armand et Jules de Polignac, le noble marquis de Rivière, avec l'héroïque George Cadoudal et ses Bretons. Il est essentiel, pour l'honneur de tous ces gentilshommes, de bien séparer deux faits qui n'ont entre eux aucune relation : je veux dire la machine infernale et ce qu'on appela la conspi-

ration de George et de Pichegru. Ils sont à deux ans de distance l'un de l'autre, et néanmoins on les a confondus pour calomnier de nobles et saintes vies. La machine infernale, conçue par le parti jacobin, ne vit se mêler à son complot que les enfants perdus du royalisme. La conspiration de George et de Pichegru, à laquelle prirent part MM. de Polignac et de Rivière, fut conçue sur deux bases très-larges, très-légitimes : l'examen et l'action. 1° L'examen. MM. de Polignac et de Rivière, aides de camp de M. le comte d'Artois, devaient examiner, au nom du prince, la situation des esprits à Paris, reconnaître si la présence des Bourbons était nécessaire pour préparer une restauration. C'étaient de jeunes et imprudents explorateurs auxquels le comte d'Artois avait commandé un service, et ils l'exécutaient sans sourciller. 2° L'action, et celle-ci appartenait aux généraux George et Pichegru : à George, le plus noble des caractères, le plus fier des Bretons, qui avait rêvé le combat de trente de ses hommes contre les trente guides du consul; à Pichegru, l'ami de Moreau, qui, par ses liaisons avec le parti républicain, pouvait amener le soulèvement de l'armée. Ce fut avec des instructions spéciales de M. le comte d'Artois que MM. de Polignac et de Rivière vinrent en France, non point pour conspirer, je le répète, mais pour examiner la situation. Comme à cette époque la police se mêlait un peu à tout, je crois que dans ce complot il y eut quelque machination secrète pour attirer un prince du sang sur le territoire français; on essayait déjà ce guet-apens odieux qui plus tard fut accompli contre le duc d'Enghien. L'Angleterre était remplie d'agents provocateurs, qui, par de fausses espérances données aux Bourbons, voulaient entraîner le comte d'Artois ou les ducs d'Angoulême et de Berry sur le continent. Bonaparte avait besoin de donner un gage à la révolution française; faute de mieux, il fit fusiller un Condé dans les fossés de Vincennes.

Qu'on se représente donc à Paris, après une route entre les falaises de Normandie, s'abritant de chaumière en chaumière jusqu'à la barrière des Invalides, ces trois jeunes hommes; le marquis de Rivière a vingt-sept ans, Armand de Polignac en a vingt-cinq et Jules vingt-deux; surveillés, traqués dans Paris, et néanmoins entretenant des rapports secrets avec George et ses braves Bretons, avec le général Pichegru; ces jeunes gens, sans asile, errants au milieu de Paris, à chaque coin de rue pouvaient lire les grandes affiches où leur signalement était tracé, avec celui de George et des autres *brigands*. Le prince Jules de Polignac aimait à raconter comment seul, isolé au milieu de ce Paris qui pour les malheureux est une grande solitude, il parvint jusqu'à la porte d'un vaste hôtel. Là, avec tout le luxe naissant du consulat, on donnait un grand bal; les cours étaient remplies de voitures, les appartements resplendissaient de lumières brillantes et la musique était des plus douces. Qui donnait ce bal? Peut-être quelque fournisseur enrichi, quelque jacobin aristocrate; et le noble fils de la duchesse de Polignac, l'amie de la reine de France, entendait lire, à la lueur des torches, un ordre de police qui prescrivait d'arrêter les brigands Jules et Armand de Polignac, avec Rivière et George : c'était l'ignoble langage de la police consulaire, qui n'épargnait ni Moreau ni Pichegru. Le jeune homme continua d'errer dans Paris, demandant l'hospitalité partout et partout refusé, parce qu'un ordre des consuls déclarait complices des chouans ceux qui leur donneraient asile. Quel début de la vie, pour un jeune gentilhomme destiné aux grandes fortunes de la cour de France! et comment s'étonner désormais que les menaces de mort eussent toujours trouvé le prince de Polignac calme, impassible, résigné? Il existe une de ses lettres, écrite bien des années après, du château de Ham, et tout empreinte de cette admirable résignation. « Ma jeunesse, dit-il, a commencé avec les proscriptions; j'ai ensuite occupé, à l'étranger et dans mon pays, les premiers postes de l'État; je passe mon âge mûr dans une nouvelle prison. Vous voyez bien que j'ai connu toutes les émotions de la vie et que l'adversité n'a plus rien à m'apprendre. » C'étaient, en effet, toutes les phases d'une existence profondément secouée, et ceux qui contemplent ces vies d'exception si mêlées de grandeurs et d'infortunes, si relevées et si abaissées par la fatalité, ont béni souvent le Dieu puissant de leur avoir fait une existence de paix et de solitude.

Le séjour des jeunes de Polignac immédiatement signalé et découvert à Paris, tous deux furent arrêtés, et une circonstance curieuse dans cette vie, c'est qu'on saisit sur le jeune Jules de Polignac un projet de constitution pour la France, et reposant sur les doctrines du système représentatif anglais. Une telle découverte s'explique pourtant. Si l'on considère le principe même de la conjuration contre Bonaparte, le complot reposait sur deux éléments : le royalisme et le républicanisme. Ainsi George et Pichegru, Moreau et M. de Rivière marchaient au même dessein. Pour concilier ces deux éléments, il fallait donc trouver un système de monarchie pondérée qui pût concilier les divers partis républicains et monarchiques, et voilà ce qui explique le projet trouvé sur M. Jules de Polignac. Il est curieux, au reste, de voir l'auteur des ordonnances de juillet arrêté avec une consti-

tation en poche, pour l'opposer au despotisme soldatesque du consulat, et s'exposant à la mort pour une idée de liberté et de monarchie pondérée.

Le procès sur la conspiration de George et de Pichegru réunit à la même audience le marquis de Rivière et les deux frères Armand et Jules de Polignac, tous les trois aides de camp de Monsieur, tous également proscrits et voués à la mort. C'est à cette audience que se passa la plus admirable scène : le marquis de Rivière embrassant avec transport le portrait de M. le comte d'Artois que le président lui présentait pour le reconnaître; un combat fraternel de générosité : Armand de Polignac, l'aîné, demandant qu'on sauvât la vie à son plus jeune frère qui n'avait pas de discernement, et que lui seul avait entraîné; Jules de Polignac s'écriant à son tour que lui ne pouvait être bon ni utile à personne, qu'il n'avait ni femme ni enfant : « A peine entré dans la vie, je la quitterai sans regrets puisque je ne l'ai pas connue. » Il y eut attendrissement de tous, et, quoique le pouvoir consulaire fût implacable, sur l'intervention de quelques femmes de grandes maisons, l'impératrice Joséphine fit commuer la peine de mort en une détention pour les jeunes gentilshommes, tandis que George Cadoudal et ses héroïques Bretons mouraient sur l'échafaud : ils étaient peuple. M. de Polignac fut transféré au Temple, puis à Vincennes. Lui et son ami M. de Rivière aimaient à raconter qu'une des grandes peines dans leur noble vie, ce fut le jour de l'exécution des braves Bretons; et tant l'exaltation triste et loyale était vive au cœur du marquis de Rivière, qu'il s'écria plus d'une fois les larmes aux yeux : « Jules, nous sommes déshonorés de ne point mourir avec eux. »

Le dessein du nouvel empereur était de rallier à sa couronne les anciennes familles. Comme il se connaissait en noblesse et en aristocratie, il pensait que jamais il ne pourrait établir une puissante stabilité sans le concours des antiques lignées de ce sol qui ne tremble pas. Il fit donc proposer aux trois jeunes gentilshommes d'entrer dans ses armées, et à ce prix la liberté leur serait rendue avec le grade de colonel; cette même proposition, Bonaparte l'avait faite à George Cadoudal. Certes, en aucune autre circonstance une partie de gloire et d'épée n'aurait été refusée; des hommes qui venaient d'exposer leur vie avec une insouciance chevaleresque pour une affection ou pour une idée, n'auraient pas hésité devant une campagne sous les ordres de l'empereur; mais il fallait tenir compte des considérations morales, qui se rattachaient au dévouement personnel des jeunes gentilshommes pour la famille des Bourbons. Ils eussent suivi avec orgueil la grande épée de Bonaparte, connétable de leur roi légitime, ainsi que le proposait Louis XVIII; mais pour eux l'empereur n'était pas le droit souverain de la France.

Mon Dieu, ici se présente à moi une question historique, et l'on sait que j'aime à les aborder hardiment, au milieu de tant de petitesses d'écrivains qui s'agenouillent devant le vulgaire et la popularité : je soutiens que la gloire de Bonaparte eut été plus pure et plus haute, plus nationale, son apothéose moins Cirque Olympique, ses images moins figures de cire, et sa carrière plus utile à son pays, s'il avait changé son glorieux glaive de consul contre l'épée de connétable; je dis que si empereur il fit contempler son aigle à toutes les capitales, deux fois aussi il attira l'ennemi chez nous, et lui seul prépara, par la folie des cent jours, la fatalité des traités de 1815. Le consul Bonaparte, connétable au pied du trône de Louis XVIII; lui, donnant sa gloire à la patrie, le roi donnant la paix et la stabilité d'une vieille dynastie, l'union d'un antique sceptre et d'une jeune épée, je crois que sous cette double et puissante influence notre patrie aurait eu des destinées plus grandes et plus fermes avec les rives du Rhin, la Belgique, convoitée déjà par Louis XIV. Mais ces choses-là peuvent-elles se dire en histoire? Est-ce que les temps sont mûrs pour de telles appréciations? Mieux vaut mentir dans un ramassis de vulgarités; elles nous poussent à toutes les fortunes.

M. de Polignac passa donc six ans de sa vie à Vincennes, dans ce donjon qu'il devait revoir plus tard lorsque de nouveaux malheurs pèseraient sur sa tête, et en 1830 il put se dire, en saluant de nouveau le manoir de saint Louis : « Peut-être quelqu'un de ces vieux corbeaux qui battent des ailes sur la tour a-t-il été jeune avec moi, et mon compagnon de créneaux et de meurtrières. » Durant ces six années, les pensées religieuses vinrent consoler le prince Jules de Polignac; de cette époque date son zèle ardent pour remplir ses devoirs catholiques, car le jeune gentilhomme, jusqu'alors, comme la noblesse du XVIIIe siècle, aimait les fêtes, les plaisirs, les amours gracieuses et les idées de doute et de désabusement, la vie selon les tableaux de Boucher et de Watteau.

La police fut très-surveillante jusqu'à 1810; à cette époque l'empereur se croyait maître des partis : la France était dans sa puissance et sa gloire; une nièce de Marie-Antoinette occupait le trône impérial. Napoléon aurait mis son orgueil à placer auprès de Marie-Louise le nom d'un Polignac, et plus d'une fois des propositions indirectes

furent faites, toujours repoussées avec la même fierté par le captif; on se relâcha néanmoins des premières rigueurs, et le ministre de la police générale, Savary, vint annoncer à MM. de Polignac et Rivière qu'enfin on leur donnait une maison de santé pour prison. Singulier régime que ces maisons de santé sous l'empire, toutes pleines de prisonniers d'État, mélangés à quelques surveillants de police, espions fort doux qui tenaient au courant le ministre des mots et des projets. Là se voyait un amalgame de républicains et de royalistes; ce fut dans une maison de santé du faubourg Saint-Antoine que se trama la conjuration du général Malet, un peu semblable à la conspiration Pichegru, avec la même volonté, les mêmes résultats, les mêmes éléments et les mêmes projets, la fusion des idées royalistes et patriotes. Toutefois MM. de Polignac n'y prirent pas une part active; ils ne se lièrent qu'à la conspiration morale des événements, qui certes marchaient d'un assez grand pas depuis 1812 pour arriver à un changement dynastique. A mesure donc que les alliés s'approchaient de Paris, la police redoublait de précautions; bientôt un ordre du ministre fixa Tours pour la résidence de M. de Polignac; alors entre les âmes royalistes il existait une sorte de télégraphe électrique, et quand M. Jules de Polignac sut que M. le comte d'Artois était arrivé à Vesoul, il lui prit un désir ardent de voir et de saluer le prince auquel il avait consacré sa destinée. Il partit donc sur-le-champ à travers les périls, au milieu des soldats désespérés de perdre leur empereur, des populations plus ou moins soulevées; sa joie fut au comble lorsqu'il put baiser les mains du comte d'Artois, le prince chevaleresque qu'il avait quitté depuis déjà onze ans, et pour qui il avait joué sa vie. Que les temps avaient changé pour eux : naguère exilés, proscrits, maintenant prêts à un triomphe d'opinion et de drapeau! Ce fut donc à côté du comte d'Artois que M. de Polignac rentra dans Paris, où maintenant vont se dérouler d'autres destinées.

La restauration reposait sur trois éléments bien distincts : 1° l'esprit libéral, qui faisait explosion contre le système oppresseur de l'empire; 2° l'esprit royaliste de dévouement personnel à l'ancienne dynastie; 3° l'action de l'étranger. Or, une remarque à faire, c'est que l'action de l'étranger, dont on a rendu complice le royalisme, favorisait tout au contraire le mouvement patriotique en 1814; le plus grand libéral du temps était l'empereur Alexandre, qui adorait les hommes de 1789 dans le sénat. Presque aussitôt M. le comte d'Artois et le prince Jules se trouvèrent de l'opposition : Louis XVIII, très-jaloux de son autorité, n'aimait pas les serviteurs de son frère; tout ce qui émanait du comte d'Artois lui paraissait en dehors des conditions rationnelles de son gouvernement. Le roi fit donc cesser au plus tôt la lieutenance générale de Monsieur, qui avait cherché à organiser les provinces d'une façon royaliste. Dans cette crise, le comte d'Artois avait envoyé M. de Polignac à Toulouse, afin de servir de pivot et de centre au comité royaliste qui s'y organisait. M. de Polignac s'y montra modéré, sans aucune rancune contre les personnes, ce qui révélait chez lui un sentiment calme et limpide après de longs malheurs éprouvés. Il demeura cependant très-ferme dans ses principes, surtout en ce qui touche les idées religieuses, qui avaient fait la consolation de ses jours d'épreuves; et lorsque Louis XVIII proclama la charte, M. de Polignac et quelques autres pairs, avant de prêter serment, demandèrent des explications nettes sur ce qu'on pouvait entendre par la liberté des cultes : cette disposition ne blessait-elle en rien la suprématie de la religion catholique, la foi nationale de la France? On fit alors grand reproche de cette protestation; au demeurant, elle n'était qu'un cri de la conscience, qu'une manifestation individuelle sur la portée d'un serment. Ceux qui prêtent un serment avec la volonté de le modifier ou d'en faire un nouveau, selon l'occurrence, ne se font pas ces scrupules, mais un homme d'honneur et de foi veut savoir la nature des engagements qu'il contracte, et tel fut le but des explications demandées par le prince de Polignac.

La lutte engagée par Louis XVIII contre le parti royaliste et le comte d'Artois dut faire au prince de Polignac une situation naturellement opposante. Le vieux roi faisait bien quelques compliments sur la fidélité de Jules et d'Armand de Polignac, mais ni l'un ni l'autre n'avaient sa confiance; il les considérait comme les chefs du pavillon Marsan, contre lequel Louis XVIII avait tant de préventions. Le prince Jules désavouait hautement cette marche du milieu adoptée par M. Decazes; il aimait le gouvernement représentatif, mais dans les formes aristocratiques de l'Angleterre; la loi d'élections, œuvre des doctrinaires, lui paraissait une cause de décadence pour le principe monarchique. Jusqu'ici le prince de Polignac n'avait donc agi que comme un homme considérable du parti royaliste, à côté de ce qu'il y avait de plus pur et de plus consciencieux dans l'opinion extrême, tels que le vicomte Mathieu de Montmorency, M. de Bruges, M. de Chateaubriand; il n'avait pas participé à la vie active des affaires; doté de toute la confiance de Monsieur, il assistait avec assiduité à ces conférences, qui, du pavillon Marsan, allaient retentir au sein de la majorité

royaliste. Mais lorsque M. de Villèle eut formé son cabinet, l'habile homme d'affaires vit bien qu'il lui était de toute impossibilité de ne pas faire une belle position au prince de Polignac, et cette nécessité s'expliquait seule en se faisant des idées nettes sur les diverses nuances qui divisaient déjà les royalistes.

Toutes ces nuances, en effet, n'étaient pas complétement satisfaites; les impatients (qu'on appelait *ultra*) ne demandaient pas mieux que d'avoir un chef en dehors du ministère; si donc le cabinet n'obtenait pas l'assentiment absolu du prince de Polignac, son adhésion à la politique générale du ministère, ce chef était tout trouvé, avec un nom considérable et la confiance absolue de Monsieur; d'où M. de Villèle concluait avec raison qu'il fallait une position à M. de Polignac. La circonstance désirée se présenta bientôt; le vicomte Mathieu de Montmorency ayant donné sa démission de ministre des affaires étrangères, M. de Chateaubriand dut le remplacer dans le conseil; alors l'ambassade de Londres fut proposée au prince de Polignac. Aux motifs que j'ai indiqués se joignaient d'autres considérations. Je n'ai pas besoin de dire l'importance de l'ambassade de Londres, poste de premier ordre, et le plus fort traitement du budget. Mais, pour M. de Villèle, éloigner M. de Polignac était une nécessité capitale; par la nature de son esprit actif et doux à la fois, M. de Polignac devenait, presque malgré lui, le centre nécessaire de mille intrigues qui se croisaient, et dont le but était le renversement de M. de Villèle. En outre, comme le renvoi de M. de Montmorency avait provoqué les irritations du parti religieux, les plaintes des royalistes zélés, il paraissait utile de se les rattacher de nouveau par le choix d'un serviteur de Monsieur, dont la vie était un exemple de piété et de bonnes œuvres. Cet homme d'État, d'ailleurs, on le déplaçait; on l'envoyait à Londres, dans une sphère qui devait lui être agréable, car toute la jeunesse du prince de Polignac s'était presque passée en Angleterre; il y avait vécu enfant, et ses premières armes dataient, pour ainsi dire, des grandes agitations de Pitt sous le consulat. Monsieur, d'ailleurs, insista, et le prince de Polignac ne savait jamais refuser à celui auquel il s'était voué corps et âme, avec la foi d'un gentilhomme de l'époque héroïque.

A Londres, la position du prince de Polignac n'était pas sans difficulté; on était en plein sous le ministère de M. Canning, c'est-à-dire à cette époque libérale et presque révolutionnaire que l'Angleterre avait immédiatement acceptée ou créée pour lutter contre l'esprit européen dans les guerres d'Espagne de 1823. Le caractère du prince de Polignac était parfaitement connu de M. Canning; la tendance de ses opinions, fortement nuancée de royalisme, était un fait trop public, trop avoué, pour que le ministre pût le méconnaître; il résulte même de la correspondance secrète des affaires étrangères, que M. Canning avait fortement insisté auprès de M. de Villèle et de M. de Chateaubriand pour que le prince Jules ne fût pas envoyé en Angleterre, parce qu'il pouvait y apporter des opinions trop hostiles à la politique présente. Il fallut, à plusieurs reprises, donner l'assurance au ministre anglais que le prince de Polignac serait contenu par ses instructions supérieures, et que d'ailleurs c'était une fausse opinion que de lui croire des principes en dehors de la modération et du calme nécessaires dans les affaires politiques.

A peine donc arrivé à Londres, le prince de Polignac surprit M. Canning par l'expression facile et toujours loyale de ses principes, et il ne faut point en paraître étonné; dans la société anglaise, le libéralisme n'a pas une signification aussi étroite que dans nos mœurs. En France, c'est souvent de la petite jalousie, une haine de caste, un je ne sais quoi qui murmure bassement contre toute distinction traditionnelle; en Angleterre, on est libéral toutes les fois qu'aristocrate ou réformiste on s'empreint d'un vif esprit de nationalité, et le prince de Polignac avait cet esprit par-dessus toutes choses. Les formes politiques de l'Angleterre lui plaisaient: créer une aristocratie en France était son rêve, en lui donnant les allures fortes, dessinées, des partis et des opinions en Angleterre; en ce point, il ne pouvait pas être en opposition avec M. Canning. D'ailleurs, le prince de Polignac s'était fait un devoir de ne jamais se mêler aux intrigues de politique et de parlement, ce qui est un moyen de plaire à tout ministère anglais. M. Canning lui en tint compte.

Au moment où le prince de Polignac arrivait à Londres, deux questions s'agitaient avec une certaine ampleur de négociations et de formes: l'une était relative à l'Espagne, l'autre à la Grèce. En la considérant dans son application positive, la question d'Espagne était finie, puisque l'armée française était à Madrid et qu'il n'y avait plus à revenir sur une difficulté jugée; seulement, le fait une fois accompli, il fallait voir le résultat qu'il produirait. L'Angleterre, en y comprenant même le duc de Wellington, était fort inquiète du parti qu'allait prendre la France relativement à l'occupation de l'Espagne. Il n'y a pas de question qui préoccupe plus les Anglais que celle de notre prépondérance dans la Péninsule; qu'elle arrive par une alliance de famille ou par la conquête, cela est indifférent; l'Angleterre s'alarme même de

notre force morale. Les armées françaises une fois dans la Péninsule, M. Canning posait au prince de Polignac cette simple question : « Combien de temps l'occupation durera-t-elle, et quelles en seront les suites? » Le prince de Polignac reçut ordre de M. de Villèle de déclarer à M. Canning que la France ne demandait pas mieux que d'évacuer la Péninsule, dès que la paix des esprits y serait rétablie. Les dépenses faisaient peur; on n'avait ni intérêt ni profit à se poser en armée permanente au delà des Pyrénées. Et cette déclaration, qui satisfit pleinement M. Canning, rendit la position de M. de Polignac plus facile à Londres, parce que sa loyauté avait aidé l'attitude de M. Canning au parlement.

La seconde question était relative à l'émancipation de la Grèce, et je dois le dire ici hautement, les sympathies de M. de Polignac, comme celles de Charles X, étaient de rendre à la Grèce son existence sainte et chrétienne; l'école de M. de Polignac était sur ce point plus avancée et plus sincère que le libéralisme. Et pourtant cette question de la Grèce émancipée était plus difficile qu'on ne peut le croire, à cause surtout des intérêts qui se heurtaient sur ce terrain. L'Autriche, protectrice de la Porte Ottomane, ne voulait pas consentir à l'émancipation de la Grèce, et se tenait en dehors de toute négociation. Quelques esprits sérieux croyaient entrevoir aussi, dans la vive sollicitude de la Russie pour la Grèce, un désir de conquête et d'agrandissement. Si M. Canning, à son tour, était très-partisan de l'émancipation de la Grèce, c'est qu'il y avait dans son caractère une partie d'enthousiasme et de libéralisme, une sorte de poésie classique, souvenir des études d'Harrow, et qui, selon l'expression de M. de Metternich, en faisait un maître de quartier avec la férule au parlement. Dans ce heurtement d'idées et d'intérêts, il était difficile de ménager les vues de tous, et surtout d'amener une solution raisonnable. M. de Polignac fut un des signataires du remarquable traité du 6 juillet 1827, qui proclama l'émancipation de la Grèce, et en cette affaire l'esprit chrétien, je crois, domina le véritable esprit politique. Tout le parti tory, en Angleterre, considérait la bataille de Navarin comme un événement malheureux, une victoire entièrement au profit de la Russie.

Un des caractères éminents de l'ambassade de M. de Polignac à Londres, c'est qu'elle resta toute française, avec un esprit profondément national. Tous ses actes furent dictés par la protection des intérêts du pays. Il fit respecter par les pêcheurs anglais nos bancs et nos côtes, il soutint avec fermeté les priviléges de nos comptoirs. Chaque fois qu'une insulte était faite à notre pavillon, M. de Polignac faisait d'une réparation immédiate l'affaire de sa préoccupation personnelle. Les intérêts privés trouvaient chez lui appui; sa bienveillance était générale. Les proscrits de la restauration recevaient secours du vieux proscrit du consulat, et beaucoup d'entre eux obtinrent des passe-ports et une amnistie pour revenir dans notre France; l'esprit gentilhomme dominait cette nature élevée, de manière qu'il n'y avait chez lui ni ressentiment, ni manque de procédés; le malheur lui inspirait un mélancolique intérêt, car il le comparait avec les souvenirs de son passé et peut-être les pressentiments de son avenir. La vieille noblesse était admirablement française, son patriotisme était beau, et si M. de Polignac avait eu l'intelligence des intérêts nouveaux à un même degré, il eût été un des hommes politiques les plus éminents de l'époque. Mais le prince savait mal son temps; il voyait étroitement, et surtout il paraissait dominé par l'orgueil de sa propre capacité, au reste très-limitée.

Le prince garda l'ambassade de Londres durant tout le ministère de M. de Villèle, qui le redoutait beaucoup, parce qu'il le savait en pleine possession de l'amitié et des sentiments de Charles X. A mesure que la tendance et les fautes du ministère de M. de Villèle préparaient la ruine inévitable de cette administration, les espérances de M. de Polignac s'étaient accrues, et sa correspondance avec le parti religieux, ses sympathies pour la droite extrême, alors de l'opposition, lui faisaient espérer que le temps approchait où il pourrait régir lui-même les destinées de la France, but secret de son ambition; et pour cela il s'était mis en rapport avec tous. Trois éléments au sein du parti royaliste avaient surtout contribué à la chute de M. de Villèle : le parti religieux, un moment conduit par M. de Rivière; l'extrême droite (ou la pointe), sous M. de la Bourdonnaye; enfin la défection, ou le parti Agier. M. de Polignac rêvait la fusion de toutes ces nuances, sous un ministère dont il serait le président.

C'était alors ne point comprendre la tendance des idées et du mouvement politique; l'ouragan qui renversait le ministère de M. de Villèle venait moins du côté des royalistes que du côté du libéralisme et de la révolution; si les royalistes avaient pu servir d'auxiliaires, contribuer à la chute de M. de Villèle, ils n'étaient pas la main qui l'avait brisé. Quand donc, après la chute de ce ministère, il s'agit de former une administration nouvelle, nulle pensée ne se porta sur M. de Polignac; les idées n'étaient point de ce côté, et l'administration de M. de Martignac fut un ministère de tempé-

rance, qui dut faire la part très-large aux idées libérales et prêter la main au centre gauche.

Pendant la première session de ce ministère, M. de Polignac ne quitta point Londres, limitant ses démarches à une correspondance intime avec le roi Charles X et quelques amis dévoués qui préparaient son avénement. Déjà commençaient les pourparlers, les menées, qui devaient aboutir à un ministère de résistance contre les progrès visibles des idées libérales. Le cabinet de M. de Martignac se soutenait à peine. Charles X croyait trop céder; le parti libéral demandait toujours, et se montrait impatient, désordonné. Aux yeux du roi, et à la fin de la première session, il paraissait constant que le ministère de M. de Martignac perdait la monarchie, idée fausse, sans doute, ou au moins fort exagérée, mais qui existait profondément dans la conviction de Charles X. Dès lors, il devait songer à son remplacement; retournerait-il vers M. de Villèle? Le roi n'en voulait plus parce qu'il le croyait usé, et que ses amis le croyaient comme lui; il voyait dans l'ancien président du conseil un sujet de divisions pour les royalistes : la préoccupation du vieux monarque était que la cause fondamentale de tous les désordres dans les chambres, c'était le morcellement des sincères amis de la monarchie. Or, un cabinet qui les aurait groupés en faisceau, qui aurait réuni autour de lui le parti religieux, la contre-opposition et les ministériels de M. de Villèle, lui paraissait la combinaison la plus satisfaisante dans la crise actuelle. La majorité s'y trouvait compacte et forte.

Cette pensée, Charles X la poursuit avec persévérance; il ne veut pas briser tout le ministère de M. de Martignac, mais il espère en détacher les éléments qu'il croit les plus propres à une combinaison royaliste, tels que M. Roy, M. Portalis; et dès qu'il voit M. de la Ferronnays épuisé, incapable de suivre les affaires, le roi songe immédiatement à M. de Polignac pour former un cabinet de résistance aux concessions qu'il croit malheureuses. A cette conviction se rattachent les deux voyages que fit M. de Polignac à Paris dans l'espace de moins de six mois. Si l'on en croit les Mémoires que le prince a publiés ou fait publier, il ne savait pas le premier mot des desseins du roi, qui l'appelait aux affaires; il ignorait qu'on lui réservât cette rude tâche. Je crois que M. de Polignac se trompe dans ses souvenirs; sur ce point il faut incessamment comparer son témoignage à celui des membres du ministère de M. de Martignac. Je tiens du comte Portalis, alors ministre des affaires étrangères, qu'il reçut l'ordre exprès de Charles X d'appeler M. de Polignac à Paris; le but officiel du voyage indiqué par le roi était l'utilité, la nécessité d'une entrevue du prince avec M. de Mortemart, qui partait pour l'ambassade de Pétersbourg; on était en pleine question d'Orient; il était essentiel que les deux ambassadeurs pussent se voir pour rapprocher et concorder leurs instructions réciproques en présence du roi. Il est difficile de croire que là fût le seul but du voyage du prince de Polignac à Paris; à quoi bon une entrevue personnelle entre les deux ambassadeurs? la correspondance sur ce point devait suffire; et pourquoi soulever sans motif l'opinion publique par la présence du prince de Polignac à Paris?

Je crois donc que dès ce moment la pensée de Charles X était d'organiser un ministère royaliste avec M. de Polignac; le prince y travaillait presque ostensiblement par ses paroles et ses démarches; il est trop sincère et trop loyal pour le nier, car à ce moment il fit déjà parler à des hommes de toutes nuances, et surtout aux chefs du parti Richelieu, à MM. Pasquier, Decazes, qui refusèrent une telle association, non point parce qu'ils n'honoraient pas le caractère de M. de Polignac, mais parce qu'ils croyaient son esprit impuissant et la tendance du libéralisme trop impétueuse pour subir un cabinet avec un tel drapeau. Instruite de la présence de M. de Polignac à Paris, la presse entière se souleva avec des expressions ardentes, passionnées, et cette opposition, quelque injuste qu'elle pût être, devait suffire pour arrêter le roi Charles X, à la veille alors de réaliser sa pensée d'un ministère de droite.

Dans les affaires politiques, il ne faut pas toujours aller avec ses propres convictions, fussent-elles bonnes et justes, mais un peu avec les convictions du public; une mesure doit être envisagée moins dans son bien absolu que dans le résultat qu'elle peut avoir en présence de l'opinion : ainsi, lorsque le roi Charles X fut appelé à composer un ministère, après qu'il eut reconnu la tendance trop faible du ministère de M. de Martignac, sa faute fut de croire que parce qu'il avait des intentions bonnes et droites cela suffisait. Il devait examiner et juger surtout quel effet allait produire la composition d'un ministère avec trois noms aussi malheureusement impopulaires que ceux du prince de Polignac, de M. de Labourdonnaye et du comte de Bourmont. Certes, j'admets que c'est à tort, et que tous ces caractères étaient politiquement honorables; à certain point de vue, ils étaient même plus libéraux que ceux qui en prenaient le nom; mais quand un pouvoir s'organise, il doit tenir compte même des préjugés. Nul ne peut braver impunément l'opinion publique, pas

plus dans le gouvernement que dans la famille.

Le ministère qui prit le nom de M. de Polignac fut formé secrètement, presque comme un complot. Toutefois, dans l'idée du roi et de la majorité de ceux qui le composaient, ce cabinet devait correspondre à l'esprit de la chambre, dont chaque nuance était minutieusement représentée. Le prince de Polignac, à l'origine, ne prenait point la présidence du conseil; son action ministérielle se bornait au département des affaires étrangères, afin de ne pas donner une couleur trop prononcée à la combinaison : ambassadeur à Londres, il était appelé à diriger les questions à l'extérieur; selon lui, c'était une chose simple et parfaitement constitutionnelle. M. de Labourdonnaye n'était-il pas l'homme dont la rude parole avait fait le plus de mal à M. de Villèle? M. de Chabrol restait l'expression tempérée du centre droit; M. Courvoisier représentait le centre gauche, M. d'Haussez l'opinion Martignac, et enfin M. de Bourmont, esprit tempéré, n'était qu'un nom d'armée, très-dévoué à la restauration. Dans un ordre abstrait, cela était vrai; au point de vue pratique, c'était absurde : les noms propres ne sont quelque chose que lorsqu'ils correspondent à des sympathies de principes, et pour ne citer que M. de Courvoisier, quoique dans le fait il appartînt historiquement au centre gauche, pourrait-il jamais attirer cette opinion au ministère de M. de Polignac?

Il y a quelque chose de curieux, je dirai presque d'impatientant, à cette époque de crise : c'est la candeur du prince de Polignac, qui croit en lui-même et en sa fortune à ce point de s'imaginer que tout va s'aplanir, parce que ce qui s'est fait est dans la prérogative royale et dans les conditions constitutionnelles. « Le roi est libre de choisir des ministres, Charles X a usé de son droit; quel obstacle peut donc se présenter devant ce qui est légal? » M. de Polignac ne voit aucun danger; il marche devant lui comme s'il n'y avait pas de situation plus simple, plus rationnelle; il ne voit pas l'inflammation des cœurs, l'insurrection de toutes les têtes. La conviction du prince est à ce moment si complète, qu'il n'y a rien de plus historiquement vrai que les répugnances de sa pensée pour les coups d'État, qui lui paraissent inutiles, d'autant plus qu'il espère toujours, avec un sourire stéréotypé sur ses lèvres, vaincre les résistances, parce qu'il est dans le droit et dans la légalité. C'est moins de la présomption que la conséquence d'une conviction profondément arrêtée. Il voit avec foi dans un certain horizon, ni au delà, ni en deçà. Les coups d'État, si on lui en parlait à ce moment, il ne saurait et ne pourrait les avouer. Ce qu'il veut, c'est remplir la mission que le roi lui a donnée, et il le fait avec loyauté et désintéressement.

On se rappelle avec quelle fureur fut accueilli le ministère Polignac. La presse fut impitoyable; c'est à ne pas le croire aujourd'hui; les articles sont d'une stupide grossièreté. Le prince s'en inquiète peu, parce qu'il a le sentiment que ces attaques sont injustes, passionnées. Quelques-uns de ses collègues en paraissent effrayés; il les laisse libres de rester ou de donner leur démission, et, marchant de plus en plus droit devant lui, il prend la présidence du conseil; premier sujet de jalousie. Il en résulte une crise ministérielle, la séparation de M. de Labourdonnaye, qui ne veut pas subir la présidence du prince de Polignac. En sacrifiant M. de Labourdonnaye, le nouveau président du conseil croit faire un acte populaire; M. de Polignac faire de la popularité! Il veut convaincre le pays qu'il n'a pas l'intention de briser la charte. Le rapport qu'il fait faire en avril 1830, les exposés de motifs, les lois qu'il prépare, tout se ressent de cette idée fondamentale, qu'il veut gouverner par les lois et sous l'empire des majorités.

On peut juger le calme, la sécurité que lui inspire sa position personnelle, par les simples actes d'administration dans son département. M. de Polignac réforme, organise ses bureaux, comme s'il devait rester là indéfiniment. On lui doit la centralisation des affaires, le système des deux grandes directions qui se partagent la diplomatie, et surtout une institution dont l'absence se fait encore remarquer, la chaire de droit diplomatique, avec un enseignement attaché au département des affaires étrangères. N'est-il pas extraordinaire que dans un pays où il y a des chaires pour toutes choses, depuis la langue slave, le sanscrit, jusqu'aux plus vagues théories de philosophie et de constitutionalisme, il n'existe pas un enseignement pratique et positif des traités, des grandes transactions européennes; d'où résulte cette ignorance qui se fait remarquer dans la presse et les chambres sur les choses les plus usuelles de la diplomatie. Ce fut donc une bonne pensée de M. de Polignac que de combler ce vide. Ces cours publics furent spécialement affectés aux jeunes hommes qui se destinaient aux ambassades, et, afin de donner encore une spécialité plus grande à ces études, M. de Polignac voulut que ceux qui se destinaient à la diplomatie, sous le titre d'attachés, fissent un surnumérariat dans les bureaux des affaires étrangères. Désormais on devait arriver dans les ambassades avec des études pratiques et des connaissances préliminaires.

Le défaut capital du prince Jules de Polignac fut de croire avec une conviction profonde à la

possibilité de calmer les partis au moyen d'une politique nationale et d'une application spéciale aux affaires. La vie des partis est, au contraire, une sorte de surexcitation active et jalouse, qui ne voit rien en dehors du triomphe de leurs hommes et de leurs idées. Certainement la politique de M. de Polignac était française; le ministre qui parlait un langage ferme et décidé à l'Angleterre sur l'expédition d'Alger conservait intacts la dignité de son pays et l'honneur de la nationalité. Aux yeux des opinions ardentes, cela ne suffisait pas; il n'y a pour elles de grande politique que celle qui les caresse dans leur instinct. Le jeu des institutions politiques en France était d'ailleurs organisé de manière à ce que les noms propres y tinssent une large place, et celui du prince de Polignac était une menace. A tort ou à raison, on l'accusait de rêver une monarchie absolue et aristocratique, et cette croyance générale avait rendu le gouvernement impossible. Le ministère de M. de Polignac était réduit à ne pas remuer, ou à remuer en tout brisant. Jamais position plus étrange. On avait persuadé au pays et aux chambres que ce ministère était un épouvantail par ses intentions et par ses actes, et certes il n'y en avait pas dans l'histoire parlementaire de plus innocent et de plus incapable de tenter un de ces grands coups qui changent la face des empires. Le défaut saillant de M. de Polignac, c'était de ne rien voir, ou de voir dans un horizon très-resserré, et cela explique comment, malgré lui et en bonne logique, il fut successivement amené aux coups d'État, et, ce qui est pis que les coups d'État, à cet esprit de déroute et de mollesse qui laissait tout aller à la Providence, sans voir qu'on marchait inévitablement à une révolution.

Ici quelques doutes se présentent, et sans entrer dans les détails qui ont été l'objet de deux livres spéciaux [1], je veux revenir sur les ordonnances de juillet, et sur les mesures qui ont préparé ou suivi leur exécution. On sait que dans ces sortes d'examen je suis sans préjugés et sans aucune des fantaisies constitutionnelles; je crois donc que M. de Polignac, pas plus que Charles X, n'avait dans la pensée de violer la charte par les ordonnances de juillet; je crois que cette charte, le roi et le ministre l'avaient jurée de bonne foi, et qu'en tout point ils voulaient l'exécuter. Mais depuis longtemps un les préparait l'un et l'autre à cette conviction, qu'en vertu de l'article 14 de la charte, son principe dominant et fondamental, le roi pouvait, dans un cas exceptionnel, s'armer de sa prérogative pour amener la concorde et l'harmonie des pouvoirs. Cette conviction devint si absolue, que les ordonnances de juillet furent signées presque avec insouciance, comme de simples mesures de sûreté générale délibérées en conseil.

C'est encore en vertu de cette foi, de cette conviction profonde, que M. de Polignac ne prit aucune mesure de précaution vis-à-vis de l'Europe pour s'assurer son assentiment; il était trop Français pour appeler l'appui de l'étranger; et ceci venait de sa loyauté, de la confiance qu'il avait dans l'ordre monarchique : gentilhomme, M. de Polignac ne croyait pas possible qu'on vît la question autrement que dans le strict honneur monarchique : ainsi, dans l'esprit du ministre, le corps diplomatique n'avait pas besoin d'être prévenu des ordonnances, parce que son devoir spontané était de se rendre là où était le roi de France, auprès de qui il était accrédité. Ainsi la loyauté de M. de Polignac n'aurait jamais supposé que des régiments, leurs officiers en tête, pussent oublier leur devoir et passer à l'insurrection; calculant une résistance qui irait jusqu'à la mort, de la part du soldat et de l'officier surtout, il avait pensé que les troupes de la garnison étaient suffisantes sans en appeler un plus grand nombre, car il ne songeait pas que la défection ferait du vide. Hélas! ce calcul était celui de la loyauté et de l'honneur aux jours de la chevalerie; mais était-ce juger avec sagacité son temps, faire la part surtout à ces tristes et fatales révolutions qui avaient fait douter de tout, du pouvoir et de Dieu même? M. de Polignac n'avait point assez médité sur le nouvel esprit des sociétés, sur l'éducation publique et privée : sorte de cénobite, il vivait dans la cellule de son honneur, sans s'enquérir des opinions du monde. Or, le monde alors était en proie à toutes les doctrines, et à tous les exemples de rébellion et de révolte, dans les esprits comme dans les actions. Comment le prince avait-il la mémoire assez courte pour ne pas se souvenir de la défection des cent jours, ce grand manquement à la foi jurée, abandon inouï du drapeau? Tout était incertain, les chambres, la presse, le pays même; il y avait une ébullition dans les âmes qui ne permettait plus le système d'honneur et de gentilhommerie de l'ancien régime. Il y avait tant de félons! Et c'était méconnaître la société avec ses éléments nouveaux, que de croire à la possibilité d'un coup d'État sans que la fidélité de l'armée, recrutée par la conscription, égale et démocratique, en fût ébranlée.

Là fut donc toute la faute de M. de Polignac; il ne vit pas que tout était changé autour de nous, que les consciences étaient incertaines, les dévoue-

(1) Voyez mon *Histoire de la Restauration* et *l'Europe depuis l'avénement du roi Louis-Philippe.*

ments affaiblis, et que la doctrine des intérêts dominait toutes les autres. Il ne vit pas surtout que la presse avait agi d'une manière désastreuse pendant quinze années contre l'établissement de la restauration; que la royauté n'inspirait pas assez de crainte pour comprimer les méchants, ni assez d'amour pour commander les sacrifices aux fidèles; ses amis étaient divisés, les esprits au plus haut point d'exaspération. On ne calculait plus rien; le bas peuple était travaillé par des pamphlets de toutes sortes; l'audace était partout en dehors du gouvernement. Un coup d'État se tente à la naissance d'un pouvoir, lorsqu'il est ferme, que les consciences jeunes et fortes viennent autour de lui pour le saluer comme au 18 brumaire; mais un coup d'État quand la main est faible et que la vieillesse arrive, c'est un excès et une folie.

Je n'ai point à examiner si M. de Polignac prit l'initiative des ordonnances de juillet, ou si elle vint de Charles X; je crois que les ordonnances furent l'inspiration d'un petit comité qui correspondait aux affections royales, et qu'elles devinrent ensuite l'œuvre du conseil des ministres tout entier. Au demeurant, M. de Polignac, avec la meilleure foi du monde, n'y vit qu'un moyen de ramener l'harmonie des pouvoirs par la dictature momentanée du roi, en vertu de l'article 14 de la charte. Cette conviction de la légalité des ordonnances fut toujours profonde chez le prince de Polignac, d'où cette imprévoyance de mesures, qui ne suppose même pas une résistance sérieuse. Aussi, tout devient puéril dans les actions et les démarches de M. de Polignac, après que les ordonnances sont lancées; il reste plein de sécurité, comme s'il s'agissait d'une mesure ordinaire, dont l'exécution est laissée au cours régulier de l'administration et à chaque ministre dans son département. Il croit le succès tellement infaillible, qu'il se renferme, le 27 juillet, au département des affaires étrangères pour vaquer aux questions courantes, avec le même sang-froid et la même sécurité. A tous les rapports qu'on vient lui faire, à tous les indices qui se manifestent, il répond par cet invariable sourire, cette physionomie polie, mais impatientante, qui décourage toutes les âmes énergiques et semble vous dire : « Vous vous trompez; j'ai tout prévu. » C'est un décousu, un laisser aller dont rien n'approche; il s'inquiète à peine; l'émeute gronde, qu'est-ce que cela? le peuple est en armes, il répond : « Qu'on lui donne du pain et de l'argent! » Il a tellement foi dans la royauté, une telle confiance dans le prestige de la couronne, que la supposition qu'elle peut subir une grande ruine ne peut entrer dans sa pensée. Quand enfin l'heure du combat a sonné, lorsque le drapeau tricolore flotte sur les tours Notre-Dame, et qu'à l'hôtel de ville siége déjà un gouvernement insurrectionnel, le prince Polignac, que l'expérience éclaire, croit avoir fait son devoir, et cela lui suffit; c'est le même calme, le même sang-froid désespérant. Après deux jours de résistance aux Tuileries, il vient auprès du roi à Saint-Cloud : soldats, courtisans, serviteurs, tous murmurent autour de lui, accusent sa faiblesse ou son imprudence; il les écoute sans s'émouvoir, même le pétulant M. de Sémonville, qui lui dit les choses les plus dures dans une langue qui n'est pas celle de la bonne compagnie. Quand le roi lui demande sa démission pour faciliter les arrangements, M. de Polignac la donne en croyant que tout est fini là; il contre-signe les ordonnances qui nomment M. de Mortemart, et félicite le nouveau cabinet comme s'il s'agissait de successeurs au temps paisible de la restauration; il croit son rôle politique fini pour le moment, et que l'opinion satisfaite s'arrêtera devant cet acte; en un mot, qu'il n'y aura ni accusation, ni jugement, ni révolution, et qu'on restera dans le cercle de la légitimité.

Le lamentable cortége quitte Saint-Cloud avec un roi proscrit, une armée sans chef, le moral affecté, pour se retirer sur Rambouillet; M. de Polignac est toujours auprès de Charles X. Il n'est plus ministre, mais il a un titre de cour et il en porte l'habit avec affectation, comme s'il était encore aux Tuileries. Au moment où les négociations s'engagent avec les chefs insurgés à Paris, les amis de Charles X lui conseillent d'éloigner l'ancien ministre, afin de constater la sincérité de ses concessions politiques, et alors M. de Polignac, qui ne veut point embarrasser son vieux maître, part plein de sécurité, pour chercher un abri en Angleterre à travers la Normandie. Va-t-il enfin comprendre sa position? Autour de lui se manifeste une sorte de jacquerie; tous les paysans sont soulevés aux cris les plus horribles; il devient l'objet d'une haine sauvage à coups de fourche. On ne prononce son nom qu'avec des menaces de mort, et pendant deux semaines il erre dans les campagnes sous les déguisements les plus divers, les plus grossiers; à ces jours de malheur, je dois le proclamer ici, le prince de Polignac retrouva de nobles dévouements.

Il se faisait alors une singulière police de gardes nationales et de volontaires sur le territoire de la France. On commandait des battues à travers champs, comme dans une grande chasse. Tout ce qui avait l'air un peu noble, les mains blanches, le port distingué, était un objet de suspicion pour les municipalités nationales. Était-il possible que le prince échappât à cette police révolutionnaire,

qui signalait ses victoires avec tant de joie? Que de réflexions alors durent venir à son esprit! que de tristes rapprochements! Il avait commencé sa vie par la proscription terrible; jeune homme de vingt-deux ans, il s'était trouvé à Paris lorsque, sous le consulat, la police faisait crier par les rues, dans son ignoble langage, « la conspiration des brigands Polignac, Rivière, Pichegru et George. » Et, à vingt-cinq ans de là, même proscription, mêmes cris, mêmes périls. C'est dans ce moment que le prince, avec ses sentiments profondément religieux, se montrait tranquille et résigné; il ne craignait rien, ni l'autorité violente, ni le peuple soulevé. Ce qu'il souffrit pendant cette quinzaine d'angoisses est impossible à dire. Il traversa la campagne soulevée jusqu'aux falaises de Granville. Une femme de grande maison et de sainte vie lui prépara les moyens de passer en Angleterre, sur un de ces petits navires smogleurs toujours prêts à la noble contrebande des proscrits. Le prince avait souvenir des falaises de Normandie, où il avait débarqué, avec son frère et le marquis de Rivière, sous le consulat. Tous les préparatifs furent faits en silence par des mains généreuses qui protégèrent le malheur. Ce sont de belles âmes, celles-là qui, dans les époques de tempête publique, savent se détacher de leur propre sécurité pour se faire les protectrices et les gardiennes du malheur. Dans notre temps d'égoïsme, cela se voit peu et ne se comprend pas davantage. Le prince de Polignac se renferma dans une petite maison aux environs de Granville, où tout était prêt, un bateau avec des hommes dévoués; mais la mer était grosse, la tempête soufflait avec violence, et le capitaine ne voulut point s'exposer au danger du naufrage. Il en résultat un retard de quarante-huit heures, retard funeste, puisque de la campagne soulevée les jeunes hommes se portèrent à la maison du rivage où se trouvait le prince de Polignac. Cette maison, on la cerne de tous côtés; on y pénètre en armes. Mille cris de mort sont poussés, et comme dans les époques révolutionnaires, la populace se montre hideuse de menaces et de propos. De l'aveu du prince de Polignac, jamais il ne subit de danger plus réel et d'outrages plus sanglants : des individus forcenés, les manches retroussées, brandissant devant lui de larges coutelas, lui jetaient ces paroles : « Si nous étions sûrs que tu es Polignac, nous te plongerions ces couteaux dans le cœur. »

Il faut rendre cette justice aux autorités organisées même par l'insurrection, qu'elles protégèrent le prince contre ces cannibales. Souvent elles lui firent un rempart de leur corps. Le pouvoir, quel qu'il soit, est de sa nature protecteur; il ne se laisse aller aux excès que dans les crises, lorsqu'il est faible et colère. Dans ces circonstances se révèle toujours ce courage tout passif du prince de Polignac, avec sa résignation religieuse. Ce calme, il le devait non-seulement à la quiétude de son âme, mais encore à la foi qu'il avait dans le symbole religieux, saint préservatif qu'il portait avec lui-même, et spécialement au scapulaire que lui avait donné sa noble mère, pour lui le plus précieux des préservatifs. Laissons ces croyances aux âmes d'élite, pour les fortifier dans le malheur. Le prince de Polignac fut conduit à Granville, de Granville à Saint-Lô, et c'est de là qu'il écrivit, le 17 août 1830, la lettre suivante au président de la chambre des pairs, alors baron Pasquier :

« M. le baron, arrêté à Granville, au moment où, fuyant les tristes et déplorables événements qui viennent d'avoir lieu, je cherchais à passer à l'île de Jersey, je me suis constitué prisonnier entre les mains de la commission provisoire de la préfecture de la Manche, le procureur du roi de l'arrondissement de Saint-Lô ni le juge d'instruction n'ayant pu, d'après les termes de la charte, décerner un mandat d'amener contre moi. Dans le cas, ce que j'ignore, où le gouvernement aurait donné des ordres pour m'arrêter, ce n'est que de l'autorité de la chambre des pairs, dit l'article 29 de la charte actuelle, conforme en cela à l'ancienne charte, qu'un membre de la chambre des pairs peut être arrêté. Je ne sais ce que fera la chambre à ce sujet, et si elle mettra sur mon compte les tristes événements des deux jours que je déplore plus que qui que ce soit, qui sont arrivés avec la rapidité de la foudre au sein de la tempête, et qu'aucune force, aucune prudence humaines ne pouvaient arrêter, puisqu'on ne savait, dans ces terribles moments, à qui entendre ni à qui s'adresser, et qu'on ne pouvait tout au plus que défendre ses jours.

« Mon désir, M. le baron, serait qu'on me permît de me retirer chez moi, pour y reprendre les habitudes d'une vie paisible, les seules qui soient conformes à mes goûts, et auxquelles j'ai été arraché malgré moi, comme le savent tous ceux qui me connaissent. Assez de vicissitudes ont rempli mes jours, assez de revers ont blanchi ma tête dans le cours de la vie orageuse que j'ai parcourue. Au moins ne peut-on me reprocher, dans les moments de ma prospérité, d'avoir jamais conservé aucun souvenir d'aigreur contre ceux qui avaient peut-être abusé de leur force à mon égard dans le temps de mon adversité. Et en effet, M. le baron, où en serions-nous, tous tant que nous sommes, au milieu de ces changements continuels

que présente le siècle où nous vivons, si les opinions politiques de ceux qui sont frappés par la tempête devenaient des délits ou des crimes aux yeux de ceux qui embrassent des opinions politiques plus heureuses?

« Si je ne pouvais obtenir la permission de me retirer tranquillement dans mes foyers, je désirerais qu'il me fût permis de me retirer à l'étranger, avec ma femme et mes enfants. Si enfin la chambre des pairs voulait prononcer mon arrestation, je désirerais qu'elle fixât le lieu où je serais retenu, au fort de Ham, en Picardie, où j'ai longtemps été détenu dans la longue captivité que j'ai éprouvée dans ma jeunesse, ou dans quelque citadelle commode et spacieuse à la fois. Ham conviendrait mieux que toute autre à l'état de ma santé, affaiblie depuis quelque temps, et altérée surtout depuis les derniers événements qui se sont passés. Les malheurs de l'honnête homme doivent mériter quelques égards en France. Mais dans tous les cas, M. le baron, il y aurait, j'oserais presque dire, quelque chose de barbare à me faire amener dans la capitale dans un moment où tant de préventions ont été soulevées contre moi, préventions que ma seule voix ne peut apaiser, que le temps seul peut calmer. Depuis longtemps je ne suis que trop accoutumé à voir toutes mes intentions représentées sous le jour le plus odieux.

« Je vous ai soumis tous mes désirs, M. le baron. Je vous prie, ignorant à qui m'adresser, de vouloir bien les soumettre également à qui de droit, et d'agréer ici l'assurance de ma haute considération.

« LE PRINCE DE POLIGNAC. »

Quand on se représente l'effervescence des âmes, la colère des rues contre les signataires des ordonnances, l'on a peine à comprendre comment le prince de Polignac put écrire cette lettre avec un si grand sang-froid, un esprit si en dehors des faits menaçants qui l'entouraient; il semble qu'il ne vit pas au milieu de la société insurgée! Il ne sait rien, il ne veut rien voir : il demande les formes légales, la protection de la chambre des pairs, comme si le temps était encore à la charte et si les pouvoirs réguliers étaient suffisants pour le protéger! Il n'est qu'un vaincu malheureux qui redemande l'exil ou la captivité dans la prison d'État de sa jeunesse.

De Saint-Lô, le prince fut transféré, à travers mille périls, au château de Vincennes, demeure pour lui déjà bien connue, et qu'il salua avec un mélancolique respect. Jamais il ne perdit son calme; la Providence lui semblait une si grande loi, qu'il se soumettait à ses décrets sans murmurer. Le gouverneur, général Daumesnil, en fut vivement frappé; le prisonnier demanda un piano, pour consoler ses ennuis par la musique, et des crayons pour dessiner des sites, afin que le temps s'écoulât plus vite, et que les heures sonnées par le beffroi pussent passer plus rapidement.

Qui ne se rappelle Paris au mois de décembre 1830 et les périls de la société à cette époque d'agitation et de troubles? Dans ce lamentable procès des ministres de Charles X, on vit se lever, la pique en main, le bonnet rouge au front, la partie la plus hideuse de la population; s'il n'avait pas existé un gouvernement d'honneur et de force, décidé à sauver la vie des prisonniers, au prix même de sa sûreté, il y aurait eu du sang versé à flots. La révolution de 1793 n'était point morte encore; les prolétaires restaient les mêmes, avec leurs mœurs épouvantables, et un moment on put craindre que la démocratie, comme ce squelette dont parlent les légendes allemandes, ne grimpât avec ses ongles le long des murailles du donjon de Vincennes et, comme une vile araignée, ne vînt s'attacher à sa proie. Hélas! le parti royaliste oublieux ne rend pas une justice assez grande à ce pouvoir, si faible à son origine, qui fit tout pour sauver les ministres captifs, jusqu'à ce point de s'exposer lui-même à un bouleversement. Il n'y a rien de plus ingrat que les partis!

Dans ses interrogatoires, le prince de Polignac resta toujours le même, avec ce calme, cette indifférence qui désespérait ses amis et ses ennemis. La cour des pairs fut réunie pour le jugement; je dois le dire, le prince avait pleine confiance dans ce corps politique, composé d'hommes qui avaient assez vu les révolutions, les vicissitudes de la fortune pour juger avec calme, et sans esprit de parti, les actes et les personnes des derniers ministres de Charles X. L'important était de sauver leur vie, de les arracher, pour ainsi dire, à ces hurlements de la multitude, car enfin, quelle que fût la peine, elle ne serait nécessairement que temporaire. Dans les choses politiques, il n'y a rien d'éternel; la captivité n'aurait lieu que pour un temps. Ces mêmes hommes, frappés par un arrêt de justice, seraient rendus à la société, parce qu'au fond, ils étaient plus imprudents que coupables, et que tous étaient gens d'honneur; les années, qui marchent, effacent les terribles impressions des partis. J'ai dit autre part les détails de ce grand procès devant la cour des pairs [1], et la condamnation qui en fut la suite, le dévouement de M. de Martignac, l'attitude calme et digne du prince de Polignac à l'audience. Quand l'arrêt fut prononcé, M. de

(1) *L'Europe depuis l'avénement de Louis-Philippe.*

Polignac s'en montra fortement ému, parce qu'il le croyait injuste et illégal. Il s'en exprima dans une lettre curieuse, presque immédiatement écrite à son défenseur, M. Mandaroux-Vertamy, et dont voici les termes :

« Au donjon de Vincennes, ce 22 décembre 1830.

« Le jugement, unique dans nos annales révolutionnaires, que la cour des pairs a rendu contre moi, jugement qui, j'espère, ne trouvera plus d'imitation dans nos discordes civiles, m'oblige, mon cher Vertamy, à vous prier de guider la princesse sur ce qu'elle doit faire, car il me semble que l'article 25 du code civil prescrit quelques règles à suivre. Je préfère qu'elle ne vienne pas à Vincennes de quelques jours; il faut attendre que l'irritation, vraie ou excitée, qui agite en ce moment la capitale, soit calmée. Dites-lui qu'elle ne s'afflige pas de ce qui vient de se passer; elle me connaît, et elle sait qu'une âme trempée par trente années d'adversités ne se laisse pas abattre par une infortune de plus, surtout quand ce doit être la dernière; d'ailleurs, l'honneur ne meurt point; un roi de notre antique monarchie nous l'a dit; et les rigueurs du code pénal n'ont point de prise sur le sentiment. Répétez donc à la princesse qu'elle prenne courage; au reste, j'en aurai pour deux. Je désirerais seulement être transféré dans un lieu où je puisse être à même de faire un peu d'exercice et où il me fût permis d'avoir ma femme et mes enfants auprès de moi, les seules consolations qui me restent ici-bas. Après tout, je n'ai plus de volonté, plus de désirs à exprimer; j'accepte tout ce que m'enverra la Providence; je ne regrette que la peine que mes malheurs font éprouver à mes amis, et vous savez, mon cher et excellent Vertamy, que je vous place, à cet égard, au premier rang de mes victimes. Vous aurez sans doute vu le vicomte de Martignac; il était fort souffrant hier; on a bien mal récompensé son éloquence et ses bons sentiments; je m'en afflige autant pour lui que pour moi; un pareil défenseur devait être le gage d'une victoire certaine; je l'espérais, je l'avoue, lorsque j'ai vu avec quelle attention on l'écoutait; mais il y a des personnes dont l'oreille est bien loin du cœur. Adieu, mille amitiés, tout à vous,

« J. de Polignac. »

Je rapporte ce document pour bien faire connaître la nature d'esprit du prince de Polignac. Sa conscience allait toujours droit devant elle, sans tenir compte le moins du monde des circonstances et des difficultés. Il ne voyait pas que la cour des pairs et, puisqu'il faut le dire, le gouvernement lui-même, venaient de lui rendre un immense service, en l'arrachant des mains du peuple par un arrêt de captivité. Sans doute, au point de vue légal, il y avait quelque chose d'extraordinaire dans ce système de pénalité créé pour la circonstance, dans cet arrêt par induction, qui groupait les articles de lois difficilement applicables. Mais ce qu'il fallait voir en tout ceci, c'était l'intention du pouvoir, la noble tâche qu'il avait remplie, la volonté surtout de sauver les ministres de Charles X des fureurs du peuple. Cette nécessité motiva un peu d'arbitraire, bien permis chaque fois qu'il s'agit de garantir les accusés.

Après l'arrêt prononcé, M. de Polignac fut ramené à Vincennes, et je pense que ses affections politiques ne lui ont pas fait oublier tout ce que fit le pouvoir pour préserver sa vie. Ce donjon de Vincennes était si rapproché de Paris ! à la moindre émeute, on se porterait à cette extrémité du faubourg Saint-Antoine, si souvent agitée par les révolutions. Le conseil des ministres décida donc que M. de Polignac et ses collègues seraient transférés au château de Ham (il l'avait lui-même indiqué), forteresse gothique bâtie par le connétable de Saint-Pol pour y renfermer Louis XI, et que ce roi si rusé fit servir de prison au connétable de Saint-Pol. Ce lieu était triste, mais sur; on n'avait à craindre ni une évasion, qui compromettrait le gouvernement dans sa force et sa popularité, ni une émotion sanglante de peuple qui tuerait moralement le pouvoir. Les personnes qui depuis ont visité le château de Ham peuvent se faire une idée assez exacte de la triste demeure de MM. de Polignac, de Peyronnet, Guernon-Ranville et Chantelauze : deux chambres au rez-de-chaussée, deux aux étages supérieurs, une salle à manger, peu d'espace, mais une certaine liberté. Les ministres pouvaient se voir, accueillir leurs amis, et, chose assez triste, il n'y avait entre eux que très-peu d'intimité dans un malheur commun; les mêmes divisions qui s'étaient souvent produites dans le conseil se réveillaient, et des reproches étaient adressés par les uns aux autres, comme pour dire : « Si je suis ici, c'est votre faute. » Au demeurant il y eut une grande fermeté d'âme en face de la captivité de Ham.

Le prince de Polignac partageait ses loisirs entre la musique, le dessin et la rédaction de quelques ouvrages politiques. Il me fit à cette époque l'honneur d'écrire une brochure remarquable contre mon travail *sur la Restauration*, qui alors venait de paraître. Certes, je n'avais jamais eu l'intention d'attaquer la personne du prince, et encore moins le captif de Ham, mais je me réservais toute liberté pour examiner sa politique, politique loyale mais

malheureuse qui avait perdu la branche aînée des Bourbons. Alors autour du prince de Polignac vinrent se réunir sa femme, d'origine anglaise, et d'un si noble dévouement, et ses enfants, fort jeunes encore, qui avaient vu et subi sa bonne et sa mauvaise fortune. L'amour de la famille était pour le prince de Polignac une religion exaltée. Il appartenait à une des plus illustres races de France; ses alliances le rattachaient à tout ce que la patrie avait de grands noms et de haute aristocratie, et comme une portion de cette aristocratie s'était ralliée au gouvernement nouveau, souvent le nom du prince était prononcé aux Tuileries. M. de Polignac doit rendre cette justice au roi régnant, qu'il ne chercha qu'une occasion pour faire cesser une captivité assez longue, une expiation assez cruelle d'une imprudence qui n'était au fond qu'un acte de dévouement envers les idées et les principes de la monarchie.

Depuis que le maréchal Sébastiani, par son second mariage, était devenu son proche parent, le prince de Polignac trouva en lui un défenseur persévérant. On doit cet hommage au comte Sébastiani, que non-seulement il apporta dans les conseils des idées modérées, mais encore qu'il se posa comme le constant protecteur de ceux qu'une grande infortune avait frappés. Lorsque les temps devinrent plus calmes, le comte Molé prépara une amnistie pour les prisonniers de Ham; et ce qu'il y eut de louable dans cet acte, c'est qu'on n'exigea d'eux aucune démarche qui aurait pu blesser leurs convictions. On ne leur demanda aucune parole, aucun serment : il ne suffit pas de rendre un service, il faut encore l'environner de ces formes de susceptibilité exquises qui ménagent les émotions de l'honneur. Par la teneur de l'amnistie, M. de Polignac dut passer à l'étranger. Il visita l'Allemagne, et devenu grand propriétaire en Bavière, il habita constamment Munich et ses environs, se livrant à l'éducation de ses enfants, à l'amélioration de ses terres, à la culture de l'esprit et du cœur. Il écrivit encore des brochures, des considérations morales sur l'état de la société, sur le mouvement des esprits; enfin, des Mémoires, des explications sur sa conduite politique; ces Mémoires supposaient sans doute un haut sentiment de délicatesse et une juste susceptibilité, mais, en vérité, ils offraient un singulier contraste avec la certitude historique. Je conçois qu'il pût se justifier d'avoir signé les fatales ordonnances, et accuser le maréchal Marmont de faiblesse et d'hésitation; mais établir qu'à Paris tout avait été prévu pour l'exécution des ordonnances, qu'il y avait eu force et habileté dans les mesures, et nulle faute dans l'exécution, c'était une thèse bien étrange en dehors des événements qui s'étaient passés sous nos yeux. Nous avions vu Paris abandonné par le pouvoir et livré à l'insurrection, le prince de Polignac sans force, sans direction, et ne croyant au péril que lorsque le drapeau blanc était déchiré sur la couronne en mille pièces!

L'exil du prince de Polignac fut même bientôt levé; une décision ministérielle lui permit de rentrer en France, pourvu qu'il ne vînt pas habiter Paris, précaution bien inutile, car l'opinion publique était heureusement ainsi affadie, que ce même peuple qui aurait déchiré les entrailles au prince de Polignac en 1830 s'inquiétait à peine de sa destinée. Il put traverser la France, son nom écrit en toutes lettres sur son passe-port, sans qu'il y eût un cri, une plainte. Partout, dans ce pays oublieux, il fut accueilli avec une sorte de respect. Le prince vint habiter Saint-Germain, cité mélancolique, qui longtemps servit d'asile aux Stuarts; Saint-Germain, avec ses vieux arbres, son château, abrite toutes les infortunes. Il diffère de Versailles (souvenir d'un grand pouvoir), parce qu'il respire le temps de la Fronde; c'est un pays déjà délaissé bien avant que la royauté se délaissât elle-même.

A Saint-Germain, M. de Polignac travailla constamment à expliquer sa vie politique, dans laquelle il trouvait peu de fautes, parce qu'elle avait toujours été dictée par le devoir. La maladie commençait à l'accabler; fatigué, goutteux, il se remuait à peine. La mort de Charles X et celle du duc d'Angoulême l'affectèrent profondément; religieux par croyance, il aimait à traiter les questions morales et politiques, restant toujours dans la conviction qu'il ne s'était pas trompé, et que la France l'avait méconnu; c'est toujours un peu la condition de ceux qui n'ont pas su la gouverner. La France est comme un cheval impatient de tout joug, mais lorsque le frein est bien posé, lorsqu'en le caressant vous ne le prenez point à contre-poil, il est docile et facilement dompté. Les fautes de M. de Polignac, je le répète, vinrent de nobles sentiments, de l'opinion exagérée qu'il s'était faite de la royauté et de lui-même, et surtout de l'ignorance absolue de la société telle que la révolution l'avait faite. Il s'était créé une France selon son honneur ou son blason, et le pays réel, n'étant plus compris ni gouverné, se joua capricieusement du pouvoir à ce point de briser une couronne.

FIN DES DIPLOMATES ET HOMMES D'ÉTAT EUROPÉENS.

A mesure que l'histoire populaire se jette dans des voies toujours plus étranges et fantastiques sur les époques contemporaines et sur les hommes qui y ont joué un rôle, je crois indispensable de persévérer dans la mission que je me suis donnée de garder la vérité historique comme dans un vieux reliquaire. De là, ces publications répétées qui me paraissent un devoir. Je voudrais lutter, s'il était possible, contre le torrent qui déborde partout et pousse la société dans une si fatale confusion d'idées. Je puis me tromper, sans doute, mais personne plus que moi n'apporte de conviction et de persévérance dans son œuvre.

Je publie un nouveau volume sur les diplomates européens; c'est encore la biographie des hommes de conservation et d'ordre, si tristement calomniés par l'école actuelle, et que je veux présenter dans la vérité et la certitude historiques. Il n'y a que délation et outrages contre ceux qui ont préservé la société des ravages de la guerre et de l'anarchie, tandis que les éloges sont prodigués à ces personnages sanglants des jours de la terreur républicaine, à ces gentilshommes sans mœurs, à ces avocats sans cause, à ces abbés défroqués, à ces procureurs tracassiers, ou à ces ignobles produits des rues de Paris qui composèrent la tourbe révolutionnaire. Les esprits de conservation sont flétris, outragés, les démolisseurs exaltés jusqu'aux cieux ; la presse s'unit partout dans cette œuvre mauvaise ; et peut-être me saura-t-on gré de persister dans ma tâche de vérité et de conscience.

J'ai choisi dans les diplomates anglais le marquis de Normanby et lord Aberdeen. La politique française de diverses époques est représentée par le duc de Mortemart, M. de Martignac, le duc de Bassano, le maréchal Sébastiani et le comte de Sainte-Aulaire; l'Autriche, par le baron de Thugut et le comte de Stadion ; le Portugal, par le marquis de Palmella ; la Suède, par les comtes de Lœwenhielm. C'est peut-être une hardiesse facilement expliquée lorsqu'on pénétrera au fond des personnages historiques, que de comprendre parmi les diplomates le roi Léopold de Belgique et le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV ; l'un mêlé à toutes les négociations importantes de l'Europe, l'autre qui a essayé pour l'Allemagne une œuvre hardie dont les résultats ne peuvent être encore appréciés. Enfin, comme dans mon opinion une force immense se rattache à la puissance catholique, j'ai osé aborder le caractère du pape Pie IX ; je l'ai vu et jugé comme souverain temporel, homme d'État, comme novateur en présence du sacré collége, de l'Italie et de l'Autriche.

Ce sera donc encore l'histoire contemporaine par les hommes. Peu de réclamations me sont venues à la suite de ces volumes ; j'ai cherché à

y mettre les soins les plus scrupuleux. Si quelques erreurs m'étaient échappées, je supplie qu'on les signale, car je ne me donne pas ce caractère infaillible que s'attribue, dans sa vanité, l'école philosophique contemporaine. Toute ma fierté, s'il est permis d'en avoir dans les œuvres humaines, sera d'avoir lutté de toutes mes forces contre l'erreur, d'éprouver une vive répugnance pour les choses vulgaires ou les applaudissements achetés par une renégation de principes, et surtout de ne pas chercher un vain bruit en soulevant des tempêtes. L'orgueil a perdu l'homme; c'est une tradition venue de Dieu dans les livres saints.

LES DIPLOMATES

ET

HOMMES D'ÉTAT EUROPÉENS.

QUATRIÈME SÉRIE.

I

LE MARQUIS DE NORMANBY

(CONSTANTIN HENRI PHIPS, COMTE DE MULGRAVE).

En 1822, à l'époque active du congrès de Vérone, on voyait à Florence un jeune homme à la mise élégante et excentrique, expression de ce dandysme anglais qui se conserve même à travers l'Europe dans cette race voyageuse : il étalait avec orgueil de beaux cheveux bouclés, un peu à la manière dont les portait le prince de Galles, devenu George IV; grand amateur de chevaux, de courses, d'enjeux, il avait introduit cette coutume de fêtes bruyantes au milieu des jardins de Florence, comme elle existait dans les plus verts cottages d'Angleterre; il pariait des sommes considérables, menait un grand train de maison dans son palais de l'Arno; à la différence de lord Byron qui, à cette époque, habitait Venise, ce jeune homme voyait beaucoup les Anglais ses compatriotes, les recevait avec affection dans sa délicieuse villa. On ne parlait que de lui et de sa toute jeune femme, qui faisait les honneurs de son salon d'une manière parfaite. Ce couple d'heureux époux était lord et lady Normanby dont tout Florence s'occupait alors.

C'était véritablement une vie d'artiste que celle du jeune lord s'occupant de tableaux, de statues, d'antiquités; écrivant quelquefois de petits sonnets, récitant les vers italiens du Tasse et de Métastase avec un goût parfait; puis en intime comité, lord Normanby jouait la comédie, et il la jouait bien; il excellait dans les petits-maîtres; la journée on la passait à cheval dans des courses lointaines à travers cette délicieuse campagne qui sépare Pise de Florence, où la vigne pend en guirlande sur l'olivier. Un jour on allait saluer le Campo Santo, les fresques du Giotto, le campanile, le dôme; le lendemain on se jetait sur la route de Rome; enfin, deux fois par semaine, lord et lady Normanby recevaient grande compagnie d'artistes, de peintres et de poëtes. J'ai cru nécessaire de bien faire connaître les commencements de la vie de lord Normanby, afin d'expliquer un peu ses ma-

nières actuelles; les Anglais qui ont trop longtemps habité l'Italie prennent des habitudes d'artistes souvent sans tenue, sans convenance, sans appréciation des devoirs et des formes du monde; de la roideur ils passent à la désinvolture : ils sont froids, guindés, ou bien ils s'abandonnent à tout le laisser-aller de la vie italienne. Cette observation n'est pas indifférente dans la suite de l'existence de lord Normanby.

Quelle était l'origine du lord si fastueux, si gai, si facile artiste? Qui l'avait porté à quitter l'Angleterre pour se retirer à Florence? Était-ce pure fantaisie, ennui, fatigue des émotions, ou bien, ce goût entraînant qui pousse les familles anglaises à s'éparpiller en oiseaux voyageurs? Y avait-il une cause particulière, sérieuse, politique? Ce motif tout parlementaire existait; mais avant de l'examiner avec l'attention qu'il mérite, il faut d'abord s'arrêter sur la famille de sir Williams Phips, baron de Mulgrave, vicomte, puis marquis de Normanby.

Les titres en Angleterre cachent souvent bien des origines moyennes; on s'imagine toujours, lorsqu'on voit quelques noms fastueux dont le souvenir et le retentissement se mêlent à la conquête normande ou aux annales de Henri VIII, que les titulaires d'aujourd'hui remontent à ces souches antiques, à ces traditions héraldiques; il n'en est rien pourtant : en Angleterre, et sauf quelques exceptions, le plus grand nombre des titres anciens ont été substitués, soit spontanément par un acte de la majesté royale, soit par mariage, alliance, achat de fief, de sorte que l'antique aristocratie se concentre aujourd'hui dans quelques familles historiques; le baronnage et le pairage remontent péniblement à trois siècles.

Le nom très-bourgeois du marquis de Normanby est donc celui de Phips; son premier ancêtre connu, James Phips, était un armurier de Bristol, ouvrier solide et fort qui, à l'époque de l'émigration pour les colonies, sous Charles Ier, dut partir, comme Cromwell, pour la Nouvelle-Angleterre, afin d'y chercher fortune. Il y trouva l'aisance dans son travail, et surtout une postérité immense, car la chronique veut qu'il ait eu vingt-six enfants mâles. Le seul d'entre eux qui acquit quelque illustration, le plus jeune, Williams Phips, devint un savant mathématicien, et surtout un des industriels les plus habiles, avec une hardiesse de conception et de projets que rien n'égale. Depuis le XVIe siècle un esprit d'aventure et de découverte réchauffait toutes les têtes : on rêvait incessamment des projets étranges, fabuleux, des fortunes rapides. Or toute la génération des colonies s'occupait des moyens de pénétrer au fond des flots, afin de recueillir les débris des galions, de trouver enfin une machine qui pût fouiller les entrailles de l'Océan et servir l'art admirable des plongeurs. Cette découverte paraissait d'autant plus utile qu'alors les mers de l'Amérique étaient sillonnées par de nombreux galions, chargés de lingots d'or, de doublons et de quadruples, que le nouveau monde envoyait en Espagne. Sir Williams Phips eut le bonheur d'appliquer sa première invention à la recherche d'un de ces navires qui avait fait naufrage sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, et ses efforts furent si heureux qu'il trouva de l'or en masse, comme dans les féeries ou dans les trésors des contes arabes. Sa position grandit alors, et le gouvernement anglais, voulant favoriser et ennoblir cette curieuse industrie, lui conféra le privilége de ces pêcheries d'or : de plus, sir Phips recevait le titre d'écuyer, puis de chevalier, un des premiers degrés de la noblesse anglaise. Comme dans la Grande-Bretagne la fortune est la base de toute dignité, de toute puissance, le chevalier Phips devint l'homme le plus important des colonies anglaises. Les idées aristocratiques s'emparèrent bientôt de lui; il fit à sa mort un seul et unique héritier qui vint avec un immense patrimoine s'établir définitivement dans la mère patrie.

L'aïeul et le père du nouveau chevalier Phips avaient été des industriels distingués; celui-ci fut un jurisconsulte éminent, studieux élève des lois, ensuite chancelier de l'Irlande; poste supérieur qui lui donnait la surveillance du code entier de ce pays d'exception : l'Irlande formait alors un royaume à part, avec son parlement, sa législation, ses coutumes; et cette dignité de chancelier grandit si considérablement l'origine des Phips, que le fils du chancelier d'Irlande put épouser l'héritière des Sheffield qui possédait par substitution une partie des biens de l'illustre race des Buckingham. Voilà donc l'arrière-petit-fils d'un simple ouvrier qui s'élève au premier rang de l'aristocratie anglaise. Cette aristocratie, profondément intelligente sur ce qui fait la force et la puissance d'une institution, se renouvelle par le passage incessant de la bourgeoisie riche, capable, dans les rangs de la classe privilégiée, de manière que l'illustration vient à la fortune, et la fortune à l'illustration; et cela sans dédain, sans mépris, sans envie de *fumer ses terres*, comme le disait avec un peu d'impertinence la gentilhommerie de France, fière et brave, spirituelle, mais trop dédaigneuse.

Par ce mariage, le fils du chancelier Phips devint lord Mulgrave, et membre de la pairie, où il commença de siéger un peu avant la révolution française. Je trouve dans les Annales des voyages que le premier baron de Mulgrave fut un des capitaines

de la marine britannique les plus remarquables, non pas seulement parce qu'il se battit bien pour l'honneur de son pavillon (cela est commun en Angleterre), mais parce qu'il eut en lui cet esprit de découvertes, traditionnel dans sa famille, et ce besoin d'intrépides aventures qui le firent aller jusque dans les mers de glace pour découvrir un passage aux pôles, à cette époque célèbre pour la navigation, et que venaient d'illustrer le capitaine Cook et l'amiral Anson. A son retour, le capitaine Mulgrave devint membre de l'amirauté, et siégea constamment avec les torys; il mourut à Liége, venant des eaux de Spa, en 1794, laissant, pour héritier de son titre et de sa pairie, son frère, qui portait le titre de marquis de Normanby, maître de l'artillerie, et père de l'ambassadeur actuel.

On me pardonnera cette longue généalogie. En France nous connaissons mal les familles anglaises, cette histoire des origines et des blasons; je crois que pour bien pénétrer la vie des hommes politiques, il faut remonter à leurs races, à leurs antécédents; on y découvre souvent l'explication d'un caractère et la clef de toute une carrière. Le marquis de Normanby, général d'artillerie fort distingué, avait épousé une jeune fille du comté de Durham, du nom de Sophie, fille de Christophe Mulling, la mère du lord Normanby actuel. Celui-ci naquit le 15 mai 1797, et fut envoyé, comme les jeunes lords, à cette éternelle école d'Harrow, où tous les hommes politiques de l'Angleterre ont été élevés. Il n'est pas un nom de pairie, de parlement qui ne se rattache au souvenir de ce collége : lord Byron, sir Robert Peel, Aberdeen, John Russell; dans cette école nulle distinction de partis, d'opinions et de classes, car la riche bourgeoisie s'y montre à côté de l'aristocratie souveraine. Les études d'Harrow-Hill créent même une sorte de familiarité entre tous les rangs; on s'en souvient dans les bonnes comme dans les mauvaises fortunes, et Byron à Venise gardait mémoire de ses jeux, de ses maîtres et de toutes les espiègleries de Robert Peel (1).

Encore enfant, déjà se révélait chez le jeune Normanby un goût d'art et de poésie; il faisait des vers fort médiocres. La langue anglaise a cela de particulier qu'avec des cadences sans rime, elle permet à tous la poésie, bonne ou mauvaise, à la hauteur des vers latins du collége, c'est-à-dire une suite de formules et de phrases coupées, sans pensée, sans inspiration : le jeune Normanby, envoyé au collége supérieur de Cambridge, s'y livra aussi passionnément à l'art de la comédie; il jouait de fort jolis rôles, on dit même avec esprit et distinction. Tout cela entrait dans les mœurs de l'Angleterre, des hautes classes qui composent la société choisie. Lord Normanby fit ensuite deux choses très-sérieuses dans la vie : il se mit sur les rangs pour une élection politique, et il se maria. En Angleterre, où l'expérience des traditions garantit contre les excès de la jeunesse, on demande peu de conditions d'âge; à la majorité de vingt et un ans, on peut être membre du parlement, on s'y frotte déjà aux affaires; si on est laborieux et travailleur, on entre dans les bureaux, et on acquiert ainsi l'expérience pratique avant un portefeuille; si l'on veut conserver son dandysme de jeunesse, sa vie de voyage, on se contente de mettre sur sa carte de porcelaine, *membre du parlement*, et avec ce titre on va habiter Naples, Florence, partout où le caprice vous appelle, auprès du pacha d'Égypte ou d'un nabab de l'Inde, avec la même insouciance (2). A vingt et un ans, le 18 août 1818, lord Normanby se maria à miss Marie Liddell, la fille aînée de lord Ravensworth.

Ce qui avait éloigné le jeune Normanby de ses fonctions nouvelles dans le parlement tenait à une cause politique que nous ne comprenons pas bien en France, parce que nos mœurs sont en complète opposition avec le véritable esprit traditionnel du système représentatif. En Angleterre tout est classé en partis, tout se divise avec une telle exactitude que chaque nuance trouve sa représentation, je dirai presque héréditaire; chaque ville, chaque bourg appartient de plein droit au parti tory ou au parti whig; quand on est nommé par une cité ou par un bourg qui professe l'une de ces deux opinions, on ne peut plus s'en séparer; on n'a plus la liberté de son vote, et quand on se résout à voter pour une couleur autre que celle que vous représentez, il faut nécessairement donner sa démission. Ce sont là des mœurs publiques que nous ne comprenons pas bien.

Il se trouvait donc que lord Normanby, tory de famille, élu par un bourg tory, était en complète opposition sur la question des catholiques avec le parti ministériel d'alors (le cabinet Liverpool), et sans hésiter il donna sa démission; libre désormais de tout engagement, le jeune lord visita l'Italie et vint se fixer à Florence avec lady Normanby. Dans cette vie de plaisirs et de distractions, et dans cette villeggiatura dissipée il attendait un temps et un cabinet plus conformes à ses opinions, mieux en

(1) Voir la notice sur sir Robert Peel.

(2) Je me rappelle avoir rencontré à Naples, à Rome, en Sicile, plus d'un membre du parlement que la session préoccupait très-peu, je vous le jure, à Sorrente ou dans les ruines de Pompeï.

harmonie avec ses sympathies. Rien ne fut oublié pour donner de l'éclat à son séjour à Florence : musique, bals, peinture, et surtout le théâtre qui était resté la passion de lord Normanby ; à cette époque se rattache une aventure de galanterio et d'enlèvement qui fit quelque bruit ; lord Normanby avait le goût décidé pour les épisodes romanesques ; il s'essayait dans le genre. Revenu à Londres, et se plaçant avec netteté sur le terrain de ses propres opinions, lord Normanby se porta comme candidat whig pour le bourg d'Higham ; il fut élu, et vint siéger au parlement dans le franc whiggisme. Il y parla peu, se dounant alors tout entier à la vie d'artiste, d'écrivain, et, puisqu'il faut le dire, à l'art léger du romancier.

En Angleterre, il y a deux sortes de littératures : l'une populaire, gagnant son pain quotidien avec de l'encre, des plumes, et un labour journalier, telle qu'elle est un peu parmi nous ; l'autre aristocratique, qui sert comme de distraction à une grande partie de la fashion la plus élégante. Ce sont les heures de loisir que l'on consacre à la poésie, aux lettres, à l'appréciation des mœurs du temps. Dans ce pays, par la même raison que les ministres écrivent des articles de journaux, ou de longs commentaires dans les revues, les jeunes lords font des romans, les ladys de petites pièces de vers, ou des portraits de fantaisie, que l'on voit ensuite reproduits sous des couvertures de moire ou de velours, dans les keepsakes de la haute aristocratie. Lord Normanby put donc s'abandonner à ses goûts avec toute liberté ; il put se livrer à ses fantaisies avec d'autant plus d'aisance qu'il était homme du grand monde, avec une fortune immense, et qu'il n'attendait pas un résultat d'argent de la publication de ses livres, et cela donne une vive allure de liberté. Le besoin a fait faire tant de mauvais livres, et souvent un mauvais livre est une mauvaise action.

Le roman anglais, aux derniers temps de George III, et au commencement de George IV, avait été entièrement dominé par le genre de sir Walter Scott, la peinture répétée des mœurs historiques, des légendes, des traditions. La place, à ce point de vue, était donc prise, et le sujet épuisé ; il fallait quelque chose de neuf pour frapper les esprits, quelque chose surtout qui correspondit parfaitement aux habitudes et à la vie de lord Normanby, à ce dandysme du monde et d'artiste, et l'auteur prit pour texte les mœurs de son temps. Les trois premiers romans de lord Normanby portent les titres de : *Oui et non, le Contraste, Matilda.* Le but de cet article n'est pas d'apprécier le mérite littéraire de l'ambassadeur ; tant il y a que c'est toujours la même donnée, la même pensée qu'il développe, les mœurs du monde élégant qu'il décrit. L'imagination ne se met pas en grands frais ; ses personnages sont généralement froids, guindés ; il n'y a ni événements d'invention, ni incidents fantastiques ; on dirait, à la vue de tant de personnages roides, empesés, que la plume a été tenue par une main si gantée, qu'elle n'a pu rien écrire en dehors de certaines idées et de certains mots. Il n'entre point, je le répète, dans cette notice d'envisager le côté littéraire de lord Normanby ; ce travail, au reste, a été fait plusieurs fois dans les revues en Angleterre, et ceux qui ont quelque désir d'apprécier le mérite littéraire de Sa Seigneurie, n'ont qu'à parcourir les *Keepsakes* et les *Annuals illustrés*, depuis 1828 jusqu'en 1831, ils y trouveront prose et poésies de lord Normanby à foison. En France, nous n'avons plus l'Almanach des Muses (1).

Le succès de ses livres tenait plutôt au monde qu'il voyait qu'à la grandeur des conceptions. Je me borne donc à consigner ce fait littéraire dans la vie de lord Normanby, car la qualité d'auteur influera nécessairement sur sa vie politique ; elle donnera à toutes ses notes diplomatiques, à tous ses écrits, une empreinte littéraire, ce qui n'est certes pas un mal. La diplomatie a besoin du littérature, parce que l'étude et l'élégance ne gâtent rien dans l'expression de la pensée, et dans un débat même technique.

Malheureusement le caractère d'auteur nous donne à nous tous un sentiment personnel démesuré, une irascibilité qui ne supporte ni le contrôle ni la critique ; l'amour-propre n'a pas de limites : et lorsque nous restons auteurs dans la carrière des fonctions publiques, ministres ou diplomates, nous ne conservons pas toujours le calme et le sang-froid nécessaires dans l'appréciation des jugements que l'on porte sur nous-mêmes ; les Muses sont charmantes, mais un peu prudes, colères et maussades ; les artistes sont intempérants, emportés, très-souvent sans usage du monde sérieux. Ici se trouvera l'explication du bien des démarches inconsidérées dans la vie subséquente du marquis de Normanby.

Le jeune membre du parlement resta silencieux jusqu'à la formation du ministère de lord Goderich, en 1828, sorte de mixtion entre les torys et les whigs, manière de transition pour arriver à un cabinet plus nuancé dans une couleur ou dans une autre. Lord Normanby fit plusieurs discours remarquables en faveur des catholiques d'Irlande ; il y montra du talent, du courage, et une volonté bienveillante pour l'émancipation religieuse, cho-

(1) Au reste, un des romans de lord Normanby, *Clorinde ou le Collier de perles*, eut un grand succès.

ses dignes d'éloge. La culture des lettres donne de plus larges pensées sur l'esprit, la justice et le droit public des nations. Celui qui a beaucoup étudié le cœur humain est nécessairement libéral, non point dans le sens que donne à ce mot le parti révolutionnaire, toujours étroit et mesquin, mais dans cette large condition qu'imprime à l'homme le sentiment moral et religieux. Ainsi, lord Normanby se déclara le partisan de l'émancipation des catholiques d'Irlande, si déplorablement opprimés sous le despotisme protestant; de remarquables discours lui donnèrent une place distinguée parmi les orateurs du parlement. Il se fit aussi le défenseur de l'affranchissement des noirs, du bill sur le rachat des esclaves. De là une certaine renommée, bientôt acquise parmi les whigs, et, en 1832, lord Normanby fut un instant gouverneur de la Jamaïque, puis il accepta le sceau privé, dans le premier ministère de lord Melbourne, tandis que son ami lord Palmerston prenait les affaires étrangères (1).

Avant de pénétrer dans l'examen sérieux des questions diplomatiques qui s'agitèrent si nombreuses sous ce cabinet, il est besoin d'exactement caractériser une certaine école de dandysme anglais, antipathique à nos manières, à nos formes, à notre esprit, et qui se révèle spécialement parmi les hommes d'État du whiggisme nouveau. Dans notre histoire diplomatique, à quelque point qu'on la prenne, soit avec l'ancien esprit chevaleresque de la gentilhommerie sous Louis XIV, soit avec les formes rudes de la révolution française, ou les insolences du système napoléonien, on ne trouve rien de comparable à la suffisance d'une certaine école de diplomatie anglaise, si longtemps représentée à Constantinople par lord Ponsonby, à Madrid par M. de Villers (lord Clarendon), à Londres par lord Palmerston, et à laquelle se rattachent la vie politique et les formes de lord Normanby. Ce dandysme consiste surtout en une si parfaite assurance dans ses propres moyens, qu'il ne reste plus que le dédain pour les autres; puis des façons si absolues dans les questions politiques, qu'on daigne à peine les traiter du bout des lèvres, et avec les formes de commandement et d'injonction; école au demeurant fort déplaisante. Ceci rend les relations du corps diplomatique extrêmement difficiles avec les ambassades anglaises; quelles que soient la patience et la résignation des hommes polis, ce ton de suffisance porte avec lui-même un mépris de toute sorte de concours qui blesse avec quelque raison les susceptibilités les moins fières. Je crois que la plupart des fautes de lord Palmerston, comme celles de lord Normanby, viennent de ces sentiments extrêmes : vanité littéraire, manque de formes, orgueil de son pays, sentiments au reste très-honorables, si on laissait un peu la place aux autres légitimes amours-propres, et à la majesté d'autres nations qui peuvent se placer à l'égal de l'Angleterre, si haute et si fière qu'elle puisse justement se poser. J'ai résumé dans l'article de lord Palmerston l'histoire de cette première administration des whigs.

Lorsque M. Peel forma son cabinet, en 1835, le ministère de lord Melbourne se retira tout entier, et le marquis de Normanby suivit la fortune du parti auquel il appartenait. En Angleterre, les choses se passent ainsi, avec une rectitude parfaitement exacte; il y a peu de transactions et de mélange : le pouvoir est moins un moyen de fortune qu'une situation qu'on accepte pour mettre en pratique les principes entiers de sa vie; votre opinion, en un mot, se formule comme gouvernement : on est au ministère en vertu de certaines idées, et l'on en sort lorsqu'il est impossible de les réaliser. C'est précisément pour n'avoir pas exactement accepté ces principes de conduite que sir Robert Peel est si profondément déchu dans son propre parti; tory, il a développé avec énergie les principes whigs, qui n'appartenaient ni à ses antécédents, ni à sa vie politique, et ceci perd un homme d'État en Angleterre, où tout se décide par les traditions : la vie politique est là d'une grande unité; on naît et l'on meurt avec la même foi. Si M. Peel croyait les opinions whigs l'expression de la vérité, il devait leur céder la place. Il n'est pas indifférent à la morale d'un pays qu'un homme d'État passe d'un parti à un autre. Les fausses situations font un mal étrange à la vie publique des peuples.

Sir Robert Peel tomba dans cet essai d'un ministère mal réfléchi, John Russell fut appelé à former un nouveau cabinet. Dans cette combinaison, comme il fallait une place à lord Normanby, en rapport avec ses principes, il accepta le poste de lord-lieutenant d'Irlande, et voici en vertu de quelles idées. La plaie profonde de l'Angleterre, c'était l'Irlande, depuis trois siècles attachée à ses flancs. Il était difficile de n'y pas prêter attention; la misère y était affreuse, l'agitation immense. Un gouvernement eût donc été fou de laisser ainsi un pays périr sous l'émeute et la faim. Là était la difficulté de tous les temps. Cette mesure était également indispensable dans la situation parlementaire du ministère whig; ce cabinet, pressé par les torys, ne pouvait se soutenir que par l'appui du parti irlandais; O'Connell l'avait promis moyennant certaines concessions, et la première de toutes,

(1) Voyez mon travail sur *l'Europe depuis l'avénement du roi Louis-Philippe*.

c'était le choix de lord Normanby comme lord-lieutenant d'Irlande, parce qu'il avait montré dsns toutes ces circonstances un esprit libéral et favorable à l'émancipation. Fort aimé des amis d'O'Connell, lord Normanby pouvait donc rendre de grands services, sppeler incessamment l'attention de l'Angleterre sur ce malheureux peuple, afin de lui éviter le désespoir et la révolte; il fallait, en lui assurant une situation plus heureuse, faire naître en lui peu à peu le calme et la modération des pensées; remplacer l'agitation par l'espérance, la tourmente politique par un système de concessions réciproques. On doit rendre cette justice à lord Normanby qu'il s'acquitta de sa tâche difficile avec une intelligence très-distinguée et une libéralité de principes très-louable ; il fut populaire sans esprit de révolution. Tout en repoussant le principe factieux de la séparation, il parvint néanmoins à satisfaire les exigences impérieuses d'O'Connell, et par ce moyen, il réussit à donner au ministère whig les deux résultats qu'il espérait, le calme de l'Irlande et l'appui du parti d'O'Connell dsns le parlement. A cette occasion, lord Normanby reçut de son souverain le titre de marquis, un des plus élevés en Angleterre. Il s'opère dans la noblesse anglsise une sorte de défiguration incessante par les noms, les titres, les pairages, les concessions qui arrivent, soit par la puissance royale, soit par l'hérédité de race; tel homme d'État longtemps connu sous un nom très-vulgaire, Jenkins, Phips, prend un titre d'aristocratie, vieux comme la conquête normande; pourtant le nouveau titulsire n'a rien de commun avec l'antique lignée dont il usurpe l'illustration traditionnelle. Cette modification rend très-difficile l'histoire des hommes d'État d'Angleterre, lorsqu'on n'est pss familiarisé avec le blason et l'histoire personnelle de chsque race.

Cependant, la situation de lord Normanby en Irlande n'était pas complétement bonne ; les whigs pouvaient bien, jusqu'à un certain point, faire des concessions aux catholiques, serrer la main à O'Connell, mais chacun savait que le dessein définitif de l'agitateur était la séparation de l'Angleterre et de l'Irlande, résultat révolutionnaire auquel aucun cabinet ne pouvait souscrire. O'Connell appelait un parlement séparé, une administration à part; il imposait, enfin, le *repeal* du bill politique de M. Pitt qui, durant la guerre de la Révolution française et de l'Empire, avait cherché à fondre les deux nationalités sous une même dictature, pour donner plus de force au royaume-uni (1).

(1) Au moment où j'écris ces lignes (Gênes, 18 mai 1847), O'Connell vient de mourir non loin de moi. C'était un homme de physionomie assez vulgaire.

En ce qui touche la situation de l'Irlande, il faut toujours distinguer trois points dans les difficultés qui s'agitent : sa religion, son bien-être et son indépendance politique. Sa religion, nul ne peut lui refuser le droit de faire cesser l'oppression qui vient d'une époque de barbarie et de conquête ; l'abaissement religieux de l'Irlande était une honte pour l'Angleterre ; cette féodalité d'évêques et de prêtres anglicans, ce système qui accablait le pays sous les dîmes, formait un ensemble d'iniquités qui ne pouvait durer sous une civilisation aussi haute que celle de l'Angleterre. Avec la liberté religieuse, le gouvernement devait incessamment s'occuper du bien-être matériel de l'Irlande, parce qu'il y avait quelque chose de sinistre et de sauvage dans cette condition d'un peuple condamné à mourir de faim : améliorer les cultures, multiplier les moyens de communication, faciliter le transport des produits de l'Irlande, agrandir son commerce, tout cela devait exciter l'incessante et vive sollicitude du gouvernement. Le seul point donc où devait commencer la véritable lutte politique, la division radicale entre les deux écoles, c'était la question du *repeal* du bill, le dernier but moins encore d'O'Connell que de ses amis extrêmes; car lui était un homme modéré : s'appartient-on jamais quand on est la tête d'un parti? Les souffrances même de cette population n'étaient exploitées que pour arriver à ce dernier résultat, l'histoire, hélas! de presque toutes les grandes luttes : les griefs réels servent de passe-port aux ardentes exigences. Les souffrances de l'Irlande n'étaient que des moyens, des façons d'éloquence pour aboutir à la destruction de l'œuvre de Pitt qui avait marché, dans sa pensée vigoureuse, à l'unité des trois royaumes. Au point de vue d'une politique élevée, le plus beau résumé de l'histoire d'Angleterre n'était-il pas d'être parti de l'heptarchie saxonne pour arriver successivement à la grande fusion d'unité nationale? Détruire ce résultat c'était remonter à la barbarie; les whigs même, les radicaux intelligents ne pouvaient aller jusque-là.

C'est parce que lord Normanby s'était un peu trop lié aux idées d'O'Connell, qu'il ne fut point conservé dans cette vice-royauté d'Irlande; lorsque les whigs arrivèrent pour la seconde fois au pouvoir, on craignait d'être débordé par le parti irlandais. Lord Normanby, leur ami trop ardent, fut donc ministre de la msrine pendant quelque temps, spécialité pour laquelle il était fort impropre; mais en Angleterre, avec les priviléges de l'amirauté, le ministère de la marine n'est jsmais qu'une situation parlementaire. Quel était le caractère de lord Normanby? Une certaine élégance de formes, une manière caustique, et toujours parfaitement litté

raire, de voir et d'apprécier les questions, un peu de fatuité qui lui faisait trop dédaigner les longs services, les expériences dont il avait des exemples dans sa propre famille : les Phips, les Mulgrave avaient fourni d'excellents marins. Si la littérature donne une connaissance superficielle, une certaine droiture d'esprit, une manière facile de juger les choses et les hommes, elle a aussi ses inconvénients. On papillonne superficiellement, on dédaigne les spécialités, on se croit une science générale, une universalité souveraine qui prend indirectement toutes les formes, se multiplie dans toutes les situations. Lord Normanby ne resta donc que quelque temps au ministère de la marine pour passer à celui de l'intérieur, plus dans ses goûts, dans ses attributions. D'ailleurs en Angleterre, que font en général les diverses natures des ministères à des hommes purement politiques, choisis dans le parlement par un revirement d'opinion, et si désignés qu'ils doivent nécessairement arriver à la position que leurs antécédents ont faite? Une fois membres du cabinet, leur préoccupation est de faire dominer l'idée qu'ils représentent, les amis qui les ont entourés. Quant à ce qu'on appelle le matériel des affaires, l'administration positive, elle dépend moins d'eux que des sous-secrétaires d'État, hommes de bureaux et de dossiers. Ainsi la plupart des actes de chaque département se font par l'exclusive action des sous-ordres dont l'expérience est vieille et dont l'aptitude s'est longtemps façonnée. J'ai dit, par exemple, à l'article de lord Palmerston, qu'avant de devenir un homme politique, Sa Seigneurie avait occupé plus de vingt ans le simple poste de sous-secrétaire d'État au département de la guerre, et qu'il s'y était montré actif et véritablement spécial.

Le ministère de John Russell se retira tout entier pour faire place aux torys et à M. Peel. Le marquis de Normanby donna sa démission avec ses amis; il résolut de visiter encore une fois sa chère Italie, attendant tout des circonstances et de la belle position que M. Peel faisait au parti whig par ses concessions. Il n'y eut rien de plus extravagant, de plus en dehors des conditions d'un homme politique d'une certaine gravité que la conduite de sir Robert Peel dans les trois dernières années de son ministère de 1843. C'était manquer de tact et de sens que de se jeter, lui avec ses amis, dans un libéralisme outré. M. Peel et les torys ressemblaient un peu alors aux légitimistes français qui, en abdiquant leurs principes, appellent ou aident la république en exagérant les doctrines de liberté. Chaque homme et chaque chose doivent être incessamment en rapport, et chaque situation doit s'harmoniser avec les personnes : aux conservateurs, l'ordre, l'unité; aux novateurs, l'anarchie, le désordre. Que si un républicain exagère les principes monarchiques, ou un monarchiste les principes républicains, l'un et l'autre perdent alors la valeur des principes et leur moralité personnelle. M. Peel fit donc un tort immense à son parti, et un plus grand tort à lui-même, dans ce ministère stérile et remuant qui mit en péril la constitution d'Angleterre. Lord Palmerston et lord Normanby purent espérer, sans porter leurs prévisions trop loin, un prochain retour aux affaires; les choses étaient déjà prêtes lorsque l'un et l'autre visitèrent Paris à leur retour d'Italie. Cette rencontre, en avril 1846, fut moins un hasard qu'un rendez-vous sérieux sur ce terrain de France qu'on avait besoin de tâter, parce que là se faisaient les grandes affaires. Lord Palmerston allait reprendre le département des relations extérieures et, dans sa pensée, lord Normanby accepterait l'ambassade de Paris; tous deux donc voulaient se poser en présence des hommes d'État et des corps politiques en France. Ils virent beaucoup de monde; charmants de manières et de discours, ils cherchèrent à effacer les préventions fâcheuses que l'on gardait à leur égard depuis les négociations de 1840, si maladroitement accomplies par M. Thiers.

Les choses étant ainsi préparées, à la formation du dernier ministère de 1846, avec lord Palmerston, le marquis de Normanby accepta l'ambassade de Paris, poste que l'on considérait comme très-important. Ici se présentent, sous un triple examen, le caractère du noble lord, la société dans laquelle il va résider, et enfin l'esprit du gouvernement auprès duquel sa cour l'accrédite. Lord Normanby, homme aimable, causeur vif, piquant et d'une éducation très-avancée, aurait nécessairement un salon agréable; ses habitudes littéraires, sa fréquentation d'un monde d'artistes, le souvenir de sa vie florentine, pourraient lui donner ce lustre, cette grâce parfaite, attrayante, mais souvent aussi cet oubli des grandes convenances du monde dont les Anglais donnent trop souvent l'exemple lorsqu'ils ne sont pas dans l'extrémité opposée; sa condition d'homme de lettres, et il n'y avait jamais renoncé, avait laissé sur lui l'empreinte d'une susceptibilité, d'une vanité d'auteur, d'un amour-propre qui, je l'ai déjà dit, est un peu notre caractère à nous tous, qui écrivons tant bien que mal sur les choses humaines. Il devait en résulter qu'au premier choc, à la plus simple résistance, lord Normanby s'arrêterait, ferait la moue comme une belle femme blessée, ou bien le matamore comme un héros de ses romans fashionables. On voit ces choses-là chez les gens de lettres à un plus haut degré que chez les hommes politiques qui ont ap-

pris la patience. Après avoir créé des types fantastiques, les romanciers s'identifient avec le personnage qu'ils ont inventé; ils en deviennent la personnification sincère, avec leurs pompes et leurs ridicules. Je ne fais de cela aucune application; lord Normanby, comme tous les auteurs, devait subir les effets de cette maladie de l'imagination et de l'orgueil.

Ensuite la haute société française, dans laquelle lord Normanby allait vivre, est de sa nature peu patiente envers ceux qui méconnaissent ses droits aux égards et aux respects. Si elle va au-devant des étrangers avec une cordialité bienveillante, elle exige que, par réciprocité, ceux-ci respectent le pays et jusqu'à ses préjugés. Lord et lady Palmerston, lord et lady Normanby, avaient été comblés d'égards lors de leur passage à Paris avant la formation du ministère whig; l'ambassadeur et l'ambassadrice l'oublièrent un peu trop quand ils revinrent officiellement prendre possession de l'hôtel du faubourg Saint-Honoré; non pas que lord Normanby cessât d'être un homme aimable, mais il manquait de cet usage du monde qui est la vie sociale; il restait trop l'artiste de Florence, avec le souvenir de l'existence étourdie et facile sous le soleil d'Italie. L'ambassadeur ne comprit pas assez les distinctions de rang, la hiérarchie si respectée pourtant en Angleterre.

Il faut encore ajouter que toute cette école des whigs s'était fait de fausses idées sur le caractère et l'esprit du pouvoir auprès duquel lord Normanby était accrédité : je ne parle pas du souverain, dont l'intelligence était trop supérieure et la position trop élevée pour que les petites irritations pussent l'atteindre, mais du ministre qui, par sa position spéciale au département des affaires étrangères, devait avoir à traiter des questions sérieuses avec lord Normanby. Malheureusement ses amis les whigs avaient pris comme type commun des hommes d'État en France M. Thiers. En 1840, on avait vu ce ministre étourdi s'aventurer en aveugle, puis reculer en enfant; et de là lord Palmerston avait conclu sans doute qu'avec tous les ministres français et dans toutes les questions on pouvait agir de la même manière; qu'ainsi que M. Thiers, M. Guizot s'aventurerait sans réflexion pour reculer ensuite avec faiblesse. Ici lord Normanby se trompait étrangement, et ses amis avec lui. Chaque homme a son type, chaque époque son caractère; M. Guizot appartenait par son origine à l'école de la Restauration, c'est-à-dire à un gouvernement de dignité, de raison et de tempérance. Il ne ferait donc pas une parade de stratégie, comme au cirque; il n'invoquerait pas l'époque impériale (époque sur laquelle ses jugements n'ont rien d'enthousiaste); mais, comme toute l'école de MM. de Talleyrand, de Richelieu, de la Ferronnays, il n'oublierait jamais qu'il existait une France, digne, forte, traditionnelle, et que, si son gouvernement ne doit insulter personne ni favoriser les idées de désordre, il ne doit point non plus se laisser insulter; il savait qu'un pouvoir sérieux ne doit agir qu'après mûre délibération, mais aussi que lorsqu'il a pris un parti d'honneur et de devoir, il doit y demeurer ferme. A tout cela j'ajoute cette autre conviction fort élevée chez M. Guizot, qu'un pays éclairé tel que l'Angleterre peut bien se laisser entraîner par des questions d'amour-propre, actives, irritables, mais que tôt ou tard ce pays revient à ce qui est juste et vrai. Non, il n'y avait pas, il ne pouvait pas y avoir de divisions assez profondes entre deux grands peuples pour qu'ils fussent prêts à adopter des colères sans motifs et des susceptibilités toutes personnelles.

Jusqu'à la question des mariages espagnols, lord Normanby se tint dans le meilleur rapport possible : ses salons furent ouverts, un peu confusément sans doute; en tous les cas, avec une extrême bienveillance. Les manières de Sa Seigneurie, témoignantes avec des gestes un peu italiens, plaisaient au monde artistique; les affaires semblaient moins occuper l'ambassadeur que la musique, la peinture, en un mot la vie facile de Paris. L'ambassadeur affectait même une grâce particulière, secondé dans les honneurs de sa maison par lady Normanby. Mais lorsque la question des mariages espagnols fut soulevée, le caractère limpide et gracieux de Sa Seigneurie s'altéra tout d'un coup, et alors vinrent cette correspondance, ces rapports, qui depuis ont reçu la plus grande publicité. En généralisant ces dissentiments, on peut les placer dans une sphère de vérité historique qui doit les dépouiller de beaucoup de singularités. En effet, le vrai point de la question qu'aucun débat ne pouvait modifier, c'était la dissidence essentielle, traditionnelle, qui, à toutes les époques et dans toutes les situations, devait exister entre la France et l'Angleterre sur les mariages espagnols; ni les justes convenances des personnes, ni les précautions de phrases, ne pouvaient changer la nature des choses, la tradition des intérêts. Quand on disait qu'on était d'accord sur tous les points, c'était un mensonge ou une illusion; par la force des choses on devait ne pas tout se dire et agir séparément. Les caractères devaient donc s'altérer par la situation étrange d'une alliance de principes et d'une séparation d'intérêts. Voici en effet deux gouvernements qui, placés pour chaque détail des affaires chacun dans des positions hostiles, néanmoins doivent vivre d'accord sur l'ensemble de la

politique; c'était une des plus grandes difficultés, parce que les deux situations s'excluaient l'une par l'autre; on devait s'entendre cordialement et marcher dans des buts divers. Voilà ce qui explique comment des caractères évidemment loyaux ont pu suivre une ligne de conduite secrète et séparée, et cela par la force des choses. D'ailleurs, et il faut bien admettre ceci en diplomatie, c'est que suivre et développer un système particulier utile à son pays, et chercher à le faire triompher par des moyens de finesse et d'habileté, ce n'est que de l'art usuel, admis, reconnu. La loyauté dans ces sortes d'affaires ne consiste qu'à tenir la parole donnée, les engagements pris; sur tout le reste, on demeure libre de sa ligne, de sa politique, et l'habileté consiste à la faire triompher. Ainsi la France a pu très-librement soutenir et développer ce principe : « qu'elle n'admettait pour le mariage de la reine Isabelle qu'un membre de la maison de Bourbon. » Ce principe posé, et pour le faire réussir, elle a pu légitimement employer tous les moyens qui rentrent dans les éléments et les labeurs de la diplomatie; ici elle restait pleinement dans son droit; elle n'eût trompé qu'au cas où elle aurait dissimulé son but ou changé de principe. De son côté, et je reste dans les conditions impartiales, la diplomatie anglaise a pu soutenir, appuyer un candidat de son choix, sans excepter le prince de Cobourg; c'était son droit; si elle n'a pas réussi, c'était sans doute parce que sa combinaison n'avait pas de chances, ou que son habileté a fait fausse route. Si donc M. Bulwer à Madrid avait remporté la victoire et conclu les mariages dans sa pensée, nul n'avait à s'en plaindre, chacun usait de son privilége d'ambassade et de sa légitime action.

Il était incontestable qu'après l'événement des mariages espagnols, les dissidences qui s'élevaient entre lord Palmerston et M. Guizot devaient bien embarrasser la position de lord Normanby à Paris. Dès les premiers pas on le voit timide, hésitant et sans parti pris; l'homme de bon goût, le gentilhomme va rendre ses hommages à l'infante duchesse de Montpensier, et pour se justifier il établit la distinction un peu subtile entre la double qualité d'infante d'Espagne et de duchesse de Montpensier. Lord Normanby, toujours à l'imagination un peu romanesque, refuse de voir l'une et salue l'autre (1) dans la gracieuse et jeune princesse. Il paraît à la cour sous un aspect et ne veut pas qu'on l'aperçoive sous un autre, comme ce masque à deux visages qu'il avait admiré à Pompeï. Ces subtilités rentrent-elles dans l'esprit de notre temps sérieux? On les dirait empruntées à la scolastique, aux thèses d'université.

Cette petite affaire prend bientôt des proportions plus graves; les choses s'enveniment, et pourtant sur les faits les plus simples, dans un pays de parlement et de paroles, à la suite des explications de M. Guizot à la chambre des députés! Il est inconcevable qu'un homme comme lord Normanby, qui appartient à un pays où les ministres chaque jour expliquent et développent leur situation, racontent les affaires de la diplomatie dans le parlement, quelquefois avec aigreur ou inconvenance envers les gouvernements étrangers, puisse s'irriter de quelques paroles moins insultantes que les phrases vingt fois jetées par lord Castlereagh, M. Canning ou lord Palmerston lui-même sur la politique de la France. Cependant, par un mouvement de colère né de la situation même, ou par une susceptibilité par trop chevaleresque de l'ambassadeur, ce qui est un simple accident devient une grosse affaire; lord Normanby s'en affecte comme s'il était offensé personnellement, comme si pour contester un point, une opinion, un fait, on lui donnait un démenti; comme si dans les affaires publiques, dans les procès, il n'y avait pas toujours deux parties en cause qui affirment deux choses différentes, sans pourtant se croire offensées jusqu'à ramasser une épée pour croiser le fer, comme un mousquetaire aux temps de Louis XIII et de la Fronde.

Il fallait que ces irritations fussent bien vives, puisque le marquis de Normanby eut la faiblesse de faire une question personnelle d'une dissidence momentanée des deux gouvernements; il perdit même en cette circonstance le sang-froid nécessaire à un homme d'État. Il se comporta en auteur susceptible et irrité, en artiste plein de rancune de ce qu'on doutait de la valeur de son œuvre; il mêla donc les irritations de sa personne aux difficultés déjà si grandes de la position; le marquis de Normanby fut en cette circonstance au moins aussi personnel que lord Palmerston. On vit, chose assez étrange, des hommes d'État gâter les affaires de leur gouvernement à cause de leur amour-propre.

J'ajouterai que, dans la singulière voie de susceptibilité irritée que le marquis de Normanby avait choisie, il recevait les conseils, les avis, les encouragements bienveillants des hommes et des journaux qui occupent le monopole du patriotisme. J'aime à croire pour l'honneur du journalisme qu'il était plutôt inintelligent que sciemment coupable; il serait trop déplorable de penser qu'il était en rapport réel avec l'ambassadeur. Cependant les faits sont là, les articles subsistent; le parti qui se disait national se faisait anglais : « tous les torts étaient à M. Guizot, toutes les

(1) J'ai traité toutes ces questions dans un livre spécial sur les mariages espagnols.

gloires pour lord Palmerston et le marquis de Normanby, qui seuls avaient bien agi; nous avions manqué à la France dans la question des mariages, nous avions tort dans nos formes avec l'Angleterre; » on aurait dit que la polémique des journaux était datée de Londres et que les articles étaient écrits à l'ambassade du faubourg Saint-Honoré. Ceci flattait lord Normanby; il aspirait à devenir un chef politique et parlementaire à Paris; il se vit déjà le protecteur d'un nouveau ministre qui succéderait à M. Guizot; comme l'Angleterre avait fait à peu près ce qu'on avait voulu avec M. Thiers, et que celui-ci à toute phrase faisait l'éloge de l'alliance anglaise, on espéra à l'ambassade anglaise un cabinet de centre gauche. Dans cet état il fallait frapper fort sur M. Guizot, qui avait eu le tort de rester Français. De là, cette invitation de bal envoyée par erreur au nom de l'ambassade anglaise, et désavouée avec affectation.

Le marquis de Normanby fait bien de se défendre de toute intention dans cette conduite d'un homme qui n'aurait pas su vivre; boutade d'un bravo de Florence ou d'un artiste de Callot à longue rapière. Entre certaines gens, nous concevons qu'il y ait des impertinences qui ne vont pas loin, parce qu'elles ne portent pas haut. Mais les hommes importants doivent toujours se traiter au sérieux, et ne pas user entre eux de ces mauvais airs de matamore qui ne vont bien à personne; alors même qu'il y aurait des griefs considérables entre eux, ils doivent toujours être placés à leur rang, à leur dignité; et ceux qui les insultent se blessent eux-mêmes profondément. Le marquis de Normanby put le voir à ce bal de son ambassade, sorte de manifestation qu'il avait préparée, où un si petit nombre de notabilités vint assister; on y compta, sans doute, quelques noms honorables, mais que l'aigreur, ou les prismes de l'opposition, aveuglaient à ce point de ne pas leur laisser comprendre qu'ils commettaient une faute. Les chefs et les adeptes du parti national y assistèrent avec une extrême complaisance, tandis que la majorité de la chambre, le parti conservateur, se groupait dans le salon modeste de M. Guizot, qui, le même soir, avait réception. On put donc de tous côtés immédiatement reconnaître que la position de l'ambassadeur était radicalement fausse, et qu'il fallait prendre un parti: ou la retraite ou l'amendement, après qu'on eut essayé, mais en vain, de renverser le ministère. Le roi se montra, toujours comme un Bourbon, plein de dignité; et toute intrigue fut repoussée avec la certitude que M. Guizot serait défendu contre les menées anglaises, que soutenait avec son patriotisme habituel le parti révolutionnaire en France.

Le système de lord Palmerston avait pu être contrarié par le résultat des négociations espagnoles; cela se conçoit et s'explique; il ne l'avait même pas caché en plein parlement. Mais, en supposant les dissidences les plus saillantes entre les deux cours de Londres et de Paris, ce n'était pas une raison pour compliquer cette situation, déjà si difficile, par une querelle personnelle d'ambassadeur, qui rendrait les relations d'homme à homme impossibles. Il y avait donc deux partis à prendre, je le répète : ou rappeler le marquis de Normanby, ce qui était capital, ou lui indiquer une voie de retour et de conciliation qui lui rendrait possible encore le séjour diplomatique à Paris. Lord Palmerston, à travers quelques défauts de caractère, est un homme sérieux, qui aime les résultats d'affaires; et non-seulement en Angleterre, mais en Europe, il aurait été blâmé d'accepter d'une façon absolue toutes les démarches et les étourderies de l'ambassade de Paris. Ce retour vers les convenances lui paraissait d'autant plus impératif, qu'après avoir consulté tout le corps diplomatique, à Paris comme à Londres, les torts avaient été donnés à lord Normanby, assez léger pour méconnaître et insulter le côté grave et éminent du caractère de M. Guizot; donc, avec une franchise qu'il faut louer, lord Palmerston écrivit au marquis de Normanby pour l'inviter à sortir d'une façon quelconque de la position délicate et personnelle où il se trouvait, par une démarche qui honorerait son caractère, tout en élevant celui de M. Guizot.

Cette démarche était simple; on devait choisir le doyen du corps diplomatique à Paris, le comte d'Appony, esprit si sage, si modéré, comme souverain arbitre du différend entre M. Guizot et lord Normanby, et celui-ci réglerait lui-même les formes à suivre et les paroles à échanger pour un rapprochement. Tout cela se fit avec l'esprit de convenance qui distingue le comte et la comtesse d'Appony; il ne fut dit de part et d'autre que des choses dignes; les querelles personnelles s'effacèrent devant la gravité d'une situation de gouvernement à gouvernement, et lord Normanby put désormais rester dans un poste que son esprit et les grâces de ses manières lui rendent si facile. M. Guizot accepta une invitation à dîner très-empressée, et lord Normanby vint à son tour dîner aux affaires étrangères. Nous avons si peu d'aristocratie aujourd'hui, et un si grand besoin de formes, qu'il eût été à regretter que le mauvais ton ne fût pas laissé à une seule école; on peut se séparer de principes, être hostiles d'intérêts, mais entre les hommes comme entre les gouvernements il doit demeurer des traditions de convenance que nul ne peut oublier.

Les affaires reprirent d'elles-mêmes leur cours habituel, et le marquis de Normanby ses habitudes de vie, qui restaient toujours faciles, littéraires, artistiques, souvent pas assez gardiennes de sa véritable dignité. Le monde reçu par lord et lady Normanby n'était pas assez choisi, et se ressentait de sa vie de Florence; l'ambassadeur fréquentait les théâtres, plus les petits que les grands, et l'on pouvait apercevoir le noble couple à plus d'une avant-scène de mélodrame, fort appliqué à la contemplation des scènes de boulevard. Mais ces facilités ne regardaient plus que le caractère personnel de l'ambassadeur, homme aimable, spirituel, chez qui le goût des lettres domine tous les autres. Quand on a mené la vie d'un romancier avec plus d'un roman dans sa propre vie, il en reste toujours quelque chose. Florence! Florence! lorsqu'on a vécu avec la liberté d'artiste, peut-on tout à fait l'oublier pour l'existence grave d'un diplomate en France?

II

LE DUC DE MORTEMART

(CASIMIR-LOUIS-VICTURNIEN DE ROCHECHOUART).

Il se révèle dans le caractère humain des phénomènes si étranges, des oppositions si saillantes, qu'on peut difficilement en expliquer les mystères. Voici, par exemple, le duc de Mortemart, si incontestablement brave lorsqu'à dix-huit ans il commença sa carrière au milieu des champs de bataille d'Austerlitz et de Friedland; il affronte la mitraille, le premier au feu; il s'élance, comme le veulent son devoir et sa naissance, partout où il y a péril et gloire; et, continuant cette même carrière d'honneur et de services, il devient plus tard un négociateur ferme et habile, pendant sa première ambassade à Saint-Pétersbourg, en 1828 (1).

Voici maintenant ce même duc de Mortemart, en 1830; le noble roi Charles X lui confie une mission difficile, mais enfin qui n'est ni au-dessus de son courage, ni au delà de ses moyens. Il s'agit, pour sauver sa couronne, de porter à Paris les ordonnances qui constituent un nouveau ministère, dont lui, duc de Mortemart, a la présidence; Paris est insurgé, il est vrai; la sédition est maîtresse de tous les points; on tire quelques coups de fusil, comme dans les émeutes de la Fronde; mais il n'y a pas l'ombre, le simulacre de ces grands périls que le duc de Mortemart a su dignement affronter dans ses belles et grandes campagnes. Il est plein de force et de vie, car il a quarante-trois ans à peine; il commande une compagnie de vieux soldats, débris de la garde impériale (les Cent-Suisses). Sa mission n'a rien d'impossible : un roi malheureux l'envoie à Paris pour communiquer les ordonnances de retrait des coups d'État, soit aux chambres, soit à la commission de l'hôtel de ville. Eh bien, je n'ai jamais lu ce singulier itinéraire du duc de Mortemart sans être frappé du désordre, de l'incertitude qui président à sa conduite : il faut aller vite, et il s'arrête partout; lui, si brave, s'inquiète du murmure des feuilles du bois de Boulogne, des vents qui lui rapportent les bruits populaires de Paris; il entre timidement dans la grande cité, comme s'il allait commettre une mauvaise action et au nom d'une cause qu'il ne saurait avouer; il fait tout, hormis d'accomplir sa mission; il vague enfin d'un point à un autre, jusqu'à ce qu'il se retire furtivement au palais du Luxembourg. Cette contradiction dans la vie du duc de Mortemart est une de ces fatalités qui doivent vivement frapper les esprits dans l'étude des caractères humains. Il y a des moments où la faiblesse et l'impuissance de l'homme se révèlent d'une façon étrange, où il est impossible d'échapper à cette loi commune d'abaissement qui nous commande à tous; il y a des peurs qui nous saisissent on ne sait pourquoi, afin de témoigner de notre humaine nature. Enfin, je dois le dire, le populaire soulevé est une chose si effrayante, que les caractères les plus fermes, les plus décidés, n'osent pas quelquefois le regarder en face. Trêve à ces tableaux d'une époque déplorable; j'ai hâte de revenir à l'existence, si éminemment distinguée, de M. le duc de Mortemart.

Le nom de Mortemart appartient à la lignée des Rochechouart, si favorisée des dons de l'esprit et de la beauté; on sait que madame de Montespan était Rochechouart, et la spirituelle favorite ne démentait pas les beaux caractères de sa famille. Cette maison est d'origine de la Marche; les généalogistes, souvent très-faciles, la font remonter au Xe siècle, jusqu'à son fondateur, Aimeri Ier. Mais l'historien consciencieux sait que rien n'est plus incertain que ces sortes d'origines qui n'ont souvent d'autre similitude que la conformité de nom, ou, pour parler plus exactement, le surnom de la terre. Ainsi, qu'il y eût des vicomtes de Rochechouart au Xe siècle, c'est incontestable, parce qu'il y avait une vicomté et une ville de ce nom. Le doute commence sur cette question, de savoir si les

(1) Voir mon *Histoire de la Restauration*.

Rochechouart actuels descendent des vicomtes primitifs. Ici qu'on me permette quelques réflexions qu'autorise l'étude des vieilles chartes. Je crois que la maison primitive de Rochechouart s'est éteinte dans le XVI[e] siècle, et que c'est par alliance ou par substitution que celle d'aujourd'hui porte les armoiries et les titres de l'antique lignée. Ces armes sont fascées et néhulées d'argent et de gueules, couronne de prince sur l'écu et couronne ducale sur le manteau. Les supports sont deux griffons de sable, colletés de gueules bordés d'argent, avec cette devise un peu ambitieuse, *Ante mare unda*, et c'est à cause même de cette devise superbe que l'histoire critique peut se complaire à discuter les titres et l'antiquité de la maison de Rochechouart actuelle; il ne faut jamais trop d'orgueil en ce monde.

Casimir-Louis-Victurnien Rochechouart, duc de Mortemart, naquit à Paris, presque au berceau de la Révolution française, c'est-à-dire le 20 mars 1787. Enfant, il émigra avec toute sa famille, et l'Angleterre fut le lieu de sa première éducation. Lorsqu'à l'époque du Consulat un peu d'ordre naquit en France avec l'énergie de ce gouvernement réparateur qui balaya l'idée de 1789, la duchesse de Mortemart revint avec son jeune fils à Paris; la terre natale est si belle à saluer! Son fils avait alors quatorze ans. Il y acheva ses études. Une des branches de cette maison s'étant rattachée à l'Empire par l'acceptation d'une charge même dans le palais impérial, le jeune Mortemart à seize ans s'engagea dans les gendarmes de la garde, que commandait M. de Ségur. La guerre, c'était vraiment la carrière des gentilshommes sous Louis XIV. Dès la plus tendre enfance, n'allaient-ils pas s'essayer aux siéges et aux batailles? L'Empereur aimait ces noms de grande noblesse; il aurait voulu s'en entourer par tous les côtés; on a dit plus tard que cette noblesse l'avait trahi: erreur d'histoire qu'il faut se hâter de démentir. Tous ceux qui lui restèrent fidèles jusqu'à la chute de son pouvoir, ceux même qui vengèrent sa mémoire, les Las Cases, les Montholon, les Ségur, étaient gentilshommes; si l'Empereur fut trahi (les événements eurent tant de part à sa ruine), ce fut bien plutôt par les fils de la Révolution française, par les hommes qui, étant montés jusqu'à une fortune inespérée, craignaient de la perdre; tous, fatigués de la guerre, voulaient enfin jouir du repos qu'ils croyaient avoir acquis par tant d'efforts et de services.

Ce fut en qualité de simple sous-lieutenant que le jeune Mortemart fit la campagne d'Austerlitz jusqu'à Friedland; à Austerlitz il avait dix-huit ans, à Friedland dix-neuf et demi; il fut alors nommé lieutenant dans un régiment de cavalerie, décoré de la Légion d'honneur sur le champ de bataille, puis capitaine, ayant gagné tous ces grades un à un, en s'exposant avec courage dans les plus glorieuses journées. A cette époque, il fut attaché comme aide de camp au général Nansonty, et toutes les campagnes de la grande armée virent le jeune Mortemart. Comme je n'écris pas un annuaire militaire, je n'ai nul besoin de répéter la chronologie des batailles : elle se trouve partout écrite. Après les plus beaux faits d'armes dans la fatale campagne de Moscou, Napoléon le nomma baron avec une dotation de deux mille francs de rente. Je rapporte ce fait singulier, parce qu'il exprime ce qu'avaient d'étrange ces façons de l'Empereur à l'égard de la vieille noblesse. Voilà l'héritier des Mortemart, duc héréditaire par race, appelé sous le vieux régime à toutes les dignités de la cour, et qui reçoit le titre de baron, ni plus ni moins qu'un fournisseur d'armée ou un préfet; propriétaire d'un héritage immense, on lui assure un majorat de cent louis, les gages qu'un Mortemart aurait donnés à un huissier de chambre. C'est ce que ne pouvait comprendre le vieux roi Louis XVIII, si spirituel, si railleur; il s'expliquait parfaitement comment Bonaparte avait pris la couronne de France, c'était un fait de guerre et de révolution; mais le monarque, si fort en généalogie, refusait de croire qu'un gentilhomme se transformât aussi pleinement, qu'un duc ou marquis de naissance devînt baron comme le dernier des parvenus dans la monarchie de Bonaparte. Pourtant tout ceci s'explique encore : l'Empereur, grand féodal, voulait rétablir un lignage nouveau, une noblesse à lui, dont sa couronne impériale serait le sommet; et, en vertu de ce principe, il créait de grands et petits feudataires autour de lui. Par suite de cette étrange fusion, un Mortemart était baron, Fouché duc, et Cambacérès prince, dans ce bizarre assemblage qui formait comme la base de son organisation monarchique! Il fallait être Napoléon pour prendre les corps, les cœurs et les âmes, et préparer sous sa main de fer ce singulier chaos du passé et du présent.

M. de Mortemart, baron de l'Empire, fut ensuite attaché à la personne de l'Empereur comme officier d'ordonnance; ce groupe de jeunes et fringants officiers, réunis autour de Napoléon, comptait tous les grands noms de l'ancienne monarchie. L'Empereur, comme Louis XIV, aimait à dire (1) : Mortemart, Turenne, Praslin, Ségur, quand il

(1) Cet esprit de l'empereur Napoléon j'ai cherché à le faire connaître dans mon travail sur *l'Europe pendant le Consulat et l'Empire*.

donnait un ordre, et un nom de roture sortait difficilement de sa bouche. Singulière destinée que la postérité a réservée à Napoléon ! C'est l'homme populaire que l'on offre à la démocratie comme souvenir et comme symbole, et personne ne fut plus aristocrate, plus dédaigneux pour les noms de bourgeoisie et de peuple ; il aurait tout fait pour un enfant de vieille noblesse, et ne pardonnait rien à la bourgeoisie qui s'élevait. M. de Mortemart fit donc comme officier d'ordonnance les glorieuses et tristes campagnes de 1813 ; il s'y comporta bravement, et fut désigné pour porter à l'impératrice régente les drapeaux pris à l'ennemi. A la fille des empereurs il fallait un nom de haute noblesse. Il vint alors à Paris dans toute la force de la jeunesse et de la vie ; puis il rejoignit l'Empereur qu'il ne quitta qu'après le dernier champ de bataille. A la Restauration, M. de Mortemart, baron de l'Empire, reprit son titre de duc, comme sous l'ancien régime ; il fut élevé à une des premières pairies, et nommé capitaine-colonel des Cent-Suisses de la garde, toujours par droit héréditaire, si respecté par les Bourbons. Sa mère était une Brissac, et les Brissac, dans leur race, avaient la charge de colonel des gardes suisses depuis Henri IV, comme les Biron celui des gardes françaises. Le dernier titulaire avait payé son devoir de son sang. Le duc de Brissac actuel avait préféré la carrière administrative à l'uniforme du soldat, et, sous le titre de comte, il avait accepté une préfecture des mains de l'empereur Napoléon ; les Cent-Suisses passèrent donc au duc de Mortemart avec la pairie dès que la maison du roi fut restaurée en 1814.

A cette première restauration, il y avait un étrange mélange de toutes choses ; du libéralisme de 1789 avec le système impérial à peine tombé, le tout couronné de la pensée bourbonienne ; le gouvernement de Louis XVIII se donna spécialement pour but de rattacher les gentilshommes qui avaient servi Bonaparte de leur épée; sans manquer à la fidélité traditionnelle, ils y trouvaient tout à la fois un souvenir de la vieille monarchie et un véritable gage donné aux idées nouvelles, fusion qui plaisait considérablement au roi Louis XVIII. A son tour le duc de Mortemart accepta le commandement des Cent-Suisses : on sait que cette compagnie ne portait ce nom étranger que par une forme traditionnelle : composée en majorité de vétérans de la garde impériale, les vieux soldats trouvaient là une retraite paisible et armée ; leur service consistait à la garde des portes du palais. 1814 passa rapidement, et lorsque les Cent-Jours arrivèrent, M. de Mortemart suivit Louis XVIII à Gand avec une honorable fidélité : s'il avait servi Napoléon jusqu'à Fontainebleau, une fois délié de son serment il pensa ne devoir d'autre loyauté qu'à la vieille dynastie à laquelle appartenaient son nom et sa famille.

A la seconde restauration, M. de Mortemart n'avait point encore acquis l'âge légal pour le vote dans la chambre des pairs, il ne prit donc part à aucune des procédures de cette époque ; il eut le bonheur d'échapper à de terribles nécessités de réaction ; il ne s'associa que d'une façon très-indirecte aux travaux habituels de la pairie. Dans l'organisation de la garde nationale, le duc de Mortemart accepta le grade de major général sous M. le comte d'Artois. Son nom, ses antécédents ne blessaient aucun parti. Les Mortemart, de sentiments libéraux et faciles, avaient été un peu partout.

De là cette grande tempérance de caractère, ces opinions calmes, ces principes impartiaux ; et en le plaçant dans une position si élevée au sein de la garde nationale, on voulait donner un gage à la partie bourgeoise et modérée de la population de Paris. M. de Mortemart n'avait point cette ardente passion du royalisme qui animait la chambre de 1815, et surtout ce qu'on appelait le pavillon Marsan, l'oriflamme fleurdelisée, MONSIEUR, comte d'Artois. Par sa famille même, il était tout entier dans les opinions du duc de Richelieu, et par tendance il tenait un peu à tout le monde. A côté de lui il y avait un Mortemart très-impérialiste par sa femme, dame d'honneur de l'impératrice Marie-Louise ; puis les Forbin-Janson, dont l'un était exilé, proscrit par la réaction royaliste ; et l'autre, missionnaire ardent et tout à fait dans les intérêts de la royauté la plus exaltée. Un Rochechouart commandait la place de Paris, lors de l'exécution du maréchal Ney, et avait longtemps servi en Russie; du reste, je répète que M. de Mortemart, de droite et de gauche, avait des proches, des parents, des amis dans toutes les opinions : et c'est une remarque à faire à l'égard de presque toutes les grandes familles d'aristocratie, elles s'arrangent si parfaitement qu'elles trouvent des frères, des cousins sous tous les drapeaux. Prenez les Montmorency, les Choiseul, comme les Mortemart, les la Rochefoucauld, les Rohan, vous trouverez une division très-habile parmi leurs membres, de façon qu'il y en ait toujours un qui appartienne à un parti différent; et dans la même famille, des gentilshommes légitimistes, d'autres ralliés, de vrais impérialistes, quelques-uns frisant même le républicanisme. Pourquoi cela? Est-ce simple hasard, ou calcul habile, intéressé? Mon Dieu, il y a de l'un et de l'autre, et l'on s'explique d'ailleurs tout cela en présence des chances si mobiles et si variables qui agitent notre patrie depuis 1789. Ces familles, en effet, qui ont de grandes propriétés, des for-

tunes à conserver, désirent, sous quelque système que ce soit, un patronage qui les sauve de la crise. La légitimité triomphe-t-elle? vite le parent royaliste est invoqué. Est-ce la révolution? un autre cher cousin montre un peu son petit bonnet rouge. De cela il faut conclure que l'esprit est encore parmi les gentilshommes de France, et qu'ils n'ont rien perdu de cette habileté tant célébrée par le cardinal de Retz sous la Fronde.

Le duc de Mortemart resta tout militaire à cette première époque de la Restauration; on le voyait fort assidûment à la tête de sa compagnie des Cent-Suisses, composée d'hommes à la taille colossale, sous de splendides uniformes, presque tous décorés, image de ce qu'avait de plus magnifique la vieille garde; ils défilaient la parade selon l'antique usage, avec les fifres et les tambours qui jouaient la marche traditionnelle des gardes suisses. D'après la hiérarchie du palais, toutes les portes intérieures, je le répète, étaient confiées aux Cent-Suisses; les gardes du corps étaient dans les appartements; les Cent-Suisses hors les battants, comme sentinelles d'honneur. Le duc de Mortemart avait pour lieutenant le marquis de Rougé (1), d'un royalisme ardent; mais il mettait un soin particulier à commander lui-même sa compagnie qu'il aimait comme sa création; dans la chambre des pairs, le duc parlait peu et avec une timidité extrême, en ménageant tous les partis; esprit essentiellement droit, avec des intentions excellentes, le duc de Mortemart n'avait qu'une portée très-limitée, et en vain on eût recherché en lui la grâce qu'on disait héréditaire dans les Mortemart; sa conversation était douce, de bonne compagnie, ses manières affables, mais il n'avait vraiment, ni dans sa parole, ni dans sa tenue, rien de supérieur. L'heureuse obscurité à laquelle il se condamnait était-elle une justice qu'il se rendait à lui-même? C'est ainsi qu'il passa les ministères du duc de Richelieu, de M. de Villèle, votant avec les opinions modérées, parlant peu, très-dévoué à ce parti conciliateur qui voulait faire de la Restauration un système bienveillant de fusion entre toutes les âmes.

En 1828, une carrière plus vaste, plus large, s'ouvrit devant lui; car il fut initié aux affaires actives du gouvernement. Depuis 1818, l'ambassade de Russie était confiée au loyal comte de la Ferronnays, qui l'avait remplie avec probité, dignité et confiance. Lorsque Charles X résolut de former le ministère de M. de Martignac, comme une concession aux chambres, il désira un ministre des affaires étrangères dans les idées et les pensées de la Russie, et M. de la Ferronnays fut désigné pour ce poste qu'il accepta avec quelque répugnance; les ordres du roi étant formels, M. de la Ferronnays devint secrétaire d'État des affaires étrangères; et quand il fallut le remplacer, le choix de son successeur fut l'objet d'une longue discussion dans le conseil. A cette époque, l'opinion était qu'on ne pouvait envoyer un ambassadeur à Pétersbourg en dehors de l'armée : voici pourquoi? La plupart des réceptions s'y font à cheval; l'empereur, incessamment aux revues, aime à s'entourer des ambassadeurs étrangers, et pour cela il fallait un soldat. C'était d'ailleurs le moment où se préparait la campagne des Russes sur les Balkans; pour suivre l'empereur Nicolas dans cette guerre, il fallait un officier général qui joignît à la science stratégique, à l'expérience des batailles, une certaine dignité de sa personne, un beau rang dans la hiérarchie, et des services réels. Quand le conseil dut examiner ces questions, le nom de M. de Mortemart fut prononcé presque avec unanimité; les Rochechouart et les Richelieu avaient été longtemps au service de la Russie; ce nom devait donc plaire à Pétersbourg. La modération des idées du duc de Mortemart devait remplir le but qu'on se proposait : éclairer l'empereur sur les véritables forces de la France, sur ses desseins en Orient; l'arrêter s'il allait trop loin, le seconder s'il s'arrêtait dans les limites légitimes; et cette direction, si bien tracée, donnerait une grande importance à la mission du nouvel ambassadeur, qui devait suivre l'armée russe dans sa campagne contre l'empire ottoman. Il partit de Paris au moment du rappel de M. de la Ferronnays, et ici commençait pour le noble duc une nouvelle carrière.

Le rôle d'ambassadeur demande plusieurs conditions, qu'il est fort difficile de trouver et de réunir : la première de toutes c'est une position faite, un nom qui, par son origine ou par ses services, puisse marcher de pair avec toute l'aristocratie européenne; joignez à cela une droite raison, une finesse d'aperçus qui ne laisse rien échapper, et une dignité de soi et de son gouvernement qui, sans blesser personne, puisse se faire écouter dans les circonstances essentielles, et même dans les crises. Le duc de Mortemart avait beaucoup de ces conditions, et nul ne pouvait disputer sa naissance et ses services; il avait de la raison, un sens clair des choses, mais il ne fallait rien demander de plus à son esprit timide; son horizon était sûr, mais borné. Dieu n'a pas départi entre tous les hommes la même somme de facultés intellectuelles. Parfaitement accueilli à Pétersbourg, sa mission commença presque à la campagne des Balkans, et ici vient sa correspondance, dont je crois pouvoir donner l'analyse.

(1) C'était un des loyaux caractères de la Restauration.

Cette correspondance se ressent des diverses impressions que recueille le duc de Mortemart; il est militaire d'abord, et il critique avec beaucoup de franchise tous les préparatifs faits par l'armée russe qui, à cette époque, manque à toutes les conditions de prévoyance (lorsque l'empereur Nicolas arriva sur le Pruth, il n'y avait ni magasins, ni régiments au complet, et il fallut tout recommencer). Au point de vue de l'examen diplomatique, M. de Mortemart, moins habile, n'a que des aperçus très-incomplets de la question; il ne voit et ne sent que le côté russe. Placé sous le charme de l'empereur Nicolas, qui le comble de prévenances, il demeure enthousiaste pour le prince qui le traite si bien. Il ne sort en ceci ni de son rôle ni de sa mission, car le ministère Martignac, avec M. de la Ferronnays à la tête des affaires étrangères, est plus spécialement russe. Le comte Pozzo di Borgo s'agite à Paris, avec une habileté peu commune, pour effacer les fausses impressions et les nouvelles exagérées que les Anglais mettent en circulation pour établir que la campagne des Balkans est manquée, et que l'expédition des Russes contre les Turcs n'aboutira qu'à leur ruine. Il se manifeste une agitation inouïe aux affaires étrangères; M. de la Ferronnays veut sincèrement le triomphe de la Russie, parce que, indépendamment de son affection personnelle, il sait bien qu'avec elle la France pourra obtenir les frontières du Rhin.

Au retour de cette campagne de 1828, M. de Mortemart demanda un congé et vint à Paris pour porter quelques paroles de l'empereur Nicolas à Charles X, et s'enquérir lui-même d'une situation qui l'inquiétait. Il trouva à cette époque le ministère de M. de Martignac vivement ébranlé sous la double action de la coterie du prince de Polignac et du vieux libéralisme s'agitant, dans un sens opposé, pour perdre ce ministère probe et loyal. M. de Mortemart put dire au roi quelles étaient les vues personnelles de l'empereur Nicolas sur la question gréco-russe, sa vive tendance pour la dynastie des Bourbons, ses craintes pour l'avenir, au milieu de la lutte des partis; il donna un franc appui au ministère de M. de Martignac, à la modération de ses idées, qu'il croyait une transaction entre toutes les opinions généreuses (1), et le duc de Mortemart les professait avec franchise.

On peut donc s'imaginer si, à cette époque, il fut entouré, pressé, interrogé. La lice était ouverte violente à tous; chacun espérait triompher, et comme le duc de Mortemart exprima toujours des principes très-libéraux en donnant des espérances de paix et d'ordre, il se fit un nom très-populaire, même dans le centre gauche, et on songea dès lors à en faire le chef d'une combinaison ministérielle au cas où M. de Martignac et ses amis seraient obligés de se retirer. Ceci ne doit pas être oublié.

Ce fut pendant son séjour à Paris que Charles X prépara ce premier voyage de M. de Polignac dont j'ai parlé, et qui avait pour but, disait le vieux roi, de rapprocher entre eux les ambassadeurs de Saint-Pétersbourg et de Londres sur la question d'Orient. Au fond Charles X ne voulait qu'une chose : appeler M. de Polignac auprès de lui, et l'entrevue n'était qu'un prétexte. Quand donc M. de Mortemart repartit pour Pétersbourg, il dut voir avec une vive inquiétude la situation des affaires; il put dire même à l'empereur Nicolas l'anxiété dans laquelle il se trouvait par rapport aux intentions définitives de son souverain sur un coup d'État; et ce fut à la suite de quelques conversations intimes avec le tsar qu'il dut écrire à Paris des paroles d'abandon qui retentirent dans le haut monde diplomatique (2). L'empereur Nicolas, prévoyant les folies que Charles X oserait, sans moyens de les accomplir, voulait en vain les empêcher; ce fut la cause d'un second voyage du duc de Mortemart à Paris; il y eut l'occasion de s'exprimer devant le roi avec assez de franchise pour que ses avertissements, répétés par la presse, lui donnassent un haut cachet de popularité.

Depuis 1829 jusqu'à 1830, l'Europe était occupée de la France sous deux aspects : la question d'Orient était arrivée à une si grande maturité qu'il fallait nécessairement une intervention, quelle qu'elle fut, pour la résoudre; et les diverses puissances se tournaient alors vers la France, afin de l'avoir comme auxiliaire dans le conflit qui pouvait s'élever. Toute la correspondance des affaires étrangères en fait foi. Le second aspect se rattachait à la situation morale de cette même France, à la lutte des partis vivaces et acharnés : de tous côtés circulait le bruit que Charles X arriverait à des coups d'État, et cette résolution étonnait plusieurs cabinets et en effrayait beaucoup d'autres; non pas, je dois me hâter de le dire, qu'il y eût répugnance parmi les cours pour une résolution de fermeté qui aurait donné plus de force, plus d'énergie au principe monarchique; mais toutes ces cours savaient également que Charles X était faible, sans courage personnel, que s'il osait un coup d'État, ce serait avec imprudence, sans moyens d'exécution; que dès lors il y aurait danger pour lui et son pouvoir, s'il s'abandonnait à des tendances trop en dehors

(1) Voir au reste, pour ces détails, mon *Histoire de la Restauration*.

(2) Voir mon *Histoire de la Restauration*.

des idées et des besoins de son époque. En plusieurs circonstances l'empereur Nicolas avait eu à s'expliquer avec le duc de Mortemart sur les deux points dont je viens de parler : la question d'Orient et les coups d'État. Sans doute la question d'Orient le préoccupait comme côté diplomatique, mais en même temps la pensée d'un coup de folie, émané de Charles X, arrêtait les meilleures combinaisons, parce qu'un tel événement pouvait jeter l'Europe dans des difficultés infinies; tout échec en pareil cas est si périlleux !

C'est sous ces impressions d'une causerie sérieuse avec l'empereur de Russie, que le duc de Mortemart eut à s'exprimer auprès du roi Charles X, et il le fit avec le respect profond d'un gentilhomme, mais aussi avec une loyale sincérité; de là un peu de froideur de la part du vieux roi, qui ne voulait pas être contrarié dans ses desseins par ce qu'il appelait une résistance libérale, et le duc de Mortemart se retira momentanément dans sa terre de Neauphle, à quelque distance de Maintenon et non loin de Saint-Cloud où résidait le vieux roi.

Le duc y arrivait à peine, lorsque les ordonnances de juillet parurent dans le *Moniteur* et provoquèrent la tumultueuse résistance; les événements marchèrent avec tant de rapidité que le 27 juillet M. de Mortemart put apprendre la lutte fatale de Paris; il crut dans la charge et les devoirs de son service de se rendre à Saint-Cloud pour prendre le commandement des Cent-Suisses de la garde, qui ne devaient pas quitter le roi et préserver sa personne sacrée. Ici commence une nouvelle situation pour M. de Mortemart : comme un digne officier, il se serait fait tuer pour sauver le roi de France; tous ceux qui approchaient ce noble prince trouvaient en lui un charme indicible qui commandait le dévouement. Ce dévouement allait imposer de grands devoirs au duc de Mortemart, et ces devoirs immenses aurait-il le courage de les remplir dans toute leur étendue? On était au 28 juillet, et Paris était au pouvoir de l'insurrection; la garde royale s'était retirée à Saint-Cloud. Il y avait encore certainement des moyens de transaction; le groupe de députés tremblants réunis chez M. Laffitte semblaient s'être arrêtés sur le nom d'un président du conseil comme garantie, en même temps qu'ils demandaient la démission de M. de Polignac et le retrait des ordonnances; soit spontanément, soit par insinuation, le duc de Mortemart fut désiré par la réunion Laffitte, car il jouissait d'une certaine popularité. Le bruit s'était répandu que M. de Mortemart avait plusieurs fois refusé le ministère, parce que la part faite aux libertés du pays ne lui avait pas paru assez large; j'ajoute que, par M. de Forbin-Janson (1), il était très-avant dans le parti libéral qui, presque toujours, l'avait souhaité pour président du conseil en remplacement du prince de Polignac.

Donc lorsque, par les conseils de M. de Vitrolles, le roi Charles X se fut décidé à renvoyer le ministère Polignac, le choix de M. de Mortemart pour la présidence du conseil fut définitivement arrêté. Le roi s'y résigna difficilement, puis il en comprit l'importance; il ne s'agissait plus que de déterminer le duc de Mortemart à l'acceptation de cette charge si délicate, et moins militaire que politique. Le roi fit rédiger l'ordonnance de nomination, appela auprès de lui le duc de Mortemart. J'ai raconté avec détail, dans un autre livre (2), cette scène historique de royale insistance et de refus persistants. Le duc se sentait-il insuffisant pour la situation, ou bien redoutait-il les périls? Il fallut que le roi Charles X le poussât à ce point de l'acculer matériellement presque dans une embrasure de croisée, et qu'il lui mît l'ordonnance de nomination dans le ceinturon de son épée. « C'était, disait le roi, un service personnel, un acte de dévouement à la dynastie, et, s'il était besoin, il lui ordonnait d'accepter. » Le duc de Mortemart s'inclina et dès lors l'acceptation fut donnée; il y eut donc nouveau contrat de fidélité conclu entre le prince et le sujet. Ici commence la situation la plus délicate, la plus exposée, et qui appelait la fermeté la plus grande, unie à la plus haute habileté.

Le duc de Mortemart, président du conseil, avait d'abord choisi des collègues; deux furent désignés parfaitement en harmonie avec la situation des esprits : M. Casimir Périer pour l'intérieur, et le général Gérard pour la guerre. Les éléments du ministère une fois arrêtés, que devait faire le duc de Mortemart? Se rendre en toute hâte à Paris, voir ses deux collègues si avant dans le parti libéral et s'entendre avec eux sur les premiers actes du gouvernement (M. de Mortemart avait carte blanche); faire insérer les ordonnances dans le *Moniteur*, réunir les deux chambres, lutter enfin d'une manière efficace avec l'esprit révolutionnaire encore hésitant et qui effrayait les plus fermes cœurs. C'était difficile, périlleux, je le sais, je l'avoue sans peine; mais, pour un digne soldat comme le duc de Mortemart, qui avait affronté les boulets et la mitraille, pour un gentilhomme dévoué au roi de France, ce n'était qu'un devoir impératif : mieux valait succomber que d'abandonner ce terrain. Au lieu de cela, que fait le duc de Mortemart? A tous les

(1) Je crois que ce marquis de Forbin-Janson est le même qui ensuite, raffineur de sucre, a fait une faillite colossale à Marseille.

(2) *L'Europe depuis l'avénement du roi Louis-Philippe.*

pas il s'arrête, à chaque obstacle il hésite; il se déguise et se cache même; puis il confie les ordonnances à son secrétaire qui se sépare de lui. Au milieu des rues de Paris, il s'arrête, cause, consulte tout le monde, et court se réfugier à la chambre des pairs. Dans cette espèce de forteresse, il constitue une forme de gouvernement dont l'hôtel de ville devait bien se railler! Était-ce là vraiment ce que le duc de Mortemart devait faire? Tant il est vrai qu'il est des jours dans la vie des hommes de grand cœur qu'on ne s'explique pas! Il y avait évidemment de la douleur et de la fatigue dans toutes les démarches du duc de Mortemart; il éprouvait ce sentiment profond que tout s'en allait, et dans cette sorte de désespoir on ne garde pas toujours la fermeté suffisante et un juste esprit de direction. Nul ne nie que Paris, à ce moment, ne fut bouleversé par la guerre civile; toutefois il était possible de circuler à travers des périls bien minimes quand on les compare aux grands jours des batailles : la route était large depuis Saint-Cloud jusqu'à Paris. Puisqu'il avait pris un déguisement populaire, qu'avait-il à redouter? Le peuple des barricades était certainement bien despote, capricieux, mais enfin tant d'autres allaient, marchaient dans les rues de Paris, qu'un soldat si brave, un gentilhomme de cœur si haut ne devait pas hésiter quand il s'agissait de sauver la monarchie.

Cette faiblesse du duc de Mortemart avança considérablement les affaires de la révolution de juillet; une fois malheureusement engagé, le négociateur fit faute sur faute : il laissa échapper toutes les occasions, toutes les circonstances d'une transaction possible qu'indique encore sa conversation avec le prince habile et providentiel désigné pour la lieutenance générale du royaume, et qui fut révélée avec beaucoup d'indiscrétion : on rapporta des paroles, des engagements, et en des termes plus ou moins précis, bruits qui devinrent populaires et ne furent pas démentis. C'est que peut-être, très-affecté de ce qui s'était passé, le duc de Mortemart voulait reconquérir alors l'affection des légitimistes qu'il avait perdue. Sa position devient désormais très-fausse; il ne veut pas entrer avec netteté dans les combinaisons nouvelles, et il ne peut plus rester dans le parti légitimiste : de là ses incertitudes, son besoin de retraite et sa disparition subite des affaires publiques. Le président du conseil nommé par Charles X, chargé de la formation d'un ministère, abandonne son poste sans démission, sans protestation aucune; il se retire dans ses terres, se contentant de prêter serment à l'ordre nouveau sans difficulté, sans conditions, par les mêmes motifs qui déterminent tout le parti politique.

Maintenant commence une nouvelle phase de sa vie, et on lit avec étonnement un article du *Moniteur* qui annonce la nomination du duc de Mortemart comme ambassadeur extraordinaire à la cour de Russie. (On était en 1830.) Qui l'a déterminé à reprendre la haute position qu'il occupait sous Charles X? A-t-il complétement calculé les conséquences de cette acceptation sous un nouveau règne, et l'accueil qu'il va recevoir à Pétersbourg? J'établis d'abord que l'acceptation de l'ambassade de Russie par le duc de Mortemart tenait à une cause fort honorable pour lui-même, c'est-à-dire aux périls du pays, et au désir d'éviter à l'Europe une guerre menaçante. C'était sur les instances du général Sébastiani, à la suite d'une conversation avec le roi Louis-Philippe et d'après les conseils de l'habile comte Pozzo di Borgo, que le duc de Mortemart s'était résolu à accepter la mission de Pétersbourg. On croyait les hostilités imminentes; la Russie devait former comme l'arrière-garde de l'Europe contre nous, et il fallait éviter les grands désastres de 1813 et 1814. Le patriotisme du duc de Mortemart ne vit que ce grand devoir, sans calculer les convenances de sa position personnelle et la manière dont serait interprétée sa démarche : il partit pour Pétersbourg avec cette mission spéciale, et, arrivé à son poste, il dut s'apercevoir que mille préventions existaient à la cour impériale contre le pouvoir né en juillet; lui-même, si bien traité comme ambassadeur de Charles X en 1828, n'obtenait pas la même confiance, le même abandon de l'empereur Nicolas. On l'accueillit personnellement, et il parvint à rectifier les idées du tsar et à faire comprendre les sages intentions de la monarchie du 9 août; mais j'ai le devoir de dire que pour gagner une meilleure position à Pétersbourg, ou peut-être pour reconquérir la faveur des légitimistes, M. de Mortemart s'engagea, je crois, dans des conversations trop développées sur des projets d'avenir, qu'on put supposer un instant comme une chance, mais qui n'étaient pas réalisables au milieu de l'effervescence des partis. On prit ainsi à Pétersbourg de simples hypothèses pour des engagements. On crut que les instructions de l'ambassadeur allaient au delà des affaires pratiques, si bien que lorsqu'on aperçut le vide de certaines paroles, on s'aigrit et l'on s'irrita, non-seulement contre le cabinet des Tuileries, mais contre le comte Pozzo di Borgo, supposé l'instrument dans ce qu'on appelait une intrigue. Si donc l'ambassade du duc de Mortemart réussit pleinement sur la question principale et pratique de la paix et de la guerre, s'il parvint à laisser des impressions plus exactes sur les forces, l'esprit et les périls du pouvoir en France; sous un autre rapport il compliqua les relations personnelles des deux cours; il rendit difficile

désormais la position d'un ambassadeur sérieux à Pétersbourg. L'empereur Nicolas, à travers les grandes qualités de son âme, la fermeté, le sentiment de lui-même et de son pays, a un défaut particulier, c'est de revenir difficilement sur une opinion conçue; une fois qu'il a un sentiment sur un homme, sur une question, serait-il faux, il le garde fermement, et ses conseillers n'osent pas le contrarier dans ses moindres desseins. Or de l'ambassade de M. de Mortemart datent ces premières et mauvaises impressions, qui ne se sont jamais effacées dans la pensée du tsar, bien que le temps et l'expérience aient pu le détromper. C'est parce que, au point de vue dynastique, cette ambassade ne fut pas absolument habile qu'il en est resté du ressentiment.

A son retour M. de Mortemart rentra complétement dans la vie privée, au milieu d'une fortune immense, s'abstenant de toute démonstration active et saillante à l'égard du principe nouveau. Je crois même que le désir de se placer un peu mieux dans le parti légitimiste, qui l'accusait avec injustice, l'entraîna à de fausses démarches, et surtout à cette lettre de refus qu'il écrivit au sujet d'une mission d'honneur que le roi désirait lui confier pour le mariage du duc d'Orléans. Le plus grand malheur pour un homme du rang, de la fortune, de la naissance du duc de Mortemart, c'est de ne pas savoir prendre une position dessinée, et de louvoyer lorsque tout doit être net parce que le cœur est haut. On conçoit parfaitement qu'un homme qui n'a ni situation sociale, ni fortune, et qui veut néanmoins se maintenir aux affaires, puisse ainsi abdiquer ou atténuer ses convictions, afin de conserver une position lucrative ou des honneurs inespérés. Mais M. de Mortemart avait-il besoin de cela? De deux choses l'une: ou il restait légitimiste, ou il s'était rallié au fait nouveau. Dans ces deux cas, il lui fallait une position nette, la dire et l'avouer; la monarchie nouvelle méritait un haut intérêt politique, et M. de Mortemart pouvait le proclamer; et sa fidélité à l'ancienne devenait chevaleresque; il fallait opter sans hésitation aucune. Dans les négociations des journées de 1830, M. de Mortemart avait été timide, incertain, et malheureusement cette circonstance de sa vie détrempa sur toute sa carrière ultérieure. Il est certaines actions qui, en venant toujours dans notre mémoire et pesant sur elle, donnent à toutes nos démarches quelque chose d'irrésolu, de manière à ce qu'on ne sait jamais ce qu'on veut ou même ce qu'on pense; tandis qu'en se plaçant avec netteté ou dans le principe vaincu ou dans le régime réparateur qui lui a succédé, M. de Mortemart aurait eu plus de joie, parce qu'il se serait fait une religion d'honneur de sa position acceptée. En 1830, s'il avait servi le roi Charles X avec fermeté, et pris place au sein du parti légitimiste, avec son nom et sa fortune il aurait eu une importance, un bonheur dans la vie, qu'il n'a pas trouvés au dehors. Si au contraire il eût accepté franchement le nouvel ordre de choses, en se ralliant au principe conservateur, au roi si habile qui a préservé le pays de l'anarchie, il aurait eu encore un motif de satisfaction personnelle, car un homme appartient à la France avant d'appartenir à une lignée; et tout en conservant ses sympathies (et beaucoup les ont comme lui), il aurait pu loyalement servir le nouvel ordre de choses.

Je dis que, dans l'une ou dans l'autre hypothèse, la vie du duc de Mortemart aurait été plus complète; on ne peut servir deux idées à la fois, deux affections; cela produit des déchirements et ces mille douleurs intimes qui arrachent l'âme. On veut préparer son repos par des concessions à tous, et l'on se tourmente. C'est une sorte de faiblesse qui, cherchant la paix de l'esprit, ne rencontre que le trouble. Avec toutes les conditions d'une grande fortune, et tous les nobles instincts, on dit que le duc de Mortemart n'est pas heureux. Hélas! nous savons tous qu'il a perdu ses plus chères affections, que le malheur a affligé sa lignée, et que son beau nom peut s'éteindre. Aussi me suis-je borné, dans cette notice, à juger l'homme politique, à apprécier sa conduite et ses actes; l'homme d'honneur et de chevalerie a été respecté; je le retrouve encore partant pour Alger avec le vieux duc de Caraman, dans le but de chercher des distractions militaires au milieu de ces soldats, dignes héritiers de l'armée de France. Le courage personnel n'a jamais manqué au duc de Mortemart, mais on peut être brave comme son épée et n'avoir pas de caractère; on peut être un homme d'honneur dans toute sa vie, et pourtant s'exposer, par une timidité excessive, à être jugé défavorablement comme esprit politique. La modération est une belle chose, le sentiment de conduite une qualité de l'âme, mais il ne faut pas pousser ces choses-là jusqu'à devenir si incolore qu'on ne sache plus à quel parti vous donner, et sous quelle bannière vous abriter; c'est là une mauvaise position, elle ne fait ni le bonheur privé ni la grandeur publique d'une maison; et je respecte trop le nom, les services du duc de Mortemart pour ne pas lui dire cette situation fausse avec l'impartialité de l'histoire.

III

LE BARON DE THUGUT ET LE COMTE DE STADION,

MINISTRES AUTRICHIENS.

Ce n'est point capricieusement que je groupe les deux noms du baron de Thugut et du comte de Stadion dans une même notice, car ils représentent à mes yeux la politique autrichienne à deux grandes époques de crise pour elle, la révolution française et l'empire de Napoléon. L'histoire sérieuse doit dire qu'il n'y a pas d'exemple d'une tenue plus ferme, d'une situation plus persévérante que celle de l'Autriche à ces deux époques si fatales pour elle. On peut être facilement supérieur dans la victoire; quand on a la force en main, on en fait sentir le poids; c'est là une chose simple et parfaitement naturelle; le vainqueur, couronné par la gloire, pousse son char et foule aux pieds le vaincu comme dans un bas-relief antique. Mais ce qui est bien supérieur, c'est la fermeté et la persévérance dans le malheur, à ce point d'échapper par la résignation et la force patiente à la fatalité de sa destinée. Depuis la campagne de 1794, en effet, l'Autriche n'éprouve que des revers; ses armées sont défaites sur le Rhin, en Italie, près des Alpes. Profondément abaissée à Campo-Formio, à Rastadt, à Vienne, elle subit tous les malheurs possibles en face d'une révolution conquérante, impitoyable, d'un consul et d'un empereur qui, certes, sait profiter de ses victoires; j'ai nommé Napoléon. Et néanmoins, vaincue, l'Autriche reparaît toujours en force; elle agit par de nouvelles batailles et par d'habiles négociations; réduite d'un bon tiers dans son territoire héréditaire, elle ne se désespère pourtant pas; on la repousse d'Allemagne, elle va chercher l'Italie, l'Illyrie, l'Istrie; elle subit des désastres jusque dans ses forteresses du Tyrol; elle s'étend par les extrémités, ce qu'elle perd du côté de la Bavière, elle le gagne par Trieste et Venise: cette lutte politique, il faut enfin la suivre en partant du ministre prince de Kaunitz, le maître habile du baron de Thugut et du comte de Stadion.

Le XVIIIe siècle est un peu dominé par la diplomatic du prince de Kaunitz, élégante, philosophique et modérée; cette époque, qui ne ressemblait à aucune autre, marchait à grands pas, par la philosophie, à la révolution française; on commençait à nier Dieu pour arriver à nier les rois. C'était, il faut le dire, avec une grande insouciance que l'Europe, même très-monarchique, voyait cette tendance des esprits; matériellement absorbée par des questions de conquête, d'influence et de partage, elle laissait s'accroître l'orage populaire, qui s'amoncelait pour écraser les gouvernements et les rois. Il faut avoir un esprit très-supérieur, très-méditatif, pour plonger au loin dans les questions morales en dehors des actualités; le plus souvent, les pouvoirs ne voient que les dangers matériels et immédiats; ils en sont toujours aux expédients; le mal s'avance à petits pas, progresse peu à peu, et quand il éclate on se contente de dire: « Mon Dieu! nous n'avions pas pensé à cela. »

Or, cette philosophie, qui caressait Catherine II en Russie, Marie-Thérèse en Autriche (1), Frédéric de Prusse, préparait sans s'en douter la Révolution française, qui devait menacer tous les trônes, ébranler toutes les royautés. Quand les peuples furent bien assouplis à ce remaniement des idées, il suffit d'une étincelle pour mettre le feu aux quatre coins de l'Europe. C'était un peu à cette école insouciante et facile qu'appartenait le prince de Kaunitz, parfaitement bien, chacun le sait, avec tout le parti philosophique; et le baron de Thugut fut un de ses élèves les plus éminents. On a souvent répété que dans les monarchies nobiliaires le mérite seul ne peut se faire jour, et qu'il n'y a rang et place que pour l'aristocratie. Thugut, néanmoins, était de la dernière classe du peuple, fils d'un batelier de Lintz, artisan, au reste, assez à son aise pour faire donner une éducation soignée à son fils. Les paysans et les industriels, en Allemagne, sont des hommes d'ordre, de prévoyance, et avec le système des corporations, chacun se pousse dans la carrière, appuyé par tous. Tel membre de l'honorable confrérie des tonneliers de Nuremberg ou de Passaw, sous la bannière si bien peinte par Albert Durer, a fait un long chemin dans la carrière des honneurs et de la fortune.

Le jeune Thugut, né en 1739, fut admis, après d'assez bonnes études, à l'école des langues orientales à Vienne; comme l'Autriche a de nombreuses relations avec Constantinople, elle entretient plus de cent jeunes élèves, à ses propres frais, dans une école spéciale, de manière à ce qu'ils puissent servir les chancelleries. On enseigne dans ces écoles la langue turque, l'arabe, le grec et le persan. Thugut fit dans ces langues des progrès si rapides, il se montra élève si distingué, qu'il fut attaché immédiatement à la légation de Constanti-

(1) Voir mon travail sur *Louis XV*.

nople, et là, studieux, appliqué, il gagna la confiance de l'internonce d'Autriche, non-seulement par un travail assidu, mais encore par ses manières délicates et dévouées, ses attentions minutieuses envers ses chefs, qui servent autant les carrières que l'application elle-même. A dix-huit ans, il devint interprète de l'internonce, et comme, seul, il possédait les immenses ressources et les nuances les plus variées de la langue turque, des secrets importants lui furent confiés ; et dès ce moment une plus vaste carrière fut ouverte devant lui.

La diplomatie autrichienne a ce caractère particulier, qu'elle exige avant tout le secret de ses desseins ; elle met une grande importance à ce que nul ne connaisse ses dépêches; tout est impénétrable, même ses archives d'un siècle. Aussi, dès qu'elle initie un homme à ses mystères, elle le prend, le façonne, et lui assure en même temps une position suffisante pour l'absorber. Le cabinet de Vienne également a un instinct si parfait de chaque spécialité, que dans la diplomatie elle se confie à qui peut la bien servir. Donc, à travers les murmures qu'une faveur si inespérée pouvait susciter parmi la noblesse, le jeune Thugut devint interprète juré, ensuite premier conseiller de légation, et, avec une rapidité fabuleuse, internonce même à Constantinople, place si élevée dans la diplomatie autrichienne. Le prince de Kaunitz, qui aimait la confusion des rangs, disait, avec une juste raison, « qu'il ne voyait pas pourquoi l'homme qui faisait réellement les affaires n'aurait pas le titre de la fonction qu'il exerçait. » Ainsi, dans ce gouvernement éminemment aristocratique, on voyait, dans l'espace de quelques années, un jeune homme d'une famille d'artisans obscurs s'élever au premier rang de la diplomatie : et dans quelles circonstances ? au moment où la guerre venait d'éclater entre les Russes et les Turcs; où l'Autriche, inquiète, voulait connaître et pressentir les desseins définitifs de la Russie sur la Crimée et la mer Noire.

La correspondance du baron de Thugut, sur ce point d'une grande importance, révéla une si grande connaissance des affaires de l'Orient, que l'impératrice Marie-Thérèse le désigna comme son plénipotentiaire au congrès de Fokchany, où il remplit sa mission avec une habileté merveilleuse. A la suite de l'acte final du congrès, M. de Thugut reçut le titre de baron et la croix de commandeur de Saint-Étienne, l'ordre de la noblesse. Dès ce moment, M. de Thugut se trouva mêlé à toutes les négociations autrichiennes, soit avec la Porte, soit avec la France, la Prusse ou la Russie, dans ces guerres incessantes qui marquèrent la fin du XVIIIe siècle.

Au sujet de ces négociations si actives, on a jeté une accusation assez grave pour être discutée; on a dit que le baron de Thugut reçut alors une pension de la France, des mains du roi Louis XVI (1) et de Marie-Antoinette. Ces sortes de subsides, donnés par un gouvernement étranger, n'ont rien de surprenant en diplomatie, lorsque surtout il s'agit de récompenser un service commun, ou de maintenir une alliance de famille et de position. Depuis, en effet, que Louis XVI avait épousé une archiduchesse, M. de Vergennes, dans la pensée de tourner toutes les forces de la France contre l'Angleterre, avait voulu s'assurer l'alliance constante et sincère de la maison d'Autriche. A cet effet, il avait pris tous les moyens praticables, et rien d'étonnant que le baron de Thugut eût été compris sur le livre des pensions que Louis XVI faisait en Europe pour assurer son influence diplomatique, méthode que l'Angleterre suivait depuis trois siècles; les gouvernements amis ne s'en inquiètent pas davantage que de voir des honneurs ou des ordres étrangers briller sur la poitrine d'un de leurs agents. C'est de la réciprocité ; et au demeurant mieux vaut cette application secrète des fonds de l'État pour s'assurer une bonne position en Europe, que des prodigalités incessantes qui, dans un système de chambres ou de représentation publique, s'absorbent dans des combinaisons souvent sans but utile et pratique.

Tandis que M. de Thugut entrait si largement dans les affaires publiques, Philippe de Stadion, beaucoup plus jeune (né à Mayence le 18 juin 1763), sortait de l'université de Gœttingue pour faire partie des bureaux du prince de Kaunitz. Philippe de Stadion appartenait, lui, à une famille distinguée de l'électorat de Mayence : de bonnes études l'avaient fait remarquer à l'université, et le prince de Kaunitz aperçut bientôt chez lui des dispositions si parfaitement studieuses, qu'il l'envoya, à l'âge de vingt-quatre ans, comme ministre autrichien, à Stockholm, auprès de Gustaphe-Adolphe, ce roi chevaleresque qui venait d'opérer la plus merveilleuse révolution au profit de la couronne. Gustave-Adolphe avait brisé le sénat, les chambres populaires, en vertu de cette conviction profonde, « qu'il n'y a qu'un système de royauté, une et ferme, qui puisse relever un État et le placer dans sa force et sa gloire. » Il rêvait donc un grand mouvement national pour la Suède, un mouvement qui l'eût placée indépendante de la Russie et de l'Angleterre. Le comte de Stadion put assister à cette régénération politique, je dis régénération politique, car une nation ne s'élève et ne se forti-

(1) Voyez les mémoires si curieux de Favier.

fie qu'en visant à l'unité dans les pouvoirs ; elle s'affaiblit et se perd sous la domination de la parole et l'anarchie des délibérations. De là peut-être ce sentiment de haine que le comte de Stadion porta toujours à la Révolution française. Nous appartenons nécessairement à nos premières impressions, et la vie pratique même les modifie difficilement.

Le comte de Stadion, jeune homme encore, se lia d'une vive amitié avec le baron de Thugut, qui venait alors d'exercer, au nom de l'Autriche, un grand pouvoir administratif dans la Moldavie et la Valachie. Ce fut après cette mission que le comte de Mercy, ambassadeur à Paris, demanda luimême que le baron de Thugut lui fût adjoint comme ministre plénipotentiaire ; ces sortes d'associations au pouvoir se font, à Vienne, sans qu'il en résulte ni jalousie, ni heurtement dans les affaires ; quand un ministre ne se sent plus assez fort, lorsque la vieillesse vient le glacer, ou que le poids des affaires est trop lourd, il s'associe une intelligence plus jeune et pratique, qui l'aide d'abord à supporter le poids des affaires, et lui succède ensuite ; de manière qu'il n'y a plus d'intervalle entre un ministre qui s'en va et un ministre qui vient. De là cet esprit de suite et de tradition : ce qu'on a voulu tout un siècle, on le veut dans le siècle suivant ; on ne voit pas les idées et les hommes fuir comme des ombres, et se succéder avec la rapidité de la foudre. Tout système, pour être mené à bonne fin, exige le développement d'un certain nombre d'années, et une fixité dans les hommes chargés de l'exécuter. Car, lorsque tout est incessamment mis en question, qui peut travailler pour l'avenir? Le comte de Mercy associa donc le baron de Thugut à son ambassade, dans une époque excessivement difficile, au milieu des nouveaux rapports que la Révolution française allait créer en Europe.

On était en 1790 ; l'effervescence était grande en France ; la reine Marie-Antoinette commençait une correspondance active avec Léopold II, son frère ; ses lettres passaient par les mains du comte de la Marck, et alors M. de Thugut reçut mission de préparer à Paris une négociation décisive pour la monarchie : il s'agissait de conférer avec le marquis de Mirabeau sur les moyens de sauver enfin cette maison de France, si violemment menacée par l'esprit de révolution. Dans Paris agité, M. de Thugut jeta la première base de cette conférence secrète qu'on appela depuis le comité autrichien, et dont l'influence fut si souvent reprochée comme un crime à la noble reine Marie-Antoinette. Mirabeau, fatigué des révolutionnaires, si facilement domptés si l'on eût osé aller à eux, et de cette lutte si funeste contre la monarchie, entrait en négociation avec la cour ; homme d'État habile et ferme, il voulait faire du pouvoir après avoir fait de la révolution ; c'est ce qui arrive aux esprits considérables ; et pour cela il n'hésita pas à négocier avec la cour de Vienne.

Ces négociations n'eurent qu'un résultat incertain, indécis, et M. de Thugut, pour les suivre, continua de résider à Paris jusqu'au commencement de 1792. De là vint sa première liaison avec Pellenc, le secrétaire de Mirabeau, qui, plus tard, émigrant en Allemagne, devint à Vienne le faiseur principal du baron de Thugut (1). Pellenc que nous avons vu vieillard encore spirituel, mais aux idées arriérées ; connaissant une partie des affaires de l'Europe, mais ne les sachant pas toutes ; petite monnaie de M. de Gentz, contrefaçon de cet esprit si supérieur et à tant de ressources !

A cette époque, le prince de Kaunitz, arrivé à l'extrême vieillesse et dépassé par les événements, désigna le baron de Thugut pour la direction générale de la chancellerie d'État. On le savait profondément instruit des mystères de la Révolution française ; il en connaissait les hommes, et son séjour à Paris l'avait fortifié dans cette idée que malheureusement l'Europe ne comprenait pas, « qu'il fallait marcher à la répression, non pas d'une manière timide, isolée, mais avec toutes les forces réunies, et ce n'était pas trop que le concours de tous pour réprimer un mouvement populaire de cette grandeur. » M. de Thugut trouva le jeune comte de Stadion à Vienne dans les bureaux du prince de Kaunitz, et il le désigna pour aller négocier à Berlin le traité d'alliance offensive et défensive qui devait avoir pour but la répression des troubles de la Révolution française.

Il faut bien se pénétrer de cette idée, qu'à cette époque rien n'était plus difficile qu'une coalition de principes et d'intérêts ; le XVIIIe siècle était la période où les puissances devaient le moins comprendre les conséquences d'une grande révolution sociale ; divisées par un égoïsme de conquête et de partage, la Russie, la Prusse, l'Autriche, n'avaient jamais senti qu'il pouvait surgir en France une idée, une force populaire qui ravagerait les territoires, les souverainetés, comme le cheval aux naseaux de feu de l'Apocalypse ; il fallait une longue et sanglante expérience pour l'inculquer dans la pensée des cabinets. Jusque-là on se livrait aux vieilles idées d'ambition dont chaque cour était traditionnellement pénétrée ; les unes convoitaient la Pologne, les autres la Turquie ou l'Italie ; de

(1) M. Pellenc fut ensuite rattaché à la France par M. Maret en 1809. Je l'ai vu en 1832, il n'était que l'ombre de lui-même.

manière qu'avec cet égoïsme, les coalitions n'étaient jamais ni sûres ni durables : combien n'était-il pas facile de diviser les gouvernements ! C'est une observation que je dois répéter, parce que l'erreur immense serait de confondre le temps présent, l'esprit actuel de l'Europe avec ses idées de 1792 : des événements terribles ont pesé depuis sur les cabinets, ils savent par cœur la Révolution française, ils craignent sa puissance et son développement; de manière que si cette révolution éclatait en menaces, si elle voulait s'étendre par la conquête, immédiatement tous les intérêts particuliers cesseraient en Europe; tous les gouvernements, sans se préoccuper d'autres dangers, marcheraient dans une coalition contre le principe révolutionnaire: coalition terrible, indestructible, parce qu'elle serait animée par la crainte qu'inspire le triomphe de l'idée fatale de 1792.

Ces traités d'union européenne, qui aujourd'hui seraient chose simple, ne l'étaient pas à ces époques inexpérimentées, et le comte de Stadion trouva même quelques difficultés à Berlin, avant de conclure le traité d'alliance de la Prusse avec l'Autriche, parce que la tradition s'y opposait. Les conventions militaires conclues, M. de Stadion fut envoyé à Londres, où alors dominait M. Pitt. Ce grand homme d'État que, dans une récente *Histoire du Consulat et de l'Empire*, on présente comme un ignorant, avait seul compris le sens véritable de la Révolution française. Avec Burke, il savait bien que notre nation, si forte, si puissante par elle-même, dès l'instant qu'elle aurait un but de religion, de liberté ou de gloire, agiterait le monde et par ses lumières et par son glaive. C'est parce que M. Pitt avait le sentiment de la grandeur de la France, qu'il savait aussi qu'on ne pouvait la comprimer que par la coalition de tous contre un seul. Le comte de Stadion le trouva dans ces fermes dispositions ; l'Angleterre offrait déjà des subsides aux puissances continentales; toutefois la négociation principale fut conduite par le comte de Mercy d'Argenteau, plus avancé en âge et à qui revenait de droit la direction des affaires. Le jeune comte de Stadion en éprouva du mécontentement, parce qu'il voulait le triomphe d'idées plus vigoureuses ; il se retira dans ses terres.

A mesure que la question française prenait une face toujours plus dominante dans les affaires, on aboutissait enfin à la guerre générale ; le baron de Thugut obtenait toute la confiance de son empereur et de la monarchie autrichienne. Le prince de Kaunitz, presque dans la caducité, disparaissait du théâtre actif des affaires, dont la direction appelait force et vigueur. A sa mort, en 1794, Thugut devint chancelier d'État en titre, c'est-à-dire premier ministre, et en cette qualité il présida aux opérations de l'armée autrichienne en France, et surtout aux négociations qui les accompagnèrent. Sur ce point, je dois m'arrêter à certaines relations du comité de salut public, soit avec la Prusse, soit avec l'Autriche, et qui expliquent la mauvaise tournure des affaires militaires des alliés en 1793 et 1794, et leur retraite enfin des Pays-Bas qui plus tard furent cédés à la France.

Le cabinet de Vienne, depuis le milieu du XVIII[e] siècle, avait acquis la certitude que les Pays-Bas autrichiens étaient pour lui, au point de vue militaire et financier, une charge plutôt qu'une force ; il fallait envoyer dans ce pays toujours en désordre, dans ces villes de métiers incessamment révoltées comme au moyen âge, de l'argent et des hommes ; sans compter que l'Autriche voyait bien que, tôt ou tard, la France conquérante s'emparerait de ces provinces, comme elle l'avait fait de l'Alsace et de la Lorraine un siècle avant. D'où le cabinet de Vienne concluait que s'il trouvait indemnité, soit en Italie, soit en Pologne, le sacrifice des Pays-Bas héréditaires ne serait pas une chose impossible dans l'ordre des événements. Une fois donc que le cabinet de Vienne se fut convaincu que la Révolution française était une chose sérieuse, ses armées une milice conquérante, ses victoires un fait incontesté, il dut chercher un système naturel d'indemnité; et j'ajoute que sur ce point les négociations du comité de salut public furent très-larges, très-favorables à l'étranger. Ce comité abandonna la Pologne sans difficulté, sans regret; il offrit à l'Autriche de s'agrandir en Bavière, dans les Légations romaines, en Italie, pourvu qu'on laissât le Rhin à la république; les voies furent ainsi préparées dès 1794 et accomplies ensuite par l'étrange traité de Campo-Formio, signé par Bonaparte (1797), qui vendit Venise et Trieste à la maison d'Autriche. La Révolution française, on ne saurait trop le répéter, est le fait qui, par sa réaction, a le plus agrandi les gouvernements étrangers; elle a doublé la Prusse et l'Autriche; elle nous a affaiblis d'autant qu'elle a accru les grandes puissances aux dépens de nos vieux alliés. Les conquêtes fabuleuses de l'Empire nous ont réellement appauvris. La Révolution a tué diplomatiquement la France : M. de Thugut, très-opposé à l'administration autrichienne dans les Pays-Bas, avait toujours jugé cette administration comme une grande charge pour sa monarchie; de là l'extrême facilité qu'il mit à céder ce territoire à la nouvelle république.

Bientôt la question se présenta très-complexe par l'intervention de la Prusse, et surtout de l'Angleterre. Sans doute l'Autriche pouvait trouver conforme à son système politique et territorial, la ces-

sion des Pays-Bas, moyennant indemnité en Pologne, en Bavière, en Italie; mais l'Angleterre, si jalouse de sa puissance et de sa sûreté, pouvait-elle souffrir les Français à Anvers, souverains de l'Escaut? La Prusse elle-même n'était-elle pas entamée dans cette nouvelle circonscription de la république? et quelle serait désormais sa barrière? Ce fut alors que M. Pitt, très-alarmé, envoya lord Spencer à Vienne pour offrir des subsides au cabinet, s'il voulait enfin s'engager dans une forte coalition. L'Angleterre paya deux millions de livres sterling pour une armée de 200,000 Autrichiens qui entreraient en ligne, contingent fixé par le traité du 4 mai 1795, signé avec M. de Thugut. Résolution hasardée, car alors il n'y avait pas de coalition européenne, à exactement parler; la Prusse et l'Espagne venaient de signer à Bâle, avec la république française, leur traité particulier; l'Autriche donc se présentait seule en lice contre les forces innombrables et soulevées de la Révolution française. Ce fut une époque d'efforts inouïs pour le gouvernement autrichien; on ne peut dire les ressources que l'Autriche déploya; des armées sans cesse renouvelées, toujours battues et revenant sur le terrain : où tant d'autres auraient succombé, l'Autriche résista, et, ce qu'il y eut de remarquable, c'est que, par l'habileté de la diplomatie et les efforts persévérants sur le champ de bataille, le cabinet de Vienne obtint ce qu'il désirait depuis longtemps : Bonaparte lui donna les États vénitiens, la Dalmatie, en n'assurant à la république française que les Pays-Bas dont l'Autriche avait fait depuis longtemps le sacrifice. Le traité de Campo-Formio est un des plus étranges événements que l'histoire puisse apprécier. On sait comme tout cela a été écrit par les vulgaires historiens de la Révolution française et de Napoléon; et ces histoires pourtant dominent les croyances publiques.

Une des conditions secrètes de l'armistice de Léoben avait été le renvoi de M. de Thugut considéré, à juste titre, comme la main ferme qui avait cimenté la coalition, et le véritable ministre de la guerre, comme Pitt l'avait été dans la Grande-Bretagne. Loin de faire tort à sa renommée, cette retraite imposée par l'étranger, à travers des circonstances difficiles, donna à M. de Thugut plus de popularité; il ne perdit pas la confiance de son souverain ni celle de l'Europe, et quand l'idée d'une nouvelle coalition surgit encore, M. de Thugut fut désigné pour une mission secrète à Berlin. Cette mission était d'une haute gravité; après le congrès de Rastadt, l'Angleterre avait l'espoir de reformer encore une coalition entre la Prusse, la Russie et l'Autriche. A cet effet, le prince Repnin avait été envoyé à Berlin par la Russie, et M. de Thugut vint s'aboucher avec lui au nom de l'Autriche. Mais l'un et l'autre trouvèrent tant de mollesse, tant de corruption à Berlin que le plan de la coalition fut manqué; il n'y avait pas alors les éléments d'une guerre active et forte; la cour de Prusse se retirait tout à fait du mouvement militaire et gardait la plus stricte neutralité. Singulière politique qui, se laissant attiédir pendant dix années, se réveilla dans un jour si funeste pour la monarchie de Frédéric qui se perdit à Iéna!

La coalition qu'on aurait pu faire à trois, on ne put la former qu'à deux; l'Autriche, persistant dans sa volonté de guerre, contracta une étroite alliance avec la Russie; alors, sur l'invitation de M. Pitt, le baron de Thugut reprit la direction des affaires à l'extérieur, avec la même force et le même crédit. A cette époque, l'Autriche fit encore des miracles d'armement; elle porta partout des armées immenses et envahit l'Italie, la Suisse; on sait quelles causes amenèrent les désastres de cette nouvelle coalition; les jalousies militaires du prince Charles et de Souwarov, les inimitiés nationales, les querelles d'ambitions, et surtout cette brillante valeur que l'armée française déploya sous le premier consul Bonaparte, dans les champs de Marengo; et, ce qui fut encore plus brillant que Marengo, la campagne de Moreau sur le Rhin; mais Moreau était timide et modeste (1)!

Le crédit du baron de Thugut fut encore profondément ébranlé dans ces jours de tristes épreuves pour la monarchie autrichienne; il s'était prononcé pour la guerre, et la maison impériale avait besoin de la paix. A Lunéville donc, Bonaparte exigea pour la seconde fois le renvoi de M. de Thugut. Je dois faire une remarque qui signale la véritable portée de la diplomatie de Napoléon : c'est que, presque toujours avec la paix, il imposait à l'étranger la condition essentielle d'une modification de cabinet; il savait par ce moyen se ménager des amis, des auxiliaires, et il jetait ses ennemis dans l'exil ou dans la disgrâce. C'est ainsi qu'il domina longtemps les deux cabinets de Vienne et de Berlin, et toutes les petites cours d'Allemagne. Il aurait agi de la même façon avec la Russie et l'Angleterre, si jamais il avait pu leur imposer sa domination politique; il savait, par expérience, que le meilleur moyen d'énerver les affaires, c'est d'altérer, d'affaiblir les éléments qui en font mouvoir les ressorts et les hommes capables qui en dirigent l'action.

Le baron de Thugut se retira donc, pour faire place au comte de Cobentzl, que Bonaparte avait

(1) Voir, sur les causes secrètes de ces événements, mon travail sur *l'Europe sous le Consulat et l'Empire de Napoléon*.

au reste fort mal jugé dans cette première appréciation de son caractère. Il le croyait souple, parce qu'il était poli; il le croyait dévoué à la France, parce que, dans ses rapports avec elle, l'habile diplomate avait conservé un caractère de modération et d'examen. En ces deux points, Napoléon se trompait encore. Une fois arrivé aux affaires, le comte de Cobentzl se mit en rapport avec la cour de Berlin et avec celle de Pétersbourg pour renouer les nouveaux éléments de la guerre. Le comte de Stadion fut son agent le plus actif.

Le système français, par sa nature, était alors essentiellement agressif. Napoléon étalait un grand amour des plus pacifiques intentions, tandis que tous ses actes étaient à la guerre. Sa diplomatie active remuait l'Allemagne; il faisait alors des promesses illimitées à la Prusse, dont le cabinet, sous l'influence de l'intrigue, ne savait jamais prendre un parti; sa neutralité avait toujours altéré toutes les coalitions; le comte de Stadion lui faisait incessamment remarquer la position si fausse et peu logique qu'elle avait prise à l'égard de la France et de l'Europe : tenir alors une juste balance était impossible; il fallait se décider entre Bonaparte et les cabinets, se décider franchement et en temps opportun. Ce fut la mauvaise attitude de la Prusse qui fit échouer la nouvelle campagne des Autrichiens et des Russes, admirablement finie à Austerlitz. Évidemment, Napoléon aventuré jusque dans la Moravie, en face des armées russes et autrichiennes, aurait été perdu comme en 1813, si 200,000 Prussiens avaient hardiment marché sur ses derrières. Mais l'habile Empereur cajola si bien la Prusse, l'endormit avec tant d'habileté, qu'il la compromit pour mieux la perdre; et à l'heure où le cabinet de Berlin était décidé pour la guerre, le *Te Deum* se faisait entendre pour la victoire d'Austerlitz. La paix de Presbourg fut signée; le triste temps vint alors pour la Prusse de combattre, dans la campagne de 1806 et de 1807. Il est donc historiquement faux qu'il y ait eu jamais coalition de toute l'Europe contre la France. Cette coalition a existé pour la première fois en 1813, de funeste mémoire! Ainsi quand on dit que la république a vaincu la coalition, on se trompe. C'étaient des puissances qui venaient mollement se faire battre l'une après l'autre.

Le comte de Stadion, après ces grands revers de fortune, prit la direction suprême des affaires étrangères, parce que, d'après le sentiment intime du cabinet autrichien, la paix de Presbourg ne pouvait être qu'une trêve; imposée par Napoléon avec des conditions trop dures, elle ne pouvait résister à la réprobation unanime de tous les Allemands. Le ministère du comte de Stadion fut surtout destiné à préparer les éléments d'une nouvelle campagne, dans des conditions neuves et fortes, car les idées de la diplomatie avaient entièrement changé depuis 1807. En 1805, l'Autriche avait pour elle la Russie, et ces deux puissances marchaient de concert à Austerlitz; la Prusse seule avait refusé d'agir, ou n'avait agi que tardivement. Depuis, les événements avaient changé de nature! L'empereur des Français avait eu une entrevue avec Alexandre sur le Niémen, puis à Erfurt, et un prestige immense avait été exercé par Napoléon sur le tsar; l'Autriche, dans toutes les conversations intimes, n'avait été considérée que comme puissance secondaire dans le partage du monde.

Toutefois, les renseignements qu'on avait recueillis, soit à Londres, soit à Pétersbourg, avaient signalé l'existence d'un parti puissant, dirigé par l'impératrice mère, qui poussait la Russie dans des voies hostiles à la France. En supposant donc qu'Alexandre fût très-sincère à Erfurt, n'était-il pas dans toutes les probabilités qu'il serait dépassé par le parti national de la guerre, formidable en Russie? Et, dans toute hypothèse, on avait la certitude que la promesse qu'il avait faite de fournir un corps auxiliaire à Napoléon, en cas d'une guerre avec l'Autriche, ne serait pas réalisée. Instruit de cette situation particulière de la Russie, le comte de Stadion dut examiner également l'attitude de la Prusse : à Berlin dominaient l'abaissement et la corruption, il ne pouvait donc pas compter sur le concours du gouvernement; mais il aurait l'appui de l'Allemagne en feu, et des sociétés secrètes qui la travaillaient. Ce soulèvement, l'Angleterre l'espérait elle-même; il était signalé et préparé par la présence de tous les chefs de partisans; Schill parcourait les provinces allemandes, afin de les soulever contre les Français. Ainsi étaient les esprits en 1809.

Quand donc le temps fut venu, le cabinet du comte de Stadion se décida pour la guerre que l'Autriche devait faire seule; seule sans doute matériellement, mais elle avait pour elle les cœurs de la vieille patrie allemande, le concours moral de la Russie, et le mécontentement de la Prusse. Cette campagne de 1809 fut commencée en vertu d'un véritable esprit national, et conduite par un énergique besoin d'affranchissement et de victoire : aussi fut-elle vaillamment dirigée par le prince Charles, le grand capitaine, celui que désignait le patriotisme allemand pour sauver la nationalité. La campagne fut donc belle; il y eut partout d'héroïques faits d'armes, témoin Essling! Mais la bataille de Wagram ayant donné une fois encore la victoire aux nobles aigles de France, il fut besoin de traiter de la paix. Comme préliminaires, l'em-

pereur Napoléon exigea l'éloignement du comte de Stadion, comme il avait imposé, à Lunéville, celui du baron de Thugut. Stadion avait en effet pris une part très-active à tout ce qui avait amené la guerre; fort avant dans les intérêts russes et anglais, signataire des traités qui avaient uni ces puissances, il devait nécessairement faire ombrage à Napoléon et au système de paix qui devait suivre le mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise. Dans cette circonstance, le comte de Stadion fut remplacé par M. de Metternich, alors fort aimé de Napoléon : et ici je ne puis résister au désir d'établir le parallèle entre ces deux hommes d'État, qui différaient plus encore dans leur situation que dans leur caractère.

Le comte de Metternich, comme le comte de Stadion, élevé dans les bureaux du prince de Kaunitz, avait plus de tenue et d'esprit, un grand fonds d'études politiques; mais, quelque temps ambassadeur en France, empreint des idées diplomatiques de l'alliance, il se sentait pour l'empereur Napoléon une dévotion admiratrice (1) qu'il ne déguise même pas encore aujourd'hui. Je crois qu'au fond, le comte de Stadion ne différait pas de M. de Metternich sur le but définitif de la politique; tous deux voulaient faire sortir l'Autriche de la situation abaissée dans laquelle elle se trouvait; tous deux avaient souhaité de la voir se relever dans le système général de l'Europe. Mais M. de Metternich s'était moins compromis avec Napoléon, il avait moins agi, moins négocié dans le sens européen, et il croyait relever l'Autriche en l'associant au système français sans manifester encore le caractère hostile qu'il déploya au milieu des circonstances futures. Dans le comte de Stadion l'empereur Napoléon poursuivait l'alliance austro-anglaise, comme dans M. de Metternich il voyait le triomphe de l'alliance austro-française. C'était calculer d'une manière trop absolue, et ne pas tenir assez de compte des événements.

En ce temps, par la volonté de Napoléon, le baron de Thugut s'était retiré dans ses terres de Hongrie, et il frappait le comte de Stadion de cette même disgrâce. Les deux hommes d'État devaient s'effacer jusqu'à ce qu'un nouveau système surgît, et le temps n'en était pas loin. M. de Thugut, vieillard, n'aurait pas sans doute une grande action sur les événements ultérieurs; mais M. de Stadion, actif, jeune encore, devait bientôt reprendre le rôle que ses talents et ses souvenirs lui assuraient. M. de Thugut semblait si parfaitement retiré, que sur quelques indications M. Maret enleva de son service Pellenc, le secrétaire de Mirabeau dont j'ai parlé, et qui fut dès lors attaché aux affaires étrangères à Paris; M. Pellenc, homme d'esprit, frotté à toute la littérature du XVIIIe siècle, connaissant très-bien l'Autriche et ses affaires, du moins le coloris et l'extérieur, car ce cabinet habile, silencieux, ne se communique à personne, pas même à ses agents. Ses desseins reposent dans quelques têtes, et ce n'était pas au reste le secrétaire du système très-vieilli de M. de Thugut qui pouvait donner des renseignements réels et précis sur le sens de la politique allemande et sur les besoins nouveaux des peuples qui se soulevaient.

Cela est si vrai, que jamais Napoléon ne comprit l'esprit germanique de 1811 à 1813; parce qu'il avait les rois sous la main, il croyait avoir les peuples; il blessait tant qu'il pouvait ces nobles et fières populations par des impôts, des outrages personnels; il torturait les fiertés nationales comme si un jour tous ces cœurs ne s'enflammeraient pas contre lui. Le comte de Stadion fut secrètement employé par l'Autriche pour préparer ces éléments, et à la fin de 1812, il reçut une mission de confiance de M. de Metternich. On doit remarquer que tous deux étaient partis du même point pour arriver au même résultat : M. de Metternich voulait ce qu'avait désiré le comte de Stadion; mais comme le poids des circonstances était grave, comme il ne fallait pas heurter Napoléon, le ministre se ployait encore devant lui. Lors donc que le colosse ne pesa plus de tout son poids, quand les désastres de Moscou eurent appris qu'il n'était pas en dehors des lois éternelles de l'humanité, grandeur et décadence, M. de Metternich acceptant le réveil de la patrie allemande, le comte de Stadion se retrouva dans les négociations avec un désir de représailles au nom de la vieille Germanie restée debout.

Le comte de Stadion fut de nouveau employé à la partie active, publique de la diplomatie : qu'avait-on besoin désormais d'employer de déguisement? On le voit présent aux conférences de Tœplitz; si M. de Metternich s'est réservé la tâche immense de la négociation de Prague, parce qu'il plaît de sa personne à l'empereur Napoléon, et qu'il peut exercer une action plus grande sur lui, le comte de Stadion va auprès des alliés. Il a été envoyé successivement à Berlin, à Londres, à Pétersbourg; il connaît donc bien parfaitement l'état des affaires : il sait ce qu'on peut espérer et ce qu'on peut craindre; désormais il devient le politique actif, impérieux. M. de Metternich est souvent obligé de s'effacer, parce qu'il doit rester modéré avec Napoléon : c'est sa position et son rôle; tandis que le comte de Stadion, qui n'a rien à ménager avec l'empereur des Français, se montre ardent et décidé dans toutes ses exigences.

C'est Stadion qui a signé les traités de subsides

(1) Voir sa notice.

avec l'Angleterre pour la prise d'armes de l'Autriche contre la France; il suit l'armée d'invasion pas à pas; M. de Metternich se tient toujours en réserve, parce qu'il n'a pas cette liberté de situation, je dirai presque d'antipathies, que le comte de Stadion éprouve pour tout ce qui touche à l'empire français. Quand le congrès de Châtillon se rassemble, c'est encore le comte de Stadion qui assiste aux délibérations impératives imposées à Napoléon : il est là sur son terrain, assis à côté de collégues qui tous partagent la même répugnance, et sous l'influence du comte d'Aberdeen. Ce congrès ne pouvait avoir aucun résultat, et le comte de Stadion vint à Paris avec les armées alliées pour y signer tous les traités, même celui du 11 avril qui assure à Napoléon la souveraineté de l'île d'Elbe. Le comte de Stadion demeure toujours l'homme des rapports de l'Autriche et de l'Angleterre, le symbole de l'alliance de Vienne et de Londres; la position délicate de M. de Metternich envers Napoléon lui crée alors toute son importance. Depuis 1815, M. de Metternich se cache dans toutes les négociations publiques, et le comte de Stadion paraît seul parce qu'il est plus libre de souvenirs et d'engagements.

Au congrès de Vienne les choses rentrent dans l'ordre; le comte de Stadion assiste bien aux délibérations, prend une part active aux affaires de son gouvernement, mais le prince de Metternich seul les dirige, car à Vienne les puissances rentrent dans leurs intérêts, dans leurs habitudes. M. de Metternich, qui n'a plus d'engagement personnel avec Napoléon (le grand Empereur est tombé), se place publiquement à la tête des affaires, et ne laisse plus au comte de Stadion qu'une position de concours à la suite des vastes négociations du congrès.

Dans toutes ces négociations, une spécialité d'affaires s'était révélée chez le comte de Stadion; c'était la science financière; lors du règlement des subsides suivi avec l'Angleterre, il avait montré un esprit sûr, droit, d'une probité hors ligne, et d'une capacité particulière pour la répartition des contingents. Le prince de Metternich ayant pris la première place diplomatique, le comte de Stadion n'y pouvait plus prétendre, et il se renferma dans le département des finances qui lui fut confié, poste d'autant plus difficile de 1816 à 1821, que dans les dernières guerres la dette publique s'était considérablement accrue. Depuis 1792, l'Autriche avait fait sept campagnes, toujours avec un état militaire de 350,000 hommes; et aux ressources ordinaires de son budget elle avait ajouté toutes les voies extraordinaires, la création d'un papier-monnaie. En 1813, le discrédit de ce papier fut tel que, pour émettre un emprunt, les capitalistes demandèrent la caution de l'Angleterre, que celle-ci accorda généreusement. Il fallait donc régler tous ces divers intérêts, répartir les subsides, discuter, soit avec l'Angleterre, soit avec la France, sur les indemnités, et en toutes ces circonstances, le comte de Stadion développa une aptitude très-remarquée, et une bienveillance de rapports au-dessus de toute limite. Pendant dix ans il tint le portefeuille des finances, sans que personne lui disputât ce département; tel est le caractère de stabilité des hommes d'État à l'étranger, et c'est ce qui leur donne une supériorité souvent décisive sur nos propres ministres; longtemps dans les mêmes fonctions, ils ne sont pas toujours en butte à une opposition qui veut les renverser, non point dans un intérêt d'utilité publique ou générale, mais pour saisir des portefeuilles en vertu d'un certain égoïsme de partis.

En Autriche, chacun a sa position marquée, et il y reste s'il remplit son devoir. Le prince de Metternich est premier ministre depuis 1810, c'est-à-dire qu'il a trente-sept ans de service dans les affaires étrangères; et durant ce long espace de temps, il a pu tout voir, tout apprécier, les hommes et les choses; il a acquis cet esprit de suite et de tradition, la première garantie d'une bonne gestion des affaires. Le comte de Fiquelmont compte également plus de trente ans de service, soit dans les ambassades, soit dans les ministères; le comte Kolowrat a commencé à étudier l'administration en 1805; M. Münch de Bellinghausen préside depuis 1817 la diète de Francfort, et pour revenir aux deux personnages politiques de cette notice, M. de Thugut et M. de Stadion se mêlèrent pendant vingt-cinq ans à toutes les affaires de la monarchie autrichienne.

Vieillard, M. de Thugut s'était retiré dans ses terres de Hongrie, où il avait repris tout son goût pour les langues orientales. A la fin de sa vie, il était comme revenu au commencement; il occupait ses loisirs à populariser les langues persane, turque, arabe, avec la même persévérance qu'un membre de l'académie de Vienne, et la même aptitude que M. de Hammer. Il mourut à quatre-vingt-trois ans, en 1818; six ans plus tard, le comte de Stadion le suivait dans la tombe; mais lui quittait la vie en plein exercice de ses fonctions, ministre des finances de la monarchie autrichienne, laissant une réputation honorable, sans avoir acquis un florin de plus durant ses longues fonctions. L'empereur François, si probe, si honnête homme, voulut que ses funérailles se fissent aux dépens de son trésor.

Je mets un soin particulier à faire connaître les

existences des hommes d'État étrangers, afin d'effacer les préjugés et les fausses notions qui existent en France sur tous ceux qui n'appartiennent point à ce que j'appellerai la vulgarité de l'opinion. La vie de M. de Thugut démontre que dans ces pays qu'on appelle aristocratiques, il y a des fortunes qui s'élèvent et grandissent en partant du peuple; fils d'un simple batelier du Danube, Thugut devint premier ministre, et, ce qu'il faut signaler, c'est que ce fils du peuple se fait le plus grand antagoniste de la Révolution française. Cela prouve qu'en politique ce n'est pas toujours parce qu'on sort d'une classe qu'on la protége plus spécialement; les gentilshommes furent les ardents promoteurs de la Révolution française. Les plus grands réprimeurs de démocratie viennent souvent des masses; ils craignent leur mère parce qu'ils la connaissent. Quant à la vie du comte de Stadion, elle prouve que ce n'est pas spécialement sous le système représentatif que l'ordre et la régularité règnent dans les finances. Il y a dans les monarchies absolues des hommes de grande habileté pour ces sortes de gestions. La surveillance d'un conseil de finances suffit, et la probité particulière fait le reste. Nous traitons ces hommes d'État avec trop de méfiance, et il ne faut pas croire que parce qu'il y a des comptes publics et des chiffres alignés, les erreurs et les concussions soient plus difficiles que dans la monarchie où l'honneur et la probité publique protégent le trésor national.

IV

M. DE MARTIGNAC.

Certains hommes d'État et certains systèmes véritablement privilégiés laissent à travers les temps des empreintes profondément honorables; tous les partis s'accordent à reconnaître également leur probité, leur désintéressement, la générosité de leurs idées; et c'est cette auréole d'honneur et de pureté qui entoure le nom de M. de Martignac. Consultez encore aujourd'hui tous les souvenirs, toutes les consciences, vous y trouverez un égal éloge du système politique auquel M. de Martignac donna son nom : royalistes, libéraux, tous reconnaissent les façons dignes et élégantes de cette belle époque de la Restauration, qui réalisa le problème de la monarchie et de la liberté. Plus, à l'origine de ma vie, je me suis trouvé associé à ses idées, plus je dois me défendre d'une partialité de dévouement dans l'appréciation de l'homme d'État dont je vais me faire historien.

Bordeaux est une ville véritablement d'élite; il règne dans le commerce, dans la bourgeoisie comme dans la noblesse et dans le barreau, un esprit fin, délicat, une élégance de formes et de manières; et tout cela mêlé à je ne sais quoi d'un caractère hardi, un peu gascon, qui ne doute de rien, brave, courageux : des lumières dans le commerce, de la parole élégante et facile dans le barreau; légitimistes au fond du cœur, libéraux dans la forme, mélange de philosophie et de religion, avec une facilité de mœurs extrême et l'esprit de famille, un certain décousu de vie et un désir de fortune; au demeurant de belles qualités du cœur et de l'âme.

C'est dans cette ville de Bordeaux que naquit M. de Martignac, en 1776, d'une famille de robe, dont le nom originaire était Algay; on trouve quelques antécédents littéraires dans cette lignée des Martignac; un de ses ancêtres s'était fait le traducteur de poëtes latins : empreintes de famille qui ne se perdent pas; il comptait aussi, parmi ses ancêtres, des conseillers au parlement de Bordeaux. Il fut élevé au même collége que M. de Peyronnet son ami, esprit studieux, plein de courage. La Révolution le prit à quatorze ans environ; toutes les têtes alors fermentaient, et sa jeunesse fut mêlée aux premiers actes de la Gironde.

Je ne sache pas de cœurs et de têtes politiques qui m'aient inspiré un dégoût plus prononcé que les Girondins. Jeunes hommes nourris des doctrines de Rousseau, ils voulurent appliquer à la politique les rêveries et les déclamations très-vides de l'*Émile* et du *Vicaire savoyard*, comme les Jacobins tentèrent de réaliser le *Contrat social*. Les voilà tous envoyés à Paris avec l'enthousiasme de leurs idées : que vont-ils faire à la Convention avec leur caractère, leurs incertitudes, j'ai presque dit leur pusillanimité? Placés sous les jupons d'une femme rêvant de Rome, conduits par des ministres médiocres choisis par eux, ils n'ont ni la force de gouverner ni la force de résister. Ils sont cruels envers le roi Louis XVI, et maladroits avec leurs ennemis; ils font le 10 août, tremblent devant le 2 septembre; ils votent par lâcheté la mort du roi qu'ils veulent sauver, disent-ils. Reculant en présence de toute pensée forte, ils ne sont implacables et durs que pour ce qui est faible et abattu. Dans un seul jour le jacobinisme souffle sur eux, et ils sont envoyés à l'échafaud. On les a peints beaux, gracieux, dans leur dernier banquet, couronnés de roses à la manière antique; quelles fleurs ne jette-t-on pas aujourd'hui sur ces époques de sang? On nous représente Robespierre timide, modeste, amoureux,

Saint-Just sentimental et Couthon le meilleur des hommes. Malheur aux victimes, car l'apologie des assassins commence (1)!

M. de Martignac sortait alors du collége, et le sort des Girondins était présent à la mémoire de tous; il prit place, en ce moment, au barreau de sa ville natale, et après la Terreur, à vingt ans, il vint à Paris. A cette époque, très-peu favorable aux hommes de loi, il y avait peu d'affaires privées. Dans le mouvement si plein d'effervescence de la société d'alors, il ne restait que des procès criminels, des solennités lugubres devant une terrible juridiction. Le jeune Martignac, avec la facilité de son esprit, se livra à des occupations littéraires. On a écrit qu'à cette époque il avait suivi l'abbé Sieyès comme secrétaire dans son ambassade à Berlin; je dois dire que jamais je n'ai entendu M. de Martignac parler de ce commencement de sa vie politique, soit que ce fait ne soit pas exact, soit que, sous la Restauration, il tint à dissimuler cet incident de sa carrière qui se liait trop à la Révolution.

Pendant le Consulat et l'Empire, M. de Martignac, chez qui l'esprit débordait, fit quelques vaudevilles. On lui a reproché la légèreté de ces essais de petits chants et de petits actes, lorsqu'il devint homme grave et politique, et, loin de s'en défendre, M. de Martignac en tirait une sorte de vanité. La littérature était son faible; il avait même une tendance pour cet esprit légèrement railleur qui constitue le talent du théâtre; cette époque tant aimée de jeunesse et de poésie, il ne l'oublia jamais. Ministre de l'intérieur, quand les auteurs dramatiques avaient à se plaindre de la censure, souvent irréfléchie, M. de Martignac les faisait appeler dans son cabinet, puis les mettant à leur aise, le coude sur la table, il travaillait avec eux, comme un simple collaborateur, à charpenter un vaudeville; souvent il leur donnait la facture d'un couplet, un vers charmant, une rime parfaite. C'était surtout l'esprit des équivalents qu'il possédait au dernier point; et substituant un mot spirituel à une injure, la pièce était approuvée. M. Scribe doit avoir gardé le souvenir de la censure obligeante de M. de Martignac, dans une circonstance assez piquante; il s'agissait de *la Manie des places*, vaudeville à succès. M. Scribe avait attaqué, par des mots et des épigrammes (*plaudite manu*), tous les ministères; M. de Martignac, à qui ce manuscrit fut confié, fit appeler l'auteur. « Je ne peux pas vous laisser passer toute votre opposition à mes collègues; ils s'en plaignent au conseil. Et que leur dire? Mais vengez-vous sur moi, tant que vous voudrez, à pleines mains. » Et placé sur ce terrain facile, il discuta mot à mot la pièce, toute remplie de mots à effet (l'art que M. Scribe possède si bien); l'auteur avait fait dire à son ministre : « Vous voulez un emploi très-occupé, je vous donne l'inspection de l'arc de triomphe de l'Étoile. » A cette époque, il y avait à peine quelques ouvriers, et les travaux étaient suspendus. M. de Martignac l'arrêta en riant et lui dit: « Celui-là, je vous le laisse, c'est dans mon département. » Et ce fut un des mots à succès de l'ouvrage. Ainsi était l'esprit de M. de Martignac, large, éclairé, sans rancune, charmant pour ses amis comme pour ses adversaires.

Lorsque vinrent quelques années de plus, le jeune avocat renonça gaiement à la carrière théâtrale pour reprendre les fonctions du barreau dans sa ville natale. Il s'y montra avec succès à ce moment où se formait dans la Gironde une opposition assez vive au système impérial si oppressif. Bordeaux et la Guienne étaient le centre de ce mouvement royaliste, qui sous MM. de Lynch et Lainé, accueillit la Restauration de 1814 avec un enthousiasme qui tenait du délire. Ce fut une époque grande et joyeuse pour le midi de la France que celle de la Restauration; on peut à peine s'en faire une idée : sous l'impression de ces arcs de triomphe de fleurs et du pavillon blanc flottant partout, M. de Martignac composa, avec M. de Laville de Mirmont, lui-même si distingué, un petit vaudeville intitulé *la Saint-George*, pour célébrer la fête du roi d'Angleterre (2) pendant que le maréchal de Beresford occupait Bordeaux. Il faut se faire parfaitement l'idée de ce qu'étaient à cette époque l'esprit du pays et la situation commerciale d'une des plus riches places du monde. Bordeaux, comme Marseille aux derniers jours de l'Empire, était plongé dans la plus profonde misère : plus de transactions à l'extérieur, plus de ces grandes expéditions dans l'Inde, qui faisaient la richesse des maisons antiques de commerce et d'industrie. Ce n'étaient point les Anglais que fêtait M. de Martignac, mais la paix que la Restauration donnait au monde, ce système de fusion européenne saluant la chute de Napoléon comme l'origine d'une ère de liberté et de fraternité, c'était le commerce renaissant qui tendait la main aux peuples étrangers; la paix désirée faisait monter le sang au cerveau à toute la génération d'avenir; on chantait la délivrance de la patrie, la chute d'un système oppressif; les patriotes étaient en avant de tous les autres, et les républicains du Sénat em-

(1) Je crois qu'il y a en ce moment une presse qui tue la famille, la société, et le pouvoir n'a pas la force de la comprimer!

(2) Le libéralisme, qui avait baisé les bottes de l'empereur Alexandre en 1814, en fit un reproche à M. de Martignac.

brassaient les genoux de l'empereur Alexandre. M. de Martignac, au reste, ne s'en cachait pas; profondément bourbonien, son enthousiasme pour Madame, son dévouement pour la royale dynastie, il le partageait avec tout ce que Bordeaux comptait de riche, d'opulent : les Guéthier, les Peyronnet, les Ravez, les Lainé, jeunesse élégante et dorée.

Aussi le voit-on, à l'approche des Cent-Jours, se placer à la tête du mouvement loyal et royaliste à Bordeaux; il est brave, courageux, et commande une compagnie de volontaires; il veut marcher pour protéger le drapeau blanc et l'indépendance de la ville du 13 mars. Longtemps Bordeaux reste encore fidèle à la légitimité, tandis que Bonaparte est déjà à Paris. Quand le général Clausel s'avance avec des troupes insurgées, sous la cocarde tricolore, Bordeaux tente la résistance, et, lorsqu'elle est devenue impuissante, c'est M. de Martignac qui va négocier avec le général Clausel, et avec le baron Fauchet, nommé préfet de la Gironde. Il apporta dans cette négociation une si grande prudence, une convenance si parfaite, que le général Clausel en fut frappé; il le désigna dans son rapport à l'Empereur comme un esprit d'élite, une intelligence de premier ordre : quelques jours après, un décret impérial le nomma chevalier de la Légion d'honneur. M. de Martignac, fidèle à son principe, à son drapeau, refusa cette distinction en termes convenables. A ses yeux, Bonaparte n'était qu'un glorieux usurpateur, et il avait d'autres princes à servir; cette conviction, il l'apporta dans tous les actes de sa vie, si douce, si tempérée. Je rappellerai à cette occasion un souvenir encore honorable pour la mémoire de M. de Martignac. Nous étions en 1828, et M. de Martignac était ministre. Le baron Fauchet (le préfet de Bordeaux aux Cent-Jours) ne recevait pas sa pension liquidée comme fonctionnaire de l'Empire, très-hostile du reste aux Bourbons et à Madame. Sur une simple demande (je crois que je n'y fus pas étranger), M. de Martignac fit immédiatement liquider cette pension à six mille francs, le taux le plus élevé pour les préfets en retraite. Cet esprit impartial distinguait surtout M. de Martignac, et lui faisait ainsi rattacher les hommes les plus hostiles aux Bourbons.

La conduite de M. de Martignac dans les Cent-Jours appela sur lui l'attention la plus flatteuse, et, au second retour des Bourbons, M. de Martignac fut nommé avocat général à la cour royale de Bordeaux. Du barreau il passa ainsi dans la magistrature, où il commença à déployer de belles facultés oratoires; le parti révolutionnaire lui reprocha d'avoir refusé à cette époque la défense des deux frères Faucher, condamnés à Bordeaux par le conseil de guerre et qu'autrefois il avait fort connus. M. de Martignac, lors de ce procès, était encore simple avocat; mais une défense suppose toujours une certaine association de conviction, d'idées, une similitude d'opinions ou de principes; pour être bien faite, la plaidoirie de l'avocat exige une estime profonde de l'homme que l'on défend. Dans la position spéciale de M. de Martignac, l'enthousiaste ami de la maison de Bourbon ne pouvait pas protéger de son talent deux hommes si généralement réprouvés par l'opinion royaliste; s'il avait accepté cette défense, elle aurait été mal faite, pauvrement développée parce qu'elle eût été sans conviction; il refusa par devoir envers lui-même, envers les accusés.

Avocat général, M. de Martignac fut tout à fait à sa place; il représentait le gouvernement qu'il aimait, le système qu'il avait exclusivement désiré dans sa vie. Il resta avocat général à Bordeaux jusqu'en 1820, époque où le parti royaliste prit un nouvel essor, afin de se préserver de la révolution qui tentait un premier essai de renversement. Les royalistes, très-puissants alors, acceptèrent le combat; il se fit à cette période un redoublement de zèle et de provocations ardentes, et il semblait qu'à la veille de son triomphe, l'opinion de la droite prenait une couleur plus vive et plus prononcée : ceci est dans la nature et la destinée des partis. Chacun dut donner ainsi des gages, et M. de Martignac, homme d'esprit et d'espérance, plus qu'un autre, avait devant lui la carrière de l'ambition large et ouverte. Avocat général dans une grande cour, en plus d'une circonstance M. de Martignac non-seulement fit l'éloge de la maison de Bourbon, mais il dénonça avec beaucoup de hardiesse cette liberté de la presse qui attaquait tout, la religion et la couronne. A ce temps le journalisme était fait avec une immense habileté sous des plumes exercées. Il n'était pas, comme aujourd'hui, rude, provoquant, hardi; il marchait par des insinuations perfides, des attaques indirectes; il mettait tout en question, la couronne, les pouvoirs, les traditions morales et politiques, toutefois avec une certaine circonspection de mots et de phrases.

M. de Martignac, entrant tout à fait dans la réaction royaliste, dénonça les excès de la presse à la cour royale de Bordeaux, de manière à mériter les éloges du parti ultra; quelque temps après il était nommé procureur général à Limoges, et on le cita comme le plus fécond et le plus habile des magistrats. Il avait, en effet, une éloquence facile, riche, abondante, raisonnable; il repoussait toute affectation sérieuse, tout désir de dogmatiser; il exposait ses doctrines d'une manière douce, insinuante, sans blesser aucune conviction. Quand on l'écou-

tait, il semblait qu'on était toujours de son avis; les réflexions, il les présentait d'une manière admirable; les réfutations n'avaient rien d'acerbe ni de dur; il disait la vérité avec un accent si calme, si limpide, que nul ne pouvait s'en blesser. Cette faculté, déjà remarquée dans la magistrature, M. de Martignac l'apporta dans la chambre, où il fut élu en 1821.

On était à une époque décisive dans l'histoire du parti royaliste. Le gouvernement s'était placé sous la main du duc de Richelieu et du parti politique, temps de transition et d'arrêt; Louis XVIII ne voulait pas aller jusqu'aux amis et aux fidèles de son frère, qu'il savait très-opposés à son système, et cependant il sentait le besoin de se séparer de cette opinion libérale qui avait amené, par ses principes et ses calomnies, le funèbre attentat contre le duc de Berry. C'était afin d'appeler les royalistes à l'aide de son système, sans toutefois s'abandonner à eux, que le roi avait choisi le ministère du duc de Richelieu: calcul malheureusement erroné; les partis sont comme les hommes; lorsqu'on a besoin d'eux, ils s'imposent avec leurs idées et leurs intérêts; ils veulent le pouvoir comme une ambition juste, naturelle; quand on sert une cause, n'est-il pas naturel d'appeler récompense? Ainsi, demander l'appui des royalistes, sans se placer dans le royalisme, c'était un faux calcul; on le vit bientôt; à la suite d'un vote décisif sur l'adresse, M. de Richelieu fut obligé de se retirer, et l'administration royaliste de M. de Villèle s'organisa presque immédiatement. Son premier soin fut de s'assurer un grand appui de tribune, car le ministère était trop habile pour ne pas savoir qu'il aurait de vives luttes à soutenir. Il dut donc chercher dans les rangs royalistes les hommes d'une certaine portée d'esprit, d'une grande facilité d'éloquence à la tribune, et le nom de M. de Martignac se présenta tout naturellement à côté de celui de M. de Peyronnet, son compatriote et son ami.

Le rôle de M. de Martignac à la chambre fut d'abord celui de simple rapporteur; son ambition, rationnelle et timide, ne voulait pas faire de progrès bien rapides, parce qu'il craignait les chutes. Quand on marche trop vite, la ruine vient après des succès facilement obtenus; M. de Martignac voulut acquérir une certaine autorité dans la chambre, s'y faire des amis et un parti, et quand il serait assez fort, il prendrait lui-même la position que les circonstances lui feraient. Ce calcul était parfait. Les merveilles de son talent habile et souple se révélèrent surtout à l'occasion de la loi de tendance, qui fut l'œuvre première du parti royaliste; il en justifia toutes les dispositions; la loi était très-vague, et tout le soin de M. de Martignac consista à prouver que c'était ce vague même qui faisait précisément la bonté et le libéralisme de la loi dans son application. Son talent se prêtait beaucoup à cette sorte d'argumentation; il y avait toujours mille nuances dans sa parole, et jamais de couleur tranchée, de sorte qu'il développait par une phrase merveilleusement cadencée une disposition vaguement répressive; tout cela s'harmonisait au mieux. Si la loi fut votée, on le dut à la parole de M. de Martignac. Désormais associé au système, il fut nommé conseiller d'État en service ordinaire, avec la promesse d'une direction générale. C'était ici la forme absolument anglaise, qui fait la part aux influences parlementaires et veut que l'administration soit une dans ses chefs et ses membres.

On était au moment de toute la ferveur des opinions royalistes, et la guerre d'Espagne était déclarée; le duc d'Angoulême allait prendre le commandement de l'armée, qui s'organisait sur la Bidassoa. M. de Martignac, qui venait d'être élu vice-président de la chambre, fut désigné rapporteur sur les crédits supplémentaires indispensables pour la campagne. Cette discussion fut une nouvelle phase par laquelle son talent dut passer. Il fut appelé à traiter les questions de politique étrangère, qui supposent toujours une aptitude, une capacité spéciale. M. de Martignac avait à lutter contre des hommes de talent, et de faconde surtout, tels que M. Manuel, le général Foy et M. de Girardin. Sans se jeter dans les divagations, dans les incidents diplomatiques, le rapporteur exposa nettement la question de parti, demandant si la révolution qui venait de poser son siége à Madrid devait être tolérée par la maison de Bourbon, elle-même menacée par le parti révolutionnaire. Le libéralisme (1), comme toujours, s'était placé sur un terrain fort odieux; il ne faisait pas porter son opposition seulement sur les principes; il prêtait la main à l'Angleterre et à l'étranger contre nos propres armées; il annonçait des désastres comme la conséquence de notre campagne. Le général Foy, pour cela d'une crédulité enfantine, avait vu dans les révolutionnaires napolitains des héros, dans les Abruzzes des Thermopyles; que ne vit-il pas en Espagne? M. de Martignac saisit avec une habileté extrême le côté odieux de ce rôle de M. Bignon et de ses amis. « Comment! ceux qui se disaient patriotes prédisaient la défaite de notre armée française, ni plus ni moins que M. Canning et les Anglais! » La chambre se prononça pour l'opinion de son rapporteur, et les crédits furent votés. Nul ne s'émut au dehors; les journaux de la révolution continuèrent leur rôle odieux. Ils dénoncèrent nos

(1) Voir mon *Histoire de la Restauration*.

jeunes soldats en Espagne; ils n'eurent d'éloges que pour les ennemis; enfin les intérêts anglais trouvèrent en eux une merveilleuse complaisance. M. de Martignac s'était si bien identifié avec la cause royaliste, qu'il fut désigné pour suivre le duc d'Angoulême comme commissaire civil en Espagne, tâche difficile, délicate, et voici pourquoi : M. de Villèle voulait avoir un homme à lui dans cette campagne; il désirait recevoir des rapports exacts sur tout ce qui s'y faisait, afin d'imprimer aux événements une direction politique conforme à son esprit modéré; nécessairement, M. le duc d'Angoulême serait sous l'empreinte de l'esprit militaire, et à la tête d'une armée l'influence des généraux se ferait sentir. La mission du commissaire civil fut donc de contrôler et de civiliser, si l'on peut ainsi dire, les mesures administratives du duc d'Angoulême; et, comme il se trouvait deux partis extrêmes en Espagne, toujours prêts à en venir aux armes, M. de Villèle désignait un esprit de la trempe de M. de Martignac, afin qu'il appliquât toute la modération de son caractère à une situation si agitée et si difficile.

M. de Martignac partit donc pour le quartier général; ses dépêches, qui existent encore, indiquent toute la rectitude de sa gestion et l'habileté de sa conduite. Il s'empare d'abord de la confiance du duc d'Angoulême, parce qu'il ne veut pas, il ne doit pas le heurter; sans se mettre en hostilité avec le général Guilleminot, chef d'état-major, il s'oppose à ce que l'administration civile soit sous la direction suprême du pouvoir militaire. Enfin le triomphe obtenu à Cadix, toutes les facultés de son esprit sont mises en œuvre pour tempérer la victoire et empêcher une réaction; non pas qu'il approuvât l'étrange ordonnance d'Andujar, tant louée, usurpation manifeste de la souveraineté du roi Ferdinand VII, mais il ne voulait pas de réaction sanglante en Espagne, pays néanmoins essentiellement réactionnaire; et sur ce point on se faisait une fausse idée du caractère espagnol : vouloir empêcher les réactions en Espagne, c'est espérer que le soleil d'Andalousie ne brûlera pas la campagne, que le sang more ne coulera plus dans les veines brûlantes, en un mot que la froideur et le calme du Nord viendront glacer ces imaginations et ces cœurs. M. de Martignac a écrit un livre sur la campagne d'Espagne, livre calme et limpide, mais sans couleur saillante et vive : c'est tout le caractère de l'homme. Peut-être ceux qui manient facilement la parole à la tribune, les plus éloquents, les plus colorés, n'apportent qu'une partie de leurs qualités souvent dans ce qu'ils écrivent : tel qui brille à la lumière d'une assemblée, devient incolore et froid dans la solitude du cabinet. C'est ce qui explique comment les plus beaux discours que l'on écoute avec admiration paraissent ternes et monotones lorsqu'on les relit. Ainsi est le livre de M. de Martignac; acteur dans les événements, il apporte, pour les expliquer à la tribune, cette grâce parfaite qui distinguait son talent d'orateur; mais lorsqu'il les décrit dans son livre, le charme disparait, l'écrivain n'est plus assez haut et ne sent pas avec assez de vivacité; il a perdu le sérieux de l'homme d'affaires, car il craint de fatiguer; il n'a pas le charme coloré d'un voyage, la précision d'un itinéraire. Je reviens donc bien vite à l'orateur.

La discussion longue et agitée sur les crédits supplémentaires pour la guerre d'Espagne révéla le talent exact et financier de M. de Martignac, et afin de l'associer de plus en plus à la pensée de son ministère, M. de Villèle le nomma directeur général de l'enregistrement et des domaines. Ce n'était pas sans un but parlementaire, car à ce moment se préparait la mesure la plus capitale, la répartition de l'indemnité des émigrés, qui fut proposée cette année par le ministère de M. de Villèle. Je ne sache pas de mesure politique qui soit partie d'un principe plus juste pour arriver à un résultat plus équitable. Dans l'article consacré à M. de Villèle, j'ai dit quel motif avait déterminé la présentation du projet de loi, et sur quelle combinaison il reposait. Comme directeur général de l'enregistrement, M. de Martignac dut le mettre à exécution; il présida exactement à tous les travaux préliminaires, et il s'y révéla un tel ordre qu'on eût dit que l'opération était la plus simple, tandis qu'il s'agissait de près de quatre-vingt mille parties prenantes sur le capital de trente millions de rente. A partir de cette opération M. de Martignac, sous prétexte de s'y consacrer entièrement, se montra moins chaleureusement dévoué au système de M. de Villèle; bien moins souvent on le vit à la tribune; moins souvent encore rapporteur des projets qui entraient dans le système extrême de M. de Peyronnet; on voit qu'il hésite; il croit qu'on va trop loin, qu'en exagérant l'opinion de droite on perd son avenir, et placé sur ce terrain, il se rapproche naturellement, mais dans une faible et timide nuance, de ce parti de la défection qui est entièrement séparé de M. de Villèle. Il ne va pas directement à la chute du ministère, ce n'est ni dans sa loyauté ni dans son caractère, seulement il veut se rendre possible dans la combinaison d'un nouveau cabinet. C'est ainsi qu'il demeure presque dans l'inaction pendant les années 1826 et 1827, époque où se fait le grand travail électoral contre M. de Villèle; et quand enfin le président du conseil fait un appel au pays par les élections, et que celles-ci répondent par une majorité tout à fait opposée aux idées ministérielles,

alors tous sentent la nécessité de former un nouveau cabinet, et M. de Villèle, le premier, indique dans la combinaison qui doit le remplacer, le talent souple et facile de M. de Martignac.

Ici se présente pour l'homme d'État une double combinaison difficile, parce que la situation est elle-même complexe. Avec qui M. de Martignac ira-t-il s'associer pour combiner cette nouvelle administration, née au milieu d'un mouvement électoral si tumultueux? Dans ces élections, plusieurs couleurs ont triomphé d'une façon saillante; si la gauche et le centre gauche ont obtenu une large représentation, à elles seules les deux nuances ne peuvent former ni donner une majorité. Le centre droit et la droite de M. de Villèle comptent absolument le même nombre de voix que la gauche et son centre réunis; ni l'un ni l'autre n'ont la majorité, et cependant cette majorité, il faut la trouver sans se jeter tout d'un côté. Au milieu donc de ces deux partis extrêmes, se trouve une opinion flottante qui peut se porter de droite ou de gauche, et donner ainsi cette majorité recherchée, et M. de Martignac se trouve placé au centre de ces deux opinions. S'il va à droite, certainement il trouvera appui, peut-être même un vote facile, et à l'aide de la défection Agier qu'il entraînera avec lui-même, on pourra lutter avec la gauche et le centre gauche. Mais cette position, qui paraît si rationnelle, n'était pas possible en l'état des opinions si profondément irritées. Si la gauche et le centre gauche réunis n'avaient pas la majorité numérique, ils avaient pour eux la popularité de leurs doctrines, la puissance des journaux, et puis ce sentiment général qu'en sortant du long système de M. de Villèle, il fallait un changement politique complet vers le centre gauche, de manière à donner satisfaction à l'opinion publique. C'est ce qui détermina M. de Martignac à accepter pour collègues, dans un nouveau cabinet, des hommes honorables qui correspondraient à la fois aux opinions modérées et aux sympathies publiques. Si l'on étudie, en effet, le personnel de ce ministère de 1828, on y voit la volonté d'organiser un cabinet de coalition qui marchera avec toutes les nuances modérées de la chambre, combinaison généralement bonnête, mais qui n'a jamais une grande portée en présence des partis irrités; chaque opinion a la volonté et le droit d'obtenir une large part dans les affaires; on ne peut pas, on ne doit pas lui imposer le sacrifice de ses principes, j'ai presque dit de son égoïsme; si elle se passionne même, il faut encore l'écouter. Un ministère honnête ne lui suffit pas; il faut encore qu'il marche selon les lois qu'elle prescrit; la première condition du pouvoir, c'est d'être de son parti. Comment pouvait marcher le ministère de M. de Martignac? Et ici nous nous adressons aux royalistes qui l'ont accusé de tant de concessions imprudentes. Ce ministère, je le dis haut, ne pouvait se soutenir que par les concessions, et voici pourquoi: c'est que M. de Villèle avait trop tendu l'arc, les royalistes au pouvoir avaient fait trop de fautes, imposé trop de conditions extravagantes, et le cabinet qui succédait à M. de Villèle devait payer pour les fautes des royalistes. Supposez un ministère sans concessions, il aurait été brisé, et cette voie une fois ouverte, où devait-on s'arrêter?

M. de Martignac, appelé à exercer une grande action sur ce ministère, jeta les yeux sur ses collègues et se prit d'une vive confiance pour M. Portalis; les opinions modérées et graves du magistrat, les mœurs parfaites de sa famille, et jusqu'à l'esprit timoré de M. Portalis, tout plut à M. de Martignac, et rien ne se fit dans le conseil sans leur intervention simultanée. Les autres ministres, MM. de Saint-Cricq, Vatimesnil, Roy, formaient des opinions à part, des spécialités; et M. de la Ferronnays, s'absorbant dans les affaires extérieures, ne donnait au conseil des ministres que l'appui de sa loyauté. MM. de Martignac et Portalis furent donc les deux seuls ministres d'importance et d'action. Sur eux aussi devait tomber tous le poids politique de la session parlementaire.

A cette époque on était dans toute la naïveté des opinions; l'expérience et la fatigue n'avaient point encore énervé les convictions robustes et natives des partis; on croyait donc à la liberté chaste, à la pureté de la presse, à la sainteté des élections, à la nécessité d'un gouvernement vierge de corruption comme une jeune fille, pur comme une nature intelligente. Les déceptions n'avaient point encore attiédi les âmes. Il en résultait dès lors un embarras incessant dans le ministère; pour éviter de corrompre un individu, on livrait un principe; chaque concession en appelait une nouvelle; et M. de Martignac, à l'ouverture de la session, reconnut la nécessité de formuler quelques grandes lois qui pussent satisfaire les griefs de l'opinion publique; la première était relative aux élections. L'esprit honnête de M. de Martignac ne se proposa qu'un seul but: repousser les fraudes électorales, qu'il ne faut pas confondre avec la légitime action que le pouvoir doit exercer sur les élections.

La loi fut faite d'après un certain souffle de réaction qui s'étendait partout. L'administration publique fut mise en suspicion; on dégrada l'autorité tant qu'on put: M. de Villèle l'avait trop exposée! Qu'on se représente une pareille loi votée dans cette crise véritablement réactionnaire; elle produisit donc un grand mal. Aux époques froides, désabusées jusqu'à l'épuisement, une loi de liberté, même

très-large, n'a pas de danger; on la laisse de côté, on ne s'en occupe pas; les masses alors abdiquent volontiers les droits qu'on leur donne; à peine la moitié des électeurs vient-elle aux colléges: que voulez-vous qu'on fasse d'un privilége qui importune? Mais aux époques ardentes, il n'en est pas ainsi. Une loi de liberté devient un instrument de désordre, et telle était l'époque de M. de Martignac.

A cette première concession le ministre ajouta bientôt le principe de la liberté de la presse sous des conditions larges et faciles; liberté d'autant plus terrible qu'à ce temps on croyait encore à la vertu des journaux comme expressions et organes des convictions sérieuses. Chaque phrase était un coup de hache donné à l'édifice social. Les journaux, dirigés par des hommes habiles, par d'actives intelligences politiques, attaquaient avec persévérance les conseillers de la couronne. Les uns disaient: « Vous êtes faibles, impuissants pour donner les libertés que le pays réclame; » les autres criaient à tue-tête: « Vous perdez la monarchie par des concessions révolutionnaires. » Qui donc entendre? A quel parti s'arrêter (1)?

Les conséquences du système de M. de Martignac n'avaient point échappé aux observations attentives des royalistes dépossédés du pouvoir. Le parti qui dominait d'une façon absolue la confiance de Charles X ne manquait pas d'habileté; sept ans aux affaires les lui avaient apprises jusque dans leurs détails, et un si long passage au pouvoir crée des intérêts qui se font entendre. Habitué à la cour, le parti royaliste savait par quel côté il fallait prendre le roi Charles X: de longs exposés sur la situation des affaires, sur le danger des concessions, parvenaient incessamment au roi; on y parlait de la fausse tendance du ministère Martignac. Le cabinet pouvait s'en apercevoir au conseil; Charles X, parfaitement informé de chaque affaire, faisait des observations judicieuses et précises sur les hommes et sur les choses, sorte de résumé tout préparé par le conseil occulte qui entourait sa personne. Le vieux roi avait trop de politesse, une trop bonne tenue, pour jamais laisser apercevoir un mouvement d'humeur à ses ministres; mais avec la plus légère attention on pouvait se convaincre que le prince était vis-à-vis d'eux sans confiance; il hésitait, refusait, retardait sans épanchement, sans abandon; ses seules paroles étaient celles-ci: « Prenez garde de verser tout d'un côté; » ce qui signifiait: « Vous allez à gauche, là est le péril de ma couronne; quand j'en aurai fait assez, j'aviserai. » En vain M. de Martignac rappelait-il ses souvenirs de dévouement à sa cause, le roi ne les désavouait pas; mais il le supposait homme faible, enclin à des habitudes de conciliation et à des goûts de popularité qui pourraient l'entraîner à des fautes. Il faut ajouter que le parti occulte qui exerçait sa puissance sur Charles X avait perfidement agi sur la conscience du prince, en scrutant les habitudes faciles et la vie privée de M. de Martignac. Avec des principes religieux très-arrêtés, le ministre n'était pas dévot; avec le respect le plus profond pour le toit domestique, il se laissait aller à ces entraînements de cœur presque publics, qui ôtent à la vie le caractère de chasteté et de pureté. Tout cela était dénoncé, exagéré auprès de Charles X (revenu des mondaines habitudes qui avaient pourtant marqué sa jeunesse), et quelques légèretés de théâtre nuisaient plus activement à la puissance morale, à la gravité de M. de Martignac.

A la seconde session, les difficultés parlementaires devinrent plus grandes encore. Les alliances politiques ne se forment réellement que par les hommes. Les concessions de principes sont beaucoup sans doute; mais elles sont moins appréciées que celles qui s'adressent aux influences individuelles; celles-ci désirent et imposent des places pour satisfaire leur ambition légitime. Ici donc se présentait encore une difficulté nouvelle et plus grave que toutes les autres. Le centre gauche et la défection, qui soutenaient le ministère, imposaient châtiment pour les uns, récompense pour les autres: châtiment pour toutes les créatures de M. de Villèle qui, disait-on, avaient compromis le pouvoir dans les élections ou dans l'administration publique; récompense pour les amis nouveaux du cabinet, c'est-à-dire le centre gauche et la défection: deux nuances que Charles X n'aimait pas. Un travail formulé dans le sens de cette nécessité parlementaire fut donc présenté au roi dans son conseil, et commença la lutte la plus pénible, la plus longue contre les répugnances personnelles de Charles X: à chaque préfet que M. de Martignac voulait faire renvoyer, le roi disait: « Mais à quoi bon? Que vous a-t-il fait? S'oppose-t-il à votre politique? Non. Eh bien! est-ce parce qu'il est royaliste et sujet dévoué que vous le renvoyez? » Et M. de Martignac devait expliquer, pendant des heures entières, au roi très-prévenu, les nécessités parlementaires qui exigeaient le changement ou la destitution de ce fonctionnaire trop compromis pour rester en place. Le ministre voulait-il faire passer un nom du centre gauche ou de la défection au conseil d'État, dans la magistrature ou dans l'administration, il trouvait Charles X parfaitement instruit de tous les antécédents du candidat; il avait un portefeuille plein de notes: « Celui-ci était un

(1) Voir mon *Histoire de la Restauration*.

Jacobin, un bonapartiste des Cent-Jours; celui-là un rêveur, un carbonaro déguisé; et voulait-on livrer l'administration aux ennemis du roi?» Donc nouvelle lutte pleine de sueur et d'ennui pour faire accepter un ami, un partisan du ministère. Les choses en vinrent à ce point, en commençant la seconde session, que M. de Martignac fut obligé de dire à Charles X, pour obtenir un remaniement de fonctionnaires: «Si le roi veut avoir son budget, ces choses sont indispensables.» Tels étaient les rapports d'aigreur et les contestations perpétuelles qui s'élevaient entre le roi et son ministère; ces dissidents éclatèrent plus fortement encore, quand il fallut apporter de nouvelles concessions à la chambre des députés.

Ainsi était la situation de M. de Martignac vis-à-vis le roi Charles X et le parti royaliste, et cette situation était aussi grave que menacée. A la chambre des députés, son talent de parole était hors ligne, sa souplesse d'éloquence polie fort admirée, mais le ministre ne pouvait satisfaire toutes les nuances de la chambre qui aspiraient au gouvernement du pays. Si la gauche acceptait les concessions que la monarchie lui faisait, concessions nombreuses, imprudentes, le parti révolutionnaire était loin d'être satisfait. On lui donnait beaucoup et il demandait sans cesse, ne rendant en échange au pouvoir qu'une adhésion temporaire, mécontente, souvent ingrate et irritée. Le centre gauche, plus modéré, voulait légitimement prendre une position dans le pouvoir; les hommes éminents qui depuis ont joué un plus grand rôle, n'avaient pas l'expérience acquise aujourd'hui; ils étaient taquins, orgueilleux, jamais satisfaits. Puis la défection, parti impératif, absorbait tout pour préparer une administration exclusivement dans sa couleur, composée de gens honorables trop compromis pour rester calmes; voulant des positions pour s'assurer le pouvoir. M. de Martignac donc, harcelé par les royalistes, dominé par la défection, taquiné par le centre gauche, accusé de mollesse et de trahison par la gauche extrême, n'avait plus pour lui qu'un centre mou, impuissant, usé par l'administration de M. de Villèle, et cette situation mouvante se manifesta surtout à l'époque du débat sur la loi municipale. On sait que la majorité, composée des deux extrêmes, se prononça contre le cabinet, et dès ce moment, le ministère de M. de Martignac ne se traîna plus que d'une manière impuissante.

J'aborde la question de savoir si M. de Martignac et le comte de Portalis contribuèrent, soit par leur complicité, soit par leur silence, à la formation du ministère du prince de Polignac, et j'affirme que non. Ces deux ministres, profondément unis, pouvaient bien juger la position mauvaise, se pénétrer de cette pensée que le ministère ne pouvait pas tenir; mais ils repoussaient comme une idée fort dangereuse, en l'état des esprits, la présidence de M. de Polignac. Si donc le comte Portalis, ministre des affaires étrangères, appela le prince de Polignac à Paris, ce fut d'après les ordres exprès du roi lui-même, et avec le motif parfaitement avoué d'une conférence diplomatique avec M. le duc de Mortemart, à la veille de son départ pour la Russie. J'ajouterai que ni M. de Martignac ni M. Portalis ne croyaient la chute de leur pouvoir si prochaine, et M. de Martignac moins qu'un autre, parce qu'il se faisait des illusions sur les affections personnelles de Charles X. Le roi le traitait avec une certaine bonté, et le cœur de M. de Martignac, si aimant, ne voyait pas que c'était souvent, chez le vieux roi, le moyen de cacher une disgrâce. Elle arriva d'une façon inattendue, et ce fut M. Portalis, mandé à Saint-Cloud, qui apprit à son collègue la chute de son pouvoir. Il en fut profondément affecté, car c'était moins une démission donnée à la suite d'un désir spontané de retraite, qu'une complète destitution. Le roi même s'exprima sur M. de Martignac avec un bienveillant dédain, sur «ses bonnes intentions et son aveuglement des choses politiques, qu'il voyait petitement et mal.» C'était le langage habituel de Charles X.

Ce ministère avait duré dix-huit mois, et on ne pouvait lui reprocher qu'un désir de conciliation peut-être poussé à l'extrême, si l'on examine à cette époque la violence des passions et la vivacité des partis. Jamais administration n'avait été plus bienveillante, plus familière aux esprits élevés, à la littérature, aux arts. Il y avait de l'honneur d'y être associé, d'en partager les doctrines; si c'était de l'aveuglement, il était justifié par un sentiment de fusion et de patriotisme: tout ce qui était bien trouvait sa légitime récompense. «Nous étions, disait M. de Martignac plus tard à la tribune, des hommes de bonne foi, marchant à découvert dans une voie honorable, et à qui, si l'on peut disputer le titre de ministres habiles, on ne peut sans injustice refuser celui d'honnêtes gens.»

Sous le ministère Polignac, M. de Martignac ne prit jamais la parole que pour défendre son administration, plus d'une fois attaquée par les royalistes extrêmes. Il faisait partie de cette opinion tempérée qui croyait encore une conciliation possible, même sous M. de Polignac: c'est dire que, lors du vote de la triste et fatale adresse, M. de Martignac, qui ne voulait ni révolution par la gauche, ni violence par la droite, fit partie des 181 votes fidèles à cet amendement remarquable qui adoucissait l'âpreté du refus de concours.

La révolution de 1830 ne le surprit pas; elle

l'affecta d'une manière profonde ; ces événements terribles sortaient si particulièrement de l'ordre limpide et régulier de ses idées! Déjà ses traits maladifs annonçaient le chagrin qui dévorait son cœur; il aimait Charles X, malgré les injustes préventions du roi contre lui, il le plaçait au sommet de ses affections ; il aurait sacrifié sa vie pour sauver celle du noble prince, et néanmoins, tel était l'amour du pays chez M. de Martignac, qu'il n'hésita pas à prêter serment à la nouvelle dynastie, question alors grave et capitale pour le parti royaliste. Ce serment, motivé sur des considérations politiques et de convenance, il le prêta sans arrière-pensée, pour l'acquit sincère du mandat qu'il avait reçu; il ne pensa pas qu'il fût dans la condition et la destinée d'un parti de s'abdiquer; la paresse perd les âmes, la mollesse les opinions. Tandis que d'ignobles clameurs s'élevaient de toutes parts contre Charles X, que des caricatures stupides, capables d'exciter le dégoût des honnêtes gens, étaient placardées sur tous les murs, M. de Martignac osa faire à la tribune l'éloge du roi exilé, de son noble cœur, de ses excellentes intentions pour son peuple ; il en parla avec le respect que commandait une si grande infortune. A cette époque de sombre ivresse et de saturnales démocratiques, c'était du courage : ceux qui adulaient Charles X sur le trône n'étaient pas les derniers à lui jeter des injures ; et M. de Martignac choisissait précisément l'époque de ses malheurs pour louer ses vertus, sa magnanimité, sa grandeur d'âme. Ces cœurs d'élite sont assez rares pour qu'on en tienne un compte fidèle dans l'histoire.

Bientôt une circonstance plus importante se présenta comme un devoir; il devait pour ainsi dire y sacrifier sa vie. M. de Martignac connaissait peu de sa personne le prince de Polignac; à vrai dire même, loin d'avoir à s'en louer, il l'avait trouvé sur le chemin de sa vie politique d'une façon étrange et fatale : M. de Polignac lui avait succédé, et souvent dans ses velléités de force et de vanité, il avait parlé avec injustice et dédain des actes du ministère qu'il remplaçait. Aujourd'hui, M. de Polignac était accusé, captif, appelé devant la juridiction de la cour des pairs, sous le coup d'un procès capital : à qui s'adresse-t-il pour le défendre? A M. de Martignac, c'est-à-dire à l'homme qu'il a renversé, au système politique qu'il avait plus d'une fois condamné. Le temps est gros d'émeutes ; il y a grand péril à protéger un proscrit, le peuple est soulevé, la cour des pairs est en émoi ; qui sait si cette foule immense respectera les défenseurs des accusés? qui sait si ce peuple insurgé ne brisera pas toutes les barrières? Eh bien ! devant tous ces dangers, M. de Martignac ne s'arrête pas ; il a le sentiment de son devoir. Un malheureux accusé demande son appui, il ne peut le refuser ; un proscrit appelle la parole pour le justifier aux yeux du monde, M. de Martignac est là, le front haut ; il ne se déguise pas comme un avocat célèbre et libéral en plaçant sournoisement et judaïquement son habit de garde national sous la robe du jurisconsulte (1), afin de mettre bas la toque pour paraître en arme citoyenne. Lui traverse la foule à pied, ses insignes et ses ordres sur la poitrine ; malade, il brave les fatigues; défenseur d'un accusé, il se soucie peu des hurlements de la rue. Le sentiment du devoir l'exalte et colore son front; il reste le dernier à la barre, il parle sans s'émouvoir, sans s'inquiéter des bruits, des menaces.

Le plaidoyer de M. de Martignac, dans cette circonstance solennelle, ne se distingue pas seulement par ces phrases d'un sentiment exquis si souvent citées, mais encore par un caractère de logique inflexible et de légalité invariable. Dans la biographie touchante du prince de Polignac, l'avocat prend à tâche de laver le prévenu de toutes ces ordures qu'un vil peuple lui jetait à la face; il le montre brave, noble, dévoué à la cause des Bourbons, incapable de toutes les machinations dont la police impériale avait voulu le flétrir. Il le peint fidèle, obéissant à son prince, mais ne prenant jamais l'initiative d'un fait ou d'un événement. Pour lui donc, nulle responsabilité. La partie de ce plaidoyer où l'avocat est beau, sublime, c'est dans le développement logique de ce dilemme : « Ou vous avez violé la constitution en expulsant le roi Charles X et sa dynastie, ou vous violez les lois en condamnant des ministres responsables d'un même fait. *Non bis in idem.* » Ce dilemme, il le reproduit sous mille faces, et si la vérité pouvait triompher à une époque de réaction, une condamnation était impossible. M. de Martignac intéresse, entraîne; c'est de la douceur et de la force. Je considère donc ce plaidoyer comme l'œuvre capitale de ce procès, et il fallut une raison, une nécessité politique pour amener une condamnation contre les ministres justifiés par l'exil du roi.

Quand on relit encore ces séances de la cour des pairs, il n'y a que deux magnifiques choses : la harangue antique de M. de Peyronnet et le plaidoyer de M. de Martignac. Les autres discours ne sont plus qu'une collection de phrases de barreau. Tant il est vrai que les hommes politiques agrandissent l'horizon de tout débat! ils élèvent une question personnelle à toute la grandeur d'une

(1) L'histoire de cet avocat libéral est délicieusement racontée par M. le chancelier, qui ne cache pas son nom.

question d'État; le barreau devient toujours et pour tout une tribune.

Ces derniers efforts dans des audiences orageuses, le froid triste et sec de l'hiver, avaient rapidement grandi les progrès de la maladie; ses forces étaient épuisées; oui, la défense de M. de Polignac l'avait tué; il paraissait de temps à autre à la chambre des députés avec son front pâle, son teint jauni, ses yeux ternes et fatigués, symptômes qui constataient la rapide marche de la mort. Cependant une fois encore il demanda la parole : un député (que Dieu et l'histoire lui pardonnent!), en formulant une loi de proscription contre la famille de Charles X, développait sa proposition en termes insultants, en vertu de maximes de salut public; le débat avait révélé lâcheté et fureur dans tous ces ennemis du noble et pieux Charles X. M. de Martignac monta lentement les marches de la tribune, et, d'une voix presque éteinte, il osa faire l'éloge du roi proscrit; convoquant ainsi toutes les âmes généreuses à la grande amnistie du passé, il s'écria : « Témoin des luttes intestines qui déchirent depuis longtemps mon pays, j'appelle de tous mes vœux le terme de ces dissensions funestes. Je n'espère pas que ma voix affaiblie se fasse entendre souvent au milieu du bruit des orages, mais je veux être absous par ma conscience du mal que je n'aurai pu empêcher. » Ces belles paroles, M. de Martignac les prononçait en présence de ceux qui votaient une loi de proscription et de mort contre la plus noble lignée qu'ait saluée l'histoire, la maison de Bourbon. Elles furent les dernières de M. de Martignac, qui mourut à quelques mois de là, le 3 avril 1832, date terrible marquée par l'invasion du choléra, et quelques jours après par la plus terrible des émeutes.

Je me suis peu arrêté sur les détails de la vie particulière de M. de Martignac, si bonne, si douce, si spirituelle; en lui je n'ai vu que l'homme d'État qui a donné son nom à un système dont la probité est élevée au-dessus de tout autre. Dans ma bien courte carrière politique, je me suis rattaché à deux noms dans l'histoire moderne, et c'est ma fierté et mon bonheur; c'est à ceux de MM. de Richelieu (1) et de Martignac, deux grandes ombres que la génération présente connaît à peine, toute livrée qu'elle est aux sanglantes mémoires et aux personnages de la Révolution française, ses héros de prédilection!

(1) M. de Richelieu ne rendit que le petit service de sauver le territoire d'un morcellement par l'ennemi, auquel les révolutionnaires des Cent-Jours l'avaient livré.

V

LE ROI LÉOPOLD

HOMME D'ÉTAT ET DIPLOMATE.

Dans le mois de mai 1814, Londres assistait à un spectacle qui avait son charme et sa curiosité pour le peuple anglais, toujours fier de ses visiteurs; les deux empereurs de Russie et d'Autriche, Alexandre et François II, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, suivi du vieux feld-maréchal Blücher, accouraient saluer la cité de Londres après la paix générale de l'Europe. Il y eut des fêtes splendides, des revues, des acclamations populaires, et surtout de ces banquets que la mode anglaise affectionne; tous les souverains furent nommés membres des corporations marchandes, et Blücher lui-même reçut un grade d'université! Le peuple anglais était dans l'ivresse à la fin de cette lutte gigantesque qui venait de briser Napoléon.

Dans une de ces revues, au milieu des gardes anglaises, on pouvait remarquer, à la suite d'Alexandre, un jeune officier général d'une figure assez martiale, qui ne se distinguait par aucun trait noble et beau. Il avait toute la roideur germanique, les façons des petits princes d'Allemagne, qui pleins de bravoure et d'activité, mais sans terres et sans fortune, se placent au service d'une des grandes puissances, la Prusse, l'Autriche ou la Russie. Ce jeune officier général, George-Christian-Frédéric-Léopold, prince de Saxe-Cobourg-Saalfeld, alors âgé de vingt-quatre ans, venait de faire, à côté de l'empereur Alexandre, les dernières et sanglantes guerres d'Allemagne contre la France. Le prince Christian-Léopold jouissait d'une grande faveur auprès de l'empereur de Russie, autant par sa bravoure que par ses liens de famille; une de ses sœurs avait épousé le grand-duc Constantin, et par conséquent il se trouvait presque beau-frère du tsar. Depuis quelques années, le prince Léopold servait l'empereur; à peine âgé de dix-neuf ans (1808), il occupait déjà un grade dans l'armée russe. Toujours à la suite d'Alexandre dans ses voyages diplomatiques, il assista à l'entrevue d'Erfurt.

A cette époque, Napoléon dominait sur l'Allemagne; il n'était sorte de caprices qu'il n'imposât aux petits princes; les uns il les grandissait démesurément, les autres il les réduisait à la mendicité. Ceux dont la politique se liait à l'Angleterre étaient

proscrits sur un simple ordre de cabinet; on confisquait les domaines, on distribuait les propriétés patrimoniales; tel était le caractère de ce despotisme sans frein et de ce gouvernement sans justice. Le prince Léopold fut donc la victime des caprices vaporeux de l'empire. Après Erfurt, il fut forcé de quitter le service de la Russie, et comme il ne voulait point entrer à celui de Napoléon, il vécut fort obscur, dans une terre de famille, se consolant par sa vive prédilection pour les sciences et l'histoire des rapports entre États, études qui le servirent admirablement pendant sa vie diplomatique. Il voyagea aussi en Suisse, en Autriche, et partout il recueillit des documents curieux sur l'esprit général des peuples, sur les espérances qu'on pouvait avoir d'un prochain réveil, et surtout sur la certitude qu'au premier revers de Napoléon, toutes ces nations si mal amalgamées, ces rois d'un jour, ces princes de la fortune, tomberaient dans une commune catastrophe, sorte de dissolution qui ressemblait à la ruine de l'édifice carlovingien (1).

Ces prévisions se réalisèrent vite et fort; en 1813, la noble Allemagne se leva, et le prince Léopold se hâta d'accourir en Pologne auprès de l'empereur Alexandre pour rendre compte de ses propres impressions sur cette puissante réaction des peuples contre d'insolents étrangers. A cette époque la terre germanique frémissait d'indignation; tout était en armes, depuis le Rhin jusqu'à l'Elbe; la prédiction de Schiller allait s'accomplir. A Varsovie, le prince Léopold reprit son poste auprès d'Alexandre, et il le suivit sur les champs de bataille comme dans les négociations. Après la paix de Paris, l'empereur de Russie et lui étaient venus à Londres afin de remercier ce cabinet et cette nation du grand effort qu'ils avaient fait pour la liberté du monde.

Dans la revue dont j'ai parlé des gardes à pied et à cheval devant *Windsor Castle*, on remarquait aussi une jeune fille, vêtue d'une amazone d'éclatante couleur, qui maniait un cheval avec grâce. Un groupe d'officiers l'entourait d'une respectueuse obéissance; car c'était la princesse Charlotte, fille du prince de Galles, l'héritière présomptive alors de la couronne d'Angleterre; le peuple environnait cette princesse d'un grand amour. La vie dissipée du prince de Galles, sa séparation d'avec sa femme, toute dévouée aux radicaux, avaient grandi la popularité de la princesse Charlotte, l'espérance de la réforme électorale et religieuse. Tous les patriotes anglais avaient les yeux fixés sur cette jeune princesse, tous les keepsakes avaient des vers pour elle; les poëtes, sans en excepter Byron, la comparaient aux fleurs de la verte campagne, ou aux étoiles scintillantes au ciel. Lawrence dessinait son portrait, et trois grands artistes, anglais, italien, allemand, Bacon, Turnerelli et Hardenberg ciselaient son buste.

Cependant les torys, fort ennemis de la princesse de Galles, et très-malicieux comme toute aristocratie, récitaient certaines lettres du prince d'Orange motivant son refus d'un mariage avec la princesse Charlotte, sur des infirmités alors héréditaires dans la royale lignée. Le prince d'Orange, aide de camp du duc de Wellington et qui le servait en Espagne, était l'époux destiné par les torys à l'héritière présomptive de la couronne; dans cet espoir ils lui préparaient le beau royaume Hollando-Belge. Chose curieuse, le rival du prince d'Orange est devenu depuis roi des Belges, au détriment de ce même prince qui, par absence de galanterie et de courtoisie, manqua d'être l'époux de l'idole des whigs; que serait-il avenu si cette première combinaison s'était accomplie? Je reprends les faits. A cette revue la princesse Charlotte éprouva une vive sympathie pour le jeune duc de Saxe-Cobourg, et cette inclination fut favorisée par l'empereur Alexandre lui-même, qui repoussait le prince d'Orange; la princesse aima avec la passion d'une Anglaise capricieuse, volontaire; elle ne voulut rien entendre, ni observation, ni conseils des torys; bientôt un acte fut présenté au parlement pour obtenir la sanction de ce mariage, si brillant pour Léopold. Remarquons qu'alors ce jeune officier général n'avait pas six mille livres de rente en terres; toute sa fortune consistait dans le traitement de son grade, et tout à coup il devenait le mari de la future reine Charlotte, qui avait dix-neuf ans. Tout fut fait avec magnificence, comme une affaire de parti; le bill passa quelques jours avant le débarquement de Bonaparte au golfe Juan (mars 1815); les noces furent célébrées, et le parlement vota au prince Léopold un subside de cinquante mille livres sterling de pension annuelle; le pas sur tous les grands dignitaires, feld-maréchal, avec l'entrée au conseil privé. Les whigs soutenaient alors la princesse Charlotte comme une de leurs espérances, et les partis, quand ils se font une idole, la revêtent d'or et d'argent à foison. En général, leur parcimonie n'est réelle qu'envers les ennemis. Dès cette époque le prince Léopold, esprit sérieux, commença ses études sur l'état des partis en Angleterre; il y contracta des alliances actives, puissantes; et j'ai besoin de bien dire tout cela afin d'expliquer l'importance actuelle du roi des Belges. C'est parce qu'il a l'amitié des hommes considérables, c'est parce qu'il inspire confiance qu'il se charge de négocier, comme mé-

(1) Les livres écrits à l'éloge de Napoléon n'ont tenu aucun compte de cette situation des esprits.

diateur, toutes les fois qu'un différend un peu grave s'élève entre grandes puissances, et surtout entre la France et l'Angleterre.

L'époux de la princesse Charlotte prit donc à Londres une admirable position; sans rompre avec les torys, il se plaça de prédilection parmi les whigs, dans le salon de la duchesse de Kent, sa sœur, avec les Grey, les Durham, les Russell, qui tous attendaient de saluer tôt ou tard l'avénement de la princesse Charlotte, la véritable reine des whigs. Malheureusement la mort a ses impitoyables caprices, elle prend à tout rang, à tout âge, et la future souveraine mourut à vingt et un ans, en couches, sans laisser d'enfants de son union; funèbre événement qui bouleversait l'ordre successoral. Ce fut un grand désespoir dans le parti whig, et le prince Léopold reçut comme dotation annuelle ce même subside de cinquante mille livres sterling que le parlement avait voté à la princesse Charlotte. Il se retira tout le temps du deuil à la belle résidence de Claremont, pour s'y livrer à ses goûts d'étude et de science; il ne pouvait pas faire autre chose. On était alors en plein torysme, sous le ferme ministère de lord Castlereagh. Les whigs n'avaient pas un grand espoir (au moins actuel) de prendre le gouvernement du pays, et le mari de la future reine, maintenant au tombeau, se faisait oublier en prenant pour prétexte sa douleur; elle fut réelle, car la jeune princesse avait des qualités éminentes, et un indicible amour pour son mari, alors de si élégantes manières. C'est dans cette retraite que le prince Léopold se préoccupa d'études constitutionnelles sur l'état des partis en Angleterre. Sa position était particulière; pour les principes, il appartenait à l'école répressive; proche allié d'Alexandre, enfant pour ainsi dire des familles princières d'Allemagne, il devait par goût servir le système de la Sainte-Alliance. Et pourtant, par position, par intérêt, il demeura lié à tous les whigs. De cette position contradictoire lui vint ce caractère de ménagement, cette élasticité de manières qui devaient faire du roi Léopold de Belgique un des hommes d'État les plus capables pour les négociations actives de la politique. Dans son château de Claremont, toujours entouré d'une grande compagnie, Léopold négociait souvent des alliances de parti, car son esprit, éminemment modéré, penchait pour les termes moyens en politique comme en diplomatie, chez lui ce sentiment se transformait en laisser-faire et en laisser-aller.

Cependant l'esprit politique de l'Angleterre se modifiait; le pouvoir sortait des mains du torysme pur; le ministère Canning avait été comme la transition pour arriver à un cabinet whig modéré; et dès que la combinaison mixte de lord Goderich vint aux affaires (1829), le prince Léopold dut saisir une plus grande action sur la politique générale de l'État. Cette faveur nouvelle du prince Léopold, on la vit se révéler dans une circonstance remarquable: on était en pleine question grecque; l'enthousiasme avait procédé avec une telle énergie qu'il était impossible d'éluder le principe de l'émancipation hellénique. Ce principe admis, il fallait techniquement examiner quelles seraient les conditions politiques du nouvel État. En ferait-on une république unitaire, fédérative, ou une monarchie? et le système monarchique triomphant, quel serait le prince élu de préférence dans la grande famille des royautés européennes. C'était en effet revenir au droit primitif des nations que d'élever un roi nouveau sur un trône nouveau, avec une couronne jeune de date, antique par ses souvenirs.

La difficulté se compliquait bien autrement au point de vue diplomatique; ce royaume, en effet, formé d'un commun accord, créé comme une manifestation chrétienne contre l'islamisme, était jeté dans une partie de la Méditerranée, la plus fréquentée par les marines de l'Europe, et chacun des grands cabinets voudrait conserver sur le royaume de Grèce une influence nécessaire pour sa force maritime et son commerce; il y avait donc en lutte l'intérêt russe, anglais, français; la Prusse se tenait à l'écart, l'Autriche boudait contre ce démembrement de l'empire ottoman. Que fallait-il donc faire pour amoindrir cette difficulté et dans quelle famille serait choisi le nouveau prince? Il faut remarquer que, durant toute la lutte héroïque des Grecs contre les Turcs, le prince Léopold de Saxe-Cobourg, comme tous les whigs en général, et M. Canning en particulier, n'avait cessé de prendre un intérêt très-vif à la formation d'un État indépendant, d'une Grèce classique, en un mot, avec ses souvenirs, ses traditions, ses monuments. Après le premier protocole de la conférence à Londres, qui proclamait la Grèce monarchie indépendante, on jeta les yeux sur le prince Léopold, parce qu'avec ses principes, ses libéralités, ses sympathies helléniques, il serait favorablement accueilli par les populations grecques; ensuite, de sa personne et de sa famille, il ne pouvait déplaire à l'Angleterre ni à la Russie; la France, alors maîtresse de la Morée, accepta donc ce choix, et dès lors les protocoles furent dressés entre les cabinets pour l'élection du prince Léopold comme roi des Grecs.

Mais, ainsi que je l'ai dit, le prince était un homme d'étude, d'un caractère sérieux, qui à l'aide des anciens avait médité sur ce qu'était la vieille Grèce, et à l'aide des modernes sur ce que devait être un nouveau royaume, dans les conditions d'avenir et de durée. Depuis deux ans, en rapports

continus avec tous les chefs de l'insurrection, avec M. Eynard de Genève surtout, si dévoué aux intérêts helléniques, le prince Léopold de Saxe-Cobourg examina géographiquement la question des limites, et il les trouva étroites, étouffées. L'ami intime des whigs craignit de compromettre sa popularité, s'il n'obtenait pas pour la nouvelle patrie qu'il allait gouverner comme roi, une force de territoire suffisante, et des conditions de gouvernement capables de satisfaire les patriotes grecs. Avant d'accepter la couronne, le prince formula son programme (1) sur les limites, l'emprunt et l'état militaire : « car, disait-il, il voulait avoir tous les éléments nécessaires pour arriver à un résultat facile de gouvernement ; » esprit essentiellement pratique, le prince Léopold savait qu'on ne pouvait aboutir à rien sans de vastes ressources pécuniaires, et que si l'on n'obtenait pas les moyens suffisants même de corruption vis-à-vis les chefs de ces bandes armées qui désolaient la Grèce, il n'y aurait pas moyen d'obtenir la pacification des âmes et la fin des troubles. La Grèce n'était alors qu'une république sous des archontes barbares, pirates de mer, ou chefs de condottieri ; la corruption seule pouvait vaincre ces résistances aux progrès de l'ordre : telle était l'opinion du prince de Saxe-Cobourg. Or, comme les puissances, qui s'étaient déjà très-avancées par rapport à l'Autriche et à la Porte, ne voulurent pas modifier leurs protocoles, le royal candidat Léopold se retira tout à fait, formulant son refus d'une manière nette, dans un résumé de principes clairement exposés ; on pouvait y voir un homme d'étude, de pratique et d'expérience, et cette circonstance ne fut point oubliée par le parti whig, qui devait pour lui retrouver plus tard une nouvelle candidature.

Le prince Léopold revint donc à sa retraite chérie de Claremont ; il y vivait de cette existence anglaise de chasse et de course, ou bien il allait passer ses journées chez la duchesse de Kent, sa sœur, la mère de la jeune héritière du trône, aujourd'hui la reine Victoria. Cette société était la même qu'il avait vue, dans l'origine de sa fortune, chez la princesse Charlotte, sa femme, et il jouissait d'une certaine renommée politique, parce que, whig de principes, il s'était montré esprit pratique de gouvernement. Également apprécié par les whigs et les torys, il se façonnait aux questions les plus sérieuses ; ce n'était plus un jeune homme aux belles formes et aux faciles conquêtes ; les habitudes de la famille royale d'Angleterre lui avaient donné une de ces compagnes de fantaisie qui marquent chaque règne, et le prince Léopold, comme George III et George IV, était destiné à user sa vie dans un oubli moral et intellectuel. Mais une grande révolution allait lui ouvrir une vaste carrière d'application et de travail, et le prince ne manqua pas à son esprit.

Lorsque la question belge se présenta dans la fermentation de son origine, les partis espérèrent d'abord une république ; à la démocratie turbulente succéda la pensée de l'élection du duc de Nemours ; toutes choses qui ne pouvaient répondre à l'esprit général de l'Europe, aux intérêts des puissances engagées, et c'est ce que le roi Louis-Philippe avait bien compris avec sa sagacité habituelle : la Belgique ne pouvait être (sans une guerre générale) une adhérence plus ou moins intime de la France ; Anvers et Cherbourg ne pouvaient être dans les mêmes mains. C'était déjà beaucoup d'obtenir, des puissances signataires des conventions de Vienne en 1815, la formation d'une Belgique indépendante de la Hollande ; dislocation du royaume des Pays-Bas, barrière autrefois élevée contre la prépondérance française. Le souverain de ce nouveau royaume, par sa position et sa famille, devait correspondre à toutes les idées, à tous les nouveaux rapports, à tous les devoirs politiques des Belges reconstitués vis-à-vis de l'Europe, et voilà pourquoi les idées générales d'élection se fixèrent sur Léopold de Saxe-Cobourg. Allemand d'origine, il ne pouvait déplaire aux intérêts germaniques, si complétement en rapport avec la Flandre, les bouches du Rhin et l'Escaut ; rapproché par une étroite parenté de l'empereur Nicolas, il ne pouvait trouver d'obstacle ni en Russie, ni en Prusse ; on le savait très-lié aux idées européennes, car il avait commencé sa vie sur les champs de bataille, à côté des souverains alliés contre Napoléon ; enfin, sa position était bonne dans la famille royale anglaise, par sa parenté de sang et d'opinion avec l'héritière présomptive de la couronne. Ajoutez que la pension qu'il recevait du gouvernement anglais (et à laquelle il ne renonçait pas) liait intimement son système à la politique britannique ; dans cette circonstance, il ne restait donc plus qu'à lui donner le baptême français, et ce fut alors qu'on songea à son mariage avec la princesse Louise d'Orléans, la fille aînée du roi Louis-Philippe, si pieuse, et qui serait si admirablement en rapport avec les principes catholiques des provinces belges. Ces idées une fois bien fixées, les difficultés de l'avénement furent aplanies ; le congrès de Bruxelles, après quelque tâtonnement, ratifia la pensée des protocoles, et le prince Léopold fut élevé sur le trône des Belges.

(1) Ce programme je l'ai donné dans mon *Histoire de la Restauration*.

Immédiatement après cet acte, le roi Léopold manifesta sa profonde habileté; le pays qu'il allait gouverner professait un catholicisme fervent, presque du moyen âge; c'était même pour préserver cette foi religieuse, qu'il s'était violemment séparé de la Hollande. Le roi Léopold, bien que protestant, comprit que la première condition de vie pour la royauté nouvelle, était d'effacer autant qu'il était possible cette antipathie par l'abandon et la confiance la plus absolue dans le parti national; il laissa donc le pouvoir du gouvernement aux mains des catholiques sous l'influence de l'archevêque de Malines, son chef. Le mariage avec la princesse Louise d'Orléans révéla cette tendance; catholique, pieuse et sainte, elle correspondait à l'esprit religieux du peuple belge, elle était sa véritable reine. Si le prince Léopold, lié aux méthodistes d'Angleterre, ne pouvait abandonner la religion protestante, c'est parce que, parent de Victoria d'Angleterre, sa conversion lui eût fait perdre la faveur du peuple britannique. Il chercha donc à tout concilier, soit par l'action de la reine sa femme, soit par un autre abandon du pouvoir aux mains des catholiques (1).

Il avait parfaitement compris, en prince habile, l'esprit belge toujours mutin, désordonné, depuis les villes de métiers au XIVe siècle, très-désireux des formes bruyantes de la représentation publique. Il laissa donc tout faire, tout dire aux chambres, à la presse, sans s'inquiéter le moins du monde de tout ce bruit; il devint une sorte de roi constitutionnel et diplomate; aussi souvent à Londres, à Paris, qu'à Bruxelles, pour y apporter la concorde, la bonne harmonie, profondément pénétré de cette pensée qu'avec le peuple belge il ne fallait s'occuper que des questions véritablement graves de polique générale, laisser ensuite le détail administratif à des ministres pris au sein des chambres. Bientôt sa position devint très-délicate à la suite des protocoles qui fixaient les limites de la Belgique, et terminaient les différends avec l'Allemagne pour le Luxembourg, et avec les princes d'Orange pour le Limbourg. C'est alors que commence à se déployer cette dextérité de négociations qui fut si souvent employée au profit de la paix générale.

Voici quelle était la position du roi Léopold sous sa nouvelle couronne : les protocoles des grandes puissances l'avaient reconnu et, pour parler plus exactement, l'avaient fait roi des Belges : il savait aussi que les cabinets étaient bien décidés à en finir avec les insolences de Bruxelles, si jamais elles ébancraient l'Allemagne par le Luxembourg; les whigs eux-mêmes, les amis, les protecteurs de Léopold en Angleterre, avaient formulé ces protocoles que la conférence imposait à la Belgique et à son roi : pouvait-on imprudemment méconnaître ces forces prépondérantes et oser la guerre générale pour un caprice? Ceci était un côté de la difficulté; l'autre n'était pas moins grave : quand on gouverne une nation, il faut se garder de blesser trop profondément son honneur de peuple, sa dignité politique; or, le sénat, la chambre des représentants belges, toutes les opinions étaient soulevées contre les protocoles. Que devait donc faire ici le nouveau roi, placé entre les conditions impératives de l'Europe et les fortes opinions de la Belgique profondes et dessinées? S'il prenait parti pour l'Europe, il perdait sa popularité; s'il soutenait les opinions de la chambre des représentants, c'en était fait de la bonne situation en Europe. Ce fut là une des grandes difficultés de l'avénement du roi Léopold; il s'en tira par une patience froide et calme, par une suite d'exposés faits avec beaucoup de soin : le temps arrange beaucoup d'affaires; de part et d'autre, des concessions furent faites; il démontra aux uns les dangers de troubler la paix européenne, aux autres la nécessité de donner quelque chose même aux exigences quand le but est utile et qu'il évite de violentes secousses. Enfin l'affaire belge fut gagnée et les protocoles accomplis.

A partir de cette époque, le roi Léopold conquiert une position diplomatique importante; on a pu le voir et le juger à l'œuvre, car il a conduit à bonne fin la négociation la plus difficile pour ceux qui savent et connaissent le caractère belge, têtu, emporté, inconsistant. Sans être parfaitement populaire, son gouvernement ne soulève aucune haine; on est indifférent à son égard, et c'est beaucoup en Belgique; le caractère froid du roi Léopold, son éducation germanique, conviennent parfaitement à son peuple; il laisse faire et n'intervient que dans les cas politiques de quelque gravité; à ses temps de loisir il allait visiter son château de Claremont, monument de ses souvenirs les plus chers; il n'avait jamais cessé d'aimer ses habitudes anciennes; on excitait sa colère en essayant de les briser; à cette œuvre bien des chastes dévouements s'étaient brisés; il était chéri de la princesse Victoria, et son influence dut grandir à l'avénement de la jeune reine.

Dès lors le cabinet des Tuileries vit en lui un moyen de rapprochement et d'intimité nouvelle avec l'Angleterre; chaque fois que la question anglaise et française prenait une tendance aigre et souvent belliqueuse, on dut recourir à l'intervention amicale du roi des Belges. Depuis 1839 surtout ces différends avaient grandi, tant qu'il y avait eu péril européen pour l'existence même de la Révo-

(1) Voir *l'Europe depuis l'avénement du roi Louis-Philippe.*

lution de juillet, l'alliance anglaise avait été considérée comme un fait tellement nécessaire, que nul homme politique n'eût osé s'en séparer. Mais lorsque les périls furent passés, le cabinet français dut sentir que souvent il rencontrerait en face de lui l'Angleterre dans une ligne d'intérêts opposés; que, loin de s'éteindre par une succession d'événements, les antipathies nationales prendraient tôt ou tard plus de vivacité : qui pouvait répondre de l'avenir? Dans cette situation hostile et violente, il était heureux de trouver un intermédiaire calme, patient, un porteur de paroles très-écoutées en dehors de la diplomatie régulière, et c'est là ce qui créa une situation si belle, si capitale au roi Léopold. Quand il se présentait une difficulté qu'on ne pouvait aborder de front, le cabinet de Paris s'adressait au roi Léopold; celui-ci l'examinait sans préventions, avec beaucoup de justesse d'esprit, faisait les observations utiles, et il partait pour Londres où il était toujours accueilli. S'il n'avait pas un crédit immense parmi les torys, il connaissait le duc de Wellington, M. Peel, qui attachaient une grande importance à ses paroles : ils les savaient l'expression du roi des Français; s'adressait-il aux whigs, parmi eux il dominait en réveillant d'anciennes sympathies, et en commandant pour ainsi dire le respect de ses opinions.

La capacité du roi Léopold consiste surtout dans l'examen philosophique à la manière des publicistes allemands; il récapitule, avec une certaine précision, toutes les difficultés d'une question politique, qu'il résout ensuite avec certitude. M. de Metternich a dit de lui : « C'est quelque chose de M. Dupin parmi les rois, un bon légiste qui s'est adonné à l'arbitrage. » Dès 1808, l'empereur Alexandre l'employait comme un de ses aides de camp les plus habiles à bien connaître et explorer l'esprit des peuples et des cabinets; de fortes études l'ont mis à même d'aborder parfaitement les plus hautes difficultés du droit public. On sait qu'il parle des plus grosses affaires avec connaissance de cause; on l'écoute donc avec toute la gravité que mérite son opinion personnelle. La reine Victoria a toujours été impérative, colère, et comme elle porte une grande amitié à son oncle, on a besoin souvent de recourir à son intervention : personne, en effet, n'a exercé sur elle plus d'empire jusqu'à son mariage avec le prince Albert. Et, à son tour, quand le cabinet anglais veut agir d'une certaine manière sur l'esprit du gouvernement français, c'est par l'organe du gendre du roi Louis-Philippe qu'il prépare les négociations les plus difficiles : le roi Léopold tient donc une position admirable entre les deux gouvernements hostiles pour les rapprocher et les apaiser.

Je prends les affaires à la plus grande crise d'alliance anglo-française (mai 1839-août 1840). C'est l'époque de la formation du ministère du maréchal Soult, au temps où la question d'Orient s'engage dans une voie tout à fait différente que celle de l'Angleterre et des puissances de l'Europe. Ce ministère tombe devant la crise, et il est remplacé par M. Thiers; de là tant de folies : ces armements, ce désordre d'idées, de principes, de mesures. La France se trouve dans le plus complet isolement. Au milieu de ces circonstances capitales, quel est le personnage qui s'engage à renouer les rapports presque éteints? Encore le roi Léopold; on le voit incessamment à Paris, à Londres; la presse est hostile entre les deux pays; on arme de part et d'autre; lord Palmerston jette ses dédains sur la politique française; tout cela inquiète mais ne désespère pas le roi Léopold, qui sait le dernier mot du souverain habile qui règne en France, et ce mot c'est la paix comme symbole de la civilisation : il ne veut pas la guerre; il en a préservé l'Europe durant dix ans; il ne prétend pas compromettre la sécurité des intérêts pour un caprice de ministre révolutionnaire. Ses paroles qu'il n'ose confier à personne, tant les esprits sont exaltés, il les exprime à son gendre, l'oncle de la reine Victoria; il peut s'abandonner à lui afin de rassurer le gouvernement anglais, et lui dire qu'en définitive toutes ces folies de M. Thiers n'aboutiront qu'au résultat nécessaire : les fortifications de Paris, expression symbolique d'un grand système répressif.

Ce ministère turbulent et niais du 1er mars tombe comme un corps sans vie, et quand M. Guizot le remplace les choses marchent si naturellement que les liens d'une sérieuse alliance se reforment. Alors la reine Victoria, à l'instigation de Léopold, chose extraordinaire dans l'histoire, vient visiter le château d'Eu comme témoignage de sympathie; c'est une entrevue que l'ancien hôte de Claremont a préparée comme un retour à l'entente cordiale. A Bruxelles, qu'elle visite ensuite, la reine Victoria est plus à l'aise qu'à la cour d'Eu où pourtant on l'a si bien accueillie; à Bruxelles elle est auprès d'un oncle chéri qui l'a vue enfant, et dont elle se rappelle les paternelles bontés. Le roi Léopold l'accueille, la fête à la manière anglaise, comme elle le désire : et le palais de Laeken resplendit des armes de la reine : Allemagne, Angleterre, Belgique, symbolisent leur union par des chemins de fer et des traités de commerce (1).

Presque immédiatement le roi Léopold vient à

(1) *L'Europe depuis l'avénement du roi Louis-Philippe.*

Paris ; le prétexte est toujours d'accompagner la reine des Belges, avec laquelle il vit avec plus d'intimité. Le motif réel est de traiter diverses questions qui se rattachent aux difficultés toujours renouvelées entre la France et l'Angleterre. Ambassadeur de famille, chaque fois qu'un point sérieux est à discuter, le roi Léopold devient le missionnaire de paix, et cette situation se révèle encore dans tous les faits de la politique la plus active, la plus vivace, le droit de visite, les missionnaires de Taïti, et dans une circonstance plus récente encore.

Ai-je besoin de rappeler la question des mariages espagnols qui préoccupa si vivement l'attention publique, il y a quelques mois, et qui la tient encore en éveil? Dans cette difficulté tout était sérieux, parce que l'alliance anglaise pouvait en être profondément altérée. Ceux qui suivaient la politique depuis 1830 étaient convaincus de ce fait : « que l'alliance anglaise avait été la base unique de nos rapports avec l'Europe. » Était-ce un bien, était-ce un mal ? Ce n'était pas à discuter ; il suffisait de dire que l'alliance était une nécessité impérative de la situation et qu'on devait la ménager de toutes les manières. Cette alliance, en quelques circonstances particulières, avait été altérée, suspendue, jamais complétement brisée. Ainsi, en 1840, l'affaire d'Orient avait apporté une difficulté dans les transactions, et comme le principe de l'alliance n'était pas méconnu, les choses graves avaient fini comme d'elles-mêmes dès l'avénement de M. Guizot. L'affaire Pritchard et la question du droit de visite étaient même plutôt des criailleries de parti, qu'une séparation de politique générale : on les terminerait par des concessions mutuelles. Il n'en était pas ainsi de la question que soulevaient d'une façon si compliquée les mariages espagnols; dans celle-ci il s'agissait de l'ensemble général de la politique, du système tout entier entre les deux gouvernements ; l'irritation ne tenait point à une cause passagère qu'on pouvait faire cesser immédiatement, mais à la lutte de deux principes hostiles qui devaient s'empreindre sur tous les actes du gouvernement.

Ce qu'il y avait de plus dangereux dans cette situation compliquée, c'est que les deux ministres dirigeants étaient engagés, en Angleterre et en France, dans des voies si séparées, avec un système d'individualité si aigre, si retentissante, qu'il serait très-difficile d'obtenir un rapprochement cordial ; je vais plus loin : je crois que la reine Victoria elle-même, personnellement en jeu dans une question de famille, s'était jetée dans des sentiments d'irritation irréfléchis qui s'associaient pleinement à la politique de ses ministres, les lords Clarendon et Palmerston. On disait même qu'elle s'exprimait avec ce ton de colère et d'emportement qu'on trouvait dans les reines Anne et Élisabeth ; lorsque les femmes couronnées ont des ressentiments, elles sont inflexibles, implacables, elles vont jusqu'à l'échafaud. Rien jusqu'ici n'avait pu calmer l'irritation un peu capricieuse de la reine, ni les lettres explicatives écrites avec ce ton de simplicité et de calme qui voulait convaincre et ne pouvait l'obtenir ; ni l'intérêt bien entendu des deux peuples qui étaient à la paix, malgré les turbulences de quelques hommes d'État et de la presse.

Dans cette circonstance grave, il n'y avait plus que la voix du roi Léopold qui pût parvenir à atténuer, à calmer cette situation mal engagée et susceptible de produire des résultats désastreux. D'abord le roi des Belges fit quelques difficultés, et on se l'explique parfaitement ; quand les partis sont trop hostiles, et qu'on se place entre eux pour jouer le rôle de conciliateur, il faut tout d'abord examiner si, en se posant ainsi, il y a chance de succès, et si en essayant un résultat sans chances probables, on ne compromet pas sa propre existence, son crédit, sa considération habituelle ; telle était un peu la position du roi Léopold. Dans cette nouvelle crise souveraine, irait-il à Londres contrarier, irriter, par sa présence, la reine Victoria déjà colère et si violemment agitée ? Y avait-il espérance de la jeter dans une meilleure voie? Le roi Léopold hésita donc quelque temps avant de se charger d'une mission de concorde ; il se décida enfin, sur la prière du roi des Français, avec ce bon esprit qui le caractérise, parce qu'il était profondément convaincu que l'alliance de la France et de l'Angleterre était un principe qu'un malentendu ne pouvait briser, que le royaume belge n'existait qu'en vertu de cette alliance et que sans elle il demeurait sans garantie, et qu'il n'avait plus qu'à abdiquer.

Le voilà donc encore à Londres, puis à Paris et à Bruxelles, afin de calmer, d'apaiser l'esprit de la reine et des ministres. Ici l'événement était accompli, il n'y avait plus à revenir, car le mariage était consommé : fallait-il maintenant déclarer la guerre, se jeter dans des bouderies infinies ? C'est donc encore à ces bons conseils du roi des Belges qu'on doit d'avoir effacé bien des fâcheuses impressions au cœur de la reine Victoria, non pas toutes, mais quelques-unes ; il devait arriver enfin à faire considérer les mariages espagnols comme une difficulté ordinaire de la politique générale, un point diplomatique qui pourrait toujours se régler dans l'avenir : il y avait tant de chances !

Ce rôle important de pacificateur politique, le

roi Léopold l'accepte toujours parce qu'il est dans ses goûts, dans ses antécédents. Si l'on récapitule cette existence si pleine, on verra qu'elle se résume par ce seul mot : négocier. Sa vie militaire n'est rien en présence de sa vie d'études et d'affaires : assister à quelques grandes batailles à côté de l'empereur Alexandre, porter le costume de général russe, furent les seuls accidents de sa jeunesse, et il se voua dès ce moment au service de l'Allemagne; à son réveil, quand il vint habiter l'Angleterre après son mariage avec la princesse Charlotte, il se posa sans hésiter au milieu des whigs : à Claremont il étudia les partis, examina les chances de majorité et de minorité dans le parlement. Élu roi de la Grèce, désigné pour occuper le trône, il fait ses conditions politiques, et il les pose dans des limites qu'il ne veut pas, qu'il ne peut pas dépasser sans se condamner aux yeux de ses amis et de lui-même. Sur le trône des Belges, il comprend largement sa mission. Comme il gouverne un peuple turbulent et besoigneux, chercheur de ressources, il s'impose la mission tout anglaise de laisser triompher le parti de la majorité, et d'y choisir le ministère sans s'inquiéter de sa direction. Et c'est chose remarquable qu'après seize ans de règne il n'y ait eu en Belgique, pays si turbulent, ni sédition ni guerre civile. Si la misère est grande dans certaines provinces, elle résulte d'un fait que tous les politiques du congrès de Vienne avaient prévu et voulaient empêcher : la séparation de la Belgique et de la Hollande, et de ce système d'isolement qui place la Belgique, tout entourée de douanes hostiles, dans la nécessité de s'absorber en elle-même (ce qui est la misère); et dussé-je être accusé d'hérésie dans les principes modernes, je crois que cette misère centrale, elle la doit un peu à ses chemins de fer, qui ne font plus de la Belgique qu'un passage où chacun court au clocher. Qui pourra jamais dire quelles seront les destinées des villages, lorsque les villes principales ne seront plus que de simples haltes pour courir aux extrémités de la Manche et du Rhin?

Mais c'est surtout comme médiateur que le roi Léopold a montré une capacité incontestée; ce n'est point un esprit qui se passionne ardemment; froid, méditatif, c'est une intelligence juste, qui voit et apprécie bien les positions; et une fois résolu à un acte, il se décide avec une certaine ténacité qui tient à l'école germanique. Le roi des Belges n'a point cette supériorité qui fait les grandes choses; mais il a compris que dans sa royauté, soumise peut-être dans l'avenir à quelques remaniements européens, il devait se conserver parfaitement bien avec les nations qui pouvaient entrer en grande lutte; il ne heurte personne; son blason ressemble à ces écus mi-partis dont les nuances touchent à toutes les couleurs; il écartèle moralement d'Angleterre, d'Allemagne, de Russie et de France. Sa prévoyance est allée à ce point qu'il n'a pas renoncé à la pension de cinquante mille livres sterling que lui a votée le parlement comme à l'époux de la princesse Charlotte. Ce n'est pas ici un sordide intérêt qui l'a fait agir, dans une vie qui sera courte, car elle est déjà menacée par la maladie; son but est de conserver un pied dans les institutions anglaises au cas d'un remaniement européen.

Ce qui fait l'éloge du parlement britannique, c'est que cette pension n'est pas l'objet du plus petit débat; notre chambre parcimonieuse, étroite, l'aurait supprimée vingt fois. Pourquoi le parlement la garde-t-il? C'est qu'il a intérêt de laisser s'empreindre un caractère anglais sur le roi des Belges; il le tient ainsi et le maîtrise. Cette situation fait toute la force du roi Léopold; elle est dans son esprit; et, un pied constamment à Londres et un à Paris, il se réserve toutes les chances. Pour sa position royale, les chemins de fer sont précieux, il peut déjeuner et dîner entre deux négociations: véritable ressource pour l'Europe entière, que d'avoir un roi presque entièrement dégagé des préoccupations spéciales de son propre gouvernement, et qui peut s'intéresser à tous; avec la reine Victoria, Léopold est en famille; avec le prince Albert, il demeure dans la plus vive intimité : à Berlin, à Pétersbourg, à Paris, il est encore en famille; on lui confie les bonnes et les mauvaises paroles, il atténue les vivacités, il calme les ressentiments; il sait tout ce qu'il y a de violence presque enfantine dans la reine Victoria, et la portée de ses coups de sceptre qui sont quelquefois des coups d'éventail : il a pacifié les jalousies de ménage; il connaît ce qu'elles peuvent avoir de triste et de malheureux. Et comme nous tous, dans quelque position que nous soyons placés, nous avons des infirmités intérieures, des faiblesses intimes, en un mot, ce que l'empereur Napoléon appelait *du linge sale en famille,* il en résulte pour celui qui est appelé à tout voir, et à qui l'on se confie, une sorte de supériorité; maître de beaucoup de secrets, il est tout-puissant. Le roi Léopold doit tout cela moins à son génie, à sa hauteur d'intelligence, qu'à l'art bien réfléchi de tout entendre, de tout écouter et de se poser comme arbitre. C'est ainsi qu'on se rend d'abord nécessaire, et puis on gagne une expérience utile pour les grands débats qui peuvent éclater entre gouvernements et peuples.

Comme roi des Belges, sa position devint de plus en plus délicate, malgré le devoir qu'il s'est imposé d'être toujours l'homme et le souverain de la majorité. Prince protestant, il avait donné sa confiance

au parti catholique; et pourquoi cela? C'est qu'il savait que ce parti, indépendamment de sa force réelle, était le grand ennemi de la maison d'Orange, et que seul il rendait impossible un retour vers la domination de ces princes. Aujourd'hui, et pour céder à un autre mouvement parlementaire, le roi Léopold vient d'exclure le parti catholique des affaires, et de créer une administration qui s'intitule civile et libérale.

C'est bien. Je crois que M. Rogier est un homme essentiellement modéré; il ne fera rien dans les idées et les intérêts révolutionnaires; mais le parti catholique passant tout entier dans l'opposition, il faudra que le nouveau ministère trouve quelque part son appui, et comme il compte un très-petit nombre de voix personnellement dévouées, il devra recourir au parti orangiste comme les whigs en Angleterre avaient eu recours au parti irlandais d'O'Connell; c'est ici le danger du nouveau ministère, et je dirai presque de l'établissement tout entier de la monarchie belge. Les orangistes sont encore très-nombreux en Belgique; ils se rappellent ce temps heureux où l'industrie, le commerce, avaient pris un heureux développement, où Anvers était le premier port du monde; ils rêvent donc un retour, je ne dis pas à la réunion absolue, mais à un gouvernement séparé sous la direction d'un des princes hollandais; là est leur but, leur tendance; et désormais M. Rogier ayant besoin de leur appui, ils le feront acheter par des concessions qui préparent un changement inévitable dans la souveraineté.

Le parti catholique pouvait être souvent incommode, exigeant, mais avant tout il était Belge, ennemi des Hollandais par la croyance, séparé d'une façon irrévocable de la maison d'Orange; et voilà pourquoi le roi Léopold, tout protestant qu'il est, s'était habilement appuyé sur cette force.

On peut donc prévoir une certaine crise pour la Belgique. L'état maladif du roi dont l'abdication ou la mort créerait une régence avec un jeune successeur plein de sang français, l'opposition des catholiques, l'inévitable tendance des libéraux modérés vers les orangistes, toutes ces causes réunies peuvent détruire ou altérer l'œuvre des protocoles de 1831.

VI

H. B. MARET, DUC DE BASSANO.

Les lecteurs attentifs ou frivoles qui parcourent encore aujourd'hui le *Bulletin des lois,* immense et fabuleuse collection (le *Corpus juris* est bien petit à côté), trouvent un nom presque stéréotypé pendant quinze années, celui de M. Maret, secrétaire d'État du Consulat et de l'Empire. Sous le consul Bonaparte, il prend le titre modeste de H. B. Maret; sous l'empereur Napoléon, sa dignité s'élève, il est duc de Bassano, duché qui a péri avec tant de fortunes fabuleuses. Quel que soit le jugement que l'on porte sur M. Maret, il est impossible de voir une plus grande constance dans la situation d'un homme public, pendant une période de despotisme, de caprice, de victoire et de revers: appuyer le même système, et soutenir le même pouvoir, c'est là une de ces physionomies qui se rencontrent rarement dans le cours habituel de notre histoire si mobile.

Ceci tenait à deux causes : au caractère d'abord de Napoléon qui s'emparait d'un homme, le dominait à ce point d'en faire son image en petit ou en grand; il se l'attachait par des liens de fer et de diamant; il se reflétait en lui avec une telle puissance, que celui-ci ne pouvait plus s'en séparer, comme s'il ne respirait que de son souffle. Cela venait ensuite d'une certaine moyenne d'esprit, d'une énorme souplesse de caractère, d'un sentiment d'obéissance passive qui ne savait pas résister; enfin de l'absence absolue de tout système, de toute idée personnelle; de manière que le ministre s'identifiait avec l'Empereur, le devinait, développait sa pensée, se gardant bien de toute résistance, de tout obstacle; ce que l'Empereur voulait, M. Maret le voulait aussi; ce qu'il pensait, il le pensait aussi, avec une telle naïveté, une telle bonne foi, que pour lui toute idée individuelle eût été un crime : il ne pouvait même pas en supposer la possibilité chez les autres.

L'Empereur n'eut jamais que deux ministres de grande intelligence, M. de Talleyrand et Fouché, et tous deux il les brisa parce qu'ils avaient sous des points de vue divers à l'égard de la France, de ses partis, et de l'Europe, une politique à eux, une pensée qui n'était pas toujours celle du maître. Or, quoiqu'ils prissent les formes les plus respectueuses, les plus soumises de langage, leurs opinions indépendantes se manifestaient dans le conseil; l'un et l'autre faisaient des observations, des résistances plus ou moins directes; au plus vite, Napoléon les secoua comme des vêtements trop lourds à ses pensées qui traversaient les temps et l'espace. Pour trouver l'obéissance telle qu'il la voulait, l'Empereur devait donc s'entourer de caractères ployants, à l'esprit limité: traducteurs fidèles plus ou moins élégants de sa pensée ou de son système; commis intelligents, et capables de développer ses projets, et en réduisant le rôle de ses ministres politiques

à ces proportions, ce rôle, sous Napoléon, était encore assez actif, assez considérable.

J'ai souvent fait cette remarque, que le commencement de la vie des hommes influe toujours sur leur caractère, leur opinion et leur destinée. Quelle fut à l'origine la carrière de M. Maret et quelle est sa spécialité? A quelle école prend-il ses premières impressions politiques? Dans le journalisme et la sténographie. Eh bien, sa vie n'est qu'un cours de sténographie, ni plus ni moins; il s'est accoutumé à saisir la pensée des orateurs de la Constituante, à la suivre dans l'improvisation rapide, spontanée, à la retracer par des signes, de manière à l'écrire aussi vite que la parole. De plus, il a l'art de déchiffrer les mauvaises écritures, celle des gentilshommes tels que les Liancourt, Noailles ou Mirabeau; celle des procureurs tels que Thouret et Lechapelier, Merlin ou Treilhard, dont souvent il arrange et abrége les discours pour son journal. Telle est aussi toute la tâche de M. Maret auprès de l'empereur Napoléon, dans des proportions plus agrandies si l'on veut, sur un théâtre plus vaste, avec des facultés et des talents plus distingués, auprès d'un génie plus puissant; mais enfin il n'est que cela. L'Empereur dicte avec une rapidité qui n'a pas d'exemple; M. Maret saisit sa pensée, l'arrange même au besoin; il est assez bon littérateur pour ajouter quelques corrections à la phrase abrupte, saccadée, du Consul et de l'Empereur. Infatigable au travail, il est là, toujours sur la sellette; la nuit, il ne dort pas; le jour, il attend les ordres; sa santé est de fer; Napoléon, comme tous les despotes, aime les machines qui ne s'usent jamais. L'Empereur n'a-t-il pas aussi la plus mauvaise écriture du monde? Ses caractères sont indéchiffrables, il ne sait pas l'orthographe; son style, si admirable, garde des souvenirs de l'Italie et de la Corse. Il aime à écrire dans les journaux, à réfuter les manifestes, à discuter les propositions; aujourd'hui il injurie un général son adversaire, un ministre son ennemi; sa parole alerte, impitoyable, n'épargne ni les rois, ni les plus nobles reines. M. Maret arrange tout cela, et devient ainsi l'homme indispensable, le secrétaire le plus précieux, la main même de Napoléon.

Il était né en 1763 à Dijon, ville d'étude, de travail et de parlement; sa naissance était bourgeoise, fils d'un médecin de quelque renommée; ses études furent en conséquence bien faites, quoique rapides, et son premier début fut à l'Académie de Dijon, lors du concours pour l'éloge de Vauban, que les états de Bourgogne avaient proposé. Ce concours vit plusieurs candidats célèbres, parmi lesquels Carnot remporta le prix; le prince de Condé, protecteur éclairé de toute la jeune littérature (ce vieux prince que nous avons vu encore sous la Restauration colonel général de l'infanterie de France), le prince de Condé, président des états de Bourgogne, voulut lui-même décerner de ses mains le prix au jeune Carnot, qui plus tard devait voter la mort du roi et la proscription de son protecteur; il accueillit en même temps M. Bernard Maret, qu'il recommanda à M. de Vergennes.

Cette époque de l'ancien régime qu'on a si souvent accusée de fermer toute carrière à ce qui tenait à la roture et à la bourgeoisie, l'ouvrait large à tout ce qui se distinguait. Veut-on savoir la différence qui existe entre ce temps-là et le nôtre? C'est que sous l'ancien régime il n'y avait pas cet envahissement de toutes les carrières, cette masse de médiocrités qui se coudoient pour arriver à un poste quelquefois sans issue, sans avenir; on n'avait pas un médecin sur dix habitants, un avocat dans chaque village, des postulants par corps d'armée; chacun avait sa carrière fixée par l'état de son père, et l'enseigne de son état. Lorsque dans ce concours général il y avait une intelligence, un esprit d'élite qui se distinguait, il avait immédiatement sa place faite dans les proportions de fortune, d'honneur et d'avenir: vérité d'autant mieux constatée, que toutes les intelligences de la révolution française (ou les dit si grandes!) avaient été préparées par l'éducation de l'ancien régime.

M. Maret vint donc à Paris sous la tutelle de M. de Vergennes (1), qui l'aurait fait entrer comme commis aux affaires étrangères après son éducation accomplie, si les événements de la révolution française n'avaient pas poussé les existences et les hommes dans d'autres conditions. M. Maret en 1789 n'était plus tout à fait un écolier; il avait 26 ans déjà, et comme il appartenait un peu à cette petite littérature qui appelait un changement dans le vieux régime, parce qu'elle ne croyait pas avoir une place digne de son mérite, il fut tout de suite associé aux événements contemporains. C'était l'époque où tout le monde désirait faire un grand bruit, temps de discorde et d'étourdissement pour la France; on sortait de la censure pour entrer dans la publicité; on s'y jetait avec un enthousiasme qui tenait de l'ivresse, on avait une tribune, on en usait comme des enfants que le maître a longtemps condamnés au silence; on avait des journaux, des feuilles publiques par milliers qu'on vendait dans les rues; les représentants de la nation étaient si glorieux de leurs paroles, si fiers du moindre retentissement de leurs doctrines, qu'ils n'avaient qu'un désir, les répandre par la presse sur l'univers

(1) Pour cette administration de M. de Vergennes, voyez mon travail sur *Louis XVI*.

entier. Or, un journal qui reproduisait textuellement les séances de l'assemblée devait naturellement exciter un vif intérêt, et c'est cette pensée que réalisa M. Maret, sous le titre de *Bulletin de l'Assemblée nationale*.

Ceux qui ont exercé le métier de journaliste, même de simple sténographe, savent toute l'importance qu'acquiert invariablement celui d'entre eux qui se charge de prendre, d'éclaircir ou développer la pensée des députés. Les parleurs possèdent un incommensurable amour-propre; ils ne veulent laisser perdre ni tomber aucune de leurs paroles; si même vous leur donnez quelques mots d'esprit, si vous savez distribuer ici quelques « bravo! bien! très-bien! » entre deux parenthèses, ils vous prennent en passion de tendresse, ils vous rendent en reconnaissance ce que vous leur prêtez en popularité. L'amour-propre est certainement ce qu'il y a de plus tendre et de plus intraitable à la fois, et quand un sténographe sait parfaitement caresser les fibres d'orgueil qui dominent un député, il est sûr d'obtenir des pleurs de reconnaissance et une partie de son crédit. C'est ce qui explique comment M. Maret fut si bien tout d'abord avec MM. de Mirabeau, de Clermont-Tonnerre, Lally-Tolendal, Target, Thouret, Lechapelier, les chefs du parti de la constitution anglaise dans l'Assemblée nationale; ceux-ci aidèrent prodigieusement la fortune politique du jeune sténographe. M. Maret, leur protégé, n'eut d'ailleurs d'autre empressement que de s'affilier aux clubs, et spécialement à celui qui plus tard était appelé à dominer tous les autres : la *société des amis de la Constitution*, depuis le *club des Jacobins*. En 1791, donc, M. Maret, un peu littérateur, bon journaliste, affilié de clubs, ami des députés, devenait un personnage de quelque importance. C'était assez pour lui assurer une bonne position dans les affaires, et il choisit la carrière pour laquelle M. de Vergennes le destinait après de longues études; je veux dire la diplomatie.

Alors cette diplomatie avait deux caractères : 1° l'esprit de la politique traditionnelle de la maison de Bourbon, et cette école devait bientôt s'éteindre; 2° la diplomatie des clubs, de la propagande qui procédait par des émissaires envoyés sur tous les points du monde, afin de répandre les principes de la Révolution française, appelée à la régénération du genre humain : toute modeste vanité des partis, comme chacun sait. Nous voulons tous, en grand et en petit, renouveler l'univers et nous nous en croyons très-capables; illusion que possède chaque siècle!

C'est à cette diplomatie que fut attaché M. Maret, nommé par le ministère des Girondins, ces déclamateurs médiocres et intrigants, secrétaire de légation à Hambourg, puis à Bruxelles, deux centres très-agités par la propagande jetée sur les populations flamandes et germaniques. C'est dans cette légation que M. Maret acquit l'intelligence assez profonde des intérêts et des opinions au milieu des pays qu'il avait vus, examinés; et lorsque après le 10 août un homme très-vulgaire, du nom de Lebrun-Tondu, fut nommé ministre des affaires étrangères (singulier temps, singulières gens!), M. Maret fut nommé chef de la première division aux relations extérieures, avec la direction de la partie nord de l'Europe.

La diplomatie n'était alors qu'une grande propagande soutenue par les armées. Quand il s'agit de démocratiser la Belgique pour aider l'expédition de Dumouriez, M. Maret, qui quelque temps avait résidé à Bruxelles, reçut la mission, étrange pour un gouvernement régulier, d'organiser les clubs de liberté sur les pas de l'armée; et il fut l'homme de la parole à côté de Dumouriez qui était celui de l'épée. Je note cette époque, très-essentielle dans la vie de M. Maret, parce qu'elle le rattache dès lors au parti orléaniste, comme Dumouriez l'était essentiellement; et dès ce temps on le voit s'affectionner pour la branche cadette de la maison de Bourbon. Le centre de cette négociation considérable était la Belgique, d'où le mouvement devait partir. On sait que l'insurrection et la conquête des deux Flandres furent accomplies sous l'impulsion de Dumouriez, tandis que M. Maret recevait à peu près dans le même but une mission secrète pour Londres.

A cette époque, quelles que fussent les passions des conventionnels, le parti qui dominait les affaires voulait, après la proclamation de la République, obtenir à tout prix au moins la neutralité de l'Angleterre. Les meneurs savaient qu'en ce qui touche les gouvernements des autres peuples, l'Angleterre s'inquiète peu de leur nature et de leur tendance, qu'elle s'accommode de la république, du despotisme également, sans répugnance pour les pouvoirs de fait, quels qu'ils soient; ils savaient aussi la haine de Pitt pour la famille des Bourbons; la chute de ce trône était saluée par l'antique rivale, d'où les républicains concluaient qu'il serait possible d'obtenir la neutralité indifférente du cabinet anglais. A cet effet, M. de Talleyrand, M. Maret, de concert avec le marquis de Chauvelin, durent agir à Londres (c'était entre le 22 septembre 1792 et le 21 janvier 1793, deux dates célèbres). Il est temps de bien comprendre la nature et la tendance de ces négociations; l'histoire de la Révolution a été si profondément défigurée! Je crois qu'à cette époque déjà il s'agissait à Lon-

dres d'une substitution de la dynastie d'Orléans à celle du malheureux Louis XVI. Les négociateurs disaient à M. Pitt « que la République n'était qu'un mot, une forme, qui passerait aussi vite que la pensée; la déchéance du roi laissait donc le champ libre; le parti d'Orléans avait un chef militaire, le général Dumouriez, et avec le facile concours de l'étranger on voulait arriver à ce résultat d'empêcher les républicains absolus d'obtenir la victoire. » Cette négociation s'ouvrit avec M. Pitt et lord Granville; révélée à Paris, elle ne fut pas étrangère à la précipitation que mirent les républicains purs à hâter la condamnation de Louis XVI. Les jacobins et les meneurs de partis de la République, instruits des négociations de Londres, et pour couper court à toutes les espérances du parti orléaniste (1), imposèrent le régicide, même au malheureux duc d'Orléans, afin que cette conduite le rendît odieux à l'Europe. Le 21 janvier éclata comme un coup de foudre, l'Angleterre déclara presque immédiatement la guerre. M. Maret, le dernier, quitta Londres huit jours après MM. de Talleyrand et de Chauvelin; il fut porteur de certaines paroles du gouvernement anglais, qui ne délaissait pas tout espoir des négociations, même après la déclaration de guerre.

De retour en France, M. Maret trouva le ministère aux mains du parti de la Gironde et d'un ministre des affaires étrangères, aussi étrange, aussi médiocre que Lebrun-Tondu, du nom de Desforgues; il n'avait plus que l'ombre du pouvoir dans la direction générale des affaires étrangères, que le Comité de salut public se réserva tout entier parce qu'il se composait tout aussi bien d'hommes de négociations que d'hommes de force. M. Maret fut nommé à l'ambassade de Naples, cette cour avec laquelle la Convention nationale renouait des rapports à sa façon, c'est-à-dire qu'elle lui envoyait un chef de propagande pour fraterniser avec les perturbateurs. Le même jour, M. de Sémonville recevait l'ambassade de Constantinople; je joins ces deux noms ensemble, afin de bien faire comprendre le drame politique qui va être joué.

Il y a deux versions sur la mission simultanée de MM. Maret et de Sémonville; je crois que ces hommes d'esprit ont voulu donner également le change, et, en raison des temps, faire croire à un caractère particulier mieux en rapport avec leurs intérêts actuels. Sous la Restauration, M. de Sémonville et M. Maret disaient et écrivaient que le but de leur mission à Naples et en Italie était d'obtenir quelques concessions pacifiques, en échange de la vie de la reine et de madame Élisabeth, que la Convention offrait par le moyen des deux ambassadeurs; négociation qui déplaisait à l'Autriche, et voilà pourquoi elle l'empêcha par un acte de violence, l'arrestation des plénipotentiaires. L'autre version soutient, et je la crois plus vraisemblable, que M. Maret et M. de Sémonville étaient chargés de jouer en Suisse, en Italie, dans les provinces Illyriennes, le même rôle que déjà le secrétaire de Lebrun-Tondu avait accompli en insurgeant la Belgique, c'est-à-dire propager le système d'insurrection, et assurer le triomphe de la démocratie française. Le fait est qu'on saisit soixante mille louis d'or dans leurs bagages, ce qui était une valeur trop considérable pour leur mission, en lui supposant un caractère régulier. M. Maret lui-même a longuement raconté, dans des mémoires privés, l'arrestation des plénipotentiaires par les troupes autrichiennes, leur captivité d'abord à Mantoue, puis dans la forteresse de Kuffstein en Tyrol. C'est un récit animé qui touche aux émotions et à la personnalité d'un prisonnier d'État (2).

J'ai entendu M. de Sémonville soutenir que M. de Thugut connaissait le but de ses instructions, fort innocent puisqu'il s'agissait du salut de la famille royale; mais je pense que si réellement ces instructions existaient, elles n'étaient ni les seules, ni les vraies. Était-il raisonnable de supposer que le Comité de salut public, qui avait osé jeter à l'Europe la tête de Louis XVI, envoyât tout exprès des ambassadeurs pour offrir d'échanger la vie des autres Bourbons, et que pour corrompre les chefs de cabinet, en ce temps de pénurie, soixante mille louis fussent amoncelés dans les bagages des ambassadeurs? Je persiste donc à croire que les deux agents avaient une mission de propagande et de corruption populaire. L'Autriche fit arrêter M. Maret parce que le but de l'agent français était d'insurger Rome et l'Italie; l'Autriche fit arrêter M. de Sémonville, parce qu'elle avait un intérêt puissant à ce que l'ambassadeur républicain ne traversât pas l'Illyrie, la Grèce, et qu'enfin la France n'eût pas de légation à Constantinople. Dans cette mesure violente contre les deux agents français, elle ne viola pas le droit des gens : pour que le caractère d'un ambassadeur soit sacré, il faut que le gouvernement qu'il représente soit reconnu par les cabinets, et comme la Convention se plaçait au-dessus des formalités, MM. Maret et de Sémonville n'étaient que de simples voyageurs sans visa de passe-port pour les États qu'ils traversaient; les gouvernants purent donc arrêter ces étrangers comme l'aurait

(1) Voyez les pièces diplomatiques dans le livre que j'ai publié sur *l'Europe pendant la Révolution française*.

(2) Il a été publié dans la *Biographie universelle* de MM. Michaud.

fait la France à l'égard de gens irrégulièrement envoyés. Leur captivité fut dure ; M. Maret aimait à raconter comment, dans les longs et déplorables loisirs du cachot, il fit et joua seul des comédies et des drames; la paix de l'âme, la quiétude de l'esprit ne l'abandonna jamais.

Sa captivité cessa au traité de Bâle où l'on sait qu'il fut stipulé dans les articles secrets, par l'intermédiaire de la Prusse, que les plénipotentiaires français seraient échangés contre madame la Dauphine. J'ai connu, dans mon extrême jeunesse, le marquis de Barthélemy (le signataire du traité de Bâle). Mon goût des choses sérieuses me faisait prêter une oreille attentive à ses récits si attrayants sur les premières négociations de la République française; il m'a souvent affirmé que la délivrance de madame la Dauphine fut offerte de plein gré et sans conditions, par le nouveau Comité de salut public, et la correspondance du marquis de Barthélemy, tout entier aux affaires étrangères, en est la plus puissante preuve (1).

M. Maret revint à Paris, on était en pleine réaction républicaine, après le 14 vendémiaire; le négociateur, à peine délivré, demeura quelque temps dans l'inaction. Lorsque le parti modéré, et toujours un peu orléaniste, prit le dessus, il fut question un moment de l'appeler au département des affaires étrangères. M. de Talleyrand fut préféré; et, sans blesser la susceptibilité de M. Maret, je crois que le Directoire fit bien. Nul ne possédait à un degré plus haut que M. de Talleyrand cet art de direction et d'impulsion fine, calme, féconde, qui fait marcher les affaires, tandis que l'esprit de M. Maret devait être nécessairement conduit et mené par une intelligence forte et supérieure, si l'on voulait obtenir un résultat et non des phrases. Toutefois, lors de l'étrange négociation française avec lord Malmesbury, M. Maret fut désigné pour faire partie de la commission chargée de traiter avec les plénipotentiaires anglais. Ce fut certainement la plus singulière affaire que cette négociation avec l'Angleterre: de part et d'autre on se jouait avec aigreur et colère, par une démonstration aux yeux du public à qui l'on voulait prouver que la paix avait été essayée. M. Pitt avait besoin de convaincre l'opposition du parlement ; le Directoire essayait de démontrer aux conseils des Cinq-Cents et des Anciens qu'il voulait aussi la paix générale, et qu'il faisait pour cela des avances ; sorte de jeu à l'usage de la tribune et des harangues.

Ce qui dut être surtout remarqué durant cette négociation, ce fut la guerre que se lirent les journaux des deux pays ; et les articles que le *Moniteur* publia spécialement sont l'œuvre de M. Maret. On n'a pas assez apprécié, dans sa puissance hautaine ou asservie, tout le rôle que joua le journalisme durant la Révolution et l'Empire : on n'avait pas la liberté de la presse dans le sens absolu du mot ; il était interdit à chacun de dire son opinion sur les affaires du pays ; mais le gouvernement se servait de la presse à son profit, aujourd'hui pour insulter un prince, dénoncer un parti, le lendemain pour jeter la calomnie sur un gouvernement étranger, sur un homme d'État, et cela sans scrupule, sans ménagement, sans vérité. Ce rôle odieux, Napoléon le continua avec la même impudence ; et c'est pourtant sur ces articles qu'on a écrit l'histoire contemporaine. La presse a toujours été la grande voix au service des gouvernements, des partis ou des coteries, je crois que dans l'abaissement des âmes il y a quelque courage à le lui dire; elle qui insulte souverains, lois, société ; reine dévergondée, seule resterait-elle inviolable ? M. Maret souvent tint la plume sous le Directoire pour ces sortes de diatribes écrites contre les gouvernements étrangers; quand les malheurs vinrent, ces flétrissures retombèrent sur la tête de Napoléon ; la presse anglaise prit sa revanche de ces invectives : elle jeta ses ordures sur le souverain vaincu et abaissé.

Cette étrange négociation avec l'Angleterre ayant manqué son but, M. Maret rentra dans la vie privée et dans la littérature, qui était pour lui une prétention. Au temps de sa grandeur, il voulait montrer son universalité; rien n'était étranger à son domaine : la conversation des femmes, l'esprit de salon, le madrigal, les narrations longues et développées, qu'on écoutait parce que la puissance, même parleuse, sait bien s'imposer. Sous le Directoire, M. Maret fit même une tragédie. Une tragédie ! et qui n'a pas eu cette fantaisie une fois dans sa vie? Cette maladie est passée tellement à l'état endémique qu'il y a eu un esprit assez malavisé pour laisser un prix de 10,000 francs à qui ferait la meilleure tragédie ! De là cette inondation annuelle de tragédies classiques, ces longues formules de vers qui ont la prétention de retracer les passions du cœur humain, l'histoire et le système politique de l'ancien monde. Je dois ajouter que la tragédie de M. Maret ne fut pas représentée.

A cette époque, d'ailleurs, se préparait un drame bien plus puissant, et auquel il prit part avec un dévouement qui ne fut point oublié. La république française s'en allait. Ces systèmes si éphémères de constitutions éternelles, ces rêves creux de l'abbé Sieyès tombaient les uns sur les autres : aucun respect pour le droit, aucun culte pour les souvenirs ; les finances épuisées, la prospérité éteinte,

(1) C'est une des parties les plus curieuses du dépôt des affaires étrangères.

des bavardages de liberté et le despotisme le plus odieux, des paroles d'humanité et des exécutions sanglantes. Cette œuvre monstrueuse périssait donc, et l'épée d'un seul homme en coupait le dernier fil. Ce qui fera la force traditionnelle et la gloire historique de Napoléon, lorsque la postérité viendra forte et équitable pour lui, ce ne seront pas ses victoires et ses trophées, il en fut justement châtié en exposant le noble pays de France à deux invasions. Mais ce qui fera, dis-je, sa grandeur, c'est qu'il balaya les restes impurs de 1792, c'est qu'avec la puissance de son génie il reconstitua l'esprit monarchique, il créa le respect pour l'autorité, la distinction des rangs, une noblesse, une aristocratie, une religion de l'État, le culte au pied des autels, la majorité souveraine pour tout ce qui se rattachait au pouvoir ; il fit de la société un tout admirable, secouant du pied cette liberté de presse, fatalité des temps modernes, qui tue tous les sentiments nobles, toutes les émotions généreuses, et cette tribune politique où, par une triste condition de notre caractère national, on ne sait jamais s'occuper que de petites choses et de petits intérêts. Avoir réuni tous les éléments de force et d'intelligence sous sa main, voilà ce qui fera la gloire éternelle de l'empereur Napoléon, la plus légitime de toutes, car il ressuscita la royauté. Ce qu'il avait refait par son génie, la Restauration le détruisit par ses faiblesses. Le Consulat et l'Empire furent monarchiques, la Restauration fut révolutionnaire. Cela peut paraître étrange, et pourtant cela est vrai au point de vue de la grandeur et de l'unité du pouvoir.

M. Maret s'associa de toutes ses forces à l'établissement du consulat, à l'aide du parti des *fatigués* dont les chefs étaient Regnauld de Saint-Jean-d'Angély, Fouché, Rœderer, et quand ce mouvement eut triomphé, lorsque le Consulat se constitua sur des bases solides, quand Bonaparte eut rayé d'un trait de plume les imbéciles projets de l'abbé Sieyès, M. Maret fut nommé secrétaire général du gouvernement, avec le contre-seing de tous les actes émanés du ministère, position très-importante, qui peut se comparer au chancelier d'État dans les gouvernements d'Autriche et de Russie. Rien ne se faisait sans l'approbation ou le visa de M. Maret, investi de toute la grandeur de Napoléon, car il en était le bras et la plume. Deux conditions le rendaient assez propre à cette fonction : une incontestable habileté de travail, la grande habitude de rédaction, le souvenir de quelques vagues principes de la Constituante qui faisaient le libéralisme de ses phrases; et au-dessus de tout un dévouement incontesté aux mesures d'ordre du Consul et de l'Empereur. Cela jetait un peu de fouillis dans cette tête où se révélait un mélange de principes libéraux et d'idées despotiques. M. Maret se fit si bien à ce rôle qu'il devint l'homme indispensable, et par les secrets qu'on lui confiait, et par cette application de tous les instants à toutes les volontés du souverain. Cette souplesse était si grande, que tout en exploitant la phraséologie philosophique de l'Assemblée constituante, M. Maret contribua très-sincèrement à briser les derniers débris de la démocratie. Il mettait les plus belles maximes libérales dans les actes et les lois du despotisme. En vantant les bienfaits de la révolution de 1789, il développait sans scrupule les décrets impériaux qui créaient des prisons d'État et plaçaient la rédaction des journaux à la préfecture de police; il développait le système de la noblesse à côté de l'égalité, les majorats avec les libres partages, les prisons d'État avec la liberté individuelle, la censure odieuse et le cartonnage des livres avec la liberté de la presse, la plus inquiétante police à côté des plus généreuses maximes; il ne croyait pas être fort en opposition à l'esprit révolutionnaire dont M. Maret était l'enfant; la liberté de 1792 n'était-elle pas le plus odieux des mensonges?

Il n'est pas un seul acte de Napoléon auquel M. Maret ne soit associé : le bien et le mal avec la même indifférence; en diplomatie, c'était le correcteur de tous ces manifestes qui paraissaient dans le *Moniteur* pour justifier les agressions violentes ou célébrer les injustices. Quelquefois il arrangeait les considérants des sénatus-consultes, ou une réponse aux déclarations de guerre des puissances étrangères, réponses qui souvent étaient l'œuvre de l'Empereur lui-même; il excellait à prendre ces dictées rapides qui sortaient de la bouche de Napoléon comme la foudre. Jamais il n'avait une opinion spontanée, précise et soutenue; quelquefois il lui arrivait d'exprimer son contentement personnel sur un acte ou une pièce que lui envoyait un ministre ou un ambassadeur étranger; et le lendemain, si l'Empereur désapprouvait cette pièce, il écrivait une réprimande à celui dont il avait fait l'éloge la veille.

Il fallait voir toute l'importance que prenait alors M. Maret dans les choses de la vie; comme il avait vu les grands seigneurs de l'ancien régime protéger les lettres, il daignait accorder sa bienveillance à ceux qui adoraient l'immensité de son esprit. Ses salons étaient pleins d'une foule incommensurable; sa politesse incontestée faisait tomber sur vous, de temps à autre, une de ces phrases d'encouragement de haut en bas, ou une protection de regards fort humiliants pour les âmes qui savaient les connaître. On l'entourait, car c'était la puissance; son cercle attendait avec anxiété les harangues démesurées qui souvent sortaient de sa

bouche; il parlait toujours sans qu'on pût l'interrompre; il faisait trop de finesse pour n'être pas deviné, pénétré; honnête homme au reste, sincère, dévoué, l'Empereur avait bien placé sa confiance. Dans ce vaste territoire composé d'éléments si bizarres, qu'on appelait l'empire français, M. Maret daignait accorder sa protection, le patronage antique, à certaines villes, aux princes mêmes d'Allemagne; et pour prix de tous ces services, il fut décoré du titre pompeux de duc de Bassano, après le traité de Vienne en 1809, qui fut l'apogée de la fortune merveilleuse de Bonaparte, la fin de sa période de violence, de bizarrerie et d'ascension.

Dans le mois d'avril 1811, M. Maret échangea la secrétairerie d'État pour le département des relations extérieures, et il faut signaler cette modification parce qu'elle compte dans les phases de la période impériale. Napoléon s'était séparé presque violemment, dès l'année 1808, des deux seuls hommes d'État capables de le conseiller dans des proportions sérieuses, larges, indépendantes (têtes politiques considérables), M. de Talleyrand et Fouché. Après eux étaient venus les hommes modérés, tels que MM. de Champagny, de Caulaincourt, de Narbonne, qui, à travers les formes d'une politesse exquise, gardaient une certaine franchise de paroles, en souvenir de l'esprit gentilhomme; ils obéissaient au souverain, mais ils disaient la vérité. L'Empereur avait hâte d'entrer dans une période d'illusion, dans un temps d'aveugle folie. A cette nouvelle époque de l'Empire, il ne fallait pas voir les choses telles qu'elles étaient, mais telles que Napoléon voulait qu'elles fussent. En 1811, à la veille de la campagne de Moscou, il fallait croire aux merveilles, croire que les Russes étaient de mauvais soldats, que la Suède allait se joindre à la France dans une campagne pour le système continental; que la Turquie se tournerait contre la Russie; que l'Angleterre était ruinée, à la veille d'une banqueroute, qu'elle n'avait plus ni matelots, ni vaisseaux à mettre en mer; que le peuple espagnol était sans énergie, sans esprit de réaction contre nous, et l'Allemagne sans griefs : trop heureuse de recevoir des coups de cravache des officiers français, tout entière elle seconderait Sa Majesté l'Empereur et roi; que la Prusse et l'Autriche étaient pleinement satisfaites de servir, de scintiller autour de l'astre de Napoléon; qu'on pouvait détenir captif le pape sans alarmer les catholiques, déclarer Rome réunie à l'Empire comme la sous-préfecture de Carpentras; qu'en un mot on pouvait lever 300,000 conscrits chaque année, sans briser le cœur des mères de famille, sans exciter un murmure, sans amener l'épuisement de l'Empire. Il fallait croire tout cela, sous peine d'être traité de niais et d'idéologue, et M. Maret était l'homme le plus admirablement propre à se faire ces illusions, à se plonger dans cette épopée, à vivre dans cet état léthargique. On voit immédiatement ce caractère se révéler lors de la fatale campagne de Russie.

Dans la première période de cette fabuleuse expédition (d'avril à juillet 1812), M. Maret alors en Allemagne, avant son départ pour Wilna, daigne accueillir à son lever les princes souverains; à peine accorde-t-il le pas aux rois de Bavière et de Saxe! Il se fait le reflet de son maître; moins colère, moins emporté, mais aussi impératif. Il s'occupe des choses les plus futiles, et il néglige les affaires sérieuses; il sourit aux poëtes qui le flattent, il passe des heures à papillonner avec les femmes dont il aime la causerie, tandis que les princes et les diplomates se morfondent dans ses antichambres; il est à la fois diplomate, chef d'armée, directeur des vivres, des subsistances; il écrit, il correspond avec les généraux chefs de corps, il donne des ordres à tort et à travers; quand l'Empereur s'enfonce dans le cœur de la Russie, M. Maret reste à Wilna avec le corps diplomatique que Napoléon mène à sa suite. Il accepte la mission d'organiser la Pologne, de la mettre à cheval; en un mot, d'insurger les populations slaves contre les Russes. Pour cela, l'idée révolutionnaire revient au cœur de M. Maret. Les principes de 1792 se retrouvent dans chacun de ses actes; il préside et gourmande la diète; il veut que la Pologne se lève en masse, comme au temps des Jagellons; en attendant, il fait des réquisitions exorbitantes, il veut trouver des chevaux là où il n'y en a pas, des vivres dans les provinces ravagées. De ses immenses efforts M. Maret se repose en faisant jouer la comédie; prince souverain à Wilna, avec une cour et des vassaux, il organise un théâtre; et tandis que commence l'épouvantable retraite, on chante le vaudeville, on danse des ballets, et le ministre multiplie ses invitations au corps diplomatique pour les plus brillantes soirées. Plus tard il donna pour excuse à cet aveuglement qu'il avait voulu dissimuler les malheurs de la retraite : est-ce qu'il s'imaginait que ce corps diplomatique n'était pas mieux informé que lui-même, et jour par jour, des pertes affreuses de l'armée française et des calamités de cette campagne? A qui croyait-il donner le change, lorsque le canon des Russes se faisait entendre par chaque côté de la Pologne, et que Varsovie même était menacée?

Le réveil de M. Maret fut bien triste; il quitte Wilna en fugitif, passe à Berlin où il se laisse tromper en enfant sur les desseins de la Prusse; il visite l'Allemagne. Paisible comme par le passé,

le voilà sous le charme des mêmes illusions; installé de nouveau dans le cabinet de l'Empereur, entouré des plus étranges mensonges, c'est lui qui rédige les articles pour les journaux, ou qui écrit les notes adressées aux puissances; il croit à tout avec une naïveté enfantine : « La campagne de Moscou au fond est un événement heureux! elle a fait connaître les amis et les ennemis; la France n'a jamais été plus contente, plus prospère! qu'est-ce pour elle que 300,000 hommes perdus? Napoléon va tout réparer : l'Espagne sera conquise; l'Allemagne et l'Italie marchent avec nous; ni la Prusse ni l'Autriche ne se séparent de notre alliance (1)! » Comme tout cela est vrai et juste!

C'est pourtant avec ces illusions qu'on commence la campagne de 1813. La Prusse a pris en main la noble cause de l'Allemagne; l'Autriche est à la veille de passer dans la coalition européenne : M. de Narbonne l'annonce dans ses dépêches, et M. Maret ne veut pas le croire; il fait des manifestes, rédige des proclamations railleuses, insultantes, et il s'est tellement compromis avec l'Europe et l'idée de la paix, que la première chose que demande le prince de Metternich, c'est de ne pas traiter avec le ministre des affaires étrangères qui a tenu l'étrange cour de Wilna. « Parce que, répète-t-il, M. Maret n'a pas le sens suffisant de la situation nouvelle; il déplaît aux hommes d'État par son passé de souveraineté impérative; la tendance de l'avenir est en dehors de lui-même. » Au congrès de Prague donc, M. Maret reste tout à fait en dehors; le prince de Metternich persiste à l'éloigner, parce que l'Allemagne lui garde rancune, et qu'il le considère comme le partisan de la puissance impériale sans limites, et le flatteur des instincts secrets de Napoléon pour la guerre et les conquêtes.

L'opinion publique, même en France, était soulevée contre lui; des hommes de grande importance, tels que M. de Talleyrand ou Caulaincourt, déclaraient haut que la politique remuante de M. Maret était un obstacle aux négociations sérieuses. A tort ou à raison, on disait que les propositions de Prague avaient été rejetées par suite de ses conseils; et lorsque enfin de nouveaux malheurs accablèrent l'Empereur, il finit par comprendre que le rôle de M. Maret était fini, et qu'il fallait dans les négociations de la paix autre chose que la flatterie et la soumission absolue; le portefeuille fut alors donné à M. de Caulaincourt (2), dont les formes, l'instruction, les manières, plaisaient à l'Europe. Toutefois, la confiance du maître resta toujours à M. Maret; et pourquoi cela? C'est que, même dans ses malheurs, Napoléon aimait à trouver l'obéissance la plus absolue, et que, dans les négociations étranges de Châtillon, en 1814, Napoléon donnait incessamment des ordres, des contre-ordres, et qu'il avait besoin d'un dévouement aveugle pour les exécuter.

Ici donc se présente la question que j'ai déjà examinée dans d'autres livres : à savoir si Napoléon accepta les conditions humiliantes proposées par les alliés dans le congrès de Châtillon, conditions bien plus abaissées que celles qui furent imposées aux Bourbons; la correspondance de M. Maret m'en fournit la preuve incontestée. Voici dans quel piége les amis de la renommée de Napoléon se sont pris sur ce point historique. Il fut un temps où M. Maret voulait prouver, pour l'explication de sa vie politique, qu'il n'avait pas conseillé la guerre; qu'à l'époque du congrès de Châtillon il s'était montré modéré, conciliant, désireux de la paix; et, à cet effet, il reproduisit les lettres qu'il avait lui-même écrites au plénipotentiaire français, M. de Caulaincourt, sous la dictée de Napoléon. Du 25 février au 19 mars, Bonaparte donnait carte blanche à M. de Caulaincourt pour accepter les conditions des alliés, pièces capitales qui restent maintenant dans le domaine de la grande histoire, toutes les fois qu'elle se détachera des fantasmagories du Cirque olympique. L'Empire pesait alors autant à l'Europe qu'à la nation française : il tomba aux applaudissements de tous. L'honneur de M. Maret fut sa fidélité à Napoléon malheureux et proscrit; ministre loyal, il assista aux adieux de Fontainebleau, et à cet honorable sentiment de fidélité venait se joindre sans doute la triste certitude pour lui qu'il n'avait d'autre place désormais qu'à côté de celui qu'il avait si noblement servi.

A tort ou à raison, pour le salon de M. de Talleyrand, M. Maret était l'expression personnifiée d'un système d'incapacité remuante; on disait que, par ses adorations de chaque jour, il avait aveuglé la fortune de l'Empereur; et, sous cette impression universelle, M. Maret ne pouvait espérer ni obtenir une situation dans le gouvernement nouveau. Aussi, sous la première restauration, il se place dans l'attitude d'un mécontent; ses salons deviennent le centre, non-seulement d'une opposition permise, mais encore d'un complot qui avait ses ramifications à l'île d'Elbe. Les réunions de MM. Maret, Regnauld de Saint-Jean-d'Angély, de madame Hamelin, de la duchesse de Saint-Leu, devinrent le centre de mille projets formés pour le retour de Napoléon; de là partent ces vieilles plaisanteries du *Nain Jaune*, les épigrammes

(1) Voyez les articles du *Moniteur* et les exposés au sénat.
(2) J'ai développé l'histoire de ce mouvement diplomatique dans *l'Europe sous le consulat et l'empire de Napoléon*.

surannées de M. Harol, et les caricatures des éteignoirs; les émissaires surtout qui, comme M. Fleury de Chaboulon, s'enquièrent de toutes choses et préparent tous les événements.

Lorsque le 20 mars éclata pour le malheur de la patrie, lorsque Napoléon ressaisit moins son sceptre impérial que l'épée du jacobinisme, moins son diadème que le bonnet rouge, M. Maret retrouva sa position de secrétaire d'État, la même qu'il avait quittée avec la fortune de Napoléon. Cependant, il ne fallait pas se le dissimuler : la position n'était pas la même et les sentiments identiques. M. Maret l'avait si bien compris, qu'il ne se lia que conditionnellement, et avec restriction, à la nouvelle fortune de l'Empereur. A cette époque, le vieil homme de 1792 était revenu; je rappelle que le commencement de la vie de M. Maret s'était mêlé à la Révolution française, aux projets d'une fraction des assemblées; et cette éducation première, M. Maret ne l'avait pas oubliée. En 1815, il s'était donc fait dans son esprit un mélange de révolution et de bonapartisme; ce qui enlevait toute la force morale à la position nouvelle de l'Empereur; il lui fallait une dictature et on lui donnait un pouvoir mitigé, restreint dans toutes ses bases. A partir de ce moment, ce ne sont que remontrances, obstacles à Napoléon; M. Maret lui-même, autrefois silencieux et dévoué, met son veto à beaucoup de choses du gouvernement; et, ici, je me hâte de rendre hommage à son esprit, à ses facultés, à son cœur : les obstacles qu'il opposa furent dictés constamment par un esprit de modération, de tempérance, de justice. Il empêcha bien des violences lors de la capitulation du duc d'Angoulême au Pont-Saint-Esprit; il adoucit les réactions impériales que Napoléon voulut plus d'une fois déchaîner contre MM. de Talleyrand, de Vitrolles, de Dalberg. Il y avait dans les Cent-Jours, au sein des plus ardents bonapartistes, une crainte de représailles si grande qu'ils devenaient timides et modérés, malgré eux-mêmes et leur tempérament; on n'osait pas se hasarder dans la force, prendre la responsabilité terrible des actes et des événements; chacun disait : « Que fera-t-on de nous si les Bourbons reviennent? » En un mot, souvent on était juste, parce qu'on avait peur de se compromettre. Ce système de timidité ne sauve pas les causes : quand on a crainte de contenir ou de réprimer un parti vaincu, c'est qu'on est faible.

M. Maret suivit l'Empereur à Waterloo, et il manqua d'être pris avec les bagages et les voitures. A la fin de cette vie impériale, à l'aspect de cette seconde chute, M. Maret ne demeura pas avec cette fidélité honorable dont il avait fait preuve lors de la première restauration; il devint même l'agent actif d'un mouvement dont il peut être curieux de parler. Je répète qu'à l'origine de sa vie, M. Maret avait appartenu au parti de M. le duc d'Orléans; il était lié avec toute sa maison et spécialement avec la princesse Adélaïde. Dans les Cent-Jours, cette opinion qui avait pour chefs Fouché, MM. de Valence, Lameth, Flaugergues, Sébastiani, avait déjà examiné la question de savoir s'il ne serait pas possible de substituer à la dictature impériale et à la restauration de Louis XVIII l'idée de 1688, déjà soumise secrètement aux alliés dans le congrès de Vienne. M. Maret était au fond du cœur dévoué à cette idée, il y trouvait des éléments de succès et des garanties pour tous. A regret il s'était rattaché au second retour de Bonaparte, de sorte qu'après Waterloo il fit des démarches actives pour le triomphe de la combinaison orléaniste, qui avait alors peu de chances. Dans son opinion, la dynastie impériale était perdue, il fallait se réunir à la monarchie de 1688. Les causes qui l'empêchèrent de triompher furent surtout le respect scrupuleux d'un prince éminent qui ne voulait rien traîner, rien conduire contre le principe héréditaire en vertu duquel régnaient ses aînés; il attendait les nécessités, les circonstances qui créent des devoirs impérieux; il voulait être un monarque providentiel et non point un pouvoir improvisé par une conspiration. M. Maret se trouva sous les coups de la Restauration de 1815, et il fut porté sur la liste du 24 juillet, dressée par Fouché. Il quitta donc la France pour la Suisse, où il fut presque enlevé par un parti ennemi. A cette époque de réaction, l'Europe gardait un amer souvenir de ceux qui l'avaient si longtemps opprimée; M. de Metternich, toujours d'une grande convenance pour les hautes fortunes tombées, lui donna un asile en Autriche; il vint habiter Lintz, puis Gratz, comme Fouché habitait Prague, la cité silencieuse qui vit plus tard des proscrits plus illustres.

M. Maret y fut l'objet d'attentions polies et de quelque surveillance, parce qu'il avait été un des acteurs dans les Cent-Jours. Pour la seconde fois, il était ainsi à la discrétion de l'Autriche; mais la modération, la tempérance de M. de Metternich atténuèrent tout ce que cette position avait de triste et de malheureux. Le culte des belles-lettres devint la consolation de ces temps d'épreuves, qui cessèrent en 1820. M. Maret revint en France sous la tolérance générale de la maison de Bourbon. Il y vécut ignoré et constamment en dehors de tout complot; tel était même son goût pour le pouvoir, son indicible attrait pour l'esprit de cour, que dans les derniers temps de la Restauration on le voyait chaque dimanche aux Tuileries pour rendre ses devoirs respectueux au noble roi Charles X; seul

de tous, M. Maret avait conservé la coiffure à ailes de pigeon, l'habit habillé de l'ancien régime ; il se plaçait dans l'embrasure d'une croisée, exposé le plus possible aux regards du roi, afin d'obtenir un sourire, une parole, et Charles X lui accordait très-affectueusement ce que le courtisan semblait appeler. A l'époque où la situation devint très-difficile, où la lutte s'engagea vivace entre le pouvoir royal et les factions, le parti des coups d'État voulait placer sa confiance pour l'exécution des mesures violentes dans les débris du système impérial, et alors furent consultés simultanément le général Savary, M. Maret, et quelques chefs de l'armée. On a beaucoup accusé M. Maret de la rédaction d'un mémoire qu'il présenta à Charles X afin de préparer ces coups d'État; j'ai lu ce mémoire (1), et en vérité je ne sais si l'on peut accuser un esprit de cette trempe si molle, si simple, d'avoir rêvé des coups d'État. Ce mémoire est l'écrit le plus vague, le plus médiocre, j'ai presque dit le plus innocent ; il n'y a nulle pensée d'énergie, nulle élévation d'idées dans la direction gouvernementale. Que conseille M. Maret au roi Charles X? De choisir des hommes sans antécédents, des esprits nouveaux qui pourront satisfaire les griefs de l'opinion publique : était-ce là le moyen de sortir d'une grande crise publique et de cette lutte vivace dans le parlement? Je crois qu'en dehors de Napoléon et du génie inné de l'armée, cette école impériale était bien vulgaire; peut-être aussi faut-il dire qu'elle était dépaysée au milieu des nouvelles formes et des nouvelles idées de la société depuis la Restauration.

Quand la Révolution de juillet éclate, M. Maret se trouve dans une situation très-favorable : une face tournée vers l'Empire, l'autre vers la Constituante ; sa vie appartenait aux deux partis dont la fusion avait préparé le triomphe du drapeau tricolore, et par-dessus tout il avait eu des rapports avec la maison d'Orléans. Il fut porté par M. Casimir Périer sur la liste de la chambre des pairs. Consulté plusieurs fois sur la situation, M. Maret répondit par des non-sens ou de vieilles formules ; il aimait surtout à procéder par antithèse, et par exemple il donna le conseil à M. Périer de faire la restauration de la Révolution de juillet; l'axiome lui paraissait si joli qu'il le répétait à toute phrase, et c'était sans doute pour lui donner un sens que M. Maret soutint avec vivacité la proposition d'abroger la loi du solennel anniversaire pour l'expiation du meurtre de Louis XVI. M. Maret voulait-il ainsi restaurer toutes les révolutions? Il avait sollicité les applaudissements de la gauche, avec l'abolition du deuil du 21 janvier ; il les mérita une fois encore en demandant la suppression des majorats, lui pourtant qui sous l'Empire les avait défendus par de si admirables motifs; il rechercha les mêmes applaudissements de la presse dans les procès politiques; il vota toujours contre l'esprit de la majorité.

C'est par ces actes qu'il prépara son étrange présidence du conseil du 10 novembre 1834; singulière combinaison, avortée à sa naissance, et en laquelle pourtant M. Maret avait une foi aveugle. Son programme se résuma toujours dans l'antithèse incessamment répétée : « Il faut restaurer la Révolution de juillet, » sorte d'impertinence jetée à la royauté, aux chambres, aux tribunaux, en un mot à tous les pouvoirs qui avaient si courageusement combattu les mauvaises tendances de la Révolution; c'était dire qu'on n'avait rien vu, rien compris avant le ministère nouveau. Cette splendide combinaison tomba quatre jours après sa formation, par nullité, par impuissance, et M. Maret vint se rasseoir à la chambre des pairs, toujours sur les bancs de la gauche, en opposition avec le système conservateur. M. Maret ne voulut point juger sur pièces les accusés d'avril qui troublaient l'audience, s'associant ainsi aux plus grandes faiblesses d'une fraction de la pairie, oubliant que le premier devoir d'un gouvernement, c'est d'assurer la répression des troubles publics. La mort vint saisir M. Maret dans cette phase nouvelle de sa vie, le 16 mai 1839.

Cette vie embrasse trois périodes, ou pour mieux dire, elle exprime trois systèmes et se résigne à trois situations : la première, qui commence dans le journalisme, la propagande, la diplomatie révolutionnaire, se termine par une triste captivité aux mains de l'Autriche; la deuxième, la plus belle, se rattache à la réorganisation consulaire, à la grandeur du système impérial et à ses violences. On doit dire à l'honneur de M. Maret qu'il sert l'idée bonapartiste avec un dévouement incommensurable, mais sans cette supériorité d'esprit qui distingue l'école bientôt disgraciée de Fouché et de M. de Talleyrand. La troisième période, commencée dans l'exil, se continue dans l'oubli sous Charles X, pour passer ensuite à un vague désir de popularité après la Révolution de juillet.

M. Maret ne fut donc jamais, selon moi, l'homme d'une politique ferme et personnelle, d'une idée spontanée, d'un système particulier; il se ploya aux circonstances, adora la liberté, l'égalité, le pouvoir si tendu de Napoléon ; il fut le courtisan des choses bonnes ou mauvaises, des idées grandes ou petites ; mais, je le répète, il fut toujours courtisan, et avec cette tendance, un homme d'honneur,

(1) Il en fut publié un fragment en novembre 1850.

de bienveillance et d'une probité incontestée, qui passa à travers les phases d'une grande fortune sans penser à la sienne. Cette partie élevée de son caractère est trop rare pour n'être point aujourd'hui surtout remarquée.

VII

LE COMTE D'ABERDEEN.

De tous les diplomates dont le nom se voit encore en première ligne dans les transactions européennes des temps modernes, après le prince de Metternich, le plus ancien évidemment est lord George Gordon, comte d'Aberdeen (1). Et je ne parle point ici de ces futiles transactions qui marquent le commencement de toutes les carrières diplomatiques, car il faut une origine et un développement à toutes les existences; tel homme d'État aujourd'hui puissant a commencé par être simple conseiller d'ambassade. Lord Aberdeen n'a pas eu ce début lent et progressif. Dès la fin de 1813, c'est-à-dire il y a déjà trente-cinq ans, on le voit ambassadeur d'Angleterre à Vienne, et depuis cette époque il a conservé toujours une haute position dans la politique de son pays.

En France, nous ne comprenons pas ces longues existences. Nos hommes d'État durent si peu, et il s'en fait une consommation si grande! Nous croyons bien sincèrement, et cela est dans notre caractère, que la mobilité est la première condition de notre rouage politique; erreur capitale : les longues affaires seules forment les hommes. Indépendamment de ce qu'elles donnent une certaine habitude pratique des faits, elles adoucissent le caractère, elles leur enlèvent l'âpreté de leur individualisme, en les plaçant incessamment au milieu des esprits de toutes sortes et des nécessités de toute espèce; il n'y a pas d'intelligence absolue qui ne devienne malléable et mesurée, par la pratique des affaires et des événements.

Le comte d'Aberdeen est de la grande race écossaise des Gordon, à laquelle appartenait la mère de lord Byron, et dont lui-même est si fier. Les Gordon, qui ont fourni des savants de premier ordre, des marins habiles et renommés en Écosse, sont une des seize familles de pairie reconnues par la constitution anglaise. C'est dire assez que le jeune comte d'Aberdeen reçut cette éducation aristocratique qui prépare les esprits d'élite pour la parole et les affaires. Il fut élevé au collége traditionnel de Harrow; il est fastidieux de répéter les mêmes phrases sur la tendance de ces études que Byron nous a fait connaître. Il avait quinze ans lorsque la guerre éclata contre la France; et, dans l'examen des faits contemporains, il prit, comme toute l'école tory, une profonde haine de la révolution française : il se plaça donc au milieu des plus ardents amis de la guerre, à l'école de Pitt et de Castlereagh; grande école qui prépara les hautes destinées de l'Angleterre. Après quelques missions sans importance, le comte d'Aberdeen fut désigné d'un seul bond, à trente-deux ans, pour une négociation spéciale à Vienne. Il faut voir à quelle époque importante de la grande histoire européenne.

La campagne de Moscou venait de s'achever, si fatale pour l'empereur Napoléon; la Prusse pénétrée de l'esprit allemand, alors si exalté, s'était prononcée déjà contre la France, et le roi Frédéric-Guillaume entrait pleinement dans la coalition. Il était important pour l'Angleterre de savoir ce qu'allait faire l'Autriche, placée dans une situation presque semblable. La question était sérieuse, surtout parce qu'il fallait renverser l'alliance de famille et d'intérêt qui semblait unir les deux dynasties depuis le mariage de l'archiduchesse Marie-Louise avec Napoléon. Les torys n'avaient jamais cessé d'avoir des rapports avec la cour de Vienne, même au temps de la plus intime alliance de François II et de Napoléon; les torys, parti immense, aristocratique, étaient d'intelligence, comme par un fluide électrique, avec toutes les cours européennes, et alors même que les gouvernements étaient forcés de subir la loi suprême de Napoléon, les torys n'en exerçaient pas moins une sorte de police générale sur tous les cabinets de l'Europe; ils en connaissaient la force, la faiblesse, les passions et les intérêts. On l'avait vu à Pétersbourg, à Berlin, où des traités de subsides venaient d'être conclus, et cette même influence se révélait jusqu'à la cour de Vienne.

A Londres, on venait d'apprendre les hésitations, les doutes de M. de Metternich, que le chancelier exagérait peut-être, afin d'élever l'importance des services que l'Autriche pouvait rendre à la coalition, et dont elle demanderait récompense après la victoire. Allait-elle enfin se prononcer pour ou contre Napoléon? question si capitale qu'elle devait nécessairement exercer son influence sur les destinées du monde. Ce fut donc pour étudier le véritable esprit de l'Autriche, et afin de déterminer le

(1) Il porte le nom écossais de Haddo Methlic Tarvis et Kellie, vicomte de Formarine.

prince de Metternich à se jeter dans les intérêts de l'Europe, que le comte d'Aberdeen fut désigné pour une mission spéciale à Vienne.

Cette mission devait se motiver d'abord sur une offre de subsides considérables; l'Autriche avait besoin d'argent; l'Angleterre lui en proposa par grandes masses; son papier était discrédité, l'Angleterre le prenait pour son compte, ou en garantissait le payement; il n'y avait pas de sacrifice auquel lord Castlereagh ne fut déterminé pour arriver à la fusion des intérêts allemands avec ceux de l'Angleterre, parce que l'adhésion du cabinet de Vienne en finissait avec Napoléon. Ensuite elle proposait à l'Autriche une large frontière, soit en Italie, soit en Allemagne, même la ligne de l'Istrie et de l'Illyrie, de nature à considérablement l'indemniser de tous les sacrifices qu'elle avait subis durant les guerres de 1796 à 1809.

On comprend toute l'importance d'une telle mission pour le comte d'Aberdeen, qui avait alors à peine trente-trois ans. Le jeune tory apporta un zèle, une dextérité incontestables, dont lord Castlereagh lui sut un gré infini, car il agit avec adresse sur la question politique et financière. Sa correspondance est remarquable, non-seulement sous le point de vue des affaires et l'appréciation de l'esprit général de l'Allemagne, mais encore comme résumé d'observations militaires : « L'empereur François II lui paraît fort indifférent au parti de la guerre; M. de Metternich est le temporisateur, comme toujours; mais, selon lord Aberdeen, il y a un mobile qui agira malgré toutes choses et dominera tous les faits : c'est l'esprit, la tendance, la colère du peuple allemand. Ce peuple est justement indigné de la domination française; prêt à se soulever, il forcera la main à ses gouvernants s'ils ne se mettent à sa tête; désormais aucune digue ne pourra lui être opposée : l'astuce et la faiblesse de Napoléon lui sont connues; il veut en finir avec le despotisme militaire. Ainsi c'est moins la corruption dans les cours qu'il faut favoriser par les subsides, que l'esprit allemand qu'il faut servir par une action habile, continue, enthousiaste. » C'est en se pénétrant avec profondeur de cette pensée que le comte d'Aberdeen agit auprès du prince de Metternich; il le presse et le détermine pour ainsi dire à une résolution que l'Allemagne prendra sans lui, s'il ne veut pas la suivre. Chaque fois qu'il est question d'un traité, toujours le comte d'Aberdeen, ambassadeur d'Angleterre, paraît dans les actes pour la fixation des contingents et des subsides.

A cette époque, dans la diplomatie, il fallait réunir trois conditions : la science militaire, les habitudes financières, l'esprit négociateur. 1° La science militaire, parce que, la plupart du temps, c'était en pleine campagne, sous les tentes, à côté des canons et des tambours, après avoir étudié la stratégie des généraux alliés, qu'il fallait négocier ou apposer le seel à un traité (1). 2° Les habitudes financières, parce que l'Angleterre, si puissante par ses ressources d'argent, allait, la bourse à la main, offrir partout des subsides, et qu'il fallait ainsi calculer les changes et les intérêts, stipuler le mode de payement en écus, en marchandises manufacturées; assurer des conventions commerciales, le dernier mot des Anglais. Un traité de subsides était alors presque toujours accompagné d'une stipulation spéciale, qui ouvrait les ports des nations à l'industrie et à la marine britanniques, de manière à compenser bientôt, par les bénéfices, ces sacrifices qu'on s'était imposés; presque toujours le change demeura favorable à l'Angleterre. 3° L'esprit négociateur; il fallait posséder à un haut degré la dextérité, la ruse, la connaissance des hommes; et, à cette époque, le comte d'Aberdeen, jeune, actif, passait pour une des têtes les plus habiles, les plus complètes de la diplomatie.

Ce fut comme envoyé de la Grande-Bretagne que le jeune tory assista aux conférences de Tœplitz, si décisives dans l'histoire de ce temps; il ne s'agissait pas seulement de préparer et de seconder les forces de la campagne contre Napoléon, mais encore de régler les diverses parts que chacune des puissances garderait, après la victoire obtenue sur Bonaparte. Ce n'étaient certes que des éventualités, puisque le lion était debout encore; mais il n'était pas sans difficultés d'amener l'Autriche, la Russie, la Prusse et la Suède à régler d'avance les bases d'un traité de frontières et de prépondérance, après les grands faits qui avaient bouleversé les rapports de l'Europe; en outre, il fallait fixer les contingents militaires, régler les subsides. Dans ces circonstances, les torys toujours généreux, parce qu'ils avaient avant tout le but capital d'en finir avec Napoléon, avaient presque donné carte blanche au comte d'Aberdeen.

Ces transactions de 1813 et de 1814, qui remuaient l'Europe, sont gigantesques quand on les compare aux petits traités accidentels de l'époque actuelle; elles font agir, mouvoir le monde armé; elles décident de la paix ou de la guerre universelle. Dès cette époque, le comte d'Aberdeen ne quitte plus le quartier général où se trouvent les souverains en personne pour suivre la guerre; il est ac-

(1) Rien n'est plus curieux à consulter que les correspondances du duc de Wellington et de lord Londonderry; on peut y voir la triple action du gouvernement anglais comme direction militaire, financière et diplomatique.

crédité auprès de leurs personnes à peu près au même titre que sir Charles Stewart (lord Londonderry) et le vicomte Cathcart.

La correspondance de ces trois agents supérieurs, aussi bien militaire que diplomatique, suit toutes les phases des événements, et lorsque le calme revient un peu, lorsque la victoire est assurée à la coalition, le comte d'Aberdeen reçoit le titre fixe et plus régulier d'ambassadeur extraordinaire près la cour de Vienne. C'est en cette qualité qu'il intervient en son nom dans les traités habiles qui font passer Murat des intérêts de Napoléon dans ceux de l'Europe armée, étrange oubli au cœur de Joachim, je ne dis pas seulement de la reconnaissance, mais de l'instinct politique. Le comte d'Aberdeen ne calcule rien pour obtenir un adhérent de plus à la coalition contre Bonaparte; ici, afin de complaire au prince de Metternich, il s'engage même au delà des instructions précises de son gouvernement et des prévoyances de l'avenir. Ce fut en effet une question très-délicate, soulevée dans le parlement en 1814, que celle de savoir si les traités avec Murat seraient maintenus ou si les Bourbons de Naples seraient restaurés(1). Le congrès de Vienne décida la question contre Murat, et il fallut presque recourir à un subterfuge pour désavouer, en plein parlement, les actes signés par le comte d'Aberdeen avec la cour de Naples. Son rang à Vienne, sa qualité d'ambassadeur d'Angleterre, lui donnèrent une importance considérable dans les événements de 1813; le comte d'Aberdeen, même tout jeune, était plutôt un esprit solide qu'une imagination brillante; sa tournure, ses formes, n'avaient rien de ces traditions aristocratiques qui distingnent le corps diplomatique anglais, et qu'on rencontre au dernier point dans le vicomte Palmerston et le marquis de Normanby. Son influence venait surtout de la fermeté de son esprit, d'une ténacité d'idées que lord Castlereagh appréciait beaucoup, et de l'activité féconde qu'il avait déployée depuis 1812; on le voit en effet assister à tous les traités, à toutes les transactions qui se préparent : le prince de Metternich invoque son témoignage chaque fois qu'il veut rappeler et constater l'opinion de l'Angleterre en présence des plénipotentiaires de Napoléon.

Lorsque M. de Saint-Aignan à Francfort fut admis à écouter le dernier mot de l'Europe sur les conditions imposées à Napoléon, le comte d'Aberdeen était présent, et donna son avis comme l'image de lord Castlereagh; chaque fois donc que le chef du ministère vient sur le continent, le comte d'Aberdeen s'efface : il ne se présente plus que dans les négociations secondaires, dans ce que j'appellerai les apparences d'affaires destinées à masquer les desseins définitifs, et ce ne fut réellement qu'une apparence colorée que ce congrès de Châtillon, qui aboutit à une rupture définitive et au traité militaire de Chaumont. Ce traité fixa les contingents et les subsides dans le cas d'une guerre prolongée avec la France; le comte d'Aberdeen y représenta l'Angleterre, et lord Castlereagh, alors sur le continent, n'y intervint en nom que pour le ratifier.

Après les événements considérables de 1814, durant la longue administration de lord Castlereagh (l'homme d'État éminent), le comte d'Aberdeen ne tint que la seconde ligne diplomatique, s'associant avec fermeté à ce système répressif, que les torys alors considéraient comme un grand moyen de conservation pour l'Europe entière. Il vécut à Londres, tout occupé de sciences, de fantaisies voyageuses, et il faut rappeler ici une circonstance qui entra plus dans le cercle de la vie littéraire que dans la carrière politique de lord Aberdeen. Jeune homme, il avait fait le voyage de la Grèce antique; comme tous les Anglais de distinction, oiseaux mélancoliques, il avait visité les ruines et s'était assis sur les débris du Parthénon de Minerve. A son retour dans sa patrie, le comte d'Aberdeen fonda une société d'élite appelée le club des *Voyageurs athéniens;* c'est dire qu'elle ne devait se composer que des touristes qui avaient visité Athènes, et parcouru la Grèce ancienne une fois au moins. Cette société avait obtenu une grande popularité dans la patrie : ceux qui ont salué les riches manoirs de l'Angleterre ont pu reconnaître un goût généralisé pour les antiquités grecques et romaines qui ornent les parcs et les villas. Lord Elgin avait dépouillé le Parthénon et transporté à grands frais les ruines d'Athènes dans la Grande-Bretagne : de beaux vers de Byron dénoncèrent ce pillage. L'institution fondée par le comte d'Aberdeen correspondait donc à cette mode, à ce goût de la société élégante; et, dans le loisir que lui laissaient les affaires, plus calme alors, le comte d'Aberdeen s'abandonnait à ce luxe élégant d'antiquités, qui allait jusqu'aux plus folles dépenses chez quelques puissants lords des trois royaumes.

Ami sincère de l'art grec, c'est avec ces préoccupations qu'il aurait dû s'occuper de l'émancipation des Hellènes; il le fit froidement, sans oublier les traditions torys qui, toutes les fois qu'il s'agit des affaires du pays, se séparent de toutes ces fantaisies. Sous M. Canning, le comte d'Aberdeen fit même de l'opposition à ce système d'entraînement qui poussait le ministre à sacrifier les traditions de l'alliance ottomane devant le jeune enthousiasme pour la Grèce. Lorsque le duc de Wellington, en 1828, fut appelé à former un cabi-

(1) Murat avait négocié avec tout le monde.

net, le comte d'Aberdeen accepta le département des affaires étrangères, avec la ferme volonté d'y soutenir les intérêts et les opinions des torys. Longtemps ambassadeur à Vienne, le comte d'Aberdeen, d'accord avec le prince de Metternich, n'envisageait pas la question grecque de la même façon que la Russie et la France; il savait bien qu'au point de vue russe, il s'agissait plus d'une question de prépondérance politique sur l'Orient que de sympathie et d'humanité pour les Hellènes. Les torys avaient étudié les plans de Catherine II; le comte d'Aberdeen partageait la politique du cabinet de Vienne sur la Grèce; mais, dans l'état des idées enthousiastes et chrétiennes du parti des saints et des méthodistes pour la délivrance des Grecs, le comte d'Aberdeen devait nécessairement s'associer à l'exécution fidèle du traité du 6 juillet 1827, qu'il voulait néanmoins réduire à des proportions véritablement européennes, sans blesser les intérêts de la Porte; car plus d'une fois elle avait recouru aux antiques rapports de la Grande-Bretagne.

Préoccupé de ces idées, le comte d'Aberdeen, le premier au parlement, jugea dans son véritable sens la bataille de Navarin, que le duc de Wellington après lui appela presque une catastrophe; cette bataille se donnait au profit de l'influence russe dans la Méditerranée. Aujourd'hui que les passions sont plus calmes, les esprits moins prévenus, et que l'histoire commence pour les événements contemporains, on doit dire que le comte d'Aberdeen avait vu juste et vrai. La destruction de la flotte ottomane portait un coup mortel à l'équilibre maritime des puissances dans la Méditerranée. C'était le triomphe naval de la Russie contre la Porte, auquel la France et l'Angleterre avaient prêté la main avec assez d'étourderie. Le comte d'Aberdeen voulait bien, avec le monde chrétien, le triomphe pacifique de l'indépendance grecque, tout en maintenant la grandeur, la force, la prépondérance de la Porte Ottomane. « Du haut du Parthénon, disait toujours M. de Metternich, les Russes ont les yeux fixés sur Constantinople. » En effet, la bataille de Navarin préludait à la campagne sur les Balkans; néanmoins, le respect des traités, la scrupuleuse obligation de remplir les engagements contractés par la convention du 6 juillet, firent de lord Aberdeen le plus fidèle et le plus empressé des signataires de tous les protocoles relatifs à l'organisation si difficile de la Grèce. Il intervint dans chacun de ces actes, et contribua à ce passage de la présidence de M. Capo d'Istrias à la création de la royauté en faveur de la dynastie de Bavière, avec d'autant plus d'empressement et de soin, que l'Angleterre, protectrice des îles Ioniennes, avait un puissant intérêt à ce que l'organisation de la Grèce ne fût pas faite de manière à compromettre les intérêts particuliers de son protectorat.

La politique du duc de Wellington, à cette époque, s'était déjà modifiée, si on la compare aux principes purs et primitifs du torysme; son cabinet subissait l'influence de l'opinion. Il n'y avait en Angleterre qu'un sentiment fort unanime, c'est que rien ne pouvait enlever à la Grèce son caractère d'indépendance, pour elle désormais un fait glorieux, qu'elle avait acquis par une lutte persévérante. Ce principe d'indépendance une fois admis et organisé, les hommes d'État d'Angleterre proclamaient unanimement que l'existence de la Porte Ottomane était nécessaire à la balance générale de l'Europe; or, tout événement qui la diminuait ou l'altérait, était contraire à la politique générale. De là, cette épithète si grave de *catastrophe*, appliquée par la politique tory à la bataille de Navarin. Les feuilles libérales, toujours si mal inspirées, critiquèrent ces paroles avec amertume comme une expression contraire à ces sentiments généreux qui animaient toute la chrétienté en faveur de la Grèce; mais la politique anglaise voyait bien au delà de cet horizon borné : cette flotte turque et égyptienne, quoique relativement faible et impuissante, pouvait néanmoins servir d'auxiliaire dans une lutte méditerranéenne contre la Russie, et chaque force détruite de l'empire ottoman jetait la Porte, comme par une inflexible fatalité, dans les mains du cabinet de Pétersbourg; ce qu'avant tout un homme d'État anglais devait empêcher. Dans ce pays où les affaires se pratiquent réellement, les opinions et les sympathies ne viennent et ne se comptent qu'en seconde ligne.

C'est ce qu'on vit encore dans la question du Portugal : le comte d'Aberdeen se prononça contre don Miguel, qui partageait ses principes politiques. Ce fut chez les torys le résultat de cette conviction profonde « que la royauté de don Miguel chercherait son appui naturel en France au détriment de l'Angleterre. » Et ici pour les hommes considérables, que l'esprit de parti ne préoccupe point, je pourrai poser ce principe : « que tout le mal, toutes les faiblesses de notre politique en France, par rapport à l'étranger surtout, ont toujours résulté de l'application puérile des idées libérales que nos gouvernements sont forcés de subir. » Ainsi, quand lord Aberdeen soutenait la charte de don Pedro en Portugal, avec le trône de dona Maria, s'imagine-t-on que pour lui il s'agissait d'un principe libéral, d'une forme politique préférable? C'est qu'avec cette charte, cette royauté, l'Angleterre pouvait librement dominer à Lis-

bonne, assurer dans les plus larges proportions les intérêts de son commerce, en un mot, maintenir le Portugal en l'état de colonie anglaise. Dès lors, que devait faire la France si elle avait suivi un système vraiment national? Elle aurait dû favoriser à Lisbonne la cause de don Miguel; peu importaient le caractère abrupt, la valeur morale du prince; la question n'était pas là. Jamais les États-Unis d'Amérique n'ont fait entrer en ligne de compte ou de prédilection le principe du gouvernement avec lequel ils traitent, pourvu que leurs droits soient satisfaits ou garantis; en diplomatie, ce sont les intérêts qui dominent généralement, et cela est si vrai, je le répète, que le comte d'Aberdeen, un des torys les plus avancés, se fit l'ennemi acharné de don Miguel, expression du royalisme absolu; qu'importe en Angleterre la satisfaction que donne la conformité des principes politiques? Don Miguel fut proscrit, parce que, prince éminemment national avec son type primitif, il pouvait réveiller le vieux parti portugais, préférer l'alliance française; et c'est ce que l'Angleterre voulait empêcher à tout prix.

Cette politique des torys se développa avec liberté sous le ministère du prince de Polignac, et l'on a même accusé le cabinet anglais d'avoir conseillé ou favorisé les ordonnances de juillet. Je m'explique, car on confond l'esprit des événements et des hommes. A cette époque, le comte d'Aberdeen avait vu tomber avec quelque plaisir le ministère de M. de Martignac, et avec ce ministre surtout, M. le comte de la Ferronnays, trop dévoué à la politique de la Russie. Les crises intérieures de la France n'occupaient la politique anglaise qu'à ce point de vue. Ce qu'elle voulait, ce qu'elle souhaitait, c'était un rapprochement entre la France, l'Angleterre et l'Autriche dans la question d'Orient, pour empêcher le développement immodéré des intérêts et de l'influence russes; et, dans des négociations de cette importance, on s'occupait très-peu des formes plus ou moins constitutionnelles. L'Angleterre voyait dans M. de Polignac un ministre moins dévoué aux idées de l'empereur Nicolas que le comte de la Ferronnays; il lui importait peu qu'il fît des coups d'État dont la valeur et la légalité ne seraient examinées que par rapport à la perturbation qu'ils pourraient amener en Europe.

Il y avait eu également des explications, par un échange de notes entre la France et l'Angleterre, sur le point capital de la conquête d'Alger; ce qui fit l'objet d'une correspondance particulière entre le comte d'Aberdeen et le prince de Polignac. C'est même le trait caractéristique que j'ai signalé dans la politique des torys, que cette préoccupation spéciale des intérêts anglais (1), sans distinction de parti et de couleur politique. A l'origine de la question d'Alger, le comte d'Aberdeen parla d'abord un langage impératif et hautain. Avant que la mort eût ravi le noble duc de Laval, il fallait l'entendre raconter les souvenirs de ses conférences au Foreign-Office, en juin 1830. Dans cette crise véritable de politique extérieure, il y eut, de la part du comte d'Aberdeen, des colères, des menaces, auxquelles il fut répondu avec une dignité parfaite, soit par le duc de Laval, soit par le prince de Polignac lui-même, qui se connaissait en matière de dignité. Ce sera l'éternel honneur de la diplomatie sous la Restauration, que cette mesure extrême dans les affaires, ce ton de parfaite modération et de dignité, qui caractérisait nos rapports à l'extérieur; car la maison de Bourbon, à travers toutes ses vicissitudes, fut la plus noble, la plus française, la plus digne de commander à une nation si justement fière d'elle-même, de son histoire et de ses forces actuelles.

Cette colère du comte d'Aberdeen, à l'occasion d'Alger, ses explications acerbes, contribuèrent certainement à lui faire accepter les faits accomplis. Après la Révolution de 1830, les torys agirent en véritables Anglais, et on ne peut pas leur en faire un reproche; ils voulurent retirer de cette catastrophe, qui brisait une vieille couronne, tout le profit dont elle était susceptible et toute l'influence active qu'elle pouvait donner à l'Angleterre; les torys purent donc, sans crime, envisager les faiblesses, les difficultés que cause toujours un changement de pouvoir, après une révolution accomplie. Dans les événements de juillet, ils virent un abaissement nécessaire, une annulation de la France pendant un certain laps d'années, auxquels ils applaudirent avec enthousiasme. Ce fut le comte d'Aberdeen qui reçut les premières communications diplomatiques du prince de Talleyrand sur l'avénement du 9 août; et, avec le duc de Wellington, il reconnut, courrier par courrier, les faits accomplis à Paris, comme la suite et la conséquence d'une impérative nécessité. Dans les premières conférences qu'il eut avec M. de Talleyrand, le comte d'Aberdeen reprit, comme à leur point de départ, les questions agitées sous M. de Polignac, en ce qui touche Alger, la Grèce, la Turquie. Comme de raison, le comte d'Aberdeen voulut tirer de son empressement à reconnaître le nouveau gouvernement tout le profit possible dans les intérêts innés de l'Angleterre. Le rôle de M. de Talleyrand dut être ici de temporiser, de promettre, d'engourdir toutes les impatiences de la presse et de la diplomatie anglaises. Enfin, lorsque les menaces devin-

(1) Voir la notice sur le duc de Wellington.

rent trop grandes, les exigences trop irritées, le prince de Talleyrand crut essentiel de précipiter le mouvement qui substitua les whigs aux torys. Dans l'origine des choses, les whigs, plus favorables au parti qui triomphait en France avec les événements de juillet, devaient moins contrarier son gouvernement, au point de vue des principes; mais, en ce qui touche les affaires sous la direction de lord Palmerston, la diplomatie anglaise devint exigeante, capricieuse. Le comte d'Aberdeen se trouva donc très-naturellement jeté dans les rangs de l'opposition au ministère whig.

Cette opposition habile et vigoureuse du torysme compta trois chefs, empreints chacun d'un esprit différent : 1° le duc de Wellington, qui, par les services réels rendus à l'Angleterre et sa vieille illustration, exerçait sur l'orgueil du pays un immense prestige; 2° M. Peel, dont la science, l'application, le talent sont incontestés, qui groupait la classe moyenne autour des intérêts et de l'aristocratie anglaise; 3° le comte d'Aberdeen, qui, par sa position particulière, ses souvenirs, ses traditions, parlait aux cabinets et aux hommes d'État de l'Europe. Il y a ceci de particulier, de spécial, comme types des torys, qu'alors même qu'ils sont en dehors des affaires, et qu'ils demeurent étrangers à ce qu'on peut appeler la partie active du gouvernement, néanmoins, par leur influence, leurs communications avec l'Europe, ils savent, agissent, décident, dominent même les situations. Ainsi, pour ne parler que de diplomatie, le comte d'Aberdeen, tout en n'étant plus au Foreign-Office, avait des agents, des relations dans toutes les cours, à Vienne, à Berlin, à Pétersbourg, quelquefois mieux renseignés que les ambassadeurs whigs eux-mêmes, parce qu'au moyen de l'aristocratie, les torys pénétraient dans les secrets intimes des cours, dans les mobiles qui font agir les gouvernements : sous l'empire de Napoléon, ils furent souvent mieux informés à Vienne que M. Otto, ou le comte de Narbonne, après l'alliance, lorsque l'empereur François II n'avait plus rien à cacher au système français.

A cette première chute des torys sous la politique des whigs en 1831, un changement qui nous fut favorable s'opéra dans l'esprit et les tendances du torysme, parti toujours éclairé et fort. A mesure que lord Palmerston et les chefs des whigs se séparaient des intérêts et de l'alliance française, par caprice ou égoïsme, les torys s'en rapprochaient avec plus d'intimité, moins par affection que par calcul; car à ce moment il se révélait au sein de la Grande-Bretagne une opinion nombreuse qui soutenait fermement « que la paix et l'alliance avec la France étaient une condition de bonheur et de prospérité mutuelle entre les deux pays. » C'est donc en s'emparant de cette popularité française que le comte d'Aberdeen et M. Peel tentèrent d'arriver plus aisément à la formation d'un nouveau cabinet, qui aurait pour appui la politique conservatrice en France. Tandis que lord Palmerston lançait ses manifestes, préparait ses coups de tête (qui n'eurent pas une absolue popularité en Angleterre), le comte d'Aberdeen s'abouchait avec les chefs du parlement favorables au parti français; et comme point capital d'une nouvelle combinaison, il posait l'alliance de la France, qui, je le répète, avait son éclat et sa popularité. Ce fut désormais le programme du parti tory.

Il se fit ainsi un retour étrange au cœur de nos anciens ennemis; voici par quelles causes : les torys avaient formé jusqu'alors le parti qu'on appelait européen, c'est-à-dire celui qui s'était opposé avec le plus de fermeté aux conquêtes de la Révolution et de l'Empire, c'était sa destinée; mais depuis que M. Peel avait pris la direction de ce parti avec une certaine renommée, telle était la nature de cet esprit qu'il avait imprimé à son ancien parti une tendance en complète opposition avec les éléments historiques du torysme; M. Peel s'était fait réformateur, actif, incessant; plus que les whigs, il avait marché en avant, il voulait rentrer aux affaires avec des projets de remaniement social jeté à la vieille Angleterre, et l'école du torysme en était donc profondément affectée. Afin de ne pas contrarier cette impulsion nouvelle, le duc de Wellington et le comte d'Aberdeen s'étaient presque placés sous la main de M. Peel, ils le laissaient agir; comme la principale base, la force nécessaire de la combinaison Peel était l'alliance avec les conservateurs français, on voit le comte d'Aberdeen entrer pleinement dans cette idée : « qu'il faut faire le plus de concessions possible au principe de l'alliance française; » la paix devint le symbole du torysme, à ce point que lord Palmerston put poursuivre de ses sarcasmes cette politique mitoyenne, lorsque les torys reprirent les affaires à la suite de la patiente tactique de M. Peel dans le parlement.

Pendant l'ambassade de M. Guizot à Londres, s'établit ou se développe l'alliance intime fondée sur l'estime mutuelle entre les torys anglais et les conservateurs français. Le caractère, l'esprit, la tendance de M. Guizot, plaisent au duc de Wellington et au comte d'Aberdeen; ils le soutiennent, et préparent son ministère à l'aide d'un loyal concours. Le comte d'Aberdeen, ministre des affaires étrangères, se prête donc avec une indulgence extrême aux premières négociations du ministère de M. Guizot, qui a besoin de modifier ou de rétracter certains engagements sur le droit de visite.

plus les questions deviennent difficiles et délicates, plus le ministre anglais se montre conciliant; le comte d'Aberdeen, par exemple, qui avait déclaré en d'autres temps que l'occupation de l'Algérie par les Français était illégitime, et que dans l'avenir elle pourrait former un grave sujet de contestation, proclame tout haut, à dix années d'intervalle, que ce n'est plus là qu'une question accessoire, et que la possession a consacré le droit de la France. C'est encore ainsi, je le répète, que pour le droit de visite et pour les modifications que sollicite avec insistance M. Guizot, comme une force de popularité pour son cabinet, le comte d'Aberdeen se montre conciliant et facile; il a pris une grande estime pour M. Guizot, durant son ambassade à Londres; il sait parfaitement que dans certaines situations parlementaires il faut de grands ménagements pour l'opinion même égarée, et que les ministres ne sont pas toujours libres d'agir selon le strict devoir. Je suis convaincu que si lord Palmerston avait été alors aux affaires, les complications auraient été inextricables et l'alliance brisée.

Après les discussions de 1841 et de 1842, le comte d'Aberdeen comprit parfaitement qu'il fallait soutenir le cabinet de M. Guizot dans cette lutte contre l'opposition parlementaire qui aurait ramené les choses et les hommes de 1840. Le comte d'Aberdeen avait même cette conviction profonde, que si l'opposition triomphait en France, c'en était fait du ministère tory en Angleterre, conviction qui créait cette condescendance, ce bon vouloir, cette mutualité de concours entre les deux administrations. Ce fut un spectacle unique et digne d'éloges dans l'histoire des deux nations si longtemps rivales. Et dans ce système nouveau le comte d'Aberdeen se trouva à peu près comme M. Peel, par rapport aux affaires extérieures il dut abdiquer ses antécédents. Ce ne fut donc plus le tory ferme et décidé de l'école de lord Castlereagh, de 1812 à 1820, mais l'homme d'État un peu timide qui fit presque toujours reculer l'Angleterre afin d'éviter les conflits et les hostilités. L'influence du système tempéré de M. Peel se faisait donc partout sentir; elle dénaturait la condition première du parti tory, qui est la fixité et la fierté traditionnelle; elle enlevait au duc de Wellington et au comte d'Aberdeen l'ancienne et forte empreinte du parti Pitt, de sorte qu'on peut considérer comme une dégénération de ce parti le ministère qui dirigea les affaires publiques de l'Angleterre jusqu'au second avénement de lord Palmerston.

Ici je vais et je dois parler au point de vue anglais, parce que les hommes d'État d'un pays doivent être jugés d'après les intérêts et les idées du peuple qu'ils gouvernent. Je déclare donc que le comte d'Aberdeen, dans son passage au ministère de 1843, fit pour la politique extérieure les mêmes fautes que M. Peel pour les affaires de l'intérieur, c'est-à-dire qu'il changea la nature même de son parti, laissant à lord Palmerston l'héritage d'orgueil, de fierté nationale, qui semblait l'apanage exclusif de l'école de Pitt et de Castlereagh. Qui avait fait la gloire de cette école depuis la fin du XVIII[e] siècle? C'était le sentiment exagéré des forces de l'Angleterre, l'orgueil national qui ne s'arrêtait devant aucun sacrifice, des millions de subsides jetés au monde pour le soutien et le développement de la politique anglaise. C'était avec cette exaltation de patriotisme que l'Angleterre avait lutté contre la République française et l'empire de Napoléon. Et la belle époque de la vie du comte d'Aberdeen est ce temps où, jeune diplomate, il allait sur le continent rattacher les liens de l'Europe dans la terrible coalition, stipulant subsides, secours, pourvu que le but fût atteint. Aujourd'hui, sous la tiède influence de M. Peel, cette haute politique, le comte d'Aberdeen l'a abdiquée, soit par des motifs d'économie, soit par la crainte de troubler la paix européenne; sous leur dernier ministère, les torys procédaient par concessions infinies, laissant donc la force, la gloire et l'orgueil britanniques à leurs adversaires les whigs; et lord Palmerston fut plus hautement dans la politique traditionnelle des torys, lors des événements de 1840, que ne l'a été le comte d'Aberdeen dans ses relations postérieures, si pleines de timidités, d'inquiétudes de la guerre, et d'une certaine passion d'économie qui signale la vieillesse des nations. Oui, le jeune et fort parti tory, sous Napoléon, avait des passions généreuses et prodigues: c'est parce qu'il aimait l'Angleterre avec énergie, qu'il sacrifiait tout pour sa gloire, comme à une maîtresse chérie; sans doute la France ne doit pas murmurer de la politique calme du comte d'Aberdeen, elle y a trouvé avantage et sécurité : le premier de tous est l'heureuse conservation de l'état de paix et d'alliance; il faut s'en applaudir. Mais je persiste à soutenir que dans la dernière époque de sa vie, le comte d'Aberdeen a profondément altéré, comme M. Peel, la grande politique de l'école de Pitt et de Castlereagh.

Aussi, chaque fois que des différends d'une nature sérieuse ou que des intérêts hostiles s'élèvent fortement entre la France et l'Angleterre, il se fait un changement ministériel inévitable, qui brise la puissance des torys, et cela parce qu'ils ne sont plus un parti historique, et qu'ils ont cessé d'envisager à un point de vue assez anglais, assez égoïste, la situation générale des affaires. Les torys d'au-

jourd'hui veulent, appellent trop de ménagements dans leurs rapports avec la France; et il y a cela de particulier, que pour expliquer cette position, le comte d'Aberdeen n'a ni les motifs de M. Peel, fils de la classe bourgeoise, ni les motifs du duc de Wellington, qui a acquis assez de gloire pour se permettre d'être modéré et fatigué impunément. Le comte d'Aberdeen est aristocrate d'origine, protestant zélé et presque intolérant; sa capacité n'est pas hors ligne, il n'a donc ni excuse ni justification pour la timidité de sa politique. Cette fois, je le crois sorti définitivement des affaires; l'âge avancé ne permet qu'aux grands services ou aux capacités supérieures de prendre part à la politique active d'un pays. Les torys se sont fait assez de mal depuis quelques années par leurs faiblesses, leur attitude molle; s'ils veulent revivre, il faut qu'ils se rajeunissent et par leurs principes et par quelques beaux talents; les whigs ont pris la belle partie de l'héritage, ils sont fiers jusqu'à l'insolence, et cela plaît toujours à un peuple, car l'esprit de nationalité vit par l'orgueil. Alors même qu'il se trompe, il est respectable.

VIII

LE MARÉCHAL COMTE SÉBASTIANI.

C'est en présence de l'événement le plus sinistre, le plus affreux qui puisse accabler une noble et grande famille, que j'écris cette notice sur le comte Sébastiani. Tandis que le vieux maréchal était allé respirer le doux et tiède climat de la Corse, pour réparer ses forces affaiblies, tout à coup une fatale nouvelle vient à lui! Une fille digne, sainte, ardemment aimée, est déchiquetée à coups de poignard; le drame sanglant se passe dans l'hôtel même du maréchal, tout peuplé des souvenirs de famille; le coupable (pour ne pas désespérer de l'humanité, Dieu avait sans doute égaré sa raison) est son propre mari, le père de neuf enfants. Comment le maréchal si tendre, si aimant pour sa noble fille, supportera-t-il ce coup? Toutes ces pensées me venaient autour de ce cercueil modeste que quelques amis accompagnaient, le 23 août, aux caveaux de la Madeleine.

Il y a trois périodes bien distinctes dans la vie du maréchal comte Sébastiani, et je prie qu'on y prête quelque attention. Dans la première, mélangée de faits d'armes et de diplomatie, c'est un jeune officier, brave et observateur, justement orgueilleux de lui-même, un peu théâtral comme les Italiens, donnant de beaux coups de sabre dans la cavalerie, quelquefois réprimandé par l'Empereur pour ses bulletins exagérés, ses victoires sur le papier, en Espagne surtout. C'est un diplomate comme l'Empire en avait formé, actif, plein de la grandeur de son souverain, sans ménagement, avec un culte pour l'épée, la force, la victoire; en un mot, l'école qui a commencé par Campo-Formio, et a fini avec tant de tristesse au congrès de Châtillon.

La seconde partie de la vie du comte Sébastiani se lie à l'histoire de l'opposition de gauche contre la Restauration et les quinze heureuses années de son gouvernement. Ici c'est le député à la phrase retentissante avec tous les lieux communs du vieux libéralisme. La tribune est pour lui la grande échelle de la popularité, et néanmoins il est quelquefois plus modéré et plus habile que ses amis; je crois même que cette situation déclamatoire et médiocre venait moins de lui que de l'opinion à laquelle le comte Sébastiani appartenait. L'opposition de gauche, toujours antinationale, combattait ce qu'il y avait de bien et de beau dans le pays; elle avait livré la France à l'étranger en 1815 pour ne point subir les Bourbons; et quand la Restauration voulut guérir ces plaies profondes, elle eut à lutter contre les débris des partis révolutionnaire et impérialiste, qui s'opposaient à son œuvre réparatrice. Les torts ne furent pas tous d'un côté; il y eut aussi faute candide de la Restauration, qui crut à la pureté des hommes, à l'austérité des principes, s'imaginant, pauvre vertueuse qu'elle était, que toutes ces hautes renommées de libéralisme, même M. Benjamin Constant, ne pouvaient être alléchées par les places, les dignités, et que les patriotes étaient si pleins de leur mission, qu'ils dédaigneraient les profits et les honneurs du gouvernement. En 1828, une ambassade pour le général Sébastiani, méritée du reste par ses services et la tempérance réelle de ses opinions, aurait évité bien des difficultés parlementaires à l'administration de M. de Martignac.

Enfin vient la troisième partie de cette vie, et je me hâte de dire qu'elle est au-dessus des deux autres par le déploiement d'un caractère modéré, d'une habileté continue, et par le sentiment de bien public que nul ne peut disputer au maréchal Sébastiani. Dire tous les services que le maréchal a rendus depuis 1830 à la paix de l'Europe, ce serait essayer une trop longue énumération. Le général, se séparant avec fermeté de son passé historique, est constamment intervenu pour apaiser les esprits, les amours-propres irrités; négociateur à l'étranger, négociateur entre les hommes de gouvernement et

de partis, il a partout déployé une grande tempérance de moyens, à ce point de mériter la confiance absolue du prince habile qui dirige avec tant de peines et de soucis les affaires de notre pays depuis dix-sept ans. Qu'importe après tout le sentiment intime qui a pu dominer le maréchal Sébastiani! Les uns disent que c'est la crainte de la guerre et du désordre, les autres une flexibilité de caractère au delà de toute limite; que nous fait la cause, le résultat étant obtenu? J'ajoute que cette dernière partie de la vie du maréchal Sébastiani est le démenti le plus profond donné à l'opposition de gauche pendant les quinze années de la Restauration. Ne sommes-nous pas habitués à ces palinodies? Ne sommes-nous pas entourés de ces pénitents politiques qui font amende honorable de leurs erreurs et de leurs injustices? Ils disent: « Nous nous sommes trompés! » Eh! mon Dieu, nous ne leur en voulons pas: seulement qu'ils cessent d'accuser cette Restauration qui donna la paix au pays, et qu'on se trouve heureux de continuer dans ce qu'elle avait de bon et de bien, en secouant les souillures et les haillons révolutionnaires. Il a fallu, avant d'écrire la vie du comte Sébastiani, bien distinguer ces trois périodes, comme l'histoire le fera elle-même.

Horatio-Francesco Sébastiani est né en Corse, au petit village de la Porta, près de Bonifacio, la même année que l'empereur Napoléon, quoique dans les biographies écrites sous son influence on le fasse naître en 1775. Son origine était pauvre et simple; le nom de la Porta, qu'il a pris, n'est point seigneurial; c'est celui de son village, et certainement, pour un homme qui a professé si longtemps les principes d'égalité, cela l'élève et le glorifie; le maréchal ne peut être que de mon avis. La Corse voyait ainsi en même temps Napoléon Bonaparte, Pozzo di Borgo, Salicetti, Sébastiani, qui tous allaient jouer un rôle sur la vaste scène du monde. Horatio Sébastiani entra dans la légion corse en 1790, à vingt ans, et il suivit la fortune de Bonaparte, son compatriote, qui jetait sa vie active au service de la Révolution et des Jacobins.

Entre Corses, il y a des amitiés ou des haines profondes, des attachements ou des répugnances inaltérables; c'est un pays vraiment primitif, où les sentiments restent dans toute leur vivacité, au commencement comme à la fin de la vie. Sébastiani était donc à côté de Bonaparte à la bataille d'Arcole, si glorieuse dans cette série de faits merveilleux qui donnèrent l'Italie aux Français: les Corses, les Méridionaux pullulaient dans cette armée envahissante; l'Italie était conquise surtout par les Provençaux, les Languedociens ou les Niçards, vieux sergents, volontaires à l'accent gascon, Masséna, Murat, Lannes, Cervoni, toutes existences qui appartenaient au Midi. Dans la journée d'Arcole, Sébastiani fut fait chef de bataillon; à Vérone, colonel; prisonnier à Verterio, il tomba au pouvoir des Autrichiens, et après son échange, il fut appelé, comme colonel de cavalerie, à tenir garnison à Paris, par le général Bernadotte, alors ministre de la guerre.

C'était le moment décisif où le 18 brumaire se préparait; Bonaparte était à son retour d'Égypte; le parti républicain s'était confié à Bernadotte pour la défense de ses intérêts, tandis que le parti consulaire commençait son mouvement. Bonaparte retrouva Sébastiani à Paris à la tête d'un régiment; les deux Corses se pressèrent la main; Napoléon et Horatio jamais ne s'étaient perdus de vue, et le colonel Sébastiani suivit Bonaparte dans la journée du 18 brumaire. La veille il avait fait occuper par 500 dragons à pied le pont tournant, et lui encore, avec 400 autres dragons, l'accompagna de la maison de la rue de la Victoire aux Tuileries; partout Sébastiani servit la fortune de Bonaparte. Le pouvoir d'unité lui plaisait plus que ce gouvernement de paroles et de tribune: n'était-ce pas l'avis des légions depuis la vieille Rome? C'était une de ces fraternités nées sur la montagne au milieu des troupeaux de chèvres, sous l'ombrage grisâtre des oliviers ou des châtaigniers, au son des rudes instruments du pays.

A Saint-Cloud, voyez ces vieux dragons, leur jeune colonel en tête! ce sont encore les braves hommes de Sébastiani: à l'Orangerie, au Luxembourg, aux Tuileries, partout c'est toujours Sébastiani le sabre en main. Aussi devient-il l'homme de la plus extrême confiance de Bonaparte (car celui-ci a besoin de ces jeunes âmes dévouées, ardentes, brûlées par le soleil du Midi). Sébastiani est à côté du consul à Marengo; il va traiter par son ordre l'armistice avec les Autrichiens à Trévise, et maintenant, aventureux jeune homme, il se trouve chargé d'une mission diplomatique de la plus haute importance. Bonaparte a remarqué chez son compatriote un esprit d'observation et d'enquête; plus d'une fois il l'a envoyé pour surveiller l'ennemi, pour lui rendre compte des sentiments d'une population, ou même d'un corps d'armée. Sébastiani s'est toujours acquitté de ces missions avec tout l'esprit et le dévouement d'un Corse.

Cette habileté, le consul la met de nouveau à l'épreuve! Le traité d'Amiens (1800) n'était qu'une simple trêve avec l'Angleterre, et de toutes parts on était prêt à reprendre les armes. Durant ce court intervalle de paix armée, Bonaparte, à qui nul ne peut refuser une immense prescience des événements, voulut pénétrer l'esprit du sultan Sélim, dont l'imagination était très-exaltée pour la

France; il voulut savoir enfin sur quoi il pouvait compter dans une nouvelle coalition. Il fallait donc un prétexte pour l'envoi d'un officier spécial auprès de lui; il fut bientôt trouvé. Des différends s'étaient élevés entre la Suède et le bey de Tripoli; la France s'offrit comme médiatrice. Sébastiani partit donc de Paris, porteur d'une lettre de Bonaparte à Sélim, avec la mission secrète de pressentir le sultan pour le cas d'une guerre maritime. Quelle serait son attitude vis-à-vis de la Russie et de l'Angleterre en cas de rupture? Recevrait-il volontiers à Constantinople des officiers et des artilleurs français qui lui prêteraient un appui vigoureux? Le colonel Sébastiani s'enquit avec une grande exactitude de tout ce qui se passait autour du sultan, et il ne vit que découragement et faiblesse. Pour donner un plus grand sens et une portée plus politique à sa mission, il quitta Constantinople pour l'Égypte; il séjourna plus d'un mois dans Alexandrie, sous prétexte de préparer l'exécution du traité d'Amiens qui imposait aux Anglais l'évacuation de la terre égyptienne. A son retour il visita l'Archipel, la Grèce, afin de rendre compte au premier consul des éléments possibles de résistance dans une guerre maritime. La Grèce pourrait-elle fournir des hommes et des armes? l'Épire, la Macédoine, la Dalmatie, serviraient-elles les desseins de la France en Orient? Jamais Bonaparte n'avait renoncé à ses desseins sur l'Égypte. Quand la pensée orientale s'est emparée d'un homme, elle lui apparaît avec tant de magnificence, qu'elle ne l'abandonne qu'à la mort, l'Orient plaît dans sa misère, dans ses fers, dans ses sables! L'Égypte donc était une passion pour Bonaparte, qui d'ailleurs avait toujours le dessein fantastique d'attaquer les Anglais dans leurs possessions de l'Inde. L'itinéraire du colonel Sébastiani dut s'étendre même jusqu'à Saint-Jean-d'Acre, où il eut une entrevue avec Djezzar-Pacha, ce même barbare qui avait si héroïquement défendu sa ville tout ouverte contre les grenadiers de Bonaparte.

Ceux qui relisent aujourd'hui le *Moniteur* avec attention pourront y trouver encore une relation curieuse qui précède de quelques jours seulement la rupture du traité d'Amiens; cette relation contient le détail très-exact d'une entrevue entre Sébastiani et le pacha, racontée avec quelque naïveté; on dirait que Bonaparte veut alarmer l'Angleterre sur ses desseins, et en finir avec l'état de paix; car dans cette publication hardie, il annonce presque sans déguisement ses desseins de conquête et d'occupation sur la Syrie et l'Égypte; et pour le cabinet anglais, un tel dessein, c'était la guerre (1); il en prit prétexte pour refuser la cession de Malte, ce qui amena la terrible rupture.

Il y a une chose pourtant qui étonne dans cette carrière déjà si remplie du jeune Sébastiani, c'est la lenteur de son avancement; déjà chef de brigade à Arcole, il n'est élevé au grade de général qu'au retour de sa mission. Qu'on remarque bien les dates; colonel, ayant servi avec dévouement Bonaparte, et huit grandes années d'intervalle s'écoulent entre ces deux grades! Cela tient peut-être à une circonstance, j'ai presque dit à un malheur subi par le chef de demi-brigade Sébastiani, surpris et fait prisonnier avec sa troupe; et ces souvenirs, l'armée ne les oublie pas, alors même qu'il n'y a nulle faute à reprocher. Dans toute la vie du général, même jeune homme, il y avait eu de la mollesse, une certaine manière d'exécuter paresseuse et dolente; quelques-uns disent avec ironie que le jeune officier, doué de beaucoup d'esprit, n'avait pas le sang-froid nécessaire aux batailles, le calme du héros devant le feu; calomnie vraiment, que toute une existence est là pour démentir!

Le premier consul comptait sur la finesse d'esprit de son compatriote de la Porta, et il l'employa dans ces missions qui demandent une certaine aptitude spéciale d'examen et d'aperçus. Ce rôle, le général Sébastiani le remplit toujours et partout; la politesse, les charmes même un peu prétentieux de ses manières, le servaient à merveille; il savait, il pénétrait tout. A l'origine de l'Empire, il inspecte, d'après l'ordre du nouvel Empereur, les côtes de l'Océan; il examine l'état de leur armement, l'esprit des peuples, pour en rendre compte en observateur habile. Des côtes de l'Océan, il est envoyé en Suisse, avec mission de voir de près l'armée autrichienne, d'en apprécier les forces, d'en connaître les desseins; la Corse a doté ses enfants de cette admirable finesse qui pénètre jusqu'aux replis des hommes et des choses, et qu'exprime cet œil si plein de chaleur et de vie. Ces observations servirent de premier élément à la campagne d'Austerlitz; l'Empereur ne négligeait aucun moyen pour assurer la victoire; le jeune Sébastiani est partout: à l'étrange capitulation d'Ulm qu'il pourrait expliquer, à la bataille d'Austerlitz, où il commandait dans la cavalerie de Murat. Cette campagne fut belle pour le général Sébastiani; l'Empereur lui avait demandé des gages de bravoure, parce que des bruits circulaient dans l'armée, et qu'il fallait qu'un officier distingué comme lui les effaçât par son courage personnel; ces gages, il les donna noblement. Au retour de cette campagne, où il fut nommé général de division, Sébastiani fut désigné pour une mission très-importante : l'ambassade de Constantinople. Si j'ai passé

(1) Voir mon travail sur *l'Europe sous le Consulat et l'Empire de Napoléon.*

rapidement sur les événements militaires qui n'entrent aucunement dans le but de ces notices, je m'arrête sur le caractère diplomatique de la mission du général Sébastiani, qui révèle l'esprit tout entier de la politique française de 1807 à 1810.

Napoléon n'était pas seulement un génie de bataille et d'administration publique, c'était surtout un esprit rusé, un Corse très-fin, très-trompeur, qui gagnait ses victoires autant par la police et la diplomatie que par la grandeur de ses conceptions; il ne dédaignait rien, parce qu'il savait que le succès justifie tout. Après la paix de Tilsitt, le continent étant pacifié, l'Empereur tourna toutes ses pensées vers un seul résultat: l'abaissement de l'influence de l'Angleterre. Cette influence, partout où il la rencontrait, le blessait profondément, lui si fier, si plein de sa gloire, et alors, à ne pouvoir en douter, elle était maîtresse de la Porte Ottomane. Le sultan Sélim n'avait jamais oublié que les Français, sans motif, sans déclaration de guerre, avaient occupé l'Égypte en vainqueurs, et c'était par l'Angleterre que le pays du Nil était rentré sous la domination de la Porte. Cependant, telle était la puissance du nom français à Constantinople, et la tradition que les souvenirs de nos rois y avaient laissée, que le plus grand prestige était encore attaché à ce nom de *franc* si populaire dans les régions orientales. L'Empereur était prévenu que Sélim avait des dispositions favorables pour renouer nos anciens rapports, et dans ses desseins d'avenir, c'était immense. Le moment était venu d'agir; mais les Anglais, inquiets de ces démarches bienveillantes de la Porte vis-à-vis de la France, avaient redoublé d'action sur le divan; enfin le cabinet de Londres déclara que si les vieilles relations se renouaient entre la Porte et la France, comme au temps des rois, l'Angleterre n'hésiterait pas à préparer un coup de main dans les Dardanelles, et sur Constantinople même.

C'est dans ces circonstances que Napoléon envoyait le général Sébastiani auprès de Sélim, avec des instructions secrètes, tout à fait en opposition avec les intérêts anglais, mission de confiance qui devait se développer avec les événements. Le général se rendit à Constantinople, lentement et par terre, afin de tout voir, la politique et l'administration de ce bizarre empire. Arrivé au quartier de Péra, il parvint avec un soin infini, une dextérité remarquable, à gagner la confiance de Sélim et à grandir ainsi l'influence française. Les Anglais agirent de leur côté avec une insolence et une supériorité si grandes, qu'ils posèrent enfin cet ultimatum au sultan: « La Porte devra renvoyer l'ambassadeur de France, ou bien une flotte anglaise traversera les Dardanelles, et viendra foudroyer Constantinople. » Le divan hésitait encore, que déjà on vit apparaître l'escadre sous le pavillon britannique, hardie, magnifique, se déployant à l'embouchure des Dardanelles; des vaisseaux de ligne, des frégates de toutes dimensions, arborérent les pavillons de combat, sous les signaux répétés de l'amiral. Les Dardanelles forment un canal étroit, comme une longue rivière qui sépare la Méditerranée de la mer de Marmara, où s'ouvre le Bosphore, dont l'aspect splendide excite l'admiration! L'entreprise la plus périlleuse pour une escadre est donc de franchir ce long goulet, où des batteries à fleur d'eau croisent leur feu; l'escadre anglaise n'hésita pourtant pas; comptant sur l'apathie des Turcs, elle fila en canonnant à toutes bordées les batteries abandonnées par les gardes-côtes. Bientôt la flotte britannique parut devant Constantinople pour soutenir l'ultimatum de l'ambassadeur d'Angleterre; l'effroi était partout; Sélim, entouré de ses femmes et de ses esclaves, faiblissait à vue d'œil, lorsque le général Sébastiani, à l'aide de quelques officiers français, releva le courage du sultan et de ses troupes efféminées; les janissaires furent convoqués au bruit du tambour, et l'étendard du Prophète levé comme au temps des périls; on proclama la guerre sainte. En peu d'heures, des batteries formidables furent construites, et la canonnade commença contre l'escadre anglaise avec une telle vigueur, que ces vaisseaux, si fiers naguère, furent obligés de regagner le détroit pour se mettre à l'abri! Constantinople fut sauvée!

Cette conduite du général Sébastiani lui fit un grand honneur militaire et diplomatique (1); au fond, elle n'eut aucun résultat pratique; l'Angleterre, toujours maîtresse à Constantinople, dans le divan, parmi le peuple, prépara la révolution qui renversa Sélim du trône pour y placer un autre sultan. D'ailleurs les secrets des étranges entrevues de Tilsitt et d'Erfurt entre Alexandre et Napoléon, révélés par l'Angleterre à la Porte, contribuèrent à briser l'alliance de la Turquie et de la France. Dans ces entrevues des deux souverains, en effet, on s'était partagé le monde; Bonaparte accordait à la Russie la Moldavie, la Valachie et même Constantinople; lui, prenait la Macédoine et l'Épire pour les réunir à la Dalmatie; véritable démembrement de l'empire turc. L'Angleterre, toujours très-bien informée, s'était procuré un récit circonstancié de ces conférences, et à Pétersbourg ce n'était pas difficile; elle communiqua au divan ces articles secrets, même en commentant le

(1) M. de Chateaubriand, dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, fait le plus grand éloge du général Sébastiani.

texte, et de telles révélations annulèrent l'ambassade du général Sébastiani, qui reçut un commandement pour l'armée d'Espagne, dans le corps destiné à occuper l'Andalousie. Sur cette campagne, dans un pays tout de lauriers-roses, d'orangers, de citronniers et de figues d'Afrique, bien des chroniques nous sont revenues. Dans l'Andalousie, le général trouvait encore les mœurs des Mores, les traces de cet Orient dont le souvenir caressait amoureusement son cœur et ses sens; il vivait dans l'Alhambra, au milieu des parfums, mollement couché sur des tapis, dictant des bulletins de campagne qui excitaient un peu la colère de l'Empereur. Comme je n'ai pas mission de suivre la partie militaire, je me hâte de dire que le général Sébastiani servit avec distinction jusqu'à la chute de l'Empire. Sous la première Restauration, le général rentra dans la vie privée, et il ne prit aucune part aux premiers actes d'un gouvernement qu'il n'avait pas souhaité et qui, de son côté, n'avait aucun désir de se rattacher le général Sébastiani.

La vie de négociations politiques et parlementaires commença de nouveau pour lui dans les Cent-Jours; comme il avait un peu à se plaindre de Bonaparte, il se plaça dans le parti de l'opposition libérale, que dirigeait M. de la Fayette, parti eunuque, qui ne se souciait pas de l'Empereur, et ne voulait pas de Louis XVIII; il fut un des adhérents à cette opinion mixte qui déjà appelait la réalisation du chiffre de 1688. Il ne faut jamais oublier (pour s'expliquer les événements postérieurs) que des insinuations très-actives, en 1815, voulaient assurer le trône à la branche cadette. MM. de Valence, de Pontécoulant, Sébastiani, groupèrent un parti qui voyait dans l'avénement de la maison d'Orléans la solution du problème d'alliance entre les intérêts révolutionnaires et les idées de conservation ou d'ordre européen. C'est dans ce but très-avoué, je crois, que les plénipotentiaires de la chambre des représentants vinrent à Haguenau; il y eut sur ce point des causeries fort explicites avec le duc de Wellington; et de là datent les rapports du comte Sébastiani avec M. le duc d'Orléans, qui au reste, à cette époque, repoussait toute pensée d'avénement; alors il eût été un complot, il fallait attendre qu'il fût une nécessité. Après les Cent-Jours accomplis, la réaction de 1815 commença; le général Sébastiani, s'exilant lui-même, habita jusqu'en 1819 l'Angleterre, où son nom avait acquis une certaine renommée. Possesseur d'une fortune considérable que son alliance avec la famille des Coigny avait augmentée encore, il put y voir une société aristocratique, parmi les whigs, spécialement lord Grey, lord Holland, lord Ponsonby. Il s'y fit des amis qu'il retrouva plus tard dans son ministère. En 1819, il rentra en France; on était alors en pleine voie dans le système libéral, et, sous prétexte de rallier les esprits, M. Decazes nomma M. Sébastiani président du collége électoral de la Corse, où il fut élu député.

Voici une nouvelle phase de la carrière de M. Sébastiani, celle de la tribune déclamatoire telle que la gauche la comprenait, sujet d'éternel repentir pour ceux qui depuis ont touché le sérieux des affaires; c'est la partie la plus médiocre de la vie du comte Sébastiani, celle qui doit exciter aujourd'hui en son âme un sourire dédaigneux. Le député d'Ajaccio n'avait ni l'organe retentissant et méridional du vulgaire Manuel, ni la phrase pompeuse et sonore du général Foy, ni l'improvisation bilieuse et saccadée de M. Périer, ni la parole satisfaite d'elle-même du financier M. Laffitte. C'était un simple et un peu prétentieux orateur qui venait débiter chaque année les lieux communs de la gauche, en attaquant avec tant d'injustice la Restauration qui avait sauvé le pays livré à l'étranger par les chambres des Cent-Jours. Il y avait chez lui une grande nonchalance, un dandysme de forme, un soin excessif de sa personne; il arrivait toujours à la chambre en gants jaunes, en se posant drapé; et comme il n'avait rien qui pût faire du bruit au dehors, il en était à soupirer après les éloges des journaux libéraux. Quand l'histoire impartiale viendra pour tous, elle fera un triste tableau de cette opposition de gauche pendant quinze années: elle empêcha le vote des projets les plus utiles pour le pays, en déclamant contre tout ce qui était grand et généreux; elle mentit à la France sur la noble destinée de cette maison de Bourbon qui, dans ses branches diverses, avait fait les grandeurs de la patrie et les ferait encore. Ainsi le général Sébastiani fit de l'opposition à la campagne d'Espagne (1823), destinée à renouer le pacte de famille contre l'Angleterre; il s'opposa à la réduction de la dette publique; les libéraux empêchèrent le développement des meilleures pensées de diplomatie; il ne dépendit pas d'eux que la conquête d'Alger ne fût manquée. Le général Sébastiani acquit de l'importance dans son parti. Je passe sur tous ces détails pour arriver à l'époque du ministère de M. de Martignac, pendant lequel le comte Sébastiani fut appelé à jouer un rôle de quelque puissance. Si le roi Charles X avait des répugnances personnelles, des opinions vives et très-prononcées, il estimait ceux qui avaient la franchise et la loyauté de leurs principes; ses colères, il les réservait pour les renégats, pour les royalistes défectionnaires qu'il croyait relaps à leur parti, et au roi qui s'en proclamait le chef. Aussi eût-il préféré M. Casimir

Périer ou M. Sébastiani pour ministres à MM. Chateaubriand, Agier, ultras naguère, et qui selon le roi étaient passés à d'autres opinions (1). Toutefois, spécialement pour le général Sébastiani, il y avait un antécédent que Charles X ne pouvait pardonner: c'étaient les négociations de Haguenau en 1815, destinées à repousser la dynastie légitime; puis la répugnance qu'alors le général avait montrée pour la maison de Bourbon. Ce souvenir, M. de Martignac voulait le faire oublier; un rapprochement devait avoir lieu et la paix se signer. M. de la Ferronnays n'était pas éloigné de confier une ambassade au général Sébastiani, qui, je crois, se serait franchement rallié. La question d'Orient animait toutes les têtes, on savait les fermes antécédents du général Sébastiani à Constantinople, et Charles X, qui aimait tout ce qui pouvait faire respecter la France et son noble pavillon, n'aurait pas hésité à confier l'ambassade de Turquie au général Sébastiani, si le parti de la gauche avait voulu accepter enfin son gouvernement. Je crois que la négociation se suivait par la famille de Coigny, si étroitement alliée au général Sébastiani; et pour l'essayer, il fut désigné pour faire le rapport sur les crédits supplémentaires demandés par le comte de la Ferronnays. A ce moment la position parlementaire était telle, que la négociation devint difficile, et la gauche unie au centre gauche montra tant d'exigence, une volonté si tenace, que toute transaction fut repoussée. Il s'agissait de la loi départementale; le projet du gouvernement conservait l'organisation actuelle, avec les conseils d'arrondissement tels qu'ils existent. La commission désigna le général Sébastiani pour rapporteur, et par une contradiction qui doit paraître aujourd'hui bien étrange, elle insista pour la suppression des conseils d'arrondissement, ce qui était bouleverser l'administration tout entière. Cette opinion eut la majorité; le projet fut retiré par le gouvernement, circonstance qui amena la chute du ministère de M. de Martignac.

Ce qui jette à jamais un grand mépris sur les opinions de la gauche, c'est que le gouvernement d'aujourd'hui, composé en majorité de l'opposition au projet Martignac, précisément a maintenu les conseils d'arrondissement, et le général Sébastiani, qui les avait attaqués à ce point de faire tomber le ministère, les a soutenus depuis avec un sens très-droit et des raisons parfaites. Tant il est vrai que dans tous ces débats parlementaires, il s'agit moins de principes que de querelles politiques! Au demeurant, le système représentatif n'est qu'une lutte ambitieuse entre les hommes pour se disputer le pouvoir, et ce sont là les institutions qui ont remplacé notre forte et grande monarchie.

Je dois dire qu'à cette époque (et ceci à l'éloge du général Sébastiani), il n'était point hostile à la branche aînée des Bourbons, qu'il avait même complétement acceptée. Les têtes sérieuses étaient revenues sur bien des illusions; le général avait de la fortune, un grand besoin de luxe, un juste désir de prendre part aux affaires : une révolution nouvelle lui faisait peur, il en avait assez de la première; et comme elle l'avait comblé de faveurs, il voulait se reposer dans ses bras, un peu la caresser, enfin prendre une position avec la dynastie, parce que l'existence de la maison de Bourbon lui paraissait un grand gage donné à la paix du monde. Aussi, à l'avénement du ministère sous le prince de Polignac, le général Sébastiani a des inquiétudes, et, je dois le dire, ce n'est pas pour la liberté publique; il sait bien que dans ce pays de France cette liberté ni ne s'abdique, ni ne se perd; la liberté est dans nos mœurs, dans nos manières, dans notre façon d'être; mais ce que le général craint surtout, c'est que M. de Polignac ne soit entraîné par la force des choses à un coup d'État. Or, un coup d'État pour lui a deux inconvénients. S'il réussit, comme il sera fait contre les hommes de la gauche, les voilà de nouveau tous et pour longtemps hors de cause, rejetés de la tribune et de la presse, et alors que devient son importance? Les révolutionnaires de 1829 seront un peu comme les jacobins après le 18 brumaire, cette journée que le général Sébastiani avait appuyée du sabre de ses dragons : de quoi pourrait-il se plaindre? Si le coup d'État ne réussit pas, alors comme conséquence naturelle il y aura une révolution, et le général Sébastiani en a plus peur que du triomphe des royalistes; homme riche, élégant, et de bonnes formes, il redoute de voir encore cette grande carmagnole des rues, ces saturnales qui pourront se terminer par le pillage et le nivellement de toutes les fortunes. Il en a peur, parce qu'une révolution porte toujours avec elle-même un avenir inconnu, un mystère de désolation et de sang.

Cette conviction profonde explique la si honorable conduite du général Sébastiani au moment de la révolution de Juillet. Avec tous les hommes de valeur et de consistance, il redoute le renversement de la maison de Bourbon; il voudrait un arrangement, une transaction; tous ces systèmes inventés par le journalisme insurgé, les protestations, les actes d'insolence contre le pouvoir, lui inspirent crainte et dégoût; il ne veut ni déchéance ni commission gouvernementale de l'hôtel de ville; il invoque le pouvoir de Charles X, qu'il reconnaît comme seul légitime et légal. Honneur à lui! il ne croit pas à la chambre le droit de changer la dy-

(1) Voir mon *Histoire de la Restauration*.

nastie, avant d'y être contrainte par la suprême loi, la nécessité. Il se pose en homme régulier, parce qu'au demeurant c'est un esprit d'ordre et de fermeté qui ne veut pas se compromettre ni compromettre le pays. Mais lorsqu'il voit tant de faiblesse dans la cause vaincue et le roi Charles X s'abandonner lui-même, lorsqu'il voit l'anarchie près de déborder, quand tous les esprits sérieux et de haute politique cherchent une solution à la crise, une fin à cet état de danger et de désordre, le général Sébastiani adopte avec fermeté la lieutenance générale du royaume, puis la royauté du 9 août, qui fut longtemps un martyre avant d'être un pouvoir et une gloire.

J'ajoute que ce résultat lui plaît de souvenir et d'affection ; dès 1815, avec ses amis les plus intimes, il a désiré et préparé cet avénement ; c'est donc avec joie qu'il se rallie à l'idée d'une révolution calme, pacifique, de 1688, sous le prince habile qui est appelé à restaurer la monarchie. Sans doute, à mesure que la Restauration s'affermit (de 1818 à 1825), cette idée s'est modifiée, altérée, perdue ; mais au moment où les circonstances d'un 1688 se produisent d'elles-mêmes comme une solution à la crise bouillonnante, le général Sébastiani l'accepte avec empressement et y pousse de tous ses moyens. A cet instant commence pour lui une vie active ; il se fait avec honneur le représentant de la parole du roi, soit auprès des chambres, soit auprès du corps diplomatique. S'il n'a pas un esprit supérieur, spontané, il a le mérite de le reconnaître et de se placer aux ordres du prince appelé à gouverner ; il met sa renommée, sa gloire à le servir, à se faire l'interprète de ses volontés ; et en cela il retrouve toutes les formes de l'école impériale, de sa nature essentiellement obéissante ; l'Empereur ne voulait pas d'observations ; il élevait les hommes dans un culte d'admiration pour lui, avec cette résignation passive qui assouplissait les corps et les cœurs ; c'était par un grand mensonge que, sous la Restauration, le parti militaire de l'empire s'était fait libéral, lui si despote, si donneur de coups d'éperon et de cravache. Cette fois donc, en 1830, et dans ses rapports avec le nouveau prince, le général Sébastiani se trouvait en parfaite harmonie de caractère. Passif, il obéissait à une pensée plus haute que la sienne, et mettait toutes les facultés de son esprit à bien remplir les missions de confiance qu'on lui donnait ; alors elles furent nombreuses, surtout auprès du corps diplomatique.

Le général se trouvait dans une position particulière et délicate à l'égard d'un homme d'État très-influent dans les premières négociations pour la reconnaissance de la monarchie du 9 août, je veux parler du comte Pozzo di Borgo. Lui et M. Sébastiani étaient Corses, voisins de montagnes, séparés d'opinions et de vendetta. Sébastiani s'était voué aux Bonaparte, Pozzo di Borgo s'était fait leur ennemi, et cette haine, en 1830, pouvait devenir une véritable affaire d'État, car Pozzo oubliait souvent la diplomatie quand il s'agissait de souvenirs, de ressentiments, de sa Corse adorée et du grand Paoli. Ce fut donc une rude tâche du roi Louis-Philippe que de concilier ces deux montagnards dont les yeux brillaient en se regardant, malgré les politesses et à travers les somptuosités des salons de Paris. Jamais même Pozzo n'oublia parfaitement sa première vendetta ; il se raillait du comte Sébastiani, le traitait d'une certaine hauteur d'esprit et d'habileté qu'incontestablement il avait sur son compatriote : le comte Pozzo était une intelligence active, un des premiers diplomates de l'Europe ; le comte Sébastiani, une capacité de second ordre, esprit doux, conciliant, un peu trembleur dans toutes les situations belliqueuses ; et l'ambassadeur aimait à raconter combien de fois il avait vu le comte Sébastiani plein de crainte et de terreur devant les moindres événements européens. (Le souvenir de 1815 était là.) Le comte Pozzo savait exploiter les craintes pour l'intérêt de son gouvernement (1).

Dans le premier ministère formé par la révolution de Juillet, combinaison mixte et singulière qui faisait la part à tout le monde, le comte Sébastiani reçut le département de la marine, poste secondaire dans cet étrange cabinet où siégeaient, à côté les uns des autres, le duc de Broglie et M. Laffitte, M. Guizot et M. Dupont (de l'Eure) : esprits en si parfaite harmonie ! L'attention du comte Sébastiani fut alors d'attirer vers lui cette confiance royale qu'en toutes circonstances il avait méritée ; il devint le conciliateur modèle, l'esprit à ménagements au milieu de prétentions diverses et d'hostilités prêtes à éclater. Si bien que lorsque la force des choses obligea le roi de recomposer un ministère sous la présidence de M. Laffitte, pour corriger les fautes, les écarts de raison que le parti révolutionnaire pourrait imposer à la politique, Louis-Philippe choisit le comte Sébastiani pour le département des affaires étrangères, si difficile alors, comme un esprit d'obéissance et de souplesse sur lequel le prince pouvait compter. Dans sa situation si embarrassée avec l'Europe, le roi voulait et devait faire beaucoup de choses par lui-même ; il n'avait aucune confiance en M. Laffitte, pauvre capacité qui vingt fois aurait compromis la paix générale par ses vanités ou ses illusions ; il trouva

(1) Voir la notice sur *Pozzo di Borgo*.

donc, pour le servir, le dévouement honorable du comte Sébastiani; bien des dépêches furent heureusement cachées à ce conseil imprudent et bavard, qui mettait la rue dans sa confidence; le roi avait une diplomatie personnelle, tradition de Louis XIV; et le comte Sébastiani la servit avec le plus louable abandon; il nous sauva ainsi de la politique tracassière et décousue de M. Laffitte : je dis qu'à cette époque, comme toujours, la source de la paix et de la puissance du pays vint de la dictature morale du roi Louis-Philippe sur les affaires de la France. A ce temps on aurait eu la guerre, sans la prudence extrême et l'obéissance exclusive du comte Sébastiani; c'est là son titre de gloire et ce qui le recommandera à la postérité des hommes d'État. Je vais en citer un exemple : la Belgique avait élu pour roi M. le duc de Nemours; l'acceptation du prince entraînait nécessairement la guerre générale, même avec l'Angleterre. Le conseil fut d'avis d'agréer l'offre des chambres belges; le comte Sébastiani seul s'y opposa de toute sa force; il démontra, les larmes aux yeux, les périls de la situation, l'Europe une fois encore prête à marcher contre nous. Son avis à la fin prévalut et la paix fut conservée.

Il dut garder cette même position dans le ministère du 13 mars, sous M. Périer, qui n'avait certainement pas les défauts de M. Laffitte, mais qui en avait d'autres d'orgueil et de despotisme, non moins nuisibles à la marche des affaires. M. Laffitte désirait le pouvoir pour le gaspiller et le laisser aller à la débandade, dans les plus indiscrètes causeries; M. Périer le désirait pour l'absorber, le dominer d'une façon rude, colère, et le rendre insupportable à l'Europe et au roi. Il fallait donc aussi ne pas tout lui dire pour éviter les brusqueries soudaines, les résolutions irréfléchies, qui pouvaient compromettre la politique générale du roi; M. Sébastiani remplit ce rôle délicat avec un discernement d'autant plus digne d'éloge, qu'alors il était en butte à la colère, à la violence des partis.

Quelle société! quel pouvoir et quelle époque! Des émeutes chaque jour, des attentats contre la sûreté de l'État; à l'extérieur, la guerre de la Russie contre la Pologne, le soulèvement de l'Italie, et avec cela une tribune dénonciatrice qui ne laissait aucun repos, aucune liberté aux hommes du gouvernement. Ce qui fait l'honneur du comte Sébastiani, c'est qu'il conserva au milieu de tous ces excès un admirable sang-froid, une sincérité d'expressions louable. Après la chute de la Pologne, il osa prononcer à la tribune ces paroles graves, européennes : *L'ordre règne à Varsovie !* et cette phrase tant reprochée n'était que l'image de la vérité absolue. « L'ordre règne à Varsovie! » voulait dire que l'émeute des Polonais était un grand trouble dans la paix européenne; qu'indépendamment du danger qu'elle avait fait naître à l'extérieur, les partis en France faisaient éclater leur sympathie pour la Pologne, moins pour favoriser cette noble nation, que pour seconder d'autres coupables projets. « L'ordre règne à Varsovie! » voulait dire enfin que les traités de 1815 ayant donné légitimement la Pologne à l'empereur Nicolas, ce prince avait pu réprimer la rébellion à Varsovie, comme le gouvernement français avait réprimé les émeutes de Paris et la sédition de Lyon!

La tribune, à cette époque, n'avait pas ce caractère tempéré qu'elle cherche à garder aujourd'hui, et le plus déclamateur de tous, dans ce grand caquetage politique, le général Lamarque, l'homme des *conciones* et de l'éloquence apprise, attaqua si vivement le comte Sébastiani, que ce débat de paroles devint la cause d'un duel. Le ministre se souvint ici de son métier de soldat; les choses se passèrent avec discrétion et bonneur : on en revint au combat plus pacifique de la tribune. Le général reçut comme nouvelle marque de la royale confiance l'intérim du département de la guerre, au moment où les préparatifs se développaient dans de si graves préoccupations pour les hostilités avec l'Europe. Tant d'efforts et de labeurs avaient épuisé la santé du comte Sébastiani; il en ressentit une première atteinte d'une façon brusque, inattendue (on dit une attaque d'apoplexie); le voyage et le repos lui furent commandés; il visita les eaux de Bourbonne, habita quelque temps Nice, puis parcourut l'Italie, autant pour réparer sa santé que pour voir et examiner l'état des opinions et des gouvernements. Tous les hommes d'État qui l'approchèrent alors à travers les faiblesses de sa santé aimèrent à reconnaître en lui des pensées bien arrêtées, très-conservatrices, sur la situation respective des cabinets et des peuples. A son retour, le roi lui conféra le titre de ministre d'État, avec les entrées au conseil, sans portefeuille, parce que le prince s'était accoutumé à cette main souple et gantée, qui servait aussi bien à concilier les membres du cabinet, souvent en discorde, qu'à pacifier par ses sages conseils les rapports de la France et de l'Europe.

Le général Sébastiani reçut parlementairement un grave échec à l'occasion du vote sur le traité conclu avec les États-Unis. La chambre rejeta une première fois l'indemnité réglée pour les prises américaines, qu'avait confisquées le gouvernement français durant les guerres de la Révolution et de l'Empire. J'apporte trop d'impartialité dans l'examen des événements contemporains pour ne pas dire

immédiatement que le traité était mauvais, et la créance des États-Unis véreuse, incessamment repoussée par la Restauration qui la considérait comme frappée de déchéance. Mais depuis Juillet, les choses avaient changé de face; tout le parti Laffitte et Lafayette, admirateur de la république américaine, soutenait les droits des chers États-Unis, dont le gouvernement était considéré comme le modèle de tous, depuis spécialement qu'il avait accordé un million à M. de Lafayette. Le traité très-populaire dans la gauche fut donc signé, ratifié, sur les instances de M. de Lafayette, et ainsi devenu un fait admis dans la diplomatie, les chambres avaient-elles le droit de refuser la ratification de la signature royale? Question très-grave, parce que ce doute jette mille incertitudes dans les rapports de gouvernements.

La majorité s'étant prononcée contre ce projet, le comte Sébastiani, signataire du traité, dut donner sa démission; il le fit sans hésiter, comme conséquence de sa position parlementaire. Pour récompenser tant de services, et en même temps reconnaître et seconder le besoin de repos que l'état de santé du général lui imposait, il reçut l'ambassade de Naples, admirable retraite, poste si envié par tout le corps diplomatique : le séjour du beau golfe n'est-il pas le plus enchanteur du monde? Le général n'y resta qu'une année, suffisante pour reprendre quelques forces; et comme les rapports avec l'Angleterre commençaient à devenir difficiles et confidentiels, le roi, qui avait besoin d'un esprit sûr et d'un intermédiaire discret à qui les dépêches personnelles seraient remises, confia au comte Sébastiani l'ambassade de Londres. Ici sa position restait presque la même qu'à l'origine de la révolution de Juillet; car il devenait la main d'exécution et l'intermédiaire attentif de tout ce que le prince ne voulait pas confier aux ministres responsables de son cabinet; et avec l'Angleterre, on avait d'intimes rapports.

Cette correspondance particulière du roi avec les ambassadeurs, sans le concours ministériel, est une habitude de la maison de Bourbon, et heureusement pour la France, Louis-Philippe l'avait conservée; elle nous préserva de bien des périls, des entraînements et des folies! Tandis que les ministères étaient livrés à toutes les indiscrétions, aux maladresses bruyantes des hommes à la façon de M. Thiers et du centre gauche, n'était-il pas utile que des rapports sérieux avec l'Europe pussent se faire directement entre le roi et les cabinets chargés du maintien de la paix? L'histoire ne pourra être sérieusement écrite qu'avec la connaissance de ces dépêches du roi, qui, au dire de ceux qui ont été à même de les connaître, sont des modèles de prudence, de raison et de dextérité sur toutes questions et toutes choses.

Sous le ministère du 12 mai, le général Sébastiani donna sa démission; je crois qu'il ne voyait pas du même point de vue que le cabinet la question orientale (on s'exagérait alors d'une façon si étrange la puissance du pacha d'Égypte, et le général par ses souvenirs savait ce qu'étaient les armées d'Orient). Surtout il ne voulait pas se séparer de l'Angleterre sur un point aussi capital que les affaires de Syrie; il revint donc à Paris, et le roi l'éleva à la dignité de maréchal de France, en témoignage de la haute satisfaction de sa conduite politique. Ce fut, sous le rapport actif, la fin de la carrière diplomatique du comte Sébastiani. Il n'en resta pas moins la main amie qui intervint dans plus d'une difficulté ministérielle pour apaiser les ambitions ou les amours-propres; il demeura l'homme tout à fait de la chambre des députés, y défendant les idées du roi et la politique extérieure avec indépendance. En séparant le comte Sébastiani de quelques vanités qui tiennent généralement à l'école de l'Empire, vous trouverez un esprit droit et assez sincère pour dire la vérité aux partis, ce qui est un courage digne d'estime. Désormais fini pour les luttes politiques, avec une santé faible, maladive, il retrouvait son activité dans toutes les crises pour le service du roi qu'il aimait et qu'il admirait comme le symbole de la paix du monde. En 1846, pour arrêter les progrès de sa maladie, il chercha un soleil plus chaud, et visita la Corse, le lieu de sa naissance; il y fut accueilli avec un enthousiasme qui frappa vivement son cœur, parce qu'il aimait à y exercer une sorte de souveraineté. Parti d'un lieu obscur, parvenu si haut dans l'aristocratie, qu'à deux époques de la vie il avait pu épouser deux femmes des plus grands noms, il se complaisait à ces démonstrations d'une joie animée que la Corse lui témoignait à chaque visite. Au temps du comte Pozzo di Borgo, il avait là un rival très-actif qui lui disputait toute influence; depuis la mort du diplomate éminent, le comte Sébastiani resta complétement le maître, le vrai souverain, le bienfaiteur de la Corse; et en cette qualité, dans ses voyages, il fut salué par les volées de canon et les sonneries des cloches, ce qui répondait à ses habitudes d'une vanité enfantine.

En résumant la vie du maréchal comte Sébastiani, je dirai que si l'on ne peut y trouver les conditions de l'homme d'État supérieur, chez lui domine une qualité éminente : c'est l'instinct qui lui fit deviner la force d'intelligence du roi et sa haute volonté de bien public. Quand cette conviction fut en lui profonde, il se voua à cette politique personnelle;

pour la servir, il dédaigna les petites clameurs, les oppositions malencontreuses; il sut se mettre même au-dessus de tous ces étroits scrupules constitutionnels qui ont tant rabaissé notre force de nation et de gouvernement; il voulut que le roi régnât et gouvernât, parce que heureusement ce règne serait long et le gouvernement habile, se séparant ainsi de cette petite école de brouillons qui veulent faire de l'établissement de Louis XIV quelque chose qui ressemble à une république sans gloire et à une monarchie sans tête, car là où le roi ne peut pas tout ce qui est bien, il n'y a plus d'ordre, plus de durée, plus de régularité. Dans un système régulier, la majorité doit se faire gouvernementale, et le gouvernement se placer aux mains de la majesté souveraine pour recevoir sa suprême direction. En dehors vous n'aurez que du Bas-Empire.

Puis-je finir cet article sur le vénérable comte Sébastiani sans parler de ses derniers déchirements? Sa fille chérie était pour lui un souvenir de gloire et de douleur. Née à Péra, quand le canon tonnait sur la flotte anglaise, son premier cri avait coûté la vie à sa mère : nous savons tous comment est morte cette fille tant aimée ; nous savons tous quel coup fatal ce funèbre événement a porté au cœur du maréchal! Dans ce drame lamentable, il y a deux physionomies qui ressortent au milieu de ces immenses douleurs : c'est celle de la noble et vieille douairière de Praslin et celle du comte Sébastiani. Une horrible catastrophe frappe leurs enfants le même jour; autour d'eux du sang, des larmes, le mystère d'une nuit affreuse! Quelles épreuves nous réserve la Providence! Le deuil privé d'une noble famille est devenu un deuil public, et l'émotion vive, profonde du roi Louis-Philippe lui-même, doit être un motif de consolation pour le maréchal dont la piété espère un monde meilleur dans le grand jugement des ressuscités de la tombe!

IX

LES COMTES CHARLES-FRÉDÉRIC ET GUSTAVE DE LŒVENHIELM,

DIPLOMATES SUÉDOIS.

Le spectacle vif et curieux que présente la Suède durant tout le XVIIIe siècle est celui d'une lutte forte et militaire de la royauté contre les états, ou, pour parler plus exactement, du roi contre la noblesse; car l'ordre des paysans restait loyal dans son obéissance au sang de Gustave-Adolphe; les nobles seuls démolissaient l'œuvre monarchique, l'unité de la couronne. Et cette lutte n'avait rien d'élevé comme une conviction, de spontané comme une passion politique; le plus souvent les gentilshommes suédois recevaient secrètement des subsides de la Russie ou de l'Angleterre pour trahir leur souverain. C'est parce que la France voulait rendre à la Suède son ancienne splendeur qu'elle soutint, par l'ambassade de M. de Vergennes, la belle et immense entreprise de Gustave III. Ce roi si ferme, si supérieur, espérait, en brisant la résistance des factieux, replacer la Suède dans cette brillante destinée qu'elle avait eue au XVIe et au XVIIe siècle (1).

C'est parce que l'œuvre de Gustave ne put s'accomplir que la Suède s'est perdue. Quel fut son rang autrefois si élevé dans la politique du monde! quel est son abaissement aujourd'hui! Les révolutions politiques, loin de faire progresser les États, les arrêtent dans leur développement et dans leur importance; détrôner une dynastie n'est pas un plaisir que les peuples se donnent impunément; ils s'en ressentent comme de ces commotions terribles qui dérangent toute l'organisation du corps humain. Elle a triomphé de Gustave III et de Gustave IV, cette noblesse énervée, corrompue, et qui ne gardait plus de sa fierté sauvage que le courage de poignarder ses rois ou la hardiesse de les chasser! Que sont devenus les Suédois des plaines de Leipzig aux époques brillantes, les alliés du cardinal de Richelieu, jetant le poids de leur rude épée dans la balance de l'Europe? La Suède est aujourd'hui flottante entre la Russie et l'Angleterre qui la dominent et lui imposent leurs commandements.

Je veux suivre, à l'occasion des comtes de Lœvenhielm, l'histoire de ces événements qui expliquent le passé, le présent et l'avenir de la Suède, car j'aime à mêler les hommes aux grands faits contemporains. Les deux frères Lœvenhielm, nés, l'un en 1771, l'autre en 1772, n'ont point fait leurs études en Suède, mais à Strasbourg, université moitié allemande, moitié française, alors d'une grande renommée, où étudiaient Benjamin Constant et le prince de Metternich lui-même, sous le professeur de Kock. La famille Lœvenhielm n'était pas d'origine purement suédoise; des titres même retrouvés disent qu'elle était française : est-ce une courtoisie que nous fait le comte de Lœvenhielm,

(1) Sur l'ambassade de M. de Vergennes à Stockholm, voir mon travail sur *Louis XVI*.

dont l'esprit charmant est doué d'une politesse si chevaleresque? A l'époque de la révocation de l'édit de Nantes (ce grand coup d'État dont le sens n'a jamais été compris), les protestants qui conspiraient avec l'étranger, depuis Henri IV jusqu'à Louis XIV, furent forcés d'émigrer de France sur tous les points de l'Europe (1); il n'est donc pas rare de rencontrer aujourd'hui des familles françaises établies en Prusse, en Danemark, en Suède, familles haineuses qui réagirent d'une façon si déplorable contre la maison de Bourbon et leur ancienne patrie pendant tout le xviiie siècle; vieux émigrés moins français que les nobles gentilshommes qui combattaient la république sous le prince de Condé!

Le père des comtes de Lœvenhielm occupait un rang distingué dans la diplomatie suédoise, aux ambassades de Dresde, Madrid, Berlin et Hambourg, et ses deux fils prirent immédiatement du service; Gustave entra dans les dragons de la garde, comme lieutenant, et il fit les trois campagnes de Russie; son frère Charles fut officier dans les gardes à pied. La Suède avait alors pour roi ce noble Gustave III dont j'ai parlé, prince si national, si fier, et en même temps si dévoué à la politique française, l'ennemi de l'Angleterre. Gustave III devait l'heureuse énergie et les habiles conseils qui l'avaient délivré du pouvoir importun de la noblesse et des états, à l'influence de Louis XVI et du comte de Vergennes, ambassadeur à Stockholm. Les dépêches de ce ministre existent encore; il raconte à son souverain les événements du palais, le courage de Gustave, les tristes agitations de cette noblesse vendue à la Russie et à l'Angleterre. Gustave III devait donc beaucoup à M. de Vergennes et la consolidation de son pouvoir à Louis XVI; en échange il lui donnait l'alliance suédoise, le principe de la liberté du pavillon et du privilége des neutres, tel qu'alors le soutenaient Catherine II, la Hollande et la France contre la Grande-Bretagne.

Gustave III n'oublia pas cet immense service, et dans les premiers moments de la révolution française, il offrit son bras, ses armées à une dynastie malheureuse. Le roi de Suède devait en effet jouer un grand rôle, si une conspiration de noblesse, de gardes soudoyés par les clubistes français, n'avait mis fin à ses jours dans ce bal sinistre qu'on a trouvé plaisant de mettre sur la scène française et de jouer en galopade sur le piano. Voyez-vous, sous les lustres de l'Opéra, ce ballet où meurt un roi assassiné de la main d'un conspirateur, au milieu des masques qui se pressent et se foulent? Pour être en tout fidèle à l'exactitude historique, et combler la mesure d'inconvenance, le directeur de l'Opéra aurait dû envoyer chez le comte de Lœvenhielm pour reproduire les traits de l'ambassadeur sur la scène, car le comte était alors capitaine dans la garde de Gustave III; il était aux côtés du roi lorsque le poignard l'atteignit, et le comte de Lœvenhielm chercha à le couvrir de son épée. Cette révolution eut pour résultat, comme on le sait, de placer la tutelle du jeune fils de Gustave sous la main du duc de Sudermanie, le propre frère du roi que le crime venait de frapper, prince aux rudes manières, grossier fumeur, un peu l'image de ce duc de Glocester qui joue un si triste rôle auprès des mélancoliques physionomies des enfants d'Édouard; avec cela de la finesse et de la ruse, une ambition immense qu'il cachait sous les dehors du désintéressement. Il avait de douces paroles pour son neveu et des intrigues actives contre lui. Ce qui caractérisa surtout son système, ce fut son extrême condescendance pour la révolution française. Le duc de Sudermanie était au mieux avec le comité de salut public! La propagande française avait frappé son frère, le généreux Gustave, et lui, il pressait la main à la rude et sanglante déesse; le gouvernement suédois, neutre alors, gagnait de l'argent par le commerce de denrées coloniales et du blé qu'il nous apportait : un roi de plus ou de moins, ce n'était rien : aussi le duc de Sudermanie fut-il respecté par le comité de salut public; le baron de Staël, son ambassadeur, quitta à peine un moment Paris durant les horreurs de la révolution française; il assista aux séances de la Convention, le sabre au côté, depuis le meurtre de Louis XVI jusqu'au 9 thermidor, avec la plus grande indifférence et sans la moindre protestation. A cette époque de neutralité, les deux jeunes comtes de Lœvenhielm, très-attachés à Gustave III, adhérèrent néanmoins au gouvernement du duc de Sudermanie: l'un accepta la dignité de chambellan, et l'autre prit la carrière diplomatique; il fut envoyé comme cavalier d'ambassade dans plusieurs légations.

Alors, la noblesse voyait avec une certaine inquiétude se développer à un haut degré les conditions martiales et une grande énergie de caractère dans le jeune prince dont le duc de Sudermanie était le tuteur; on ne pardonne jamais aux fils ou aux héritiers du roi qu'on a tué; leur destinée ou leur fatalité est de tomber sous un nouvel attentat; et déjà, par l'influence des corruptions secrètes, une révolution se préparait au profit de ce duc de Sudermanie, esprit rude, mais qui laisserait les nobles se jeter dans toutes les intrigues de l'étranger. Le jeune Gustave IV prit lui-même les rênes du gou-

(1) Voyez mon travail sur *Louis XIV*

vernement à l'époque du Directoire, et presque aussitôt, enthousiaste qu'il était, il se jeta dans la coalition contre la république, qui sourdement avait conspiré contre toute sa famille. Depuis ce moment, la noblesse se prononça contre lui; ses actes furent méconnus, calomniés; sa fierté d'esprit importuna; Gustave n'était pas l'homme de son temps, et une grande partie des gentilshommes, placés sous la direction secrète du duc de Sudermanie, espérèrent le régent comme roi. Menacé dans son pouvoir et sa vie, Gustave IV fut obligé de s'entourer de régiments dévoués; la noblesse, qui redoutait la puissance, l'énergie de ce caractère, se lia soit à la révolution française, soit à la Russie, soit à l'Angleterre, en abdiquant l'esprit de sa nationalité, les traditions de la vieille et noble histoire de la Suède.

On trouve à cette époque le comte Gustave de Lœvenhielm commandant un corps suédois stationné dans le pays de Lowenbourg. A la suite de cette campagne, il fut chargé d'une mission en Prusse, puis d'un commandement en Finlande; tandis que son frère Charles-Frédéric combattait également les Russes. Après Tilsitt, Napoléon avait dit à l'empereur Alexandre, sans respect pour les anciennes alliances et les traités traditionnels : « Vous voulez la Finlande? que m'importe! prenez-la, c'est une affaire entre vous et le roi Gustave. » Les Russes ne se tirent pas répéter deux fois cette permission; la conquête s'accomplit moitié par la victoire, moitié par la trahison. Depuis, la Finlande leur est restée et leur donne un splendide débouché dans un vaste golfe.

A ce moment la Suède subit la crise dont je vais parler : le changement dans sa dynastie légitime. On dirait que le monde a besoin de se débarrasser de ce noble caractère de Gustave IV qui importune toutes les puissances : la Russie, parce que, seul, il peut lui disputer la Finlande et que la population abattue ne demande pas mieux que de devenir russe; la France, parce que Napoléon a subi les dédains personnels de Gustave IV, et qu'il a besoin de l'abaisser comme châtiment de sa fierté envers le dominateur de l'Europe; et enfin la noblesse, parce qu'elle a peur que le roi, jeune et vigoureux, ne la frappe dans sa force et sa fortune en empêchant les corruptions de l'étranger. C'est là le dernier mot de la conspiration qui brise la ligne directe des héritiers du grand Gustave. Ce fut un véritable complot de palais auquel presque toute la noblesse prit part; elle mit la couronne au front du duc de Sudermanie, qui prit le nom de Charles XIII. Après quelques honorables hésitations, les deux comtes de Lœvenhielm se rallièrent à cette révolution comme tous les autres gentilshommes, et ils continuèrent à servir dans l'armée. Le comte Gustave fut créé général-major, chef de la première brigade de cavalerie dans la garde, et de plus il eut un moment l'ambassade d'Autriche; tandis que Charles-Frédéric était envoyé près de l'empereur de Russie, Alexandre, au nom de son souverain et du prince royal Bernadotte, auquel la révolution assurait l'hérédité d'une couronne.

Cette ambassade à Pétersbourg avait la plus haute importance, car il faut bien se pénétrer de la situation des choses à la fin de 1812; Bernadotte avait refusé l'alliance de Napoléon contre la Russie. Aux yeux de l'Europe sa position était bonne : il pouvait beaucoup imposer parce qu'on lui demandait beaucoup. Dans l'entrevue d'Abo, plusieurs questions furent posées : Alexandre ne voulait pas, ne pouvait pas céder la Finlande sans ébrécher la Russie, qui désirait un débouché maritime au Nord comme elle avait celui de la mer Noire au Midi; et pourtant il fallait une indemnité à la Suède. L'Angleterre et la Russie lui assurèrent simultanément la Norvége, dont le Danemark serait dépouillé, vieille fusion de toutes les nations gothiques. Remarquons bien ceci : la Suède allait se trouver placée comme sous la protection de l'Angleterre et de la Russie : par l'Angleterre, elle recevait des subsides pour marcher belliqueuse avec les Allemands contre l'empereur Napoléon; par la Russie, Bernadotte recevait des engagements précis sur son droit successionnel à la couronne de Suède, et, à cette époque étrange, on supposait même la possibilité pour Bernadotte d'obtenir des sénateurs mécontents (1813-1814), sinon l'empire français, du moins une participation étendue dans les éléments d'un nouveau gouvernement qui serait établi en France à la chute de Napoléon.

La noblesse suédoise, tout entière rattachée à Bernadotte, traitait de folie l'enthousiasme dédaigneux du colonel Gustafson (c'était le surnom du roi légitime de Suède). Cette noblesse suivit loyalement Bernadotte dans la campagne de 1813; les deux comtes de Lœvenhielm, diplomates et soldats, prirent part à ces immenses faits d'armes, à côté de l'empereur de Russie et du roi de Prusse; ils étaient intermédiaires auprès du souverain pour les intérêts de la Suède, comme Pozzo di Borgo, lord Stewart, l'étaient pour ceux de la Russie et de l'Angleterre. Bernadotte inquiet, boudeur, hésitant, n'avait d'autre prépondérance que celle de son courage personnel et de la science stratégique dont il avait fait preuve dans le plan de campagne tracé à Trachenberg. Les deux comtes de Lœvenhielm suivirent les armées alliées à Paris; ils prirent part aux délibérations des traités de 1815 pour la rétrocession surtout à la France de la Gua-

deloupe, donnée par l'Angleterre à la Suède. A Vienne, ils assistèrent au congrès en qualité de représentants du prince royal; l'intérêt le plus vif de la Suède, à cette époque, c'était la cession définitive de la Norvége, promise dans l'entrevue d'Abo, véritable compensation de la Finlande laissée à la Russie. A cette époque, un changement s'était opéré dans la force et la considération qu'inspirait en 1813 le caractère de Bernadotte; le prince royal, dans la campagne de Leipzig, était entouré, caressé par toutes les puissances, quoiqu'il fût souvent capricieux et maussade; en 1814, on n'avait plus besoin de lui, et la prépondérance suédoise cessait d'obtenir la popularité dans les conseils des rois; on garda froidement les conventions d'Abo. On se demande même comment, à cette époque de tant de restaurations, il ne se fit pas un retour vers la légitimité du colonel Gustafson, retour que les comtes de Lœvenhielm eussent peut-être loyalement désiré : mon Dieu! c'est que les intérêts diplomatiques dont j'ai parlé déjà étaient alors plus vivaces que jamais. La Russie n'avait aucun intérêt à voir la restauration de Gustave IV, parce que tôt ou tard cette âme, royalement énergique et enthousiaste, lui aurait fait la guerre et disputé la Finlande. La Prusse et l'Autriche ne se souciaient pas le moins du monde de revoir l'influence suédoise en Allemagne; tous ces gouvernements savaient bien que le meilleur moyen d'annuler un peuple, de l'énerver, de l'abaisser, c'est de lui enlever une dynastie nationale, pour lui en substituer une d'emprunt qui a besoin, pour se consolider, de vivre au jour le jour, comme un roturier dans un salon de gentilhomme, à moins qu'un beau jour ce roturier, tout en colère, ne brise les glaces et les porcelaines pour en finir.

L'aristocratie suédoise ne se souciait pas non plus de voir rétablir un prince fier, d'une nature capricieuse, et qui portait trop haut le sentiment de la dignité royale et le blason national. La noblesse se rapprocha donc de Bernadotte, et le soutint avec unanimité; les intérêts européens, plus que l'habileté du prince royal, le maintinrent au pied du trône du duc de Sudermanie, son père adoptif, et dont il devenait le droit héritier. A cette époque les comtes de Lœvenhielm entrèrent plus franchement dans la diplomatie, et ils n'ont pas abandonné cette haute carrière depuis le congrès de Vienne. Ils prirent part à toutes les négociations relatives à la cession définitive de la Norvége. Comme ils avaient signé le congrès de Vienne, ils tinrent une certaine place dans toutes les relations avec les cabinets, et spécialement avec la France dans les réclamations pour les prises sur les neutres faites pendant les violences de l'Empire, et qui avaient occasionné des pertes considérables à la marine suédoise.

Le comte Gustave fit désormais partie du corps diplomatique à Paris; esprit aimable, joignant à l'éducation réfléchie la politesse des grandes manières, le caractère et l'esprit du monde, peut-être porté trop loin, la vie pour lui fut douce; il aimait les artistes, les théâtres, avec un goût tout français qu'il exagérait peut-être, dans le dessein de prouver qu'il portait dans son cœur le sang de la France. C'est une chose triste à dire, que précisément en politique ces caractères doux, aimables, supposent un affaiblissement de cœur et d'esprit chez les hommes de transition et de passage. Quand on a vu tant de choses, on prend les chaudes émotions en dédain; on ne veut plus de la vie que ses formes polies, calmes, limpides. Les deux frères Lœvenhielm, tout en gardant le caractère de loyauté des gens d'honneur, n'ont refusé aucun service à aucun gouvernement; jeunes hommes, ils ont vu et entouré la personne de Gustave III; ils n'ont point sans doute conspiré, mais lorsque le duc de Sudermanie prend le pouvoir, ils acceptent des honneurs et des dignités, et vivent avec lui dans une sorte de familiarité de palais; le duc de Sudermanie choisit Bernadotte pour prince royal, les comtes de Lœvenhielm ne contribuent pas à cet événement, mais ils l'acceptent une fois accompli, et servent tous les principes, toujours avec une honorable fidélité et une foi nouvelle et naïve pour chaque changement.

Est-ce là un bien ou un mal? Les moralistes sévères trouveront sans doute que la fidélité à un principe est la seule, la première condition de toute conscience humaine. Mais s'il en était ainsi aux temps agités des révolutions, il faudrait incessamment se battre et tout briser; il est donc heureux pour un pays que ces scrupules ne se produisent pas toujours; qu'il y ait des hommes de talent et de modération, qui, sans désirer, sans agir, acceptent chaque fait accompli, et cherchent à le faire tourner le mieux possible au bonheur du pays, au profit de la paix et de l'ordre.

Pour mieux juger la carrière des deux frères Lœvenhielm à ce point de vue, il faut remonter dans les temps. Cette carrière ne prend un certain développement, une certaine action politique que dans la campagne de 1813, qui fut un grand mouvement de l'Europe contre nous. Je crois même que Gustave de Lœvenhielm tint la plume au congrès militaire de Trachenberg, où fut dressé le plan de campagne contre la France. A Vienne, ce même sentiment contre la France se révèle, et ce ne fut qu'avec de grandes difficultés que l'on rétrocéda la Guadeloupe, momentanément donnée par l'Angle-

terre à la Suède. Le congrès de Vienne faisait désormais à la Suède une position particulière qu'il faut maintenant suivre, afin d'examiner avec plus d'impartialité la conduite politique des deux frères Lœvenhielm.

A partir du congrès de Vienne, la Suède a cessé d'être une puissance militaire; il ne s'agit plus pour elle d'armées, de campagnes, d'un rôle conquérant comme au XVIIe siècle; la Suède est condamnée à s'absorber en elle-même, dans son rôle commercial ou de cabotage; elle doit procéder à la restauration de ses finances, à la meilleure extinction de ses dettes, au développement et de ses institutions particulières et de son bonheur de peuple; immense pays, territorialement plus grand que la France, la population lui manque : sa terre est montagneuse ou glacée; elle a acquis la Norvége, sol de fer et de matelots, et il faut la fondre sans nuances avec ce restant de la Suède comme indemnité de la Finlande, de la Poméranie, riches provinces qui servent de débouché maritime à la Russie et à la Prusse; les esprits sont tellement engourdis pour toutes choses, que la noblesse finlando-suédoise est devenue exclusivement russe de mœurs et de manières; la Finlande s'est séparée de la Suède sans espoir de retour, presque avec la joie de devenir russe, tandis que la fusion de la Norvége dans la Suède s'opère lentement, avec un esprit d'opposition hostile, tracassier, parce que le gouvernement suédois n'a ni la force ni la grandeur des destinées de la Russie.

A l'époque de la restauration du droit public européen, Charles XIII (le duc de Sudermanie), déjà vieilli et sans consistance, laissa tout le poids des affaires à Bernadotte. Le prince royal, dans l'immense tâche qu'il avait à remplir, déploya une dextérité incessante et une finesse toute méridionale; il n'avait plus à craindre cette noblesse naguère si fière et aujourd'hui corrompue, assouplie, qui adhérait au gouvernement du prince royal comme elle aurait adhéré à tout autre, sans amour, sans dévouement, parce qu'elle avait abdiqué son caractère chevaleresque depuis la chute de la maison de Gustave-Adolphe. Bernadotte n'eut pas à craindre de faire un peu de libéralisme à l'égard des paysans; cet ordre, dans l'État, n'est pas redoutable; sur ce vaste territoire, coupé de lacs et de montagnes, il n'y a nul moyen de se grouper, de se réunir, pour préparer une révolution; les paysans agrestes et rudes ne tuent pas leurs princes au milieu des flambeaux et de l'ivresse d'une nuit de carnaval. A ces laboureurs couverts de bure, durs comme le fer de leurs mines, le prince royal a concédé certains priviléges. Dans la diète, ils peuvent parler, prouver leurs griefs avec franchise et une sorte d'égalité vigoureuse pour réclamer contre l'impôt.

L'œuvre considérable du prince royal, ce fut l'entière fusion de la Norvége et de la Suède sous un système presque égal de diètes et de gouvernement. D'abord il se manifesta quelques résistances, les anciens souvenirs scandinaves se réveillèrent partout; mais comme la noblesse était abâtardie, comme le clergé protestant n'a rien de cette énergie, de cette grandeur qui se trouvent exclusivement parmi les évêques et les prêtres catholiques, les diètes à la fin s'assouplirent; la volonté du prince royal put se manifester sans contrôle; ce que voulut le roi, les diètes le sanctionnèrent, tandis que dans les rapports extérieurs, où se trouvent mêlés désormais les deux comtes de Lœvenhielm, la situation du cabinet de Stockholm devenait de jour en jour plus effacée, plus nulle, comme conséquence de sa révolution. Dans quelle question, en effet, la Suède a-t-elle joué un rôle actif dominant depuis 1815? Où a-t-elle exercé et repris sa prépondérance, si belle et si grande au XVIIe siècle? Toute sa diplomatie consiste actuellement à ménager, avec une habileté égale, l'Angleterre et la Russie, à ne blesser ni l'un ni l'autre de ces cabinets, afin d'en recevoir alternativement l'appui. A ce point de vue, les ambassades ne sont plus désormais que des postes de politesse et de convenance; je crois même qu'il n'y a pas chaque année une seule note diplomatique à échanger avec les grandes cours. C'est ce qu'immédiatement avait compris le comte Gustave de Lœvenhielm, nommé ambassadeur à Paris; homme aimable et de salon, il passait sa vie dans une société d'artistes, au milieu des plaisirs, des théâtres, tandis qu'à Vienne, le comte Charles-Frédéric se retirait, autant qu'il le pouvait, du mouvement actif de la politique.

Je me trompe néanmoins à l'égard du comte Charles : il y avait à Vienne une situation délicate pour un vieux et digne gentilhomme comme lui. Le roi Gustave IV, que la diète insurgée avait chassé du trône de Suède, glorieux patrimoine de famille, avait choisi Vienne et l'Allemagne pour la terre de son exil; esprit ardent, chevaleresque, on avait voulu le faire passer pour fou! Toutes les fois qu'un homme, par des sentiments exaltés, une âme de feu, un dévouement sans mesure, compromet un peu la quiétude molle et efféminée d'une société, généralement on dit qu'il est fou; celui qui vous dérange du sommeil de vos habitudes est toujours importun, et le roi de Suède détrôné paraissait ainsi, même aux yeux, je dirai presque des cabinets conservateurs. Avec une modestie pleine de traditions et de souvenirs, il avait pris le simple nom de colonel Gustafson (fils de Gustave), titre d'une respectueuse affection pour son père; car,

ainsi que dans toutes les révolutions, on contestait sa légitimité légale. Les partis ennemis ne se contentent pas de vous briser, ils vous déshonorent pour justifier leurs injustices. Le colonel Gustafson, dédaignant tout subside (grandes aumônes des cours), vivait pauvre avec quelques revenus personnels; vêtu de bure comme ses aïeux le grand Gustave et Charles XII, il paraissait en Suisse, sur les bords du Rhin, en voiture publique, mêlé à la foule curieuse et attentive de voir un roi pauvre et proscrit; sa conversation était vive, amèrement sardonique; véritable esprit du moyen âge, il voulait montrer aux rois combien était noble leur conduite et leur abandon en 1814! Son fils, qui avait pris du service en Autriche, vivait à Vienne sous le nom du prince de Wasa; ses goûts modestes cachaient le plus brillant courage.

Ce dut être donc un sujet de tristes méditations et de difficultés considérables pour un gentilhomme que cette place d'ambassadeur à Vienne, en face de ses vieux et légitimes souverains; mais, je le répète, la noblesse suédoise avait abdiqué ses dévouements du moyen âge; depuis le XVIII[e] siècle, elle était devenue philosophe, besoigneuse : désormais nul esprit de corps, plus de dévouement national; et ce qu'on appelait le patriotisme n'était que le tiède amour pour une position politique; si bien que tout pouvait changer, couronne, institutions : pourvu que la place restât inhérente à l'homme, il avait du patriotisme, il servait bien, toujours et tout le monde.

La Suède d'ailleurs reconquérait en richesse maritime ce qu'elle avait perdu en gloire militaire, et c'était une compensation. Depuis 1814, ses navires de commerce, nolisés à bon compte, parcouraient toutes les mers. Par sa circonscription géographique, la Suède possédait, en y comprenant la Norvége, une étendue de côtes de plus de huit cents lieues, côtes couvertes d'îles, d'écueils visités chaque année par les tempêtes furieuses; et, sous l'aspect de ce ciel, en présence de ces ouragans déchaînés, se formaient des matelots vigoureux, intrépides, destinés à parcourir toutes les mers; enfants, au reste, de ces Scandinaves qui, dans le IX[e] siècle, avaient fait trembler les pays de France, d'Espagne et d'Italie même. Qui n'avait souvenir des Normans dans les chroniques de Charlemagne et de ses successeurs?

Ainsi, deux traditions historiques se reproduisaient à des temps divers pour la Suède, une des nations qui jetèrent le plus de gloire aux siècles passés. Quand Gustave-Adolphe menait ses braves enfants dans le cœur de l'Allemagne, au champ glorieux de Leipzig, c'étaient les Goths du V[e] siècle, qui envahirent l'empire romain pour le retremper d'une nouvelle énergie; quand les marins de Norvége ou du golfe de Bothnie s'élançaient sur toutes les mers, pour la pêche de la baleine, ou le commerce du fer, du bois aux vieilles forêts, c'étaient encore les enfants des Normands du IX[e] siècle, qui sur de frêles barques venaient assiéger Rouen et Paris sous le pirate Roll, l'objet des chants de geste de toute la Normandie; tant il est vrai que les peuples ne changent pas : leur caractère est indélébile, car il résulte du sol, du climat, des glaciers à pic, ou des plaines éclairées et attiédies par un soleil éternel.

La navigation de la Suède, ou, pour parler le langage technique, le cabotage des neutres, avait pris un grand développement sous la régence du duc de Sudermanie, toujours en paix avec la république française, tandis que l'Europe s'était levée hostile, dans une grande coalition. Les Suédois, au moyen de leur pavillon respecté, transportèrent partout les marchandises et servirent d'intermédiaires, comme les Américains, pour charger les blés, les denrées coloniales, dont il y avait disette en France. Lorsque la paix fut rendue au monde, lorsque toutes les nations entrèrent dans une juste concurrence commerciale, les Suédois conservèrent encore une supériorité qui fait leur richesse; je veux parler du bon marché du fret (prix de location des navires). Comme les Grecs (Russes) et les Ragusais (Autrichiens), ils transportaient les marchandises à moitié prix des navires français ou anglais; on se l'explique par l'éducation si dure des populations du Nord, leur vie sobre, et surtout par cette immense faculté qu'a la Suède de produire du bois et du fer plus qu'il n'en faut pour construire toutes les flottes du monde. Cette application des esprits aux relations commerciales dut enlever tout caractère dessiné à la politique suédoise; on ne s'occupa plus qu'indirectement des questions de dynastie, et Bernadotte succéda au roi Charles XIII sans la moindre opposition, tandis que les enfants de la grande maison de Gustave étaient oubliés dans les armées autrichiennes et y conservaient un débris de la gloire de leurs ancêtres.

Les deux frères de Lœvenhielm continuèrent sous la nouvelle dynastie à servir ou à représenter leur pays. Le comte Charles, longtemps ambassadeur à Vienne, à Pétersbourg, fut nommé président du conseil de la guerre, à Stockholm, et entra en 1822 au conseil du roi. Membre des états comme seigneur, sorte de pairie suédoise, il vint à Paris, en 1825, assister au sacre du roi Charles X. Bernadotte le nomma ensuite gentilhomme de la chambre. On le voit, si les dynasties changent, les dignités de cour demeurent; le comte Charles cessa donc ainsi de faire partie des affaires actives. Il n'y eut

donc plus que le comte Gustave, qui continua sa mission diplomatique à Paris; esprit affable et poli, que nous connaissons tous. Le rôle qu'a toujours dignement accompli le comte Gustave est plutôt personnel que l'expression de l'importance politique de son gouvernement; la Suède n'a pas aujourd'hui une action assez considérable dans la diplomatie pour que sa légation, même aux mains d'un homme de valeur, compte à Paris parmi les grandes ambassades. Mais le comte Gustave de Lœvenhielm, par ses relations faciles, son obligeance extrême, sa parfaite tenue dans le monde et parmi ses collègues, a conquis un véritable ascendant; la sage mesure de son esprit lui a fait sa place. Le corps diplomatique se réunit à des époques particulières pour les compliments de nouvelle année, ou la fête du roi; dans ces sortes d'assemblées toutes d'usage, et qui n'ont rien d'officiel, on rédige quelques phrases que prononce le doyen des ambassadeurs. En 1830, surgit une circonstance très-grave pour le corps diplomatique; elle lui commanda une résolution forte, spontanée, décisive, à l'époque de l'insurrection de Paris, après les tristes ordonnances de juillet 1830. Le corps diplomatique était en effet fort embarrassé, fort inquiet de la situation : qu'allait-on faire, et quels étaient dans ces graves circonstances la conduite et les devoirs imposés au corps diplomatique?

Pour comprendre l'immensité de la question, il faut se reporter au temps, à l'agitation des esprits, à l'importance que toute délibération des représentants de l'Europe devait avoir sur l'action des pouvoirs publics en France. Toute démarche du corps diplomatique devait nécessairement retentir, soit dans les chambres, soit à l'hôtel de ville, parmi les différentes autorités constituées au hasard, et qui néanmoins examineraient profondément les résolutions de l'Europe en face de la révolution de Juillet. Le droit public européen a proclamé, depuis le XVIII[e] siècle, que les ambassadeurs ne sont pas les envoyés d'un pays à un autre pays, mais les envoyés d'un souverain auprès d'un autre souverain. D'où il résulte que si la mort ou un événement de guerre civile fait disparaître le prince auprès de qui les ambassadeurs sont accrédités, leurs pouvoirs cessent de plein droit. La conclusion de cet axiome diplomatique, appliqué à la crise de 1830, devait être : « que partout où le roi de France Charles X se trouvait, tant qu'un autre pouvoir n'était pas reconnu, les ambassadeurs devaient le suivre à Saint-Cloud, à Rambouillet, dans tous les lieux où se transporterait sa personne sacrée (1) ; » ainsi on l'avait résolu après les révolutions de Naples et d'Espagne en 1821 et 1822, et telle fut aussi la doctrine logique que soutint le comte de Lœvenhielm à Paris, en 1830, et ce sera peut-être le plus beau titre de sa vie. Le comte Gustave, seul des ambassadeurs, développa cette grande maxime de droit public dans le conseil qui fut tenu par les membres du corps diplomatique (l'ambassadeur de Naples seul l'en remercia). Ceci est d'autant plus remarquable, que le comte de Lœvenhielm représentait un roi qui n'avait rien, certes, de bien légitime dans la hiérarchie des souverains de l'Europe; mais ce roi était reconnu, il existait des traités, des conventions ratifiées, et Bernadotte était sous l'empire de la maxime absolue que je viens de poser. Un roi reconnu, quelle que soit son origine, est le roi légitime aux yeux de l'Europe sans exception.

J'ajouterai, pour être juste envers les autres membres du corps diplomatique, que l'opinion qui prévalut, celle de rester à Paris, quoique moins exactement conforme aux stricts principes du droit public, n'en était pas moins, au simple point de vue pratique, plus utile et meilleure. Il valait mieux, pour les représentants de l'Europe, assister aux événements terribles qui éclataient à Paris, les étudier à fond, en empêcher les conséquences désastreuses, préparer enfin un de ces moyens réparateurs qui pourraient empêcher la guerre ou l'anarchie. On conçoit très-bien que l'ambassadeur de Suède, expression d'un pays tout à fait en dehors de l'action turbulente de la France révolutionnaire, pût développer les maximes absolues du droit diplomatique; mais les représentants de l'Autriche, de la Prusse, de l'Angleterre et de l'Allemagne devaient empêcher avant toute chose l'explosion démocratique, les effets de la propagande qui menaçait d'agiter le monde. La résolution qu'ils prirent d'attendre et de rester à leur poste était dictée par la prudence et la sagesse. Une révolution a besoin d'être vue de près et de face, afin de la comprimer.

Néanmoins l'opinion du comte Gustave de Lœvenhielm, dans cette circonstance, n'en est pas moins un bel acte, une noble expression, il faut le dire hautement; elle le plaça dans une situation un peu embarrassée sous le nouveau gouvernement, et dont il se tira avec cet esprit tout français, tout gracieux, qui est le fond de son caractère. Les légitimistes lui firent un excellent accueil; il fut d'autant plus entouré dans leurs salons, qu'on s'éloignait davantage du comte Pozzo di Borgo, l'auteur le plus insistant de la proposition opposée, celle de rester à Paris, de voir et d'attendre les événements.

De là cette vie tout effacée en politique du comte Gustave de Lœvenhielm, et cet entraînement qui le

(1) Voir mon travail sur *l'Europe depuis l'avénement du roi Louis-Philippe.*

pousse vers les gens d'esprit, les artistes, relations qui ne permettent pas toujours une suffisante dignité de soi-même. Il y a peut-être un peu trop du vieux gentilhomme de Louis XV chez le comte de Lœvenhielm; sans doute on peut avoir de douces et bonnes relations avec des renommées théâtrales, admirer les talents, la supériorité de mademoiselle Mars; mais était-il dans la dignité d'un ambassadeur d'assister en personne, ou d'envoyer sa voiture armoriée aux funérailles d'une comédienne, quelque grande qu'elle fût (au moins les journaux annoncèrent cette déférence de l'ambassadeur)? Nous n'en sommes plus au temps où les gentilshommes vivaient familièrement avec les Champmeslé, les Contat ou les Sophie Arnould; il y a dans notre époque un respect sérieux de tous ses devoirs qui ne permet plus ces témoignages publics, même envers le plus beau talent de coulisses et de planches. Les mœurs sont plus sévères, les habitudes plus étudiées, chacun doit garder chastement la place dans laquelle la Providence l'a élevé, et le comte de Lœvenhielm a d'assez nobles facultés, des qualités assez distinguées pour ne pas sortir de la sphère sérieuse que commandent son grand âge et une carrière aussi dignement remplie.

X

LE COMTE LOUIS BEAUPOIL DE SAINTE-AULAIRE.

La science du blason, l'étude des titres historiques, a toujours eu pour moi un grand charme; j'y lis la chronique personnelle de chaque race, le certificat de civisme de toute une famille; chaque pièce des émaux est un souvenir, chaque tenant une page d'histoire; vraiment toute irrégularité me heurte. Je vois dans les armes de Sainte-Aulaire : « de gueules à trois accouples de chien d'argent, posées en pal, les laisses ou liens d'azur, tournés en fasces. *Couronne de marquis.* » Or, comment le chef de cette race porte-t-il le titre de comte qui n'a jamais été dans sa famille et très-inférieur au premier? Ceci tient aux souvenirs de l'Empire : Napoléon avait dédaigné pour son aristocratie le titre de marquis, le plus antiquement militaire de la noblesse française; il l'avait omis, sans doute parce que Molière l'avait raillé. M. de Sainte-Aulaire fut fait comte comme M. le duc de Mortemart fut fait baron par l'Empereur; M. de Sainte-Aulaire a gardé son titre de l'empire, comme souvenir de sa première vie, de son administration préfectorale; son fils a repris le titre de sa famille. De sorte que le descendant est marquis, l'ascendant comte, contre les règles de la hiérarchie. J'explique ceci pour les vieux antiquaires, comme moi à préjugés et très-amoureux de la pureté du blason.

Le noble roi Charles X avait entouré sa personne, depuis sa plus tendre enfance, de gentilshommes loyaux, dévoués, sur lesquels il exerçait un prestige indicible. Ceux qui ont eu l'honneur d'approcher ce roi si gracieux, si bon, savent le doux charme qu'il exerçait autour de lui, comte d'Artois, Monsieur et roi de France. Parmi ses amis fidèles, il en était un le plus chéri, le plus modeste de tous, le marquis de Rivière, qui portait le dévouement à un point d'exaltation extrême, chevaleresque. Officier aux gardes françaises, il avait suivi les princes dans l'émigration; compagnon de MM. de Polignac, il était assis à côté d'eux et de l'héroïque George Cadoudal (je ne sache pas de plus poétique caractère que George et ses Bretons). Devant l'ignoble police du Consulat, ce fut M. de Rivière qui couvrit de ses baisers le portrait du comte d'Artois, que le président Thuriot (le régicide que George appelait avec ostentation *tue-roi*) lui passa à l'audience, afin qu'il pût le reconnaître judiciairement. Sous la Restauration, le marquis de Rivière avait été successivement ambassadeur à Constantinople, capitaine des gardes, gouverneur du jeune duc de Bordeaux, poste si élevé, et qu'il remplit avec le même zèle, le même amour pour le roi Charles X qui le tutoyait, l'encourageait même dans ses petites mauvaises humeurs d'amis.

Or ce noble duc Charles de Rivière était à son lit de mort, et dans le testament scellé de ses armes, il fit un legs mémorable : « Je lègue ma croix de Saint-Louis au marquis Beaupoil de Sainte-Aulaire, comme souvenir de sa conduite envers moi et de l'immense service qu'il m'a rendu dans des temps difficiles. » Pour expliquer ce legs curieux, car le comte de Sainte-Aulaire, à cette époque, était dans l'opposition du centre gauche, séparé de la cour, beau-père de M. Decazes, que Charles X n'aimait pas, il faut remonter aux jours difficiles, comme le disait le duc de Rivière, qui n'avait jamais oublié George et les Bretons, ses vrais amis; les faits justifiaient ce gage de haute estime, que le roi ratifia sur-le-champ en nommant le marquis de Sainte-Aulaire au grade dans l'ordre de Saint-Louis dont le duc de Rivière lui léguait les insignes. Le service rendu par M. de Sainte-Aulaire au duc de Rivière remontait à l'époque où le jeune officier aux gardes françaises, aide de camp de M. le comte d'Artois, avait été proscrit, condamné à la peine

de mort. M. de Sainte-Aulaire, jeune homme aussi, sans lien de parenté, sans connaissance personnelle de M. de Rivière, s'était offert en otage de la parole d'honneur de l'imprudent officier compris dans la conspiration de George et de Pichegru, et dont la peine était successivement commuée. Cet acte de chevalerie n'avait pas été oublié dans le cœur généreux du duc de Rivière; la noblesse avait des vertus et des qualités dont la trace se perd chaque jour!

Le comte Louis Beaupoil de Sainte-Aulaire avait pour père le marquis Beaupoil de Sainte-Aulaire, reçu page du roi en 1771, et qui avait servi dans la maison militaire. Sa mère était Égidie-Louise-Marie de Ranconnet de Noyan. Les Beaupoil venaient d'antique race périgourdine dans les vieilles chroniques; ils devaient leur nom à leur chevelure noire dans le temps des tournois et des grands coups d'épée, et à leur barbe fournie. Ceux qui s'occupent encore du nobiliaire de France et de l'histoire des blasons, science si attrayante, savent que la maison Beaupoil de Sainte-Aulaire appartenait au baronnage limousin : Guienne, Languedoc, Périgord, Provence, vieilles terres qui avaient gardé avec le plus de chasteté leur nobiliaire du moyen âge. Les familles n'étaient pas riches, les fiefs divisés en Périgord et en Saintonge; mais leurs noms se mêlaient soit à la conquête anglaise, soit à l'époque de délivrance qui fit passer toutes ces races sous la domination de nos rois.

Comme toute cette bonne noblesse, les Sainte-Aulaire se vouèrent à la vie de soldat; un gentilhomme devait tout ce qu'il avait d'existence au roi et à la patrie. Sous Louis XIV, qui versa sur tant de champs de bataille le plus beau sang de la noblesse, trois Sainte-Aulaire furent tués dans une seule journée de gloire; sous la Régence, nous retrouvons un Sainte-Aulaire très-rattaché au vieux parti du testament de Louis XIV, le courtisan assidu et un peu le poëte de cette duchesse du Maine, femme si active, si aimable, qui réunissait dans le jardin féerique de Sceaux les parlementaires mécontents, les gentilshommes soulevés contre le régent. On y faisait de l'esprit et des complots, des tragédies et des protestations, des madrigaux et des manifestes, des rébus et des arrêts. Le marquis de Sainte-Aulaire, à plus de quatre-vingts ans, s'était fait le chevalier de la duchesse du Maine, et lui adressait des vers d'une galanterie raffinée :

> La divinité qui s'amuse
> A me deviner mon secret,
> Si j'étais Apollon ne serait point ma muse :
> Elle serait Téthys, et le jour finirait (1).

(1) Voir mon travail sur *Philippe d'Orléans, régent de France.*

La spirituelle duchesse du Maine recevait ces galanteries du vieux gentilhomme, « très-embarrassé, disait-elle, si elle l'avait pris au mot ; » mais, à ce moment décisif, elle préparait, avec une ardeur indicible, ses projets contre le régent; elle avait besoin des parlementaires, de la noblesse et des poëtes; la conjuration du jardin de Sceaux échoua. Cette société fut exilée, dispersée : les Sainte-Aulaire revinrent dans le Limousin.

Le père du comte actuel, le marquis Joseph Beaupoil de Sainte-Aulaire avait été dans les pages du roi à quatorze ans et aux camps à dix-huit. De son mariage avec mademoiselle de Ranconnet de Noyan naquit, en 1779, Louis de Sainte-Aulaire dont la carrière politique va surtout nous occuper. Nous marchons vite aux temps difficiles : la révolution éclate, le marquis de Sainte-Aulaire, le père, émigre et suit les princes dans l'exil. M. de Noyan, très-prononcé dans le sens royaliste, se lie à la conspiration de la Rouarie : ainsi, par tous les points, le nom de Sainte-Aulaire est exposé à la persécution. Toutefois la courageuse mère reste à Paris; elle ne quitte pas la France aux plus mauvais jours; elle agit, remue toute cette fange de comités : oui, il y avait autant de boue que de sang dans toutes ces existences qu'on prend à plaisir aujourd'hui de réhabiliter. « Ce fut la faute des victimes si elles furent volées et si l'échafaud se dressa hideux devant elles; les loyaux, les grands, ce furent les bourreaux ! » Mon Dieu ! où tout cela nous mènera-t-il? Consultez les derniers débris de ces époques, ceux qui survivent encore à cette existence de prisons, de luttes, de terribles jugements! que vous disent-ils? C'est que les louis d'or ouvraient les cachots; c'est que les proconsuls, les comités, se gorgeaient de pillage aussi bien que de sang! Ces moyens, madame de Sainte-Aulaire les employa avec une force d'âme au delà de tout éloge; elle ne recula devant rien; elle obtint, par toutes les voies, des sursis, des renvois de juges, des soustractions de papiers : à ces hommes si purs, à ces républicains austères, elle donna à pleines mains, depuis le geôlier jusqu'aux commissaires de la Convention; ainsi fut passée l'époque de la terreur. Pendant ces jours désolés, on voyait un jeune homme de treize à quatorze ans quitter une maison modeste, à l'extrémité de la rue Vaugirard, et se rendre à pied à la prison de Picpus, faubourg Saint-Antoine, ou bien à la Force, et là porter les plus tendres soins à sa famille; il fallait s'enquérir des nouvelles, solliciter des sursis, intriguer plus qu'à la cour de Louis XV, baiser les pieds à de hideux favoris des comités, à des Richelieus d'échoppe. Dans cette vie d'épreuves et d'émotions, le jeune Sainte-Aulaire dut prendre un caractère grave comme

les circonstances, sérieux comme les événements.

Quand les mauvais jours furent un peu passés, le jeune Sainte-Aulaire regarda autour de lui : la fortune de ses ancêtres était perdue, compromise ou séquestrée; toutes les carrières interdites aux ci-devant nobles; le jeune homme vit donc qu'il fallait travailler, s'instruire sérieusement. Dans le concours ouvert par la révolution française à toutes les ambitions plus ou moins légitimes, il fallait acquérir la science, apporter sa quotité d'esprit et d'intelligence à son pays. Comme tous dans ce terrible niveau d'égalité, il fit donc d'assez fortes études en mathématiques pour être admis à l'institution préparatoire des ponts et chaussées qui précéda l'École polytechnique. Il en sortit avec toute l'instruction d'un ingénieur; si bien que lors de l'expédition d'Égypte, il eut désir de prendre part à cette aventureuse campagne, dans laquelle tant de jeunes hommes voulurent unir leurs destinées à celle du général Bonaparte; mais le devoir qu'il s'était imposé envers sa mère, le besoin de rétablir les débris d'une fortune dispersée, le retinrent à Paris, en Bretagne et en Normandie. Ce fut à ce temps qu'il fit un des plus brillants mariages de France : le jeune Sainte-Aulaire épousa mademoiselle de Seiglières de Soyecourt, fille de Guillelmine de Nassau-Saarbruck et nièce de la duchesse de Brunswick-Lunebourg. Les Soyecourt, d'une vieille noblesse qui se rattachait aux grands tournois, s'étaient unis à une maison princière. Dans cette alternative de persécution et de calme, M. de Sainte-Aulaire se retira à la campagne en Picardie pour rétablir sa fortune de famille accablée de dettes, mal administrée ou litigieuse : jamais il n'en serait venu à ses fins sans le concours de M. Roy, alors avocat à Paris et l'un des hommes d'affaires les plus habiles de ce temps. C'est ainsi que se passa l'époque du Consulat, le commencement de l'Empire. Il fallait alors se rattacher à quelque chose dans la marche immense des faits!

Il y a une circonstance qui se produit dans l'histoire de toutes les fidélités aux dynasties : les pères demeurent inébranlables au milieu de toutes les ruines; leur vieille loyauté se complaît à suivre le système qui a fait le bonheur et je dirai aussi l'honneur de leur vie : qui pourrait s'en plaindre? Les vieux chênes bravent les tempêtes et résistent à tous les vents; mais les vieillards ne veulent pas, ne peuvent pas empêcher leurs fils de suivre une direction plus jeune, mieux en rapport avec leur intérêt et leur ambition. Si donc le marquis de Sainte-Aulaire restait fidèle à ses convictions, à ses princes, son fils, élève de l'École polytechnique, pouvait, devait s'associer au gouvernement nouveau, gouvernement, au reste, qui comblait de bienfaits l'ancienne noblesse ralliée et laissait en dehors de lui-même peu de chance à la résistance d'opinion.

A ce moment où l'on formait une cour avec les débris de l'ancienne aristocratie, le nom de Sainte-Aulaire n'échappa point à l'empereur Napoléon; et, sans le désirer, peut-être même avec quelque répugnance, le jeune marquis fut nommé chambellan, poste de politesse et de cérémonie dans le palais. Je me suis souvent amusé à parcourir un petit livre, rare aujourd'hui, que l'on trouve dans quelques bibliothèques privilégiées; c'est la hiérarchie et l'ordre du palais impérial dressés avec un soin extrême par je ne sais quels grands maîtres des cérémonies. Jamais Louis XIV, dans toute sa splendeur, n'avait multiplié avec autant de soin les étiquettes, les dignités, les charges purement honorifiques du palais, depuis le grand maréchal et la connétablie jusqu'au dernier degré de l'écurie et de la valetaille; tout cela était réglé, compassé; les pas étaient marqués, les salutations indiquées; c'était merveille de voir Cambacérès, Regnault de Saint-Jean d'Angely, parvenus de la veille, s'entourer de tous les souvenirs de la gentilhommerie que la Révolution avait brisés avec ce qu'ils appelaient les abus. Le titre de chambellan était de tradition germanique et de haute féodalité; introducteurs dans le palais, hauts commissaires de l'étiquette, ils accompagnaient les rois d'un jour, les princesses de fortune; témoin le marquis d'Aligre! le représentant d'un vieux nom parlementaire obligé de porter les petits souliers de Caroline Bonaparte dans ses poches!

Aussi pour M. de Sainte-Aulaire le titre de chambellan ne put et ne dut être qu'un passage; il demanda bientôt à l'empereur de servir dans l'administration, et il fut nommé préfet de la Meuse, département alors presque au centre de la France, dans les larges frontières de l'Empire. Les fonctions de préfet se résumaient à cette époque dans la conscription et l'impôt; la levée nombreuse des conscrits était le premier devoir : fournir de la chair à canon, comme le disait madame de Staël dans son style amer et sanglant, c'était le premier devoir envers S. M. l'empereur et roi; avec les conscrits, l'impôt levé durement; puis venait le soin des administrés, et quelques-uns des préfets de l'Empire furent à ce point de vue très-supérieurs. M. de Sainte-Aulaire sut unir les devoirs rigoureux imposés à la situation aux formes polies de l'homme du monde. Il est une remarque déjà faite : sous Napoléon, il y avait deux sortes de préfets : ceux qui venaient de la République et de la Convention même, sans politesse, sans indulgence, faisant leur devoir avec la rudesse du temps des proconsuls;

ceux qui venaient de l'ancienne aristocratie, tels que MM. de Sainte-Aulaire, Saint-Aignan, de Barante, et ceux-là, en faisant aussi leur devoir, y apportaient les ménagements qui pouvaient les adoucir.

Nommé préfet de la Meuse par l'empereur en 1812, M. de Sainte-Aulaire y resta jusqu'à la Restauration, qui le fit passer à la Haute-Garonne, un peu le pays de la famille Beaupoil du Limousin. Lorsque les Cent-Jours éclatèrent, M. de Sainte-Aulaire, très-prononcé pour les Bourbons, évita néanmoins la guerre civile, par la modération de ses actes, tout en envoyant sa démission, fondée sur le serment qu'il avait prêté à Louis XVIII. Dans la réaction royaliste de 1815, M. de Sainte-Aulaire ne reprit pas sa préfecture, le parti triomphant l'accusait d'équivoque et de tiédeur dans la dernière lutte; alors il fut élu à la chambre de 1815, et se plaça immédiatement sur le banc de la résistance qui appuyait la politique modérée de M. Decazes, bien décidé à empêcher les folies et les excès des réactions : tel est le caractère d'indulgence de ceux qui ont beaucoup souffert. M. de Sainte-Aulaire avait vu le Midi si profondément agité, il avait assisté à quelques-unes de ces scènes sanglantes du mois de juin 1815, dont le parti royaliste eut à s'accuser; et ces scènes, il les avait hautement blâmées. De son côté, le parti royaliste ne lui pardonnait pas les expressions tempérantes et modérées de sa proclamation de préfet au retour de Napoléon, et bien qu'il fût par sa famille et ses antécédents un des membres de l'aristocratie du Midi, on le classa déjà parmi les nobles libéraux ; j'ai presque dit parmi les révolutionnaires.

Je rappelle que M. de Sainte-Aulaire avait épousé en premières noces mademoiselle de Seiglières de Soyecourt, la noble fille d'un gentilhomme de grande naissance, qui, comme dans les jours de l'ancienne chevalerie, avait gagné le cœur d'une princesse et l'avait épousée; mademoiselle de Soyecourt mourut ne laissant qu'une fille (la duchesse Decazes actuelle), et M. de Sainte-Aulaire épousa en secondes noces mademoiselle de Grimoard de Beauvoir du Roure-Brison, également d'une bonne famille. M. de Sainte-Aulaire devait donc naturellement prendre sa place dans la haute aristocratie. Son père n'était-il pas l'ancien page du roi Louis XV, que Louis XVIII élevait à la pairie comme un bon et fidèle serviteur? Autour de lui tout était royaliste ou émigré ; ses oncles, les Sainte-Aulaire, les Noyan, Bretons ardents, avaient pris part à tous les complots contre la révolution française; mais la tempérance naturelle de son esprit, la nature fatale des événements auxquels il avait assisté, son antipathie pour tous les excès, le firent constamment asseoir sur les bancs de la résistance dans la chambre de 1815, et de là les premières liaisons de M. de Sainte-Aulaire avec M. Decazes.

L'ordonnance du 5 septembre ayant ramené l'âge de quarante ans pour la députation, M. de Sainte-Aulaire, qui n'en avait que trente-neuf, ne se mit pas sur les rangs; il ne fut nommé qu'aux élections de 1818 sous l'influence ministérielle ; il se montra esprit gouvernemental, très-apprécié par Louis XVIII, qui voulut lui-même préparer le mariage de sa fille, et la désigna pour son ministre favori, le comte Decazes, alors ministre de l'intérieur. Mademoiselle de Sainte-Aulaire, je le répète, était issue du premier mariage, de mademoiselle de Soyecourt, et par conséquent héritière d'une grande fortune et d'une origine plus grande encore. Dès ce moment, M. de Sainte-Aulaire se plaça politiquement dans le système de M. Decazes, sur la lisière du centre gauche, où il siégea avec constance ; s'il ne prit pas souvent la parole dans la chambre, il exerça une certaine influence par la modération de son caractère et la politesse de ses rapports. Dans une circonstance solennelle pourtant, lorsque M. Clausel de Coussergues, honnête homme certes, mais ardent de convictions comme tout le parti royaliste, vint formuler contre M. Decazes l'accusation d'être l'auteur ou le complice de l'horrible attentat commis contre le duc de Berry, M. de Sainte-Aulaire, à la tribune, lui dit avec courage : « Monsieur, vous êtes un calomniateur. »

A cette époque d'ardente action royaliste, M. de Sainte-Aulaire fut donc en butte à tous les traits d'une opinion puissante, honorable et soulevée; il n'était point un homme de lutte et de combats journaliers, et pour passer un temps d'épreuve, il se consacra aux lettres, tradition de sa famille. Dans toutes les époques de sa vie, il avait toujours eu un goût passionné pour l'histoire. On était alors à cette époque si brillante de sciences, de travaux, de belles et grandes œuvres (de 1822 à 1829), sous l'action de l'ordre, de la paix, de la légitimité. MM. Guizot, de Barante, Villemain, Chateaubriand, consacraient toute leur intelligence au service des lettres. M. de Sainte-Aulaire paya son tribut à la muse de la patrie en publiant l'*Histoire de la Fronde*, si piquante d'anecdotes, d'un indicible attrait de récits, résumé de longues lectures : un gentilhomme se faisait le chroniqueur, avec un charme indicible, de ceux que ses pères avaient connus, des événements auxquels ils s'étaient mêlés; seulement, comme l'époque dans laquelle leur fils écrivait était essentiellement parlementaire, il fit trop dominer l'esprit du parlement dans son

livra (1). Il est impossible de détacher une œuvre du temps où elle a été écrite, et l'on voit trop que ce livre s'achevait tandis qu'à la chambre M. de Sainte-Aulaire continuait, comme député du Gard, cette opposition du centre gauche, à qui alors, à tort ou à raison, était l'avenir politique.

Au commencement du ministère de M. de Martignac, le comte de Sainte-Aulaire succéda à la pairie de son pére; il garda néanmoins le titre de comte par une sorte de souvenir de l'Empire, qu'il était alors vulgaire de renier. Peut-être aussi était-ce affectation taquine de libéralisme; la Restauration penchait trop d'un côté pour qu'on ne fût pas tenté d'aller de l'autre. Ce siége, dans la chambre des pairs, convenait mieux à l'esprit, aux études du comte de Sainte-Aulaire. Il avait les manières trop exquises, certaines formes de conversation trop recherchées pour jamais conquérir cette puissance de tribune démocratique qui tient spécialement aux hommes d'audace et de paroles hardies. La tempérance de la chambre des pairs allait à ses habitudes et à son caractère; il y prit sa place naturelle avec ce double caractère de conservation et de progrès, alors la tendance de la pairie, ou, pour parler plus exactement, celle du parti qui la dirigeait sous M. Pasquier et le duc de Broglie.

J'ai dit par quelles causes et par quelle faute politique tomba la Restauration; M. de Sainte-Aulaire n'avait ni provoqué ni désiré cet ébranlement soudain de la société tout entière; il savait tout ce que le principe de la légitimité largement développé, sagement entendu, pouvait produire de grandeur et de liberté pour un pays. C'est pour cela même qu'il l'avait appuyé et aimé de toutes ses forces, comme toute l'école politique de 1814 et de la charte, MM. Royer-Collard, Guizot, Pasquier et Louis XVIII lui-même. Cette Restauration ne tombait-elle pas par sa faute, et pour avoir méconnu les conseils de ses vrais amis? Alors, que restait-il à faire à tous les esprits sages, à tous les hommes qui ne voulaient pas la ruine de la patrie? Évidemment entourer le nouveau principe d'ordre monarchique que relevait une autre branche de la maison de Bourbon. Il ne blâma pas ceux de ses amis, de ses parents, qui restèrent fidèles à la cause tombée; ils avaient de religieux devoirs à remplir, et la croyance est si respectable, même envers les institutions humaines! Mais M. de Sainte-Aulaire, qui ne devait aucune reconnaissance particulière à la branche aînée des Bourbons, spécialement à Charles X, ne put mettre en balance la France avec elle; il prêta donc serment à la nouvelle dynastie, sans arrière-pensée, avec la loyauté qui doit présider à cet acte malheureusement trop méconnu.

Quelles que soient les déclamations que tous les partis jettent à l'aristocratie, il est certaines fonctions dans l'État qui ne peuvent être remplies que par elle, et c'est ce que M. de Talleyrand savait bien comprendre, même à l'époque révolutionnaire. Le corps diplomatique a besoin de l'éclat de certains noms propres; il lui faut de grands services ou une haute naissance, parce que l'on s'assoit ainsi plus à l'aise dans les conseils de l'Europe. Au congrès de Vienne, M. de Talleyrand releva la France conquise, par l'invocation de deux noms propres, Bourbon et Périgord. Après la révolution de juillet, cette nécessité de choix aristocratiques se fit sentir, comme toujours, dans les ambassades; le corps diplomatique de la Restauration s'était retiré des affaires, il fallut trouver parmi les gentilshommes ralliés des illustrations qui pussent s'asseoir à côté de ce que l'Europe avait de plus considérable, et en même temps dont les opinions fussent un gage donné aux intérêts nouveaux. Ce fut là le travail du comte Molé, qu'il accomplit avec autant de zèle que de mesure. M. de Sainte-Aulaire fut désigné pour l'ambassade de Rome, alors et toujours fort importante. M. de Sainte-Aulaire était une âme probe, un homme bien élevé, un esprit d'élite qui devait représenter dignement la France auprès du saint-père; non point cette France impie, turbulente, révolutionnaire, qui volait ou saccageait les églises; ni cette partie de la société systématiquement hostile au clergé; mais la France de saint Louis, de Louis XIV, telle que le roi Louis-Philippe la voulait dans ses pensées d'avenir, telle que la souhaitait surtout la reine Marie-Amélie, si pieuse de souvenirs, si tendre d'affections envers le saint-siége.

Pour comprendre toute la difficulté de la mission du comte de Sainte-Aulaire, il faut d'abord se faire une juste idée de l'esprit de l'Italie qu'entraînait le carbonarisme, et menacée d'une immédiate occupation par l'Autriche, très-décidée à comprimer tout mouvement révolutionnaire. Autant vaudrait nier la lumière que de ne point reconnaître l'effervescence que les journées de juillet avaient produites au sein du parti agitateur, spécialement en Italie; notre révolution avait laissé une impression vive, de nature à jeter tôt ou tard les peuples dans quelque entreprise folle et téméraire. La France était si voisine de l'Italie, les communications si aisées, les idées sillonnaient les airs comme par un télégraphe électrique! Cette situation des esprits, la propagande le savait bien,

(1) On me reprochera peut-être à moi-même d'avoir trop été le partisan de Mazarin et trop dessiné contre l'esprit parlementaire dans mon travail sur *Richelieu et Mazarin*.

elle voulait s'appuyer sur elle pour briser les différentes souverainetés de l'Italie, au moyen de l'ancien carbonarisme, vaste foyer d'unité qui s'étendait depuis la Calabre et Naples jusqu'aux Alpes helvétiques. Le centre de ce foyer était toujours les légations romaines, Bologne, Ferrare, Ancône : toutes ces cités turbulentes avaient les yeux fixés sur la France, et si un ambassadeur avait voulu prêter la main à toutes ces folies de partis, l'Italie se serait soulevée, pour retomber ensuite sous le joug autrichien après son sang et ses trésors répandus.

C'était donc une garantie donnée à la paix du monde que ce premier choix d'ambassadeurs tels que MM. de Sainte-Aulaire et de Barante, l'un à Rome, l'autre à Turin, foyers de l'agitation carbonariste, car le plus grand danger de ces émeutes, ce n'étaient pas la guerre civile, le sang répandu, les gouvernements renversés ; le plus grand danger, c'était l'intervention autrichienne. De tous les points on avait la certitude qu'au moindre mouvement sérieux dans le Milanais, même dans les légations, elles seraient occupées en vertu du droit de légitime défense naturelle. Un gouvernement attaqué dans son principe se défend par tous les moyens; quoi de plus rationnel?

Cette alternative très-dangereuse, la France devait l'éviter; elle ne pouvait pas subir l'occupation absolue de l'Italie par l'Autriche, sans une guerre; elle ne pouvait pas comprimer l'esprit de licence, sans heurter les opinions de juillet. Il est facile donc de comprendre tout l'embarras de la situation diplomatique. Le carbonarisme sonnait la révolte; la révolte appelait l'occupation autrichienne, et l'occupation, la guerre; alternative d'autant plus dangereuse à cette époque, que les affaires à Paris étaient aux mains de cet étourdi de M. Laffitte, esprit si légèrement téméraire, entouré, dominé par le général en chef de la propagande, M. de la Fayette, siégeant comme un vieil enthousiaste au milieu de la jeune Italie. Heureusement que pour détourner ces dangers, à côté des dépêches niaises ou déclamatoires de M. Laffitte, il y avait la correspondance personnelle du roi Louis-Philippe, qui dirigeait avec une supériorité admirable les affaires avec Rome. Le saint-père n'était pas seulement en effet un souverain politique de l'Italie, c'était le chef du catholicisme, et comme tel, il fallait, on devait le ménager. Il pouvait intervenir dans le désordre des idées, jeter la modération parmi le clergé français, et comme partout la question devenait religieuse, la plus grande action diplomatique devait s'accomplir avec le saint-père. Auprès de lui, il fallait éviter les conseils extrêmes, et le porter enfin à cette politique tempérée, qui pouvait seule sauver l'Italie. Toute la diplomatie du roi Louis-Philippe se résuma dans ces trois principes : point de propagande, point d'occupation autrichienne, conseiller au pape une meilleure administration provinciale et des concessions laïques, qui pouvaient apaiser les légations.

Grégoire XVI portait la plus vive affection à M. de Sainte-Aulaire ; le patient et spirituel pontife le savait pieux, croyant ; il appelait la reine Marie-Amélie une sainte; et cependant telle était la marche des événements qu'une grande crise allait s'accomplir, capable de briser les rapports de Rome avec la France, sous le ministère de M. Casimir Périer, qu'on disait cependant une tête à pensées gouvernementales. Lorsque les Autrichiens menaçaient d'occuper les légations, M. de Sainte-Aulaire fut chargé de pressentir le saint-père sur cette question : « La France ne devant pas souffrir que les troupes autrichiennes demeurent dans les légations, il pourrait arriver qu'on eût besoin d'occuper à son tour Ancône et même Civita-Vecchia, et en cette hypothèse aurait-on l'assentiment du saint-père? » Grégoire XVI, avec la patience et la résignation habituelles aux souverains pontifes, répondit en italien, avec un sourire ineffable : « Les papes sont habitués depuis longtemps à courber la tête sous la violence. » Paroles écrites par M. de Sainte-Aulaire à M. Casimir Périer. Or, qui le croirait? Cet esprit à vue courte, à travers les intentions les plus droites, aperçut dans ces paroles résignées du pape une sorte d'assentiment donné d'avance à l'occupation d'Ancône, et dans cette pensée la fameuse expédition fut préparée. Elle se fit d'une manière si abrupte, si en dehors de la mission même du général Cubières, que M. de Sainte-Aulaire n'en fut pas prévenu, ou s'il le fut, tout alors était accompli; il négociait encore avec le saint-père, lorsque le secrétaire d'État Bernetti reçut les premières dépêches d'Ancône. Tout y avait été si violent ! la ville prise d'assaut, les portes ouvertes à coups de hache, les autorités pontificales captives ou expulsées ; les soldats français sous un chef ardent, révolutionnaire, le colonel Combes, menaçaient de déployer le drapeau tricolore!

En lisant ces dépêches, l'indignation était visible sur la physionomie du cardinal Bernetti, qui s'écria : « Depuis les Sarrasins, on n'a rien vu de pareil. » M. de Sainte-Aulaire protesta de son ignorance : rien de semblable en effet ne lui avait été écrit ; il négociait de bonne foi ! Dans cette situation, on avait tout à redouter : la guerre immédiate avec l'Autriche ; ses troupes augmentaient incessamment ; bientôt elles pourraient envelopper le tout

petit corps expéditionnaire qui serait forcé de capituler. Très-préoccupé, irrité même de cette situation, M. de Sainte-Aulaire envoya son fils en toute hâte à Paris, pour exposer ses justes alarmes à M. Périer. « Le pape allait se jeter dans les bras des Autrichiens, s'il n'y avait pas une satisfaction immédiate; toute influence était perdue. » Il est à remarquer que cette tête un peu étroite de M. Périer manifesta le plus grand étonnement sur ce que le pape s'était blessé de l'occupation d'Ancône; il n'avait pas compris les mots sublimes et résignés de Grégoire XVI; il n'avait pas deviné qu'en baissant la tête, le pape protestait.

Le roi Louis-Philippe, qui seul savait ce qu'avait de compromettant la situation actuelle des troupes dans Ancône, et qui ne voulait pas sacrifier la paix générale à un caprice de ministre ou de chambre, donna des ordres à M. de Sainte-Aulaire pour s'entendre avec le saint-père, sur un accident regrettable, et ce devoir, l'ambassadeur l'accomplit avec la plus grande déférence pour l'autorité pontificale. Le colonel Combes fut rappelé; le petit corps qui était arrivé avec des principes révolutionnaires fut bientôt si assoupli, si discipliné, qu'il servit le gouvernement du saint-père avec la même fidélité que son drapeau; ces troupes, naguère une menace, devinrent alors des auxiliaires: au lieu de la propagande, les États romains subirent la répression; et cet excellent système eut pour résultat non-seulement de nous attirer de nouveau la bienveillance du saint-père, mais encore d'empêcher l'occupation indéfinie des légations par l'Autriche. Jamais aucun ambassadeur n'avait montré autant de déférence pour Grégoire XVI que M. de Sainte-Aulaire; il parvint à renouer tous les vieux liens de la France et de Rome, à attirer sur nous les pieuses bénédictions que le saint-père nous envoie, comme aux fils aînés de l'Église. Les questions qui touchent à l'Italie et à Rome spécialement sont toujours très-difficiles, parce qu'elles se lient à des intérêts divers et hostiles: la propagande française pousse à la révolution, et la révolution à l'ascendant autrichien; si bien que le jour où il sera constaté que nous sommes les loyaux et sincères amis des gouvernements de Naples, de Rome et de Turin, l'influence de l'Autriche sera perdue; elle ne grandit que par les imprudences et les menaces de notre presse. Les journaux ne sont-ils pas les plus grands ennemis de l'influence et de l'honneur de notre pays?

Les choses étaient arrivées à ce point que l'ambassade de Rome ne présentait plus aucune de ces graves difficultés qui appellent la présence nécessaire d'un négociateur de premier rang. Le pape avait consenti à tout ce que voulait la France; mais il avait demandé une loyale parole à M. de Sainte-Aulaire de ne point quitter Rome avant qu'il eût terminé dans toutes ses conséquences les affaires d'Ancône, et M. de Sainte-Aulaire s'y était engagé. Dans un voyage à Paris, le roi avait fait pressentir à M. l'ambassadeur qu'il aurait besoin de ses services à Vienne. C'était un poste, certes, très-élevé qu'une mission auprès de M. de Metternich; mais la parole d'un gentilhomme étant sacrée, M. de Sainte-Aulaire refusa jusqu'à ce que le pape l'eût dégagé lui-même de cette parole, et c'est à cette occasion qu'il reçut du saint-père la lettre autographe dont voici la traduction :

« Monsieur le comte,

« Ce n'est pas sans déplaisir que nous avons appris par votre lettre du 31 janvier que vous avez reçu une autre mission. Nous nous rappelons avec reconnaissance la parole que vous nous avez donnée de ne jamais vous éloigner de nous, tant que cela dépendra de votre volonté; mais nous savons aussi le devoir d'obéir aux ordres de son souverain. Nous sommes donc très-loin de désapprouver votre mission de Vienne, quoique nous vous voyions avec chagrin vous éloigner de Rome. Dans quelque lieu que vous soyez, nous n'oublierons jamais la loyauté, l'honneur et l'esprit de concorde avec lesquels vous avez accompli votre mission auprès de nous, et nous conserverons le souvenir éternel de votre attachement filial. Que la bénédiction apostolique que nous appliquons avec une affection paternelle à vous et à votre famille, vous accompagne partout où vous serez, et qu'elle vous donne la félicité que nous vous souhaitons de tout notre cœur!

« P. P. GRÉGOIRE XVI (1). »

(1) Lettre autographe :

Signor conte. — Non senza dispiacere abbiamo appreso dalla di lei lettera del 31 gennaio avere ricevoto altra destinazione. Rammentiamo con riconoscenza le assicurazioni da lei dateci più volte di non voler mai, per quanto potesse da lei dipendere, allontanarsi da noi; ma conosciamo eziandio il dovere che le corre di obbedire agli ordini del suo sovrano. — Siamo quindi ben lontani dal disapprovare in lei l'accettazione della missione a Vienna. — Sebbene desideremmo vivamente di non vederla allontanata da Roma.

In qualunque luogo però ella sia, non dimenticheremo giammai la lealtà, l'onoratezza, lo spirito di concordia con che ella ha adempita la sua missione presso di noi, e conserveremo sempre grata rimembranza del filiale attaccamento da lei dimostratoci.

La benedizione apostolica che con paterno affetto ora compartiamo a lei, ed alla sua famiglia, l'accompagni ovunque ella si troverà e li sia caparra di quella piena felicità che di tutto cuore le desideriamo.

Roma, dal Vaticano, li 9 febbraio 1833.

GREGORIO P. P. XVI.

Cette lettre parut suffisante à M. de Sainte-Aulaire pour autoriser son acceptation de l'ambassade à Vienne qui, sous plus d'un rapport, n'était que la continuation de celle de Rome. M. de Sainte-Aulaire devait être bien placé à Vienne, où l'aristocratie joue un si grand rôle à tous les temps : sa naissance, ses bonnes manières, sa parfaite éducation devaient lui faire ouvrir les salons de la haute société, un des moyens de grande information devant lequel avait échoué le maréchal Maison dans son ambassade un peu éperonnée. Le cabinet de Vienne est fort silencieux de sa nature; officiellement il ne dit rien, laisse peu transpirer de ses résolutions, et tout ce qu'on peut apprendre vient des apartés dans cette vie d'homme du monde, qui n'appartient pas à tous. L'aristocratie européenne est une grande famille qui a ses secrets, ses formes, ses priviléges qu'elle ne communique pas indistinctement. Quand M. de Sainte-Aulaire vint à Vienne, les affaires d'Italie étaient presque terminées; l'Autriche avait reconnu l'esprit de bonne tenue, de conservation, qui dirigeait le cabinet français, et dès lors on put concevoir l'espérance qu'une alliance plus étroite pourrait unir les deux gouvernements.

Cette pensée n'était pas de M. de Sainte-Aulaire; elle avait souri à M. Thiers, le vieillard politique qui, en vertu de l'idée de 1810, rêvait en 1837 de Marie-Louise et de M. de Narbonne; il avait mis une grande importance à un mariage de famille. Les ducs d'Orléans et de Nemours étaient tous deux à Vienne, où ils avaient plu singulièrement par leur esprit, leur tenue et leur éducation. Ce voyage à travers l'Allemagne avait contribué à corriger les idées et les formes de M. le duc d'Orléans un peu gâtées en 1830. Au milieu des fêtes à Vienne, M. de Sainte-Aulaire eut le bonheur de voir la réception franche que les princes reçurent dans le palais même de l'Empereur : on les traita vraiment en princes de la famille. De là à un mariage il y avait loin, et c'est sur ce sujet que la correspondance de M. Thiers, active et pressante au reste, s'était trompée. Le ministre s'efforçait, dans ses dépêches, de montrer que l'Autriche avait tout intérêt à se donner un appui dans un État constitutionnel aussi puissant que la France; comme si le prince de Metternich, homme d'État éminent, ne savait pas que le principe révolutionnaire, comme un ver rongeur, avait dévoré la vitalité de la France en lui donnant une surexcitation fiévreuse, et que partout où il serait proclamé, ce principe apporterait les mêmes ruines, les mêmes douleurs. La révolution de 1789 avait annulé pour un siècle les grandeurs diplomatiques de la France, et aucune puissance n'était en goût de subir cet abaissement de son plein gré. D'ailleurs la maison d'Autriche, en matière d'alliance, est toujours très-difficile; elle préfère des mariages paisibles aux unions retentissantes; elle ne se décide point par des considérations ordinaires, elle veut faire peu de bruit et jeter peu d'éclat. Au reste, M. de Sainte-Aulaire ne se mêla que par ordre à tout ce qui tenait à cette négociation.

Lorsque ces ordres devinrent précis et que les dépêches étourdies de M. Thiers invitèrent l'ambassadeur à faire la demande officielle de l'archiduchesse Marie-Thérèse, M. de Sainte-Aulaire alla droit au prince de Metternich, et voici à peu près la conversation qui s'établit entre eux :

— Mon prince, j'ai une nouvelle importante à vous annoncer.

— Quoi donc, mon cher comte?

— Un mariage, ni plus ni moins, et je viens vous demander la main de l'archiduchesse Thérèse.

— Est-ce sérieux? demanda M. de Metternich; devons-nous traiter cela comme affaire?

— Très-sérieux, car c'est un ordre de ma cour.

— Vous sentez que c'est chose de famille qui mérite réflexion.

— Est-ce un refus?

— Pas le moins du monde; mais cela dépend essentiellement de l'archiduc Charles, et c'est son consentement que vous devez avoir, car vous savez qu'en France vous traitez fort mal nos pauvres archiduchesses, et qu'il faut pour vous les envoyer au moins le consentement paternel; vous faites monter sur l'échafaud les unes et vous chassez les autres : Marie-Antoinette et Marie-Louise.

— Je vous le répète, serait-ce un refus de gouvernement à gouvernement?

— Non, non, cher comte.

— Eh bien! alors, écrivons le mutuel consentement, et qu'il n'y ait plus à consulter que l'archiduc Charles et les sentiments de l'archiduchesse.

— Soit! dit M. de Metternich.

Et la pièce fut rédigée et signée. Mais, habilement et sous main, on avait travaillé l'archiduc; l'attentat d'Alibaud sur ces entrefaites vint encore alarmer et effrayer l'Europe : il ne fut donc plus question de mariage, et la négociation en resta là.

Ce fut toujours avec ce tact parfait que l'ambassadeur sut également se conduire vis-à-vis la branche aînée; gentilhomme, il n'oublia pas qu'il y avait près de Vienne de hautes et royales infortunes; jamais aucune parole aigre ou des injonctions humiliantes ne vinrent de lui, et, à l'honneur de sa cour, il faut dire que sur ce point il n'eut pas à se défendre; il put librement garder ce respect du malheur qui est un des plus nobles instincts de la nature humaine. On l'aurait hautement blâmé s'il eût

agi autrement. Lorsque, à la fin de 1840, M. Guizot prit les affaires étrangères, M. de Sainte-Aulaire le remplaça dans l'ambassade de Londres, poste d'une difficulté d'autant plus considérable que, depuis le ministère de M. Thiers, les affaires s'étaient singulièrement compliquées. Il dut pacifier par son esprit modérateur les questions si sérieuses sur le droit de visite, l'occupation de Taïti, les affaires du Maroc, l'indemnité du docteur Pritchard, difficultés sur lesquelles l'ambassadeur devait s'expliquer avec une mesure extrême. Depuis 1840, il faut dire cependant que l'impulsion vint plus immédiatement de Paris : les notes importantes étaient rédigées par M. Guizot lui-même, et l'ambassadeur n'eut qu'à modérer les impétuosités, les colères de lord Aberdeen ou de lord Palmerston. Le talent de M. de Sainte-Aulaire fut, dans toutes ces circonstances, de se faire l'interprète élégant et tempéré des intentions de sa cour dans une situation souvent si compliquée, que le moindre mot pouvait entraîner des difficultés, des secousses, des embarras. M. de Sainte-Aulaire eut successivement affaire à lord Palmerston, puis au comte d'Aberdeen et au duc de Wellington, et ici sa tâche fut plus aisée, parce que le ministère tory, s'appuyant sur l'alliance française, offrait plus de facilité pour des concessions mutuelles.

La plus haute difficulté de l'ambassade française à Londres fut l'affaire de Taïti et des missionnaires protestants, car elle se liait à l'opinion des méthodistes, au puritanisme anglais qui forme un si grand parti dans l'Angleterre et au dehors. Cette affaire fut conduite spécialement par M. de Jarnac, qui fit l'intérim de l'ambassade pendant un congé du comte de Sainte-Aulaire. Dans les grandes difficultés qui surgirent alors entre la France et l'Angleterre sur des points de politique si graves et si variés, l'esprit modéré du comte de Sainte-Aulaire exerça la plus salutaire influence; il apaisa les irritations, les emportements. Les formes ne gâtent rien dans les relations de la vie; plus d'une fois le comte d'Aberdeen s'exclama de mécontentement à certaines communications du comte de Sainte-Aulaire; c'était alors que le caractère de l'ambassadeur paraissait avec ses qualités les plus précieuses, il présentait les questions de gouvernement avec une grande netteté; il faisait sentir au comte d'Aberdeen, esprit si parfaitement accoutumé aux affaires, la véritable position du cabinet français toujours obligé de répondre aux chambres qui l'accusaient de concession à l'Angleterre; et comme le ministère tory avait besoin de l'appui et du concours d'un cabinet conservateur en France, bien des concessions furent faites à cette nécessité de parlement et de majorité.

Sous le ministère de lord Palmerston, les choses changèrent un peu de face; les formes du noble vicomte, souvent insupportables, ne servaient pas le développement des affaires; très-emporté, taquin, fantasque, il fallait le ramener aux conditions sérieuses d'une négociation régulière. Comme la question des mariages espagnols se présenta presque immédiatement, toute impulsion vint de Paris, et l'on pouvait dire que la négociation fut suivie par M. Guizot personnellement avec sa haute habileté. M. de Sainte-Aulaire fit plusieurs voyages en France pour se consulter avec son gouvernement sur ces difficultés considérables. Durant ces absences, les affaires étaient toujours conduites par M. de Jarnac, esprit sûr, mais que des habitudes trop anglaises jetaient quelquefois dans des voies préoccupées et exclusives. M. Guizot avait besoin de le contenir dans les limites traditionnelles qui devinrent la base désormais de sa diplomatie. Il n'y eut pas de question conduite avec plus de fermeté et de dignité que celle des mariages espagnols (1).

Plusieurs fois le comte de Sainte-Aulaire avait manifesté le désir de se retirer de son ambassade; son grand âge et ses longs services lui en donnaient le droit; le roi et M. Guizot insistèrent pour qu'il la conservât quelque temps encore. M. de Sainte-Aulaire se croyait arrivé à ce point de la vie où la retraite est indispensable. Le souci de ses devoirs religieux et le culte pour sa vieille mère, femme si remarquable et si aimée, le firent insister sur sa retraite; et cette retraite, enfin, M. de Sainte-Aulaire l'a obtenue. Remplacé à Londres par le duc de Broglie, désormais il peut se consacrer à l'étude de Dieu et de lui-même : à d'autres donc le soin des affaires actives dans notre vie périssable; le vrai chrétien a dans son âme le sentiment du néant des grandeurs humaines, et la vie solitaire l'absorbe dans des joies ineffables. Au XVIIe siècle, les plus grands esprits se retiraient à Port-Royal : Bossuet, Descartes, Leibnitz, secouaient les affaires du monde avec un bonheur indicible; sans doute, M. de Sainte-Aulaire ne peut se comparer à ces esprits sublimes; mais il a, comme eux, la vie pure du chrétien, ce sentiment religieux au plus haut degré, et alors le monde politique paraît bien petit. On aime à se réconcilier avec Dieu et à récapituler sa vie entière dans un continuel examen de conscience.

(1) Voyez l'article sur lord *Normanby*.

XI

LE MARQUIS DE PALMELLA

(DON PEDRO DE SOUZA-HOLSTEIN).

Il reste aujourd'hui debout bien peu des hommes d'État qui apposèrent leur signature aux actes de cette grande transaction nommée le *congrès de Vienne* (1); les rangs s'en éclaircissent incessamment. Sur les protocoles de ce congrès, on voit toujours reproduit le nom et les armes du marquis de Palmella, ministre de Portugal, si particulièrement lié avec M. de Talleyrand. A l'époque de la guerre de délivrance, les Portugais avaient pris une large part aux batailles dans l'armée du duc de Wellington; ils en formaient une des parties la plus belliqueuse, la plus fière, et l'esprit militaire des vieux Portugais du XVIe siècle semblait s'être réveillé dans cette campagne de la Péninsule, qui s'accomplit de 1811 à 1814.

L'Angleterre a un système politique qui mérite d'être étudié, parce qu'il se place en dehors des affections, des principes réguliers, pour ne voir qu'un but, l'accroissement de sa puissance personnelle et le développement égoïste de ses intérêts. Chaque nation a son caractère propre; tant que ce caractère, bon ou mauvais, reste dans sa nature première, dans sa virginité patriotique, les étrangers ont peu de prise sur son indépendance; il s'enveloppe d'un certain orgueil, des traditions de son histoire; ce peuple peut être vaincu, mais il n'est ni dompté ni dénationalisé. C'est parce que l'Angleterre sait bien cette vérité pratique que presque toujours, sous prétexte de civiliser les mœurs, d'adoucir les tempéraments, de répandre les idées libérales, elle fait pénétrer ses propres éléments de puissance et souvent même son drapeau chez une nation; elle a ses missionnaires politiques et religieux: la Bible et la constitution anglaise font plus de conquêtes que le canon; elle sait bien qu'il faut énerver un peuple, lui ôter ses traditions, son passé, si l'on veut l'assouplir pour le présent et l'avenir.

Dans cette œuvre tout égoïste, l'Angleterre fut admirablement aidée par l'esprit philosophique du XVIIIe siècle, de sa nature pervers, pédant et antinational; partout où cet esprit pénétra, il ôta aux peuples, sous prétexte de flétrir les préjugés, les choses qui faisaient leur orgueil et leur force, avec les traditions qu'ils respectaient; et lorsque les idées furent bien bouleversées, les consciences bien assouplies, l'Angleterre offrit son protectorat, ses traités de commerce. Telle est l'histoire du Portugal et un peu celle de l'Espagne pendant ce dernier siècle: le marquis de Pombal et le comte d'Aranda furent les deux grands instruments de l'Angleterre. Le marquis de Pombal, qui fit de la philosophie quand il fallait faire du gouvernement, qui chassa les jésuites pour appeler les Anglais, et réduisit le Portugal à un état de vassalité; le comte d'Aranda, qui commença la décadence de la monarchie espagnole en éteignant les sentiments religieux par une réforme; il livra l'esprit de la patrie pour la vanité de quelques vers élogieux. Je marche vite sur ces idées qui pourraient être le sujet d'un gros livre; j'ai dû les dire parce que le marquis de Palmella est un peu l'héritier de ce système qui abaissa la monarchie portugaise en lui imposant les principes et la domination de l'Angleterre.

Le nom de Souza est assez commun parmi la noblesse portugaise; il est illustre pour quelques-uns, vulgaire pour quelques autres; le monde connaît le savant comte de Souza, dont la femme fit des livres et des romans très-spirituels. Je ne sais si généalogiquement le marquis de Palmella sort de la même famille; son père était don Pedro de Souza, qui depuis longues années avait quitté le Portugal pour se retirer à Turin. Du sang italien se mêlait à l'origine du marquis de Palmella; sa mère était une noble Piémontaise, que M. de Souza avait épousée dans son voyage. Le jeune Souza naquit donc à Turin, l'an 1786, époque vive, colorée, ardente, parce qu'alors on était très-rapproché de la révolution française. Enfant, il fut élevé à Lisbonne; à cette époque ce n'était plus la ville aux mœurs antiques et aux traditions du passé comme Coïmbre aux vieux couvents! l'Angleterre avait déjà commencé la dénationalisation du Portugal; le commerce lucratif des vins de Porto, la vie que ses transactions jetaient dans toutes les classes de la société, avaient créé pour le Portugal un besoin du commerce anglais et du produit de ses manufactures. Presque toujours une flotte considérable, sous pavillon britannique, était dans le Tage, et cette flotte était d'autant plus nécessaire, que la révolution française, devenue conquérante, menaçait la Péninsule aussi bien que l'Allemagne et l'Italie. Le jeune Souza de Palmella reçut l'éducation religieuse, la seule alors connue en Portugal; les couvents tenaient une si large place dans l'organisation sociale, depuis Coïmbre jusqu'à Maffra, palais et monastère tout à la fois, comme San-Lorenzo de l'Escurial: terres et cités étaient sous l'influence des ordres monastiques, qui conser-

(1) J'ai fait l'histoire spéciale du *congrès de Vienne* dans un livre, afin de bien en exposer les faits et les principes.

vaient le véritable esprit portugais. Les philosophes et les Anglais, dans leur ligue antinationale, avaient cherché à frapper par des réformes les couvents, source du patriotisme; les philosophes n'avaient point encore tout à fait réussi dans ce dessein de livrer leur pays à l'étranger. L'intérieur du Portugal surtout conservait cet âpre esprit, ces mœurs un peu sauvages, qui en d'autres temps avaient fait la force et la splendeur de la conquête. C'étaient ces braves enfants de la Lusitanie qui avaient montré le pavillon portugais sur toutes les mers, dans l'Inde, au Brésil, à Goa comme à Rio-Janeiro. Le vieux Portugal avait produit des hommes d'élite et de science, et dans la poésie le Camoëns suffisait à sa gloire. A tous ces beaux souvenirs, les philosophes et les Anglais voulaient substituer la domination du commerce britannique couronné d'une charte constitutionnelle, dans un pays où l'on ne connaît qu'une chose, l'énergie du gouvernement ou la guerre civile, l'obéissance à un pouvoir absolu ou la révolte à main armée.

A quinze ans Souza de Palmella visita l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre; la France était alors interdite aux voyageurs étrangers; la République était en froid avec tout gouvernement régulier; le Portugal redoutait toujours quelques-uns de ces bouleversements politiques qui ne permettent ni les communications libres, ni les jouissances de la vie simple des voyages. C'est dans ces excursions lointaines que le jeune Souza de Palmella s'initia aux mystères de la philosophie allemande et de la littérature française des réfugiés, à l'école de madame de Staël, de Benjamin Constant, de Schlegel, alors si vivement opposée au système de Bonaparte. De là cet esprit hostile que montra toujours M. de Palmella à la politique de l'Empire. Cette école de littérature éminente ne pardonnait à Napoléon ni ses grandeurs, ni ses ridicules, ni sa puissance, ni ses petitesses, ni la magie de ses victoires, ni la tristesse de ses revers. L'esprit qui démolit tout s'opposait au génie qui élève et organise tout. Avec ces préoccupations d'école, le jeune Palmella revint par l'Angleterre à Lisbonne, pour y attendre la marche des événements qui prenaient une direction fatale.

De tristes jours allaient arriver pour la nationalité portugaise, temps de soucis et de luttes. Sous prétexte de lier la Péninsule à son système, Napoléon avait ordonné au général Junot de s'avancer à travers les montagnes et les steppes de la Lusitanie pour occuper Lisbonne. Jean VI, homme d'étude, d'esprit et de cœur, était alors roi de Portugal; la question s'offrait à lui dans une alternative déplorable : ou il fallait subir le joug des Français qui exigeaient impérativement que Jean VI déclarât la guerre à l'Angleterre, ou bien, en se plaçant sous la protection de cette Angleterre, on devait chercher un asile sur ses vaisseaux. C'est à cette dernière résolution que le roi Jean VI enfin s'était arrêté; l'Angleterre lui offrait de le conduire au Brésil, sous la protection de sa flotte; d'établir sa monarchie sous ce beau ciel, de le faire saluer souverain, tandis que le Portugal subirait la crise passagère de l'occupation française, pour se relever plus fort et plus vigoureux. Dans le but de servir ce dessein, les serviteurs de Jean VI se divisèrent en deux fractions : les uns suivirent le roi dans le Brésil, les autres durent demeurer à Lisbonne ou dans les provinces, afin de prêter la main à un mouvement insurrectionnel, lorsque les vêpres siciliennes sonneraient sur les Français. Le jeune Souza de Palmella prit ce dernier parti, et resta soit à Lisbonne, soit à Mafra. Il fut même quelque temps associé à la politique de Junot, singulier pouvoir qui trônait à Lisbonne; Junot qui, d'après le témoignage de sa femme, recueillait des diamants en si belle quantité, qu'elle put les semer plus tard en son hôtel des Champs-Élysées.

Dans l'étrange et gigantesque système de Napoléon, il se passait des choses bien capables de soulever les populations contre le despotisme! Tout à coup arrive de Paris l'ordre de former une légion portugaise de douze mille hommes; dans quel dessein et pour quel lieu est-elle destinée? Napoléon veut que les Portugais aillent servir sous ses aigles dans le Holstein et au nord du Danemark. C'est au milieu des glaces qu'il envoie les enfants du Midi; eux habitués à s'abriter sous les orangers, les citronniers, les lauriers-roses des sierras, ils doivent se consumer et mourir à l'aspect du sapin noir, triste arbre du Nord. Qu'importe! tel est l'ordre de Napoléon. Le jeune Souza de Palmella dut suivre ses compatriotes, comme officier, dans la division portugaise; il tomba dangereusement malade et ne put quitter Lisbonne, où des événements d'une nature sérieuse allaient sonner l'heure du réveil de la Péninsule; les Anglais débarquaient une armée sous lord Wellesley. Junot était obligé de capituler à Cintra, et ses troupes restaient aux mains de l'ennemi sur les navires de l'escadre; capitulation retentissante que Byron a flétrie lui-même, lorsque, poëte voyageur, il traversa le Portugal après ses adieux jetés à la patrie.

A cette époque seulement commence la vie politique de M. de Palmella; la position qu'il avait prise à Lisbonne était neutre et pouvait plaire au gouvernement anglais, qui désirait avant tout de se maintenir dans la prépondérance et la suprématie. Nul ne doutait d'abord du dévouement de M. de Palmella à la royauté de Jean VI; sans se montrer hostile à Junot et aux Français, il ne s'était associé

que par la force aux actes de ce gouvernement militaire. Ajoutez qu'avec le dévouement incontesté au Portugal, M. de Palmella apportait dans les affaires une tempérance, une modération, qui entraient dans les intérêts et les idées de l'Angleterre, par rapport à la Péninsule. Les Anglais voulaient moins appeler une réaction nationale que s'associer les intelligences d'élite, pour les mettre à leur service dans leur œuvre de gouvernement et de domination politique et commerciale.

Créé comte par Jean VI, M. de Palmella dut immédiatement représenter le gouvernement de Lisbonne comme ministre plénipotentiaire auprès de la régence insurrectionnelle de Séville et de Cadix, dans le noble réveil de l'Espagne. M. de Palmella accepta cette mission par goût, par dévouement, car c'était se dessiner dans le sens national, au moment où les armées espagnole et anglo-portugaise marchaient au triomphe de la cause commune. Dans ce rôle si difficile, le comte de Palmella put se concilier les suffrages du cabinet anglais, tout influent dans la Péninsule; il prit part comme les cortès même au mouvement de délivrance; et après la victoire accomplie, Palmella fut désigné pour l'ambassade de Londres. C'était à peu près la même carrière que Martinez de la Rosa; on pourrait dire, jusqu'à certain point, avec le même caractère: la philosophie et le libéralisme, l'esprit de tempérance et de constitutionnalité, la liberté sous la protection anglaise. Ces deux hommes d'État contribuèrent au triomphe du système britannique dans la Péninsule.

M. de Palmella fut chargé de missions à Londres, les deux années 1813 et 1814, et Jean VI le désigna pour son plénipotentiaire au congrès de Vienne. Par une attention spéciale de l'Angleterre, et pour récompenser la belle conduite des Portugais, le congrès admit M. de Palmella dans le comité dirigeant des huit, quoique le Portugal eût très-peu d'importance dans les questions territoriales, qui alors préoccupaient l'Europe. L'Angleterre au reste était aise d'avoir une voix dévouée dans le congrès, un homme de distinction et de bonnes formes qui soutînt ses idées. Telle est toujours l'influence de l'instruction et de la tenue des hommes, qu'au dire du prince de Talleyrand, M. de Palmella eut la plus grande influence sur les résolutions du congrès de Vienne. De là il vint reprendre son ambassade de Londres, où il se fit de plus en plus Anglais par l'esprit, les habitudes, les tendances; et enfin, pour consolider l'alliance intime et subordonnée du Portugal vis-à-vis de l'Angleterre, M. de Palmella fut appelé au département des affaires étrangères par son souverain.

Le moment devenait critique; les événements marchaient d'un pas rapide, désordonné; la révolution proclamait à Madrid, à Naples, la constitution des cortès de 1812, grande pancarte des sociétés secrètes, et un mouvement semblable à celui de Cadix se manifesta à Porto. Cette époque de 1820 fut une terrible épreuve pour les royautés européennes; il y eut partout révolte de baïonnettes, et quand M. de Palmella débarqua à Porto, il y trouva l'insurrection victorieuse. Dans ce débordement des esprits, un des premiers il vint à Lisbonne apporter à la régence ses conseils et ses services pour le triomphe de l'ordre si profondément menacé, et qu'il fallait raffermir au plus tôt. Toute révolution violente était en dehors du caractère du comte de Palmella; il ne voulait pas de ces grands bouleversements politiques qui tuent les sociétés. La manifestation bruyante de l'esprit soldatesque lui faisait peur; toutefois, rempli des idées anglaises sur la force et la bonté des chartes constitutionnelles, l'avis du comte de Palmella fut qu'on devait neutraliser l'effet corrosif de la constitution de 1812 par la convocation des anciennes cortès; la régence, au nom du roi Jean VI, devait convoquer à Coïmbre les vieux états portugais, noblesse, clergé et peuple, véritable expression de la liberté nationale; et là, on aurait avisé aux meilleurs moyens de faire des concessions aux idées libérales, afin de lutter contre les séditieux.

Ce projet historique fut mis de côté; les révolutions n'aiment pas ce qui a quelques racines dans le sol; pour elles, les constitutions ne sont que des feuilles de papier mortes, que le vent emporte à la première bourrasque; quand la violence triompha par les baïonnettes insurgées, M. de Palmella quitta Lisbonne pour aller retrouver au Brésil le roi Jean VI, son souverain; et là, toujours rempli de ses fantaisies constitutionnelles, il lui proposa de donner une charte aux Portugais, comme l'avait fait Louis XVIII. Cette école anglaise n'avait alors que cette pensée fixe d'une charte royale; la seule différence qui la distinguait de l'école insurrectionnelle, c'est que celle-ci faisait proclamer les libertés par les masses et l'insurrection armée, tandis que l'école anglaise les imposait aux rois par le raisonnement; elle faisait un appel à leur intelligence, à leur faiblesse, à leur paresse, et souvent même à leur avarice, par l'arrangement très-large d'une liste civile ou d'un subside.

De Rio-Janeiro, alors profondément agité par l'esprit des révolutions, M. de Palmella suivit Jean VI à Lisbonne, toujours en pleine effervescence sous le gouvernement des cortès; Jean VI apportait donc une charte, et une cargaison de principes constitutionnels. Palmella devint à ce moment l'homme aux projets, toujours préoccupé

de sa charte concédée, des libertés émanées du trône. Il faut dire quo la faveur anglaise l'avait un peu abandonné, et voici pourquoi! L'Angleterre qui, je le répète, se soucie très-peu des principes politiques des États, s'était fort bien accommodée de tout ce bruit révolutionnaire qui avait accablé le Portugal; l'affaiblissement de l'esprit national, ce bavardage de guerre civile, avaient aidé ses opérations commerciales; elle était devenue maîtresse à Lisbonne comme à Porto, de manière qu'elle s'inquiétait à peine d'une restauration de Jean VI, avec ou sans la charte. La constitution de 1812 pouvait régner paisiblement, sans que l'Angleterre s'en plaignît; qu'avait-elle à voir au triomphe du prince ou du peuple, pourvu que le Portugal lui fut soumis? Quoique maîtresse à Lisbonne, la légation anglaise laissa frapper d'exil M. de Palmella par les cortès, et tout ce que le ministre anglais obtint, c'est qu'il resterait prisonnier dans la province d'Alentéjo.

Arrêté dans sa personne et ses projets, l'ancien ministre de Jean VI devint dès lors le centre des mécontentements contre les cortès de 1812; il prêta l'oreille et la main à l'expédition des Français qui rétablit, en 1823, Ferdinand VII à Madrid; il préféra le roi absolu à l'anarchie, et, quand l'armée du duc d'Angoulême se déploya dans les provinces de Léon et la Biscaye, le Portugal s'insurgea pour reprendre sa force et sa nationalité sous le pouvoir absolu de son roi. La contre-révolution se fit spontanément, pleine et entière; cette surface de brouillons constitutionnels et d'Anglais révolutionnaires fut balayée par la partie forte et nationale, les paysans, les religieux, guérillas levées en masse. Jean VI reprit la plénitude de son pouvoir. Et ici commence une seconde période dans la vie de M. de Palmella.

A cette époque, il semble quo les derniers événements l'ont éclairé. De son exil dans la province d'Alentéjo, il a vu que les esprits n'étaient point mûrs pour cette manie de tribune, de journaux, de parlage, qui fait la décadence des États et la ruine des intérêts. Dans le Portugal, il y a des passions, de l'héroïsme, de l'énergie; mais un fonds de sagesse et de philosophie, on le chercherait en vain. Dans ce peuple, on peut trouver les éléments d'un grand système de patience, de force, de résignation, quo toute constitution, toute charte doit nécessairement énerver. Et voilà pourquoi lorsqu'il revint à Lisbonne, créé marquis et ministre des affaires étrangères par Jean VI, M. de Palmella déclara que l'esprit du peuple portugais s'était prononcé pour la monarchie éclairée mais absolue; qu'il n'y avait que cette forme de gouvernement qui pût convenir à la nationalité de ce peuple, et qu'enfin, un pouvoir fort, retrempé dans l'esprit du pays, était le seul qui correspondît à la destinée du Portugal.

A ce moment où le marquis de Palmella proclamait ces salutaires principes, et où il les mettait en application dans le gouvernement, une nouvelle crise se manifestait à l'occasion de l'ordre successorial. Dans la Péninsule, c'est presque toujours par les dissensions de famille que l'esprit de révolution pénètre et que la discorde arrive. Là, comme les passions sont vives, les instincts forts et grossiers, il se prépare toujours des révolutions de palais, une lutte de droits, de situations, des doutes sur la légitimité des naissances, sur la validité des titres, et la paternité elle-même n'est pas à l'abri du soupçon. Il est rare que le droit successorial ne soit pas un prétexte ou un motif de dissensions profondes : les reines y sont ardentes, les rois emportés, colères, les résistances de fils aux pères fatales. Le droit absolu du roi venait à peine d'être proclamé, qu'autour du souverain déjà il y avait plusieurs partis qui se disputaient l'héritage. L'un, tout plein de l'ancien esprit portugais, sous la direction de la reine Charlotte et du second des infants, don Miguel, voulait restaurer les anciennes grandeurs de la monarchie, avec la religion dans toute son énergie, la couronne dans tout son éclat; l'autre, qui avait Jean VI et Palmella pour expression, voulait bien du pouvoir absolu, mais tempéré sous l'impulsion de l'Angleterre. Le corps diplomatique était dans cette opinion, parce que le vieil esprit sauvage des Portugais faisait peur à la tiède politique de l'Europe. Il faut bien dessiner cette lutte qui se prépare, parce qu'elle va dominer les événements. D'un côté, Jean VI, prince poli, éclairé, savant, de bonnes manières, habitué aux concessions et aux ménagements, aidé du marquis de Palmella et de tout le corps diplomatique; de l'autre, la reine Charlotte, impétueuse, obstinée, dans le vieux palais de Mafra, entourée de serviteurs fidèles, de religieux dévoués et populaires, voulant placer une épée dans les mains de don Miguel, prince lui-même du sang portugais, avec les mœurs ardentes, implacables, mais véritablement nationales, et quo les idées nouvelles et anglaises n'avaient ni attiédi ni affadi.

Don Miguel, on invoquant l'esprit du vieux Portugal, trouva tout un parti puissant derrière lui. De là ces nouvelles scènes de palais, ce drame du fils et du père, cette action du corps diplomatique, dans laquelle M. Hyde de Neuville, avec la plus grande loyauté de caractère, joua un rôle mal réfléchi et tout à fait dans les intérêts de l'Angleterre, en entourant la personne de Jean VI réfugié sur un navire anglais. M. Hyde de Neuville avait un de ces

caractères probes, impressionnables, qui se jettent dans une idée tout d'une pièce; et sans calculer s'il faisait les affaires de l'Angleterre, il crut que le grand principe de la légitimité était compromis par le mouvement qui éclatait contre Jean VI, avec don Miguel pour chef et pour drapeau. Les affaires de Portugal prirent donc une nouvelle face; dans cette crise ardente, le marquis de Palmella fut conduit en prison par ordre de don Miguel; conséquence de sa position prise : n'était-il pas considéré comme le chef des modérés et le partisan de l'idée anglaise, que don Miguel venait de contenir et de vaincre? De cette prison il passa encore au ministère suprême, après le rétablissement de Jean VI, et comme alors il se négociait d'importantes questions à Londres sur la destinée du Portugal, comme tout venait de là, il fut de nouveau envoyé, en qualité d'ambassadeur, en Angleterre, et il y était encore lors de la mort de Jean VI, son roi et son bienfaiteur.

Ici, nouvelle complication, plus bizarre encore que les autres. Rien de plus simple qu'une nation se passe la fantaisie d'une constitution représentative, si cela lui plaît : il y a mode et caprice pour les idées comme pour les vêtements. Une constitution turbulente et parleuse, quand elle n'est pas le produit historique et traditionnel, dure chez un peuple jusqu'à ce qu'un esprit fort la mette de côté, soit en l'abrogeant, soit en l'annulant, de manière à ne plus en faire qu'une feuille de papier. Mais ce qui passe toutes les bornes, c'est qu'une constitution, dite libérale, vous soit donnée, imposée par une nation étrangère, et qu'on vous l'expédie comme un ballot de marchandises; et c'est ce que fit l'Angleterre : la même frégate qui venait peut-être charger du vin de Porto débarqua une belle et bonne charte, rédigée à Londres et revisée par les docteurs en marchandises; c'est ce qu'on appela la charte de don Pedro. Ce débarquement d'une constitution toute faite avait pour but de résoudre la question successoriale entre les deux frères, Miguel et Pedro, en lutte de situation d'esprit et de principes. Don Pedro était l'aîné et par conséquent le successeur naturel de Jean VI; mais depuis l'acte de séparation du Brésil et du Portugal (acte secondé par l'Angleterre et sanctionné par elle), Pedro, qui régnait à Rio-Janeiro, avait abdiqué ses droits sur le Portugal, et don Miguel pouvait donc réclamer cette succession comme un légitime héritage. L'Angleterre repoussait les prétentions de Miguel, moins par amour du principe héréditaire que parce qu'elle ne pouvait rien espérer de ce caractère abrupt, national et véritablement portugais. Avec don Pedro elle espérait l'attiédissement des âmes, nécessaire à ses projets de domination, une sorte d'abdication d'une trop énergique nationalité; avec don Miguel cette nationalité se réveillait empreinte d'un caractère hostile et dessiné contre les Anglais. De là, ces calomnies atroces que les feuilles de Londres déversèrent sur la vie privée et publique de don Miguel, l'expression vraie du caractère portugais. Les journaux révolutionnaires de France, selon l'usage, aidèrent les intentions de l'Angleterre dans une polémique non moins ardente; et, désormais, il fut bien entendu que le nom de don Miguel ne devait paraître qu'avec l'épithète de *monstre* stéréotypée partout et qui fut répétée par les échos. Avec une injure on tue un caractère.

Ce fut pourtant avec ce *monstre* que le marquis de Palmella voulait faire sa paix, lors de son passage à Londres. Ambassadeur de Portugal, il le vit, le félicita jusqu'à ce que l'infant, retournant dans sa patrie, marcha droit au triomphe de sa cause. Un moment reconnu roi, don Miguel maintint M. de Palmella à l'ambassade de Londres. Cette confiance ne pouvait durer qu'un temps; celui-ci était trop Anglais de principes, trop fidèle aux anciennes relations du Portugal et de la Grande-Bretagne, pour se faire le représentant du système royaliste français qui soutenait don Miguel : on lui demanda sa démission. Les partis extrêmes n'aiment pas les caractères tièdes et mitoyens; ils préfèrent des ennemis francs et avoués. Don Miguel avait parfaitement deviné M. de Palmella; et lorsque les Anglais reconnurent la junte insurrectionnelle de Porto, créée au milieu des beaux vignobles et des tonnes de vin, M. de Palmella fut envoyé par le comité de Londres, afin de prendre la direction du mouvement. Il y demeura tant qu'il eut espérance de succès; lorsque enfin la junte insurrectionnelle fut obligée de se dissoudre, M. de Palmella revint à Londres pour rendre compte des faits et des événements au ministère anglais, abandonnant ainsi l'armée constitutionnelle à sa propre impulsion, sous les ordres de l'Angleterre.

A cette époque on pouvait voir à Londres un homme fort actif qui cherchait soldats et argent pour le parti de don Pedro. Ce grand recruteur, c'était M. de Palmella : il s'inquiétait peu de savoir si le triomphe du parti constitutionnel serait celui de la domination anglaise; sa pensée exclusive, c'était la ruine des espérances de don Miguel en Portugal, et pour cela rien ne lui coûtait. Le marquis de Palmella devint l'organisateur de toutes choses, le fertile inventeur du terme moyen qui prépara l'abdication de don Pedro en faveur de dona Maria da Gloria; nouvelle phase de la situation qui devait soumettre de plus en plus le Portugal à la domination anglaise : une charte faite à Londres, et une reine faite à Londres, quoi de mieux dans

ce système? Palmella fut nommé secrétaire d'État de la jeune et nouvelle souveraine. En cette qualité il parcourt les capitales de l'Europe pour chercher des appuis à la cause pédriste; il en prépare les éléments à l'étranger; lui seul donne le mot d'ordre aux feuilles libérales pour outrager don Miguel, dénoncer sa tyrannie atroce et son fanatisme sanglant; ainsi s'expriment les feuilles dévouées aux Anglais. Partout M. de Palmella se conduit avec une rare activité. Don Pedro le récompensa en le nommant président de la régence de Terceira, où se préparait cette étrange expédition d'aventuriers, recrutés sur tous les points du monde contre le gouvernement de don Miguel : ces condottieri français, anglais, suisses, hollandais, belges, groupés, réunis, se disaient l'armée nationale portugaise. Il y a eu effet de si bizarres choses dans la marche des faits et les dénominations de partis! Il arrive, par exemple, en Suisse qu'une réunion d'Allemands, de Polonais, d'Italiens, s'intitule le parti *national de l'Helvétie*. Que se proposaient d'accomplir don Pedro et M. de Palmella avec cette troupe d'aventuriers, soldés par toutes sortes de moyens? Ils allaient tous deux apporter la charte anglaise dans un pays qui n'en voulait pas; ils allaient l'assouplir à une sorte de protectorat, protectorat si l'on veut libéral, lucratif, civilisé, et néanmoins qui dénationalisait et abaissait le Portugal.

Quand l'histoire sera débarrassée de l'esprit qui la déshonore, elle jugera qu'à ce moment le Portugal fut véritablement conquis par les étrangers sur les vieux Portugais de don Miguel, dévoués, mais un peu sauvages. Ces aventuriers qui s'étaient joints à la garnison de Terceira pour venir former celle de Porto; ces Belges, ces Français, ces Anglais, ces Allemands, rappelaient ces grandes compagnies du moyen âge qui se mettaient à la solde des princes ou des républiques. Le plan de cette véritable conquête du Portugal avait été conçu par le marquis de Palmella lui-même, durant son séjour à Londres; lui seul avait conseillé l'abdication de don Pedro en faveur de dona Maria da Gloria, afin de lier plus d'intérêts à la cause d'une jeune reine; celle-ci à son tour devenait la fiancée d'un prince de la maison de Cobourg qui, secondé par tous les *condottieri* armés sous un général d'aventure, devait régner sur le Portugal. Le marquis de Palmella vint débarquer à Porto, alors assiégé par don Miguel; il accourait y défendre les intérêts anglais, le commerce britannique, les négociants en vins, les propriétaires de grands vignobles. Le marquis de Palmella, durant ce siège, réunit les titres de ministre des affaires étrangères et de l'intérieur à un commandement actif. Dans cette singulière campagne, la guerre se serait indéfiniment prolongée si la flotte anglaise, sous l'amiral Napier, n'était intervenue au nom de la charte nationale fabriquée à Londres et de la reine nationale veuve de Windsor.

Ainsi fut accompli, sous les apparences de la liberté et des lumières, l'asservissement du Portugal. Ce fut le dernier effort de la nationalité portugaise, inculte et sauvage, sous la royauté de don Miguel. L'œuvre de démolition avait commencé au XVIIIe siècle par les philosophes; sous prétexte d'enlever au Portugal son ignorance native, ses vieilles superstitions, ils lui avaient ôté son antique caractère, sa force et sa gloire. Jean VI, tout en ménageant les traditions des ancêtres, avait policé les mœurs de son peuple par les lumières et l'éducation scientifique; la révolution française l'empêcha dans son œuvre : avec elle naquit cette école anglaise de chartes et de constitutions, incompatibles avec les mœurs abruptes du Portugal, et qui n'a produit, jusqu'ici, que désordre, confusion, misère profonde et guerre civile. Palmella, homme éclairé sans doute, fut l'instrument de l'Angleterre, et le Portugal peut dire que c'est à cette école qu'il doit sa décadence. La vieille reine Charlotte et don Miguel ne furent si spontanément entourés par la population enthousiaste, que parce que tous deux étaient nationaux, avec les vices et les qualités que donnent le ciel et le sol du Portugal. Si leur cause avait triomphé, la nation aurait été affranchie du joug de l'Angleterre; et cette Angleterre, qui le savait bien, poursuivit toujours dans don Miguel son ennemi personnel; non-seulement elle l'attaqua par la guerre, elle le calomnia par la presse : le sang des Mores d'Afrique, en effet, bouillonnait dans sa poitrine; mais ce sang est celui du Portugal dans son peuple, sa noblesse, son clergé. C'est, avec le roi absolu, les couvents et les *frailes*, que les Portugais avaient conquis un nouveau monde, et porté si haut la gloire de leur nom. Que sont-ils devenus aujourd'hui, avec cette charte de droit que le marquis de Palmella favorisa de tous ses efforts?

Dans les temps d'une diplomatie pratique et sérieuse, la France eût soutenu don Miguel, sans s'inquiéter de son caractère, sans voir s'il avait suffisamment les qualités libérales, et cela par ce seul motif : que les Anglais le poursuivaient de leur jalousie; le cardinal de Richelieu eût ainsi compris la question. En plaçant Miguel au plus bas des conditions brutes et despotiques, est-ce que la France ne traitait pas avec le sultan, les deys et les pachas? Est-ce qu'elle s'inquiétait de savoir quel était l'esprit, la raison de leur système de politique intérieure, pourvu qu'ils fussent favorables à notre

prépondérance? La politique de parti n'était plus dans ces conditions pratiques : à Paris, tout le journalisme révolutionnaire attaquait don Miguel; ces feuilles, placées sous l'action de l'Angleterre et du marquis de Palmella, exaltaient la constitution, le libéralisme de don Pedro : avec cela elles aidaient merveilleusement l'anarchie, et avec l'anarchie le Portugal n'était plus qu'une préfecture de l'Angleterre. Ce résultat produit, qu'est devenue la splendeur proverbiale de Lisbonne? On s'y combat corps à corps; les révolutions se succèdent les unes aux autres : aujourd'hui c'est un parti qui triomphe, le lendemain une autre faction. A chaque moment on est obligé de s'interposer, d'intervenir : il y a une charte sans efficacité, un parti de révolutionnaires qui pousse au désordre, un gouvernement qui invoque la constitution et la met de côté comme un mensonge, un roi nul, une jeune reine capricieuse, et des interventions sans but!

Que conclure de tout cela? C'est que le Portugal, comme l'Espagne, est en dehors de sa condition naturelle et de son esprit. Ces deux pays sont religieux, et l'on veut y faire de la philosophie. Ces deux pays ne peuvent être fortement conduits que par un pouvoir absolu, et on leur donne des assemblées de brouillons; on a brisé les liens d'obéissance de l'armée, le respect des principes, l'autorité de la couronne. Le Portugal est devenu tout à la fois le théâtre des guerres civiles et de l'intervention étrangère. Telle est la conséquence de tout système de gouvernement qui n'est pas dans l'esprit et dans les mœurs du peuple. On a énervé, épuisé le Portugal avec un principe étranger qui l'absorbe et le dénationalise.

XII

LE ROI DE PRUSSE FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV

AU POINT DE VUE D'HOMME D'ÉTAT ET DE DIPLOMATE.

Il ne faut point être exclusif dans un système; je ne suis pas l'ennemi de la forme représentative, surtout dans les pays sérieux et froids, aux forêts de la Germanie, son origine première. Si donc la nation allemande sait conserver le caractère chaste et pur de ses institutions, si la propagande révolutionnaire ne vient point envahir et dominer la nouvelle constitution donnée par le roi à la Prusse, il est possible que cette constitution, restreinte dans les limites actuelles, produise quelques bons résultats administratifs, tels que le sérieux examen des finances et des emprunts, un contrôle modéré des tendances gouvernementales et religieuses, une forte surveillance de la presse et des rapports légaux, habituels, entre le roi et ses sujets; je répète que dans ces limites la nouvelle constitution prussienne n'aura pas un immédiat danger. Le peuple allemand est grave; il ne se pousse pas dans les innovations par le seul plaisir d'une lutte vivace; il n'est pas en lui-même révolutionnaire; l'esprit constitutionnel dans de justes limites peut affaiblir, énerver une nation, mais il ne la tue pas; il assure satisfaction aux amours-propres, sans toujours donner gain de cause aux passions qui abrégent la vie.

S'il s'agissait de mon opinion personnelle, je dirai pourtant à la Prusse qu'elle s'est affaiblie en dénaturant la pensée première de son gouvernement. Je crois que la monarchie du grand Frédéric n'a fait de si merveilleuses choses, n'a créé une Prusse puissante, que parce qu'elle était et restait gouvernement militaire sous la main d'un prince absolu; qu'avec tous ces comices réunis, ces assemblées plus ou moins parleuses, on use la juste effervescence d'une nation, on l'habitue aux petitesses, aux arguties du Bas-Empire, et alors même que l'esprit de révolution ne parvient pas à triompher, il en reste néanmoins un attiédissement dans les âmes, dans les ressorts du gouvernement : un peuple ainsi préoccupé n'est plus redoutable à ses voisins, et l'histoire glorieuse et militaire de la Prusse serait finie, si l'ère du gouvernement représentatif se développait pour elle avec les journaux libres, les institutions politiques, telles qu'elles existent en France et en Angleterre.

On voit que je ne partage pas l'enthousiasme général des Allemands sur les merveilleux effets des institutions représentatives. Le roi Frédéric-Guillaume est un prince doué des plus heureuses facultés, probe de conscience, profondément convaincu de ses opinions, religieux observateur de sa parole, pénétré de ses devoirs, très-instruit, Allemand avant tout, qui aime sa patrie avec orgueil. Mais il a tous les défauts de ces belles qualités : un entraînement vers toutes les choses généreuses; il croit à la parole humaine comme il veut qu'on croie à ses propres émotions; le bien de la Prusse est sa passion; il aime ce concert d'éloges qui murmure doucement à ses oreilles; il désire les applaudissements sur le théâtre du monde politique, le grand écueil pour les souverains et les pouvoirs. Cette situation et ce caractère du roi de Prusse, il faut maintenant les étudier au point de vue de la diplomatie et de l'homme d'État qui dirige les affaires d'un grand royaume.

Frédéric-Guillaume IV est dans sa cinquante-deuxième année, car il est né le 15 octobre 1795; il est le fils de cette reine Louise, dont le souvenir est adoré des Allemands, femme sublime qui personnifia la nationalité germanique, et mourut victime des calomnies des journaux français et des insultes de l'empereur Napoléon. C'est dire assez si ce jeune homme, Frédéric-Guillaume, dut être aimé par la patrie allemande. Lors de la bataille d'Austerlitz, il avait dix ans; au temps des humiliations de la Prusse, après Iéna, il était enfant encore, et ne devint jeune homme que lors du soulèvement de la patrie au milieu des sociétés secrètes, sous l'épée de Blücher. Le prince royal, à dix-huit ans, était l'espérance de tout ce qui avait du cœur. Orphelin de sa mère, il devint comme l'ange de l'avenir pour l'Allemagne dans cette armée de jeunes étudiants et de patriotiques universités. Il eut pour précepteurs les généraux Scharnborst et Knesebeck dans l'art des batailles, esprits patriotes, tout dévoués à ce grand mouvement de résistance germanique; dans les sciences morales et politiques, le prince royal eut pour professeurs MM. Ancillon, Ritter et Eichhorn, intelligences considérables, profondément initiées dans tous les mystères du droit public et de l'histoire.

Je m'arrête sur ces détails, parce qu'en général les premières notions qui nous viennent par l'enseignement, par les impressions jeunes, dessinées, nous restent toute la vie; elles se retrouvent pour nous diriger dans l'âge mûr, pour nous tromper quelquefois comme des illusions à la fin de la vie, et leur action s'empreint sur toute notre existence. Ainsi, d'une part, au cœur du jeune prince royal, l'esprit militaire, la tendance vers les batailles, caractère dominant, absolu de la monarchie prussienne; de l'autre, les principes philosophiques puisés dans les fortes études, d'où est résultée cette lutte continue, mémorable, dans l'esprit et l'imagination du prince royal devenu roi : la nature du grand Frédéric se révèle en lui par une tendance vigoureuse vers la répression; l'esprit des universités, de la philosophie, les enseignements d'Ancillon et de Ritter se montrent également dans cette âme avec leur mollesse, leur tiédeur, leur système de concession; joignons-y l'amour ardent du passé héraldique, une noble passion pour les arts et l'histoire, et vous aurez l'explication de bien des actes de ce règne de Frédéric-Guillaume IV.

Cette passion pour les temps écoulés, nous ne l'avons plus en France; la Révolution, dans son égoïsme de date, a absorbé ou concentré tous les souvenirs vers une période exclusive; nous sommes les hommes de 1789, c'est l'orgueil de la génération, rien au delà ne nous exalte; la patrie française n'a pas d'ancêtres, et si elle en a, elle les renie, si bien que la première Révolution se fit avec les Grecs et les Romains. L'Allemagne a plus de respect pour le passé : souverains, poëtes, littérateurs, soldats, tous sont épris de la même tendresse pour la vieille patrie; ils en suivent l'histoire, ils en fouillent les archives; la littérature s'empare des moindres traditions; l'Allemagne, la sainte Allemagne se leva entière en 1813, avec son engouement pour le droit féodal; ce luxe de vieux châteaux en ruine sur les Sept Collines, cette reconstruction enfin d'une antique histoire, tout cela est sympathique à la génération présente; d'où est né dans le sein des états prussiens ce parti historique très-opposé aux esprits novateurs ou révolutionnaires. Dans cette lutte le roi s'est placé à la tête de ce parti traditionnel, seul et véritablement allemand; l'autre est sous l'influence de la propagande française, et si ce dernier triomphe jamais par la presse et la tribune, alors, nous n'en doutons pas, le roi Frédéric-Guillaume se retrempera dans la pensée de la monarchie militaire de son grand aïeul : c'est ce qui en finira probablement avec la lutte actuelle des partis en Prusse. A l'époque du réveil de l'Allemagne, le jeune prince royal fit avec distinction les campagnes de 1813 et de 1814; il suivit le roi son père à Paris lors de la double capitulation. C'était alors un tout jeune homme, confondu avec les étudiants de la landwehr, si fière, si impétueuse pour nous rendre le mal et les humiliations de nos conquêtes antérieures et secouant la poussière de ses bottes sur les ponts d'Austerlitz et d'Iéna. Frédéric-Guillaume s'en revint ensuite dans sa patrie, où il reprit avec une énergie nouvelle ses études, ses progrès dans la science, la philosophie et l'histoire. Il en résulta pour lui une certaine conviction qui domine l'examen de toutes les questions de philosophie : c'est que, comme complément de ses traditions historiques, il fallait une religion d'État à la Prusse; que si on laissait au libre examen le dogme fondamental, il s'ensuivrait des doutes sans fin, des critiques sans limites pour aboutir à la négation de toute croyance révélée, au déisme pur : c'était à ce point qu'en était arrivé le protestantisme allemand au XIXe siècle.

Une multitude d'écoles se formaient déjà, toutes avec la préoccupation de rechercher, par l'examen des traditions, ou bien par la critique historique, une solution à ce grand doute de la religion libre et révélée. Le jeune prince royal se jeta avec l'énergie de la jeunesse dans l'appréciation de ces doutes; il étudia, compara, comme l'aurait fait un professeur d'université. J'ajoute que cette tendance purement scolastique lui fut longtemps commandée par sa position personnelle à la cour du roi son

père. Soit que les habitudes de la monarchie prussienne fussent telles que le prince royal ne devait jamais se mêler d'affaires publiques, soit que l'influence absorbante de la princesse de Liegnitz ne lui permît pas une action même indirecte dans le gouvernement, le prince Frédéric put s'apercevoir bientôt qu'il devait s'abstenir de toute intervention personnelle qui l'aurait perdu dans l'opinion de son père. Plus tard il assista en simple auditeur au conseil du roi. Il put donc se livrer avec toute liberté à ce goût presque exclusif pour les habitudes scientifiques, au milieu néanmoins de ses devoirs et de sa destinée militaire. La princesse de Liegnitz n'était point aimée dans sa position équivoque; à tort ou à raison on la croyait la cause de cette attitude affaiblie, douteuse, mitoyenne, que la Prusse prenait désormais dans ses rapports européens, depuis 1830 surtout. Le prince royal, le fils de la reine Louise, était et devait être considéré comme le principe populaire et allemand en opposition avec l'action tempérée, mitoyenne, affaiblie qu'exerçait la princesse de Liegnitz.

A cette époque, la monarchie prussienne s'agitait sous une triple action; au point de vue militaire, elle formait comme la tête de la stratégie russe contre la France; l'alliance entre les deux cabinets était la plus intime; elle se formulait par la contexture du territoire et les liens de la famille; le prince royal devint comme l'expression de cette politique d'alliance; il ne pouvait sans doute changer l'esprit allemand, détruire les antipathies slaves et germaniques, mais, dans l'opinion du prince Frédéric-Guillaume, la Prusse et la Russie unies pouvaient former la plus vaste ligue militaire des temps modernes et s'assurer la prépondérance dans la solution nécessaire des questions diplomatiques du monde.

La seconde action, tout administrative, se rattachait aux institutions politiques. Il y avait longtemps que le parti national allemand désirait sinon la réalisation absolue des promesses faites par le roi, lors du mouvement de 1813, au moins l'application de quelques-uns de ces principes à l'administration générale ou locale de la monarchie. Lié avec tout le parti de réforme traditionnelle, le prince royal avait pris certains engagements, donné quelques espérances, et comme il était le plus loyal des hommes, il voulait les réaliser à son avénement. Pour lui, c'était un fait de conscience qu'il devait longtemps méditer, mais qu'il devait nécessairement accomplir comme une parole engagée.

Enfin, la troisième et non moins puissante action avait son principe dans l'enseignement de la philosophie et le plan d'unité et d'influence que le prince royal voulait réaliser. La paisible Allemagne a une spéciale vocation pour les études scolastiques et les enseignements de philosophie, et ce qui n'a chez nous qu'une importance secondaire exerce chez elle une domination absolue. Dans l'impuissance de réaliser la vaste centralisation désirée par l'enthousiaste Germanie, le projet du prince royal fut de créer Berlin la capitale scientifique de l'Allemagne, d'y appeler toutes les intelligences supérieures, tous les critiques de quelque valeur, parce qu'une fois Berlin devenu la cité de la science, cette cité serait bientôt la capitale de l'Allemagne politique, tant ces deux idées se mêlent et se confondent. Ainsi, d'une part, alliance russe comme droit diplomatique; de l'autre, réforme dans l'administration provinciale, avec l'espérance d'états plus généralisés pour l'examen de l'impôt; enfin la direction suprême et philosophique centralisée dans les écoles prussiennes, qui ferait de Berlin la métropole de l'enseignement, la source de toute pensée lumineuse en opposition avec l'Allemagne méridionale et l'Autriche surtout, que l'on plaçait sous la double flétrissure de la paresse, de l'ignorance, pays de distraction et de plaisirs sensuels, comme on le disait avec un peu trop d'orgueil. La Prusse se croit une nation supérieure à toutes les autres fractions de l'Allemagne, et elle a tort. Il y a en Autriche moins de théories, mais une intelligence plus pratique de la vie sociale, des études d'érudition et du droit public, plus positives; beaucoup moins de rêveurs et plus de gens d'affaires avec le sens historique des événements.

Dans la pensée du prince royal, il restait un dernier élément à nuancer et à fondre dans la politique générale, car il se révélait partout dans sa force et sa persévérance. Cet élément, le voici. La Prusse, dans l'origine, simple électorat, tout protestant, avait été la protectrice avouée de la réforme sur tous les points de l'Allemagne. Depuis les conquêtes du XVIIe siècle, et les pays annexés par le congrès de Vienne, la Prusse commandait à une population de deux cinquièmes de catholiques: la Silésie, les provinces rhénanes, étaient vivement attachées à leur religion, et fallait-il les heurter? Si l'on avait suivi les conseils, les mauvaises paroles de quelques docteurs extrêmes, la Prusse se serait absorbée dans les tentatives d'une unité impossible; il fallait essayer et hâter la conversion de ces provinces au protestantisme; erreur immense! La croyance dans ces provinces était vive; il y avait chez ces populations un goût de vieille tradition, un entrain vers les pompes et les cérémonies catholiques; pourquoi les heurter sans but, sans profit? Au point de vue politique, une faute capitale eût été d'exciter des mécontents parmi ces masses, puisqu'elles avaient à côté d'elles des souverainetés profondément ca-

tholiques, toutes prêtes à les protéger et à les absorber même. L'Autriche n'aurait pas mieux demandé que de voir le système d'un protestantisme persécuteur s'étendre sur la Silésie et la Pologne prussienne, car il aurait facilité son avenir d'agrandissement; il n'y a rien qui lie comme la même forme de croyance. Et quant aux provinces rhénanes, la France catholique pouvait les recouvrer, si l'on mécontentait jamais ces populations ardentes et dessinées pour la foi de leurs pères. Si la France était assez malavisée sous ses docteurs philosophes et niais pour blesser le catholicisme, il y avait là le gouvernement de la Belgique tout prêt à les révolutionner par la foi religieuse.

Le prince royal donc, pour se donner un appui parmi les catholiques destinés à devenir ses sujets, épousa une princesse de Bavière, Élisabeth-Louise, ardente elle-même pour sa foi, et c'était là une garantie de protection largement offerte aux populations rhénanes, polonaises et silésiennes. J'ai insisté sur tous ces faits qui n'ont pas une immense importance pendant le temps de la Restauration, époque de calme et de conservation des droits; le prince royal est encore trop jeune pour se créer un parti, il n'en a pas besoin dans l'état des idées. L'Europe est alors trop paisible pour que les espérances et les craintes des partis puissent recevoir une application dans les événements usuels de la politique. Mais quand la révolution de Juillet éclate, lorsque les existences de souverains et de peuples sont mises en jeu, alors les qualités et les défauts du prince royal se manifestent avec de plus vives nuances; ses idées et ses projets, sa prudence, son énergie, et jusqu'à son esprit militaire, peuvent se révéler au grand jour, car la politique devient complexe. Le roi Frédéric-Guillaume est très-affaibli par l'âge, et d'ailleurs sous l'influence presque exclusive de la princesse de Liegnitz, ce qui ne lui laisse plus une suffisante liberté; ses conseillers se sont tous prononcés pour la paix de l'Allemagne et le *statu quo* de l'Europe; les événements accomplis à Paris sont reconnus spontanément, presque sans difficulté. Dans toute son histoire d'ailleurs, la Prusse ne s'est jamais arrêtée devant le principe de la légitimité.

Jusqu'ici, tout est bien au point de vue de la sécurité des intérêts; mais en même temps, se réveille en Prusse l'esprit d'énergie et de guerre dont j'ai parlé; et comme il faut à l'opposition une tête, une épée, elle entoure le prince royal, qui devient comme l'expression ardente du parti historique et traditionnel, qui sous prétexte de l'honneur de l'Allemagne veut la conduire à la guerre. Ce parti a pour grief sérieux l'émotion de la Belgique et sa séparation d'avec la Hollande, ce qui altère les traités de 1815; il a pour auxiliaire la Russie, et il se trouve précisément, chose curieuse! que ce qui était d'abord une question politique devient un sentiment de famille, une sorte de ligue de haute parenté; le prince d'Orange a épousé une des sœurs du prince royal; l'empereur Nicolas s'est uni à l'autre; sous cette triple influence, il se forme donc en Prusse un parti de noblesse et de gentilhommerie qui veut la guerre, parti avec des qualités héroïques, un sentiment national extrême, et des paroles irréfléchies, même contre les esprits les plus éminents, qui ont donné une direction d'ordre aux événements de 1830. A cette époque, il circula bien des mots attribués au prince royal de Prusse, qui durent exciter la juste susceptibilité de la France, et du prince qu'elle avait choisi; mots de jeunes hommes, et propos de corps de garde, auxquels on eut la sagesse de ne point faire attention, et qui furent corrigés par l'extrême bienveillance du vieux roi de Prusse et de la princesse de Liegnitz.

Le parti de la paix donc heureusement l'emporta; sans son action bienfaisante, on aurait vu se réveiller encore les vives antipathies, les guerres interminables qui avaient marqué la Révolution française et l'empire de Napoléon : les affaires peu à peu s'arrangèrent, et l'esprit de guerre se calma. Le prince royal retrouva sa sagacité instinctive et son calme dans l'appréciation des événements, et comme c'était un loyal et noble caractère, lors du voyage des ducs d'Orléans et de Nemours à Berlin, il répara, avec toutes sortes de délicatesses, et les manières exquises d'un vrai gentilhomme, ce qu'avait eu d'irréfléchi sa conduite antérieure. Il était impossible d'ailleurs qu'à l'aspect de ces jeunes princes, les mieux élevés de l'Europe, il ne s'opérât pas un changement absolu dans les jugements que l'esprit de parti avait portés sur eux en Allemagne.

Le prince Frédéric-Guillaume s'occupait toujours avec une ardeur nouvelle des fortes études philosophiques, qui avaient fait la passion de sa vie. Dévoué au principe conservateur d'une religion d'État, il avait acquis, sous l'influence d'hommes éminents, une grande rectitude d'esprit et une sincérité de conviction dans le protestantisme, qui est la religion de l'examen. Il voyait donc avec un sensible déplaisir l'action libre de la philosophie allemande à Berlin devenir l'instrument et la cause d'une grande démolition de croyance : Schelling, Strauss, attaquaient la divinité du Christ et la révélation évangélique publiquement dans les chaires fondées par le gouvernement même, et rien ne causait une douleur plus profonde au prince royal que cette mauvaise tendance qui allait conquérir le domaine de la science religieuse et cette liberté perverse sous l'influence de l'État.

De là cette habitude de discuter et de résoudre philosophiquement, comme un docte professeur, les questions les plus délicates de philosophie transcendante; puis, ce besoin incessant de développer sa pensée historique et traditionnelle dans l'allemand le plus pur; il devint ainsi l'un des hommes les plus savants de Berlin; sa phrase littéraire se ressentait d'une excellente éducation; il étudiait les livres, les œuvres de l'esprit dans les conditions les plus diverses qui paraissaient en France, en Angleterre et en Allemagne. Sans avoir des tendances catholiques, il sentait la nécessité d'une religion positive et d'un dogme écrit, d'un symbole de croyance en dehors de tout débat. La question religieuse avait été si fatalement engagée par le cabinet de Berlin à cette époque; le vieux roi, toujours sous le charme de la princesse de Liegnitz, avait commencé un système de violence contre les catholiques; tandis qu'il laissait complétement dissoudre les liens du protestantisme en Allemagne, dans les controverses indéfinies de la raison libre, il imposait en même temps, par une rude tyrannie, aux catholiques de ses États d'inflexibles commandements. Ainsi, par ses ordres, on arrêtait les archevêques, si respectés des splendides villes du Rhin; on les traitait militairement et, sous prétexte qu'ils refusaient d'exécuter les décrets sur les mariages mixtes, on les jetait dans des forteresses, ni plus ni moins qu'un caporal prussien. Cette tyrannie pouvait enfin provoquer des troubles; il y avait mille périls pour la domination prussienne sur les rives du Rhin; la Belgique et la France étaient là prêtes à s'en saisir; d'anciens liens, de vieilles affections allaient se réveiller en vertu d'une sympathie de croyance.

Esprit sûr et réfléchi, le prince royal était loin de partager les principes de cette politique violente; d'une part il ne croyait pas légitime la liberté de tout dire dans la question religieuse et de nier la révélation comme l'école de Strauss : à quelle limite s'arrêterait la critique et l'examen ? que de sectes et d'opinions différentes ! De l'autre part il ne voulait pas l'oppression des catholiques du Rhin, respectant jusqu'ici la souveraineté établie et qui, pour conquérir leur liberté religieuse, pouvaient se jeter aux bras de la France et de la Belgique.

Ce fut dans ces circonstances très-sérieuses que le prince royal, appelé à succéder au roi son père, put enfin appliquer ses propres idées à la direction et au gouvernement de la société religieuse et politique. D'abord il n'y eut point de réaction. Le prince, fils respectueux, dévoué à la mémoire du roi défunt, ne commit aucun acte de violence ni même de persécution contre ceux qui avaient conseillé le précédent règne; mais il se trouvait en tous points dans une position très-délicate. J'ai déjà parlé de ce parti du libre examen qui grandissait dans les universités de Prusse, et de là s'étendait dans toutes les classes civiles et religieuses de la société; le prince royal l'avait combattu; le roi déclara formellement le principe d'une religion d'État aux députés de la bourgeoisie de Berlin; il se posa comme le chef de la réformation dont le but définitif avait été la substitution du pontificat laïque des souverains au pontificat de Rome. De là il concluait qu'à lui seul et au synode, qu'il pourrait réunir, appartenait le droit de régler les choses de foi et de discipline : tout ce qui se ferait en dehors était coupable comme une rébellion de l'esprit.

Dans les choses d'administration, le roi, tout en se montrant décidé à garder son unité souveraine, croyait, avec beaucoup de bons esprits, qu'on pouvait accorder quelques-unes des promesses de 1815, pourvu qu'on les renfermât dans des limites purement allemandes en dehors de la propagande; en un mot, qu'on séparât la légitime tendance vers les améliorations d'avec les besoins turbulents et révolutionnaires. Ceux qui avaient l'honneur d'approcher le roi depuis son avénement pouvaient reconnaître dans sa conversation abondante, philosophique, le désir de donner à la Prusse une administration plus étendue, des états centralisés, de manière à ce que la couronne pût écouter plus librement les plaintes des sujets, et régler un meilleur ordre politique; le roi apportait un charme particulier dans le développement de ces théories constitutionnelles. Nul n'était plus avancé, plus libéral, plus désireux de donner à la Prusse une voix connue et sincère, sans s'apercevoir que cette voix pouvait devenir bruyante et désordonnée par la tendance naturelle des esprits. Jamais personne, il faut le dire, n'apporta un plus loyal désir de bien public ; il examina et balança tout. Cette triple nature du philosophe, du soldat et du roi, se combattait incessamment dans la préparation de l'acte constitutionnel.

L'œuvre capitale de son avénement fut la pacification des troubles suscités par la persécution contre les catholiques. Les archevêques de Cologne et de Posen furent mis en liberté, les églises rendues à leur ancienne splendeur. Dans un intérêt d'art et de tradition allemande, le roi de Prusse voulut attacher son nom à l'achèvement de la merveille de Cologne, la splendide cathédrale. Il visita les bords du Rhin, et put se convaincre dans ce voyage, lorsqu'il faisait relever les vieux châteaux et qu'il parait de mille ornements les ruines historiques sur les Sept Collines, combien sont douces et puissantes les choses de croyance. Le roi de Prusse, sans l'oser, sans le vouloir, fut alors catholique;

il le fut par ce principe d'autorité qu'il voulait imposer aux protestants; il le fut par son goût d'art et de moyen âge. Il y a certaines choses que nous n'osons avouer et qui sont pourtant plus vraies que la certitude même. Combien de protestants sont catholiques par la poésie, l'histoire, le sentiment du pouvoir et de l'autorité!

Le roi de Prusse s'étant décidé à donner son acte constitutionnel, il le médita comme une œuvre de philosophie et de conscience; on doit le dire, il fut pour lui une chose toute spontanée. Il ne consulta personne à l'extérieur; il ne suivit aucune impulsion pour le hâter ou le retarder. On a dit que le roi avait agi contrairement à l'influence de l'Autriche et de la Russie, très-opposées à toute concession. Je pense qu'il n'a consulté ni l'un ni l'autre de ces cabinets pour se déterminer à un acte de pure administration. La Russie ne craint pas le contact des idées allemandes; il y a trop de différence, des distinctions trop profondément marquées entre les peuples, et jamais une idée allemande ne pénétrera chez la nation slave. Il est possible qu'en frère et en ami, l'empereur Nicolas ait fait quelques observations au roi de Prusse, sur les fâcheuses conséquences d'un système de débats au milieu d'un royaume dont la destinée est la force et la conquête. L'avenir prouvera peut-être que l'empereur Nicolas avait raison ; car Frédéric-Guillaume s'est créé bien des embarras. Un peuple, qui par sa nature est toujours l'arme au bras, s'affaiblit au contact des assemblées, de la presse et de la tribune. Le grand Frédéric se servait des philosophes, mais il ne les prenait pas au sérieux. Il leur laissait faire de l'athéisme, le soir dans les petits soupers, pourvu que le sabre d'un caporal prussien leur inspirât l'obéissance. Jamais l'influence exercée à Berlin par la Russie n'est sortie de la question diplomatique; l'empereur a même toujours mis une sorte de délicatesse à s'abstenir d'influencer les résolutions de la Prusse, en ce qui touche l'administration intérieure ; et j'ajoute que la fierté allemande s'en serait blessée s'il en avait été autrement.

Quant à l'Autriche, elle s'est toujours trouvée sur un pied de délicatesse avec le cabinet de Berlin, en ce qui touche la question allemande. Plus d'une fois sans doute, de 1819 à 1838, les résolutions ont été prises de concert par la diète, spécialement lorsque la propagande d'écoles ou de sociétés secrètes s'était infiltrée jusqu'au cœur des populations germaniques, de manière à produire des agitations profondes. Mais dans cette circonstance nouvelle, d'une constitution donnée par le roi à la Prusse, M. de Metternich répète à qui veut l'entendre « qu'il est demeuré entièrement étranger à toute observation, à toute critique de ce qui se passe à Berlin. » Je sais même que, dans ses plus récents voyages à Johannisberg, le prince affectait de ne point visiter le roi de Prusse et de ne pas le rencontrer en bateau à vapeur, afin qu'on ne pût pas dire qu'il empêchait une œuvre, au reste, qu'il condamne comme ridicule et dangereuse: ridicule, au point de vue allemand ; dangereuse, au point de vue européen. Comme beaucoup d'esprits sérieux, M. de Metternich peut penser que cette constitution donnée dans les circonstances actuelles est une faute, un moyen de troubles, au milieu de l'Allemagne travaillée par le communisme; mais cette opinion est pour lui une chose intime, un pur sujet d'examen. M. de Metternich ne voudrait pas qu'il fût dit une seule parole qui pût faire supposer son opposition à un acte totalement étranger à la diplomatie allemande, aux traités existants : chaque État n'a-t-il pas son indépendance?

Ce système négatif est d'autant plus facile au prince de Metternich, que la Prusse forme dans le corps germanique une population à part; il n'y a pas risque actuel que l'Allemagne méridionale et catholique soit entraînée à une semblable tendance, et l'Autriche spécialement, qui a des mœurs, des habitudes tout à fait en opposition avec la Prusse. Cette constitution ne change rien aux rapports, aux engagements diplomatiques : la confédération germanique n'en garde pas moins le droit de prendre des mesures générales, s'il y avait lieu, pour réprimer l'esprit révolutionnaire, et la Prusse s'en chargerait elle-même avec sa vigoureuse résolution. Je crois qu'il viendra un temps où le roi Frédéric-Guillaume, très-résolu, très-ferme, abandonnera ce goût de dissertations et de controverses de philosophe à philosophe, pour se convaincre que le premier devoir d'un prince est de régner réellement et de gouverner avec l'autorité suffisante.

L'acte constitutionnel a formulé, au reste, des principes dans un cercle que le roi n'abandonnera jamais; je pense même que les maximes de conservation tant de fois proclamées par la confédération germanique seront respectées dans tous les actes de la cour de Berlin, et parmi ces principes les plus explicites sont ceux-ci : 1° que les états, quels qu'ils soient, dépendent, pour leur convocation, de la volonté exclusive du roi, qui peut les proroger, les réunir tous les trois ou quatre ans, ou bien à des périodes indéterminées; 2° qu'en aucun cas, les états ne peuvent refuser les subsides indispensables, et que le budget doit être examiné sans jamais être rejeté; en un mot, qu'ils forment une partie de l'administration et non pas une branche politique de la constitution. Avec ces garanties et ces précautions, je crois qu'il n'y a pas un excessif danger dans la crise actuelle que subit la Prusse;

seulement il y a lutte. Le roi Frédéric-Guillaume aime l'Allemagne comme une maîtresse chérie, il parle à ses sujets avec une tendresse affectueuse, et jamais l'esprit philosophique et religieux ne s'est développé chez ce prince dans un plus magnifique langage : le roi le sait bien. Il est le petit-fils du grand Frédéric, une épée est à ses côtés, et si jamais les états voulaient faire ce que les assemblées ont accompli en France en 1789, cette épée, il la tirerait du fourreau sans hésiter, pour ne pas amener des maux infinis sur sa maison et sa patrie. Ce qui se passe donc à Berlin est un essai, une épreuve décisive, qui va montrer une fois encore si le gouvernement représentatif en dehors de l'idée révolutionnaire est une bonne ou une mauvaise machine, surtout lorsqu'il est appliqué à un peuple dont les habitudes n'y sont pas façonnées.

Il y a une autre épreuve qu'il faudra subir, c'est de savoir si la Prusse, gouvernement représentatif désormais, pèsera du même poids dans la balance européenne. Ces assemblées plus ou moins sages ou turbulentes vont naturellement atténuer, affaiblir l'esprit militaire de la monarchie, et donner une nouvelle tendance à la politique prussienne. Chaque nation a ses mœurs, ses habitudes; on a vu dans les derniers débats qu'à travers des termes respectueux il y avait une volonté de résistance, et malheureusement une fois entré dans cette voie on ne s'arrête plus. Le roi Frédéric-Guillaume a suivi l'impulsion de son esprit considérable, peut-être un peu cette vanité qui porte les rois à se faire les fondateurs des institutions de leurs peuples. Il s'est vu entouré d'un encens parfumé et des éloges flatteurs du parti libéral; mais en même temps il a dû s'apercevoir que les partis sont ingrats, les novateurs insatiables, et qu'à travers les applaudissements il y avait des murmures, des intentions perverses; et que, pour arrêter ces tendances, il fallait des sueurs nouvelles, des amertumes incommensurables. C'est une peine qu'il s'est imposée volontairement : mieux valait rester le petit-fils du grand Frédéric.

Déjà un système de calomnies commence; les partis, toujours implacables, vont fouiller dans la vie privée du roi Frédéric-Guillaume; ils lui supposent les habitudes de longs festins qui rappellent les souvenirs des soupers philosophiques de Frédéric le Grand, où le vin coulait à grands flots; ces bruits, la malveillance les propage pour enlever la force morale, l'énergie d'une résistance militaire. Tous ceux qui se proposent un grand œuvre doivent s'imposer une vie austère; elle évite de faux jugements, de légères paroles sur ces gouvernements à qui Dieu donne la tâche si rude d'empêcher la grande décadence des sociétés humaines.

XIII

LE PAPE PIE IX

(HOMME D'ÉTAT).

Le monde entier contemple Rome en ce moment solennel! Toutes les espérances de progrès, de liberté, se rattachent à ce pontificat qui commence sous de si grands et de si puissants auspices. A la fin du siècle dernier, si dédaigneux pour le catholicisme, et même à dix années de nous, quand une petite école d'université et de cours public disait : « Le christianisme est mort, le pape est un mot, Rome pontificale une ruine, » qui aurait pensé que ce christianisme, le pape et Rome deviendraient une fois encore l'espérance de la liberté humaine? Qui sait! nous sommes à la veille d'un nouveau moyen âge, d'une croisade prêchée par les moines, d'une guerre du pontificat contre la maison de Souabe, des Guelfes et des Gibelins!

Cette magnifique attitude de la papauté n'est pas chose neuve ou étrange. Quand il fallut délivrer l'Europe du joug des Sarrasins, qui prit l'initiative? Un pape! Quand il fallut abolir le servage, rétablir la discipline, faire respecter la femme couronnée, l'unité, la sainteté du mariage, qui prit la parole encore? Un pape! Quand il s'agit de chasser les Turcs de l'Europe, de rétablir la Grèce, de sauver la liberté, de restaurer les arts, les lettres, les splendides débris de l'antiquité, qui prit l'initiative? Encore un pape! Tant il est vrai que le catholicisme est la source de toute puissance, de toute civilisation; car il contient avec lui-même les grands principes de toute société constituée, la foi, l'autorité, la liberté.

C'est à ce point de vue que la révolution française manqua son but. Héritière des petits marquis, des philosophes du XVIII[e] siècle, elle se fit impie, railleuse de toute croyance qui exalte l'âme; elle blessa le sentiment chrétien; elle l'éteignit chez les peuples; elle souleva des tempêtes sans les diriger. Si elle avait invoqué les émotions catholiques des Irlandais, des Italiens, des Espagnols, des Polonais, des Belges, aurait-elle trouvé ces résistances qui l'ont à la fin brisée? La révolution ne fut ni chrétienne ni française; elle vécut avec les Grecs, les Romains et les philosophes. Maintenant commence une nouvelle époque, à mon avis, aussi grande pour la religion qu'elle est dangereuse pour les gouvernements; à mesure que les rois dédaignent la force religieuse, la révolution s'en empare, elle

la fait sienne, et je prie les hommes d'État de s'arrêter par la pensée à cette nouvelle ère qui s'ouvre pour la politique.

Le souverain pontificat, dans le droit public de l'Europe, est envisagé sous deux faces : le pape est le chef suprême de la religion sainte et respectée, et il n'est pas permis à un croyant de discuter son infaillibilité. Ce qu'il décide, c'est Dieu même qui l'a jugé en matière de foi; ses jugements doivent être reçus, comme les paroles de Pierre l'Ermite, par ce *Dieu le veult! Dieu le veult!* des populaires journées des croisades. Mais en même temps, le pape est souverain temporel, chef d'État avec un royaume italien et terrestre, soumis à la paix, à la guerre, aux grandes choses et aux petites, à l'héroïsme comme à la faiblesse, au bon et au mauvais enthousiasme, à l'esprit de conservation ou de révolution, à l'humilité comme à l'amour-propre. C'est en sa qualité de souverain temporel qu'il négocie avec les gouvernements, reçoit les ambassadeurs, administre les peuples, et qu'il traite avec les cabinets. Et l'on sent que le présent article ne peut avoir pour objet que de considérer le saint-père sous ce dernier rapport. C'est Pie IX, souverain territorial de l'Italie, avec son caractère politique, que je vais étudier dans cette galerie d'hommes d'État.

Le 3 avril 1813, le sénat conservateur en France (curieuse institution de l'époque napoléonienne) se réunit pour recevoir une communication du gouvernement. C'était après les affreux désastres de Moscou, à une époque où l'empereur avait besoin de deux éléments pour le salut de son vaste système : 1° de grandes levées d'hommes; 2° des garanties personnelles contre le soulèvement des populations qui, après les revers, tendaient à se séparer de la puissante unité; l'empire de Napoléon, comme celui de Charlemagne, marchait à sa décadence; la communication faite au sénat dont je viens de parler, avait pour but une immense levée, 300,000 hommes, je crois. Mais au milieu de cette masse de conscriptions, jetées les unes sur les autres, il y avait un décret spécial pour la création de quatre régiments de gardes d'honneur; et voici d'après quelle base cette levée était organisée : le gigantesque empire s'étendait alors de Hambourg jusqu'à Rome : on y parlait vingt langues différentes avec des mœurs et des habitudes diverses. La pensée de Napoléon avait groupé tout cela dans une seule administration; or, les quatre régiments de gardes d'honneur destinés, d'après l'avis des conseillers d'État, orateurs du gouvernement, à servir de noyau à des compagnies de gardes du corps (la vieille monarchie était toujours copiée par Napoléon), devaient être composés des fils de toutes les grandes familles; ils ne pouvaient se faire remplacer; les préfets désignaient avec arbitraire les principaux imposés, les familles les plus nobles, les plus aristocratiques et les plus ennemies même de l'empire; et ces jeunes hommes, de dix-huit à vingt-cinq ans, devaient s'habiller, se monter à leurs frais, et tous recevaient la solde des chasseurs à cheval de la garde impériale. Par ce moyen d'ingénieuse tyrannie, l'empereur avait des soldats et des otages : des soldats, parce que tout homme bien né a du courage, de l'honneur sous le drapeau, et l'orgueil de sa naissance le fait marcher à l'ennemi; des otages! parce que le gouvernement réunissait ainsi sous sa main les fils de toutes les grandes familles du vaste empire : Allemands, Italiens, Belges, Hollandais, etc.; ceux-ci lui répondaient de la fidélité de leurs pères. Telle est la tendance nécessairement violente de tout gouvernement despotique. Napoléon en arrivait, avec des formes polies, à la loi des otages, comme sous la Convention nationale.

Le premier régiment de ses gardes d'honneur était singulièrement composé, et je vais en donner une idée; on trouvait, dans ses dix escadrons, des Parisiens, des Normands, race identique; des Flamands, des Belges, des Hollandais; mais avec eux se trouvaient mêlés des jeunes hommes nés dans la campagne de Rome, sous les pins mélancoliques du lac de Trasimène jusqu'à Ancône, Albano et Tivoli, ou bien les enfants nobles des anciennes légations papales, celles que défend aujourd'hui avec tant de courage Pie IX contre l'intervention autrichienne. C'était un terrible envahisseur que Napoléon, puisqu'il en avait fait des départements français. Alors le grand pape d'aujourd'hui fut désigné, tout jeune homme, pour faire partie des gardes d'honneur du département de Trasimène, et par conséquent il endossa le gracieux uniforme vert foncé, à parement et revers rouges, le shako polonais sur l'oreille, et on l'incorpora dans le premier régiment dont le dépôt, je crois, était à Versailles.

Giovanni-Maria Mastaï, né à Sinigaglia, dans la marche d'Ancône, d'une famille noble et honorable, le 13 mai 1792, avait alors vingt et un ans accomplis, d'une taille assez élevée, d'une figure douce, calme; il quitta le ciel de la belle Italie, pour rejoindre son régiment formé à la hâte. Tous ces jeunes hommes, sous les aigles de l'empire, combattirent avec courage dans les champs d'Allemagne; on sait combien, malgré leur inexpérience, les gardes d'honneur se distinguèrent dans leur lutte avec la cavalerie prussienne et saxonne surtout. Curieux spectacle de voir ainsi en présence la jeunesse élégante et noblement née de toute l'Eu-

rope ! L'Allemagne avait ses landwehr et ses landsturm des universités, et le vaste empire français, ses jeunes gentilshommes, enfants de vieilles ou de nouvelles familles. La campagne de 1813 fut sanglante; les gardes d'honneur ne désertèrent pas un seul moment la cause qu'ils avaient juré de défendre jusqu'à la paix de 1814, époque où la dissolution de l'empire couvrit l'Europe d'immenses débris. Le jeune Giovanni Mastaï revit alors son Italie, que le congrès de Vienne venait d'organiser sur des bases de morcellement et de souverainetés diverses. L'Europe, en 1814, avait été appelée à examiner une question grave, sérieuse, sur l'Italie : lui conserverait-on un caractère d'unité, un seul gouvernement? ou bien reprendrait-elle ce système de morcellement et de division qui faisait sa vie, sa force, son originalité, depuis le moyen âge? De récentes tentatives vers cette unité avaient été essayées depuis la révolution française, et toutes avaient échoué. Bonaparte, empereur, il est vrai, avait créé un royaume d'Italie; mais quoique séparée de Naples déjà, cette création n'avait réellement d'unité qu'à deux points de vue, la conscription et les droits réunis; choses parfaitement odieuses aux Italiens, et qu'ils avaient secouées avec spontanéité en 1814. L'unité était dans l'administration, elle n'était pas dans les peuples. L'Italie comprenait dix nationalités diverses, toutes pleines de haines et de jalousies les unes envers les autres; le Milanais méprisait le Vénitien, le Toscan se raillait du Romain ou du Bolonais : quel rapport avait le Génois avec le Napolitain? S'il y avait ressemblance de langage, l'idiome populaire était si divers, si mobile ! Un homme d'esprit, au congrès de Vienne, égaya la gravité de l'assemblée en comparant les diverses nations de l'Italie aux acteurs du petit théâtre en plein vent de Polichinelle; comment faire vivre dans une commune famille, paillasse, arlequin, gille, pierrot, le *dottore* et *tutti quanti ?* Il fallut donc renoncer à l'unité en 1814, et les antiques gouvernements retrouvèrent la place historique et traditionnelle qui leur appartenait : à l'extrémité le Piémont, avec Gênes et la Savoie; au centre le Milanais aux mains de l'Autriche, avec Venise; puis la Toscane, les États de l'Église, Naples, sans compter les fiefs et souverainetés particulières. L'Italie reprit son ancienne forme.

Cependant l'idée d'unité italienne n'était point perdue; pour quelques-uns elle était à l'état d'utopie; beaucoup d'autres espéraient la mettre en action: de là les tentatives du carbonarisme qui avait pris naissance sous l'Empire, au temps d'oppression, lorsque l'Allemagne, l'Italie, se couvraient de sociétés secrètes pour la délivrance du monde aplati sous les pieds de Napoléon. Le carbonarisme menaça tous les gouvernements séparés, en invoquant les deux principes *unité* et *révolution;* d'où naquit cette guerre vigoureuse que les gouvernements réguliers lui déclarèrent presque immédiatement; le carbonarisme conspira sans relâche; il entoura de ses vœux la folle expédition de Murat en 1815, qui parut un moment en Italie, occupa Rome au nom de l'unité et de la liberté; cette tentative devint parfaitement ridicule à cause de la poltronnerie que les Napolitains montrèrent dans le combat; ils s'enfuirent à toutes jambes, et les Autrichiens occupèrent encore Naples : ainsi leur puissance s'établit plus fortement en Italie.

C'est à cette époque agitée que le jeune Giovanni Mastaï revoyait sa chère Italie; il vint à Rome pour solliciter son entrée dans la garde noble du pape; le métier des armes lui plaisait. La garde noble, belle institution, entoure les souverains pontifes aux jours de solennités, comme les anciens patriciens environnaient le consul quand il marchait au Capitole; les régiments pontificaux, depuis 1814, furent presque toujours composés de soldats de Napoléon; et les beaux carabiniers des États de Rome étaient la plupart décorés. Horace Vernet a reproduit quelques-unes de ces martiales figures, soit dans son tableau de la *Confession du brigand*, soit dans la reproduction des *Courses de chevaux libres* à la place du Peuple et au Corso. Horace Vernet aimait les papes, le Capitole, le Vatican; la plus belle époque de sa vie est celle qu'il passa dans la ville éternelle. Nous en sommes tous là.

Giovanni Mastaï eût donc suivi la carrière militaire avec goût, avec passion, si un grave événement de sa vie n'avait déterminé immédiatement sa vocation pour le service de Dieu. Ici deux légendes se rattachent à cette vocation subite d'un jeune et noble officier. Il est rare que lorsqu'on voit naître comme spontanément une résolution si forte, on ne cherche pas dans les grands froissements de la vie ou dans le supernaturalisme la cause première d'un si prompt désabusement. Les uns contaient donc qu'une vive et puissante passion contrariée avait été la cause première de cette résolution; il aimait une femme qu'il ne put obtenir, et ses illusions ainsi toutes détruites, il renonça à un monde qui ne lui offrait plus que déceptions et tristesse; légende assez commune, qui plaît parce qu'elle se rattache aux tendres affections, et l'on aime à la nouer comme une couronne de roses, au front de tous les hommes célèbres, qui ont renoncé à l'existence active des plaisirs et du sensualisme, pour se briser la tête contre un rocher, au bruit murmurant des ruisseaux dans la solitude.

L'autre légende est plus pieuse; le jeune officier, à la veille d'entrer dans la garde noble, tomba ma-

lade si grièvement qu'on en désespéra autour de lui, dans sa famille; alors alité, Giovanni fit un vœu, vœu solennel à la Madone, cette protectrice de l'Italie : s'il guérissait de la fièvre brûlante qui le consumait, s'il obtenait un peu de santé et de vie, ce serait pour se consacrer à Dieu dans l'ordre de prêtrise; et la guérison miraculeuse arriva si prompte, si complète, que la main céleste apparut au jeune officier; il suspendit, comme saint Ignace, sa grande épée de chevalerie au chevet de son lit, et demanda à entrer dans un séminaire, afin de s'instruire dans les ordres sacrés. C'est une observation à faire dans l'histoire de l'Église que l'extrême tendance qu'ont toujours les hommes de guerre à se vouer au cloître, sous la règle quelquefois très-sévère. Ce n'est pas seulement repentir des fautes comme au moyen âge, où l'on rachetait le péché par la pénitence; c'est que le caractère du soldat est plein de foi, de croyances, de chaudes et nobles passions; après la vie errante, aventureuse, la retraite et la solitude. Soldat ou s'est accoutumé aux privations, à l'obéissance : on retrouve ces devoirs dans l'état de prêtre ou de religieux.

Les premières études sacerdotales du jeune Mastaï se firent sous le pontificat de Pie VII. Ce grand pape, si admirable de résignation, était un peu l'allié de sa famille; son long pontificat eut ses misères et ses splendeurs. Il faut se reporter, pour connaître ses sueurs infinies, à l'époque surtout de la Restauration en 1814. Napoléon, je le rappelle, avait expulsé le pape de Rome, et des Légations converties en départements français; l'Italie, soulevée en 1814, appelait le pape de ses acclamations, et Pie VII revint à Rome, entouré de ses fidèles cardinaux Consalvi, Pacca, qui lui avaient montré tant de zèle et de dévouement durant sa captivité. A cette époque, les Autrichiens, maîtres d'une grande partie de l'Italie, prétendirent à la plus large, à la plus étendue des frontières, jusqu'au point de réclamer une partie des Légations. Ils avaient pour eux la force, la conquête; le pape n'avait que le droit moral. Consalvi fut chargé de le représenter au congrès de Vienne. Il y eut de longues discussions sur les frontières et la faculté de garnison que l'Autriche prétendait tenir non-seulement à Ferrare, mais à Bologne même; Pie VII fut fortement soutenu par la France, et par son plénipotentiaire le prince de Talleyrand; les vieilles Légations furent restituées à Rome, avec les annexes de l'ancien pontificat. C'est à l'action diplomatique de la France que Pie VII dut de conserver l'ancien patrimoine romain. Cela explique les sympathies de Rome, à tous les temps, pour la nation qu'elle appelait la fille aînée de l'Église. Il y eut à cette époque du congrès de Vienne une série de protestations de la part du cardinal Consalvi auxquelles on ne doit pas s'arrêter d'une façon absolue, parce que toutes se lient à cette maxime de la cour de Rome, à savoir : que les papes, simples usufruitiers, n'ont le droit de rien céder. Ainsi le même acte, qui protestait contre la faculté de garnison autrichienne à Comachio et Ferrare, contenait d'égales réserves contre la prise de possession du comtat et de la cité d'Avignon par la France en 1790. Telle est Rome; tous ses droits sont considérés comme éternels.

Une fois rentrée dans son antique patrimoine, la cour pontificale dut songer à son administration civile et politique. A Rome, il y a tant d'amour et tant d'admiration pour le pape, que l'obéissance populaire est toujours facile. La multitude y a conservé les vieilles allures de la ville éternelle; les Transtéverins voient dans le saint-père quelque chose de grand, de saint, qui fait leur orgueil : rien de plus facile que le gouvernement et l'administration de Rome; de mémoire d'homme, il n'y a pas eu de sédition et de révolte contre le pape. Les Légations n'ont pas le même esprit, le même caractère; elles comptent moins de peuple, plus de commerçants et de bourgeois; la noblesse y est moins rattachée au pontificat. De là de plus grandes exigences pour demander une administration séculière; les Légations n'offraient donc pas l'obéissance sans conditions; les cités populeuses et riches, telles que Bologne, Ferrare, appelaient un gouvernement libre, un système municipal largement organisé. Dès lors, il y eut lutte vive et profonde entre l'administration civile et le gouvernement ecclésiastique des légats; et derrière ces tentatives se trouvait presque toujours l'Autriche, bien aise de cette agitation, parce qu'elle faisait sa force et sa prépondérance, sa nécessité auprès des Légations et des souverains pontifes; elle n'avait jamais renoncé à retrouver un jour les riches villes qui auraient si parfaitement arrondi le royaume Lombardo-Vénitien. Je mets en dehors de ces intrigues le peuple toujours et partout dévoné au saint-père; les murmures venaient de la classe bourgeoise.

Telles étaient les difficultés du gouvernement de Pie VII lorsque le jeune officier Giovanni Mastaï, parent du saint-père, entrait dans la prélature, premier degré des fonctions ecclésiastiques pour une famille noble. Presque aussitôt, sa vive et fervente charité lui fit préférer les fonctions d'hospice, le service des malades, et il devint directeur de l'hôpital *dei Giovani* (les Orphelins), fondation qu'un artisan de Rome avait faite pour les enfants abandonnés et malades. L'État pontifical est plein de ces maisons de charité. Ce n'est pas en vertu d'une froide régularité administrative qu'on est secouru;

le pauvre et l'Église se touchent; ses plus chers enfants sont les souffreteux de Jésus-Christ. A chaque pas, à Rome, on trouve des fondations pieuses : asiles pour les pèlerins et les lépreux, comme au moyen âge, asiles pour l'enfance, les vieillards, les soldats, les prêtres, les laïques, les ouvriers, et tout cela desservi gratuitement par des confréries qui vivent et meurent en se consacrant à guérir toutes les souffrances de l'humanité. C'est en dirigeant cet hospice des orphelins que le garde d'honneur de Napoléon, si brillant naguère, apprit le service de Dieu; son temps se partageait entre la cité de son enfance, Sinigaglia, et Rome; il avait des frères plus jeunes que lui; l'un se destinait à l'administration, l'autre à la vie des batailles, comme l'aîné lui-même avant sa profession religieuse.

C'était le temps où l'Italie était profondément agitée par le carbonarisme. Il est rare, dans la marche des idées et des faits, qu'une restauration des anciennes souverainetés ne soit suivie d'une tentative violente essayée par les nouvelles idées et les nouveaux intérêts blessés par le rétablissement de l'ancien ordre de choses. Le carbonarisme avait d'abord le but dont j'ai parlé, l'unité de l'Italie; il espérait, à l'aide d'une certaine force populaire, renverser les obstacles des souverainetés italiennes pour aboutir à une sorte de république fédérative sous un roi ou même un président. En 1820, le carbonarisme se crut assez fort pour faire explosion; la constitution des cortès, transportée à Naples, devint le signal d'une grande sédition militaire; partout les soldats, comme les antiques prétoriens, imposèrent des conditions aux royautés; une agitation soudaine ainsi se répandit, et le congrès de Laybach décida que ces tentatives de révolution seraient réprimées. L'Autriche se chargea de l'exécution; l'histoire a dit ce que fut la véritable résistance des Italiens; ils s'enfuirent devant les baïonnettes allemandes. De ce triste exemple, les esprits graves durent tirer deux conséquences sérieuses : 1° que la révolte bruyante n'avait d'autre résultat que celui de grandir la puissance de l'Autriche en Italie; 2° qu'il n'y avait pas dans le caractère italien une suffisante énergie pour résister aux forces du cabinet de Vienne. Le meilleur moyen était donc d'obtenir le progrès par les concessions émanées du gouvernement sous lequel on vivait, sans chercher à le renverser. Il n'y eut que des proscrits de plus; un des frères de l'abbé Mastaï fut obligé de quitter l'Italie.

Il est bon de s'arrêter avec attention sur l'attitude que prit alors la France au milieu de ces événements, parce qu'elle pourra servir à tous les temps et à tous les systèmes de diplomatie. Nous étions sous la Restauration, c'est-à-dire sous un gouvernement en dehors des partis révolutionnaires : ceci lui créait une admirable position en diplomatie par rapport aux intérêts italiens. La France, qui ne pouvait pas empêcher l'exécution des articles du congrès de Laybach, intervint comme médiatrice; elle aida de tout son pouvoir les gouvernements de l'Italie à faire une restauration par eux-mêmes sans en appeler aux Autrichiens; ainsi pour le Piémont, elle s'opposa de toute sa force à l'entrée des troupes que la cour de Vienne dirigeait sur Turin; et quand la révolte fut apaisée, le système français dut se créer partout des liens intimes en Italie, ce qui amoindrissait d'autant l'influence de l'Autriche : nous sommes aimés, elle ne l'est pas par les populations de ce noble et beau pays. Dès qu'on cesse de nous craindre comme révolutionnaires, on nous chérit pour nos mœurs aimables, notre caractère si bienveillant, spirituel, en si parfaite harmonie avec les mœurs et les habitudes faciles et joyeuses de Naples, de Gênes, de Milan et de Florence.

Élevé par Pie VII à la prélature, avec le titre de *canonico di santa Maria di Via Lata*, l'abbé Giovanni Mastaï fut désigné pour faire partie de la mission du Chili, comme auditeur de monsignor Muzi, nommé vicaire apostolique par Pie VII. Tout ce qui se rattache à Rome prend un caractère universel; elle est véritablement le centre du monde; on n'y traite pas d'une circonscription territoriale, d'un point fixe; partout où il y a trois chrétiens réunis, l'autorité de Rome s'y étend et les protége. Je ne sache rien d'admirable comme le collége de la propagande; tous les idiomes, toutes les langues y sont parlées, tous les systèmes religieux étudiés avec la grande érudition du XVIIe siècle : de là partent les missions pour l'Inde, l'Amérique, jusqu'aux terres les plus éloignées, les plus inconnues. Il n'est pas une idée qui ne s'universalise à Rome. Les ordres religieux appartiennent au monde; le patrimoine intellectuel des jésuites, des dominicains, des camaldules, c'est le monde; le pape, c'est le monde; la propagande, le monde! de sorte que les idées s'agrandissent en face du Vatican, sous la coupole de Saint-Pierre; plus de petits intérêts, plus de petites passions : colléges, institutions pieuses, tout prend l'univers pour théâtre; et comme expression de cette immense pensée, des prélats qui parlent toutes les langues, des savants qui remuent la poussière de l'antiquité pour découvrir les papyrus de Cicéron ou de Tacite.

Au retour de cette lointaine mission du Chili, l'abbé Mastaï trouva Pie VII, son parent et son protecteur, descendu dans la tombe; mais les vertus du jeune prêtre, le caractère persévérant et

pieux qu'il avait montré dans sa mission, le désignèrent au choix de Léon XII (ce pape plein d'énergie), et il lui conféra définitivement la prélature : à Rome, ce n'est point encore l'épiscopat, mais un acheminement vers la crosse (les prélats ont le titre de *Monsignor*, ils en portent les insignes); comme il fallait un aliment à sa charité infinie, Léon XII lui confia ensuite la présidence du grand hospice de Saint-Michel : à lui donc toujours les orphelins, les pauvres, les souffreteux; c'est ainsi qu'il s'accoutumait à contempler toutes les douleurs du monde. Touché de tant de vertu, Léon XII enfin lui décerna l'anneau épiscopal et la crosse. Le pape venait d'ériger Spolète en archevêché; le premier pasteur de ce nouveau siége fut monsignor Mastaï. Remarquons bien que dans les États romains, on ne reconnaît pas la hiérarchie des métropolitains et des simples suffragants, qui tient plus à la circonscription territoriale qu'à l'esprit général de l'Église : archevêques et évêques se confondent devant la toute-puissance et la dictature de la papauté.

On était alors à une époque de paix et de pacification; le carbonarisme avait un peu disparu du sol de l'Italie; il y avait des mécontents, mais il n'y avait pas de rebelles. Le gouvernement de Rome s'efforçait d'améliorer son administration intérieure; les routes étaient tracées à travers les montagnes, les marais desséchés. Absorbée dans son royaume Lombardo-Vénitien, l'Autriche s'occupait peu des Légations; la garnison de la citadelle de Ferrare se composait d'un seul bataillon hongrois. La France avait conquis une heureuse influence à Naples, à Turin; M. de Chateaubriand, alors ambassadeur auprès du saint-siége, pouvait paisiblement s'occuper de fouilles, d'arts, d'antiquités. A peine quelques questions accidentelles (celle des jésuites en 1828, par exemple) venaient préoccuper, compliquer les rapports de la France et de Rome; un très-petit nombre d'exilés restaient encore en dehors de la patrie, tous rentraient peu à peu. La Restauration était parvenue à faire repousser par les États italiens la proposition, plusieurs fois reproduite par le prince de Metternich, d'une fédération comme en Allemagne, sous un système de diète ou de consulte. Nous avions successivement conquis toute l'influence qui appartient légitimement à la France, lorsque surgit la révolution de juillet, le grand désordre européen.

Ce soudain et étrange ébranlement de peuples jeta une vive et profonde émotion en Italie. Le carbonarisme endormi se réveilla : des députés vinrent se réunir et se grouper autour du patriarche de la révolte et de la propagande, M. de Lafayette, qui embrassait les larmes aux yeux ses chers amis et frères de Modène, de Bologne. Dans ce désordre, le long et habile travail de la Restauration pour reconquérir l'influence française en Italie fut perdu ou compromis; les gouvernements légitimes étaient trop effrayés de la révolution et de la propagande, pour venir à nous. Alors se montra de nouveau l'Autriche; le système de M. de Metternich s'appliqua spécialement à exagérer les dangers de la situation, à Turin, Rome, Naples, à montrer surtout que révolutionnaires par principe, nous protégerions de tous nos efforts les réfugiés auxquels la chambre votait des subsides avec enthousiasme; dès lors, l'Italie n'avait de protection qu'à Vienne; là seulement, les gouvernements légitimes auraient appui. A partir de 1830, malgré les efforts de nos légations, toute l'influence française fut perdue dans les États de second ordre; on nous disait toujours : « Vous êtes des propagandistes, qui nous jetez sans cesse votre vieille *Marseillaise*, votre vieux drapeau, votre *Parisienne* à la face. » L'Autriche donc triompha, parce qu'elle se fit protectrice du gouvernement menacé et qu'elle offrit partout le concours de sa force répressive.

La crise fut encore agrandie à Rome par la mort de Léon XII, et la nécessité immédiate d'un conclave. Il se réunit au bruit de la révolte, au moment où le carbonarisme se réveillait avec une bruyante ardeur sur tous les points de la péninsule italique. La France révolutionnaire, sous le pitoyable ministère de M. Laffitte, dédaigna de s'occuper de si peu de chose que l'élection d'un pape; nous n'avions ni influence, ni cardinaux : qu'était alors un pape, lorsqu'une saturnale immonde pillait Saint-Germain l'Auxerrois et saccageait Notre-Dame? Tant est admirable la providence de Dieu, qu'il sortit de ce conclave de 1831 un des choix les plus parfaits, Grégoire XVI, pauvre moine, simple camaldule, mais d'un esprit ferme, conciliant, érudit de premier ordre, qui parlait toutes les langues savantes et antiques; son seul défaut fut une extrême modestie, qui l'empêchait de prendre son rang et sa force parmi les cardinaux; il fut plus gouverné qu'il ne gouverna. Sorti d'un lieu si humble, il se croyait toujours le pauvre moine d'autrefois; de sorte que beaucoup d'abus restèrent encore; les chefs des grands ordres monastiques gardèrent trop de pouvoir; l'administration provinciale ne fut ni assez ferme, ni assez régulière; il y eut des mécontentements; la politique extérieure demeura comme autrefois aux mains du cardinal Bernetti, trop convaincu peut-être que la sûreté de l'Italie dépendait de la protection de l'Autriche.

Sous Grégoire XVI, monsignor Giovanni Mastaï fut nommé évêque d'Imola, circonstance qui paraît

très-étrange à nos canonistes. Ceux-ci demanderont comment un archevêque est fait évêque par le pape, c'est-à-dire, comment il descend d'un cran dans la hiérarchie. On se rappelle l'observation que déjà j'ai faite : devant l'immense autorité du pape, toute hiérarchie disparaît, la dictature crée et défait à son gré, et ces archevêques-évêques conservent le double titre hiérarchique. Grégoire XVI, en élevant monsignor Mastaï au siége d'Imola, avait voulu rendre hommage à la mémoire de Pie VII, qui avait si admirablement gouverné ce diocèse; l'évêque Mastaï était de la même famille; le souvenir en était cher à toute la population; le nouveau pasteur avait des vertus chrétiennes aussi saintes, aussi exaltées. Ce fut donc une admirable administration que la sienne : à Imola, elle a laissé la plus profonde trace; la charité, la liberté, l'égalité chrétienne, saintes sœurs, purent se tenir par la main, comme un chœur de vierges. Pie VII (le général Lannes l'avait reconnu dans la première campagne d'Italie) portait une âme républicaine. Dans sa famille, qui le sait, ces traditions se conservent.

On était alors en pleine révolte dans les Légations romaines, comme à Parme, à Modène; M. de Lafayette à Paris pouvait s'applaudir d'avoir jeté le désordre en Italie, et avec ce désordre, la France avait perdu la légitime influence de sa diplomatie; nous n'avions plus aucun crédit; l'Autriche absorbait tout, et les choses devinrent telles, que le pape appela de lui-même l'appui du cabinet de Vienne, autant dans l'intérêt de son pouvoir que dans celui de la paix publique; car les volontaires pontificaux, *les papelini*, troupe indisciplinée, pouvaient faire un parti sanglant aux classes moyennes en révolte; l'entrée des Autrichiens dans les Légations détermina l'expédition d'Ancône (1), qui plaçait si singulièrement la France vis-à-vis du saint-siége. Grégoire XVI s'en plaignit, protesta avec indignation; mais l'indicible besoin de conserver la paix de l'Église lui fit patiemment supporter cet acte de violence qui avait grandi la puissance morale de l'Autriche; elle tirait parti de toutes nos fautes. L'administration de monsignor Mastaï fut si particulièrement remarquée par son zèle, sa sagesse, qu'il fut créé cardinal par Grégoire XVI, dans la promotion du 23 décembre 1839.

Cardinal! titre immense qui réveille toutes nos pensées, toutes nos émotions historiques! Dans nos annales, qu'elles furent belles les administrations de cardinaux, toutes marquées au coin d'une grande politique! A Rome, aujourd'hui encore, le titre de cardinal a gardé tous ses prestiges : ce vêtement de pourpre, cette barrette rouge, ces bas rouges aussi, tout répand l'idée de la grandeur et de la puissance : les fortunes terrestres périssent, celle-là survit à toutes les disgrâces. Bonaparte mourait captif à l'île Sainte-Hélène, dépouillé de son titre d'empereur, et son oncle, le cardinal Fesch, vivait à Rome dans un palais de famille avec les mêmes honneurs et la même grandeur qu'au temps de la toute-puissance de l'empire français. Le cardinal Mastaï n'abandonna pas son cher diocèse d'Imola où il vivait adoré de tous les habitants; de temps à autre il venait à Rome pour rendre son hommage au saint-père, le conseiller, le diriger pour les affaires générales du pontificat.

Parmi les cardinaux il y avait trois partis alors : 1° celui des réformes progressives dans l'administration des provinces et qui appelait une certaine participation des laïques aux droits et aux priviléges municipaux; 2° les vieux *zelanti* sous le cardinal Lambruschini qui confondaient toute réforme légitime avec l'esprit de révolution; 3° enfin les politiques traditionnels qui avaient foi en l'Autriche seule et ne se conduisaient que par ses conseils. Grégoire XVI, esprit droit et timoré, avait peur des innovations; il craignait de voir s'écrouler par sa faiblesse le vieil édifice du pontificat; il n'était pas Autrichien, mais il n'était pas novateur. Cet auguste vieillard était porté pour les intérêts de la France; toute sa correspondance révélait un amour, un zèle indicible pour notre Église, pour le roi qui était appelé à la protéger, pour la reine Marie-Amélie surtout, avec qui le pontife entretenait une correspondance attentive. Grégoire XVI avait peur du mouvement, du bruit; il passait sa vie dans l'étude, la méditation, les commentaires des livres saints. Le gouvernement de l'Église était placé tout à fait en dehors des progressistes; et peut-être ici vais-je étonner ceux qui considèrent l'Autriche comme la plus grande ennemie des systèmes novateurs, quand je dirai que les plaintes les plus sérieuses, les plus graves contre le système d'immobilité administrative préféré par Grégoire XVI, vinrent de l'Autriche. Le cabinet de Vienne, soit qu'il voulût se créer une popularité dans les Légations, soit qu'il fût de bonne foi, conseillait d'accorder une administration laïque à Bologne, à Ferrare, et surtout de prendre un parti sur les réformes du système financier, grandement obéré pendant le pontificat de Pie VII.

Ce fut sur ces entrefaites que s'engagea auprès de la cour de Rome une négociation importante tant au point de vue parlementaire qu'au point de vue diplomatique, j'entends parler de l'expulsion des jésuites; je dois m'arrêter un peu sur ce sujet, parce qu'il fut l'occasion la plus décisive qu'eut le

(1) Voyez l'article *Sainte-Aulaire* et mon livre de *l'Europe depuis l'avénement de Louis-Philippe.*

ministère de M. Guizot de traiter avec Rome, et l'origine de la mission du comte Rossi. Nul ne possède à un plus haut degré que M. Guizot le sens historique, nul par conséquent n'a pu et dû mieux comprendre la puissance morale de la papauté sur le mouvement des esprits. Dès que sur la ridicule proposition de M. Thiers la chambre eut voté la singulière injonction de faire exécuter les lois du royaume contre les jésuites, M. Guizot s'aperçut que pour ne point alarmer les consciences et pour ne pas soulever l'épiscopat dans une résistance solennelle, le mieux était de s'adresser à Rome, la source et l'origine de toute autorité par rapport à l'Église; d'où vint la mission de M. Rossi. A ce moment le choix était un peu hasardé, les antécédents du négociateur ne lui étaient pas favorables, quoiqu'il se fût bien corrigé dans la société du duc de Broglie. Mais tel est l'ascendant de Rome, l'impression qu'elle produit sur nous tous, les graves méditations qu'elle inspire, que M. Rossi, à peine arrivé, mit, pour ainsi dire, sa mission aux pieds du saint-père; il gagna la confiance du sacré collége, et devint le pieux organe de la France très-chrétienne. Dès lors sa mission politique réussit dans la mesure des intérêts religieux; les jésuites, habitués à obéir, ne firent aucune résistance : le pape Grégoire XVI fit de cette négociation une affaire entre le général des jésuites et les révérends pères établis en France. Tout s'exécuta dans la plus profonde résignation. La majorité de la chambre s'était révélée si petite d'intelligence! les jésuites se montrèrent soumis, spirituels, et jamais question ne fut conduite avec plus de prudence et de modération.

Le comte Rossi conquit une certaine puissance à Rome, aidé du concours de quelques prélats français, et spécialement de l'abbé d'Isoard, appelé depuis à la place d'auditeur de rote. Les dépêches du comte Rossi annonçaient chaque jour la possibilité d'une très-prochaine vacance du saint-siége: Grégoire XVI, très-avancé dans la vie, pouvait être emporté par une maladie aiguë, et alors il y aurait un conclave. Dans son dédain stupide pour les choses religieuses, le banc des philosophes de la chambre des députés avait pour ainsi dire supprimé le traitement et les fonctions du cardinalat comme une chose inutile et une superfétation dans le budget : un cardinal, un prince de l'Église, à quoi pouvait servir ce luxe de prélature? Ces gens-là ne voyaient pas une chose : d'abord, par les cardinaux, nous exercions sur le gouvernement de l'Église catholique une influence nécessaire chez une nation qui a une loi, un culte, un clergé; puis le gouvernement du pape n'est pas seulement ecclésiastique, il est encore politique et tient le centre de l'Italie; il peut donc servir de point d'appui à une résistance contre les empiétements de l'Autriche. La France devait avoir pour elle les cours de Naples, de Turin et de Rome, c'était un système de prépondérance politique qu'elle devait suivre et développer. Les cardinaux français étaient les instruments naturels de ce système; ils servaient le pape, le dirigeaient dans son gouvernement; et tandis qu'on votait des subsides à tous les réfugiés de bas étage, à tous les brouillons révolutionnaires, on refusait quelques mille francs aux membres du sacré collége! Cependant, depuis le ministère de M. Guizot, plusieurs cardinaux français avaient été nommés par le saint-père, et le roi avait donné la barrette aux trois archevêques de Lyon, de Rouen, de Bourges, et au pieux évêque la Tour d'Auvergne. Ce n'était point assez pour un conclave.

Grégoire XVI mourut le 3 juin 1846, presque subitement, et la catholicité fut encore veuve de son pasteur suprême. Tous les cabinets mirent une grande importance à l'élection d'un nouveau pontife. Il est de règle qu'il n'y a que les puissances catholiques qui exercent à Rome dans le conclave une influence réelle; la maison de Bourbon pour la France, l'Espagne, Naples; la maison d'Autriche avec la Bavière, le Portugal avec le Brésil, et cela s'explique : le pape, souverain de toutes les âmes, n'a et ne peut avoir de rapports réguliers qu'avec les gouvernements qui professent la foi catholique. Depuis quelques années le cercle des influences d'État s'était agrandi; il n'y avait pas une cour qui ne mît une grande importance au choix du souverain pontife : la Russie qui désirait un apaisement des esprits en Pologne; la Prusse qui avait un bon tiers de sa population catholique; l'Angleterre pour l'Irlande qu'un mot du pape pouvait soulever ou satisfaire. Tant le principe religieux est encore fort énergique sur les âmes, que du souverain pontife dépendait la paix de l'Europe! Toutes les populations étaient préoccupées. L'Autriche n'avait qu'une faible chance pour elle, mais en s'appuyant sur l'ancien parti de Grégoire XVI, les *zelanti*, elle espérait obtenir un pape qui prolongeât le *statu quo*, si apprécié par la cour de Vienne. La France, au contraire, soutenait les cardinaux amis d'une sage réforme, et par ce mot *réforme* il faut entendre un système en dehors de toute révolution, le progrès qui donnerait une administration sage et laïque aux Légations; il fallait corriger le gouvernement financier et municipal, dissoudre les volontaires pontificaux, apaiser le mécontentement qui entraînerait à la sédition et à la révolte, puis à l'intervention de l'Autriche. Les instructions données par M. Guizot à M. Rossi reposent sur cette pensée, et certainement les esprits progressifs et libéraux doivent en tenir compte au ministre qu'ils

accusent aujourd'hui de marcher avec le prince de Metternich. Marcher avec le prince de Metternich, quel crime, d'ailleurs! Ne savent-ils pas que dans les affaires de Rome, les premiers conseils de réforme pour un meilleur système administratif des Légations sont venus précisément de Vienne depuis 1830? C'est pourtant avec cette connaissance des faits et cette vérité historique que se savent et s'écrivent les affaires dans la presse française. Ce que ne veut pas l'Autriche, c'est le triomphe du carbonarisme; et la France ne le veut pas plus que l'Autriche!

Pour ceux qui n'ont pas visité Rome, qui n'ont point assisté à ses pompes, à ses solennités, il n'est pas possible de se faire une idée exacte de l'émotion vive et profonde que causent la mort d'un pape et le conclave dans lequel son successeur est nommé. Dès que le cardinal camerlingue est informé de la mort du souverain pontife, il se rend au palais (ce palais est le Quirinal) et s'approche du cercueil. Le souverain pontife y repose, vêtu de blanc, la tête couverte d'un voile blanc; le camerlingue le soulève et d'une voix grave il s'écrie : « Peuple chrétien, le pape est mort! » A ces mots funèbres, les glas de l'église Sainte-Marie-Majeure répondent tristement à ceux de trois cent cinquante églises de Rome. La nuit, le corps du pape défunt, revêtu de riches ornements, est placé dans un cercueil tout blanc, porté par des mules blanches, ornées et caparaçonnées de deuil : un cortége de moines, de prêtres, de gardes, de noblesse et de peuple, un flambeau de résine à la main, précède le cercueil; le canon tire de temps à autre jusqu'à ce qu'arrivé à la chapelle Sixtine, le corps, embaumé, soit placé sur un lit de parade, en face de la grande fresque de Michel-Ange (le Jugement dernier). Là, chaque Romain, grands et peuple, vient faire sa prière et baiser les pieds du pape, froid et desséché par la mort. Le deuil dure neuf jours; ce temps passé, comme l'Église de Jésus-Christ n'est jamais veuve, on quitte les sombres habits pour se parer d'autres vêtements. Après la messe du Saint-Esprit, les cardinaux s'assemblent en congrégation pour discuter et résoudre les affaires urgentes du gouvernement et préparer le conclave.

Le palais Quirinal est maintenant le séjour du conclave : l'air y est meilleur, les chambres mieux disposées pour cette vie murée. Nul cardinal ne peut avoir communication avec l'extérieur; une fois en conclave, tout reste secret comme dans un cloître. Quand il y a parmi les cardinaux une vertu assez pure pour qu'elle mérite le suffrage par acclamation, le conclave dure peu; s'il y a moins d'intelligence et d'unanimité, on procède souvent par compromis, sorte d'arbitrage. Le troisième mode est le scrutin et l'accession. Il faut voir l'anxiété, le tumulte du peuple qui règne au dehors pendant le conclave; la foule s'agite autour du Quirinal comme les Quirites quand le Sénat était réuni dans la vieille Rome. Cette fois le conclave fut fermé le 16 juin, jour de dimanche, après la messe solennelle. Cinquante et un cardinaux seulement y assistaient, tous des États d'Italie; les cardinaux étrangers n'avaient pu arriver encore. On se hâtait, car les Légations remuaient et une révolution paraissait possible. La foule émue citait, parmi les noms qui avaient le plus de chances, les cardinaux Gizzi, Mastaï, Falconieri, Soglia et Castracane; les uns dévoués aux idées stationnaires défendues par Grégoire XVI, les autres marchant au progrès comme le voulaient la France et la bourgeoisie de Rome. Tantôt la foule émue disait : « Gizzi a le plus de voix; » une heure après c'était Castracane! Enfin, incessamment agitée comme les flots du Tibre, la foule entoura le cardinal doyen, proclamant les paroles suivantes : « Notre saint-père est nommé; c'est le cardinal Mastaï. » On vit s'avancer la procession solennelle pour l'intronisation du pontife : le pape, revêtu de ses habits d'apparat, recevait les hommages de la foule prosternée. On dut remarquer qu'il demanda d'abord l'ambassadeur de France, auquel il présenta la main et l'anneau pontifical à baiser d'une façon très-gracieuse. Le pape, qui prit le nom de Pie IX, avait à peine cinquante-quatre ans; ce qui s'était rarement vu dans les annales de l'Église : il avait, comme le cardinal Gizzi, une opinion prononcée pour les réformes, ce qui s'était moins vu encore; car dans les conclaves on cherchait toujours les caractères les plus timides, les plus incertains. C'était enfin un esprit jeune, vigoureux, hardi, humble même dans sa fortune; élu à peine, Pie IX écrivit une lettre touchante à ses frères, alors à Sinigaglia.

« Chers frères,

« Il a plu à Dieu, qui exalte et humilie, de m'élever de mon insignifiance à la dignité la plus sublime sur la terre. Que sa volonté soit faite! Je sais toute l'immensité de ce fardeau et toute la faiblesse de mes moyens. Faites faire des prières et priez, vous aussi, pour moi. Le conclave a duré vingt-huit heures. Si la ville voulait faire quelque démonstration publique à cette occasion, je vous prie, car je le désire, de faire en sorte que la totalité de la somme destinée à cet objet soit appliquée à des objets jugés utiles à la ville, par le gonfalonier et par les anziani (maire et adjoints). Quant à vous-mêmes, mes chers frères, je vous embrasse de tout mon cœur en Jésus-Christ. Ne vous enorgueil-

lissez pas, mais prenez plutôt pitié de votre frère qui vous donne sa bénédiction apostolique.

« P. P. M. »

Cette lettre touchante, bientôt connue du public, excita le plus vif enthousiasme. Mais ce qui entraîna le peuple entier, ce fut la déclaration officielle annoncée à tous par le pontife : « Qu'il ne donnerait pas le moindre avancement à ses frères, à ses neveux, pendant toute la durée de son pontificat. » Presque tous les papes s'étaient laissé dominer par le népotisme ; leurs neveux, créés princes de Rome, venaient toujours habiter le Vatican ; en eux seulement les pontifes avaient confiance pour le gouvernement de l'État, et Pie IX déclarait qu'il ne voulait aucun de ses frères auprès de lui. La popularité commença dès lors pour lui avec cette vivacité italienne, si vive et témoignante.

La population de Rome (et l'on pourrait dire des Légations) se compose de quatre classes distinctes : 1° les cardinaux divisés d'opinion ayant derrière eux les prélats, les clercs, les abbati ; 2° les princes, des nobles familles romaines, image du patriciat, qui se disent les représentants de l'ancien sénat ; 3° la classe bourgeoise, composée mi-partie d'avocats, de notaires, de médecins-barbiers si puissants en Italie, puis des petits commerçants boutiquiers ; 4° enfin, le bas peuple, Transtéverins, *papellini, contadini* dévoués qui défendent le pape parce qu'ils l'aiment, la religion parce qu'ils y croient comme à la Madone. Ceux-là s'inquiètent peu des institutions libérales, et chaque fois que le pape les a déchaînés, la classe moyenne a été obligée d'abandonner les innovations pour en revenir à la vieille foi, à la vieille loi. Les Transtéverins, fiers de leur nom de Romains, vivent et meurent aux bords du Tibre avec le même type qu'on retrouve dans le *Voyage à Brindes* d'Horace.

Parmi les cardinaux il y avait partage d'avis sur la conduite future du souverain : les uns penchaient pour les réformes sous la direction du cardinal Gizzi, les autres pour le maintien du *statu quo*, et il fallait que Pie IX enfin se décidât; il le fit avec prudence, mais également avec fermeté, de manière à ne heurter aucune des opinions vivaces du peuple, ni à s'arrêter dans l'ornière du passé ; car la conviction profonde, personnelle, de Pie IX était qu'on ne pouvait pas laisser les Légations dans l'état actuel ; que si la religion est immuable dans ses principes, tout ce qui tient au gouvernement temporel doit progresser, se développer avec le temps, les circonstances. Pie IX donc eut sa pensée de gouvernement très-arrêtée : de là, ses décrets d'amnistie, de réforme des congrégations, l'appel des laïques dans le gouvernement de l'État, l'harmonie dans les finances et la formation même de la garde civique, qui est l'acte le plus avancé de son administration pontificale. Je crois qu'une juste part dans tous ces actes appartient aux conseils de la France : pourquoi les partis sont-ils sur ce point d'une si grande injustice qu'ils ne veulent même pas reconnaître que si le pape n'avait pas été encouragé, soutenu par la France, il ne se serait ni si largement ni si fortement avancé dans ces voies où il trouvait des obstacles, non-seulement parmi une fraction des cardinaux, mais encore dans le bas peuple de Rome, ardent ami de la vieille papauté, toujours dévoué aux anciennes formules?

Je vais même plus loin, et je répète que, sauf pour la formation de la garde civique, l'Autriche a poussé le pape avec la même tendance que nous vers les améliorations du système administratif. Quant à la garde civique, l'Autriche a peur qu'avec le caractère italien, ces sortes de démonstrations militaires n'entraînent des rixes, des combats, des résistances impuissantes et nuisibles. A-t-elle tort, a-t-elle raison? l'avenir le prouvera; mais constatons un fait, c'est que nul gouvernement n'a influé d'une manière décisive sur les décisions du pape Pie IX ; il a fait, il a résolu spontanément ce qu'il a désiré. L'Autriche a pu lui dire: « Prenez garde; le caractère italien est inflammable ; des démonstrations trop bruyantes peuvent nécessiter des précautions militaires, et j'ai le royaume Lombardo-Vénitien à protéger ! » La France a pu dire également : « Saint-père, ce que vous faites est très-bien ; appuyez-vous sur la classe moyenne et à vous alors un grand rôle, mais un grand rôle de médiateur et de pacificateur : craignez d'alarmer l'Autriche, et de trop soudainement agiter le caractère de votre nation. » Et en donnant ces conseils, elle a bien fait. Si d'autres puissances se sont mêlées au débat, si l'Angleterre a bavardé par ses journaux, c'est à la tendance du caractère charlatan de lord Palmerston qui veut réduire la politique italienne en intrigue bruyante à la façon de ce qui se passe en Espagne.

Dans ces circonstances a surgi l'occupation de Ferrare, question sérieuse d'interprétation diplomatique d'un article du congrès de Vienne, question plus grave encore au point de vue de l'influence qu'elle peut exercer sur la marche générale des affaires. Le prince de Metternich sait que nul n'admire plus que l'auteur de cette notice sa haute capacité d'homme d'État ; or, je lui pose ce point à résoudre : dans certaines circonstances, ne vaut-il pas mieux ménager les esprits, ne pas heurter les opinions enflammées, plutôt que de jeter un témoignage violent de sa force et de ses moyens mili-

taires? Tout le monde sait que les armées autrichiennes peuvent, quand elles le voudront, traverser l'Italie sans trouver de résistance capitale depuis le Pô jusqu'en Calabre : mais M. de Metternich aussi doit reconnaître qu'il n'appartient pas à l'Autriche, puissance catholique, de heurter les forces pontificales, et que le jour où Pie IX voudra prendre des mesures d'excommunication, d'interdit, l'effet en sera terrible sur les populations soumises à l'Autriche. L'un a la force matérielle, l'autre la force morale; voilà pourquoi l'on ne doit pas se blesser mutuellement et recommencer les querelles de la maison de Souabe, les Guelfes et les Gibelins.

Il y a un point sur lequel on est évidemment d'accord à Paris et à Vienne comme à Rome; c'est que l'état des Légations, dans leurs rapports administratifs, avait besoin de corrections, de modifications. Pie IX a secoué les vieux préjugés, les empiétements, les abus. M. de Metternich ne peut le trouver mauvais; lui-même avait conseillé de réformer, d'améliorer : que faut-il faire maintenant? Il faut empêcher que l'esprit révolutionnaire ne s'empare de l'effervescence italienne, feu de paille d'un soir, qui s'est si souvent éteint à la mitraille d'une répression étrangère! Il faut que l'Autriche conserve la liberté de ses possessions, la souveraineté absolue de ses États; mais elle ne peut prétendre à une influence exclusive à Rome, à Turin, à Naples. Le rôle de la France est aussi de protéger l'indépendance des nations intermédiaires. Elle le fera surtout en se séparant de plus en plus de l'esprit révolutionnaire qui seul donne force et droit à l'Autriche pour une intervention armée.

Dans tout le bruit qui se fait, la presse joue un grand rôle; on dirait l'Europe en feu, l'Italie soulevée. Grâce au ciel, il n'en est rien. Il faut faire la part des gesticulations méridionales. Pie IX a une immense carrière devant lui ouverte et vaste : créer sa dictature pontificale à Rome sur le conseil des cardinaux, grandir les droits de ses sujets, secouer l'exclusif ascendant de l'Autriche pour accepter d'elle un bon et loyal concours, comme il le reçoit de la France; établir sa position centrale en Italie comme au milieu de l'univers chrétien, être le père de tous et le subordonné de personne; améliorer sans révolutions, se placer à la tête d'un noble changement diplomatique, sans se faire le chef de la propagande révolutionnaire; aider Naples et Turin à proclamer que l'Italie est une terre libre pour chaque souveraineté et non point une fédération sous un protectorat étranger. Puis ce qui est le plus grand, le plus beau rôle, Pie IX peut préparer, sous l'ascendant de sa popularité, l'unité religieuse, et l'Europe en a besoin. Tous les systèmes tombent et se morcellent, la croix seule s'élève comme un principe de civilisation et d'indépendance. C'est Rome qui peut invoquer l'autorité et la liberté : l'autorité, qui est la force des gouvernements; la liberté, qui est le patrimoine des peuples et la destinée définitive des chrétiens.

FIN DE LA QUATRIÈME SÉRIE DES DIPLOMATES EUROPÉENS.

COLLECTION DES GRANDS ÉCRIVAINS

DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

65 Vol. grand in-8° à deux colonnes, papier vélin, caractères neufs.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANCAISE

Par A. THIERS,

Ancien président du conseil des ministres, membre de la chambre des députés et de l'Académie française.

Nouvelle édition, conforme à celle corrigée et augmentée par l'auteur.

2 VOLUMES.

OEUVRES

DE CAPEFIGUE.

18 VOL.

OEUVRES COMPLÈTES

DE

VICTOR HUGO.

Nouvelle Édition.

2 VOL. ET DEMI,

Ornés du portrait de l'auteur, gravé sur acier, et d'un grand nombre de vignettes sur bois dessinées par Madou.

ŒUVRES

DE LAMENNAIS.

2 VOL.

OEUVRES COMPLÈTES

DE H. DE BALZAC.

9 VOLUMES.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

GEORGE SAND.

7 VOLUMES.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE LAMARTINE,

Y COMPRIS LA CHUTE D'UN ANGE

ET L'HISTOIRE DES GIRONDINS.

2 VOLUMES,

Ornés de 8 belles gravures sur bois, et du portrait de l'auteur gravé sur acier, plans et cartes.

ŒUVRES

DE MICHELET,

Membre de l'Institut, professeur d'histoire au Collége royal de France, chef de la section historique aux archives du royaume.

4 VOLUMES.

OEUVRES

DE BENTHAM.

3 VOLUMES.

OEUVRES

DE COUSIN.

3 VOL. ET DEMI.

HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS LE 18 BRUMAIRE JUSQU'A LA RESTAURATION,

PAR BIGNON.

3 VOLUMES.



